

HISTOIRE

DES ARIÉGEOIS

(COMTÉ DE FOIX ET VICOMTÉ DE COUSERANS)

ÉLOQUENCE ECCLÉSIASTIQUE


Paysanne de la vallée de Bethmale.

Ariégeoise de la vallée de Massat



La route de St Girons à Massat, Aulus, Seix, Salau, etc.


Grotte du Mas d'Azil
Route Départementale


Le Père Ambroise Denis

Eglise de St Volusien.
L'abbé Peyrat curé de Foix

J. A. Chauvet sculpsit & delineavit

HISTOIRE

DES

ARIÉGEOIS

(COMTÉ DE FOIX, VICOMTÉ DE COUSERANS, etc.)

DE L'ESPRIT

ET DE LA FORCE INTELLECTUELLE ET MORALE

DANS L'ARIÈGE ET LES PYRÉNÉES CENTRALES

PAR

M. H. DUCLOS

MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC EAUX-FORTES DE CHAUVET



PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER

PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1886

ARCHÉOLOGUES

DE L'ARIÈGE

TOME II

SUITE DES HOMMES SCIENTIFIQUES, ORATEURS, MORALISTES, PÉDAGOGUES, PUBLICISTES, ETC.

AVANT-PROPOS

ET RAISONS POUR LESQUELLES UN TOME VII SERA NÉCESSAIRE APRÈS LE TOME VI DE L'*Histoire des Ariégeois*. — POURQUOI SEPT VOLUMES AU LIEU DE QUATRE. — RÉPARATIONS DE QUELQUES OMISSIONS CONCERNANT DES NOMS DÉJA ÉTUDIÉS. — JOSEPH LAKANAL. — ADOLPHE D'ASSIER. — FERDINAND MERCADIER. — L'ABBÉ F. RAUZY. — GLEYZES, DE MAZÈRES. — LE COMTE H. GUY DU PAC DE MARSOULIES. — BARON DE SAINT-PAUL.— PIERRE LAZERGES.— ARISTIDE PESCAIRE.— JACQUES OURGAUD. — H. MARCAILHOU D'AYMERIC. — LE COMMANDANT COMBES. — LE BARON CYPRIEN DE BELLISSEN. — L'ABBÉ J. CABIBEL.

I

Cet avant-propos contiendra, en premier lieu, notre réponse à cette question : pourquoi y aura-t-il un tome III des *Archéologues*, ou sept volumes dans notre *Histoire des Ariégeois?* — en second lieu, nos réparations relatives aux omissions et aux lacunes que nous apercevons nous-même après coup, ou que d'autres veulent bien nous signaler.

En premier lieu, pourquoi, avec celui-ci, un nouveau volume sous le titre d'*Archéologues*, et par suite sept volumes dans l'ouvrage entier ?

Nous reproduisons, en les empruntant au *Moniteur de l'Ariège* du 24 janvier 1886, les lignes suivantes trop indulgentes, sans doute, pour notre travail :

Malgré le mot historique d'un personnage célèbre qui savait parfaitement apprécier les hommes, il y avait eu jusqu'ici des montagnes de préjugés contre nous (c'est un Ariégeois qui parle). Il n'était pas même rare de voir lever les épaules et d'entendre les voisins et les étrangers proférer des paroles peu flatteuses à notre endroit. On s'était figuré qu'acculés au fond de nos montagnes, sans tenir même compte de nos fertiles et magnifiques plaines, les habitants de nos pays vivaient à l'état sauvage et ne se distinguaient par aucune bonne qualité.

Aujourd'hui personne ne pourrait se permettre cette injure.

L'*Histoire des Ariégeois* est faite. Il y a déjà quatre gros volumes. Le cinquième va paraître. Ce n'est pas la fin. Il y en aura un sixième, *peut-être même un septième*. Qu'on lise ces pages ravissantes où le plus pur patriotisme éclate et déborde, et l'on saura ce que l'Ariège, ce pays enchanteur, a produit en fait d'hommes d'esprit, de cœur, de vaillance. Plus que jamais nous sommes fiers de nos traditions. Plus que jamais, nous bénissons l'auteur de ce monument incomparable où rien n'a échappé au désir de mettre en relief la noblesse, la franchise, la sympathie, la rondeur et l'indépendance du caractère ariégeois, qui se manifeste d'ailleurs à la première occasion, à la première rencontre, sans qu'il soit nécessaire d'en faire une longue étude.

Ce que pressentait ce publiciste clairvoyant est arrivé, son *peut-être un septième volume* s'est réalisé.

C'est cet état de choses inattendu qui nous oblige à donner un mot d'explication et à insister sur la division de notre ouvrage.

Les nécessités de la typographie, et nos recherches au jour le jour, nous ont conduit. au fur et à mesure de l'impression du livre, à donner *trois* volumes d'archéologues, tandis que nous ne comptions que sur un seul. Or, voici la situation qui s'est faite : les matériaux devenaient de plus en plus abondants, et il ne nous était d'autre part pas plus aisé de repousser les personnes que les choses. Sans doute le tome VI devait être le dernier; mais à y faire tout entrer, notre volume n'aurait-il pas pris des proportions trop grandes, plus de 1,400 pages? De là l'obligation de se décider pour un septième volume.

Voilà pourquoi, sous le titre d'*Archéologues,* nous avons dû insérer des noms et des auteurs qui ne semblent se rapporter aucunement à l'archéologie, par exemple, des romanciers, etc. Qu'importe? Cela n'a aucune conséquence et n'implique pas une classification rigoureuse. Le vrai souci pour nous était de ne point oublier ou abandonner sur le chemin, des noms d'Ariégeois ayant produit la moindre des œuvres. Les placer dans la division à laquelle ils se rattachaient, scientifique ou littéraire, n'était qu'un point secondaire.

On devra donc nous pardonner ce que l'on pourrait taxer d'un peu d'irrégularité de composition, c'est-à-dire le classement que nous avons opéré après coup, une fois le cinquième volume, celui des *Archéologues*, mis au jour. Pourquoi s'étonnerait-on de nous voir ouvrir la section des *Archéologues* aux moralistes, aux pédagogues, aux écrivains dramatiques, aux romanciers? Assurément, si les démons-

trations poursuivies dans notre ouvrage dépendaient de la rigueur logique du classement, nous conviendrions que la série des noms que nous avons placés dans les deuxième et troisième tomes des *Archéologues*, ne serait pas intelligible. Mais notre difficulté dans cet édifice intellectuel, purement narratif et descriptif, provient d'obstacles, d'encombrements, comparables à l'imprévu qui surprend quelquefois, sous le rapport matériel, les hôtelleries dans les jours d'affluence et de trop-plein. Lorsque l'aile droite du bâtiment hospitalier est remplie, on loge les nouveaux voyageurs comme on peut dans l'aile gauche, quand même ce serait à des conditions moins confortables. Nous n'avons pas fait autre chose. Le volume des hommes scientifiques étant achevé, il restait encore beaucoup de noms ariégeois de la section scientifique qui n'avaient point trouvé place. Nous les avons admis dans les tomes II et III de la section des *Archéologues*, répétons-le, parce qu'il ne restait plus d'espace ni de pages disponibles ailleurs. Ainsi, nos derniers volumes, en chantier, se sont vus grossis, pour ainsi dire, par alluvions. On comprend donc que divers morceaux, des noms et des documents nouveaux ne s'étant offerts que lorsque les quatre parties de l'ouvrage étaient presque entièrement combinées entre elles et livrées à l'impression, force nous a été, pour ne point laisser de côté les découvertes nouvelles, de faire subir une entorse au plan primitif et à notre système de composition. Cette explication était nécessaire, pour ne pas mettre en défaut le proverbe de Chateaubriand, qui a

dit : « Les Français seuls savent dîner avec méthode, comme *eux seuls savent composer un livre.* » (*Mémoires d'outre-tombe,* t. III, p. 336.)

II

Quant au nombre sept que les volumes ont atteint, il nous reste peu à dire. Sans doute, on répète d'âge en âge la maxime d'un législateur du Parnasse, d'un maître en pédagogie : « Je crains l'homme d'un seul livre, *timeo virum unius libri* ». Mais que conclure? Il est incontestable que l'homme qui approfondit consciencieusement un livre pour se l'assimiler, aura une portée bien supérieure à l'étudiant superficiel et nomade qui parcourt vingt ouvrages sans s'appesantir sur aucun. Mais cette question n'a rien à voir avec la nécessité qui survient dans la composition d'un ouvrage, et par laquelle il nous est enjoint de prolonger nos pages jusqu'à sept volumes. Qui ne voit que, par la force des choses, l'*Histoire des Ariégeois* accordant l'hospitalité de ses notes historiques à toute une collectivité, on pouvait s'attendre à la difficulté qui est survenue? Nous comptions primitivement que les quatre sections ou parties de notre ouvrage tiendraient dans quatre volumes; l'économie proportionnelle de nos matériaux a trompé nos prévisions en nous faisant arriver successivement d'abord à cinq volumes, puis à six, enfin à sept.

Devrons-nous nous tourner vers la question du temps que la lecture réclame, et l'impossibilité de *lire sept* volumes, à une époque qu'a gagnée la fièvre

de l'impatience, et où la minorité seule est capable de feuilleter des écrits sérieux et longs? On se plaignait à Sainte-Beuve que Balzac ne fût pas de l'Académie : « M. de Balzac est *trop gros* pour nos fauteuils », répondit le premier.

Sept volumes, c'est gros ; mais un ouvrage consacré à chercher les hommes qui sont l'honneur d'une province, d'un département, peut-il être jamais assez gros? La lecture ne doit-elle pas en être prise et reprise par épisodes, par intermittences, le long des années, puis recommencée, après l'avoir épuisée une fois? Qu'on se fatigue à feuilleter des pages de métaphysique abstraite, des volumes d'arides mathématiques, on le conçoit. Qu'on se lasse de donner son attention à de subtiles délicatesses d'analyse, à de vaporeuses études des mystères psychologiques, cela doit arriver. Mais les livres historiques, les récits de faits et d'événements, la peinture de diverses individualités intéressant un département en même temps que la France, et présentés dans un cadre biographique, ne soumettent point un lecteur à des difficultés, à des sécheresses semblables, puisqu'ils n'exigent aucun de ces efforts attentifs qui constituent les fortes tensions de l'esprit.

III

Parmi les personnages dont nous rappelons les noms, surtout dans les deux derniers volumes, le sixième et le septième, on remarquera que beaucoup

appartiennent à la jeunesse ou touchent à peine à la maturité.

Nous reprochera-t-on d'avoir accueilli, dans cette *Histoire des Ariégeois*, des compatriotes, dont les œuvres et le nom ne commencent que faiblement à percer l'obscurité, dont les développements intellectuels sont loin d'être achevés? Sans avoir à répondre de l'avenir, qui n'appartient qu'à Dieu, pourquoi n'admettrions-nous pas dans notre galerie ceux qui, précoces de labeur et de succès, commencent à donner des gages pour l'honneur du pays? — La principale difficulté n'incombe-t-elle pas à l'historien, puisqu'il est toujours scabreux de parler des vivants? Quelque panégyrique que l'on fasse d'un personnage encore sur la scène, il est rare qu'il trouve avoir été suffisamment vanté au prorata de ses mérites. D'autre part, en jugeant un vivant, dans quelque branche qu'il se soit distingué par ses œuvres, son talent, son caractère personnel, est-on jamais sûr, quelque tempérament qu'on ait mis dans les jugements, de ne pas contrecarrer plus d'un lecteur qui pense différemment? Ainsi, c'est pour l'auteur surtout que la difficulté se fait sentir. Heureusement qu'après le cinquième volume, nous trouvons, dans la presse départementale, sur les tendances et sur la réalisation de notre travail historique, des constatations loyales et encourageantes, bien capables d'adoucir la peine et les broussailles que nous avons eues à traverser. On ne nous cherche point chicane sur l'accueil des jeunes et des vieux dans nos pages.

En dehors du grand patriotisme qui attache tout homme à la mère-patrie et qui fait que tout Français, par exemple, aime la France et doit être prêt à verser son sang pour elle, il en est un autre, de moins grande envergure, qu'on pourrait appeler le patriotisme local. Celui-là nous rattache, d'une manière toute particulière, au coin de terre qui nous a vus naître, à notre ville natale, à notre canton, à notre département; il nous fait trouver ce coin préféré plus beau que tous les autres, et nous fait voir, comme à travers des verres grossissants, toutes les illustrations, grandes ou petites, que peut renfermer la petite patrie.

Ce patriotisme local, — départemental, pourrait-on dire, — personne dans l'Ariège ne l'a porté ni plus loin ni plus haut que l'honorable M. Duclos, curé de la paroisse Saint-Eugène, à Paris, auteur de l'*Histoire des Ariégeois*.

Le seul fait d'avoir conçu un tel ouvrage témoigne, de la part de celui qui l'a entrepris, d'un vif amour pour les hommes et les choses de son pays. Mais la manière même dont M. Duclos a réalisé cette tâche si laborieuse et si méritoire, en témoigne d'une façon bien plus éloquente encore. Nous voici déjà au cinquième volume.

Ensuite, après avoir exprimé un jugement sur la première partie du cinquième volume qui consiste en une longue description territoriale de l'Ariège, le critique continuant son étude, en vient à dire ce qu'il pense de la seconde partie.

Comme on doit bien le penser, la seconde partie du volume est traitée, à l'instar de la première, *con amore*. M. Duclos fait, de chacune de nos petites célébrités départementales et de leurs travaux, l'étude la plus consciencieuse et la plus étendue.

Enfin, comment un historien ne se résignerait-il point à quelques rebuts, quand on lui attribue, avec une générosité indulgente, un rôle que l'on

dit grand et beau, dont il suffit qu'il ait un peu approché?

Plus d'une fois, dans l'exagération de son patriotisme et de sa modestie, M. l'abbé Duclos appelle de ses vœux la venue d'une sorte de messie ariégeois, chargé de révéler au monde qui les ignore toutes les beautés de sa belle et chère Ariège. Comme nous, sans nul doute (continue le même critique), le lecteur s'inscrira en faux contre un pareil excès de modestie : car ce révélateur des grandeurs ariégeoises n'est pas à naître; il existe et c'est M. Duclos lui-même. (M. V. Vidal dans le *Conservateur de l'Ariège;* Foix, 1886.)

La plus spécieuse objection sur notre facile accueil pour la jeunesse, la voici; elle est tirée d'un joli mot d'un président de chambre. L'avocat du demandeur cite, comme une autorité, une lettre d'un professeur de droit traitant de jurisprudence. Le président du tribunal civil l'interrompt : — *Maître un tel, il ne faut jamais s'appuyer que sur des auteurs morts... les autres peuvent changer d'opinion !*

Sans doute, la jeunesse a le temps de changer d'opinion, mais tant pis pour l'Ariégeois qui se ferait peindre en couleurs nouvelles, opposées à la couleur qu'il avait d'abord dans nos pages. Il n'en reste pas moins certain que la justice historique est plus difficile à rendre dans le domaine du présent et lorsqu'il s'agit des vivants. D'une part, il y a un avantage quand on s'occupe des contemporains, c'est que les jugements, au lieu d'être rétrospectifs, portent sur des faits récents qu'il est possible de contrôler soi-même. Toutefois, d'autre part, le terrain est brûlant, la justice historique y est d'une appli-

cation délicate. On tombe au milieu des partis, des passions vivaces du jour; on ne peut effleurer l'épiderme des uns ou des autres, sans éveiller des susceptibilités, des réclamations et des cris. Nous en convenons donc : généralement, avant d'interroger la muse de l'histoire, on doit attendre que la scène et les acteurs aient changé, que les intérêts et les passions ne soient plus les mêmes.

IV

En second lieu, après avoir expliqué ce qui demande trois tomes d'*Archéologues* et sept volumes d'histoire, venons aux réparations des omissions et lacunes, aperçues par nous ou par les autres, relativement aux hommes et à leurs œuvres, sur lesquels nous n'aurions pas eu primitivement des documents assez complets.

Avons-nous à faire passer dans l'âme du lecteur les réserves, les abstentions et quelquefois les révoltes de notre conscience scientifique? Nous ne pensons pas y être tenu d'une manière absolue; notre charge serait interminable et périlleuse, bien que le rôle de moraliste s'impose à tout véritable historien. Il y a une manière d'accomplir la justice historique, la justice distributive, tout en marchant à travers les controverses et les guerres contemporaines des esprits : c'est de mêler les jugements à l'exposé des faits, quand les conséquences des doctrines et l'intention des facteurs historiques se montrent ouvertement.

Hormis ces situations, l'historien nous semble avoir le droit de se taire ; car aujourd'hui où l'histoire tend à devenir l'histoire de toutes choses, lettres, arts, science, philosophie, finances, économie, l'historien ne saurait être changé en un écrivain encyclopédique. D'autre part, lorsque, circonscrit dans un domaine spécial de l'histoire où les informations dépendent en partie de la bonne volonté du public, l'on veut passer des projets à l'œuvre, on n'a pas toujours sous la main tous les documents nécesaires, et c'est à cette seule raison que devront s'en prendre ceux dont on aurait laissé dans l'ombre quelques œuvres, quelques services personnels rendus à la cause de l'humanité ou du pays entier, ou seulement à la province. Est-ce que l'on a *jamais*, dit Sainte-Beuve, *toutes* les pièces *à la fois* sur les personnes et sur les faits? (*Nouveaux lundis*, t. VIII, p. 161). S'il se rencontre donc quelque part dans l'*Histoire des Ariégeois*, des omissions ou des lacunes accidentelles, qu'on veuille l'expliquer par cette seule raison que nos découvertes sur les sujets oubliés ou raccourcis ont été trop tardives, ou qu'elles n'ont eu aucun résultat. A cet égard, nous reviendrons ici sur quelques noms.

V

Quelques amis de M. *Adolphe d'Assier* ne nous ont pas trouvé assez explicite sur l'auteur de l'*Essai d'une philosophie naturelle*. — Ils se tromperaient complètement, s'ils pouvaient avoir le moindre soupçon sur

notre impartialité. M. d'Assier honore l'Ariège par ses talents, son vaste savoir et la puissante ingéniosité de son esprit ; c'est le Bayle de notre temps. Si les noms de Flammarion, Figuier, Swedenborg ont été prononcés, on n'a pu prétendre mettre au-dessus d'eux, ni au-dessous, l'auteur de *le Ciel*, *la Terre*, *l'Homme*, *l'Homme posthume*. Ce n'est qu'un simple rapprochement pour faire ressortir, entre les écrivains et les penseurs, les facultés et les idées qui leur sont communes, leurs différences respectives et caractéristiques restant sauves.

Supposons qu'on fît mine de disputer à l'Ariège l'honneur réel d'avoir donné le jour, dans la personne du philosophe de la Bastide-de-Sérou, à un homme important, à une intelligence transcendante, nous serions le premier à réclamer ce qui est notre bien. Nous n'aurions pas de peine à démontrer que M. Adolphe d'Assier est un talent d'une valeur et d'un savoir considérables. Il nous suffirait de renvoyer les spoliateurs téméraires de nos gloires ariégeoises à nos tomes des *Hommes scientifiques* et des *Archéologues* qui contiennent les preuves palpables, les actes ou titres intellectuels de M. d'Assier, les plus positifs qui soient au monde. C'est pourquoi nous sommes heureux de voir dans les journaux de Paris, dans la *Justice*, par exemple, l'hommage rendu aux livres très originaux de notre penseur ariégeois :

Bien que le nom de Darwin ne soit pas prononcé une seule fois par M. d'Assier dans le cours de l'ouvrage *le Ciel*, on est frappé du puissant souffle de transformation qui court à travers toutes les pages, et l'on ne tarde pas à se convaincre que l'au-

teur est un fervent adepte de l'illustre continuateur de Lamarck.

Le premier chapitre débute par une exposition magistrale des grands facteurs de l'univers, l'espace, le temps, la mathématique. Cette synthèse, aussi neuve que hardie, donnera le vertige à plus d'un lecteur, tant les hauteurs vers lesquelles elle nous entraîne paraissent inaccessibles et nous éloignent de nos habitudes classiques. Familiarisé avec les abstractions de l'analyse mathématique, l'auteur aborde en algébriste le problème de la création, qu'il fait découler du temps et de l'espace fécondés par l'infini, sous la conduite des lois immuables de la géométrie et de la mécanique. On dirait la démonstration du vieil adage pythagoricien : *Omnia reguntur numero, pondere et mensura.*

Toute transformation, dit-il, est mouvement et se présente comme une conséquence de la force vive qui anime les molécules de la matière. L'atome éthéré et le mouvement sont les manifestations éternelles du temps et de l'espace. Du choc de deux masses d'éther jaillit la nébuleuse. De cette dernière naît l'étoile; de l'étoile, la planète; de la planète, la vie. Ainsi s'engendrent par transformations successives tous les aspects de l'univers visible, depuis la nébuleuse jusqu'à la cellule organique et la pensée, « miroir sublime dans lequel la nature reflète ses magnificences ».

Après l'étude des astres incandescents, vient celle des astres éteints ou planètes. Ici, nous devons signaler une innovation heureuse qu'on ne saurait, croyons-nous, trop louer. D'ordinaire, les traités d'astronomie et de cosmographie se contentent de décrire, avec plus ou moins de détails, les globes de notre système, sans s'occuper des rapports qui les unissent. Se rappelant que les planètes, qu'on a si judicieusement appelées nos sœurs de l'espace, ont pour commune origine la nébuleuse solaire, d'Assier a soin de terminer la monographie de chacune d'elles par l'énumération des liens qui la rattachent à ses voisines; il complète ainsi l'étude de l'une par l'étude de l'autre. Pour ne citer qu'un exemple, pourrions-nous deviner les phénomènes dont la surface d'Uranus ou de Neptune est le siège, si nous ne les rapprochions de ceux que nous offre la météorologie terrestre, en tenant compte des différences de température, de volume, de vitesse

de rotation, etc? Un des chapitres les plus instructifs à ce sujet est celui du monde de Jupiter. Toutes les particularités que présente la colossale planète dans sa physionomie et son parcours, découlent, comme autant de corollaires, de son énorme masse et de la formidable quantité de mouvement qui l'anime. L'auteur arrive à cette conclusion assez inattendue, mais basée sur d'excellentes raisons, que Jupiter, protégé contre le refroidissement par son volume et une épaisse atmosphère, est moins une planète qu'une petite étoile arrivée au dernier terme de son extinction, et émettant encore une certaine lumière.

Le critique de la *Justice*, abordant ensuite les deux derniers chapitres consacrés au stade organique des corps célestes, ajoute qu'ils constituent un autre nouveau sujet d'étude pour lequel il croit devoir encore féliciter l'auteur. Ce n'est pas, il est vrai, la première fois qu'on agite la question de la pluralité des mondes, même depuis Huyghens et Fontenelle. M. Adolphe d'Assier entrant ici dans les obscurités des régions de la simple conjecture, l'écrivain de la *Justice* ajoute, avec des approbations que nous n'avons pas à sanctionner :

Se disant avec raison que le problème de la pluralité des mondes est, avant tout, une question d'histoire naturelle, il recherche les conditions que doit remplir un astre éteint pour devenir habitable, en se basant exclusivement sur ce qui s'est passé aux premiers âges géologiques du globe et sur ce qui a lieu, de nos jours, dans les laboratoires des physiologistes, où l'on obtient des infusoires par voie de génération spontanée. Il ressort de son analyse que tous les corps célestes sans exception offrent, à un moment donné de leur parcours, la température que réclament les êtres organisés et que la plupart possèdent, en outre, un liquide générateur et une atmosphère qui, il est vrai, n'est pas toujours respirable.

Portant plus loin ses investigations, notre philosophe naturaliste se demande s'il existe des humanités supérieures qui aient inauguré l'ère de la science et fondé le règne de la justice. Ici ses conclusions sont sagement dubitatives, car le contrôle fait forcément défaut; le chercheur ne peut avoir pour guide, en l'espèce, que le calcul des probabilités.

Après quoi la *Justice* conclut que, selon elle, selon le critique du moins, le livre de M. d'Assier fera époque. En même temps que la *Justice*, le *Progrès libéral de Toulouse* par la plume si autorisée du docteur Félix Garrigou, faisait un exposé brillant des travaux du savant penseur de la Bastide.

Mais nous avons dit, nous-même, à peu près toutes ces choses de M. Adolphe d'Assier; nous lui avons attribué « la précision d'analyse d'un savant, la vigueur de conjecture d'un philosophe et la puissance de vision d'un poète. » Mais qui contestera que si, dans le goût des innovations, on trouve l'instinct du progrès, il y a aussi les témérités fatales? Or, c'est surtout dans les questions transcendantes de la philosophie naturelle, dans celles de la formation de l'univers, des évolutions successives des espèces animales dans l'échelle des êtres, depuis le protoplasma du fond des mers jusqu'aux vertèbrés supérieurs, dans celle des origines de l'homme, que se rencontrent ces périls des témérités, du fantastique et de l'arbitraire. Nous avons, il est vrai, soulevé avec quelques savants, au sujet de la théorie de l'éther, des interrogations qui pouvaient n'être pas à l'unisson des doctrines épousées par M. d'Assier, mais qu'est-ce que cela prouve? M. d'Assier connaît,

comme nous, la révolte d'une nouvelle école de physiciens au cri de : « A bas l'éther! » Malgré la vogue de nos procédés, tous soi-disant scientifiques, est-ce que la certitude complète, définitive, s'est dégagée dans les diverses sciences qui parlent des origines de l'humanité, des origines du monde, dans les sciences biologiques, enfin? Et pour les sciences sur les matières où la vie n'intervient pas, nous doutons que M. d'Assier revendique l'absolue certitude pour l'état actuel de la science dans la physique, dans la cristallographie, dans la physique mathématique, dans la théorie mécanique de la chaleur, dans la théorie de la lumière appuyée sur le système des vibrations de l'éther (la conception elle-même de l'éther semblant impliquer une contradiction entre la nature qu'on lui suppose et le rôle qu'on lui fait jouer). N'y a-t-il absolument aucune suspicion devant l'édifice doctrinal, philosophique des sciences naturelles? Enfin, à côté de la vraie science qui poursuit modestement son sillon, est-il rare de rencontrer sur notre chemin des interprètes de la science qui sont manifestement « des téméraires », des impatients « conduits par une haine dont ils n'ont plus conscience et par les préjugés », pour qui la science est une arme de parti, et chacune de ses conquêtes une occasion d'arracher une nouvelle pierre à un édifice dont certains hommes ont juré la perte? On a beau nous dire que, contrairement aux diversités de croyances religieuses existant sur la terre, on ne rencontre sur toute la surface de la planète qu'une seule mathématique et

une seule astronomie, et que, pour cela, on préfère les mathématiques et l'astronomie au catéchisme; il semble que, conviction à part, on devrait chevaleresquement descendre dans l'arène pour barrer le passage à quiconque fait de la science un instrument de parti et de haine. (Voir la solide étude de M. A. de Lapparent sur la certitude dans les sciences, parue dans les *Annales de philosophie chrétienne*; 1886.)

VI

On a dit que dans l'article que nous avons consacré à Bayle, on avait été frappé de la haute impartialité qui régnait dans notre travail. Bayle ne partageait pas nos croyances ; néanmoins nous lui avons rendu pleine et entière justice. Il n'en a pas été de même, ajoute-t-on, pour M. A. d'Assier, libre penseur. Il est pour nous l'ennemi, l'incrédule, le maudit. Aussi n'avons-nous pas été — pure hypothèse — équitable pour ses essais scientifiques. Si quelque esprit prévenu a pu se représenter l'état des choses sous un pareil jour, nous nous hâtons d'affirmer qu'il s'est trompé absolument; car il suffit de se reporter aux pages consacrées par nous à M. d'Assier, pour constater notre haute considération pour ses talents. Quant au rapprochement qu'on a fait de notre manière d'écrire sur Bayle et de notre manière envers M. d'Assier, toutes choses égales d'ailleurs, nous devons faire remarquer que nous sommes tenu à plus de sévérité pour un vivant que pour un mort, dans le cas où l'un et l'autre

nous sembleraient enseigner des doctrines erronées et pernicieuses, antiphilosophiques et antisociales. Pourquoi? pour la raison très simple que la mauvaise influence d'un mort finit par s'affaiblir à la longue, tandis que la pression d'un vivant, si elle émane d'un esprit aventureux, allant trop de l'avant, exerce *actuellement* ses ravages avec toute la vivacité d'une force à son début, sans qu'on puisse prévoir où elle s'arrêtera.

Alphonse Daudet semble indiquer quelque part les conditions de l'impartialité moderne, qui seraient, selon lui, d'être « un indépendant », de « n'être d'aucune paroisse ». Mais ces formules sonores en théorie n'aboutissent pas pratiquement à une situation logique. Pas de système, dit-on, pas d'école, ni surtout de critérium trop inflexible. M. Daudet, en poète, nous cite l'ingénieux outillage des marins qui font tout flotter sur leurs navires, les feux dans les suspensions, les cristaux dans les encoches des tablettes et même la boussole au milieu du pont, sous les étoiles. « Ainsi, dit-il, doivent aller nos jugements sur les hommes, l'art, la vie. Toute stabilité est impossible, toute inflexibilité absurde et dangereuse à bord de notre grand bateau qui roule et qui tangue éternellement, en route vers l'inconnu. » — Soit! mais un libre penseur n'est-il d'aucune paroisse? N'en fait-il pas une à son tour? Est-ce que M. d'Assier, qui aborde les origines de notre monde, la formation de la terre, les origines de la vie d'après les récentes découvertes de la chimie organique, la question de la vie sur les planètes, les phénomènes

d'électricité vitale, pour expliquer les états de somnambulisme et d'apparitions nocturnes et posthumes, est-ce qu'il n'entend pas que ses théories et ses livres soient pris en considération? Ne souhaite-t-il pas que ses sympathies, ses conjectures soient traitées d'une manière sérieuse? Ne dit-il pas implicitement qu'ayant raison et ses adversaires étant dans l'erreur, il faut aller à lui? Mais alors n'est-ce pas ériger paroisse contre paroisse? Que le bateau, tant qu'il voudra, soit en marche vers l'inconnu, n'est-ce pas retourner à l'éternelle agression des uns contre les autres? L'impartialité moderne est fort belle en paroles; en pratique, elle s'enfuit. Le sang-froid est-il aisé lorsque se produisent des affirmations de neutralité, des négations formelles sur les problèmes qui nous importent et intéressent le plus?

Tout esprit a une manière spéciale de procéder, comme tout être vivant, appartenant au monde humain, a une manière spéciale de porter son corps ou de marcher. La caractéristique de M. d'Assier est le besoin de progresser, et peut-être aussi de voir toujours autrement qu'on n'a vu avant lui. C'est un esprit essentiellement hardi et novateur, nous entendons lui en savoir gré. Ce sont ces esprits qui sont à l'avant-garde des réformes et du perfectionnement des races. Aussi M. d'Assier ne pouvait, en linguistique, se contenter des chemins battus, car nous le trouvons, ici, seul ou presque seul devant l'Institut, l'école des chartes et la science officielle. La tradition veut que la langue d'oc soit un idiome issu du latin, que les Romains aient baptisé nos localités

et nos rivières, qu'Ariège vienne d'*Aurigera*, Foix de *Fuxum*, etc. Bayle, et après lui M. Adolphe Garrigou, ont démontré qu'*Aurigera* ne se rencontre dans aucune charte du moyen âge, et que ce mot n'a été mis en circulation qu'au seizième siècle, dans une histoire des comtes de Foix. M. d'Assier est descendu à son tour dans l'arène, et généralisant la question, il essaye d'établir que les noms de nos rivières sont celtiques. Il reviendra, croyons-nous, sur ce sujet lorsqu'il aura terminé son livre la *Terre*. Les Romains n'ont jamais envoyé des instituteurs à Ercé, à Aulus, à Ustou, et leur domination toute superficielle — c'est M. d'Assier qui parle — n'a pu opérer le prodige de changer la langue d'une population qui, depuis quatorze siècles, résiste aux étreintes de la centralisation française la plus formidable qui fût jamais. Ce n'est pas dans les Pyrénées qu'étaient cantonnées les légions romaines, mais sur les bords du Rhin. On continua à parler allemand après leur départ comme avant leur arrivée, tant leur passage laissa peu de traces au point de vue de la linguistique. Du reste, les légionnaires ne pouvaient enseigner le latin, les neuf dixièmes n'ayant jamais mis le pied dans le Latium Ceux du Latium même ne parlaient que la *lingua rustica*.

Ainsi procède M. d'Assier, se dégageant facilement des opinions reçues, fécond en aperçus nouveaux, intelligence chercheuse et divinatrice, fièrement affirmatif, et dont plusieurs étrangers ont proclamé, comme nous, la haute envergure de philosophe. Plusieurs membres de l'Institut lui ont adressé les lettres

les plus flatteuses, et nous sommes informé que son essai sur l'*Humanité posthume et le spiritisme*, dont nous avons cru devoir discuter la donnée fondamentale, est traduit en ce moment en anglais par le colonel Olcott, de l'armée des Indes. Nous n'avons pu suivre M. d'Assier lorsqu'il remplace les diableries par les effets de l'électricité vitale, et prétend que les médecins ne nient pas ses théories, bien qu'ils se contentent de les dissimuler sous le nom d'hypnotisme. M. d'Assier est infiniment ingénieux ; mais si l'on trouve quelques-unes de ses assertions insuffisamment mesurées, insuffisamment scientifiques, et qu'on le dise, ne peut-on le faire sans le diminuer lui-même ? A quelque école que nous appartenions, nous entendons, chacun, procéder par des preuves démonstratives, et nous arrêter quand elles nous semblent suffisantes pour motiver une conviction. La *Revue philosophique* de M. Th. Ribot accorde que le physicien croit à l'éther, comme le métaphysicien à l'immortalité de l'âme (numéro de septembre 1886, p. 304). Sans nous arrêter à cette assimilation plus que douteuse, ne demanderons-nous pas à l'école positiviste comment elle trouve très justifiée la conviction sur l'éther, et n'en accorde pas autant aux convictions spiritualistes sur la vie future ?

VII

Après nous être étendu sur M. d'Assier, pour justifier notre sollicitude à ne rien omettre, et prouver

que nous n'avons aucunement voulu amoindrir l'auteur des livres *le Ciel*, *la Terre*, *l'Homme*, — car il a trop d'importance, et il n'eût pas suffi, pour lui, de trois ou quatre lignes — nous passons à M. *Ferdinand Mercadier*, que la maladie dernière a empêché probablement de lire, dans notre cinquième volume, le chapitre qui le concerne. Nous avions mis en relief, de son vivant, ses qualités intellectuelles. La mort est survenue, et nous ne devons pas nous contenter de relever, dans ce modeste et viril Ariégeois, le numismate distingué, car il y a en lui l'érudit si au courant des antiquités du pays, le lettré aimant et cultivant les arts, versé dans la musique et dans la peinture, le conservateur de la bibliothèque de la ville de Foix et du musée départemental[a].

Lorsque la mort vient mettre le sceau à une destinée terrestre, c'est l'heure d'honorer un caractère et les nobles mobiles qui ont animé l'existence d'un concitoyen. Aussi, dès qu'on apprit la fatale nouvelle de la mort de M. Ferdinand Mercadier, parvenu à l'âge de quatre-vingts ans, la justice s'est fait jour à travers le deuil de l'Ariège. Des écrivains de renom, des journalistes de toute nuance ont salué de leurs regrets l'homme estimable et bienveillant, modèle de l'homme instruit, qui a su fournir modestement et vaillamment une carrière toute d'honneur et de travail, le dernier survivant des fils du savant ingénieur Mercadier, auquel l'Ariège est fière d'avoir donné le jour.

a. On doit à M. Mercadier la belle série de médailles gallo-romaines exposée au musée de Foix.

Un ami parla sur sa tombe, pour répandre ses larmes avec toute l'Ariège. On est mal à l'aise devant la mort, pour parler des rêves des mortels ; mais on est à la bonne place pour verser des pleurs sur le citoyen affable, sur l'homme de bien qu'on ne verra plus en ce monde. L'orateur qui porta la parole dans cette catastrophe de famille fut ému, éloquent de cette éloquence que donne la vénération mêlée à la sympathie. Cet orateur a un nom déjà illustre dans les lettres.

« L'on proclame le droit au travail, s'est-il écrié, et l'on a raison ; mais ce droit devrait toujours avoir pour corollaire le droit au repos. Hélas ! le repos, Ferdinand Mercadier ne l'a pas connu. Il est mort dans l'action et l'effort même... Ne récriminons pas. Le trait le plus attachant de cet admirable vieillard, qui m'apparaît comme un sage de la Grèce antique, ce fut une profonde mansuétude, une sérénité toute stoïcienne. Il ne se plaignit jamais. »

L'orateur n'a pas parlé de gloire sur la tombe d'un homme essentiellement modeste ; la gloire, d'ailleurs, n'était-elle point honnie par un grand républicain? « La gloire ! disait Proudhon, voilà notre pain quotidien, pain quotidien des races lâches, vaniteuses, qui, après avoir brillé un instant au premier rang, deviennent la risée des nations. » Comment d'ailleurs admettre, ajoutait Proudhon, que dans les principes de la Révolution française, et dans une République fondée sur le droit de l'homme, il existe des grands hommes, c'est-à-dire des hommes au-dessus d'autres hommes?

Nous ne savons si M. Ferdinand Mercadier et son panégyriste eussent accordé à Proudhon que, dans la pensée de la Révolution et dans la perspective de la République, l'idée de grands hommes est un non-sens ; que leur disparition est un gage de notre délivrance, et qu'enfin ceux de la Constituante qui décrétèrent le Panthéon, et ceux de la Convention qui y portèrent Lepelletier et Marat, étaient de francs aristocrates. Mais il ne s'agissait point de cela dans les premiers jours de mars 1886, au cimetière de la ville de Foix. Une cité entière et une famille étaient désolées par cette force mystérieuse et brutale qui opère nos séparations. L'orateur, en faisant ses adieux au défunt, au travailleur fatigué qui venait de s'endormir dans la mort, fit tout ce qui était en son pouvoir avec ses doctrines personnelles ; il prit la main des survivants et, dans une suprême étreinte, s'efforça de porter un lambeau de consolation dans l'obscur incertain, en disant ces mots devant le plus urgent et le plus accablant des problèmes rationnels : « Je ne puis le plaindre — notre F. Mercadier — d'avoir enfin trouvé dans la mort la paix que la vie lui avait impitoyablement refusée. » Mais ne profanons pas le silence des tombeaux par des disputes intempestives sur ces mots immenses : *la mort, la paix*, *le repos suprême,* le sort de l'amitié et de l'admiration que nous avons eues pour ceux qui nous précèdent et disparaissent de la *lutte pour l'existence,* de *cet enfer de la vie*, de *cette cage de fous*, comme disent parfois les Américains.

VIII

Dans le volume des *Hommes scientifiques*, des *Philosophes* de l'Ariège, nous avons placé le docteur *Bordes-Pagès ;* et, dans ce tome II des *Archéologues* qui renferme les moralistes, nous avons mis *M. Gleyzes*, l'auteur de *la Thalysie*. Avons-nous la prétention d'avoir tout dit sur le compte de ces deux doctes Ariégeois? — Assurément non. Nous savons que M. Bordes-Pagès garde dans ses cartons des ouvrages inédits, auxquels il médite chaque jour de mettre la dernière main, et qui, d'après l'impression d'hommes compétents, porteraient son nom à une plus grande élévation que celle déjà atteinte. Mais il est malaisé d'avoir communication de certaines œuvres qu'achèvent leurs auteurs. Comment, ensuite, noter les honorables relations que M. le Dr Bordes-Pagès entamait, dès ses jeunes années, avec les célébrités de la science et de l'éloquence politique, avec M. de Montalembert, par exemple, qui, en 1847 et autres années, échangea des lettres avec le philosophe de Seix? Son nom ne recevra-t-il point un nouveau lustre par le percement des Pyrénées, quand s'ouvrira le tunnel dont il a poursuivi l'exécution avec une constance si patriotique?

Aurons-nous assez insisté sur le moraliste de Mazères, M. Gleyses? Certainement, nous avons exposé au long ses œuvres originales. Nous aurions dû ajouter que les trois volumes de son ouvrage *la*

Thalysie ont eu le double honneur d'être traduits en plusieurs langues et d'être baptisés en Angleterre et en Allemagne la *bible du végétarisme*. Les savants suisses en parlent avec enthousiasme, et appellent *la Thalysie* « un ouvrage magistral qui immortalisera le nom de Gleyzes ». (Voir la brochure du professeur Ed. Raoux, parue à Lausanne, juillet 1886, sous le titre : *Les deux zoophagies, les trois intempérances et le régime végétarien*, page 12.)

Le nom du baron de *Saint-Paul*, qui fut, sous l'Empire, le bras droit de M. Rouher, se présente devant notre plume, non point que nous ayons rien négligé sur cet Ariégeois, mais pour ajouter une anecdote historique qui confirme l'opinion connue de la force de son caractère. La rage étant à l'ordre du jour depuis les travaux de M. Pasteur, les journaux ont rappelé une circonstance personnelle à l'ancien préfet ariégeois de l'Empire.

Dans une partie de chasse, il fut mordu par un de ses chiens. Sans s'assurer s'il était ou non enragé, les gardes tuèrent l'animal et l'enfouirent profondément. M. de Saint-Paul, convaincu que ce chien, qui lui était fort attaché, ne pouvait l'avoir mordu que dans un accès de rage, prit la résolution héroïque de se séquestrer du monde tant que durerait la période d'incubation. Il se barricada dans sa chambre à coucher et n'eut plus de rapports avec sa famille et ses serviteurs que par la fenêtre. C'est par là qu'on lui faisait parvenir ses repas et sa correspondance.

Pendant quarante jours, M. de Saint-Paul resta confiné dans sa prison volontaire. Il ne consentit à

en sortir que sur les instances de son médecin qui lui assura que tout danger était passé.

C'était assurément de l'énergie morale, conforme à tout ce que l'on connaissait de cette robuste nature. On ajoute une particularité, que nous ne nions pas, mais sur laquelle nous n'avons pas de preuves positives. On a dit que, sur sa table de nuit, il avait placé deux pistolets chargés, tout prêt à se brûler la cervelle au premier symptôme qui se déclarerait. Et cependant il croyait à l'*au-delà*, aux éternités de l'autre vie. Lui aussi avait conservé, comme Legrand du Saulle, la contagion spiritualiste de Mgr Darboy, depuis que la préfecture de l'un et l'évêché de l'autre s'étaient touchés à Nancy.

Nous reviendrions volontiers, s'il était nécessaire, dans cet avant-propos, sur M. *Aristide Pescaire*, dont nous parlons dans le corps du volume, mais dont nous n'avons pas assez mis en lumière les belles ressources du côté de l'esthétique. Laissant à part ses manières de voir accidentelles, un peu sévères peut-être, quant aux madones du Pérugin, et son opinion sur l'incompatibilité prétendue de la puissance ecclésiastique et des nécessités de l'ordre républicain, il faudrait faire ressortir ce qu'il y a dans ce vif esprit de science acquise et variée, de sentiment de l'art et aussi de talent d'écrire. Ce ne sont point les plumes qui manquent dans le monde, ni une certaine routine de style ; mais les plumes originales sont rares. M. A. Pescaire ne nous laisse jamais froid, parce que, par une sorte de contraste, il se montre, dans ses travaux intellectuels, à la fois réaliste et élégant, phi-

losophique et tendre, impitoyable et condescendant. Lorsqu'il a plus ou moins d'imagination et de poésie, et qu'avec cela il remue des idées, — le penseur de Tarascon en remue beaucoup, — infailliblement l'écrivain devra intéresser ses lecteurs ; tel est M. Aristide Pescaire, éloquent et fougueux défenseur de la libre pensée, républicain d'action autant que de phrases et de discours. Mais nous ne pourrions encore, en tout état de cause, dire le dernier mot sur cette individualité ; il ne l'a pas dit lui-même. Il y a en lui un esprit progressif et une âme altière qui vibrent pour la démocratie, et qui demandent le temps d'un entier déploiement. Mais quelle intelligence ouverte et quel chaud démocrate !

IX

Nous ne voudrions pas être en retard avec l'estimable M. *Jacques Ourgaud*, et il nous serait très dur d'entendre alléguer que nous n'avons pas suffisamment reconnu son mérite. Nos renseignements incomplets se sont complétés ; et ce qui avait été divisé, éparpillé, nous voulons le réunir, le grouper, le condenser, à l'honneur de cet enfant de Pamiers, qui fut vraiment distingué par l'intelligence et par le cœur. Séduisant d'amabilité, Jacques Ourgaud (né à Pamiers en 1796, mort dans cette même ville en 1868), était doué d'un esprit simple et aiguisé.

Nous avons signalé, dès le premier volume des *Poètes*, une œuvre poétique de M. Ourgaud, mais

sans le nommer. L'œuvre ne portait aucune signature et nous ignorions alors qu'il fût l'auteur de ce poème, provisoirement signé *Maître Jacques*, de Pamiers. Au tome Ier des *Archéologues*, il a été question de Jacques Ourgaud aux pages 682, 683 et 684, à propos de ses *Notices historiques* sur Pamiers ou le royaume de Frédélas. Mais cette fois, à côté de l'œuvre, le nom de l'auteur ne nous était pas inconnu.

L'historien est heureux de revenir sur ce concitoyen, que nous avons jugé d'après des productions séparées, considérées isolément, et qu'il faut examiner maintenant d'un regard d'ensemble. Dans la complexité de cette nature fort personnelle et d'une haute unité, se rencontrait une diversité très remarquable, dont nous n'avons été informé que dans ces derniers jours. Aussi ne sommes-nous pas étonné que cette physionomie ariégeoise ait paru peu accusée dans les premiers tomes de notre histoire. Poète, savant, administrateur, archéologue, historien, le docteur Ourgaud était une personnalité puissante qui a laissé, dans les dernières générations du pays de Foix, un souvenir durable.

Il est des talents qui ont, pendant un long temps, une sorte de répugnance à se livrer au public. Timides et exigeants, peut-être inconscients de leurs forces, ils se laissent porter par le flot des années, sauf à recueillir sans cesse des matériaux, des connaissances, le long des rives que côtoie leur barque. Observateurs, s'écoutant vivre eux-mêmes, curieux et avides d'annotations, vienne une circonstance qui les fasse sortir d'eux-mêmes; alors paraîtront les

trésors amassés peu à peu. L'érudit aura le droit de formuler des synthèses sur les nombreux détails patiemment recueillis pendant vingt ans. Le poète inconscient n'aura qu'à ouvrir son cœur et ses lèvres, pour s'apercevoir qu'il portait en lui un poète ignoré de lui-même. Jacques Ourgaud, le meilleur et le plus loyal des hommes, l'adorateur du pays de Frédélas, fut placé à la tête de l'administration municipale par la confiance publique. Il était homme à s'intéresser chaudement à ce qui concernait les individus et la cité, on l'avait vu à l'œuvre comme médecin compatissant ; mais, à côté de l'administrateur, à côté du citoyen humanitaire et du chrétien sensible, fraternel, on ne soupçonnait pas l'artiste, le lettré, le poète. Or, M. Jacques Ourgaud reçut chez lui le barde populaire Jasmin, lorsque celui-ci vint dans l'Ariège, en 1854, et fit avec le charmeur d'Agen assaut d'improvisation dans la séance publique qui fut donnée aux habitants de Pamiers. Les vers débités par lui à cette occasion (*A l'aütou del medici dés païrés, per un medici d'espital*) furent imprimés et vendus au profit des pauvres. Mais il est des maladies morales dont on retrouve partout la triste apparition.

L'amélioration de la politique en France est longue et difficile à réaliser, parce qu'on se hait trop. Depuis le neuvième siècle, on s'est trop haï, au dire de Philarète Chasles. Il n'y a pas seulement l'envie et l'animosité des étrangers contre nous ; il faut craindre surtout nos propres dissentiments, nos propres ambitions, et ce besoin de prépondérance absolue que chaque parti dans une nation et chaque individu

dans la cité, dans le bourg ou le hameau, voudrait tirer à soi.

On dit que l'enfant des faubourgs lyonnais se détourne de mauvaise humeur à la vue de l'agriculteur beauceron. A Pamiers, on se détourna un instant de Jacques Ourgaud. Les ennemis du médecin-poète — il en avait à cette époque — prétendirent que l'auteur, dans sa réponse soi-disant improvisée à Jasmin, avait préalablement piqué ses vers patois au fond de son chapeau.

Ourgaud, mis en verve, publia trois ans après, en 1857, l'*Esprit del tens ou la Rébouluciou dé quatré-bints-naoü*. Nous avons analysé ce poème dans le tome Ier de notre histoire. L'auteur y chante, dans plusieurs odes, la période révolutionnaire jusqu'à la mort de Robespierre. Son père, homme du peuple, conduit à Paris pour y être exécuté (avec Ribaute, Rabot, cultivateur ; Menjole Félix ; d'Artiguière, de Foix ; Bertrand, de la Bastide ; Marion et Martimor, de Mazères ; Bellissen de Castelnau ; Fornier de Savignac ; Lagroulée et Belloy, de Tarascon ; Lacvivier ; Seré fils ; Soléres-Beauce ; Panis, de Pamiers, fut sauvé par le 9 thermidor. Le poète trouve dans son cœur une strophe émue pour saluer ce retour :

Tu tabés, m'es tournat, o venerablé payré,
Aquel joun qué, des plours, taris anfin lé riou!
Tu qué dé las prézous, nous dizios per adioü :
« De jou siox counssoulats, paoüré filh, paoüro mayré ;
« En marchan à la mort, les bourreoüs à la caoüs,
« Lé cor pur, l'amo fiéro, à Dioü son asserbido,
« Nou regréti la bido
« Qué pr'amou de bous aoüs ! »

Nous avons payé notre tribut à Jacques Ourgaud pour son poème de 1857. Quant à ses vers de 1854, l'illustre Agenais lui-même lui fit cette réponse :

Al medeci-poeto

Dizon que poezio amatigo las penos ;
Pel mounde alors, amit, s'es un double trezor :
Poeto et medeci! doundes las dios mourenos ;
Garisses l'amo, amay lou corp.
Chel riche endoulourit, dambe tous bers que daoures,
Fas tourna la joyo pret d'el.
Mais quan, de rescondous, s'es medeci des paoures,
Nat poemo nou bal aquel.

(*Bulletin périodique de la Société ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts*, juin 1884, page 236).

En même temps que M. Ourgaud faisait acte de poète et d'historien, il publiait plusieurs mémoires sur les eaux thermales d'Ussat, et une brochure sur le traitement du choléra par une substance spéciale. Nous ne voulons insister ni sur le naturaliste, ni sur l'administrateur (maire de Pamiers). L'historien en lui réclame davantage notre attention. Il ne s'est pas enfoncé dans les théories de la philosophie de l'histoire, dans la loi des latitudes ou des climats relative au monde historique ; il n'est ni pour Bodin et Montesquieu, ni pour l'historien anglais Buckle. Esprit positif, il n'aurait pas pu soutenir avec Montesquieu que « la liberté ne s'épanouit que dans les régions froides », — comme si en dehors du Nord les peuples ne goûtaient pas la liberté, — ni affirmer avec Buckle que « l'égalité ne fleurit que sous les latitudes élevées ». D'autres idées ressortent de son

étude sur les âges féodaux dans sa *Notice historique sur Pamiers*, et de son poème languedocien sur la Révolution française. Il suffit de parcourir quelques pages de l'historien de Pamiers pour le classer aussitôt parmi les observateurs de la règle et de la mesure dans les jugements historiques. Comment savoir ce qu'a valu une époque de l'histoire en elle-même, si l'historien ne vit de la vie de cette époque, s'il ne se fait en quelque sorte le contemporain des hommes d'alors en même temps que leur juge? Jacques Ourgaud n'avait garde de tomber dans les préjugés inexplicables de Voltaire, selon qui tout était barbare avant le dix-septième ou le dix-huitième siècle. (Voir, dans l'*Essai sur les mœurs*, comment Voltaire juge le moyen âge. L'historien de la civilisation en Angleterre, Buckle, admirateur de Voltaire, ne l'approuve point dans ses préjugés contre le moyen âge.)

Ne serait-il pas étrange de vouloir retrouver le monde nouveau dans le monde ancien, et d'y introduire les idées et les couleurs des partis de notre temps? Ainsi l'Ariège doit s'applaudir d'avoir eu en M. Jacques Ourgaud un esprit pondéré, un historien imbu de la sagesse et de la justice historiques, qui comprend qu'à mesure que des modifications profondes s'opèrent dans les idées et dans les mœurs, l'historien doit changer de poids et de mesure, quand même les époques seraient assez rapprochées. (Voir les justes observations de M. Francisque Bouillier, dans le *Correspondant* du 25 janvier 1880.) Sans doute, il reconnaît que l'ancien régime est tombé

en grande partie sous le poids de ses abus ; il admet moins aisément que les classes privilégiées et le pouvoir aient *seuls* contribué à ruiner le vieil édifice. Enfin, il semblait élémentaire à M. Ourgaud qu'on ne saurait juger d'après les règles d'un code uniforme et inflexible les premiers et les derniers venus sur la terre, et cependant on voit constamment les écrivains du dix-neuvième siècle s'écarter de cette maxime d'appréciation. « Nous exigeons des hommes vivant dans un autre état de choses, dit Chateaubriand, ce dont ils n'avaient pas même l'idée. » (Préface des *Études historiques.*) Aussi, M. Ourgaud doit être cité comme aussi pénétré en histoire que dans la vie ordinaire du sens équitable.

X

M. *H. Marcailhou d'Aymeric*, d'Ax, est encore un Ariégeois qui mérite de notre part un nouveau paragraphe, après les lignes qui lui sont consacrées dans le tome V. Nous n'avions vu qu'un côté et un petit fragment. M. H. Marcailhou a agrandi son horizon, et c'est notre devoir de le considérer sous les deux aspects dans lesquels il se révèle en ces derniers temps, comme artiste et comme patriote.

Voici l'ensemble des travaux à peu près accomplis jusqu'à cette heure par le docte et laborieux enfant de la cité d'Ax :

Souvenirs et impressions d'un voyage en Italie ; pre-

mière partie : Une semaine à Naples, volume in-18, de 70 pages (Saint-Girons, 1885, typographie A. Rives). — *Souvenirs et impressions ; seconde partie : Une semaine à Rome* (inédit). — *Monographie de la ville d'Ax*, 1 volume in-12 de 346 pages ; Toulouse, 1886. — *Flore du canton d'Ax* (en préparation). — *Étude chimique sur les eaux sulfureuses de Mérens et de Saliens* (*haute Ariège*). — *Nouveau guide pratique de l'étranger à la station d'Ax-les-Bains* (*Ariège*), 1 petit in-18 ; Foix, chez Pomiès, 1885.

Après les voyageurs illustres qui se sont appelés Chateaubriand, Alexandre Dumas, Ampère, de Hubner, Théophile Gautier, il y a place pour les excursionnistes des âges nouveaux, qui ont la passion scientifique du vrai et du beau, dans leurs antiques et modernes manifestations. Nous avons à rappeler que M. H. Marcailhou d'Aymeric a fait acte d'excursionniste dans l'*espace* comme voyageur, et d'excursionniste dans le *temps* comme historien archéologue.

L'artiste est, à certains égards, un excursionniste dans l'espace. Nous aimons qu'un Ariégeois donne l'exemple d'un voyage pour l'art et pour l'archéologie ; c'est ce qu'a fait M. H. d'Aymeric, d'après son récit imprimé *Souvenirs et impressions*. Il a visité la ville de Naples, ce qu'elle renferme dans ses monuments, ses musées, ses environs ; il a eu à exprimer son opinion et à dire son mot, après tant d'autres, sur cette architecture, ces statues grecques et romaines, ces mosaïques, ces fresques, ces pein-

tures, ces sculptures, ces spécimens de l'art antique trouvés à Pompéi et à Herculanum. A la bonne heure! voilà un Ariégeois qui s'adresse à l'Italie, au pays classique des souvenirs, au complément de toute étude archéologique, si ce n'est point, comme le savant et spirituel M. Boissier, de l'Académie, pour retrouver la maison de campagne d'Horace et les lieux où Virgile a placé les principales scènes de l'*Énéide*, du moins pour pénétrer plus avant dans les grandes œuvres de l'art.

On se figure la modalité intellectuelle de l'Ariège toute rugueuse et noueuse comme les vieux chênes, les vieux châtaigniers de nos montagnes. Honneur à vous, monsieur H. Marcailhou d'Aymeric, qui, vous attachant à un voyage d'art et d'évocations antiques, dissipez les préjugés d'incompatibilité entre les finesses de l'esthétique et la nature de l'esprit pyrénéen! M. H. d'Aymeric a voyagé pour penser et sentir par lui-même en matière d'art; il a bien fait; il pouvait examiner si l'avantage que l'individualité apporte à la politique, à la science, se représenterait dans l'esthétique des arts. Il parcourt Naples, il s'exerce à la description et il s'affirme dans sa critique à la fois modeste et personnelle. Il parle avec compétence des bronzes, mosaïques, sculptures, art ancien, verres antiques; il décrit l'intérieur du théâtre San-Carlo, le rival de la Scala de Milan; il passe aux églises, qu'il étudie et fait connaître, sa narration est rapide. En mer comme sur terre, il observe et redit ses impressions solennelles devant l'infini du ciel et des flots. Revenu à terre, il a des pages charmantes sur les environs de

Naples, sur le tombeau de Virgile, sur la ville de Pompéi, ensevelie depuis dix-huit cents ans, où il nous fait vivre, en ranimant cette cité surprise dans ses affaires et ses voluptés. Il nous conduit à la bourse, au tribunal, au forum, aux thermes, aux temples de Jupiter, de Mercure, à l'amphithéâtre qui contenait 20,000 spectateurs; il nous fait remarquer un squelette qui tient encore, depuis dix-huit cents ans, des clefs à la main avec un rouleau de dix pièces d'or à l'effigie des empereurs Néron, Vitellius, Vespasien, Titus.

Assurément, le voyageur ariégeois n'a pas prétendu découvrir ou révéler Pompéi. La littérature et l'art, les livres, les dessins et les photographies nous ont tous familiarisés à ce que l'on a retrouvé de monuments et de chefs-d'œuvre de l'art exhumés de ces ruines, depuis des années. Qui ne connaît d'avance « la maison du boulanger », celle du « marchand de vin » et du « marchand d'huile », la maison de Pansa, celle de Salluste, celle du « poète tragique » et le reste? — Mais qu'importe? Est-ce que la cité ensevelie sous les cendres du Vésuve ne se développe pas chaque jour? Quiconque la visite deux fois à douze ou quinze mois d'intervalle est frappé, dit-on, de voir « comme ses limites s'élargissent ». Pourquoi M. Marcailhou d'Aymeric n'irait-il pas constater ce qu'amènent les fouilles nouvelles, les maisons pavées en mosaïques que les coups de pioches et de pelles dégagent? Pourquoi n'irait-il pas chercher de nouveaux murs décorés de fresques en couleurs passées, masques rieurs, faunes, amours, oiseaux,

poissons et fruits? N'affirme-t-on pas que le tiers à peine de Pompéi est actuellement exhumé?

Mais, dans M. H. Marcailhou d'Aymeric, ce n'est pas seulement l'observateur et l'artiste que nous devons signaler, il y a aussi le patriote dans l'historien, l'excursionniste dans le domaine du temps.

XI

On a voulu distinguer trois manières d'écrire l'histoire : celle d'Hérodote et Polybe, qui groupent les événements autour d'un fait saillant, devenu pour eux un point de repère auquel ils rapportent les hommes et les choses ; celle des Latins, de Tite-Live, Salluste, César, Tacite, qui consiste à suivre simplement la chaîne chronologique et à raconter les faits dans l'ordre des temps ; celle de Pline et de Strabon, inaugurant la méthode géographique, faisant l'énumération des divers pays connus de leur temps et mêlant à la description de chacun d'eux l'histoire du peuple qui l'habite. (Voir Paul Mougeolle, *les Problèmes de l'histoire*.) M. d'Aymeric n'avait point à rechercher dans sa *Monographie de la ville d'Ax,* quelle serait sa méthode d'écrire l'histoire. Chacun, d'instinct, ayant à composer l'histoire d'une tribu, d'un pays, d'une époque, d'une personnalité ou d'un groupe, procède comme l'a fait M. d'Aymeric, analysant successivement les relations des faits entre

eux, avec le temps, avec l'espace, et mêlant dans sa narration la chronologie à la géographie.

Il y a déjà eu des travaux, très bien faits, sur la cité d'Ax, célèbre par ses eaux thermales. Mais ils étaient compris à un point de vue spécial. M. Marcailhou s'est proposé de ne rien laisser dans l'ombre, et l'on remarquera qu'il a tout interrogé, tout vu, tout étudié dans les archives locales et dans les traditions pour donner une monographie complète. Il a la plume facile. Érudit, habitué aux recherches, il ne pouvait manquer de nous donner une histoire instructive, satisfaisante pour les savants et pour les lecteurs qui ne veulent pas de lectures pesantes.

Dans les soixante premières pages, l'auteur dit l'origine probable d'Ax, peu avant le huitième siècle. Ensuite il embrasse la série des petits événements de la cité depuis le neuvième jusqu'au dix-septième siècle. Ces événements n'ont qu'une importance locale; ils sont empruntés aux documents et aux chartes rapportés dans le cartulaire manuscrit de l'ancienne abbaye de Boulbonne. A côté de ces événements, il fallait donner la topographie, l'aspect primitif d'Ax et la ville moderne, Ax rebâti après l'incendie de 1586, la description des tours et portes de la ville, places, halle, hôpital, chapelles, oratoires, églises, sources d'eaux thermales, établissements thermaux. Cela prend les trois premiers chapitres.

Dans les chapitres IV, V, VI, VII et VIII, il s'agit de la physionomie administrative d'Ax pendant l'époque féodale. Les divisions territoriales, les privilèges et franchises accordés aux habitants d'Ax par

les comtes de Foix, l'organisation municipale, le conseil politique, le conseil général de la communauté, les droits d'emprunt, les subsides, les droits de chasse, le mode de nomination des consuls, leurs attributions, la police de la ville, la levée des troupes urbaines, la répartition et levée des impôts, la justice consulaire au dix-septième siècle, les tarifs et les droits pour les vins, les cabarets, les boucheries, l'entrée des vins, le prix des vins et du blé et autres denrées, la juridiction des juges dans les affaires civiles et criminelles, tout cet exposé occupe environ quarante pages.

Depuis le chapitre IX jusqu'au chapitre XIV inclusivement, l'historien d'Ax fait connaître le fonctionnement des divers rouages qui forment la vie de toute cité, de tout centre de population ; l'administration religieuse du pays, la circonscription ecclésiastique du territoire, la particularité de ce que l'on appelait l'*archiprêtré* d'Ax ; les confréries des pénitents blancs et des pénitents bleus, avec leurs statuts, leur but, leur constitution ; l'historique de l'instruction publique à Ax, des instituteurs, des établissements scolaires de garçons, de filles, confiés à des congréganistes jusqu'aux dernières mesures d'expulsion ; la question forestière et celle des pâturages, si importantes dans les pays de montagnes ; les droits sur les bois et les montagnes, les forêts domaniales, les bois seigneuriaux, le cantonnement ou contrat passé entre les communes usagères et l'État ; les eaux thermales et sulfureuses, leur exploitation et l'historique des divers adjudicataires de ces eaux

depuis 1741 ; enfin les industries éteintes, les *cordeillats*, draps grossiers, le commerce des laines, les forges à la catalane. Ces divers points sont passés en revue dans quatre-vingt-cinq pages.

Lorsqu'on arrive aux temps modernes, les facilités deviennent plus grandes pour les historiens. M. Marcailhou a pu explorer les archives d'Ax et celles de Foix ; aussi parle-t-il avec plus de développement des guerres de religion au seizième siècle, des pestes des seizième et dix-septième siècles, des incendies de 1240, 1355, 1586, 1615, 1880, des événements d'Ax pendant la Révolution française de 1789 à 1795, des invasions des Espagnols à Ax en 1695, 1705, 1793, 1811, 1812, du passage du duc d'Angoulême en 1815. Ces divers récits remplissent près de cent pages dans le chapitre XV.

Enfin le chapitre XVI, qui est le dernier, consacre ses vingt-quatre pages à des notices biographiques sur les principaux personnages d'Ax, parmi lesquels François Mansart, le célèbre architecte du dix-septième siècle, Abraham Sicre (1728-1765), Pierre Roussel (1744-1802), Gaspard Astrié (1799-1846), Gatien Marcailhou d'Aymeric (1807-1855), Adolphe Authier (1858-1858) sont particulièrement cités.

Tel est le nouveau travail historique dû à la plume de M. H. Marcailhou d'Aymeric, lauréat de plusieurs grandes écoles, membre résidant ou correspondant de diverses sociétés savantes. Nous devions le faire connaître, puisqu'il fait connaître l'Ariège, qu'il est écrit avec modération, avec sagesse, et qu'il tend à

ramener l'éclat du soleil sur des annales enveloppées jusqu'ici dans le crépuscule.

L'auteur a, sur le compte de l'architecte François Mansart, de l'époque de Louis XIV, et sur son pays d'origine, une opinion fort patriotique, mais qui ne nous paraît pas facile à motiver. F. Mansart est-il né à Ax ou à Paris? Nous avons dit au tome des *Poètes* que l'acte de naissance et de baptême de cet artiste illustre, pièce officielle, se trouve dans une paroisse de Paris. Comment M. H. d'Aymeric élude-t-il cette preuve de l'origine parisienne de Mansart ? Il cite, il est vrai, un *Dictionnaire historique* de 1834 (chez Garnier), tome VIII, et le *Dictionnaire encyclopédique* de l'abbé Glaire (1847), au tome XIV, page 229, deux ouvrages qui portent « Mansart, né à Ax et non à Paris ». Cette citation ne pourrait cesser d'être insuffisante qu'à la condition d'avancer des raisons positives et probantes. La seule affirmation d'un dictionnaire, sans une indication explicite des preuves nécessaires, demeure sans valeur. Le *Dictionnaire historique* de Feller n'a-t-il point, dans un sujet analogue de controverse, une affirmation qu'en Ariège on sait pertinemment erronée, sur le lieu de naissance de notre docteur Roussel, d'Ax? Le dictionnaire de Feller dit (sans doute d'après un bruit non vérifié) : « P. Roussel, *né à Dax, dans les Landes.* »

XII

Nous rencontrons également sur notre chemin le savant curé de Montardit, M. l'abbé *J. Cabibel*,

à qui nous avons déjà consacré de nombreuses pages dans un des chapitres sur les *Historiens*, et qui a dit un mot sur la science, sur la politique, l'archéologie et l'histoire.

On ne reprochera pas à cet écrivain de se perdre dans les nuages et d'aller chercher des textes de méditation et d'étude à mille lieues. La connaissance raisonnée de l'Ariège, la vulgarisation de ses antiquités, de la langue primitive du pays, excitent sa curiosité et mettent en activité sa plume déjà si exercée. Il se meut sans en sortir dans ce programme patriotique et filial. Ainsi, deux publications en vers languedociens, dans le dialecte saint-gironnais, sont sorties de sa plume en 1886. On y remarque une aisance de versification, un tour original d'imagination, un esprit inventif, qui convaincront MM. Mistral et Roumanille que la Provence n'a pas le monopole des essais sur la langue romane, mais que le Midi tout entier conserve l'idiome des aïeux. C'est : 1° un *Poèmo tragico-coumiqué dé doutzé cants* (*Excursiou scientifico* et *pittouresco à la grotto d'Enlèno*, San-Girouns, imprimario A. Rivos), ouvrage couronné; on y vante la vie libre et indépendante dans un recoin de nos montagnes; et 2° douze sonnets (*Doutzé sounets en patouès dé Languedoc*) dédiés aux félibres.

Dans le sonnet intitulé *le Rossignol et le Moineau*, le moineau demande au rossignol de lui enseigner son chant. Le rossignol répond que chacun a son lot dans ce monde, et que nous ne devons nous engager qu'en proportion de nos facultés constitutives :

Lé qu'és nëichut parrat, qué deou mouri parrat.

Nous n'avons point parlé d'une brochure parue en 1878, intitulée *le Coup de clairon*, opuscule de quarante-huit pages que nous n'avons connu que trop tardivement. C'est une œuvre de controverse, débris d'une polémique oubliée, mais qui montre les vicissitudes de tout homme, surtout de tout ecclésiastique qui veut toucher aux questions politiques, quand un pays passe d'une forme gouvernementale à une forme nouvelle. On vit se mêler à la discussion, avec l'*Ariégeois* de Foix, plusieurs feuilles de Paris, la *République française*, le *XIX*e *Siècle*, la *Presse*, le *Pays*, le *Père Duchesne*, etc. M. Cabibel fut tour à tour blâmé et félicité, ce qui semble inévitable lorsqu'on se hasarde sur un terrain brûlant.

Nous ne voulons aucunement réveiller des querelles éteintes, sur lesquelles bien des événements ont passé avec neuf années. Les rapports entre les croyants et les républicains non croyants ne sont pas tout à fait les mêmes qu'en 1878. Les doctrines athées et matérialistes ont-elles fait du progrès? C'est aux publicistes sagaces à se rendre compte des causes et des effets, à rappeler à la démocratie qu'elle doit plus qu'elle ne pense au christianisme, et à s'inquiéter aussi de ce que peuvent devenir la fraternité et la liberté sans la foi chrétienne. Il est sûr que trois choses sont à cœur à M. Cabibel, comme à M. Thiers : « la liberté, le rang

de la France dans le monde, les vraies croyances morales, sans lesquelles l'homme descend vers la brute ». (Lettre de M. Thiers à M. de Falloux.)

Mais voici un autre Ariégeois dont le nom est déjà venu au tome II des *Militaires* et au tome des *Hommes scientifiques*, M. le baron *Cyprien de Bellissen* que nous ne pouvons quitter, sans signaler un travail de lui sur la *Question sociale*, qui avait paru en 1871, et dont nous ignorions jusqu'ici l'existence. Ce sont des études savantes qui avaient été insérées par fragments dans les journaux, avant la guerre (*Études sur la question sociale*, 1 vol. in-12; Toulouse, 1871).

Le chapitre Ier des *Etudes sur la question sociale* traite de l'*Internationale*. Sans s'étendre beaucoup sur cette ligue occulte des travailleurs, l'économiste ariégeois donne la physionomie précise de cette association internationale, il en dit les origines, les tendances, les actes, les prétentions ; il en marque avec originalité et résolution les tristes résultats, « associations, dit-il, qui compromettent la cause qu'elles prétendent servir ».

Le chapitre II roule sur les *grèves en Angleterre*. L'auteur en examine rapidement l'histoire et montre ce que les ouvriers peuvent en attendre, ce qu'ils doivent en redouter. Sans se préoccuper, pour le moment, de l'organisation de ces grèves et des ressources dont elles disposent, il se borne à considérer le champ de bataille, à compter les morts et les blessés.

M. de Bellissen discute, au chapitre III, la loi de 1864 sur les *coalitions*, et reconnaît le droit des

ouvriers de s'expliquer sur les salaires et la durée du travail. Il expose au chapitre IV les différentes grèves qui ont eu lieu en France dans une période de temps déterminée, et ne trouve guère qu'elles aient servi aux ouvriers. « Permettre la grève, dit-il, c'est en inspirer la terreur. Avec le temps, la liberté de coalition tuera la grève. »

Au chapitre V, M. de Bellissen essaye d'indiquer des moyens de prévenir les grèves. Il estime, avec Michel Chevalier, que les pensées d'amélioration populaire doivent remplir l'esprit des riches et des puissants.

Un paragraphe final est consacré à étudier le moyen de supprimer progressivement et de remplacer avantageusement l'octroi, auquel il reproche un défaut d'équitable répartition. Il pencherait pour le système anglais ou américain.

Voilà un travail sérieux de notre économiste. Si M. de Bellissen fût venu plus tard, nous ne doutons pas qu'il se fût mis sur les rangs pour le concours Pereire, concernant les questions sociales contemporaines. Nous ne pouvons croire que l'économiste ariégeois s'arrête à moitié chemin. Depuis quinze ans, les problèmes de la science sociale et de l'ordre économique se dressent plus pressants que jamais. Espérons que M. de Bellissen viendra mettre son poids dans la balance. Les questions de la prévoyance, des assurances ouvrières, des institutions d'épargne, de crédit, de libre-échange, de liberté des banques, de coopération, d'influence des monopoles sur les intérêts et les salaires, de crédit démocratisé, d'instruction publique, de réforme scolaire, etc., ne sau-

raient le trouver indifférent. Tout le monde met la main à l'œuvre, en Belgique, en Suisse, en Angleterre comme en France. Quelle étude plus digne des veilles d'un généreux concitoyen, que d'envisager le problème social dans les termes qui suivent : « Il s'agirait que chacun pût obtenir le pain de chaque jour et la sécurité du lendemain, la vie de famille, au prix d'un travail sans excès. » (Ch. Secrétan, la *Question sociale*, 1 vol. in-8°, Lausanne, 1886.)

Du reste, l'écrivain ariégeois, qui appartient par certains côtés à l'école des économistes libéraux, se rattache par d'autres côtés à l'école des Roscher, Le Play, Ketteler et Perin, dans la manière d'appliquer les principes libéraux à l'organisation ouvrière. « Un peuple libre, dit-il, ne peut exister sans de fortes croyances religieuses. Les peuples athées sont bientôt des peuples esclaves.

« L'Angleterre, les États-Unis, la Suisse, la Belgique n'ont vu fleurir la liberté que parce que Dieu y a toujours été respecté. Il en est de même pour la famille. » (*Études sur la question sociale*, p. 7.)

XIII

Faut-il que nous revenions à des militaires de notre époque, encore sous les drapeaux, dont nous avons signalé les noms et la carrière qu'ils parcourent brillamment, M. Gustave Pedoya, chef de bataillon au

48[e] régiment d'infanterie et nommé récemment lieutenant-colonel au 22[e] de ligne; M. Azéma, lieutenant au 143[e], passé capitaine au 100[e] de ligne; M. d'Amboix de Larbont, chef de bataillon, qui a permuté pour le 3[e] régiment de zouaves? — Évidemment, l'histoire ne peut suivre au vol la carrière des Ariégeois qui n'ont pas encore achevé de donner tout ce qu'ils peuvent produire.

Nous avons parlé, en son lieu, d'un autre jeune officier ariégeois, chef de bataillon d'infanterie de marine, le commandant *Combes*, ancien élève du collège de Foix et de l'école de Saint-Cyr, et qui s'est distingué dans les dernières et si âpres guerres du Sénégal. Non seulement M. Combes n'a pas dit son dernier mot, car sa carrière n'est point encore à son midi, mais jusqu'ici aucun récit spécial n'est venu exposer en détail et d'une manière complète la participation de notre jeune officier ariégeois à la dernière campagne dans le haut Sénégal et le Soudan, au cours de laquelle nous avons battu Samory, père du prince Diaoulé-Karamoko, dont la visite à Paris, dans l'été de 1886, excitait la curiosité publique. On a bien parlé du capitaine commandant Combes, soit dans la *Revue nouvelle* du 15 août 1886, soit dans une correspondance du *Temps* du 18 août de la même année. Mais on y a été si avare de renseignements, qu'à peine le nom de notre vaillant officier y est-il inscrit. Il est arrivé dans la circonstance ce qui a lieu presque toujours : il est dans la nature humaine que chacun abonde dans son sens et qu'il ne voie que ce qui passe sous

ses lunettes. Le capitaine de Poly, ayant à raconter la campagne faite par nos troupes en 1882-1883, sur le haut Niger, a donné à la *Revue nouvelle* près de cinquante pages, dans lesquelles il parle abondamment de ce qu'il a vu immédiatement et de ce qu'il a fait avec ses hommes, avec sa colonne, de Kayes à Kita, dans une pointe sur Mourgoula, dans le Birgo (pour châtier un des principaux vassaux du sultan de Segou); dans le combat et la prise de Daba, capitale des Bambarras; dans la rencontre et l'attaque de notre colonne par Samory sur le Niger, les 2, 5 et 12 avril 1883, etc. Cependant, au sujet d'une expédition qui dura pour les spahis neuf mois et dix-huit jours, et où l'on perdit environ un tiers de l'effectif en Européens, le capitaine de Poly n'a que deux lignes pour M. Combes. Avant de continuer notre marche sur Bamakou, il fallait s'assurer que les Bambarras ne pilleraient pas nos convois et ne couperaient pas nos communications. « En conséquence, deux colonnes volantes partent pour parcourir le pays environnant, l'une sous le commandement du capitaine Combes, l'autre sous le capitaine Delanneau. » Le narrateur ajoute ensuite ces deux mots : « Le 25, retour à Sogniema; nous avions parcouru 110 kilomètres; notre but était atteint... Le capitaine Combes revenait en même temps que nous, après avoir brûlé trois villages et obtenu sur la route de bons résultats. » (*Revue nouvelle* du 15 août, p. 749, 750.) Enfin, voici sa dernière mention : « Cependant les spahis partent le 9 février sous le commandement de M. de Poly et la direction du capitaine Combes, pour faire des reconnaissances

sur la ligne de ravitaillement et remettre à l'ordre quelques chefs qui ne semblent pas suffisamment soumis » (*Revue nouvelle*, p. 754), et puis c'est tout.

Le correspondant du *Temps* est moins bref, sans être toutefois assez explicite : « A la campagne suivante, le colonel Borgnis-Desbordes se heurta à l'une des armées de Samory, qui avait franchi le Niger et commençait la conquête de la rive gauche ; il lui fallut livrer trois combats pour dégager le fort de Bamakou, alors en construction. La campagne 1884-1885 ne fut point heureuse pour nous ; une petite colonne, surprise et assiégée pendant huit jours à Nafadié, fut dégagée à grand'peine par le commandant Combes, qui dut livrer ensuite, pour rallier le fort de Niagassola, un combat meurtrier à Kokoro.

« Cependant la situation était loin d'être claire : l'armée noire, commandée par Malinkamory, s'avançait après avoir hiverné à Galé, en face de notre fort de Kita. Notre ligne se trouvait ainsi menacée sur une longueur de près de 300 kilomètres. La situation paraissait si peu claire, qu'aucun officier supérieur ne s'offrit pour commander la colonne de 1885-1886. On craignait une catastrophe ; le lieutenant-colonel Frey fut nommé d'office. On ne pouvait se tirer de là que par un coup de main heureusement conçu et plus heureusement exécuté. »

C'est ce qui eut lieu. On attaque Galé où Malinkamory s'était retranché. Celui-ci se met en retraite sur Nabou où l'attendent des renforts ; il faut le suivre, l'attaquer et le vaincre.

Frey avait divisé son monde en deux troupes. L'une,

de 450 hommes placés sous ses ordres, avait marché directement sur Galé ; l'autre, de 250 hommes sous les ordres du commandant Combes, avait dû partir de Koundou et se porter entre Galé et Nabou pour couper la retraite à l'ennemi.

On en était là, on suivait les soldats de Malinkamory pour détruire ses forces. C'était vers le 17 février. Il fallait donc un coup d'audace, une surprise de nuit pour atteindre et culbuter les noirs, qui étaient 8,000, tandis que l'on était 300. Notre hardiesse eut du succès. On dut suivre des chemins impénétrables, le long des torrents, des marigots, en silence. Vers une heure du matin, on surprit un poste. La fusillade dérouta les nègres, qui se mirent en débandade. Aucun des soldats de Samory ne tint contre la panique. 250 hommes environ tombèrent sous nos balles, et il en périt encore autant, ajoute le *Temps*, dans la poursuite à laquelle la colonne Combes vint prendre part.

Tels sont les minces détails sur notre officier ariégeois et sa conduite sur le Niger. Il faut croire qu'après M. de Poly et le *Temps*, le commandant Combes racontera à son tour les événements, en donnant plus de place à sa part personnelle.

XIV

Voici encore, chemin faisant, quelques renseignements sur un mort que nous n'avons pas oublié, *Joseph Lakanal*, ce grand promoteur de l'instruction

publique; car nous nous efforçons, dans plus de soixante pages du premier chapitre de ce volume, de recueillir les moindres miettes de sa gloire. Si les modernes ignoraient, par hasard, tout ce qu'osa faire notre valeureux Lakanal, dans les temps difficiles de la Convention, pour la conservation des lumières, pour l'encouragement à donner à la science et aux savants français, une publication récente de la correspondance de Lavoisier pourrait les tirer de cette ignorance ingrate. Sans doute, il résulte de cette correspondance que, durant vingt mois, Lavoisier fut l'âme de l'ancienne Académie des sciences; que pour la sauver, pour sauver les sciences dont le développement lui paraissait intimement lié au sort de l'Académie, il déploya toutes les ressources de son activité prodigieuse; que, sans faiblesse, il lutta jusqu'à la dernière heure, dans un moment où, malgré son courage, il eût été peut-être plus sage de se faire oublier. Toutefois nom de Lakanal brille aussi d'un vif éclat dans cette correspondance.

L'année 1793 s'ouvrait d'une manière menaçante pour l'Académie des sciences, qui s'efforçait de réaliser l'établissement du système uniforme des poids et mesures. L'ombrageuse Convention lui avait interdit depuis peu, par un décret, de procéder jusqu'à nouvel ordre, à des nominations à des places vacantes. Mais laissons raconter la suite des faits par l'apologiste de Lavoisier.

Pendant cette année 1793, Lavoisier, s'élevant à la hauteur du péril, déploie le plus infatigable dévouement; lui seul il

fait vivre encore l'Académie; il semble que ses prodigieux efforts vont la sauver du naufrage.

Tout paraît s'écrouler autour de lui; Louis XVI, qui, l'an passé, lui offrait un ministère, vient de mourir sur l'échafaud; la société riche, élégante, curieuse des choses de l'esprit, qui accueillit ses travaux, a disparu dans la tempête; dans ce désastre du passé, il reste le gardien vigilant des intérêts supérieurs de la science; il n'entend pas qu'elle disparaisse de ce sol de France où elle a acquis un développement si magnifique.

Aucune des recherches commencées ne doit être interrompue; il songe à tout, il veille à tout. Vicq d'Azyr reçoit 8,400 livres pour la continuation de son traité sur l'anatomie humaine et comparée; Jeaurat, 300 livres pour les calculs des nouvelles tables de la lune; Berthollet, les cent louis qu'il a demandés pour ses travaux de chimie appliquée aux arts; Fourcroy et Sage obtiennent également l'argent qui leur est nécessaire pour continuer leurs expériences. La question des traitements des académiciens est encore l'objet d'une correspondance considérable; les fonds ne sont pas ordonnancés; en vain Lavoisier s'adresse à Garat, ministre de l'intérieur, aux administrateurs du directoire du département de Paris, aux commissaires de la trésorerie, ses réclamations restent sans réponse; de plus, les receveurs de rentes, qui doivent verser les rentes constituées par des particuliers en faveur de l'Académie, refusent le payement, en invoquant les décrets qui ont supprimé les corporations; ils exigent une nouvelle décision de la Convention.

Devant cette fin de non-recevoir, Lavoisier essaye d'intéresser les académiciens qui siègent sur les bancs de la Convention, notamment Arbogast, le géomètre, auquel il écrit :

« Les puissances étrangères ne demanderoient pas mieux que de proffiter de la circonstance pour transplanter ches elles les sciences et les arts, mais on peut dire à l'avantage des sçavans françois que leur attachement à leur patrie a été inébranlable et qu'il n'en est aucuns qui ne soit disposé à repousser avec indignation toutes les propositions qui pourroient leur être faittes. »

En même temps, il demande l'appui de Guyton de Morveau,

auquel l'Académie vient de décerner un prix de 1,200 livres pour son *Dictionnaire de chimie de l'encyclopédie méthodique*. Enfin la question vient devant le comité d'instruction publique; le 28 avril, Lakanal est nommé rapporteur des réclamations des académiciens.

Lavoisier écrit à Lakanal, et de ce jour commence une série de demandes, par écrit, de Lavoisier à Lakanal, de réponses de Lakanal, tantôt par lettres, tantôt par démarches nombreuses, intelligentes et intrépides auprès du comité de l'instruction publique et de la Convention; campagne vraiment belle, entreprise par ces deux hommes de tête et de cœur, et qui montre excellemment tout ce qu'était Lakanal. Il faut laisser encore la parole à l'écrivain à qui nous devons l'étude sur la correspondance de Lavoisier, M. Édouard Grimaux, dont nous empruntons les documents, parce qu'il s'est inspiré des archives de l'Académie des sciences, des archives nationales et de la correspondance de Lavoisier, dont il a eu communication par M. E. de Chazelles :

Lavoisier avait trouvé l'homme digne de le comprendre. Lakanal épousa la cause de la science avec la fougue et la générosité de la jeunesse; il fut son défenseur dans ce comité d'instruction publique où siégeaient alors Romme, le peintre David, Daunou, M.-J. Chénier, Arbogast, Siéyès, Condorcet, Léonard Bourdon et, quelques mois après, Grégoire, Guyton de Morveau et Fourcroy. Dès le 17 mai, Lakanal obtient un décret de la Convention qui permet à l'Académie de nommer aux places vacantes dans son sein; il le lui annonce dans une lettre pleine de respect et d'admiration :

« Paris, du 17 mai, l'an 2e.

« Citoyens,

« Je devais me rendre moi-même à l'Académie pour lui porter le décret qui l'autorise à nommer aux places vacantes dans son sein. Cet acte de déférence pour la première des Sociétés savantes de l'Europe aurait honoré ma jeunesse. Des devoirs fâcheux me forcent de renoncer à la plus douce des jouissances de mon âme; j'espère que les deux rapports que j'ai encore à faire pour l'Académie n'éprouveront pas, dans le sein de la Convention, autant de difficultés qu'en a essuyé celui que j'ai fait adopter ce matin ; mais quelque peine qu'il faille me donner pour assurer aux hommes qui composent cette Société célèbre la jouissance de ses droits, je braverai tout avec courage. Rien ne me paraîtra pénible à exécuter sous les ordres et sous les yeux de l'Académie.

« Je suis, avec le plus profond respect, votre concitoyen,

« LAKANAL. »

Huit jours après, Lakanal obtient un nouveau décret en vertu duquel les traitements des membres de l'Académie seront payés comme *par le passé*, *en conformité de l'état envoyé par le ministre, sur la simple justification des quittances d'imposition et d'après les preuves d'une résidence non interrompue de six mois dans le territoire de la République*.

Lakanal n'avait obtenu ce résultat qu'au prix des plus grands efforts. « La tâche que je m'étais proposée pour la cause de l'Académie des sciences était très difficile, dira-t-il plus tard. Le comité des finances, d'ailleurs composé de bons citoyens, était intraitable quand je lui demandais des fonds pour les savants, les académiciens. Que de rebuffades j'essuyais ! On avait popularisé l'opinion qu'ils étaient tous opposés au nouvel état de choses, et malheureusement il y avait du vrai dans cette supposition. Il fallait faire route entre tous ces écueils. »

Les formalités administratives rendirent presque illusoire le décret du 25 mai; Lavoisier s'était empressé de dresser les états exigés, de faire établir les certificats de résidence.

Le 10 juillet, aucune somme n'avait été versée par la trésorerie nationale; mais les académiciens n'avaient pas souffert de ce retard. Lavoisier, qui toute sa vie sut mettre sa fortune au service de la science, leur avait avancé leurs traitements comme il l'avait déjà fait en 1792.

Néanmoins les décrets provoqués par Lakanal semblaient devoir rassurer l'Académie; sécurité trompeuse! Deux jours après, la Convention décrétait la suppression des Académies et Sociétés savantes.

La douleur de Lavoisier fut grande. Tout autre eût courbé la tête devant la volonté de la Convention; mais il ne désespère pas encore; il ne peut admettre que les savants soient dispersés, que leur œuvre soit anéantie, que l'opération des poids et mesures soit interrompue; il se raidit contre les difficultés, il entame le suprême combat. Il compte qu'il ne sera pas seul; il sait qu'il a avec lui un intrépide champion, Lakanal, le généreux défenseur de l'Académie. La correspondance de Lavoisier nous apprend que celui-ci adresse à Lakanal lettres sur lettres, mémoires sur mémoires, en sorte que ces deux hommes engagent une lutte gigantesque afin de sauver l'Académie.

Ils exposent au comité la cruelle situation qui va naître du décret du 8 août: les instruments d'astronomie appartenant à l'Académie sont entre les mains des savants, qui en font usage pour leurs observations; les leur retirer, c'est empêcher en France les progrès de l'astronomie. Le grand travail de Vicq d'Azyr sur l'anatomie sera arrêté, alors que l'Académie y a déjà consacré 6,000 livres et qu'une somme de même valeur est nécessaire pour son achèvement. Que deviendront la publication du voyage du botaniste Desfontaines, l'impression du manuscrit du père Plumier, des cartes minéralogiques confiées à Desmarets, les travaux entrepris avec les subventions de l'Académie par Fourcroy, Sage, Berthollet?

Et l'opération des poids et mesures, quel sera son sort? Les machines, les balances, les étalons sont en cours de fabrication; les règles de platine de 11 pieds sont achevées, les comptes sont engagés avec les artistes et les fabricants.

Lakanal s'efforça de faire revenir la Convention sur sa décision précipitée, et le 14 août il obtint un décret par lequel les membres de l'Académie étaient rétablis dans leur droit de s'assembler, de travailler ; et leurs appointements devaient leur être payés comme par le passé. Mais qu'arriva-t-il ? Le directoire du département de Paris, qui ignorait ce décret du 14, exécuta celui du 8 ! C'était le 17 août. Les scellés furent apposés sur toutes les salles des séances de l'Académie. Les académiciens se dispersèrent ; ils ne devaient plus se réunir que longues années après, lorsque la création réparatrice de l'Institut devait de nouveau grouper les savants français.

A côté du rôle de Lakanal dans la question des lumières et de l'instruction publique, sur quoi l'on est assez unanime, nous rapporterons de récents indices, desquels il résulte qu'on n'est point aussi d'accord sur la question du caractère. Ce sera montrer l'à-propos de l'étude renfermée dans le chapitre premier de ce volume. Voici comment s'exprime un critique de 1886, d'une évidente mauvaise humeur :

Évidemment, les meneurs de la république radicale nous accoutumeront insensiblement à ne plus nous étonner de la réalisation de ceux de leurs projets qu'on trouvait jadis les plus invraisemblables. Nous verrons à Paris le boulevard de la *Convention Nationale*, cette conception grandiose qui hante les cerveaux des Mesureur, des Piperaud, des Ménorval et autres aigles de l'Hôtel-de-Ville ; et sur ce boulevard les statues de Danton, de Robespierre, de Marat plus tard. Ce sera le bouquet. Cette revanche-là, nous sommes assurés de la voir.

On a commencé à montrer à la France les conventionnels de second plan : Lakanal, Grégoire, La Revellière-Lépeaux que l'étonnant ministre des cultes, M. Goblet, est allé installer cette année même sur son socle à Montaigu (Vendée), et qu'il a loué dans son patois. Les meneurs n'ont pas fait ces pas pour reculer. Ce n'est qu'une demi-glorification. Ils la veulent entière, complète. Ils l'auront.

Tout le bruit fait autour de Lakanal a fortement agacé les nerfs de M. Ernest Allain, archiviste du diocèse de Bordeaux. Il a épanché sa bile dans un assez curieux article de la *Revue du Monde catholique* (Palmé éditeur). M. Allain débute ainsi :

« Lakanal fut un des pédagogues les plus affairés de la Convention. Justement oublié pendant de longues années, il a été exhumé et sacré grand homme par la troisième République. Il y a trois ans, la ville de Foix lui érigeait une statue saluée par une demi-douzaine de discours officiels ; son nom sert d'enseigne au lycée de Bourg-la-Reine; Paris a sa rue Lakanal, tout comme Moissac (Tarn-et-Garonne) a son boulevard Lakanal. Dans les discussions parlementaires, on invoque complaisamment son autorité ; M. Paul Bert se proclame son disciple, et on convie l'école normale à se réclamer de lui, comme de son fondateur. On voit que rien ne manque à l'apothéose. »

Lakanal fut prêtre dans la congrégation des doctrinaires ; il professait la philosophie au collège de Moulins, lorsque ses compatriotes de l'Ariège l'envoyèrent siéger à la Convention par 164 voix sur 810 votants.

« Ce fut surtout, continue M. Allain, comme président et rapporteur du comité d'instruction publique que Lakanal prit la parole à la Convention dans les questions d'enseignement. Sans doute il travailla beaucoup aux séances du comité, mais il n'y était pas seul ; à côté de députés obscurs, on y rencontrait des hommes vraiment compétents comme Daunou, Grégoire, Guyton de Morveau, Romme, Fourcroy... »

M. Allain met son œuvre de démolition sous le patronage de M. Mignet :

« Mignet, dit-il, qui sut si bien dans ses éloges voiler les erreurs et excuser les torts des gens plus ou moins illustres

dont il eut à raconter la vie, a tracé de Lakanal un portrait flatté, où l'éloge pourtant ne va pas sans quelques réserves, réserves que l'impartiale histoire a le devoir d'accentuer. « Les hommes sont ce que les disposent à devenir leur nature « et leur temps; heureux ceux que leur temps grandit et ne « corrompt pas! *M. Lakanal n'était point destiné au rôle qu'une « révolution violente lui donna.* Dans une révolution dont il « partagea encore plus les idées que les passions et les passions « plus que les excès, il se consacra principalement à défendre « les deux grandes causes de l'indépendance nationale et de « l'intelligence humaine, que menaçaient l'Europe coalisée et « la barbarie démagogique : il parla quelquefois avec exalta- « tion, comme pour se ménager le moyen d'agir avec douceur. « *M. Lakanal n'était pas dépourvu d'adresse dans son inflexibi- « lité*, et ce qu'il avait voulu d'honnête ou accompli de géné- « reux, *il ne s'en souvenait pas sans orgueil, et ne l'apprenait « pas aux autres sans quelque ostentation...*

« Il aimait à être agréable; on était tout surpris d'entendre « des paroles douces et flatteuses sortir de cette bouche sévère, « et de trouver un si grand goût de plaire avec un visage si « sérieux et sous un regard si défiant. L'expression contenue « de son visage venait des temps terribles où il avait vécu, et « ce qu'il laissait percer d'aimable et de bon à travers sa gra- « vité et sa rudesse venait de sa nature. »

J'ai sous les yeux une reproduction, fort médiocre d'ailleurs, d'un portrait de Lakanal, à l'époque de son retour en France, peint par mademoiselle Berriat-Saint-Prix : la bouche est en effet sévère et les yeux sont mauvais. C'est tout à fait la physionomie de l'homme d'église infidèle à ses serments, à la tête orgueilleuse, au cœur ulcéré. Les agitations profondes d'une conscience à laquelle on s'efforce d'imposer silence y transparaissent, la malédiction divine marque ce visage de traits indélébiles.

Lakanal mourut à Paris le 14 février 1845, dans sa quatre-vingt-troisième année, laissant une femme encore jeune et un fils âgé de six ans. M. Charles de Rémusat, qui le connut, en parle avec moins de sévérité que M. Mignet et surtout en termes moins amers que M. Ernest Allain. Ce dernier, du reste, a presque plaidé les circonstances atténuantes en sa faveur,

car presque au début de son article, il a laissé échapper ces lignes :

« L'homme se recommande surtout par des qualités négatives : il ne fut pas cruel et sut résister, vertu rare en son temps, à la tentation de remplir ses poches aux dépens du peuple souverain. Ses missions ne furent pas signalées par des exécutions sanglantes. Il ne fut féroce qu'une seule fois, dans le procès du roi, et, ce me semble, plutôt par fanatisme ridicule et par envie de paraître que par méchanceté. » (Supplément du *Figaro* du 18 septembre 1886, article de M. Auguste Marcade sous le titre de *Revue des livres*.)

XV

Enfin, nous terminerons cet avant-propos par deux autres personnages. Nous ne nous croyons pas en retard envers un Ariégeois très instruit, M. *Pierre Lazerges*, dont s'occupait naguère un grand journal de Paris (le *Temps* du 14 septembre 1886). Nous avons raconté, dans un des précédents volumes sur les hommes scientifiques, les phénomènes météorologiques que M. Lazerges a étudiés à Toulouse et à Aragnouet, dans les Hautes-Pyrénées, à l'altitude de 1,100 mètres. Toutefois, nous sommes heureux de voir se joindre à nos félicitations patriotiques le témoignage désintéressé et très flatteur de l'un des critiques parisiens les plus autorisés dans les questions scientifiques (M. A. Vernier). On sait que M. Lazerges a apporté une attention toute particulière aux indications de l'ozonomètre. On n'a guère étudié

encore l'ozone (qui est de l'oxygène électrisé, à l'état naissant pour ainsi dire, doué d'affinités plus énergiques que dans son état ordinaire) que dans les laboratoires, au moment où il se dégage des combinaisons chimiques.

M. Lazerges s'est posé le problème de savoir comment l'on peut expliquer la présence dans l'air, — c'est-à-dire dans un mélange de gaz azoté, de gaz oxygène et d'acide carbonique sans action chimique directe les uns sur les autres dans les circonstances ordinaires, — d'une certaine quantité d'ozone ou d'oxygène à l'état de haute tension électrique.

Nous n'avons pas à décrire les instruments dont M. Lazerges se sert, la manière ingénieuse dont il dispose son appareil pour ses opérations. Qu'il nous suffise de constater que le système de M. Lazerges permet de rassembler des observations continues, et donne ainsi des informations précieuses. On peut discuter les conclusions générales[a] auxquelles il est arrivé, savoir que la direction et la force des vents, ainsi que les variations des pressions atmosphériques tiennent avant tout et essentiellement à l'action des centres ou zones d'évaporation, la chaleur solaire n'agissant pour ainsi dire pas immédiatement, mais

a. M. Lazerges veut tout expliquer par les phénomènes d'évaporation et ne rien expliquer par les différences de température; mais on lui a représenté qu'il n'y a pas d'évaporation sans consommation de chaleur.

On s'est demandé ensuite si M. Lazerges se rendait bien compte, dans les mouvements atmosphériques, des lois de la composition des forces, et aussi des effets que la rotation de la terre produit sur une molécule aérienne qui change de place verticalement.

médiatement, comme simple agent d'évaporation. Toutefois, il faut savoir gré à un Ariégeois de s'être hasardé dans ces problèmes délicats de la formation des vents et des mouvements de l'air, qui ont tenté aussi la sagacité chercheuse de Mgr l'évêque de Pamiers. M. Lazerges est un homme instruit, progressif, qui utilise ses propres lumières au profit de l'avancement des sciences. C'est pourquoi on ne doit point s'étonner que les observateurs et les critiques parisiens aient saisi au passage son nom et son œuvre.

Reste un poète qui est venu grossir la phalange de ces oiseaux chanteurs, que le printemps ariégeois fait éclore, poète dont nous apprécions, dans le corps de ce volume, les œuvres de prose, M. l'abbé *Firmin Rauzy*. C'est, en ce dernier moment où nous écrivons notre avant-propos, que les poésies du publiciste d'Albiés nous sont remises; et nous nous apercevons de suite, qu'on peut parler de ce nouveau poète : 1° au point de vue national, 2° au point de vue départemental.

Au point de vue national, nous devons appeler l'attention sur la publication de M. Rauzy, parce que si c'est par le manque d'attention aujourd'hui que les poètes souffrent et périssent (Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*), c'est par ce manque d'attention aussi que le trésor des provinces s'éparpille et n'est point apprécié à sa véritable valeur. Or, au point de vue national, il faut s'applaudir de chaque acquisition nouvelle dans la pléiade lyrique ou dramatique du pays; et c'est le cas, depuis que nous avons vu pa-

raître les *Poésies romantiques, religieuses et satiriques* [a]; car un poète, n'est-ce pas une âme qui se reflète elle-même avec les accidents de sa vie, avec ses impressions, et si ce n'est avec ses animosités, ses rancunes personnelles [b], du moins avec ses indignations patriotiques et généreuses, ses tendres souvenirs des amis, des maîtres et des compagnons regrettés et pleurés? Il y a sans doute des degrés parmi nos poètes nationaux; mais, quoi qu'il en soit de la place hiérarchique, l'Ariège présente à la France des fabulistes avec Vigarosy, des lyriques avec Raoul Lafagette, Firmin Rauzy, des dramaturges avec Latour de Saint-Ybars. A travers des nuances qui varient, nos poètes ariégeois ont essayé de mettre dans la circulation quelques-unes de ces pensées ou de ces paroles convenables aux grands moments de la vie ou de la destinée; ils ont trouvé quelques-unes de ces notes de la passion, qui restent. Qu'on parcoure, dans les *Poésies romantiques, religieuses et satiriques*, l'un des morceaux suivants: l'*Ariège, Rêves de bonheur, Petite fleur du souvenir, la Messe, Mon plus beau jour, l'Ange de la charité,* etc., l'on sera bientôt convaincu qu'on est en présence d'un poète, c'est-à-dire d'une âme qui prête à toute âme sa langue pour bénir, pleurer, se repentir, espérer, chanter. Il y a, dans l'œuvre poétique de l'écrivain d'Albiès, plus d'une manifestation de l'éternelle sensibilité humaine; il y a plus d'un passage où le

a. Un volume in-8º de 112 pages; Toulouse, Ed. Privat.
b. Comme Dante, V. Hugo, Barbier, etc.

barde ariégeois dit de ces choses qui relèvent le cœur de la pauvre humanité. Les indignations et les ironies sur les affaires publiques, indignations secourables aux âmes qu'étouffent la marche et la tournure de certaines évolutions politiques, ont elles-même une place dans le recueil poétique du chantre d'Albiès. Victor Hugo, dans ses *Châtiments*, a représenté cette classe de citoyens que le coup d'État de 1851 maltraita. On sent, dans les *Poésies satiriques* de M. Rauzy intitulées *le Siècle*, *le Progrès*, *le Candidat politique*, *la France et les Politiciens*, *le Préfet et la Puce*, l'écho des plaintes indignées que provoque la guerre contemporaine aux institutions religieuses voilée sous le mot perfidement élastique de cléricalisme.

Au point de vue national, il faut surtout dire la bienvenue à un poète, qui explicitement ou implicitement rappelle aux esprits inquiets, aux âmes endolories, les vieilles certitudes sur une autre vie, la légitime attente d'une vie meilleure. M. Rauzy n'est pas un oisif ciseleur de mots, ni un de ces insouciants cruels qui piétinent sur nos grandes croyances, sur nos dogmes de l'immortalité de l'homme; ce n'est pas seulement un contemplateur armé de couleurs et de sons. C'est une âme qui pense, croit, aime, et qui sait rattacher cette vie si courte, si amère à la vie qui se prolonge sans fin. Il a le sentiment de la mission des vrais poètes, qui est de chanter et non d'amoindrir les grandeurs de l'humanité. Hélas! Que fait donc une certaine fraction de ce que le romancier russe en vogue, Tolstoï, appelle avec ironie « la science scientifique » ? Pourquoi sommes-nous

aujourd'hui entourés de tant de prestidigitateurs sinistres, virtuoses du sophisme, de tant de rusés rompus à la stratégie des assertions éblouissantes qu'on voit battre en brèche les glorieuses origines de l'âme humaine, accueillir avec *joie et triomphe* les résultats prétendus du transformisme, *au lieu de les subir* (s'il y a par hasard conviction sérieuse chez eux) avec une tristesse navrante ? Pourquoi, sur la destinée et la fin de l'homme, nos raffinés des lettres se font-ils les Paganini du néant[a], et pourquoi, à propos de notre origine, cette rage de placer une tête et un corps de singe ou d'anthropopitèque dans nos berceaux ? Un darwinisme gémissant se ferait excuser peut-être; un transformisme qui rit et qui gouaille... que peut en penser et en dire la vieille dignité humaine ? Merci, monsieur Rauzy, de vos deux odes la *Messe* et *Mon plus beau Jour* : il y a là de ces sentiments si bien exprimés, de ces tendresses d'une suavité tout intérieure, de ces échappées de vue qui dédommagent de nos modernes laideurs scientifiques ! Il y a, avec une profonde émotion lyrique, beaucoup de foi et beaucoup de cœur[b]. Je n'ai pas à vous suivre quand vous gourmandez avec courage « les mécanismes existants », les machineries *existantes* du *lentement, mais sûrement*, mais je ne puis méconnaître une similitude entre votre rôle en 1886 et celui d'un

a. Formule qu'emploie un penseur, qui écrit des romans et des drames très applaudis, pour désigner la mobilité fugace d'idées de M. Renan sur les grands problèmes.

b. Gounod n'est pas plus tendre, musicalement parlant, dans son admirable cantique *Le Ciel a visité la terre*.

grand poète en 1831, Lamartine, écrivant, à son retour d'Orient : « La France aura de la haine, de la rancune, de la persécution alternative, jusqu'à ce qu'elle se tourne vers le seul espoir de toute amélioration politique, Dieu, sa loi, et la raison, sa loi innée. » Ajoutons, puisqu'on parle tant, à cette heure, des écrivains russes Tolstoï et Dostoiéwski, comme poètes et historiens de l'élan du Nord vers la liberté, ajoutons que le poète d'Albiès sera un peu le Tolstoï ariégeois qu'enflamme de courroux ce qui semble un essai d'asservissement systématiquement poursuivi contre les catholiques.

Pour ce qui est du point de vue départemental, un juge compétent s'est suffisamment exprimé sur les *Poésies romantiques, religieuses et satiriques* de M. Rauzy; nous n'avons qu'à reproduire cette appréciation émanée d'un académicien des Jeux Floraux :

« Le clergé ariégeois, a dit M. J. de la Hondès, conserve le goût de la culture de l'esprit et se console des malheurs du temps avec la science ou avec la muse. Tel modeste curé de campagne découvre l'existence encore mystérieuse de générations inconnues; un autre discerne avec une sagacité érudite les origines presque aussi obscures de notre histoire monastique; un troisième étudie les problèmes sociaux contemporains et particulièrement cette question si chère et, de nos jours, si douloureuse pour le prêtre, l'éducation de la jeunesse. Puis, après les naturalistes, viennent ceux qui ont choisi la meilleure part, peut-être, la fleur immortelle de poésie.

« M. l'abbé Rauzy est de ceux-là, bien que la

polémique et la philosophie aient aussi sollicité son zèle apostolique. Il nous offre aujourd'hui un volume de vers qu'on lit sans effort comme ils ont été écrits, et la facilité n'est pas un mérite qui soit à la portée de tous.

« N'est-ce pas un travail vraiment pénible que de lire les vers de quelques-uns des *décadents* contemporains ? La variété de l'inspiration est un charme de plus. Tantôt c'est une plainte douloureuse sur les épreuves du pays natal, modulée en strophes de quatre alexandrins, rythme dans lequel le poète est particulièrement heureux ; puis un petit poème sur cette étrange aventure de la *Folle* de Montcalm, qui se prête d'autant mieux à être chantée qu'elle semble déjà une légende, bien qu'elle ne date que du commencement du siècle; une ballade inspirée par le souvenir de cette sœur de Louis XI, Madeleine de France, qui vint donner le jour dans nos contrées à la reine Catherine de Navarre, l'une des figures les plus énergiques de notre histoire ; enfin, quelques poésies intimes dans lesquelles on pourrait relever des vers plein de sentiment comme celui qui s'adresse aux amis :

Ne vous oubliez pas ; l'oubli seul est l'absence.

« Nous préférons cependant les poésies religieuses qui forment la seconde série du volume. Comment s'en étonner? N'est-ce pas près de nous que nous trouvons notre idéal? Les vers ont plus d'ampleur et de sonorité. La *Messe* est un beau poème noblement accompagné par *Mon plus beau Jour*, celui de la pre-

mière communion, par le *Missionnaire*, dans lequel on lit ces vers si vrais et si actuels :

Et les oisifs, tandis qu'il traverse la ville,
Disent en ricanant : « C'est un soldat de moins. »
C'est un soldat de plus, peuple lâche et servile.

. . . .

Il vous a précédés, sur la terre étrangère ;
Avant vous il planta son saint drapeau vainqueur,
Sans la poudre homicide et sans fureur guerrière,
Sans la voix du canon, sans engin destructeur.

« Enfin des poésies satiriques terminent le recueil par des vers rapides et piquants, qui coulent avec la fluidité transparente et sonore des torrents de nos montagnes. La satire n'est-elle pas, dans nos tristes jours, la forme qui s'offre d'elle-même aux âmes généreuses pour venger les outrages que subit la chère France? Jamais les nobles indignations et les saintes haines furent-elles plus légitimement inspirées? C'est le fouet qui convient aux pantins malfaisants de la politique contemporaine, et le poète immortel du siècle serait celui qui le ferait cingler avec rigueur sur leurs épaules. Il y faudrait aussi du génie.

« C'est déjà beaucoup que d'avoir du talent, et M. l'abbé Rauzy prend une place enviable dans ce clergé savant et littéraire que l'évêque de Pamiers dirige dans les voies de l'étude, comme dans celle de la doctrine et du courage apostolique. » (*Semaine catholique de Pamiers.*)

Nous n'exprimerons qu'un regret au milieu de nos

approbations, nous eussions désiré, nous ne dirons pas le mot vulgaire de stock, mais un programme de poésies plus variées ou un bagage plus considérable. C'est au temps seul à combler cette lacune. Si, après les Richepin de toute nuance, l'Ariège a des réalistes comme Frédéric Soulié, n'est-il pas juste qu'elle ait en compensation des poètes spiritualistes avec les Vigarosy, N. Peyrat, Raoul Lafagette, des poètes solidement croyants avec les Achille Labatut, J. Ormières, Latour de Saint-Ybars, et Firmin Rauzy? Mais les poésies du barde d'Albiès ne sont pas encore assez nombreuses, assez variées de sujet, pour que n'importe quel lecteur y puisse trouver le baume à ses ennuis, l'aliment à son âme, la corde correspondante à son état mental actuel. Un livre de poésie, pour être national, doit toucher une quantité infinie de notes, afin de correspondre par son universalité aux nécessités si changeantes et si diverses de l'âme humaine. Sans doute, M. Rauzy touche successivement au monde de l'histoire, à la nature, à la vie, à Dieu. Néanmoins, il n'y a encore à son luth, à sa harpe, que quelques cordes. Qu'il en ajoute quelques autres, et, bien que les légèretés mythologiques, les excentricités de la passion profane lui soient interdites, bien qu'il ne verse pas dans le réalisme exagéré professé par une école[a], il n'en deviendra pas moins un poète populaire par l'ensemble plus complet de ses accords, s'il nous aide à gémir, à chanter, à pleurer, à espérer, à nous repentir, à nous élever.

a. M. Ch. Algernon Swinburne appelle l'école naturaliste « l'école des charcutiers ».

Nous voici au terme des retours, qui nous ont semblé nécessaires, sur des noms d'Ariégeois déjà inscrits soit dans les volumes précédents, soit dans le présent volume. L'avant-propos s'arrêtera ici. Nous allons entrer de suite dans ce qui concerne le tome II des *Archéologues*, avec hospitalité pour les *moralistes*, et autres.

Du reste, pour la tâche que nous nous étions imposée dans cet avant-propos, on comprend, qu'à mesure que les années s'écoulent, un historiographe, en ce qui concerne les Ariégeois vivants, aura toujours à recommencer, ajouter, compléter, puisque avec le temps les travailleurs se présentent avec des œuvres nouvelles. Notre compatriote Armand Silvestre ne va-t-il pas déterrer, quand il peut, quelque oublié de la renommée, comme le peintre et graveur Marcellin Desboutin? Ne dessine-t-il pas cette figure contemporaine, ne serait-ce que pour la destiner à une gloire posthume? Nous ne pouvons rester en arrière d'Armand Silvestre. Ainsi, nous avons aimé à classer M. Rauzy parmi les autres Ariégeois, signalés dans cet avant-propos, avec lesquels nous étions en reste, ils font plus que sortir « du calme flagrant de la nullité ». Le barde d'Albiès n'a-t-il pas le sens artiste?

ARCHÉOLOGUES

DE L'ARIÈGE

DE L'ESPRIT

ET DE LA FORCE INTELLECTUELLE ET MORALE

DANS L'ARIÈGE

ET LES PYRÉNÉES CENTRALES

QUATRIÈME PARTIE (SUITE ET FIN)

DES ARIÉGEOIS ET QUASI-ARIÉGEOIS

QUI SE SONT ENQUIS DE LA PHYSIONOMIE PRÉSENTE DE L'ARIÈGE, DE SON VIEUX PASSÉ ET DE SON AVENIR.

CHAPITRE PREMIER

Objet du tome II des *Archéologues*, comprenant ceux qui ont fait valoir jadis, ou qui font valoir encore l'Ariège. — SECTION DE LA PÉDAGOGIE. — Marc-Antoine de Foix-Fabas. — Ses livres sur l'éducation et sur l'éloquence. — Cet Ariégeois compte comme un des lettrés distingués du dix-septième siècle. — Arnaud Labrunie, de Saint-Girons. — Professeur à Saint-Sulpice à la fin du dix-huitième siècle. — Il passa, pendant la Révolution, en Belgique, puis en Angleterre. — Notre théologien fonde un établissement scolaire en Irlande. — Ses traités manuscrits *de Matrimonio* et *de Justitia* ont été utilisés par un sulpicien très érudit, M. Carrière. — Le Père Rouaix, doctrinaire. — Il enseigna avec éclat la philosophie au collège de l'Esquille, à Toulouse. — Le brillant philosophe Laromiguière, formé par le professeur de Castelnau-Durban. — M. Moulis, de Saint-Girons, professeur d'humanités. — Littérateur modeste, il donna une traduction très estimée de l'*Enéide* de Virgile, de l'*Art poétique* et des *Odes* d'Horace. — Mamertin Lafont, de Montferrier, et Télémaque Lafont, son fils. — Leurs écrits philosophico-religieux. — Leurs poésies *Fleurs d'hiver* et *Panorama de la vie de Napoléon Ier*. — M. Rumeau, instituteur à Grenade-sur-Garonne. — Henri Guerrier, inspecteur d'académie. — Ses *Petites biographies littéraires et historiques*. — M. Jean-Jacques-Éliacin Guichou. — Son savoir et sa valeur. — Ses publications. — Ses conférences éloquentes. — MM. Pé-dé-Arros et Hermile Reynald. — Ces deux professeurs

classés parmi les historiens. — M. Louis Garaud, de Pamiers. — Son étude sur le dialecte languedocien de Pamiers. — Son patriotisme en philologie. — Le censeur du lycée d'Alger apprécié dans les congrès archéologiques de France. — Joseph Lakanal, gloire scientifique de l'Ariège. — Son rôle à la Convention. — Ses missions dans les départements. — Ce qui distingue ce grand pédagogue. — Ce qu'il a fait pour les lettres et pour la réorganisation de l'enseignement public. — Les corps savants. — L'école normale. — Garder une juste mesure dans le panégyrique de Lakanal. — L'impression des monarchistes et des républicains. — D'illustres amitiés entourèrent le moraliste de Serres. — Lakanal, mélange de bonté d'âme et d'austérité républicaine. — Ne pas juger Lakanal sans tenir compte de la fermentation de 1793. — Ce qui est indiscutable et ce qui est discuté en Lakanal, soit dans sa réforme scolaire, soit dans son caractère personnel, soit dans le problème ardu de savoir s'il était dans les ordres sacrés, s'il avait accepté les engagements de la prêtrise. — Les trois périodes de la carrière de Lakanal. — L'éclat, depuis 1793 jusqu'en 1799. — L'obscurité et l'oubli, de 1804 à 1870. — La liquidation historique de 1870 à 1882. — Statue élevée à Lakanal dans la ville de Foix. — Réaction de Lakanal contre l'engouement à l'endroit des sciences physiques et mathématiques, et la négligence systématique pour les lettres.

I. — Nous n'avons pas épuisé le cercle des esprits scientifiques produits par l'Ariège, et que nous voulions faire connaître aux étrangers ; nous l'avons mené depuis les philosophes, depuis les savants Ariégeois qui ont étudié les mouvements planétaires jusqu'à ceux qui, dans le domaine de la physique, de la mécanique et de la physiologie, ont médité les utiles et nouvelles applications de la vapeur, ainsi que l'art de guérir les maladies de la pauvre humanité. On a pu voir que ce département s'honore d'esprits synthétiques, qui ont pris les questions par des côtés larges et philosophiques ; il compte aussi des savants laborieux, dévoués aux analyses patientes, qui cherchent dans les détails la pensée créatrice, et dans les vieilles couches superposées du sol terrestre les plus anciens vestiges de l'humanité. Ne faut-il pas reconnaître que, dans ce coin de terre des Pyrénées ariégeoises, il a été tenté plus d'un effort hardi, pour tirer la science de la routine et en accélérer les progrès ?

Toutefois il nous reste encore à compléter les comptes

rendus des travaux de nos archéologues, à dresser des catalogues des anciennes familles, des statistiques des antiquités, des objets d'art, des vieux monuments que l'Ariège renferme. Nous devons, en même temps, trouver une place pour les hommes du pays de Foix qui ont fait valoir la terre natale par des talents appliqués aux diverses branches des sciences morales et sociales, afin de rendre complètes nos listes des Ariégeois qui ont agi par la voie scientifique. N'avons-nous pas à mettre au jour la section de la pédagogie ou de ceux qui se sont voués à l'instruction publique; la section des orateurs profanes ou sacrés, des Ariégeois qui ont brillé dans l'éloquence politique, judiciaire ou ecclésiastique; la section des écrivains de morale ou d'études sociales; la section de ceux qui ont employé le roman ou les pièces de théâtre comme moyen d'enseignement; celle des critiques d'art et des conférenciers, celle enfin des journalistes ou publicistes?

Abordons, tout d'abord, ceux qui ont brillé dans la haute pédagogie, et procédons avec ordre à l'égard de nos éducateurs et promoteurs de culture intellectuelle. Autour d'un nom qui les domine tous, celui de Joseph Lakanal, nous grouperons les noms de ceux qui ont eu « la foi en l'éducation, en sa puissance civilisatrice et moralisatrice, » et surtout de ceux qui, descendant des hauteurs du monde théorique, se sont dévoués en mettant pratiquement la main à l'œuvre, pour élever patiemment les nouvelles générations.

Sans remonter aux temps qui précédèrent la réunion du comté de Foix à la couronne de France, pour ne pas secouer la poussière des vieux monastères de l'Ariège, où brillèrent jadis plus d'un précepteur plébéien, nous rencontrons d'abord *Marc-Antoine de Foix-Fabas*, qui représente les éducateurs des princes et des rois. Viendront à sa suite les

éducateurs du clergé, de la bourgeoisie et des classes populaires, les éducateurs d'autrefois et les éducateurs d'aujourd'hui.

Entré au noviciat de la compagnie de Jésus en 1643, à Toulouse, et devant fournir une carrière fructueuse et honorable, Marc-Antoine de Foix[1] fut homme de lettres, théologien, prédicateur, professeur, recteur, provincial, donnant dans ces postes successifs sa mesure d'esprit sagace et bien équilibré. Presque contemporain de La Rochefoucauld, mais étranger à ses exagérations sur la question de l'égoïsme humain et de l'amour-propre, Marc-Antoine de Foix ne se proposa point de laisser, comme l'auteur des *Maximes*, de petits chefs-d'œuvre aux esprits délicats. Toutefois, pour un homme de lettres, ses ambitions furent à la fois hautes et simples. Il écrivit un livre sur l'*Art d'élever un prince*[2], un autre sur l'*Art de prêcher la parole de Dieu*[3]; il donna aussi un traité sur les *faits dogmatiques*[4].

On a vanté son *Art de prêcher la parole de Dieu* comme l'ouvrage d'un homme instruit de la littérature sacrée et profane[5]. Mais c'est surtout son *Art d'élever un prince* qui eut un « succès rapide » et de bon aloi. Loin de se perdre en des aperçus extraordinaires, l'écrivain de Fabas n'avait garde de négliger les choses communes et simples. Il allait

1. Il naquit au château de Fabas, diocèse de Couserans, le 1er mars 1627.

2. Un volume petit in-8° de 290 pages, qu'on attribua d'abord au marquis de Vardes. C'est un livre imprimé en beaux caractères en 1688, avec plusieurs gravures et une épître au duc de Bourgogne. Le vrai titre est l'*Art de former l'esprit et le cœur d'un prince*.

3. Un volume in-12 de 500 pages; Paris, 1687. Il est dédié à Mgr Hyacinthe Serroni, premier archevêque d'Albi, et se termine par une excellente table analytique, qui occupe douze pages.

4. Imprimé, croit-on, à Tournon, en Vivarais.

5. On ne pouvait lui appliquer ce que Brantôme a dit de Thomas de Foix, d'après le proverbe espagnol, *un letrado que no tenia muchas letras*, un lettré qui n'avait pas beaucoup de lettres.

droit au fait et exprimait, sur ce sujet important de l'éducation des princes, les conseils les plus judicieux et les maximes les plus salutaires. C'est ce qui fait que, de son temps, son livre n'en était que plus estimé ; il fut, a dit un critique, « plus sûrement utile. »

Combien Antoine de Foix aurait modifié ses idées et ses conseils, s'il avait vécu à la fin du dix-huitième siècle, et s'il eût pu observer la révolution radicale qui se préparait au fond des esprits ! Bossuet et Fénelon rédigèrent aussi des maximes sur l'éducation des princes. Mais prenaient-ils garde aux paysans et au peuple des petits bourgs ? Pensaient-ils à faire remarquer aux princes ces redevances féodales qui ruinaient quelquefois le paysan ; cette corvée qui forçait à donner son temps sans salaire ; ces pigeons du seigneur qui dévoraient la semence avant qu'elle germât ; ces lapins qui broutaient les blés en herbe, et toutes ces misères de mince importance pour le regard superficiel, dont la royauté ne se rendait pas compte, mais dont les seigneurs continuaient la tracassière exploitation au détriment de la monarchie ?

Marc-Antoine de Foix avait reçu une riche organisation et beaucoup de ces dons qui rendent communicatif. Il n'avait point de philosophie particulière, et n'avait pas inventé de système ni de théorie dont il se fît le champion. Observateur prudent et sage, il réunissait en lui bien des avantages qui devaient lui attirer la popularité. A l'éclat d'un beau nom [1] il joignait, disent les contemporains, « des talents supérieurs, de l'éloquence, du savoir, la connaissance des lettres et la théologie. » La nature, conti-

1. Il était fils de messire Nicolas de Foix et de dame Marie d'Encausse de Pouy. Il n'y avait eu jamais un doute chez ses aïeux, les comtes de Fabas, qu'ils ne descendissent de l'ancienne maison des comtes de Foix, dont ils ont toujours porté le nom et les armes.

nue Moreri, avait réuni dans le P. de Foix ce qui concourt à former les grands orateurs, le génie, l'expression, la connaissance du cœur humain ; elle y avait ajouté une très belle figure et une physionomie noble et agréable. Pourrait-on douter que le P. de Foix ne connût les beautés mâles et sans fard de l'éloquence évangélique[1] ? Aussi les chroniques disent-elles que Marc-Antoine de Foix « fut un prédicateur en vogue[2]. »

II. — Du reste, l'auteur ariégeois ne s'est pas fait faute d'accentuer son individualité. Marc-Antoine de Foix émet, à la page 6 de son *Art de former l'esprit et le cœur d'un prince*, des réflexions qui ne seraient peut-être pas du goût d'un critique moderne, fort troublé à l'endroit des tyrans, à propos de Néron. « Le ciel, dit Antoine de Foix, prend soin de mettre dans les âmes destinées à être les maîtresses du monde, je ne sçay quelles semences de vertu qu'on ne voit pas dans le commun des hommes ; mais ces traits, si l'on n'y prend garde, sont bientôt effacés, et ces semences étouffées par l'orgueil, par la mollesse et par la flatterie. »

Ailleurs il signale des lacunes qui, depuis le dix-septième siècle, se sont perpétuées jusqu'à nous, en ce qui concerne l'éloquence chrétienne ; c'est dans son traité sur l'*Art de prêcher*. « On rendrait un service bien important, dit-il, aux prédicateurs et à l'Église, en donnant au public, sur toutes les matières de théologie et de philosophie, dont la connaissance peut être utile pour la chaire, des traitez où l'on ne vît que les seules belles et utiles questions démêlées de toutes les chicanes qui gâtent également l'une et l'autre, et dont le style approchât un peu de l'air animé et naturel que

1. L'abbé Goujet, dans le tome II de sa *Bibliothèque française*, étudie le talent et les œuvres du P. de Foix et proclame la beauté de ce talent
2. Le P. de Foix mourut en 1687, à Billom, en Auvergne.

l'éloquence demande, sans rien perdre de l'ordre et de l'exactitude de l'école [1]. »

Et pour ce qui tient à l'éloquence, bien qu'il eût une véritable renommée d'orateur, cependant, par un motif que l'on comprend, Marc-Antoine de Foix va au-devant d'une objection, en maître habile, et se pose carrément la question « *s'il faut être orateur pour aider les autres à le devenir.* » La difficulté est spécieuse, et l'écrivain ariégeois montre toutes les souplesses de sa dialectique, et les ressources de son érudition, pour justifier la mission qu'il s'est attribuée d'enseigner l'art de la parole [2]. Il commence par écarter la comparaison, qui ne lui paraît pas juste, entre l'art de la parole et l'art de la guerre. L'art militaire et les exercices qui le concernent, ne tombent pas assez sous les yeux de tout le monde, pour que tout le monde puisse s'en former une opinion et le juger. Un capitaine n'est pas aussi obligé qu'un orateur populaire d'accommoder les règles de son art aux règles et aux inclinations communes des peuples. Il n'en va pas de même pour l'éloquence ; il n'est nullement nécessaire d'avoir parlé en public pour discerner les orateurs qui ont le talent de convaincre, qui gagnent, qui touchent et qui persuadent l'auditeur. Un esprit intuitif peut très bien, en écoutant et en lisant des discours qui ont eu de la puissance, découvrir le secret de cette puissance elle-même et aider les autres à acquérir une éloquence qu'il ne saurait avoir lui-même.

Enfin, dans l'*Art d'élever un prince*, Antoine de Foix a touché bien des questions délicates, comme celle d'apprendre à un étudiant à discerner et à connaître, dans les idées qui assiègent l'esprit, quelle est leur origine ; quelle

1. L'*Art de prêcher la parole de Dieu*, p. 82.
2. *Ibidem*. p. *ibid.*

est, dans nos notions intellectuelles et morales, la part qui est une réelle acquisition personnelle, et quelle est la portion que notre nature semble porter avec elle-même comme un dépôt du Créateur. Le moraliste ariégeois recommande surtout de se bien orienter, de se bien gouverner dans les importants rapports entre l'esprit et le cœur[1]. C'est ainsi qu'il complète sa théorie des belles-lettres, ses maximes sur l'art d'agir par la parole.

III. — Un siècle après Antoine de Foix, l'Ariège fournit un autre éminent pédagogue dans la personne d'un Saint-Gironnais, *Arnaud Labrunie*, né à Saint-Girons[2], en 1742, et entré d ns la docte et pieuse compagnie de Saint-Sulpice

1. Un autre écrivain, également de la compagnie de Jésus, qui vécut, presqu'à la même époque, un peu plus tard cependant, le P. Blaise Gisbert, se trouve avoir justement travaillé aux mêmes ouvrages que le P. Marc-Antoine de Foix-Fabas. Y a-t-il ici simple direction parallèle de deux auteurs qui ont travaillé sur les mêmes sujets? Le P. B. Gisbert était né à Cahors en 1657, et mourut à Montpellier en 1731. Il s'occupa de l'*Éducation des princes*, et il publia aussi, en 1715, un volume sous le titre de l'*Éloquence chrétienne, dans l'idée et dans la pratique*, dont MM. Crampon et Boucher, du clergé d'Amiens, ont donné une nouvelle édition, en 1860, et auquel le P. Félix et M. le curé Hamon ont accordé leurs sympathiques suffrages.

2. Labrunie naquit le 9 février 1742. Un ancien capucin ou frère prêcheur, que nous avons vu nous-même à Saint-Girons, le P. Domenc, avait connu M. Arnaud Labrunie, ainsi que sa mère. C'était une famille peu aisée du côté de la fortune, et qui habitait à Saint-Girons dans *la rue Pujol*. On voit, dans un registre manuscrit conservé aux archives municipales de Saint-Girons, le nom de *Marie Labrunie*, ménagère, née en 1732; elle devait être probablement la sœur d'Arnaud Labrunie. Il y a des Labrunie dans le Lot. En 1877, on trouvait, noyé dans le Lot, un M. Labrunie, prètre retiré.

Un Joseph Labrunie a donné des *Extraits* des *Essais historiques et critiques* d'Argenton sur les annales de l'*Agenais*. Il était né à Agen en 1733, fut curé de Monbrun en 1769, et en sortit au commencement de 1791. Il disait plus tard, en parodiant des vers de Blondin :

J'étais curé, prieur, poète, historien,
Et maintenant, je ne suis rien.

Notre Arnaud Labrunie avait fait ses études ecclésiastiques au séminaire

en 1768. Labrunie se consacra pendant une trentaine d'années à des études didactiques sur les questions de morale, d'après les données évangéliques considérées dans leurs rapports avec le droit écrit de chaque nation. Le genre de vie de ce moraliste Saint-Gironnais rend témoignage du zèle que cette intelligence si cultivée déploya pour le rayonnement du vrai et du juste; et, grâce à quelques manuscrits conservés par des mains filiales, on apprend que cet esprit était porté par ses préférences vers les enseignements moraux et pratiques. Sa place n'était ni parmi les dogmatiques, ni parmi les mystiques; il se sentit entraîné à diriger ses investigations et la fine pénétration de ses facultés mentales vers ces labyrinthes emmêlés, dans lesquels il importe de guider la volonté humaine et la conscience.

Arnaud Labrunie, professeur de morale, atteignit un degré de mérite que, sans hésitation, proclamèrent les contemporains compétents. « Il remplit, dit M. Gosselin, la fonction de professeur de morale avec *beaucoup de succès* en France et en Irlande [1]. » « Il fut chargé de la morale, dans laquelle il acquit une grande réputation, » comme le rapportent des notices manuscrites de Saint-Sulpice. Il prépara des matériaux, dont les professeurs sulpiciens du dix-neuvième siècle devaient tirer un utile et glorieux profit, par exemple le célèbre et docte M. Carrière, connu par ses beaux travaux théologiques. Du reste, l'éminent théologien qu'on vient de nommer, parle avec éloge de M. Labrunie dans ses savants traités de théologie [2]; il le

de Saint-Charles, à Toulouse, où il entra en 1761, et il prit le degré de docteur en théologie.

Les actes de Darassus, de 1672, citent un Jacques Labrunie, prêtre et recteur de Camarade en 1672.

1. M. Gosselin, *Vie inédite de M. Emery*, t. II, p. 374.

2. « Presbyter S. Sulpitii (Labrunie) tractatus manuscriptos de *justitiâ*

cite toujours dans les préliminaires de ses livres, quand il indique les sources, les nombreux auteurs, les théologiens dans lesquels il a puisé pour la composition de ses ouvrages, justement appréciés pour leur vaste érudition et leurs expositions lumineuses. Aussi, lorsque le moraliste de Saint-Girons mourut (9 juin 1803), ce ne fut que justice, qu'un des hommes les plus vénérés de Saint-Sulpice, l'ecclésiastique de France le plus savant dans les livres saints, — qu'il lisait dans leur langue originale, — prononçât sur lui cette éclatante oraison funèbre : « Par sa mort, dit M. Garnier, M. Labrunie priva la compagnie de Saint-Sulpice d'*une grande lumière*[1]. »

M. Labrunie a vécu dans cette retraite que les Sulpiciens appellent la *Solitude* d'Issy, lieu retiré, peu distant de Paris, à deux pas de Clamart et de Meudon[2]. Il retrouvait là les champs montueux et les collines de son pays natal. C'était au temps de Louis XV et de Louis XVI. Il vint un moment où l'on ne cherchait pas précisément à faire beaucoup de plaisir au clergé de France. M. Labrunie, pendant les orages de la Révolution, se retira d'abord à Anvers, et, lorsque l'invasion française l'obligea à changer de séjour,

et jure... de matrimonio... de contractibus, etc., reliquit, quibus *uti nobis licuit, majori certè lectorum nostrorum lucro. Illius opus magna præsertim perspicuitate commendatur.* Obiit anno 1803. » (Préambule des traités de M. Carrière sur la justice, les contrats, le mariage.)

1. Notice manuscrite sur M. Garnier, 11e supérieur de Saint-Sulpice.

2. Envoyé d'abord à Lyon, comme directeur des étudiants de philosophie, il fut placé, en 1773, à Orléans (selon M. Gosselin, à Laon), où il professa la morale jusqu'en 1789. M. Émery l'appela alors comme directeur à la Solitude; il n'y passa qu'un an et remplaça en 1790, à Paris, M. Richard dans la chaire de morale, qui avait été rétablie pour les licenciés.

Pendant la Révolution, il alla à Anvers, et, de là, à Carlow, en Irlande. Revenu d'Irlande, depuis l'année 1800, M. Labrunie fut chargé par M. Émery d'un cours d'Écriture sainte.

Il mourut à Paris, rue Saint-Jacques, où se trouvait le séminaire en 1803.

il gagna l'Angleterre. Nous le retrouvons en Irlande, près de Dublin, pays qui lui rappelait l'Ariège ; il y voyait les mêmes symboles religieux, un clergé catholique ayant droit d'être catholique, un pays de montagnes plus ou moins caractérisé, et une mission d'enseignement et d'éducation à continuer. Je sais tel recoin des alentours de Saint-Girons, tel vallon du côté de Seignan, et dans la vallée d'Aubert et de Castillon, que M. Labrunie croyait retrouver à Issy et à Carlow.

IV. — Lorsqu'Arnaud Labrunie, réfugié en Angleterre, résolut de continuer avec quelques confrères[1] la mission intellectuelle et pédagogique qu'ils remplissaient en France, il fonda un établissement d'éducation en Irlande, à Carlow[2], situé à seize lieues sud-ouest de Dublin, et qui est le chef-lieu du comté de Carlow, dans la province de Leinster. La cité de Carlow se souvient-elle que son collège catholique, dont elle est fière, fut créé, en 1795, par un Ariégeois, par notre Arnaud Labrunie? Et le fondateur, lui, le moraliste distingué, se nourrissait-il, sur la terre étrangère, de la pensée de son pays de naissance? Les bords de la Barrow lui rappelaient-ils les rives aimées du gave pyrénéen, le Salat? En contemplant les tours élevées, seul débris du château de Carlow bâti en 1179, et qui est resté célèbre dans les annales militaires, croyait-il apercevoir les tours modernes et les vieilles murailles qui, en apparaissant au-dessus de la cité de Saint-Girons et en couronnant le sommet de la cité de Saint-Lizier, éveillent les

1. MM. Nogier et Chabourg. — Lors de l'émigration française à Londres, M. Bourret, l'abbé Carron, l'abbé de Lubersac, Mgr de la Marche, ancien évêque de Saint-Pol-de-Léon, et tant d'autres, fondèrent des chapelles catholiques et des maisons d'éducation.

2. L'*Ami de la Religion*, tome CX, p. 506, supposait que l'établissement fondé par Labrunie, en Irlande, était celui de Maynooth ; il se trompait.

souvenirs des Goths, des Romains et des Arabes? Le théologien allait-il quelquefois à moitié route entre Carlow et Dublin, nous voulons dire à Newbridge, pour rêver d'Ossian et de Fingal[1], puisque les Irlandais font de la *colline d'Allen*, qui est en cet endroit, la résidence de Fingal lui-même, lequel, à les en croire, ne serait que leur Fin Mac Coul?

L'Ariège montra, dans un de ses enfants, un de ces types précieux, une de ces natures modestes et fortes dont la race n'est pas éteinte, et qui forment les meilleures et les plus nécessaires assises de l'édifice social. Malheur aux sociétés modernes, si elles ne possédaient point au milieu d'elles de ces hommes judicieux, pleins de savoir et de talent, qui savent se tenir à l'écart, et évitent de grossir la mêlée furieuse et sanglante où tant de fiévreux compétiteurs se disputent des lambeaux de gloire, d'influence, de profits et de réputation, quelquefois dus à l'escamotage, en tout cas, nécessairement très éphémères!

Il paraît avéré que M. Carrière, célèbre par ses traités *de Matrimonio* et *de Justitia*, s'est servi des manuscrits de Labrunie. Et, sans diminuer la valeur intrinsèque de M. Carrière, il n'en est pas moins vrai qu'entre deux travailleurs appliqués à la même œuvre, l'un est resté un peu obscur, et l'autre a été visité par les rayons qui rendent une physionomie glorieuse et illustre. Les deux moralistes ont la même science et la même méthode, la même perspicacité, mais l'un a voulu demeurer enseveli dans le silencieux linceul de ses manuscrits, tandis que

1. Les Irlandais prétendent que les poèmes attribués à Ossian ne sont que des emprunts faits à leurs chants nationaux, transmis de père en fils. La colline d'*Allen* qui s'élève près de Newbridge au milieu d'un marais de 30,000 acres de terres marécageuses, aurait été, selon eux, la résidence de Fin Mac Coul, qui serait Fingal.

ses travaux se sont trouvés fondus dans les travaux imprimés de l'autre ; de sorte que, par la suite, les écrits de *celui-ci* ont rayonné en limpidité, en transparence, en bon sens théologique, grâce au grand jour de la publicité et grâce surtout à l'effacement de *celui-là*[1].

Et cependant, même après les traités les plus amples et les plus développés qui ont paru sur la matière, il m'a été donné de parcourir, avec une vraie jouissance intellectuelle, le manuscrit du savant Saint-Gironnais, ayant pour objet un ensemble didactique de notions sur la *Justice* et la *Restitution*. Ce sont 295 pages in-4°, dans lesquelles Arnaud Labrunie associe à la connaissance des lois françaises celle des lois anglaises, qu'il avait vues fonctionner sur place. Il disserte avec clarté sur la propriété et ses origines, sur les différents domaines, sur le droit des gens, sur le mode d'acquérir; il expose avec sagesse les questions de conscience qui s'y rapportent[2]. Il rencontre sur son chemin une thèse où il croit devoir combattre la doctrine de Mgr de Pompignan sur la question du droit d'ôter la vie, quand on est attaqué injustement. L'archevêque croyant que la doctrine commune, qui déclare permis de tuer un injuste agresseur, mène logiquement à légitimer le régicide, se trouvait entraîné à la rejeter comme dangereuse au premier chef, et subversive de l'ordre social. Labrunie distingue ce que la saine raison doit distinguer, et entoure de toutes les précautions la doctrine autorisant le meurtre de celui qui attaque injustement. Tout cela est dit clairement, magistralement.

1. M. Carrière a donné des traités, riches et savants à la grande manière; il n'omet rien, jusqu'à la question de la *propriété littéraire*, qu'agita Lakanal, à la Convention.

2. On cite de M. Labrunie, comme ayant une valeur particulière, sa dissertation sur le *Volontaire indirect*, question délicate pour les moralistes, et dont le vénéré M. Caduc faisait grand cas.

Du reste, ce tempérament d'esprit n'avait rien de septentrional dans ses qualités. Ne lui demandez pas l'ampleur et l'élévation des facultés contemplatives, ni ces sujets qui veulent dans les auteurs la mélancolie et le lyrisme. Nature latine ou romaine, il lui fallait les questions de mesure, d'exactitude ou de géométrie appliquées à la morale. Labrunie était né pour la jurisprudence.

V. — *Le Père Rouaix.* — Né dans le milieu du dix-huitième siècle[1], il s'était voué fort jeune, dans les rangs ecclésiastiques, à la formation intellectuelle de la jeunesse du Languedoc. Son souvenir a survécu dans le pays, dit un historien auquel nous empruntons nos informations[2], et il forma une génération de citoyens dont quelques-uns vivent encore.

Qui ne connaît, dans le Midi, le collège de l'*Esquille*, à Toulouse? Beaucoup de notabilités qui ont brillé dans nos assemblées politiques de France, et ont un nom dans la littérature ou dans la science, sont sortis de ce collège encore subsistant de nos jours. « Le Père Rouaix y fut chargé de la chaire de philosophie qu'il occupa pendant quatorze ans[3]. Il compta de nombreux élèves qui devinrent

1. Le P. Rouaix était né à Castelnau-Durban (Ariège), en 1744. Il entra d'abord dans la congrégation de la doctrine chrétienne. On voit, dans l'histoire de Toulouse, des *Roaix* qui se distinguèrent aux treizième et quatorzième siècles. Un *Bertrand de Roaix* fut, au quinzième siècle, un des troubadours les plus fameux de Toulouse, alors que Clémence Isaure dota les jeux poétiques; il obtint, en 1498, l'*Églantine nouvelle*. Y avait-il quelque chose de commun, dans leurs origines du moins, entre les *Rouaix* et les *Roaix?*

2. Voir Paul de Casteras, *Hist. de la Révolution.*

3. La bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, possède, sous le n° 823 HF, un recueil in-folio manuscrit, composé de documents relatifs à l'université de Toulouse, la plus ancienne après celle de Paris. Celle de Toulouse se composait de quatre facultés : théologie, droit, médecine et faculté des arts.

Cette faculté des arts avait conservé, depuis des siècles (depuis son établissement), deux chaires consacrées à l'explication des divers traités de

plus tard remarquables par l'étendue et la solidité de leur instruction, et par l'énergie et l'élévation de leurs sentiments. De ce nombre était Laromiguière, l'auteur du *Traité sur les facultés de l'âme*; et celui-ci, avec une modestie qui honore le savant, reportait à l'enseignement donné par ses anciens maîtres une grande partie de son mérite et de sa valeur. »

Si l'influence d'un professeur de philosophie est grande, on peut juger de celle du Père Rouaix ainsi que de son mérite. Notre Ariégeois fut, pour ainsi dire, chargé, dans un grand centre de population, de présider à l'évolution scientifique et droite de la conscience, à fournir à chacun une boussole pour la vie privée et pour les difficultés de la vie publique. Que de Méridionaux le P. Rouaix, pendant les longues années de son professorat philosophique, n'a-t-il pas armés contre les sophismes et les paradoxes que soulèvent les seuls rapports avec d'autres esprits !

Le P. Rouaix était d'ailleurs un de ces casuistes qui

philosophie. Mais ce qui faisait sa véritable importance, c'étaient les deux grands collèges où s'enseignaient les humanités et la grammaire, c'est-à-dire le collège de l'Esquille tenu par les Pères de la Doctrine, et le collège des jésuites. Neuf cent soixante élèves suivaient les classes du collège de l'Esquille.

Indépendamment de ses deux collèges, l'Université avait quelques maisons appelées aussi collèges, qui servaient seulement à l'*habitation* des étudiants pourvus de bourses. Tels les collèges de Narbonne, de Périgord, de Mirepoix, de Foix... dont les hôtes, à ce qu'il paraît, menaient une vie assez peu édifiante.

En remontant à l'année 1551, on trouve que les capitouls, ou plutôt le roi supprima les collèges de Bolbone, de Saint-Girons, etc., pour aviser à une réorganisation du collège de l'Esquille, où l'on enseignerait les humanités et les arts; qu'on y appela, en 1654, les Pères de la doctrine chrétienne, qui devaient fournir huit régents; que ces Pères étaient obligés de nourrir et entretenir six collégiats ou boursiers, qui « étaient nommés par la ville de Saint-Girons au diocèse de Couserans, » et reçus par les capitouls. (*Rapport sur l'état de l'université de Toulouse* en 1668, par l'archevêque de Toulouse, d'Anglure de Bourlemont, et Claude Bazin, seigneur de Bezons, conseiller d'État. Bibliothèque de l'Arsenal.)

ont à leur arc plus de flèches que n'en ont d'autres professeurs de morale. Il enseignait cette candeur à la fois philosophique et chrétienne de l'âme, qui oblige à faire toujours deux parts dans toute délibération et décision de la conscience humaine, celle de Dieu et celle de l'homme. N'était-il peut-être pas en mesure, plus que tout autre professeur, de communiquer aux étudiants qui entouraient sa chaire un *tact sûr et délicat*, pour reconnaître les œuvres qu'il est bon et loyal de faire, et celles dont il faut détourner les yeux? Il enseignait que, pour obtenir un fonds moral, non à l'état décousu et fragmentaire, mais d'une solidité homogène, il faut que l'homme purifie l'*intérieur de lui-même*. C'est au centre de l'âme plutôt que dans les choses du dehors, que doit porter l'énergie vertueuse. Ainsi le moraliste de Castelnau-Durban estimait que les vertus sociales, poursuivies par le moraliste ordinaire comme but, ne sont et ne peuvent être que le déploiement de la vertu intérieure, le signe et la manifestation d'une âme que le principe divin a équilibrée.

Lorsque, à l'aurore de la Révolution française, l'Assemblée constituante établit la *constitution civile du clergé*, le P. Rouaix eut à trancher pour son compte personnel ce qu'il regarda comme une question de conscience. Il refusa de prêter le serment civique et émigra en Espagne. Sans apprécier l'émigration sous les aspects divers qu'elle comporte[1], sans dire les sévérités et les indulgences qu'elle soulève selon les circonstances, il est émouvant de contempler ces Français de la fin du dix-huitième siècle, qui devant un *dictamen* de leur conscience qu'ils crurent lésée, donnèrent l'exemple de cette abnégation

1. Voyez de Lally-Tollendal, *Défense des émigrés français*, *Adresse au peuple français*, parue en 1797.

vertueuse, par laquelle l'homme sacrifie son repos, ses biens et le séjour de sa patrie, pour conserver chez l'étranger l'inviolabilité de ses convictions et de ses principes[1].

IV. — Joseph Lakanal devait être la transition entre le système d'éducation employé dans le passé et les méthodes du dix-neuvième siècle. Ce n'est pas encore de Lakanal que nous nous entretiendrons, voulant réserver pour la fin du chapitre notre paragraphe relatif à ce célèbre pédagogue. Nous passons aux pédagogues ariégeois du dix-neuvième siècle ; et volontiers nous applaudirions si l'on faisait surgir des générations meilleures que celles des siècles passés, supérieures par la force physique, comme par les qualités de l'esprit ou les vertus du caractère. La prétention est connue. On nous parle du moyen « d'établir par la réflexion et la raison une éducation « plus conforme à notre destination ; » on nous promet « une éducation plus large et plus complète, plus sévère et plus libérale ; où l'enfant apprendra davantage à compter sur lui-même ; où l'on n'encouragera plus sa paresse naturelle en l'habituant à invoquer mal à propos des secours surnaturels ; où la crainte de la conscience se substituera aux autres règles de conduite ; où l'on ne se défiera plus de la pensée et de la libre réflexion ; » on nous promet « une éducation plus religieuse aussi, parce qu'on y aura de la nature divine une idée plus exacte et plus élevée, une éducation plus scientifique et plus ration-

1. Le vice-roi de Catalogne, le marquis de Valle-Centauro, confia au Père Rouaix, dont le nom était connu, l'éducation de ses enfants. Sous l'Empire, il rentra en France et refusa plusieurs positions élevées qui lui étaient offertes par le grand-maître de l'Université ; il ne voulut accepter d'autre fonction que celle de principal du collège de Pamiers. L'âge l'obligea de quitter l'enseignement. Il mourut le 31 décembre 1825. Il avait atteint sa 81e année. (Paul de Casteras, *Hist. de la Révol. dans l'Ariège*, p. 190.)

nelle, parce que rien ne sera négligé de ce qui peut développer une âme humaine et la rapprocher de son idéal[1]. » Sans discuter ces assertions où nous entrevoyons bien des supposés, ainsi que le *contemptor*, au lieu du *laudator, temporis acti*, nous retournerons le mot du poète : « la promesse est aisée et l'art est difficile ; » et entre promettre et tenir il y a quelque distance. La question des voies et moyens d'application fut toujours la grande difficulté. Apprendre à l'enfant à compter sur lui-même, lui faire accepter la conscience comme règle de conduite, les pédagogues du passé pensaient qu'on ne pouvait réussir en cette intime et profonde tâche qu'avec une idée religieuse concrète et familière. Les pédagogues modernes, qui ont une manière de voir opposée, seront-ils justifiés par l'expérience ? C'est là un problème qui n'est pas résolu. Après le P. Rouaix, un autre membre du professorat, un lettré méridional, un Saint-Gironnais dont il faut parler, M. *Moulis*, qui pensait avoir une « psychologie de l'enfant déjà faite et bien faite, » était convaincu de l'impossibilité de séparer la pédagogie de l'idée théologique.

Remarquable professeur d'humanités[2] « dont tous les élèves gardent un souvenir impérissable, et dont les restes reposent au cimetière de Saint-Girons[3], » M. Moulis était un littérateur[4] doublé d'un saint[5]. Quel homme modeste !

1. Gabriel Compayré, *Histoire de la pédagogie.*

2. Né à Saint-Girons, d'un tempérament faible, très blond et très maigre ; il était toujours de bonne grâce, et faisait de petites malices en riant.

3. Professeur de seconde depuis 1832, il prit sa retraite en 1863, et se retira à Saint-Girons, où il s'éteignit peu de temps après, entre les bras d'un frère, prêtre modeste comme lui (décédé à son tour, en 1883, curé de Baudis).

4. « Il avait un grand goût et une facilité peu ordinaire pour les vers latins. Je tiens entre mes mains une centaine de vers qui lui sont dus.., et qui me rappellent un peu ceux de Virgile. » (Dufor, *Polignan et Comminges*, p. 145.)

5. Pendant les trois premières années, ce prêtre timoré s'abstint de dire

combien il aimait le devoir obscur! Un de ces administrateurs qui ont le don de deviner les hommes, M. Vezia, supérieur du collège-séminaire de Polignan (Haute-Garonne), apprécia de bonne heure le talent et l'heureux caractère du jeune Saint-Gironnais; il l'attira à Polignan, où il a passé sa vie, se montrant jaloux des intérêts de la haute culture scientifique, et voyant grandir près de lui de jeunes générations qu'il aidait de ses affectueux conseils.

M. Moulis avait fait une traduction très estimée de l'*Énéide* de Virgile, de l'*Art poétique* et des *Odes* d'Horace, dont on faisait grand cas dans le Midi. Il composa aussi quelques fantaisies littéraires, le plus souvent en vers. Il était heureux dans la pointe et le badinage, et excellait dans l'art de tracer le portrait de ses élèves, qu'il lisait ensuite à ses jeunes humanistes. Enthousiaste des œuvres de génie qui avaient illustré les siècles de Périclès, d'Auguste et de Louis XIV, œuvres qu'il savait par cœur, il eut peu de goût pour les productions littéraires de notre siècle [1].

M. Moulis, né dans la bourgeoisie, aimait l'égalité sans adopter le préjugé d'un égalitarisme de surface. Il ne voulait point une égalité extérieure absolue qu'il traitait d'utopie; et nous ne savons comment il eût apprécié les combinaisons modernes en matière de service militaire, ni s'il y eût vu un préjudice des plus funestes aux hautes études. Il lui eût paru peut-être qu'un « bon ingénieur, même en temps de guerre, n'était pas moins utile qu'un simple fantassin. » Le médecin, l'instituteur, rendent-ils de

la sainte messe, se trouvant indigne de la célébrer. On le regardait comme un saint. Les habitants de Seilhan aimaient à le voir se promener dans leur territoire; ils disaient que sa prière était leur meilleur paratonnerre. (Dufor, *Polignan et Comminges*, p. 194.)

1. *Ibid.*, p. 195.

moindres services au pays que le caporal? Mais ce n'est pas le lieu d'examiner si l'on ne peut point concilier parfaitement l'intérêt de la défense nationale par les armes et celui de la civilisation française par la haute culture. Mais séparons-nous d'un professeur, d'un initiateur qui fut très aimé [1], parce qu'il fut un homme de bien.

VII. — Voici, dans la section du professorat, deux autres Ariégeois, *Mamertin Lafont* (de Montferrier) et son fils, *Télémaque Lafont*, qui portèrent dans leurs fonctions une grande conscience, et qui ne sont plus, je crois, de ce monde[2]. Ils ont vieilli tous deux dans l'enseignement, et il faut dire que ces deux esprits, éminemment théologiques, eussent été inévitablement mal à l'aise dans la nouvelle organisation de l'instruction publique. Il est douteux qu'ils eussent trouvé une neutralité réelle dans la neutralité de l'école, telle qu'on l'essaye. Les livres publiés par ces deux universitaires témoignent, pour ainsi dire, de leur conviction invincible du besoin de faire planer l'idée de Dieu sur l'école comme sur l'ensemble de la vie humaine. Ils admettent qu'on donne aux jeunes étudiants « un catéchisme national et patriotique, » « un catéchisme militaire ; » mais ils n'auraient pas compris que, seul, « le catéchisme chrétien » fût exclu soit d'une manière directe, soit par voie détournée.

M. Lafont père publia, en 1844, un livre philosophico-théologique, *l'Enfer démontré par la raison* (1 volume in-12, de 200 pages), qui fut approuvé par M. Mabile, alors vicaire général de Montauban, plus tard évêque de Ver-

1. Voir Hortense de la Loubère (*Critique bibliographique*).

2. Nous avons vu M. Mamertin Lafont, principal du collège de Saint-Girons avant 1810; il aurait plus de 87 ans. Son fils Télémaque, ancien professeur de philosophie à Foix, est mort en 1881.

sailles. Il y prenait à partie surtout M. Larroque, recteur d'académie, qui, dans ses écrits philosophiques, anéantissait les méchants au sortir de la vie, pour les soustraire à l'éternité des peines. En 1864, il donna un autre livre in-12 (170 pages) intitulé *Preuves évidentes de la divinité de Jésus-Christ.* Notre principal en retraite entendait répondre au livre de M. Ernest Renan, la *Vie de Jésus*, paru en 1863, que réfutèrent vivement, avec les critiques anglais et allemands, les Freppel, Gratry, Scherer, Wallon, etc.

Au sérieux des controverses théologiques et philosophiques, M. Mamertin Lafont savait mêler quelques fleurs de poésie. Il fit paraître, en 1865, un petit recueil intitulé *Fleurs d'hiver ou les derniers chants du cœur du poète.* Ces poésies renferment une *épître* et des *chants sacrés*, dédiés à Mgr Meirieu, évêque de Digne, qui avait été jadis son élève; — une *épître* à M. Léo Dupré, procureur général près la cour impériale de Toulouse; — un *chant tragique* sur les assassinats commis au château de Baillard (commune de la Bastide-de-Besplas), dans la nuit du 25 février 1864. Enfin dans son livre *Vérité de la religion catholique*, paru en 1870 (1 volume in-12), approuvé par Mgr Belaval, M. Lafont s'attache à répondre à des écrits dans lesquels Lamartine touchait la question des rapports de l'Église et de l'État.

Tel est l'écrivain moraliste de Montferrier. Si ses livres ne brillent point par l'originalité, on ne peut leur refuser la solidité; ils vulgarisent d'une manière exacte les données de la théologie. Il termine par un chant patriotique, en 1871, après la chute de la Commune. Son opuscule est intitulé *Guerre contre la Prusse; guerre civile; dénouement.*

M. Télémaque Lafont, son fils, était professeur de phi-

losophie et d'histoire au collège de Foix, et ardent catholique comme son père. Il adressa, en 1869, au Saint-Père, une ode pleine de souffle et de couleur. Retraçant l'invasion des barbares, il dit dans une strophe :

. . . .
A l'aspect d'Attila, tout fuit!... tout, hors un homme ;
Et le marteau vivant qui venait briser Rome,
Cède au bâton pontifical.

En 1870, Télémaque Lafont livra au public son *Panorama de la vie de Napoléon Ier*. L'auteur nous ramène à cent ans en arrière ; un enfant venait de naître le 15 août 1769, dans une île qui ne figurait pas sur la carte des grands souvenirs historiques. Nous sommes devant le berceau de Napoléon Ier. Un homme doué de cette seconde vue et de cette seconde ouïe qui donnent la perception anticipée de l'avenir, s'approche du nouveau-né, cherche à lire toutes les phases de son histoire à travers les premières lueurs de son enfance ; puis, ébloui des splendides visions qui passent devant lui, il fait revivre avec un enthousiasme lyrique le drame de 1799 à 1815, jusqu'au moment où, selon l'expression de Cambacérès, Bonaparte aura assez « marché au milieu de sa gloire, » et que les nations seront lasses de subir la domination de « cet homme dont le poids pesait à l'Europe entière[1]. »

VIII. — Avant de fixer la personnalité importante de Joseph Lakanal, présentons au lecteur, d'après notre recensement, cinq ou six hommes qui ont honoré ou qui honorent présentement la carrière de l'instruction publique, MM. Pé-dé-Arros, Hermile Reynald, que nous

1. Expression de son rival, le général Moreau.

avons perdus, et MM. Henri Guerrier, Rumeau, Guichou, Louis Garaud, qui sont encore sur la brèche. Une réflexion, déjà plusieurs fois faite, nous revient avant de retracer leur physionomie. Assurément il serait contre les faits d'avancer que l'Ariège n'a que des génies de premier ordre; la prétention serait ridicule. Néanmoins, si le pays de Foix n'a pas le monopole des sommets escarpés que fréquentent seuls les grands esprits, les esprits créateurs, ceux qui sont l'élite de l'humanité, on doit reconnaître cependant que l'Ariège offre, en compensation, une abondance remarquable d'esprits élevés, fièrement doués, qui ont rendu des services dans les diverses directions intellectuelles. N'est-ce point la terre de ce que l'on nomme aujourd'hui la *démocratisation* de l'esprit? Pas beaucoup de têtes qui plongent dans les nues; mais quelle étonnante quantité d'intelligences cultivées qui ont touché à tous les problèmes, cherché toutes les utilités! D'un autre côté, on voit immédiatement la nécessité qui oblige l'historien des Ariégeois à tenir « magasin de blâmes et d'éloges ; » notre rôle d'historien critique le voulant, nous avons dû chercher, recueillir, rapprocher, regarder et juger un peu.

Nous ne reviendrons pas sur M. *Rumeau*, qui a été instituteur à Grenade-sur-Garonne, auteur d'une *notice sur la Bastide-de-Sérou* et d'une brochure intitulée *Les vingt cantons de l'Ariège*. Il est question de cet esprit alerte et studieux dans le premier tome des *Archéologues*, au chapitre des historiens ariégeois.

Henri Guerrier, inspecteur d'académie [1], est l'auteur d'un recueil intitulé *Petites biographies littéraires et historiques ;* il l'a destiné aux écoles primaires et aux cours

1. Nous croyons cet écrivain, ou d'origine ariégeoise, ou attaché à l'Ariège. Ses petites biographies ont été imprimées à Foix.

de l'enseignement spécial. Ce volume de 170 pages in-12 ne semble pas gros; les notices y sont courtes, mais elles présupposent d'immenses lectures et surtout une grande circonspection de jugement. M. Guerrier passe en revue environ cent cinquante noms pris dans l'élite de l'humanité ou plutôt de l'esprit humain. Est-il possible, à travers tant de jugements, de ne froisser aucune susceptibilité intellectuelle? M. H. Guerrier a beau y mettre de la modération et de la prudence, on ne réussit point d'une manière absolue dans une telle entreprise.

Il juge Mirabeau, Michelet, Chateaubriand, Byron, la Convention, les Girondins, Napoléon, Rousseau, Hoche, les savants du dix-septième et du dix-huitième siècle, etc. Comment se dépouiller de certaines prédilections *à priori ?* Toutefois il y a là un bel effort d'impartialité. Le livre est rédigé dans une forme grave et élégante; nous l'avons trouvé mesuré et respectueux, là où des esprits excessifs se seraient emportés[1].

IX. — M. *Guichou* est un Ariégeois[2] qui honore la fonction d'instituteur; car on le dit un des instituteurs les plus instruits du département. Il fut délégué, avec M. Avrial, son collègue des Cabannes, pour assister au congrès

1. Peut-être n'accepterions-nous point absolument tous les jugements de M. H. Guerrier sur les personnes, dans les innombrables cas où il a eu à se prononcer.

2. M. Guichou (Jean-Jacques-Eliacin) est instituteur protestant à la *Bastide-de-l'Hers*. Il est né aux Bordes-sur-Arize, le 8 octobre 1833. Son père fut instituteur pendant 36 ans. Nous avons trouvé, dans une vente à Paris, une lettre de son père adressée à l'inspecteur d'académie, datée de Camarade, 12 septembre 1812. M. Guichou père entretient l'inspecteur de ce qu'il y a de spécial à Camarade; physionomie du pays; productions; antiquités (7 à 8 mètres carrés de murailles d'un ancien château, démoli par Richelieu au XVIIe siècle; souterrains où l'on a trouvé, en creusant, de gros boulets, des poignées de sabre et d'épée; ailleurs des éperons en fer d'une forme ancienne).

pédagogique qui se tint à Paris dans ces dernières années. M. Guichou a une valeur incontestable.

On peut remarquer la progression de ses travaux et aussi les révélations de son talent, parallèlement à la progression des circonstances. L'adversité ne l'a pas rebuté, et le succès a aiguillonné ses investigations scientifiques, ainsi que l'essor de ses facultés natives. C'est que le début de la vie n'a pas été pour M. Guichou un chemin de fleurs. Pareil en cela à des hommes célèbres[1], il n'a eu dans son enfance que des privations de toute sorte. C'est sans doute ce qui a trempé son caractère et déterminé sa passion pour l'étude[2].

Toutefois, lorsque M. Guichou fut placé à la tête d'une des écoles du département, il commença à se faire connaître par quelques poésies de circonstance ; il s'est ensuite essayé successivement à tous les genres de littérature : poésies, articles de journaux, discours, conférences publiques[3].

Ses premières productions sont timides, comme l'essai d'un homme qui doute de ses forces. C'est ce qui paraît dans sa petite brochure *la Patrie en danger*, morceaux de poésie parus à la fin de 1870. Le ton de l'écrivain devient plus ferme après 1875 ; il se sert de la prose et disserte sur les moyens de remédier à la non-fréquentation des écoles dans les campagnes.

1. On a assimilé ses débuts à ceux de Gilbert, Malfilâtre, J.-J. Rousseau.

2. M. Guichou s'est instruit tout seul. A 13 ans, n'ayant point de quoi se procurer des livres, on raconte qu'il ouvrit un cours d'adultes et accepta les rémunérations qu'on voulut lui donner pour acheter des ouvrages. Il dévora les livres qu'il put obtenir. Lorsqu'il sortit de l'école normale de l'Ariège, M. Guichou, n'ayant pas trouvé d'école de son culte, accepta les fonctions de précepteur dans une famille. Là il apprit, en quatre ans, le latin, l'anglais et même un peu de grec.

3. Sur l'instance de ses amis, M. Guichou a publié diverses brochures et inséré des articles de morale dans *la République.*

En 1880, les hésitations ont fait place au lyrisme. Il prononce un discours pour expliquer la fête du 14 juillet, et la signification de la prise de la Bastille.

En 1881, il publie ses études philosophiques et religieuses, vingt pages de vers sur *le doute; la vie; la mort; la vie future; la philosophie et la religion*, qui ne répondent pas assez à ce que le titre semble promettre. M. Guichou, qui n'est pas, que nous sachions, un sceptique, ne se montre pas assez affirmatif; comment se contenter d'une tirade mélancolique, qui finit ainsi : « Ce peut être une erreur, mais cette erreur je l'aime? »

En revanche, M. Guichou n'est plus le même homme; il est transformé; il semble s'être réchauffé aux rayons du soleil nouveau[1]. Ses conférences sur *l'éducation des enfants*, sur *l'éducation des jeunes gens et des jeunes filles*, ont du cachet. Il devient hardi, et l'on voit un penseur et un critique qui s'affirme. Il ne faut pas seulement lire, il faut surtout *entendre* M. Guichou, qui joint, à l'importance des questions qu'il soulève et qu'il traite, le prestige de véritables qualités oratoires[2].

Cette manière de s'affirmer est surtout sensible de la part de l'éloquent instituteur de la Bastide-sur-l'Hers, soit dans les discours qu'il a prononcés à Lavelanet, le 30 juin 1881[3], soit dans ses conférences sur *l'ensei-*

1. M. Guichou fut chargé de communiquer aux instituteurs de l'Ariège le projet d'offrir un banquet au député de l'Yonne, M. Paul Bert.

2. Un confrère du corps enseignant, M. Deramond, instituteur de Lavelanet, ne tarissait pas sur M. Guichou, « qui possède, disait-il, une parole vraiment sympathique, faite pour plaire et gagner les cœurs. » (*La République de l'Ariège*, juillet 1881.)

3. M. Guichou s'attache à démontrer que les grands désastres matériels ne sont que le résultat de grands désordres moraux, et que les nations qui tombent par incurie n'ont que l'instruction pour se relever. (Ne faut-il point quelque autre chose avec cela, pour se relever? M. Guichou doit bien l'admettre.)

gnement de la morale et de l'histoire, faites à Mirepoix [1].

X. — M. *Pé-dé-Arros* a servi l'enseignement secondaire dans les collèges de Saint-Girons et de Pamiers. Nous avons connu ce professeur frêle de stature, mais tout nerfs et tout esprit. Il était de la taille des grands universitaires; et, par ses doctrines religieuses, il fait contrepoids, comme catholique lettré, à M. Guichou, l'honorable et docte instituteur protestant dont nous venons de parler. Nous retrouverons M. Pé-dé-Arros parmi les historiens.

Nous en dirons autant de M. *Hermile Reynald*, que nous ne faisons que mentionner ici, parce qu'il occupe nombre de pages dans d'autres volumes. M. Hermile Reynald a été un professeur éminent dans les facultés des lettres de France. Nul n'a parlé avec plus de correction; nul ne nourrissait ses leçons de plus doctes informations sur l'histoire et sur la littérature. Il a charmé plusieurs générations d'étudiants par la fertilité d'un esprit rempli d'intarissables ressources, par l'ingéniosité de ses aperçus, le

1. M. Jules Ferry ayant dit à M. Guichou, lors du congrès pédagogique : « Votre rôle va être changé; nous voulons faire de vous des éducateurs dans le vrai sens du mot, » M. Guichou s'est mis à l'œuvre, en ce qui regarde la diffusion de cette conception nouvelle de l'instituteur. Il s'agit, on le sait, d'introduire la morale dans les écoles primaires; les instituteurs sont chargés de l'enseigner. « Nous sommes, et nous avons toujours été des professeurs de morale, » dit M. Guichou.

Nous ne rappellerons point les controverses sans fin qui se sont engagées sur ce chapitre.

En histoire, M. Guichou veut qu'on fasse remarquer les progrès de notre état social depuis l'affranchissement des communes jusqu'à la Révolution. Et à propos de l'enseignement de l'histoire contemporaine, il veut qu'on entre dans les idées nouvelles sur la Révolution et sur la Réforme.

Nous nous abstiendrons de discuter ici M. Guichou, qui n'articule point des choses bien neuves. Il dit ce que d'autres disent; mais d'autres aussi trouvent peu fondé ce qu'il avance après M. Topin ou avec lui, et élèvent contre sa thèse de nombreux griefs.

brillant de ses cours. Nous ne voulons que rappeler ici les hommages universels que la presse française a rendus à son dernier livre sur la correspondance de Louis XIV, ou l'*Histoire de la succession d'Espagne*[1]. M. Reynald, libéral d'idées, a fait remarquer un *vrai chef-d'œuvre* dans la dépêche adressée par Louis XIV au prince d'Orange, cet ennemi acharné, devenu roi d'Angleterre. La sagacité de Louis XIV lui fit promptement démêler les raisons d'intérêt qui pouvaient amener Guillaume à s'entendre avec lui, et il les exposa avec une rare lucidité dans une dépêche écrite de sa main et envoyée au comte de Tallart. M. Reynald, comme professeur et comme historien, a eu à juger bien des personnages historiques. Reconnaissons sa haute impartialité pour les longues et épineuses négociations de Louis XIV, dans cette question de la succession d'Espagne et de la paix. « Sans le testament de Charles IV, dit-il, c'en était fait de l'équilibre européen et de la grandeur française ; Louis XIV ne pouvait pas agir autrement qu'il ne l'a fait. »

XI. — Une place distinguée est due à M. *Louis Garaud*, censeur des études au lycée d'Alger[2], qui vient de transporter le patriotisme dans la philologie. Sa brochure si substantielle, Le *latin populaire, sa transformation et sa dégradation étudiées au point de vue de la phonétique dans le dialecte languedocien de Pamiers* (*Ariège*)[3], atteste un intelligent travailleur. C'est une tentative vaillante, pleine d'intérêt, pour montrer aux Ariégeois que leur

1. La *Revue du Monde catholique* disait à la mort de M. Reynald : « C'est une perte pour la science historique ; son esprit était accessible aux idées grandes et généreuses. »
2. Originaire de Pamiers.
3. 123 pages in-8° ; Paris, 1885, chez veuve Belin.

langage populaire, patois, c'est-à-dire le dialecte ariégeois, n'est qu'une continuation peu altérée de la langue latine. Bien que notre auteur s'appuie sur de nombreux documents littéraires, et que son étude sur le dialecte ariégeois présente un travail « analogue à celui qu'un maître, M. Brachet, a donné sur la langue française [1], » notre compatriote ne serait pas éloigné de conseiller de s'en tenir, pour guides, aux seules règles phonétiques, et de proposer aux habitants de Foix une étude de phonologie prise sur une langue parlée. Il est très instructif de suivre le docte M. Garaud, nous faisant assister aux transformations lentes, graduelles, du latin du peuple, du latin de la campagne, sur les bords de l'Ariège, comme dans tout le reste du territoire. Il se flatte de retrouver la prononciation probable des Latins « comme un écho lointain de la prononciation des Romains, » dans le patois actuel de Pamiers, dans le dialecte du pays appelé autrefois Aguarnaguez. Il explique que le dialecte de Pamiers étant seulement parlé, ne possédant aucune œuvre littéraire d'une notoire valeur, consistant tout entier dans les souvenirs, a été moins sujet aux mutations. Il cite des passages de Joinville, de Froissart, de Villehardouin, de la *Chanson de Roland*, pour montrer que beaucoup de leurs termes, disparus de la langue française, se retrouvent dans notre patois, avec leur forme et leur sens primitifs. Enfin il reproduit différents textes de notre dialecte, empruntés à nos vieilles archives communales (*Memoria de la presa de Pamias*, 1486), et, les comparant au dialecte actuel, il fait voir que nous parlons aujourd'hui presque absolument la même langue qu'au quinzième siècle.

1. *Compte rendu de la* 51e *session des congrès archéologiques de France*, p. 453.

C'en est assez pour que nous soyons obligé d'accorder à cet enfant de l'Ariège, à cet érudit consciencieux, un haut rang parmi les philologues et les pédagogues. Le fond de cette œuvre linguistique, tour à tour ingénieuse et savante, est d'une incontestable valeur, et démontre une réelle sagacité et un vif esprit critique [1]. On reprochera à l'auteur d'avoir trop spécialisé son travail en ne l'appliquant qu'au langage parlé dans une petite ville, tandis qu'il regarde presque toute la contrée du Languedoc [2]; on dira que « son ambition patriotique l'a trop entraîné à une hypothèse ingénieuse et souriante [3]. » Nous comprenons ces scrupules des linguistes ; mais comment n'être pas touché de cette déclaration : « Cette langue patoise, nos pères nous l'ont transmise avec une scrupuleuse exactitude. Je voudrais la faire aimer, surtout aux jeunes gens de mon pays. Je voudrais la relever à leurs yeux, lui rendre ses titres de noblesse et les intéresser à l'étude de sa phonétique [4]? »

Si M. Garaud s'est trop complaisamment attaché à présenter les événements historiques pour expliquer la permanence de prononciation de la langue latine dans le pays de Pamiers — complaisance qu'on a relevée, — il n'a fait après tout que céder à la tendance qui domine, en général, tous les philologues, et qui les conduit quelquefois à de précieuses découvertes. N'est-ce point en se tenant au point de vue qui le mettait en contact avec les événements de l'histoire générale, et les faits qui ont marqué les principales phases de la civilisation dans la famille indo-européenne, n'est-ce point en se livrant à des études comparatives sur les affini-

1. M. J. de L. dans l'*Étoile de l'Ariège* du 8 août 1885.
2. *Compte rendu de la* 51e *session, des congr. archéol.*, p. 455.
3. *Étoile de l'Ariège* du 8 août 1885.
4. *Le latin populaire, sa transformation*, etc., préface, p. 6.

tés de l'idiome celtique avec le germanique, qu'un de nos savants[1] est arrivé à cette conclusion patriotique : « Il est plus que probable que les Francs ont rapporté de Germanie en Gaule nombre de mots que la conquête romaine en avait écartés. En sorte que ce ne sont pas les Allemands qui ont à revendiquer sur les Français, au nom de l'histoire et de la science philologique, les territoires de la rive gauche du Rhin, mais au contraire les Français, héritiers des Celtes, qui pourraient, à ce double point de vue, revendiquer les territoires situés sur la rive opposée. » Pourquoi donc M. Garaud, de son côté, n'insisterait-il pas sur la longue autonomie de Pamiers, après la conquête romaine, sur son isolement sous tous les régimes et sous tous les gouvernements, afin de justifier ses inductions sur les origines du dialecte de Pamiers? Il subit un mirage, dit-on, une illusion, « l'illusion que les mêmes sons qui frappent nos oreilles retentissaient autrefois sur les bords du Tibre ou dans les assemblées du forum. » Illusion ! Qui sait ?

XII. — La section des pédagogues va se fermer par un nom qui les domine tous, *Joseph Lakanal*, que nous avons réservé pour le dernier, parce qu'on lui doit une attention plus prolongée. Décédé depuis 1845, cet Ariégeois est devenu, en 1882, une sorte d'actualité, un véritable événement, le pays venant de lui élever une statue.

Véritable gloire scientifique de l'Ariège, bien qu'il ne se soit fixé dans aucune science spéciale en particulier, mais qu'il ait en quelque sorte touché à toutes, Joseph Lakanal fut tour à tour populaire et inconnu, d'une réputation plus qu'européenne à l'état intermittent, vive et bruyante à la fin

1. M. d'Arbois de Jubainville, communication à l'Académie des inscriptions (9 octobre 1885).

du dix-huitième siècle et pendant une certaine période du dix-neuvième siècle, et retombant ensuite dans une obscurité voisine de l'oubli total[1], pour renaître de nos jours. Rappelons tout de suite que, né en 1762[2], Lakanal devait, dans sa jeunesse, assister à ces drames gigantesques de la Révolution qui agitèrent de fond en comble la France et l'Europe entière. Ajoutons que, dans la mesure et dans l'ordre des idées correspondant à ses goûts, il devait prendre une part considérable à ce grand mouvement de la Révolution française.

Lakanal adhéra en 1791 à la constitution civile du clergé[3], et fut député de l'Ariège à la Convention en 1792. Il vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis. On a dit qu'il rédigea le rapport sur les honneurs à rendre à Marat, et proposa de démolir le Palais-Royal, souvenir de la monarchie, pour élever sur ses ruines la statue de la Liberté. Mais ces

1. Toutefois nos grands dictionnaires historiques ont consacré des articles biographiques à sa mémoire. On peut voir aussi *Documents inédits sur Lakanal*, par Lelut. — *Exposé sommaire des travaux de J. Lakanal*, in-8°; Paris, 1838. — *Lakanal, sa vie, ses travaux à la Convention*, etc., par M. Isidore-Geoffroy Saint-Hilaire, Paris, 1849. — *Lakanal, Quelques mots*, par Carnot. — Paul de Casteras, *Histoire de la Révolution dans l'Ariège*. — Clamageran, *Le conventionnel Lakanal ; son administration dans la Dordogne*. — Paul Le Gendre, *Étude sur Lakanal*. — Mario Proth, *Variétés*, *Journal officiel*, 24 janvier 1871. — M.-B. Lavigne, *Notice biographique sur J. Lakanal*, 1880. — Guillon, *Lakanal et l'instruction publique sous la Convention*, 1881. — Marcus (T. Nigoul), *Lakanal*, avec préface de Pascal Duprat, 1879. — Mignet, *Notice sur Lakanal*, lue à l'Institut, 2 mai 1857. — Émile Darnaud, *Notice sur Lakanal*.

2. Lakanal naquit le 14 juillet, à Serres, village situé au centre du département de l'Ariège. Sa famille appartenait à la bourgeoisie; un de ses oncles, Font, engagé dans les ordres, devint évèque constitutionnel de Pamiers au commencement de la Révolution.

3. Dès son jeune âge, Lakanal suivait la carrière de l'enseignement. L'Oratoire lui confia (à 18 ans), à Lectoure, une chaire de grammaire, et bientôt à Moissac, à Gimont, à Castelnaudary, des chaires d'un ordre plus élevé. On le nomma successivement régent de rhétorique à Périgueux et à Bourges, où il fit partie de la faculté des arts; il fut reçu docteur à Angers. Enfin, en 1785, il était passé professeur de philosophie à Moulins.

allégations sont contestées, et il y a lieu de chercher leur degré d'exactitude. Après la journée du 13 vendémiaire, il demanda le désarmement de la milice parisienne, qui n'avait pas secondé la Convention ; il demanda également l'expulsion de ceux qui n'habitaient point Paris avant 1789, et la formation d'une garde pour l'Assemblée. En 1795, il entrait au conseil des Cinq-Cents et, deux ans après, il était envoyé par le Directoire comme commissaire dans plusieurs départements récemment réunis au territoire français, comme précédemment il avait eu, en d'autres endroits, des missions qui sont restées célèbres [1]. Mais, à l'avènement de Napoléon Ier, il cessa de compter dans le monde politique.

Ce qui distingue notre grand pédagogue [2], ce que l'on doit dire pour sa glorification réelle, c'est qu'il s'attacha obstinément, héroïquement, à la *diffusion* de la lumière. Il eut la passion d'instruire les autres ; il voulut que la science fût, non un privilège, mais le patrimoine intellectuel de tous. S'il a dans sa vie des actes ou des formulaires d'opinions qui ne sauraient être ratifiés par tous, on sera unanime envers celui qui voulut, avec une indéniable compétence, l'avancement, le perfectionnement de l'éducation nationale. En tout cas, c'est un personnage que se sont plu à étudier des esprits déliés et profonds, comme MM. de Rémusat, Jules Simon, Paul Janet.

C'est par suite d'une crise nationale que le tempérament mystique et exalté de Lakanal s'était échauffé accidentellement, en politique, jusqu'à prendre feu et faire explosion. Si l'on supprimait, par hypothèse, l'avènement de la grande

1. D'abord en Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, ensuite dans la Dordogne.

2. Au lieu de « géant de 93, » appelons plutôt Lakanal « un grand citoyen, » comme le désigne M. Edmond About. (Lettre du 24 avril 1879.)

Révolution française, il est vraisemblable que Lakanal n'eût rien révélé, en sa personne, des allures d'un conventionnel. L'homme politique ne fut donc, dans Lakanal, comme dans la plupart des hommes, qu'un produit de circonstances contingentes ; mais ce qu'il y avait de constitutif, de foncier dans cet éminent Ariégeois, ce fut sa passion pour le développement des sciences et son génie organisateur pour l'instruction publique. Son rôle politique dans la Convention lui aura créé, dans son pays, des sympathies et des haines, des admirations pour son républicanisme convaincu et inexorable, en même temps que des répulsions invincibles à cause de son vote sur la mort de Louis XVI [1]. Nous ne voulons point, dans cet ouvrage, aborder, discuter, critiquer à fond ce côté difficile du rôle de Lakanal dans la vie publique ; et, si cela se pouvait, il serait plus sûr, quand on n'a envie d'éveiller ni les susceptibilités ni les ressentiments sur un terrain délicat, de taire la participation active que put avoir l'illustre enfant de Foix dans l'achèvement et la fin d'un régime politique, et de se borner à la remarquable et glorieuse part que cet Ariégeois prit, pendant la tourmente révolutionnaire, à la fondation de

1. Sans doute, chacun ne doit compte qu'à lui-même, à sa conscience et à Dieu de ses opinions religieuses, de ses croyances ou de son scepticisme. Toutefois, il est évident que les catholiques ardents et zélés durent être froissés par le symbole si réduit de la Révolution, en matière de croyance religieuse, que Lakanal embrassa comme la plupart des hommes de cette époque. Lakanal ne parut pas dépasser, dans cet ordre de souveraines questions, les idées de Robespierre ; il admettait Dieu, la vie future, l'immortalité de l'âme ; ce qui est le programme du déisme. Il faisait les invocations obligées du temps à la raison humaine qu'il divinisait ; le nom de Lycurgue revenait assez souvent sous sa plume, dans ses proclamations aux départements, avec le nom du *Géomètre éternel*.

Dans ses conversations et ses correspondances avec Lelut, avec E. Geoffroy Saint-Hilaire, surtout à son heure dernière, il disait : « Je crois à la Providence ; mais qu'est-ce que c'est ? Je n'en sais rien. Je n'ai regret à rien de ce que j'ai fait. »

En 1844, sur la tombe d'Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, il lui disait : « Adieu, jusqu'à ce que nous nous trouvions réunis dans une meilleure vie. »

nos écoles, de nos corps académiques et scientifiques. Mais cela se peut-il?

Lakanal s'était nourri de J.-J. Rousseau, et avait été subjugué par le charme et les finesses dialectiques du philosophe génevois. Nous lui reprocherons même de n'avoir pas su se défendre de l'influence de quelques idées du *Contrat social* qui sont loin d'être acceptables, non seulement par un homme d'État, mais même par quiconque apprécie l'indépendance philosophique et la liberté de penser[1]. En attendant, Lakanal, qui avait trente ans quand commença le rôle de la Convention, apportait une âme et un esprit déjà préparés aux nouvelles idées. La révolution ne fit qu'approcher l'étincelle d'un amas de matières inflammables. Pendant les loisirs silencieux du professorat en province, à Moissac, Lectoure, Périgueux, Moulins, le feu nouveau de l'idée républicaine avait couvé. Comme genèse d'opinion politique, Lakanal procède de Rousseau. Lorsqu'un homme a médité des systèmes de rénovation sociale dans son jeune temps, entre la vingt-cinquième et la trentième année, il est rare qu'à la première occasion il ne veuille passer de la théorie à l'application pratique.

Lakanal a bien mérité du pays par la préoccupation ardente et éclairée dont il se montra animé pour l'organisation et l'amélioration de l'instruction publique. A ce titre, il fut un des hommes les plus utiles; aussi ses apologistes, énumérant les services rendus par le docte Ariégeois à la cause publique, le classent-ils parmi les grands bienfaiteurs de l'humanité, parmi les promoteurs les plus efficaces du progrès moderne[2]. On a vanté dans Lakanal

1. Voir les judicieuses et récentes études de M. Ravaisson sur le *Contrat social* lues à l'Académie.

2. Lakanal avait préparé deux ouvrages : l'un est l'*Exposé sommaire*

l'homme qui, en trois années (et quelles années !), fit peut-être autant pour les lettres et plus pour les sciences qu'aucun roi de France durant un long règne ; on a vanté en lui le second fondateur du Muséum d'histoire naturelle, le créateur de l'école normale, du bureau des longitudes et de l'école des langues orientales, l'organisateur de l'Institut, le bienfaiteur et le sauveur des savants et des gens de lettres, l'auteur de la loi sur la propriété littéraire et de l'établissement de la télégraphie aérienne [1].

La compétence, la supériorité de Lakanal dans les matières et les questions d'enseignement public et d'organisation des écoles, frappèrent la Convention. On discerna en lui, dès la première heure, non seulement un esprit exercé dans cet ordre d'études, muni de longues observations, mais encore plein de décision pour l'exécution, et de talent pour passer de la conception aux œuvres. C'est pourquoi cette nature, à la fois hardie et modeste, ne pouvait rester inaperçue ; et ses collègues de la Convention lui déférèrent bientôt la *présidence* du comité d'instruction publique, par un vote presque unanime. Il la garda pendant toute la durée de la Convention ; car Lakanal se vit, presque sans interruption, réélu, chaque mois, membre du comité d'instruction publique par l'assemblée et président par le comité.

Il est regrettable que, dans certaines études savantes qui ont été publiées, dans notre siècle, sur les vicissitudes historiques des écoles en France, on ait omis de signaler le

de ses travaux pendant la Révolution ; l'autre était un ouvrage considérable, commencé depuis longtemps en Amérique, et terminé vers 1840 ; Lakanal avait lu à l'Académie plusieurs fragments de ce dernier ouvrage ; il devait se composer de trois volumes in-8°, sous ce titre : *Séjour d'un membre de l'Institut de France aux États-Unis pendant vingt-deux ans.* Cet ouvrage a mystérieusement disparu au moment de la mort de Lakanal.

1. Voyez les différentes biographies.

nom de Lakanal. Il en est résulté que, moins connu que ses collègues Sieyès, Daunou, Grégoire, Fourcroy, David, Boissy d'Anglas, la notoriété lui est venue tardivement, parce que d'abord on l'avait mesurée d'une manière parcimonieuse. Et, cependant, qui eut plus à cœur que lui la cause de la liberté et des sciences? Qui s'y est plus dévoué, avec plus de succès, avec plus de sens pratique?

XIII. — Loin de nous voir contraint à de laborieux efforts pour recommander le nom de Lakanal au public français, nous pensons que, dans les circonstances nouvelles créées par l'année 1882, il faut nous prémunir contre un danger absolument opposé. Hier, il eût fallu rappeler le grand pédagogue ariégeois aux Français oublieux, aujourd'hui on doit craindre que, dans l'ardeur de la revendication, on ne dépasse les bornes. C'est assez que la France ait reconnu d'une manière solennelle, dans l'Ariégeois Lakanal, un homme de premier ordre, un moraliste éminent qui a bien mérité de l'humanité, et auquel elle a donné une place dans son Panthéon national. N'allons pas plus loin; c'est assez de dire que, nul en France n'a voulu, autant que Lakanal, aussi persévéramment, aussi efficacement, généraliser la science et conserver à notre pays sa réputation de supériorité intellectuelle.

Assurément Lakanal n'eut pas l'éloquence de Mirabeau, de Vergniaud; il n'eut pas à organiser les armées comme Carnot, à créer les finances comme Cambon. En dehors des masses magnétisées par Danton, terrorisées par Robespierre et Saint-Just, il y avait d'autres champs d'activité où Lakanal laissa son empreinte, et par où il est devenu l'un des grands ancêtres des démocrates contemporains. Non, ce ne fut pas un lutteur de la rue, ni du forum; tou-

tefois, là où il estima devoir combattre, agir, il eut une initiative entraînante et une volonté tenace.

Qu'en revendiquant cette figure historique de Lakanal, l'Ariège se contente donc de revendiquer en lui l'homme de la science, celui qui voulait appliquer un plan de transformation et de généralisation populaire de l'instruction ; cela suffit. Bien qu'il y eût des écoles dans l'ancien régime, et que le zèle du clergé eût toujours travaillé à l'initiation intellectuelle du peuple [1], il a pu arriver que l'organisation scolaire laissât des lacunes sur quelques points du territoire [2] ; et l'honneur du grand pédagogue de Serres, c'est que très loyalement il s'inquiéta, pendant des années et sans relâche, des moyens pratiques de substituer la pleine instruction à quelque reste d'ignorance ; c'est qu'il fut touché du regrettable contraste « de tant de civilisation avec tant de misère, » d'où est venue « cette haine tenace contre la noblesse et les riches, dont nous souffrons encore en dépit de l'égalité conquise [3]. » C'est qu'il voulut faire cesser un grief, fondé ou non, qui n'est pas abandonné de nos jours, l'inégal accès à l'instruction, cet accès ayant paru autrefois, dit-on, le partage exclusif des classes aisées et opulentes [4].

1. Les érudits retrouvent de tous côtés, aujourd'hui, des preuves qu'autrefois chaque commune avait son maître d'école. On admire les statuts des diocèses enjoignant aux parents d'envoyer les enfants à l'école.

2. L'État, du moins, se désintéressait trop de la question de l'organisation de l'instruction.

3. Jules Simon, l'*École*, p. 30.

4. Nous saisirons l'occasion de rappeler qu'on n'est pas d'accord sur la prétendue négligence des âges passés à donner l'instruction. Nous trouvons, par exemple dans une étude sur la Normandie et la Bretagne, que vient de publier M. Baudrillart, de l'Institut, les quelques renseignements que voici :

Aux douzième, treizième et quatorzième siècles, les écoles de Redon, de Pornic, de Quimper et de Saint-Malo recevaient des allocations.

Aux dix-septième et dix-huitième siècles, dans le comté de Nantes, sur quatre-vingt-une paroisses, soixante-quatre étaient pourvues d'écoles.

Qui pourrait se méprendre sur la beauté du rôle de Lakanal, de 1793 à 1798? — Il fallut à cet homme une grande énergie pour remplir « la mission spéciale qu'il s'était assignée, » comme il le disait lui-même, « celle de servir son pays en défendant la cause des lettres, de sauver les sciences et ceux qui les honoraient par leurs travaux, de combattre le vandalisme, en provoquant l'établissement des institutions consacrées à l'instruction publique. » Il dut lutter contre mille obstacles, contre des difficultés immenses. Du reste, si son rôle politique fut presque effacé, c'est qu'il s'absorba effectivement dans sa mission scientifique [1] et

« Autrefois les illettrés étaient rares en Bretagne parmi les nobles, la bourgeoisie et parmi les paysans qui possédaient quelque aisance. »

Il résulte des statuts synodaux de Saint-Malo que « les curés remontreront à leurs paroissiens que, s'il n'y a point d'écoles, la jeunesse nourrie en oisiveté apprend l'art de mal faire; ils les exhortent donc à establir, diriger, dresser et entretenir des escoles ouvertes à tous les *pauvres et riches*, par toutes les paroisses... »

Des ordonnances royales de Louis XIV ont pour but de rendre l'instruction publique *obligatoire* et « d'y retenir les enfants jusqu'à l'âge de quatorze ans. »

Or, plus d'un, chez les modernes, trouvent que, sous le grand roi comme aujourd'hui, l'obligation était de trop, la science même la plus modeste ayant besoin, disent-ils, de liberté pour produire de bons fruits. — Voici maintenant quelques précurseurs de 1789.

En Bretagne, le parlementaire la Chalotais écrivait : « N'y a-t-il pas trop d'écrivains, trop d'académiciens, trop de collèges?... Les frères de la doctrine chrétienne sont survenus pour achever de tout perdre. Ils apprennent à lire et à écrire à des gens qui n'eussent dû apprendre qu'à dessiner et à manier le rabot et la lime, mais qui ne le veulent plus faire. Ce sont les rivaux et les successeurs des jésuites. Le bien de la société demande que les connaissances du peuple ne s'étendent pas plus loin que ses occupations. »

Voltaire, que personne n'excusera à l'endroit de Jeanne d'Arc et de l'armée française, Voltaire, le plat valet du roi de Prusse, répondait à la Chalotais, le 28 février 1763 : « Je ne puis trop vous remercier de me donner un avant-goût de ce que vous destinez à la France. Je trouve toutes vos vues utiles. *Je vous remercie de proscrire l'étude chez les laboureurs.* Moi, qui cultive la terre, je vous présente requête pour avoir des manœuvres et non des clercs tonsurés. Envoyez-moi surtout des frères ignorantins pour conduire mes charrues et pour les atteler. »

1. On voit par des lettres de Lakanal à Geoffroy Saint-Hilaire qu'à

conservatrice des choses de l'esprit. Le 4 juin 1793, il prit la parole dans la Convention, pour demander qu'on arrêtât les farouches excès de démolition qui, de toutes parts, mutilaient les monuments nationaux, et occasionnaient pour les arts des pertes irréparables de chefs-d'œuvre, et il s'ensuivait un décret conservateur. Le 10 juin, même année, il lut un rapport à la Convention, et il obtint que le Jardin des plantes, qu'on voulait supprimer, fût transformé, agrandi, et érigé en muséum national d'histoire naturelle. Combattu par Robespierre, en juillet 1793, dans le vaste projet de loi qu'il proposait sur l'instruction primaire, Lakanal, infatigable, reprend son œuvre après le 9 thermidor. En huit mois, d'octobre 1794 à juin 1795, il prépare, présente et fait voter cinq décrets qui restent pour sa mémoire et pour la Convention autant de titres d'honneur.

Les lois du 29 octobre 1794, du 2 avril et du 24 juin 1795, dates que l'histoire doit enregistrer, fondent trois grandes institutions, l'école normale [1], l'école des langues orientales, le bureau des longitudes [2] ; celles du 17 novembre 1794 et du 25 février 1795 organisent les écoles pri-

l'époque de 1793 et années suivantes, académicien et aristocrate étaient synonymes. Le comité de Salut public et celui de Sûreté générale poursuivirent Lakanal comme ami et défenseur des savants, tous réputés *modérés*, c'est-à-dire ennemis de la République. (Lettre écrite des États-Unis en 1832.)

1. L'école normale enseigne à enseigner; dès le temps de Lakanal, l'école normale eut des professeurs-directeurs comme Lagrange, Laplace, Monge, Berthollet, Haüy, Daubenton, Bernardin de Saint-Pierre, et des auditeurs comme Fourier, Lacépède, etc. Lakanal et Sieyès, délégués par la Convention, montèrent les premiers dans cette chaire, qu'une leçon de Laplace allait inaugurer. Tous étaient debout, Lakanal déclara l'école normale ouverte, en donnant lecture du décret fondateur.

2. Le premier bureau des longitudes, créé dans l'intérêt de la marine et de la science, fut composé de deux géomètres, Lagrange et Laplace ; quatre astronomes, Lalande, Cassini, Méchain, Delambre; deux navigateurs, Borda et Bougainville.

maires et les écoles centrales [1]. C'est l'édifice tout entier de l'instruction publique qui vient d'être reconstruit.

Il semble que l'histoire ne doit pas craindre d'insister sur le courage de Lakanal dans son intervention en faveur des questions d'enseignement public [2]; car on ne saurait oublier qu'au milieu des convulsions d'une société, d'une nation qui avait sur les bras la guerre avec l'extérieur et les troubles du dedans, l'intérêt acharné qu'un citoyen portait aux lettres et aux sciences devait avoir, aux yeux de certains groupes populaires, un caractère flagrant d'oisiveté et d'*aristocratie*. Les foules trouvaient à leur juste place

1. Lakanal fit décréter la création d'une école primaire par 1,000 habitants. Cette école était dirigée par un instituteur pour les garçons, et par une institutrice pour les filles : l'un et l'autre étaient nommés par le peuple. On devait y enseigner : 1° à lire et à écrire ; 2° la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et la constitution de la République française ; 3° la morale républicaine ; 4° les éléments de la langue française, soit écrite, soit parlée ; 5° les règles du calcul simple et de l'arpentage ; 6° les éléments de la géographie et de l'histoire des peuples libres ; 7° les principaux phénomènes et les productions les plus usuelles de la terre. On devait y apprendre également le recueil des actions héroïques et les chants de triomphe.

Sous l'impulsion de Lakanal, on décréta aussi dans chaque département l'établissement d'une école centrale (enseignement secondaire), avec trois sections :

La 1re section comprenait les enfants de 12 ans ; on y enseignait le dessin, l'histoire naturelle, les langues anciennes et les langues vivantes.

2e section, enfants de 14 ans ; on y professait les mathématiques, la physique et la chimie expérimentale.

3e section, enfants de 16 ans ; on leur apprenait la grammaire générale, les belles-lettres, l'histoire et la législation.

2. Ce ne fut point sans d'inimaginables efforts que Lakanal fit triompher la cause de l'intelligence. Écoutons le conventionnel lui-même :

« La tâche que je m'étais proposée, dit-il, pour la cause de l'Académie des sciences était très difficile. Le comité des finances, d'ailleurs composé de bons citoyens, était intraitable quand je lui demandais des fonds pour les savants, les académiciens. Que de rebuffades j'essuyai ! On avait popularisé l'opinion qu'ils étaient tous opposés au nouvel ordre de choses, et malheureusement il y avait du vrai dans cette supposition. Il fallait faire route entre tous ces écueils. Que serait-il arrivé si, au lieu d'être moyen, j'avais été obstacle, ou même indifférent comme l'immense, la presque totalité de mes collègues exclusivement occupés de la marche de la Révolution ! »

Jourdan, Hoche, Kellermann, en les voyant à la tête de nos armées, tandis que Carnot préparait des troupes avec l'ordre de vaincre ; mais était-il aisé de faire comprendre aux révolutionnaires la nécessité des institutions scolaires et scientifiques, et celle de pourvoir à un personnel enseignant[1] ?

L'activité, la ténacité de Lakanal dans la création et l'emploi des télégraphes, est digne de fixer l'attention. Il en était de cette invention comme de toutes les nouveautés, on la repoussait, on y était incrédule ; et l'on a dit avec justice, que la Convention nationale, sans Lakanal, n'aurait pas eu l'honneur de doter le pays du télégraphe. J'ai suivi moi-même, en 1863, mû par une confraternité de compatriote, les pas de Lakanal sur les hauteurs de Beaumont-sur-Oise, de Luzarches, d'Écouen, de Saint-Martin-du-Tertre et de Franconville[2]. J'ai voulu revoir les lieux où il expérimentait lui-même, avec Chappe, ensuite avec Daunou et Arbogast, l'ingénieuse machine proposée pour la correspondance aérienne. J'ai admiré que le savant Ariégeois, assez sagace pour deviner l'importance de ce nouveau mode de transmission rapide, eût repris un projet qu'abandonnait, sous le poids du découragement, son premier promoteur. Il en élucida tous les côtés pratiques, et finit par persuader le comité et la Convention de l'utilité nationale de la télégraphie. Lakanal obtenait des fonds pour une première ligne, il imprimait à l'exécution des travaux une incroyable activité ; grâce à un enfant de l'Ariège, un mois après[3], on pouvait communiquer de

1. Coffinhal avait dit à l'illustre Lavoisier : « Tais-toi ! la République n'a pas besoin de chimie ! »

Certains Montagnards voulaient supprimer les sciences comme aristocratiques.

2. Voir mon *Histoire de Royaumont*, 2e édition, t. II, p. 562.

3. Le rapport de Lakanal est du 25 juillet ; son initiative amena la loi sur la télégraphie.

Paris à la frontière du Nord; et le 1er septembre 1793, Carnot lisait à la tribune une dépêche ainsi conçue : « Citoyens, Condé est restitué à la République ; la reddition a eu lieu *ce matin à six heures.* »

Il était visible que toutes les tendances de Lakanal, toutes ses aspirations, étaient de faire régner la République française par l'intelligence. Combien ne fut-il point fier et heureux quand, après avoir fait décider l'organisation de l'Institut, il reçut la mission d'en former le premier noyau, de dresser la liste des quarante-huit premiers membres ! Il la remplit équitablement et magnifiquement, et l'on a dit que l'Europe savante n'eût pas présenté d'autres choix [1].

XIV. — Aussi Lakanal eut-il, parmi ses amis, de grands noms scientifiques, tels que l'éminent naturaliste qui, avec Cuvier, contribua le plus au renouvellement des sciences naturelles, au commencement du dix-neuvième siècle, et qui fut un réformateur en zoologie, c'est-à-dire Étienne Geoffroy Saint-Hilaire ; tels que l'illustre Desfontaines, premier secrétaire de l'administration du Muséum ; tels que le célèbre Sieyès, le fameux Lalande, Mignet, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, le célèbre abbé Sicard ; tels que lord Brougham, Lelut, de l'Institut. L'astronome Lalande ne portait-il pas l'admiration qu'il avait pour le représentant de l'Ariège jusqu'à l'ardeur d'un culte ?

En faut-il davantage pour consacrer la gloire de Lakanal ? Il semble que non. Nous indiquerons toutefois un deuxième titre du professeur ariégeois à la reconnaissance de la pos-

1. Quels noms pour inaugurer l'Institut : Lagrange, Laplace, Monge, Lalande, Borda, Fourcroy, Darcet, Haüy, Daubenton, Jussieu, Adanson, Lacépède, Thouin, Parmentier, Grétry, Molé, Houdon, Pajou, Vincent, Sieyès, Garat, Daunou, Delille, Bernardin de Saint-Pierre ! Lakanal fut appelé, par l'élection, à faire partie de la classe des *Sciences morales et politiques.*

térité. C'est qu'il fut *bon*, c'est qu'avec un mélange d'austérité républicaine presque farouche, Lakanal fit preuve d'une *bonté d'âme* qui forme un éclatant contraste avec la férocité érigée à cette époque en méthode de gouvernement.

Ce que les documents nous apprennent des missions de Lakanal en Dordogne, tient de la fable, tant cet homme investi de tous les pouvoirs exerça la dictature avec bonté, droiture, douceur. Ses lettres, ses proclamations aux habitants, sont un modèle de générosité naïve, touchante et simple; il faudrait remonter à l'antiquité pour retrouver sur les lèvres d'un administrateur omnipotent, s'adressant à ses administrés, un tel langage avec un tel accent paternel. Il gémissait sur les procès qui divisaient les citoyens et croyait qu'on pouvait décréter, d'un trait de plume, le règne de l'harmonie à perpétuité entre les hommes et entre les groupes. Il adressait des questionnaires aux agents nationaux des communes, pour savoir s'il y avait des banqueroutiers, des gens brouillés entre eux, des plaideurs, des filles trompées, des ménages désunis, afin d'intervenir lui-même, et ramener partout la paix et la concorde [1]?

Comment ne pas citer deux lettres, l'une de Lakanal à Sieyès, l'autre de Sieyès à Lakanal [2], dans lesquelles se révèle l'âme de notre Ariégeois? On peut suivre dans le *Bulletin de la Convention*, et dans la brochure de M. Clamageran, qui a puisé aux archives locales, les détails de la grande mission de Lakanal, délégué le 17 nivôse an II, pour administrer les départements du bassin de la Dordogne (Dordogne, Lot, Lot-et-Garonne, Gironde). Là

1. Voir Clamageran, *Le conventionnel Lakanal*, sa mission en Dordogne.

2. Nous tenons ces deux lettres autographes de la collection de M. W. Brolemann sur les conventionnels. Lakanal, comme fonctionnaire, a écrit sur une feuille avec un en-tête imprimé (*La nation, la loi, liberté, égalité. — Paix au peuple, guerre aux tyrans*).

n'apparaît que l'homme officiel. Voyons l'homme intime, faisant ses confidences à son ami Sieyès.

« *Bergerac, le 5 messidor de l'an second de la République française, une et indivisible.*

« Au citoyen Sieyès, représentant du peuple à la Convention nationale.

« Je ne vous ai jamais écrit, parce que les républicains ont ajourné leurs jouissances jusqu'à la paix.

« Je ne puis me refuser au plaisir de vous adresser deux arrêtés, dont l'un a terminé 6,027 procès, et l'autre a opéré dans ces contrées la révolution *dans les âmes* et sans verser une goutte de sang, sans porter atteinte à la liberté d'aucun citoyen. J'ai cru devoir vous envoyer ces arrêtés ; ils vous intéresseront parce qu'ils ont fait le bien.

« Salut et amitié éternelle.

« LAKANAL. »

Voici la réponse de Sieyès, datée du 25 messidor :

« J'ai reçu, mon cher collègue, et lu avec un grand plaisir les deux arrêtés que tu m'as envoyés. Ils forment pour toi un titre à la reconnaissance nationale. Tu as terminé ou plutôt exterminé 6,027 procès. Cela vaut une victoire. Hercule, de républicaine mémoire, ne ferait pas mieux. Encore son hydre de Lerne n'avait pas 6,027 têtes. Je m'intéresse doublement à tes succès, parce qu'ils sont pour la patrie, et qu'ils sont à toi. Tu prouves bien que l'emploi des moyens économiques n'ôte rien à l'esprit révolutionnaire de son énergie et de son efficacité. Adieu, cher collègue, je te remercie de ton souvenir; conserve-moi ton

amitié pour prix de la mienne. Je t'embrasse fraternellement.

« SIEYÈS[1]. »

Il ne faut point taire que Lakanal profita de la haute influence de sa position pour étendre sur les individus une protection souvent périlleuse par rapport à celui qui l'accordait, vu ce temps de crise et de défiance. Bien des hommes de lettres lui durent la tranquillité nécessaire à l'étude, et plusieurs lui furent redevables de la vie. Sa bonté était si connue, que Guinguené lui écrivait : « Vous êtes vraiment le modèle des amis chauds. Je veux vous faire passer en proverbe : *Servir ses amis comme Lakanal.* »

Il donna une preuve courageuse de cette bonté, lorsque il eut appris que l'ancien général de l'ordre ecclésiastique auquel il avait appartenu avant la Révolution, vivait dans un état voisin de l'indigence. Il alla le trouver, le traita comme un père et parvint, malgré l'aversion très peu dissimulée de ce vieillard pour le nouvel ordre de choses, à le faire nommer instituteur adjoint des sourds-muets. « Ce fut un des plus heureux jours de ma vie, » s'écrie Lakanal, en racontant lui-même cette anecdote[2].

Ce n'était pas d'ailleurs ses amis seuls qu'il obligeait ainsi. « Je ne me venge que des ennemis de la patrie » avait-il dit une fois en sauvant la vie d'un de ses ennemis

1. Possédant la minute autographe de cette lettre, où la main de Sieyès a laissé de nombreuses ratures et corrections, nous avons vu que Sieyès n'écrivait pas avec facilité.

2. On rapporte aussi que, vers la fin de 1793, Lakanal, étant alors en tournée dans les départements du sud-ouest, découvrit la retraite où se cachait un prêtre insermenté, son ancien camarade d'étude à l'Oratoire. Le représentant du peuple devait le faire arrêter, et c'est lui-même qui le sauva. Il le conduisit, la nuit, jusqu'à la frontière. Une telle action s'appelait alors un crime capital. (Notes recueillies, en 1838, par Geoffroy Saint-Hilaire.)

personnels. Un père de famille l'avait dénoncé au comité de Salut public; Lakanal lui écrivit qu'il « l'obligerait quand il le pourrait; que, puisqu'il avait cinq enfants devant l'ennemi, c'était une belle offrande faite à la liberté, qu'il le déchargeait de la taxe révolutionnaire[1]. »

Un écrivain méridional a fait preuve de sagacité délicate, en s'attachant particulièrement aux qualités d'âme que nous signalons dans Lakanal :

Dans le tournoi épistolaire des adhésions que le journal a enregistrées, dit-il, chacun s'est tour à tour complu à exalter en Lakanal : le docteur ès sciences; le docteur ès lettres; le professeur de philosophie; le savant conventionnel auquel nous devons la création du Muséum d'histoire naturelle de Paris, l'organisation de l'Institut; la création de l'école normale, du bureau des longitudes; l'établissement des écoles primaires, des écoles centrales et de l'école des langues orientales; le rigide commissaire des armées de la République, l'émule du glorieux Carnot dans l'organisation de la victoire; enfin le célèbre rapporteur de l'invention du télégraphe, celui auquel, après Claude Chappe, le monde est redevable de l'adoption générale de la télégraphie.

Un seul de ces titres suffirait pour immortaliser un homme; j'ai mis une affectation scrupuleuse à les énumérer, pour faire mieux ressortir la qualité exquise que j'ai tenue en réserve pour la fin et qui constitue le plus beau fleuron de la couronne que la patrie tresse pour Lakanal.

Il fut généreux.

Je l'admire pour les facultés de son esprit qui le classent au premier rang parmi les illustrations des sciences, des lettres et de la politique... Mais je l'aime pour les qualités de son cœur, supérieures encore à celles de sa puissante intelligence.

Je l'aime parce qu'il était bon.

On se plaît à citer, et on a raison, le mot d'un roi de France qui déclarait ne pas se souvenir des injures faites au duc d'Orléans; il oubliait. Lakanal s'éleva plus haut : il fit du bien à ses ennemis. Armé de terribles pouvoirs conventionnels, il avise un patriote dont il avait reçu naguère un outrage mortel : « Voici comment se venge un républicain, » lui écrit-il en le déchargeant de la taxe révolutionnaire.

Doux de cœur, simple et austère, cet homme illustre est peut-être plus grand pour avoir su résister aux entraînements de ses ressentiments, que pour avoir accompli les travaux qui le font acclamer par la postérité. Précieux exemple à suivre, par les temps que nous traversons!

C'était un bon républicain... et de pareils sentiments ne peuvent se puiser, en effet, que dans une éducation démocratique, ou dans les enseignements du dogme chrétien. Ces deux philosophies sont bien sœurs d'ailleurs, quoi qu'on en dise, puisque l'une et l'autre procèdent de l'amour du prochain[2].

1. Documents recueillis par M. Clamageran.
2. Ernest Escande-Voltan, lettre du 15 avril 1879, datée de *las Mijanes*.

XV. — Ce que l'histoire doit et peut dire à l'honneur de Lakanal, semble à peu près renfermé dans les pages qui précèdent ; et vouloir forcer l'éloge après ces lignes ne serait pas sans inconvénient, surtout si l'on désire trouver une région moyenne d'impartialité dans laquelle, en dehors de la diversité des idées et des doctrines, tous puissent admirer cet homme modeste et grand, parti de nos montagnes, ce citoyen laborieux et utile[1], entraîné dans la Révolution, et dominé par la pensée de son apostolat de l'instruction.

On assure que Lakanal ne se bornait pas à faire admirer à ses élèves les vertus antiques, mais qu'il les faisait revivre en lui. Il ramenait chacun au sentiment de la dignité individuelle, car il déclarait que « l'homme qui sait penser ne sera jamais esclave[2]. » Que dire de plus ?

Il ne serait pas juste de séparer un homme du temps

1. La lettre autographe suivante de Lakanal, que nous possédons, prouve une fois de plus sa bonté d'âme. Il écrit à Ribette (sous le Directoire).

« Salut !

« L'intrigue et la calomnie se sont agitées en mon absence pour desservir Germain ; je vous transmets un message du Directoire où notre ami commun est fortement compromis. On m'assure que sa destitution est itérativement prononcée. Je verrai Carnot et le républicanisme persécuté ne sera pas sans défenseurs. Si Germain tenait à moi par d'anciennes liaisons d'amitié, je cesserais d'être, ou il cesserait d'être persécuté ; mais on m'opposa que je ne le connais que d'hier, et que jamais on n'a hésité à servir mes vieux amis. Il faut que la députation de Seine-et-Oise agisse de concert avec moi ; mais elle se remue avec lenteur et partiellement. Quoi qu'il en soit, l'affaire de Germain est mon *grand ordre du jour*, et je ne quitterai pas la partie avant de l'avoir ou gagnée, ou perdue sans retour.

« Je ne pourrai pas me rendre duodi à Versailles ; je vous envie le plaisir que vous aurez de voir et d'embrasser les administrateurs du département ; ce sont là des républicains de la vieille roche, de francs et loyaux amis du peuple et de sa liberté.

« Amitié. »

« LAKANAL. »

2. Discours sur Jean-Jacques Rousseau.

dans lequel il a vécu, et d'oublier, pour les années 1789, 90, 91 et 92, quelle commotion électrique vint chercher, dans leur solitude pacifique, bien des esprits qui ne pressentaient pas leur rôle du lendemain. Exaltés par constitution du cerveau, nés sous un ciel ardent, d'une sensibilité très développée, il ne fallait qu'une étincelle pour jeter des hommes comme Lakanal dans des partis qui flattent par la nouveauté et la popularité, et dont l'étiquette pompeuse annonce un amour généreux de la chose publique. Alors on assiste à ces anomalies des grands corps délibérants, entraînés par les passions en jeu, où les individus les plus calmes et les plus modérés d'allure en viennent à voter les décisions les plus violentes.

N'était-ce point le cas de Joseph Lakanal, qui eût pu être girondin et qui siégea à la Montagne[1] ?

Un historien qui craindrait de blesser le sentiment monarchique éprouverait de l'embarras à rappeler quelques-uns des actes de Lakanal à la Convention, et différents passages de ses discours[2]. Comment empêcher les jugements acerbes, les reproches indignés de s'appesantir sur la tête d'un conventionnel condamnant à la mort le roi Louis XVI, qui réunissait, dit Mignet, les deux qualités qui font les bons rois, la crainte de Dieu et l'amour du peuple?

1. En somme, Geoffroy Saint-Hilaire, qui fut son ami intime, a dit : « Lakanal n'appartenait à aucun parti, il n'appartenait qu'aux sciences et aux lettres. » (Notice, p. 17.) C'était aussi le sentiment de Marat lui-même : « Qu'on efface ce nom, dit Marat (il s'agissait d'une liste de proscription), Lakanal ne pense qu'aux sciences; il ne conspire pas. » (Esquiros, *Paris, ou les sciences, les institutions et les lettres au dix-neuvième siècle*, t. I, p. 16.)

Esquiros, pour son compte, tenait la même affirmation. Il a écrit sur l'illustre conventionnel : « Joseph Lakanal n'était guère attaché à aucun parti dans l'Assemblée nationale; il n'avait épousé d'autre cause que celle de la Révolution. » (*loc. cit.*, p. 45.)

Du reste, Lakanal allait peu aux séances de l'Assemblée; ses journées se passaient aux bureaux de l'instruction publique.

2. Est-il exact qu'il ait demandé les honneurs du Panthéon pour Marat?

Il y a des temps critiques où rien ne s'explique, où le chemin suivi par tel ou tel personnage reste un mystère, où les meilleurs se trouvent rejetés hors de leur caractère, où, pendant que soufflent les tempêtes et se font les bouleversements, ils vivent en faisant diversion, et pensent avoir beaucoup fait que d'*exister*, comme Sieyès pendant la Terreur. Un peu semblable à Sieyès sur ce point, Lakanal cependant ne se contentant pas d'exister agissait en républicain. En juin 1793, il fait substituer des noms républicains aux noms monarchiques de plusieurs villes. C'était dans le courant. En avril 1794, il demande l'érection d'une colonne en mémoire des citoyens morts en 1792. En 1795, il fait désarmer les sections qui avaient marché contre la Convention. En janvier 1796, étant du conseil des Cinq-Cents, il obtient que chaque membre soit tenu de renouveler par écrit le serment de fidélité à la République et de haine à la royauté. Toutefois, la droiture et la sincérité dominaient tout. C'est la franche déclaration de Lakanal disant : « Je n'ai jamais eu sur mes mains une goutte de sang, ni dedans une obole mal acquise. » Mais on dira : Et la mort de Louis XVI ? — Ceux qui votèrent cette mort, ne croyaient point prononcer une sentence ordinaire, et sur une tête individuelle. Ils punissaient dans un roi martyr les fautes des rois et de la monarchie. « *La conscience avant tout*, » disait Lakanal, parlant de ses votes à la Convention un demi-siècle après.

Baudin des Ardennes attestait, en 1795, que Lakanal n'était pas un homme *à ordonner des arrestations*.

XVI. — L'on remarquera que, pour faire ressortir cette figure de Lakanal, « la plus grande figure scientifique de la Révolution française [1], » nous nous sommes tenu

1. Louis Figuier.

à ce qui est indiscutable et indiscuté. Lakanal fut un grand organisateur. Au milieu des convulsions, il eut foi dans l'avenir et dans la science. L'astronome Lalande le proclama, le 20 décembre 1795, quand on inaugurait l'Institut : « Je dois être ici l'interprète de la reconnaissance des savants, disait-il, parce que j'ai été témoin du zèle et des efforts du représentant Lakanal depuis 1792, pour parvenir au but que *semblaient négliger* les savants eux-mêmes, *affaissés, découragés par la persécution et la terreur.* » Voilà l'horizon où nous nous sommes tenu[1]. Si l'on sortait de ce cadre apologétique, dans lequel nous croyons qu'on

1. Il nous reste peu de chose des écrits de Lakanal, qui ont disparu on ne sait comment. J'ai pu jeter les yeux comme Michelet, comme Jules Claretie, comme M. Nigoul, comme M. Charles Lefebvre, sur quelques-uns des morceaux qui sont restés de cet homme, dont le rôle fut considérable dans notre histoire, savoir : *Notes sur la Convention — Nombreux extraits de Voltaire — Fragments de discours pour une réception maçonnique, initiation* du T. Ch. F. Lakanal dans la sup. ch. l'*Abeille impériale* (20 septembre 1807) — des *lettres écrites par Lakanal* ou à lui adressées, soit par A. de Saint-Albin, soit par Geoffroy Saint-Hilaire, soit par le maréchal Clauzel, soit par Ferdinand Flocon. Flocon lui adressait le journal *la Réforme* « pour lui prouver que la mémoire du peuple est fidèle et que les grands noms ne meurent pas en France. » Clauzel lui annonçait, le 7 juin 1832, que le ministre de l'instruction publique rétablissait au profit de Lakanal la pension de 3,000 francs accordée en 1809, sur les fonds de l'Université, et annulée en 1816.

Puis, à côté de ces autographes intimes, des pièces d'un intérêt capital, historique : une pétition des bourgeois et fonctionnaires de Mayence (28 fructidor an VII) réclamant Lakanal au Directoire, comme administrateur ; et tous ces noms allemands : Hartmann, Jung, Neeb, Lehné, Schneider, officier municipal, Fleisch, président de l'administration municipale, Pfeiffenbring, juge au tribunal criminel, etc., tous ces Mayençais appelant ce Français comme commissaire dans leur département. (Relevé que nous avons emprunté à des auteurs qui ont écrit sur Lakanal.)

Nous avons également parcouru deux autres manuscrits que possède une parente de Lakanal, qu'on attribue à Lakanal, nous ne savons pourquoi. A une écriture ancienne sont mêlés des passages d'une écriture plus *récente.* Le premier manuscrit est une *Histoire générale des peuples de la Grèce, de l'Asie Mineure, de la Syrie et du Japon*, et forme 172 pages in-8° ; sur le dos de la couverture, on lit cette suscription : *J. Lakanal, président du collège d'Orléans.*

Ce ne sont que de petits résumés, des programmes, souvent de simples

doit se renfermer, il deviendrait impossible de ne pas tomber dans le discutable et dans le discuté.

L'un voudrait discuter, chez l'ami de Laplace, d'Étienne et d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, la portée de ses réformes dans l'instruction publique; et le champ reste en effet ouvert pour la contestation. — Ce serait d'abord la question d'*extension*. Si l'instruction primaire n'était point répandue avant l'invention de l'imprimerie, si l'objet des écoles au moyen âge visait surtout la formation des prêtres et des hommes de loi, le grand mouvement de l'instruction ne date-t-il point du seizième siècle? Les conciles n'avaient-ils pas décidé qu'il y aurait une école dans chaque paroisse? Aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, peut-on dire que l'instruction de l'enfance

notes ou indications insignifiantes, portant, à la première page, l'épigraphe suivante :

« Nescire quod antequàm natus sis fuerit, id est semper esse puerum. »
(Cicéron.)

Viennent ensuite ces vers :

Heureux celui qui vit retiré dans un coin,
Libre d'ambition, exempt de toute affaire,
Sans être fortuné jouit du nécessaire
Et des grands et des sots se tient constamment loin!
Hasard, fortune, sort, destin et Providence
Sont mots vides de sens, créés par l'ignorance!
La *prudence* fait tout; et malgré Mazarin,
La fortune jamais ne fait ni mal ni bien.

Puis, cette réplique en patois :

Est-il houroux?

Le second manuscrit contient un *Cours de rhétorique* (Quintilien, Cicéron, etc.), et renferme environ 80 pages in-8°, consistant en des citations d'auteurs ou en notes sans portée. On y voit cependant quelques réflexions sensées sur l'éloquence anglaise, italienne et allemande, et quelques lignes sur l'onction dans l'éloquence de la chaire, empruntées à l'abbé de Besplas.

Les mots *Lakanal, président du collège d'Orléans*, se lisent également au frontispice; étaient-ce des notes prises sténographiquement par un élève?

On y conserve une carte du comte de Rambuteau, pair de France, conseiller d'État, préfet de la Seine. Lakanal, revenu d'Amérique, était sans doute en relation avec le grand fonctionnaire municipal de Paris sous Louis-Philippe.

n'était pas un souci public? Sans doute, on n'y trouvait pas encore l'ingérence régulière de l'État, avec l'appoint de ses finances; mais les archives de différentes villes et bourgs de province renferment d'innombrables témoignages de ce que diverses initiatives privées et collectives, laïques et ecclésiastiques, réalisèrent pour l'enseignement primaire, secondaire et supérieur [1].

Outre la question d'extension, un autre discuterait la portée intrinsèque des *programmes* et des *méthodes* d'enseignement que la Révolution inaugurait, avec la seule passion de faire du neuf, c'est-à-dire de rompre avec le passé.

On peut faire et on a fait bien des reproches à la pédagogie de la Révolution. Des hommes graves et familiarisés avec la question, n'ont trouvé la Révolution heureuse, ni au point de vue des programmes, ni au point de vue des méthodes. Outre qu'il est difficile de faire entrer l'encyclopédie dans le cerveau d'un enfant ou d'un adolescent, on s'aperçut qu'on laissait de côté des études de première nécessité comme la langue française, la géographie, l'histoire, la philosophie. Sans doute aussi, on parla beaucoup de former les élèves à l'esprit analytique par les mathématiques et les sciences. Toutefois, en déchargeant un peu les anciennes méthodes et les anciens programmes, c'est encore un problème de savoir si, en commençant par les langues anciennes et par les essais littéraires, on ne se conforme pas mieux à la loi de progression, développant d'abord le jugement de l'enfant, sauf, plus tard, à l'armer pour les études plus vastes qu'il abordera dans l'avenir.

1. Nous renvoyons aux 60 pages que M. Albert Babeau a écrites dans *La Ville sous l'ancien régime*. On y trouvera des extraits nombreux, des décisions, règlements des différentes villes, communautés de France concernant l'instruction, les écoles, les exploitations, le local des écoles, la *gratuité de l'école*, l'*obligation*.

Laissons à Lakanal le mérite d'avoir voulu avant tout la fondation des écoles, leur existence, leur multiplicité, leur facile accès. Là porta sa gigantesque impulsion. Pour les détails des formes et des méthodes, tenons-nous en dehors de cette question ; car déjà, dès le Consulat, Chaptal, Rœderer, Siméon, Fourcroy, Fontanes, Champagne, Damairon (1801, 1802, 1803), commencent à reconnaître et à proclamer que le système d'instruction publique inauguré par la Révolution, qui offrait les meilleures apparences, laissait à désirer pour la solidité quant aux méthodes et aux promesses ; ils commençaient à regretter qu'on eût totalement rompu avec l'ancienne méthode d'enseignement. Un ministre écrivait que, « si la *nature* de l'instruction exigeait quelques réformes » avant 1789, « on ne pouvait nier que la *méthode* (ancienne) d'enseignement ne fût *admirable*[1]. » Certes, Lakanal avait du bon sens ; il aurait reconnu lui-même qu'entasser trop de matières dans de jeunes cerveaux, c'était préparer, à l'encontre du précepte de Montaigne, des têtes *bien pleines* peut-être, mais certainement *mal faites* [2].

Après les griefs contre le système d'instruction, il se trouverait aussi d'autres contradicteurs pour discuter l'homme dans Lakanal, et pour exploiter quelques défaillances — qui n'en a point? — dans le but d'amoindrir notre héros dans sa bonté civique comme dans son mysticisme républicain.

Nous avouons avoir été nous-même étonné un instant, lorsque, compulsant les archives de l'Observatoire d'astro-

1. Chaptal, *Rapport* de 1801.

2. L'abbé Sicard, vicaire de Saint-Philippe-du-Roule, a étudié et critiqué savamment le *plan d'études de la Révolution* dans le *Correspondant* de septembre 1883. On trouve aussi dans le *Contemporain* (février 1883) de solides études sur les *écoles centrales*, par l'abbé Allain.

nomie, à Paris, nous avons rencontré le récit des rapports de Lakanal avec Cassini IV[1], directeur de l'Observatoire. On était en 1793 et Lakanal était tout-puissant. Lorsqu'on veut revoir, dans les manuscrits de Cassini, la relation des derniers jours que ce savant passa à l'Observatoire, et qu'on s'en rapporte totalement à la seule relation rédigée par lui, il y a un moment d'hésitation ; l'attitude de Lakanal semble inexplicable, sinon fautive, en cette circonstance. Les apparences sont contre le président de la commission d'instruction publique.

Quatre élèves avaient demandé, sous le souffle du vent d'égalité de 1793, d'être mis sur le même pied que le maître. Qu'arriva-t-il? Tandis que, jusque-là, Cassini avait reçu de Lakanal des témoignages d'estime, mérités par sa valeur scientifique et par son honorabilité, témoignages réitérés dans une récente visite, tout était changé huit jours après ; Lakanal, que Cassini n'avait pas revu, devint à son endroit rogue, altier, brutal.

Que s'était-il passé dans l'intervalle? Mystère. On sait que Cassini fut dénoncé par ses élèves ; que Perny fut substitué en son lieu et place (directeur temporaire). Cassini fut mis brutalement à la porte de l'établissement par des procédés qualifiés indécents par d'autres astronomes ; des billets écrits devant Lakanal et très peu respectueux furent adressés à Cassini.

Lakanal paya-t-il tribut au souverain du moment, le *nombre*? Voulut-il être agréable à quatre jeunes gens ayant l'audace des jeunes ambitieux qui veulent, à tout prix, occuper à 25 ans la situation que d'autres n'ont conquise que par de longs travaux ? Lakanal crut-il, parce

1. On sait que plusieurs Cassini ont été directeurs de l'Observatoire. C'était une dynastie d'astronomes parmi lesquels le comte Cassini de Thury.

qu'on était en 1793, devoir tourner le dos à un *comte?* — Nous ne pouvons rien trancher absolument de ces questions dans l'état des documents; toutefois nous ne savons si, sous le poids de certains indices et faisant la part de la passion politique, l'on doit pencher à croire que la fermeté et l'impartialité de notre Ariégeois furent tenues en échec un instant, par le nombre et les appétits de quatre jeunes hommes au verbe ardent qu'on a supposés envieux et dénonciateurs. Nous avons vu, aux manuscrits, que, vers 1784, Cassini avait demandé *une chapelle* pour l'Observatoire. Ces quatre jeunes gens, étant donné l'air de sécularisation ambiante de 1793, avaient-ils, dans leurs griefs, touché cette corde et trouvé là un argument d'expulsion? D'ailleurs, il est des époques où il faut à toute force réformer des abus. Si, par hasard, il n'en existait point, il en faudrait inventer, n'en verrait-on qu'en rêve et dans les obsessions d'une idée fixe. Malheur donc à Cassini, malgré ses longues et judicieuses élaborations pour la bonne organisation de l'Observatoire! Lakanal, pas plus que d'autres, ne soupçonnait qu'il commettait un acte que quelques-uns qualifieront peut-être d'ingratitude nationale [1].

Un jour que Lakanal visitait l'Observatoire, Cassini s'empresse de saisir l'occasion pour obtenir une audience et éclaircir la situation. (Lakanal n'avait entendu que les élèves.) Il demande cette audience par le billet suivant : « Le citoyen Lakanal est représentant du peuple. En cette qualité, à toute heure, à tout instant, ses oreilles et son cœur doivent être ouverts à toute demande d'un citoyen

1. La correspondance de Cassini avec le baron de Breteuil, ministre du roi, témoigne de la sollicitude de Cassini (amélioration de l'Observatoire, création et entretien de trois élèves; acquisition, amélioration d'instruments de physique et d'optique...).

quelconque. Il ne peut donc me refuser l'entretien que je lui demande sur des choses fort simples et qui même le regardent.

« CASSINI. »

Lakanal, pour toute réponse, se borna à écrire au bas de ce billet les lignes suivantes : « Le citoyen Lakanal est à l'Observatoire pour affaires publiques. Il ne peut s'occuper d'aucun objet particulier; au reste, quand on a à le voir, on vient à lui, fût-on même comte [1]. »

Le dénouement fut triste ; Lakanal, écrivant à Cassini le 28 septembre 1794, lui mandait qu'il avait la charge de faire exécuter les règlements sur l'Observatoire; il ne lui cachait pas qu'on se plaignait de dégâts de diverse nature causés par le directeur à cet établissement national.

Cassini répondit que le représentant n'avait qu'à venir, lui-même, vérifier s'il y avait quelque fondement aux accusations formulées contre son administration. On avait parlé de dévastation, d'arbres coupés. Cassini priait le représentant d'inspecter les choses par lui-même. D'ailleurs quelques herbes, quelques plantes avaient été introduites par le directeur lui-même; ne pouvait-il point en disposer en propriétaire? Toutefois, il n'avait eu garde d'y toucher.

Rien n'y fit.

Cassini, expulsé, se borne, dans son manuscrit, à dire : « On a agi envers moi comme l'empereur du Maroc agit en Afrique. » Mais dans le quartier du Luxembourg et de l'Observatoire, l'on se souvient encore du procédé employé contre Cassini.

1. Ces autographes sont à l'Observatoire, cartons de Cassini, observ. d'astronomie.

XVII. — Enfin ce que l'on discuterait immanquablement, c'est la question de savoir si l'ancien doctrinaire, si l'ancien commissaire de la Convention n'avait pas violé des engagements sacrés, s'il n'avait point eu dans sa vie une de ces défections, telles qu'on en a reproché à Talleyrand et à Lamennais.

Lakanal fut-il jamais engagé dans les ordres sacrés? Était-il prêtre [1] ? Avait-il reçu la consécration sacerdotale?

1. S'il était démontré que réellement Lakanal avait reçu la prêtrise, nous regretterions avec une douleur amère qu'un compatriote eût dépouillé son sacerdoce comme on dépouille un habit importun et gênant, à la seule fin de mieux gagner la popularité révolutionnaire; mais écartons d'aussi tristes suppositions.

MM. Mignet, Geoffroy Saint-Hilaire, B. Lavigne, E. Guillon, le docteur Moura, l'abbé Géraud, curé de Serres, Louis Combes, de *la République Française*, pensent que Lakanal n'était pas prêtre.

MM. Mario Proth, Émile Darnaud, Clamageran, ne se sont pas posé cette question (M. Nigoul le fait entendre ainsi.)

Le dictionnaire de Prudhomme, M. Paul de Casteras, un auteur biographe de 1815, l'abbé Cabibel, l'abbé J. Sentenac, Victor Fournel, penchent pour l'affirmative, et M. Paul Legendre a semblé incliner aussi vers cette opinion.

Nous disons opinion; car, il semble que, sur ce problème obscur, il n'y ait chez tous qu'une simple opinion. Après que chacun a exprimé son sentiment, il ne produit guère de pièce authentique à l'appui. C'est pourquoi un autre publiciste n'a voulu se prononcer pour aucune opinion, M. T. Nigoul estime que « *la question reste entière.* »

Toutefois ceux qui sont d'avis que Lakanal était réellement prêtre et violateur de ses serments ecclésiastiques, nous paraissent *carrément affirmatifs.* « Nous ne saurions, dit l'un d'eux, nous associer sans réserve aux dithyrambes entonnés par la presse républicaine en l'honneur de Lakanal, conventionnel régicide et *prêtre marié*... On oublie cependant, ajoute-t-il, le sombre sectaire qui traitait le grand Condé de brigand illustre, pour ne plus penser qu'à l'homme utile qui lutta contre la barbarie instinctive et systématique de la Révolution qu'il servait. » (Victor Fournel, *les Œuvres et les Hommes*, article inséré dans un numéro du *Correspondant* de 1882). — De son côté, l'*Étoile de l'Ariège* du 30 septembre 1882, rappelant les griefs des ennemis de Lakanal, disait par la plume d'un rédacteur : « ... Ils prétendent que, prêtre avant la Révolution, il avait renié l'Église qui l'avait pourtant élevé; que la Révolution ayant éclaté, il s'empressa de jeter le froc aux orties et devint vicaire-général constitutionnel pour entrer plus facilement, par ce moyen, à la Convention; que de pareils personnages ne méritaient pas d'être offerts en exemple aux générations futures; que des statues ne doivent être dressées

Avait-il fait des vœux? Les assertions en sens contraire, qui se heurtent et se contredisent chez les biographes, laissent cette question dans un état profondément obscur. Si l'on s'arrête à l'hypothèse que notre concitoyen eût scandalisé les hommes religieux par sa sortie du sanctuaire, on n'aperçoit point d'acte ultérieur par lequel il ait cherché à se réconcilier avec l'Église; et dès lors l'opinion publique ne verrait-elle pas d'un mauvais œil l'apostasie sans rétractation? D'autre part, en l'absence de pièces authentiques[1], ou de tradition positive et continue prouvant que Lakanal avait reçu la prêtrise, on ne se trouve pas moins en face d'affirmations, timides, il est vrai, qui se sont glissées dans des récits; et l'embarras se grossit en voyant la fonction de *vicaire épiscopal* conférée au début de la Révolution à Joseph Lakanal. Les apparences n'accusent-elles pas la mémoire du neveu de l'évêque constitutionnel de Pamiers? Si Lakanal est qualifié, dans les papiers du temps, de vicaire épiscopal du diocèse, n'est-il pas naturel au premier abord de se croire en présence d'un prêtre? Car si, en soi, le titre juridictionnel de vicaire épiscopal n'implique pas absolument le caractère sacerdotal, si, en droit et théoriquement, la juridiction peut être conférée sans le caractère ecclésiastique, il n'en est pas moins vrai qu'en fait, jamais l'Église, depuis des siècles, ne sépare l'un de l'autre et n'accorde la juridiction sans le caractère. Telles étant les données théologiques, comment n'être pas tenté

qu'à des gloires sans tache; que les faits sont de l'histoire, qu'on ne saurait les effacer, ni les détruire. »

1. C'est au séminaire de Saint-Magloire ou à Pamiers, probablement, que Lakanal aurait dû recevoir les ordres, et aucun acte testimonial n'est provenu jusqu'ici de ces deux sources. Le fonds français de Saint-Magloire, qui est aux manuscrits de la Bibliothèque nationale, à Paris, n'a sur Lakanal absolument rien. Trouve-t-on davantage aux archives de Pamiers et de Foix?

de voir dans Lakanal un transfuge qui profita des agitations de son temps pour trahir des serments sacrés, après avoir partagé avec un évêque l'administration d'un diocèse?

Toutefois, d'autres considérations empêchent de s'arrêter à une condamnation. En 1791, en 1792, les choses se passèrent-elles à Pamiers d'une manière régulière, au point de vue des traditions et des règles ecclésiastiques? Comment savoir si l'exception des temps n'amena pas dans l'administration diocésaine des situations exceptionnelles?

Quoi qu'il en soit, à cause du haut intérêt de la question, l'Ariège s'est préoccupée vivement, dans ces dernières années, de ce problème de la prêtrise de Lakanal. Les feuilles publiques ont enregistré tour à tour les observations présentées en sens divers par MM. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, Paul de Casteras, T. Nigoul, Paul Le Gendre, le docteur Moura, les abbés J. Sentenac et Cabibel, etc.; mais il n'y a rien d'aussi peu concordant que ces observations. — « Il était *vicaire général constitutionnel*, dit Carnot, lorsque les électeurs de l'Ariège, son pays natal, l'envoyèrent à la Convention. » Lakanal est ainsi qualifié dans le *procès-verbal des élections à la Convention*, et dans certaines brochures du temps. « En 1786, dit M. Paul de Casteras, Lakanal (qui était entré dans les ordres) professait la philosophie à Moulins, lorsque son ancien maître Font, devenu évêque constitutionnel du département de l'Ariège, l'appela près de lui, et le fit nommer son vicaire général... Ministre d'un Dieu qu'il avait servi sur ses autels, il ne renia pas son maître, il ne donna pas le scandaleux spectacle d'une apostasie [1]. » « Il y a dans les titres de la famille Lakanal, dit le docteur Moura, une pièce

1. *Hist. de la Révol. dans l'Ariège*, p. 223 et 295. Mais dans l'hypothèse de sa prêtrise, que devient l'attitude de Lakanal au point de vue religieux?

authentique, dans laquelle Joseph Lakanal *certifie qu'il n'a jamais été ordonné prêtre*[1]. » « L'oncle (l'évêque Font) avait compté sans l'esprit déjà fort indépendant du neveu dont le séjour fut de courte durée à Saint-Magloire. *Ayant échappé à l'ordination*, Lakanal rentra dans les collèges des Oratoriens [2]. » « Lakanal fit des études brillantes. Il puisa dans cette corporation l'esprit de liberté religieuse, comme il devait respirer bientôt l'atmosphère enivrante du siècle, l'esprit de liberté philosophique. Lakanal se consacra de bonne heure à l'instruction, *sans se vouer à la prêtrise*[3]. » « D'après la constitution civile du clergé, reprend M. de Casteras, on ne remplissait pas des fonctions ecclésiastiques, si on n'était revêtu du sacerdoce [4]. »

Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, dans sa biographie, ne dissipe point cette confusion. « Lakanal, dit-il, entra bien tard au séminaire de Saint-Magloire, où il se rencontra avec Daunou ; il se préparait bien à recevoir les ordres; mais plusieurs épreuves sont à franchir avant d'arriver à la prêtrise. Or, Lakanal voulut s'interroger de nouveau sur les dispositions de son esprit et de son cœur, et le résultat de ses hésitations fut l'ajournement indéfini de son ordination. L'ajournement n'était que la transition à une solution négative : Lakanal, en effet, ne fut jamais prêtre ; et si quelques biographes nous le représentent exerçant, en 1791, de hautes fonctions ecclésiastiques, ils se trompent, sans doute, pour l'avoir confondu avec son oncle [5]. » Geoffroy Saint-Hilaire rapporte encore que les collègues de

1. Lettre du 18 février 1882 aux journaux de l'Ariège.
2. Mario Proth, *Journal officiel* du 24 janvier 1871.
3. Mignet, lecture à l'Institut, 2 mai 1857.
4. P. de Casteras, journaux de l'Ariège.
5. M. Geoffroy Saint-Hilaire dans la *Biographie* de Michaud.

Lakanal dans la députation de l'Ariège à la Convention avaient depuis longtemps rétabli la vérité sur ce point, par une déclaration que cite Lakanal, dans sa lettre aux rédacteurs de la *Biographie des hommes du jour*, rapportée au tome IV de ce recueil, part. II, p. 401, 1841.

Mais voici de nouvelles assertions en sens contradictoire, alternativement affirmatives et négatives : la *Petite biographie conventionnelle*, imprimée en 1815, du vivant de Lakanal, contient cette ligne : « Joseph Lakanal, prêtre doctrinaire, vicaire général constitutionnel de Pamiers. » D'autre part, le dictionnaire de Prudhomme, cité au tome V de la *Biographie des hommes du jour*, p. 40, 2e partie, emploie des formules plus que vives : « Lakanal, prêtre ignare et immoral. » « Sous le révolutionnaire, dit un publiciste, nous ne pouvons pas nous empêcher de voir le prêtre apostat... renégat de Jésus-Christ, qui blessa au cœur, par sa défection sacrilège, nos religieuses populations [1]. » « Certaines personnes, reprend un autre critique, croient que Lakanal avait été dans les ordres, et lui jettent à la face le nom de prêtre apostat. Nous ne contestons pas la bonne foi de ceux qui produisent cette allégation ; nous n'avons rien à dire contre le sentiment de répulsion que doit inspirer l'apostasie religieuse ; mais nous devons à la vérité historique d'affirmer que Joseph Lakanal n'entra jamais dans les ordres, pas même dans ce que l'on appelle les ordres mineurs [2]. » A son tour, M. Marcus (T. Nigoul) cite, dans sa brochure sur Lakanal, une note écrite à la date du 18 brumaire an II par Lakanal lui-même, sur un des calepins autographes montrés par la veuve de Lakanal. Voici cette note : « C'est comme plébéien, député

1. M. l'abbé J. Sentenac, *Semaine religieuse de Pamiers*.
2. Un journal de l'Ariège.

du peuple et non comme prêtre (je ne l'étais plus), que j'ai été appelé à l'Assemblée nationale, et il ne me souvient plus d'avoir d'autre caractère que celui de député du peuple. »

Sans doute, cette dernière note a semblé à quelques-uns catégorique et pouvant résoudre le problème. Un critique, Paul Legendre, l'ayant reproduite à son tour, pensait, en effet, qu'il n'y avait qu'à s'incliner devant la déclaration de l'illustre conventionnel. Toutefois, a-t-on dit, il s'en faut que nous ayons ici une pièce probante, parce qu'il n'y a qu'une pure confusion. Les paroles consignées par Lakanal ne sont pas de lui ; il les cite comme ayant *été dites par l'abbé Sieyès ;* on n'a qu'à revoir le texte dans la brochure de Marcus, où l'on trouve la citation immédiatement précédée de ces mots : « *Déclaration de Sieyès, séance du* 20 *brumaire.* » Ainsi, par inadvertance, on a attribué à Lakanal ce qui revient à Sieyès. Marcus lui-même complète les rectifications. « Il est évident, dit-il, que Sieyès parle de lui-même et non de Lakanal. Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter à la séance indiquée. Il s'agit au surplus de l'*Assemblée nationale*, c'est-à-dire de la *Constituante* où siégea l'illustre abbé, et où ne siégea pas Lakanal qui, comme chacun sait, ne fut élu qu'à la Convention. Le mot *brumaire* dans la citation n'a été écrit par Lakanal que par habitude. » Puis, reprenant la question pour son propre compte, Marcus ajoute : « Et maintenant Lakanal a-t-il été prêtre ? Ce serait s'exposer à fausser cette trop facile figure qu'on appelle l'induction, que de prétendre que Lakanal s'appliquait à lui-même la réflexion de Sieyès, en l'inscrivant sur son calepin. Pour nous, nous ne nous le permettons pas. La question reste donc entière. Nous serions cependant fort reconnaissant à P... de C..., s'il connaît un document

authentique établissant que Lakanal soit entré, non pas dans les ordres *mineurs*, mais dans les ordres *majeurs* qui seuls confèrent, croyons-nous, la prêtrise, de vouloir bien nous l'indiquer[1]. » Récemment un autre érudit parlait dans le même sens que M. Nigoul : « Lakanal, dit-il, était, dès sa jeunesse, entré chez les doctrinaires, mais *il ne reçut jamais les ordres*... M. Guillaume, auteur de l'article *Lakanal* dans le *Dictionnaire de pédagogie*, dit qu'il tient ce détail de la veuve du conventionnel [2]. »

La contradiction est donc flagrante, et se perpétue sans interruption dans tout ce qui a été écrit, pour ou contre, sur le caractère sacerdotal du conventionnel de Serres. Qui ne le voit? Lors même que Lakanal se serait appliqué à lui-même, ou aurait réellement adopté pour lui la formule que Sieyès avait dite pour son propre compte, le nuage n'en subsisterait pas moins dans cette manière de s'exprimer : « *Prêtre*, *je ne l'étais plus.* » Y avait-il donc eu un temps où il l'était? Qu'entendaient donc Sieyès et Lakanal, par ces mots, *avoir été prêtre*, puisque du moment qu'on a commencé à l'être — nous parlons du caractère de prêtre proprement dit — on ne cesse pas de garder ce caractère, quelles que soient les métamorphoses à travers lesquelles on passe dans la vie?

De là les observations toujours contradictoires qui ont été présentées dans des polémiques plus récentes. Nous ne pouvons ne pas rappeler celles d'un autre publiciste du département. « La constitution civile, que j'ai lue et copiée dans le *Moniteur* de 1790, dit-il, ne fait aux évêques aucune défense d'employer des *clercs laïques*. Lakanal

1. *La République* de l'Ariège.

2. Ernest Allain, archiviste du diocèse de Bordeaux. Voir son étude l'*Œuvre scolaire de la Révolution* et l'*École normale de l'an III*, dans la *Revue des questions historiques* du 1er avril 1881, p. 460.

l'avait été pour remplir les fonctions de la partie administrative qui incombe au vicaire général ou épiscopal. Quant à la partie de ces fonctions concernant les cérémonies religieuses, cérémonies dans lesquelles l'évêque peut être remplacé par son vicaire, évidemment Lakanal ne pouvait suppléer son oncle, puisqu'il n'avait pas reçu les ordres sacrés.

« Comme ce qui n'est pas défendu par la morale et par les lois est permis, comme nécessité fait loi, l'évêque Bernard Font a confié à son neveu la partie administrative de son évêché, et c'est pourquoi Lakanal a été qualifié de secrétaire ou vicaire épiscopal.

« Pour corroborer ce qui précède, je rappellerai qu'en prenant possession de l'évêché de Pamiers (en 1825), Mgr de Latour-Landorthe s'adjoignit comme secrétaire un laïque, nommé Cabibel, qui plus tard entra dans les ordres sacrés. »

Le même publiciste rappelle que, lorsque l'évêque constitutionnel prit possession du siège de Pamiers, les habitants firent le vide autour de lui et l'appelaient *intrus*. Lorsqu'il allait en tournée pastorale, les curés ne voulaient pas le recevoir, et les paysans non seulement n'allaient pas à l'église, mais le menaçaient. « Voilà, continue le docteur Moura, où en était la situation de celui que les curés avaient choisi pour les représenter aux États généraux, et qu'ils insultaient et abandonnaient, parce qu'il avait fait abandon des privilèges du clergé sur l'autel de la Patrie, — est-ce bien pour cela ? — parce qu'il avait accepté la constitution civile préparée par le comité ecclésiastique de l'Assemblée nationale.

« Comment notre contradicteur peut-il invoquer l'autorité des canons pour obliger cet évêque à prendre un grand vicaire ou vicaire épiscopal selon les règles canoniques ? Il

y avait un grand vicaire ; c'était le chanoine Darmaing, qui n'aurait pas manqué de soutenir ses droits, quoiqu'il eût refusé le serment. Bernard Font, homme doux et pacifique, ne jugea pas à propos de lui donner un successeur ; il se contenta de son neveu pour secrétaire épiscopal et il fut lui-même évêque et grand vicaire à la fois.

« Voilà comment Joseph Lakanal, à qui incombait la partie administrative de l'évêché, peut être qualifié de vicaire épiscopal sans avoir été ecclésiastique. Dans ces temps révolutionnaires et pendant tout le temps que dura la République, des magistrats, des notaires, des avocats et jusqu'à des historiens ne purent admettre le calendrier et les dates républicaines dans la confection de leurs actes légaux. Ce sont les noms, les mois, les dates et les années du calendrier grégorien qu'ils inscrivaient, ainsi que l'on peut s'en assurer chez le premier notaire venu.

« Quoi d'étonnant, dès lors, que l'on ait appliqué le titre de vicaire épiscopal à un secrétaire de l'évêché, tel que Joseph Lakanal[1] ? »

Nous sommes donc rejetés dans une mise en demeure : qu'on montre les pièces authentiques de l'ordination ou investiture sacerdotale de Joseph Lakanal. Qu'on nous apprenne que notre conventionnel a été ordonné prêtre tel jour, tel mois, telle année, par tel évêque et dans telle église ou cathédrale.

Ajoutons, pour rendre l'obscurité complète, ce que la *Biographie universelle des contemporains*, publiée en 1834 par Rabbe, Boisjolin et Sainte-Preuve, a dit au tome III, p. 95, sans indiquer les documents sur lesquels elle s'appuie : « Lakanal Joseph était avant la Révolution *prêtre doctrinaire* et professeur. Il fut nommé vicaire général à

1. Le docteur Moura, journaux de l'Ariège, mars 1882.

l'époque de l'établissement de la constitution civile du clergé. Lakanal est un des hommes qui ont été le plus maltraités dans le dictionnaire de Prudhomme qui l'appelle un prêtre ignare et immoral. C'est lui, au surplus, qui avait fait à la Convention le rapport sur les honneurs à rendre à Marat. » La biographie continue sur ce ton en rappelant la *violence* de quelques expressions de Lakanal.., l'IMMONDE *royauté*, etc.

Ainsi, en définitive, nous restons, dans l'état présent de la question pour Lakanal, indécis entre l'allégation de son sacerdoce supposé d'une part, et d'autre part la sécularisation de sa vie en même temps que ses allures de libre penseur. Les rares papiers de Lakanal semblent garder, sur la question controversée, un laconisme qui équivaut à un mutisme absolu.

XVIII. — En l'absence de documents écrits officiels [1], nous sommes condamnés à rester hésitants entre deux traditions plus ou moins vagues, celle du Midi et celle du Nord, et qui se contredisent. A Paris, les manuscrits de la bibliothèque nationale, où se trouve le fonds du séminaire Saint-Magloire, profondément fouillés par nous, ainsi que ceux des archives nationales, n'apprennent rien sur cette question ; il existe, au contraire, une vague tradition qui nie le caractère de la prêtrise dans Lakanal. Il en est

1. A Pamiers, aux vieilles archives de l'évêché, nommées Archives de la *Cathédrale*, il ne peut rien y avoir touchant Lakanal, parce qu'elles s'arrêtent à l'an 1738. Cachées dans une embrasure du clocher, elles sont restées là inconnues, pendant le règne éphémère de la constitution civile, et il n'y a rien été ajouté, d'autant plus qu'alors l'église du Camp était la cathédrale. A l'évêché il n'y a et ne peut rien y avoir... ; la reconstitution de l'évêché de Pamiers, vacant depuis 1791, ne date que de 1823.

Aux archives de la *mairie* de Pamiers, ou aux archives de la préfecture à Foix, se rencontrerait-il quelques pièces, d'où l'on pût tirer des arguments à utiliser pour la présente controverse? Jusqu'ici, il ne le semble pas.

autrement dans les Pyrénées, où persiste une tradition ou opinion assez générale, qui regarde l'enfant de Serres comme prêtre.

Lorsqu'on parcourt, aux archives nationales, les divers écrits tracés par Lakanal lui-même en 1809, époque où il donna sa démission de procureur-gérant du lycée Bonaparte, et exposa, dans un mémoire adressé à M. de Fontanes, ses titres à une retraite, pour ses trente-deux ans passés dans l'instruction publique, on reste étonné que, s'il avait jamais appartenu à la milice sainte par ces liens sacrés qui ne se brisent pas, il ne lui arrive pas même la plus indirecte allusion à ce sujet, pour expliquer, justifier ou plaider les circonstances atténuantes en faveur de sa désertion. Il écrit, le 24 septembre 1808, à M. de Fontanes « qu'il ne veut plus *appartenir qu'à la vérité;* » il prouvera « qu'il la préfère à la vie[1]; » comment n'a-t-il point un mot sur un épisode considérable de son existence[2]?

1. Autographe de Lakanal, aux archives nationales, FT. 3092.

2. Cependant Lakanal épanche tout son cœur; il raconte que les programmes et les thèses qu'il avait fait soutenir prouvaient que, chez les doctrinaires, l'enseignement était solide et étendu. — Et pour lui personnellement, il disait naïvement ce qu'il croyait être un honneur quant à ses propres qualités intellectuelles. Il avait dans son portefeuille, à la veille de mettre sous presse, en 1809 (c'est lui qui le dit dans un papier signé) : 1° un *Cours complet d'économie*, en 4 volumes, « ouvrage, disait-il, discuté durant mon commissariat général au Rhin, par les publicistes les plus célèbres d'Allemagne »; 2° une *Histoire de la Révolution*, d'après des pièces autographes, 2 volumes; 3° les *Mathématiques appliquées aux besoins de la société*, 2 volumes.

Voilà pour ses travaux déjà exécutés; et, quant au bagage littéraire et scientifique qu'il portait dans sa tête, Lakanal ajoutait, dans un papier adressé à un universitaire illustre : « On ne me citera pas un vers d'Homère que je ne puisse finir et expliquer... un problème de Lagrange, que je ne puisse résoudre sans examen préliminaire. » Il signait *Lakanal, docteur ès arts.*

Que sont devenus ces divers ouvrages préparés par Lakanal?... Nous pensons que Lakanal, qui se réfugia, en 1815, en Amérique, d'où il ne revint qu'en 1837, trouva que pendant ses vingt ans d'absence, il avait été publié en France, sur les sujets qu'il avait traités, des livres nouveaux peut-être plus avancés et plus complets que les siens.

Lakanal se plaît à parler de ses trente-deux ans passés dans l'enseignement; il fait lui-même le compte des années : « Il avait professé dix-huit ans, dit-il, dans la congrégation séculière des doctrinaires, et dans les plus beaux établissements; il avait enseigné dix ans les langues et la littérature anciennes, et huit ans la philosophie et les mathématiques. »

Pour montrer qu'il n'a pas cessé d'appartenir à l'instruction publique, Lakanal explique qu'il n'a suspendu sa fonction de professeur que pour remplir son mandat populaire dans les assemblées législatives, et qu'ensuite il est rentré dans l'enseignement. Il parle avec éloges de la congrégation des doctrinaires qui avait des collèges à Toulouse, à l'Esquille, à la Flèche, à Moulins, à Bordeaux, etc. Jamais sa plume n'écrit un mot qui laisse soupçonner un écrivain ecclésiastique.

Lakanal, avant 1789, avait peut-être porté l'habit des doctrinaires; mais tout porteur d'habit religieux n'est point prêtre pour cela.

Nous lisons dans l'histoire des anciennes congrégations enseignantes que celle de la *Doctrine chrétienne* fut très atteinte par l'ordonnance de Louis XV (1768); qu'elle subit, de 1770 à 1780, de ces modifications qui peignent l'esprit relâché de l'époque ; qu'on n'y prenait plus d'engagements, pas même celui de *stabilité* [1]. Nous y lisons également que le collège d'Avallon, appartenant aussi aux doctrinaires, comptait parmi ses membres Royer-Collard, plus tard illustre comme philosophe, et homme politique fort renommé dans ces derniers temps. Nous y apprenons enfin que « c'est de Royer-Collard, qui, lui aussi, dit l'historien, *fut réellement non ecclésiastique*, mais membre

1. Helyot, *Hist. des ordres religieux, continuée par M. M.-L. Badiche*, édit. Migne, t. II, p. 65.

de la congrégation des doctrinaires, qu'est venue cette nuance du parti politique qu'on appelait des *doctrinaires*, sans savoir pourquoi [1]. » Sur quel document s'appuyer alors pour induire que Lakanal s'était engagé dans les ordres sacrés ? Il avait pu enseigner chez les doctrinaires la philosophie et les mathématiques sans être revêtu, pour cela, du caractère sacerdotal [2].

Ajoutons, en ce qui nous concerne, que le sentiment dont nous étions pénétré dans nos recherches sur le présent problème était, non celui du désir de prouver que le conventionnel fût prêtre, mais plutôt l'appréhension douloureuse, la *crainte* d'en acquérir la certitude. Le dernier mot de Lakanal, *ne regrettant rien de ce qu'il avait fait*, est déjà assez embarrassant ; n'augmentons point les embarras [3] sans nécessité.

Que de silences difficiles à expliquer ! Il est remarquable qu'un publiciste presque contemporain de Lakanal, qui, pendant quarante ans, a rempli ses publications des souvenirs de la Révolution ; qui s'est distingué, dirons-nous, par sa vivacité à jeter l'anathème aux *régicides*, et par conséquent à Vadier, ne prononce nulle part le nom de Lakanal : nous voulons dire Auguste de Labouïsse-Rochefort. Si la tradition sur Lakanal, à la fois complice d'un échafaud et parjure devant l'Église, eût vraiment été très vivante au sortir de la Révolution et pendant la Restauration, on ne comprendrait guère qu'un ultra-royaliste, tel que l'Arié-

1. Helyot, *Hist. des ordres relig. ibidem*, p. 65 et 66.

2. Nous avons causé souvent, en 1842, des scènes de la Révolution, avec un ex-doctrinaire distingué, M. Souquet de la Tour, curé de Saint-Thomas-d'Aquin et grand lettré. Il me savait originaire du pays de Lakanal. Avant 1791, M. Souquet de la Tour avait été employé à l'enseignement au collège de la Flèche. Jamais il ne nous dit mot de Lakanal, ni de ses variations.

3. C'est ici le lieu de suivre la maxime du vieux droit : *Odia restringenda, favores ampliandi.*

geois Labouïsse-Rochefort, publiciste de profession, ayant la spécialité des anecdotes historiques, n'en eût point eu connaissance. Nous avons eu la patience de parcourir, presque en entier, les innombrables écrits du publiciste de Saverdun : Lakanal n'est nommé dans aucune des pages que nous avons lues. Et cependant Labouïsse, qui fréquenta l'abbé Sicard à Paris, n'aurait-il point entendu sur le présent problème, le dernier général des doctrinaires, l'estimable P. de Bonnefous, qui finit ses jours dans l'établissement de l'abbé Sicard? N'aurait-il point recueilli un écho des bruits concernant le doctrinaire transfuge, si trahison il y avait eu?

A côté de ces silences, plaçons les affirmations si catégoriques des amis qui fréquentèrent Lakanal, de 1837 à 1845. « Les services de Lakanal (dans l'instruction) resteront pour lui un titre d'honneur et viendront, au besoin, *atténuer le blâme* que pourraient lui mériter des opinions parfois violentes ou certaines erreurs de sa carrière politique .....

« Le jeune Joseph Lakanal entra de bonne heure dans un collège d'oratoriens. Ses études terminées à dix-huit ans, la congrégation, qui *désirait* s'attacher un jeune homme d'une aussi grande espérance, lui confia, à Lectoure, une chaire de grammaire, et bientôt, à Moissac, à Gimont, à Castelnaudary, des chaires d'un ordre plus élevé. En même temps, Lakanal, par les conseils de son oncle (Font, qui devint évêque constitutionnel de Pamiers), se préparait à recevoir les ordres, et, lorsque le moment en fut venu, il entra au séminaire de Saint-Magloire. Comme en Daunou, qui fut alors son condisciple, on entrevit en lui un membre distingué du clergé, et les deux futurs conventionnels *virent s'abréger* pour eux toutes les épreuves qui les *séparaient de la prêtrise*. Mais on ne se hâta pas tellement, que Lakanal

n'eût le temps de s'interroger de nouveau sur les vraies dispositions de son esprit et de son cœur, et le résultat de ses hésitations fut l'*ajournement indéfini de son ordination.* En pareil cas, un ajournement n'est guère que la transition à une solution négative : *Lakanal*, en effet, *n'a jamais été prêtre ;* et si quelques biographes nous le représentent exerçant, en 1791, de hautes fonctions ecclésiastiques, ils se trompent sans doute pour l'avoir confondu avec son oncle. Pour lui, à peine sorti du séminaire, il était rentré dans les collèges de l'Oratoire [1]. »

On a produit une lettre qu'un curé du diocèse de Pamiers, sous Mgr Ortric, curé qualifié vénérable, écrivit à Lakanal, le 4 juin 1843. Le curé de Serres, Géraud, après avoir rappelé à Lakanal la promesse qu'il lui avait faite d'aller visiter son pays de naissance et autres choses, lui écrit :

« *A Monsieur Lakanal, doyen de l'Institut de France,*

« La postérité vous vengera. L'histoire vous mettra à la place que vous devriez occuper.......................................

« L'histoire nous marque les injustices qui, sous presque tous les gouvernements, ont été faites aux hommes de talent.

« J'attends de voir paraître l'*Histoire des États-Unis d'Amérique* que vous m'annonciez ; cela m'intéresse beaucoup pour l'intérêt que je prends à ce qui vous regarde..... »

Le vénérable curé termine ainsi sa lettre :

« Ah ! si j'avais des ailes comme les hirondelles, vous me verriez bientôt. *Malgré mon âge de* 83 *ans*, je me porte assez bien. Et vous aussi, dit-on, vous vous portez bien. Je vous désire la continuation. — Signé GÉRAUD, curé de Serres [2]. »

Une telle lettre de la part du curé de Serres [3], héritier des traditions locales dans le pays natal même de Lakanal,

1. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, dans la *Biographie universelle* de Michaud, et dont nous avons déjà cité quelques lignes, page 61.

2. Extrait de lettre cité par le docteur Moura, dans un journal du département, le 30 mars 1881. L'abbé Géraud avait 83 ans, et Lakanal 81.

3. Nous ne l'avons pas connu ; mais nous n'avons aucune raison de suspecter l'honorabilité de cet octogénaire.

son contemporain, nécessairement initié à tous les épisodes du grand drame, est d'un grand poids. N'aurait-il point protesté contre la défection supposée du conventionnel ? N'aurait-il pas été le premier à connaître cette défection, qui ne le paraît aucunement troubler ?

D'un autre côté, telles sont les obscurités, qu'après une difficulté il en surgit une nouvelle. La lettre n'étant pas explicite sur la question de la prêtrise du vicaire épiscopal de Pamiers, plus d'un défendent de conclure autre chose de ce silence, sinon que le vénérable curé de Serres avait tout intérêt à diminuer le scandale. D'autres prétendent tenir du curé Géraud que Lakanal était prêtre. Mais, dans une discussion aussi importante, le récit lointain, isolé, d'une seule personne, n'a pas assez de valeur, d'autorité probante. Quelle que soit l'honorabilité du rapporteur, il est seul, et sa parole se réduit à une simple affirmation individuelle, sans caractère officiel, dont il est impossible aujourd'hui de contrôler la solidité et la vérité.

On a enfin des affirmations émanant de Lakanal lui-même en 1841. A la fin de la première partie du tome VI, p. 401, de leurs *Biographies des contemporains*, MM. Germain Sarrut et B. Saint-Edme ont inséré, en 1841, une lettre de Lakanal, qui s'explique sur les diatribes écrites par Prudhomme contre lui, diatribes que la *Biographie des hommes du jour* avait reproduites dans le tome V, et dont il fait ressortir l'absurde partialité.

Lakanal déclare qu'il n'a pas fait le rapport sur les honneurs du Panthéon décernés à Marat, mais que c'est Chénier. Quant à la question de la *prêtrise*, Lakanal réduit d'abord à néant les qualificatifs d' « ignare » et d'« immoral » mêlés à la question. Cela n'était pas difficile. Mais, sur le point de savoir si, réellement, Lakanal reçut ou ne reçut point les ordres sacrés, voici sa réponse : « Le plus exalté de mes

ennemis (Prudhomme) est d'un étonnant laconisme ; il a su accumuler dans une courte ligne trois accusations, et toutes les trois *radicalement fausses*.

« Je place sous vos yeux et dépose en vos mains l'extrait du procès-verbal de la séance de la Convention du neuvième jour de la seconde décade du quatrième mois de l'an II ; cet extrait m'a été délivré, le 3 fructidor an VIII, par le citoyen Camus, ancien membre de la Convention et archiviste de la République ; il est certifié, signé par ce fonctionnaire, et muni du grand sceau des archives ; il ressort de cet acte, d'une entière authenticité, que, dans la séance précitée du neuvième jour de la seconde décade du quatrième mois de l'an II, mes codéputés du département de l'Ariège, où je suis né, et qui me connaissaient dès mon jeune âge, attestèrent unanimement et hautement à la tribune « *que je n'avais jamais rempli de fonctions ecclésiastiques*[1]. »

Cette réponse de Lakanal, qui n'ajoute pas un mot de plus (rien sur Pamiers, rien sur son oncle l'évêque constitutionnel Font, dont on l'a dit le vicaire épiscopal), est-elle, catégorique ? Sans doute, n'avoir pas exercé une fonction n'est point, en soi, la preuve qu'on n'a pas reçu le pouvoir d'exercer cette fonction. Aussi, en vue des controverses soulevées, nous regrettons que Lakanal n'ait pas été plus explicite ; nous aurions désiré que, devant des adversaires affirmant qu'il avait reçu le caractère sacerdotal, il eût répondu directement *qu'il n'était pas prêtre*, au lieu de répondre indirectement qu'il n'avait jamais *exercé* de fonctions ecclésiastiques. Pourquoi laisser une porte ouverte aux esprits subtils et soupçonneux[2] ?

1. *Biographie des hommes du jour*, t. VI, 1re partie, p. 402.

2. Un écrivain enthousiaste de Lakanal et qui prépare un travail complet sur l'organisateur de l'instruction publique, nous a dit avoir trouvé, non

Telle est la controverse sur le point de savoir si Lakanal était dans les ordres; controverse difficile à terminer. Restons donc dans les choses acquises et positives, et, abandonnant des discussions sans fin, résumons ce qui est hors de contestation pour notre grand organisateur.

dans le *Moniteur*, *journal officiel de la Convention*, mais dans un autre imprimé du temps, que Lakanal aurait fait comme Sieyès, Talleyrand, etc., *abjuration de ses liens antérieurs*, de ceux par lesquels il aurait appartenu au sacerdoce. Nous tenons cela de M. Ch. Lefebvre, sténographe de la Chambre des députés, qui publiera un travail important sur notre conventionnel. Mais est-ce l'abjuration de la prêtrise réelle?

Un écrivain de *la République française*, M. Combes, dans un article du 8 août 1879, aborda aussi le point qui nous occupe, sans réussir, plus que les autres, à tirer les choses au clair. Citons-le, dans son langage peu clérical :

« Lakanal eut pour premier précepteur un de ces aimables prêtres (son oncle) du dix-huitième siècle, éclairés, libéraux, philosophes, qui ont été remplacés par les cuistres grossièrement intolérants du cléricalisme moderne. Le jeune homme, voué à l'enseignement, professa à Périgueux, Bourges... (etc.), « sans se vouer à la prêtrise, » dit Mignet. Cela n'est pas très exact. »

Ici M. Combes rappelle une note de Lakanal, datée du 20 brumaire an II, publiée par Marcus; époque, ajoute l'écrivain de *la République française*, caractéristique de la *déprêtrisation*. — Qu'est-ce que M. Combes peut vouloir entendre par *déprêtrisation?* Ce mot n'est pas plus intelligible que celui-ci : *prêtre, je ne l'étais* PLUS.

M. Combes rappelle ensuite que Lakanal envoya de la Dordogne, à la Convention une cargaison de « ci-devant calices et de vases autrefois sacrés, » et qu'en même temps il écrivit à la Convention, que, pendant une maladie qu'il fit dans sa jeunesse, on *profita de sa faiblesse d'esprit et de corps* pour lui conférer le sacerdoce; mais que, malgré les persécutions morales, il n'a jamais sacrifié au mensonge, jamais messé, ni confessé, etc., et que, conséquemment, il n'a pas, *à proprement parler, été prêtre...* »

Le lecteur n'est pas plus avancé, après l'exposé de M. Combes. Pour ce que Lakanal écrivit, dit-on, à la Convention, si cela est authentique, il faut se borner à dire que la thèse historique en question est insoluble, l'idée de *déprêtrisation*, telle que veut l'entendre ici Lakanal, n'ayant pas de sens pour un catholique. Se déprêtriser, dans l'ordre moral, équivaudrait un peu au cercle qui veut cesser d'être rond, au carré qui renierait la quadrature. Les contraintes de 1793 n'amenaient-elles point de ces évolutions pratiques, que les théoriciens du dix-neuvième siècle ont si bien nommées « la théorie des convictions *successives?* » Les épreuves qui conduisent à la prêtrise (ordres mineurs, sous-diaconat, diaconat), sont échelonnées sur un parcours qui dure au moins deux ans; est-ce que Lakanal fut sujet pendant deux ans à une faiblesse d'esprit et de corps? L'évêque qui le fit prêtre (s'il l'a été) alla-t-il lui conférer la prêtrise dans une chambre de malade?

XIX. — Des trois périodes de la carrière de Lakanal, la première est celle où, paraissant sur la scène et prenant son rôle, il s'affirma dans sa spécialité puissante de réformateur des écoles et des études. Ce fut un éclair, ce furent six ou sept années ; mais ces années valent des siècles (1793 à 1799). En d'autres temps, les hommes ne peuvent se révéler qu'après une sorte d'incubation préparatoire ; mais les hommes célèbres de la Révolution semblèrent lancés, tout prêts, tout mûrs, on ne sait de quelle planète, et ils travaillèrent avec une énergie qui étonne la postérité.

D'autres ont insisté sur le côté politique de la vie de Lakanal ; ils nous dispensent de nous y étendre. Mais, si l'on ne peut refuser à notre éminent Ariégeois les qualités d'un honnête et sincère républicain, il reste à son sujet le mystère qui pèse sur toute carrière individuelle. Fut-il ce qu'il a été, par l'effet entraînant des circonstances, ou le fut-il par sa propre spontanéité? Il est d'habitude, lorsque le mouvement social qui emporte les masses dans un courant vient à s'arrêter, qu'on veuille justifier, expliquer, motiver le rôle qu'on a eu dans le flux et reflux des grandes crises nationales, surtout quand ce rôle a été discutable. Comment faire la part de la sincérité et celle de l'illusion à la fois inconsciente et intéressée, dans ceux qui ont pesé sur les délibérations et les déterminations publiques ?

Lakanal, comme Guizot, a employé dans les entretiens de ses dernières années, et dans ses derniers écrits, une plaidoirie rétrospective ou plutôt un système d'apologie rétrospective. Dans sa situation, il était nécessaire d'ôter à certaines appellations défavorables le sens que le dix-neuvième siècle y avait attaché, et de rendre au qualificatif de *conventionnel* ou de membre de l'ancienne Convention une interprétation plus acceptée. Aussi, nous trouvons ces lignes

dans les notes de l'ancien doctrinaire : « Le titre de *conventionnel* qui fut longtemps proscrit, sera bientôt un titre de gloire. La justice se lèvera pour ces hommes... » Nous admettons de confiance la loyauté de Lakanal ; mais lorsqu'on exige des preuves positives, à quel critérium distinguer ce qui était une conviction, un raisonnement antérieur ou préexistant d'avec les raisonnements imaginés *après coup*, pour les réhabilitations et les justifications ? Ainsi sur le grand vote de la Convention, sur le procès capital de Louis XVI, Robespierre n'avait-il pas une manière de poser la question qui complique assez le rôle des conventionnels ? Selon certains critiques et certains historiens, il n'y avait point de procès à faire à Louis XVI. Ce n'était pas un accusé ; les membres de la Convention n'étaient pas des juges. Il y avait un vaincu, c'était le roi ; il y avait un vainqueur qui s'était emparé de la force publique. Les républicains étaient les maîtres. Un roi, en semblable occurrence, devenait plus que gênant ; « il fallait frapper de stupeur les partisans du roi. »

Telle était la logique des circonstances, tel le point sur lequel toute l'honnêteté, toute la loyauté des conventionnels pivotaient par la force des choses. Robespierre le déclare textuellement : il fallait la mort de Louis XVI, parce que « si Louis XVI était absous, si Louis pouvait être présumé innocent, que devenait la Révolution[1] ? »

D'autre part, si l'on voulait se livrer à ces fines et subtiles analyses sur la nature humaine, dans lesquelles excellait Sainte-Beuve, il serait curieux de rechercher, dans chaque homme marquant, tout ce qui fut dû au besoin de se montrer conséquent et identique avec soi-même, avec les programmes adoptés à une certaine époque de

1. Discours de Robespierre, dans la séance du 3 décembre 1792.

la vie. Un des amis politiques de Lakanal, qui le fréquenta dans sa vieillesse, parle de sa conversation empreinte des études littéraires de sa jeunesse, nourrie de citations faites avec goût et sans pédanterie. Il raconte que sa voix, son maintien révélaient une fermeté calme qui n'excluait ni la douceur ni même l'enjouement, mais où dominait surtout le sentiment de la dignité personnelle. Il ajoute enfin que « ces hommes qui avaient été mêlés à de si grandes choses, semblaient *pénétrés de la pensée qu'ils en portaient la responsabilité devant leurs successeurs, et qu'ils respectaient le passé dans leurs personnes, afin que cette génération apprît d'eux à le respecter aussi*[1]. » Il est certain que le tempérament impressionnable de Lakanal, son langage monté au diapason de l'emphase de l'époque et des souvenirs classiques, ses vieilles études de l'antiquité grecque et romaine, tout trahissait en lui et tout expliquait l'exaltation révolutionnaire[2]. Ainsi Lakanal, au dire de Carnot,

1. Carnot, député de la Seine.

2. A Chantilly, palais des Condé, Lakanal qui eut des missions de la Convention en Seine-et-Marne et Seine-et-Oise, prit-il les mesures qu'on lui attribue, et employa-t-il dans ses dépêches les formules boursouflées et déclamatoires qu'on lui prête? Les versions sont contradictoires sur ce sujet. « La Convention l'ayant chargé de dépouiller le château de Chantilly, Lakanal fit saisir les papiers de la maison de Condé, et rendant compte de sa mission, il écrivit à l'Assemblée que, parmi ces papiers, se trouvait « le plan de campagne de ce brigand illustre appelé le grand Condé. » (P. de Casteras, *Hist. de la Révol. dans l'Ariège*, p. 225). Exagération d'idée et de parole qu'on attribue à l'exaltation révolutionnaire.

Mais un autre écrivain soutient une assertion diamétralement opposée: « Lakanal avait été envoyé dans les départements de Seine-et-Marne et dans l'Oise, afin de presser la levée du contingent. Tout ce que rapportent certaines biographies sur les mesures qu'il aurait prises à Chantilly, est controuvé. » (Is. Geoffroy Saint-Hilaire, *Lakanal, sa vie, ses travaux*... p. 19. Paris, 1819.)

Nous avons dit que d'autres biographes accusent Lakanal d'avoir été rédacteur d'un projet de glorification de Marat (Dezobry, *Dictionn. biographique*). A son tour, Is. Geoffroy Saint-Hilaire déclare cette assertion fausse.

aimait à rappeler qu'il avait célébré sa vingt-septième année le jour de la *prise de la Bastille.* Sans chercher si le fétichisme est partout, dans les républiques et les monarchies, laissant ce soin aux historiens de la philosophie politique, il est visible que l'idéal, le rêve de Lakanal fut de convoquer les masses à des participations plus larges à leurs propres destinées, et d'oublier peut-être un peu qu'il y a chez les hommes des passions vivaces, indestructibles.

Un de nos critiques contemporains, qui semble avoir fait de nos écoles pédagogiques son étude spéciale, et qui, loin d'être partial pour Lakanal, montre une regrettable dureté, laisse entendre que notre conventionnel, en se dévouant à l'instruction publique, saluait le soleil levant et assurait prudemment son salut personnel, tout en s'occupant des intérêts de la République. « On sait qu'il est fort admiré de nos jours, dit-il. Je crois qu'une étude attentive de ses discours et de ses actes démontrerait sans peine que ce médiocre personnage a été très surfait... Dans un exposé apologétique de sa conduite publié en 1838, il nous apprend qu'il s'était donné pour mission unique de sauver les lettres menacées et de venir en aide aux savants. C'est sans doute pour se mettre en mesure de mieux s'acquitter de ce rôle qu'il fut toujours du côté du plus fort. Après avoir siégé au centre jusqu'au 31 mai, il est qualifié, en frimaire an II, de « Montagnard pur et patriote » par les comités de Sûreté générale et de Salut public, et il est à la même époque un des « épurateurs » de la société des Jacobins [1]. Plus tard, il sera thermidorien déterminé. Son vote dans le procès de Louis XVI est demeuré célèbre : « Un vrai républicain parle peu. Les vrais motifs de ma décision sont là (portant la main sur son cœur) : je vote la mort. »

1. *Dictionnaire de pédagogie*, article *École normale*.

« L'impartialité oblige à reconnaître pourtant qu'il avait une certaine compétence en matière d'enseignement et qu'il attacha son nom à plusieurs fondations utiles[1]. »

Le même auteur, assez prévenu contre Lakanal, a demandé si la théorie de l'enseignement révolutionnaire, exposée dans un rapport de Lakanal, était réellement fondée sur des principes vrais, solides, et si elle avait l'appui de l'expérience. Lakanal voulant que l'éducation d'un peuple soit faite pour sa constitution et sa constitution pour son éducation, la critique presse les conséquences de ces formules, qui, malgré leur apparence de simplicité et de vérité banale, pourraient bien n'être qu'un dangereux paradoxe. D'après le rapport de Lakanal, cet émancipateur de l'éducation, ce n'est pas dans les vérités primordiales d'ordre religieux ou simplement philosophique que sont les principes de l'éducation et de l'instruction nouvelles. Ces principes, essentiellement contingents et variables, découlent uniquement de la série des événements politiques. Selon que tel ou tel parti triomphe, l'éducation nationale devrait être modifiée dans son essence. « Comment songer, disait Lakanal, à poser pour l'instruction des principes immuables? » — Mais que d'inconvénients soulevés par cette proclamation d'instabilité pédagogique !

XX. — La deuxième période de la carrière de Lakanal[2], c'est sa disparition de la scène : disparition suivie pour notre concitoyen de l'obscurité, la pauvreté et l'oubli, période qui va de 1804 à 1870 .

1. Ernest Allain, article paru dans la *Revue des questions historiques* du 1er avril 1881, p. 460.

2. Le vrai nom de famille était *Lacanal*. C'est ainsi que signaient les trois frères du conventionnel, dont l'un était jurisconsulte et procureur

On pourrait suivre, par les lettres autographes de Lakanal, la progression de sa descente dans l'obscurité. 1795 fut le point culminant de sa renommée, il était alors tout-puissant. Il écrit à Bernardin de Saint-Pierre; il le presse de venir occuper la chaire de morale à l'école normale. « Il ne faut pas que l'école normale périsse dans son berceau... Des accidents imprévus ont occasionné la défection de plusieurs professeurs[1]. » En 1800, le ton baissait : les fonctions de commissaire de la République dans les nouveaux départements de la rive gauche du Rhin avaient cessé pour Lakanal depuis le 8 frimaire, et il écrivait pour déclarer qu'il n'avait touché du trésor public aucun traitement[2]. En 1802, le ton baissait encore : Lakanal, devenu inspecteur des poids et mesures dans la Seine-Inférieure, l'Eure, l'Oise et la Somme, correspondait avec un notaire de Magny, pour de mesquines questions d'affaires de vente, d'affichage[3]. En 1812, nous avons des lettres de Lakanal où le membre de l'Institut de France, se trouvant à Villarceau, près Magny (Seine-et-Oise), se trouve obligé d'écrire pour faire toucher d'insignifiantes sommes d'argent à des femmes subalternes[4]. Ainsi la situation matérielle et sociale de Lakanal semble aller en déclinant.

Quoi qu'il en soit, la gloire de Lakanal se montre, à l'époque de l'Empire, de la Restauration et sous le règne

du roi, l'autre professeur de physique; le troisième exerçait la chirurgie dans le pays natal.

On dit que ses frères étaient très royalistes ; on dit aussi que, pour n'être pas confondu avec eux, Joseph modifia légèrement l'orthographe de son nom, par le changement du *c* en *k*. On ajoute que ses frères, de leur côté, lui tournèrent le dos. Après la mort de Louis XVI, voulant rompre toute accointance avec un régicide, ils auraient adopté le nom de *Puget*, village des environs de Foix où s'était écoulée leur enfance.

1. Lettre du 7 germinal, an III.
2. Lettre sans date.
3. Lettre du 29 nivôse an X.
4. Lettre du 12 avril 1812.

de Louis-Philippe, comme obscurcie par le nuage des origines. La France semble s'obstiner à ne pas tenir compte de la différence des temps; et de là, cette mélancolie profonde qu'on remarque, chez Lakanal, dans les quinze dernières années de sa vie. La France oubliait le savant pour ne voir que le conventionnel. Si la mort de Lakanal était arrivée de nos jours, au lieu de venir en l'année 1845, on aurait vu un tout autre appareil de funérailles [1]. On se serait souvenu, dans une République, des vertus civiques et des grands services rendus par un austère citoyen à l'instruction publique. Néanmoins, le nom de Lakanal, comme dit un biographe ariégeois, « est resté populaire parmi les savants, et son buste, placé dans la salle de l'Institut de France, atteste qu'il fut un ami de l'humanité, un protecteur des lettres. L'Ariège a le droit de se montrer fière de ce glorieux enfant [2]. » Dans tous les cas, il y eut là, avec l'amour de la science, un caractère, et, faute de documents, nous ne sommes pas en mesure d'en dire autant de beaucoup de conventionnels.

La vie de Lakanal participe des vicissitudes et des tempêtes de ces temps si agités. Membre du conseil des Cinq-Cents de 1795 à 1797, il rentre, en 1797, dans la vie privée, pour revenir à « ses chères études. » En 1798, le département de Seine-et-Oise le nomma au Corps législatif; mais Lakanal donna de nouveau sa démission. Néanmoins, quelques mois après, le Directoire le nomma commissaire général près les départements du Rhin. Il fut très apprécié par la population de Mayence et, la guerre ayant repris, il sut approvisionner et mettre en état de défense les places fortes

1. « Une députation de l'Institut, quelques patriotes, quelques amis personnels, voilà tout son cortège funèbre, a dit Carnot. La France a-t-elle donc perdu la mémoire? Ah! Lakanal! qui ne comprendrait ta mélancolie? »
2. Paul de Casteras, *Hist. de la Révol. dans l'Ariège*, p. 340.

du Rhin. Cinq ans auparavant, à Bergerac, n'avait-il pas fait sortir de terre, comme par enchantement, une manufacture d'armes? Au 18 brumaire, Lakanal remit ses pouvoirs et ne se laissa point tenter par les offres de Napoléon. Resté pauvre, il travailla. Il accepta la chaire de langues anciennes à l'école centrale de la rue Saint-Antoine. En 1804, il eut les fonctions de procureur-gérant du lycée Bonaparte. En 1809, il quitta l'Université. Vint 1815 ; Lakanal quitta la France, il ne fut pas expulsé par une loi de proscription, il s'exila lui-même ; Lakanal écrivit lui-même à Geoffroy Saint-Hilaire qu'il avait quitté la France volontairement. Après Waterloo, Lakanal gagna les États-Unis.

Une propriété lui fut concédée par le Congrès dans l'Alabama. En même temps, le gouvernement de la Louisiane lui confia la présidence de l'Université de cette province. Il garda cette présidence jusqu'en 1825, et essaya aussi d'être agriculteur et colon.

Après la révolution de Juillet, la section des sciences morales et politiques ayant été rétablie à l'Institut, il écrivit pour réclamer sa place, et l'Académie, en 1834, le déclara doyen de l'Institut (il datait comme académicien de 1795). Lakanal revint en France en 1837. C'est ici que l'attendait le désillusionnement.

Après 22 ans d'absence, il trouva tout changé, les choses, les hommes et les idées plus encore que les hommes. Il eut de la peine à retrouver, rue des Fossés-Saint-Marcel, 31, le modeste pavillon qu'il habitait en 1793.

Il eut la velléité de rentrer dans la vie politique en 1838 et de se présenter dans l'Ariège ; mais bientôt ses idées prirent un autre cours. Il regretta d'avoir quitté l'Amérique ; son enthousiasme et son patriotisme de 75 ans n'était pas compris ; il entendait jeter le blâme aux grandes

passions révolutionnaires. Une mélancolie profonde s'empara de son âme. Nous en voyons la trace dans une lettre à un confrère dont « le caractère de patriotisme et d'indépendance ne s'est jamais démenti, » dit-il, et auquel il écrivait pour compliments du nouvel an (5 janvier 1841); « de tels hommes, ajoute Lakanal, sont aujourd'hui si clairsemés. » Voici la signature : « Lakanal, *assis sur la dernière marche comme la plus stable en soi.* »

Cependant le vieillard, se recueillant en lui-même, pouvait indiquer des rectifications, ou faire des communications historiques aux nouvelles générations. Il puisait ses réminiscences, on peut le dire, dans les deux mondes, américain et européen; car sa mémoire était remplie d'épisodes ignorés sur les époques révolutionnaire et impériale. Citons seulement une de ses confidences, en 1838, au baron Bignon, membre de l'Institut et pair de France, concernant la captivité de Napoléon à Sainte-Hélène. Le baron Bignon ayant écrit une *Histoire de Napoléon Ier*, Lakanal voulait lui apprendre un fait considérable de pusillanimité et d'avarice de la part du roi Joseph, frère de Napoléon.

« Mon illustre confrère, écrivait Lakanal, je n'aurois pas cru, avant d'avoir lu votre ouvrage, qu'on pût traiter la ténébreuse diplomatie avec un style aussi élégant et aussi animé à la fois. La diplomatie moderne avoit toujours rappelé à mon souvenir la haute géométrie, science des courbes à double courbure.

« J'ai d'abord lu votre ouvrage pour me donner du plaisir; je l'ai relu ensuite pour m'instruire, et je lis et étudie maintenant ses aînés, que je me suis empressé de me procurer.

« Ayant vécu un mois à New-York avec le comte de Survilliers, Renault d. S.-J. d'A., Lescallier, nous formions

l'Institut d'Amérique, et nous agissions, loin de la vieille patrie, comme on sera aux Champs-Élysées. Le comte m'a communiqué, sur son *règne* (?) nomade en Espagne, un fait non publié et presque incroyable. J'attends mon ami de quarante ans Clauzel (l'amitié aime les vieux baptistaires); je pense qu'il connaît ce fait-là, ayant vécu bien plus longtemps que moi avec Joseph (le roi d'Espagne). Ce fait dont j'aurai l'honneur de vous faire part *positis ponendis*, car je veux l'appui de Clauzel... en supposant ce fait vrai, la mémoire de Napoléon en serait à jamais souillée d'une tache indélébile.

« J'avois longtemps fait partie avec Joseph de la même classe à l'Institut, et il avoit de la bienveillance pour moi; et la grande raison, c'est que je ne lui avois jamais rien demandé ; il m'a donc révélé ce fait que je communiquerai à vous seul, s'il est à la connaissance de Clauzel, et que je vous révélerai dans le cas peu probable où il l'ignorerait. Il m'est bien démontré que Joseph n'aimoit nullement son frère Napoléon. Je tiens de M. Carleton, avocat célèbre à la Nouvelle-Orléans et beau-frère de Livingston, que le célèbre commodore Décature proposa à Joseph Bonaparte d'enlever Prométhée du rocher de Sainte-Hélène. Il demandoit trois millions et garantissoit le succès. Décature a, aux E.-U., une immense réputation à ménager, conserver, et qui lui servoit en quelque sorte de garant. Il fut refusé, et Joseph, je le sais fort bien, pouvoit accueillir sa demande sans blesser notablement ses intérêts. Il est un autre fait très notable et que je puis, sans manquer aux convenances, vous prouver par l'exhibition d'une lettre de Clauzel. Ce fait atteste que Joseph est le plus pusillanime des hommes.

« Excusez mon radotage, mais dans la haute mission que vous assigna le grand homme, vous devez tout connoître. Vous trouvez des paillettes d'or dans le fumier d'ennuis,

avec la sagacité de votre beau talent. Napoléon me condamna à l'ilotisme, ce n'est pas une raison pour que la vérité devienne mensonge dans ma bouche. Tacite ne nous apprend-il pas qu'il a profité des mémoires d'Agrippine?

« Je vous prie d'agréer l'hommage de mon tendre respect.

« Votre admirateur,

« 26 fév. 1838. « LAKANAL [1]. »

On comprend les sympathies de Lakanal pour le baron Bignon, homme très libéral, qui fut soldat dans les armées de la République, diplomate, ministre plénipotentiaire, membre de l'Institut, ministre de l'Instruction publique [2], et qui avait salué avec enthousiasme l'ébranlement de 1789. Lakanal aimait, dans Bignon, sa physionomie d'honnête homme, composée de finesse et de loyauté. Lakanal, qui lisait si attentivement les publications de M. Bignon, s'arrêta surtout au chapitre XXXII du tome III de son *Histoire de France depuis le* 18 *brumaire;* Bignon y parle, à la page 267, du tact habile du premier consul dans ses choix, lorsqu'il nomma, pour la direction des études, Laplace, Monge, Lacroix, Fontanes, etc.

XXI. — Enfin, la troisième période de Lakanal va de 1870 à 1882 ; période de la liquidation historique, dans laquelle les hommes s'efforcent de rendre aux hommes publics ce qui leur est dû selon leurs œuvres. C'est l'esprit français qui devait payer son tribut de gratitude, à celui

1. Cette lettre autographe de Lakanal nous provient d'une vente. Elle eût été utile pour les *Mémoires et correspondance politique et militaire* du roi Joseph, publiés par A. Du Casse.

2. Né en 1761, Bignon fut mêlé à tout, dans la politique de 1792 à 1830. Entre autres écrits, il publia après 1814 un *Exposé comparatif de l'état financier, militaire, politique et moral de la France et des principales puissances de l'Europe ;* il est mort en 1841.

qui eut comme passion la sollicitude pour la culture de tous les esprits en général [1]. Paris, les départements [2], tout le monde sembla se vouer à une réparation. « Toutes les villes pyrénéennes s'honorent, s'écriait un publiciste, en voulant prendre une part quelconque à cette œuvre de reconnaissance (une statue à Lakanal). Mais la France entière a le droit de réclamer. En applaudissant des deux mains, nous n'oublions pas que c'est pour la France entière que travailla Lakanal [3] » Quant à l'Ariège, elle fut toute palpitante d'émotion, lorsque, en 1882, on procéda à l'érection de la statue votée à l'honneur de son illustre enfant [4]. Elle frappa à toutes les portes de Paris et des provinces, afin que des manifestations pussent se joindre à ses manifestations. Un ancien ministre de l'instruction publique, invité trop tard aux fêtes d'inauguration de la statue, répondait, le 3 septembre 1881 : « Rien ne m'eût fait plus de plaisir que de parler de

1. Lakanal était entré, dans les plans d'organisation pour l'instruction publique, en toute sorte de détails. « Préoccupé d'offrir des divertissements révolutionnaires aux enfants de la patrie, notre réformateur voulut instituer pour eux *la fête des animaux* et la proposa sérieusement à la Convention. Cela dérida un moment ses farouches collègues, qui s'exclamèrent tous d'une voix : « Quelle est cette fête? » Lakanal, courroucé, répondit : « C'est la vôtre. » (Rapporté par différents chroniqueurs.)

2. La ville de Moissac donna le nom de « *boulevard Lakanal* » au boulevard « Sainte-Catherine. » — Quant à la souscription pour les frais de la statue, on cite d'abord : le Rhône, l'Isère, la Nièvre, Meurthe-et-Moselle, Rouen, Carcassonne, Ajaccio, Toulon, Nîmes, Boulogne, Moissac, Toulouse, Périgueux, Pamiers, Mirepoix, Lavelanet, Rimont, Tarascon, Brassac, etc.

3. Article *Variétés* dans le journal *la France*, par mon collègue de la Société des gens de lettres, Georges Bell.

4. MM. Pouyferrier, E. Darnaud, Nigoul, Aristide Pescaire, etc., s'occupèrent vaillamment de la souscription, et le ult fut chargé, après concours, d'exécuter la statue de Lakanal. Son Lakanal est plongé dans une méditation profonde.

Paris ne demeura pas en arrière. Sur la façade de la maison, 10, rue des Vosges, on posa la plaque commémorative suivante : LAKANAL, *conventionnel, homme d'État distingué et membre de l'Académie des sciences morales*, 1762-1845.

Lakanal, l'homme que j'admire et que j'envie le plus dans la Révolution française[1]. » Le ministre de la guerre et le président de la République s'en mêlèrent en concédant le bronze nécessaire à la confection de la statue[2]. Le gouvernement se fit représenter à la cérémonie de Foix par le ministre de l'instruction publique[3] ; n'était-ce pas la fête du « créateur de l'instruction populaire en France[4] ? »

Tout fut exploré, fouillé, sous la pression du sentiment de la gratitude et de la piété filiale. Sur le pittoresque coteau du *Puget* (près Foix), que l'austère philosophe aimait tant, en face du Picou, dont le cône se profile si gracieusement dans le bleu du ciel, on rechercha la maison natale de Lakanal, qui fut l'objet de ferventes visites. On demanda de poser une plaque sur cette maisonnette intéressante « sous sa riche toilette de vigne et de lierre[5], » maisonnette qui n'a pu que changer de robe depuis cent vingt-quatre ans[6], et qui appellera le pèlerinage des amis de la science[7].

1. Lettre de M. Paul Bert.

2. Le général Billot annonça que le président de la République, sur sa proposition, autorisait la cession gratuite, à la ville de Foix, de 1,200 kilogrammes de vieux bronze.

3. M. Duvaux.

4. Lettre de Pascal Duprat. — Vinrent à l'inauguration : MM. Paul Janet, Faye, Songeon, Hervé-Mangon, le colonel Laussedat, Barbier de Meynard, Perrier, du Muséum de Paris, etc., etc.

Naturellement furent présents avec M. le préfet, MM. les sénateurs, députés, conseillers généraux et conseillers d'arrondissement de l'Ariège.

5. Récit d'un chroniqueur du *Rappel*.

6. *Chronique départementale*, article *Maître Jean*.

7. Un visiteur parisien confia aux journaux de Paris et de l'Ariège ses impressions au pays de Lakanal :

« Une fois au hameau de Puget, tous, hommes ou enfants, s'empressèrent de nous montrer la demeure célèbre et désormais vénérée, au seuil de laquelle aboutit une sente en zigzag de quelques mètres. Elle n'a qu'un étage éclairé par de petites fenêtres, armées de gros volets en bois, bien anciens, percés de trous carrés. La façade principale, celle du levant, regarde les monts de la Barguillère, la façade opposée, une campagne richement cultivée.

« Les descendants de Lakanal, en ce moment tous réunis dans cette

Ce n'est point aux gens de la maison à se plaindre qu'on soit trop aimable envers les membres de la famille. Toutefois, sans trouver qu'on a *trop fait*, serions-nous presque tenté de regretter la fiévreuse agitation et les réclames tapageuses auxquelles on se livra à propos de notre illustre compatriote. Des feuilles démocratiques et modérées de Paris prononcèrent, quoique timidement, le mot d'exagération après les discours qui furent entendus en Ariège, devant la statue de Lakanal.

« Les discours prononcés dimanche, au pied de la statue de Lakanal, dit l'une d'elles, nous ont mis en règle, il faut l'espérer, avec la mémoire de cet honnête homme qui rendit des services à son pays. On l'avait oublié; on l'exalte à présent. Mort en 1845, il a eu une statue en 1882. D'autres grands citoyens ont attendu davantage, et ses admirateurs les plus ardents auraient mauvaise grâce à dénoncer l'ingratitude de la postérité. Il vaut mieux, après tout, qu'il en soit ainsi. Quand la France paye une dette de reconnaissance à ses bons serviteurs, elle ne doit pas craindre d'être trop généreuse. Une conscience droite, une intégrité parfaite, un labeur assidu et fécond, sont des titres suffisants à l'estime publique. Lakanal, qui eut tout cela, eut, en outre, une bonne chance : la chance d'arriver à l'heure propice, alors que la réorganisation de l'ensei-

maison qui n'a jamais cessé d'appartenir à la famille du conventionnel, nous accueillirent avec une vive et empressée cordialité. Nous vîmes la chambre natale du glorieux ancêtre, la grande salle à manger avec son buffet à étagère du bon style paysan de la bonne époque, et son curieux miroir enchâssé de cuivre, et son grand âtre flambant, et son vieux fauteuil Louis XIII, et ses vieilles chaises du même temps, tous authentiques, avec leur garniture de vieille laine bleue.

« Longtemps nous regardâmes, se couronnant de brumes légères, ce sommet du Picou dont il parlait si souvent et qu'il ne put, malgré son incessant désir, venir saluer au retour de l'exil. Nous devisâmes sous le vieux noisetier au large dôme qui jadis faisait tonnelle. » (*Journal de l'Ariège.*)

gnement était devenue nécessaire et possible — nécessaire, par suite du désarroi général et de l'insuffisance notoire de l'ancien système ; — possible par suite des études déjà faites, des projets déjà élaborés, celui de M. de Talleyrand, celui de Condorcet, d'autres encore, où il puisa.

« Très dévoué à sa tâche, Lakanal fit au comité de l'instruction publique ce que faisait Carnot au comité de la guerre : il travailla sans écouter les bruits du dehors ; et entre deux défilés des sections, dans ces séances agitées dont M. Taine a tracé un portrait si vivant, il fit voter des mesures très simples, très sages, très utiles. Il n'y a pas lieu de lui contester cette statue ; et quant au bruit peut-être excessif que l'on mène depuis quelque temps autour de sa mémoire, il tombera de lui-même, il ne tombera que trop vite. Maintenant que la statue est faite, dressée, payée, on parlera d'autre chose. Ainsi va la gloire[1]. »

Dans la vogue obtenue par Lakanal en 1882, nous ne nous contenterons pas de sympathies éphémères venant de la conformité des préoccupations et des tendances, et rien de plus. Au lieu de voir, en Lakanal, un simple promoteur d'éducation sécularisée ou *laïcisée*, un formateur de cerveaux républicains, nous devons vouloir pour lui des sympathies larges et durables, nous inspirant de l'ampleur du poète, qui disait :

> Créer l'école, c'est sublime,
> Lakanal, et ce fut ton sort[2] !
> . . . .
> Du savoir, flambeau de la liberté sainte,
> Tu fus le moderne parrain[3].

1. Le *Temps*, 1882.
2. Fabre des Épart. *Aux mânes de Lakanal.*
3. Emile Fix, *Poésies* (dans le *Journal de l'Ariège*).

Il vaut mieux, en quittant Lakanal[1], nous en tenir aux témoignages que lui ont rendus, en ces derniers temps, des hommes fort désintéressés à l'égard de l'Ariège, des hommes haut placés presque tous dans les lettres et dans les sciences, M. Mignet, les Geoffroy Saint-Hilaire, M. Albert Duruy, M. Faye, de l'Académie des sciences, M. Jules Claretie, et l'historien de la littérature sous la Convention, Eugène Maron. Ici tout est pur et net. Il est incontestable que Lakanal a fait de grandes choses pour l'organisation de l'instruction, pour la fondation de nos belles institutions scientifiques ; il est sûr qu'il a marché de pair avec les plus grands esprits et les meilleurs hommes de notre temps.

Mignet, les Geoffroy Saint-Hilaire placaient Lakanal à côté des Condorcet, Talleyrand, à côté des grands professeurs, tels que Boerhave, Linné, Bergmann ; ils admiraient tout ce qu'il déploya, au milieu du fracas révolution-

1. Lakanal, fortement bâti, n'avait pas été entamé par les années. Veuf, il s'était remarié à 77 ans et avait eu un fils. M. Legouvé parle des mots d'indignation et *de défi* que lançait déjà l'*impétueux* vieillard contre les Prussiens. On le voyait, dans les dernières années, à la place des Vosges, grand, solide, avec sa cravate blanche, son habit recouvert d'un pardessus marron, un chapeau un peu en pyramide. Ceux qui le regardaient passer, nous ont dit que c'était visiblement un *homme d'un temps déjà bien loin de nous.* Il mourut le 14 février 1845, à Paris.

Nous lui aurions souhaité une mort chrétienne ; et les hommes de foi comprendront nos douloureux regrets. Mais qui sait les mystères de la fin ?

M. Paul Legendre parle de la sérénité des derniers moments de Lakanal qui, dit-il, « firent penser aux jours les plus purs des philosophes antiques ; » et il n'a pu ne pas songer aux pages admirables dans lesquelles Victor Hugo semble peindre (dans *les Misérables*) la mort du grand conventionnel. Lakanal aurait dit : « Je vais paraître devant Dieu le cœur pur et les mains nettes ; je n'ai jamais eu sur mes mains une goutte de sang, ni dedans une obole mal acquise. »

M. Jules Claretie nous a donné, en avril 1881, sur le même sujet, une version un peu différente : « Un prêtre, disait-il, était venu au chevet de Lakanal mourant, et il avait laissé tomber le mot de *remords*. Le conventionnel répondit : « Je suis prêt à recommencer toute ma vie. Quant « à mes votes, je n'ai que quatre mots à dire et je les emprunte au Saint-« Père : *La conscience avant tout.* »

naire, d'activité administrative et intelligente. M. Albert Duruy n'a pas ménagé l'apologie au projet présenté par Lakanal sur l'instruction publique à la Convention. « On y trouve l'inspection des écoles sérieusement organisée; l'institution d'une commission centrale dénotant un véritable sens administratif, et une réelle intelligence des besoins de l'enseignement. Le programme était aussi mieux entendu, moins surchargé que celui de Condorcet. La politique y jouait un moins grand rôle[1]. » M. Faye, de l'Académie des sciences, a dit, avec reconnaissance, ce que le bureau des longitudes, ce que la marine française doit à Lakanal : « Lakanal avait pensé à tout; il réorganisa les observatoires de nos ports de guerre. » « Ses œuvres sont impérissables, parce qu'elles ont été inspirées par l'amour de la patrie et de l'humanité[2]. » Pour Jules Claretie, il ne trouvait rien de mieux que de publier une correspondance échangée entre Lakanal et Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, parce que, dit-il, « ces lettres font revivre deux grandes figures scientifiques[3]. » « J'ai toujours profondément et vivement admiré cette haute figure de Lakanal[4]. » Mais déjà, en 1860, un docte historien de la littérature sous la Convention, avait crayonné à grands traits la figure historique du pédagogue ; il avait fait remarquer « la parole vibrante et passionnée de ses rapports ; » il avait déterminé sa portée, en le comparant avec les grands professeurs des universités de Leyde, d'Upsal et de Stockholm[5]. Quant à M. Paul Janet, ce penseur libre, ce critique délicat n'a pas

1. *Revue des Deux-Mondes*, article sur l'*Instruction publique et la Révolution*.

2. Discours prononcé à Foix, le 24 septembre 1882.

3. *Le Temps*, *Lettres de deux naturalistes*.

4. Lettre de Jules Claretie, 11 août 1879.

5. Eugène Maron, *Histoire littéraire de la Convention nationale*, p. 127-140.

manqué de s'apercevoir que Lakanal ne séparait pas les belles-lettres des sciences. « Répondant d'avance à certaines exagérations, très communes de nos jours, et qui commençaient à se faire jour alors, Lakanal défendait les lettres contre les apologistes exclusifs de l'esprit scientifique[1]. »

Terminons ce chapitre à l'honneur des modestes précepteurs de l'humanité auxquels l'Ariège a donné le jour ; c'est à l'historien de rendre à ces modestes serviteurs l'hommage qui leur est dû. Lakanal a jeté du lustre sur l'Ariège en organisant l'émancipation intellectuelle. L'Ariège le lui a rendu avec quelques quintaux de bronze, en exhumant sa gloire ensevelie dans la poussière des dossiers.

Dans le chapitre suivant, il sera question d'un groupe d'Ariégeois qui ont écrit sur des questions morales, et dont les études sociales honorent le pays de Foix.

1. Voir le discours prononcé à Foix par M. Paul Janet, le 24 septembre 1882. L'Institut de France (Académie des sciences) a reproduit les discours de MM. Paul Janet, Hervé Mangon, Faye, prononcés à l'inauguration de la statue. L'imprimerie nationale a donné aussi le discours de M. le colonel Laussedat, directeur du Conservatoire des arts et métiers prononcé dans la même cérémonie.

CHAPITRE II

Après les sciences pédagogiques, les doctrines sociales. — François d'Usson, moraliste du commencement du dix-septième siècle. — Prédictions sur les événements considérables de sa vie. — Ses écrits comptent dans la littérature protestante du Mas-d'Azil. — Un groupe de moralistes protestants de l'Ariège, au dix-neuvième siècle. — Région de Mazères et de Saverdun. — Jean-Joseph ou Jean-Antoine Gleyses. — Selon quelques biographes, il suit quelque temps la carrière militaire. — Enfermé au château de Lourdes, il n'en sort que le 9 thermidor. — Se retire au château de la Nogarède. — Commence à fonder la secte des *légumistes*. — Livres et brochures sur l'alimentation végétale. — Sa doctrine dans les trois volumes intitulés *Thalysie*. — Pléiade de la Nogarède. — Un frère du végétarien de Mazères, le colonel Auguste Gleyses (corps du génie). — Comment à la Nogarède était comprise l'éducation de famille, si l'on repoussait la métaphysique. — Gleyses dans les guerres d'Espagne, de Russie. — Travaux pacifiques. — Casernes du Midi, fortifications de Bayonne. — Le beau-frère du chef des légumistes, Victor-Laurent-Moïse Angliviel de La Beaumelle. — Il associe les armes au culte des lettres. — Officier du génie, il sert en Espagne. — Passe au Brésil. — Les écrits de notre colonel du génie. — Un autre moraliste, François Maurel, de Belesta. — Son livre, *le Malaise social, ses causes et ses remèdes*, paru en 1839. — Critique de ce livre. — Il a le feu de l'apôtre. — Sorte de Bonald des Pyrénées. — Victor-Philippe de Saint-André. — Il est nommé viguier d'Andorre. — Patriotisme de ce citoyen de Tarascon. — Industrie des forges. — Les routes. — La question des forêts. — Il voulait que l'Andorre eût son ordre de chevalerie. — Il rédige les statuts de l'*Ordre de chevalerie de Charlemagne* en dix articles. — Période nouvelle de 1870 à 1884. — M. L. Ayma, inspecteur d'académie. — Ses publications. — Ses ouvrages historiques. — Il a traduit un chef-d'œuvre de Manzoni, *Observations sur la morale catholique*. — Un projet de M. Paul Barrau. — Le *Livret civil*. — Ce que serait cette innovation pour éviter les fraudes et tromperies sur l'identité des personnes. — M. Martial Seré, de Loubières. — Un de ses ancêtres, capitaine des milices provinciales de Varilhes. — Fécondité de cet esprit alerte. — Opuscule intitulé *Esprit et cœur*. — Autre publication, *Lettres et fantaisies religieuses et champêtres*. — La pièce intitulée *la Violette*. — Ce qu'en a dit madame Claire de Chandeneux. — On lui doit une vie de mademoiselle Françoise-Charlotte de Galard-Terraube. — Nombreuses collaborations de M. Martial Séré dans la presse périodique. — *Petit Manuel de civilité des écoles*. — Son *Mois de Marie des litanies*

aux sanctuaires de France. — Essai de conciliation de l'érudition et de la piété. — Le P. Albert du Saint-Sauveur. — Ce carme déchaussé, originaire de Saint-Girons. — Comment son *Ordre du Mont-Carmel, Carmes et Carmélites* est un livre d'érudition et d'émotion. — Controverse soulevée par la traduction des œuvres de sainte Thérèse. — Qualités de controversiste dans le moraliste Saint-Gironnais. — M. J. Doumenjou. — Une trilogie du docte curé de Saurat. — *Notre-Dame de Celles*... l'*Éducation virile*... *Patriotisme*. — M. Doumenjou, de l'école de Ballanche, Silvio Pellico. — Critique de ses ouvrages. — L'abbé Doumenjou et l'éducation moderne. — L'abbé Lafont de Sentenac, et son livre sur l'*Apocalypse*. — L'exégèse en honneur à Estaniels. — Qualités de l'interprète ariégeois des écrits bibliques. — Hardiesse et ténacité de bénédictin. — Attitude de l'abbé de Sentenac en regard des exégètes protestants et des rationalistes. — Résumé des tendances et du procédé de son *Plan de l'Apocalypse, et la signification des prophéties qu'elle contient.*

I. — Des sciences pédagogiques nous passons aux études sociales. Si, dans l'ordre des sciences pédagogiques, nous avons rappelé les noms des Ariégeois qui ont montré une organisation capable de pourvoir, de mieux en mieux, aux besoins intellectuels de lumière et de science que comporte l'éducation d'un peuple, il nous reste, dans ce chapitre, à dérouler les essais et tentatives des citoyens du pays de Foix, qui ont cherché ou qui cherchent le meilleur moyen d'élever le niveau des connaissances morales et surtout des mœurs individuelles et sociales. Il est d'un haut intérêt de voir « l'homme qui a la foi et la vertu, regarder avec une grande commisération et une grande tendresse celui qui, à côté de lui, chemine péniblement dans la vie, privé de ces deux grands biens; il voudrait le prendre dans ses bras et, suivant la belle image des Écritures, lui donner du feu de sa lampe pour le remettre dans son chemin [1]. »

Après un bref retour sur les siècles passés, nous allons venir à ceux qui, dans la première moitié de notre dix-neuvième siècle, ont abordé les études de morale, les études

1. A. Rondelet, *Introduction aux études sociales.*

sociales. — Après ceux-là nous irons à ceux qui, dans la seconde moitié de notre siècle, se livrent aux mêmes études.

Nous ne ferons que mentionner d'abord un digne moraliste du dix-septième siècle, que nous remarquons dans les rangs protestants, *François Dusson* ou d'*Usson*, seigneur de Bonnac, Bonrepos, etc. Né en 1595, il put voir les dernières guerres religieuses et y être mêlé, comme on l'a dit au tome II des *Militaires*. La noblesse de la province de Foix l'envoya à l'assemblée générale qui était convoquée à Castres, en 1625 ; à son tour l'assemblée générale, où le duc de Rohan présidait, le députa vers le roi pour demander la paix.

Nous avons dit le rôle pacifique qu'il avait pris dans l'assemblée de Castres, avant le fameux siège du Mas-d'Azil. Le duc de Rohan voulait la continuation de la guerre, d'Usson, comme député de la province de Foix, parla si fortement qu'il fit changer toutes les résolutions.

Lorsque les guerres avec l'Espagne commencées en 1635, en Catalogne, eurent pris fin avant la paix des Pyrénées, elles ne laissèrent pas d'amener de grandes dévastations dans les régions du Midi, des souffrances et presque des révoltes. D'Usson, qui fut un des plus éprouvés par la guerre, eut une contenance noble, résignée et ferme, qui servit de modèle dans la contrée.

Nous espérons que quelque moderne voudra rajeunir le récit de cette existence et la faire revivre devant le lecteur par les détails. Un biographe du dix-septième siècle nous a conservé quelques aperçus sur cette personnalité attachante; ce chroniqueur a nom *La Troussière ;* mais son opuscule, rongé par la poussière des années, ne se rencontre guère que dans deux ou trois bibliothèques. S'il est vrai, comme l'a dit M. Thiers, que la qualité essentielle de l'historien

soit l'intelligence, nous ignorons si La Troussière a creusé assez savamment son sujet, et s'il a recueilli avec assez d'exactitude tous les traits qui pouvaient éclairer cette belle figure du moraliste du Mas-d'Azil. Il ne suffit pas d'une digression superficielle sur les tendances et le goût du dix-septième siècle pour les anecdotes merveilleuses et ce qui confine au surnaturel. Que nous importent quelques prédictions faites à François d'Usson sur des événements héroïques ou médiocres de sa vie?

Voici un exemple : le maréchal de Schomberg, gouverneur du Languedoc, craignant une attaque des Espagnols par le Roussillon, fit appel à François d'Usson qui amena quelques combattants. La Troussière raconte qu'un mathématicien, nommé Ferran, qui se mêlait de prédire l'avenir, annonça à d'Usson qu'il serait fait prisonnier sur un cheval gris qui serait tué sous lui, et que le baron de Durban serait estropié d'un coup de pied de cheval noir. — Ce qui arriva [1]. — Sans doute la coïncidence est singulière, mais on voudrait autre chose.

II. — La mort de madame d'Usson accéléra la sienne ; il se dégoûta de la vie, et, livré à de longues réflexions, il fit une sorte de discours d'adieu à sa famille. Ses dernières pensées, écrites à la lueur des clartés anticipées du sépulcre, forment un testament remarquable d'une haute morale. D'Usson y donne des conseils marqués au coin d'une âme droite, profondément pénétrée de christianisme. On y trouve des mots très heureux et des assertions pleines de justesse [2]. « Un homme de bien, dit-il, est toujours à la mode. » Il parle en sage chrétien sur la recherche de la fortune,

1. La Troussière, *Vie de d'Usson*, 2e partie, p. 7 et 8; Amsterdam, 1677.
2. *Ibidem*, p. 28 et suivantes.

sur la tranquillité, la fidélité au roi, sur le mensonge, l'oisiveté, la médisance, la connaissance nécessaire de la religion, sur l'envie, et ensuite sur le choix des amis, la probité, le choix d'une femme en vue du mariage. Enfin, il entre en des généralités très élevées sur le caractère de la destinée de l'homme en ce monde et en l'autre, sur l'amour du prochain et sur les pauvres.

D'Usson a écrit là une bonne page de morale qui compte dans la littérature protestante de l'Ariège. Nous croyons inutile de la reproduire, parce que l'on est frappé surtout du ton et de l'accent qui durent accompagner ces dernières paroles du grand citoyen du Mas-d'Azil. Avec le moment où elles furent dites, s'est évanouie non point leur portée, mais leur puissance d'émotion.

Toutefois, ajoutons que, d'après les nuances très accusées du beau caractère de F. d'Usson, il est présumable que notre Channing ariégeois n'eût jamais pu comprendre les deux étapes que l'esprit philosophique a fait faire à la morale théorique, au dix-huitième et au dix-neuvième siècle. Nous avons eu d'abord la *morale indépendante*, ainsi désignée, parce qu'on la séparait de toute idée théologique ; mais cette morale n'était pas le dernier terme de l'évolution de la pensée moderne et comportait divers anneaux d'une chaîne que nos écrivains ont égrenée jusqu'au bout. La morale non chrétienne, mais spiritualiste [1], devait être dépassée par la morale athée [2] ; et celle-ci, à son tour, est supplantée par une morale *sans sanction et sans obligation* [3]. D'Usson, plein de l'Évangile, ne comprenait la morale que comme la science du devoir, et il regardait l'obligation et la sanction comme on les a toujours

1. Par exemple celle de M. Comp...
2. Celle qu'on attribue à M. P. B.
3. Guyau, *Essai sur une morale sans obligation et sans sanction.*

regardées, c'est-à-dire comme l'essence même et le fond de la morale. Il est vrai qu'au temps de d'Usson, on ne parlait pas encore de la doctrine de l'évolution en morale, et il est à croire qu'il n'aurait pas entendu de sang-froid les formules de nos utopistes avancés, disant que les hommes n'obéissent à la morale, que parce qu'ils sont dupes d'une illusion provenant elle-même de leur constitution cérébrale héréditaire. On a cherché et on cherche des équivalents à la morale du devoir; d'Usson aurait peu compté sur les découvertes des tentatives laïques, le même lien, qui existe entre la religion et la morale, existant également entre la morale et la civilisation, ces trois choses, croyance religieuse, idée du devoir, société civilisée, étant étroitement unies, et ne semblant pouvoir être séparées qu'à la condition de périr les unes ou les autres[1]. A l'ancienne morale qui a toujours reposé sur l'absolu, sur la réalité de la différence intrinsèque du bien et du mal, pourra-t-on jamais trouver un équivalent sérieux dans le relatif[2]? « Prenez tous les corps ensemble, vous ne ferez pas une pensée, a dit Pascal. » Prenez toutes les raisons d'intérêt, aurait dit d'Usson avec l'un de nos philosophes contemporains[3], prenez toutes les raisons d'intérêt, de sympathie, de sentiment, et vous ne ferez pas un atome de devoir. Jamais l'intérêt ne sera l'obligation morale. Les lois pénales des sociétés, le blâme de l'opinion publique ont leur empire à l'extérieur. Mais comment expliquer une multitude d'actes obscurs, honnêtes, accom-

1. Voyez les études solides de l'abbé de Broglie, dont nous nous inspirons, *la Morale évolutionniste* (*le Correspondant* du 10 novembre 1885).

2. N'est-ce pas un protestant de notre temps, M. Scherer (libre penseur, si l'on veut), qui a été amené, par l'étude des systèmes nouveaux, à déclarer que *la vraie morale*, *la bonne*, *l'ancienne*, *l'impérative*, a besoin de l'absolu, qu'elle aspire à la transcendance, et ne trouve son point d'appui qu'en Dieu?

3. *Idem.*

plis avec conscience dans les cas où la violation de la loi échapperait au contrôle et passerait inaperçue? comment en rendre raison sans une morale absolue aboutissant à Dieu, à un législateur déterminé? On aurait étalé devant d'Usson la morale d'Herbert Spencer, la critique des systèmes de morale contemporains de M. Fouillée, la morale sans obligation ni sanction de M. Guyau, nous pensons, avec des hommes sérieux, qu'il n'aurait trouvé dans ces livres ni une phrase, ni une raison, ni un motif pouvant remplacer pour soi ou pour ceux qu'il faut instruire cette vieille et simple formule : « Cela est mal », ou « Dieu l'a défendu. »

III. — Après François d'Usson, nous continuerons de suivre un groupe de moralistes protestants de l'Ariège, en venant immédiatement du dix-septième siècle à l'époque moderne. Avec *Jean-Joseph Gleizes* (ou Gleyzes, ou Gleises), nous rencontrons, dans la région de Mazères et de Saverdun, une phalange d'hommes appartenant au culte réformé, militaires, philosophes, savants, publicistes et ingénieurs, auxquels on doit diverses publications ayant pour objet la morale, les travaux publics et le bien général.

Jean-Joseph Gleizes, né en 1773 [1], était fils d'un savant ingénieur de la Navarre au corps royal des ponts et chaussées, sous les ordres de l'intendant d'Étigny, à la suite duquel la famille vint s'établir dans une propriété qu'elle possédait près de Mazères, dans le comté de Foix.

Jean-Joseph Gleyzes (ou aussi Jean-Antoine Gleizes), entré dans l'armée en 1785, où il resta, selon un biographe, jusqu'en 1826, fit preuve, pendant ses années de service, de hautes capacités et d'une remarquable bra-

1. Il y a une variante sur le lieu de sa naissance. Des biographes indiquent Pau (Basses-Pyrénées), d'autres Dourgne, dans le Tarn. Il est né le 31 octobre 1773, selon les uns et, selon d'autres, le 28 décembre.

voure[1]. Mais nous le considérerons surtout ici comme moraliste. Pour avoir été dans les guerres de la Révolution et de l'Empire, il ne les aura faites pas inutilement;

1. Il existe une divergence incroyable, une confusion ou un doute surtout sur l'emploi de la jeunesse ou des vingt-cinq premières années de Jean-Joseph Gleyzes. D'après Michel Nicolas (*Nouvelle biographie universelle*, de Firmin Didot, année 1858) et aussi d'après la *Biographie* de Michaud, le philosophe ariégeois se serait d'abord destiné à la médecine, et aurait suivi les cours de l'école de Montpellier; mais bientôt, sa répugnance pour les dissections anatomiques le força à renoncer pour toujours à cette carrière, et à se tourner vers l'instruction publique. — D'autres biographes content différemment sa vie et entrent sur les développements de sa carrière militaire, en des détails que nous rapportons ici sous toutes réserves.

A l'âge de dix-huit ans, le jeune Gleyzes entra, le 5 septembre 1785, dans le régiment de Cambrésis. Nommé successivement caporal, sergent et sergent-major, il devint sous-lieutenant à l'armée des Alpes, le 1er novembre 1792 et passa, l'année suivante à l'armée des Pyrénées-Orientales où il fut nommé lieutenant. Le 23 novembre 1793, Gleyzes, à la tête de la compagnie des grenadiers du bataillon, enlève la redoute de Béhobie, dont s'étaient emparés les Espagnols. Le 27 juin 1793, il fut blessé à la jambe gauche, en combattant avec les grenadiers de *La Tour d'Auvergne*, qui enlevèrent d'assaut la redoute de la montagne qui domine Béhobie.

Accusé, peu de temps après, de ne pas partager les opinions de la Terreur, il fut enfermé dans le château de Lourdes, d'où il ne sortit qu'au 9 thermidor. A dater de cette époque, il passe successivement sous Hoche, à l'armée des côtes de l'Océan, pour l'expédition d'Irlande; rejoint l'armée du Rhin où il campe tout près des hauteurs de Necker avec le 3e bataillon de sa demi-brigade, et est chargé avec trente hommes d'un courage éprouvé de favoriser la retraite devant un ennemi infiniment supérieur en nombre.

Nommé capitaine adjudant-major par le général Moreau, il fit la campagne de l'an VIII à l'armée du Danube et eut un cheval tué sous lui, au blocus d'Ulm. Il rentra en France l'année suivante, après la paix de Lunéville, et se rendit au camp de Montreuil où il reçut le titre de chevalier de la Légion d'honneur.

A la reprise des hostilités, Gleyzes fit partie du 6e corps de la Grande Armée et assista à la bataille d'Iéna où il fut nommé chef de bataillon au 28e régiment d'infanterie de ligne, et prit part à la bataille d'Eylau, avec ce grade, le 10 février 1807. Au passage du Dniéper, le jeune chef de bataillon se conduisit avec tant de bravoure que l'Empereur le nomma, le 14 mai, officier de la Légion d'honneur.

Après la bataille de Friedland, il rentra en France et prit, le 1er juillet, le commandement du 8e régiment provisoire du 2e corps d'observation de la Gironde. Fait prisonnier à la suite de la capitulation de Baylen et conduit avec ses camarades sur le ponton de la *Vieille-Castille*, il suggéra à ses compagnons l'idée de la fuite et, après en avoir proposé les moyens, il l'exécuta dans la nuit du 16 mai 1810, avec une audace surprenante.

les idées avaient fermenté dans sa tête avec les événements.

Le colonel Gleyses, ou Jean-J. Gleyses tout court, selon d'autres, au sortir de sa carrière militaire, longue ou courte, se retira au château de la Nogarède, près Mazères, où il fonda la secte dite des *légumistes*, qui lui a fait une réputation bien plus étendue que sa bravoure militaire. A la vue des flots de sang que la guerre et la révolution faisaient couler, il était naturel que Gleyses se demandât quelle pouvait être, dans des créatures naturellement bonnes et douces, la cause d'une cruauté et d'une perversité qui se montraient si souvent dans leurs actions. Il la trouva, dit un de ses biographes, dans l'habitude de tuer les animaux et de se nourrir de leur chair. « L'alimentation animale, dit-il, développe les penchants grossiers et féroces, obscurcit l'intelligence et introduit dans l'organisation humaine des principes délétères, source de maladies et d'infirmités corporelles. La cause des maux physiques et moraux trouvée, il en indiqua le remède dans le régime végétal[1]. »

Ainsi, un système d'alimentation, inspiré par son âme

Après avoir couru mille dangers, ces braves, ayant à leur tête l'intrépide Gleyzes, rejoignirent enfin l'armée française sur les côtes de France.

A partir de ce jour, il fit partie de l'armée du Portugal où il fut nommé major; envoyé devant Dantzig, le 28 août 1813, il se distingua dans la bataille qui fut livrée devant cette place. Rentré en France, une ordonnance le nomma commandant de la place de Saint-Jean-Pied-de-Port, le 6 août 1815; il fut promu lieutenant-colonel le 30 juillet 1817, passa en qualité de lieutenant du roi à Sisteron, le 25 décembre 1818, etc., et prit définitivement sa retraite le 17 décembre 1826. (Notes venant d'une communication que nous a faite notre historien Castillon d'Aspet, qui, nous le croyons, put voir notre héros au château de la Nogarède, près de Mazères (Ariège), fréquenté par lui.

D'autre part, celui qui, dans la *Biographie universelle* de Michaud, signe *Jo. Y.* la notice sur Jean-Antoine Gleyses, auteur de *Thalysie*, a reçu, dit-il, aussi, en 1847, l'hospitalité de madame Aglaé Gleyzes, à la Nogarède, et par conséquent se trouvait à la source des renseignements.

1. Michel Nicolas, *Biographie universelle* de Didot.

sensible, devint un moyen de réforme physique, morale, sociale, qu'il développa dans plusieurs brochures qui eurent un grand retentissement. Secondé dans ses œuvres par Angliviel de La Beaumelle, son parent, qui l'aida de sa plume, ce système ou cette secte ne tarda pas à se répandre. En 1837, un cercle de *légumistes* s'était fondé sur la place de la Sorbonne ; il se composait de plus de cent membres. Gleyzes y venait souvent exposer sa doctrine et la développer devant de nombreux assistants.

La réputation de notre Ariégeois comme chef des *légumistes* ne s'étendit pas seulement en France, elle se répandit même en Angleterre. La célèbre *Société de tempérance* ne se contenta pas de le nommer un de ses membres, elle fit mettre son buste dans la salle de ses séances, où il semble présider aux délibérations.

Rendons à chacun ce qui lui appartient. L'originalité de J.-Joseph Gleyzes est d'avoir cru qu'un régime végétal ramènerait l'homme à son état normal ; et, cette idée qui n'est pas neuve[1], il sut la rajeunir par des considérations

1. Déjà le docteur Durand, de Saint-Girons, avait recommandé, sous l'Empire, le régime végétal. Depuis Çakya-Mouni et Pythagore, il y a toujours eu des philosophes pour prêcher les bienfaits d'une alimentation purement végétale. Nos végétariens ont exposé d'assez solides arguments pour montrer que le régime de fruits, de légumes, d'œufs et de lait était infiniment moins coûteux que le régime carnivore, plus sain et plus agréable. On y trouve tous les principes nécessaires à la reconstitution des éléments anatomiques : l'albumine, l'amidon, le sucre, l'huile et le reste. La viande seule serait insuffisante, puisqu'elle ne contient pas d'amidon.

Les hommes illustres qui ont été plus ou moins *végétariens* — Pythagore, Empédocle, Platon, Epicure, Sénèque, Plutarque, Gassendi, Milton, Newton, Linné, Pope, Franklin, Bernardin de Saint-Pierre, Byron, Lamartine, Michelet — se sont sans doute révoltés, par humanité élémentaire, à la pensée des spectacles répugnants et des cruautés sans nom dont les abattoirs et les boucheries sont le théâtre. Mais nous pensons qu'ils ont surtout estimé que le régime végétal était plus favorable à la beauté physique, à la dignité des mœurs, à l'élévation de la pensée, à la douceur du caractère.

profondes sur la nature de l'homme, et en tirer, par une suite d'ingénieuses déductions, un système complet de philosophie religieuse et sociale. C'est que, pour rentrer dans la justice distributive et rendre effectivement à chacun ce qui lui appartient réellement, l'on ne doit oublier ni les dates, ni les initiatives. Ce n'est qu'après Gleyses que s'est fondée, à Manchester, l'Association des végétariens anglais, qui a quarante années d'existence et qui, grâce à la ténacité pratique, à l'esprit de propagande britannique, a recruté de nombreux adhérents, lesquels se comptent par milliers. Cette association possède déjà des fonds considérables, publie un journal prospère, distribue une masse énorme de brochures, d'imprimés, tient des congrès annuels, ouvre des succursales à Londres, à Liverpool, à Birmingham, à Glasgow [1].

IV. — Notre Gleyzes, en végétarien convaincu, ne se borna pas à prêcher son système du retour à l'alimentation végétale, il le pratiqua lui-même avec la plus entière fidélité, dans les dernières années de sa vie, de 1826 à 1846, époque de sa mort [2], à la Nogarède. C'est dans *Thalysie*

1. Voir le savant article *Plus de viande*, par Ph. D., dans *le Temps*, novembre 1885.

2. On a remarqué que l'auteur de *Thalysie*, à dater du jour qu'il s'enferma dans sa retraite de la Nogarède, s'abstint de toute nourriture animale. Lui chétif et malingre, dit-on, prit une santé florissante et fut exempt de maladies et d'infirmités.

Madame Gleyzes, sans partager le système de son mari, s'unit toujours aux sentiments d'humanité avec lesquels il secourait les malheureux, qui, pour lui, étaient des frères. La femme de Gleyzes, Aglaé de La Beaumelle, était la fille du célèbre adversaire de Voltaire. Née à la Nogarède, le 6 septembre 1768, cette femme distinguée d'esprit et de cœur épousa Jean-J. Gleyzes, en 1794 (morte en 1856). Sa mère était une sœur du jeune Lavaysse, impliqué dans le procès de Calas; c'est elle qui possédait un domaine dans le pays de Pamiers, près de Mazères. (Lavaysse n'est-ce pas les Lasbaysses actuels?)

La *Vegetarian Society* de Londres, nous dit M. Michel Nicolas, a placé le portrait du colonel Gleyzes dans le local de ses séances, et madame

ou la *Nouvelle Existence*, ouvrage en trois volumes in-8°, que notre moraliste a exposé l'ensemble de ses vues. Nous allons en donner une idée.

Dans sa préface, l'auteur se propose de démontrer, dit-il, en son ouvrage :

1° Que l'homme n'est point animal de proie ; qu'il est, au contraire, par sa nature, la plus douce de toutes les créatures, ainsi que devait l'être la dernière et la plus noble expression d'un Dieu bon, grand et juste;

2° Que le meurtre des animaux est la principale source de ses erreurs et de ses crimes, comme l'usage de se nourrir de leur chair est la cause prochaine de sa laideur, de ses maladies et de la courte durée de son existence ;

3° Que cet état d'égarement est en opposition directe avec sa destinée ultérieure dont il empêche l'avènement : je veux parler de son immortalité dans le sens communément attaché à ce mot, autrement dit, la vie hors de la terre ; tandis que le système contraire, le régime des herbes développe dans l'homme, la beauté, l'intelligence, la vertu, et achève de le rendre immortel.

Au physique et au moral, ajoute-t-il, ce renouvellement de l'homme, cette *transformation* doit commencer nécessairement par les sens, cette base de l'intelligence.

Il développe son système ou plutôt sa doctrine dans les deux premiers volumes qui comprennent *douze discours avec notes* (l'ouvrage n'a pas de table des matières), ayant les titres suivants :

1er discours : *Considérations générales*. Ces considéra-

Gleyzes composa ces vers qu'elle fit mettre au bas de ce portrait :

Dans son regard scintille le génie.
Sincère adorateur d'un Dieu plein de bonté,
De tout être sensible il respecta la vie
Et fit rougir l'humanité
Qu'étonna sa phrase hardie !

tions portent sur l'homme, sur son origine, sur celle des animaux, le rôle que les plantes jouent dans la création, etc., etc.

2e discours : *Origine et antiquité du régime des herbes.*

3e discours : *Des contrées où le régime des herbes a été en honneur.* « Tous les hommes, dit-il, en commençant ce discours très curieux, vivaient de fruits ; les animaux même n'avaient point de proie, à une époque antérieure au grand cataclysme qui bouleversa la terre et l'environna d'une atmosphère nouvelle, » etc., etc...

4e discours : *Des individus qui ont été soumis au régime des herbes.* Historiquement ce discours remarquable est rempli de science et de recherches intéressantes.

5e discours : *Preuves physiques.* Ces preuves viennent à l'appui de ce qu'il avance dans les discours précédents. Elles témoignent d'une sérieuse connaissance de l'histoire naturelle.

6e discours : *Des principes constituants de l'homme.*

7e discours : *Les végétaux rendant toutes les positions égales dans les diverses parties de la terre.*

8e discours : *Des fausses inductions tirées de l'état actuel de la terre. — Du bien et du mal moral*, discours qui nous paraît très original.

9e discours : *Des influences extérieures.* Faits de *météorologie* bien choisis.

10e discours : *Des configurations animales.* Question traitée d'une manière savante et neuve.

11e discours : *De la sympathie et de l'instinct.*

12e et dernier discours : *De l'état des êtres après la mort.* Ce discours, qui est le résumé final de la doctrine de notre moraliste, témoigne en faveur de ses sentiments religieux et pleins de foi à une vie future.

Ces douze discours sont complétés par des notes très instructives.

Le troisième volume a pour titre *Preuves morales*. Elles sont analogues au sujet et se complètent également par des notes doublement explicatives empruntées à l'histoire, à la religion et à la philosophie. Nous allons en donner quelques extraits, parce qu'ils font mieux connaître l'esprit de l'auteur, et parce que *Thalysie* est un ouvrage très rare, presque introuvable. Nous les prenons aux pages 9 et suivantes du troisième tome, à l'endroit des *Preuves*.

« Si tout ce qui vit de proie est féroce, si tout ce qui n'en vit pas est doux, ainsi que je l'ai dit plus haut, à quoi bon entasser les arguments? Il est si facile de s'assurer de la vérité, quand il ne faut qu'un peu d'élévation dans l'âme et quelque sensibilité dans le cœur !

« Les animaux sanguinaires, depuis le plus dégoûtant des insectes jusqu'au plus cruel des quadrupèdes, n'ont d'autre intelligence que celle qui est relative à leurs actes barbares ; leur voracité est leur unique excitation, tandis que, dans les autres espèces, l'intelligence paraît être indépendante d'un tel besoin, et offre quelque chose de moral qui se rapproche de l'intelligence humaine. Que serait la vie si elle n'avait d'autre objet que son entretien?

« J'ai fait voir que tous les animaux de proie étaient dans un état perpétuel de souffrance ; par une raison inverse, tous les frugivores sont dans un état permanent de bonheur et de joie que l'on a d'autant plus tort de troubler...

« Il n'est personne qui, en cueillant des fruits sur un arbre, ne sente que c'est la Providence qui les lui donne, que c'est sa main qui s'étend sur les branches de l'arbre. Ces choses, pour être frappantes dans les déserts, ne laissent pas que d'être senties dans tous les climats. Je doute que

la chair d'un animal fasse dans aucun cas éprouver une sensation de cette nature. Lors même qu'elle sauverait la vie, elle laisserait après elle une pointe de regret.

« L'homme, en mettant à mort les herbivores, se rend coupable d'un double attentat ; car c'est à eux qu'on doit la terre telle qu'elle est, soit avec son luxe, soit avec ses productions nécessaires à la vie. Ils sont, en effet, les grands semeurs de la divinité. C'est le pigeon, par exemple, qui a couvert tout l'Orient de melons et de pastèques, c'est-à-dire de fontaines végétales remplaçant avec avantage celles qui lui manquent; un autre oiseau, lui, sème l'opuntia, le figuier, le sycomore, etc.

« Les végétaux remplissent l'homme du pur esprit qui les anime et qu'ils semblent avoir puisé dans les cieux. Une douce chaleur coule dans ses veines qu'elle dilate ; les joues se colorent, les yeux s'animent ; c'est comme le printemps, c'est la vie. Avec la nourriture charnelle, les yeux se creusent, le teint pâlit, les traits s'allongent comme pour aller au-devant d'une proie...

« Mettez, d'un côté, tous les animaux de proie : quelles formes hideuses ! quelles voix lamentables ! quelle horrible puanteur ! Enfants des ténèbres, la lumière les effraye... Il ne sera pas inutile de remarquer que les animaux qui occupent le second rang pour la bénignité et la mansuétude, sont tous de la classe des frugivores. Il n'en existe point, il n'en peut exister dans l'autre. Parmi les oiseaux, dont le plus grand ne répugne point de se nourrir de vers ou d'insectes, il est digne d'observation que ceux qui y répugnent sont précisément les plus doux, et offrent, par cette raison, des mœurs plus approchantes de l'homme non dégénéré ; tels sont le pigeon, l'oiseau des Canaries et le verdier, qui est le serin de nos contrées, etc.

« Deux voyageurs prennent leurs repas dans deux gîtes

différents des déserts de l'Arabie : le premier ne se nourrit que de dattes dont il disperse les noyaux; l'autre se nourrit de chair de mouton, dont il abandonne les ossements. Un bois riant de palmiers est le fruit du premier repas; les restes infertiles du second ne font qu'ajouter à l'horreur du désert : telle est, au moral, la différence des deux régimes végétal et animal.

« Le régime des végétaux doit plaire surtout aux grandes âmes, par cela seul qu'il tient à un des principaux éléments de cette grandeur. La vie est si courte, que celui qui sait l'apprécier, trouve son plus grand bonheur dans la simplicité du bagage.

« Agésilas, roi de Sparte, ne dédaignait pas de préparer lui-même le célèbre brouet dont l'exercice et la faim étaient l'assaisonnement; et Cyrus, roi de tout l'Orient, ne faisait apporter que du pain pour lui et pour ses soldats, lorsqu'il campait près d'un ruisseau.

« Les hommes généreux n'ont pas souhaité, pour tous leurs semblables, une égalité de richesse impossible à établir; mais tous auraient souhaité, pour eux, une égalité de bonheur qui fait supposer une égalité de lumières; j'entends parler de lumières nécessaires à ce bonheur, dont la source est dans une grande justesse d'esprit que le régime végétal, seul, peut donner.

« D'autre part, en bornant ses besoins, ce régime doit diminuer singulièrement l'amour du lucre, origine de tant de désordres, comme il doit calmer par sa douceur la fièvre dévorante de l'ambition, moins due, je pense, à un vain désir de s'élever au-dessus des autres, qu'à cette inquiétude de l'esprit amenée par le régime animal, et qui ne permet pas de se reposer un seul instant... »

Sans doute nous serons plus difficiles, en France, à nous convertir au régime végétal; et, si grande est la

force de l'habitude, spécialement en matière d'alimentation, que « tout le monde, au premier abord, trouve purement divertissante et ridicule l'idée de s'imposer le régime végétal quand il existe encore des huîtres d'Ostende, des truites de rivière, des bartavelles et même de vulgaires biftecks. » Toutefois, en creusant même superficiellement les aperçus ouverts par le penseur de la Nogarède, on ne peut s'empêcher d'y reconnaître de la raison et des raisons. Nous avons l'habitude de manger la chair des animaux; mais, au fond, si nous avions vécu jusqu'à vingt ans dans l'ignorance absolue de la viande, d'un régime exclusivement lacté et frugivore, il est à croire que nous aurions trouvé répugnante la proposition de nous nourrir d'une *bête morte*. Car, en définitive, la viande n'est que « du cadavre, » ce qu'il y a de plus répugnant à l'odorat, à la vue, à tous les sens. Néanmoins, en laissant de côté les divers aspects de la question, chimiques, physiologiques, économiques ou sociaux, qui militent pour la thèse des végétariens ou légumistes, le moraliste Gleyzes est remarquable et éloquent, lorsqu'il développe les considérations morales, et veut persuader que le régime végétal est le meilleur pour la santé physique, morale et intellectuelle de l'individu et des nations.

Il faut donc conclure que notre philosophe ariégeois était, comme s'exprime un docte critique, « un vertueux pythagoricien, qui préféra à une gloire littéraire presque assurée, les déceptions assurées à tout homme de bien qui se dévoue à la régénération de ses semblables. » Nous avons lu les *Nuits élyséennes*[1], production de la jeunesse du colo-

1. Un volume in-8° de 285 pages. — Quant au livre *Thalysie*, il parut en 1840-42. — M. Gleyzes donna le *Christianisme expliqué*, un volume in-8°, première édition en 1830, nouvelle édition en 1836; ouvrage rédigé au point de vue protestant.

nel Gleyzes, charmante nouvelle dont le théâtre est dans la *Montagne noire*, et qui parut en 1799, ainsi que les *Agrestes*, publiées en l'an IX. Nous y avons trouvé, comme dans *Thalysie*, des sentiments nobles et purs, des idées élevées. Il y a beaucoup du ton de Chateaubriand, fleuri, sonore, mélancolique. Aussi nous souscrivons au jugement qui a été porté sur ses œuvres : « Ces ouvrages de sa jeunesse révèlent à la fois le penseur, l'homme de bien et le grand écrivain. Il y a dans les *Agrestes*, dit la *Revue britannique* (1846), tant d'imagination et d'harmonie d'un bout à l'autre, que l'on croirait lire les plus belles pages de Chateaubriand. »

V. — Après le végétarien de Mazères, il faut esquisser la pléiade de la Nogarède. Nous y trouvons un officier de l'armée, un autre colonel Gleizes (du corps du génie), c'est *Auguste Gleyzes*, né en 1781 et frère de l'auteur de *Thalysie*, mais plus jeune que lui de sept à huit ans.

Les Gleizes avaient reçu l'éducation du travail ; c'est pourquoi nous les réunissons tous ici, parce qu'ils prêchent la grande morale du travail lui-même.

Auguste Gleyzes sortit du collège de Sorrèze pour entrer à l'école polytechnique, en 1799 ; les distractions de Paris ne lui firent jamais perdre de vue ni l'importance, ni le but de ses études spéciales. Il alla, en 1802, à l'école d'application de Metz, d'où il sortit avec le grade d'officier du génie. Dès lors, il prouva par quarante années de travaux, d'études, de science appliquée, dans les travaux publics — 1806 à 1839 — que toute sa théorie du droit social était le travail, et que cette éducation lui venait de sa famille. Officier du génie, il servit — de 1806 à 1815, sous l'Empire — fut employé aux travaux nécessités par les grandes

guerres sur les côtes de la Méditerranée [1], aux fortifications de Strasbourg et de Kehl [2], à l'armée du Rhin [3], à l'armée d'Allemagne [4], à l'armée d'Espagne, au fort de Passages [5], dans la campagne de Russie [6], dans la campagne de France [7].

L'*Histoire des Ariégeois* doit conserver la mémoire des hommes utiles qui ont servi la France par une vie honorable, travailleuse, qui devient une morale d'exemple. On a relevé un défaut du caractère français, qui ne se rattache pas précisément à l'humilité [8]. « Lorsque nous nous trouvons ignorer une chose, nous estimons plus commode de la supposer que de l'apprendre. Ce n'est pas parce qu'on ignore les lois du beau dans la littérature et les arts, qu'on s'abstiendra jamais parmi nous de se prononcer sur la valeur d'une œuvre plastique ou musicale, de comparer le caractère ou la valeur des écoles, d'en prédire la décadence ou le succès. On aura beau ne rien savoir des principes les plus élémentaires du droit naturel, on ne laissera pas d'avoir ses théories pénales, ses projets de réforme, tout un ensemble de dispositions souvent contradictoires, dont on perd de vue l'opposition

1. Il était employé, en 1806, aux travaux de la direction de Montpellier, puis chargé d'établir sur les côtes de la Méditerranée les batteries destinées à repousser l'invasion des Anglais.

2. En 1807.

3. On le trouve, en 1809, placé à la tête d'une compagnie de sapeurs.

4. Il prit une part très active aux travaux de fortification de Salzbourg et de Bois-le-Duc (1810).

5. Attaché à l'état-major du génie (1811), il fut chargé de la rédaction des projets de défense de Passages.

6. Aide de camp du général Chasseloup, il fut au premier rang de l'avant-garde, soit à l'attaque de Smolensk, soit à la bataille de la Moskowa, et au passage de la Bérézina.

7. Il travailla à des places dans le Nord.

8. Après avoir entendu sur ce sujet un ancien normalien, un philosophe parisien, qui a nos sympathies, nous reproduisons la physiologie de la nature française qu'a donnée, dans un savant écrit, l'auteur cité au commencement de ce chapitre, M. A. Rondelet.

pour n'en pas chercher le rapprochement ou concevoir l'harmonie.

« C'est surtout dans l'ordre social, lorsqu'il s'agit de cette morale qui s'applique non plus à la conduite des individus, mais aux besoins et au gouvernement des peuples, que la hardiesse des hypothèses et la passion des systèmes se donnent toute liberté et toute carrière. Le jeune homme qu'aucune méthode n'a préparé au jugement et au discernement des faits, se trouve tout d'un coup, non point éclairé par une lumière qui l'instruise, mais ému par une pitié qui le touche, souvent entraîné par une passion qui le gagne. Il entend monter du fond de la societé des hurlements de haine que, dans sa bonne foi, il prend pour des cris de détresse. Incapable comme il l'est et comme il le demeurera longtemps encore, de faire le discernement entre les maux voulus, châtiment des fautes commises, et les souffrances imméritées, épreuves de la vertu même, rançon de notre imperfection et de notre faiblesse, il ne voit d'autre issue à cette contradiction dont il rêve le fantôme, qu'une reconstruction universelle dont il presse l'avènement, sans tenir aucun compte ni des droits du présent ni des traditions du passé. Alors il prend volontiers ses hypothèses pour des réformes; et comme il se meut à l'aise dans le vide de son esprit, il ne se rend aucun compte ni des ruines qu'il provoque, ni des chimères dont il se repaît. »

VI. — On ne l'entendait pas ainsi à la Nogarède. On ne disait point, dans cette éducation de famille, qu'on ne « faisait point de métaphysique, et qu'on ne voulait rien avoir de commun avec elle. » Auguste Gleyzes eût-il été bien avancé si, dans sa jeunesse, à son entrée dans la vie, on ne lui eût fourni aucune doctrine, aucun fil conducteur, aucune mèthode pour traduire dans l'ordre pratique les

connaissances acquises par son entendement? Gleyzes se jeta dans le travail, faisant la part d'une certaine rudesse spéciale, qui sera toujours inhérente à notre existence terrestre, caractère que toutes nos conquêtes modernes et notre génie du bien-être ne lui ôteront jamais. Lorsqu'on se voue au travail, on est moins tenté de concevoir comme un résultat libre du mauvais vouloir humain, ce qui est l'œuvre mystérieuse des forces fatales. D'humanitaire on devient socialiste outré, si l'on n'y prend garde, et l'on se révolte contre le *sic vos non vobis mellificatis, apes*. Michelet disait : « Les vignerons font le vin qu'ils ne boiront pas. » Mais la vie n'est que cela. C'est le mystère enfermé dans le travail, car le travail est l'effort individuel d'un moi qui se résout au profit collectif des autres. Lorsque l'ingénieur construit des chemins de fer, c'est moins pour lui que pour les générations qui se succéderont. Est-ce que l'architecte, à qui l'on doit les monuments d'une ville, prétendrait les habiter lui-même? Voilà l'éducation de famille reçue à la Nogarède ; elle ne laissait pas les jeunes gens « suspendus entre des principes vagues et l'envahissement des réalités que rien n'explique ; » elle ne les jetait pas « dans l'alternative ou de demeurer dans le monde des idées pures, à la façon de Platon et des Alexandrins, ou de se jeter dans la bataille de la vie, sans autre guide que l'emportement de leur impression, sans autre remède que la ressource des expédients. »

Prévenu sur les sévérités de la vie, le jeune capitaine du génie ne se révolta donc pas lors des dangers de la guerre d'Espagne, où il eut à redouter les bandes de Mina. Il fallait aller et venir pour étudier la défense du port de Passages, et les bandes du chef de guérillas, qui occupaient le pays, ne faisaient point quartier aux Français qui tombaient dans leurs mains.

Le général Chasseloup, commandant du génie, disait, en 1824, en parlant de Gleyzes : « C'était un des officiers les plus distingués du génie. » Gleyzes avait beaucoup souffert dans la campagne de Russie. Fait prisonnier en 1812 et rendu à la liberté par la paix, il épousa, en 1815, mademoiselle Jenny-Henriette de Caffarelli du Falga, fille du comte de ce nom, préfet maritime et conseiller d'État sous le premier empire. Continuant son service militaire, il fut envoyé à la Fère, en 1815, chargé des travaux de défense de cette place qui soutint pendant cinq mois le blocus des Prussiens ; défense qui fit beaucoup d'honneur au capitaine Gleyzes comme chef du génie, et lui valut la croix de chevalier de Saint-Louis.

En 1817 commença pour lui une carrière de travaux pacifiques ; l'ingénieur se substitua à l'homme de guerre. Construction des casernes d'Auch, de Tarbes, de Pau ; étude pour la délimitation des frontières de France du côté de l'Espagne ; remaniement des fortifications de la place de Bayonne ; travaux pour compléter son organisation, et la rendre propre à jouer un rôle dans une guerre défensive ou offensive ; agrandissement des établissements tant civils que militaires de Bayonne[1], c'est à cela qu'Auguste Gleyzes appliqua son activité, de 1817 à 1839. Pendant qu'il effectuait ces travaux, il eut pour confident et pour ami le capitaine Niel, devenu plus tard maréchal de France.

Prenant sa retraite, en 1839, avec le grade de colonel du génie, Gleyzes se retira à la Nogarède, près de son frère[2], sauf à faire des apparitions à Toulouse où son mérite fut

1. La ville de Bayonne est redevable à Gleyzes de la plupart de ses agrandissements, qui ont causé une dépense de *onze millions*. Appelé à Bayonne en 1823, il y retourna en 1832 jusqu'en 1839.

2. Auguste Gleyzes mourut dans la nuit du 5 au 6 avril 1863.

justement apprécié par les hommes d'élite de cette ville savante. Il fut nommé membre de l'Académie des sciences et belles-lettres, du conseil académique, président de la plupart des commissions et jurys institués dans l'intérêt des écoles de la ville, des travaux publics à établir, etc. Voici les ouvrages qu'il a publiés : *Notice sur les travaux exécutés pour la dérivation des eaux de la Durance amenées à Marseille ; — Projet d'irrigation par une dérivation de la Garonne prise à Saint-Martory ; — Étude sur la question des subsistances*, 1 vol. in-8 ; — *Rapport sur un procédé propre à la conservation des bois de construction ; — Mémoire sur les planchers en fer*, etc.

VII. — Toutefois, nous ne sortirons pas encore de la Nogarède, sans nous arrêter à un publiciste français, fils du célèbre La Beaumelle, adversaire de Voltaire, nous voulons dire *Victor-Laurent-Suzanne-Moïse Angliviel de La Beaumelle*, né le 21 septembre 1772, à la Nogarède, près de Mazères. Nous devons quelques pages à ce beau-frère de Jean-Joseph Gleyzes, chef des légumistes, à ce Victor de La Beaumelle dont on a dit qu'il fut « un officier du génie distingué, un mathématicien profond, un publiciste habile, un littérateur savant et plein de goût. » M. Ferdinand Denis, de la bibliothèque Sainte-Geneviève, qui a écrit, sur l'Amérique, sur le Brésil et sur nos colonies, des livres estimés, a consacré une courte notice à notre compatriote. Nous, enfant du pays, nous ne devons pas rester en arrière ; et nous voulons trouver une place, parmi les moralistes, à ceux des Ariégeois que le manque d'espace nous a fait omettre dans le volume renfermant des chapitres sur la sociologie.

Comme tant d'autres, La Beaumelle eut une carrière mixte, associant l'armée et le culte des lettres et des

sciences. Les événements furent tels qu'il dut, à différentes époques, alterner. Sa mère était une Lavaysse ou Lasbaysse, de Pamiers. Appelé à l'âge de vingt ans par la réquisition aux armées de la République, il fit les campagnes de 1793 et 1794, d'abord comme simple dragon, puis en qualité d'officier du génie. Sa santé l'ayant obligé, peu de temps après, à quitter le service, il rentra dans son pays natal, et enseigna la physique et la chimie à l'école centrale de Saint-Girons. Mais, lors de la suppression des écoles centrales, il reprit la carrière militaire et entra, en 1808, au service du roi Joseph. Capitaine du génie, ensuite chef de bataillon, il fit les campagnes d'Espagne, et, lors de la campagne de 1815, servit sous le général Gérard.

Nouvelles vicissitudes. Mis en non-activité, Victor-Moïse de La Beaumelle put reprendre ses chères études, la culture des sciences. Ainsi, placé en dehors du service militaire, il utilisa les loisirs que lui créaient la retraite et sa nouvelle existence, pour collaborer, dans le château de la Nogarède, avec son beau-frère J.-Joseph Gleyzes, au développement de son système sur l'alimentation végétale. Il fut saisi surtout d'un goût particulier, ardent, pour la littérature espagnole.

Il obtint une situation au Brésil. Cette situation fit-elle naître son goût pour la littérature espagnole? Est-ce, au contraire, sa science et ses propensions littéraires qui lui firent rechercher cette situation? Nous ne savons.

La Beaumelle, marchant sur les traces de son docte père, avait acquis une renommée comme publiciste. Il a laissé, en manuscrits, des ouvrages d'une étendue considérable sur l'histoire de la péninsule et sur la statistique du Brésil, et il a livré à la publicité les travaux suivants : *De l'excellence de la guerre avec l'Espagne* (1823), brochure de 80 pages; — *Coup d'œil sur la guerre d'Espagne de* 1808 *à* 1814 (1823), broch. in-8° de 124 pages; — *De l'empire du Bré-*

sil considéré dans ses rapports politiques et commerciaux ; Paris, 1823 ; broch. in-8°, de 260 pages ; — *Arithmétique maternelle ;* Toulouse, 1841 ; in-12 (ouvrage posthume) — traductions dramatiques de Caldéron, Lope de Vega, etc., insérées dans les *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers ;* Paris, 1822.

Toutefois, si La Beaumelle se rendit au Brésil, c'est qu'il passa au service de don Pedro, empereur du Brésil, en qualité de colonel du génie. Après l'abdication de l'empereur, et lors de la réaction qui se fit sentir contre les étrangers, le publiciste ariégeois se vit dépouillé de son emploi. Il mourut peu de temps après à Rio-Janeiro, le 29 mai 1831.

On demandera à quel titre nous rangeons Moïse La Beaumelle parmi les moralistes. C'est d'abord parce qu'il collabora à la rédaction et aux études du système végétarien, proposé par son beau-frère Gleyzes, car l'ouvrage *Thalysie* parut d'abord en 1821, moins développé, avec le titre de *Système physique et moral de la nature.* Assurément, La Beaumelle n'adoptait pas quelques excentricités et exagérations échappées à J.-J. Gleyzes[1], mais il préludait, en 1821, à l'enthousiasme que montrèrent, après 1840, MM. Cabantous[2], Blot-Lequesne[3] et Eugène Stourm[4].

1. Gleyzes définissait l'homme « l'ouvrier de la mort, le père du cadavre. » — On a dit que Gleyzes préparait lui-même ses aliments, afin qu'aucune substance impure n'altérât leur *parfum si exquis d'innocence.* Ne serait-ce pas là une charge? Alphonse Esquiros fit un article malicieux, dans la *Revue des Deux Mondes*, sur le système végétarien. La Beaumelle ne poussait point les choses à l'extrême.

2. M. Cabantous, l'éloquent doyen de la faculté des lettres de Toulouse, fit en 1840 une leçon sympathique, pleine d'entrain, à sa manière originale, sur *Thalysie.*

3. Avocat de Paris.

4. L'un des rédacteurs de *la Phalange*, en 1846. Cet écrivain, usant d'une hyperbole plus qu'outrée, allait jusqu'à dire de Gleyzes, le chef des légumistes : « Depuis Platon et Jésus, jamais âme plus douce et plus aimante n'a rayonné parmi nous. »

D'autre part, la carrière militaire n'est pas une raison de refuser à celui qui la suit la qualité de moraliste. La Beaumelle a disserté sur la moralité de la guerre, et dans la littérature il inclina vers les saines doctrines. Nous tenons pour moraliste quiconque parlera à ses concitoyens de conserver scrupuleusement le souci de l'honneur national, de se dévouer quand l'honneur national est en péril. Si c'est de la morale de prêcher les vertus qui touchent à l'amour de la patrie, entretiennent la susceptibilité à l'endroit du renom et de l'influence de son pays, La Beaumelle fut incontestablement un moraliste.

Les contemporains reconnurent dans La Beaumelle un littérateur malicieux, spirituel, un peu caustique, mais doué d'un véritable bon sens[1]. Il avait beaucoup emprunté à la culture littéraire du dix-huitième siècle. Il a formulé des maximes remplies d'un bon sens aiguisé, alliées, il est vrai, à un peu de scepticisme, quand il s'explique soit sur la cause des guerres que se font les nations, soit sur l'ordre régulier et logique que l'homme, en général, prétend exister entre ses déterminations pratiques et les idées spéculatives qui président à la naissance de nos actions. Une citation suffira pour montrer la manière, à la fois piquante et juste, du moraliste de la Nogarède. Parlant de la futilité des motifs pour lesquels, en Europe, des nations se sont mises en guerre dans nos derniers siècles, il écrit :

« Les peuples guerroient afin de satisfaire un besoin, car il n'existe jamais de proportion entre ce que le vulgaire

1. La Beaumelle s'en prenait, vers 1823, à M. de Lamennais, déjà célèbre par son premier volume de l'*Essai sur l'indifférence*. Il osait gouailler celui qui est devenu le grand démocrate, l'auteur des *Paroles d'un croyant*, mais qui, à cette époque, était partisan de l'absolutisme. Il plaisantait un peu « le canif » de l'abbé de Lamennais, se tordant contre « le sabre du général espagnol Mina. »

nomme les causes de la guerre, et les résultats qu'elle produit. Tel motif qui, dans une occasion, aura occasionné une guerre de trente ans, ne fera pas remuer quatre hommes dans une autre circonstance[1]. »

Il rappelle ensuite, d'après un mot du prince de Ligne, que « pour les deux choses les plus divertissantes du monde, pour faire la guerre comme pour se marier, il faut être deux du même avis (l'avis de se battre)[2]. »

Ailleurs, il dissèque la logique de nos actes et il ajoute :

« Les idéologues disent que, lorsque le jugement de l'homme a décidé qu'une chose était avantageuse à son individu, sa volonté suivait la direction de son entendement, et qu'il agissait en conséquence. Cela peut être bon pour la théorie, mais dans la pratique les choses se passent autrement : l'homme *commence par avoir une volonté*, et, lorsqu'il est décidé, il exerce à loisir son jugement, *afin de trouver des motifs raisonnables à ce qu'il veut faire*, et de découvrir les moyens d'en venir à bout. Demandez plutôt à nos publicistes si leurs conclusions ne sont pas *irrévocablement* déduites, *avant qu'ils n'aient songé aux prémisses*. La dialectique et l'art oratoire ne serviraient à rien, si leur but n'était pas de prouver une proposition quelconque sans égard à la vérité de son énoncé. Si l'on se contentait de déduire des propositions vraies ce qu'elles contiennent, quel horrible malheur! et de combien de bonnes choses ne serions-nous pas privés, depuis les volumes de M. B... jusqu'aux articles de journaux de M. L...[3] ! »

Y a-t-il une ironie plus aimable, jointe à plus de bon sens?

1. *De l'Excellence de la guerre avec l'Espagne*, p. 8. Paris, 1823.
2. *Ibid.*, même page.
3. *Ibid.*, p. 14.

VIII. — Après ce loyal Victor-Moïse La Beaumelle[1], nous nous rapprocherons de l'époque actuelle et de nos moralistes vivants. Sans doute, la Nogarède avait été un centre où se transmettaient des souvenirs vivants sur Louis XV, sur madame de Maintenon, sur Voltaire, dont La Beaumelle avait été le contemporain. Le groupe des Gleyses et des La Beaumelle, sorti de ce milieu, avait grandi et vécu à côté des portraits de madame de Staël, de Bernardin de Saint-Pierre, de Charlotte Corday, etc., qui ornaient le salon de la Nogarède. Néanmoins la région de Mazères ne prétendait point être le seul foyer ariégeois où devaient se former des penseurs et des lettrés. Bélesta, Lavelanet et d'autres cités devaient produire d'autres hommes appelés à montrer les doctrines régénératrices qui conviennent aux applications dans l'ordre social, empêchent de séparer la philosophie spéculative de la philosophie pratique, et préparent le jeune homme au jugement et au discernement des faits dans le maniement des affaires. Ainsi *François Maurel*, un franc moraliste dans toute la force du mot, sut bien, malgré ses occupations de juge de paix à Lavelanet, concevoir un livre grave, sérieusement

1. Parmi mes autographes se trouve une lettre du colonel La Beaumelle datée du Havre, le 20 août 1823, et qui témoigne de sa loyauté en toutes choses. Il dit à « son cher Hilaire » qu'il a pris son appartement à bord — il allait s'embarquer — il en décrit la petitesse. « Nous avons à bord deux dames, l'une passagère, l'autre femme du second, qui ont de plus, à elles deux, une antichambre de quinze pouces de large sur cinq pieds et demi de long et de haut. Cet avantage du beau sexe ne laissera pas, sans doute, de tenter madame Simons. »

Il recommande ensuite de lui bien garder ses livres, qu'on lui enverra, quand il sera à Rio-Janeiro, et il continue :

« Parmi mes livres — fais attention — il y a trois petits in-quarto des œuvres de Lope de Vega, qui appartiennent à la bibliothèque du roi. Comme ce serait une espèce de sacrilège de les voler, je voulais les remettre avant mon départ. Mais la bibliothèque a été fermée quand je m'en suis aperçu. Je te prie de vouloir bien, à la rentrée, qui est, je crois, le 1er octobre, les rapporter à M. Van-Praët, c'est-à-dire à la bibliothèque du roi, rue de Richelieu. C'est un dépot dont je charge ta conscience... »

pensé, intitulé *Le malaise social, ses causes et ses remèdes*[1], qui parut en 1839. Le penseur de Bélesta s'était-il donné le mot avec un juge de paix de Bordeaux, devenu célèbre, qui préparait à cette époque, ses *Études philosophiques sur le christianisme*, M. Auguste Nicolas, ce robuste et profond apologiste des croyances chrétiennes?

François Maurel[2] révèle dans son livre une personnalité marquée. Il a des vues et presque le regard profond comme M. de Bonald ; il tient l'épée de chevalier comme un Donoso Cortès. Son *Malaise social* a dû se lire beaucoup de 1840 à 1850, parce qu'il est incisif. Malheureusement, le livre ayant été édité à Foix, il aura semblé que ce manifeste ne regardait que la province. Quoi qu'il en soit, il dut secouer la torpeur des Méridionaux endormis sur des tendances générales que François Maurel jugeait funestes, et qu'il trouverait singulièrement accusées en 1885[3].

On peut résumer son livre comme un coup d'œil perçant jeté sur l'état de la société française, telle qu'elle s'était manifestée de 1815 à 1840 ; et celui qui porte ce regard est un homme animé tout à la fois de l'esprit libéral et, nous allions dire, de l'esprit théocratique. Ce n'était pas un légitimiste à la façon de M. de Labouïsse-Rochefort, moraliste dont il sera question plus loin. Ce ne sera pas un démocrate à la manière de Lakanal ou du général Laffitte. La philosophie sociale de F. Maurel avait une base biblique[4].

1. Un volume in-8°, de 400 pages.
2. Jean-François-Lazare Maurel était originaire de Bélesta.
3. M. Maurel composa quelque autre petit ouvrage que nous n'avons pu nous procurer.
4. On conserve, à Belesta, le souvenir de l'inépuisable charité de M. Maurel envers les pauvres.

S'il n'y avait pour chacun la mission de faire le bien dans le pays où la Providence divine l'a placé, nous regretterions que François Maurel, comme d'autres Ariégeois, n'ait point été transplanté dans la capitale de la France, parce que, sur un théâtre où tout ce qui s'élève est aperçu, les remarquables facultés du moraliste de Bélesta se seraient imposées d'elles-mêmes à l'appréciation, et par conséquent à la connaissance publique. Nous sommes sûr qu'il eût laissé une trace plus vive, plus profonde dans l'opinion contemporaine. Or, qui sait, dans le Nord, le nom de François Maurel? Et cependant, s'il n'a pas l'élévation des grands moralistes qui ont illustré le commencement du dix-neuvième siècle, nous croyons que la critique juste et équitable lui aurait trouvé une place honorable parmi les moralistes philosophes qui ont une renommée dans notre temps. Avec les qualités qui s'annoncent dans *Le malaise social*, à quels sommets intellectuels le moraliste ariégeois ne serait-il point monté, si la littérature parisienne lui eût ouvert ses portes? Mais le talent de ce travailleur fut enseveli au pied des montagnes de l'Ariège. Sujet de regret; car les grandes causes ont besoin de tous les travailleurs; et si Dieu met dans nos carquois toutes sortes de flèches pour traverser les cœurs, un publiciste demande, à bon droit, si la flèche du talent

Lorsqu'en 1825, on fit la nouvelle inauguration de l'église du Val-d'Amour, qu'un incendie avait en partie détruite en 1822, chacun contribua à la restauration du pieux édifice; le duc d'Angoulême envoya à Notre-Dame de Bélesta un don de 500 francs. On fondit, à Toulouse, une nouvelle cloche qu'on baptisa du nom de *Dauphine*, à cause du don du Dauphin, et on lisait à la partie inférieure de la cloche, en lettres majuscules : *Parrain, Jean-François-Lazare Maurel, de Bélesta, juge de paix de Lavelanet.* Maurel donna aussi à Notre-Dame du Val-d'Amour un tableau représentant la Sainte-Vierge enlevée dans les cieux par quatre anges; tableau qui avait été peint par un artiste du terroir, Rouch, de Limoux.

ne pénètre pas encore, même après les plus perçantes, qui sont, dit-il, la prière et la charité.

IX. — Quarante ans après sa publication et bien que tout ait changé, en France, les hommes, les choses, les institutions, les philosophies, la politique, les mœurs, le langage, les préoccupations, les intérêts et les goûts, *Le malaise social* instruit, captive et fait penser. Dans la préface, Maurel demande que nous cessions de nous traîner à la remorque des « théories britanniques. » « Jusqu'à quand, dit-il, esclaves des conceptions d'autrui, différerons-nous notre émancipation intellectuelle ? » Hélas ! le prophète de Bélesta avait-il deviné que les esprits les plus libres de notre pays céderaient à un engouement outré pour le système de Darwin ?

Posant, dès les premiers chapitres, quelques faits qui deviennent des principes, notre moraliste distingue trois sociétés : 1° celle de l'homme pris en lui-même, ou société individuelle formée par l'assemblage de l'esprit et du corps ; 2° la société domestique, résultat de l'association de l'homme et de la femme ; 3° la société politico-religieuse, ou universelle, produite par l'agrégation du sacerdoce et du pouvoir temporel ; société mixte, ayant deux agents, la société civile et la société religieuse. Il y aura perturbation dans ces trois sociétés, toutes les fois que la hiérarchie ne sera pas observée entre les deux facteurs de chacune de ces trois sociétés, qui sont le spirituel et le matériel. On devine déjà que François Maurel n'aurait point partagé les idées mises à la mode, dans le dernier tiers de ce siècle, sur les rapports de l'Église et de l'État.

Suivent des considérations ingénieuses sur l'affectation spéciale et attributive des éléments sociaux, sur la constitution de l'homme, sur le lien hiérarchique qui doit réunir

les éléments sociaux ; d'où il résulte que, l'homme étant une société dont la hiérarchie se trouve fondée sur la prééminence de l'élément spirituel et raisonnable, il faut que le même ordre, sous peine de trouble, règne dans toute société plus étendue.

Après ces prémisses, le moraliste s'engage dans les chapitres suivants : Analogie constitutionnelle des trois sociétés ; mouvements sociaux déduits de l'organisation de l'homme ; classement des hommes et du siècle qui en est la conséquence ; classification du siècle actuel et de la révolution dans la société individuelle ; de la révolution dans la société domestique ; de la révolution dans la société politico-religieuse ; origine du mouvement révolutionnaire, ses causes, son état et son issue probable ; des résultats qu'entraînerait la victoire des sens ; origine de nos erreurs ; moyens et remèdes ; de l'éducation ; ce qu'elle fut ; ce qu'elle est ; ce qu'elle devrait être ; etc., etc. ; du droit et de la justice ; de la loi ; des juges.

Sur ce thème, François Maurel a écrit de belles pages, des développements originaux, saisissants. Que de morceaux pittoresques, dans ce volume consacré à dépeindre le malaise social en France dès 1839, et à en indiquer le remède ! Quelques notes nous paraîtraient aujourd'hui exagérées ; mais Maurel avait en lui le feu de l'apôtre ; on dirait un Ozanam, avec la véhémence qu'inspirent les roches abruptes et le soleil des vallées de Bélesta et de Lavelanet.

S'il est vrai qu'à quarante ans de distance, les préoccupations et les nécessités logiques des esprits ne peuvent être les mêmes, si les livres dépourvus dès leur naissance de ce caractère d'universalité dans les idées qui s'imposent à toutes les générations, finissent par devenir indifférents au public, après un certain laps de temps, nous osons croire toutefois qu'on pourrait signaler dans ce manifeste

sur le malaise social plusieurs passages qui ont vraiment *du ton*, comme dirait Sainte-Beuve, et conviennent à toutes les époques. Combien la dernière page de l'*Avant-propos* aurait aujourd'hui son opportunité ! Notre Ariégeois y exprime ses vœux : « Si d'un côté je les exprime (ces vœux) avec chaleur, parce que j'attache à leur accomplissement la paix et le bonheur du monde, la dignité de l'homme, son intelligence et les vertus qui doivent le distinguer du loup et du chacal ; si je ne garde pas toujours dans ma discussion le sang-froid de ceux qui ne voient dans l'aphélie et le périhélie de l'orbite révolutionnaire que république et monarchie, parce que, plus ou moins prévenu, plus ou moins clairvoyant, je vois ou crois entrevoir toute l'élévation de l'humanité ou toute la dégradation de la brute dans la ligne des apsides ; de l'autre, comme ces vœux sont le résultat de ma foi en l'indissolubilité du christianisme, en l'immortalité de l'esprit, en l'immutabilité de l'Église, je le répète, *j'attends*... »

Ne devons-nous pas tous attendre?

Le chapitre VI, *Classification du siècle actuel et révolution dans la société individuelle*, offre des réflexions bonnes à méditer en tout temps. Le moraliste ariégeois fait le procès à la prédominance du principe matériel dans les sociétés modernes ; il ne voit qu'une seule et même impulsion dans le mouvement sensuel, révolutionnaire, inconstitutionnel, antisocial; il trouve profondément défectueuse la manière dont on expliquait, dans la période de 1830 à 1840, les événements de 1790, 1814, 1830. On lira des aperçus ingénieux dans le chapitre VIII, *De la révolution dans la société politico-religieuse*, où il est dit que pour le peuple, comme pour l'individu, la constitution est la loi mystérieuse qui réunit l'esprit à la matière, pour ne faire qu'un seul même corps. Sur-

tout dans les chapitres sur l'*Education*, l'auteur semblait écrire pour les temps actuels. Il ramenait tout à une ou deux préoccupations : « Que doivent fondamentalement connaître les hommes? que convient-il d'enseigner aux enfants? Ne trouve-t-on partout l'art de bien dire cultivé au préjudice de l'art de bien faire? L'enseignement n'est-il pas trop exclusivement littéraire, trop exclusivement scientifique, trop exclusivement professionnel? » François Maurel discute certains préceptes de la morale des anciens qui ne s'appuyaient point sur l'idée de Dieu : « *Abstineas damnandis* » (Juvénal, satire XIV) ; abstenez-vous des actes condamnables. Le moraliste de Bélesta demandait à ce sujet aux anciens : « Mais qu'est-ce qui est condamnable? au *nom de qui* est-ce condamnable? » Et il ne trouvait d'autre réponse que celle de Juvénal, fondement très fragile de la morale, « *ne crimina nostra sequantur ex nobis geniti,* » de peur que nos enfants ne viennent à imiter nos vices et nos penchants. Mais où est la laideur intrinsèque du mal? Comment, pourquoi, envers quel être supérieur un acte est-il criminel?

X. — Il est une autre personnalité que nous ne laisserons pas dans l'ombre, bien que nous l'ayons passée sous silence en parlant des viguiers d'Andorre. Nous devons nommer *Victor-Philippe de Saint-André*[1], issu d'une famille de robe du Languedoc qui vint s'établir, vers le commencement du dix-huitième siècle, à Tarascon, dans l'Ariège. On pense que ses ancêtres étaient alliés à la famille du célèbre maréchal de Saint-André, qui joua un certain rôle dans les intrigues de la cour, au temps de la Fronde. Avant la révolution de 1789, son père possédait

1. Né en 1801.

déjà dans le pays des terres et des forges qu'il faisait exploiter lui-même. Le jeune Victor-Philippe de Saint-André, après avoir étudié le droit, était rentré dans sa famille pour s'occuper de l'industrie des forges et faire valoir ses propriétés. Mais il ne tarda pas à se mêler activement aux intérêts publics, et, comme les aptitudes conduisent à l'utilité, il put intervenir dans les questions morales, sociales, administratives et politiques. Les qualités qu'on tient de la nature et que l'on cultive, la considération qu'attirent à un citoyen la consistance de la vie, la courtoisie de ses mœurs et certaines compétences qui se font jour à la longue, conduisirent M. de Saint-André à occuper deux postes, celui de membre du conseil général du département et celui de viguier d'Andorre.

M. de Saint-André nous paraît avoir eu la préoccupation du sort des masses, parce qu'il sentait la nécessité de créer du travail et d'encourager partout l'effort de l'homme. Il était de cette école d'économistes selon lesquels il faut attendre notre richesse, l'amélioration de notre situation, surtout de *nous-mêmes;* ainsi, il faisait tout découler de la morale. Mais il n'entendait pas qu'on négligeât le concours de l'association et des ressources publiques. En 1836, quelques années après la révolution de Juillet, il fut nommé membre du conseil général pour le canton de Tarascon. Or, on le vit déployer, dans ce mandat qui lui fut renouvelé à chaque élection jusqu'à sa mort, le zèle le plus ardent et le plus patriotique. La viabilité était très négligée à cette époque dans le département de l'Ariège; Saint-André s'appliqua, au conseil général, et dans des rapports qu'il fut chargé de rédiger, à faire comprendre à l'administration la nécessité d'ouvrir des routes et de tracer des chemins sur des points importants du département, où des débouchés pour le commerce et l'industrie étaient d'une

urgence absolue[1]. Outre la viabilité, M. de Saint-André s'attacha à la question des forêts et du reboisement des montagnes de l'Ariège, qu'on a trop dépouillées[2].

M. de Saint-André succéda à M. de Roussillou comme viguier d'Andorre. Nous avons dit que ce magistrat représente dans le petit État d'Andorre les droits cosuzerains de la France, droits partagés avec l'évêque d'Urgel. Un auteur affirme que MM. de Roussillou et de Saint-André ont donné au rôle de ce magistrat une importance, un relief que cette fonction n'avait même pas sous les comtes de Foix, anciens suzerains de la vallée. L'on est redevable à M. de Roussillou de la connaissance qu'on a de cette république, de sa constitution, de ses usages, etc., et à M. de Saint-André de la stricte application des droits des viguiers français. Exactitude dans leurs fonctions, bonté, douceur, tolérance dans l'emploi des mesures sévères, voilà ce qui a rendu leurs noms très populaires dans la vallée.

Rigoureux pour les délits de droit commun, pour les délits attentatoires aux droits et aux libertés individuelles, M. de Saint-André faisait la part des entraînements et des excitations au temps des crises politiques. Autant il remettait à sa place l'homme qui n'a pas d'autre raison d'être

1. Ce fut sur ses instances réitérées que fut construit l'embranchement de la route départementale n° 8 de Tarascon à Auzat, et la belle route départementale qui passe par le col de *Port* entre Massat et Saurat, devenue praticable aux voitures, et qui relie les parties hautes du comté de Foix avec le haut Couserans. Les archives de la préfecture témoignent du zèle que mit Saint-André à défendre les intérêts du département.

2. Saint-André fut un des premiers de tous les conseillers généraux, ses collègues, à faire remarquer les conséquences d'une destruction entière des forêts. A part la question du chauffage des habitants, celle aussi des intérêts spéciaux des populations pastorales qui font l'élevage du bétail, celle enfin de l'alimentation des forges, M. de Saint-André indiqua des moyens de remédier à l'état des montagnes du comté de Foix, dont plusieurs sont nues et desséchées.

pillard que le motif de se donner moins de peine, en ravissant par la violence les produits du travail d'autrui ; autant il exigeait qu'aucun particulier ne vécût aux dépens de personne, tout homme devant être un travailleur qui produit lui-même ; autant aussi, d'un autre côté, il devenait souple et indulgent quand un citoyen honnête avait cédé, dans le domaine politique, à un coup de tête. Après la révolution de 1830, les discordes civiles qui troublèrent la paix publique obligèrent le gouvernement à user de rigueur envers ceux qui s'étaient insurgés contre les pouvoirs établis. La plupart d'entre eux s'exilèrent et allèrent à l'étranger pour éviter la sévérité des lois. Le droit d'asile existe dans la vallée d'Andorre depuis un temps immémorial, et il a toujours été respecté. Quelques chefs des insurgés de Paris vinrent s'y réfugier, et, malgré les ordres que reçut le viguier de les faire extrader, M. de Saint-André, d'accord avec le président-syndic de la vallée, ferma les yeux sur leur présence et les laissa séjourner paisiblement dans la contrée.

XI. — On doit à M. de Saint-André la rédaction d'un projet assez original et qui fut soumis au conseil souverain de la république. On sait que la petite république de Saint-Marin a créé un ordre de chevalerie qui a été et est encore fort recherché. M. de Saint-André voulait que la république d'Andorre eût aussi son ordre de chevalerie. Il rédigea les statuts, — dont nous avons pu nous procurer une copie, — par lesquels on fondait cet ordre sous le titre d'*Ordre de la chevalerie de Charlemagne*. Voici les dix articles de ces statuts, dont l'original doit se trouver dans les archives du gouvernement, à Andorre.

ORDRE DE CHEVALERIE DE CHARLEMAGNE

Créé par le gouvernement andorran.

Le conseil souverain de la république d'Andorre, réuni en assemblée générale de vingt-quatre membres de la vallée, a créé un ordre de chevalerie sous l'invocation de Charlemagne, fondateur du gouvernement andorran, par sa charte octroyée au mois de mars 785 et conservée dans les archives de l'État.

En conséquence, il a approuvé les statuts suivants qui établissent cet ordre de chevalerie.

ARTICLE PREMIER.

L'ordre de chevalerie a été créé dans le but de récompenser et de reconnaître les services rendus par les Andorrans et les étrangers à la république d'Andorre, soit par des actes personnels en faveur dudit gouvernement, soit par leur assistance directe ou indirecte dans le développement industriel et commercial du pays, soit par tous les moyens employés pour étendre et aider sa prospérité à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.

ARTICLE DEUXIÈME.

L'ordre de la chevalerie est placé sous l'invocation de Charlemagne, et le signe honorifique est désigné sous le nom de *chevalier de la croix de Charlemagne*.

ARTICLE TROISIÈME.

La *croix de Charlemagne* se compose de trois points en or et en émail, portant d'un côté l'effigie de l'empereur Charlemagne, et, de l'autre, les armoiries d'Andorre. Cette croix sera suspendue à *un ruban rouge bordé en haut par un léger liséré vert*. Le modèle de la croix et du ruban est déposé aux archives de l'État.

ARTICLE QUATRIÈME.

Un diplôme signé par le syndic de la vallée et par deux conseillers souverains, faisant fonctions de membres du chapitre de l'ordre, et par le greffier général de la vallée, auquel on apposera le sceau de la république, sera délivré à ceux qui seront agréés pour cette décoration honorifique.

Le registre de la république andorrane, destiné à conserver les noms des chevaliers de l'Ordre, portera les noms, prénoms, domiciles de ceux qui auront été honorés de cette décoration. Il y sera fait mention également des services pour lesquels la croix de chevalier de Charlemagne leur aura été octroyée.

ARTICLE CINQUIÈME.

Le chapitre de l'ordre est composé de seize membres dont huit Andorrans et huit étrangers dont les noms, qualités et domiciles seront inscrits à la suite de la présente délibération et transcrits sur un livre spécial appelé le *Livre d'or des chevaliers de Charlemagne*.

ARTICLE SIXIÈME.

Le président de la république est, de droit, chef du chapitre. Le chef effectif, le chevalier et le secrétaire du chapitre seront nommés par l'assemblée générale et tiendront leurs séances dans une des salles du palais de la république.

Les réunions ordinaires du chapitre auront lieu au moins une fois par mois. Des séances extraordinaires seront tenues sur la convocation du président du chapitre qui en fixera l'époque par une lettre de convocation.

ARTICLE SEPTIÈME.

Les demandes de la décoration de la *croix de Charlemagne* seront adressées au président du chapitre de l'ordre qui prononcera en assemblée générale sur les droits des postulants à l'obtention de la décoration.

ARTICLE HUITIÈME.

Le chancelier du chapitre est nommé par tous les membres réunis en séance plénières ; sa nomination est approuvée par le conseil souverain de la république.

ARTICLE NEUVIÈME.

Les fonctions de chancelier consistent à correspondre avec les postulants de la décoration honorifique, ou avec ceux qui les proposeront au chapitre ; à délivrer les diplômes d'honneur, les croix et les rubans y attachés ; à percevoir les frais et honoraires de chancellerie ; à servir, enfin, d'intermédiaire officiel entre les titulaires ou postulants de l'ordre et le gouvernement andorran.

ARTICLE DIXIÈME ET DERNIER.

La présente délibération et une copie de la constitution de l'*Ordre de la chevalerie de la croix de Charlemagne*, seront adressées à tous les gouvernements avec lesquels la république d'Andorre entretient des relations amicales, afin qu'ils reconnaissent la présente création de l'ordre comme un acte authentique et légal, auquel ils accorderont toute la protection internationale auquel il peut avoir droit.

Fait et délibéré en assemblée générale des membres du conseil souverain, au palais de la république, dans la capitale d'Andorre, le... etc.

Il fut question, à cette époque, d'avoir un consul d'Andorre à Paris ; et nous pensons, d'un autre côté, que M. de Saint-André devait avoir médité quelques chapitres de Montesquieu dans son *Esprit des lois*, notamment le chapitre neuvième du livre XIX, intitulé *De la vanité et de l'orgueil des nations*. Si la vanité est, selon Montesquieu,

« un bon ressort pour les gouvernements », les moralistes n'hésitent pas à reconnaître, quand il s'agit des individus, une utilité, une efficacité légitime dans le stimulant de l'émulation, de la gloire et des distinctions nationales.

XII. — Voilà pour les moralistes-écrivains de la première moitié du dix-neuvième siècle. Quant à la période nouvelle, de 1870 à 1883, de nouveaux penseurs ont succédé à ceux que la mort a moissonnés. Nous trouvons, parmi ces écrivains encore militants, les noms suivants : M. Ayma, M. Barrau, l'abbé Martial Séré, le Père Albert du Saint-Sauveur, l'abbé Doumenjou, l'abbé Lafont de Sentenac, etc. Bien que l'heure ne soit pas venue de juger à quel degré ces publicistes contemporains possèdent le don d'observation sur le cœur humain, on croirait qu'ils redoutent la plainte de Montaigne sur La Boétie et sur ceux qui auraient « croupi aux cendres de leur foyer domestique, au grand dommage du bien commun. » Nous ne voyons point ici des facultés « demeurées oisives, desquelles la chose publique eût pu tirer du service, et eux de la gloire. »

M. *Ayma*[1] n'est pas ariégeois, mais naturalisé ariégeois, d'une naturalisation intellectuelle et sympathique à la fois. Il a fait honneur à cette naturalisation par les belles productions de son esprit et par la dignité de sa vie[2]. C'est

1. M. L. Ayma, né à Cahors en 1807, a suivi la carrière universitaire ; il arriva dans l'Ariège, en qualité d'inspecteur d'académie, vers 1865. La révolution de 1870 l'obligea de se rendre à Montauban, puis à Auch. Mais de grandes attaches devaient le ramener à Foix ; il y était rappelé en 1881, par la tombe de sa femme et par sa petite chartreuse de *Bellevue*.

2. M. Ayma a beaucoup écrit dans les revues et dans les journaux ; il est encore le correspondant de plusieurs journaux de Paris.

La liste de ses livres est assez longue : — *Théodicée catholique*, 1 vol. in-12. 1810. — *Les Devoirs d'une mère chrétienne.* — *Galerie du clergé contemporain.* — *Vie du vénérable de la Salle, fondateur des écoles chré-*

assurément un écrivain de morale catholique. Nous ferons remarquer cette personnalité distinguée au moyen de deux de ses ouvrages : d'abord un discours à la distribution des prix du collège de Foix, et ensuite une belle traduction d'un travail du célèbre poète italien Manzoni sur la morale catholique ; traduction que M. Ayma dédia à l'évêque de Pamiers, Mgr Bélaval, en 1870.

Le discours de Foix roulait sur le sens à donner aux deux termes *instruction* et *éducation*, que chacun a entendu distinguer cent fois. M. Ayma, avec la tendance essentiellement religieuse de son esprit, prenait la question par le grand côté. Pour lui, l'instruction sans éducation ne mène pas nécessairement à Dieu ; mais c'est l'éducation qui spiritualise l'instruction. « Le même cours d'instruction, dans la même école, fournira aux uns un moyen d'être utiles, et donnera aux autres des armes pour mal faire. C'est le caractère seul qui décide si le savoir est un bienfait ou une malédiction pour l'individu et pour la société ; et ce caractère est déterminé, non par la somme des connaissances communiquées, mais par l'influence exercée sur l'élève, par les circonstances, les exemples, la discipline, par le milieu, en un mot, dans lequel il se meut. Or, c'est à ce concours d'influences que le terme d'éducation doit être proprement appliqué ; il renferme l'instruction, mais il embrasse beaucoup plus et va bien au delà, s'il possède l'importance et le pouvoir que nous lui assignons. »

Le discours de M. Ayma était rempli de considérations

tiennes, in-12. — *Œuvre des écoles chrétiennes*, in-12. — *Histoire de la Sainte-Vierge*, 1 vol. in-8°. — *Histoire de saint Joseph*, in-12. — *Histoire des évêques de Cahors*, 2 vol. in-8°. — *Vie de mademoiselle de Villeneuve* (tante de M. de Bellissen), *fondatrice des Dames de l'Immaculée-Conception*, in-12.

Presque tous ces ouvrages ont été publiés à Foix, à l'imprimerie Pomiès, ainsi que la traduction du livre italien de Manzoni, *Observations sur la morale catholique*.

et de maximes du même genre. Nous pouvons dire que cet homme d'expérience, de talent et de bien s'efforçait de « monnayer la sagesse, c'est-à-dire de la frapper en maximes, en proverbes, en sentences faciles à retenir et à transmettre » pour le profit des nouvelles générations. Mais venons à son élégant effort de traduction d'un livre de Manzoni, où le solitaire de Bellevue semble avoir voulu « faire passer le sens exquis dans le sens commun, ou rendre commun le sens exquis, ou le sens moral. » On ne traduit bien que lorsqu'on sait bien écrire; et pour bien écrire, il faut, a dit le sagace Joubert, « une facilité naturelle et une lenteur acquise. »

Nous comprenons l'instinct qui a dirigé M. Ayma du côté de Manzoni, parce que M. Ayma, comme les catholiques, comme tout libre esprit, n'approuve les exagérations d'aucune sorte. Le dix-huitième et le dix-neuvième siècle ne paraissent-ils point à beaucoup d'esprits avoir outré la manie de la sécularisation? Neutralisation de l'école, neutralisation de la morale, neutralisation de Dieu, ces diverses entreprises aboutissent — contre le gré de ceux qui s'en défendent — au mot de Proudhon : *Organisons le monde sans Dieu.* Dès lors, les nécessités logiques se faisaient sentir sur toute l'étendue du domaine des choses intelligibles, et un point important de la sécularisation était celui de la morale. Ne se trouve-t-on pas en présence d'une vieille morale, celle du décalogue et de l'Église? Ainsi, le mouvement de la pensée moderne a conduit à opposer la morale philosophique à la morale de l'Église, en séparant la morale de toute idée de Dieu.

Sismondi, dans sa lourde *Histoire des républiques italiennes au moyen âge*, parue de 1807 à 1818, avait formulé, dans son 127e chapitre, des accusations contre la morale de l'Église catholique; il avait voulu prouver que la cor-

ruption de l'Italie était en partie le fruit de cette morale. Cette thèse perdue, inaperçue pendant plusieurs années dans la longue et indigeste histoire de Sismondi, tomba sous les yeux de Manzoni vers 1833, et nous a valu un chef-d'œuvre, dans lequel l'auteur des *Fiancés* démontre que la morale catholique est la seule sainte et raisonnable ; que toute corruption vient de ce qu'on la transgresse, qu'on ne la connaît pas, ou qu'on l'interprète à rebours. Ainsi, l'on doit à Manzoni « un précieux monument de l'apologétique chrétienne. » D'autre part, c'était nous initier à une découverte, que d'introduire dans la langue française, comme l'a fait M. Ayma en 1870, cet important chef-d'œuvre d'exposition et de discussion lumineuse [1].

A l'ardeur des convictions de M. Ayma, on sent qu'il n'est pas un simple traducteur. Adversaire résolu de toute machination sophistique, qui voudrait arriver avec des apparences scientifiques à la non-existence de Dieu, il s'est complu à nous donner exactement et élégamment un livre où Manzoni discute, avec un profond bon sens, l'étrange tentative d'ériger une morale nouvelle, lorsque le monde possède la morale théologique. L'écrivain de Bellevue triomphe de voir le controversiste italien remettre à sa place Sismondi, et lui reproche d'avoir avancé légèrement que « l'Église s'était emparée de la morale, comme étant purement de son domaine. » Combien M. Ayma est dans son élément, quand il répète avec Manzoni : « Il y a deux vices irrémédiables qui ont détruit et détruiront tour à tour tous les systèmes

1. Manzoni avait donné à son travail le titre d'*Observations sur la morale catholique*. Le traducteur, trouvant ce titre trop modeste, y a substitué celui-ci : *Le Catholicisme et la civilisation*, parce qu'il détermine d'une manière plus nette l'objet que se proposait l'auteur, de mettre en présence le *catholicisme*, qui a infusé des principes de vie dans la société moderne, et la *civilisation*, dont on l'accuse peu gracieusement d'être le corrupteur et l'ennemi.

de morale humaine : défaut de beauté et défaut de motifs pour les actions. En examinant un à un les systèmes de morale philosophique, on trouvera qu'aucun d'eux ne peut concilier la suprême beauté avec la suprême équité. Les systèmes de philosophie morale ne donnent pas de règles sûres, tirées nécessairement d'un principe. Celles que propose la morale catholique ont précisément ce caractère : son principe est l'autorité même de Dieu, et ses règles sont les commandements de Dieu. — A quoi sert que la règle soit parfaite, si la main tremble à celui qui la tient ? A quoi servirait la sainteté de la loi, si l'interprétation en était abandonnée au jugement passionné de celui qui doit s'y soumettre, si Dieu ne l'avait rendue indépendante des fluctuations de l'âme humaine, en la confiant à cette Église qu'il a promis d'assister?... »

Telle est l'œuvre, tel est le traducteur. L'historien des évêques de Cahors, qui s'est fait remarquer par sa faculté de mener à bonne fin la conception d'une œuvre historique, a fait preuve de talent et de zèle, en se faisant le modeste traducteur d'un utile ouvrage d'un des plus grands poètes de l'Italie contemporaine.

XIII. — Une autre recrue parmi les écrivains sur le droit social, sur le rapport des coutumes populaires avec l'idéal, est M. *Paul Barrau*, docteur en droit, notaire et magistrat municipal de Foix [1]. On a remarqué sa publication *le Livret*

1. M. Paul Barrau, originaire du Gers, habite depuis 1868 la ville de Foix, dont il est maire depuis les dernières élections municipales. Voici les diverses publications de ce magistrat, dont on ne conteste ni l'activité, ni l'intelligence :

Mémoire relatif à l'établissement d'une succursale de la Banque de France dans le département de l'Ariège. — Memoire sur un projet d'érection du collège communal de Foix en lycée. — Livret civil. — Mémoire sur le projet de création d'un lycée dans l'Ariège. — Réfutation sommaire des principales inexactitudes contenues dans le mémoire intitulé

civil, paraissant dans le Midi à la même époque où l'on répandait dans le Nord un livre qu'on pourrait intituler le *Livret civil des nations*[1]. Tandis que l'un signale, dans le mouvement des idées et de l'opinion de l'Europe, un état mûr, qui promet aux relations de peuple à peuple plus de sécurité et de laisser-aller, l'autre, se concentrant dans le domaine des relations privées entre individus, propose une innovation et une formalité civique, pour les mettre à l'abri des inconvénients qu'amènent les communications des citoyens avec certaines magistratures préposées à la garde des intérêts individuels.

Lequel des deux verra plus tôt appliquer les conceptions humanitaires de son esprit? Nous ne savons. — La théorie des progressistes démocrates absolus est celle-ci : Une grande loi s'impose aux agglomérations humaines comme aux individus, celle du rapprochement, et cela jusqu'à l'infini. L'homme est né libre, mais il est surtout né sociable. C'est dans la lutte entre ces deux instincts que se résume la vie de l'humanité tout entière; et c'est la science des circonstances et des éléments de cette lutte, et aussi des lois qui ont régi le développement et la manifestation de ces deux instincts, qui constitue la science de la politique intérieure. Le plus clair, c'est qu'on nous embarque, sans nous consulter, dans un engrenage de forces, sociabilité et liberté, qui tendent, dit-on, fatalement à la démocratie universelle; on nous promet l'équilibre des instincts de liberté et de sociabilité, que devront clore définitivement le triomphe de l'instinct d'indépendance et de liberté, la confédération de toute l'Europe en groupes démocratiques

Réponse au mémoire publié à Foix. — *Question des chemins de fer sous-pyrénéens.*

1. *La France et l'Europe*, par Poinsot de Chansac; in-12; Paris, Calman-Lévy.

ou républicains, enfin l'abolition des malentendus, des tromperies et des fraudes entre les peuples.

En attendant la réalisation de ce rêve que font les humanitaires dans l'intérêt de notre vieil Occident, M. Paul Barrau s'en est tenu à des rêves plus modestes et peut-être d'une application plus aisée ou plus prochaine. Si les théoriciens démocrates appellent le rapprochement des peuples par l'idée du droit plus généralisé, l'écrivain de Foix propose une plus grande tranquillité dans les transactions individuelles, par l'introduction d'une formalité légale à la portée de tous. Voici, d'après un résumé, l'objet et le but de son *livret civil.*

M. Barrau propose d'obliger chaque personne qui atteindrait sa majorité d'être pourvue d'un livret civil sur lequel seraient inscrits officiellement les principaux actes de la vie civile, comme la naissance, le mariage, la naissance des enfants, etc. Aucun officier ou fonctionnaire public ne pourrait recevoir un acte ou une déclaration sans exiger la représentation du livret civil. Cette mesure aurait pour but d'éviter les confusions nombreuses qui résultent de l'inscription d'une même personne sous des noms et prénoms différents dans les documents publics, et de prévenir les fraudes qui résultent de dissimulations d'identité.

Le service du livret civil serait organisé et centralisé dans chaque département et confié à une administration de l'État sous le nom de *conservation du livret civil.* Tous les actes intéressant le même individu seraient relevés à la conservation du département de la naissance.

M. Barrau émet l'avis qu'une seconde partie du livret dont la conservation serait facultative, pourrait relater les principaux actes publics faits par le titulaire pour la gestion de sa fortune, afin qu'à son décès, on ait, sans recherche, tous les éléments de la liquidation de sa succession.

Plusieurs conseils généraux[1] se sont prononcés sur l'utile réforme, sur les éléments moralisateurs que procureraient l'adoption des livrets civils et l'institution de conservation du livret civil. M. Barrau indique lui-même certains avantages du livret civil qui sont incontestables :

1. Le conseil général de l'Ariège, dans sa session d'avril 1880. — Le conseil général de l'Aude, dans la même session.

L'*Ariégeois* du 20 décembre 1879, le *Bulletin de la Société industrielle d'Amiens*, 1er mai 1880, etc., ont signalé l'utilité du projet de M. Barrau.

Supposons, dit l'auteur du *Livret civil*, que tout Français majeur et émancipé est porteur du livret, tel que nous l'avons défini; supposons encore qu'à tout individu se présentant devant un officier de l'état civil, devant un notaire ou tout autre officier ministériel, et généralement devant tout agent de l'autorité, il soit permis de dire : Montrez votre livret. On verrait disparaître, d'un seul coup, cette multitude d'erreurs et de fraudes contre lesquelles sont obligés de se défendre sans cesse les citoyens entre eux et particulièrement tous ceux que leur profession met en contact avec le public ; le crime de bigamie, notamment, et le plus grand nombre des tromperies qui se commettent à propos de mariage deviendraient pour ainsi dire impossibles.

Nous ne croyons pas à la possibilité de ce que l'auteur du *Livret civil* demande dans sa seconde partie, bien que son idée ingénieuse, si elle passait dans la pratique, dût être un remède à une foule de difficultés, de contestations et de procès. Il faut attendre du temps et des mœurs des circonstances plus favorables. Déjà on trouve vexatoire, pour la liberté, l'exigence des passeports aux frontières; comment l'esprit français accepterait-il de gaieté de cœur cette nécessité d'un passeport à l'intérieur et cette fenêtre ouvrant sur la vie intime? Quoi qu'il en soit, il est d'un esprit cultivé et philanthropique d'avoir porté son investigation dans un domaine pratique et de viser, de la sorte, l'utilité des citoyens et de la société.

XIV. — Après nous être arrêtés à M. Paul Barrau et à son idée ingénieuse, réformatrice, utile, passons à un autre écrivain ariégeois qui semble avoir, lui aussi, beaucoup d'idées: c'est M. *Martial Séré*, de Loubières, près Foix [1]. M. Séré

1. Une pièce que possède la famille Séré renferme la nomination d'un Martial de Séré, capitaine des milices provinciales de Varilhes, faite par François-Armand d'Usson, marquis de Bonnac, comte de Sault, baron de Beaufort, seigneur du pays, souverain de Donnezan, etc., ancien chevalier d'honneur au Parlement de Toulouse, chevalier des ordres de l'impératrice de Russie, ci-devant ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté auprès des États généraux des sept Provinces-Unies, gouverneur de Brouages et du Brouageois, et des châteaux d'Usson et de Quérigut, lieu-

paraît adopter successivement trois méthodes, pour remplir la fonction d'un écrivain de morale : il touche à la péda-

tenant général des armées du roi, commandant en chef dans la province de Foix.

« L'avons nommé, est-il dit, sous le bon plaisir de M. le comte de Ségur, gouverneur général, et sur le compte qui lui fut rendu de la bonne conduite, capacité, fidélité et expérience du susdit. »

D'autre part, le *Messager de Toulouse* du 3 avril 1885 contient la note suivante :

D'après les documents les plus authentiques, le château de Loubières, construction du treizième siècle flanquée de deux grandes tours carrées, a été, de temps immémorial, la propriété de la famille *Séré* ou *de Séré-Loubières*. Cette famille avait contracté les plus belles alliances et a eu plusieurs de ses membres dans le clergé, dans la judicature et dans l'armée.

Madeleine de David, de Varilhes, dont le père, capitoul et conseiller d'honneur au parlement de Toulouse, avait hérité de Joseph Séré, était mariée à Jean Séré de Loubières.

« Le vingt-quatrième octobre 1789, mourut, dans la communion de l'Église et muni de tous les sacrements, noble Joseph David, avocat en parlement, ancien capitoul de Toulouse ; il feut enterré le lendemain, dans le cimetière de la paroisse, en présence du sieur Bernard Remaury, clerc tonsuré, et sieur Jérôme Carol, qui ont signé le présent avec nous. En foi de ce, Dumas, vicaire de Varilhes. » (Archives de Varilhes.) Jean-Paul David décéda sur la paroisse de la Dalbade, à Toulouse, le 30 septembre 1791.

« Le 29 novembre 1697, décéda *madamoiselle Guiloume de Séré*, fille d'une grande vertu, des trois ordres de saint Dominique. »

« Le 28 novembre 1720, est décédée *Jeannette de Séré*, des trois ordres de saint Dominique, et a été ensevelie le 29. » (Archives de Varilhes.)

Louise de Séré était mariée à noble Martial de Solères ; Joseph Séré était marié à Marie de Cassaignard-Montégut, famille noble dont les membres portaient, la plupart, le nom de Martial et occupaient un rang distingué dans l'armée.

Marie de Séré était mariée à noble Joseph de Florac de Longuevergne, seigneur de Miglos, une des plus illustres maisons du comté de Foix.

L'*Histoire de Sabart* rapporte que *Manaud de Loubières* était aussi seigneur de Miglos.

D'aucuns prétendent que la famille Séré de Loubières était également unie aux Séré de Rivière (?). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une fille de noble Pierre de Rivière fut baptisée à Varilhes, le 29 août 1709. On découvrait récemment un autre acte que voici : « Le 27 juin 1713, a estée baptisée Marie de Carnat, fille de noble Pierre de Larivière de Carnat et de dame Élisabeth de Goulhard, mariés. Parrin *Jean Séré*, et marrine Marie de Carol. Par moy, Marfaing, curé de Varilhes. » On fait de nouvelles recherches à ce sujet, comme à propos des deux familles David et de Solères, aïeux par alliance.

Martial de Séré-Loubières était capitaine des milices provinciales. Un

gogie, il emprunte les fantaisies de l'imagination et du sentiment, ou, enfin, il aborde quelque récit historique, quelque héros, quelque héroïne qui s'impose comme chef-d'œuvre de la nature ou de la grâce. Cet écrivain modeste, que nous introduisons dans le Panthéon des illustrations de l'Ariège, pour ce qu'il a fait et pour ce qu'il promet de faire, est né en 1846.

M. Martial Séré révèle une connaissance pratique des exigences nouvelles du public français. Nous sommes devenus si incapables des longues lectures qu'aimaient nos pères ; la vie moderne, en multipliant les objets qui sollicitent l'attention, coupe notre temps en tant de morceaux, qu'il nous en reste peu pour suivre les travaux de longue haleine, quand ils sont sérieux par le fond des choses ou par la manière dont ils sont traités. C'est ce qu'a compris M. Martial Séré. Aussi son petit opuscule intitulé *Esprit et Cœur*, et qui traite des deux grandes parties de l'instruction intellectuelle et morale des nouvelles générations, c'est-à-dire de l'*instruction* et de l'*éducation*, ne dépasse pas 40 pages environ dans le petit format in-18. Aux estomacs débilités qu'on ménage, on n'offre que de petites doses ; mais quarante petites pages suffisent pour laisser entrevoir dans l'auteur un esprit alerte, ayant beaucoup de lecture, et qui sait mêler des bluettes et des fleurs à l'érudition[1]. Si nous cherchons des comparaisons, le mélange de sérieux et de laisser-aller en M. Séré nous rappellerait

autre Martial de Séré-Loubières était marié à Jeanne-Marie Carrière de Chaussat, famille du côté d'Auterive.

Paule de Séré était supérieure du couvent de Mirepoix. Martial Séré-Loubières, sous-officier au 68[e] régiment de Beauce, blessé au champ d'honneur, maire de Loubières, fut décoré du Lys en 1815.

1. Dans la première partie *Formons l'esprit*, M. Séré montre, par des citations historiques, quelle sollicitude on avait pour les écoles au moyen âge. — La deuxième partie *Élevons le cœur*, contient d'excellents conseils pratiques pour l'éducation des enfants.

un peu le vicomte Walsh, et notre parisien, l'abbé Dumax, premier vicaire de Notre-Dame-des-Victoires, dont les écrits ont le cachet d'une grande simplicité enfantine et facile.

En 1882, M. Séré publiait un second opuscule formant 30 pages in-8°. Cette fois c'étaient des *fantaisies littéraires*, des boutades de penseur champêtre. Elles trahissent un contemplatif, qui a écrit au jour le jour ses impressions dans la solitude des campagnes. Une idée naît dans son esprit, un doigt se pose sur son clavier; aussitôt l'instrument résonne, les sentiments pieux, naïfs et tendres se font une prompte issue. Cela devient un article que les journaux s'empressent d'insérer. L'auteur intitule ces improvisations *Lettres et Fantaisies religieuses et champêtres*, parce qu'il est impossible de ne point penser à Dieu, quand on est en contemplation devant ses œuvres. Le seul énoncé des divers sujets de ces *Fantaisies* indique à quel esprit et à quelle âme on a affaire. Le voici :

L'Amitié; — Bonnes ménagères et bons almanachs; — les Armes de l'évêque de Pamiers; — le Petit Jeanounet; — la Petite Marie; — Travail et Paresse; — la Rose; — la Violette; — le Lis.

En tout neuf morceaux, d'un accent tel que le désir de faire le bien y est visible à chaque ligne [1].

L'ermite de Loubières, dans les portraits, comme celui du *paresseux*, rencontre des touches vigoureuses. Esprit imaginatif, il a des pensées sur tous les sujets, sur des armoiries, comme celles de l'évêque de Pamiers, qu'il a

1. Les organes de la publicité dans le département ont applaudi à ces diverses publications. « L'auteur, a-t-on dit, a fait passer sous sa plume féconde, dans ses allures fantaisistes et franches, une partie de lui-même. » (*Semaine religieuse de Pamiers*, 18 février 1882.— *L'Étoile de Pamiers*, etc.)

délicatement déchiffrées, sur la rose, sur le lis. Nous citerons sa petite perle, qui est la *Violette.*

Je voudrais vous entretenir aujourd'hui de la vulgaire et délicate violette, mais je redoute d'aborder ce sujet, car plus les choses de la nature sont simples, plus elles sont grandes.

Rien de plus commun que la pâle petite fleur, objet de cette lettre. On la rencontre partout. — Est-ce parce que le monde, pétri d'orgueil et de vanité a besoin de ses leçons et de ses exemples ?

Oui, sans doute, je le crois sans effort. — Son langage incompris est une protestation publique contre les fausses interprétations de la sagesse éternelle, qui attribuent vainement le mérite et la gloire à l'éclat trompeur d'une réputation mal assise, tandis que Dieu distingue et récompense plus particulièrement les humbles.

Voyez..., le frais et odorant lilas emprunte ses couleurs à notre chère violette ; mais sa tige s'élève trop au-dessus des autres arbustes de ce genre ; on l'admire pendant quelques jours ; vite il s'effeuille, on le dédaigne et on le foule aux pieds. La violette, au contraire, rampe sur la terre, sans la toucher, se cache parmi les feuilles qui l'enveloppent et le délicieux parfum qu'elle exhale la fait rechercher de tous.

C'est la fleur la plus petite, la plus modeste, la plus mignonne. On dirait la dernière des plantes, et la création a voulu qu'elle fût la première. Elle est, en effet, l'avant-coureur du printemps : elle le personnifie, elle le représente. Honneur à elle ! Elle ouvre le temple de Flore. Sa naissance presque mystérieure est, en quelque sorte, le talisman du bonheur.

La jeune fille en pare les boucles dorées de sa chevelure et le jeune homme en orne avec fierté sa robuste poitrine.

Les âmes pieuses la déposent, comme un symbole et comme un hommage aux pieds de la Vierge sans tache.

Et, quand le prêtre a quitté le saint lieu, son odeur se confond agréablement avec l'encens. L'or, l'argent, les pierreries, les décorations, les peintures et les lumières scintillent comme des étoiles : mais nulle dorure, nulle décoration, nul diadème ne répand dans l'enceinte sacrée les divines suavités de la violette.

La violette pourtant est là, informe et sans beauté, presque incolore, portant les livrées de la pénitence et du deuil, et chacun, roi, prince, artisan ou laboureur, la chérit et la préfère aux brillantes prétentieuses qui font parade de leurs futiles atours. — Honneur donc, mille fois honneur à la violette !

La critique ne peut contester qu'il y ait ici, dans le pinceau du jeune moraliste ariégeois, une heureuse manière de tout dire en effleurant. Aussi, ce n'est que justice si un de mes confrères de la Société des gens de lettres, madame Claire de Chandeneux, s'exprimait de la façon suivante dans une de ses chroniques parisiennes au *Propagateur de Lille :*

... Une particularité curieuse. Devant les ruines du *Printemps*, comme la semaine dernière au concours hippique, comme avant-hier aux *Français*, savez-vous quelle était la reine du jour... une reine qu'on croyait tombée de son trône depuis huit jours au moins, — une éternité pour la grande ville — et qui remontait au pinacle tout naturellement, sans effort, sans réclame, par son seul charme?

C'était la violette !

Aux premières éclosions si charmantes d'avril, qui mettent un bouquet à tous les corsages, avaient succédé des jours sombres, une soudaine froidure mortelle pour les pauvres jolies fleurs.

On les regrettait bien un peu ; mais Paris oublie si vite !... Quand tout à coup, sous je ne sais quel rapide et chaud sourire du soleil, toute une floraison nouvelle est revenue embaumer la ville, qui a mérité de voir un livre à succès s'appeler *Les Odeurs de Paris*.

On a fait fête à ce retour, si bien que grandes dames, bourgeoises et ouvrières, ont toutes à la ceinture, depuis deux jours, les dernières violettes plus suaves que leurs aînées, et toutes mélancoliques dans leurs robes un peu pâles, comme si leur adieu prochain, et cette fois définitif, les attristait déjà.

Or, tandis que je constate l'indéniable passion de la vraie Parisienne pour la plus répandue et peut-être la plus charmante des fleurs, voici qu'un cœur chrétien, plume alerte, intelligence fantaisiste, m'envoie l'éloge poétique que lui inspire la fleurette aimée.

Ici, madame Claire de Chandeneux insère l'article qu'on vient de lire et termine en ces termes :

Et ces jolies choses, finement dites, sont modestement signées *Une Abeille ariégeoise*.

Ne trouvez-vous pas avec moi, maintenant que je vous les ai fait respirer, qu'à fréquenter les violettes pour mieux en étudier les vertus, l'écrivain de l'Ariège est un peu devenu « violette » lui-même ?

XV. — Après s'être essayé dans ces différents sujets, qui ont l'élasticité du sentiment et de l'imagination, M. Martial Séré a voulu consigner des motifs de moralisation populaire dans le cadre précis et inflexible du genre historique. On lui doit une *Vie de mademoiselle Françoise-Charlotte-Victorine de Galard-Terraube*, récit qui tient 70 pages in-8°. M. Séré, en résumant dans cette vie un travail étendu, attribué à M. Desgenettes, curé de Notre-Dame-des-Victoires, ne s'est pas interdit de mêler au récit quelques réflexions personnelles [1].

1. M. Séré a fait suivre la *Vie de mademoiselle de Galard* de plusieurs

C'est un haut exemple que celui de cette jeune personne, sachant vivre dans le monde simplement, et inébranlablement fidèle aux humbles et quotidiens devoirs d'une femme chrétienne. M. Séré la suit depuis son enfance jusqu'à sa mort, en 1836[1]. Partout Victorine de Galard concilie les obligations de la vie présente avec la pensée unique de plaire à Dieu seul.

Qu'ajouter à la silhouette du moraliste de Loubières, figure pleine d'originalité. On a fait honneur à Jean-Jacques Rousseau d'avoir importé dans la littérature française la rêverie, le sentiment de la nature, le goût des promenades, les tableaux de voyages pédestres avec leurs impressions de chaque instant. M. Martial Séré est, à cet égard, un disciple de Jean-Jacques : pour lui aussi, « la marche a quelque chose qui amène et avive les idées. » « La vue de la campagne, dit Rousseau, la succession des aspects agréables, le grand air, le grand appétit, la bonne santé que je gagne en marchant, la liberté du cabaret, tout cela dégage mon âme. » A une époque, Rousseau passe à la belle étoile une nuit au bord du Rhône ou de la Saône, dans un chemin creux, près de Lyon ; son ciel de lit était formé par les têtes des arbres ; il s'endort au chant d'un rossignol. Puis il parle de son réveil : « Je me levai, je me secouai ; la faim me prit ; je m'acheminai gaiement vers la ville, résolu de mettre à un bon déjeuner deux pièces de six blancs qui me restaient encore. »

Nous ignorons si M. Martial Séré s'endort, comme Rousseau, dans le creux des chemins et s'il trouve ensuite de

pièces inédites, sur la famille du marquis de Terraube, sur les seigneuries d'Arignac et de Crampagna, sur le curé de Crampagna, etc., provenant des archives de M. de Terraube.

1. Elle mourut à 37 ans. La famille de Galard-Terraube possédait, avant la Révolution, le château de Crampagna, canton de Varilhes (Ariège), construction du treizième siècle.

bons déjeuners pour douze blancs ; mais nous croyons savoir que l'auteur des *Fantaisies rustiques* associe ces deux manières d'être : tout d'abord un esprit fin; pas de longs souffles, pas de vastes développements d'idées, mais du sens, de la poésie du cœur, de la naïveté. Avec cela, les allures d'un homme de foi et de zèle et, naturellement, un robuste marcheur aussi [1].

Lorsque M. Séré a satisfait aux obligations du saint ministère, il se tourne vers le facultatif; il est si actif qu'il collabore, comme correspondant, à la *Ruche*, à l'*Étoile de Pamiers*, à l'*Ami du peuple*, au *Messager de Toulouse*, au *Moniteur de l'Ariège*, etc. Ses signatures sont originales : *Jean Ficelle*, *l'Abeille ariégeoise*, *Jean le Moissonneur*, *Jean de Janvier*, l'*Auteur des « Lettres campagnardes, »* *Jeanounet del Crabié*, etc.

Enfin nous n'achevons pas d'écrire ces lignes, que notre infatigable publiciste de Loubières termine un livre important, dans lequel l'ingéniosité et la bonne érudition sont mises au service d'une dévotion si populaire et si chère aux

1. On prête à M. Martial Séré cette devise : « L'exercice est mon bonheur... le travail, ma passion... mon pays, ma famille, mon rêve et mon tout. »

En fait, nous avons appris que M. Séré, que nous n'avons jamais eu l'honneur de voir, réside dans le vieux château de ses pères, un peu tombé de son antique splendeur, au sein de sa famille, à l'ombre d'une chapelle de *sainte Germaine*, restaurée par ses soins.

Il est chargé, comme ecclésiastique, d'un assez rude service. De sa maison natale, il dessert l'annexe de Villeneuve, paroisse de Saint-Jean-de-Verges ; et de là, franchissant à pic, à travers bois, une grosse montagne, suivant des sentiers impraticables, il passe dans la paroisse de Gudas, canton de Varilhes, où se trouve un vieux titulaire, né en 1797, dont il est l'auxiliaire. Ainsi notre lettré est en même temps un marcheur à la Jean-Jacques; il a un parcours obligatoire de 22 kilomètres environ. Son travail du dimanche, comme prêtre, comprend trois catéchismes à faire, deux messes à dire, deux prônes, conférences, vêpres , etc., sans compter les travaux de semaine, quand il y a des services ou des malades. A côté des écrits poétiques, les obligations, les austères réalités du saint ministère et du dévouement évangélique doivent trouver leur tour.

catholiques, le *Mois de Marie*[1] *des Litanies aux sanctuaires de France*, précieux volume qui sait allier des recherches historiques étendues aux tons suaves d'une piété qui charme et qui engage[2]. Déjà, quelques mois auparavant, M. Séré avait fait paraître un petit volume in-18, très utile pour les jeunes adolescents, intitulé *Petit Manuel de civilité des écoles*[3], et qui renferme de sages conseils pratiques concernant les règles générales du maintien et les principales actions et relations de la journée. Toutefois, on agite encore la question de savoir si, dans son *Mois de Marie*, le moraliste de Loubières a résolu d'une manière absolue le problème de la possibilité de concilier, dans un même ouvrage, l'érudition, l'onction et la piété ?

L'ancien évêque de Perpignan, qui a un nom dans la haute littérature, Mgr Gerbet, cet écrivain fleuri et philosophique en même temps, avait réussi dans cet ordre de composition mixte. C'est beaucoup à M. Séré de l'avoir tenté à son tour, et le nombre de hauts suffrages que son œuvre a provoqués[4], le succès matériel que son livre

1. 1 vol. in-12 de plus de 430 pages ; Paris, 1885.

2. Les journaux du Midi ont dit : « L'Ariège, féconde en hommes d'esprit et de cœur, avait déjà chanté Marie sur la lyre de ses poètes (le poète Labatut, l'abbé Dualé, l'archiprêtre Tuste) ; elle n'avait pas encore écrit son poème en prose ; M. l'abbé Séré vient de combler richement cette lacune. »

3. 1 vol. in-18 de 100 pages ; Paris, 1884.

4. La pieuse entreprise de M. Martial Séré a trouvé un grand écho, par exemple, en Saône-et-Loire, où son livre a été très demandé ; et nous croyons savoir que plusieurs évêques ont envoyé à l'auteur des lignes flatteuses. Enfin, le Saint-Père lui-même, Léon XIII, a vivement accepté l'hommage de ce travail ; il a bien voulu accorder à l'écrivain de Loubières une bénédiction particulière, qui lui a été transmise par la lettre officielle suivante :

« *Du Vatican, le* 22 *mai* 1885.

« Monsieur l'abbé,

« J'ai eu l'honneur de déposer aux pieds de N.-S. Père, Léon XIII, le *Mois de Marie* que vous avez publié récemment.

« Sa Sainteté a agréé cet hommage de votre piété filiale, et a daigné

obtient, la quantité d'exemplaires demandés par le public attestent que le savant auteur du *Mois de Marie des Litanies* a su trouver le secret d'ouvrir la porte des âmes et des esprits pour opérer le bien.

L'écrivain de Loubières avait à faire marcher de front, dans chacun de ses paragraphes, quelques développements dogmatiques ou moraux sur les qualités, les privilèges, les vertus de la Mère de Dieu et, en même temps, des aperçus géographiques et historiques sur les divers sanctuaires qui ont été élevés dans le monde en l'honneur de la très sainte Vierge. On reconnaîtra qu'il s'efforce de bien mener cette double tâche avec conscience ; ici s'appuyant sur les données et les interprétations des pères de l'Église, là se livrant à d'innombrables investigations sur la carte du globe. Mais le tout est conduit avec la loyauté laborieuse d'un apôtre. Si le romantisme se présentait en 1820 comme l'art d'offrir aux peuples les œuvres littéraires qui, dans l'état actuel de leurs habitudes et de leurs croyances, sont susceptibles de leur donner le plus de plaisir possible [1], nous dirons que l'auteur du *Mois de Marie des Litanies aux sanctuaires de France*, prétendant donner le plus d'utilité possible, n'a rien omis de ce qu'il pensait pouvoir intéresser, émouvoir, élever, perfectionner les âmes religieuses et les aider à se rapprocher du divin idéal.

Quant à la monotonie inséparable de ces excursions toujours renouvelées à différents pèlerinages et de cette diver-

vous accorder bien volontiers, comme gage des meilleures grâces célestes, sa bénédiction apostolique. Je suis heureux de vous la transmettre, et je vous remercie vivement de la bonté que vous avez bien voulu me témoigner en m'offrant un exemplaire de votre livre.

« Je saisis cette occasion pour vous exprimer l'assurance de mes sentiments distingués, avec lesquels je suis, de vous, monsieur l'abbé, le dévoué serviteur.

« A. Volpini,
« Secrétaire de Sa Sainteté pour les lettres latines. »

1. Stendhal.

sité de tableaux, déplaçant constamment la perspective par la succession mobile des noms et des souvenirs, des critiques l'ont signalée[1], mais elle est inhérente à ce genre de travail et n'en détruit point la portée salutaire. Du reste, cette question de l'uniformité dans la variété du récit est distincte de celle de l'alliance de l'érudition et de la piété. L'on n'en sent pas moins un esprit alerte, un narrateur fécond et primesautier dans celui qui nous conduit, guide très informé, à travers tous les sanctuaires de France dédiés à la Mère de Dieu. Comment ne pas remarquer cette flexibilité d'organisation intellectuelle qui permet à M. Martial Séré de s'appliquer à des sujets si divers, en gardant toujours son tour particulier d'esprit et de langage? Chacun aimera dans ses livres une débonnaireté communicative, une modestie attirante et un accent de piété ouverte, qui semble compter plus sur une dizaine de chapelet dite d'un cœur fervent que sur tous les étalages de la pensée. On ne peut donc que faire bon accueil à ce nouveau moraliste qui sait aider à guérir la disposition maladive de nos contemporains, la disposition au pessimisme. Ne doit-on pas remercier aujourd'hui tout écrivain de morale qui travaille à la placidité intellectuelle?

Cette placidité du moraliste de Loubières se retrouve dans les velléités dernières, par lesquelles notre auteur s'essaye à la littérature patoise, à l'idiome des montagnes. Nous avons dit, dans un autre chapitre, les efforts tentés par M. Louis Garaud pour montrer les titres de noblesse de notre vieux patois, le patois languedocien de Pamiers. Tandis que le philologue de Pamiers a formulé les lois de transformation du latin populaire, et déterminé scientifiquement l'origine et l'histoire du patois de l'Ariège, l'écri-

1. Voir le *Moniteur de l'Ariège* du 26 avril 1885.

vain de Loubières, passant des théories à l'exemple, s'efforce d'écrire pour les feuilles publiques des articles en dialecte languedocien de Pamiers ; il veut fixer les derniers débris de ce patois, de cet ancien langage populaire romain ; il franchit la distânce entre les dissertations théoriques et l'application littéraire. Le *Messager de Toulouse* insérait plusieurs des articles patois que M. Martial Séré a composés sur le théâtre de son enfance, sur les communes environnantes, adjacentes à son pays[1]. Ce dialecte de Varilhes et Pamiers apparaît, dans les lignes de M. Martial Séré, sonore et abondant. L'auteur y raconte certains épisodes de son ministère si actif. Il avait déjà publié des fantaisies topographiques de ce genre sur *Lapenne*, *Dalou*, *Villeneuve*, *Arabaux* et *Vernajoul*. Tout cela est limpide à lire et reposant. Ce n'est pas de M. Martial Séré qu'on dira : C'est un homme qui a eu quelque chose de tué sous lui dans sa vie, une illusion, un rêve. Quelles que soient la méchanceté et la bêtise humaine, il ne vise dans sa prose française ou patoise ni à la moralité forte, ni aux emportements de ces révoltés, de ces critiques violents, de ces romanciers âpres, à qui la vie a été dure, et qui s'intitulent pourtant « la génération des hommes pour qui le monde visible existe. » Confiné dans les béatitudes locales, M. Martial Séré se plaît à contempler et à décrire son vallon natal de Loubières. Suivons-le dans son idiome languedocien, très combiné de français.

A Loubieros, tout un coustat dé coullino boisado es, en qualqué sorto, festounado ou coupado, à distenços égalos, per dé *gouttos* qu'appelon goutto dé ci, goutto dé là, et qué formon aoutant dé pétiti riouets qué canton, qué risén, qué saouton, qué plouron ou répoutègon, suibant las épocos et lay circousténços, sé répéndén, al printéns, pey grandi prats et démets les flous et toumbon, réunits en un, dins l'Arièjo, al dijous del pount dé Sént-Jean.

1. Voyez le *Réveil de l'Ariège* du 18 décembre 1884 et le *Messager de Toulouse* des 18 février et 3 avril 1885.

Loubièros es un païs merbcillousoment fournit dé boués, dé peyro, dé gré, rousso coumo l'or, et dé peyro duro, bèlo, griso coumo lé marbré... coumo l'argént.

Loubièros es tabé riché en fruto. Soun sol nº 1, cultibat coum'un jardi, porto, sensé countat la bigno, toute sorto d'aybrés : castagnés, nouyés, abélagnés, prugnés, poumiés, périés, mescliés, cériés, figuiés et persigués.

Lé baloun dé Loubièros semblo un baychel cargat de toutos aquéloy richessos, énguirlandat de berduro, oun canton les aousels, et courounat dé las pu bèloy flous.

Tabé, lé couscrit que s'én ba dits à pu près coumò lé poèlo dé la Proubenço :

Baléo crumouzo,
Fresqueto pelouso,
Aygueto jouyouso,
Qué rizes pel prat;
Campagno flourido ;
Horto tant poulido.
Paradis sarrat,
Adiou ! cal qué parti;
Mais en may m'escarti,
Douma coumo anéy,
Senti qué direy :
Couro y 'tournarey ?...

JEANOUNET DEL CRABIÉ.

Nous sommes forcé par l'espace de nous arrêter ici, quant au docte écrivain de Loubières, quant à cet esprit intrépide et laborieux qui certainement continuera sa marche à travers le monde historique et littéraire. Lorsque le goût, la science et le zèle possèdent une âme, et qu'on est utile à ses concitoyens, lorsqu'on a en soi, comme M. l'abbé Martial Séré, du bollandiste, du théologien et du poète [1], il n'est pas permis de dire : Je planterai là ma tente, je n'irai pas plus loin.

XVI. — Cette section des écrivains qui ont traité les questions de morale et les questions sociales, demande de nous un regard sur trois autres Ariégeois, l'un qui vient des rives du Salat, le deuxième vivant aux bords de l'Ariège [2], un autre près de l'Arize.

1. Voir une appréciation du *Mois de Marie* de M. Séré, en tant qu'ouvrage historique et littéraire, dans le *Messager de Toulouse* du 28 avril 1885.

2. Il doit y avoir dans l'Ariège bien d'autres écrivains qui donnent communication, à des cercles de lettrés ou d'intimes, de diverses études, à

Au nord-ouest de la Palestine, à quelques milles de Saint-Jean-d'Acre, on découvre, faisant partie d'une chaîne de montagnes, un promontoire hardi donnant sur la mer de Phénicie. Ce promontoire, c'est le *Carmel*. Les pères du Carmel, les carmes déchaussés, qui ont là une antique résidence, la virent saccagée par Abdallah en 1821 ; elle fut reconstruite, grâce aux générosités françaises. Qu'arriva-t-il une trentaine d'années après ? Une puissance catholique, qui supporta toujours mal l'influence française dans le Levant et le protectorat dont la France y couvre les établissements catholiques, crut l'occasion bonne de mettre les pères du Carmel en demeure d'y substituer son drapeau à celui de la France, ou tout au moins de l'y faire flotter aussi. Les instances les plus pressantes échouèrent devant l'attitude résolue et la fermeté digne de la communauté. La communauté refusa d'infliger cet affront à notre drapeau. Elle se sentit blessée au vif d'avoir été jugée capable de trahir les saints devoirs de gratitude et de justice par lesquels le Carmel se sent lié envers la France. Quelques mois après, l'amiral Bouet-Willaumez et son état-major de la frégate à vapeur *la Pomone* montaient au Carmel, envoyés par notre gouvernement pour y féliciter la communauté de sa noble attitude.

Parmi ces religieux du Carmel qui reçurent l'amiral et ses officiers, était un Saint-Gironnais, l'écrivain moraliste dont nous voulons inscrire ici le nom, malgré son amour de l'obscurité : c'est le père *Albert du Saint-Sauveur*, né à Saint-Girons, carme déchaussé, et que les suffrages de ses confrères avaient élu dans ces dernières années supérieur du couvent de Paris. C'est très tard, sur les bords de la Seine,

l'état manuscrit, ou bien parues discrètement dans quelque journal de la localité. Nous avons le regret de ne pas les connaître et de n'en pouvoir rien dire.

que nous avons pu entrevoir ce robuste enfant des montagnes, cette intelligence plus robuste encore, cette âme exquise d'humble et vaillant religieux de l'ordre du Carmel, ayant pris rang parmi ces carmes que l'université de Cambridge proclamait, en 1374, « les successeurs et les disciples des saints prophètes Élie et Élisée. » Notre enfant du Couserans a fait preuve d'un goût assez sûr, quand il a choisi pour solitude terrestre une compagnie qui a l'honneur d'appeler sainte Thérèse l'une de ses mères [1].

Il nous eût été impossible, à part les prédications qui se dérobent à l'analyse, de saisir l'humble personnalité du père Albert du Saint-Sauveur qui, par vocation, n'a guère souci de la critique littéraire et ne rend compte de son dévouement qu'à Dieu, pour qui il se dépense. Mais l'agitation accidentelle de notre époque, à l'endroit des religieux, lui a mis la plume à la main. De là un livre d'érudition et d'émotion, par lequel on a une idée approximative du moraliste ariégeois.

Cet écrit de circonstance, aux lignes substantielles et pressées [2], a pour titre l'*Ordre du Mont-Carmel*, *Carmes et Carmélites*. En lisant l'exposé savant et chaleureux rédigé par le père Albert du Saint-Sauveur, en 1880, on se reporte instinctivement aux grandes luttes de 1844 et de 1845, alors que la cause plaidée aujourd'hui par notre moraliste polémiste du Couserans avait pour avocats Berryer, à la Chambre des députés, et Montalembert, à la Chambre des pairs. Sans entrer dans ce qui fait le fond du débat entre le père Albert et ses contradicteurs, il est équitable de

1. Au treizième siècle, un ancien évêque d'Italie, le bienheureux *Albert*, né dans le duché de Parme, devint patriarche latin de Jérusalem. Comme il résidait près du Mont-Carmel, et qu'il était renommé pour la sainte austérité de sa vie, on lui demanda des *règles de vie* pour les carmes.

2. Cet écrit de 85 pages (Paris, 1880; Poussielgue, libr.), petit in-4°, équivaut à un fort volume in-12 de 300 pages.

dire qu'on ne peut feuilleter ces pages graves, savantes, droites et vives comme les torrents des vallées d'Aulus et de Couflens, sans regretter que l'entente ne puisse pas mieux se faire entre les uns et les autres.

Du temps de Berryer et de Montalembert, lorsque les contradicteurs se nommaient Thiers, Dupin, Cousin, Guizot, il s'agissait de se placer au point de vue purement *intime* et *personnel*, et de chercher si la législation de 1790 avait pu enlever à un citoyen français la liberté de penser en commun avec quelques-uns de ses semblables, la liberté de sentir, de se repentir, de se reposer. « Comment empêcher l'homme, disait Berryer, de contracter des engagements qui ne sont connus que de la conscience et dont la conscience seule est juge[1] ? »

Montalembert allait plus loin, et, défendant les ordres religieux enseignants, il faisait servir à l'apologie du présent les témoignages rendus par les hommes les plus graves et les plus compétents du dix-septième et du dix-huitième siècle. Il y joignait la conduite des hommes d'État contemporains. « Eh quoi ! s'écriait le noble comte dans la séance du 8 mai 1844, à la Chambre des pairs, c'est au moment où, dans toute l'Europe, on abolit ces vieilles lois, ces vieux usages qui violaient l'asile de la conscience pour y puiser des motifs de proscription et d'exclusion ; où l'Angleterre a renoncé depuis longtemps à cette loi du *test* que citait l'autre jour M. Rossi ; c'est ce moment-là que vous choisiriez pour souiller vos codes par une disposition de cette nature !... »

Le père Albert du Saint-Sauveur, prenant une autre méthode, s'est attaché à retracer à grands traits l'histoire des des carmes et des carmélites, et il se trouve qu'en remuant

1. Séance de la Chambre des députés du 3 mai 1845.

des dates, des noms et des faits assez inconnus des masses, il a discuté avec éloquence la liberté de l'âme et le droit de la nature humaine à ses plus nobles essors.

Pour connaître à fond le père Albert du Saint-Sauveur, il nous faudrait pouvoir l'entendre dans ces discours, dans ces conférences où le théologien profond, le métaphysicien pénétrant pourrait se donner carrière. Toutefois, son étude historique sur le Carmel offre une lecture attachante et forte, et nous met en commerce avec une intelligence d'une visible distinction. Combien il montre avec aisance, avec la lucidité qui n'appartient qu'aux bons historiens, les origines, les développements et toute l'histoire des carmes et des carmélites, en Europe et dans les autres parties du monde ! Comme il met à nu l'organisation de l'ordre, ses statuts, sa vie ! Comme il détruit l'erreur répandue, que les carmes seraient un ordre exclusivement contemplatif ! Comme il rétablit les rôles et revendique la grande part d'action que les carmes ont eu la sainte ambition d'exercer dans l'œuvre générale de la moralisation et de l'évangélisation des âmes !

L'écrivain Saint-Gironnais décrit, à la page 17, avec un parfum de poésie religieuse incomparable, la démarche du jeune homme et de la jeune fille qui vont, dans le plein épanouissement de leur vie, frapper aux portes du Carmel. S'ils réclament une cellule pour s'y entretenir seul à seul avec Dieu, ce n'est point pour s'y endormir. Lorsque l'huile sainte de la consécration aura touché leurs fronts, ils entendent, avec la grâce de Dieu, prendre rang parmi les champions de la vérité et du bien ; ils veulent se dépenser pour Dieu et pour les âmes.

On ne pourra lire, sans pleurer, les quarante pages d'*appendice* dans lesquelles l'auteur énumère les martyrs, appartenant aux carmes ou aux carmélites, qui furent immo-

lés sous la Terreur. Il rappelle l'héroïsme des carmélites de Compiègne conduites à l'échafaud, et le cantique composé à ce sujet par la mère *Henriette de Jésus*, chanté sur l'air de la *Marseillaise*, et qui montre avec quelle sérénité ces saintes filles marchèrent au supplice. Enfin l'émotion s'accroît quand, aux dernières pages, le père Albert raconte les souffrances indicibles de plus de huit cents prêtres entassés, le 15 juin 1795, à bord des *Deux-Associés* et du *Washington*, en rade de Rochefort.

XVII. — Ce n'est pas tout. De récentes querelles domestiques ont mis en pleine lumière les remarquables qualités de controversiste dont le père Albert est doué. Il s'élevait dernièrement des chicanes entre les érudits, au sujet des œuvres et des éditions différentes des œuvres de sainte Thérèse. Pourquoi telle édition était-elle plus complète? Pourquoi des morceaux, des passages divers, manquent-ils dans l'édition de telle année? N'est-ce pas la faute des carmes? Ainsi l'on fait la guerre aux carmes déchaussés depuis leur restauration en France. Les carmes et les carmélites sont les fils et les filles de sainte Thérèse, et, si l'on s'en rapportait à des préventions ou à de mauvaises humeurs, on tournerait les uns contre les autres les membres de la même famille. C'est à ce sujet que le père Albert du Saint-Sauveur est entré en lice avec le brillant traducteur des œuvres de la sainte réformatrice du Carmel, le père Bouix, de la compagnie de Jésus. Il prend corps à corps toutes les attaques, il discute toutes les allégations, il éclaircit l'histoire, il reprend une à une les insinuations de son adversaire, il accumule les faits qui démontrent la parfaite loyauté des carmes, et il mène ainsi avec entrain, avec éloquence, avec une lucidité qui semble triomphante, la discussion des griefs d'*arbitraire* et de *fraude* dont on voulait

incriminer sa congrégation. Il est appuyé fortement par un des meilleurs savants de Madrid, M. de la Fuente, très versé dans l'histoire de la littérature espagnole.

On n'est pas plus courtois que le père Albert à l'égard d'un membre de la compagnie de Jésus. Si Pascal s'est emporté dans ses *Provinciales*, que nous n'avons pas à caractériser, le polémiste saint-gironnais démontre, dans les soixante pages d'une brochure savante, qu'on peut tout à la fois garder une tenue irréprochable de ton ainsi que de politesse, et tenir cependant à la main une arme dialectique des plus fines et des plus aiguisées, avec laquelle on finit par avoir raison des malentendus.

Félicitons le père Albert de se montrer, par solidarité, si sensible à tout ce qui touche l'honorabilité de ce qu'il aime, patrie[1] ou famille religieuse. Pour nous, nous faisons des vœux pour que ces riches facultés d'argumentation, cette puissance de pénétration philosophique, ces vastes notions théologiques et historiques qui distinguent le père Albert, servent plus tard, après de petites querelles intérieures, aux grands débats que soulève l'inquiétude inassouvie

1. Le 23 juillet 1885, le P. Albert adressait aux journaux une lettre courageuse, dans laquelle il signalait les envahissements — en Orient, — de la colonie allemande de Caïffa, sur le couvent du Mont-Carmel. Dès 1871, une colonie allemande, installée non loin de ce mont, commença à laisser paraître ses sentiments, et les procédés auxquels elle ne répugnerait pas à recourir. Le chef de cette colonie, dit le P. Albert, ne craignit pas de monter au Carmel, et de dire en face au supérieur que, dans peu de temps, les colons allemands auraient chassé les religieux, et pris possession du Mont-Carmel à leur place. Le P. Albert rapporte qu'en 1881, le frère du vice-consul allemand alla jusqu'à frapper au visage le père procureur du couvent. En janvier 1885, les colons allemands de Caïffa ayant à leur tête le vice-consul allemand, M. Fritz Keller, en personne, se sont jetés sur la propriété, armés de revolvers. Les faits de violence et de dévastation se sont renouvelés, bien qu'il y eût eu intervention du consul général français, à Beyrouth, M. Patrimonio. Après la violence, les colons allemands auraient recours (on l'a cru possible) à la fourberie, en alléguant que la propriété des religieux serait *douteuse*. Le P. Albert signale cette tactique, cet attristant système de dépouillement.

de la pensée moderne. Soit! qu'on prouve que telle traduction des *Lettres* de sainte Thérèse est intégrale et fidèle ; mais il nous reste nos disputes nouvelles, tout autrement graves que celles de l'érudition bibliographique. Nous aimerions, pour notre compte, à voir le père Albert prendre parti, à son heure, dans les questions que suscite la suggestion hypnotique considérée dans ses rapports avec la personnalité humaine, et par suite s'expliquer, à côté de l'école de Nancy, de celle de Paris et même de l'école anglaise[1], sur ce qu'on appelle « les altérations de la personnalité, » enfin apporter sa part de raison déductive et de virile interprétation dans cette nouvelle enquête psychologique sur ces différents états anormaux et supernormaux de l'entendement, rêve, somnambulisme, hystérie, automatisme, suspension de la conscience, narcotisme, alcoolisme, somnambulisme hynoptique. Le rôle d'un historien n'est pas de tracer des programmes pour les vivants ; mais à côté des vivisections psychologiques sur les mystères intimes de l'intelligence, ne semble-t-il pas opportun d'emboîter le pas à côté des discussions ouvertes par le transformisme sur les origines de l'homme? Ne faut-il point, à côté des Georges Mivart, des Muphy, des Clarke, des spiritualistes anglais et américains[2], bien équilibrer notre sentiment et nos opinions sur la formation *médiate* ou *immédiate* de l'homme par Dieu ? Nous sommes en droit d'attendre que le polémiste saint-gironnais, le théologien catholique prenne un bon rang dans la science française et se joigne aux autres apologistes qui étudient les rapports de la doctrine de l'évolution avec la *Genèse*.

1. M. Myers, jeune philosophe anglais, essaye, dans la *Fornightly Review*, de reprendre les études de Charcot, Richer, Liégeois, Bernheim, etc., etc.

2. Voir la *Revue philosophique*, l'*Irish ecclesiastical record*, le *Tablet*.

XVIII. — Mais laissons le père Albert du Saint-Sauveur donner la main à un autre écrivain des bords de l'Ariège, qui vient à ses côtés grossir le nombre des écrivains de morale et de questions sociales.

Aux environs de Tarascon-sur-Ariège, lorsqu'on s'engage sur la route qui mène au *Col de Port*, ou si l'on veut, aux vallées de Rabat et de Saurat, on gravit une côte raide, à l'extrémité de laquelle apparaît *Surba*. Continuant la marche, on suit la branche du chemin départemental qui a été taillé dans le roc, on délaisse les cimes abruptes de *Calamès* et de *Montorgueil*, qu'on croit être deux anneaux d'une chaîne de télégraphie ignée qui s'étendait de Toulouse à Montlouis ; on descend enfin au fond de la vallée, où se déroule la jolie ville de *Saurat*, avec sa rue de plus d'un kilomètre de long, bien percée et continuellement arrosée par deux petits cours d'eau vive et limpide. Entrez dans cette originale cité, d'un séjour plein de fraîcheur, aux places ombragées de tilleuls et de platanes, et dont on dit la population d'une grâce hospitalière justement vantée.

Sur cette place, que domine l'église paroissiale, s'élève le presbytère. C'est là que réside, pense et agit l'auteur d'une trilogie qui nous semble rompre une lance avec cette *morale indépendante* de nos théoriciens modernes, basée sans doute sur un malentendu. Là écrit quelquefois un ecclésiastique instruit, tour à tour pasteur d'âmes et pasteur d'intelligences, M. *J. Doumenjou*, membre de la Société archéologique de France.

Rien de plus correct que cette trilogie : *Dieu*, *la famille*, *la patrie*, ou religion, foyer, nation. Dans l'œuvre de M. J. Doumenjou, cette trilogie porte trois noms avec trois livres : 1° *Notre-Dame de Celles ;* 2° *l'Éducation virile et la régénération sociale; Patriotisme*, *questions et réponses à*

l'usage de tous les Français[1]. Il suffit d'énoncer les sujets généraux dont l'écrivain de Saurat s'est préoccupé, pour remarquer qu'il nous met en plein au milieu des grands intérêts de la morale et de la société. Si Notre-Dame de Lourdes a eu son historiographe dans M. Lasserre, pourquoi Notre-Dame de Celles, qu'on honore à deux lieues de Foix, sur la route qui parcourt les Pyrénées, sous le nº 117, de Bayonne à Perpignan, ne trouverait-elle pas son historien dans M. Doumenjou? Raconter les origines du pèlerinage à Notre-Dame de Celles, né au dix-septième siècle ; faire l'historique des bienfaits et des grâces qu'obtiennent les pèlerins qui s'y rendent chaque année au nombre de plus de 20,000 ; expliquer, d'après des documents authentiques, les commencements d'une dévotion à laquelle on reste fidèle en notre temps, sans connaître les événements primitifs et tout merveilleux qui l'ont fait naître ; rendre à la lumière des manuscrits oubliés dans la poussière des vieilles archives ; redire les naïves traditions qui se rattachent au pèlerinage de Celles ; divulguer pour les malades de l'âme et les malades du corps tout ce qui s'est opéré, depuis deux cents ans, de guérisons et de transformations dans cette modeste chapelle, que l'affluence des pèlerins fait changer, de nos jours, en une église grandiose sur la cime de la montagne, tel est l'objet du petit livre de M. Doumenjou. Si un pareil sujet, nécessairement populaire, ne pouvait comporter les grands développements de l'architecture littéraire, l'auteur en a dit assez pour raviver dans les âmes la foi et la confiance, pour exciter les sentiments pieux et reporter les idées vers ce monde de choses

1. Ces ouvrages ont été honorés de témoignages flatteurs de la part de plusieurs prélats, Mgr Mathieu, cardinal-archevêque de Besançon, le cardinal Desprez, Mgr Alouvry, Mgr Bélaval. Plusieurs journaux de Paris et de la province en ont fait l'éloge.

qu'Augustin Cochin appelait *Par delà les frontières* [1].

Les deux autres ouvrages, *Éducation virile* et *Patriotisme*, seront lus avec utilité par les esprits sérieux qui veulent réunir tous les éléments de solution nécessaires dans le problème de l'éducation, de la pédagogie et des bases théoriques et pratiques de la morale chez les modernes. Le point de départ de M. Doumenjou est pris des défaillances qui se sont emparées de la nation au moment de nos récents revers, et il a voulu apporter sa pierre pour l'édifice du relèvement. L'éducation virile de la France nouvelle, la restauration du patriotisme fondé sur l'idée religieuse, voilà quel drapeau de salut signale et indique le moraliste ariégeois. Il nous laisse soupçonner, dans son intervention individuelle, la quantité de penseurs, soit laïques, soit ecclésiastiques de l'Ariège qui ne verraient que désastres pour l'avenir dans une éducation athée. M. J. Doumenjou est de l'école des Ballanche, Blanc-Saint-Bonnet, Silvio Pellico, Manzoni, Dupanloup.

Le polémiste de Saurat ne transporte pas le débat dans la sphère des idées pures, de la philosophie et de la politique théorique. De suite il fait appel aux instincts de la

1. M. Doumenjou, dans une séance du congrès archéologique de France, tenu dans l'Ariège en 1884, a fait communication d'une étude intéressante sur *Notre-Dame du Val-d'Amour* de Bélesta. Cette étude comprend huit paragraphes : 1° pèlerinages; 2° le site; 3° la tradition; 4° l'histoire; 5° coutumes religieuses; 6° l'édifice; 7° la fontaine du pèlerinage; 8° la légende.

M. Doumenjou rapporte quelques quatrains patois que les vieillards du pays récitent en forme de cantique, pour toutes les fêtes, à Notre-Dame du Val-d'Amour.

Il est question, dans ces quatrains, d'un malheureux père de famille dont tous les enfants, au nombre de trois, étaient aveugles.

Amices, pastoureillos,	Bergers, mes petits amis,
Paousats bostro houletto;	Déposez votre houlette;
Préguen la miou Dametto	Priez ma bonne Dame
De bous rendre es aillous.	De vous rendre les yeux.

(*Congrès archéologique de France*, 51e sesion, p. 110-151.)

conservation, après avoir exposé sous nos regards l'*organisme social*, qui meurt et qu'il faut sauver. Notre écrivain ne s'enfonce pas dans d'interminables dissertations sur les divers rouages de la société. Il a des chapitres d'une étendue moyenne, condensés, où il recueille et classe chaque question dans un compartiment lumineux. Sa méthode, c'est un grand bon sens, et il fortifie son dire par le témoignage de nos plus grands publicistes contemporains. Que de pensées et d'aperçus justes, saisissants sur notre situation, sur quelques courants factices imprimés aux esprits par les ouragans du matérialisme récent! M. Doumenjou ne nous énerve pas dans des pages mélancoliques et attristées. S'il préconise l'éducation virile, tout est viril aussi dans ses appels; il relève les fronts anxieux, il tend la main et indique les moyens efficaces de délivrance. Volontiers il crierait avec un fervent républicain, esprit indépendant : « En cette vie, trois destinées sont belles : il faut être soldat, artiste ou prêtre. Il faut vivre par l'héroïsme, par le rêve ou par la charité. » N'est-il pas de saison d'élever ainsi notre niveau? N'est-ce pas dans cet idéal que se réfugient les cœurs qui ont le dégoût des bassesses hnmaines, « en ce temps où l'argent prime tout, où, à côté de ceux qui ne font que haïr, il ne reste plus d'autre énergie que celle de s'amuser ? »

La place de M. l'abbé Doumenjou est bien, dans ses derniers travaux, entre les hommes d'enseignement et de pédagogie, tels que le père Rouaix et Joseph Lakanal, et, d'autre part, les écrivains de morale et de question sociale, depuis François d'Usson jusqu'à François Maurel, le P. Albert du Saint-Sauveur et M. Martial Séré. Nous remettrons à d'autres chapitres les Ariégeois qui ont usé du roman ou du théâtre pour nous donner dans leurs études une philosophie du cœur humain. Mais quant à l'auteur de *l'Educa-*

tion virile et du *Patriotisme*, n'entraîne-t-il pas à l'effort moral, soit ceux qui luttent au grand jour, soit ceux qui luttent dans l'ombre? A travers les bruits confus du socialiste qui en appelle à la justice imposée par la loi, de l'économiste qui renvoie à l'intérêt poursuivi par l'individu, le moraliste de Saurat place l'idéal évangélique, qui suggère l'amélioration du sort de tous, mais en bannissant la fièvre, l'injustice et la violence de chacune de nos aspirations.

XIX. — La littérature française vient de s'enrichir, dans ces derniers temps (fin de 1883), de deux productions importantes que nous avons comparées à celles de M. Doumenjou; l'une est intitulée *Étude sur les forces morales de la société contemporaine*[1]; l'autre, signalant un des vices de l'éducation actuelle dans les familles honnêtes, a pour titre *De l'abus des plaisirs dans l'éducation contemporaine*[2]. Si l'on ne peut nier dans ces deux ouvrages une belle et forte manière d'exposer et d'établir leur sujet, un grand et réel pouvoir de persuasion sur le lecteur, peut-être l'écrivain de Saurat ne leur est-il inférieur, ni pour l'érudition, ni pour le nerf du style, ni pour le souffle de l'éloquence. La critique, sans doute, pourrait indiquer quelques parties qu'on devrait fortifier davantage. Pour ce qui est d'une certaine contexture du style et la disposition des paragraphes, elle fera aussi une différence entre l'*Éducation virile* et le *Patriotisme*. Elle reconnaîtra que le livre *Patriotisme*, qui procède par questions et réponses, implique par cela même des phrases courtes et de très courts paragraphes; peut-être aussi aurait-elle exigé que,

1. In-8°, par Louis de Besson; Paris, Plon, 1883.
2. In-12, par M. l'abbé Demange, directeur de l'école Saint-Léopold; Nancy, 1883.

pour le livre sur *l'Éducation virile*, l'auteur eût moins multiplié les paragraphes n'ayant souvent que deux, trois ou quatre lignes, ce qui donne trop, à un ouvrage de longue haleine, les airs d'un recueil de pensées détachées ou d'une série de versets, à l'instar des sentences orientales. Quoi qu'il en soit de ces réserves qui ne concernent que l'extérieur des choses, on ne peut que remercier le moraliste de qui émanent les lignes suivantes, si patriotiques et si creusées dans le vif :

Il est des heures fatales, dit M. Doumenjou, où le découragement grandit dans toutes les classes sociales et, en particulier, dans celles qui sont le point de mire, et qui devraient être le modèle des autres. Il n'arrive que trop que les hommes, qui pourraient le mieux retenir la société penchée au bord des abîmes, perdent leur courage et leur virilité. On ne trouve, bien souvent, que faiblesse et inertie chez ceux qui, par leurs vertus, leurs travaux, leur fortune et leur condition sociale, seraient les plus aptes à nous relever.

Les uns, incapables de tout effort personnel, voudraient être sauvés par un homme de leur choix. Les autres attendent, dans le silence et l'inaction, l'intervention directe de la Providence ; le plus grand nombre refusent de s'unir, les uns les autres se paralysent par leurs funestes divisions, et encouragent les cupides violences de ceux qui s'entendent si bien pour le mal.

C'est ainsi que, par leurs dégradantes faiblesses, les gens de bien deviennent les complices de leur propre ruine, et perdent toute influence sur les masses, fatalement livrées à la perversion.

Le plus souvent ils finissent par se retirer sous leur tente, en disant : Le combat est impossible ; la lutte est inégale ; je ne ferai plus rien que me défendre si on m'attaque ; le reste à la garde de Dieu.

Triste égoïsme ! Désolante faiblesse ! ! Déplorable aveuglement !!!

Non, mille fois non ! la lutte et le succès ne sont pas impossibles ; avec la foi, le courage et la patience, on peut encore réparer le passé, rassurer le présent et sauver l'avenir.

Dans toutes les grandes affaires de la vie, il faut se conduire suivant cette maxime, qu'un grand saint appelle la plus sûre des règles : « Mettez votre confiance en Dieu, comme si vous aviez tout à attendre de lui, et agissez toujours comme si vous n'aviez rien à attendre que de vous-même. »

Comme les Hébreux, au retour de la captivité, rebâtissaient leur temple en ouvriers et en soldats, la truelle dans une main et le glaive dans l'autre, nous devons rebâtir la gloire de la patrie, en édifiant, dans les nouvelles générations, des temples vivants de force physique et de vigueur morale.

L'éducation virile doit ranimer tous les courages, affermir les âmes des jeunes hommes, pour raffermir l'âme de la patrie. Elle doit pousser énergiquement la jeunesse vers la voie rédemptrice du progrès et de la liberté, former les disciples ardents et dévoués du devoir religieux et patriotique, qui nous prépareront un meilleur avenir[1].

1. L'*Éducation virile*, p. 248 et 249.

On doit savoir gré à M. Doumenjou d'avoir joint sa voix à d'autres voix, et d'avoir montré que l'Ariège n'est pas indifférente à ce grand problème de l'éducation des générations nouvelles. C'est l'ambition de l'école moderne de cultiver l'esprit et de former l'homme. Mais le peut-elle et le pourra-t-elle jamais, si elle ne modifie pas ses tendances séparatistes, si elle ne tempère pas le caractère absorbant de l'enseignement secondaire spécial vis-à-vis de l'enseignement classique traditionnel? — Sans doute, il faut préparer les jeunes gens à la vie commune; mais est-ce tout? Oui, les conditions de la vie moderne sont devenues plus difficiles; les nécessités de la vie pèsent d'un poids bien lourd; le besoin d'apprendre vite un métier, d'entrer vite dans une carrière, dans une profession pour gagner le pain du jour, constitue une nouveauté qui ne permet pas de languir. Mais M. Doumenjou demande qu'en élaguant du passé ce qui ne peut continuer à vivre, on prenne garde de toucher à ce qui est vital et impérissable. Assurément, il permettra de tempérer la culture classique en faisant, selon les nécessités, quelque brèche à l'unité de l'éducation intellectuelle. Mais sous prétexte de préparer plus immédiatement aux luttes industrielles et commerciales, qui sont le grand phénomène économique de notre temps, faut-il absolument briser le vieux moule où l'on coulait la jeunesse française?

Nous ne disconvenons pas que l'étude du grec et du latin, le culte du beau langage et de la haute philosophie, les « humanités, » comme on disait autrefois, n'assurent point infailliblement la moralité individuelle, ni le progrès social. Mais il ne paraît pas davantage que Justinien et Cujas commentés par l'Université laïque, ni que le code moderne éclairci par la morale scientifique, l'économie politique et la politique puissent suffire de leur côté, avec quelques

exemples d'austérité rencontrés dans des régions officielles, pour rendre la jeunesse austère. Des observateurs sérieux et impartiaux sont découragés, au contraire, par divers symptômes de l'heure actuelle, et ils commencent à avoir des doutes sur la puissance persuasive de la vertu indépendante. Les jeunes gens eux-mêmes, dont on veut tremper l'âme dans la pure vertu affranchie des frayeurs religieuses, ne croient pas les nouvelles choses qu'on leur dit, ni ceux qui les disent [1].

Nous ne savons s'il y a du pessimisme et trop de généralisation dans les lamentations de quelques moralistes contemporains, qui s'alarment du triste état de quelques victimes des systèmes récents d'éducation, parce que ces jeunes gens ne croient plus à rien. Toutefois, M. Doumenjou n'est-il pas dans le vrai quand il montre, dans quelques-uns de nos malheureux jeunes gens, les conséquences nécessaires des causes posées ou engendrées par quelques-unes de nos institutions? Suivez la physiologie des excentricités déplorables et tragiques, dont les feuilles publiques nous ont entretenus, dans ces derniers temps (1884-1885), sur le compte de quelques jeunes hommes, presque au sortir du collège, « le cœur vidé, la mémoire chargée de justifications pour tous les instincts de la bête, instruments maniables au gré des choses, qui feront des magistrats, — et quels magistrats ! — des fonctionnaires, — et quels fonctionnaires ! — d'ailleurs corrects et tranquilles et même propres par dégoût de la misère, » on verra que ces païens, de plus en plus nombreux, ont la logique de leur paganisme et que M. Doumenjou peut les appeler des *anciens* (ou païens) [2].

1. Voir des observations justes de G. Bois dans l'*Univers* d'avril 1885.
2. Faut-il mentionner un *ancien* d'aujourd'hui — âgé de vingt ans — un logicien, un homme qu'on peut dire d'avant Jésus-Christ, ce jeune

De récents et trop éloquents exemples prouvent pour la centième fois, dans le Midi comme dans le Nord, que l'intelligence des hommes, leur rang social, leur éducation ne suppléent point à ce qui est nécessaire avant tout, la morale, que l'école moderne n'indique guère le moyen d'acquérir; exemples qui nous font passer de M. Doumenjou à l'abbé Lafont de Sentenac, ce dernier ayant cherché une philosophie apocalyptique dans les tristesses humaines, dans les cataclysmes sociaux, dans les oscillations mystérieuses du long drame de l'histoire générale. Toutefois, n'omettons pas d'ajouter que si M. J. Doumenjou a produit assez de travaux pour donner la mesure de son talent mûri et pondéré, de son imagination poétique, le pays attend de lui d'autres écrits encore. Un tel littérateur, un observateur aussi sagace doit contribuer à l'agrandisse-

homme qui s'est empoisonné sans remords observant sur lui-même et décrivant les effets du poison dissous dans un verre de vin, sur une table de café, au milieu du tumulte de Paris? [Quels motifs notre philosophie séparée des idées religieuses pourrait-elle alléguer à un jeune] homme convaincu? comment l'obligerait-elle à respecter sa vie s'il en est las? Ce jeune homme n'était-il pas aussi faible et aussi lâche que plusieurs anciens dont il imitait l'*héroïsme* vanté? N'était-il pas convaincu comme eux et par les mêmes raisons? C'était un des brillants disciples du paganisme officiel. On a regretté le bel avenir qu'il avait dédaigné; cependant les maîtres qui l'avaient formé n'ont pu le blâmer sans inconséquence. (G. Bois, *ibidem.*) — Un *ancien* aussi, ce jeune avocat, très logique aussi, qu'on condamnait à la prison pour avoir voulu tuer un homme qui lui avait disputé avec succès la main d'une jeune fille! Si l'on ne peut, — au nom d'aucun principe supérieur, — obliger un jeune homme à respecter sa vie, il n'aura pas plus de raison de respecter la vie d'autrui, s'il y trouve une hostilité ou un obstacle. Que répondre, si M. Doumenjou demande pourquoi notre jeune *ancien* ferait le sacrifice de lui-même à autrui, dans la lutte pour la conservation de l'existence ou pour la conservation de l'espèce, le plus puissant et le plus légitime des mobiles selon la science et la morale laïque? L'époux accepté était un soldat. Comme l'avocat ignorait l'usage des armes, il s'y exerça pendant plusieurs mois, et vint ensuite offrir à son rival un duel à mort. — Également conséquent avec lui-même, également païen, cet autre élève de l'Université nouvelle, à qui une jeune fille a tiré un coup de revolver; cas, a-t-on dit, tellement commun qu'il ne demande pas de développements. (G. Bois, *ibid.*)

ment des connaissances générales, et surveiller les théories et les méthodes qui, loin de servir le progrès de la science, ne feraient que détériorer l'intelligence nationale. M. Doumenjou a déjà donné bien des gages aux belles idées, aux nobles soucis. Il ne faut point qu'il se retire encore. Nous avons tant besoin qu'on nous aide à développer, dans la pratique de la vie, ces sentiments divins que les grands penseurs s'accordent à trouver trop en proie aux choses terrestres !

XX. — L'Ariège devait avoir son travailleur d'exégèse biblique ; elle l'a dans M. l'abbé *Lafont de Sentenac*[1]. Réfugié dans le pays de ses pères, près de la Bastide-de-Sérou, cet Ariégeois a passé vingt ans à expliquer un écrit qui fit grand bruit dès le premier siècle de l'ère chrétienne, quand Néron descendait à peine dans la tombe. Lorsque M. Lafont de Sentenac s'est décidé, en 1872, à publier un travail sur l'*Apocalypse* de saint Jean[2], nous ne saurions dire si les tableaux de la France moderne, tracés d'une manière si sombre par des plumes françaises[3], avaient été un stimulant pour le docte ecclésiastique de la Bastide. Serait-ce plutôt le voisinage d'un prêtre et moine espagnol, saint

1. Né en 1809. — En 1876 s'éteignait M. Lafont de Sentenac, maire de Sentenac-de-Sérou, à l'âge de 63 ans, à son domaine d'Estaniels. On a fait le plus grand éloge de cet esprit droit, de cet homme charitable et bienfaisant. Il était, nous supposons, le frère de l'abbé de Sentenac.

2. *Le Plan de l'Apocalypse, et la signification des prophéties qu'elle contient, pour avertir les hommes des événements qui, de nos jours à la fin des temps, doivent intéresser l'Église et le monde ;* Paris, 1 vol. in-4° de 407 pages, avec un grand tableau synoptique du plan ; chez Adrien Leclerc, 1872.

3. On a dit que notre vice principal est d'étaler nos vices, et que les autres peuples cachent les leurs. Nous cornons volontiers aux oreilles de l'étranger que ce pays-ci est définitivement pourri. Il est certain que, déviations, bizarreries, folies morbides pullulent chez nous ; mais n'avons-nous pas des qualités?

Béat, qui vivait dans les montagnes des Asturies vers la fin du huitième siècle, auteur d'un commentaire sur l'Apocalypse, et vis-à-vis duquel notre exégète ne voulait point demeurer en arrière? — Nous ne le savons pas davantage.

Fidèle à sa solitude pyrénéenne, condamné à une certaine captivité par une santé assez chancelante[1], le moderne interprète des écrits bibliques a recueilli ses forces dans sa nouvelle île de Pathmos, ou plutôt dans une oasis formée par les ondulations des montagnes. Rien de plus aisé pour lui que de retrouver, dans l'Ariège, des cellules formées par les excavations naturelles des montagnes, et d'y méditer en silence la célèbre vision du saint apôtre, son fameux manifeste symbolique adressé aux chrétiens d'Asie, et qui contenait une révélation de Jésus lui-même.

Si la personne de Néron et l'Apocalypse ont, de siècle en siècle, sollicité les historiens et les critiques, si, entre ces deux énigmes, l'empereur romain et le livre de Pathmos, un Ariégeois, M. Latour de Saint-Ybars, a porté ses préférences vers l'empereur pour sonder cette ténébreuse individualité, un autre Ariégeois, M. l'abbé de Sentenac, était réservé à l'étude du livre. Il devait se concentrer sur un monument écrit « si longtemps considéré comme l'idéal de l'indéchiffrable[2], » et dont l'authenticité et la signification n'ont cessé d'exercer, même dans notre siècle, la saga-

1. Ordonné prêtre en 1833, l'abbé Lafont de Sentenac fut nommé immédiatement vicaire de la Bastide-de-Sérou, son pays natal. Mais le mauvais état de sa santé l'obligea de donner sa démission deux ans après, et il se retira auprès de sa famille, dans le domaine de ses pères, à Sentenac-de-Sérou, où, jusqu'à présent, il a mené une vie d'anachorète, semée de bienfaits de toute sorte.

Cependant, cette intelligence d'élite ne pouvait se condamner à un repos absolu. L'abbé Lafont se créa de bonne heure une occupation digne de lui : il se mit à étudier les livres saints.

2. M. Albert Réville, *Revue des Deux-Mondes* de 1873, p. 761.

cité des interprètes en bien des sens[1]. Ne nous a-t-on pas dit que « toutes les fois que la scène du monde était ébranlée par de grandes commotions, toutes les fois surtout que la persécution sévissait, l'Apocalypse retrouvait son prestige? Chaque siècle croyait s'y reconnaître, et les âmes ardentes y lisaient ce qu'elles espéraient[2]. »

XXI. — L'ouvrage savant de M. l'abbé Lafont de Sentenac est frappant à deux titres : 1° par l'exemple, par l'énergie de labeur intellectuel dont le solitaire de la Bastide a fait preuve ; 2° par la valeur intrinsèque des idées et des perspectives qu'il a ouvertes sur une partie du monument biblique, la plus difficile à pénétrer[3].

Ce sont d'abord la hardiesse et la ténacité de bénédictin qui plaisent dans l'exégète ariégeois.

Plusieurs des docteurs de l'Église dirigèrent leurs méditations sur l'Apocalypse et sur ses prophéties, depuis saint Augustin, depuis le vénérable Bède, depuis André de Césarée jusqu'à Bossuet, La Chétardie, dom Calmet, le B. Holzhauser et de Bovet. Tous se sont bornés à des essais d'interprétation timide, en reconnaissant l'impossibilité

1. A côté de l'école de Tubingue, on a lu les Scholten, les Renan, les A. Réville, etc., parmi les exégètes rationalistes.

2. *Revue des Deux-Mondes* de 1873, p. 779.

3. Le travail que M. Sentenac s'est imposé n'est point un travail d'érudition sur les différents manuscrits de l'Apocalypse ; ni sur les diverses éditions latines et françaises de l'Apocalypse, que possèdent les bibliothèques de l'Europe ; ni sur les miniatures du moyen âge relatives à l'Apocalypse ; ni sur la décoration des manuscrits. A ce titre, des hommes spéciaux, Léopold Delisle, Paulin Paris, Paul Meyer, Samuel Berger, Reuss, le marquis d'Astorga, ont laissé des œuvres qui suffisent.

Ajoutons que M. Lafont de Sentenac ne s'est nullement arrêté à répondre à Dupuis, qui, dans un ouvrage plus qu'oublié, *L'origine des cultes*, publié en 1795, écrivait que l'Apocalypse avait résisté à la sagacité de Bossuet et de Newton; que ce livre trouvait son explication dans les initiations aux mystères phrygiens de l'agneau; que l'Apocalypse était prise de la théologie des Mithriaques. — On sait aujourd'hui ce que vaut cette érudition de Dupuis.

d'élucider absolument les parties intégrantes du livre mystérieux. M. Lafont de Sentenac n'a pas prétendu opérer un de ces miracles qui sont refusés au génie ; il n'annonce pas le dessein de transformer en évidences et en intuitions la totalité des passages que renferme l'Apocalypse. Toutefois, sans promettre l'impossible, l'écrivain ariégeois n'avait-il pas une marge assez ample ? Ne pouvait-il point essayer de coordonner ce que saint Jean a voulu révéler de la merveilleuse épopée de l'Église? Ne devait-il point arriver à une exposition plus lumineuse en concentrant pendant sa vie entière toute son attention, toute sa puissance réflexe sur les visions des *sept chandeliers d'or*, au milieu desquels paraît quelqu'un, semblable au Fils de l'homme, portant dans sa main droite *sept étoiles*, emblème des guides de la société chrétienne?

Il semblerait, dans les temps modernes, que les Allemands et les Anglais se soient réservé le monopole de l'érudition et de l'interprétation des livres sacrés ; il est bon qu'un Ariégeois ait voulu prendre une place parmi ceux qui ont traité de ce grand fragment de notre littérature sacrée relatif aux choses finales [1]. Il n'y a pas seulement à décider si la première partie de l'Apocalypse, jusqu'au onzième chapitre, s'occupe exclusivement des destinées du judaïsme ; si, à partir du douzième, il est exclusivement question du paganisme et de sa ruine imminente. Bien d'autres questions se dressent, au sujet de l'Église catholique, du protestantisme, de la bête de l'Apocalypse, de l'Antechrist, de la Babylone ou de Rome, de la rénovation des sociétés chrétiennes et des destructions

1. Le travail de l'abbé de Sentenac diffère totalement par le procédé et par les horizons, de l'étude de M, l'abbé Bacuès de Saint-Sulpice, insérée dans la troisième série des *Questions controversées* de la Société bibliographique.

finales. L'on doit féliciter M. de Sentenac d'avoir compris que l'étude de l'Apocalypse était de nature, à cause même de ses difficultés multiples, à stimuler son ardeur de travail. Il a dû voir si les faits particuliers qui y sont prédits ne conduisent pas à des idées générales, à des vérités éternellement salutaires et toujours réalisables; il a dû se demander si, comme l'ont fait les pères grecs, il fallait tenir peu de compte de l'élément prophétique du livre, pour se borner à la seule perspective du triomphe définitif de l'Évangile sur toutes les entraves que lui oppose un monde hostile.

Dans les derniers siècles, on s'est jeté avec ardeur sur l'Apocalypse, — nous parlons de ceux qui partagent les croyances chrétiennes, catholiques et protestants, — si bien qu'on a pu dire que les exégètes de l'Apocalypse *pullulaient*. Mais sont-ils nombreux aujourd'hui en France ceux qui, ne craignant point le labeur, cherchent à ravir à l'Apocalypse ses secrets? En compte-t-on autant qu'en Angleterre, autant qu'en Allemagne et en Suisse? *Ici* on borne l'interprétation historique, aux premiers chapitres, et l'on veut voir dans les sept églises d'Asie sept périodes successives de l'histoire ecclésiastique, de manière que tout le reste du livre se rapporterait à l'avenir. *Là* on s'évertue à retrouver dans ce livre l'histoire à peu près contemporaine de l'auteur, c'est-à-dire celle de la guerre des Juifs contre les Romains. Ailleurs, et dans les temps les plus récents, on a tenté de substituer à l'histoire politique de l'Église l'histoire religieuse du royaume de Dieu. En présence de cette activité étrangère, M. Lafont de Sentenac pensa qu'il ne pouvait rester ni dans la neutralité ni dans l'inaction. Voilà pourquoi, à son tour, après les La Chétardie, les Holzhauser, un apocalypticien du comté de Foix est entré dans la lice, pour essayer de retrouver l'accomplissement de la prophétie dans l'histoire des temps passés, comme dans celle des

temps présents et des temps à venir. Grande entreprise que celle de surprendre dans l'Apocalypse le récit anticipé de l'histoire de l'Église chrétienne! Entreprise ardue que celle de « combiner chaque scène du livre avec un événement particulier et plus ou moins important dans les destinées de cette Église! » Le texte apocalyptique n'est-il pas enveloppé d'obscurités presque impénétrables? M. Lafont de Sentenac avait à éviter l'écueil d'une théologie purement conjecturale et divinatoire. Il fallait craindre ensuite de contribuer à pousser les masses du côté de cet amour des prédictions et des révélations d'avenir vers lequel les foules crédules penchent assez.

Qu'importent l'ancienne et la nouvelle attitude des exégètes protestants, les uns s'acharnant à ne voir, dans l'Apocalypse, que des objurgations véhémentes contre la papauté personnifiée dans Babylone, les autres (les modernes) s'opposant à ce qu'on cherche dans ce livre la prédiction des destinées de l'humanité, et traitant les travaux des exégètes catholiques de courses à l'aventure après le mirage de leurs propres rêveries? M. Lafont de Sentenac a dû déployer une patience incommensurable pendant des années, pour éviter de plier l'Apocalypse aux caprices d'une exégèse rêveuse, pour ne pas sacrifier à des systèmes préconçus, pour tirer enfin de l'Apocalypse des données historiques.

Reprenons son *Plan de l'Apocalypse et la signification des prophéties qu'elle contient*, afin d'en résumer les tendances et le procédé.

XXII. — L'on peut affirmer que l'ouvrage de M. Lafont de Sentenac est une tentative assez heureuse pour mettre plus à la portée de toutes les intelligences les visions mystérieuses de notre grand apôtre Jean, « sombre

enthousiaste », disons plutôt, clairvoyant sublime. M. de Sentenac a voulu faire sentir qu'il y avait une marche régulière et rationnelle dans l'Apocalypse ; il a tenu à faire apercevoir qu'en donnant aux versets et aux mots le sens qui se présente naturellement et sans effort, on arrivait à constituer un récit dont toutes les parties se suivent et s'harmonisent pour présenter une série d'événements, qu'un lien de logique unit les uns aux autres, comme il en est de toute histoire [1]. Nous pensons qu'il a réussi dans une certaine mesure, sans nier d'autre part la portion hypothétique et arbitraire, qui restera toujours au fond de tout système d'interprétation en pareille matière [2].

N'est-il pas déjà ingénieux, pénétrant et fin d'avoir fait discerner, dans l'écrit prophétique de saint Jean, et d'une manière qui n'est point sans probabilité, ces évolutions diverses et successives qui se sont nommées le paganisme, l'arianisme, l'église grecque, l'islamisme, le protestantisme ? La curiosité n'est-elle pas stimulée d'une manière souveraine par la singularité du rôle que l'écrivain de la Bastide-de-Sérou attribue à quatre grandes puissances européennes à la fin des temps ? N'y a-t-il point aussi quelque plausibilité autour de ces noms, la France, la Russie, l'Angleterre et l'empire romain qui reprendrait sa vigueur à la fin des siècles, et dans lequel, paraît-il, l'Allemagne et l'Autriche seraient absorbées [3] ?

1. Le *Plan de l'Apocalypse*, p. 204.

2. Nous connaissons des hommes spéciaux dans l'interprétation des livres saints, qui ne sont pas tout à fait de l'avis de notre auteur pour le système adopté. Néanmoins ils reconnaissent les grandes recherches et la valeur du livre de M. de Sentenac.

3. Le *Plan de l'Apocalypse*, p. 127. — L'Apocalypse dit : « Après cela, je vis quatre anges, qui étaient aux quatre coins de la terre, retenant les quatre vents... » (chap. VII). Ce sont là quatre empires, quatre puissances, selon Brimaise, selon Béranger, selon la Bible d'Avignon, etc.

M. Lafont de Sentenac, pour croire que la France, la Russie, l'Angle-

Ce qui est sûr, c'est que le livre de M. Lafont de Sentenac est venu donner un aliment nouveau et très abondant à l'appétit d'une certaine nature d'esprits. Que d'intelligences fatiguées par les commotions de l'histoire et par la fermentation des destructions et des nouveautés contemporaines, éprouvent le besoin de voir se dérouler devant leur regard toute une philosophie de l'histoire, couronnée par des données appartenant au genre apocalyptique ! Sans doute, ayant pu voir de son vivant le christianisme commencer à transformer un monde qui l'insultait et le persécutait, saint Jean s'était proposé de rassurer les consciences des fidèles de son temps, au milieu des circonstances plus que troublées où apparurent les empereurs. Saint Jean était arrivé à un grand âge ; il avait vu tomber bien des chrétiens ; il fallait diriger les âmes, lorsque les esprits les plus fermes pouvaient vaciller ; il fallait garder ceux qui pouvaient s'égarer au milieu des persécutions et des crises qu'on traversait ; il fallait rassurer sur le sort de tant de frères déjà tués, de tant de chrétiens égorgés. Saint Jean prit la plume ; comment n'aurait-il point raconté la vision qu'il plut à l'esprit de Dieu de lui accorder sur le présent et sur l'avenir ? Mais saint Jean l'a reproduite dans les termes et dans la mesure de l'inspiration qui lui fut accordée. Si les nuages se mêlent à la clarté dans ses formules, ce sera à la sagacité des interprètes de venir en aide aux lecteurs avides et empressés de suivre la prophétie.

Le caractère opportun du travail de M. Lafont de Sentenac sera dès lors facilement saisi. Dans les temps mo-

gleterre et l'empire romain sont désignés par ces quatre anges, fonde son opinion sur les quatre empires de Daniel, sur les enseignements de l'Apocalypse et l'état actuel des puissances de l'Europe.

Il est clair que nous laissons à M. de Sentenac la responsabilité de cette interprétation.

dernes, le navire qui porte les destinées des sociétés n'est-il point battu par de nouveaux orages? L'époque de saint Jean eut ses tempêtes ; notre âge a les siennes. N'y a-t-il aucun point noir à notre horizon? n'y a-t-il pas « des pestes morales qui menacent la vie du genre humain » ? comme parlait M. de Lamennais. Combien d'âmes qui sont dans l'angoisse de ce qui arrivera! Or, l'étude de M. Lafont de Sentenac vient susciter dans le lecteur l'habitude *de voir en toutes choses l'accomplissement du dessein providentiel*. Ce doit être le résultat d'une sage pénétration des mystères de l'avenir révélés dans l'Apocalypse. Il est très opportun qu'on nous dévoile les lois divines de la Providence dans la marche générale des peuples, et qu'avec l'action divine souveraine dans l'histoire, on nous dise si le dernier mot des choses est dans leur succès et si nous sommes isolés en ce monde[1].

XXIII. — On dira que les perspectives auxquelles s'est laissé entraîner l'imagination ardente de l'exégète ariégeois sont bien hypothétiques; qu'en matière de prédictions, on trouve dans le livre de saint Jean toutes les prophéties qu'on désire y trouver, et enfin que, si le parallélisme établi par M. de Sentenac entre les textes sacrés et les événements de l'histoire forme une synthèse digne d'attention,

1. Il est bien sûr que M. de Sentenac n'adopte nullement la théorie nuageuse « du grand artiste inconscient dont parle M. Renan, et qui semble présider aux caprices apparents de l'histoire. » Que voudrait-on avec cette conception d'une force suprême, intérieure aux choses, qui, sans savoir ce qu'elle fait, nous donnerait à chaque heure de la durée les spectacles les plus étonnants et les plus imprévus? Croirait-on avec une hypothèse impossible, nous expliquer les horreurs, les monstruosités qui figurent dans le drame universel? Non, nous ne comprendrions nullement, et, d'autre part, ne serait-ce pas étouffer la logique du sens commun, et pétrifier les lois de l'intelligence et de la moralité? Comment appliquer, alors, la note d'infamie aux choses qui le méritent?

ce parallélisme pourtant n'est pas toujours, comme le remarque un docte prélat[1], « aussi certain qu'il est ingénieux. » Tout cela est incontestable, mais l'exégète ariégeois est resté relativement circonspect dans sa hardiesse ; il n'a voulu faire autre chose « qu'une œuvre purement exégétique, sans chercher à établir la raison historique des événements dont il découvrait l'annonce[2] ». Il se borne à procéder par analogie. « J'ai trouvé, dit-il, dans l'Apocalypse l'histoire du passé, de la société nouvelle et des nouvelles civilisations créées par l'Église, l'introduction du catholicisme dans le monde, les persécutions contre la primitive Église, la chute de l'empire romain, l'islamisme et ses irruptions sur l'Europe chrétienne, la défection de Luther et les attaques du protestantisme. L'histoire ayant contrôlé et vérifié l'exactitude sur le rapport entre le signe et les choses signifiées dans le livre du prophète de Pathmos, pourquoi ne pas soupçonner la continuité de ce rapport entre les réalités présentes ou futures d'une part, et d'autre part les révélations des destinées et des intérêts des sociétés nées de l'Évangile, que l'Apocalypse semble contenir ? » Dans ces termes, l'écrivain de la Bastide ne sort pas des limites d'une sage logique. Selon M. Lafont de Sentenac, le caractère de notre époque moderne, — nous vivons à la fin du cinquième âge de l'Église, à l'aurore du sixième âge, — est indiqué aux versets 17 et 18 du chapitre XII, et 10 et 11 du chapitre XVI. Les versets 17 et 18 du chapitre XII annoncent en effet que le prince du mal, Satan, voyant le paganisme et l'arianisme abattus, les assauts des révolutionnaires religieux et politiques repoussés ou neutralisés une première fois, va recommencer ses coups contre l'an-

1. Mgr Desprez, cardinal-archevêque de Toulouse.
2. Paul Troy, *Rome et Jérusalem*, p. 56.

tique base des sociétés ou l'Église, en *suscitant contre elle la révolte de ses propres enfants.* N'y a-t-il point encore ici identité entre les données de l'Apocalypse et la réalité contemporaine? Aussi M. de Sentenac pense pouvoir aller de la certitude de ce qui est à la certitude de ce qui sera. Il conclut à la patience et à la persévérance au milieu des décadences passives dans l'Église au dix-neuvième siècle.

De là les approbations qui sont venues à l'exégète ariégeois. « M. Lafont de Sentenac nous paraît, dit un critique, avoir fait faire un pas décisif à l'art d'interpréter l'Apocalypse[1]. » « Quoi qu'il en soit des secrets insondables qui sont encore à être révélés, ajoute un éminent interlocuteur, nous sommes heureux du faible jour que nous communique l'ouvrage de M. Lafont de Sentenac, pour soutenir notre foi et ranimer notre confiance dans la puissance et la miséricorde de l'Agneau immolé[2]. »

Il est vrai que la vision de l'Apocalypse roule principalement sur les divers âges que l'Église chrétienne devait fournir à travers les siècles; et, comme il n'y a rien de grand et d'important, dit M. de Sentenac, autant que l'histoire de l'Église catholique, qui embrasse toutes choses, on s'est livré à un calcul approximatif de la durée *totale* des âges que comporte le drame de l'Église sur la terre, et on est arrivé ainsi à se rencontrer avec une tradition qui restreint considérablement la limite des choses et la durée de tout ce qui est militant[3].

Mais remarquons que cette signification brutale faite au globe terrestre d'avoir à recevoir son congé d'ici à peu de

1. Paul Troy, Réflexion sur le « *Plan de l'Apocalypse* », p. 16.
2. Lettre du cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, 14 octobre 1872.
3. Le *Plan de l'Apocalypse*, p. 316, 317. Il va sans dire qu'on n'impose pas toutes les interprétations de M. l'abbé Lafont de Sentenac. *In dubiis libertas.*

temps, n'a rien qui stupéfie et révolte certaines âmes, tant s'en faut. On a quelquefois besoin, pour se consoler de l'absurdité des choses humaines, d'en appeler à leur dénouement, dans l'espérance que la clôture des choses remettra de la logique là où n'apparaissent que l'anarchie, l'iniquité et la fourberie. Ainsi, les grandes scènes de la fin du monde, loin d'être sinistres pour quelques intelligences, revêtent un caractère réparateur et vengeur. On aspire à cet « avènement futur de l'absolu ».

XXIV. — Quoi qu'il en soit, il ne nous déplaît pas qu'une étude sur l'une des grandes œuvres du prophète de Pathmos ait été préméditée et exécutée dans les montagnes ariégeoises. S'il est vrai qu'au point de vue des naturalistes, « l'image des monstruosités de Néron ait obsédé saint Jean comme une idée fixe, au point que le sang l'étouffât et injectât ses yeux[1], » c'est dans le calme et la sérénité intellectuelle et en face d'un paysage reposant, que notre commentateur des prophéties bibliques a composé sa savante et ingénieuse interprétation. Un poète pourrait trouver, dans les alentours de la Bastide-de-Sérou, sujet et matière à des tableaux, à des descriptions de premier ordre. Celui que l'on ne flatte pas en l'appelant « le ténébreux visionnaire », écrivit ses révélations en face de ces belles îles de l'archipel, à la mer d'azur, à l'air limpide, au ciel serein, aux rochers dentelés, à peine revêtus par moment d'un léger duvet de verdure ; mais les vallons qui déroulent leurs creux et leurs sommets entre Saint-Girons et Foix, n'ont-ils pas une beauté qui est loin d'être banale, et que nous dirons largement inspiratrice?

1. Renan, l'*Antechrist*.

M. Lafont de Sentenac a eu la main heureuse, en prenant pour sujet de travail un tel homme et un tel livre, saint Jean et l'Apocalypse. Qu'on réfléchisse aux procédés de saint Jean, écrivant sous le souffle d'en haut. Il parlait de la chute finale de l'empire romain, à l'époque même où l'astre de Rome semblait jeter son plus brillant éclat. Aucun regard mortel n'eût pu apercevoir Alaric et les barbares ; Jean les voit[1]. Sachons gré à M. de Sentenac, de vouloir nous familiariser avec un homme qui voyait si clair et si loin dans les siècles, et qui laissait loin derrière lui les deux grands historiens romains, Tite-Live et Tacite. Aujourd'hui que nous voulons couler en bronze les tables de la loi nouvelle, il faut savoir gré au commentateur ariégeois de nous faire connaître les visions du grand prophète sur la palingénésie universelle du monde. Bien que la liste des moralistes soit loin d'être épuisée, nous terminerons avec cet écrivain ce chapitre sur quelques-uns des personnages du comté de Foix, qui ont popularisé l'Ariège par des études directes sur les questions morales et sociales.

Il serait insensé d'espérer que le livre de M. Lafont de Sentenac vaudra, à l'Ariège, autant de vogue que l'Apocalypse a donné de célébrité chrétienne à un petit massif rocheux de l'archipel. Toujours est-il que le solitaire abri des Pyrénées où se tient l'écrivain ariégeois peut se peupler, quand on en a le goût, de toutes les personnifications mythologiques; on peut y convoquer, si l'on veut, les divers génies qui présidaient aux vallées, aux montagnes, aux grottes, aux sources limpides; car si M. Lafont de Sentenac a médité sur un poème de mélancolie et de sombre avenir, il ne s'ensuit pas que les environs de la Bastide-de-Sérou

1. Voir les belles réflexions de l'abbé Baunard dans l'*Apôtre saint Jean*, p. 379; Paris, 1872.

excluent soit les fines sensations que procurent les beaux paysages, soit les douces effluves de l'espérance. On a dit que la petite île de Pathmos était faite pour servir de fond de tableau au délicieux roman de *Daphnis et Chloé*, ou pour des scènes de bergerie comme celles de Théocrite et de Moschus ; mais pourquoi, ajoute-t-on, saint Jean en fit-il « un volcan noir, gorgé de cendre et de feu » ? Ne soyons pas sévère pour le docte commentateur ariégeois, qui vient ajouter du lustre à notre groupe de moralistes et qui a mis sa perle à notre écrin.

CHAPITRE III

Suite de la SECTION DES MORALISTES. — Paris et la province dans leurs rapports avec ceux qui tentent des excursions dans les sciences morales et politiques, dans l'art et la renommée. — Joseph Pilhes, de Tarascon. — Sa comédie *le Bienfait anonyme*. — Analyse critique et moralité de cette pièce de théâtre. — Melchior Soulié, de Mirepoix, publie en cinq actes et en prose une comédie intitulée *l'Officier français à Milan*. — Frédéric Soulié. — Un roman publié en 1822, dans lequel le chevalier de Roussillou signalait l'état des mœurs des Andorrans. — M. Toussaint Nigoul, publiciste, historien, romancier et conférencier. — Sa plume chaleureuse. — Ce qu'il y a d'esprit philosophique dans son étude sur Lakanal. — Son premier roman paru en 1875. — *Isabelle Ducos*. — Compte rendu et critique de ce roman. — *Monsieur Simonet*, autre œuvre de M. T. Nigoul, petite nouvelle remplie de charme. — *Mademoiselle de Ginal*, par M. Victorin Vidal. — Roman apprécié par les lecteurs du journal *l'Ami du peuple*, mais qui n'a point encore été publié en volume. — *Le Cahier de Geneviève*, par M. A. Artaut, ancien sous-préfet de Saint-Girons et de Limoux. — Ce qui distingue ce roman. — Qualités littéraires du romancier de Castillon. — *Le Cahier de Geneviève* et la *Revue des Deux-Mondes*. — Fortune de ce roman. — Son auteur est un tempérament. — Types présentés par M. Artaut. — Sa loyauté artistique. — Ceux qui s'occupent d'esthétique ; les critiques d'art littéraire. — M. Raoul Lafagette. — Une étude sur Alphonse Daudet. — La publication de *Pics et Vallées*. — Ce nouveau poème de M. Raoul Lafagette et la question de renommée départementale. — Nos conférenciers. — M. T. Saint-Félix. — Une infatigable activité d'esprit jointe à une initiative progressive, fait de M. Saint-Félix un conférencier vigoureux. — Ses poésies et ses romans. — *Le Troc de Modigliana*. — Conférences sur la navigation aérienne. — Sa compétence comme aéronaute. — Ses différents voyages dans les ballons à feu et dans les ballons à gaz. — Conférences d'intimité. — Société amicale des Ariégeois. — *Le Grillon politique*. — Description de frais paysages aux environs de Mazères. — L'art dans le dessin et l'illustration. — Mademoiselle Rose Maury. — Premiers succès de ce talent. — Charmants recueils illustrés par mademoiselle Rose Maury. — Le Courrier de Tarn-et-Garonne.

I. — Continuons de suivre ceux qui ont fait valoir l'Ariège dans le domaine des fouilles directes de l'esprit.

Nous ne méconnaîtrons pas dans quelle condition d'infériorité se trouve le provincial lettré, quand il s'agit de percer dans le roman et le théâtre. Vivre et travailler en province est quelque chose de très ingrat pour un travailleur de l'esprit; situation bizarre, mais réelle et tyrannique, contre laquelle nous nous sommes souvent élevé, car nous avons dit que la centralisation, au point de vue du développement des forces et de la notoriété intellectuelle, semblerait ne devoir pas exister. Puisqu'on ne devient pas tout d'un coup un romancier connu ou un dramaturge exercé, il incombe à l'écrivain, à l'artiste, au peintre, au musicien de se résigner à des tâtonnements, et de s'exercer dans une sorte d'apprentissage avec le public qui fait les réputations, avec « le public et la presse, ces procureurs généraux de l'opinion. » Or, dans nos mœurs, ces procureurs généraux siègent à Paris, et veulent qu'on opère sous leurs yeux. C'est ce qui ressort, pour l'historien des Ariégeois, de trente années d'observation sur le mouvement des illustrations françaises. J'ai vu grandir (et la plupart atteindre l'apogée) Ch. Gounod, le peintre militaire Alexandre Protais, Mgr de Bonnechose, Jules Simon, l'abbé Bautain, Bizet et Guiraud, du Conservatoire, le peintre Wencker, Robert de Bonnières, l'auteur des *Monach*, Louis Veuillot, le P. Gratry, le sculpteur Fuller, si connu à Florence, Mgr Lamazou, le sympathique évêque de Limoges [1], et je me demande ce qui serait advenu de ces hommes, qui ont conquis des renommées bien diverses, mais très hautes, si leur labeur avait eu la province pour perpétuel théâtre, s'ils avaient vécu dans nos montagnes, par exemple. Je me demande comment ils auraient secoué

1. Je prononce ces noms, parce que j'ai vu la plupart de ces personnages dans l'intimité, il y a déjà plus de trente ans. J'assistais au dîner de mariage de Louis Veuillot, en 1845 ou 1846.

cette lenteur qui garrotte hommes et choses, ce lourd couvercle d'inconnu qui pèse comme un plomb et arrête indéfiniment l'essor des plus légitimes réputations. Allez donc dire au romancier, à l'auteur dramatique, au penseur qui aime les études sociales, au conférencier qui a l'art de communiquer sa flamme aux autres, au philosophe porté vers les études esthétiques, allez leur dire de s'éterniser dans l'Ariège, de se tenir bien clos dans ses profondes vallées, on verra ensuite, après vingt ou trente ans, si ces travailleurs d'analyse psychologique seront montés, par leur talent, rapidement ou lentement dans l'échelle de la renommée. Ils auront fait comme tous les auteurs, interrogé le passé, consulté le présent, regardé autour d'eux, pris dans l'humanité une anecdote, un incident, un procès, une aventure, pour y tailler un drame, un roman, une comédie. N'importe ! Il faut un siècle pour qu'un talent mûrisse en province, lorsqu'un cycle de dix à vingt années en fait tant éclore à Paris !

Dans ces conditions si dures d'infériorité que nous ne discutons pas, nous bornant à les constater, disons cependant ce qu'il en est pour les Ariégeois. En voyant ce qui est, on conjecture ce qui aurait pu être avec des situations meilleures. Il sera facile de déduire quel appoint considérable les Ariégeois, toutes choses égales d'ailleurs, eussent pu apporter au drame ou au roman, avec leur imagination, leur genre philosophique et leur verve. Nous entreverrons comment ils auraient rempli la fonction de moraliste et fait œuvre d'éducation civique. Nous remonterons, du reste, à des auteurs antérieurs à Latour de Saint-Ybars, qui occupa avec distinction la scène française de 1845 à 1870 ; car, pour ce dernier, nous pensons avoir suffisamment dessiné cette physionomie de poète et de moraliste, dont voici le noble programme, comme au-

teur dramatique [1] : « Je ne dis pas qu'on doive ennuyer son public et lui parler au spectacle comme au prêche. Le théâtre a pour mission, au contraire, de passionner et de charmer la foule. Tout ce que je prétends ici, c'est qu'il est dans l'art dramatique de hautes positions, qui font à ceux qui les occupent le devoir de reproduire sur la scène les grandes pensées et les nobles sentiments, de manière à captiver le spectateur. »

II. — *Joseph Pilhes*, de Tarascon, composa une comédie en trois actes, en prose, intitulée *le Bienfait anonyme*, qui fut représentée à Paris, par les comédiens français ordinaires du roi, le 21 août 1784; et devant la cour, à Versailles, le 23 novembre suivant [2].

Dirons-nous que Joseph Pilhes soit une individualité fort saillante, qu'il tienne un rang élevé dans cette pléiade éminente et jalouse, où l'on compte Nicole, Pascal, La Rochefoucauld? Ce serait une exagération peu sensée; toutefois, pour un poète qui voulut user de la comédie, on conviendra que le sujet choisi par lui pourrait indubitablement, s'il était traité avec un talent supérieur, servir beaucoup à élever l'idéal de la grandeur morale; car le moraliste de Tarascon se proposa de pénétrer ses spectateurs et ses lecteurs en faisant revivre un trait de bienfaisance d'une morale saine, un épisode qu'il empruntait à l'histoire, et bien capable de réveiller les nobles sentiments de la nature [3].

1. Nous avons rappelé ailleurs et étudié *Vallia*, *Virginie*, *le Vieux de la Montagne*, *le Syrien*, *le Tribun de Palerme*, etc., etc., toutes pièces qui ont eu les honneurs aux théâtres de Paris, et qui mirent en lumière M. Latour de Saint-Ybars, de 1840 à 1870. Voyez le tome des *Poètes de l'Ariège*.

2. Cette comédie, imprimée en 1785 (Paris, chez Caillau, rue Galande), forme une brochure in-8 de 60 pages.

3. On imprima, en 1795, un petit opuscule intitulé *Épitres qui ont*

Tout le monde connaît l'histoire qui fait l'objet de cette comédie. Le célèbre Montesquieu, l'auteur de l'*Esprit des lois*, se promenant en barque dans le port de Marseille, cause avec le batelier, dont la physionomie l'a intéressé. Il apprend de lui qu'il se livre les dimanches et fêtes à ce rude métier, en dehors de son travail de bureau (ou de magasin, il était joaillier, paraît-il), afin de racheter et de délivrer son père, emmené en esclavage par des corsaires, à Tétuan, dans le Maroc. Montesquieu le rétribue d'abord largement ; puis, ayant pris des informations sur ce jeune homme et sur sa famille, il brise, sans qu'on le sache, les liens du captif, et sans se faire connaître, le rend aux siens en payant sa rançon. Le père, délivré de l'esclavage, rentre dans sa famille, et, d'après l'accueil qu'on lui fait, ne sait à qui il doit sa liberté.

Cette histoire, mise en comédie, resterait peut-être inacceptable pour le théâtre, si elle n'était relevée par des détails accidentés, il est vrai, mais qui cependant forment le vrai nœud, l'intrigue de la pièce. Accordons que, pour le théâtre moderne, il y ait dans ces données peu d'éléments qui puissent attacher notre public blasé, assurément le *Bienfait anonyme*, qui eut du succès à la fin du siècle dernier, ne se jouerait pas aujourd'hui quatre jours par semaine comme *Ruy-Blas*, avec des recettes qui dépasseraient le maximum. Après *Fourchambault*, *Hernani*, le *Demi-Monde* ou *l'Étrangère*, qui goûterait le *Bienfait anonyme*? Mais là n'est pas la question pour le moment. Ce que nous demandons à l'histoire, c'est une preuve convaincante

remporté le prix à l'Académie des Jeux floraux, par M. Pilhes, de Tarascon, en Foix, avocat en Parlement, citoyen de Bordeaux (épîtres érotiques). Ce recueil ne comprend que deux épîtres : l'une à Zulir, l'autre à Zémis. C'est le thème éternel des épîtres érotiques. Notre poète y dit :

On ne vit pas, quand on n'a pas un cœur.

que l'Ariège, au besoin, enfanterait des hommes utiles à l'art dramatique.

Il est vrai qu'en dehors du point de vue moral, qui est excellent, cette forme littéraire ne permet de s'adresser au public qu'à la condition que la pièce offre de l'intérêt. Pilhes La Beaumelle sut-il en mettre ? N'a-t-on point tout de suite deviné ce qui doit arriver? Lorsque le nœud sera délié à la fin, y aura-t-il moyen que le lecteur ou le spectateur soit étonné? Oui, certes, ce sont tout autant de questions qui s'imposent ; mais on n'oubliera pas, avant de les trancher, ce que le poète de Tarascon inventa d'efforts pour donner du piquant à une pièce trop simple, pour compliquer un sujet trop ouvert. Voici les noms des personnages qui figurent dans la comédie : M. de Saint-Estieu (Montesquieu) ; madame d'Hercourt, sœur de M. de Saint-Estieu ; Robert père, le captif ; Robert fils ; madame Robert ; Sophie, fille de M. Belmon, promise à Robert ; M. Belmon, négociant, ami de Robert père ; M. Hamberg, négociant, patron de Robert fils ; Leuzon, fils de M. Hamberg ; Justin, domestique de madame d'Hercourt.

Robert fils fait part à Sophie de sa tristesse au sujet de l'esclavage de son père, et lui raconte ce qui lui est arrivé quelques jours auparavant avec un riche étranger. Il craint que son père (à elle) ne consente plus à leur mariage depuis la ruine de sa famille ; les prévenances du fils de son patron, Leuzon, lui portent surtout ombrage.

On voit, dès à présent, à quel artifice littéraire a su recourir le moraliste, pour s'emparer de l'anecdote de Montesquieu, et la transformer en comédie ; il a créé une situation qui fait pivoter l'action autour d'un mariage entre Robert et Sophie. C'est ainsi qu'il a pensé pouvoir faire servir l'art dramatique, à montrer aux hommes des exemples qui puissent les rendre vertueux.

III. — Continuons l'acte premier. Robert fils n'attendait pas ce manque de discrétion et de délicatesse de la part d'un homme qu'il croit son concurrent près de Sophie, et dont il a plaint le père, lorsque, tout dernièrement, on lui a volé la nuit une très forte somme. Sophie rassure Robert et lui promet son affection inaltérable.

Telle n'est pas toutefois la manière de voir du père de la jeune fille, depuis la captivité de Robert père. Cependant il finit par abonder dans son sens (à Sophie), à la suite d'une conversation avec M. de Saint-Estieu et sa sœur, madame d'Hercourt.

A ce moment, M. de Saint-Estieu reçoit une lettre qui lui annonce le départ de Tétuan du captif, auquel on a remis de plus une forte somme pour ses besoins. M. de Saint-Estieu s'apprête, tout en gardant l'anonyme, à jouir du bonheur de ses protégés.

Leuzon l'aborde, et se confiant dans sa haute sagesse, vient lui révéler une faute qu'il a commise. C'est lui qui, amoureux de la jeune Sophie, a dérobé à son père, M. Hamberg, 50,000 francs, et pourquoi? pour rétablir à l'insu de M. Belmon ses affaires compromises dans la prise du navire qui portait Robert, et ainsi rendre son mariage possible. M. de Saint-Estieu promet de rendre cet argent volé, sans que le père puisse savoir le nom du voleur.

Au deuxième acte, madame Robert, son fils et Sophie, réunis ensemble, s'entretiennent de leurs malheurs et de leurs inquiétudes. Belmon, qui a déjà vu Robert père, revenu du Maroc, se rend près d'eux et doit les préparer à le retrouver après une si dure captivité. Apparition subite de l'absent. Scène d'attendrissement.

Mais qui l'a délivré? Robert fils se rappelle cet inconnu, et raconte à son père l'intérêt qu'il prit au récit de son

infortune; mais cela ne prouve pas qu'il ait été jusqu'à consacrer 10,000 livres à son rachat.

C'est alors que M. Hamberg, qui n'a pas encore retrouvé son argent, rapprochant ces deux faits, le vol commis et le retour de Robert, soupçonne le jeune Robert, son employé. Il fait part de ce soupçon à Belmon, qui prend sa défense, et promet de parler au jeune homme. Indignation de ce dernier, qui accuse Leuzon, son rival, de chercher à le perdre dans l'esprit de son patron et de ses amis. Il cherchera son généreux bienfaiteur, cet inconnu. Ce ne peut être que lui qui a fourni l'argent nécessaire pour le rachat de son père.

Acte troisième. Tous cherchent, mais en vain. Robert père et Belmon, qui a interrogé sa fille sur la conduite de son fiancé, s'entretiennent avec trouble et inquiétude de cette mystérieuse affaire, que complique le soupçon jeté sur un honnête jeune homme. Heureusement paraît M. de Saint-Estieu, qui affirme l'innocence de ce dernier, et leur apprend que M. Hamberg a retrouvé, à ce moment même, son argent. Du reste, Leuzon lui-même, devant tous, fait l'aveu de son égarement et du motif de son détournement. Il l'a déjà dit à Robert fils, dont il a reçu le pardon, et dont il ne veut plus être le rival.

Tout à coup paraît celui-ci, qui reconnaît M. de Saint-Estieu, et le désigne à la reconnaissance de sa famille. Tableau, enthousiasme et protestation de reconnaissance et de dévouement.

Telle est la comédie de mœurs de Pilhes La Beaumelle, qui eut un grand succès à son apparition, à en juger par les nombreuses représentations consécutives qui en furent faites pendant plusieurs années[1], à Paris et à Ver-

1. Après plus de cent représentations consécutives, la pièce fut retirée

sailles. Sans doute, le public moderne trop raffiné ne serait plus intéressé par une pièce qui charmait nos pères. Notre littérature dramatique vivante, incisive, colorée ferait trouver bien fade et terne le style du poète de Tarascon[1].

Nous laissons le lecteur juge du parti que Joseph Pilhes sut tirer d'un fait historique qui fit du bruit au siècle dernier. Le poète ariégeois professait une grande admiration pour l'illustre auteur de l'*Esprit des lois;* et ce trait frappant de bienfaisance de Montesquieu, dérobant au public le bien qu'il faisait aux malheureux, était digne de passionner une âme sensible. Pilhes fit bien de faire connaître, par la publicité théâtrale, une belle action qu'on ne saurait assez méditer et louer. Montesquieu, attendri par le récit d'un batelier, lui donne sa bourse. Six semaines après, le père du batelier, délivré de l'esclavage, rentre dans sa famille, à laquelle il croyait devoir la liberté. Le passage de cet homme avait été payé; il avait été habillé à neuf, et avait reçu cinquante louis. Le jeune homme, soupçonnant l'auteur probable du bienfait, le cherche pendant deux ans. Enfin, au moment où Montesquieu passait dans la rue, un homme se précipitait à ses pieds avec toute l'effusion de la reconnaissance. Mais, par une modestie vraiment sublime, l'auteur de l'*Esprit des lois* nie sa belle action, se dérobe à la faveur de la foule, et ce n'est qu'après sa mort, arrivée le 10 février 1755, qu'on a trouvé dans ses papiers la preuve authentique de ce bienfait.

Qui ne saura gré au poète ariégeois d'avoir voulu immortaliser la bienfaisance de Montesquieu? Il avait été saisi

du théâtre pendant quelques années. — Voyez ce qui a été dit de Pilhes et de ses poésies dans le tome des *Poètes*.

1. On a parlé du style *noble* de l'auteur. Aujourd'hui ce style manquerait un peu de nerf et de couleur.

par la narration de ce trait dans un cabinet littéraire de Paris ; sortant plein d'émotion de cette lecture, il forma le dessein de le mettre au théâtre.

IV. — Après le nom de Joseph Pilhes La Beaumelle, voici un autre Ariégeois qui fit, l'an VII de la République française, une comédie imprimée à Foix, intitulée l'*Officier français à Milan*, en cinq actes et en prose[1]. Cet auteur est *Melchior Soulié*, de Mirepoix, ex-capitaine à l'état-major de l'armée d'Italie.

S'il ne fallait juger sa composition que du seul côté de l'art, il est incontestable que l'*Officier français* est une bonne imitation de Molière, quelquefois même trop exacte, puisque certains passages sont absolument calqués sur les fourberies de Scapin. Le style est bon, sans langueurs, l'intrigue est bien nouée, bien conduite. Mais nous cesserions d'approuver si l'on nous interrogeait sur le côté de l'utilité et de la morale ; car difficilement l'œuvre de l'écrivain de Mirepoix pourrait donner quelque profit à la postérité. La scène se passe en Italie, pendant l'occupation française. Florval, officier français, est logé, avec son ordonnance Valmin, chez une famille milanaise, nommée Belcampo, composée du père, de la mère et d'une jeune fille, Éléonore. L'officier aspire à la main de la jeune fille, déjà promise par la mère à un vieux Napolitain, Geronioni, contre l'avis de son mari. De son côté, l'ordonnance Valmin a jeté les yeux sur Rosine, suivante d'Éléonore.

L'auteur ariégeois fait intervenir un moine, pour mettre un bâton dans les roues, c'est-à-dire pour empêcher le mariage de l'officier français. Il n'y aurait pas de pièce,

1. La brochure forme 61 pages in-8°, avec dédicace aux armées françaises.

si Florval ne rencontrait pas un obstacle à ses projets matrimoniaux; mais on sentira dans cette comédie l'esprit dont le dix-huitième siècle fut animé, à l'égard des affaires ecclésiastiques. Melchior Soulié a donné au père Severino un rôle odieux qui révolte. Ce moine a toutes les hypocrisies, toutes les fourberies, il a des procédés infâmes; c'est lui qui, en empêchant la candidature de l'officier français à la main de la jeune Éléonore, posera la sienne propre, au mépris de sa condition, de ses liens sacrés, de ses serments!

Disons-le; en dépit de tout ce qu'avançait de juste, au temps de Bossuet, le théatin Caffaro, en faveur de la comédie et de ce qu'elle a de divertissant, beaucoup d'Ariégeois regrettent qu'un de leurs concitoyens ait dépensé un vrai talent à mettre beaucoup de fiel dans une pièce, sous prétexte d'abus. Combien l'on doit y regarder à deux fois, avant de généraliser contre une classe entière de la société! Il est si facile de censurer les faiblesses d'autrui et de ne pas s'apercevoir des faiblesses de sa propre caste!

On répondra que cette pièce, née sous la République de 1793, devait se ressentir de tous les préjugés et des dispositions peu favorables qu'on avait à cette époque envers le clergé. Cette atténuation ne répond pas à tout; car cela ôte à un ouvrage littéraire le caractère de pérennité et d'utilité permanente qu'il eût pu revêtir.

Nous ignorons si Melchior Soulié produisit d'autres pièces. Mais pour son *Officier français*, il serait impossible à une classe nombreuse de personnes d'en supporter la lecture sans impatience ni révolte. On y rencontre des maximes injustes, des accusations outrées, des déclamations contre des abus qu'il était de mode d'exagérer. On y reconnaît trop le milieu d'idées et de sentiments dans lequel Melchior Soulié a vécu, et l'on se demande si

l'atmosphère sociale contiendra toujours cette diversité de catégories dont les membres se combattent entre eux, poussés par les préventions réciproques.

Il faut croire qu'une circonstance accidentelle mit la plume à la main de l'auteur dramatique de Mirepoix, et il est vraisemblable que les mœurs italiennes, les institutions de l'Italie[1], ne plaisaient pas plus à Melchior Soulié que les moines eux-mêmes. Ainsi les dispositions moroses de l'auteur auront saisi au vol quelques-unes des misères de la terre italienne. Car pourquoi choisir précisément un tel sujet? N'était-ce pas une *pièce de combat*? Il y avait tant d'autres sujets à traiter qui, loin d'exciter les citoyens les uns contre les autres, auraient calmé les âmes ulcérées, en les élevant vers l'idéal ! Pourquoi ne point relever tant de traits de noblesse, dans lesquels se révèle quelquefois la nature humaine, et que le vulgaire ne soupçonne pas? Il nous semble que les saines revendications populaires et libérales, au théâtre, devraient tendre à faire ressortir la véritable grandeur morale, dont quelquefois des citoyens obscurs, ignorés, donnent de touchants et vifs témoignages. Écoutons un critique large et désintéressé : « La véritable grandeur morale est — on peut l'affirmer sans trop de paradoxe — en raison indirecte de la notoriété dont elle jouit. Par cela même que le piédestal est plus élevé et exposé à plus de regards, l'homme à qui

1. Nous nous sommes expliqué nous-même sur les mœurs politiques des Italiens et sur leurs relations internationales. Mais les choses, les personnes, les individus ne sauraient être traités de la même manière. Même depuis 1800, il y a eu plusieurs Italies : celle de Manzoni, celle de Garibaldi, de Silvio Pellico, de Cavour, de Mazzini. — Il y a l'Italie des poètes, l'Italie des orangers, l'Italie des artistes, des saints, etc., etc., c'est-à-dire une Italie qui nous fait rêver, à côté d'une fraction d'Italie que nous n'aimons pas, parce qu'elle est antifrançaise, parce qu'il y a des hommes d'Etat (les C..., les M..., dit-on) qui n'aiment pas la France et font un crime de l'aimer.

il sert de support a plus de facilités et, par conséquent, moins de mérite à être grand : il est soutenu par les mille yeux qui sont fixés sur lui, il est plus petit que celui qui lutte dans l'ombre. A ce point de vue donc, on peut dire que ceux qui sont les plus grands par l'effort moral ne seront jamais connus de l'histoire. Mais il appartient à ceux qui ont l'œil exercé de les distinguer dans les divers milieux où le hasard les a jetés, de rassembler leurs traits et de nous en composer des types[1]. »

V. — Puisque des auteurs dramatiques nous passons aux romanciers, c'eût été la place d'analyser ici le célèbre *Frédéric Soulié.* Diverses raisons l'ont fait classer au tome des *Poètes de l'Ariège.* Cette individualité si riche renfermait effectivement un poète, et un des plus puissants. D'ailleurs, notre embarras eût été grand pour accorder le titre de moraliste à Soulié, en regard de ses œuvres si échevelées. Jamais sans doute, à part Alexandre Dumas père, le roman et le feuilleton n'avaient compté un aussi fécond et aussi brillant fournisseur que l'auteur des *Deux cadavres*, du *Vicomte de Béziers*, du *Magnétiseur*, du *Comte de Toulouse*, des *Mémoires du diable*, etc. L'auteur ariégeois faisait des romans et des livres comme Balzac faisait des nouvelles, et des nouvelles et des feuilletons comme Scribe faisait des vaudevilles, c'est-à-dire par centaines et avec une verve intarissable[2].

Nous n'avons point à rendre justice ici au beau talent de cet illustre enfant des montagnes : nous l'avons déjà fait au tome des *Poètes.* Nous nous sommes fait l'écho des bruits élogieux qui accueillirent le *Vicomte de Béziers* et le

1. Alfred Marchand, étude sur les *Types et Travers* de Léon-Bernard Derosne.
2. Notice critique, publiée du vivant de F. Soulié.

Comte de Toulouse, et placèrent l'auteur parmi nos meilleurs romanciers et parmi les historiens pittoresques [1]. On ne tarissait pas, pour les *Mémoires du diable*, sur ses pages pétillantes de verve et de moquerie, d'imagination vive « et de folles étincelles ». On admirait l'impétueuse facilité du romancier, donnant dans huit mois huit volumes dévorés par le public; on ne parlait que « des perles fines de l'esprit et du style » de ces *Mémoires*, et de cette fantastique rapidité de rédaction, à laquelle « le diable seul pouvait tenir [2] ».

Cet enthousiasme d'il y a plus de quarante ans, nous l'avons redit, et c'est un point incontestable de l'histoire littéraire, que l'Ariège a produit, en l'auteur de *Roméo et Juliette*, un des plus étonnants romanciers du dix-neuvième siècle [3]. Là s'arrête notre tâche envers « l'habile secrétaire de monseigneur Méphistophélès ». Pour lui donner, dans ce volume, un nouvel espace, il eût fallu que, dans sa manière, Soulié s'approchât davantage de ce romancier qu'un spirituel critique nommait l'*Aristide de*

1. Soulié avait eu la pensée de publier, après ses nombreuses pièces de théâtre, une série de romans historiques, pris dans l'histoire et dans les mœurs du Midi au moyen âge et d'exploiter, lui aussi, cette grande époque de drame et de poésie. C'était le pastiche de Walter Scott après le pastiche de Shakespeare. Le *Vicomte de Béziers*, auquel se rattache la fameuse et sanglante guerre des Albigeois, au douzième siècle, et son frère historique, le *Comte de Toulouse*, étaient les deux premiers romans de cette série.

2. Malheureusement les saines et consciencieuses études littéraires sont parfois compromises, quand on se lance sur ces chemins de fer de la littérature rapide et facile.

3. Lorsqu'on publiait les *Mémoires du diable*, un critique disait : « Tour à tour romancier, feuilletoniste et auteur dramatique, Frédéric Soulié a su s'acquérir une triple réputation, dont la plus brillante revient cependant au romancier. » — Comme Soulié portait de grosses moustaches, et qu'il avait les sourcils très fournis, le même critique ajoutait : « Des yeux, des sourcils et des moustaches, voilà de quoi se compose exactement le visage de l'auteur des *Mémoires du diable*. On a dit qu'il avait une bouche et un nez ; mais ces deux objets ne sont pas visibles à l'œil nu. »

la littérature, nous voulons dire Émile Souvestre. Soulié s'est trop complu dans la peinture de quelques passions que l'on doit réprouver; il y a dans ses écrits trop de tableaux qui donnent, avec le plaisir qu'on aurait à lire, le trouble et le remords. Qui dira que les œuvres de Frédéric Soulié ont assez de moralité pour en faire le fondement d'une bibliothèque de famille?

Il convient de reconnaître que Frédéric Soulié valait encore mieux comme homme que comme écrivain : la portion de sa correspondance avec Jules Janin[1] et d'autres personnages, témoigne que le poète de Mirepoix était heureux de faire du bien et de s'employer pour les autres.

Maintenant, qu'en est-il depuis Frédéric Soulié? Pouvons-nous dire que nous aurons encore, en Ariège, de ces écrivains de romans et de drames, qui deviendront « des remueurs de foules »? Assurément, « un colossal amuseur » comme F. Soulié, comme Alexandre Dumas, n'est pas ce qui se rencontre chaque jour. Mais ne pourra-t-on toucher au roman avec des prétentions plus modestes?

VI. — Dès 1822, l'Ariège comptait un romancier dans la littérature moderne, M. le chevalier *de Roussillou*, viguier français d'Andorre, qui écrivit un roman sans le savoir. Ce roman se trouve inséré, comme épisode accidentel, dans le travail historique sur l'Andorre qui parut en 1823[2]. En voici le fond :

Une affection était née entre deux jeunes Andorrans[3],

1. Les lettres de F. Soulié à Jules Janin, que je possède, ont constamment pour objet quelque bonne œuvre. Je citerai uniquement une lettre du 10 octobre 1840, dans laquelle Soulié intercédait pour une dame Lambert, de Strasbourg, auteur d'un livre d'éducation.

2. *De l'Andorre*, in-8° de 60 pages; Toulouse, 1823.

3. On voit, dans les chroniques pyrénéennes du quinzième siècle, que les comtes de Foix sont qualifiés *seigneurs et souverains* d'Andorre. La

dans ce hasard des rapports naturels qui s'établissent entre les familles voisines. Anton était le nom du jeune homme, la jeune fille se nommait Maria. Il faut se hâter de dire que nous sommes en présence de ces mœurs naïves et pures dont le règne s'est perpétué en Andorre jusqu'à nos jours.

Maria habitait une ferme isolée, non loin de la rivière qui traverse l'Andorre et qui a nom l'*Embalire*. Elle vivait avec sa mère, veuve riche en biens et en bestiaux, plus riche encore de posséder deux filles (car Maria avait une sœur) dont les vertus, les agréments et l'entrain, embellissaient et animaient sa maison.

La fête patronale eut lieu, c'était le jour de la Pentecôte. Le romancier d'Ax a soin de rappeler que tout ce qui est religieux, en Andorre, est national. C'est pourquoi toute la population, en ces solennités annuelles, est réellement et totalement en fête ; aussi, après avoir satisfait à ce qui est dû au culte, semble-t-il juste que les familles se récréent en d'honnêtes délassements pris avec modération. Or, le jeune Anton fut cette année-là comme le président des fêtes ; les Parisiens d'une certaine race l'eussent appelé un des *lions* du jour. Ce n'était rien moins que cela. Qu'on se représente ce que pouvait être la société dans un pays primitif comme l'Andorre, à la fin du siècle dernier, vers 1786 ou 1787.

M. de Roussillon nous dit que, fils cadet d'une des principales maisons d'Andorre, le jeune Anton était naturellement bien doué ; qu'il se distinguait par une rectitude d'idées et par un jugement qui devaient lui assurer plus tard une certaine prépondérance au milieu de ses conci-

chronique de Miguel del Verms porte *mossen* Gaston, comte de Foix, de Béarn, viscomte de Marsa, de Lautrec, etc., et *senhor d'Andorra.*

toyens. Il parlait passablement les langues française et castillane. Comme il n'était pas chef de famille, on ne l'avait pas assujetti à des études plus complètes.

De toute manière, il y avait dans ce jeune homme un ensemble de qualités et de conditions de maison, qui en faisait, relativement, un point de mire pour le pays. Il était bien de sa personne; teint brun, mais coloré, longs cheveux bouclés, se déroulant sur les épaules, regard et physionomie pleins de sourires. D'ailleurs, il avait deux bonheurs qui sauvent, en général, les jeunes gens : il n'était nullement prétentieux et, d'autre part, il aimait l'occupation. A la tête des nombreux domestiques de sa maison, il donnait l'exemple et surveillait les travaux rustiques. Habile à dompter les chevaux les plus fiers et à poursuivre les chevreuils jusque dans les retraites les plus élevées, il se plaisait aux exercices qui demandent de l'adresse, de la force et de l'agilité. L'écrivain, qui nous met en rapport, non avec des personnages fictifs, mais avec des individus réels [1], constate qu'Anton, en bon Andorran, avait de profonds sentiments religieux, aimant à s'acquitter des observances positives du culte.

Anton, plus par ses agréments que par sa naissance, présidait à tous les plaisirs; le plus brillant aux jeux, aux danses, les jeunes gens du canton l'avaient nommé chef de la fête, *fadry major*, en termes du pays. L'ouverture de la danse est un droit réservé à cette qualité, et, lorsque le jeune fadry s'avança vers le groupe de jeunes filles pour faire un choix, chacune désira le bonheur de lui plaire. Mais, parmi cet essaim de jeunes beautés, il ne vit que Maria. Il l'avait distinguée depuis longtemps, sans le lui dire, et lui présenta sa main.

1. Nous rappelons qu'on donne ici le nom de roman à des faits historiques puisés aux sources, aux écrits de témoins oculaires des événements.

La jeune fille préférée avait environ quinze ans. Elle devait, par les lois du pays et la disposition de son père, être l'héritière de sa maison; mais c'était autre chose qui déjà, à quinze ans, la faisait rechercher par les fils des premières maisons d'Andorre. Sans doute elle était belle, mais la modestie complétait sa beauté; et nous rencontrons ici, au sein d'une population primitive, une de ces natures délicates qui, loin de contester ou d'envier aux autres femmes leurs divers avantages, y rendent hommage les premières. Aussi, le romancier se montre aussi discret que ses jeunes héros, et ne perd pas son temps à nous décrire les émotions de deux jeunes gens honnêtes, alors que, pour la première fois, ils s'aperçoivent de leur penchant l'un pour l'autre.

Depuis cette rencontre de la Pentecôte de 1786 ou 1787, origine de leur affection, les deux Andorrans durent rêver d'une fusion future dans une vie commune. Et ne semble-t-il pas qu'avec de pareils éléments, après de pareils préambules, les solutions doivent arriver aisément? et ne faut-il pas croire que deux êtres aussi excellents, à différents titres, devront trouver toute facilité à s'unir? — Rien de disproportionné dans les situations; tout était en des conditions de convenance.

VII. — L'historien, l'homme grave qui fut initié aux détails de ces deux destinées et aux incidents de leurs origines respectives, raconte la manière *nouvelle* dont s'écoulèrent les journées et les mois pour les deux jeunes gens, depuis la circonstance qui les révéla d'une manière, pour ainsi dire, officielle l'un à l'autre. Que l'un pense à l'autre chaque jour; que chaque jour celle-ci se préoccupe de plaire à celui-là et de tenir une place dans sa pensée; que la jeune femme commence à éprouver un sentiment qu'elle

ignorait, c'est-à-dire qu'elle souhaite pour la première fois de n'avoir point de rivale ; que le jeune homme, de son côté, ne néglige aucune occasion de se rapprocher des lieux fréquentés par la jeune fille ; qu'il se sente poussé à lui porter chaque jour une fleur, et, quand on habite l'Andorre, les plus belles fleurs des prairies... c'est l'éternelle loi du cœur ; c'est ce qui arriva à Anton et à Maria. Ajoutons que plus d'une fois Anton se rendait utile à la mère de Maria, qui le consultait souvent pour la direction de son bien, et que de pareilles occasions n'étaient jamais négligées. On n'osait guère entrer en conversation ; il ne convenait pas trop de s'abandonner à cette pente. Toutefois, il n'était point interdit à la jeune fille de remercier Anton de ses soins, du moins par un regard timide, et, de son côté, heureux de cette approbation, son jeune ami retournait dans ses foyers content de sa journée et l'âme remplie des lueurs de l'espérance.

Toute une saison se passa ainsi. Mais il était impossible de rester indéfiniment dans le vague ; les situations allaient se dessiner. Un moment, il sembla que tout allait s'arranger selon le désir présumé des jeunes gens, lorsque l'instant d'après on put croire que tout allait se rompre à jamais. Jusque-là, le jeune Andorran ne s'était exprimé que par des regards et par de ces occasions de visite que l'esprit inventif du cœur sait faire naître et qui ont leur expressive éloquence [1]. Il fallait enfin parler et faire part de ses vœux à la mère de la jeune Maria, dont l'accueil était toujours obligeant. Lorsque le jeune homme allait ouvrir son cœur

1. Il disait comme Admète, parlant de son amour pour Alceste :

Un long enchantement confondait nos deux cœurs.
J'aimais ; je la voyais ; je goûtais les douceurs
D'un silence attentif qui la rendait plus belle ;
Je ne lui parlais pas, mais j'étais auprès d'elle.

(Ducis, *Alceste*, 1er acte.)

et exprimer ses vœux et ses demandes, il fut devancé par une confidence de la mère qui le troubla profondément.

Arrivé à cet endroit de son récit, le chevalier de Roussillou tient le lecteur en haleine pendant de nombreuses pages. On s'intéresse au sort des deux jeunes gens, ainsi qu'aux mœurs simples du village. Les obstacles à leur union naissent de circonstances inattendues ; car il y a, en ce bas monde, de ces incessantes combinaisons du sort jaloux qui viennent contrarier les désirs du cœur. Aussi avec cette manière de tenir le lecteur en haleine sans qu'il y paraisse aucun effort, on se retourne vers M. de Roussillou et l'on suppute quel romancier il aurait donné à la France, s'il avait eu la vocation de la littérature et s'il eût fait sa résidence dans la capitale. Son roman historique d'Anton et de Maria est une véritable idylle.

Je ne m'explique pas comment M. de Saint-Georges, qui fut en collaboration avec Halévy pour le célèbre opéra-comique du *Val d'Andorre*, n'est pas venu chercher ses inspirations dans les chroniques locales. Si la *Mare au diable* et la *Petite Fadette* prouvèrent dans leur temps qu'on pouvait intéresser le public français aux détails de la vie rurale, est-ce que le roman de deux braves jeunes gens, simples et bons, héroïques à force d'être bons, n'aurait pas eu la fortune de captiver la scène française? Ici nulle fiction née de l'imagination d'un vaudevilliste, la pure réalité ; ici nul besoin que le chevrier d'Halévy s'écrie :

> Mon œil pénètre au fond de l'âme
> Et je sais, grâce à mon pouvoir,
> Lire, dans le cœur d'une femme,
> Ou ses craintes, ou son espoir.

Il ne fallait point un effort de pénétration particulière pour lire ce qu'éprouvait le cœur de la jeune Andorrane, limpide et transparent comme le cristal.

VIII. — Historiquement, un obstacle presque invincible s'éleva pour l'union rêvée par les deux jeunes Andorrans. La mère de la jeune fille s'étant remariée, le beau-père entre en scène et, pour quelques incidents dont l'amour-propre du nouveau mari avait été blessé profondément, il semble que toute conclusion de mariage soit indéfiniment ajournée, à travers quelques intermittences de lueurs d'espoir renaissant.

Des années s'écoulent, mais les fidélités sont tenaces dans les montagnes d'Andorre. Avec quel art simple, avec quel naturel le chevalier de Roussillon raconte et remplit ces années de dure attente ! Mais si les amours sont durables, les volontés qui font obstacle à ces amours ne sont-elles pas aussi résistantes que les rochers ?

Nous répétons que le romancier trouve des beautés qui semblent ne coûter aucun effort. George Sand n'a rien, dans *Benoît Champy* ni dans la *Mare au diable*, qui puisse faire soupçonner cette existence de deux âmes ulcérées, mais soumises, montrant, dans un fond agreste et pastoral, toutes les ingénuités, toutes les élasticités et toutes les persistances indomptables d'une passion honnête qui ne veut pas mourir. Nous sommes en plein dans *Paul et Virginie*. L'attente, l'espoir, la direction de la pensée fidèle aux premiers serments, le silence discret, l'absence totale de communications, le mutisme imposé et accepté, tels sont, sans emphase comme sans révolte, les mobiles qui règlent la conduite des deux jeunes gens, si cruellement interrompus dans les transports de leur mutuelle affection. Deux ans s'écoulèrent sans que le jeune Anton trouvât l'occasion de parler à Maria : c'était long. Les ordres les plus sévères avaient été donnés à la jeune fille de ne plus revoir celui qui avait demandé sa main. Dès lors plus de fêtes, plus de danses ! Comment l'un ou l'autre se serait-il montré aux

fêtes des villages voisins, en l'absence de l'être qui remplissait toutes ses pensées? Tout ce que put faire Anton, pour concilier son amour avec la réserve qui leur était imposée, ce fut de ne pas s'éloigner des lieux que fréquentait sa fiancée, d'y diriger ses chasses, d'y porter sa flûte champêtre, pour y moduler des airs tendres et mélancoliques que l'écho rapporterait à la jeune fille. N'arrive-t-il pas sur les montagnes et dans les vallées des Pyrénées de ces accidents imprévus, orages, pluies, grêles, tonnerres, qui pourront les rapprocher un instant, par hasard? Le romancier raconte, en effet, une de ces bourrasques subites et diluviennes assez fréquentes dans les Pyrénées, qui amena la rencontre des deux héros du roman dans un abri rustique. Mais quand ils durent se quitter, le romancier parle de leur confiance réciproque, de leur tranquillité sereine qui contraste singulièrement avec les fureurs et les révoltes habituelles des amants modernes. Il est très remarquable que l'historien des amours de nos deux Andorrans laisse paraître aussi de son côté une quiétude de récit, une simplicité d'appréciation, une intelligence de ce qu'il y a de beau et de fort dans l'ancienne obéissance des enfants, enfin un ton élevé et noble, dont nos romanciers contemporains nous ont trop souvent déshabitués. A côté de nos exagérations littéraires actuelles, qui donc ne préférera cent fois cette manière de terminer la rencontre d'Anton et de Maria? « Ils se quittèrent. C'est ainsi que cette rencontre fortuite chez des cœurs simples et vertueux, ne fut qu'une occasion de renouveler leurs espérances et de les confier ensemble au ciel[1]. »

C'est bien là le ton juste et naturel des romans champêtres. Les passions, les sentiments, les idées, le langage,

1. Qui ne sent ici, comme on l'a dit plus haut, le souffle qui a passé sur les pages de Bernardin de Saint-Pierre, dans *Paul et Virginie*?

tout est vraiment de la campagne. Cela ne veut pas dire que nous refusions aux habitants de la campagne des passions aussi touchantes et des sentiments aussi vifs que ceux des habitants des villes ; mais nous pensons, à la suite d'un moraliste sagace et spirituel de notre époque[1], que les paysans qui aiment ont toujours dans leur amour quelque chose de grave et de simple, et qu'il serait contre toutes les vraisemblances de leur donner l'air des grandes passions ou du bel esprit. Assurément il y a de grandes passions au village, il y en a dans le haut pays d'Andorre ; mais elles ne sont ni bruyantes ni agitées, elles se concilient avec des sentiments et des formes simples.

Telle est l'œuvre que nous devons à un écrivain, romancier d'un jour.

M. de Roussillou a bien fait de nous conserver le dénouement très historique de ce roman.

Trois ans encore se passèrent sans que le père changeât rien à ses résolutions, et Maria s'obstinait à refuser les établissements qu'on lui proposait. Nous étions alors en 1794. La guerre sévissait entre la France et l'Espagne, et la Cerdagne espagnole était occupée par un corps de troupes françaises que commandait le général Chalret, dont la résidence était à Puycerda. Ce général voulut se porter sur la Seu-d'Urgel, et, pour faciliter la prise de ce fort, il forma le projet de faire passer les troupes par l'Andorre.

Qu'allait-il résulter du passage des troupes françaises? Les propriétés et les moissons de l'Andorre n'auraient-elles pas à souffrir des dégâts sans nombre qu'entraîne la traversée d'un corps de troupes? Prévenus à temps, les Andorrans s'alarmèrent, leur conseil[2] se réunit de suite, et il

1. Saint-Marc Girardin, Cours de littérature dramatique, *De l'amour conjugal dans le drame.*

2. La province est gouvernée par un conseil général ou souverain

fut décidé qu'on enverrait deux membres en députation au général Chalret pour lui représenter les droits de la vallée. Or, c'est ici que la personnalité d'Anton sort de ces conditions banales, dans lesquelles s'agitent en pure perte tant de prétendants à l'hymen, destinés à échouer devant la volonté des familles dont ils ne réussissent point à se faire agréer. Un rôle politique fut dévolu au jeune Anton. Il était déjà avantageusement connu dans le pays; il avait souvent terminé des différends, grâce à sa justesse de jugement et à son esprit de conciliation. Il pouvait se faire entendre en français. Il fut donc décidé qu'il accompagnerait les deux membres du conseil chargés de cette mission, honneur extraordinaire pour un fils de famille. Le conseil déclara qu'il resterait assemblé jusqu'au retour de la députation.

Anton et les autres envoyés rencontrèrent à peu de distance des frontières un commandant français, nommé Fabre, avec l'avant-garde du corps qui devait entrer en Andorre. Anton fait part au commandant de la mission dont ils sont chargés par le conseil d'Andorre, et obtient que le chef de l'avant-garde ne dépasserait pas le hameau qu'habitait sa famille, et qui était le premier qu'il devait rencontrer sur la route. Fabre et ses soldats furent reçus dans la maison d'Anton, et ce dernier, continuant sa marche jusqu'à Puycerda, plaida la cause de la neutralité de l'Andorre avec tant de raison et de force, que, contre toute probabilité, dit l'historien qui nous sert de guide, il obtint du général Chalret la révocation de l'ordre d'entrer en Andorre[1].

C'était un vrai triomphe. Le général reçut le jeune négo-

composé de vingt-quatre membres, qui se réunit, en dehors des époques régulières, lorsqu'il se présente des affaires extraordinaires.

1. Tout ici est absolument historique, les événements extérieurs, ainsi que les détails intimes des familles; le chevalier de Roussillou l'a fait observer (*l'Andorre*, p. 34). L'Andorrane, héroïne du roman, vivait encore en 1823.

ciateur avec distinction, et celui-ci s'en retourna en toute hâte dans son pays après avoir obtenu ce qu'il demandait. La nouvelle du succès de sa mission se répandit bientôt; les autres députés se plurent à lui rendre justice et à reconnaître combien la réussite de l'ambassade lui était due.

Cette popularité allait-elle servir à son mariage? C'était à supposer.

Anton fut d'abord félicité, embrassé par son père, il se rendit ensuite au lieu des séances du conseil souverain; il fallait, pour cela, passer auprès de l'habitation de Maria, et Anton ne put s'empêcher de soupirer; une lueur d'espérance se glissa dans son cœur. Arrivé au palais, il rendit compte au conseil de sa mission avec sa modestie accoutumée. « Tous les vieillards l'embrassèrent, ajoute l'historien, on le nommait le sauveur du pays et le défenseur de ses droits. » Mais ce qui importait le plus, c'était le suffrage du père de Maria, qui était membre du conseil, et qui exalta, comme ses collègues, le mérite d'Anton. Et certes, de toutes les approbations, c'est celle-ci que ce dernier désirait le plus. Séduit par l'éloge qu'il en recevait, impatient de savoir si l'espérance dont il se flattait était fondée, il s'approche de lui : « O mon père, lui dit-il, je serai le plus heureux des hommes, si, en venant de remplir mon devoir, j'ai pu acquérir votre estime et votre amitié. — Oui, lui répondit le vieillard entêté, comme citoyen, vous avez acquis des droits à ma reconnaissance et à mon estime, mais mon amitié ne sera jamais à vous. »

Cette réponse replongeait Anton dans tout son malheur. Toutefois, si l'obstacle se prolongea, les résistances tombèrent, après dix ans d'attente.

Tel est le roman dans lequel s'est exercée une plume ariégeoise qui n'a voulu que conter, en passant, un récit cueilli sur son chemin, comme on cueille une fleur. Avec le

chevalier de Roussillou, nous avons eu le roman sous forme d'églogue, d'idylle, le roman rustique, dans lequel les passions ne sortent pas du cadre de la vie des champs. Avec Frédéric Soulié, nous avons été jetés dans les tableaux hyperboliques, horribles même, de la corruption sociale et des scandales des villes. Ainsi, nos romanciers ariégeois ont montré qu'ils pouvaient apporter leur appoint dans la peinture des deux extrémités de l'existence, soit urbaine, soit rurale. A l'un la plume fiévreuse, colorée, brûlante; à l'autre les pinceaux tranquilles, inoffensifs. Mais F. Soulié et M. de Roussillou n'auront-ils point de successeurs? L'Ariège ne prépare-t-elle pas d'autres écrivains? Ne faut-il point se rendre aux symptômes et compter sur les promesses? Il y a plus que des sillons tracés. On voit s'avancer sur la route bien des intelligences brillantes, aux pensées nobles, au langage poétique.

IX. — Le nouveau personnage dont nous devons parler maintenant est M. *Toussaint Nigoul*[1], esprit distingué, dont les facultés se sont appliquées à des sujets divers, qui a une place marquée dans le journalisme, en même temps qu'il a fait ses preuves comme écrivain d'histoire, mais que le roman acclame à son tour. Ah! si la destinée avait poussé M. T. Nigoul dans la direction unique des travaux intellectuels, s'il eût voulu marcher dans les rangs des romanciers, ne nous a-t-il pas fait pressentir qu'il ne resterait pas indifférent et inutile pour la gloire ariégeoise? La littérature, la politique, les affaires personnelles, les questions départementales, les intérêts généraux, l'amitié, l'enthousiasme pour les nobles choses et pour la liberté, voilà le cadre et l'aliment tout à la fois de cette activité.

1. Cet écrivain, originaire de Rabat, est commis principal au ministère des postes et télégraphes.

M. T. Nigoul est un de ces Ariégeois attachés, comme nous tous à des occupations professionnelles, mais dont la pensée active ne saurait se désintéresser ni de la politique, ni de la science sociale, ni du mouvement littéraire de notre pays ; il a ses envolées, ses coups d'aile. Si d'autres rêvent le relèvement de la France par la reconstitution de l'autorité, M. Nigoul le rêve sans doute par l'affermissement démocratique de la liberté ; mais, d'après ce que nous avons saisi dans les feuilles publiques, ce qu'il veut comme d'autres, il sait pourquoi il le veut, et, comme d'autres, il est convaincu que ce qu'il veut est bon.

Ce qui semble distinguer ce nouvel écrivain, ce publiciste, c'est une sorte de piété filiale pour les gloires de son pays natal. On croirait qu'il s'est demandé avec tristesse si l'on ne sait tenir une plume que pour s'entre-déchirer. Aussi peut-on considérer M. Toussaint Nigoul comme un spécimen original de ce que produit la germination ariégeoise. On trouve en lui, avec un fond réel de cordialité [1], un dilettante du journalisme. Il n'écrit que pour révéler ce qu'il a découvert d'honorable et de fortifiant pour les autres. Telle a été son intervention dans ce travail collectif qui a tiré Lakanal des obscurités du crépuscule, pour le placer au grand jour de l'histoire, et en plein soleil de la sympathie nationale. Telle aussi sa promptitude à signaler, dans un deuil récent, une perte sensible pour l'Ariège ; nous voulons dire les lignes émues tracées par M. Nigoul sur Jules Bayle, qui promettait beaucoup.

1. Parmi les papiers d'un collectionneur parisien d'autographes, nous avons pu voir une lettre écrite de Paris, le 16 juillet 1879, par M. Toussaint Nigoul, à madame Lakanal, la veuve du conventionnel. On y apprend qu'il s'était intéressé, avec M. Pascal Duprat, à la position peu aisée de madame Lakanal, et qu'ils avaient obtenu, pour elle, un subside du gouvernement de la république. « Croyez, madame, lui écrivait M. Toussaint Nigoul, que ma fatigue, que j'ai d'ailleurs recherchée, est bien compensée par le bonheur que j'éprouve à causer presque constamment avec l'âme de mon illustre compatriote et maître, le grand homme de cœur dont vous êtes la veuve vénérée... »

M. Nigoul n'a voulu faire que du journalisme intermittent. Nous comprenons cette économie des choses, bien calculée pour le talent. On se réserve de mener des études à bonne fin, puis, quand le fruit est mûr, on le donne, morceau par morceau, aux lecteurs. Ainsi se produisent des travaux sérieux. Ainsi en a-t-il été pour l'étude sur Lakanal qui est un labeur austère d'érudit, d'historien et de critique [1]. Sans y mettre de la coquetterie, M. Nigoul se fait désirer dans le journalisme, où il n'apparaît que de loin en loin. Dirons-nous qu'on attend ses articles, comme on attendait Veuillot, Fonfrède, Armand Carrel? Ce serait exagérer. Pourtant on les attend. D'autre part, il n'était pas possible de se rendre compte du conventionnel de Serres, sans s'être familiarisé avec la connaissance de la Révolution française. M. T. Nigoul a contracté, dans cette étude, des sympathies pour 1789 et en même temps pour certains hommes de la Convention.

Le publiciste de Rabat, pour nous donner l'esquisse historique de notre héros, retrace le milieu où se trouva Lakanal, envoyé par l'Ariège à la Convention. Quinze pages condensées reprennent les événements à la veille de la Révolution ; elles en font saisir la progression généalogique, au point de vue républicain. On arrive à la nuit du 16 janvier 1793 où Lakanal vote la mort de Louis XVI « sans phrases », *« un républicain parlant peu »*, dit Lakanal. Puis le vaillant pédagogue fut envoyé, par ordre du

1. C'est en 1879 que M. Toussaint Nigoul, sous le pseudonyme de *Marcus*, publia successivement, dans *la République de l'Ariège*, ses articles sur Lakanal. Cette étude fut ensuite publiée en brochure, tirée à deux mille exemplaires, ornée d'un portrait et d'un curieux autographe de Lakanal. Comme en cette même année, grâce à l'initiative de MM. E. Darnaud, Aristide Pescaire et autres Ariégeois, une souscription était ouverte pour élever une statue à Lakanal dans son département, la brochure de M. Toussaint Nigoul fut offerte en prime aux souscripteurs dont l'offrande serait d'au moins quatre francs.

Comité de salut public, comme commissaire dans les départements. La mission de Lakanal s'étendit sur quatre départements, la *Dordogne*, la *Gironde*, le *Lot*, le *Lot-et-Garonne*. M. Nigoul, s'aidant d'une publication de M. Clamageran, ainsi que de ses propres recherches, a écrit là vingt-cinq pages remarquables. Lakanal y montre ce qu'il entendait par une administration républicaine, et M. Nigoul fait si bien ressortir les intelligentes sollicitudes de notre conventionnel en faveur de ses malheureux administrés, que l'on oublie l'atmosphère tourmentée de 1793, et que l'on croit avoir affaire à un de ces héros de l'antique Lacédémone, à bonhomie patriarcale, que Plutarque a si bien peints.

Ainsi M. Nigoul nous révèle Lakanal sous tous ses aspects. Il rappelle ses fondations scolaires, les grandes institutions scientifiques dont il prit l'initiative; il dit les diverses étapes de son existence si mouvementée sous le Directoire, sous l'Empire, sous la Restauration, en Amérique, en France. Il étudie surtout le caractère de Lakanal, son désintéressement, sa fidélité aux doctrines de sa jeunesse. Rien n'est négligé par l'écrivain de Rabat, pour faire connaître et aimer celui qu'il appelle « l'homme le plus complet et le plus remarquable que l'Ariège ait produit ». M. Nigoul a fait un pieux pèlerinage aux manuscrits laissés par Lakanal, et le récit de sa visite à la veuve du conventionnel, n'occupe pas moins de quarante-cinq pages dans sa brochure. Qui donc n'a pas voulu compulser avec une curiosité avide les papiers de Lakanal, depuis Michelet, Lelut, Geoffroy Saint-Hilaire, jusqu'à MM. Émile Darnaud, T. Nigoul et l'auteur lui-même de l'*Histoire des Ariégeois*? Comment n'être pas chercheur au sujet d'hommes qui ont marqué, comme l'organisateur des écoles, dans l'histoire de l'Ariège et de la France?

M. Nigoul a donc fait ses preuves de publiciste; et, de son

beau travail sur Lakanal, il est facile de déduire son incontestable talent d'écrire, car son étude constitue un intéressant morceau de notre littérature historique. Ses doctrines, ses opinions, tous les jugements qu'il porte sur l'époque de la Révolution, seront approuvés par les uns, repoussés par les autres. Car deux courants se remarquent dans l'écrivain de Rabat. Fervent ami des intérêts démocratiques, il est très peu chaud pour le passé et l'ancien régime. D'autre part, d'après le ton du langage et les assertions à l'endroit des idées religieuses et des doctrines chrétiennes que l'on rencontre sous la plume du publiciste ariégeois, on ne peut douter de l'interprétation qu'il donne à la liberté et à l'indépendance de la pensée [1]. Quelques phrases, mêlées à son récit, laissent entrevoir quelles autorités il préfère en histoire. Il n'a touché que légèrement à Saint-Just, Robespierre et autres membres de la Montagne. On pourra trouver que le critique de Rabat en prend à son aise au sujet de quelques réhabilitations qui pourraient avoisiner le paradoxe, et qu'il n'adopte guère que les données des historiens récents sur la Révolution. Toutefois, s'il y a dans le monde des audaces de douceur qui étonnent, on

1. M. Toussaint Nigoul a publié, le 24 août 1884, dans *l'Avenir de l'Ariège*, un intéressant article nécrologique sur *Jules Bayle*, un Ariégeois dont il est question ailleurs. On entrevoit, à travers ces lignes, à quel point se trouve pour le moment M. Nigoul, dans la délicate question du problème religieux, c'est-à-dire de savoir si la vie a un but, si elle n'est qu'un fait, si le christianisme possède la solution de ce problème. Son article sur Jules Bayle, induit à chercher si l'auteur d'*Isabelle Ducos* peut ou ne peut pas « respirer dans l'air de la doctrine — trop obscure et trop étroite — du christianisme »; car on y rencontre ces mots qui précèdent jetés sans doute à la légère, ne supposant probablement pas de longues années préliminaires de méditations théologiques et d'études spéciales du problème pris en lui-même.

M. Nigoul annonçait la prochaine publication des écrits laissés par Jules Bayle, enlevé par un précoce trépas. Pourquoi M. Nigoul n'y joindrait-il point quelques pages de réflexions philanthropiques, sociales, fruit de ses souvenirs mûris et de ses observations studieuses?

regretterait de trouver en M. Nigoul de ces audaces d'amnistie qui écœurent. Nous le croyons trop possesseur de son *moi* de penseur et de critique, trop maître de son autonomie personnelle, pour qu'il jure, les yeux fermés et sans examen, sur la seule parole d'un professeur à idées fixes, plein d'*a priori* et de parti pris, sur la seule parole de l'historien Michelet, par exemple, et sur toutes ses assertions historiques, dont plusieurs ont besoin d'être revisées, et l'ont été à l'aide de documents certains[1].

X. — Mais arrivons au romancier, c'est-à-dire à une œuvre de première jeunesse, qui nous révèle tout ce que l'âme émancipée d'un écrivain du Midi peut contenir de passion pour ce qui est beau et grand, pour ce qui est bon et humain. Si M. Nigoul, esprit vif, cultivé et indépendant, place son idéal dans la Révolution, s'il s'élève contre les abus de l'ancien régime, on discutera jusqu'où il peut aller; mais nous sommes assuré que pour lui le mot *républicain* n'est pas synonyme de sectaire. Du reste, l'esprit démocratique doit sourire aux romans réparateurs et aux idées de réforme sociale.

C'est en 1875 que M. Toussaint Nigoul publia son premier roman, *Isabelle Ducos*[2]. C'est un essai de la vingt-troisième année, alors que notre Ariégeois venait à peine

1. Une qualité dont on saura gré à M. Nigoul, c'est son patriotisme ariégeois qui éclate en toute occasion. Pour preuve, ses conférences à la Société parisienne des Ariégeois, sur les forges catalanes. Le nom de Catalogne, de Catalans, ne date comme province que du douzième siècle. Pourquoi a-t-on donné ce nom de *forges catalanes*, aux forges depuis longtemps exploitées en Ariège? Ce système fut-il inventé en Catalogne, puis importé chez nous? M. Nigoul trouve, au contraire, plausible l'hypothèse suivante: l'Ariège est un bloc de fer. De toute antiquité, on employait ce système de forges dans nos Pyrénées, comme aux Baléares, à Malte, en Sicile, en Italie; une circonstance quelconque fit donner le nom de forges catalanes à nos forges, plus anciennes que le nom de Catalogne lui-même.

2. Un volume in-12 de 338 pages; 2e édition, chez Dentu; Paris, 1881.

de toucher le sol parisien ; mais il nous a été dit que, pour des motifs personnels, la publication en avait été retardée, et ne put avoir lieu qu'en 1875. Lorsqu'on arrive à Paris, il n'est pas rare que dans les administrations on soit d'abor occupé à du pur machinisme ; aussi M. Nigoul avait-il besoin parfois de distraire son esprit, de rêver à des images ; de là *Isabelle Ducos.*

Isabelle Ducos est l'histoire d'une jeune fille, tombée par inexpérience, d'abord parce qu'elle n'a rencontré au foyer paternel, où a pris place une marâtre, que l'abandon et le chagrin. Un homme s'est trouvé sur sa route ; elle a cru à son amour et à ses promesses, elle l'a suivi. Cet homme obéissait surtout à un odieux calcul, il comptait sur le sentiment de l'honneur paternel. Déçu dans ses espérances, plein d'égoïsme et sans cœur, lâche devant les nécessités de la vie, Lucien (ainsi le nomme le roman) cherche à rejeter son fardeau sur autrui. Isabelle apprend, de celui-là même à qui il l'a vendue, et son abandon et le mariage de son séducteur. Révoltée, elle échappe au piège infâme qu'on lui a tendu, et trouve un refuge chez d'anciens amis de sa famille ; son séducteur est puni. Mais la mort de son enfant, celle de ses protecteurs, la nécessité de vivre l'obligent à chercher une situation, elle devient dame de compagnie. Remarquée des hommes qui fréquentent le salon, leurs attentions excitent la jalousie de sa maîtresse, on la congédie. Ne sachant que devenir, elle accepte les hommages du baron — il y avait un baron parmi les visiteurs du salon — qui, un jour, lui amène l'auteur du récit à titre unique d'ami sérieux. Une rencontre funeste met un peu plus tard sur son chemin un jeune sculpteur déjà renommé, et la passion se développe entre ces deux personnages. Cette fois, la chute est plus profonde encore, lorsqu'un jour quelques feuillets d'un album du sculpteur venant

à lui rappeler des souvenirs d'enfance, lui font reconnaître dans son nouvel amant son propre frère, dont elle avait ignoré le sort depuis sa fuite de la maison paternelle. Désespérée, pleine d'horreur, elle part, arrive à Lausanne et se jette dans le lac. Olympio (c'est le nom du sculpteur), de son côté, s'est donné la mort.

XI. — Telle est l'histoire racontée dans *Isabelle Ducos*, et dans laquelle se rencontrent deux situations dramatiques, que le jeune romancier de vingt-trois ans a su exposer avec talent : d'abord, quand l'héroïne du roman se voit abandonnée, trahie par Lucien ; en second lieu quand, donnant son affection à un nouveau venu du nom d'Olympio, elle découvre que celui-ci est son frère, perdu de vue depuis l'enfance.

Dire que nous aimons beaucoup le sujet de ce roman, qui rappelle l'aventure de Ninon de Lenclos avec son fils le chevalier de Villiers, ce serait trop nous avancer. Il y avait mieux à faire ; on pouvait toucher à des épisodes qui eussent moins côtoyé ces incidents déplorables où la littérature malsaine, à sensation, va quêter et puiser ses aliments. Tomber par inexpérience peut être moins rare que les hommes ne veulent le penser et le dire ; mais n'est-il pas à craindre que cette fatalité qui pousse à l'abîme de l'infamie et du suicide, ne paraisse indiquée ou montrée au lecteur comme l'inévitable conséquence de la première faute, malgré les bons instincts longtemps persistants? Combien de femmes qui ne croient pas aux chutes fatales ! Le ciel ne vient-il pas toujours en aide à la bonne volonté, si dures et si longues que scient les épreuves?

Toutefois, c'était un brillant début pour l'écrivain ariégeois ; avec des maximes judicieuses, des scènes pathétiques, ce roman soulève une thèse qui a sa raison d'être,

celle de mettre en temps opportun des restrictions aux pouvoirs discrétionnaires des parents ascendants. Si la jeune Isabelle Ducos s'est perdue, c'est par suite de la brutalité de son père, se donnant cours sans aucun frein. Après cela, il n'est que trop vrai que cette victime féminine de l'absence de protectorat au foyer paternel, était loin de se conformer aux maximes — que nous n'apprécions pas — écrites par un poète italien, par une femme après de douloureuses expériences.

A vous qui voguez pour la première fois sur cette mer profonde et orageuse des passions, où tant d'autres femmes ont déjà fait naufrage, voici le conseil que je vous donne avant tout : attachez-vous à de nobles âmes et vous ne serez jamais délaissées[1].

XII. — Après le talent qui se révèle dans *Isabelle Ducos*, nous regrettons que M. Toussaint Nigoul n'ait pu cultiver à fond une branche de la littérature où il se serait, nous le croyons, créé une spécialité. Il aurait peut-être réagi contre les tendances regrettables d'une certaine école de romans. Il aurait fini par conquérir une prépondérance qui eût servi aux intérêts délicats de la société ; car M. Nigoul a le secret du style ; il pense, il a l'imagination et la fécondité, le don d'observation, il a la flamme et une somme d'idées acquises. Pourquoi, ainsi qu'un écrivain du Castillonnais dont il va être question et qui n'a fait également que s'essayer, ne serait-il pas devenu un de nos bons romanciers? N'a-t-il pas prouvé qu'il sait développer une intrigue, étudier des caractères, faire

1. Voi che novellamente, donne, entrate,
In questo, pien di tema, e pien d'errore,
Largo e profundo pelago d'amore,
Ove già tante navi son spezzate,
Sovra tutto vi do questo consiglio :
Prendete amanti nobili, e conforto
Questo vi sia in ogni aspro periglio.
(*Rime di Gaspara Stampa.*)

jaillir des situations les émotions qu'elles comportent ?

Peut-être les loisirs de sa vie, les duretés de sa destinée, ce boulet de l'existence matérielle qui arracha de profonds gémissements à Bossuet, comme à Lamartine, n'ont pas laissé à M. Toussaint Nigoul le libre choix, le libre emploi de ses forces intellectuelles [1]. Nous n'en regrettons pas moins qu'un pareil soldat manque à l'armée des redressements littéraires et sociaux. M. Nigoul ne saurait appartenir à cette école de déterminisme littéraire qui considère la morale comme une quantité négligeable et se fait une règle de ne pas conclure. Purifiant les inévitables incorrections de sa première manière, — il avait vingt-trois ans — de plus en plus maître de sa plume, il protesterait, en romancier qui a souci des principes supérieurs, contre les désordres dont il nous peindrait les ravages. Pourquoi appuyer sur les détails matérialistes de la passion comme il l'a fait dans *Isabelle Ducos ?* C'est la mode du jour, mode très mauvaise qui rend la lecture de tant de romans actuels dangereuse et malsaine. Aujourd'hui, notre habile analyste serait plus vigilant sur les mots crus, sur les expressions risquées ; il s'efforcerait de peindre chastement les situations scabreuses, en même temps que l'on ne retrouverait plus trace de quelques négligences de style, d'un laisser-aller si commun aujourd'hui [2].

1. Si nous sommes bien informé, M. Nigoul aurait livré aux flammes deux manuscrits de la même époque, et *Isabelle Ducos* resterait peut-être le premier et le dernier livre de ce genre.

2. On lit des distractions comme celles-ci : Le château s'élevait *au fond* d'une colline (p. 38) ; — par-dessus *les murs d'un lieu* (p. 42) ; — appartement *fort mignon* (p. 96) ; — être réveillé la nuit par le marmot qui piaille ; — *falloir* bercer *le gosse* (p. 121) ; — si je n'avais eu (dit la mère) mon enfant, *grappe divine*, pendue à mon sein (p. 123) (une personne qui raconte ses poignants chagrins, songe-t-elle à mettre du pittoresque dans son langage ?) ; — oh ! la *belle nounoue*, — *sur les dix mois*. — il s'en allait le long des chaises (p. 128) ; — ceci est un grand soulagement, *allez...* mais allez, si *Dieu...* (p. 167 et 178) ; — cette *abracadabrante* mélodie

Nous sommes loin, en exprimant nos regrets, de manquer de raisons pour prophétiser ce qu'auraient pu être les perspectives de l'auteur d'*Isabelle Ducos*, si toutefois il n'a pas renoncé à l'œuvre que Ch. Gounod nomme l'œuvre « des romans honnêtes et captivants [1] ». Il y a un autre écrit de M. Toussaint Nigoul dont le titre est *Monsieur Simonet*, petite nouvelle charmante et qui, avec quelques imperceptibles modifications, quant à l'élégance du style et à la délicatesse de l'expression, pourrait être considérée comme un morceau exquis. *Monsieur Simonet* est un savant qui a vécu dans les livres sans avoir jamais regardé au delà. Un petit coin de la forêt de Fontainebleau l'a séduit un jour ; il s'y installe. La fille du fermier, avec son frais rire et sa jeunesse, lui ouvre un monde nouveau. A ses demi-confidences, à sa timidité rougissante, le cœur de M. Simonet s'éveille, son imagination s'allume ; il aime, et il n'a pas de peine à se croire aimé.

« Il faut vous marier », lui a dit la jeune paysanne ; il lui obéira. Mais au moment de parler, le courage lui manque, il se lève et sort. La nuit est belle, M. Simonet s'enfonce dans la forêt. Un bruit de voix diverses arrive jusqu'à lui ; c'est celle de Juliette. Mais l'autre? c'est Sylvain, jeune homme d'une ferme voisine. Éperdu, fou de douleur, M. Simonet prend sa course et se précipite dans le lac ; mais Sylvain, plongeant à son tour, le ramène. Le lendemain, M. Simonet, rendu à la raison, rentre à Paris. Juliette et Sylvain viennent, bientôt après, l'inviter à leur mariage.

(p. 193) ; — elle *s'en donnait en conséquence,...* — *sifflements* de la soie...— un magistrat, un homme *très bien...* ses chevaux, *deux bêtes superbes!... tout droit* d'ici à Genève... oh ! *cette Juliette...* trois fois *dans l'an...* tresses blondes tombant *adorablement...* il *la buvait*, il *buvait le profil* de son visage, l'*incarnat* velouté, il *buvait le regard* mouillé, la *respiration*, le *pétillant sourire...* il *consent Pierre...* (p. 209, 212, 216, 245, 296, 297, 308, 325).

1. Préface de Ch. Gounod au roman intitulé : *Une idée fantasque*.

M. Simonet ne paraît pas, mais au moment du repas des noces, une lettre chargée de gros billets de banque arrive, c'est la dot de Juliette.

M. Simonet ne retournera pas à Moret, près Fontainebleau, M. Simonet ne reverra plus Juliette, M. Simonet se renfonce dans ses livres. Conclusion : il ne faut pas jouer avec le feu, l'esprit ne dispense pas d'avoir un cœur qui demande des précautions.

XIII. — Nos regrets ne s'arrêtent pas à M. Toussaint Nigoul ; ils s'étendent à deux autres écrivains méridionaux qui, sérieusement doués pour se distinguer dans le roman, auraient pu réagir contre cette détérioration du sens moral, fléau de notre siècle. Il s'agit de *Mademoiselle de Ginal* (ou Cinal), roman de M. *Victorin Vidal*, de Foix, publié dans un journal de province, mais qui n'a point paru en volume, et est resté en quelque sorte inédit. Il s'agit aussi d'un autre roman intitulé le *Cahier de Geneviève*, dans lequel l'auteur, M. *A. Artaut*[1], ancien sous-préfet, expose et discute différents aspects de nos mœurs actuelles. Ce sont là deux œuvres inédites pour le public, et nous croirions regrettable, au point de vue de l'expansion des bonnes doctrines, de n'en pas informer les lecteurs. Car l'on découvre en leurs auteurs l'étoffe de bons romanciers ; ils n'auraient pas exposé, analysé, scruté le mal sans le juger ; ils n'auraient pas fait la guerre à l'honnêteté privée et publique. Donnant satisfaction à la curiosité honnêtement chercheuse, ils se seraient efforcés de combler le *vide* désolant qui se fait de plus en plus dans les cons-

1. Neveu de notre Arnaud de l'Ariège, M. Artaut a été sous-préfet de Saint-Girons et de Limoux ; c'est un homme d'un caractère sympathique, et pour lequel il n'existe pas de dignité dans les fonctions, s'il n'y a point d'indépendance.

ciences, dans les pensées, dans les sources des énergies morales.

S'il nous est impossible d'analyser les feuilles de *Mademoiselle de Ginal*[1], qui ne sont pas tombées sous nos yeux mais dont nous connaissons l'esprit général, il n'en est pas de même de l'œuvre de l'écrivain du Couserans. Nous allons donner la charpente décharnée du *Cahier de Geneviève*, pour laisser entrevoir le procédé de la jeune Ariège qui veut écrire. Peut-être un jour ce roman, dont le pendant, par M. Cherbuliez, parut dans la *Revue des Deux-Mondes*, sera-t-il livré au public. Bien que ces pages soient restées jusqu'ici inédites, ne souffrons pas qu'on ignore de quelle manière, dans le pays de Foix, on sait aborder tous les domaines de la littérature.

XIV. — Le *Cahier de Geneviève* date de cinq ans. Ce n'est pas le premier cahier de jeune fille ou de jeune femme que l'on met ainsi sous les yeux du public. Nous en avons déjà vu paraître plus d'un, auquel la fortune a bien voulu sourire. Mais celui-ci nous est présenté par un jeune

1. Nous ne connaissons *Mademoiselle de Ginal* que par un journal, *l'Ami du Peuple*. Nous savons que les lecteurs de ce journal ont favorablement accueilli ce roman, qu'on nous dit extrêmement moral et d'une religiosité presque exagérée. On aurait désiré la publication de ce travail ariégeois en volume, puisque la presse implique une mission avec charge d'âmes. Nous ne pouvons oublier ce que nous avons entendu d'un critique, dont les jugements faisaient autorité, M. Alfred Nettement. La responsabilité des écrivains naît de leur influence même. Toutes ces pensées qui naissent sous leur plume entrent en communication avec d'autres pensées ; ces personnages fictifs, enfants de leur imagination, agissent sur des personnages réels; ces idées et ces sentiments mettent en mouvement d'autres sentiments et d'autres idées qui aboutissent à l'action. Et M. Alfred Nettement de citer la *Nouvelle Héloïse*, *Clarisse Harlowe*, *Sophie Western*, *Atala*, *Paul et Virginie*, etc., et d'avouer qu'on pensait avec les idées de ces héros de romans, qu'on pleurait avec leurs larmes, qu'on épousait leurs penchants et les antipathies qui les remplissaient.

Nous aurions bien voulu dire la bienvenue à *Mademoiselle de Ginal*,

écrivain de l'Ariège dont il constitue le premier pas dans la carrière.

A la droiture de ses intentions, au libéralisme honnête et élevé de ses principes et de ses sentiments, nous reconnaissons un fils de bonne race qui entend rester tel, en dépit des excitations malsaines et des entraînements de cette vie parisienne, où viennent si souvent se flétrir et s'user avant l'heure tant d'esprits bien doués et de cœurs généreux.

Sans se laisser arrêter par les inexpériences et les petites négligences de la plume, la critique doit faire bon accueil à ce début plein de promesses. Dans un temps si fécond en scandales littéraires, à une époque où la curiosité publique, avide d'insanités, n'a d'égale que l'empressement avec lequel la presse entière (à de rares exceptions près), quelle que soit sa couleur, cherche à satisfaire et même à devancer ses mauvais instincts, nous avons plaisir à rencontrer, sous une plume qui débute, la ferme résolution de demeurer dans les voies honnêtes, dans ce juste milieu toujours banni des violents, mais où gît cependant la vraie sagesse, et de ne rien sacrifier aux honteuses idoles du jour.

Qu'on ne dise pas ici que l'honnêteté est facile à la médiocrité peu méditative. Droiture ingénue et force réfléchie sont loin d'être inséparables, quand même on aurait grandi dans cette fournaise ardente, où s'agite pêle-mêle tout ce qu'il peut y avoir au monde de plus noble, de plus grand, de plus beau, tout ce qu'il y a de plus bas, de plus insensé, de plus vil. Sans doute, si l'enfance s'est élevée au milieu de cette mêlée confuse du bien et du mal, à travers les images opposées, sans cesse offertes à nos yeux et les doctrines contraires, sans cesse prêchées à nos oreilles, l'on peut douter que les résultats laissent une âme en

longue possession de cette fleur d'enthousiasme et d'illusion, autrefois si chère à la jeunesse. C'est pourtant un bonheur que notre roman ariégeois ne dit pas impossible.

C'est aussi l'heureux partage de mademoiselle Geneviève de Constansac, dernier rejeton d'une noble famille, l'héroïne du roman, qui vit seule et tranquille avec sa vieille grand'mère, dans un château de l'Ariège, près de la petite ville de Saint-Sylvère, se permettant, avec cette liberté accordée même aux filles de bonne maison, dans certaines provinces reculées, les libres excursions aux beaux spectacles d'une nature admirable jusque dans sa sévérité.

Sous le porche d'une petite chapelle isolée,—vieux moyen classique employé par les romanciers pour les rencontres — sous le porche donc d'une chapelle, où mademoiselle Geneviève s'est réfugiée pendant un orage, elle rencontre, un jour d'été, Pierre Maugard, revenu depuis peu dans ses montagnes, après avoir terminé son éducation à Paris. Fils d'un officier du premier empire, dont le modeste héritage lui assure une indépendance conforme à ses goûts peu ambitieux, Pierre Maugard, longtemps auparavant, s'était déjà trouvé en face de la jeune fille, encore enfant, pour la sauver d'un danger pressant.

De cette seconde rencontre le jeune homme conserve un souvenir qui le ramène sans cesse autour du château, et fait naître l'amour dans ce cœur demeuré pur et fort malgré les entraînements de la vingtième année. En vain, mesurant les obstacles de toute sorte qui se dressent entre eux, différence de naissance, de fortune, préjugés enracinés de la vieille baronne, Pierre Maugard cherche-t-il à tout oublier. Un jour, las de combattre, il prend la plume et, avec une franchise pleine de naïveté, il imagine, en dépit de l'usage, d'offrir directement à mademoiselle de Cons-

tansac, son cœur et sa chaumière. En fille bien élevée, Geneviève porta la lettre à sa grand'mère. Pas n'est besoin de dire le mépris et le courroux de la vieille dame. Après une discussion où les arguments usités en pareille occasion sont employés de part et d'autre, madame de Constansac finit par se rendre, à condition que sa petite-fille attendra le moment, peu éloigné, où la baronne ira rejoindre ses ancêtres dans un monde meilleur. Résolution héroïque de la jeune fille, qui reçoit l'autorisation de convier elle-même Pierre Maugard à venir entendre son arrêt dans une réponse négative.

A la suite de cette dernière entrevue, où Geneviève ne dissimule point ses véritables sentiments, Pierre Maugard, désespéré, quitte le château et passe la nuit à errer dans les bois, livré à de sombres pensées et prêt à en finir, lorsqu'un bruit de sanglots étouffés, en le confirmant dans la certitude d'être aimé, vient lui rendre le courage et la vie.

Les choses ont repris leur cours ordinaire, quand, un jour, vient soudain débarquer au château une cousine de la baronne, la marquise de Vaubriand, veuve d'un ambassadeur, initiée par son mari à toutes les ruses du métier, rompue à toutes les finesses de la vie mondaine, et mère d'un fils dont les prodigalités ont compromis la fortune et préparé la ruine. Aimable, insinuante, pleine de séductions, habile à flatter les préjugés aristocratiques de la vieille dame et les enthousiasmes poétiques de la petite-fille, la marquise n'a pas de peine à gagner la confiance des deux solitaires ; et, lorsque le moment lui semble venu, le prétexte naturel du départ amène sur la scène celui pour qui se sont dressées tant de batteries cachées. Fort peu disposé au mariage malgré les charmes de sa cousine, le jeune marquis résiste; mais, en face d'une catastrophe inévitable, entre la perspective peu séduisante d'aller enfouir sa vie

au fond d'une province ou de redorer son blason par quelque alliance vulgaire, tandis qu'à portée de la main, pour ainsi dire, l'attend une fleur charmante, environnée de tout ce qui fait l'agrément de l'existence, M. de Vaubriand finit par acquiescer au projet de sa mère.

Le consentement de la vieille baronne n'est pas difficile à obtenir, mais Geneviève ne se laisse pas vaincre aussi aisément. Si elle s'est résignée à congédier Pierre Maugard, elle ne l'a pas oublié, et ne peut se résoudre à donner sa main sans son cœur. Poursuivie par les instances de sa grand'mère, elle se décide à s'ouvrir à la marquise qui la rassure et l'encourage. Elle finit par céder, et le mariage se fait.

XV. — Ici commence l'intervention du *cahier*. Seule à Paris, en face d'une situation toute différente des promesses qu'on lui avait faites, Geneviève ouvre ce *cahier blanc* donné par sa grand'mère au départ et lui confie les pensées, les amertumes de son cœur froissé. Paris l'attire peu; il ressemble si peu à ses chères montagnes ! elle le connaît si mal, isolée entre une belle-mère livrée pour son propre compte aux plaisirs du monde, et un mari qui n'a pas attendu longtemps pour la délaisser. Déçue, irritée, humiliée dans son amour-propre de femme, elle se laisse aller au découragement et projette de se réfugier à Constansac. Mais de meilleures résolutions l'emportent ; elle aura du courage, elle luttera, et peut-être son mari lui reviendra-t-il. Sœur Marie, une cousine que la perte d'un fiancé bien-aimé a jetée sous la cornette d'une fille de la charité, l'encourage et la guide. C'est elle qui console Geneviève lorsque celle-ci a cru apercevoir, dans une allée du bois, une femme à la riche parure, à demi-couchée dans sa voiture, dont le regard ironique et méprisant l'a longtemps suivie; c'est

elle qui lui conseille de chercher dans le soin des pauvres un refuge à ses inquiétudes.

Un jour, à la porte d'un magasin en renom, Geneviève est insultée par un ouvrier sans travail. Revenant sur un premier mouvement de colère, elle interroge cet homme, le voit plus aigri par la misère que méchant par nature, et se fait conduire à sa mansarde. Le dénuement du ménage est extrême. Aidée de sœur Marie, Geneviève ramène dans cet intérieur l'ordre, la propreté et, avec le temps, l'aisance, apprivoise le farouche Hounoux, et gagne l'affection reconnaissante de la femme et des enfants.

Le marquis, de son côté, a repris sa vie d'autrefois, et le salon de la vieille marquise continue à être le rendez-vous de la société élégante et littéraire du noble faubourg. Il n'est bruit que d'une prochaine *première;* la marquise a fait arrêter une loge, et le marquis doit accompagner sa mère et sa femme. Il s'en excuse cependant, sous prétexte de migraine. Mais Geneviève croit l'apercevoir en face d'elle, tout au fond d'une loge occupée par cette femme qui, au bois, l'avait poursuivie de son regard hardi et méchant. Rentrée chez elle, Geneviève court à la chambre de son mari et la trouve vide. Pour échapper à ses tristesses, elle se fait conduire à Meudon, met pied à terre. Tandis qu'elle se promène, elle se trouve tout à coup face à face avec cette même femme. (Voilà des hasards qui, peut-être, servent trop complaisamment notre romancier.) Celle-ci s'approche et, après de violents éclats de colère et de haine, lui livre une lettre de M. de Vaubriand, lettre écrite la veille de son mariage, et dont les termes ne laissent aucun doute sur la nature de leurs relations. Geneviève, épouvantée, humiliée, brisée de douleur, veut quitter sa maison. Sœur Marie lui rend le courage, en lui parlant l'austère langage du devoir, et la décide enfin à rester

par pitié pour le petit être qui va venir. Geneviève subit donc sa situation, et mademoiselle Emma Landry continue à gouverner la vie de M. de Vaubriand.

Mademoiselle Emma a eu pour père un médecin qui ne s'est guère occupé de sa fille, que pour lui inculquer une incrédulité absolue, dont le fruit a été une entière perversion morale et un goût immodéré des jouissances matérielles. La mort de son père force mademoiselle Landry à ouvrir un atelier de modes. Mais bientôt, lasse de cette vie de travail si antipathique à ses instincts, elle abandonne une mère dont elle rougit, et tombe, de chute en chute, au rang de ces femmes entretenues dont la célébrité tapageuse s'étale en pleine capitale. Hector de Vaubriand s'était laissé prendre à ses filets. Depuis longtemps elle le dominait, et, l'ambition venant, depuis longtemps elle caressait l'espoir de devenir marquise légitime. De là sa haine et sa fureur contre Geneviève. Reculant devant un crime qui ne resterait pas impuni, elle travaille à la ruine du marquis, l'excite à recourir à sa femme qu'il oblige à engager sa fortune après avoir menacé la vie de leur fils. Geneviève, effrayée, cède et signe.

Pendant l'absence de la jeune marquise, qui est allée passer l'été auprès de sa grand'mère, mademoiselle Landry s'empare de plus en plus d'Hector. Elle l'entraîne d'eaux en eaux, de plage en plage, prenant partout le nom et le titre de la femme légitime. La ruine commencée s'achève. Accablés d'embarras de toute sorte, éconduits par les prêteurs, frappés par les usuriers, les amants se voient dans une situation sans issue. Après une conversation qui dissipe les derniers scrupules d'Hector, assurée tout au moins de son silence, mademoiselle Landry ose contrefaire la signature de madame de Constansac. Mais le faux est bientôt découvert, et les coupables vont tomber

entre les mains de la justice. Mademoiselle Landry, qui ne connaît ni Dieu, ni bien, ni mal, ni conscience, qui ne voit dans la vie que ses jouissances, et dans la morale que le code, sentant crouler tous ses projets et son infamie se découvrir, se résout, selon son langage, à se réfugier dans le néant et entend y entraîner son amant. A la suite d'une orgie en tête-à-tête, elle se couche dans un cercueil entouré de réchauds allumés et force Hector à partager son sort.

Revenue à Paris après la catastrophe, Geneviève assiste à la ruine de sa maison, heureuse de sauver du moins, par le sacrifice de sa fortune et le dévouement généreux de la baronne, l'honneur de son nom et celui de son fils. Le château de Constansac est vendu, les créanciers désintéressés, et, après avoir réuni les épaves de leur fortune, les deux femmes et l'enfant se retirent dans un coin éloigné de Paris, où le travail de Geneviève les fait vivre tous les trois.

Sœur Marie, qui n'a pas oublié M. Maugard, et qui voudrait assurer l'avenir de son amie, tente un rapprochement; mais Geneviève, respectant une fois encore les volontés de sa grand'mère dont elle ne veut pas troubler les dernières années, s'y refuse. La vieille baronne s'affaiblit graduellement et va mourir. M. Maugard, appelé par sœur Marie, assiste à ses derniers moments, dans l'espoir qu'à cette heure suprême la vieille dame, désabusée, accueillera le protecteur que la Providence ménage à son enfant. Mais la baronne ne l'a pas reconnu, elle n'a rien dit; Dieu ne l'a pas voulu. Geneviève confie son fils à Pierre Maugard pour qu'il lui serve de père et fasse de lui un homme, et suit sœur Marie au couvent.

XVI. — Tel est ce petit roman où perce, comme nous l'avons dit, avec quelque inexpérience de pensée et quelques

négligences de style[1], le reflet des croyances incertaines et mal définies de notre époque. A part ces légères imperfections, inséparables d'un début, c'est une œuvre honnête, animée d'un sentiment poétique, qui deviendra de plus en plus correcte dans son expression ; esquisse, hélas ! trop vraie de si nombreuses vies gaspillées sur les pavés de Paris, abîmées dans ce gouffre qui dévore tôt ou tard ceux qu'une âme ferme, et des convictions fortes ne réussissent pas à dérober à son infernale attraction. Mais, quant au roman lui-même, ne sommes-nous pas en droit de prédire à ce premier essai, quand il verra le jour, un bon accueil du public ? Que l'auteur continue de suivre sa marche, qu'il creuse ses sujets, qu'il étudie ses caractères, affermisse sa pensée, épure son style, et nous compterons un romancier de plus.

Sans doute, si le roman élaboré dans les montagnes du Couserans, le *Cahier de Geneviève*, avait été livré à la publicité, — la *Revue des Deux-Mondes* lui aurait probablement fait une place — la critique réclamerait le docile assujettissement à certaines routines du métier. Mais à ceux qui n'auraient trouvé le sujet du roman ni assez original, ni assez neuf, nous aurions fait observer l'esprit général de l'œuvre, franchement et loyalement accentuée, que beaucoup même regarderaient comme trop religieuse et trop républicaine pour être présentée avec chance de succès aux lecteurs de certains journaux et revues. En d'autres termes, nous aurions signalé le *Cahier de Geneviève* comme un bel acte de courage, avec le droit de dire que son auteur est un tempérament. C'est que le roman est, de toutes les formes de la

1. Evidemment, si l'on voulait éplucher, en puriste, chacune des trois longues parties du roman, on y relèverait certain nombre de tours et de locutions non usitées, propres uniquement aux idiomes méridionaux. On y dit, par exemple : « tel que je le connais *de toujours* » pour « tel que je l'ai connu toujours, » etc., etc. — On y dit : « Est-ce que mes *lunettes ont la berlue*? » Etc., etc.

pensée, la moins hypocrite, celle où l'écrivain, malgré toute sa diplomatie, ne peut masquer son caractère [1]. « Quoi que fasse l'auteur, son roman, dit Diderot, est une confession. » Non pas que l'écrivain du Couserans se soit proposé, dans son roman, une thèse religieuse, comme Octave Feuillet dans l'*Histoire de Sibylle*, George Sand dans *La Quintinie*, Émile Leclerc dans la *Maison tranquille*. Mais, rencontrant sur son passage une jeune femme élevée en chrétienne et une religieuse, une sœur de charité, notre jeune romancier esquisse ces deux types avec la foi sereine d'un homme convaincu, et avec l'expansion d'une grande et tranquille loyauté artistique. Il est si rare aujourd'hui d'oser paraître ce qu'on est, et il n'est pas toujours politique, pour des hommes publics, de laisser entrevoir ce qu'ils pensent, surtout aux époques où règnent les sectes.

Si le *Cahier de Geneviève* doit voir le jour, et si l'auteur y fait quelques légères retouches au début et au dénouement [2], nous croyons que cette œuvre intéressante sera

1. Champfleury.

2. L'auteur reconnaîtra que l'entrée en matière est un peu brusque. De prime abord, on voit M. Maugard et mademoiselle de Constansac se parler cordialement et intimement. On ne sait de quoi il s'agit ; on n'a pas eu le temps d'être préparé à cette intimité. De plus, on les aurait voulus réunis sous le porche de la vieille chapelle autrement que par un orage. Nous l'avons dit, les orages constituent une ficelle fort démodée en ce moment, à force d'avoir servi. Le malheur ne veut-il pas que déjà, dans le roman de M. de Roussillou, il y ait eu aussi un orage (très réel, celui-là) qui fait se rencontrer Maria et Anton ?

Nous dirons aussi, de la fin du roman, que nous ne comprenons pas trop ce dénouement dans lequel Geneviève de Constansac, ayant tout perdu, et son mari et sa grand'mère, croit devoir se réfugier dans un couvent, et se rend libre en proposant à l'ami d'autrefois, au prétendant repoussé, à Pierre Maugard, de se charger de l'enfant de M. de Vaubriand. Si c'était l'initiative de M. Maugard, on se l'expliquerait ; Maugard ne verrait dans le jeune Vaubriand que le fils de Geneviève. Mais il n'est pas naturel de voir Geneviève proposer elle-même une dernière épreuve à celui qu'elle avait repoussé jadis.

Il y a aussi une scène, celle où le marquis de Vaubriand et mademoiselle Landry se tuent, qui nous semble devoir être remaniée. La manière

remarquée dans le monde des lettres, car on y démêlera les indices d'un talent de romancier, le don de l'observation, la facilité à concevoir les plans et à faire évoluer les personnages. Le parallèle entre la vie de Paris et la vie en pleine campagne est vraiment approfondi ; on y dit des choses très fines sur la grande ville, « ce refuge ordinairement préféré des pauvretés qui cherchent du travail et des infortunes dans l'ombre ». La seconde partie du roman consiste en un carnet ou journal, dans lequel Geneviève de Constansac tient note, jour par jour, de tous les événements de sa vie intime ; et il est de notre devoir de déclarer que les lecteurs trouveront dans ce carnet des passages qui rappellent les maîtres. L'auteur possède l'art de raconter avec un style abondant, qui se plie avec souplesse aux diverses nuances qu'il doit exprimer. Le soleil et la lumière des vallons du Couserans et du Castillonnais ont influé sur la plume du jeune et brillant auteur du *Cahier de Geneviève.*

Ajoutons que la *Geneviève* de M. Artaut n'a rien de commun avec la *Geneviève* de madame E. de Pressensé, excepté « l'énergique compassion pour les souffrances humaines et une chaude vigueur d'amour ». Le roman de madame de Pressensé se passe dans le milieu ouvrier, tandis que le romancier de Castillon met en scène les femmes des classes bourgeoises ou aristocratiques, pour décrire les tortures que leur infligent nos mœurs contemporaines. Nos deux écrivains ont des larmes et des conseils sympathiques pour les sacrifiés. Chez madame de Pressensé, la religion et

dont mademoiselle Emma Landry excite le jeune marquis de Vaubriand à mourir et le traite de poltron, parce qu'il a peur de la mort et du par delà, est étrange. Le romancier doit, selon nous, mieux ménager la gradation des tons et des raisonnements, par lesquels une folle méchante veut persuader à un vivant de ne voir dans la mort que le néant.

Nous croyons qu'il faudrait aussi revoir un peu la scène de fureur que fait, au bois de Meudon, mademoiselle Landry à la jeune madame de Vaubriand.

le socialisme sont aux prises au chevet d'une mourante; chez le romancier ariégeois, on trouve le parallèle indirect de l'efficacité de l'idée religieuse et de l'idée laïque, dans leurs rapports avec la destinée des femmes du monde, quand le sort et les cruelles variations de l'homme les ont trahies, quand l'heure du détraquement causé par les habitudes des grandes villes a sonné à l'horloge de certains ménages. Enfin, chez les deux romanciers on remarque combien ils s'élèvent, pour les peintures et les tableaux, au-dessus de la moyenne des romans de notre époque.

XVII. — Après les auteurs de romans devrait venir le tour de ceux qui s'occupent d'esthétique, de critique d'art, de conférences scientifiques. Ce serait le moment d'espérer que *Théophile Silvestre* et M. *Raoul Lafagette*, ces deux critiques qui ont acquis une notoriété, nous aideraient à indiquer selon nos forces, et à conseiller fortement à la littérature française le retour aux conditions normales. Mais nous ne pouvons plus nous appesantir sur le compte de ces deux esprits, à qui nous attribuons une sérieuse portée; nous avons à peu près tout dit sur celui qui n'est plus[1], et l'on ne pourra formuler que dans quelques années des jugements complets sur celui qui inaugure à peine sa mission de critique d'art.

Il faut cependant rappeler ici un duel, une lutte de Théophile Silvestre avec un prince de l'art, avec Horace Vernet. Voici comment le critique ariégeois fut amené à combattre l'illustre peintre, à propos de son *Histoire des artistes vivants*. Nous le rapporterons d'après Champfleury. « Aujourd'hui que l'art est entré profondément dans la somme des jouissances du public, dit-il, on a trouvé

1. Voyez plusieurs chapitres du tome des *Poètes de l'Ariège*.

facilement une légion d'historiens archéologues, d'hommes patients, qui passent des années à fouiller de vieux papiers, à éclairer des dates, à étudier une seule figure, et à en donner une monographie laborieuse. Les biographes archaïques ne manquent pas.

« Il ne manque pas non plus d'hommes spéciaux pour la critique des salons. Les uns sont tout miel, se prosternant, avec les salamalecs d'un grand style, devant les moindres productions du pinceau ou du crayon. D'autres sont tout amertume et ne procèdent que par négations brutales. De cette indifférence laudative, de cette amertume, il restera une besogne de journalisme assez ingrate pour l'avenir.

« Il n'y a pas eu de nos jours un Diderot pour imposer ses idées ou ses paradoxes. Diderot est intéressant par sa liberté de langage, par les détails personnels sur la vie intime des artistes de son temps ; et nous sommes d'autant plus certain de la sincérité des détails biographiques, qu'ils n'étaient imprimés ni en France, ni à l'étranger, mais qu'ils servaient de thèmes de conversation à un prince allemand, protecteur de Grimm [1]. »

Ce que Diderot écrivait confidentiellement, Théophile Silvestre voulut l'écrire publiquement. Après avoir étudié longuement la peinture dans les œuvres anciennes et modernes, ne trouvant pas, dans les manifestations du pinceau, suffisamment éclaircie l'idée qui avait dirigé le peintre, il prit le moyen efficace de connaître les hommes, de sonder leur caractère, de constater leur tempérament ; il ne se contenta pas de conversations isolées, parce que l'homme ne se laisse pas connaître en un jour, mais l'étudia dans tout ce qui peut le révéler, comme ses corres-

1. Champfleury, préface des *Lettres intimes d'Horace Vernet*.

pondances intimes, sa manière d'être dans la vie privée.

Théophile Silvestre était devenu si lié avec Horace Vernet que l'illustre peintre, comprenant que Silvestre voulait faire de la biographie sincère, psychologique, lui donna les lettres intimes qu'il avait adressées à sa famille (25 lettres environ), pendant son voyage en Russie, en 1842-1843.

Or, voici ce qui fut un événement en 1856. Notre critique ariégeois était entré de plain-pied dans l'intimité d'Horace Vernet, qui l'attirait chez lui tous les jours avec une rare affabilité. Les choses changèrent, après que les lettres d'Horace Vernet furent publiées. Il y eut procès. Maître Crémieux plaida pour Théophile Silvestre, et, après un premier échec, Théophile Silvestre, ne prenant pas d'avocat, plaida lui-même en appel devant la cour impériale.

Horace Vernet avait été sensible aux observations de quelques amis, lui reprochant d'avoir laissé imprimer des lettres qui renfermaient un grain de raillerie sur la Russie, sur ses mœurs, sur ses institutions, sur l'empereur Nicolas dont il avait reçu une cordiale hospitalité. Dans ses remords, il se retourna contre Silvestre, lui imputant le crime d'avoir publié des passages de ses lettres, avant qu'ils eussent été revisés par lui.

Nous n'entrerons point dans le fond de ce procès, où se mêlent des questions de discrétion et de délicatesse. Mais, lorsqu'on lit le *Mémoire* imprimé de Théophile Silvestre, inspecteur des beaux-arts en mission, appelant, contre Horace Vernet, peintre, de l'Institut, intimé, on ne peut s'empêcher d'admirer dans ce travail un modèle du genre. Théophile Silvestre voulut se passer du concours de l'éloquent Crémieux. Et sans doute Crémieux n'aurait eu ni plus de clarté et de méthode, ni une argumentation plus serrée, ni une parole plus nerveuse.

Il était fâcheux pour Horace Vernet de voir livrer à la publicité des choses qui, selon lui, n'auraient jamais dû voir le jour. Il était dur, en même temps, pour Théophile Silvestre, de voir accuser sa loyauté, pour avoir publié des écrits qui lui avaient été donnés, et sur lesquels il ne connaissait pas les réserves qu'Horace Vernet avait négligé de spécifier[1]. Procès né d'un regrettable malentendu. Comment Horace Vernet s'était-il défait de ces lettres, puisqu'elles étaient devenues, d'après Silvestre, la propriété de l'auteur de l'*Histoire des artistes vivants?*

XVIII. — Tiendrons-nous enfin notre critique d'art attitré, notre critique officiel des productions littéraires? Aurons-nous enfin notre Gustave Planche ariégeois, notre Sainte-Beuve, notre Alfred Nettement, notre Paul de Saint-Victor, notre Pontmartin de l'Ariège? Un instant, M. *Raoul Lafagette* nous l'a fait espérer. Il semblait inaugurer, dans un des grands journaux de la capitale, une série d'études sur les poètes et les prosateurs contemporains. M. R. Lafagette ne semble-t-il point prédestiné à la magistrature de la critique, penseur ayant des idées, de la couleur, de la verve et de l'intrépidité? Ne porte-t-il pas cet esprit élevé et large qui comprend les grandes choses, cette expérience dans l'art d'écrire qui parachève la justesse naturelle et le sentiment de la mesure, cette indépendance du cœur qui détourne des platitudes?

Nous nous nourrissions de cet espoir patriotique, en lisant une étude sérieuse de M. Raoul Lafagette sur le talent d'Alphonse Daudet, quand succèdent, à ce premier et brillant essai, deux années de silence, puis la publication d'un volume de poésies, *Pics et Vallées*. Sans doute M. Raoul

1. Silvestre demandait qu'Horace Vernet fût condamné à 20,000 francs de dommages-intérêts.

Lafagette ne fait que nous ajourner, avant d'accepter la fonction de rendre la justice dans le monde de l'art.

Oui, l'Ariège aura son critique d'art autorisé en M. Raoul Lafagette, qui grandit à vue d'œil. Nous le trouvons déjà bien loin et bien au-dessus des pages de 1877, où il exposait sa profession de foi et ses vues esthétiques, à propos des poésies et des poètes contemporains [1]. Outre le progrès qui provient, pour un artiste, de son expérience et de ses essais réitérés, il suffirait du sentiment de la responsabilité qu'on assume dans la critique des œuvres modernes et des auteurs, pour redoubler et purifier le talent de celui qui s'établit juge des autres. Comment blâmer les excès du réalisme, si le réalisme vous voit descendant sur sa pente? Comment reprocher à un écrivain le manque de naturel dans le style, si on ne se surveille point soi-même, pour éviter dans son propre style le prétentieux et l'afféterie ? La tâche que M. Lafagette a semblé se donner, celle d'étudier, d'analyser et de juger les romanciers et les poètes de notre temps, espérons qu'elle n'est que retardée, et laissons-lui encore le loisir de plusieurs progressions ascendantes. Nous lui imposerons le rôle de tancer les écrivains qui, peu soucieux de leur devoir public, cachent le poison dans leurs écrits. Aussi nous sommes sûr que, s'il avait à critiquer les romans des deux Ariégeois précités, il saurait rendre hommage à la manière dont *Mademoiselle de Ginal* et *le Cahier de Geneviève* respectent l'inviolabilité de la morale publique.

On se plaint depuis quelque temps du dévergondage des romans, car une certaine réaction commence à se manifester. « Un besoin de propreté, dans les livres, se fait généralement sentir », a-t-on dit ; nous pensons

1. *La poésie, son passé, son présent, son avenir*, petit in-18 ; Paris, 1877.

que M. Raoul Lafagette, quand il reprendra ses travaux critiques, aidera à cette réaction nécessaire. S'il est le disciple et l'émule de Théophile Gautier pour le côté artistique, pour la ciselure et la forme, il ne pourra qu'être sévère et impartial pour le côté moral des œuvres. Cette droiture qui ne pactise point avec les mauvais instincts, nous répond qu'il patronnera des conceptions littéraires comme *Mademoiselle de Ginal*, comme *le Cahier de Geneviève*, comme *Maria et Anton*, marquées au coin d'une noble et charmante honnêteté.

Du reste, nous venons de lire tout d'un trait le volume *Pics et Vallées*[1], sans pouvoir nous arrêter, tant ce recueil attache. Pour le moment, nous préférons, à des morceaux critiques, un travail poétique où règne peut-être un ton de mélancolie panthéistique[2], où se révèle certainement un talent très personnel, avec un amour des Pyrénées et du pays natal qui doit toucher tout Ariégeois.

XIX. — Sur les cinquante morceaux[3] qui composent *Pics et Vallées*, il n'en est peut-être pas un seul où il n'y ait à remarquer quelque belle idée, une image gracieuse

1. Un volume in-12 ; Paris, 1885. A. Lemerre, éditeur.

2. Le poète demande que l'artiste puisse sans morgue ni terreur, quand tinte l'heure sombre de l'agonie, « à l'immense creuset rendre son *moi défunt.* »

> Aimons cet univers ineffable et farouche,
> Assez pour être heureux de *nous y perdre* un jour.
>
> Qu'importe aux éléments notre chétive histoire ?
> Langues et demi-dieux, tout meurt et tout s'en va.

Et, après cette loi de la fin des choses, après un mot sur ceux qui se font une célébrité après leur mort, il s'adresse à ses chères Pyrénées, à ces géants sublimes.

> Si donc j'aspire à vaincre en ces vers les années,
> C'est pour vous faire honneur, superbes Pyrénées !

3. Le volume a pour dédicace : *Aux Pyrénées, avec un amour filial, je dédie ces chants.* R. L.

ou forte, une légitime tristesse, ou une fierté au sujet des rocs et des montagnes des Pyrénées ariégeoises, toutes choses qui flatteront d'abord les compatriotes du poète, mais qui s'adressent à tout lecteur, par une manière tendre et philosophique de sentir les beautés de la nature. On pourra dire de ce nouveau volume, à part trois ou quatre passages, ce qu'on a déjà dit de F. Coppée : M. Raoul Lafagette fera du bien aux âmes jeunes d'aujourd'hui, que tant de vilaines séductions attirent ; elles pourront boire, dans *Pics et Vallées*, comme un verre de bon vin plein de soleil, pendant que, d'autre part, on ne leur sert que de l'opium.

Il faut applaudir, comme ariégeois, au début quasi-officiel de M. Lafagette dans la critique des écrivains que la France produit à notre époque. Notre compatriote semblait vouloir poursuivre, sur de grandes proportions, une étude anatomique et physiologique des œuvres contemporaines de l'esprit français [1]. Il paraissait vouloir s'essayer à surprendre le mécanisme du mouvement en fonction, ce qui fait la vie et le succès du talent. Aussi son premier travail s'était-il porté sur l'enfant gâté du moment, sur l'une des idoles des lecteurs parisiens, Alphonse Daudet. Néanmoins, nous nous réjouissons de l'intermittence qui a interrompu ce genre d'études, dans lequel le psychologue de Foix aurait déployé une réelle compétence, par la manière de prononcer l'éloge ou le blâme. Peut-être, plus tard, M. Lafagette reprendra-t-il cette mission délicate de parcourir de rang en rang, comme un chef d'état-major, la mêlée des intelligences de la France contemporaine, dans le but d'indiquer ce qui est fort et ce qui est faible.

1. Cette étude, qui avait commencé par Alphonse Daudet, dans *la Liberté* du 16 août 1883, portait le titre général de *Silhouettes*.

Sans doute on ne peut dire pourquoi ceci est fort, pourquoi cela est faible, qu'à la condition de fréquenter soi-même les hauts parages, les hauts sommets de la lumière et de l'art. Mais le poète de Foix aura le temps d'exercer, plus tard, le droit de remontrance qu'il a gagné à la pointe de son épée. Qu'on nous laisse le féliciter, au nom de l'art et du patriotisme, d'avoir si bien chanté l'Ariège et ses montagnes, ses rocs, ses rivières, ses bois, ses oasis et ses cascades.

O mon pays natal ! montagnes bien connues !
J'entends votre silence aux magiques appels ;
Si mes pensers altiers se dressent vers les nues,
C'est que j'ai contemplé vos sommets éternels.

Prêt aux hardis essors des premières années,
J'ai gardé ma foi vierge à travers les hasards;
Par vous j'ai su rester, superbes Pyrénées,
Libre comme l'aiglon, les ours et les isards.

Salut, vallon de Foix! Derrière tes montagnes
Sonne un noble langage et flambe un soleil d'or ;
On se tourne d'instinct du côté des Espagnes,
Héroïque berceau du Cid Campeador [1].

Mais ni les grands décors de nos Alpes, ni même
Les hauts plateaux chantés dans le Ramayana...
Rien ne vaut le massif pyrénéen et n'a
Ses contrastes de bois, de rocs et de prairies,
Et sa vive lumière aux multiples féeries [2]...

Après les défaillances, les désillusions, le poète chante en détail tout ce qu'offre la nature, lucioles, bruyères, nids, parfums montagnards, et les cascades, les vallées, les pics, etc. ; il chante sa rivière l'*Ariège*, qui passe près du cimetière de Foix.

1. *Pics et Vallées*, p. 41.
2. *Ibid.*, p. 196.

Je connais une alerte et limpide rivière
Qui dans son lit profond, toujours de bonne humeur,
Polit avec amour plus d'une antique pierre,
Et remplit tout le val de sa vive rumeur.

Toi, qui dans ta magie as pris ma vie entière,
Et dont j'aspire encor les salubres parfums,
Élève ton murmure au pied du cimetière,
Songe aux pauvres absents, berce mes chers défunts[1].

Le poète est véhément, quand, après les griefs chimériques ou fondés contre la vie sociale, il revient à ses montagnes, et interpelle les rochers qui dressent, à côté de nos contorsions, leur immobilité.

Du jongleur politique au théocrate louche,
A voir tant d'histrions profanes ou sacrés
Mentir effrontément, j'ai maudit toute bouche,
O rocs silencieux, probes et vénérés[2]!

Il se calme en revenant aux joies simples et rustiques, et demande une portion d'un plat ou gâteau local.

Un peu de ce pain, s'il vous plaît !
Comme il est roux ! comme il embaume!
Roi, je donnerais mon royaume
Pour ce divin *milhas* au lait[3]!

Il se remet à arpenter les bois du pays et le clair-obscur de leurs longs corridors.

Oh ! parmi vos muguets laissez fleurir mes rêves,
Bois sacrés ! — trempe-les, source, en ton pur cristal;
Qu'ils prennent la verdeur enivrante des sèves,
Et la divine paix du peuple végétal[4]!

D'autres fois, il s'en prend aux agiles isards qui escaladent les rocs et les cimes.

1. *Pics et Vallées*, p. 150.
2. *Ibid.*, p. 108.
3. *Ibid.*, p. 181.
4. *Ibid.*, p. 119.

Gloire à vous, qui, nourris d'herbes aromatiques,
Vivez innocemment loin du joug détesté,
Hôtes du pur éther, ô coureurs fantastiques!
Fiers émules du vent, fils de la liberté[1]!

Mais il s'attriste, quand il revient à l'impuissance du savoir humain et de la pensée.

Si le savoir s'accroît, le mystère grandit;
Nul pôle pour l'angoisse en tout ce qu'on enseigne :
Au dehors la pensée éclate et resplendit,
Au dedans le cœur saigne[2]!

Puis il rompt ces visions tristes et glorifie la *patache*, l'ancienne *diligence*.

Respect à la vieille reine
Qui passait en souveraine
Du Béarn à la Lorraine,
De l'Artois au Languedoc!
Gloire à l'antique voiture
Mêlant en toute posture
La noblesse et la roture,
Blouse, redingote et froc[3]!

Notre poète, à l'imagination philosophique, trouve surtout des accents énergiques, dans la pièce *Les hommes et le fer*. L'Ariège produit-elle, selon l'adage, des hommes et du fer? — Du *fer*, oui; mais des hommes, au point de vue de la fermeté et de la consistance politique?...

Du moins, le feu, lui seul, réduit le fer en pâte,
Pour qu'on le forge en chaîne ou le fonde en canon.

Mais il suffit d'un pied insolent qui la touche,
Pour que, fétide sœur du limon des marais,
La conscience humaine, aussi molle que louche,
Écœure le granit, empeste les forêts!

1. *Pics et Vallées*, p. 97.
2. *Ibid.*, p. 46.
3. *Ibid.*, p. 129.

Ah ! tant que sur les pics ne luira pas l'exemple,
Tant qu'on préférera l'esclavage au trépas,
Aux monts, que vous souillez comme l'on souille un temple,
On trouvera du fer, mais des hommes? non pas[1].

XX. — Si M. Raoul Lafagette reprend ses travaux de critique, il est sûr que, grâce à son originalité, il ne laissera pas languir ses lecteurs. Il ne juge point le talent par les petits côtés. C'est ainsi que, pour l'auteur des *Rois en exil*, du *Nabab* et de *Numa Roumestan*, le critique de Foix, prenant de suite les grandes lignes, se demande pourquoi cet écrivain a charmé son temps, puisque ses romans sont lus à l'étranger comme en France, et il assigne deux causes à cette grande vogue : 1° l'hellénisme, le don de fusion et d'eurythmie, l'art de peindre son dix-neuvième siècle dans des descriptions où l'on ne trouve rien de heurté, où tout est juste, naturel, bien fondu et bien senti ; 2° l'androgynéité, c'est-à-dire cette manière heureuse de concilier la virilité de ses conceptions, de ses caractères, de ses sujets, avec un talent d'un autre côté plein d'élégance, de parure féminine et de recherche, avec tout le bon goût parisien pour vêtir et habiller ses pensées[2].

Sans discuter cette idée française que, dans chaque art, il y a un type du goût, lorsque M. Raoul Lafagette reprendra la critique d'art et de littérature, il est probable que, pour se mettre à la portée de tous, il substituera à ses néologismes, à quelques expressions techniques, des mots plus connus de la généralité des lec-

1. *Pics et Vallées*, p. 145.

2. Nous aurions voulu pouvoir comparer l'étude d'A. Daudet par M. R. Lafagette à celle de M. Louis Desprez, qui distingue dans l'auteur de *l'Évangéliste* deux facultés maîtresses : une sensibilité presque féminine, et un don d'ironie et d'enthousiasme inhérent à la race. On sait qu'Alphonse Daudet est né à Nîmes en 1840.

teurs[1]. Ses pages brillantes, originales, fortement étudiées, gagneront à ce sacrifice[2], et l'inspiration de ses facultés poétiques ne perdra rien de son authenticité.

Nous ne voudrions pas oublier la pièce qui ouvre le volume des *Pics et Vallées*, petit poème en quatre cents vers, intitulé la *Folle des Pyrénées*. C'est l'histoire d'une femme folle, inconnue dans toute la contrée, qui passa sa vie, seule, presque à l'état sauvage, sur la cime des Pyrénées[3]. Le poète s'y révèle avec son beau talent descriptif, avec sa puissante imagination ; il saisit l'occasion de transformer cette femme étrange en personnification de la *liberté*, et n'échappe pas à la tentation misanthropique de décocher quelques petites flèches contre le maire et le curé[4]. On y trouve encore quelques minimes concessions au réalisme littéraire, et nous ignorons si le rigorisme de certaines écoles en ratifiera le goût. Toutefois, cette épopée initiale, comme on l'a dit, est un prologue qui contient en germe tout le volume. M. Lafagette y apparaît avec ses réelles qualités, ses grands vers ; on y suit son

1. Une grande portion du public s'étonne de trouver ces mots : eurythmie, suggestivité, androgynéité, irréel, féminité, cérébralité, simplisme, passionnalité, trogne, tonitruance, luxuriance, fortuité, robustesse, morbidesse, préciosité, etc.

2. Nous n'aimons pas plus que l'auteur de *Pics et Vallées* la routine française, quand elle dresse des bastilles contre l'art libre. Nous n'avons plus « l'horreur frénétique du nouveau », ni « la terreur du pittoresque ». Mais il y a un milieu à observer pour ne pas dérouter le commun des lecteurs. M. Raoul Lafagette, faisant, dans la *Démocratie de l'Ariège*, un compte rendu du roman publié par Jean Destrem sous ce titre : *Les* 500,000 *francs de Rosalie*, n'approuve-t-il pas le style de ce roman, « un style cursif, qui ne se préoccupe pas des grands effets mélodiques ou picturaux, mais dit ce qu'il veut dire à la bonne franquette, — et « franquette » est bien le mot, — le véritable génie français étant fait de netteté, de sobriété et de simplicité ? »

3. Voyez, au sujet de cette femme énigmatique, notre tome *des Poètes*.

4. Le poète, dans une phrase incidente, fait *parler l'ineptie* par les deux bouches du maire et du curé (p. 25).

hallucinée ou son exaltée explorant l'horizon, ne pouvant supporter aucun esclavage,

> Hurlant, la nuit, aux milliards de mondes
> Dont l'immortel éclat nargue l'humanité.

Un critique, recherchant l'esprit général des poésies publiées jusqu'ici par M. Lafagette, les résumait en deux sentiments très intenses, l'antipathie à l'endroit du prêtre et l'amour délirant de la femme [1]. Il faut compter un troisième sentiment : c'est, dans les poésies du barde de Foix, une disposition morale qui le rend sauvage à l'endroit de l'espèce humaine en général; il est écœuré de notre civilisation et semble aspirer, avec Jean-Jacques Rousseau, vers la vie libre des déserts [2]. La plupart des pages des *Pics et Vallées* trahissent cette aspiration; voyez le paragraphe des *Bruyères* : « Les consciences étant pourries (par un système politique), n'est-il pas permis au poète des roches immuables de jeter un cri de douleur devant le spectacle des palinodies humaines et de la *gangrène universelle* [3] ? » Qui de nous ne gémit quelquefois, comme M. Lafagette, sur quelques incurables et iniques travers de l'homme considéré en société? Qui ne se laisse « dominer par de trop misanthropiques pensées [4] » ? Qui n'a point, passagèrement, « cette moro-

1. M. Aristide Pescaire. Voir *l'Avenir de l'Ariège* (mai 1885).
2. Un critique de la moderne école naturaliste disait : « Dans tout poète amer se cache un rêveur tendre. La méchanceté et la bêtise humaines ont aigri, pour le plus grand bien de la littérature française, l'optimiste des *Contes à Ninon*... Les *Rougon-Macquart* sont imprégnés d'une morosité forte. Le dégoût et l'indignation d'un homme pour qui la vie a été dure éclatent dans ces livres où « le révolté » jette à la tête de la société toutes ses hontes hypocrites. » (Louis Desprez, *l'Évolution naturaliste*, p. 178.)
3. Lettre de M. Raoul Lafagette à M. Amiel, datée de Foix, *Avenir* du 21 mai 1885.
4. Adolphe Garrigou, lettre dans l'*Avenir* du 14 mai 1885.

sité philosophique qui porte à jeter du noir sur l'essaim social contemporain[1] », morosité qu'un vénérable ami constate discrètement chez notre poète, véritable poète de race? Nous sommes sûr qu'avec les années, M. Lafagette prendra plus de pitié pour les faiblesses inguérissables.

Notre dernier mot (1885) à l'heure présente, sur l'auteur des *Aurores*, des *Accalmies*, des *Pics et Vallées*, le voici : Il ne faut pas craindre de présager que M. Raoul Lafagette dépassera sa renommée départementale, pour devenir une gloire poétique de la France. Les poèmes déjà parus sont plus qu'une espérance, malgré des parties défectueuses ; les productions s'ajoutent aux productions, les beautés aux beautés, l'édifice monte et s'impose. Qu'il y ait quelques ombres, soit! Mais tant de vers, d'idées et de lumière éblouissante subjuguent la critique[2]! Que M. Raoul Lafagette prenne garde au guêpier de la politique; qu'en analysant des œuvres d'art il en produise lui-même; qu'il ne descende guère de ces régions élevées et tolérantes où, malgré les dissidences sur des détails dogmatiques, on peut se rencontrer et faire route ensemble, et il ne pourra tarder à conquérir la place qui lui est due. « Le monde, a dit Sainte-Beuve, en littérature comme en tout, est à ceux qui frappent fort. Heureux le monde, si ces puissants et ces forts frappent juste en même temps[3]! » Mais peut-on devenir un poète national, si l'on

1. M. A. Garrigou, *Avenir* du 17 mai 1885.

2. M. A Garrigou et M. Aristide Pescaire viennent de rendre un public hommage au travail poétique de M. R. Lafagette. (*Avenir de l'Ariège* et *Démocratie*.)

3. Pour Théodore de Banville, les *Pics et Vallées* sont un livre « d'une grande envolée ». Charles Gounod le trouve « robuste et tendre ». La *Revue contemporaine* y admire « un artiste à la fois subtil et vigoureux ». M. A. Garrigou, s'expliquant sur le canevas et sur l'auteur, le traite « d'habile brodeur inspiré ». Nous-même, nous écrivions au poète, le

reste l'homme d'un parti, si l'on n'arrondit un peu ses ongles, si, au lieu de l'homme d'une période transitoire, on ne s'attache à peindre l'homme de tous les temps?

XXI. — Nous arrivons au bout de cette chaîne de nos contemporains qui, jusqu'ici, par des travaux soumis au public, se sont frayé une route dans les lettres, dans l'art, dans le roman, dans la critique esthétique, le tout à l'honneur de l'Ariège, de la terre natale qu'il s'agit de mettre en lumière. N'omettons pas de citer les conférenciers du pays de Foix. Pour ne pas nous arrêter à M. Félix Garrigou, qu'on a vu briller dans les conférences scientifiques, à M. Pagès de Noyez qui a abordé les conférences dramatiques et littéraires, venons à *M. Trinité Saint-Félix*[1], qu'on a entendu tour à tour discourir sur le monde de la science et sur le monde littéraire.

Conférencier est un mot condensé par lequel on peut distinguer un lettré, un homme d'action, un poète, un prosateur, un écrivain de science, de littérature, un économiste, un philosophe critique. Un conférencier, dans le sens noble du mot, signifie un initiateur au milieu de ses concitoyens, et l'on n'est apte à un tel ministère qu'après avoir soi-même étudié, observé pendant des années, réfléchi sur les matières qu'on est appelé à traiter en public ; spécialité complexe, exigeant qu'on soit versé dans vingt autres. Ce

11 juillet 1885, une lettre reproduite par les journaux de l'Ariège, que nous terminions par ces deux lignes : « Qu'on dise de Corneille qu'il avait une âme romaine, espagnole, et de Shakespeare qu'il avait mille âmes... soit ! — Mais qu'on reconnaisse aussi qu'avec votre remarquable nature de poète, vous avez une âme française et ariégeoise. »

1. Né à Mazères (Ariège), vers 1827. Docteur en droit, lauréat des Jeux floraux, successivement attaché à la rédaction de nombreux journaux. Il fit ses études à Pamiers, où il obtint, en rhétorique (1848), le prix d'honneur.

qui nous attache ici au conférencier ariégeois, c'est le côté esthétique, le côté humanitaire. Libre à chacun de suivre une voie plutôt qu'une autre ; mais il appartient à l'historien des Ariégeois de constater ce qui rejaillit sur l'Ariège en reflets glorieux.

On peut dire que la vie entière est une préparation de la fonction scientifique et civilisatrice du conférencier, et si M. T. Saint-Félix adopte cette forme moderne du professorat social, à côté des Francisque Sarcey, Jules Simon, Laguerre, Chesnelong, Ferdinand de Lesseps, c'est que, ayant donné, depuis trente-cinq ans qu'il tient la plume et qu'il est sur la brèche, des articles sur la politique et la science, comme sur les lettres, dans les journaux de Paris et de la province, il se trouve naturellement préparé à ce genre nouveau de la manifestation intellectuelle qu'on nomme conférence.

Ainsi M. T. Saint-Félix nous offre cette condition qui fait les conférenciers robustes, l'infatigable activité d'esprit et de volonté, jointe à une initiative progressive.

Mais d'abord, avec un esprit ouvert, avec l'imagination du Midi et une âme sensible, qui donc ne serait entraîné vers les conceptions poétiques? On nous dit que le lettré de Mazères, qui a composé diverses pièces poétiques, songe à les recueillir et à les publier en trois volumes, sous le titre de *Feuilles au vent*. Je remarque, d'après son bagage littéraire et dramatique, que *les Deux Gascons*, vaudeville en trois actes, ont été sa première pièce, qu'elle fut jouée à Paris en 1849. La *Catalane*[1] suivit, et après ces premiers essais, il donna des romans, chroniques, études

1. Comédie en un acte. L'auteur donna ensuite *Tout par la femme*, opéra-comique en trois actes, et une scène lyrique intitulée *Adieux de Marie Stuart*.

de droit[1], poésies légères, romances, bluettes, duos, chansons et noëls[2].

1. Le mémoire sur le droit, relatif à la *commune*, au *maire*, au *conseil municipal* (un volume in-8°) fut distingué par une académie de législation. Comme romans, nouvelles, etc., on cite *les Floréales* (un volume), *la Fille du Leopard anglais*, *la Comédie des hommes et des chiffres*, *Louise de Beaulieu* (un volume), *Ernesta*, *la pièce de l'aubergiste*, le *Troc de Modigliana*, avec un mot de préface de Gambetta, et qui roule sur une question historique, relative à la famille d'Orléans. Ce roman, reproduit par *la France* et par *l'Avenir* de l'Ariège, nous semble un pendant des Naündorff. Il s'agit d'une substitution. Le mot de Gambetta, dans la préface, est : *Neminem lædere et suum cuique tribuere*. Nous n'avons lu qu'un fragment de cette œuvre; cela nous a suffi pour entrevoir les richesses de l'imagination de M. Saint-Félix, et son talent exercé pour agencer des scènes romanesques, faire évoluer les caractères qu'il étudie, et promener le lecteur soit à travers les épisodes historiques auxquels il veut l'initier, soit dans ces situations que crée l'imagination du poète et du psychologue.

Mais nous avons lu en entier l'écrit qui a donné l'idée du travail de notre romancier, et dont la quatrième édition paraissait en 1839, sous le titre de *Maria Stella, ou échange criminel d'une demoiselle du plus haut rang contre un garçon de la condition la plus vile;* brochure de 143 pages in-8°.

Maria Stella, née le 16 avril 1773, à Modigliana, petite ville au sommet des Apennins (grand-duché de Toscane), se croit la fille de Laurenzo Chiappini, geôlier au palais prétorial de Modigliana, et de Vincenzia Viligenti, femme de Chiappini. Mais le livre en question, sous forme d'autobiographie, prétend qu'il y eut, en 1773, échange d'enfants; que, pendant la grossesse de Vincenzia, on était convenu, moyennant argent, que s'il y avait un garçon, on le céderait au comte et à la comtesse de Joinville, nom sous lequel, dit le livre, Louis-Philippe d'Orléans, plus tard *Egalité*, et sa femme Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, voyageaient en Italie, et qu'effectivement les princes troquèrent leur fille contre un garçon du geolier.

Dans la suite, Maria Stella, devenue lady Newborough, et plus tard, en 1810, baronne Sternberg, apprend sa véritable origine, et fait mille démarches en Italie et en France, pour obtenir la rectification de son acte de naissance, et sa réintégration dans les droits que lui donnerait cette naissance, si elle était réellement établie.

Y a-t-il eu échange réellement? Y a-t-il identité entre ce comte de Joinville et le duc d'Orléans, Philippe-Égalité? Peut-on prouver que le duc de Chartres, devenu ensuite duc d'Orléans et surnommé *Egalité*, ni sa femme ne quittèrent Paris ou la cour en 1773? Au contraire, peut-on établir qu'ils voyagèrent, cette année, en Italie? Est-il à craindre qu'il n'y ait, dans ce récit, qu'une intrigue recouvrant une ambition?... Nous ne déciderons pas ces questions. Mais voilà les données sur lesquelles M. T. Saint-Félix a composé son roman.

2. La musique de ces poèmes et chansons a été écrite par Hanrion, Syl-

Si la collectivité ariégoise offre, dans les applications de son activité intellectuelle et morale, une grande variété d'objets, d'aspects, de points de mire, il en est de même quelquefois des individus, considérés dans la multiplicité successive de leurs manières. La loi des gradations, le progrès de la vie et des études se combinant avec les aptitudes, le talent, le génie et les destinées diverses, l'un de nos moralistes sera sentencieux et procédera par quelques émissions de pensées plus ou moins profondes, l'autre emploiera la forme du roman; celui-ci, des récits historiques, celui-là, des pièces de théâtre, pendant qu'un troisième se servira de l'enseignement direct, en mettant son esprit en contact immédiat avec d'autres esprits plus jeunes par le professorat et l'éducation. Quelques-uns établiront des thèses philosophiques sur les grandes questions de morale, sur les intérêts sociaux sauvegardés ou menacés par les passions ou les directions imprimées à chaque époque. D'autres aussi préféreront la méthode épistolaire, et c'est jour par jour que leurs idées, leurs observations sur les hommes, sur les choses, leurs jugements sur les théories et les doctrines en faveur, passeront dans une longue correspondance et dans des confidences intimes que l'amitié recueillera pour en faire jouir jusqu'aux neveux et aux petits-fils; tel M. Labouïsse-Rochefort, dont nous donnerons ailleurs l'intéressante correspondance. D'autres enfin ont recours à la conférence, au monologue, où les idées et les impressions s'échangent entre l'orateur et les auditeurs.

XXII. — Nous n'avons point assez de documents sous la main pour juger ce qui est la dominante des œuvres litté-

vain Saint-Etienne, d'Hack, Legendre, Camille Saint-Saëns, Clapisson, Musard, Gastinel, Adam, etc.

raires et poétiques de l'enfant de Mazères, et pour déterminer en détail l'allure originale de l'écrivain. Dans les *Deux Gascons*, M. Saint-Félix égayait-il les Parisiens aux dépens des riverains de la Garonne? Qu'était-ce que la *Catalane?* une étude de mœurs recélant peut-être des recherches sur l'hérédité des races et sur la spontanéité ou l'innéité individuelle? *Tout par la femme*, opéra-comique en trois actes, pouvait ouvrir bien des horizons après Octave Feuillet, mêler la facétie à la psychologie, passer tour à tour de la naïveté à l'ironie. C'est l'art du poète comme du romancier de pénétrer dans l'âme de leurs personnages et de tirer une leçon de leurs types et de leurs caractères, de parler à notre sensibilité, à notre bon sens, ou bien de nous faire rire avec de l'esprit. Nous regrettons également de ne pouvoir dire quelles questions étaient traitées dans les divers mémoires que le lettré de Mazères a écrits sur le droit, et dont quelques-uns ont été distingués par les corps savants[1], comme son mémoire sur *la Commune, le Maire, le Conseil municipal.* Ces travaux, pas plus que les romans et les drames, ne sont passés sous nos yeux. Mais il nous reste d'autres manifestations de cette remarquable sève, de cette énergie de pensée et d'initiative personnelle, propre à notre lauréat des Jeux floraux. Il est possible que M. Saint-Félix ait touché aux problèmes qui nous préoccupent aujourd'hui sur l'idée moderne du droit, le droit de punir, le sort que le déterminisme voudrait assigner au libre arbitre, à la liberté morale. En tout cas, nous retrouvons notre Ariégeois, qui, loin de s'endormir dans le dilettantisme oisif des simples théories, se montre le digne enfant d'un siècle d'action.

Il faut être passionné à l'endroit des progrès scientifiques,

1. Les académies de Toulouse, de Caen, etc.

pour que le conférencier de Mazères se soit décidé à étudier et pratiquer la navigation aérienne. Tant en montgolfière (ballon à feu) qu'en aérostat (ballon gonflé au gaz), on a compté, nous dit-on, que l'aéronaute ariégeois avait fait plus de cinquante ascensions, dont la plus remarquable fut le voyage du *Géant*, en 1863. Disons, par digression, que c'est une difficulté entre les écoles démocratiques et les écoles aristocratiques, de savoir à quoi s'en tenir sur le fait et le droit de l'*égalité* dans les races humaines. L'égalité humaine, indiscutable dans la plupart des droits, trouve-t-elle une entrave fatale dans l'aristocratie créée parmi les hommes par la science et les savants, et dans les variétés infinies d'où proviennent des degrés et des nuances sans fin entre tous les membres de la race humaine ? Ne doit-on pas tenir compte de ce que l'Allemagne appelle « le droit des supériorités », en même temps que la doctrine classique du spiritualisme fonde l'égalité humaine sur le fait de l'égalité du libre arbitre chez tous les hommes? Sans discuter entre Hegel, Mommsen, Strauss, Renan d'une part, et de l'autre Renouvier, Proudhon, Alfred Fouillée, et sans toucher au dogme de l'égalité humaine que M. Saint-Félix reconnaît avec l'instinct français et la philosophie française, notre ariégeois n'en semble pas moins démontrer en sa personne l'inégalité des tempéraments et des individualités, par un courage, une passion et une hardiesse d'initiative fort insolite. Jeune, au nom de sa vocation originale et de la variété des constitutions personnelles, ne s'était-il pas échauffé à la lecture d'un livre de 1784 sur l'*Art de voyager dans les airs?*

Retrouver dans l'homme transporté à Paris, lancé dans les préoccupations nationales, et dévoré par l'activité qui s'empare des facultés de tout citoyen dans la capitale, retrouver la survivance de l'esprit sympathique en faveur de la province, n'est point chose commune et insignifiante. Or,

à côté de l'originalité des goûts intellectuels, on doit constater ce nouvel aspect de physionomie chez M. Saint-Félix, nous voulons dire la constance de la flamme ariégeoise. En 1867, il organisait à Paris, avec M. le baron Taylor, les grands concours de musique orphéonique, au Pré-Catelan. En 1869, il créa les concours de gymnastique avec M. E. Paz. En 1872, c'était le tour des fêtes de charité, qu'il organisa au Palais de l'Industrie, au profit de la maison de Reuilly, des petites-sœurs des pauvres et des filles de saint Vincent de Paul. En 1873, il donna, également au Palais de l'Industrie, le festival de la délivrance ; et, en 1875, dans le jardin des Tuileries, une grande fête au profit des inondés du Midi ; entreprise qui ne fut point sans résultat. D'après les chiffres qui nous ont été communiqués, 32,500 francs furent versés entre les mains de madame la maréchale de Mac-Mahon, présidente du comité. Bien plus, M. Saint-Félix, qui avait vu les terribles ravages de l'inondation de 1875, si désastreuse pour nos contrées des Pyrénées, fit, de juin à fin de septembre 1875, à Paris (au Théâtre-Lyrique, aux Variétés, à Beaumarchais, à la Porte-Saint-Martin, au Grand-Hôtel), à Liège, à Anvers et à Bruxelles, plus de vingt conférences qui produisirent plus de 100,000 francs. Enfin en 1883, 1884, 1885, nous le retrouvons portant la parole, soit devant des auditoires de compatriotes à Foix, soit à Paris devant la Société amicale des Ariégeois.

Activité dans l'originalité. Les essais poétiques de M. Saint-Félix sont-ils autre chose qu'une nouvelle forme de sa nature agissante, de son activité patriotique ? Victor Hugo donne un remerciement et un applaudissement à ses *Chants du siège de Paris*, 1870-1871. Ces chants du siège renferment un chant naval, le *Branle-bas*, qui appelle aux armes les marins de France :

Matelots, n'entendez-vous pas
Un bruit confus sortir de l'onde?
C'est la voix du canon qui gronde :
Le tambour bat le branle-bas.

N'écoutons que notre courroux...
Écrasons cette Prusse altière...

Il y a aussi une mélodie, les *Oiseaux du proscrit;* une chanson, le *Mobile breton;* un chant patriotique, *Chassons les Allemands;* un hymne, *Liberté.*

Nous avons remarqué également une ode lyrique, le *Vieux pasteur*, pièce couronnée à Toulouse, en 1882, et de laquelle s'exhale un fortifiant arome évangélique; un petit poème, la *Voix de la France*, distingué par l'académie artistique et littéraire de Béziers, au concours de 1883; une fable, le *Secret de la rose*, qui obtint le premier prix en 1883, au concours des petits jeux floraux de Marseille, et qui consiste en une charmante scène de jalousie entre la tulipe et la rose; un *Remember*, à l'occasion de la mort du P. Lacordaire, improvisé à Mazères; une ode, *Paris nouveau*, sur les transformations de la ville de Paris, de son assainissement depuis 1860; un poème, le *Voyage du « Géant »*, qui est le récit émouvant d'une ascension qui eut ses péripéties et ses dangers.

Ce qu'on reprochera peut-être à ces poésies fugitives, écloses au jour le jour et qui ont un souffle lyrique, c'est de manquer quelquefois de couleur et de richesse dans les images. Il y a bien sans doute ce reflet de l'emportement juvénil, le tourbillonnement tumultueux des idées et des sentiments. Toutefois, plusieurs de ses cantates, etc., se ressentent, il nous semble, de la précipitation, de la vie à la vapeur. Nous ne disons point que les poésies du conférencier de Mazères donnent tout au pur travail du

rythme et au mépris de l'idée. M. Saint-Félix pencherait plutôt vers une exagération contraire, se préoccupant des choses et négligeant les sonorités de la forme, en sorte que plusieurs de ses pièces et cantates, comme celle pour l'inauguration de la statue de Lakanal, ont, dans certaines strophes, l'air de ressembler à la prose rimée. Mais nous retrouvons le coloris en revenant à ce qui fait le vrai fond des facultés intellectuelles de notre Ariégeois, qui a voulu ne rien devoir à ce qu'on appelle « la poésie moderniste », à ces disciples de Baudelaire, poètes « schopenhauéristes, poitrinaires et lugubres ».

XXIII. — Nous avons hâte de considérer le conférencier de Mazères se révélant dans la conférence proprement dite, parce que la conférence est l'exercice le mieux en situation pour mettre en jeu les vives facultés de cet esprit fécond et varié. Ce sont d'abord les conférences sur les questions de sciences physiques, météorologiques et mécaniques. Le 10 septembre 1883, M. Saint-Félix fit, à Foix, une conférence « instructive et intéressante », au dire des feuilles du Midi, sur les aérostats, sur la navigation aérienne. Il y a cent ans qu'on a fait cette découverte en France, M. Saint-Félix venait sans doute initier ses concitoyens aux progrès et à l'état présent de la science aéronautique. Il remplissait envers les Ariégeois le même rôle qu'assumait récemment de l'autre côté du Rhin le major Bucholtz, devant les membres de l'*Elektrotechnische Verein*, celui dont se sont chargés aussi, en ces derniers temps en France, pour un public plus restreint ou plus général, E. Marey-Monge, Nadar, H. Durassier, Godard, de la Landelle, A. Goupil, de Grilleau, de Fonvielle, Gaston Tissandier, Dupuy de Lôme. Pour être absolument compétent en pareille matière, il ne suffit pas de la théorie, il faut avoir pratiqué les aérostats ;

M. Saint-Félix n'était pas un novice dans la navigation sur l'océan aérien.

Il n'était pas possible à M. Saint-Félix d'inventer l'historique des montgolfières et des aérostats. On n'invente pas l'histoire, mais M. Saint-Félix a rendu cette histoire originale, spirituelle, attachante, en l'accompagnant d'épisodes anecdotiques. L'essentiel était de stimuler dans ses compatriotes l'amour pour la science de la nature, et cet esprit de recherche qui conduira enfin, il faut l'espérer, après les tâtonnements de ces dernières années, à découvrir les moyens certains de diriger les ballons. La lucidité, l'entrain, le grand intérêt de cette conférence du 10 septembre, furent constatés par les journaux de la localité[1]. On sentait qu'avec sa faculté assimilatrice et sa spontanéité de conception, le lettré de Mazères voulait préserver ses compatriotes ariégeois du reproche plus d'une fois exprimé contre la grande majorité des Français réputés instruits, sachant plus ou moins le grec et le latin, mais ignorant absolument les lois qui régissent les corps immergés dans l'atmosphère où nous vivons[2].

Après avoir dit le passé des aérostats, le conférencier signala en quelques mots où en étaient, à l'heure présente (1883), les points acquis, les études et les expériences nouvelles des savants pour la confirmation des principes aéronautiques posés depuis longtemps, ainsi que pour le problème des ballons dirigeables[3], pour l'honneur enfin de la navigation aérienne qui, dans ses inventions et dans tous

1. L'*Ariège hebdomadaire* du 16 septembre 1883 ; — l'*Avenir* de la même époque.

2. B. de Grilleau, *les Aérostats dirigeables*, p. 179.

3. Le 24 septembre 1852, Henri Giffard essaye de se diriger avec une hélice mue par la vapeur. En 1863, Eugène Godard fait d'autres tentatives avec M. T. Saint-Félix. En 1872, M. Dupuy de Lôme emploie la force humaine comme moteur de son hélice. En 1883, M. Gaston Tissandier

les perfectionnements réalisés depuis cent ans, est un art absolument français[1].

Le conférencier s'acquitta de cette partie de sa tâche, avec un tel bonheur, que les comptes rendus ne tarissaient pas d'éloges sur la manière « pleine de mouvement et d'humour » de l'orateur. Ils remarquaient surtout avec quelle émotion poignante, M. T. Saint-Félix raconta sa périlleuse ascension et son long voyage aérien dans le ballon *le Géant*, parti du Champ de Mars en octobre 1863, et descendu dans le nord du Hanovre, après être resté plus de vingt heures dans les airs[2].

applique, le premier, la force d'une machine dynamo-électrique à la direction des ballons; et le 9 avril 1884, MM. Renard et Krebs essayent de revenir à leur point de départ.

1. Hervé Mangon, communication à l'Académie des sciences, 18 août 1884.

2. C'était le second voyage du *Géant*. M. T. Saint-Félix a décrit et raconté ce voyage, comme il aurait raconté un voyage en mer, sur un transatlantique. C'est peut-être un de ses meilleurs poèmes. D'abord le ballon s'enlève dans les airs...

> Un silence absolu régnait à notre bord.
> . . . .
> On ne peut concevoir scène plus fantastique.
> . . . .
> A nos côtés se dresse une mer de nuages
> Qui, serpents monstrueux, s'enlacent aux cordages.
> . . . .
> Puis s'ouvre sous nos pieds l'abîme...
> . . . .
> Ces tableaux qu'éclairaient les rayons incertains
> De la reine des nuits, nous parurent divins.
> Plume et pinceaux seraient impuissants pour décrire
> Les sublimes splendeurs que l'œil de l'homme admire,
> Lorsqu'il plonge inquiet dans ce vaste milieu ;
> L'âme tremblante hésite et s'élève vers Dieu.

Suit la description des pays qu'on traverse : la Flandre, la terre de Hollande, couverte de bois, pâturages arrosés par des cours d'eau; pays industriels avec leurs hauts fourneaux; Brême, les duchés féodaux, diverses villes tudesques; — *le Géant* franchit les deux bras du Weser. — Navigation grandiose et paisible jusque-là.

Vint une heure cruelle, lorsqu'on entendit le bruit sourd de la mer, puis

> Le sinistre fracas des vagues en furie.

Enfin, après quelques paroles mélancoliques et justes quant au *présent*, puisque l'oubli, l'indifférence, l'ingratitude des contemporains accueillent d'abord (presque toujours) les inventions et les inventeurs, le conférencier de Foix annonce le réveil, l'étude, le perfectionnement des engins connus, les incessantes recherches, puis il s'exprime sur l'avenir des aérostats avec le lyrisme d'un prophète. Il ne sera dépassé en enthousiasme ni par M. Raoul Frary, ni par M. Jules Verne. L'aéronautique sera complètement fondée. Ce sera la transformation du monde, « la navigation avec tous ses bienfaits », parmi lesquels il énumère la suppression des armées permanentes, la fin de toutes les guerres, la destruction des frontières et par conséquent des douanes, des entraves du commerce et de l'industrie ; « ce sera le régime de la fraternité humaine, la réalisation de ce glorieux avenir de paix universelle et de progrès entrevu par nos pères de 1784 et de

Il fallut éviter de se rapprocher de l'élément liquide. Cependant les heures marchaient. Le soleil allait reparaître. L'on ne pouvait oublier la fatale issue qu'eut le voyage du 15 juin 1785, lorsque Pilâtre de Rozier essaya de traverser la Manche.

L'aérostat s'élance avec vélocité
A travers l'infini de la plaine éthérée.

Le poète décrit l'accident qui survint au *Géant*. Le monstre dégorgeait le trop-plein de son gaz, que le soleil chauffait outre mesure. La marche du *Géant* fut accélérée d'une manière alarmante, il devançait l'ouragan furieux. Il fallut aussitôt songer à redescendre... Ce fut un combat titanesque avec l'ouragan qui grondait dans les basses régions atmosphériques ; l'aérostat fut traîné et tomba lourdement près de Neustadt.

Nos aéronautes trouvèrent une hospitalité touchante et princière chez le roi de Hanovre, Georges V. Le poète en profite pour insinuer que les grandes positions doivent faire naître les grands sentiments.

La source d'un grand fleuve, ornement des campagnes,
N'est-elle pas toujours sur les hautes montagnes ?
Les abeilles vont bien, pour composer leur miel,
Cueillir les fleurs qui sont les plus proches du ciel.

1793, car ce jour-là l'esprit de l'homme « aura créé la liberté dans la lumière ».

Mais M. Saint-Félix a semblé un instant entrer dans un nouveau champ d'études, à propos des questions sociales et des intérêts intellectuels et moraux de l'humanité. Dans cette classe rentrent ses conférences de Lavelanet et de Mirepoix, dans l'été de 1881, elles avaient pour objet Lakanal. A des statistiques peu aimables présentées, il y a plus de trente ans, par un publiciste membre de l'Institut, et dans lesquelles l'Ariège était peu flattée sous le rapport de l'instruction publique, il était patriotique, en relevant le gant, d'opposer Lakanal et de faire connaître aux Ariégeois, comme à la France, un homme à qui nos progrès scolaires et l'organisation de nos corps savants sont vraiment redevables. Autant les habitants du pays de Foix feraient preuve d'un fétichisme sot et injuste, en ne reconnaissant d'autre gloire du pays que Lakanal, autant il serait étrange d'ignorer le lustre que Lakanal a donné à l'Ariège, et de rester indifférent à sa renommée. C'est pourquoi nous devons consigner le concours du talent de notre conférencier, pour joindre son effort à tant d'autres efforts. Ne vit-on pas de libérales initiatives pour « tirer de l'oubli la mémoire du grand compatriote, et faire couler en bronze son austère figure[1] » ?

Les appréciations du milieu dans lequel Lakanal élabora ses conceptions, les événements qui exigèrent tantôt son activité, tantôt un rôle passif, prêtent sans doute à des jugements contradictoires. Si plusieurs écoles historiques et politiques admettent l'interprétation et la justification de la Révolution française dans un certain nombre de ses conquêtes, et dans quelques-unes de ses nécessités

1. Expression de M. Portet, maire de Lavelanet, expliquant la souscription Lakanal.

accidentelles, il était cependant impossible à M. Saint-Félix de s'expliquer sur la totalité du drame révolutionnaire, sur la Convention surtout, — puisque Lakanal ne commença de paraître que dans cette assemblée, — sans émettre des propositions qui seront trouvées inévitablement discutables. En toute hypothèse, M. Saint-Félix se montra conférencier habile et entraînant, et força les applaudissements des auditeurs. « Nous avions entendu célébrer, dit l'un d'eux, les mérites de M. Saint-Félix, sa parole chaude, convaincue, abondante. Nous ne savions pas que l'Ariège avait en lui un véritable orateur[1]. » Il paraît que dans cette conférence de Lavelanet, M. Saint-Félix traça avec une réelle sobriété de jugement, jointe à des élans d'éloquence, le tableau de la France pendant la lutte de la Convention contre la Vendée soulevée, le reste du pays en proie à l'anarchie, et l'irruption à nos frontières des armées de l'Europe coalisée. Nous ignorons si le compte rendu d'un journal, en reproduisant une des phrases du conférencier, l'a donnée avec précision et textuellement. Nous ignorons si c'est l'auteur du compte rendu ou bien l'orateur lui-même, qui a dit, en propres termes, que « ce qu'on a appelé les crimes de 93, fut une *nécessité fatale*[2] ». Mais cette maxime en crédit dans une école est loin de passer, auprès de tous les historiens et de tous les politiques, pour un axiome d'une certitude mathématique. La justification de fatalité semble à plus d'un moraliste trop commode après les faits accomplis, et tout le monde n'est pas convaincu du déterminisme national de 1793, dans un sens absolu, pas plus que du déterminisme individuel, soutenu par des écoles de philosophie de ce siècle.

1. La *République* de l'Ariège du 18 septembre 1881.
2. *Ibid.*

XXIV. — Reste ce que nous appellerons les conférences d'*intimité*, causeries de salon, dans lesquelles le conférencier consent à prendre la parole en présence d'un public restreint, un public choisi, assurément sympathique, et où il s'agit de laisser aller simplement son âme à l'âme des auditeurs, sur un sujet familier. C'est ainsi que M. T. Saint-Félix s'est entretenu avec ses compatriotes, dans les réunions qui ont eu lieu, à Paris, pour la *Société amicale des Ariégeois*. Noble et charmante manière de passer quelques heures avec ceux qui ont leur berceau dans la même terre natale! Conférences qui sont, au fond, des confidences familières, où l'on cause cœur à cœur sur des sujets utiles, où l'on donne des conseils dans l'intérêt de la colonie ariégeoise.

Nous pouvons mettre au compte des conférences d'intimité un petit écrit de 1871, dans lequel, traitant de l'agitation, de la fièvre qui travaillent les têtes à la veille des élections politiques, des élections aux conseils généraux, M. Saint-Félix nous donne un petit apologue non dépourvu de sens et de sel, et qui a pour titre le *Grillon politique*[1]. Nous ne suivrons pas avec lui « la marche ténébreuse de ces compétitions de village pour la campagne électorale, les clubs où l'on aiguise dans l'ombre les armes de la médisance et de la calomnie, les intrigues ourdies et déployées pour déjouer les plans d'un adversaire »; nous ne reproduirons pas les sages paroles que le conférencier fait prononcer par un grillon, dans une assemblée d'insectes orthoptères, hémiptères, coléoptères, hyménoptères et névroptères, réunis par les questions politiques. M. Thiers aurait-il mieux dit, en 1871, sur la nécessité de l'union dans la forme politique qui nous divise le moins?

1. Brochure de 30 pages; Paris, 1871, chez Verboeckhoven.

Nous nous bornerons à faire remarquer une idylle savoureuse, une description de la campagne des environs de Mazères, cette cité « coquettement posée sur une hauteur boisée, où s'élevait jadis l'un des châteaux les plus puissants du comté de Foix, aux pieds de laquelle roulent les ondes capricieuses de l'Hers ». Quel charme ne revêt pas la conférence, lorsque l'orateur vous entraîne à sa suite à deux pas hors de la ville, « le long d'un sentier de traverse, que bordent de longues haies d'ajoncs et d'aubépines » ? C'est pendant la nuit, une nuit d'été, qu'a lieu cette promenade, cette rêverie que raconte le conférencier. On retrouve, sous la plume de M. Saint-Félix, quelques-unes de ces descriptions de superbes campagnes par un auteur très en vue, où la verdure est luxuriante, où la sève déborde et gonfle les arbres. Le conférencier de Mazères nous a transportés sur un sentier « embaumé des senteurs de la nuit », couvert, presque dans toutes les saisons, de mousse et « d'herbes menues, fines et molles ». Là il est saisi par ses souvenirs d'enfance, il reconnaît « ce petit chemin qu'enfant il a si souvent parcouru », il se rappelle la « procession des fidèles à travers la campagne» (c'était le chemin des Rogations). Et l'on ne peut s'empêcher de comparer comme lui époque à époque ; on se demande s'il y avait moins de gens heureux quand on était plus croyant, et si, lorsqu'on est plus incrédule, la vie est plus limpide. — Voilà donc notre conférencier ariégeois.

Ainsi, l'Ariège peut se vanter d'avoir étudié, par ses représentants littéraires de toute sorte, des types spéciaux d'hommes et des épisodes de mœurs publiques. Auront-ils quelquefois fait un peu fausse route? Leurs personnages auront-ils toujours donné la démonstration ou la leçon morale qu'on attendait? Auront-ils quelquefois laissé

passer, dans leurs types, la banalité et la médiocrité des pensées et des sentiments? Jusqu'à quel degré ont-ils saisi les bons mouvements du cœur, trouvé du nouveau sur des choses et sur des êtres que tout le monde croit connaître dans leurs replis profonds, et réformé des jugements qui n'étaient que des préjugés...? C'est au lecteur à apprécier.

XXV. — Mais dans le domaine où l'on doit faire montre de la faculté esthétique, après avoir parlé de ceux qui exercent cette faculté heureuse dans le roman ou dans la critique, disons aussi qu'il en est qui font de l'art par le *dessin*, l'*illustration*, cortège et achèvement des œuvres, des pensées et des sentiments. Nous nommerons ici mademoiselle *Rose Maury*. Nous sommes tenu à la réserve sur les personnalités vivantes, cherchant encore leur voie, n'ayant pas encore conquis la plénitude de développement nécessaire avant de passer sous le portique de l'histoire. Toutefois, il nous est impossible, bien que nous soyons personnellement sans informations directes sur le talent de mademoiselle Rose Maury, de ne pas reproduire dans nos pages les faits textuellement énoncés dans les feuilles publiques. Déjà le *Courrier de Tarn-et-Garonne* avait révélé les dispositions exceptionnelles pour le dessin, qui s'annoncaient chez mademoiselle Rose Maury, encore tout enfant. Mais voici comment l'*Étoile de l'Ariège* (1er décembre 1883) nous fait connaître la progression du talent de la jeune artiste :

« L'on n'a pas oublié les charmants recueils illustrés par Rose Maury à 12 ans, disposition naturelle qui la désignait pour l'illustration dans un avenir prochain. On se souvient aussi que, cinq ans plus tard, avant de partir pour Paris, où elle allait compléter ses études, elle composa, sur une

grande toile, la Sainte Vierge bénissant le monde, tableau donné à l'église d'Avignonet (Haute-Garonne).

« Arrivée à Paris en 1876, Rose entra à l'école nationale spéciale de dessin, et enleva les premiers prix aux divers concours; l'année suivante, en 1877, elle terminait sa seconde année, en remportant onze nominations, huit premiers prix et la médaille d'or donnée par le ministre des beaux-arts.

« Sortie de l'école, mademoiselle Maury s'est surtout attachée à l'illustration ; mais l'on compte si peu de femmes dans cette branche de l'art, qu'un préjugé existe contre elles, à ce point qu'avant d'acquérir le nom qu'elle se fait aujourd'hui, la jeune artiste a dû, pendant quelque temps, errer comme une âme en peine, protégée seulement par son crayon fécond, pour percer à travers les groupes d'artistes illustrateurs qui partout défendaient leurs postes.

« Mais les meilleures maisons d'illustration et les grands journaux illustrés ont heureusement à leur tête des hommes distingués, qui savent mettre de côté toute question de personnalité pour accueillir le talent, d'où qu'il émane, de sorte que la jeune artiste a dessiné pour les grandes librairies Hetzel, Plon, Delagrave et autres et pour divers journaux illustrés, et, ne doutant plus d'elle désormais, elle a réclamé et obtenu une place au *Journal amusant*, où l'on n'est admis à dessiner, à côté des artistes qui y collaborent, que quand on est sûr de son crayon et qu'on dessine en maître. »

Avec de tels débuts, on doit espérer beaucoup du jeune et précieux talent de mademoiselle Rose Maury, qui se révèle avec l'organisation d'une artiste bien douée. L'Ariège applaudira aux succès qui ne peuvent manquer de venir quand, avec des habitudes laborieuses, on sait garder une attitude digne et honnête, entre les principes et l'idéal

d'une part, et d'autre part la poétique dominante et le goût du public. Nous sommes sûr qu'avec la jeune artiste ariégeoise, l'art n'aura point à revendiquer des immunités contre la morale.

Restent ceux qui ont usé des lettres, des correspondances, et sont devenus des moralistes de ce chef. Si l'essence de l'art est le beau, le vrai, le juste, ce n'est pas seulement le théâtre, le roman, la critique esthétique, qui offrent un champ aux ouvriers de la civilisation. Ne faut-il point compter ceux qui se sont ouvert la voie du *genre épistolaire* ou celle de l'*éloquence*? Ce sont ces glorieux compatriotes que nous allons présenter dans les chapitres qui vont suivre.

CHAPITRE IV

Suite de la section des moralistes. — Le genre épistolaire ; la correspondance chez les Ariégeois. — Retour à Labouïsse-Rochefort. — Il a ressuscité le genre littéraire des voyages moitié prose, moitié vers, dont Chapelle et Bachaumont ont donné des modèles. — Labouïsse-Rochefort est surtout dans le genre épistolaire.— Correspondance de 1800 à 1850.— Nous avons recueilli les débris de cette correspondance poétique et littéraire. — Le lettré de Saverdun en correspondance avec tous les hommes célèbres de son temps. — Comment Labouïsse a semblé un grand conseiller littéraire, une sorte de baron Taylor du Midi. — Simple catalogue des gens avec qui il correspondait, ou qui le consultaient. — Fabre d'Olivet, le prince Kourakin, Anson, Champollion-Figeac, Grancher, de Gérando, le roi de Hollande, la duchesse d'Abrantès, Berryer, Boissy-d'Anglas, Chateaubriand, etc., etc. — Correspondance avec la comtesse de Beaufort d'Hautpoul, de 1806 à 1820. — Jugement sur madame de Staël et madame de Genlis. — Par la correspondance avec d'Anson, toute tronquée qu'elle soit, on peut suivre pas à pas l'histoire du premier Empire jusqu'en 1810, avec le contre-coup des événements d'alors sur Paris. — Des hommes de l'Académie qui étaient supérieurs à l'écrivain de Saverdun, avaient recours à son opinion. — Il fut effectivement un arbitre littéraire, une influence, un moraliste. — Recueil de quelques-unes de ses pensées originales.

I. — L'histoire des Ariégeois ne devant omettre aucun de ceux qui ont été ou qui sont quelqu'un, à un degré plus ou moins saillant, dans une des branches de la voie scientifique, nous reprendrons, en lui consacrant ce chapitre, un personnage cité au tome des *Poètes*. Nous publierons sa correspondance littéraire, d'où il apparaît visiblement que ce docte Ariégeois était devenu en France une sorte d'oracle, un arbitre très consulté, appelant par conséquent l'attention sur l'Ariège. Il s'agit du poète de Saverdun, cet écrivain fécond. Mais nous devons aller chercher Labouïsse-Rochefort là où l'on doit le trouver, dans le genre épistolaire.

En France, a-t-on dit, pays d'engouement et de caprice, chaque siècle, chaque époque a eu *ses modes* en littérature, aussi bien qu'en habitudes sociales ou en vêtement. Sous François Ier, on prisait le rondeau. Boileau faisait valoir le sonnet. Bientôt les choses changèrent dans le Parnasse, ce fut le tour de ces voyages moitié prose, moitié vers, dont Chapelle et Bachaumont donnèrent des modèles. Ce genre littéraire eut quelque temps assez de vogue ; il n'était petit bourgeois, ayant fait un voyage de trois lieues, qui ne voulût donner, en pitoyable prose assaisonnée de mauvais vers, le récit de ses aventures. Or, on a fait un mérite à Labouïsse-Rochefort d'avoir ressuscité cette mode, qui avait fini par disparaître. « Il s'est trouvé un homme aimable et modeste, disait une revue de Paris, qui a eu le courage de l'exploiter de nouveau, c'est M. de Labouïsse-Rochefort ; mais il a su le rajeunir en remontant à son origine et en lui rendant sa véritable destination, celle que Chapelle et Bachaumont lui avaient primitivement donnée ».

Nous déplacerons la question. Nous dirons non point que ce genre littéraire des voyages a fait son temps, mais que Labouïsse-Rochefort est ailleurs, et qu'il faut le chercher dans *sa correspondance*. Ainsi nous avons, dans ce chapitre : 1° à faire connaître les circonstances de cette correspondance ; 2° à préciser les conclusions qui en découlent.

La France et l'Ariège n'ont pas fait assez d'attention au moraliste caché dans cette correspondance. Labouïsse-Rochefort est-il dans les poésies légères qu'il écrivit au courant de la plume, et qu'on lisait de son temps à la hâte ? Trouve-t-on le vrai Labouïsse-Rochefort dans les nombreux volumes qu'on a de lui à la Bibliothèque nationale ? — Nullement. Nous estimons qu'il est surtout dans ses lettres, qui sont innombrables et qui font

de lui le mémorialiste, le chroniqueur de la première moitié du dix-neuvième siècle.

Si l'on distingue différents genres de correspondance : le genre Sévigné, le genre Voltaire, le genre Héloïse et Abélard, le genre Maurice et Eugénie de Guérin, etc., nous ne devons point passer sous silence le genre Labouïsse-Rochefort; car on doit s'habituer à classer le lettré de Saverdun dans la société immortelle des beaux esprits, où il faut lui conserver une place. Or, si l'on doit demander Labouïsse-Rochefort à la famille d'esprits à laquelle il appartenait réellement, indubitablement nous devons le chercher parmi ceux qui ont cultivé le genre épistolaire. Ses livres même ne sont qu'une forme de la correspondance. Il raconte des voyages à Trianon, à Saint-Léger, à Rennes-les-Bains; il dit ses rêveries, ses confidences, ses souvenirs, il se raconte lui-même ; mais ne lui demandez pas un livre dogmatique, un traité rédigé avec méthode [1]. En tout ce qu'écrivit Labouïsse se retrouvent la fluidité de la lettre, ce ton négligé, cette surabondance qui déborde et conduit à la prolixité. C'est un bois touffu, où les branches vous embarrassent ; mais on l'élaguera pour s'y frayer un passage [2].

1. Labouïsse, parlant de ses propres œuvres, dit lui-même : « Ce ne sont que des causeries, des extraits, de l'histoire en robe de chambre, des anecdotes privées, des traits piquants, des remarques littéraires. » (*Trente ans de ma vie*, t. VI, p. 4.) — Qu'on prenne, par exemple, ses *Mélanges politiques et littéraires*, volume in-8°, publié en 1834; ce n'est pas autre chose qu'une correspondance. Labouïsse-Rochefort y a réuni 45 lettres, quelques-unes fort étendues, adressées généralement à des journalistes. Il y discute, sans doute, quelque point relatif aux lettres, aux hommes ou aux choses.

Comment aussi se refuser à reconnaître deux faibles en Labouïsse : de ne savoir se résoudre à parler moins souvent de sa personne, ni à faire moins d'usage des dernières bribes de son portefeuille?

2. Nous sommes le premier à dire que les œuvres de Labouïsse-Rochefort pèchent par la surabondance, par l'abus des digressions, un certain manque d'ordre et de sobriété, une véritable incontinence de plume. Nous souscrivons au jugement de M. le vicomte de Bonald, rec-

II. — Si les naissances sont des temps de concentration qui resserrent les groupes et les familles, l'époque de la mort, sombre pendant des naissances, n'est que trop le temps des dispersions de toute sorte. Lorsque Labouïsse-Rochefort devint un disparu, le vent de la dispersion s'attacha à ses papiers et à sa correspondance. Mais les choses humaines ont le flux et le reflux de la mer. On avait fini par réunir ce qui avait été éparpillé, mais pour le disperser de nouveau en 1854. On annonçait, cette année-là, la vente « d'une grande correspondance politique et littéraire » de M. Labouïsse-Rochefort, correspondance que le littérateur de Saverdun avait entretenue de 1800 à 1850 avec plus de deux cents personnages; ce qui formait environ quatre cent cinquante lettres, pièces de vers ou poèmes ; en tout huit cents pages de texte. Fils de l'Ariège, mû par un sentiment de piété filiale, nous avons voulu acquérir, vingt-sept ans après cette dispersion nouvelle, la plus grande partie de ces débris épistolaires.

Disons de suite que l'on retrouve, en compulsant la correspondance de Labouïsse, toute l'histoire du Directoire, du Consulat, de l'Empire surtout et de la Restauration. Toutefois, observons que si Labouïsse-Rochefort parle surtout de ses préoccupations intimes, de ses affaires, de son foyer, on s'aperçoit néanmoins d'une note dominante. Labouïsse-Rochefort n'avait, à travers son royalisme, qu'une passion,

teur de l'université de Montpellier, auteur d'une imitation en vers des Bucoliques de Virgile : « Je ne me permettrai, écrivait-il à M. Labouïsse, qu'une réflexion sur un recueil rempli de vers faits avec tant de grâce et de facilité, c'est qu'il eût gagné à certains retranchements. Les peintures trop naïves d'un âge d'or peuvent n'être pas sans inconvénients dans un siècle de fer. »

Nous eussions bien voulu que Labouïsse s'appliquât à lui-même un précepte du chapitre XX de ses *Pensées*, intitulé *La littérature*, où il dit : « Parlez peu, mais parlez bien; le style doit couler, mais *non pas inonder* » (T. II, p. 97).

celle de la littérature, le besoin de généraliser le goût de la littérature, comme on le voit par une lettre qu'il écrivit à François de Neufchâteau, quand il fonda l'*Ami des Arts* (1797)[1].

On comprendra donc qu'en esquissant une dernière fois cette physionomie ariégeoise, nous entendons délimiter et préciser une valeur intellectuelle. Voilà pourquoi il faut donner un aperçu de Labouïsse tel que sa correspondance l'a révélé ; il faut voir passer, dans cet échange de communications que le lettré de Saverdun entretint avec tous les hommes célèbres de son temps, les gros et les petits événements, la capitale et la province, le bulletin quotidien des guerres, les hommes et les femmes, Toulouse, Castelnaudary et Paris, les grands esprits, les académies, les hontes, les gloires de l'époque[2]. Et l'on devra bien conclure que celui

1. Il ne faudrait point s'imaginer cependant que la vie de Labouïsse-Rochefort s'écoula béatement dans le culte des lettres. Il dut courber la tête plus d'une fois sous le vent du malheur.

Il épousa, en 1802, à Toulouse, mademoiselle Éléonore Musard de Saint-Michel, créole née à l'île de France, que des malheurs de famille avaient fait élever sur le continent, distinguée physiquement et qui avait des talents poétiques. Labouïsse lui dédiait la plupart de ses livres.

La révolte des nègres à Saint-Domingue détruisit les propriétés de M. Musard père; Labouïsse le recueillit chez lui avec sa belle-mère, mais sa fortune avait été ébréchée par la Révolution, et par le remboursement de 40,000 écus en argent.

En 1810, il accepta une place lucrative dans l'administration des tabacs. Mais bientôt, coup sur coup, il perdit trois de ses enfants et sa femme.

En 1830, c'est sa place qui lui fut enlevée. Dès lors, il voulut faire des spéculations : il se chargea d'une imprimerie à Toulouse et devint industriel malgré lui.

Bientôt sa vie ne fut plus qu'une longue suite de douleurs. Sa piété, qui était véritable, le soutint. Son caractère emporté, devint doux et résigné. On l'admirait à la fin de sa vie, se consumant en efforts pour soutenir ses filles, supportant les travaux, les veilles, lui qui avait été si opulent ! Il mourut à Castelnaudary, le 22 février 1852.

Il pouvait avoir l'idéal, le cœur, l'insouciance du poète, mais il devait être nécessairement un pitoyable industriel.

2. On ne doit pas oublier les habitudes littéraires de cette époque, ces réunions où l'on se piquait de beau langage. C'était le temps où M. Guizot, tout jeune homme, composait une pièce que les lettrés de Nîmes

dont les lettres furent, pendant un demi-siècle, la chronique de la France, était un moraliste, un pouvoir véritable, une influence.

Maintenant reproduirons-nous une à une et en leur entier les lettres écrites par ou à notre écrivain de Saverdun ? Force nous est de nous borner à dresser un simple catalogue des hommes avec qui Labouïsse-Rochefort correspondait, et de toucher à peine à l'objet de ses missives ; cela suffira à établir les droits incontestables de notre écrivain des Pyrénées, à occuper la place que nous revendiquons pour lui dans la compagnie des nobles intelligences. Voir accourir une quantité prodigieuse d'hommes de talent pour consulter Labouïsse, tous acceptant avec confiance son appréciation, sa censure, cela seul démontre que nous avons affaire à un *arbitre du goût*, qui exerça une influence sur les diverses notabilités européennes. Que de sociétés savantes, que de cercles littéraires entrèrent en rapport avec lui[1] ! On dirait le grand conseiller littéraire, une sorte de baron Taylor du Midi. Par lui les muses du Nord demandent à fraterniser avec celles du Midi[2]. Et lorsqu'on a dépouillé cette correspondance qui contient, pour ainsi parler, la minute, les procès-verbaux d'entretiens de quarante années accordés dans un cabinet de lettré consultant, on achève de s'édifier, en lisant depuis 1817, sur la porte de ce lettré, cette devise : « J'aime plus les livres que l'argent[3] ». Admettrons-nous cependant qu'un homme

ont conservée, et qui est intitulée *Vers sur les mots* SOUVENIRS *et* ESPÉRANCE, *dont une dame m'avait vanté les douceurs*. C'était, sous l'Empire, le reste de la société littéraire antérieure à 1789. (Voyez le discours de M. Jules Simon, à l'Académie, sur Guizot.)

1. Académies de Marseille, de Besançon, Société d'émulation de Cambrai, etc.

2. Voir une lettre de Fidèle Delcroix, secrétaire perpétuel de la Société d'émulation de Cambrai, à M. Labouïsse (22 décembre 1832).

3. Lettre de Labouïsse à Eynieri, 30, rue Mazarine. (Paris, 3 janvier 1817).

qui, de son vivant, allait devenir une des gloires françaises, soit retombé, on ne sait pourquoi, dans l'oubli et l'obscurité? Cela ne peut pas être.

III. — Citons tous les personnages qui se mirent en rapport avec notre lettré de Saverdun.

Auguste Daguin, l'un des chefs de l'insurrection royaliste en Ariège et à Toulouse, en 1799, envoie à L. Rochefort, sous le Consulat, un acrostiche sur *Caroline*, et en fait le commentaire dans tout le cours de sa lettre.

Le philologue, le philosophe mystique *Fabre d'Olivet* disserte avec notre Ariégeois sur l'existence d'*Isaure*; c'est avant le siècle de cette femme qu'il faut chercher les véritables troubadours. Belle et curieuse lettre littéraire. (Paris 15 floréal an XII).

Les diverses lettres de l'abbé *Feletz*, de l'Académie française, nous font assister au commerce intellectuel de deux beaux esprits (1804). — Même commerce entre Labouïsse et le baron de *Ferussac*, célèbre naturaliste.

Le comte *François de Neufchâteau*, ancien membre de l'Assemblée constituante, académicien (lettre de 1808); *Hyacinthe de Gaston*, chevalier de Malte, traducteur de l'Éneide (1807), envoyait à notre Labouïsse des épitres en beaux vers, et madame de *Genlis*, en prose (1806); — le prince *F. Kourakin*, ambassadeur de Russie à Paris, professait une estime mêlée d'admiration pour les écrits du littérateur ariégeois (lettre du 27 décembre 1810). Même sympathie du marquis d'*Aguilar*, lettre écrite en partie en vers (Toulouse, 1809).

Les lettres de *Lœillard d'Avrigny*, auteur de la tragédie de *Jeanne d'Arc à Rouen*, adressées de 1800 à 1809 à Labouïsse-R., renferment des détails littéraires d'un grand intérêt. — Lettres de *Mercier de Compiègne* (1800); — de *Blin de Sainmore* (1806); — de *Deguerle* (1808); — du comte général *Dejean*, de l'an VIII à 1817, à Labouïsse-Rochefort, son cousin; — de *François-André Dejean*, évêque d'Asti (1811); — du général *Pierre-François Dejean*, savant entomologiste, de 1809 à 1840; — du savant helléniste *J. B. Gail*, du Collège de France (1828); — du général *Foy*, en 1825; — d'*Alexandre Guiraud*, poète (1808 à 1834); — du fabuliste *Jauffret* (19 avril 1825); on causait de l'Académie de Marseille, et en 1832, de la collection si riche d'autographes de M. Labouïsse; — du poète *Mollevaut* (Paris 1833); — de M. *de Malaret* (Toulouse 1826); — du savant chimiste *Julia de Fontenelle*, (Narbonne, 1825); — de madame *Lavaysse de la Beaumelle*, (Mazères, 24 prairial an VIII); — du conventionnel et poète *Henri Larivière* (1823-25); — de l'auteur dramatique *Antoine Le Bailly* qui entre dans des détails intéressants, à propos d'un manuscrit normand qu'il lui envoie (Paris, 1815); il lui écrit, en 1819, une très belle lettre, où il lui parle de sa santé : il était aux prises « avec la plus incommode des hotesses, la chienne de goutte, puisqu'il faut l'appeler par son nom..... », — du naturaliste *Delastre* (1809 et 1821); — de *François Noel*, inspecteur de l'Université (1825); — de l'historien *J. Corentin Royou* (1813); — du baron *Trouvé*, ministre près la république cisalpine (1825 à 1828); — de *Luc de Villar*, évêque constitutionnel de Laval (1825).

Éloy Joanneau, de l'Académie Celtique, lui mande son sentiment relativement à la traduction qu'il a faite des épigrammes de Martial (Paris, 2 novembre 1804).

Anson, après avoir traduit Anacréon, demande l'avis de Labouïsse-Rochefort (août 1810).

Le poète *Baour-Lormian* adresse des lignes très intéressantes au poète de l'hymen; — il y a aussi des vers charmants du critique *Chardon de la Rochette* (Nismes 1809).

Champollion-Figeac, père de l'orientaliste (Grenoble 1808), — *C. A. Chaudruc*, littérateur, de l'*Athénée du Gers*, de 1806 à 1833, laissent de nombreuses lettres, et ce dernier entre avec L. Rochefort dans une foule de détails intimes et littéraires; — *Bernard Clément*, auteur critique, traitait beaucoup Rochefort de « citoyen », sous le Consulat.

Laurent-Pierre Berenger, auteur des *Soirées Provençales*, confère avec notre épistolier (Lyon, 1817).

Claude-François de Chauveau-Lagarde, défenseur de Marie-Antoinette, avait quelque chose d'affectueux pour notre Ariégeois.

Albert Demoustier (1809); — *Antoine Desaugiers*, célèbre chansonnier, (1818), le questionnent sur des projets de travaux historiques et littéraires.

On trouve des lettres du poète *Millevoye* à L. Rochefort, qui vont de 1806 à 1814 — et *Poitevin*, secrétaire de l'Académie des *Jeux Floraux* l'entretient en 1806 et 1807, des concours de l'Académie.

Joigneau Desloges, de Poitiers, l'informe d'un bien curieux document, d'une lettre de *Bayle* à Isaac Baulot, littérateur, écrite en 1702, à Rotterdam; (Poitiers, 1808).

Compliments envoyés par *Pierre Batle* en 1809; lettre intéressante; l'auteur remercie du plaisir qu'il a eu à lire Labouïsse-Rochefort (Perpignan, février 1809).

Dorat-Cubières, auteur dramatique (1812); — *Creuzé de Lesser*, fabuliste et chansonnier (1814), sont de ses correspondants, ainsi que *Dacier*, de l'Académie française, en 1810; — on trouve *Aimé Martin*, en 1816; — le poète *Kérivalant*, correspondant rempli de charme (Nantes, 1805 à 1810); — l'archéologue *Millin* (lettres de 1805 à 1808).

La comtesse de *Beaufort d'Hautpoul* aime à causer sur les sujets littéraires (lettres de 1814 à 1821) — ainsi que la baronne de *Mandelot* (château de Chiloup, lettres du 14 novembre 1820).

La correspondance du comte *Blanchard de la Musse* avec notre poète (Paris et Nantes) forme un très important et bien curieux dossier littéraire, (lettres de 1810 à 1823); — le mari de la célèbre danseuse *Guimard* (Despeaux) lui écrit en 1806.

Viennent les imprimeurs avec *Didot* aîné, en 1817; aimable lettre en partie en vers; — les poètes avec *Treneuil*; — les membres de l'Institut avec *Dugas-Montbel* (lettres de 1826 à 1830); — les économistes avec *Dupont de Nemours* (lettres de 1810 et de 1825); — les membres de l'Académie française avec *Étienne*.

Quelquefois, la correspondance n'est qu'un assaut de poésie. — Vers 1821, *E. Julia de Fontenelle*, de Narbonne, lui envoie les vers suivants, à propos d'épigrammes :

> Quelle entreprise téméraire !
> Vouloir attaquer tous les sots,
> C'est n'avoir jamais de repos!
> Qu'un tel ouvrage est long à faire !

Puis encore au sujet d'un rimailleur :

Quidam a fait quelques ouvrages ;
Il a plusieurs talents divers ;
Mais on dit pourtant que ses vers
Voient plus de c..., que de visages.

En 1805, le 4 fructidor. le secrétaire général du ministère de l'intérieur, M. *de Gérando* écrit des lignes flatteuses de confraternité littéraire à notre intarissable moraliste.

En 1805, le 15 janvier, c'est le *roi de Westphalie* qui fait écrire par le secrétaire du cabinet, Brugnières (lettre de Cassal). En 1809, c'est le *roi de Hollande*. Le chef du bureau topographique du roi est chargé de féliciter Labouïsse sur ses idylles imitées de Métastase (lettre d'Amsterdam, 11 janvier).

On passe au 5 janvier 1835 ; un ecclésiastique de l'évêché de Pamiers l'informe de l'état de la maladie de Mgr de Latour-Landorthe.

La correspondance du marquis de *Lacaze* est étonnante : nous possédons une quantité considérable de lettres en prose et en vers (1815-1827).

L'évêque de Perpignan (lettre du 14 janvier 1834) l'entretient d'affaires personnelles. Labouïsse avait perdu sa femme. Le prélat le console et lui transmet ses sentiments affectueux.

Le grammairien et poète *Grancher* lui envoie (1823) un quatrain que M. d'Hautpoul lui avait demandé pour mettre au bas du buste du premier Consul.

Aux genoux de la Paix j'ai conduit la victoire ;
Tous les maux à ma voix se sont évanouis,
Et sauveur de la France. il ne manque à ma gloire
Que d'être Monck un jour, au lieu d'être Louis.

La correspondance de Grancher avec Labouïsse est considérable et pleine d'intérêt ; nous la possédons presque en entier. Il y a une belle poésie dédiée à l'évêque d'Hermopolis.

Longue correspondance avec *Ferlus*, le célèbre directeur de Sorrèze, — avec *Alexandre du Mège* — avec *Auguste Gaude*, poète toulousain.

Labouïsse correspond, en 1820, avec *Decroix*, jadis secrétaire du roi et trésorier de France sous Louis XV et Louis XVI ; il s'agissait entre eux d'une nouvelle édition des épigrammes de Martial et d'un manuscrit de Maynard, relatif à cet auteur.

IV.— Une autre lettre intéressante de Rochefort est celle où il parle de la pièce *Cyrus*, composée par Chénier pour le couronnement de l'empereur. Il y raconte aussi la bizarre aventure de la baronne de Leslie, que des gens éplorés vinrent supplier d'intervenir pour obtenir la grâce de quatre déserteurs qu'on allait fusiller. Cette dame était mariée à Lille ; elle dut intervenir, sans le connaître, auprès du chef de corps, le colonel comte de Bentheim, qui avait une sou-

veraineté en Allemagne. La chose est contée par Labouïsse avec infiniment d'esprit.

Un jour, désirant changer de résidence (il était à Orthez, en 1813), il écrit à un de ses puissants amis :

Car enfin, s'il faut ne rien taire,
Je dois avouer sans mystère
Qu'où je suis je me déplais fort.
Pour mes enfants nulle ressource,
Il en coûte cher à ma bourse,
Et vous allez voir si j'ai tort
Quand je ne cesse de me plaindre
Des lieux où m'exile mon sort.
En quatre mots je vais les peindre.
Des rochers qui bravent les cieux,
D'immenses terrains sans culture,
Des jours constamment pluvieux,
Une bizarre architecture,
Et, pour finir cette peinture,
Des bœufs, des ânes, des bichons
Et des régiments de cochons !...
Encore si dans la conjoncture
Je pouvais me dédommager
Avec l'humaine créature !...
Mais, hélas ! comment y songer ?
Outre que je suis étranger,
Voici le pis de l'aventure :
Ne croyez pas que les jambons
Soient l'emblème du caractère
De l'habitant peu débonnaire.
Il n'est guère ici de gens bons.
Partout la ruse, la finesse,
L'avarice, la fausseté...

On reste ébloui de la diversité des correspondances de Labouïsse, de l'activité qu'il déploie en lettres, en démarches, en travaux. Il écrit une lettre, en prose et en vers, sur une peinture de la célèbre madame Vigée-Lebrun, qui avait fait son portrait. Il s'entretient avec Michaud, de la

Quotidienne, feuille qui allait reparaître (1814). L'on trouve, en 1818, quatre charmantes lettres échangées avec Aimé Martin, premier rédacteur de la Chambre des députés, sur leurs travaux poétiques respectifs. Tandis que sa correspondance marche dans toutes les directions, il trouve le temps de régler, par lettres, des recherches faites pour lui à Paris, en vue de découvrir des portraits, des autographes de Bayle, des comtes de Foix et de Béarn, d'Éléonore de Comminges, de Jeanne d'Albret; et s'inquiète d'un *impromptu* qu'il adressait dans son jeune âge à son Éléonore. Ce qui ne le dispense pas d'écrire aux Altesses royales pour diverses entreprises littéraires (lettre du 13 octobre 1823). Le duc de ... lisait l'*Anecdotique*, revue publiée par M. de Labouïsse. Le publiciste de Saverdun sait aussi adresser à sa femme des épîtres de deux cents vers, comme celle sur quelques *Poètes érotiques*. — Mais reprenons notre énumération.

La duchesse *d'Abrantès* écrit à M. Auguste de Labouïsse-Rochefort en 1825 et en 1838. Il est question des *Mémoires* de cette dame; elle n'est pour rien dans ceux d'*Une Femme de qualité*. — Le célèbre médecin baron *Alibert*, auteur de la *Physiologie des passions*, correspond souvent avec notre concitoyen — Un littérateur, *Amanton*, l'entretient de la publication de ses lettres bourguignonnes (Dijon. 1823). — Une autre charmante correspondante est madame *Victorine Babois*, poète et romancière (6 août 1824). *Elle ne savait pas que sa femme* (de Labouïsse) *cultivait aussi avec succès l'art si aimable et si difficile de parler en vers. . Ses enfants doivent être des rossignols.* — Madame *Bayoud*, portière, poète et romancière, ne peut contenir le plaisir causé par la lecture des œuvres du poète de Saverdun, et lui écrit (août 1824) :

J'ai lu deux fois ces vers charmants.
Et je veux les relire encore ;
On passe les plus doux instants
Avec l'époux d'Éleonore.
Vous qui parlez si bien au cœur,
Daignez accepter mon hommage,
Et croyez que votre suffrage
Sera pour moi le plus flatteur.

Le cardinal de *Clermont-Tonnerre* lui mande, en 1826, qu'il parcourt avec intérêt ses ouvrages, fruit de ses doux loisirs. — L'archevêque de Toulouse, le valeureux et solide Mgr d'*Astros*, correspond et échange des

vues avec lui de 1828 à 1833. — Le grand *Berryer trouve heureuse l'idée que madame Labouïsse a eue de traduire les satires de Perse en regard des personnes et des mœurs de notre temps...* Au milieu de ses travaux parlementaires, Berryer goûtait, en lisant le moraliste ariégeois, « une agréable distraction ». — Lettres de *Sophie Maillard de Chambrère* (1825) ; — de la comtesse *Dupont* (1835) ; — du comte *Daru*, ministre, de l'Académie française ; — de *Lepan*, auteur d'une *Vie de Voltaire*, et qui se plaint, en 1829, que cette vie ne se vend pas ; — du baron *de Stassart*, gouverneur de Bruxelles, qui lui envoie quatre vers de la main du *prince* (Ch. J.) *de Ligne*, feld-maréchal, renommé par son esprit et ses talents littéraires (1824) ; — de l'abbé *de Ravignan*, lettre datée de Toulouse (décembre 1838) ; — du naturaliste *Boudon de Saint-Amans* (1827) ; — de madame *de Souza*, depuis comtesse de Flahaut ; — du comte *Villeneuve de Bargemont* (1826) ; — du baron *Walkenaer* (1822 à 1842) ; — de *Helena-Maria Williams*, poète anglais qui lisait avec délices « ses poésies si gracieuses et si pleines de sensibilité » (Paris 1827) ; — de l'historien *Duvernoy* (Montbéliard 1826) ; — du colonel marquis *de Chesnel* (1823-26). — Le comte *de Boissy d'Anglas*, conventionnel, a laissé plusieurs lettres écrites à Labouïsse sur les affaires du temps. — Mademoiselle *Clémentine Cuvier*, fille du célèbre Georges Cuvier, était également en correspondance avec l'Aristarque de Saverdun (Paris 1825), ainsi que le magistrat *Breghot-du-Lut* (Lyon 1827) ; — le poète *Jacques Carbonnell* (Perpignan, après 1830). — Le peintre d'histoire *François-Xavier Fabre*, secrètement marié à la comtesse d'Albany, veuve du prétendant Charles Edouard et d'Alfieri, confie à L. Rochefort ses plus intimes sentiments ; il tient à son suffrage et à son approbation ; il lui mande qu'il a donné à la bibliothèque de Saint-Laurent, à Florence, tous les manuscrits d'Alfieri, et tous ses tableaux à sa ville natale. *Antoine Grouvelle*, littérateur, celui-là même qui, en qualité de secrétaire du conseil exécutif provisoire, en présence et sous les ordres de Garat, ministre de la justice, avait lu à Louis XVI sa sentence de mort, écrivait à Labouïsse-Rochefort une aimable lettre sur ses ouvrages littéraires (3 frimaire an XIV). — Correspondance suivie entre *Chateaubriand* et L. Rochefort, surtout en 1833 et 1834. L'auteur du *Génie du Christianisme* lui envoie un exemplaire de ses œuvres dont lui avait parlé Ballanche. Labouïsse-Rochefort entendait l'illustre breton dire comme à M de Fréville : « Vous savez, monsieur le comte, combien nous sommes bêtes, nous autres royalistes, il n'y a pas moyen de se servir de nous » — Le comte *de Peyronnet*, l'un des ministres signataires des ordonnances de juillet 1830, écrivait à M. Labouïsse, en 1833 et 1835, des lettres qui sont datées du fort de Ham. — Le poète breton *Salliouz*, le chevalier de *Sapinaud de Boishuguet*, chef d'état-major des gardes nationales de la Sarthe, en 1815, et le comte *Philippe de Ségur* correspondent avec Labouïsse ; le premier sur le mouvement littéraire de la France, de 1806 à 1825, le second sur les guerres de la Vendée, le troisième sur l'histoire militaire. — Le poète *Alexandre Soumet* adresse une lettre en vers à M. Labouïsse-Rochefort, à Saverdun. — Le poète *Jasmin* apporta, lui aussi, ses hommages en deux pages grand in-4 : *Faribolo pastouro, canson tirado del poemo de Françounetto, à moussu Labouysso de Rochofort... Houmatgé de l'auteur Jasmin.* Deux autres pages étaient remplies par une lettre de M. *Jougados* à M. de Labouïsse, en lui envoyant la pièce autographe de Jasmin ; il l'entretient longuement de Jasmin, de son portrait dans la *Mosaïque* (Agen, 1841). — Longtemps avant Jasmin, le grand tragédien *Talma* écrivait aussi au lettré de Saverdun, et se confondait en humilité devant lui. « C'est en vérité trop d'honneur que

vous me faites de me mettre au nombre de ceux dont les lettres méritent d'être conservées... Nous autres, pauvres êtres éphémères, quelle figure pouvons-nous faire dans une collection?.. » — En 1826, le philosophe polonais, *Adam Klevanski*, lui écrivait une page de sa très fine et très jolie écriture, lui présentant des réflexions philosophiques sur l'impolitesse qu'il y a à se laisser devancer dans la correspondance, etc., etc. (Toulouse, 20 décembre). — M. *de Monmerque*, de l'Académie des inscriptions, entretient longuement Labouïsse, dans une belle lettre, de madame de Sévigné; il lui parle des lettres inédites d'elle, qu'il a découvertes dans des collections particulières, archives de famille et dépôts publics (lettre du 21 juin 1818, quatre grandes pages). — Une autre correspondance d'un grand intérêt est celle de *Lucas de Montigny* avec L. Rochefort. Montigny, auteur des *Mémoires de Mirabeau*, lui écrit le 16 juillet 1834, à l'occasion de la publication de ces mémoires : « Je conçois, monsieur, l'opinion que vous exprimez avec des ménagements pleins de délicatesse et d'obligeance. C'est précisément pour adoucir, sinon effacer de telles préventions dans des esprits tels que le vôtre, c'est pour montrer sous son véritable aspect Mirabeau si défiguré jusqu'à présent, que j'ai entrepris mon long travail; je crois avoir prouvé que l'homme privé fut beaucoup plus malheureux que coupable; j'espère prouver que l'homme le plus fort d'une révolution qu'il n'a pas faite et qui se serait faite sans lui, était aussi le partisan le plus convaincu, comme le conseil le plus éclairé et le plus ferme appui du trône qu'il aurait sauvé, s'il avait vécu... »

V. — En somme, il résulte de cette vaste correspondance, que les contemporains s'accordèrent à reconnaître dans le lettré de Saverdun un écrivain brillant, un homme indépendant, un moraliste grave à certaines heures. On prend conseil de lui sur toutes les questions historiques, littéraires, poétiques, philosophiques, agitées à son époque. Les historiens qui veulent raconter le passé de la ville de Versailles le consultent. Plusieurs auteurs combinent avec lui des projets scientifiques, entre autres celui de rectifier des assertions erronées, de réfuter Volney, Dulaure, etc. (lettre d'Eckard. Paris, 1834). Le poète de Nancy, Mollevaut, l'universitaire Grancher, le poète languedocien Mestre-Huc, échangent avec Labouïsse des vues et des jugements sur leurs travaux réciproques. Nous avons lu avec un grand charme la correspondance de Labouïsse avec le vicomte de Bonald, celle avec H. de Châteaugiron, consul de France à Nice, qui présente un intérêt majeur, et celle de 1829 avec un illustre publiciste de Tou-

louse, M. de Lavergne. Par exemple, lorsqu'on revient sur ces belles et doctes lettres que Labouïsse et Kérivalant échangent entre eux, on assiste aux plus fins et aux plus instructifs dialogues ; ce sont les analyses psychologiques de Sainte-Beuve, avec un ton spirituel plein d'amabilité. Nous avons pu nous donner la satisfaction d'entendre ces deux charmants causeurs, en relisant leurs nombreuses lettres de 1806 à 1814.

Mais des correspondances très étendues, très suivies et très intéressantes, ce sont celles de Rochefort avec le docteur Deville, homme de lettres qui résidait à Paris (parmi celles que nous possédons, quinze sont écrites par Labouïsse) ; avec la comtesse de Beaufort d'Hautpoul ; enfin avec P.-Hubert Anson, traducteur d'Anacréon et ancien receveur général des finances.

Nous ne citerons que deux lignes de la correspondance avec Deville ; nous les empruntons à une lettre datée de Narbonne, 30 avril 1817. Labouïsse-Rochefort se voit contraint de repousser une accusation assez grotesque ; il se plaint de voir bafouer le bonheur qu'il a trouvé en ménage :

Je pense que vous avez retiré de chez M. Didot un exemplaire des *Amours*. Comment avez-vous trouvé cet ouvrage ? Eclairez-moi de vos critiques, pour que je puisse le corriger. Les journaux ne cessent de me faire une guerre cruelle ; mais en vérité je ne conçois pas comment c'est un si *grand crime que d'aimer et chanter sa femme*. Mais comme aucune loi ne le défend, je garderai sur ce point mes goûts et mes principes.

Malheureusement, ce sont les répliques, les réponses des correspondants de Labouïsse qui nous sont revenues en plus grand nombre ; nous possédons, en plus petit nombre, les lettres de Labouïsse lui-même à ces personnages. Pour ce qui est d'Anne-Marie de Montgeroult, comtesse de Beaufort d'Hautpoul, célèbre romancière née à Paris en 1763, morte en 1837, nous avons un grand nombre

de ses lettres autographes, adressées à Labouïsse-Rochefort. Cette intéressante correspondance, toute littéraire, s'étend de 1806 à 1820. Elle contient de curieux détails sur les travaux de madame d'Hautpoul. On y trouve des jugements sur madame de Staël, ainsi que sur madame de Genlis et les poètes de l'époque, et quelques anecdotes sur madame Récamier. Après avoir encensé l'empire et l'empereur, madame d'Hautpoul se livre à des attaques virulentes contre le gouvernement déchu. Ses vues sur l'éducation des jeunes filles ont paru fort intelligentes, et développées avec beaucoup d'esprit et un rare bon sens. Nous citerons une de ses premières lettres, qui est du 30 octobre 1806.

Je vous parais ou bien paresseuse, ou bien peu sensible, monsieur, à un souvenir aimable et flatteur. Cependant je suis loin de mériter un reproche, car il est de toute vérité que votre lettre du 16 juillet et le joli recueil qui l'accompagne, ne me sont parvenus qu'hier 29 octobre.

... Ce paquet envoyé à Ferney y est apparemment resté par oubli. -- J'ai quitté ces beaux lieux depuis huit mois pour faire imprimer trois ouvrages ; — le premier, dédié à l'impératrice, a déjà paru : il se nomme *Childéric*, comme vous l'avez vu dans les journaux. — Si les extraits de roman trouvaient place dans votre *Magasin encyclopédique*, ce serait un service à me rendre que d'en faire un de mon ouvrage le plus tôt possible.

Nous n'avions, à Ferney, d'autre académie que celle de nos petits enfants en grand nombre et fort beaux, mais nous ne recevions presque personne. J'ai eu peu de rapports avec Genève, où je n'allais jamais que pour emplette. J'ai fait une très petite sensation dans ce païs où madame de Staël éclipse tout ; cependant j'ai eu le plaisir d'y réunir un matin madame de Staël et la célèbre madame Verdier. C'est le seul jour mémorable de ma vie genevoise. Mais j'ai couché dans le lit de Voltaire. J'ai traversé ce beau lac depuis Vevey jusqu'à Meillerie, j'ai vu la grotte de Julie, le clocher de l'abbaïe, le jardin de Volmar, le torrent, j'ai vu la roche et l'onde profonde... heureusement je n'étais pas au désespoir.

Notre ami Lormian vient d'avoir un vrai succès...

J'habite presque toujours la campagne... J'ai cependant été beaucoup à la cour, et j'y ai eu bien souvent le plaisir de causer avec l'empereur qui juge bien les ouvrages. — Depuis le 30 août, j'ai vécu dans la retraite, j'y resterai jusqu'au retour de l'impératrice ; je ne suis point encore attachée à sa maison ; mais j'ai la promesse d'en être un jour ; elle a de l'amitié pour moi. — Mon mari est à Naples, mon fils en Calabre.

A Goupillères, par Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise). — Donnez-moi des nouvelles de madame Crabère ; fait-elle toujours de jolis vers ?

Madame Beaufort d'Hautpoul, qui avait fait un joli poème,

Achille et Deïdamie, femme d'esprit et de grâce, rassemblait chez elle, quand elle venait à Toulouse, une société littéraire, où elle se faisait remarquer par sa conversation brillante et enjouée, on n'ajoute pas *maligne*, parce que des plaisanteries spirituelles sont plutôt un badinage que des méchancetés. Cependant un rimeur toulousain se froissa un jour de ce que madame d'Hautpoul avait ri de quelqu'une de ses productions. A ce sujet, M. Monlon fit une fable intitulée *la Femme comme il y en a peu, métamorphosée en chienne enragée.* Madame d'Hautpoul, répondant par la parodie spirituelle de la même fable, terminait ainsi :

Les auteurs de bons vers sont doux et bienfaisants,
Et les méchants rimeurs sont toujours des méchants.

VI. — Pour ce qui concerne la correspondance fort volumineuse avec Pierre-Hubert Anson, il en est de même que pour madame d'Hautpoul : nous n'avons pas les questions de Labouïsse, mais seulement les réponses d'Anson. Toutefois, même avec un seul des deux interlocuteurs, cette correspondance tronquée fait suivre pas à pas, et comme dans les coulisses, l'histoire du premier Empire jusqu'en 1810.

11 *novembre* 1801. — J'ai le projet (Anson avait traduit un livre anglais) d'une nouvelle édition, avec l'anglais à côté ; j'attends la paix (avec l'Angleterre), pour me procurer des notions sûres sur lady Montague. J'ai traduit toutes ses poésies... Je vous demande la permission de laisser la note sur Rousseau ; c'est un point historique que je ne crois point devoir combattre. Assez de gens tombent, surtout aujourd'hui, sur Voltaire, dont l'opinion, en ce point-ci, est appuyée de bien d'autres faits [1]...

22 *janvier* (1802 ?). — Voici, mon cher ami, le *Mercure*, auquel je joins un petit mot. Vous devez avoir reçu, il y a quelques jours, une lettre immense de moi.

1. Nous n'avons pas cru devoir nous astreindre à classer ces différentes lettres dans leur ordre absolument chronologique. Il n'y avait point d'importance à cela.

L'empereur n'est point encore arrivé; on l'attend demain avec Murat. Tous les autres généraux restent là-bas On dit bien des choses, que je ne répète point. Entre autres choses on parle de l'abolition du décret de l'Assemblée constituante qui a détruit la noblesse, etc.

Nous lisons le nouveau roman de madame de Genlis. Cela ne vaut pas les autres; selon moi, elle parle de l'amour maternel avec art, plutôt que d'après nature. Piis a fait imprimer ses chansons en deux petits volumes. Je n'en suis pas encore à réimprimer Anacréon.

Nous dînâmes hier en quadrille avec M. Morellet et M. de Lalande. Il s'en dit de bonnes. En ce que je ne me trouvais pas juge entre les deux doyens des deux premières Académies, je n'ai pas toujours été de leur avis, et je m'en suis tiré, ainsi que madame A., très passablement. Je ne sais si l'histoire de Christophe est vraie : j'en ai entendu parler, mais, ce qui est certain, c'est que l'escadre de Brest est sortie, qu'elle se partagera, dit-on, en deux, dont une ira à Saint-Domingue et l'autre dans l'Inde.

Je n'ai point entendu parler de la translation de M. de Castellane, que je connais beaucoup : il était constituant.

Adieu; mille respects à madame de Labouïsse, et quelques baisers à M. Adolphe.

2 *février* 1804. — Je suis devenu l'homme le plus paresseux du Parnasse. Je suis fini. — Lebrun, le jeune poète, est membre de quartier à Saint-Cyr. Je fais ce que je peux pour lui.

18 *vendémiaire an* XI. — Vous n'avez plus le temps de penser aux habitants de Paris depuis que vous méditez un projet d'hymen...

Nous allons jouir successivement des nouvelles productions de Delille. Quand je le lis, j'ai honte de prendre la plume après lui.

10 *décembre* 1805. — Est-ce que ce fou de Lalande ne m'a pas mis à la tête des A... dans son second supplément! Madame Anson l'a bien grondé; il n'en dîne pas moins avec moi; c'est un original dont on s'amuse... Au surplus, je suis là en grande compagnie avec l'empereur.

Je ne vous dis plus rien de nos victoires. On traite la paix à Vienne.

1er *août* 1805. — Madame Hervin n'a pu être instruite, et le ministre... je ne vous en dis pas davantage afin de ne pas dire de mal de lui que je vois très peu... je ne connais rien de plus timide, de plus servile.

1er *janvier* 1806. — Nous attendons le rétablissement des Jeux floraux avec impatience, car c'est un très joli nom, trop joli pour moi, mes fleurs sont fanées.

Nous avons Garnier, M. Delaville, chambellan de Madame, etc., à dîner.

11 *février* 1806. — Garnier nous récite ces jours-ci quelques morceaux du poème de La Harpe sur la religion, ou plutôt sur la Révolution. Nous ne voyons Lalande qu'une fois par mois. On parle de création de fermiers généraux. Delaville a porté à madame Anson un portrait de madame de Carignan. Vigée demandera la place de Collin, mais je crois que Daru l'emportera. Volney va assez bien. — *Vale.*

29 *mars* 1806. — Vous savez que M. Daru, traducteur d'Horace, a été préféré aux autres pour l'Institut. J'en ai été fort aise parce que je l'aime, et, d'ailleurs, c'est un confrère... Une heure avant l'élection, l'Empereur entra au conseil; tous les ministres y étaient, par conséquent Maret, Champagny, Portalis, etc. Il commença par demander en riant à Champagny ce qu'il avait fait pour être sur les rangs pour l'Institut; il le plaisanta et finit par lui dire qu'il pensait qu'il ne devait pas en être, précisément parce qu'il était ministre de l'Intérieur, et ayant l'Institut dans son département... Champagny crut entendre ce que cela voulait dire et écrivit sur-le-champ

pour se retirer. — Je suis sûr de ce dernier fait surtout. — Ce n'est pas tout : l'empereur était en train, il plaisanta Maret et lui demanda ce qu'il avait fait pour être de l'Académie française... Maret cita une pièce de théâtre qu'il avait lue à l'empereur lui-même. — L'empereur se mit à rire, lui dit qu'elle n'était pas imprimée, et que ce n'était pas un titre, etc. — Le plus plaisant c'est que l'empereur plaisanta aussi Portalis, lui dit qu'il était un avocat célèbre, un homme très éloquent, qu'il avait pour lui beaucoup d'estime, mais qu'il n'avait point fait d'ouvrages littéraires. — Portalis le laissa aller et finit par lui dire : « Sire, c'est vous qui m'avez nommé. » — A cela l'empereur ne répondit rien, et on commença le conseil.

Moi, je me moque de l'Institut ; je suis en rébellion anacréontique, j'aime mieux boire.

13 *août*. — L'abbé Morellet vient de répondre par une brochure de 40 à 50 pages à Geoffroy ; cela est modéré, fort et sage. — Le comte de Grancourt (car c'est actuellement un comte du Saint-Empire) est à Paris, et ne manque pas un vendredi, ainsi que M. de Vrînes, bien plus aimable, le représentant, ici, du prince de la Tour et Taxis. Nous étions en loge ensemble pour entendre la charmante madame Catalani. — On ne peut dire trop de bien de cette madame Catalani qui est aussi d'une figure agréable...

Les affaires se brouillent avec l'Angleterre : l'ambassadeur anglais..., mais je ne dois pas encore en dire davantage...

Mais me voilà, sans m'en apercevoir, bavardant, voilà ce que c'est que l'amitié ; elle fait des miracles ; jugez de ce qu'autrefois, quoi que dise madame A., me faisait faire l'amour. — Adieu.

Le 19 *août*. — Je ne puis, mon cher, me résoudre à vous dire ce qui est dans les journaux ; lisez-les. — Mais la suppression du tribunat n'y est pas encore. Sachez donc qu'on place les uns dans le Corps législatif, les autres dans la comptabilité. Le président est sénateur, deux autres conseillers d'État, etc.

Je ne puis souffrir d'écrire des nouvelles qui, le lendemain, sont dans le *Moniteur*. Vous en avez au moins vu à Saverdun. Vous allez voir des ducs héréditaires, des comtes, qui ne le seront pas, etc. Je ne veux pas de tout cela..., je reste dans ma médiocrité dont si peu de gens sont dignes.

Grand merci à M. de Kérivalant de son obligeante version.

Nos fêtes ont été fort belles ; j'en ai vu, ainsi que madame A., une partie. Le feu était superbe au Cours, où nous étions ; du côté du château la fumée a nui à l'effet.

Je suis obligé de finir en offrant mon hommage à Eléonore.

Ce 29 *novembre* 1806. — Allons, mon ami, encore un mot, puisque vous voulez bien vous en contenter. — Vous avez le *Moniteur* sûrement dans votre ville, vous y verrez l'armistice. — Il paraît que l'empereur passera quelque temps à Berlin, car l'impératrice et la reine de Hollande y vont.

M. de Boufflers, que je rencontrai hier et à qui je parlai de votre petite humeur, me répondit tout simplement que cela regardait madame de Boufflers ; j'ajoutai que je ne m'en mêlais pas.

Je crois que le prince de la Paix a fait une sottise dont il se repentira. N'ayez pas peur, ni des Espagnols, ni même des Anglais.

Est-ce que Chateaubriand ne va pas à Jérusalem ? Cela est comique ; à moins que cela n'ait quelque rapport avec le sanhédrin qui s'assemble à Paris. Allons, tout ce qu'on voudra : nous sommes dans le grand siècle qui ne fait que commencer. — Mes respects à madame Eléonore, et mille amitiés.

3 *décembre*. — Je n'ai qu'un moment, et j'ai une mauvaise plume, vous n'aurez que deux mots...

J'ai reçu vos lettres du 20 novembre. Nous nous portons bien...

La guerre recommence. La Grande-Bretagne est déclarée en état de blocus, cela est curieux pour les diplomates.

L'abbé Maury, ou plutôt le cardinal, car c'est ce dont il s'agit, ne sera pas reçu, je crois, à l'Institut. On ne veut pas le nommer *monseigneur*. — *Vale*.

Ce 22. — Pour plaire à ma paresse, agréez, mon cher ami, le *Bulletin* d'hier du prince Al. Berthier. Cela est sûr; je ne sais encore ce que diront les journaux d'aujourd'hui.

Voilà de nouveaux triomphes; tout bon Français doit être réjoui d'avoir bien battu le roi de Prusse. Je ne sais rien de plus au moment où je vous écris.

Je communiquerai ce soir à Cottart ce que vous me mandez pour lui. Je ne vous oublierai point vendredi auprès de M. de Grancourt. — Adieu.

23 *novembre*. — Mon cher ami, nous croyons ici l'empereur à Madrid. D'après les derniers bulletins, il en approchait, et il n'y a guère d'ennemis à craindre depuis la dernière déroute. C'est à vous à m'en donner des nouvelles, vous en êtes plus près. — Rien de nouveau en littérature; j'eus hier la visite de M. Millevoye .... *Valete, et tu, et ingrata Eleonora*.

30 *septembre*. — Je ne me présente point, mon cher ami, à l'Institut, pour ne pas voir passer devant moi des gens que j'estime peu. Je ne serais point fâché de me voir préférer Renouard.

On dit qu'il règne une grande solitude à Fontainebleau, et que l'empereur en a de l'humeur. Tous les sénateurs ont été invités. — Adieu.

6 *septembre*. — Nous avons encore envoyé hier à Vienne un auditeur. Trouvera-t-il en route S. M.? Nous n'avons point encore de nouvelles de la paix. Corvisart est allé à Schœnbrunn.

5 *septembre* 1806. — A propos d'une édition de Sévigné, on ne peut plus écrire après cette femme...

La paix se retarde toujours. Je vois plus d'une difficulté pour la bien faire; un traité de commerce n'est pas aisé... il ne suffit pas que nous soyons maîtres du continent...

Rêvez-vous souvent?

Ce 9 avril. — Voici un paquet que me fait remettre pour vous madame de Genlis; j'y joins le dernier *Mercure*. Villars a fait tout ce que désire M. Grancher. Mais on est roi, et l'on perd la mémoire... Vous savez maintenant que Naples est à Joseph. La Hollande va être à Louis, etc. Hier se célébra le mariage avec le Pr. de Bade.

Anson donne un extrait ou résumé de deux lettres du prince Alexandre (à madame Murat) datées de 4 heures du matin et de 11 heures du bivouac sur Weymar, le 15 octobre 1806 :

L'empereur a remporté, le 14, une victoire complète sur l'armée ennemie commandée par le roi de Prusse en personne, ayant sous ses ordres les princes de Hohenlohe et de Brunswick. La bataille a commencé dès la pointe du jour; la victoire était décidée à midy. Le reste du jour a été employé à compléter le succès. L'armée prussienne a été poursuivie et culbutée au delà de Weymar. La reine a manqué d'être prise; elle a fui avec

le roi. L'empereur a fait 25,000 prisonniers et pris plus de 100 pièces de canon. Les généraux Mollendorff, le prince de Brunswick et le général Pruchel ont été blessés. Nous n'avons perdu aucun de nos généraux. Au départ du courrier, l'empereur s'occupait des blessés français et ennemis.

Nous trouvons, ensuite, la reprise de la correspondance entre Anson et son ami Labouïsse, où nous ne chercherons pas, pour les dates, la rigueur chronologique.

Ce matin, 2 *novembre*. — Vous n'aurez de moi, mon très cher, qu'un bonjour, et un *Mercure*. — Nous attendons aujourd'hui la certitude de l'entrée de l'empereur à Berlin; mes hommages à Eléonore, et mille amitiés. — Je reçois votre lettre du 25. Allons courage, M. l'agronome, cela vaut bien la poésie; moi je ne suis plus qu'un intrépide lecteur. — *Vale.*

14 *janvier* 1807. — Vous aviez raison, les Russes ont été *frottés et bien frottés*, mais nous n'avons pas encore de bulletin, ni de détail; je ne puis donc vous en donner. Mille choses à Eléonore. Rien autre de nouveau.

Mad. A. et moi nous nous portons bien. Nous avions hier l'abbé Picard à dîner, parce qu'il a placé un petit aveugle de notre connoissance. Nous avions de plus Volney, Morellet, Lalande, Garnier, etc. Mais nos dîners ne sont plus hebdomadaires. — *Vale.*

15 *février*. — Je n'ai lu que 40 ou 50 pages de *l'Almanach des Troubadours*... Faible, faible. — Adieu.

Ce 2 *mars*. — Vous aurez peu de chose de moi encore aujourd'hui, mon cher ami; un mercredy des Cendres, on est très fatigué des jours gras, on est plus paresseux qu'à l'ordinaire. Nous avons bien chanté avec MM. Morellet, Garnier, Legrand, Desherbiers, etc. Madame A... aime beaucoup cette ancienne manière, qui en effet en vaut bien une autre.

Allons, portez-vous donc bien; faut-il qu'à mon âge je donne l'exemple à la jeunesse?

Mesdames les oies furent essayées hier avec succès. Ce sont de nouveaux remerciements que vous fait le ménage.

J'ai reçu Niort, dont le président, le préfet, fut jadis mon secrétaire au département de Paris. On dit que je vais être renommé par l'empereur membre de ce département de la Seine; comme on voudra.

Je baise toujours la main blanche de madame Eléonore, en attendant mieux. — Allons travailler, mon ami, je vous lirai avec plaisir.

8 *mars*. — J'ai envoyé à Vigée votre feuille et l'extrait de votre lettre; mais comme il dîne aujourd'hui chez moi, avec son amie mademoiselle Doligny, je ne pourrai vous transmettre sa réponse ou au moins son avis que par un autre courrier.

Je félicite madame Eléonore du succès de sa nourriture. Les fidèles ne vous oublient point, et nous parlons souvent de vous; mais la guerre! mais mademoiselle Contat! tout cela occupe nos Parisiens! — Adieu.

12 *avril*. — Que voulez-vous que je vous mande? que l'empereur partira peut être ce soir, peut-être demain pour Strasbourg; voilà tout ce que je sais.

Je lis les *Martyrs* (les *Martyrs* ne parurent qu'en 1809; mais dès 1805, 1806, on lisait plusieurs chants de ce poème. — Voir Sainte-Beuve, étude sur Chateaubriand et lettre de Fontanes à Gueneau de Mussy, 1805); il y a de belles choses, mais bien de l'amphigouri. — Adieu.

26 *avril.* — Vous avez reconnu mon exactitude; je n'ai plus rien à dire; oh ! je suis très exact, et je ne le suis à ce point qu'avec vous.

J'ai lu *les Martyrs*. On y trouve tout le talent de l'auteur, et un mauvais système de composition; il arrivera que cet ouvrage sera lu et oublié.

On nous annonce une grande victoire sur les Autrichiens, dont les détails ne sont pas encore connus.

Mille remercîments de vos couplets: je n'en fais plus; et vive la paresse!

3 *mai.* — C'est un brave homme que le général Pille; un peu jacobin autrefois.

Le bon, l'excellent Malen va nous quitter; il part pour Strasbourg, où il est à la tête de la comptabilité de l'armée d'Allemagne.

Vous savez nos victoires: 50,000 prisonniers, 100 canons, 300 voitures d'approvisionnements. L'empereur Napoléon sera à Vienne dans ce mois; il y dictera les bases de la tranquillité définitive du continent. — *Valete.*

28 *juin.* — Millevoye vient d'échouer dans sa traduction des bucoliques. Tissot vaut mieux... son ami Campenon réussit; j'en suis fort aise; il est fort aimé... — Adieu.

12 *juillet.* — J'apprends la mort de mon pauvre frère; il laisse beaucoup d'enfans et aucune fortune; c'est à moi à y pourvoir... ainsi va le monde... Nous avons passé le Danube; on attend de grands événements politiques. — Adieu.

23 *août.* — Nous avons la paix en Allemagne, mais les Anglais ont détruit Flessingue, et nous menacent de rassembler ici les gardes nationales. — *Vale.*

2 *novembre.* — Il me semble que j'ai été bien disert dans le dernier courrier. Aussi, aujourd'hui que je suis pressé par le tems, excusez ma brièveté.

L'empereur, qui partit de son château de Rambouillet dimanche matin, doit être à présent à Bayonne; l'impératrice et la reine de Hollande, en son absence, sont mes voisines absolument; elles occupent l'Élysée (*Murat*), au bout de ma rue, dans le faubourg Saint-Honoré; cela rend mon quartier plus bruyant, voilà tout ce que j'y gagne.

Vigée vient manger des huîtres chez moi samedy; je lui ai fait passer votre lettre; mais je ne lui en parlerai pas.

Nous souffrons toujours des dents, mais nos santés sont bonnes; il faut bien en vieillissant attraper quelques préliminaires; ceux-ci sont douloureux, mais ne sont pas dangereux.

Madame Éléonore ne me fait plus rien dire. — Adieu, jaloux.

9 *novembre.* — L'empereur est en Espagne; vous allez le savoir plus tôt que nous.

Ce 12 *novembre.* — Voici, mon cher ami, le *Mercure* que je vous envoie, avec deux mots, suivant mon paresseux usage. Aussi bien vous n'avez pas le tems de me lire, le labourage se mêlant avec la littérature. Nous nous portons tous ici fort bien; nous faisons le whist tous les soirs, après avoir un peu politiqué. Vous savez par le *Moniteur* tout ce que je pourrois vous dire. Je vois très peu de monde, excepté à la poste, et puis nos vendredis qu sont toujours fort agréables. L'abbé M... a fait encore cette année une jolie chanson pour Charlotte.

Je suis parfaitement de votre avis sur Parny et Bertin. Le premier n'a pas encore de successeur. J'ai remis à Cottart la seconde lettre sur l'objet du *Moniteur*, pour être jointe à la première. Nous allons peu au spectacle; je ne vous en parlerai pas.

J'ai plaisanté ces jours-ci, chez l'archi-chancelier, le cardinal Maury, sur

son obligation de louer Target ; il a été un peu embarrassé de mon compliment, mais il m'a assuré qu'il travaillait à son discours, et qu'il s'en tirerait comme il pourrait. Nous verrons ; je lui ai dit que je l'y attendais.

Je présente mon respect à madame de Labouïsse.

Madame A... n'écrit plus, mais elle vous remercie de vos obligeans souvenirs.

VIII. — Nous voici en 1808, et nous répétons que nous ne prendrons pas la peine de replacer les lettres à leur date absolument exacte, ces lettres intéressant, non par la chronologie, mais par le contenu.

11 *mai* 1808. — Je ne vous ai écrit que deûx mots par le dernier courier, mon cher ami ; à peine ai-je le tems de vous en écrire quatre aujourd'hui.

Nous ne savons pas encore qui sera roi d'Espagne. Ce ne sera surement pas Ferdinand ; le roi Charles ne se soucie pas, je crois, d'y retourner, non plus que le prince de la Paix. Nous verrons.

Nous nous portons bien, faites de même ; nous ne pensons plus qu'à cela. Les saucissons ne sont point arrivés. — Bonjour.

25 *mai*. — Eh bien, mon ami, voilà toute la famille royale d'Espagne placée. Le roi, la reine, le prince de la Paix sont à Fontainebleau d'avant-hier. La reine d'Etrurie arrive ces jours-ci avec son fils. Les princes sont à Valençay depuis huit jours, chez le prince de Bénévent ; il n'y a que deux filles du roi restées en Espagne avec leur oncle. — *Amen*.

J'ai lu avec plaisir vos *rimailles :* je ne me donne plus le plaisir d'en faire.

Toujours point de saucissons. — Adieu.

15 *juin*. — Vous avez beau faire, mon cher ami, je ne recevrai probablement point les saucissons ; il faut s'en consoler.

C'est une mauvaise plaisanterie que cet exil de l'empereur Alexandre ; cela n'a pas le sens commun.

Vous ne voulez pas me donner des nouvelles d'Espagne, vous qui en êtes plus près que nous. Eh bien il n'y a pas de nouvelles à Paris. — On ne sait comment avoir du sucre, qui est encore à 3 fr. 10. Il y a un siècle que je n'ai vu Vigée ; il faut pourtant que je le prie pour ma fête qui sera brillante cette année ; plusieurs chansons me sont annoncées par M. Morellet, Desherbiers, etc.

Nous aurons peut-être de très excellente musique.... Nous verrons. Je vous dirai tout cela. Nous nous amusons sans bruit entre nous ; c'est le plus sûr. — Adieu. Mille choses à la muette Eléonore.

24 *août*. — Je vous adresse toujours, mon cher ami, à Perpignan, comme vous le désirez, notre petite correspondance. Que vous dirai-je des nouvelles publiques ? on ne met rien dans les journaux ; ainsi tout est incertain. On ne doute cependant point, ici, des tristes nouvelles d'Espagne. Vous allez en être plus près que nous, vous les saurez mieux ; c'est vous qui m'en direz ! J'imagine que vous aurez le tems de m'écrire. — Adieu.

7 *septembre*. — Je vous fais tous mes remerciements, mon cher ami, de a petite pièce de vers de M. Chaudruc, dont il m'avait parlé très humblement ; elle est beaucoup trop obligeante, je ne fais plus de vers. Nous sommes occupés actuellement, madame Anson, Garnier et moi, de la traduction d'un roman anglois, dont nous possédons l'unique exemplaire, qui paroitra cet

hyver; c'est une singularité dans le genre de madame Radcliffe, mais chut!

J'ai écrit à Perpignan, comme je crois vous l'avoir déjà mandé; tout vous reviendra. En attendant, voici une petite pacotille:

J'ai lu, dans un des derniers *Moniteurs*, un article signé de vous sur le P. Venance; je vous crois.

Je recevrai avec un grand plaisir votre petit nouveau volume. Ce que c'est que d'être jeune! Oh! j'en aurois été capable il y a 30 ans, mais alors la politique ne vouloit pas que je parusse être un homme de lettres.

L'ami Cottart vous écrira sur les deux objets dont vous l'avez chargé.

Mille choses, je vous prie, à l'aimable Eléonore. Mille baisers à vos enfants.

Je ne vous dis point de nouvelles: lisez le *Moniteur* et plaignez cette pauvre Espagne. Nous sommes toujours fort peu occupés de politique; nous rions avec Morellet, Püs, Garnier et même avec Volney, etc..., et nous vous saluons en Apollon.

19 *octobre* 1808. — Ma santé est meilleure, et madame A. se porte bien aussi, à ses dents près qui la tourmentent assez souvent.

Nous attendons aujourd'hui l'empereur; je n'ai point encore entendu le canon. — On le tire à l'instant...

Mille remerciemens de vos marques d'amitié. J'en ai besoin: j'ai perdu cette année mes trois plus anciens amis: M. de Peborde, M. d'Ormesson et Soreau; cela me dit que la vieillesse nous amène la solitude. Allons, cheminons, n'y pensons pas trop. — Adieu.

18 *février* (est-ce en 1809?) — J'ai fait l'envoi de mes pauvres ouvrages à M. de Villevieille. Je n'ai plus d'excuses, aussi me voilà à revoir *Anacréon*; mais cela sera long, je vous en avertis. J'ai envie de faire faire une belle édition par Didot, qu'en dites-vous?

Le journal de l'Empire n'a fait que comprendre votre nom, avec celui de ceux dont il approuve les pièces, dans l'*Almanach des muses*.

Madame A. reçoit vos hommages et demande des nouvelles de votre bras. J'ai envoyé mes deux portraitures à mon frère (ici nous disons: Est-ce avant 1807?); ne vous l'ai-je pas mandé?

Millin n'a pas le sens commun de vouloir qu'un poète soit traduit en prose. Il en faut sans doute de pareilles traductions, mais comme elles sont décolorées!... Je n'ai pu résister, moi, à la fantaisie de jetter sur le côté les traductions en prose d'Anacréon. Jugez ce que serait ma traduction, si elle eût été faite par un poète! Oui, j'ai vu *Omaris*, et madame A. aussi, avec plaisir. Il y a du talent dans plusieurs scènes, et un style louable. Nous attendons *Pyrrhus*, du vieux Le Hoc qui a 66 ans, et que je connais; c'est débuter un peu tard.

Hier, assemblée extraordinaire du Sénat; on dit qu'on y a reçu une espèce de compte rendu de l'empereur.

Montgolfier fut nommé, il y a quelques jours, de l'Institut.

Mes hommages à madame de Labouïsse. — *Vale*.

4 *juin*. — Comment voulez-vous que je vous écrive longuement? je suis tourmenté encore par mon catarrhe qui me donne bien de l'impatience.

Tenez, voilà nos nouvelles: demain on proclame le prince Louis roi de Batavie. On dit que Murat aura son tour pour la Suisse ou Helvétie. M. de Talleyrand est duc de Bénévent et vice-grand-électeur; on lui donne incessamment un successeur aux affaires extérieures. Le cardinal Maury est à Paris, je dîne demain avec lui, etc.

10 *décembre*. — Encore un mot aujourd'hui; vous me le pardonnez, cela est charmant. On attend une décision de l'empereur pour le cardinal Maury.

Il faudra qu'il renonce au *monseigneur*; il a peut-être élevé la querelle pour se dispenser de louer Target. Au reste, il sera de l'Institut, comme Maret qui n'y est jamais venu...

Le prince Jérôme épousera-t-il la princesse de Saxe, qui a 24 ans, ou la fille de l'empereur, qui en a 15? Qu'en pense-t-on à Saverdun?

Les vendredis sont suspendus par la maladie sérieuse du pauvre buveur Derny. Madame Anson, qui aime cette tranquillité pourrait bien ne donner aux académiciens que le premier vendredi de chaque mois — ma bourse s'en accommoderait fort bien. — Au reste, je fais souvent mention de vous auprès d'une demi-douzaine de fidèles qui vont et viennent.

Mille respects à Eléonore. Mille amitiés.

16 *décembre*. — Soyez sûr qu'hier l'empereur présidait, à Milan, le Corps législatif; nous ne l'attendons qu'à la fin du mois. Vous savez, sans doute, que le royaume d'Étrurie est réuni à celui d'Italie, et que la reine et son fils vont régner en Portugal. — Adieu.

17 *décembre*. — Vous ne pourrez jamais, mon cher ami, me corriger de ma chère paresse. Volontiers un mot chaque semaine, mais tout dégingandé; français ou non, ce mot peint fort bien mon vieux style actuel.

Rien de nouveau en politique que les journaux ne vous aient dit. Les reflexions me fatiguent. Je suis tolérant, cela est plus commode. Ah! *Commodité c'est ma devise*.

Allons, complétez donc ces douces académies. Quelle paresse dans le secrétariat de ces messieurs! je suis bien digne d'eux.

Je ne sais ce que vous voulez dire de ces paquets perdus; je parie qu'on les a adressés à Toulouse; informez-vous-en, M. l'académicien, qui cachez quelquefois votre résidence à Saverdun, et n'accusez pas notre exactissime poste.

Me voici à la 3e page, qu'avez-vous à dire? C'est ici que je place mon hommage à madame Eléonore. M. mon frère vient ensuite (certes on n'est pas en 1809); c'est un bavard qui ne manque pas de facilité, mais il ne sait ce qu'il dit sur mon portrait, qu'il me demande.

J'ai une mauvaise plume, je la quitte, mais c'est en vous assurant du souvenir constant du ménage.

9 *mars* (est-ce en 1810?) — J'ai remis à M. Cottart votre lettre pour lui; il doit vous répondre de son côté.

L'empereur part dans peu de jours pour le midy; irez-vous lui tirer votre révérence?

L'aventure de notre courier est malheureusement très vraie; il a été assassiné, ainsi que le postillon. Deux voyageurs ont trouvé le moyen de se sauver; mais, le plus extraordinaire, c'est que les deux assassins ont été trouvés morts à cent pas; il paraît qu'ils avaient bu de l'eau-de-vie et qu'ils ont été gelés.

J'ai lu tout ce que vous m'avez envoyé et l'ai fait passer à votre libraire... Je suis pressé par l'heure. Vous savez que l'abbé Morellet est législateur; il doit nous chanter, mardy, la *chanson de* 81 *ans;* il est étonnant. Vigée dîne ici aujourd'huy.

Mille respects pour madame Éléonore, et mille amitiés pour vous.

23 *mars*. — Voici, mon cher ami, deux lettres et un *Mercure*, et point de nouvelles. J'ai répondu à votre lettre du 8; je n'en ai point depuis. Ainsi mille amitiés — ma paresse ne peut aller plus loin. — Que dites-vous du sénatus-consulte, ou plutôt du décret de l'empereur sur les titres? Vous allez voir une liste de ducs — pas un du nom de famille. — Moi rien, je m'en console. — Adieu.

Le 27 mai. — M. et madame de Mauvoisin sont arrivés il y a quelques jours. Le bon Cottart est à leurs ordres. Déjà ils veulent changer de logement ; il les aidera à cela et à toute autre chose.

Madame A. a de la peine à se remettre d'une trop forte saignée de sangsues; elle prend le lait d'ânesse qui passe très bien.

Qu'est-ce que vous avez fait avec votre bras droit pour qu'il vous punisse ainsi ?

Depuis plus de huit jours nous avions des chaleurs d'été ; le temps s'est un peu radouci, cela me va beaucoup mieux, la chaleur me fatigue.

Avez-vous enfin le long discours du cardinal Maury, et le moins long, mais moins bien écrit, de notre ami Sicard qui dîne ici après-demain ? Demain c'est Morellet. Je me ruine avec ces savans qui, au surplus, valent mieux que les gens de cour actuels qui ne dînent point chez moi.

L'impératrice, arrivée à la Malmaison il y a peu de jours avec la reine de Hollande, est actuellement à Saint-Cloud, et la reine sur la route de Bagnères. Elle n'a voulu voir personne ici à son passage ; elle est toujours très affligée. On dit que le roi ira la retrouver à Bagnères. Leur fils vient d'arriver au château de Laken, près Bruxelles. Vous voilà au courant. Quant à la paix, incertitude. Je n'ai plus qu'à offrir mon respect à l'inhumaine Eléonore. — Adieu.

IX. — Après avoir exposé les circonstances de la correspondance de M. de Labouïsse, il nous reste en second lieu à préciser les conclusions à tirer. Nous n'avions point à étudier à fond les lettres de notre moraliste, pour savoir s'il a écrit des lettres spirituelles, alertes, brillantes ; si les épîtres étaient moulées ou pleines de laisser-aller, aiguisées ou sans apprêts, tracées au courant de la plume. Pour la portée de son esprit, elle est incontestable, car l'on a pu extraire, de ses livres et de ses lettres, un recueil de pensées choisies. Le critique[1] qui s'est chargé du choix est peu tendre pour l'écrivain ariégeois, mais les pensées recueillies témoignent tout à la fois de la finesse d'esprit de l'écrivain de Saverdun et du don d'observation personnelle qui le distinguait. On a beau lui reprocher d'avoir forcé son talent, de n'être pas plus La Bruyère[2] que Tibulle, on ne l'a pas moins appelé « l'imitateur, le rival de Steele

1. Alfred Bougeard.

2. Labouïsse a cependant écrit quelques pages un peu dans le goût de La Bruyère.

et d'Addison[1] ». Celui qui le chicanait sur ses facultés de poète et de moraliste, reconnaît le premier que « la nature l'avait mieux doué qu'il ne le pensait lui-même[2] ». D'ailleurs on est nécessairement un moraliste, quand on trouve les pensées originales, sensées, qu'il a exprimées sur l'homme, sur la femme, l'amitié, les romans, l'anglomanie, la fortune, l'esprit et les sots. Qu'on en juge par quelques citations.

Défiez-vous d'une femme distraite ; c'est un lynx qui vous observe.

Les sots font moins de sottises que les gens d'esprit, mais en revanche ils en disent davantage.

Il est des gens qui semblent se réserver pour les grandes occasions; ils n'attendent celle de rendre des services importants que pour se dispenser de ceux dont on a besoin tous les jours.

Un savant qui n'est que savant, n'a pas même le prix d'un dictionnaire.

L'ingrat dérobe ce qu'il reçoit ; l'homme généreux semble recevoir ce qu'il donne.

La richesse est le passeport de la sottise.

Il est trois grandes époques dans la vie : celle de la confiance, où tous les hommes paraissent bons ; celle de la défiance, où tous semblent méchants, et celle de l'indulgence, où l'on reconnaît qu'ils ne sont que faibles.

Il n'y a pas de gens plus vides que ceux qui sont pleins d'eux-mêmes.

Pour un cœur tendre, trop de réflexion sur la résistance est une préparation à la défaite.

Il n'y a point d'amour ni d'amitié purement stériles... Ces deux sentiments ne peuvent être oisifs. Ils agissent ou n'existent point.

Un sot a beau faire broder son habit, ce n'est jamais que l'habit d'un sot.

L'ambition est une perfide maîtresse; elle étouffe celui qui l'entretient.

Le paresseux perd sa vie, l'homme laborieux la dépense.

Il est des médecins qui agissent sans délibérer ; c'est une atteinte à la vie ; il en est d'autres qui délibèrent sans agir, c'est une méditation sur la mort.

L'amitié vit de déférences et d'attentions.

Quand on veut briller par des pensées singulières, rarement en écrit-on d'utiles.

Si tu crains d'être frappé de la foudre, éloigne-toi de Jupiter.

Les grands ont un avantage : c'est qu'avec peu de science, peu de sagesse, peu de mérite, quelques-uns d'entre eux acquièrent une considération que la science, la sagesse et le mérite tout seuls ne peuvent procurer.

Il n'est rien de petit pour le cœur.

1. Le baron Trouvé, dans les *Annales de la littérature, des arts*, etc., année 1826.

2. A. Bougeard, les *Moralistes oubliés*, p. 140 ; in-18, Hetzel.

Châtier avec emportement, ce n'est pas punir, c'est se venger.

Quelques grands sont si engoués de leur fortune et de leurs projets d'ambition, qu'ils n'ont le temps d'avoir ni âme ni esprit.

J'ai remarqué qu'on serait plus souvent heureux dans le mariage si l'on ne craignait pas de le paraître.

Il est des personnes pour qui le sentiment n'est qu'un rêve de la tête.

Il en est des sots comme des femmes laides : plus ils veulent se parer, plus ils déplaisent.

Pour la jeunesse, le collège est le réceptacle de tous les vices; la maison paternelle celui de tous les défauts [1].

X. — Est-ce à dire, à propos des moralistes ariégeois, que nous voulions absoudre Labouïsse-Rochefort des griefs qu'une critique modérée a élevés contre lui? Nullement. Nous lui reprochons, tout le premier, de s'être trop adossé au poète Parny, dont le voisinage n'était point à rechercher; il se laissa flatter par les vers d'un homme sur le compte duquel il fermait trop les yeux dans sa jeunesse.

Votre muse heureuse et féconde
Chante des amours sans regrets,
Et d'Éléonore seconde[2]
J'ai félicité les attraits[3].

Déjà, en 1828, un critique grave l'avait averti du blâme qu'il avait encouru par son penchant pour Parny : « Je regrette, lui écrivait ce haut dignitaire de l'Université, d'avoir trouvé, à côté de jolies poésies et de sujets gracieux, des passages que vous ne voudriez pas laisser lire à mademoiselle votre fille... Les poètes cèdent trop aisément au désir de tout publier; cette fois, vous n'avez pas

1. Voir le recueil d'Alfred Bougeard.

2. Parny, né à l'île Bourbon, en 1753, étant retourné un jour dans son île natale, y connut cette *Eléonore*, qui lui inspira les chants érotiques auxquels il doit son surnom de *Tibulle français*. La femme de Labouïsse-Rochefort portait aussi, comme on le sait, le nom d'Eléonore.

3. Lettre en vers adressée par Parny à Labouïsse.

été prudent, et je suis sûr que madame de Labouïsse vous a fait avant moi ce reproche[1]. » Mais si Labouïsse, au commencement de sa carrière, céda trop facilement au goût un peu libre de l'époque, toutefois, les écrits plus ou moins légers d'un jeune homme, après tout, honnête et moral, ne sauraient dénoter en lui ni des mœurs relâchées, ni un cœur disposé à se corrompre. L'auteur convenait de ses torts à cet égard et les blâmait même en public[2].

Au chapitre précédent, en passant du genre dramatique aux romans, il n'a pas été nécessaire de rappeler ce qui est solidaire et ce qui ne l'est pas, entre l'art et les autres exigences qui s'imposent à l'individu et à la société. Comment oublier que la sensibilité esthétique ne témoigne pas *nécessairement* chez l'artiste, ni d'un grand esprit philosophique, ni d'une infaillible justesse de jugement et de goût, ni d'une probité qui défie la fragilité? « L'art ne repousse pas la science, dit Proudhon; il lui est défendu de se mettre en contradiction avec elle ; mais il ne l'attend pas, il la prévient par ses inspirations. Il en est de même du droit et de la morale; il s'en faut de beaucoup que la puissance esthétique d'un poète, d'un artiste destiné à célé-

1. Lettre de M. Laurentie (6 juin 1828) à propos du *Voyage à Saint-Léger* de M. Labouïsse. — Dix-huit années après, M. Laurentie modifia ses sévérités, M. Labouïsse s'étant modifié lui-même : « Vous êtes un de nos maîtres, lui écrivait Laurentie. Nous vous suivons dans cette dure carrière des lettres. Nous parlerons de vous avec l'estime et le respect qui sont dus à votre *talent*, à votre *caractère*, à votre *admirable fidélité*. » (Lettre du 25 août 1846.)

2. Nous avons à dessein évité de parler de l'homme politique. Peut-être M. de Labouïsse aurait-il mieux fait, dans son ardent royalisme, de ne pas reproduire si aisément des calomnies contre ses adversaires — il ignorait sans doute que ce fussent des calomnies — et de ne pas se donner les airs d'intolérance qui distinguent les coteries. La *Revue encyclopédique*, d'août 1826, qui le lui reprocha, alla trop loin de son côté; mais ce reproche était en partie fondé.

brer les grands hommes soit une garantie de la fermeté de sa conscience et un certificat de sa moralité. Je pourrais citer des exemples de vertu sévère parmi nos plus éminents artistes; malgré cela, il n'est que trop vrai que les poursuivants de l'idéal, artistes ou non de profession, sont les plus fragiles des humains. » Aussi croyons-nous que la critique doit demander des comptes à Labouïsse et improuver quelques légers écarts.

Cette réserve faite avec une juste sévérité, les goûts littéraires de Labouïsse-Rochefort n'auraient pas admis la thèse de quelques modernes concluant à l'abolition de tous les usages universitaires, à une refonte totale du plan d'études, à la suppression des langues mortes, du latin, du grec; il n'aurait guère compris les programmes demandant peu de français, une sommaire instruction appropriée aux besoins de la société moderne. Orthographe, philosophie, à quoi bon? L'histoire elle-même prend trop de temps. La géographie, à la bonne heure! L'éducation nouvelle devrait porter sur la géographie, qui nous met en communication avec l'univers, et nous fait vraiment ce que nous devons être dans le siècle de l'électricité et de la vapeur. On ne peut douter que Labouïsse-Rochefort, aussi bien que Lakanal, eût jugé insuffisant un programme d'études réduit à la géographie, à quelques langues vivantes, avec un peu de sciences mathématiques et physiques. L'enseignement n'est pas si simple que cela, il ne se réduit pas à une pure question de latin. Selon qu'on se jette dans un plan d'études ou dans un autre, l'inscription à mettre au front de l'humanité doit différer d'une manière totale. Si l'on donne une préférence exclusive à la géographie, aux sciences mathématiques et physiques, n'est-ce pas encourager la tendance à ne voir dans l'homme qu'un être borné à une petite motte de terre? Le système contraire n'a pas seulement pour

but de faire aimer Cicéron, Homère, Virgile et Tite-Live; il voit dans l'homme un noble esprit, un être moral, et c'est là, au fond, sa raison d'être.

XI. — Mais, pour rester dans les bornes de notre chapitre, il ne faut point perdre de vue la conclusion qui résulte de la correspondance littéraire dont Labouïsse-Rochefort[1] était le centre et l'inspirateur. Ce procédé négatif, par lequel nous avons donné les réponses aux lettres de Labouïsse-Rochefort sans ses lettres elles-mêmes, ne prouve-t-il pas que le mari d'Éléonore était un grand conseiller, un arbitre du goût? Pourquoi des hommes de l'Académie, qui lui étaient supérieurs, avaient-ils cependant recours à son opinion? C'est sans doute parce que l'écrivain de Saverdun, dont l'action s'étendait sur bien des points, était au fond une puissance en son genre[2]. Labouïsse-Rochefort ayant exercé une influence comme moraliste et comme homme de lettres, doit vivre dans la mémoire de l'Ariège et de la France.

Un satirique de l'école nouvelle, parlant de l'auteur d'un roman intitulé *La Course à la mort*, disait : « Qu'a-t-il besoin de courir à la mort? *Il existe si peu!* ». Pour nous, peut-être pourrons-nous légitimement nous plaindre qu'un homme investi, dans son temps, d'une sorte de magistrature littéraire, comme Auguste de Labouïsse-Rochefort, existe

1. On a publié la correspondance de madame de Rémusat, de madame Récamier, relative à l'époque du Consulat, de l'Empire et de la Restauration; les mémoires de madame d'Abrantès, les volumes de M. Beugnot, les confidences de M. Villemain. — Peut-être publierons-nous la correspondance de Labouïsse-Rochefort, si nous en avons le temps et si nous la jugeons intéressante.

2. Le baron Trouvé disait quelque part : « Lab.-Rochefort a des portraits agréables ou malins, des critiques morales, littéraires qui prouvent autant de goût que d'esprit. »

si peu lui aussi de nos jours. L'on ne s'explique pas que les hommes qui veillent à l'histoire de notre littérature nationale n'aient pas gardé plus de mémoire des talents du poète de Saverdun, qui fut un caractère. Cependant, les contemporains n'avertirent-ils point le public de cette plume si féconde et si gracieuse? Jean-François Ducis, de l'Académie française, goûtait Labouïsse-Rochefort : « Parmi les poésies fugitives que j'ai lues, il y en a peu qui m'aient fait autant de plaisir que les vôtres. Elles se font naturellement remarquer. J'ai reconnu dans vos productions votre talent et votre âge, qui se passionne pour tous les genres de gloire. Dans la carrière des lettres et de la fortune, il faut avoir trop pour avoir assez[1]. » Quelques jours avant, Sabatier, de Castres, lui avait exprimé la même estime intellectuelle, après la lecture de ses productions : « C'est vous annoncer, monsieur, que je me ferai un vrai plaisir de vous donner une place honorable dans la septième édition des *Trois siècles littéraires*. On peut vous louer, en ne faisant que vous rendre justice. Le chapitre VIII de vos *Pensées* m'a beaucoup plu; et, si toutes étaient tournées comme celles du sixième, vous seriez *classique;* c'est la manière substantielle de Pascal[2], » etc. Il semble que les juges s'étaient donné le mot; l'auteur de la tragédie de *Charles IX*, Marie-Joseph Chénier, lui répétait presque les mêmes assertions une quinzaine de jours après. Il avait lu avec beaucoup de plaisir ses poésies « et surtout ses *Pensées*, parmi lesquelles, disait-il, il s'en trouve, à mon gré, plusieurs d'ingénieuses, et quelques-unes qui ont le mérite assez rare d'être originales[3], » etc.

Partout les mêmes appréciations. Kérivalant, ce littéra-

1. Lettre autographe de Ducis. Versailles, 23 juillet 1810.
2. Lettre autographe de l'abbé Sabatier. Altona, 17 juillet 1810.
3. Lettre autographe. Paris, 8 août 1810.

teur d'esprit et de sens, mort en 1815, écrivait, en 1806, sur notre auteur :

J'ai lu, relu le voyage charmant
Du troubadour qu'Éléonore engage ;
Avec *Chapelle* bonnement
J'ai cru faire un pèlerinage[1].

Aussi les contemporains songeaient, pour Labouïsse, à la tribune législative. « Comme Français et comme admirateur de votre talent, lui écrivait l'un d'eux, je désire que le département de l'Aude ne tarde pas à vous placer au rang où tout vous appelle. »

Bien servir le trône et la France...
Mais vous pourrez mieux les servir
Quand votre éloquence si vive
Fera noblement retentir
La tribune législative[2].

Le comte Baderon de Saint-Geniez[3], M. Daru[4] joignent leur forte et virile approbation de connaisseurs à tous les dithyrambes. Daru constatait les succès auxquels tous les gens de goût applaudissaient, et M. de Saint-Geniez, après avoir rappelé que Parny savait distinguer Labouïsse dans la foule des écrivains, éprouve le besoin de prendre sa lyre.

Au chantre de l'Occitanie
En qui revit le doux génie
De nos antiques troubadours ;
Au chaste amant d'Éléonore,
Vrai phénomène de nos jours,
Dont la voix brillante et sonore

1. Lettre du 16 août 1806.
2. Gaudoz d'Albémar, lettre du 13 juillet 1816.
3. Lettre du 11 août 1821.
4. Lettre du 31 mai 1825.

N'a célébré dès son aurore
Que de légitimes amours;
Au bon père, à l'ami fidèle
Qui, parmi tant de soins divers,
Daigne encore, en son tendre zèle,
S'occuper de mes faibles vers,
Salut, gloire, et moisson nouvelle
De lauriers frais et toujours verts[1] !

De la section des pédagogues et des moralistes, nous passons à celle des orateurs.

1. Décembre 1821. — « Vous formez, vous, monsieur Labouïsse, avec MM. Soumet et Alex. Guiraud, un triumvirat poétique, dont s'enorgueillissent notre département et le Midi de la France. » (Lettre de M. F. Jaffus, auteur de poésies couronnées aux Jeux floraux ; Toulouse, 4 mai 1811.)

CHAPITRE V

SECTION DES ORATEURS. — Ceux qui ont fait rejaillir sur l'Ariège leur renommée d'orateurs, leur talent de parole. — ÉLOQUENCE ECCLÉSIASTIQUE. — Les polémistes du treizième siècle. — Les discussions contre les Albigeois. — Roger-Bernard II et le vice-légat Pierre de Colmieu. — Premières heures du quatorzième siècle ; Bernard de Saisset. — La lutte étonnante que soutient ce grand polémiste contre le roi de France Philippe le Bel. — Fermeté et hardiesse. — Saint Dominique proposé pour l'évêché de Saint-Lizier. — Seizième siècle ; le P. Edmond Auger. — Un des plus grands prédicateurs de son temps. — Remarqué par saint Ignace. — Fit ses débuts oratoires dans le pays de Foix. — Surpris à Valence par le baron des Adrets et condamné à être pendu. — Aucun prédicateur renommé du quatorzième au seizième siècle. — Les polémistes ecclésiastiques de l'Ariège à la fin du dix-septième siècle. — Lutte entre Mgr de Caulet et la compagnie de Jésus. — Édit de 1673 d'où sortent des tempêtes. — Droit de régale. — Mgr de Caulet et Louis XIV. — La question du jansénisme complique les conflits de Pamiers. — Un groupe de polémistes autour de Mgr de Caulet. — Le théologien Charlas, du Couserans. — Le P. Carlat de la Queilhe. — Le P. Jean Cerles. — Le P. d'Aubarède. — Première moitié du dix-huitième siècle. — Un groupe de prédicateurs. — Le P. Paul Desserres. — Le P. Hyacinthe Paris. — Le P. Gil. — Le P. Joseph Desserres. — Dix-neuvième siècle : l'abbé de la Tour. — L'abbé de la Fage. — Le P. Domenc. — L'abbé Loubet. — Le P. de Coma. — Mgr Chrestia. — Le P. Ambroise Denis Farges, de Saint-Girons. — Prédicateur de haute race. — Caractère et tendance de cet esprit. — Nature de son éloquence. — Encore jeune et déjà semi-illustre par ses talents précoces. — Quelques-uns de ses discours, conférences, sermons. — L'abbé Peyrat, archiprêtre de Foix. — A peine quelques fragments de discours nous restent de l'abbé Peyrat. — Un rapport de lui au conseil général. — Une plaidoirie faite par lui au tribunal de Saint-Girons. — L'ÉLOQUENCE MILITAIRE personnifiée dans trois noms : Gaston de Foix, le brave d'Usson et le chef de bataillon Delmas. — Harangue de Gaston de Foix, duc de Nemours, avant la bataille de Ravenne. — Harangue du brave d'Usson, de l'armée calviniste, au siège du Mas-d'Azil. — Le chef du 7e bataillon de l'Ariège, en 1794. — Une de ses correspondances digne des temps antiques.

I. — Si, dans ce tome second des *Archéologues*, nous faisons une place pour ceux qui ne l'ont pas eue aux tomes

précédents, si nous devons faire mention des Ariégeois qui, par un mérite quelconque civique, moral, intellectuel, ont ajouté un nouveau relief à leur chère Ariège, à celui qu'elle tenait déjà de sa physionomie territoriale, de ses sites pyrénéens, de son sol, des ressources cachées dans sa part d'écorce terrestre, des chapitres nouveaux doivent aborder ceux qui ont fait valoir l'Ariège en se distinguant par le talent de la parole, par la dialectique, par l'éloquence. Rien n'a manqué dans le pays de Foix, ni éloquence ecclésiastique, ni éloquence militaire, ni éloquence du barreau, ni éloquence de la tribune politique.

Nous parlerons, premièrement, des Ariégeois qui ont brillé dans l'éloquence ecclésiastique, et en second lieu, de ceux à qui sont dus des morceaux d'éloquence militaire.

En commençant par l'éloquence ecclésiastique, nous devons d'abord mentionner les orateurs et les polémistes. Il est bien évident que, si les savants, les moralistes, les régénérateurs des peuples sont des porte-lumière au milieu de leurs semblables, c'est qu'ils savent faire accepter la lumière, la faire pénétrer dans les milieux qui lui résistent. Ceux qui viennent à bout des résistances opposées aux clartés intellectuelles, sont ce que l'on nomme les *orateurs* et les *polémistes*, et il s'agit de rappeler ceux qui furent les précurseurs de nos polémistes et orateurs, dans le monde ecclésiastique, militaire, judiciaire et politique de l'Ariège.

Les orateurs et les polémistes de l'Ariège, au treizième siècle, nous les voyons éperonnés, bottés ; c'étaient les chevaliers, les barons, les comtes. Telle était l'ardeur, la contagion de la polémique qu'au lieu de rester individuelle, elle se faisait secte, légion, école. Montségur fut par anticipation, dans le Midi, le Port-Royal des Champs,

et Napoléon Peyrat s'est constitué l'historien, le poète, le critique, le Sainte-Beuve sympathique de ce Port-Royal des Pyrénées. Nous avons ici moins à discuter les Albigeois sous le rapport doctrinal, que sous le rapport de *la forme*, du procédé ; et l'histoire montre avec quelle impétuosité les Ariégeois soutiennent les querelles et les partis qu'ils embrassent.

II. — Il a été fait, en notre siècle, des travaux sur les Albigeois, sur leurs doctrines et leurs querelles avec l'Église. Ces travaux embrassent tout le mouvement que l'hérésie albigeoise suscita dans le Midi de la France [1]. Mais nul, jusqu'à Napoléon Peyrat, n'avait encore assez fait ressortir les éléments indigènes de l'Ariège, dans cette insurrection des idées contre la doctrine catholique.

Il fallait s'attendre à ce que des plumes protestantes cherchassent, à notre époque de critique, à réunir en un faisceau les recherches modernes sur la matière. L'affinité de certains principes, la curiosité toute naturelle des adver-

1. Citons de Parctelaine, *Histoire de la guerre contre les Albigeois*, Paris, 1833, in-8°. — Barrau et Darragon, *Histoire des croisades contre les Albigeois*, Paris, 1840, 2 tomes in-8°.— Schmidt, *Histoire et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois*, Paris-Genève, 1849, 2 vol. in-8°. — L'abbé C. Douais, *Les Albigeois, leurs origines, action de l'Église au douzième siècle*, Paris, 1879, in-8°. — Guibal, *Étude historique sur le poème de la croisade contre les Albigeois*, Toulouse, 1863, in-8°. — Florentin Ducos, l'*Épopée toulousaine ou la guerre des Albigeois*, Toulouse, Paris, 1850, 2 tomes in-8°. — Paul Meyer, *La chanson de la croisade*, avec traduction, Paris, 1875-1879, 2 tomes in-8°. — Guizot, l'*Histoire des Albigeois* du moine de Vaux-Cernay. — Ch. de Smedt, *Les sources de l'histoire de la croisade contre les Albigeois* (étude insérée dans la *Revue des questions historiques*, t. XVI, p. 433, année 1874). — N. Peyrat, *Histoire des Albigeois*, 3 tomes in-8°, Paris, 1870-1872. — M. A. Vuitry, *Étude sur les Albigeois*, mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques, séances de septembre-octobre, 1877.— Ph. Tamisey de Larroque, *Mémoire sur le sac de Béziers* et sur le mot *Tuez-les tous*, 1862 (*Revue des questions historiques*, t. I. p. 168). — E. Boutaric, *La guerre des Albigeois et Alphonse de Poitiers* (*Revue des questions historiques*, t. II, p. 155).

saires, mise en face des doctrines romaines et des revendications héréditaires, ne devaient-elles pas devenir, pour des écrivains calvinistes d'origine ariégeoise, un stimulant à fouiller ces débris de traditions et de manuscrits, à l'aide desquels on pourrait reconstruire les thèses et les arguments des polémistes ariégeois du treizième siècle, hérétiques, nobles ou autres ? Il y a sans doute peu de chose à glaner dans la disette des monuments. Mais si peu qu'il existe, on comprend qu'il y ait de l'attrait, pour les protestants, à faire l'histoire des attaques du treizième siècle contre le catholicisme, dans les Pyrénées. N'est-il pas évident que pour les protestants modernes, pour les protestants d'étude et de combat, la scission du seizième siècle se fait un précédent, un préliminaire important aux dépens des grandes luttes soutenues, dans l'Ariège, au treizième siècle?

Nous avons dit que nous laisserons la question d'orthodoxie à part, pour ne considérer les faits que du côté de l'histoire de l'art, et des formes diverses des controverses nationales. Or, il est certain que les historiens n'avaient pas assez mis en relief le caractère de la résistance que l'Ariège et les comtes de Foix élevèrent soit contre les croisés, soit contre les influences de Rome.

Il est reconnu que dans toute doctrine, même erronée, il y a quelques débris de vérité ; et l'on peut ajouter peut-être que, dans toutes les luttes, il y a plus ou moins, des deux côtés, une portion de bonne foi. C'est à ce titre qu'on peut expliquer comment les meilleures natures entrent dans la défense de causes contradictoires, au détriment du droit et de la raison. Cela admis, ce qui doit intéresser, c'est la *consistance du caractère personnel*, lorsqu'elle se trouve en rapport avec l'intensité de la polémique et de l'éloquence.

A ce point de vue, le comte de Foix, Raymond-Roger II, qui engagea le premier la bataille contre les croisés, est décidément une grande figure de polémiste qu'Olhagaray n'a pas assez fait ressortir. Par contre, un moderne en a fait un *demi-dieu*. Il y a aussi son fils, Roger-Bernard, qu'on a bien surnommé le *Grand*, mais dont les chroniqueurs n'ont pas assez analysé la vaillance. Difficilement trouverait-on des épisodes aussi dramatiques que toute cette épopée où furent mêlés les comtes de Foix : cette comparution à Rome, au Vatican, où le comte de Foix tient son langage superbe et fier, ces obstinations, malgré le sentiment de la France du Nord, dans les idées que certains centres avaient adoptées. C'est à l'histoire et à la critique religieuse à expliquer les proportions que prit le parti des Albigeois, et l'amour héroïque que lui vouèrent des barons ariégeois, des chevaliers, de simples artisans, des femmes et des princesses. Qu'on veuille remarquer qu'il fallut vingt batailles, qu'il fallut des coalitions et l'extermination pour dompter les enfants de Foix.

Peu nous importe ici l'ensemble excentrique de formules singulières que la doctrine cathare ou albigeoise nous présente, où l'on retrouve un emprunt de la morale ascétique de Platon et de Pythagore, combinée avec les données du catholicisme. L'on ne peut se défendre d'un sentiment en quelque sorte admiratif, lorsqu'on voit l'entrain et le courage avec lequel tous ces guerriers des montagnes de l'Ariège soutiennent la cause à laquelle ils se sont voués. Il y eut une scène qui porta à son comble le triomphe de la polémique ariégeoise. Le comte de Foix, Roger-Bernard, après les vicissitudes changeantes des batailles, dut se trouver aux portes de Foix, à Saint-Jean-de-Verges, pour une conférence et un accord avec le vice-légat, Pierre de Colmieu. Il fallait traiter de conciliation et de paix avec

l'Église. L'histoire a conservé les accents de Roger-Bernard ; ce sont de ces paroles mémorables comme on en rencontre sur les lèvres de quelques héros de l'antiquité.

Le vice-légat ayant invité le comte à consentir à la paix et à fléchir le courroux du pape : « Le pape, répliqua Roger-Bernard, en quoi l'ai-je offensé ? Est-ce par la guerre ? Mais nous avons été attaqués. Je n'ai combattu que pour mon indépendance. Est-ce pour ma religion ? Il n'a pas le droit de s'en mêler (principe protestant), chacun la doit avoir *libre*. Mon père m'a recommandé toujours cette liberté, afin qu'étant en cette posture quand le ciel croulerait, je le pusse regarder d'un œil ferme et assuré, estimant qu'il ne me pourrait faire du mal. Ce n'est pas la crainte qui me fait branler au gré de vos passions, et qui me contraint de traîner ma volonté par terre, pour en faire comme fumier et litière, selon votre appétit ; mais poussé de cette crainte bénigne et généreuse de la misère de mes sujets, et de la ruine de tout mon pays, désirant de n'être censé le mutin, l'écervelé et le boute-feu de l'Aquitaine, je me plie à cette extrémité, autrement je serais une muraille sans brèche et hors d'escalade contre les audaces de mes ennemis [1]. »

« Magnanime langage, dit un historien descendant des Albigeois, où palpite le cœur de ces vieux Gaulois, de ces antiques Ibères non avilis par Rome, et qui voulaient porter le ciel au bout de leurs lances. Un ciel croulait, en effet, le

1. Perrin, 138, Albéric, II, 538.—Perrin et Olhagaray ont traduit en français du seizième siècle ce *magnifique discours*, comme le désigne M. N. Peyrat, et dont le début respire en effet une certaine emphase espagnole. « Messieurs, disait le comte, il y a longtemps que j'ay donné congé au bien dire, ayant fait profession de haranguer et faire les entrées à coups de machines et d'espées; ce qui m'excusera envers vous si je dis en soldat toutes mes intentions... » (Olhagaray, *Histoire des comtes de Foix*, p. 170. — Napoléon Peyrat, *Histoire des Albigeois*, t. I, p. 216).

ciel cathare, et l'héroïque prince qui seul en soutenait le poids, entouré de prostrations et de ruines, restait debout, noble et fier [1]. »

III. — Mais le rôle des guerriers Ariégeois n'a pas toutes les beautés qu'on lui prête, lorsque l'historien ne se place plus au point de vue des protestants modernes. Les polémistes du treizième siècle faisaient preuve de ténacité ; mais leur cause avait-elle la bonté que leurs successeurs lui supposent? L'on revient à l'éternelle querelle entre la méthode catholique et la méthode protestante. L'unité intellectuelle des esprits, sous l'influence librement consentie de l'enseignement uniforme du catholicisme, est-elle l'idéal ou l'état normal des siècles nouveaux? Admettre, — ce qui était le principe fondamental de l'albigéisme et du catharisme, — le droit pour chacun de formuler à tort et à travers de nouvelles conceptions sur l'univers, sur Dieu, sur les rapports de l'homme avec Dieu, en telle sorte que les idées admises en Occident puissent être directement l'opposé des croyances reçues en Orient, n'était-ce pas, loin de travailler au profit de la vérité, au développement de la science, vouer l'esprit humain et les générations futures à un scepticisme incurable [2]?

1. N. Peyrat, *Histoire des Albigeois*, t. I, p. 217.

2. Il nous semble que, dans ce sujet, M. B. Haureau déplace la question. Il raille (dans son *Bernard Délicieux*, p. 17) ceux qui ne regardaient pas comme catholique une secte qui, évidemment, s'éloignait de la conception reçue sur les dogmes de Dieu, de la création, la Trinité, l'Incarnation, la Rédemption, etc, etc. « Les plus subtils des Albigeois exprimaient des doutes sur la *présence réelle*. Des doutes sur ce que l'Église enseigne! un chrétien a-t-il le droit de douter? Des doutes! l'engagement du baptême n'est-il pas l'abdication complète de la raison personnelle? »

Toujours des malentendus! Et M. Haureau croit-il que l'Église catholique puisse et veuille empêcher le *doute*, en tant que phénomène *passif* en nous? Quand il y a doute sur quoi que ce soit, c'est qu'une vision intellectuelle s'est *imposée* d'elle-même. Et, du moment que l'on doute de

Les historiens et les polémistes catholiques, abordant ce qui faisait la singularité des doctrines cathares prises dans le détail dogmatique, ne manquaient pas, tout en rendant hommage à la valeur guerrière des chevaliers, barons et comtes du pays de Foix, d'accuser dans leurs théogonies, dans leurs affirmations théologiques et mystiques, un grain d'excentricité et de singularité qui ne pouvait rester à l'état inoffensif. Selon eux, l'opposition, la querelle dans laquelle s'étaient jetés les comtes de Foix, pouvait coûter cher à la société d'alors, à l'harmonie nationale, à la sécurité des intelligences. Cet amour de nouveautés venait mettre les montagnes sens dessus dessous.

On ne voyait d'abord qu'un mouvement fort innocent, l'instinct de liberté, et des idées de tolérance pour des manières de voir, pour des rêveries métaphysiques qui s'emparaient du Languedoc au treizième siècle. Mais que pouvait, au fond, signifier cette chaude agitation qui se fit au pied des Pyrénées, et que résulterait-il de l'exemple donné par les grandes familles de Foix ? Ce milieu agité de mille passions diverses, où avait été élevé Raymond-Roger, n'était-il pas malsain ? Que chacun soit libre dans sa conscience et dans sa religion, qu'à ses risques et périls il se forge à lui-même des idées sur les questions d'origine, de destinée, de révélation divine, de responsabilité personnelle, admettons-le tant que ce travail personnel se renferme dans l'enceinte des élucubrations individuelles. Mais n'y a-t-il pas une différence immense lorsque, à côté d'un dépôt de croyances que les générations

l'Église et qu'on adhère positivement à ce doute, n'y a-t-il pas un lien qui se rompt? Mais il est visible qu'il serait absurde et contradictoire d'admettre tout à la fois et de mettre en doute l'autorité de l'Église, dans les formules qu'elle transmet et propose.

ont toujours révéré comme divin et obligatoire, des hommes, sans autre mandat que leur singularité, veulent inculquer aux foules leurs théories fantaisistes ? Les Albigeois formulaient, au milieu des populations catholiques, des assertions manichéennes ; les hommes de la critique catholique leur reprochaient d'attribuer la création de cet univers au dieu des ténèbres, de forger un système bizarre de rédemption de l'humanité, d'ériger en théorie morale des systèmes qui pouvaient mener fort loin. N'y avait-il pas cette distinction des simples croyants et des *parfaits* qui ouvrait la porte à des interprétations bizarres, et consacrait des perspectives très élastiques de latitudinarisme [1] ?

On accordera que ces polémiques, qu'épuisèrent les agitateurs ariégeois, favorisaient en tout cas les équivoques, créaient de ces facilités, de ces molles sécurités que les modernes flagelleraient avec les mots de « dévotion aisée », de « morale relâchée ». Quelques apologistes demanderaient ce que devenait la famille avec les derniers Cathares, avec leurs maximes sur le célibat et le mariage. Ils signalèrent les conséquences qu'aurait sur l'esprit public la prédominance d'une secte qui n'écartait pas assez la sombre image du fatalisme planant sur les activités terrestres, dans un monde considéré comme l'œuvre exclusive du génie malfaisant [2].

1. Tandis que les uns suivaient un ascétisme des plus sévères, les simples croyants jouissaient de grandes libertés, de trop de libertés. On prétend même que le désordre proprement dit était toléré, pourvu que le simple croyant contractât la solennelle promesse de se faire admettre plus tard dans la classe supérieure des parfaits.

Ils retardaient quelquefois jusqu'à la mort ce qu'ils appelaient le *consolamentum;* et alors, une fois consacrés, ils se soumettaient à l'*endura*, c'est-à-dire qu'ils ne prenaient plus aucun remède, aucun aliment, pour faire aussi promptement que possible une bonne fin. On voyait des enfants, des parents, mettre les parents, les enfants en *endura*, pour hâter leur bonne fin.

2. *Les Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. VI,

Le respect des consciences est une sainte disposition. Mais l'histoire ne doit-elle pas constater tout ce qu'avait d'intempestif le mouvement albigeois, lorsque, au treizième siècle, dans le Midi et dans les Pyrénées ariégeoises, ce qui fermentait n'était qu'un détritus de mille symboles religieux ? Ce mot *albigeois* pouvait servir à dissimuler des ariens, des panthéistes, presque des musulmans, car les historiens, en dehors des catholiques, confessent bien que les trois occupations successives, romaine, visigothe et sarrasine, avaient déposé dans le Midi des Gaules une semence singulièrement diverse d'idées et de doctrines.

IV. — Cent ans après, dans les premières heures du quatorzième siècle, à l'aurore du monde moderne, apparaît un polémiste, qui représenta les intérêts méridionaux devant le roi de France, et qui eut à les soutenir par sa dialectique et son éloquence, c'est le premier évêque de Pamiers, Bernard de Saisset ; et avec lui nous abordons l'éloquence ecclésiastique proprement dite. Bernard de Saisset-Cortin [1] sera pour nous un des précurseurs des polémistes ecclésiastiques de l'Ariège, le premier, après l'albigéisme, qui mérite une place à part. Du reste c'est une figure qui appartient à l'histoire générale de la France. Rarement on rencontra un plus viril caractère ; mais peut-être la fougue l'entraîna-t-elle quelquefois au delà des

p. 101, contiennent des documents inédits sur l'hérésie des Albigeois, par M. Belhomme, où se lisent quelques particularités curieuses. L'auteur rapporte quelques détails fournis par un Guillaume Carrière, habitant de Lavelanet, qui avait été affilié à l'hérésie, et avait fait un séjour à Montségur. Leurs manières de *vénérer*, comme disaient ces hérétiques, étaient assez originales.

1. Quelques auteurs l'ont nommé Étienne Paisseti, tandis que d'autres l'appellent Bernard de Saisset de Saint-Agne. Il était ami du roi d'Aragon, si bien qu'il se chargea de demander la fille de ce roi pour le fils du comte de Foix.

bornes que la sagesse aurait dû faire respecter. Mais n'anticipons pas.

Bernard de Saisset, d'origine aragonaise [1], mais implanté depuis longtemps de ce côté-ci des Pyrénées, homme d'un grand savoir, très courageux par tempérament, était chancelier de l'église de Toulouse, lorsque les chanoines du monastère de Saint-Antonin, de Pamiers, le nommèrent abbé par une résolution unanime. C'était vers 1268. Il fallait une main ferme à la tête de l'administration, la lutte se trouvant engagée entre le comte de Foix Roger-Bernard, qui prétendait exercer sur la ville de Pamiers ses droits de seigneurie, et d'autre part les consuls, l'université et l'abbaye qui ne reconnaissaient le comte ni comme paréagiste, ni comme ayant un droit quelconque dans la juridiction. C'est parce que la lutte menaçait de devenir plus violente, qu'on appela Bernard de Saisset dont le caractère était connu, et que le chroniqueur Armand Squerrer, de Miglos appelait « hommé lettrut et couratchut ».

Bernard de Saisset, abbé de Saint-Antonin pendant vingt-neuf ans, et à ce titre seigneur et souverain du pays de Pamiers, de 1268 à 1297, devint le premier évêque de Pamiers quand l'abbaye fut érigée en évêché, et occupa ce siège épiscopal dix-sept ans, de 1297 à 1314, année de sa mort, — mais quelle vie ! Diversement apprécié par les

1. Un historien donne ses origines comme il suit : « Ramon VII, comte de Toulouse, ne pouvant épouser une princesse, avait eu, d'une maîtresse obscure une fille illégitime nommée Guilhelmetta. Le comte la donna pour femme au fils de Ramon de Recauld, son précepteur chevaleresque, du Mas Saintes-Puelles. Une fille de Metta entra dans la maison de Saisset (de *Saxeto*, du petit Rocher), probablement de l'Albigeois, et fut mère de Bernard de Saisset, abbé de Saint-Antonin et premier évêque de Pamiers. Bernard, des deux côtés, était donc de race hérétique, et petit-fils du prince martyr de la cause cathare et romane. Les maisons albigeoises rentrèrent dans l'Église catholique et aspirèrent aux dignités sacerdotales. » (N. Peyrat, *Histoire des Albigeois*, t. III, p. 216.)

historiens au même titre que des courants de critique historique contradictoire existent sur le compte du pape Boniface VIII, dont il était l'ami et le bras[1], notre évêque des Pyrénées ariégeoises, institué en 1298, fut incontestablement voué à une existence toute de lutte et de polémique, soit comme abbé, soit comme évêque[2].

On ne sait point assez combien l'organisation féodale favorisait les malentendus, créait des complications dans les pays où diverses juridictions, juxtaposées dans des enclaves, devaient fonctionner simultanément. Que devait-il advenir lorsqu'on avait des comtes brouillons et des abbés pétulants ou maladroits? Le comte de Foix, Roger Bernard III, et l'abbé de Saisset luttèrent sans cesse, et il y eut de part et d'autre de ces procédés trop prompts, de ces demarches agressives qui ne firent qu'envenimer des griefs insignifiants à l'origine[3].

Il fallut de l'énergie pour tenir tête au comte de Foix, qui employait, entre autres arguments, l'irruption de ses agents recommençant dans les campagnes leurs exactions et leurs rapines. Mais la situation ne sembla pas s'améliorer dans les premiers temps après la mort de Philippe le Hardi; car son successeur, Philippe le Bel, prit parti comme

1. Fleury, *Histoire universelle de l'Église*, t. XI et XII et J. Jolly, *Philippe le Bel*, p. 166, parlent de Bernard de Saisset, tout autrement que Mary Lafon, Michelet, Castillon d'Aspet, Ourgaud.

2. Tout d'abord Philippe le Bel refusa son agrément à la nomination de Bernard de Saisset comme évêque; si bien que Louis, fils de Charles le Boiteux, roi de Sicile et cousin du roi de France, étant alors évêque de Toulouse, posséda en même temps, de l'agrément du pape, l'évêché de Pamiers, qu'il gouverna pendant trois ans seulement, étant mort au bout de ce temps en odeur de sainteté.

Ainsi Bernard de Saisset fut le premier évêque *nommé* de Pamiers, et saint Louis de Sicile en fut le premier évêque *institué*.

3. On trouvera, à cet égard, de nombreux détails dans les archives de la ville de Pamiers, dans les archives de la cathédrale de la même ville, et surtout dans les nombreux volumes du fonds de Camps, aux manuscrits de la Bibliothèque nationale.

adversaire de Bernard de Saisset. Dès 1293, les dissidences devinrent des plus violentes, à l'occasion du paréage de Pamiers, que le roi concédait au comte de Foix, parce que Pamiers trouvait cette concession exorbitante, contre les droits de l'abbaye[1]. Les débats de Bernard de Saisset avec le roi de France sont mémorables. Ils sont rapportés avec quelques variétés de nuances par les historiens ; mais à quelque point de vue que l'on se place, si l'on peut discuter et contester l'habileté du tacticien, élever des doutes sur son esprit de modération, on ne pourra s'empêcher de reconnaître, dans cet évêque pyrénéen du treizième et du commencement du quatorzième siècle, une étonnante force de caractère, une remarquable intrépidité ; il se montra l'un des plus vaillants défenseurs du pape Boniface VIII, contre lequel la cour de France soutenait une lutte acharnée[2].

Qui n'aurait tremblé devant un Philippe le Bel, si altier et si jaloux de sa prérogative royale ? Qui n'aurait redouté

1. Guy de Lévis, seigneur de Mirepoix, fut assez heureux pour rétablir la paix. Ayant été choisi pour arbitre, il rétablit l'ancien paréage en faveur des comtes de Foix, et leur confia la garde du château, des forteresses et de la ville de Pamiers; celle d'une tour nouvellement construite par Roger-Bernard fut confiée aux évêques. Il fut de même convenu qu'il y aurait à Pamiers un gouverneur, un viguier et juge, communs à l'évêque et au comte; que celui-ci ferait à l'évêque hommage de la partie qu'il possédait, et qu'il lui payerait en outre un capital dont l'importance fut déterminée. Cet arrangement conclu, le comte reçut l'absolution de l'excommunication qu'il avait encourue, et les troubles cessèrent.

2. M. François Combes, de la Faculté des lettres de Bordeaux, publia, en 1858, une étude en langue latine sur les démêlés de Bernard de Saisset et de Roger-Bernard III, comte de Foix. Le docte professeur constate que le pape Boniface VIII, célèbre dans toute l'Europe, eut en grande considération Bernard de Saisset; il reconnaît lui-même les hautes qualités du premier évêque de Pamiers : *Subtile ingenium habebat, maturus jam erat ævi atque animi, mentisque suæ robur firmaverat juris canonici studio... Locum egregium, in annalibus ecclesiasticis, obtinuit juxta hos omnes strenuos pontifices aut episcopos, qui sive in Angliâ, sive in Italiâ, pro suæ aut universæ Ecclesiæ privilegiis contra laicam potestatem conflictati sunt, neque igitur ignobilis vir, tunc temporis, pertransiit.* (*De contentionibus Bernardi Saissetti primi Appamiarum episcopi cum Rogerio-Bernardo tertio.* — Parisiis. 1858, p. 6, 15, 45, 46.)

des conseillers comme ceux qui l'entouraient, un chevalier de Flottes, un Nogaret, de la race de ces hommes dangereux qui environnent quelquefois les chefs des États pour fausser leurs idées et les pousser aux résolutions extrêmes? Or, du moment que le pape Boniface VIII chargeait Bernard de Saisset de remplir une mission en son nom auprès de Philippe le Bel, qu'allait-il advenir, sinon des événements que, dans nos mœurs actuelles, nous avons peine à comprendre? La mission était délicate et périlleuse, car Bernard de Saisset avait pour mandat de rappeler au roi sa promesse d'aller à la croisade, et de le sommer de mettre en liberté le comte de Flandre, Guy de Dompierre, et sa fille, qu'une perfidie avait mis entre ses mains.

N'était-ce point parler *hardiment*, même au point de vue de notre époque démocratique? L'évêque, voyant la résistance du roi, loin de modérer sa pression, menaça de jeter l'interdit sur tout le royaume et même l'excommunication sur la personne du roi.

On ne parlait pas impunément de la sorte à Philippe le Bel. Les échanges de paroles et les faits qui allaient suivre, tout prit un caractère tragique. — « Évêque », lui dit le roi, « tu es mon homme pour le fief de Pamiers, et je puis te traduire en ma cour. » — « Je t'en défie », lui répondit l'évêque, « car je ne suis pas sujet du roi; ma ville de Pamiers n'est point dans le royaume de France, et je ne reconnais que le pape. Prends garde, Philippe, que la conduite que tu tiens envers Boniface ne t'attire les plus exemplaires châtiments, et que tu ne sois frappé d'anathème et d'excommunication! »

Il devait sortir de là des exaspérations terribles. Philippe le Bel fit instruire brutalement une procédure contre le légat, et lui intenta un des procès les plus curieux qui soient dans nos fastes.

Les historiens qui prennent les événements au sérieux, disent qu'en allant au fond de cette procédure, il n'y éclate clairement que deux faits, l'impopularité du gouvernement français dans le pays méridional et la passion haineuse de Philippe [1]. D'autres aiment mieux recueillir les cancans de l'époque, et mêler à leur récit une pointe de persiflage, et ils s'empressent de mentionner tous les on-dit. Après avoir rapporté que Bernard de Saisset était désigné au roi, par l'évêque de Toulouse, comme l'auteur d'un vaste complot qui eût enlevé tout le Midi aux Français; après avoir rappelé que Saisset appartenait à la famille des anciens vicomtes de Toulouse; qu'il était l'ami de tous les hommes distingués, de toute la noblesse municipale de cette grande cité; après avoir insinué qu'il rêvait la fondation d'un royaume du Languedoc, au profit du comte de Foix [2] et du comte de Comminges, qui descendaient des Raymond de Toulouse, ces historiens recherchent les beaux mots de Bernard de Saisset et ceux de ses adversaires. Philippe le Bel avait raillé la puissance pontificale, en l'appelant « suprême *fatuité* », et le légat aurait répliqué en menaçant le roi de le traiter « comme un petit garçon, *sicut unum garcionem* ». Le comte de Comminges, en entendant l'évêque de Pamiers proposer ses idées séparatistes, aurait dit en se signant : « Ce Saisset est un diable, plutôt qu'un homme [3] ».

On attribuait à Saisset des mots piquants contre le roi : « Votre roi de France, disait-il, est un *faux-monnayeur* [4].

1. Mary-Lafon, *Histoire du Midi*, t. III, p. 81.

2. « Saisset s'était mis en tête, dit Henri Martin, d'affranchir le Languedoc de la domination française, au profit du comte de Foix ou du comte de Comminges. » (*Histoire de France*, t. IV, p. 424.)

3. « Iste non est homo, sed diabolus ». (Témoignage du comte de Comminges lui-même).

4. La défense de Bernard de Saisset n'oblige pas à adopter tous les griefs formulés par lui, et à le justifier dans chacune de ses allégations. La plupart des historiens ont répété contre Philippe le Bel l'accusation

Son argent n'est que de l'ordure... Ce Philippe le Bel n'est ni un homme, ni même une bête; c'est une image et rien de plus... Les oiseaux, dit la fable, se donnèrent pour roi le *duc*, grand et bel oiseau, il est vrai, mais le plus vil de tous. La pie vint un jour se plaindre au roi de l'épervier, et le roi ne répondit rien (*nisi quod flevit*). Voilà votre roi de France; c'est le plus bel homme qu'on puisse voir, mais il ne sait que regarder les gens... Le monde est aujourd'hui comme mort et détruit, à cause de la malice de cette cour... Mais saint Louis m'a dit plus d'une fois que la royauté de France périrait en celui qui est le dixième roi à partir d'Hugues Capet. »

V. — Sans nous inquiéter de ces pamphlets, il est juste d'admirer, dans Bernard de Saisset, une fermeté d'ailleurs rare. Il savait quelles colères il amassait sur sa tête, quels périls il devrait affronter [1], et néanmoins on ne le vit point hésiter devant sa mission. N'est-ce pas le triomphe des polémistes de grande race, de parvenir à faire obstacle aux tyrannies de la terre, quand il y a haute probabilité que le pouvoir abuse de lui-même? Que répondre à ceux qui disent que Bernard de Saisset ne fit que défendre l'indépendance et la nationalité des provinces méridionales

d'*altération de la monnaie*. Mais les travaux approfondis sur cette matière, dus à M. Boutaric et à M. F. de Saulcy, doivent rendre circonspect. A s'en rapporter à ces travaux, ce prétendu faux monnayage consisterait dans la multiplicité des émissions de monnaies de bas billon, auxquelles un cours bien supérieur à leur valeur intrinsèque réelle était attribué; mais il n'aurait pas gravement altéré le titre des grosses monnaies d'or et d'argent. Si l'on examine ce qui se passa sous les successeurs de Philippe le Bel, le prétendu roi faux-monnayeur serait un modèle d'honnêteté monétaire, en comparaison des rois Philippe de Valois, Jean, Charles VI et Charles VII.

1. Le roi écrivit au pape pour demander la dégradation de l'évêque Bernard de Saisset, avant de le mettre à mort. Sa lettre respirait une étrange soif de sang, dit Michelet.

contre les envahissements du pouvoir royal? Les historiens les plus anticatholiques ne conviennent-ils pas que « la confiscation de l'Église fut la pensée des rois, depuis le treizième siècle, la cause principale de leurs luttes contre les papes [1] »; que Philippe le Bel, après 1301, « reprit le plus cher de ses projets secrets, qui était d'abaisser la tiare, qu'il voyait avec impatience briller au-dessus des couronnes », et, « qu'en réduisant le pape au rôle passif d'instrument, il voulut s'emparer d'une partie des richesses de l'Église [2] » ? N'a-t-on pas dit enfin que, « furieux de la noble résistance de Boniface à ses essais de pouvoir absolu », Philippe le Bel souffleta lâchement la papauté à Anagni, sur la joue d'un vieillard, de la main d'un homme parvenu par l'astuce et l'audace [3]?

Bernard de Saisset restera comme un type imposant des polémistes hommes d'État. L'Ariège aura d'autres polémistes puissants, appelés à soutenir des causes d'intérêt individuel, quelquefois des questions d'intérêt public. Mais il est douteux que d'autres déploient plus de ténacité et fassent preuve de plus de vaillance devant des rivaux aussi redoutables [4].

1. Michelet, *Histoire de France*, édit. in-12 (Lacroix), t. III, p. 269.
2. Mary Lafon, *Histoire du Midi de la France*, t. III, p. 76.
3. *Ibid*, p. 82.
4. Le roi fit enlever Bernard de Saisset, qui comparut à Senlis, le 24 octobre 1301, dans l'abbaye de Saint-Vincent, devant un parlement composé de l'archevêque de Narbonne, des évêques de Maguelone et de Béziers, et de plusieurs comtes, barons, clercs, religieux et autres personnages. Les témoins confirmèrent l'acte d'accusation. Le comte de Foix, dit-on, répéta mot pour mot tout ce qu'on reprochait à l'évêque, et insista principalement sur ce fait que le royaume de France devait finir, selon la prédiction de saint Louis, par un Philippe. Les gens du roi eurent l'air d'exciter une sédition pour s'emparer de l'accusé, sous prétexte de le dérober à la fureur du peuple.

Après avoir examiné de près les monuments historiques et les historiens, on demeure convaincu que, si Bernard de Saisset prête le flanc aux modernes qui ont dit de lui : « Caractère difficile, hautain, insolent, passionné,

Dans les années 1301 et 1302, Bernard de Saisset, s'étant donc de nouveau brouillé avec Philippe le Bel, à l'occasion de la légation dont il avait été chargé auprès de lui par le pape, le roi avait fait saisir son temporel et l'avait banni de la France. Il fut cependant rappelé en 1309, obtint son pardon, ainsi que la levée de la saisie de ses biens, et finit ses jours dans le calme et le repos, universellement regretté du clergé et de ses fidèles.

Du reste, si Bernard de Saisset prit en main, avec l'ardeur que l'on sait, la cause papale[1], il ne faut point oublier que, malgré les refroidissements qui se faisaient sentir en Europe, la foi était grande encore en l'an 1300, et que la papauté, quelque vieillie déjà qu'on l'ait quelquefois présentée à cette époque, apparaissait encore comme l'arbitre du monde. Boniface VIII avait été appelé à juger entre la France et l'Angleterre, entre l'Angleterre et l'Écosse, entre Naples et l'Aragon, entre les empereurs Adolphe de Nassau et Albert d'Autriche[2]. L'évêque de Pamiers ne pouvait-il pas, sans infatuation ou témérité, épouser la cause du pape? Ne voyait-il point l'inconvenante exagération à parler d' « outrecuidance pontificale » ?

Toutefois, Bernard de Saisset eut-il une exacte intuition de l'esprit de son temps? Se rendit-il bien compte du

irascible et disposé à ne rien dissimuler de ce que les circonstances lui inspiraient d'injurieux et de violent envers le roi » (J. Jolly, *Philippe le Bel*, p. 167), de son côté, Philippe le Bel n'est pas chargé, quand les historiens disent de lui : « Prince avide, durement obstiné, hautain, tyrannique, sans respect du droit » (Guizot, *Histoire de la civilisation en France*, t. III, chap. XV), « imposant une monnaie déloyale, diminuée de valeur par la falsification » (J. Jolly, *ibid.* p. 420), « usant contre Bernard de Saisset d'une violence de procédure que Guizot a appelée « un modèle d'iniquité et de violence » (Roschach, *Foix et Comminges*, p. 421).

1. On parle ici, il va sans dire, de la prépondérance de la papauté dans les affaires temporelles de l'Europe; sa prépondérance spirituelle ne saurait être mise en question.

2. Voir notamment Michelet, *Histoire de France* (in-12), t. III, p. 272.

chemin qu'avaient fait les idées depuis cent ans? Ne se fit-il pas des illusions sur la conception des rapports du pouvoir temporel des papes avec les souverains de l'Europe[1], telle que la comportèrent les années 1301 et 1302? Déploya-t-il dans sa polémique les habiletés diplomatiques d'un lutteur complet? On en peut douter. Des historiens catholiques lui ont reproché de la maladresse[2]. D'autres historiens, comme Henri Martin, ont reconnu que le gouvernement de son adversaire, Philippe le Bel, était un « gouvernement tortueux, obscur et fourbe[3] ». On estime, en effet, que le flegme et la ruse finissent généralement par triompher de la fougue, de l'emportement des tempéraments sanguins et violents.

VI. — *Le P. Edmond Auger.* — En nous transportant du treizième siècle au milieu du seizième, nous nous arrêtons à un seul prédicateur, parce que c'est le seul dont il soit resté des traces importantes, le P. Edmond Auger, dont le célèbre Espagnol, saint Ignace, avait remarqué l'intelligence. Ce religieux fut envoyé à Pamiers, immédiatement après les troubles occasionnés par l'introduction du protestantisme ; il fit ses débuts oratoires dans le pays de Foix, et on doit le citer ici parce qu'il devint un des plus grands prédicateurs de son temps. Il possédait tellement cette puissance de la parole, qu'il soulevait à son gré les multitudes. Lorsqu'il fut surpris à Valence par le baron

1. M. de Lahondès, en reconnaissant que Bernard de Saisset « eut la gloire d'aider Boniface VIII, dans ses efforts pour défendre les grandes institutions qui avaient donné l'éclat et la force aux siècles précédents », ajoute que, la puissance et l'unité de l'État étant bien constituées, l'ancienne tutelle de la papauté sur les royaumes n'avait plus la même opportunité. (*Annales de Pamiers*, t. I, p. 109 et 111).

2. M. Pé-dé-Arros, *Précis de l'histoire du moyen âge*, p. 496 : « Bernard, dit-il, *maladroit* messager... »

3. *Histoire de France*, t. IV, p. 428.

des Adrets, il fut condamné à être pendu. Toutefois, on comptait sur l'éloquence du grand rhéteur de Pamiers. Déjà sur l'échelle où il devait mourir, il exhortait la foule avec un tel pathétique, « qu'elle demanda sa grâce, et le ministre Viret l'obtint du terrible chef huguenot ».

Mal accueillis d'abord, le père Edmond, ainsi que les pères Jean Pelletier et Jean Roger se mirent à prêcher dans la ville, et commencèrent à s'attirer les sympathies des habitants. Ils purent ouvrir leur collège au bout de quelques mois. Le père Edmond, régent de rhétorique, inaugura le collège par une harangue latine. Il proposa, dit-on, des conférences que les novateurs n'acceptèrent pas. Nous n'avons pas le texte de la harangue du père Edmond Auger, mais nous soupçonnons qu'à propos de la rupture protestante, il aborda le problème de la théorie des mouvements historiques, périodiques, qui se font ressentir dans la poitrine et la conscience de l'humanité, comme certains mouvements dans la mer. L'élément divin a pour mission, sur la terre, de faire contrepoids à l'élément humain agité, car chacune des générations humaines qui apparaît sur le globe semble avoir, à son tour, comme un besoin inquiet de tenter les aventures de l'idée. Ce besoin se traduit par je ne sais quelle fièvre d'insurrection contre tout ce qui est limite, barrière, règle intellectuelle, civile, politique, religieuse.

S'il y a dans l'histoire diverses insurrections contre le dogme religieux chrétien, nous nous persuadons que le vif et pénétrant polémiste que Pamiers entendit en 1559, 1560, se plaçait au point de vue qui vient d'être indiqué. Si, à certaines époques, on a boudé le christianisme catholique, ne lui faisait-on pas un crime de mettre du *divin* au front de tout : à la paternité, à l'autorité, comme dans la lutte pour l'existence ? Or voici le choc des tendances contradictoires. Le christianisme avait fait cesser

la confusion du spirituel et du temporel, puisqu'il les sépara et les replaça dans leur hiérarchie. Mais la tendance des revendications darwiniennes des matérialistes modernes est de refondre et confondre ensemble ce que le christianisme avait séparé, et de paraître marcher à l'unité et à la simplification en absorbant l'élément religieux ou spirituel, pour ne voir que l'élément matériel. Arrière alors le divin ! Aussi, plus les sociétés s'éloignent des temps de ferveur religieuse et de foi, plus elles inclinent à élaguer le divin, partout où il rencontre l'activité humaine. Déjà dès les premiers siècles, les hérétiques ariens avaient leur manière de séculariser et de laïciser, puisqu'ils trouvaient trop de divin dans la personne de Jésus-Christ et n'aspiraient qu'à le diminuer.

Les Albigeois du treizième siècle avaient été, à leur tour, importunés par la prédominance de l'élément divin dans les sociétés civiles. Les seigneurs féodaux du Midi travaillèrent à revendiquer pour eux ce qui passait aux mains ecclésiastiques. Mais les Grecs leur avaient déjà montré le chemin ; s'attachant à ôter du front du pape le caractère que la vénération des siècles a mêlé à l'auréole de sa suprématie spirituelle, ils en reportèrent le prestige à un chef d'État. Aussi, quand vint la réforme du seizième siècle, vit-on avec quelle avidité les princes d'Allemagne et d'Angleterre se pressèrent d'arrondir leurs prérogatives temporelles et empiétèrent sur les consciences, en proportion de tout ce qui gisait par terre de l'élément divin, attaché jusque-là à la puissance de Rome. Si le P. Edmond Auger avait été prophète, il aurait prédit, en vertu de sa logique, la fièvre de sécularisation qui gagnerait la fin du dix-huitième siècle, et l'évolution darwinienne du dix-neuvième siècle qui, sous la pression excessive des commentateurs du transformisme, a donné le dernier mot, la dernière

tentative d'expulsion terrestre du divin, qui se nomme scepticisme absolu, nihilisme, athéisme, laïcisation à outrance, anarchisme fantaisiste dans toute organisation sociale, économique et politique.

Il fallait cependant que quelqu'un, au seizième siècle, fît entrevoir ces conséquences extrêmes du procédé protestant. La présence du père Edmond et de ses compagnons à Pamiers n'avait pas d'autre raison d'être. Il commença, dès 1560, à fournir cette longue carrière de carêmes qui ne se termina qu'avec sa vie. Après 1562, la position ne fut plus tenable à Pamiers, à cause des luttes terribles entre catholiques et huguenots. Le père Edmond, ayant quitté notre cité, alla fonder les collèges de Lyon, de Toulouse et de Bordeaux, prêcha à la cour, fut attaché au duc d'Anjou, et devint son confesseur et son prédicateur ordinaire, lorsque ce prince fut devenu roi sous le nom de Henri III[1].

VII. — Et qu'on ne s'étonne pas que nous ayons reproduit si peu de noms d'orateurs sacrés entre la naissance du comté de Foix et le seizième siècle. Incontestablement les religieux *prémontrés* de Combelongue, ceux de Saint-Antonin, du Mas-d'Azil ou de Lézat durent ressentir cette sève nouvelle qui suscita, après le onzième siècle, des légions de prédicateurs.

On a écrit sur la renaissance de la chaire française au douzième siècle[2]; et, comme dans ces temps, ni la passion religieuse du peuple, ni les moines ne manquèrent dans les Pyrénées, il est à présumer que le pays de Foix entendit

1. Attaqué à la fois par les huguenots et par les ligueurs, il demanda à rentrer à Rome. Il mourut à Côme, en Lombardie, en 1591. (*Éphémérides de Pamiers*, 19 janvier 1591.)

2. M. Lecoq de la Marche, *La chaire française au moyen âge*. — L'abbé Bourgain, *La chaire française au douzième siècle*.

des homélies et des sermons, tantôt en langue latine, tantôt en langue romane. N'avait-on pas ouï saint Bernard lui-même prêchant aux environs de Toulouse, bien que ce grand homme eût éprouvé un échec momentané dans notre Midi? Nous nous refusons à croire qu'il ne se soit point rencontré dans cette zone aquitanique quelque Raoul Ardent, quelque Geoffroy Babion, quelque Hugues de Saint-Victor pour raviver l'apostolat, prêcher l'Évangile, gourmander les vices, persuader les vertus chrétiennes. Et les prémontrés, et leur fondateur, le grand prêcheur saint Norbert, n'avaient-ils aucune influence? Et saint Dominique, à qui l'on devait proposer l'évêché de Couserans [1]?

En tout état de cause, si l'on ne mentionne aucun prédicateur renommé du quatorzième au seizième siècle, il n'est pas à présumer que cette lacune soit préjudiciable à l'histoire littéraire de l'Ariège. Quel service rendraient à l'éloquence sacrée quelques manuscrits romans ou latins du quatorzième ou du quinzième siècle, empruntés à la région sous-pyrénéenne? Nul besoin d'entrer dans la controverse engagée par les lettrés, cherchant dans quelle langue parlaient les prédicateurs de ce temps [2]; car il semble difficile de ne pas admettre qu'en pays de Foix, comme ailleurs, la langue usitée dans la chaire variait selon la classe des auditeurs, la langue vulgaire ou la langue romane avec la masse et les frères lais, le latin avec les clercs, les moines, les religieuses (qui apprenaient le latin) [3], les étudiants. Le père Edmond harangua les écoliers de Pamiers en latin. Au pied des Pyrénées, comme dans le reste de l'Europe, la société se trouvait partagée en deux classes par rapport à

1. Quétif et Echard, t. II, p. 8, col. 2, note.
2. Mabillon, à propos de Saint-Bernard. — M. Lecoq de la Marche, *La chaire française au moyen âge*, p. 221. — M. Hauréau, *Histoire littéraire de la France*, XXVI, p. 388. — Bourgain, *La chaire au douzième siècle*, p. 169.
3. Ch. Jourdain, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXVIII, 96.

la langue, et lorsque saint Thomas de Cantorbéry parle des chevaliers et des seigneurs qui venaient partager son repas, il a soin de dire que « ces chevaliers et seigneurs mangeaient *séparément* des savants et des moines, de peur qu'ils ne fussent importunés de la lecture latine qu'ils n'auraient pas entendue et qui durait pendant tout le repas du prélat [1] ».

Pourquoi, d'ailleurs, chercher l'éloquence ecclésiastique dans ces siècles où notre langue n'était pas fixée, où le latin se déformait, où les règles de l'art n'étaient point tracées ? Sans doute, les orateurs sacrés eurent toujours un terrain qui leur offrait les matériaux, l'Écriture sainte, les Pères, les images, les exemples, les comparaisons, les apologues, la connaissance des vices et des qualités de l'époque. Mais l'art de tirer de ces choses une composition variée, progressive, saisissante, là était la difficulté. Pas d'auditoires cultivés autour des prédicateurs ; un peuple ignorant, naïf et railleur ; des seigneurs souvent âpres, qui, d'après Geoffroy de Troyes, « lapidaient les lèvres du ministre sacré, lançant contre lui des jugements amers [2] ».

Les prédicateurs avaient beau tenir de la nature des talents réels, la verve, l'onction, l'essor, l'impétuosité, et y joindre, avec la grâce de Dieu, le feu de l'apôtre et le zèle du missionnaire, ils n'en sacrifiaient pas moins au mauvais goût régnant, à des habitudes établies, soi-disant héritées de la scolastique aux formules routinières qui étouffaient le génie, entravaient les lois de l'éloquence. Dans la transition du seizième au dix-septième siècle seulement, les règles de l'art et du goût allaient reparaître avec quelques prédicateurs, qui furent les avant-coureurs des Bourda-

1. Fleury, *Hist. eccl.*, t. XV, ilv. LXX, p. 131.
2. Bibliothèque nation. ms., lat. 13586, f° 81.

loue, Bossuet, Massillon, nous voulons dire Coëffeteau, Senault et Lingendes, qui, à cette époque, commencèrent à purger la chaire de cette érudition profane qui la déparait et mirent à la place de ces faux ornements une parole douce, ornée et harmonieuse, en bannissant des sermons et homélies cette stérile abondance qu'on a appelée l'art banal de *dilater* les sermons.

VIII. — *Les polémistes ecclésiastiques dans l'Ariège à la fin du* XVII[e] *siècle.* — On a un exemple, ici, de la vicissitude des choses humaines au seizième siècle. Pamiers fut une des premières cités qui donnèrent hospitalité aux premiers collèges fondés par les jésuites. Au dix-septième siècle, les jésuites devaient se trouver mêlés à des débats qui leur aliénèrent la sympathie et la protection de l'évêque. La *lettre-circulaire* que Mgr de Caulet adressa aux prélats du royaume le 25 mai 1668, et la *Relation de l'affaire des jésuites* [1], qui y est jointe, témoignent du changement des temps et de la conflagration des esprits à cette époque dans le pays de Foix. Ce fut une longue lutte entre Mgr de Caulet et la Compagnie de Jésus, et surtout entre Pamiers et Paris.

Les types éminents de polémistes que le dix-septième siècle nous offre, mettent l'Ariège dans un certain relief. L'historien Michelet et Baillet se plaisent à faire un rapprochement entre les démêlés de Philippe le Bel et un évêque de Pamiers, et ceux de Louis XIV avec un autre évêque, l'un des successeurs de Bernard de Saisset sur

1. 21 pages in-4°. La *Relation* parle des pamphlets lancés contre Mgr de Caulet. L'un a pour titre *Recipe*.

... *Recipe* six onces de miel
Pour adoucir un peu le fiel
Qui vous fait estre si sévère
Contre l'étranger et le frère....

le siège épiscopal du même diocèse, Mgr Étienne-François de Caulet[1] lui-même, ancien ami de M. Olier et de saint Vincent de Paul, qui fut pendant trente-cinq ans (de 1645 à 1680) le chef spirituel du diocèse, et qui, par le malheur des temps, s'engagea dans des controverses dont fut troublée la France entière. Il s'agit d'abord de la fameuse question de la régale. Mais autour de Caulet se leva, conjointement avec lui, tout un groupe de vaillants défenseurs, d'*héroïques* controversistes, qui représentent l'éloquence du contentieux.

Si la cause que voulait faire triompher Mgr de Caulet succomba pour toujours dans ses mains, il ne négligea dans la lutte ni les ressources de l'argumentation, ni l'exposition éloquente des droits consacrés; surtout il ne se déroba point, par de mesquines et prudentes précautions, aux dangers de la polémique avec Louis XIV. Au fond, c'était la vieille dispute entre le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique qui renaissait, à l'occasion du droit de régale en France. Ce droit, que revendiquaient les rois de France, comprenait le pouvoir de toucher les revenus des évêchés vacants, et de nommer de plein droit, *pleno jure*, c'est-à-dire comme l'évêque lui-même, durant la vacance, aux places, aux bénéfices ecclésiastiques, sauf les curés. Ce droit, suivant l'opinion des défenseurs de la cause royale, ne s'éteignait pas avec la nomination ou l'institution du nouvel évêque; il durait tant que l'évêque n'avait pas fait enregistrer son serment de fidélité à la cour des comptes de Paris, et n'avait pas obtenu de celle-ci la libre disposi-

1. Étienne-François de Caulet était né, en 1610, d'une puissante famille parlementaire. Il fut abbé de Saint-Volusien de Foix à l'âge de 17 ans. Il donna une nouvelle face à son diocèse, désolé par les guerres civiles et par les dérèglements de l'époque, il réforma beaucoup d'abus, créa des séminaires, visita tout son diocèse, prêcha, édifia partout.

tion de ses revenus par l'acquittement d'une somme déterminée.

Ce fut un édit de Louis XIV, paru en février 1673, qui remit sur le tapis cette question brûlante d'où allaient sortir des tempêtes. Le droit de régale était en usage avant le treizième siècle, et l'on voit le second concile de Lyon, que Grégoire X présida en présence des ambassadeurs de France, admettre l'usage de ce droit de régale dans les églises où il existait en vertu de la fondation ou d'une ancienne coutume ; mais il soumit à la peine de l'excommunication celui qui l'étendrait à des églises libres jusqu'alors. Dans les ordonnances de Philippe le Bel de 1302, et de Philippe de Valois, de 1334, il n'est question que de quelques églises dans lesquelles le roi exerce le droit de régale ; et un extrait d'un registre de la cour des comptes montre que les provinces d'Auch, d'Arles et du Languedoc en étaient exemptes.

Mais on remarque qu'à partir du commencement du dix-septième siècle, un changement s'opérait dans les idées, relativement à cette question. Le parlement de Paris en vint à déclarer ce droit, un droit de la couronne, qui avait son fondement, sinon par lui-même dans le pouvoir royal en général, du moins dans la situation spéciale de la royauté de France vis-à-vis de l'Église, et qui, par conséquent, était valable également dans toutes les parties et dans tous les diocèses du royaume, sans avoir besoin d'être préalablement demontré par un titre spécial.

Cet arrêt détermina plusieurs fois le clergé de France à adresser des représentations au roi. La cour prit un parti intermédiaire, en maintenant théoriquement, d'une part, le principe que la régale était un droit universel de la couronne, d'autre part en laissant encore indécise la question de savoir si les provinces du Dauphiné, du Languedoc, de

la Provence, de la Guyenne et de la Bretagne devaient être soumises à ce droit. Du reste, les évêques qui prétendaient en être exempts, devaient en fournir la preuve ; leur base à cet égard était la présomption légale.

IX. — Michelet a des expressions brutales, inconvenantes, et d'une portée exagérée quand il dit de la lutte qui s'ouvrait en 1673, que c'était la question de savoir « qui exploiterait la France, ou du roi ou de l'Église ». N'y avait-il point là un parti pris de se substituer à des fonctions, à des attributions séculaires que l'opinion et l'usage avaient consacrées dans la personne des évêques, et de mettre la main, lorsque des bénéfices devenaient vacants, sur la matière fiscale ?

Ainsi fit Louis XIV, à l'aide des arguments soufflés par les juristes de la cour; il étendit le droit de régale sur les deux tiers des diocèses du royaume exempts jusqu'alors, au nom de l'uniformité et de la répartition égale des charges, et appela ce droit un droit inaliénable et imprescriptible de la couronne. La logique était-elle sauvegardée ? Le roi accordait en même temps aux évêques un délai de deux mois pour se procurer, auprès de la cour des comptes de Paris, l'attestation qu'ils avaient obtenu la libération de leurs revenus; après ce délai, les bénéfices dépendant de leur collation et soumis au droit de régale, devaient être déclarés vacants. Ainsi l'on donna à la nouvelle prétention une force rétroactive, et des ecclésiastiques qui, depuis des années, se trouvaient jouir légitimement de leurs bénéfices, devaient, si l'évêque ne remplissait pas une formalité qui pouvait heurter sa conscience et lui répugner à juste titre, être traités comme des intrus et privés de tout droit.

Alors parut le polémiste de l'Ariège. Il y a de ces natures

que l'ardeur du combat saisit lorsqu'elles voient la force se jouer de la faiblesse, en s'enveloppant des draperies d'une légalité créée pour les besoins de la cause. Étienne-François de Caulet, évêque de Pamiers, n'y tint plus. Il fallait protester contre l'âpreté d'exigence renfermée dans les plis de la revendication royale. Ceux au moins des évêques qui étaient atteints, auraient dû exposer respectueusement les droits acquis que l'on foulait aux pieds; mais le cœur manqua à beaucoup d'entre eux, ou bien ils ne pensèrent point qu'il y eût d'autre attitude à prendre qu'à s'incliner devant la hautaine volonté de Louis XIV. Toutefois, deux hommes ne purent se résigner au silence : l'évêque d'Alet, Mgr Pavillon, et l'évêque de Pamiers, Mgr François de Caulet. Disons, sans discuter la valeur intrinsèque de leur cause, que ce furent deux grands athlètes. Disons également que la lutte qui s'engagea alors fut une lutte déplorable, souverainement préjudiciable à tous, affreusement triste pour l'Ariège, scandaleuse pour la France entière, et, en définitive, très dommageable pour l'ordre et pour l'autorité ecclésiastique[1].

1. Dans le diocèse d'Alet, on vit arriver l'abbé de Foix, qui ouvrit la série de ces scènes où l'évêque se trouvait obligé de défaire ce que l'on faisait au nom de la régale. L'abbé de Foix, de la maison de Foix, né en Couserans, au château de Fabas, près Sainte-Croix, fut pourvu en régale, du doyenné de la cathédrale d'Alet, quoique possédé depuis plusieurs années par le sieur Pommier, que des infirmités retenaient à Toulouse. L'abbé de Foix arriva à Alet le 15 octobre 1676, muni d'un arrêt du conseil, et d'un ordre du roi pour prendre possession du doyenné. — On lui signifia aussitôt une ordonnance de l'évêque, pour prévenir ses entreprises. L'abbé de Foix alla rendre visite à l'évêque, qui le supplia d'observer qu'il ne pouvait faire une démarche sans violer les saintes lois. — L'abbé de Foix répondit qu'il ne pouvait se dispenser d'exécuter les ordres du roi, qu'il n'avait point demandé ce bénéfice...

L'évêque se plaignit alors des troubles qu'on excitait dans son diocèse; qu'on avait sans doute trompé la religion du roi ; il ajouta qu'il connaissait les *vrais auteurs de ces troubles*, et que pour lui, s'il exécutait son dessein, il le déclarerait excommunié.

L'abbé de Foix, dit un historien de 1738, comprit parfaitement que par

Le rôle de François de Caulet doit d'autant plus être relevé par l'histoire que, en définitive, par suite des complications qui furent en jeu, l'évêque de Pamiers, malgré ses adhérents, représentait le parti faible, le côté des petits, ceux qui ne peuvent opposer à la force matérielle que des armes spirituelles de moins en moins redoutables dans les temps modernes.

On avait voulu remettre la question à l'assemblée générale du clergé de 1675; Mgr de Harlay empêcha l'affaire de paraître. Mgr de Caulet se résolut alors à résister à Louis XIV et à subir les conséquences de son opposition. Quel avenir pouvait prévoir l'évêque des montagnes? S'encouragea-t-il, comme son collègue d'Alet, dans ses résolutions de fermeté en lisant la vie de saint Thomas de Cantorbéry? Il est certain qu'il y eut en lui beaucoup de l'indomptable ténacité de l'apôtre anglais, et qu'il dut s'attendre à ces rigueurs excessives, auxquelles expose la résistance aux pouvoirs irrités. Et remarquons qu'après avoir été plu-

les *vrais auteurs des troubles de la régale* le saint évêque entendait parler des jésuites, où cet abbé avait deux frères, qui avaient obtenu pour lui le brevet du doyenné d'Alet, par le crédit du père La Chaise.

L'abbé de Foix fut obligé de chercher à Limoux un notaire et un sergent pour dresser et signifier ses actes. Le chapitre d'Alet, embarrassé, se tint neutre. L'abbé de Foix Jean-Gaston fut mis en possession par le notaire.

L'évêque le déclara excommunié. — Dès lors cette affaire fit grand bruit à la cour et partout. « Son frère, le jésuite, dit un historien, la prit avec hauteur et en homme de qualité. — « Il ne convenait pas, disait cet humble religieux, à un homme de la naissance de mon frère, de reculer après avoir avancé, ni d'avoir le démenti de l'évêque d'Alet. On le regarderait à la cour comme un homme sans honneur, s'il ne poursuivait vivement cette affaire. Elle est entre les mains du roi. C'est à Sa Majesté à réprimer l'audace de cet évêque, et si elle ne le fait pas, l'abbé de Foix le saura bien faire. » (*Histoire de Mgr Pavillon*, t. III, p. 112.)

Comme notre historien, nous supprimerons toute réflexion sur cet étonnant discours et ce noble courroux du Père de Foix. L'abbé ne prit pas tout à fait son affaire en grand gentilhomme comme le jésuite, son frère. Il se fit instruire des moyens canoniques de la terminer. Après avoir traîné, les choses s'arrangèrent, le titulaire se démit en faveur de l'abbé de Foix.

sieurs pour la protestation, François de Caulet se trouva seul par la mort de Mgr Pavillon, seul à supporter le poids d'une lutte inégale et d'une guerre qui lui fut faite sans merci.

La cour nomma aux bénéfices dont jusque-là avaient disposé les évêques, tandis que les prélats frappaient de censures ecclésiastiques et d'excommunication les nouveaux élus qui se faisaient mettre en possession des bénéfices par le bras séculier. Ceux-ci en appelèrent aux métropolitains des deux évêques de Pamiers et d'Alet, les archevêques de Toulouse et de Narbonne, qui, prenant fait et cause pour la cour, cassèrent les sentences de leurs suffragants. On alla aux dernières extrémités. On fit saisir le temporel de Mgr de Caulet, mais sans pouvoir l'ébranler; on espérait le réduire, en le frappant avec sévérité à un endroit sensible; l'arrêt fut exécuté avec rigueur; on s'empara de ses revenus, de sorte qu'il dut vivre d'aumônes[1].

X. — Malheureusement, le pays fut tout en feu. Le pape Innocent XI adressa trois brefs successifs au roi, pour l'engager à rendre aux églises de Pamiers et d'Alet leurs immunités; il repoussa le principe théorique qui faisait de la régale un droit inhérent à la couronne. En même temps, Innocent XI désignait assez clairement l'archevêque de Harlay et le confesseur du roi, le P. La Chaise, comme les dangereux conseillers qui avaient mêlé le roi à cette regrettable affaire. Ainsi le conflit se compliqua et devint de jour en jour plus inextricable. D'un côté, se trouvaient Louis XIV, le parlement, les archevêques de Paris et de

1. Certes, on lui vint en aide, par exemple Le Pelletier Destouches, retiré à l'abbaye de Saint-Cyran; mais on regardait d'un mauvais œil ceux qui lui tendaient la main.

Toulouse et les jésuites ; de l'autre côté le pape, l'évêque de Pamiers et le chapitre de la cathédrale étroitement uni à son évêque.

François de Caulet résista jusqu'au bout, sauf à y succomber. Les régalistes furent exclus de l'église de Pamiers ; ceux qui résistèrent furent publiquement excommuniés. L'archevêque de Toulouse, à son tour, cassa les sentences de l'évêque et du chapitre. Le pape cassa l'arrêt de l'archevêque. — Conçoit-on une situation plus bouleversée et plus déplorable ?

Bien plus : au lieu d'une seule question il s'en présenta deux à la fois, celle du droit de régale et celle du jansénisme, ou des sympathies pour Port-Royal. Mgr de Caulet avait-il eu, dans le Midi, des relations avec le célèbre abbé de Saint-Cyran (Duvergier de Hauranne), né à Bayonne d'une famille noble ? Mgr de Caulet, pieux, mystique, pressé par la sainte ambition de réformer le clergé en présence des protestants de l'Ariège, avait-il été innocemment séduit, en dehors des controverses de la Sorbonne, indépendamment des débats des formulaires et de la rage des clameurs et des intrigues ? Aurait-il été fasciné par je ne sais quelle poésie de sévérité extérieure qui distingua tout ce grand épisode gallican de Port-Royal des Champs ? Il faut l'admettre. La littérature, la morale, la théologie n'avaient pas été tout. Il y avait le cloître, le sanctuaire, la cellule et le guichet des aumônes, l'austérité chrétienne des mœurs, le clergé transfiguré, le cabinet d'études pauvre et silencieux, le désert et la *Grotte des conférences*, près de la *Source de la mère Angélique*, non loin des arbres plantés de la main de d'Andilly, toutes choses révérées, qui s'ajoutaient à l'élévation de l'idéal que Port-Royal poursuivait. C'est pourquoi il est de la justice historique de rappeler comment François de Caulet

vit s'accumuler les difficultés dans sa polémique avec Louis XIV.

Au fond, les historiens le reconnaissent, ce qui donna cette importance et cette extension au conflit de Pamiers, ce fut la question du jansénisme[1]. Les prélats jansénistes — Mgr de Caulet était du nombre avec l'évêque d'Alet — avaient eu, par la paix de 1669, toute liberté de nommer aux principales places de leurs diocèses des sujets qui partageaient leurs sentiments; il en était résulté que le parti janséniste s'était considérablement fortifié et consolidé. Sans doute, l'extension de la régale, en mettant la nomination d'un grand nombre de places ecclésiastiques dans les mains du P. La Chaise, devait, en quelque sorte, remédier à ces inconvénients[2]. Il n'en est pas moins vrai que la plaidoirie sur le chapitre du droit de régale était plus que compromise, Mgr de Caulet faisant partie de ce groupe de néo-chrétiens ardents, promoteurs de la longue guerre théologique, dont les échos n'étaient pas encore éteints au milieu du dix-huitième siècle.

François de Caulet fut battu; mais quels adversaires n'eut-il pas contre lui? Derrière l'archevêque de Toulouse, derrière le P. La Chaise, il y avait Colbert, Le Tellier, d'Aguesseau et tant d'autres avec Louis XIV. D'ailleurs, dans le fond des grandes querelles entre les pouvoirs civils et les pouvoirs ecclésiastiques, ne se mêle-t-il pas toujours de regrettables malentendus? Où était le débat entre Mgr de Caulet et Louis XIV? S'agissait-il d'assurer la véritable liberté de l'Église de France? Voulait-on, au

1. C'est ce que reconnaissent les historiens de ces débats, auxquels nous empruntons nos détails, comme Dollinger.

2. Une lettre que le P. Rapin, jésuite, écrivit, en 1683, au cardinal Cibo, paraît prouver que c'était là le motif de ce qui se faisait. (*Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique*, traduit de l'allemand, t. XX, p. 64.)

contraire, resserrer sa dépendance, d'autres disent sa servitude? Le droit régalien augmentait-il ou diminuait-il la liberté de l'Église? Mgr de Caulet était d'avis que c'était une chaîne nouvelle. L'assemblée du clergé de 1682, avec sa déclaration des *libertés de l'Église gallicane*, fut d'un avis contraire. Nous laissons ce problème à la décision de ceux qui ont le goût de le méditer. Il fallut bien, après cette célèbre déclaration de 1682, laisser tomber à jamais cette discussion de la régale, et ratifier la victoire du pouvoir temporel. Toutefois le célèbre Pasquier avouait que l'objet en discussion forme « un des points de notre histoire qui lui ont toujours paru les plus obscurs, et que tous les auteurs qui en ont écrit n'offrent rien de certain ni de satisfaisant sur l'origine et l'étendue de la régale [1]. »

En résumé, une petite tête, une âme pusillanime ou inconsistante qui eût mis sa confiance dans des appuis purement humains, se fût bientôt déconcertée dans cette conflagration où se donnèrent carrière les plus ardents antagonismes. Or, l'homme ne tient bon dans ces épisodes critiques de l'existence qu'à la double condition, d'avoir pour mobile et pour objectif quelques-unes de ces hautes idées, qui dominent les convictions et les élèvent dans une sphère supérieure et, d'autre part, d'être doué d'une de ces énergies de volonté qui rendent capables de la formule d'Horace, *Si fractus illabatur orbis, impavidum ferient ruinæ*. Tel fut Mgr de Caulet [2]. Bossuet ne se dissimula point que le peuple du Midi « *regardait son évêque comme un saint*. » D'un autre côté, Mgr de Caulet joignit à la sainteté l'élévation de l'intelligence et l'autorité d'une raison pleine de poids. L'abbé de Rancé, célèbre par ses

1. Le cardinal de Bausset, *Histoire de Bossuet*, l. VI, p. 109.
2. Il mourut en 1680, pauvre, mais vénéré.

talents, est indiqué comme ayant eu recours à ses conseils. C'est d'après l'avis de l'évêque de Pamiers que M. de Rancé se démit de ses bénéfices, et ne conserva que l'abbaye de la Trappe.

XI. — *Un groupe de polémistes autour de Mgr de Caulet.* — Le théologien Charlas. — Le P. Carlat de la Queilhe. — Le P. Jean Cerles. — Le P. d'Aubarède.

Ces hommes méritent une mention dans l'histoire, pour la part qu'ils prirent dans cette mémorable contestation de 1673 à 1682, c'est-à-dire pour s'être serrés autour de leur évêque, et montrés fermes devant la force, devant l'intimidation dont les puissants du jour firent un usage trop indiscret.

Rien ne fut plus odieux et d'un plus pernicieux exemple que les procédés auxquels on eut recours, et surtout la brutalité avec laquelle les prêtres furent arrêtés et emprisonnés après avoir été chassés des bénéfices dont, depuis des années, ils avaient l'incontestable possession. Parmi les victimes de leur fermeté, il faut nommer *Carlat de la Queilhe* [1], chanoine de Pamiers, qui exerça, pendant plus de quinze ans, les fonctions d'official de Pamiers et seconda souvent son évêque, président-né des États de Foix, dans ses luttes contre les injustices et les violences des gouverneurs. C'était un caractère que Carlat de la Queilhe. Un docte historien moderne lui a consacré quelques lignes.

« Secondant son évêque, François de Caulet, pendant les quinze années qu'il passa auprès de lui, dans ses luttes contre les violences de la persécution, il s'attira la foudre en publiant, au nom du chapitre, le 20 juin 1677, une pro-

1. Né en 1606, à l'Isle-Jourdain (Gers); il avait suivi les cours de théologie de l'université de Toulouse.

testation qui mettait les devoirs de conscience au-dessus de l'autorité des hommes. Une lettre de cachet le bannit à Jargeau (Orléanais); la paralysie qui lui tenait la moitié du corps, jointe à la pauvreté du chapitre qui ne pouvait fournir à sa subsistance, ayant empêché son départ, le marquis de Mirepoix, gouverneur du pays, le fit conduire par ses soldats sur la triste plage de Peccais, près de Béziers, où l'air malsain des marais précipita sa mort [1]. »

Le P. *d'Aubarède* n'eut pas un meilleur sort. Après la mort de Mgr de Caulet, c'est lui qui, officiellement, eut à subir le choc des régalistes venant à Pamiers s'emparer, de vive force, des postes et des situations qu'il fallait réserver aux légitimes possesseurs. Le P. d'Aubarède reçut donc le premier assaut tenté par le schisme naissant. La façon dramatique dont il maintint les ordonnances rendues par Mgr de Caulet, a été racontée avec verve dans les *Annales de Pamiers* [2]. Il s'agit de la scène du dimanche 18 août 1680, dans l'église du Camp où, les orthodoxes luttant contre les régalistes qu'appuyait la force armée, le P. d'Aubarède, resté en chaire, tenait tête aux régalistes révoltés et excommuniés, leur défendant de célébrer l'office. On eût dit cette scène de saint Jean Chrysostome, que le peintre Wencker a représenté montrant du doigt, du haut de la chaire, l'impératrice pour la désigner à l'opinion indignée. On eût dit aussi l'archevêque d'Albi restant calme devant la populace, après avoir déployé un zèle peut-être vif contre les hérétiques. Aucun mauvais traitement ne manqua au P. d'Aubarède. Il fut arrêté, exilé et conduit à Jargeau ; il fut

1. 28 septembre 1680. — *Relation de la vie des principaux chanoines de Pamiers qui ont eu part à la persécution au sujet de la régale.* — *Hist. du Languedoc*, supplément de M. Roschach, t. XIII, p. 518.

2. *Recueil de pièces concernant la régale.* — *Mémoires de Foucault*, p. 53 et suiv. — De Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. II, p. 241 et suiv.

ensuite envoyé à la Bastille, au château de Caen, puis au Plessis [1].

L'Ariège était en plein schisme, d'un côté les partisans de la régale, de l'autre Mgr de Caulet et les vicaires généraux, ses successeurs, ainsi que les curés repoussant les régalistes.

Les choses prirent même un plus grand caractère d'acuité après la mort de Mgr de Caulet, qui arriva en 1680. On alla si loin que le P. *Cerles* [2], chanoine de Pamiers, nommé vicaire général par le chapitre (l'archevêque de Toulouse en opposait un autre, nommé par lui), fut condamné à mort et exécuté en effigie. C'était encore un rude polémiste que le P. Jean Cerles, soumis à tous les coups de la persécution, que Mgr de Caulet subissait pour sa vigueur à défendre les droits de l'Église. Le P. Cerles avait été l'un des plus fervents collaborateurs de l'évêque ; en son absence, il avait présidé la conférence des curés du diocèse, avec une grande réputation de doctrine. Les troubles et les orages redoublèrent, lorsqu'il fut nommé vicaire général de Pamiers, le siège vacant, le 31 août 1680, et peu de jours après, official. Écoutons un historien du Languedoc : « L'attitude qu'avait prise Cerles dans la régale avait surexcité contre lui les haines furieuses qui poursuivaient le chapitre de Pamiers. A l'instigation des jésuites, l'archevêque de Toulouse cassa la nomination ; et comme tous les autres membres du chapitre étaient en prison ou en exil, le P. Cerles se trouva seul en état de protester contre la mesure violente du prélat, qui avait sacrifié à la passion le respect des règles canoniques.

1. Mort en 1692.

2. Né en 1634, à Aubin (Auvergne), Cerles fit ses études à l'université de Toulouse, fut quelque temps, à Tarascon, vicaire du prieur de Caulet, frère de l'évêque, et fit son noviciat à l'abbaye de Chancelade, avant de prendre possession de son canonicat de Pamiers.

« Il en appela au Saint-Siège par un acte du 27 septembre 1680, et appuya sa démarche par des ordonnances très érudites, qui firent alors beaucoup de bruit.

« L'archevêque de Toulouse, exaspéré de la résistance, recourut au bras séculier. Il entra au parlement, où sa dignité lui donnait un siège, et déclara que les intentions du roi étaient que l'on condamnât le P. Cerles au dernier supplice.

« Le Parlement, redoutant derrière l'archevêque la puissance *mystérieuse* dont il était le *docile* instrument, rendit le 16 août 1681, sur le seul vu des ordonnances et lettres pastorales, un arrêt condamnant le P. Cerles à avoir *la tête tranchée* sur une des places de Toulouse.

« Le P. Cerle s'étant dérobé par la fuite, fut exécuté en effigie à Toulouse et à Pamiers le 21 avril. Dans cette dernière ville, la sentence avait paru si atroce que le bourreau se cacha pour n'avoir pas à l'exécuter.

« Le condamné se réfugia dans les montagnes, traqué, sans demeure fixe. Au milieu de ses vicissitudes, exalté par la persécution, il ne cessait d'adresser aux diocésains de Pamiers des lettres pastorales, où ils croyaient retrouver le souffle de leur évêque [1]. »

C'est une page bien curieuse de l'histoire des Pyrénées ariégeoises; un historien du Nord ne peut contenir son indignation en voyant Cerles, vicaire général capitulaire de Pamiers pendant la vacance du siège, n'agissant que d'après les instructions d'Innocent XI, destitué cependant par l'archevêque de Toulouse, de nouveau confirmé par le pape. L'historien bondit surtout, lorsque le parlement de Toulouse condamne, par *ordre du roi*, Jean Cerles à la mort, le fait exécuter en effigie à Toulouse et traîner sur la claie.

1. *Relation de la vie des principaux chanoines de Pamiers, qui ont eu part à la persécution suscitée contre Mgr de Pamiers au sujet de la régale.* — *Hist. du Languedoc*, édit. Privat, t. XIII, p. 517, 518.

« On ne voyait, disent les procès-verbaux du clergé de France, d'un côté qu'excommunications lancées pour soutenir la définition d'un concile général, et de l'autre, que proscriptions, exils, emprisonnements et condamnations même à la mort, pour soutenir, à ce que l'on prétendait, les droits de la couronne. La plus grande confusion régnait surtout dans le diocèse de Pamiers[1]. Tout le chapitre était dispersé, plus de quatre-vingts curés emprisonnés, exilés ou obligés de se cacher. On voyait grand vicaire contre grand vicaire, le siège vacant. Le P. Cerles grand vicaire nommé par le chapitre, fut condamné à mort par contumace par le parlement de Toulouse, et exécuté en effigie[2]. — Bonaparte même n'est pas allé si loin de nos jours[3].

XII. — *Antoine Charlas.* — Mais nous ne voulons pas oublier un polémiste savant et pacifique qui seconda Mgr de Caulet dans la plupart de ses œuvres, Antoine Charlas, ecclésiastique d'un grand mérite, né vers 1620 dans les montagnes du Couserans. Nous avons dit qu'on reprenait donc, au dix-septième siècle, la vieille question des rapports de la papauté avec les puissances temporelles. D'autre part, sous le mouvement qui enfanta la secte de Port-Royal, s'abritèrent les louables desseins de beaucoup d'hommes sincères et bouillants qui eussent voulu voir disparaître du sein de la chrétienté et du milieu du clergé certains relâchements ou indolences. On put se tromper,

1. C'est pour cela qu'un historien a écrit : « Notre province était travaillée par deux fléaux également redoutables aux bonnes mœurs : l'intolérance et le schisme. D'un côté la persécution s'exerçait contre les réformés du pays de Foix, et les catholiques eux-mêmes subissaient l'empire de cette volonté absolue qui dicta la révocation de l'édit de Nantes. »

2. Collection des procès-verbaux, etc., t. V, p. 362.

3. Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église*, in-4° (Lyon, 1872, Briday), t. XI, p. 176.

on put exagérer dans les voies et moyens ; nous ne citons ici que le point de départ de quelques esprits sincères. Il ne serait pas excusable d'omettre deux hommes qui furent, avec des formes différentes, d'efficaces et pieux collaborateurs de Mgr de Caulet, l'un d'origine gasconne, Mgr Henri de Sponde, évêque de Pamiers avant Mgr de Caulet, et dont les éloquents écrits sont connus du monde entier ; l'autre, Ariégeois, Antoine Charlas, qui dirigea quelque temps le séminaire de Pamiers, sous Mgr de Caulet, et que la justice historique exige de faire connaître.

Nous n'avons rien à dire de l'illustre Henri de Sponde, dont les savants écrits, fort répandus, nous parlent encore autant que les sollicitudes qu'il déploya pour l'amélioration morale du pays de Foix et de Couserans, où il rencontra, disait-il lui-même, quelques *léopards* dans les rangs ecclésiastiques. Nommé évêque de Pamiers en 1626, il arriva lorsque régnait encore l'agitation née du calvinisme. Ce n'est pas sur cet illustre prélat qu'il faut insister, mais il est urgent de s'arrêter à notre Antoine Charlas, homme de savoir et de mérite, qui mit sa science et sa plume au service des causes attaquées. On trouve une signification dans l'énumération de ses ouvrages : *Traité des libertés de l'Église gallicane* (3 vol., édition de 1720), qui est regardé, par les critiques allemands et français, comme un ouvrage savant et écrit avec pureté. Il publia aussi *De Primatu Summi Pontificis*, in-4° ; — *De la Puissance de l'Eglise*, contre le jésuite Mainbourg ; — *Causa regaliæ penitus explicata* (Liège, 1685). Dans cet ouvrage, qui passe pour un des plus explicites et des plus savants sur la matière, au point de vue historique, Charlas réfuta la dissertation sur les *régales* que Noël Alexandre avait insérée dans son *Histoire de l'Eglise*, en faveur des prétentions royales.

A chacun sa part et son droit. Si, dans ce grand mouvement d'agitation intellectuelle, qui met en scène les caractères et les énergies des races pyrénéennes, on reconnaît que Mgr de Caulet fut le bras exécutif, c'est notre Couserannais Antoine Charlas qui était l'âme de la résistance[1]. On vit, sous le ciel d'Ariège, de ces intrépidités civiques et ecclésiastiques qui rappellent les beaux temps des Flandres; mais en définitive, les solides et consistantes poussées populaires, dans le sens des nobles indépendances, supposent un phare, un flambeau, un esprit qui illumine les autres, indique la route à prendre, le but à poursuivre et le motif pour y tendre. Antoine Charlas fut, pendant plus de vingt ans, l'inspirateur universel, l'homme de l'idée, le maître scientifique et infatigable dans ces débats orageux de la fin du dix-septième siècle. Si l'on prend les écrits de ce valeureux polémiste, on rencontre aussitôt, à côté d'une parole nerveuse, pure et précise, une logique forte et une nette intuition du terrain où il fallait se placer. Aussi Charlas, pour qu'on n'égarât pas la controverse, ne cessait-il de signaler le caractère abusif de quelques particularités introduites par les jurisconsultes et les magistrats sous prétexte de conserver les libertés de leur Église.

XIII. — Il ne faudrait point qu'à propos de solidarité entre l'évêque et son vicaire général, on s'obstinât à ce mot de *jansénisme* qui diminuerait la sainteté et la pureté vaillante de nos héros. Il serait puéril de montrer de petits côtés près des grands côtés, et d'insinuer que ces lutteurs, quoique de bonne foi, inclinèrent vers les jansenistes de leur époque. Dieu vit quelle sincérité ces âmes

1. Les hommes du pouvoir, les Châteauneuf, le juge-mage Foucault, faisaient chercher et traquer notre Charlas. On promettait cent pistoles à celui qui prendrait Charlas.

renfermaient; et s'ils n'échappèrent pas à toute incohérence, ces deux polémistes de Pamiers étaient deux caractères qui honorent l'Ariège. On dit qu'ils donnèrent le paradoxal exemple d'ecclésiastiques qui se sacrifient pour les droits du Saint-Siège, et se liguent en même temps avec ses plus cruels ennemis. Mais ce reproche de contradiction a le tort de voir une opposition qui n'existe pas. Il est incontestable que l'évêque et son théologien combattirent avec le Saint-Siège et pour le Saint-Siège. S'ils eurent des faiblesses pour les opinions jansénistes, ce ne fut point pour lutter contre le pontife romain; ils furent séduits par des apparences de piété plus scrupuleuse et plus correcte. Charlas ne s'était-il point retiré à Rome, dans les dernières années de sa vie? N'est-ce pas là qu'il voulut mourir, près du chef de l'Eglise[1]? Et qui ne serait édifié, attendri par la vie et par la mort de Mgr de Caulet, par ce zèle, cette vigilance pastorale, qui le faisait comparer aux saints évêques de l'antiquité[2]?

On ne peut qu'adhérer à une juste réclamation parue en 1873 dans la *Revue de Gascogne*. Un érudit, rempli de patriotisme, s'étonnait de ne pas voir d'étude historique et critique sur le théologien Charlas, du Couserans, qui « avait eu le courage et l'honneur d'être avec Fénelon, à propos de la déclaration de 1682, le savant et solide défenseur des prérogatives de la papauté. Bossuet, l'adversaire de Charlas dans cette affaire, n'avait pu lui refuser le tribut de son admiration ». Le même érudit rappelait les qualités du théologien ariégeois, « dialecticien serré et écrivain pur[3] ». Pour nous, nous nous bornons à reproduire les grandes lignes

1. Il mourut à Rome en 1698.

2. A sa mort, « on lui coupa ses habits et ses cheveux, un chacun s'estimant heureux d'en avoir quelque partie ». Son tombeau fut visité comme celui d'un saint.

3. Hippolyte Masson, *Revue de Gascogne*, t. XIV, p. 238.

de son ouvrage *Causa regaliæ penitus explicata*[1], où l'on retrouve ses foncières qualités de savant sérieux et de vigoureux dialecticien. L'auteur divise sa matière en huit articles ou livres assez logiquement distribués.

Articulus I. — Quid sit jus regaliæ; quæ ejus origo, quibus fundamentis nitatur. — *Articulus II.* — Utrum custodiæ seu defensionis titulus, quod primum est juris regaliæ fundamentum, regibus christianis primæ et secundæ dynastiæ in ecclesiis regni sui competeret, ac hujusmodi custodiam et defensionem exercuerint. — *Articulus III.* — Utrum Ecclesiæ feuda regi obnoxia, sub primà et secundà regum francorum dynastia, possiderent, qui juris regaliæ titulus est alter; et debita ob hujusmodi fundorum possessionem servitia regibus præstarent. — *Articulus IV.* — Utrum jus regaliæ in tota amplitudine suà, quatenus scilicet usumfructum redituum Ecclesiæ vacantis et beneficiorum collationem complectitur, reges tertiæ dynastiæ christianissimi ante concilium Lugdunense exercuerint, illudque agnoverit et approbaverit Ecclesia. — *Articulus V.* — Utrum concilium Lugdunense II jus regaliæ christianissimis regibus competens imminuerit, circumscripserit, coarctaverit. — *Articulus VI.* — An regaliæ usus æquitati et libertati Ecclesiarum repugnet? — *Articulus VII.* — Utrum regaliæ jus regium rectè nuncupatur. — *Articulvs VIII.* — Ad quem spectet de regalia, ejus extensione, appendicibus, vel annexis judicare. Jurisne sit Ecclesiæ, vel regis.

XIV. — *Un groupe de prédicateurs dans la première moitié du dix-huitième siècle et dans le dix-neuvième.* — Les premiers appartenant à l'ordre des dominicains, et tous originaires de Pamiers : le P. Paul Desserres[2], le P. Hyacinthe Paris[3], le P. Gil[4] et le P. Joseph Desserres[5], ont représenté l'éloquence sacrée dans le

1. *Causa regaliæ...* seu responsio ad dissertationem N. Alexandri, in-4°. Leodü, 1685.

2. Paul Desserres prêcha pendant plus de trente ans. On l'entendit à Luçon, Poitiers, Beauvais, Amiens, Pamiers, Montferrier. (Il était des frères prêcheurs de Pamiers et prédicateur renommé, mort le 19 mars 1727).

3. Il passait pour un des premiers prédicateurs de son temps. Il avait acquis sa réputation par le grand succès avec lequel il avait été écouté pendant quarante ans dans les principales villes de France. Mort le 8 janvier 1727.

4. On a dit le P. Jean Gil « très apprécié dans les villes du Languedoc, et particulièrement à Toulouse ». Son épitaphe aux Jacobins de Pamiers portait : « Litterarum amantissimum, veri defensorem strenuum, profundissimum theologum, sacrumque oratorem disertissimum ». Mort le 14 avril 1746.

5. Il prêcha plus de cinquante carêmes dans les premières chaires du

siècle dernier. Au dix-neuvième siècle, ç'a été le tour de prédicateurs originaires du Couserans, du pays de Rieux, ou du pays de Foix, parmi lesquels nous citerons l'abbé de la Fage [1], l'abbé de la Tour [2], le P. Domenc [3], les chanoines Faur et Carme [4], le P. Ambroise Denis [5], l'abbé Peyrat [6], le P. de Coma [7], l'abbé de Séré, l'abbé

royaume, avec une grande distinction. Mort à 76 ans, en 1748. (Voir dans les *Annales de Pamiers*, par M. de Lahondès, et dans les archives de Pamiers, le registre des sépultures du couvent des frères prêcheurs de Pamiers.)

1. Le baron de la Fage était né à Rieux; il fut prédicateur du roi. Vicaire général à 25 ans, il devint chanoine de Notre-Dame de Paris. Il refusa l'évêché de Montpellier pour se livrer à la prédication, et fut, par son éloquence, l'émule du célèbre Mac-Carthy.

2. L'abbé Gabriel de la Tour, l'intrépide martyr, massacré pendant la Terreur, né à Noé (Haute-Garonne), en 1749, avait fait de fortes études au grand séminaire de Rieux. Il devint un prédicateur renommé dans le Midi de la France. Il fut, à Toulouse, ce que l'abbé de la Fage fut à Paris. (*Histoire des hommes illustres de la famille de la Tour de Noé*, p. 14 et 71.)

3. Le P. Domenc, dernier débris des frères prêcheurs de Saint-Girons, avait eu à pleurer le malheur d'innombrables frères dispersés par la tempête de 93.

Nous avons assisté souvent à ses prédications; il mourut après 1830. « Le P. Domenc portait sur son visage une expression d'énergie et de fierté qui décélait une nature forte, enchaînée sous un habit qui l'empêchait d'éclater. » (Manaud de Boisse, *Promenade à travers le Saint-Gironnais*, p. 50). Les habitants aimaient à entendre le carême et la Passion du Vendredi-Saint des lèvres de ce prédicateur d'autrefois. Autant que nos souvenirs de jeunesse nous le rappellent, il y avait dans la parole du P. Domenc une onction éloquente, une pureté, un amour des périodes harmonieuses, qui formaient contraste avec l'apparente rudesse de sa physionomie. Il se faisait entendre à Toulouse et en diverses villes du Midi. Il ne le cédait ni à de La Rue en grâces et en facilité, ni à Cheminais en douce éloquence de style. Toutefois, nous ignorons s'il poussait jamais ses idées et ses mouvements oratoires jusqu'au sublime. Le P. Domenc se promenait souvent, près du Salat, à côté des ruines de son couvent, seul, « comme Marius sur les ruines de Carthage ».

4. Ils étaient les classiques du Midi, pendant que les Deguerry, Combalot, Cœur, étaient les romantiques du Centre et du Nord.

5. Né à Saint-Girons, le 23 mars 1812; mort à Rouen le 11 janvier 1867.

6. Né à Oust vers 1810; mort curé de Foix, en 1871.

7. M. L. de Coma honore le clergé par ses talents oratoires, comme par ses vertus. On n'a qu'à lire son remarquable *Sermon pour une profession religieuse*, prononcé aux Bénédictines de Toulouse, le 29 juin 1883. Le

Loubet [1], l'abbé Larue [2], Mgr Chrestia, missionnaire apostolique pourvu à Rome de titres honorifiques [3], etc.

Nous sortons ici de cette espèce d'éloquence ecclésiastique, nécessairement mêlée de polémique, que les nécessités des temps contraignent de descendre sur un terrain mixte où s'entre-choquent des intérêts d'ordre religieux avec des intérêts purement temporels ; nous rentrons sur le territoire naturel de l'éloquence sacrée, dont l'objet est de reporter les âmes vers Dieu et vers l'éternité.

De suite on est frappé des inconvénients attachés au caractère *fugitif* de la parole humaine. Lorsque les contemporains n'ont pas recueilli et fixé, par l'écriture, les discours des orateurs qui ont pu charmer ou émouvoir les auditeurs, ne se trouve-t-on pas dans l'impossibilité de classer hiérarchiquement les talents, et d'immortaliser les

lecteur peut entrevoir quelles ressources intellectuelles tient en réserve cet Ariégeois à l'âme d'apôtre. Avec quels développements ingénieux et solides n'a-t-il pas établi *la loi de la vie par la mort* dans l'ordre intellectuel et moral, et dans l'ordre de la grâce !

1. L'Ariège peut apprécier elle-même, dans MM. Loubet et de Séré, cette parole arrivée à sa pleine maturité, vibrante et persuasive, tout imprégnée de l'Evangile, portant l'amour de Dieu dans les âmes, et faisant participer les auditeurs à cette sagesse qui est un composé des principes chrétiens et de l'expérience réfléchie des choses humaines.

2. On rencontre, dans cet orateur jeune encore, quelque chose de plus que l'art et le mécanisme de l'éloquence ; nous voulons dire ces accents de l'âme qui ouvrent les autres âmes.

3. Mgr Chrestia, prélat de la maison de Sa Sainteté Léon XIII, est connu par des prédications déjà nombreuses, malgré ses jeunes années. Il s'est fait entendre à Paris, au Mont-Saint-Michel, à Marseille, en d'autres villes, ainsi que dans l'Ariège. Les journaux de Pamiers reproduisirent, en avril 1884, une conférence faite par Mgr Chrestia, à Marseille, sur les principes de l'Evangile mis en regard du socialisme. On peut deviner, par cette harangue qui fut applaudie, à quelles destinées oratoires semble voué ce membre du clergé ariégeois, dont la parole, déjà châtiée, brillante et sobre, conquiert de jour en jour de l'autorité.

Mais nous ne pouvons ici insister sur les prédicateurs vivants. Aussi nous nous taisons sur tant d'ecclésiastiques modestes de l'Ariège, plus éloquents qu'ils ne pensent, mais dont la parole utile n'aime ni le bruit, ni les retours d'amour-propre.

morceaux oratoires qui furent admirés au moment où on les prononça ? De ces onze ou douze prédicateurs désignés par nous, qui occupèrent la chaire avec distinction dans les principales villes de France, pendant les derniers cent cinquante ans, que nous reste-t-il aujourd'hui ? — A peine pouvons-nous parler de deux orateurs qui, après leur mort, laissèrent quelque trace de leurs œuvres et de leur parole, le P. Ambroise Denis et l'abbé Peyrat.

XV. — Le P. *Denis* [1] s'est fait connaître dans le Nord, tandis que l'abbé Peyrat [2] ne quitta jamais le Midi ni les Pyrénées. Et, si l'on veut consacrer un souvenir à ces deux noms, c'est parce qu'il y eut, dans ces deux enfants de l'Ariège, des talents et une valeur qui sortaient du niveau ordinaire. Déjà nous avons consacré une étude au P. Denis, dans un autre ouvrage [3] qui paraîtra incessamment. Nous pourrons bientôt y renvoyer le lecteur. On y verra que le P. Denis était un prédicateur de haute race, que, lorsque le P. Lacordaire dut définitivement quitter la chaire de Notre-Dame, il fut sérieusement question de lui donner pour successeur le P. Denis, ancien professeur du séminaire de Pamiers. Nous avons expliqué ailleurs comment, pour des causes extrinsèques, le P. Félix, plus

1. Le P. Denis fut successivement professeur de philosophie et de rhétorique à Pamiers, de 1834 à 1811. Entré chez les jésuites en 1812, il fit son noviciat à Saint-Acheul. Lorsqu'il mourut, il était supérieur d'une maison de Rouen.

2. L'abbé Peyrat fut curé d'Oust avant d'être curé de Foix. Nous croyons savoir qu'il avait un lien de parenté éloigné avec M. Alphonse Peyrat, sénateur, né à Toulouse. Leurs idées sont diamétralement opposées; M. Alphonse Peyrat, qui fut élève du séminaire de Toulouse, a publié, en 1861, une *Histoire élémentaire et critique de Jésus*, rien moins qu'orthodoxe ; il fonda, en 1865, à Paris, l'*Avenir national*, journal de la démocratie radicale. Ainsi point d'affinité intellectuelle entre le moraliste ariégeois et le publiciste originaire de Toulouse.

3. Plus de 70 pages y sont consacrées au P. Denis.

travailleur, fut préféré au P. Ambroise Denis, qui se faisait remarquer tout autant par cette *flânerie* intellectuelle, apanage des esprits à qui le labeur est facile, que par ses facultés transcendantes.

Combien la chaire chrétienne correspondait aux nécessités de ces deux esprits ariégeois, Peyrat et Denis! Combien ils sentirent le besoin, toute leur vie, d'agir sur leurs semblables par le redressement des erreurs courantes, par la diffusion de la lumière évangélique! Quelle vie en harmonie avec leurs discours! Ce n'est point à eux que Vauvenargues, qui avait respiré l'air du dix-huitième siècle, aurait appliqué la qualification de « charlatans de morale ». Du reste, comme puissance oratoire, plusieurs localités de France ont conservé le souvenir de certaines journées saisissantes, de certains effets merveilleux produits par leur éloquence. Citons Foix, Versailles, Montpellier, Saint-Girons, Nantes, Rouen, Saint-Etienne-du-Mont à Paris, Pamiers. C'est parce qu'on a parlé avec trop de dédain de l'état de la prédication au dix-neuvième siècle, et de sa prétendue décadence, c'est parce qu'on a dit que le goût du siècle avait gâté les plus célèbres orateurs chrétiens[1], qu'il est nécessaire d'appeler le regard du public français sur ces deux figures méridionales d'orateurs de la chaire. Oui, il est vrai d'affirmer que « le génie des temps antiques les inspirait » ! Ni la forme, ni le fond n'avaient dégénéré avec de pareils apôtres. Leur passage empêche de dire que le temps des Massillon et des Bourdaloue soit absolument passé. Ils se révélèrent tous deux, à leurs auditoires respectifs, comme de sagaces et onctueux moralistes.

1. Qu'on relise les plaintes de M. de Cormenin dans son chapitre sur l'éloquence de la chaire, dans son *Livre des orateurs*, Ire partie, livre II, chapitre IV.

En ce qui concerne le P. Ambroise Denis, je n'ajouterai qu'un trait au profil que j'ai donné ailleurs de ce moraliste saint-gironnais, et qui se rapporte à la doctrine du mouvement et du progrès. Le P. Denis, au milieu de sa gaieté bien connue, ne pouvait se dérober à l'étreinte d'une mélancolie immense, quand il abordait le problème de certaines blessures inguérissables que traîne ici-bas tout cœur d'homme. La chaire chrétienne devenait quelquefois, quand il l'occupait, à Nantes, à Rouen, à Strasbourg, à Versailles, l'écho de certains dialogues où j'avais été son interlocuteur; car nos causeries avaient souvent porté sur les débats de deux poètes philosophes de notre époque. Est-ce que Lamartine, le plus progressif des êtres, ne chercha pas un jour chicane à Eugène Pelletan, sur ce grand mot de *progrès*, voile trompeur et mystifiant qui cache, malgré des changements de surface, l'éternelle immobilité de l'espèce humaine dans un fond de misère, qui n'a guère diminué depuis les temps historiques?

L'orateur, né dans le beau pays de Saint-Girons, porta toujours rancune à cette ironie amère du progrès, qui améliore tant de choses, mais qui n'ôte pas une seule pointe à la couronne d'épines que la réalité enfonce sur la tête de l'homme, depuis des milliers d'années. Notre moraliste ne fut-il pas, à ce sujet, traité de *grognon sublime*, lui pourtant qui, dans ses belles années de jeunesse de 1835 à 1840, ne rêvait que le πολυφλοίσβοιο θαλάσσης de l'Iliade et le *cœruleum mare* de l'Énéide?

On a répété, sous des formes plus ou moins pittoresques, les satires honnêtes qu'il décochait contre les conséquences exagérées qu'on attribue à la civilisation moderne; on a redit, avec esprit, toutes ses médisances sur la portée que les enthousiastes et les puérils supposent à nos perfectionnements et à nos inventions. N'est-on pas en droit

de railler ceux qui, enivrés de nos progrès, semblent croire que le dix-neuvième siècle a changé la nature humaine? La douleur est-elle abolie? où donc est le chloroforme pour les tortures de l'âme? Si l'homme a changé, si l'eau des chaudières à vapeur vaut mieux que l'eau du baptême, en quoi l'homme du dix-neuvième siècle diffère-t-il tant de l'homme du dix-septième? Y a-t-il moins d'amitiés trahies, de dévouements bafoués, de lâchetés féroces? Souffre-t-on moins dans son cœur, dans sa tendresse, dans ses aspirations[1]? A-t-on détrôné la mort?

Si nous avons changé de système de locomotion, le P. Denis disait que nous avons changé de moyen de déplacement pour promener les mêmes dégoûts; et il avait des ironies sublimes à propos des inventions du moment et des engouements qu'elles faisaient naître. Il était question, en ces années, de l'électricité, qui apporte plus vite les nouvelles sinistres; de la photographie, qui n'empêche aucun visage de perdre bientôt son fugitif rayon; de la galvanoplastie, fournissant des calices d'or aux mou-

1. Nous ne connaissons pas de réponse indirecte plus renversante que celle de M. Xavier Aubryet à ceux qui, de nos jours, épiloguant sur les voyages que fait la cendre, la poussière de notre corps, s'inscrivent en faux contre le dogme catholique relatif à nos destinées, après la vie de ce monde. Leur manière de vous consoler, devant ces tristes conséquences du trépas, en vous donnant une soi-disant recette de métempsycose, est vraiment grotesque. — « Est-ce qu'on meurt? disent-ils; — à peine sommes-nous dans la terre, que notre chair devient poussière, cette poussière devient fleur, cette fleur devient fruit. — Vous voyez bien cet épi de blé, il s'appelait Godard. — Cet excellent colza était un membre de l'Institut. — Nous sommes immortels. — Le colza sera mangé par le bœuf, qui sera mangé par vous ou par moi, puis, à notre tour, nous deviendrons seigle, orge, fécule, et ainsi de suite.

« O mères, qui pleurez vos fils, séchez vos larmes, vos fils sont devenus *primeurs!* » (*Les jugements nouveaux. Philosophie de quelques œuvres;* Paris, 1860, p. 166).

Or, justement, ce genre donne un aperçu approximatif des hautes ironies de notre moraliste saint-gironnais. C'est pourquoi nous rapprochons le P. Ambroise Denis de Xavier Aubryet.

lures délicates, mais où l'on boit la même amertume ; il était question enfin de *percolateur* et de *caoutchouc durci*, ce qui fournissait au P. Denis une occasion de railler tout ce débordement de lyrisme industriel et cet accès maladif d'humanitarisme.

XVI. — Je ne dois point résister à la tentation de citer une belle page qu'un homme compétent a tracée sur le P. Ambroise Denis ; c'est la proclamation du mérite de cet orateur semi-illustre, de cet homme de bien, auquel on a associé, à juste titre, le nom d'un de ses frères, qui promettait d'égaler son aîné sur beaucoup de points, dans cet ordre de rivalités inoffensives permises à des frères. On y rappelle la loyauté et l'élévation de leur caractère, la forte trempe de leurs vertus sacerdotales. « L'aîné (le P. Ambroise), déjà célèbre à vingt-cinq ans par des talents précoces, qui lui promettaient les premières places du diocèse, y renonçait à trente ans, pour courber la tête dans un ordre illustre, sous le joug effrayant de la plus implacable obéissance ; et là où d'autres, avec moins de mérites, rencontrent l'éclat et les retentissements de la renommée, lui se contentait d'y moissonner les âmes dans les labeurs incessants d'un obscur apostolat. Le second, moins prévenu dans l'opinion, saisissait du premier coup les esprits par la solidité du talent et la vigueur de la parole, et se plaçait vaillamment au niveau de son frère dans l'estime universelle de ses compatriotes, dont il se fit exclusivement l'ardent apôtre dans la maison religieuse des missionnaires diocésains [1] ; tous deux martyrs du devoir, atteints d'infirmités avant l'heure et succombant enfin à la peine ; l'aîné mourant subitement en descendant de chaire, tout trempé

1. Les missionnaires de *Notre-Dame de Sabart*, du même ordre que ceux qui sont au sanctuaire de Notre-Dame-de-Lourdes.

des sueurs héroïques de son apostolat ; le second, en apprenant la mort de son frère, s'écriant dans le pressentiment de la sienne : « J'ai peu de temps à vivre, moi aussi, et je n'ai pas les nombreux et brillants états de service de mon frère. Je ne veux pas pourtant paraître devant Dieu les mains vides. Allons les remplir[1]. »

Du reste, nous pouvons indiquer les titres ou sujets de quelques-uns des discours, entretiens, conférences et sermons du P. Ambroise Denis, dont nous avons le manuscrit et où se révèlent son savoir théologique, la solidité de sa doctrine et la véhémence de sa parole chaleureuse. Les voici, pris sans ordre :

1. Sermon sur la divinité de J.-C. prouvée par l'établissement du christianisme. — 2. Imitation de Jésus-Christ (nécessité). — 3. Parole de Dieu (méditation évangélique), sa grandeur. — 4. Instructions diverses sur la très sainte Vierge. — 5. Sur le baptême. — 6. Péchés contre la foi. — 7. Sur la pureté. — 8. Examen de conscience recommandé par Senèque. — 9. *Ibit homo in domo eternitatis suæ.* — 10. *Magister vester unus est Christus.* — 11. L'homme dans son principe. — 12. Fin de l'homme. — 13. En Jésus-Christ se manifestent les attributs de Dieu. — 14. Sur le purgatoire. — 15. Nécessité de la charité. — 16. Sur l'Eucharistie. — 17. Sur la fête de saint Joseph. — 18. Il est un Dieu. — 19. La mort, triomphe de la souveraineté divine. — 20. Du bonheur. — 21. La souffrance est une gloire. — 22. La souffrance est un sacerdoce. — 23. *Temporalia non satiant.* — 24. Il faut vaincre en combattant. — 25. Sur la dévotion au Très-Saint Sacrement (les visites). — 26. Conférence aux Missions étrangères. — 27. Discours à une distribution de prix. — 28. Signes et caractère de l'incrédulité moderne. — 29. Missions. — 30. Sagesse. — 31. Impureté (1er sermon). — 32. Impureté (2e sermon). — 33. Sur la foi. — 34. Méthode catholique. — 35. Passion. — 36. Sur la sainte Trinité. — 37. Sur la fin de l'homme. — 38. Résurrection. — 39. Le péché considéré par rapport à Dieu, la société, l'individu. — 40. Solutions de quelques objections (pratiques religieuses). — 41. La loi de Dieu. — 42. La Sainte-Enfance. — 43. Réparation. — 44. Indifférence. — 45. Passion. — 46. Grandeur de l'homme, dévotion à la Passion. — 47. Maison convertie en temple. — 48. Saint Pierre. — 49. Fin des créatures. — 50. Sur l'éducation. — 51. Béatitude. — 52. Jésus-

1. Allocution du P. Hyacinthe Bayonne dans une cérémonie de mariage. — En effet le P. Charles Denis, comme ces braves qui se jettent au fort de la mêlée, certains de ne pas en revenir, s'en alla évangéliser, à travers les montagnes, les paroisses les plus abandonnées; et rentrant après un an ou deux, exténué de fatigue, il dit à sa sœur : « C'est fini, ma mort est proche. » Deux mois après, il succombait.

Christ. — 53. Panégyrique de saint Paul. — 54. Mériter le ciel. — 55. Sacerdoce. — 56. Dieu créateur. — 57. Amour du prochain. — 58. Dissertations sur le principe de certitude, l'évidence.

Toutefois, ne nous séparons pas du P. Ambroise, sans ajouter que la note dominante en lui était la véhémence oratoire. On l'aurait comparé aujourd'hui au P. Agostino da Montefeltro, dont on se dispute les *Avents* et les *Carêmes* dans les églises de Pise et de Florence. Même hauteur d'esprit, même flamme du cœur. La foule le comprenait sans efforts ; les gens de haut savoir le savouraient avec délices. Doué d'une surprenante rapidité de verbe, évoluant les feux de sa parole rayonnante avec la vitesse dont le Dante était ébloui dans sa vision du *Paradis*, on eut dit qu'il énonçait en même temps son idée sous plusieurs formes, de façon à retenir continuellement sous le charme et l'aristocratie et la démocratie de son auditoire.

XVII. — Quatre ans après la mort du P. Ambroise Denis, l'Ariège perdait l'abbé *Peyrat*, archiprêtre de Foix, et l'on entendit, au milieu des regrets universels, ces mots : « Prêtre éminent, grande intelligence, intelligence puissante et tout à fait supérieure[1] ! »

Nous avons lu des travaux écrits de M. Peyrat ; les uns sont des mémoires sur des intérêts diocésains, d'une séduisante logique et d'une cicéronienne éloquence ; les autres des plaidoiries qui furent effectivement débitées par lui devant les tribunaux du département[2], et concernant des procès d'intérêt local. Et nous avons répété ce qu'ont dit les feuilles publiques, après avoir vanté ses vertus et sa science religieuse : « Nous pouvons parler au moins de son élo-

1. L'*Ariégeois*, premiers jours d'août 1871.
2. M. Peyrat plaida lui-même au tribunal de Saint-Girons, et étonna par son habileté d'argumentation.

quence. Quelle parole ! quelle fermeté ! quelle sûreté ! quelle pureté de langage ! En écoutant ses sermons et ses prônes, de vrais chefs-d'œuvre dans leur genre, on sentait, on voyait bien vite que si la nature avait libéralement traité l'orateur, tous ces dons de la nature avaient été singulièrement perfectionnés et fortifiés par les fortes études. L'abbé Peyrat avait dû se nourrir toute sa vie, et s'imprégner de la lecture des maîtres anciens et des maîtres modernes, car il parlait et écrivait, comme on ne parle plus, comme on n'écrit plus aujourd'hui. Et dans les affaires du monde, quel coup d'œil aussi sûr que rapide ! quel jugement aussi droit que ferme ! Au sein des nombreuses commissions dont il avait bien voulu accepter la présidence, sa supériorité se révélait comme partout, et là, comme partout encore, elle s'imposait à tout le monde, mais naturellement et sans porter la moindre atteinte à sa modestie, qui était grande et qui relevait grandement le prix de toutes ses autres qualités. »

Nous avons entendu M. Peyrat disserter sur les systèmes qui nous ont conduits à la morale *évolutionniste*, à ces conceptions subtiles, imaginées de nos jours pour concilier l'égoïsme et ce qu'on appelle l'*altruisme*. Avec quelle force de logique il faisait sentir ce qu'il y a de chimérique dans cette espérance que nos théoriciens modernes énoncent, de voir le sacrifice faire partie un jour des instincts égoïstes bornés à la vie présente !

Et quel charme quand M. Peyrat discutait les questions délicates de psychologie et de morale, la liberté, la solidarité, la responsabilité, ce qui fait la liberté entière et la liberté restreinte ! Sur ces points, il se rencontrait avec les philosophes modérés de la nuance de MM. Marion et Paul Janet. Pour que l'homme exerçât sur lui-même une convenable surveillance, il ne fallait pas, selon lui, qu'il

s'imaginât qu'il lui sera toujours facile ou possible de rompre tous les liens par un effort de sa volonté, et de prendre plus tard une résolution qui lui coûte trop aujourd'hui. Trop douter de la liberté nous rend lâches ; mais trop présumer de nos forces nous rend dupes, au sens chrétien, en détruisant en nous la vigilance.

M. Peyrat pouvait aussi parler en maître, sans déclamation, sur le point fondamental des doctrines économiques contre lequel s'agite le socialisme. Comme il justifiait les expressions des orateurs chrétiens sur le capitaliste et le propriétaire, qualifiés « intendants et économes des pauvres » ! Comme il faisait observer l'endroit faible des tirades de Proudhon sur la propriété, dans lesquelles il enfonçait sa critique comme un coin ! — Oui, le deuil des feuilles ariégeoises était légitime, quand on vit s'éteindre cette grande intelligence et cette belle âme[1].

Il est regrettable qu'il ne reste que peu de fragments de tant d'écrits, discours, rapports, mémoires, etc., que l'abbé Peyrat fut amené à composer pour les circonstances les plus diverses, et pour des auditoires souvent fort différents les uns des autres. Des pages tracées par sa plume habile furent destinées les unes au barreau, qui les lui demandait en des affaires obscures et compliquées, les autres au conseil général du département. C'est ainsi que cet esprit multiple, fécond, facile, témoignait, avec son talent de parole, d'autres aptitudes que celle de la chaire ; il pouvait être utile en traitant des questions d'affaires et en discutant

1. Un poète ariégeois avait écrit, quelques années avant sa mort :

> Et vous, dont le saint ministère
> Fait tant de bien sur cette terre,
> Quel sera votre trône au Ciel ?
> N'y prendrez-vous pas votre place
> Près de Massillon et d'Ignace,
> Ou près de Samuel ?

les hauts intérêts du département. Du reste, c'est au sein de l'Ariège que l'opinion publique a déclaré tout ce qu'il y avait d'éminent « dans cet esprit d'élite, grand cœur, prêtre modèle ». On l'a dit orateur de l'école de Massillon, comme le P. Denis était de celle de Bourdaloue, genre clair, méthodique, pratique ; d'une littérature charmante et bien épurée... ayant les agréments du style du cardinal Giraud, avec d'autres qualités en plus... esprit complet, traitant tous les sujets avec une rare supériorité.

Un curieux spécimen des capacités administratives de l'abbé Peyrat, fut donné à l'époque où le département de l'Ariège avait à exprimer sa préférence pour la direction de la route nationale qu'il fallait tracer de Saint-Girons en Espagne. Notre conseiller général honoraire, si on peut le désigner de la sorte, avait à émettre un avis, alors qu'il était curé d'Oust, et par conséquent vivant dans la zone territoriale dans laquelle se trouvait nécessairement enveloppé le parcours de la route qu'on étudiait. Il fut piquant de lire le travail de cet ecclésiastique éminent, dont l'opinion était exposée et motivée d'une manière si lumineuse et si convaincante. M. Peyrat soutint la thèse qui faisait passer la route d'Espagne dans la plaine d'Oust. Sa proposition échoua pour des circonstances inutiles à expliquer, mais beaucoup d'habitants de l'Ariège reconnurent ce qu'il y avait de séduisant dans son exposition des raisons, avantages et motifs. Nous avons lu que son rapport, qualifié de chef-d'œuvre, fit une grande sensation au conseil général, et que son travail eut un écho sympathique dans tout le département.

Ainsi, cet esprit se trouvait à l'aise en même temps et sur le terrain des principes et sur le terrain des détails. Citons un nouvel exemple.

Un hasard plaça un jour, sous nos yeux un mémoire

rédigé par l'abbé Peyrat; c'était un modèle de lucidité, de raisonnement et de force dans une langue tempérée. Toutefois, bien que ce travail, modèle de modération et de convenance, fût écrit dans les conditions de vigueur, de sagesse et de bon style, comme on en rédigeait aux belles époques du clergé français et au temps des d'Aguesseau, nous n'évoquerons pas ce temps de controverses intimes ou domestiques, qu'il faut laisser s'anéantir dans l'oubli qui l'a déjà atteint, parce qu'il ne ferait que réveiller des cendres éteintes et des malentendus disparus à jamais. L'abbé Peyrat eut un jour à prêter contre son évêque sa plume habile et éloquente [1]. Plaignons la douloureuse nécessité qui vint demander et exiger le concours de son souple et viril talent. Lorsque l'heure néfaste des conflits a sonné pour une famille diocésaine, je ne connais pas de plus cruelle épreuve que celle d'un membre du clergé obligé dans ces moments heureusement si rares, si exceptionnels dans l'histoire, d'étouffer la piété filiale et de se montrer éloquent dialecticien en dressant un réquisitoire contre son supérieur! Le pays de Foix et du Couserans eut un jour cette douleur; les Pyrénées ariégeoises virent leurs églises dans les angoisses les plus affreuses! Mais effaçons ces souvenirs; s'il y eut des erreurs, des souffrances et des animosités, les unes furent expiées par les autres, et ce n'est point par des triomphes d'accusateur public et sous des airs de persécuteur que l'âme bénigne de l'abbé Peyrat doit être recommandée à la postérité. Il est d'autres titres de gloire qui lui reviennent et ne suscitent aucune pénible évocation.

Sur le tard de sa vie [2] nous avons entendu ses judicieuses

1. A quoi bon expliquer aux lecteurs étrangers à l'Ariège les misères administratives et les griefs qui troublèrent un moment l'harmonie entre l'évêque de Pamiers et plusieurs de ses prêtres, au milieu de ce siècle?

2. Paris eut, vers 1865, un petit échantillon de son éloquence, lorsqu'il vint bénir le mariage de mademoiselle Amelin avec M. G. de Borda.

et profondes remarques sur les hautes querelles contemporaines, concernant les tentatives de refonte radicale de la société, l'insuffisance de l'intérêt comme lien social, et celle non moins grande de la justice et de la philanthropie pour le même objet. Chose étrange! Nous fûmes heureux et étonné de lire, en 1869, des dissertations profondes et savantes sur la politique chrétienne d'un écrivain de mérite[1], parce qu'elles reproduisaient, dans un beau livre d'ailleurs, presque littéralement les données de M. l'abbé Peyrat. Les esprits à large envergure sont faits pour se rencontrer. Ce qui est certain, c'est qu'en relisant les deux volumes, si pleins de Bossuet, qui ont pour titre *Esquisse d'une politique chrétienne*, je retrouvais les belles idées de M. Peyrat sur la religion, la morale, la politique, ces trois sœurs qui, malgré leur physionomie distincte, n'en gardent pas moins le même air de race et de famille. Il fallait voir s'animer cette figure d'ordinaire si placide, quand il réclamait la place de la souveraineté de Dieu, quand il interpellait les hommes qui adorent la démocratie, souveraineté du peuple, et ceux qui admettent que l'aristocratie ou gouvernement des grands a du bon, et ceux enfin qui tolèrent même la monarchie, ou gouvernement d'un seul. L'abbé Peyrat se transfigurait. « Comment! disait-il, à côté de tant de combinaisons que l'homme accepte, il y a un droit dont l'homme moderne ne peut plus supporter le nom et qu'il a banni du dictionnaire, sauf pour le railler! Ce droit, c'est la souveraineté de Dieu sur les choses humaines. » A cette idée Peyrat n'y tenait plus; il avait des colères fulgurantes à la de Maistre.

1. L'abbé Roquette de Malv..., ancien professeur de théologie et de droit canon, auteur des *Institutiones juris canonici publici et privati.*

XIX. — Maintenant que nous croyons avoir parcouru, à peu d'exceptions près, presque le cycle entier de l'éloquence religieuse dans l'Ariège, nous consacrerons les dernières pages de ce chapitre à l'*éloquence militaire* qui se personnifie dans trois noms : Gaston de Foix (XVIe siècle), le brave d'Usson, au siège du Mas-d'Azil (XVIIe siècle), le chef de bataillon Delmas, dans les guerres de la première République (XVIIIe siècle)[1]. Si nous plaçons ce genre d'éloquence à côté de l'éloquence sacrée, c'est qu'on a eu jusqu'ici la coutume de mettre le prêtre à côté du soldat, parce que l'un harangue ses compagnons sur les champs de bataille devant la mort, et que l'autre entretient ses frères des combats de l'âme humaine devant Dieu.

Nous n'avons pas à rechercher si, dans le moyen âge, on substitua plus volontiers la *chanson militaire* aux harangues avant la bataille. On trouve, dans un ouvrage de 1180, que sous les rois de la troisième race, la coutume était de ne point livrer de combat avant que dix ou douze grosses voix n'eussent entonné de toutes leurs forces la *Chanson de Roland*. A la *Chanson de Roland* succédèrent, pendant l'occupation anglaise, les chants des aventuriers. Puis vint la fameuse chanson de *l'Homme d'armes*, en vogue parmi les troupes de France au quatorzième siècle. Mais le bruit de la détonation des armes à feu fit cesser les chants de guerre que les soldats entonnaient en marchant à l'ennemi. Toutefois, au commencement de la Révolution française, lorsque les volontaires abordaient l'ennemi à la baïonnette, des brigades entières entonnaient assez habituellement la *Marseillaise*. On a eu ensuite le *Chant du départ*, le *Vive*

1. Plusieurs harangues du maréchal Clauzel, en Afrique, mériteraient d'être citées comme des modèles.

Henri IV, la *Parisienne*, et l'air de la reine Hortense, *Partant pour la Syrie*[1].

Nous avons indiqué plus haut qu'on pourrait signaler des morceaux d'éloquence militaire au seizième siècle, au dix-septième et à la fin du dix-huitième. Un premier modèle de polémique et d'éloquence militaire peut être extrait d'une harangue de *Gaston de Foix*, prononcée en 1512 sous le ciel d'Italie. Cette harangue, que Guichardin a rapportée en italien, qu'Olhagaray traduisit en mauvais français, mais qui reprend sa couleur et son énergie naturelles dans la bonne traduction de Favre, qui est de 1738, peut servir de type de l'éloquence ariégeoise dans les armées au moyen âge. Hélie de Pamiers en a transmis plusieurs attribuées aux anciens comtes de Foix du douzième et du treizième siècle. Mais le duc de Nemours n'avait-il pas d'ailleurs d'autres modèles dans les discours des généraux romains, comme on en trouve dans les *Commentaires* de César? C'est surtout en soi-même et dans les circonstances qu'on doit puiser les éléments d'une harangue guerrière. Ces sortes d'allocutions doivent partir du fond de l'âme.

Lorsqu'il faut électriser les troupes et que le sort d'une bataille dépend de la manière de prendre les soldats, n'y a-t-il pas de quoi devenir éloquent? Le roi Louis XII, ayant entrepris diverses expéditions en Italie (de 1507 à 1514), avait d'abord réprimé une révolte des Génois. Il battit ensuite les Vénitiens à Agnadel, mais il se heurta contre son allié de la veille, le pape Jules II qui lui opposa la *Sainte-Ligue* ou la *ligue de la Sainte-Union*.

Louis XII mit Gaston de Foix à la tête d'une armée formidable pour mieux assurer l'exécution de ses desseins.

1. Voyez à ce sujet quelques notes du baron A. du Casse, *Veillées militaires*.

Gaston pénètre dans Bologne, à la faveur de la nuit et de la neige, et en chasse les assiégeants. Sans se reposer, il se rend à Brescia que les Vénitiens venaient de surprendre, et la leur enlève après un combat terrible. C'était le moment de prendre Ravenne. Rapide (on le surnomma *le Foudre d'Italie*), il va rechercher l'armée de l'Union, car il voulait vaincre. Avec l'honneur de la France il portait aussi toutes ses destinées personnelles. Louis XII ne lui destinait-il pas sa seconde fille? Ainsi Gaston de Foix venait conquérir sa couronne en Italie. C'est alors qu'il tint aux siens, avant de voler au combat, le discours suivant :

Compagnons, la fortune, qui jusqu'ici nous a favorisés comme une tendre mère, nous offre aujourd'hui l'occasion si fort désirée de combattre en rase campagne, et en même temps de saisir la plus belle des victoires. Ravenne et toutes les villes de la Romagne seront ensuite à votre discrétion ; c'est le moindre prix de votre valeur, et l'Italie n'ayant plus rien à vous opposer, nous marcherons à Rome sans aucun obstacle. Là, d'immenses richesses, fruit de plusieurs siècles de rapines, des monceaux d'or et d'argent, des pierres précieuses et des prisonniers opulents seront la récompense de vos travaux et feront envier votre sort à toute la terre. De Rome nous passerons aussi facilement à Naples, où nous rendrons à l'Espagnol toutes les injures qu'il a faites à la France.

Cet exorde de Gaston de Foix était parfaitement dans la situation. Tout d'abord, un général fait bien de montrer le but qu'il s'agit d'atteindre, quand ce but est grand, avantageux et digne de provoquer de valeureux efforts. Du reste, il était urgent de dissoudre l'armée de l'Union. Ferdinand menaçait d'entrer en Languedoc, et Henri VIII, son gendre, de descendre en Italie. Maximilien lui-même n'avait-il pas donné l'ordre, aux 5.000 lansquenets levés dans ses États et qui étaient dans les rangs de l'armée française, de se retirer et de rentrer dans leur patrie? C'est pourquoi Gaston se pressait pour ne point perdre ce contingent, et il fixa la bataille au lendemain, jour de Pâques. Il commençait donc par faire miroiter devant le soldat, avec

la victoire, l'entrée prochaine à Rome, puis à Naples; ensuite il ajoutait :

Votre courage, notre honneur, le rapide succès des derniers jours, tout est pour moi d'un heureux présage. Cette ardeur qui brille dans tous les yeux, et le souvenir des actions de valeur que je vous ai vus faire à presque tous, ne me permettent pas d'imaginer seulement qu'on puisse interrompre nos conquêtes. Nous n'avons à combattre aujourd'hui que ces mêmes Espagnols qui, à notre arrivée, levèrent honteusement le siège de Bologne à la faveur de la nuit, et qui n'ont échappé tout récemment à notre victoire qu'en fuyant sous les murs d'Imola et de Faënza, ou dans les montagnes. C'est cette nation qui n'a jamais osé paraître devant nos armées dans le royaume de Naples, en plaine et dans un terrain où l'avantage fût égal. Elle s'est toujours défendue par la situation des lieux ou derrière des remparts, des rivières et des retranchements. Jamais elle n'a compté que sur la ruse et les stratagèmes.

Ce qu'il importe, c'est d'inspirer à une armée une confiance absolue avant la bataille, et Gaston en donnait des motifs de nature à faire impression sur le soldat, tels que de récents succès, la faiblesse relative des ennemis, qui craignent de se montrer en rase campagne et qui ne tiennent point sans des remparts qui les abritent.

Hélas! le jeune guerrier, qui n'imaginait pas que le cours de ses conquêtes pût être interrompu, était loin de soupçonner que, dans quelques heures, il cueillerait des lauriers que bientôt recouvrirait un crêpe de deuil, et que cette affaire, dans laquelle il allait se couvrir de gloire, compromettrait les possessions de la France en Italie. Mais écoutons la suite de sa harangue.

Au reste, ces troupes que nous allons vaincre ne sont pas ces Espagnols vieillis dans les guerres de Naples; vous n'aurez à dissiper que des milices sans expérience, qui n'ont encore eu à soutenir que les arcs, les flèches et les lances émoussées des Maures, et qui furent même assez lâches, l'année précédente, pour se laisser battre dans l'île de Gerbes, par cette nation faible, timide, mal armée et sans nulle connaissance de l'art militaire. Ce même Pierre Navarro, qu'ils regardent comme un héros, suivit alors les autres dans leur fuite, et montra qu'il y avait de la différence entre renverser des murailles par l'effort du canon et des mines, et combattre de près avec un vrai courage et une intrépidité que rien ne peut ébranler. Les voilà, ces fiers Espagnols, renfermés derrière un fossé que la peur leur a fait creuser pendant la nuit. L'infanterie, rassurée par ce misérable retranchement et par des chariots armés, comme si l'on combattait avec ces instruments

puérils et que le courage et la force fussent inutiles dans les batailles, nous attend dans son poste, mais il faudra bien qu'elle l'abandonne, l'artillerie la forcera d'en sortir; nous verrons alors si l'artifice espagnol soutiendra l'impétuosité française, la fierté allemande et la générosité italienne.

Gaston de Foix ne pouvait trop insister; il fallait encourager tout le monde, jusqu'aux jeunes gentilshommes qui l'entouraient, et cet Odet de Foix, sieur de Lautrec, qui devait, dans cette bataille de Ravenne, être percé de vingt-deux coups de lance. L'armée que combattait Gaston se composait, en effet, d'éléments assez hétérogènes : de Suisses qui vendaient leur sang aux princes italiens ; de bataillons napolitains que Ferdinand avait licenciés, afin qu'ils s'engageassent au pape, et qu'on nommait *bandes espagnoles ;* enfin de Turcs même soldés par les Vénitiens. Ainsi le général ariégeois se servait avec habileté du grand argument si persuasif en semblables circonstances, qui consiste à rabaisser la force des ennemis, et à faire ressortir la supériorité que l'on s'attribue. Mais voici les dernières paroles par lesquelles le bouillant guerrier cherchait à enlever ses soldats :

Une seule chose peut diminuer la gloire dont nous allons nous couvrir : nous sommes le double des ennemis. Mais nous fera-t-on un crime de profiter d'un avantage qui nous est donné par la fortune ? On ne blâmera que leur imprudence et leur témérité ; personne n'ignore que ce n'est pas le courage qui les amène au combat, mais l'autorité de Fabrice Colonna, qui n'a osé manquer à l'indiscrète promesse donnée à Marc-Antoine; ou plutôt c'est la justice divine qui veut abaisser l'orgueil et punir les désordres du faux pape Jules, et toutes les perfidies du traître Ferdinand envers notre roi. Mais que sert d'exciter vos courages? C'est perdre en paroles le temps de combattre et de vaincre. Allons donc, chers compagnons, volez au combat, obéissez à l'ordre, et je promets à mon roi l'empire d'Italie ; je vous promets toutes les richesses de cette conquête. Vous me verrez dans tous les rangs, à vos côtés, exposer ma vie comme dans toutes les occasions où nous avons combattu ensemble ; heureux et le plus heureux de tous les capitaines, de trouver dans cette victoire le moyen de combler mes soldats de plus de gloire et de richesses qu'aucune armée n'en a acquis depuis trois cents ans [1]

Telle fut la harangue de Gaston de Foix, et l'on ne peut

1. Guichardin, *Histoire d'Italie*, liv. X, chap. 4.

refuser du mérite à ce morceau d'éloquence militaire. L'orateur savait puiser un motif de confiance dans la supériorité du nombre qu'il déclarait exister en faveur de ses troupes, ayant soin de répondre à l'objection qu'on pouvait tirer de cette supériorité numérique, pour amoindrir la valeur des Français.

On cite un portrait de Gaston de Foix par Palma le Vieux. Celui que nous avons sous les yeux [1], représente le général des armées de Louis XII avec cette expression affirmative qui commande la confiance. La jeûnesse et la vivacité animent cette physionomie belliqueuse. Le lendemain, l'armée papale allait laisser quinze mille morts sur le champ de bataille. Le jeune héros à qui Mazères donna le jour [2], Gaston de Foix, allait faire prisonniers Pierre Navarro, Fabrice Colonna, le marquis de Pescaire et le cardinal de Médicis, le futur Léon X. Mais n'allait-il pas trouver la mort lui-même dans un petit combat d'arrière-garde ?

XX. — Nous prendrons un autre exemple de l'éloquence militaire dans le dix-septième siècle, dans les luttes des catholiques et des huguenots. Le maréchal de Thémines assiégeait le *Mas-d'Azil* qui était tombé au pouvoir des protestants. L'armée royale avait gravi le penchant de la montagne qui entoure la cité ; elle traînait huit pièces de 48 et six pièces de 36, qu'appuyaient 7,000 fantassins, 600 chevaux de troupes réglées et environ 7,000 hommes de milice qu'avait amenés le comte de Carmaing.

Que pouvait espérer la petite cité du Mas-d'Azil, où l'on

1. Il est de Sergent; 1788. Cheveux châtains, teint coloré ; le héros est représenté recouvert de son armure de fer.

2. En 1488, 10 septembre, la *Satire Ménippée* célébrait Gaston de Foix. « Il y eut autrefois un Gaston de Foix, un comte de Dunois, un la Hire, un capitaine Bayard, qui avayent faict rage, pour acquérir gloire aux François. »

comptait à peine quelques centaines d'habitants? Elle se voyait entourée d'une ceinture de soldats ennemis, de casques, de cuirasses, de hallebardes étincelantes. En effet, le canon du maréchal fut pointé au milieu de ce qu'on appelle le penchant du *Poueich*, à une portée de mousquet des remparts, et la place fut attaquée par le côté le plus faible. Cependant, animés d'un prodigieux esprit de résistance, hommes et femmes se mettaient à l'œuvre et réparaient, aussitôt qu'ils se produisaient, les désastres opérés par cette batterie, et Saint-Blancart, par ordre du duc de Rohan, parvint à introduire 300 hommes dans la ville. Le brave d'*Usson*, qui avait son berceau dans ce pays, vint à son tour tenter de renforcer les assiégés avec 300 hommes d'un régiment pris à Mazères. Il n'ignorait pas que la ville était bloquée de toutes parts, que la circonvallation était faite, et qu'avant d'entrer dans la place il fallait traverser des rochers inaccessibles, forcer les lignes ennemies, s'avancer au travers de l'armée et passer une rivière à gué. Mais on se battait pour les idées religieuses. Huguenots et catholiques étaient en présence.

C'est dans ces circonstances et au moment où les soldats, d'abord résolus, semblaient fléchir devant la grandeur du péril, que d'Usson les harangua. N'avaient-ils pas tous, dans l'intérieur du Mas-d'Azil, une femme, des enfants? Voici comment il chercha à réchauffer leur courage :

Compagnons, mes frères d'armes, connaissant votre valeur et votre zèle, comme je les connais, je ne vous engagerais point dans l'action que nous allons faire, par la facilité que nous trouverons à l'exécuter. Je sais que j'animerais bien plus votre courage en vous représentant tous les dangers où nous allons être exposés. Vous cherchez le péril parce que vous aimez la gloire. Nous avons une puissante armée à traverser, des lignes à forcer, des rochers escarpés à franchir et une rivière à passer à gué; mais de quoi ne sont pas capables des hommes de courage, qui combattent pour la foi? Quelle gloire ne mériterez-vous pas lorsqu'après avoir surmonté tous ces périls par votre valeur, vous vous trouverez dans la place chargés des louanges et des bénédictions des femmes, des enfants et des vieillards auxquels

vous aurez rendu les biens, l'honneur et la vie ! Les veuves et les orphelins viendront vous saluer comme leurs maris et leurs pères, le temple que vous allez sauver d'un embrasement inévitable, ne retentira que de la gloire de votre action. Les bourgeois et les soldats viendront reconnaître qu'ils ne doivent leur bonheur et leur fortune qu'à votre bras. Méprisons donc tous les dangers qui se trouvent devant notre entreprise, faisons-nous un passage à travers tant d'obstacles par l'ardeur de notre courage plutôt que par la force de nos armes. Mes compagnons, secourons aujourd'hui nos frères, ou mourons glorieusement avec eux [1].

L'on ne peut que gémir devant les horreurs des guerres religieuses où le frère luttait contre le frère; mais comment ne pas admirer cette éloquence simple, forte, dans ce chef huguenot? D'où venait cette intrépidité, alors que toutes les chances appartenaient à l'armée catholique, puisqu'elle avait de son côté la supériorité d'organisation et le prestige de l'autorité royale ? L'orateur n'avait pas recours à de vaines déclamations. Le trépas semblait imminent ; c'est pourquoi il faisait appel à un suprême et héroïque effort qui pouvait peut-être amener la délivrance. Si dans certains moments, la bonne tactique consiste à dissimuler le danger à ceux qu'on veut gagner à sa cause, il est des cas où l'on réussit en déclarant franchement la situation. Dans les grandes crises, c'est mettre beaucoup de chances de son côté, que d'espérer contre toute espérance, et de vouloir, en quelque sorte, faire violence à la victoire elle-même en l'affirmant.

XXI. — Du reste, il est assez naturel que l'éloquence militaire ait germé dans une race dont on a raconté, dans la deuxième partie de cet ouvrage, les aptitudes belliqueuses à travers les siècles. Ce qu'on admire dans l'éloquence en général, c'est l'appropriation de la parole comme instrument d'action, d'émotion, de civilisation, de liberté. Transportée au barreau, elle défend les intérêts privés ; considérée

1. Saint-Paul, *Mémoire historique sur le Mas-d'Azil*, p. 17.

sur les champs de bataille, elle prend le chemin des âmes, à ces heures suprêmes qui précèdent immédiatement le martyre, l'héroïsme du soldat, l'agonie ou les victoires nationales. Voici un autre trait d'éloquence ariégeoise, qui tient aux scènes de la vie militaire.

C'est surtout pendant les guerres de la République que l'éloquence militaire, cette éloquence vive, forte, sobre et brève, devait se faire jour. Un Ariégeois avait été tué dans la journée du 26 thermidor an II, dans la guerre contre les Espagnols, qui eut pour théâtre la Cerdagne et les Pyrénées orientales. Le citoyen Amardel (de Foix), capitaine au 1er bataillon de grenadiers des Pyrénées-Orientales, venait de perdre la vie, et il fallait en donner la nouvelle à Foix, dans sa famille. Mais comment annoncer la mort de ce brave capitaine à son père, qui était magistrat de la ville de Foix? Écoutons. C'est *Delmas*, chef du 7e bataillon de l'Ariège, qui se chargea de cette triste mission :

Au camp de la Madeleine, le 16 fructidor, deuxième année républicaine.

Le chef du 7e bataillon de l'Ariège au citoyen Amardel, maire de Foix.

CITOYEN,

Tu es assez républicain pour apprendre sans frissonner que ton fils a glorieusement succombé.

Il est mort au champ de l'honneur.

Ton cœur sensible va être affecté; mais écoute le généreux dévouement de ton fils et, loin de te plaindre, glorifie-toi d'avoir donné le jour à un des plus braves défenseurs de la liberté.

A la tête de quelques braves qu'il commandait, à la glorieuse affaire du 26 du mois dernier, il s'élance sur un gros d'ennemis; il est atteint d'une balle au côté; son sang ruisselle; à l'instant les sabres, les baïonnettes sont levés sur lui; il se défend longtemps et répond à coups redoublés aux sommations de se rendre; il reçoit cependant deux coups de sabre à la main, et un coup de baïonnette lui perce le sein; il tombe.

Mais, avant d'expirer, il avait fait mordre la poussière à deux esclaves castillans.

Ses braves camarades ne purent le secourir; ils eurent le même sort que lui.

Voilà, citoyen, la fin glorieuse de ton fils, que nous regrettons tous, tant par rapport à ses qualités personnelles qu'à cause de son dévouement sans bornes au bien de la République.

Sa mort sera vengée : nous l'avons tous juré. Je le jure encore, au nom de mes camarades, qui me chargent de te témoigner les sentiments d'estime et de fraternité que tes vertus républicaines t'ont mérités.

Salut, fraternité, et vive la République[1] !

Cette manière de transmettre des nouvelles douloureuses ne fait-elle pas songer aux littératures antiques de la Grèce? En entendant ceux qui parlent ainsi à un père de la mort de son fils, nous comprenons les hommes qui, conduits par Léonidas au nombre seulement de trois cents, allaient affronter huit cent mille Perses. Tout s'efface devant l'idée du pays, devant la patrie qu'il faut sauver ; les pères lui doivent la vie de leurs enfants.

On s'explique que trois cents trépas heroïques aient fait violence à la fortune; on s'explique aussi que les soldats républicains de 1792 en aient triomphé, même lorsque les probabilités étaient contre eux. Aussi, on l'a dit avec justesse, « quand on rencontre de semblables lettres (celle citée plus haut) écrites par des Ariégeois, on répète, malgré soi, une parole célèbre, dont il a été fait abus, et qui n'excite plus que des sourires. Ici pourtant, en présence de ces Ariégeois au caractère épique, l'ironie est-elle possible? Ne sommes-nous pas, au contraire, certain d'exciter l'enthousiasme patriotique en nous écriant : Oui, l'Ariège produit *des hommes et du fer*[2] ?

1. Émile Darnaud, *Notice sur la part de l'Ariège à la guerre de la République française contre le roi d'Espagne*, p. 99.

2. *Idem*, *ibidem*, p. 101.

Que de traits et de nobles harangues ne pourrait-on pas citer, en les empruntant à ces braves bataillons que l'Ariège fournit à la France, en 1792! M. Paul de Casteras a reproduit la simple et belle lettre que le lieutenant Caralp écrivait à sa sœur, à peine arrivé à l'armée, le 2 mai 1793. Cette épître est touchante de naïveté et de patriotisme : « Rassure-toi, ma sœur, je fais ma carrière en servant ma patrie. Je t'ai juré, je te jure encore de la servir tant qu'elle sera en danger. Ah ! qu'il est agréable pour moi d'être du nombre de ceux qui servent la sainte patrie !.. Je vois dans tout ce que je fais, que ce n'est autre chose que de te défendre toi-même. »

Nous ne nous appesantirons pas davantage sur un genre d'éloquence qui, chez les anciens, jouait à la guerre un rôle considérable ; les généraux modernes n'ont plus l'habitude, comme autrefois, de haranguer les troupes avant la bataille. On se borne à quelques ordres du jour laconiques. Toutefois, il y a des traits d'éloquence qui sont restés dans la mémoire des camps et qui touchent la fibre du soldat, comme les mots dits au pied des Alpes ou devant les Pyramides.

Après l'éloquence ecclésiastique et militaire, il faut venir à l'éloquence civile.



Séverin Dumas
1er Président de la cour d'Orléans

[illegible]
Fonctionnaire de la République.

Chateau de Montségur
1 Exterieur 2 Intérieur

Chateau de Lagarde au XVIIIe siècle
d'après un dessin de M[illegible]

Chateau de Roquefixade
près Lavelanet

CHAPITRE VI

Suite de la section des orateurs. — Ceux qui ont brillé dans l'**éloquence judiciaire.** — Notre regret de ne pouvoir énumérer tous les Ariégeois qui ont eu un nom au barreau. — Pagès-Prof. — M. Anouilh, de Prat. — Deux représentants du barreau de l'Ariège. — Charles-Casimir Du Gabé. — Ce qui faisait la nature de son grand talent et ce qui reste de son œuvre. — Du Gabé plaide, en 1825, dans la fameuse affaire des *Transfuges*. — Après 1830 il plaide pour la Vendée. — Procès des troubles de Montpellier en 1833. — Du Gabé arrive à son apogée. — Aperçus de l'une de ses belles plaidoiries. — Deux duellistes de la parole, Du Gabé et Gasc. — Du Gabé devient l'un des grands avocats du Languedoc. — Appelé dans toutes les affaires. — Du Gabé débute au barreau de Paris. — Procès criminel de 1839 ; le jeune assassin Adolphe Boulet. — La ville de Toulouse honore celui qui a honoré l'éloquence française. — Il était de l'Académie des Jeux floraux, de l'Académie de législation, de la Société de jurisprudence, de la Société des bonnes études. — Hommage de maîtres Lachaud et Delangle à Du Gabé. — Ce qui reste de ses œuvres littéraires et oratoires. — Ses derniers discours. — Orateur complet de la génération des Berryer, Crémieux, Hennequin. — Son ingérence dans la politique. — Ce qu'on appela son évolution dans la période de 1842 à 1848. — Nécessité de personnifier le barreau actuel de nos montagnes, pour la période nouvelle, dans un seul Ariégeois, M. Louis Laborde. — Ses premières luttes avec Du Gabé. — On ne suivra M. Laborde ni au Sénat, ni au conseil général de l'Ariège. — On ne considère ici que l'avocat. — Les preuves de son talent et les témoignages de la réputation que des circonstances ont faite autour de son nom. — Quelques fragments de discours conservés par la presse parisienne et par la presse de province pour la période de 1879 à 1886. — M. Laborde, logicien et orateur, dit clairement ce qu'il veut dire. — Il se fait entendre au Sénat, dans la séance du 6 juillet 1880, sur la question forestière. — Succès de M. Laborde dans les procès de cours d'assises. — Affaire Carrétier. — Affaire Escalières. — Affaire Astrié-Laberty. — Affaire Mayot. — Influence de M. Laborde. — Impressions contradictoires.

I. — En ce chapitre, nous ferons connaître ceux qui, au barreau, ont fait briller le nom de l'Ariège.

Disons de suite notre regret de ne pouvoir nous arrêter

à la masse d'avocats qui se sont distingués dans notre barreau, ou qui, sortis de l'Ariège, ont porté ailleurs l'éloquence judiciaire. Il nous suffira de nous attacher à deux types, un mort et un vivant, pour honorer en eux tous les Ariégeois qui ont porté noblement la parole devant les tribunaux ; car, comment aligner les noms des avocats de Foix, de Pamiers, de Saint-Girons qui, depuis cent ans, ont fait entendre leur parole, avec plus ou moins de talent, dans des milliers d'affaires intéressant tantôt la justice criminelle, tantôt la justice civile [1] ?

Si l'on a remarqué que le pays de Foix et de Couserans avait toujours été fécond en vocations pour le barreau ; si une revue savante a voulu relever, pour la seule petite vallée de Massat, la grande quantité d'avocats au parlement et de lettrés qu'elle avait au commencement du dix-huitième siècle [2], il faut croire que le désir de s'initier à la science du droit, et le prestige du talent d'improvisation indispensable à l'avocat, exercent sur les Ariégeois une attraction puissante [3].

1. Si les avocats ne sont pas très populaires à l'heure présente, c'est qu'on a trop souvent confondu, sous ce nom, tous les bavards politiques qui ont, à diverses époques, envahi, mené et troublé la France. — Puis, pour le peuple, l'avocat c'est la chicane, ce sont les procès qui coûtent cher ; ce sont les attaques et parfois les violences de la plaidoirie. Toutefois, il n'est pas moins vrai que la profession d'avocat est belle, quand on reste fidèle à la dignité de sa mission, celle d'être le tuteur, le représentant de ses concitoyens, en présence de la justice. Cela ne veut pas dire que nous justifions les excès de parole ; nous désirons, au contraire, que des mesures efficaces obligent les avocats à se surveiller, avant de jeter des mots inconsidérés sur le compte des autres. Nous n'accordons pas l'inviolabilité aux avocats, que doit refréner la censure disciplinaire.

Ajoutons qu'il faut aussi qu'on se garde de plaider indifféremment le pour et le contre en affaires comme en politique, avec une désinvolture qui choquerait nécessairement. L'avocat digne de ce nom n'abusera pas outre mesure du *tout se plaide*.

2. *Revue de Gascogne*, t. XXIV, p. 331, article intitulé *Le XVIIIe siècle à Massat*, par Th. Azémar, qui cite Jean-J. Espaignac, Jean-Pierre Galin, avocats en parlement, etc.

3. Nous ne pouvons énumérer les avocats plus ou moins importants de

D'autres barreaux ont eu les Berryer, les Marie, les Allou. Rousse, Bétolaud, Oscar Falateuf, Jules Favre; l'Ariège a eu les Breton, l'avocat de cour d'assises, A. Sentenac, V. Vidal, Joffrès, Saturnin Vidal, dont Plougoulm salua les destinées, Rives, de Saint-Girons, Anouilh, de Prat, Gouazé, de Foix, Bonzom fils, Julien Dumas, pour ainsi dire de Lavelanet et d'Orléans, Joseph Pujol, du barreau de Saint-Girons, Borelly, du barreau de Pamiers[1], etc., etc., jurisconsultes sagaces ou brillants avocats, sachant limer de belles phrases ayant prononcé des plaidoyers pleins d'accent où « l'inspiration était conduite et for-

l'Ariège, tels que le marquis de Portes, membre de la commission du sceau et maître des requêtes pendant la Restauration, qui lutta aux élections contre M. Guizot... tel qu'un Pagès-Prof, originaire de Massat, dont nous n'avons pu éclaircir et contrôler la légende romanesque, ou semi-historique.

Ce Pagès-Prof (abrégé sans doute de *Pagès, professeur*), qu'on a dit ecclésiastique et docteur de Sorbonne, s'était retiré à Saint-Girons, après 1793, pour s'enrôler dans le barreau, où il déploya un talent original. Il plaidait avec une grande facilité, avait besoin de la contradiction et se tirait d'affaire, sans trop avoir étudié le droit civil. Toutefois, le droit canonique lui venait un peu en aide. Il plaida plusieurs fois (sous le premier empire, sans doute), contre le vieux M. Peyruzat, qui lui reprocha un jour son ignorance du droit. Pagès-Prof aurait, dit-on, répliqué par une tirade de colère éloquente. Jetant ses paperasses à la tête de Me Peyruzat, ancien doctrinaire : « Quand j'aurai balayé comme vous, lui dit-il, pendant vingt ans, la poussière des enceintes judiciaires, je... »

Pagès-Prof, continue la légende, reprit la carrière ecclésiastique, devint vicaire ou curé d'Antras, prit part à une discussion où l'archevêque de Toulouse était intéressé, publia une brochure foudroyante, devint grand-vicaire d'Angoulême, etc.

On ajoute que, pendant la Convention, il avait eu de chaudes affaires avec Chaudron-Rousseau, envoyé en mission dans l'Ariège.

1. Nous n'en finirions pas, si nous devions signaler les nombreux talents qui se révèlent *actuellement* dans les barreaux de Pamiers, Foix et Saint-Girons, ou qui ont conquis une réputation depuis plusieurs années. Hier encore la *République* de Foix signalait les brillants débuts d'un jeune avocat inscrit au barreau de Foix. « La parole facile, élégante et persuasive de M. Caccia, dit ce journal, a mis tout naturellement sur les lèvres de Me Ernest Joffrès, avocat de la partie adverse, des paroles de gracieuse bienvenue, et il a pu constater que la plaidoirie de M. Caccia annonçait un esprit distingué, des études sérieuses, un avocat enfin qui marquera sa large place au barreau de Foix. »

tifiée par l'art, où se mêlaient l'émotion et le tact littéraire. » Mais, comme nous l'avons fait entrevoir, parce que nous sommes limité par l'étroitesse de l'espace, nous nous arrêterons seulement à deux noms : l'avocat qui entra dans la famille de la duchesse de Riario-Sforza, sœur de Berryer, en épousant la filleule de cette dernière, Casimir Du Gabé, et son rival d'éloquence, venu peu après lui, M. Laborde, longtemps président du conseil général de l'Ariège, membre du barreau de Foix, et dont on a pu remarquer la langue claire et l'art d'argumentation, dans les enceintes parlementaires de Paris. Que le corps des avocats[1] du département nous permette de prendre ces deux noms, comme représentation de ce que devient, entre les mains des avocats de l'Ariège, la délégation qu'ils reçoivent de leurs concitoyens, la délégation de leur droit personnel de défense, le ministère sacré de la défense.

Nous n'entrerons que dans un seul détail, relatif à un membre vivant du barreau Saint-Gironnais, parce que les feuilles publiques[2] nous mettent sous les yeux un discours prononcé par lui aux funérailles d'un de ses confrères.

1. On a reproché aux avocats de former un ordre à part. Un membre du conseil municipal de Paris, peut-être pour ne pas perdre l'habitude de supprimer, s'élevait contre le monopole, et demandait la suppression de l'ordre des avocats, comme étant un dernier vestige de la féodalité.

La presse, tour à tour, a fait ressortir les petits avantages de cette suppression, et ses énormes inconvénients et dangers au point de vue de la bonne administration de la justice. Qu'on donne à l'organisation actuelle les modifications qu'elle comporte ; mais que deviendrait le monde, si le prétoire était envahi par toute sorte d'agents d'affaires ? Est-ce que tout le monde est versé — même ceux qui croient l'être — dans la connaissance ardue du droit et de la jurisprudence, dont une vie entière de travaux assidus, dit Me Allou, n'épuise pas les secrets ? D'ailleurs, dans l'histoire judiciaire, n'a-t-on pas fait l'épreuve des plaideurs libres, des défenseurs libres ?

Et lorsque les procès roulent sur des documents secrets, lettres intimes, titres décisifs, uniques, les avocats des deux plaideurs pourraient-ils en échanger la communication ? Serait-on sûr que ces pièces importantes seraient rendues ?

L'orateur dont il s'agit est M. *Anouilh*, avocat à Saint-Girons. En reproduisant son allocution prononcée sur la tombe de M. *Henri Morère*, avoué à Saint-Girons [1], nous ferons connaître, tout à la fois, et l'homme de bien enlevé à la cité saint-gironnaise par un trépas hâtif [2], et l'éloquence sobre, pleine de sens et de dignité, de l'avocat sympathique qui a su peindre, « sans les exagérer, le caractère et les mérites du regrettable défunt ».

Messieurs,

La mort vient de ravir à notre affection un ami sûr, un excellent confrère, un homme de bien. Sa carrière peut se résumer par les mots *travail*, *modestie*, *intégrité*.

Le travail professionnel, il l'a pratiqué en conscience, hélas ! jusqu'à négliger sa santé. Dans sa jeunesse, il se consacra tout entier à une collaboration assidue dans l'étude de son oncle Auguste Gouazé, dont il devait être le successeur. Dès qu'il fut appelé à recevoir à son tour, pour la continuer, l'honorable tradition de cette maison qui, fondée, il y a bientôt un siècle, par son aïeul maternel, l'avocat Marc-Antoine Gouazé, de respectable mémoire, avait déjà fourni aux professions libérales des sujets nombreux et distingués, il se fit remarquer par une application intelligente et constante et par le juste souci des intérêts qui lui étaient confiés. Patient envers les clients, les écoutant avec bonté, vigilant à surveiller et défendre leurs droits, tel nous l'avons vu remplir jusqu'à la fin les pénibles labeurs de la profession d'avoué, si absorbante et si difficile.

La modestie ! Henri Morère n'était pas de ceux qui se croient facilement appelés et aptes à tout rôle, pourvu qu'il soit élevé ou avantageux. Il était, au contraire, de ceux qui ont, avant tout, à cœur de s'acquitter des obligations de leur état, sans aspirer à en sortir. Il avait une ambition : celle du devoir simplement accompli, non celle des honneurs si décevante et parfois si mélangée d'amertumes. Rappellerai-je qu'un jour il fut porté à la tête de la municipalité de notre ville ? Qui ne sait qu'il n'avait point désiré cette gloire et que, lorsque les vicissitudes des événements la lui retirèrent à brève échéance, il n'eut pas de peine à se consoler de la perte ? Dirai-je qu'il occupa plus longtemps la suppléance de la justice de paix ? Qui ne sait

1. Le 1er janvier 1886.

2. Voir le *Conservateur de l'Ariège*, première semaine de janvier 1886 ; semaine cruelle pour les Ariégeois. On perdait le curé de Saint-Girons, l'abbé Périssé. Madame Saint-Jean de Pointis expirait au château de Lacombe, aux environs de Tarascon, plongeant dans le deuil des familles de l'Ariège et de la Haute-Garonne, les familles de Pointis et d'Omézou. — La ville de Pamiers perdait, de son côté, madame de Pons d'Arnave, bien connue des pauvres. — Quelques semaines après celle-là, la ville de Saint-Girons voyait mourir la vicomtesse Maximilien de Bellissen-Durban (26 ans), et la ville d'Ax perdait l'abbé de Pradal.

l'illustre Romiguière, de Toulouse. 2° Nous devons dire ce qu'on possède de l'œuvre de cet orateur, qui appartient à cette première génération d'avocats nés à peu près avec le siècle, et qui virent grandir leur renommée dans les jours de la Restauration, tels que MM. Berryer, Marie, Hennequin, Crémieux, Chaix d'Est-Ange, etc. Ne semble-t-il pas que les deux barreaux de Paris et de Toulouse, rivaux d'antiquité et de gloire, aient voulu marcher d'un pas égal dans cette efflorescence de la nouvelle éloquence contemporaine?

Dès les premiers jours, Casimir Du Gabé sembla fait, par son organisation et par ses goûts, pour les luttes du barreau, pour les grandes causes, pour les grands procès. Avait-il quelque chose dans le sang et dans sa belle constitution qui l'appelât à la vie militante et à ces discussions d'affaires et d'événements que la politique passionne? Il faut le croire. « La famille Du Gabé comptait parmi les anciennes familles de l'Ariège. Elle s'était acquis, à la cour des comtes de Foix, une véritable illustration, en envoyant, sur tous les champs de bataille où il plaisait à cette princière maison de porter ses armes, de vaillants et héroïques défenseurs, toujours prêts, suivant une invariable tradition, à vivre et à mourir pour elle. »

Et ce qui constitue une originalité dans l'ordre de choses qui font l'histoire de l'esprit humain, c'est la façon alerte, chevaleresque, dont Charles-Casimir Du Gabé mena sa carrière d'avocat, la façon dont il sut lui-même créer sa voie, conquérir sa célébrité, sans passer par les fourches caudines de Paris ; car il protestait contre l'autocratie exclusive du Nord, et voulait la décentralisation intellectuelle. Reçu licencié en 1821, après avoir fait son cours de droit à Toulouse, il parut pour la première fois à la barre en 1821, non sans frapper l'attention de l'illustre Romi-

guière, dont il gagna de suite, à ses débuts, la confiance et l'affectueuse estime.

C'est pourquoi on le fit plaider en 1825 dans la fameuse affaire appelée des *Transfuges*[1]. Romiguière n'hésita pas à se l'adjoindre ainsi que Gasc, autre jeune avocat de ce temps-là, pour la défense d'Armand Carrel, du colonel Gauchars et de tant d'autres. On se souvient de la fermentation des partis en France pendant la Restauration. « On se jetait dans les conspirations militaires, et la Charbonnerie attirait à elle les âmes impétueuses et amoureuses de bruit et de liberté. » Lorsque le gouvernement français décida l'intervention en Espagne, les partis, paraît-il, se seraient donné rendez-vous de l'autre côté des Pyrénées. Je laisse exposer les faits par une plume éloquente du Midi : « Armés contre leur pays sur un sol étranger, revêtus de l'habit des grenadiers et des chasseurs de la vieille garde, une poignée d'hommes intrépides essayèrent d'arrêter l'armée française au passage de la Bidassoa. Quelques coups de canon suffirent pour les disperser. Ils se réfugièrent dans la Corogne, mais il y eut des traîtres parmi les Espagnols, et les transfuges se rendirent ou furent pris par l'armée française qui soumettait les Asturies. Les portes de la cour d'assises de Toulouse s'ouvrirent pour les juger.

1. Ce procès fut improprement appelé des *Transfuges*; ceux qui en furent l'objet n'avaient ni livré le mot d'ordre, ni déserté leur poste pour passer à l'ennemi. C'étaient quelques soldats du premier Empire qui, forcés de s'expatrier pour ne pas provoquer les ombrages du nouveau pouvoir ou exciter ses défiances, avaient passé en Espagne, alors agitée par la guerre civile, pour y mettre leur épée au service de la constitution. Surpris par les rapides succès de l'armée envoyée au secours du roi catholique, au moment même où ils cherchaient à se retirer d'une lutte qui les mettait en face des soldats de la France, ils avaient été saisis les armes à la main et traduits, au nombre de vingt-six, devant les assises de la Haute-Garonne, sous la grave accusation d'avoir fait la guerre à leur pays (Voir l'éloge de M. Romiguière, prononcé par M. l'avocat général Charrin à l'audience de rentrée de la cour de cassation du 3 novembre 1863 — et l'éloge funèbre de Du Gabé à la séance des Jeux floraux du 14 janvier 1877.)

« Pour défendre ces trente-six accusés des préventions redoutables de ce temps, quatorze avocats étaient à la barre. Le réquisitoire avait eu des violences oratoires qui avaient rappelé les ardeurs de M. de Marchangy. Un procès de cette nature, touchant au droit des gens et aux passions des partis, exigeait toutes les ressources et toutes les habiletés d'un grand talent. C'est Romiguière qui organisa le plan de la défense ; il parla le premier et jamais il n'eut plus de flammes ni plus de dramatiques inspirations. Du Gabé parla après lui. Le barreau aimait alors les emphases de la parole et l'éloquence solennelle. Cet avocat de vingt ans se dégagea brusquement de ces formes vieillies et donna à sa plaidoirie un vol plus libre. Il avait déjà la séduction, la raison, et toutes les qualités des natures heureuses. De cette éloquence nouvelle il n'avait appris le secret de personne ; il marquait sa place et prenait fièrement son rang. Les débats durèrent vingt-trois jours. Tous les accusés furent acquittés [1]. »

Depuis ce temps, la renommée de Ch.-Casimir Du Gabé ne fit que grandir dans tout le Midi. Les causes à défendre lui arrivèrent de toutes parts, tantôt parce qu'il était monarchiste et légitimiste, tantôt indépendamment de ses doctrines politiques ; on vint à lui de tous les côtés, au milieu des mille et une affaires que font naître à l'envi la remuante activité des Méridionaux, les époques de crise et de fluctuation politique, et surtout cet éternel besoin de procès qui ne meurt jamais dans l'espèce humaine, ou qui éclate parfois par l'inévitable fatalité des choses. Son talent d'avocat éminent devint populaire.

Après 1830, Du Gabé partit pour la Vendée, « un peu

1. M. Dubedat, conseiller à la cour, *Notice nécrologique sur M. Du Gabé*, p. 7 ; Toulouse, 1876.

pour conspirer, un peu pour plaider », a-t-on dit, paraissant à l'audience à côté de Michel de Bourges et de Janvier, pour défendre de nouveaux transfuges [1], mettre sa parole au service des soldats de Cathelineau et de M. de Maynard, chevalier d'honneur de la duchesse de Berri, devant les cours d'assises de cette contrée guerrière [2]. Il plaida aussi pour ces fameuses bandes des Pyrénées appelées *les Demoiselles*, paysans révoltés des vallées de Bethmale, de la Bellongue et de la haute Ariège, qu'on avait vus, dans les montagnes, la hache et le fusil à la main, tuant les gardes des forêts.

III. — Mais lorsque vint aux assises extraordinaires de la Haute-Garonne, en 1833, le procès des *Troubles de Montpellier*, l'éloquence de Du Gabé monta à son apogée. Les haines politiques se développèrent, on le sait, le lendemain de la révolution de 1830, comme cela a lieu toutes les fois qu'un parti arrive au pouvoir et qu'un autre tombe. A Montpellier, les deux partis de la révolution et de la monarchie exilée en vinrent aux mains dans l'été de 1833, le sang y fut versé. Lorsque l'affaire fut appelée aux assises de Toulouse, Du Gabé eut naturellement un rôle dans la défense ; les troubles coïncidèrent avec une procession de première communion : l'effroi des enfants qui venaient de faire leur première dévotion, leur dispersion, leurs cris dans les rues, les agissements de quelques perturbateurs, le sang... tout explique l'émotion de la ville et ensuite l'émotion du procès qui en résulta. « On ne pouvait parler

1. Étranges hasards ! ceux qui avaient dispersé les transfuges de la Corogne et de la Bidassoa devenaient à leur tour des insurgés. Celui qui avait gardé ces transfuges sur les bancs de la cour d'assises de Toulouse était pris les armes à la main.

2. Voyez Dubedat, *Notice nécrologique*.

froidement de ces crimes ; les temps avaient changé, le grand avocat des transfuges était devenu procureur général. Romiguière soutint l'accusation avec une hauteur austère, comme il convenait à un homme parlant au nom de la société outragée. Les avocats étaient divisés en deux camps, ainsi que les accusés, et l'un d'eux s'étant écrié que le palais de justice était devenu une arène où l'avocat devait combattre à sa manière, Du Gabé protesta par un noble langage contre ce cri échappé à une âme courroucée. Quand il eut fini, M. Ressigeac [1] lui répondit par une de ces répliques élevées et tranchantes qui ont été un des traits de ce vigoureux esprit. Du Gabé répliqua pour faire appel à la paix et à l'oubli des discordes civiles [2]. »

Il y avait dans ces débats des passions, des colères, de ces animosités que le tempérament du Midi comporte fort bien ; il fallait que Du Gabé, en grand avocat, portât de la clairvoyance à travers les passions, qu'il parlât la langue de la raison, et qu'il attirât la pitié sur ses clients. Il y réussit, les accusés furent acquittés, mais à quel prix ! Quelle habileté et quel talent Du Gabé ne déploya-t-il point ! Le procureur général et M. Ressigeac eurent beau le harceler avec une véritable aigreur, l'orateur du Mas-d'Azil allait avoir un vrai triomphe. Il insista tout d'abord avec force pour constater que, de toute part, l'on comptait des provocateurs et des victimes, et qu'il fallait se rendre compte du présent par le passé, par les événements politiques qui, de proche en proche, avaient tout préparé et amené. Et bientôt il en vint à toucher une de ces cordes qui remuent toujours les auditoires.

Pour moi, messieurs, je m'élèverai seulement contre quelques paroles qui

1. Avocat général.
2. Dubedat, *Notice nécrologique sur M. Du Gabé.*

pèsent sur mon cœur. J'ai entendu hier qu'on proclamait, dans cette enceinte, que dorénavant le temple de la justice serait une sorte d'arène, que l'avocat, soldat à sa manière, y devait venir combattre. Cette parole, à mon sens, est imprudente et hasardée ; le temple de la justice ne doit jamais être une arène. Les partis s'y peuvent rencontrer, le barreau peut être considéré comme une tribune ouverte à la manifestation de tous les principes, mais une arène ! Jamais le temple de la justice ne peut m'apparaître sous de pareilles couleurs, et cependant on est allé plus loin encore : on vous a dit, messieurs, que devant vous comparaissent des hommes d'opinions diverses, et qu'en prononçant sur leur sort, vous condamnerez les principes de la révolution, ce qui est un blasphème. Qui êtes-vous ? Et qui suis-je ? Si c'est mon opinion qui est traduite à votre barre, de quel droit voulez-vous me juger ? Si vous n'êtes pas des juges, mais des hommes de parti, descendez de votre siège. Quand le résultat de votre délibération menace la tête de ces hommes, lorsqu'on les accuse de crimes qui entraînent contre eux des peines terribles, on fait un appel à vos passions politiques ! Blasphème encore une fois... ; et les voûtes de ce temple auraient dû s'ébranler à cette parole qui me fait frémir encore. Non, messieurs, ce n'est pas à des hommes politiques que je m'adresse, c'est à des hommes probes. Si je n'avais pas foi à votre conscience, je quitterais ma toge et me retirerais ; le bourreau seul aurait affaire ici.

Loin de moi de telles pensées ; ce n'est pas ainsi que je vous juge. Je viens avec vous examiner ce procès ; et, vous le dirai-je ? j'ai la prétention d'en parcourir toutes les parties, en oubliant que la politique lui donna naissance. Au lieu de chercher à soulever les passions, je voudrais, messieurs, non pas les assoupir, mais les étouffer, et je voudrais que ma voix pût franchir cette enceinte, et qu'elle eût assez d'empire pour faire comprendre que désormais ce n'est pas au forum et un poignard à la main que les principes politiques doivent être appréciés, mais bien par une discussion calme, digne de l'époque à laquelle nous vivons et des progrès tant vantés de l'esprit humain. Voilà les principes qui me sont dictés par ma conscience ; soyez sûrs que je ne les oublierai pas dans la discussion que je vais ouvrir.

Le défenseur aborde ensuite le chef de l'accusation relatif à l'excitation à la guerre civile. Ce point était capital, c'est pourquoi Du Gabé sut y porter une vive lumière. Il s'étonnait que le ministère public persistât à soutenir le fait d'exécution ; il examinait la question en principe et en démontrait toute la gravité, et se demandait s'il n'était pas dérisoire d'en chercher le caractère dans les faits réservés aux débats. Il les examinait l'un après l'autre, et démontrait jusqu'à l'évidence pour les uns, qu'ils étaient sans gravité, pour les autres, qu'ils étaient diversement rapportés par les témoins. « Fussent-ils prouvés, dit Du Gabé, avec tous les caractères dont l'accusation les entoure, ils n'en seraient

pas plus criminels. L'intention, ici, ne peut pas être d'exciter à la guerre civile, et, pour le démontrer, il suffit de remonter au jour des désordres. »

Du Gabé raconte alors les faits avec une grande ingéniosité, et la conclusion paraît triomphalement irrésistible.

Mais on n'admire pas moins son habileté et son éloquence quand, après cette première partie de sa cause, Du Gabé aborde le chef relatif à la blessure reçue par Belastre et imputée à Eugène Bouisson, son client. Une profonde attention le suivit dans toute son argumentation, quand il discuta les dépositions des témoins comparus, quand il les commenta, les opposa les unes aux autres, lorsque, les disséquant pour les placer en regard, il les montra tellement opposées entre elles, que l'une excluait certainement l'autre.

Combien Du Gabé savait agrandir et utiliser les plus vulgaires incidents ! Voyez comme il apprécie la déclaration de Belastre, qui soutenait avoir reconnu, dans le moment des désordres, Eugène Bouisson à sa voix.

Bélastre a reconnu Bouisson à sa voix, s'écrie M. Du Gabé. La voix ! quel indice plus fugitif ! Il varie suivant la position de celui qui parle et de celui qui écoute... A la voix ! mais la connaissait-il bien ? Lui était-elle familière ? L'entendait-il souvent, bien souvent ? Etait-ce pour lui cette voix que le cœur reconnaît presque avant qu'on l'ait entendue ? Non, Bélastre connaît à peine l'accusé.

Enfin Du Gabé se montra fort et persuasif dans la dernière partie de son discours ; il fut éloquent et beau pour repousser la manière dont on accueillait les témoins à décharge qu'il avait convoqués et qu'on dédaignait, en disant qu'ils étaient ses amis politiques.

Les partis ! n'êtes-vous pas épouvantés de la rapidité avec laquelle ils se succèdent ? Vous jugez aujourd'hui ; demain qui occupera ces sièges si bien remplis par vous ? Et ces bancs, à qui sont-ils destinés ? Dans le délire de nos passions oublierons-nous sans cesse les leçons de l'expérience, et le passé nous sera-t-il toujours importun ? Ramenons à notre mémoire ce

ministre du czar remplaçant dans les déserts de la Sibérie celui dont il avait pris les fonctions et commandé l'exil.

Du Gabé rappela au procureur général que, dix années auparavant, ils avaient plaidé ensemble pour la clémence, dans un procès politique; il fit un appel pathétique à la modération.

Ses dernières paroles étaient à peine prononcées, que des applaudissements éclataient dans toutes les parties de la salle. L'audience demeura suspendue quelques instants, pendant lesquels tout le monde se pressa autour de Du Gabé pour lui adresser des félicitations.

Il répondit à l'avocat général qui fit entendre une réplique. Les accusés furent acquittés.

IV. — On raconte que ce furent les plus belles années du barreau de Toulouse, que celles où l'on entendait Du Gabé et Jean Gasc plaider dans les mêmes affaires, l'un contre l'autre. « C'était un beau temps que celui où de pareils athlètes descendaient tous les jours dans l'arène! Les causes s'agrandissaient sous leur parole. Ils savaient les élever à la hauteur de leur intelligence d'élite, et la foule avide se pressait à leurs luttes et applaudissait à leurs triomphes [1]. » Écoutons un magistrat dont on aime à reproduire les observations si judicieuses; après avoir rappelé ces procès qui renaissent sans cesse des disputes des partis, il ajoute : « Un tragique épisode du *Tourneur de chaises* réveille tout à coup un sinistre souvenir de la Restauration : le romancier qui fit plus tard *Le Midi en* 1815, eut à se défendre d'un délit de diffamation commis par la voie de la presse. Le barreau de Toulouse n'entendit

1. Séance de l'Académie des Jeux floraux du 14 janvier 1877; — *Journal de Toulouse* du 16 janvier 1877.

jamais de plaidoiries plus passionnées. Le défenseur de l'historien était Jean Gasc ; Du Gabé plaidait pour celui qui criait à la diffamation. Les hommes de parti parurent trop sous la robe du palais de justice et leurs ressentiments firent explosion...

« Mais quand les procès n'avaient pas la marque politique, et que ces deux avocats n'étaient vraiment enflammés que de la passion oratoire, il fallait les voir et les entendre dans ces luttes de l'audience où Du Gabé opposait sa finesse, son ironie pénétrante, sa parole haute et dédaigneuse, aux fougues, aux colères et aux emportements de Gasc, qu'on a appelé quelquefois la Garonne du barreau de Toulouse. Ces audiences étaient alors les grands jours du palais [1]. »

Désormais, il ne pouvait plus se présenter une cause un peu importante aux assises, dans les affaires criminelles [2], dans les querelles politiques ou dans les questions d'intérêt civil, sans que l'on appelât Du Gabé, devenu une des grandes figures du barreau du Languedoc. Mais il est à regretter qu'il en soit de lui comme de beaucoup d'autres avocats, qui n'ont pas veillé à la conservation de leurs plaidoiries ; sa vie fut longue au barreau, et cependant il reste relativement peu de ces discours qu'animèrent les accents d'une belle et verte éloquence ; sa gerbe est demeurée éparse, faute d'un lien [3]. Après avoir charmé les contemporains, ces chefs-d'œuvre de l'éloquence du barreau n'eussent-ils point été intéressants et utiles pour la postérité ?

1. Dubedat, *Notice nécrologique*, p. 10.

2. Du Gabé plaida encore aux assises de la Seine pour un autre jeune homme, venu de Toulouse, que la gène et les soucis d'étudiant avaient poussé à l'assassinat.

3. Où sont tant de plaidoiries pleines de railleries fines, de vigueur et de hardiesse ? Elles se sont envolées avec les heures de l'audience. Quand on le demandait à Du Gabé, il répondait par le mot charmant de Villon : « Où sont les neiges d'antan ? » (Dubedat, *Notice nécrologique*, p. 13.)

On disait, en 1860, que dans l'éloquence *criminelle*, il n'était point d'avocat, pour le Nord surtout, qui sût élever si haut que M. Chaix d'Est-Ange l'horreur tragique. Il est bien vrai que, dans cet ordre de causes judiciaires, sa plaidoirie, lors de l'épouvantable *affaire Benoît*, la plus affreuse dont le souvenir soit resté dans les annales du crime, est un chef-d'œuvre d'un bout à l'autre. Mais Du Gabé ne fut-il pas le Chaix d'Est-Ange du Languedoc, pour la plupart des affaires criminelles de son époque, par exemple dans le procès criminel de 1838, alors qu'il plaida pour le jeune assassin Adolphe Boulet, comme en tant d'autres procès? La cour d'assises de la Seine eut à juger, en l'automne de 1838, un crime qui ressemblait assez à ces terribles aventures dont le récit alléchait la littérature d'une certaine époque. « Un jeune homme de vingt ans, ayant presque les traits d'un enfant, abreuvé à ces récits imaginaires qui associent l'idée du crime à la grandeur morale, avait tué un soir sa maîtresse par jalousie, et s'était frappé lui-même de vingt coups de couteau. Il y avait eu quelque chose de touchant dans la mort de la jeune fille : elle avait imploré le pardon du meurtrier ». M. Plougoulm soutint l'accusation, et, comme s'exprime un journal judiciaire de l'époque[1], une des réputations du barreau de Toulouse, M. Du Gabé, membre de la Chambre des députés, vint joindre sa voix aux brillants efforts de Charles Ledru. Ce journal se disait heureux de pouvoir reproduire la plaidoirie saisissante de M. Du Gabé, qui fut son début au barreau de Paris.

Ce début fut un triomphe. Charles Ledru, qui avait défendu le jeune Boulet avec une argumentation assez

1. *L'Observateur des Tribunaux*, Paris. Compte rendu de l'audience du 14 septembre 1838 et jours suivants.

puissante, nous paraît, en somme, dans sa plaidoirie, froid, languissant et entortillé en une immensité de détails. Il était à craindre qu'il ne laissât les jurés dans le vague. Du Gabé prévit le danger et sa parole apporta tout ce qui semblait manquer à Ledru. Il s'adressa à certaines fibres du cœur que Ledru avait négligées. Avec quel art psychologique l'avocat du Mas-d'Azil présenta l'esquisse de la personnalité du jeune Boulet! Avec quelle habileté ne dégagea-t-il pas les principes en matière de culpabilité! Comme il excellait à passionner les auditeurs! « Est-ce qu'il doit suffire à l'accusation de montrer le corps sanglant d'une victime, pour assurer la punition de celui qui donna la mort? » demande notre avocat triomphant. L'avocat général avait fait ressortir les tristesses de l'état intellectuel et moral de la société française, révélé par les licences littéraires et romanesques. « Y avez-vous réfléchi? réplique l'orateur ariégeois. De quel droit une société à ce point avilie, démoralisée, vient-elle réclamer la sévérité des lois contre ceux qu'elle laisse égarer, pervertir? De quel droit veut-elle imposer des châtiments aux adeptes de ses doctrines perverses, aux sectateurs de sa littérature empoisonnée...? »

Le journal des audiences rapporte que cette allocution de Du Gabé fut souvent interrompue par de vifs mouvements d'approbation, et suivie aussi d'une longue agitation. Un magistrat compétent caractérise bien les choses: « M. Plougoulm, dit-il, demanda au jury un châtiment sévère avec cette fermeté altière qui était le signe de son éloquence. Charles Ledru et Du Gabé lui répondirent. La réplique de Du Gabé eut une élévation et un mouvement qui manquaient à la plaidoirie éplorée et traînante de Charles Ledru. »

Et comment le jury n'aurait-il pas été profondément

ému lorsque Du Gabé, en terminant, adjurait ses membres d'apprécier les faits de ce triste procès, en interrogeant, en mandataires de la société, leurs consciences, en sachant faire la part des temps, des situations, des événements? « Vous rendrez, disait-il, une justice intelligente, et si l'ombre d'Aglaé [1] vient se placer au milieu de vous, écoutez-la vous redire ces paroles touchantes : « Grâce pour Adolphe, je suis seule coupable. »

V. — Nous croyons avoir suffisamment esquissé la physionomie de M. Du Gabé, qui est une des gloires oratoires de l'Ariège ; et il n'y a pas de doute qu'avec une aussi riche organisation intellectuelle, l'avocat du Mas-d'Azil n'eût rempli tout autrement le monde de la renommée de son talent, si le théâtre habituel de sa carrière eût été dans le Nord, dans la capitale. De combien de grands esprits parisiens n'est-il pas le frère et l'égal ! Lorsqu'on sonde et analyse bien la nature intellectuelle de Du Gabé, ses séductions de tout genre, son élégance athénienne, sa causticité mordante, sa finesse de répartie, son éloquence chaleureuse et passionnée, son érudition littéraire, sa justesse et le bon sens de sa critique dans les œuvres d'art et de goût, on cherche à qui le comparer, dans les académies de Paris et parmi les hommes dont le talent hors ligne est apprécié de toute l'Europe ; et on sent le besoin de le placer à côté des Jules Favre, Saint-Marc Girardin, Prévost-Paradol. etc. [2].

1. *Aglaé Chaurelle*, nom de la jeune fille assassinée.

2. Du Gabé avait ce tempérament du Midi, qui fait d'ordinaire les grands orateurs; aussi, sa nature bien équilibrée pouvait quelquefois donner le change. C'est que cette nature, a dit un des avocats qui le voyaient de près, cette nature qui aurait porté un observateur superficiel à prendre Du Gabé pour un homme froid et flegmatique, cette nature était mise en œuvre par un cœur chaud et par une sensibilité dont l'esprit des

Naturellement, la ville de Toulouse ne négligea aucun des moyens d'honorer un Ariégeois qui lui apportait le tribut d'une brillante illustration personnelle. Il était de l'Académie des Jeux floraux, de l'Académie de Législation, de la Société de jurisprudence, de la Société des bonnes études, grand'croix de l'ordre du Saint-Sépulcre, chevalier de Charles III d'Espagne, pour services rendus aux chrétiens d'Orient, et d'un autre ordre de Tunis. Il fit partie du conseil municipal de Toulouse, du conseil général de l'Ariège, etc.

Du Gabé mourut en avocat, les armes à la main, en défendant le journal le *Conservateur* contre M. Laborde, avocat de Foix. Il eut à plaider à 78 ans, et sa verve ironique, sa logique, sa véhémence n'avaient point vieilli. Notre grand avocat des assises du barreau de Paris, M. Lachaud, ayant été appelé à Foix pour plaider, dut entendre au palais la parole de Du Gabé, et en remarquant cette manière exercée, magistralement habile, pondérée et pénétrante, il confessait que les Pyrénées n'avaient pas à envier des avocats à la capitale, que l'Ariège avait des *maîtres*.

Les plus parlants témoignages se joignirent à celui de M. Lachaud. Écoutons un membre du conseil des avocats de Toulouse : « De même qu'à son début Du Gabé n'avait eu qu'à se montrer au palais pour gagner Romiguière, il lui suffit de se montrer à la Chambre des députés pour y conquérir à tout jamais encore un confrère qui n'était autre, s'il vous plaît, que Berryer. Est-il bien étonnant, après cela, qu'il soit devenu l'idole de la jeunesse[1] ? » — Écoutons encore un juge fort compétent

bienséances et un haut savoir-vivre pouvaient seuls amortir les mouvements.

Cet homme était essentiellement fait pour lutter, mais pour lutter à armes courtoises et avec un adversaire digne de lui.

1. Discours de M. Prosper Barateau sur la tombe de Du Gabé.

pour apprécier un prince de la parole : « C'est peut-être en songeant à la manière dont Du Gabé traita un procès avec Delangle, que celui-ci disait souvent qu'il y avait en province des avocats que Paris pouvait envier. Ne sait-on pas d'ailleurs que Berryer, qui ouvrait à Du Gabé le barreau de Paris, en parlait comme de l'un des maîtres de la parole, au palais de justice [1] ? »

C'est que Du Gabé fut un orateur *complet;* doué d'une taille herculéenne, sa tête pleine de distinction, son port, son regard, sa fierté, tout se réunissait en lui pour en faire un dominateur dans les luttes de l'éloquence. « Sa voix était la grâce armée ou la raison pleine de feu » ; « elle remuait et ébranlait les âmes». Sa parole était rapide et brillante, frondeuse, hautaine parfois, toujours sûre d'elle-même ; elle avait la couleur, le nombre, l'harmonie ». En deux mots, Du Gabé était un grand avocat. Il eut tout à la fois, dans ses plaidoiries, les hardiesses et les habiletés. Il parlait, dit-on, au palais avec ce grand air qu'avaient les avocats d'Athènes sur la place publique, en s'aidant du rythme du corps et du rythme de la voix ; il avait, avec l'art, les hardiesses de cette lignée purement française qu'on rencontre dans les provinces du Midi, en même temps que les habiletés naturelles de ces races qui boivent les eaux des Pyrénées, en leur prenant quelque chose de leur clarté, de leur mouvement et de leur bruit. « Jamais, ajoute un des magistrats de Toulouse dont nous redisons les jugements, jamais esprit n'est resté plus voisin de sa source. Il aura été un des hommes qui ont le plus illustré les barreaux du Midi [2]. » Un des chefs de parquet [3] le saluait, en pleine audience, comme « une des gloires du barreau français ».

1. Dubedat, *Notice nécrologique*, p. 10.
2. *Ibid.*
3. M. de Montgaurin, chef du parquet de Tarbes, en 1853.

Élevé au collège de Sorèze et voulant d'abord suivre la carrière militaire, des considérations de famille le firent se tourner, dès sa jeunesse, vers d'autres combats, ceux du barreau. Cependant, il fut de bonne heure appelé à l'Académie des Jeux floraux, de Toulouse, et sa réception participa un peu de ces ardeurs qui agitent quelquefois les vives populations des Pyrénées ; elle témoignait aussi de la popularité dont jouissait Du Gabé, dès 1830, dans les rangs de la jeunesse du Midi.

Du Gabé fut nommé en 1834 mainteneur des Jeux floraux, et il est original de rappeler comment et par quels moyens on parvint à l'installer, et à lui faire prononcer son discours de mainteneur. Nous empruntons à un homme de la cité palladienne le récit de cet épisode singulier, petite tempête dans une fête de l'esprit. « En 1834, comme aujourd'hui, les mainteneurs des Jeux floraux étaient gens comme il faut et gens d'esprit, mais les édiles d'alors étaient beaucoup moins tolérants que ceux d'aujourd'hui pour les opinions politiques qu'ils ne partageaient pas.

« La date de 1834 dit assez que les édiles de ce temps-là n'étaient pas principalement imbus des opinions et des doctrines qu'on prêtait, avec quelque apparence de raison, à la plupart des membres de la Société de Clémence Isaure.

« Du Gabé, étant non seulement le coréligionaire politique, mais le porte-drapeau de ces derniers, devait être naturellement fort mal vu par les maîtres de l'hôtel de ville, qui ne trouvèrent rien de mieux, pour se venger de lui, que de fermer la salle d'installation au nez des mainteneurs.

« Il fallait donc renoncer à l'installation du nouveau mainteneur ou l'ajourner indéfiniment [1]. »

1. M. Barateau, *Éloge funèbre.*

Un autre historien de ce grotesque incident en parle dans les termes qui suivent : « Les successeurs des capitouls mirent le verrou à la porte de Clémence Isaure, afin de mettre un bâillon à la voix du nouveau mainteneur. On avait compté sans les enthousiasmes et les audaces de la jeunesse, qu'on rencontre à toutes les oppositions et à toutes les guerres intérieures. Les portes de la salle des Illustres furent violemment ouvertes, et la séance d'installation ressembla à une victoire. Les barbares n'étaient pas, comme à Rome, ceux qui entraient au Capitole, c'étaient ceux qui voulaient le fermer [1]. »

Ce fut l'œuvre de quatre ou cinq cents jeunes gens, idolâtres du nouvel académicien. Envahir l'hôtel du Capitole, se rendre maîtres du palais municipal, fermer les portes de la salle d'installation, chasser les pompiers de cette salle et la garnir de nouveau des meubles et des fauteuils dont on l'avait vidée, et qu'on alla reprendre, en partie, jusque dans le cabinet de M. le maire, tout cela, d'après le chroniqueur que nous suivons, fut l'affaire d'un instant.

VI. — Voilà d'abord pour notre galerie de figures ariégeoises; il fallait s'expliquer sur l'individualité intellectuelle de Casimir Du Gabé et définir son grand talent. — Maintenant venons à son œuvre et à la trace qu'elle laissera.

Après avoir rappelé que l'Ariège doit revendiquer le nom de Charles-Casimir Du Gabé comme une des illustrations des barreaux modernes, hâtons-nous d'assurer que l'on peut sauver encore du naufrage une bonne portion de ses œuvres littéraires et oratoires, destinées à servir de modèle, et qu'elles font à leur auteur un honorable et beau cortège.

1. M. Dubedat, *Notice nécrol.*, p. 17.

Du Gabé a donné l'exemple de l'emploi de facultés exceptionnelles consacrées aux grands intérêts du pays, au développement des institutions départementales, et à la défense des causes concernant les citoyens pris isolément. Ses œuvres témoignent que, plus d'une fois, il donna cours à ses nobles instincts d'indépendance en acceptant des procès difficiles, où il fallait délivrer un opprimé, protéger une faiblesse menacée.

1° Son œuvre, quant aux discours prononcés au palais, principal fleuron de sa couronne littéraire, comprend les innombrables plaidoiries de cinquante années de profession. Si la plus grande partie s'est évanouie avec l'audience, il reste cependant quelques beaux débris.

On a son *Mémoire pour MM. Waldemar et Louis de Falguière contre MM. le colonel d'Ouvrier* et *Gustave de Clauzade*, pour affaire de testament, œuvre formant 54 pages in-4°, où l'on admire quelle lumière Du Gabé savait répandre dans ces procès où les passions et les intérêts sont en jeu ; la plaidoirie de Du Gabé dans ce qu'on appela, en 1839, l'*Affaire d'Avignon* au tribunal de Carpentras (voir la *Gazette du Midi* des 12, 13 et 16 août 1839) ; un *Mémoire pour le comte et la comtesse Maison contre madame veuve de Domecq*, affaire où se trouve la question de la distinction entre les successions des nationaux et les successions des étrangers ; ce mémoire imprimé occupe 36 pages in-4°.

Après ces mémoires, il faut rappeler les procès en cour d'assises, qui mirent en relief quelques-unes des facultés spéciales de Du Gabé. Le *Procès des troubles de Montpellier* a été recueilli en une brochure de 127 pages in-8° (Montpellier et Toulouse). La *Plaidoirie pour Adolphe Boulet*, accusé d'assassinat, forme aussi une brochure de 100 pages (Paris, 1839, imprimerie Langé-Lévy).

On y entrevoit de quelles ressources disposait ce grand avocat. « Qui plaida mieux que Du Gabé en cour d'assises? Qui fut à la fois plus adroit devant le jury, plus impétueux, plus caressant, plus moqueur et plus maître dans l'art de passionner les faits? Qui savait plus sûrement jeter un mot dans le débat, comme une lueur mystérieuse, afin d'éveiller l'attention, de l'attacher et de la surprendre? Qui eut le trait plus rapide et la réplique plus brillante[1]? »

Il y a surtout les procès de presse, les affaires d'élection qui fournirent à Du Gabé de fréquentes occasions de manifester ses ressources d'avocat et d'orateur, tels que le procès de presse contre l'*Intérêt public* de Tarbes (voir ce journal, juin, juillet 1853); l'affaire électorale portée au tribunal de première instance de Bagnères-de-Bigorre (voir l'*Écho des vallées* du 20 décembre 1861), dans laquelle Du Gabé lutta contre M. Depeyre; les débats au tribunal de simple police de Toulouse, en 1863, à cause des sifflets et des cris qui avaient eu lieu au théâtre des Variétés pour la représentation du *Fils de Giboyer*[2]; la plaidoirie pour le *Conservateur de l'Ariège*, contre M. Laborde; et, enfin, la défense de la *Gazette du Languedoc* à propos de nombreux procès qui se voient dans les journaux de l'époque.

La plaidoirie en faveur du *Conservateur*, qui fut la dernière du grand avocat (il mourut presque au sortir de l'audience), et où il s'agissait d'une polémique de journal, a fait dire que Du Gabé défendit le journal de sa voix moqueuse et plus vive que jamais, semblable aux clartés des flammes près de s'éteindre.

Ainsi Du Gabé resta jeune jusqu'à son dernier jour.

1. Dubedat, *Notice nécrologique*.

2. Voir *Le Tour de France du fils de Giboyer*, brochure (Paris, 1864), contenant les débats et les articles de janvier, chapitre IX.

Il plaida, trois semaines avant sa mort, ce dernier procès à propos de *soupe au lait*, comme on disait, procès qu'il rendit si piquant et qui « enleva l'admiration et les suffrages de tous ses juges ». Du reste, l'impression fut unanime ; d'autres voix autorisées proclamèrent que Du Gabé venait de se montrer presque supérieur à lui-même, qu'il avait répandu des gerbes de lumière sur ses juges attentifs et éblouis et sur son adversaire lui-même, « qui, mécontent peut-être, mais désarmé, n'eut pas la force de se plaindre, et, en homme d'esprit et de bon goût, prit gaiement son parti de sa défaite[1] ».

VII. — 2° L'œuvre de Du Gabé, en dehors du barreau, comprend ses *discours* à la Chambre des députés. Voici ceux que nous signalerons : Discours dans la séance du 9 juin 1837, lors de la discussion du projet de loi portant demande de crédits extraordinaires pour les dépenses d'Afrique. Du Gabé demandait que, si l'on ne voulait pas abandonner Alger, on fît ce qui était nécessaire pour conserver la colonie. — Discours à l'occasion des interpellations sur les troubles de Foix. M. Du Gabé prit à partie M. de Rémusat, ministre de l'intérieur (séance du 9 mars 1840), pour discuter la question de prudence ou d'imprudence de la part du préfet de l'Ariège ; douze paysans inoffensifs avaient été tués. Du Gabé fit entendre à la tribune un langage très sévère. — Discours dans la discussion de l'adresse au roi, dans la séance du 18 janvier 1842. Du Gabé protestait contre les empiétements du gouvernement sur le pouvoir parlementaire, et accusait de faiblesse et de violence la politique du cabinet. — Discours dans la discussion du projet d'adresse, séance du 30 janvier

1. Voir l'éloge de Du Gabé dans la séance des Jeux floraux du 14 janvier 1877, — et *Journal de Toulouse* du 16 janvier.

1843 ; Du Gabé touchait la politique étrangère et le droit de visite, sur lequel le pays demandait à revenir, parce que le commerce se plaignait du tort immense qu'il ressentait de cette énorme exception au droit commun. — Rapport fait au nom de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur le tarif des commissaires-priseurs (séance du 17 avril 1843).— Discours dans la discussion relative à la prise en considération d'une proposition de M. de Rémusat. Du Gabé y prit occasion de s'expliquer sur des insinuations qui l'engageaient personnellement et touchaient à sa probité politique ; c'est là qu'il dit ces paroles : « Je n'ai jamais cru que quelqu'un pût nous croire inféodés à qui que ce soit, qu'il existât pour nous des situations toujours faites, des nécessités fatales. Non, rien de ce côté ne laisse le droit de penser ou de dire que nous soyons l'appoint formé de toutes les oppositions, l'appui certain de toutes les ambitions impatientes... Cela n'est pas, cela ne sera jamais. Si je pouvais croire que telle fût la pensée de ceux qui m'ont élu, je leur rendrais mon mandat ; nous ne nous serions pas compris. »

Tels sont la plupart des discours politiques de Du Gabé qui ajoutent à son œuvre oratoire. Toutefois, n'eût-il pas pu se passer de se jeter dans ce monde orageux ? Il est vrai que Cormenin fit l'éloge du député de Foix ; crayonnant toutes les fortes têtes de la Chambre, il distingua Du Gabé, et, après avoir peint un orateur de manières élégantes, ayant de la netteté, de la logique et de la grâce, il ajouta : « Du Gabé est plus véhément, plus fort et soutient les mêmes opinions avec une largeur non sans mesure. » On doit reconnaître également que, si la politique ne fut qu'un écueil pour Du Gabé, la politique proprement dite ne fut cependant pour lui qu'un rapide et transitoire intermède. Notre grand avocat fit partie de

la députation de l'Ariège pendant treize ou quatorze années, prenant une part active aux discussions d'intérêt français, et ne négligeant pas les intérêts de son département. L'année 1848 le vit se retirer de l'arène politique, où il avait paru assez pour laisser entrevoir au public ses grands talents de parole et les fécondes ressources de sa souple intelligence, et pour sentir lui-même de combien d'épines est mêlé le périlleux et laborieux honneur de représenter son pays dans les assemblées de la nation, où il faut souvent soutenir un rôle difficile entre le gouvernement et les populations dont on est le mandataire.

N'eût-il pas mieux valu que Du Gabé ne mît point le pied dans ce domaine scabreux? Cela n'aurait-il point protégé cette existence qu'on a appelée « ondoyante et diverse », peut-être à cause d'une flexibilité apparente? Du reste, voici le *mea culpa* de Du Gabé rentrant au barreau, après 1848, quand sa vie politique était finie; on y retrouve son retour de tendresse pour sa robe d'avocat. Il ne s'en cacha point dans un banquet qui lui fut donné par le barreau de Tarbes : « J'ai commis, comme tout le monde, bien des erreurs dans le cours de ma vie, mais la seule que je me sois amèrement reprochée, c'est de m'être trop longtemps séparé du barreau pour me mêler aux orages de la vie politique. Je l'ai surtout senti lorsque, rentrant dans son sein, je m'y suis vu accueilli comme l'enfant prodigue. »

De graves esprits tenteront de justifier ce qu'on appelle l'évolution de Du Gabé dans la période de 1842 à 1847, en se plaçant au point de vue de la dynastie d'Orléans et se fondant sur la consistance que prenait, croyaient-ils, dans le pays, l'établissement émané de 1830 : des institutions libérales, de magnifiques perspectives à l'horizon, la France riche et puissante, la sécurité au dedans, l'armée, la flotte,

le nom français ayant acquis du prestige chez l'étranger, c'était du moins l'opinion des apologistes... On demande si toutes ces grandes choses, fermement entreprises et sagement accomplies, n'autorisaient pas peut-être même les plus hostiles à ralentir leurs attaques contre le gouvernement de Juillet, et à lui accorder au moins une trêve, si ce n'est à lui offrir la paix. On posa en effet ainsi la question : Du Gabé pouvait-il, sans rien abandonner de ses principes, se persuader à lui-même que l'heure était venue de reconnaître le bien qui s'accomplissait, et de renoncer à des alliances organisées pour détruire ?

Sans entrer dans les discussions que soulèvent les deux écoles de l'immobilité et des mouvements progressifs, il est certain que l'attitude nouvelle du député de l'Ariège ne fut ni comprise, ni acceptée par ses amis. Elle lui valut de tous côtés de violentes accusations, des attaques de toute sorte, ce qui amena la fameuse déclaration de sa dignité froissée, dans la séance du 21 février 1844. Mais, d'autre part, que répondre à ses commettants, lorsque ceux-ci lui rappelaient qu'ils l'avaient nommé avec un mandat d'opposition, pour empêcher le nouveau gouvernement de prendre racine et de se justifier ?

VIII. — 3° Il est une dernière classe de débris précieux de l'œuvre scientifique, littéraire et oratoire du grand avocat ariégeois, c'est un ensemble de discours, des rapports pour des séances académiques, des expositions et défenses de certaines entreprises d'intérêt général, concernant la région qui s'étend le long des Pyrénées, des plaidoiries, des requêtes magistrales, pour sauvegarder des institutions ou de saintes causes menacées par des hostilités que suscitaient les passions du moment.

Citons le *Procès-verbal de l'installation solennelle de*

la Société des bonnes études, installation faite à Toulouse le 24 avril 1823, et qui remplit 22 pages imprimées in-folio. Du Gabé, secrétaire général de cette Société, quoique bien jeune encore, y donne connaissance des travaux préparatoires, et reproduit tout ce qui a été fait et dit dans cette séance d'installation, où se trouvèrent le cardinal de Clermont-Tonnerre, le lieutenant-général commandant la division, le premier président de la cour royale, le procureur général, le préfet du département, etc., etc., séance qui se termina aux cris de : Vive le roi! Vive le duc d'Angoulême !

On possède le *Rapport* que fit Du Gabé *au conseil municipal de Toulouse au sujet du canal des Pyrénées*, projeté par M. Galabert. Ce rapport imprimé est rédigé avec cette sagesse, cette lucidité d'exposition, qui inclinent l'esprit vers les conclusions du rapporteur. Les avantages du canal projeté des Pyrénées étaient étudiés dans leur ensemble, tant sous le rapport commercial et industriel, que sous le rapport du service militaire de la frontière du midi de la France.

Citons encore la *Semonce*, prononcée le 11 février 1855, à l'Académie des Jeux floraux, dont Du Gabé était l'un des quarante mainteneurs. Parmi les conseils académiques, fins et délicats, que le mainteneur y a édictés « pour se conformer aux volontés de dame Clémence Isaure », nous avons remarqué la belle part que faisait Du Gabé à l'influence de la famille et de l'amour maternel dans les annales de la littérature ; il rendait justice au *Livre de la famille*, par un de mes amis, M. Dargaud, dont j'admire le talent poétique, mais dont je n'accepte pas sans réserve toutes les idées. Du reste, Du Gabé avait l'amour et le culte des lettres ; il était visible qu'il fréquentait tous les beaux esprits de tous les temps.

N'oublions pas que Du Gabé prononça un discours en 1864, à l'occasion de la réception du P. Caussette à l'Académie des Jeux floraux[1]. On ne peut pas tourner une harangue avec plus d'éloquence, de tact et d'onction. Les qualités de causticité n'étaient pas les seules dans le talent de Du Gabé : il touchait savamment aussi la fibre de la sensibilité. — Il y a un autre discours pour une circonstance analogue, la réception de M. de Lavigne, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, dans lequel il révèle de nouveau sa manière élevée de parler de la fraternité des esprits cultivés.

L'*Éloge de M. Adolphe de Puibusque*[2], en grossissant les travaux académiques de notre avocat, vint démontrer tout ce qu'il y avait de goût et d'atticisme dans cette belle intelligence[3]. Esprit pénétrant, délié, il était fait pour analyser finement les autres esprits. — Enfin, le complément, ce fut un *Rapport*[4] présenté aux Jeux floraux, le 29 juin 1865, sur les études chrétiennes publiées par l'Académie de Sainte-Croix d'Orléans. Du Gabé applaudissait à cette nouvelle tentative de décentralisation intellectuelle.

On peut regarder une défense des frères de la Doctrine chrétienne à Toulouse, en décembre 1872, comme le magnifique couronnement de cette vie de penseur, d'écrivain et d'orateur. Pendant l'effervescence de 1870, la ville voulant déposséder les frères, Du Gabé fut appelé à prêter le secours de sa dialectique et de sa forte parole en faveur des droits menacés. C'était la dernière fois que Du Gabé devait parler. Son triomphe fut grand;

1. 16 pages in-8°; Douladoure, 1864.
2. 20 pages in-8. Toulouse, 1865.
3. Le général Alphonse de Puibusque adressa à M. Du Gabé une lettre très émue, pour le portrait et le panégyrique qu'il avait faits de son frère.
4. Rapport de 38 pages.

la défense, telle qu'il la comprit et l'exécuta, est un chef-d'œuvre du genre. On peut la lire imprimée, elle forme une brochure de 78 pages in-8° [1] avec ce titre : *Les Frères des écoles chrétiennes contre l'administration municipale* (audience du 16 décembre 1872; tribunal civil de Toulouse, 1re chambre). On verra, dans les journaux de l'époque [2], la sensation immense que produisit la plaidoirie magistrale de Du Gabé. Les auditeurs étaient accourus en nombre considérable, parce qu'on savait que c'était pour la dernière fois que l'éminent orateur paraissait à la barre, où son éloquence, « tour à tour majestueuse ou incisive au suprême degré, avait brillé pendant cinquante ans d'un éclat incontesté. »

La vigueur de raison avec laquelle l'orateur repoussait les prétentions chicanières de la ville, fut remarquée. Aussi la presse disait-elle que Du Gabé couronna dignement sa carrière par « ce magnifique chant du cygne ». Son dernier discours fut de la haute éloquence et en même temps une bonne œuvre, une œuvre de protestation contre une prétention exorbitante et cruelle. Le critique que nous aimons à citer souvent, quand il s'agit d'apprécier l'éloquence du palais, ajoute que la plaidoirie de Du Gabé eut, en cette circonstance, « un nerf, une précision, un tour et une flamme qui en ont fait une des plus belles pages de sa vie [3] ».

Telle est cette grande figure de l'Ariège, qu'il était juste de toutes manières de mettre sur le piédestal qui lui est dû, dans un moment surtout où l'on se plaint de toute part que l'éloquence française se réduit, et que les

1. Toulouse, 1872.
2. L'*Echo de la Province*; le *Progrès libéral*.
3. Le ministère de l'intérieur et le conseil d'État donnèrent tort à la ville, qui persistait à refuser aux frères leur traitement de l'année 1871.

orateurs commencent à se faire rares. Si cela est vrai, si la décadence est réelle, du moins ne laissons pas dans l'ombre les hommes de valeur éminente qui nous appartiennent. Et s'il existe, au fond des montagnes, de ces hommes qui ont quelques-unes des qualités de Mirabeau ou de Berryer, de Jules Favre ou de M. de Serres, glorifions-les. A ce titre, il fallait, d'une part, donner à la postérité le nom de Casimir Du Gabé qui mit une belle parole au service d'un esprit alerte, pénétrant et des plus élevés [1]; il fallait, d'autre part, chercher, dans la nouvelle génération des avocats, quelque nom nouveau dont la maturité fut, jusqu'à un certain degré, la brillante représentation du barreau de l'Ariège.

IX. — Après le grand avocat qui n'est plus et qui fut d'abord attaché au barreau de Toulouse, puis à celui de Paris, nous passons à l'avocat qui est encore sur la brèche,

1. Ce que nous connaissons de la correspondance de cet homme libéral et lettré, prouve que Du Gabé avait d'innombrables relations. Ses lettres attestent une âme large, bienveillante, serviable. Voici les personnages avec lesquels il correspond : Arago, — Paul Meurice, — Paul Féval, — Louis Blanc, 1842, qui demande des billets pour la Chambre, — Dreux-Brézé, — Romiguière, — Duchatel, — le baron Alexandre Guiraud, — Léon Gozlan, — Michel Chevalier, — Phil. Dupin, — de Chabaud, — G. de la Landelle, — de la Bourdonnaye, — d'Hautpoul-Latour, — de Lavergne, — Achille Fould, — marquis de Portes, — F. Ducos, — de Panat, — l'évêque de Pamiers, 1847, — Viennet, — d'Alton-Shée, — M. Isac et le missionnaire Evariste Huc, — le colonel marquis de Galliffet, en 1841, — le violoncelliste Batta, — de Mas-Latries, — Vavin, — Amilhau, — Mgr de Quélen, — de Puibusque, — baron d'Etchegoyen, — marquis de Marmier, — L. Raybaud, — Gasc, — Saint-Gresse, — de Rességuier, — l'abbé Deguerry, 1838, — Labouïsse-Rochefort, — Mgr Buissas, évêque de Limoges, 1844, — Chateaubriand, qui lui écrit, en 1833, sur les associations publiques et secrètes, — comte de Girardin, — Lamartine, — Casimir Delavigne, — Ch. de Lacombe, — le maréchal duc de Dalmatie, — J. Laffitte, — le P. Lacordaire, — la reine Marie-Amélie, pour lui recommander des victimes de grandes catastrophes, — le rédacteur de l'*Émancipation* de Toulouse.

et dans lequel nous personnifions le barreau actuel de nos montagnes[1].

M. *Louis Laborde*[2], qui semble continuer les fidélités de Du Gabé pour le barreau, commença, il y a vingt ans, d'attirer sur lui l'attention publique, comme défenseur d'Audouy, dit l'*Hercule*, dans le procès de Jacques Latour. Depuis lors il n'a cessé d'occuper un des premiers rôles au barreau de Foix. Sa manière comme avocat est d'être toujours parfaitement prêt, parfaitement clair, et de savoir se concilier non seulement l'attention bienveillante, mais encore, si on peut le dire, la faveur des juges.

Ce n'est pas dans cet ouvrage purement historique que

1. Hélas! le temps qui nous entraîne et nous emporte tous, nous empêche de compter parmi les vivants des avocats remarquables, dont les travaux et le noble caractère eussent mérité une longue étude biographique et psychologique. Tel M. *Ferdinand Belenger*, ancien étudiant du collège de Pamiers, qui fit son droit à Toulouse, où il devint l'ami de M. Malpel, professeur distingué de cette faculté, et plus tard recteur de cette académie, en 1830. Son intelligence, son jugement sûr, une maturité d'esprit fortifiée par une incessante observation, avaient fait jeter les yeux sur lui. Il fut appelé aux difficiles fonctions de secrétaire général de la préfecture du Rhône.

Tout à la fois d'une droiture inflexible, et d'une sensibilité affectueuse, il accordait toujours à ses compatriotes d'Ariège un accueil des plus sympathiques.

Quant à M. *Alexandre Borelly*, le bâtonnier du barreau de Pamiers, dont la mort fut un deuil public, et qui, comme son père, l'ancien président du tribunal de Pamiers, avait la passion du pays natal, on n'oubliera pas ce qu'il fut comme magistrat municipal et comme avocat. Quelle humanité! quelle honnêteté! Ennemi des procès, avocat de la conciliation, il rêvait de faire triompher le droit des familles. « Pour plaider, il ne lui suffisait pas d'être précis, clair et éloquent, il lui fallait obtenir encore cette confiance du juge qui l'animait à la séance et faisait naître en lui la certitude. Il dépouillait ses dossiers avec une conscience des plus scrupuleuses. Aussi le plus souvent le tribunal et la cour confirmaient par leurs décisions ses conclusions ou ses rapports. » La population entière accompagna sa dépouille mortelle à sa dernière demeure, où M. Pé-dé-Arros, un des juges de Foix, fit entendre de nobles et chrétiennes paroles de suprême adieu.

2. Né vers 1832 ou 1833. — M. Laborde est président du conseil général, bâtonnier de l'ordre des avocats, membre du conseil départemental de l'instruction publique, du bureau d'assistance judiciaire, etc., etc.

l'on doit juger les doctrines et les pratiques politiques des contemporains qui ont encore une action, à un titre quelconque, dans la politique militante. Nous répétons que M. Laborde, dont l'activité intellectuelle et l'autorité morale se sont employées à Paris ou à Foix, au conseil général de l'Ariège ou au palais du Luxembourg, ne sera considéré par nous, dans ces pages, que sous un seul aspect. Avant tout, par-dessus tout, nous voyons en lui l'avocat. Lorsqu'un citoyen prend part à la politique de son temps, il se produit presque toujours à son sujet des divergences, des appréciations en sens contradictoire d'opposition et de sympathie. Nous faisons, ici, abstraction de ce côté des choses, pour nous borner à l'homme du barreau[1].

Selon les uns, la vie publique de M. Laborde commença en 1863, selon d'autres, en 1870, lorsque les événements l'obligèrent à accepter les fonctions de maire de Foix. Il voulut les abandonner pour répondre à l'appel de la patrie en danger; mais ses concitoyens le prièrent de conserver les fonctions municipales, ce qui le conduisit à devenir, en 1871, membre du conseil général pour le canton de Foix. Ce n'est pas au sein du conseil général que nous avons à l'accompagner, bien que, dès l'ouverture de la session, il ait été nommé président de l'assemblée départementale, et qu'on l'ait réélu à presque toutes les sessions suivantes.

1. On peut s'en tenir à la distinction faite par M. Aristide Pescaire, dans l'*Avenir de l'Ariège* (19 avril 1885), entre l'influence *personnelle* et l'influence *administrative*, *officielle*, ou *gouvernementale*. Si M. Laborde possède une autorité, une influence propre qui ne dépendent que de l'opinion qu'on s'est faite de ses talents, de ses mérites et de ses services, c'est l'influence personnelle. Celle-là, on l'exerce légitimement, quand on l'a. L'opinion seule peut l'enlever. Mais M. Pescaire parle d'une autre influence qu'il trouve irrégulière, et qui dépend du ministère, du gouvernement et des préfets. Celle-ci, il la déclare néfaste et anormale.

Nous ne suivrons même pas M. Laborde dans la courte et rapide période de son apparition au Sénat ; si nous prenons note de ses interventions à la tribune du Luxembourg, ce ne sera point pour mesurer l'homme politique ; nous ne verrons en lui que l'homme fidèle à sa vieille robe d'avocat, à ce qui semble sa devise, comme elle a été celle de l'un des plus grands avocats de Paris, *Forum et Jus*.

Comment, par quelle succession de circonstances, M. Laborde crut-il devoir, au commencement de 1879, poser sa candidature à l'improviste, pour le siège laissé vacant au Sénat[1] par la mort de M. Frédéric Arnaud ? Pourquoi, élu à une forte majorité, donna-t-il sa démission vingt mois ou deux ans après, et le vit-on reprendre exclusivement sa place au barreau de Foix ? Pourquoi enfin, quoique réélu membre du conseil général, semble-t-il incliner de plus en plus à abandonner la vie publique ? — Questions qui ne sont pas de notre domaine, n'ayant, pour notre part, qu'à nous préoccuper du beau talent de notre compatriote au barreau ; puisque, par-dessus tout, il est le défenseur des intérêts de ses concitoyens, puisque, enfin, c'est comme avocat distingué qu'il a conquis l'influence, la puissance même, dans son arrondissement.

X. — Aussi, dans ces pages, ne voulons-nous que recueillir les preuves de son *talent*, et consigner les témoignages de la *réputation* que les contemporains lui ont faite.

La sténographie départementale n'étant pas organisée pour le prétoire, il n'est pas aisé de retrouver et de présenter les titres oratoires d'un avocat dont la parole fugitive s'envole avec les impressions du moment. Toutefois,

1. Au Sénat, M. Laborde faisait partie de la gauche républicaine.

pour l'espace de temps qui va des années 1879 à 1886, la presse parisienne et la presse de province nous ont conservé quelques fragments de discours qui aident à entrevoir la manière de l'avocat. Le 4 mars 1879, nous rencontrons M. Laborde plaidant devant un public éclairé, devant le Sénat lui-même, que présidait M. Martel ; il s'agissait du projet de loi relatif aux voies ferrées à établir sur les voies publiques. Comme l'article 18 de ce projet de loi pouvait contrecarrer dans l'avenir certains intérêts de l'Ariège, MM. Vigarosy; Delord et Laborde conçurent l'idée de combattre en partie cet article 18, et c'est M. Laborde qui se chargea de porter la parole pour soutenir un amendement délibéré en commun. L'avocat de Foix, transplanté à Paris, n'en gardait pas moins son culte préféré, toujours attiré par la triple satisfaction qu'offre sa profession, celle d'étudier une affaire, celle de la plaider et celle de la gagner.

M. Laborde traita, dans ses premières considérations, de l'insuffisance du chiffre de 100,000 francs comme chiffre maximum que l'État pourrait offrir, pour son concours pécuniaire dans la construction des voies ferrées sur les accotements de route. Il chercha à montrer que cette coopération gouvernementale ne serait pas en proportion avec les besoins qui se feraient connaître. Le sénateur n'était-il pas à cette heure l'avocat, le défenseur prévoyant des Pyrénées centrales dont il connaissait pertinemment les besoins ? N'est-il point dans les traditions françaises d'invoquer l'ingérence de l'État, lorsque les communes et la province ne peuvent suffire, par elles-mêmes, aux grands travaux publics ?

Il fallait aller plus loin, sortir des termes généraux de la question et préciser. D'après le projet de loi, l'État devait exiger — c'était un paragraphe de l'article 18 — que le

département assisté fît un sacrifice égal au chiffre du secours ou du concours pécuniaire qui lui serait accordé. Or, M. Laborde ne se dissimula point qu'ici devait se porter le fort de sa plaidoirie. On n'a pas toujours à prononcer des plaidoiries d'apparat au criminel, ni à délibérer sur des points qui touchent à l'honneur de la France. M. Laborde se contenta de plaider avec conscience une affaire d'intérêt local, pour ainsi dire, et de se résigner à des développements arides et à des chiffres. Il s'efforça de faire voir que les départements étant inégalement dotés au point de vue des ressources, il devenait inacceptable d'imposer à certains d'entre eux de concourir à des dépenses exceptionnelles, au prorata des secours offerts par l'État. Au lieu d'établir un chiffre unique et absolu que tout département devrait s'imposer, il demanda une proportionnalité dont il exposa la portée et justifia les termes. Sans cela, de riches départements n'auraient à s'imposer que d'un ou deux centimes, tandis que des départements pauvres se verraient forcés d'écraser leurs contribuables.

Ce discours, qui ne prétendait pas à la solennité d'une harangue, révélait un logicien et un orateur disant clairement ce qu'il avait à dire. Ce n'est point que M. Laborde eût ramené ses auditeurs à l'objet de sa demande ; toutefois, un de ses collègues, représentant la commission du Sénat, M. Émile Labiche, et M. Testelin, qui répondirent à M. Laborde, s'attachèrent moins à réfuter les arguments de l'avocat de Foix, qu'à maintenir les décisions antérieures de la haute assemblée sur la question des tramways. L'amendement de M. Laborde ne fut pas adopté pour raison d'égalité entre départements ; toute pensée de compensation démocratique fut écartée pour faire prévaloir cette dure maxime que chacun reçoit en raison de ce qu'il paye.

M. Laborde devait être plus heureux, quinze mois plus tard, dans la question des rapports des populations pastorales de l'Ariège avec l'administration forestière. C'était dans la séance du 6 juillet 1880, présidée par M. Léon Say.

Il s'agissait d'une question qui tient au cœur de nos populations rurales. M. Laborde sut présenter tous les arguments qui pouvaient frapper le Sénat. Il fit ressortir l'idée fixe de ces populations qui, à tort ou à raison, sont convaincues que l'administration, qui détient actuellement la plus grande partie des territoires boisés, n'est pas seulement un ennemi des habitants des régions forestières, mais encore un *spoliateur*. Il montra, par les faits, combien cette conviction est entrée dans les esprits, et combien il est difficile d'amener la concorde — si désirable cependant — entre l'administration des forêts que l'on croit spoliatrice et les populations qui se croient spoliées.

Pour que ces raisons d'hostilité, d'irritation que des circonstances malheureuses n'ont fait qu'accroître, diminuent, M. Laborde plaidait la modération. Il importait de créer l'entente mutuelle entre les populations pastorales et l'administration forestière dans les reboisements. Il demandait que les reboisements ne se fissent que dans des conditions sages, raisonnables, et que, dans les endroits du département où la nécessité du reboisement était contestable, où les intérêts des populations seraient sensiblement froissés, on voulût bien procéder avec lenteur et prudence. Si l'administration française ne traitait pas ainsi les populations de l'Ariège, comment pourrait-elle conquérir leur adhésion, leur concours, et faire naître cette sympathie réciproque qu'on reconnaît si nécessaire ?

On entendit dans cette discussion M. Parent, qui défendit les intérêts des Alpes, M. Malens, M. Krantz, M. Bozérian,

M. Michel, rapporteur de la commission. M. Girerd, sous-secrétaire d'Etat, s'efforça de poser la question au point de vue exclusif de l'opinion du gouvernement, tout en rendant hommage aux « remarquables observations » exposées par M. Laborde, et en parlant de l'intérêt si touchant des populations pastorales qu'il représentait. Toutefois, la séance suivante du 8 juillet prouva que notre judicieux avocat de Foix n'avait pas perdu son temps, et que ses efforts de dialectique et d'éloquence n'avaient pas été vains. Cette question du reboisement, qui est capitale dans les pays de montagnes, fut résolue dans un sens favorable ; et l'Ariège doit à M. Laborde l'adoption d'un amendement, aux termes duquel la désignation des quartiers à exproprier par l'administration forestière, ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une loi[1]; amendement d'une grande portée, le reboisement n'étant pas des plus urgents dans l'Ariège, où les bois sont surabondants, dit-on, et sans grande valeur. Ce n'est pas un mince détail de procédure indifférente pour l'Ariège, que de savoir si l'on procédera par voie administrative ou par voie législative. Les populations pastorales de nos montagnes ont intérêt à ce qu'il ne suffise pas d'un simple décret porté à la hâte, pour que l'administration des forêts barricade les terrains, et interdise aux populations des montagnes d'y exercer le pâturage. Aussi M. Laborde donnait-il sérieusement à réfléchir à la haute assemblée quand il lui disait : « Ce dont je suis certain, c'est que l'industrie pastorale, l'élève du bétail, constituent la base principale de l'alimentation de ces

1. Les adversaires de M. Laborde demandaient qu'on tranchât ces questions de gazonnement et reboisement non au Parlement, mais au conseil d'État, non par une loi, mais par un simple décret. La discussion partagea les esprits, car il y eut 138 voix pour l'adoption de l'amendement de M. Laborde, et 133 contre.

populations. Si vous leur supprimez cette industrie, elles n'ont plus que deux choses à faire, ou émigrer, ou s'exposer à mourir de faim sur le sol où elles sont nées. » Comme conclusion, l'avocat de Foix conseillait à l'administration, toutes les fois qu'elle voudrait prendre des mesures nouvelles et modifier l'état des choses, de s'expliquer préalablement avec les intéressés, de faire comprendre l'opportunité des changements, afin de n'avoir pas avec les populations des difficultés considérables. Il fallait éviter les procédés autocratiques et les rigueurs qui ne servent qu'à accroître l'antagonisme, à ranimer les sentiments d'hostilité et d'irritation envers des fonctionnaires ayant l'apparence d'ennemis des légitimes intérêts ruraux.

XI. — On a constaté que la réputation du grand agitateur irlandais, O'Connell, commença au barreau où ses succès furent rapides. On vantait surtout, au début, son habileté dans les débats criminels. Il en fut de même pour Chaix d'Est-Ange qui, dans les affaires criminelles, ne rencontra presque aucun égal. Il en a été ainsi pour M. Laborde, dont la nature ardente et habile s'est promptement déployée dans l'éloquence tragique de la cour d'assises, dans la littérature sentimentale des circonstances atténuantes. Aux assises de l'Ariège, pendant l'été de 1883, il épargne la peine capitale à l'auteur de ce qu'on appela le *crime mystérieux de Varilhes*. Un homme jeune encore, fort et vigoureux, s'était jeté sur un vieillard. Jean Denjean avait été assassiné par le fils de sa sœur, son neveu de prédilection ; Carrétier portant la main sur ce cadavre, l'avait jeté à la rivière comme on jette un animal mort à la voirie. Il avait tué son oncle pour s'emparer de ses valeurs, pour dévaliser sa maison. Quatorze jours après l'assassinat, il était venu à Foix ; il s'était rendu coupable de faux en

écriture publique. Cinquante jours après le crime, on avait trouvé dans l'eau le cadavre de Jean Denjean, un fil de fer rivé au cou[1].

Nous rappelons ces détails parce que M. Laborde fut chargé de la défense, et qu'on pourra mesurer le talent de l'avocat devant une cause désespérée. Les charges accumulées contre Carrétier étaient accablantes, le crime était flagrant et il revêtait, aux yeux du ministère public, le caractère d'un assassinat devant entraîner la peine de mort, car il avait été perpétré en vue du vol, et il avait eu pour complément des faux en écriture publique.

Ajoutons que M. Laborde rencontrait une autre difficulté : à la tête du parquet se trouvait un homme d'un grand talent, M. le procureur Jordain ; et les journaux du département, rendant compte de ce procès, ne purent s'empêcher de louer l'éloquent organe de l'accusation qui, selon sa coutume, remplit en cette circonstance ses devoirs d'accusateur public avec une force remarquable.

Cependant M. Laborde triompha de toutes les difficultés. C'était en face de la peine capitale que se trouvait son client. Que restait-il au défenseur ?... plaider et établir la non-préméditation, faire entrevoir les côtés par lesquels le système de l'accusation était inadmissible, discuter les caractères qui constituent la préméditation, et en démontrer l'absence dans le crime présent. C'est ce qu'il fit avec habileté, creusant toute chose, trouvant des arguments en faveur de sa thèse, s'attachant particulièrement à l'*heure* du crime dont il tira des conclusions favorables à la défense. Finalement, il fit entrer l'hésitation dans l'esprit du jury ; le jury, fasciné par l'argumentation de M. Laborde, n'avait

1. Nous tirons ce compte rendu de l'*Ariège hebdomadaire* du 5 août 1883.

plus la certitude qu'il lui fût impossible de se tromper. C'en était assez ; les jurés avaient au moins des doutes sur la question de la préméditation. Ce couperet, dont au cours du brillant réquisitoire de l'éminent organe du ministère public, il semblait à M. Laborde entendre le grincement sinistre, désormais le défenseur pouvait compter qu'il ne trancherait pas la tête de son client.

Depuis ce jour, M. Laborde sembla marcher de triomphe en triomphe au palais. En cette même année 1883, aux assises d'octobre, il défendit un Saint-Gironnais accusé d'un attentat à la pudeur et le fit acquitter. Verve, souplesse de dialectique, profonde étude des faits de la cause, rien ne manqua. Notre avocat fut tour à tour incisif et mordant, éloquent et passionné, si bien qu'il enleva, en moins d'une heure, l'acquittement de son client, tout en luttant toujours contre l'éloquent et pressant accusateur, M. Jordain.

Mais un seul succès, dans cette même session des assises, ne suffisait pas à l'ambition du légiste de Foix. Il défendit une femme de Serres, incriminée comme incendiaire, accusée d'avoir mis le feu à des récoltes, et il obtint aussi son acquittement[1].

XII. — Le bonheur de l'avocat dont parlent Paillet et F. Liouville, Laborde l'a goûté ; aussi l'on comprend son attachement passionné pour sa profession. Si l'on en croit les bons avocats, le plaisir de plaider serait l'un des plus vifs qui existent au monde. La parole, portée par les hommes de loi dans le sanctuaire de la justice, ne procure pas seulement les sensations réunies qu'éprouvent l'homme de lettres lisant son ouvrage, l'improvisateur et

1. Un journal de la localité disait, au sujet des deux acquittements obtenus dans une seule et même journée par M. Laborde : « On a beau friser la cinquantaine, avoir pâli sur les auteurs et vieilli sous le *chaperon*, on ne demeure jamais insensible à de pareils succès. »

l'acteur — avec la réalité par surcroît, — elle donne aussi, et surtout, les sensations qui résultent d'une tâche terminée, d'un devoir accompli, d'un service rendu. Nous ne savons si M. Laborde se donne les airs de certains orateurs qui, se préparant beaucoup, affectent, par un raffinement d'adresse, de traiter légèrement les procès, les affaires de palais. Mais il est sûr que, dans la pratique, notre concitoyen se montre « un des meneurs de procès » les plus avisés qu'on ait jamais vus, qu'il ne néglige aucun moyen, n'omet aucune précaution. C'est une grande jouissance de plaider quand des flots de peuple envahissent le prétoire, quand on a de grandes affaires qui permettent les harangues élevées, ou même quand il s'agit de simples questions de plaidoirie civile, de séparations, de testaments, d'interdictions, de pétitions d'hérédité, etc. N'est-il pas doux et beau de faire rendre justice au droit persécuté, ou de prêter assistance à un accusé que menace le glaive des lois?... Peu importe que l'affaire soit éclatante ou obscure, et que l'avocat chausse le cothurne ou se contente du simple brodequin.

Ainsi, M. Laborde apportait toutes les ressources de son talent dans l'affaire *Escalières* (1884), comme dans l'affaire Astrié-Laberty (1885). Il soigne une instance « comme un peintre soigne le tableau qui doit illustrer son nom, comme un musicien soigne le chant qu'il veut voir interrompre par des frémissements enthousiastes. » M. Laborde, à la poursuite d'un *verdict*, c'est le chasseur du pays de Saurat galopant sur les pistes du renard, de l'isard ou du lièvre [1].

A peine né, un enfant est tué par une main criminelle.

1. M. Laborde, paraît-il, passe quelquefois plus d'un mois dans l'oubli le plus complet des dossiers et de la procédure criminelle, pour se livrer aux exercices de la chasse dans la vallée de Saurat.

Ce n'est pas la mère qui a commis ce forfait, l'instruction l'a reconnue innocente. Ce n'est pas non plus le mari de la jeune mère — qui n'était pas, on le sait, le père de l'enfant ; — aucune charge n'a jamais pesé sur cet homme. N'est-ce pas, alors, la vieille grand'mère qui est l'auteur du crime, c'est-à-dire la femme Escalières ? Elle est accusée effectivement, sur des indices graves, d'avoir fracassé le crâne de l'enfant[1].

M. Laborde plaide pour cette vieille femme, et, par son argumentation serrée, habile, persuasive, il obtient un verdict d'acquittement[2], les jurés n'ayant pu se résigner à frapper la pauvre vieille, alors que sa fille, première origine de tant de maux (elle était loin d'être une rosière, si l'on en croit les journaux), resterait impunie, triomphante, après avoir reconquis son mari en dénonçant sa mère. Les feuilles départementales déclarèrent que M. Laborde avait défendu l'accusée avec « l'éloquence pénétrante dont il possède le secret », « avec l'éclat de son incontestable talent[3] ».

Même talent, même succès dans cette affaire d'assassinat commis par *Joseph Astrié* sur la personne du sieur Albert Laberty, conducteur de travaux sur le chemin de fer, crime qui jeta la tristesse dans toute la cité d'Ax[4].

1. Voir le résumé du procès dans l'*Écho pyrénéen* du 8 février 1885.

2. Après les plaidoiries et la délibération, le chef du jury avait lu, en séance, le verdict d'abord affirmatif contre la vieille Escalières. Une irrégularité obligea les jurés à rentrer dans la salle de délibération.

Tout d'abord cinq jurés se refusaient absolument à condamner, et sept ne croyaient pas pouvoir acquitter. Mais qu'arriva-t-il ?

On rentre pour reprendre la discussion ; un des sept, qui ne voulait infliger à l'accusée qu'une année de prison, au lieu de cinq ans de travaux forcés (on devait adresser en ce sens une pétition au président de la République), se demande si la pétition ne serait pas, par hasard, un billet de La Châtre, et il dépose un billet blanc.

La majorité nécessaire pour condamner n'existant plus, la grand'mère fut acquittée.

3. M. Amiel, dans l'*Avenir de l'Ariège* de février 1885.

4. Le mobile de l'assassinat paraît avoir été les soupçons que conçut

M. Laborde eut là une tache difficile à remplir ; il l'accomplit avec « conviction et beaucoup de talent[1] », faisant bien ressortir les circonstances atténuantes ; d'ailleurs le ministère public avait reconnu lui-même devoir admettre une atténuation.

Il ne fallait point qu'il se produisît, au cours des audiences, des interruptions intempestives de la part du président ; M. Laborde, qui a la réplique facile, se lançait alors, sinon dans le sarcasme, du moins dans ces tirades véhémentes et indignées où ne manque jamais l'émotion communicative. Il y a des avocats pour lesquels la réplique est un triomphe. Mais on doit distinguer deux réponses : une première qui est calculée d'avance (car l'avocat a deux plaidoiries à la fois dans sa tête, la sienne et celle de l'adversaire) ; une seconde, très souvent improvisée au cours même de l'action. M. Laborde, parmi les belles facultés dont il est doué, paraît posséder celle-là. Il grandit dans le feu du combat, il saisit corps à corps la thèse adverse, il empêche les interruptions de lui enlever ses légitimes avantages, ne souffrant pas qu'elles viennent troubler l'effet de son argumentation, quand elle impressionne visiblement le jury. Plein de dévouement à la cause de ses clients, pour rien au monde il ne voudrait compromettre les intérêts qui lui sont confiés. On voit donc pourquoi l'histoire de la plaidoirie dans les départements assigne une si belle place à l'avocat de Foix.

Une dernière occasion se présentait en avril de cette année (1886), l'affaire du notaire de Pamiers, *Mayot*, comparaissant aux assises de l'Ariège pour détournements de diverses sommes (19 détournements) tirées de la caisse des

Astrié contre Laberty. Il supposait que ce dernier avait des rapports avec sa femme.

1. L'*Écho pyrénéen* du 8 février 1885.

dépôts. La justice n'allait-elle pas prendre en main la cause de tant de victimes, de tant de malheureux créanciers dont on avait dissipé les économies? M. Laborde a été appelé à défendre M. Mayot, et nonobstant le réquisitoire si fort, si remarquable du procureur de la République, M. Balmary, cette cause si scabreuse a été gagnée par l'avocat de Foix. Aussi un journal du département écrivit-il : « Si M. Mayot avait pu être condamné — et *il ne le pouvait pas, puisqu'il était défendu par M. Laborde*, — le réquisitoire de M. Balmary aurait eu raison de la conscience des jurés[1] qui par six voix contre six ont prononcé son acquittement.

« On n'analyse pas une plaidoirie de M. Laborde et son éloge n'est plus à faire[2]. »

XIII.—Il nous reste à constater la renommée que les contemporains ont faite autour de ce nom dont le dernier mot n'est pas encore dit. Comme nous ne recherchons les hommes qu'en tant qu'ils honorent le pays de Foix, notre tâche ne nous impose pas de suivre M. Laborde dans sa carrière politique, close d'après ceux-ci, non encore épuisée selon ceux-là. Nous nous occupons, dans ce chapitre, de ceux qui, dans l'ordre de l'éloquence judiciaire, ont ajouté à l'auréole de l'Ariège. Pourquoi nous immiscer dans les démêlés que nous ne comprenons pas, dans cette arène des disputes passionnées, que provoquent, par exemple, la question électorale et la répartition de l'influence dans le département? Si le nom de M. Laborde, une fois mêlé à la politique, est devenu tour à tour un objet

1. Il est certain que cet acquittement a été trouvé étonnant; « stupéfiant verdict », disait la *Démocratie de l'Ariège* (11 avril 1886).

2. L'*Écho pyrénéen* du 11 avril 1886. — « Brillante plaidoirie, dit le *Moniteur de l'Ariège*, aussi remarquable par l'éloquence que par l'esprit de modération. »

d'éloge et de contradiction ; si nous nous déclarons incompétent pour trancher le différend et décider entre l'enthousiasme exalté des uns et la critique amère des autres, parce que, absent du département, nous ne nous rendons pas compte de la situation, nous pouvons néanmoins utiliser ce que les journaux de province ont écrit pour ou contre l'influence politique de M. Laborde. Cette influence, avouée par les amis et par les rivaux, et dont nous ne cherchons pas l'explication, est, aux yeux de la plupart, le signe authentique du talent de notre concitoyen.

Dès le 8 avril 1880, nous voyons, dans une lettre adressée par M. Laborde aux journaux du Midi, qu'il a besoin de s'expliquer sur sa situation et sur son attitude d'homme public et politique dans l'Ariège. Il fait tous ses efforts, dit-il, pour fuir la popularité, et elle ne se lasse pas de le suivre. Il parle de la confiance sans bornes dont le département l'a honoré, lui, devenu bien malgré lui homme politique, et dont les convictions républicaines n'ont jamais varié. « Je sais, dit-il lui-même, que d'aucuns ne se gênent pas pour dire qu'il *faut détruire l'idole* » ; ce qui montre déjà quel chemin avait fait M. Laborde dans l'opinion du pays. Enfin, exposant son attitude constante envers les préfets, il déclare s'abstenir, de la façon la plus rigoureuse, de s'ingérer dans aucun acte administratif intéressant l'Ariège. Ainsi, par la seule force des choses, on comptait avec M. Laborde ; préfets et personnages importants de la contrée reconnaissaient, dans cet avocat voué à sa profession, des aptitudes et des lumières utiles à la chose publique[1].

A côté de cette révélation, la presse départementale nous laisse entrevoir en même temps que, dès 1879, l'oppo-

1. Gambetta avait écrit pour applaudir à la nomination de M. Laborde au Sénat.

sition naissait contre M. Laborde et grandissait, sauf à nous avertir par cela même de la puissance que commençaient à lui donner ses talents et ses capacités d'ordre divers. « A partir de 1870, M. Laborde fut pendant quelques années le chef indiscuté du parti républicain. Il faisait les députés, les sénateurs, les conseillers généraux. Il ne se passait rien dans le département que M. Laborde n'y mît la main. Il ne voulait rien pour lui-même, mais il combinait ses choix de façon à conserver toujours son autocratie. Il recherchait de préférence les médiocrités, pour les courber sous sa domination. Il en faisait des pantins dont il tirait les ficelles. En un mot, il tenait le pouvoir, sans en assumer la responsabilité. Un Gambetta de province.

« A ce jeu, les plus malins, les plus habiles s'usent vite ; et un jour arrive où tous les amours-propres froissés, tous les dépits accumulés, toutes les ambitions dédaignées se révoltent publiquement et marchent à l'assaut de ces popularités envahissantes[1]. »

Voilà comment on parlait le 8 janvier 1879, et l'on ne marchandait pas les sinistres prophéties à M. Laborde. On lui annonçait que la responsabilité commençait pour lui, et que sa popularité finissait ; que le jour était arrivé où il lui fallait se débattre contre les dépits accumulés et les ambitions déguisées. Mais en même temps que le prophète de 1879 déclare que l'idole vacillait sur son piédestal, il nous apprend par cela même qu'il y avait une *idole*.

XIV. — Mais, cette première escarmouche engagée, les publicistes, amis et adversaires de M. Laborde, en prirent occasion pour soulever des polémiques autour de son nom.

1. L'*Ariégeois* du mercredi 8 janvier 1879.

De là les plus chauds dithyrambes et des attaques à fond.
Le *Républicain du Sud-Ouest* ouvrit le concert :

Oui, nous le déclarons, et le département tout entier le répète avec nous : à côté, parmi..., au-dessus de tous les noms de l'Ariège, celui de M. Laborde domine incontestablement dans le cœur de tous ceux qui aiment le pays et qui ont consacré leur vie à la défense de la République. Ne nous rendons pas solidaires d'une noire ingratitude. Rappelons-nous !

Qui était à la tête des courageux lutteurs sous l'empire ? Laborde. Au Quatre-Septembre, qui dirigeait le mouvement à Foix, chef-lieu de l'Ariège ? Laborde. Dans tous les moments de crise, quel est le citoyen vers lequel se tournent instinctivement les yeux et que nous trouvons toujours à son poste ? Laborde. En est-il un parmi nous plus pur, plus dévoué, plus intelligent, et, avec tout cela, plus désintéressé ? Au point de vue politique et privé, M. Laborde est l'incarnation de la probité. M. Laborde est un de mes étonnements, et je n'ai pas l'étonnement facile. Celui-là je vous le livre avec confiance, vous pouvez le tourner et le retourner, le passer à la loupe : c'est un diamant dont rien ne vient ternir la limpidité, c'est-à-dire qu'il doit finir par devenir agaçant pour certains et qu'il fait comprendre le dépit de ce raffiné qui inscrivit sur son écaille Aristide pour la déportation, fatigué qu'il était de l'entendre appeler le Juste.

Citoyen, patriote, penseur profond, philosophe aimable, orateur incontesté, il a dédaigné tout ce qui, dans ce monde, constitue le bonheur suprême et fait casser le cou à tant d'ambitieux. A la fleur de son âge, il a dépouillé volontairement la pourpre sénatoriale avec une désinvolture qui doit plonger dans le sixième ahurissement les malheureux que le démon des grandeurs harponne de ses doigts crochus...

Un jour, dans une partie de chasse, sur un de ces pics pyrénéens chantés par nos poètes, un de ses amis lui demandait s'il n'avait jamais regretté sa démission. Juste à ce moment retentit ce bruit de frémissement métallique qui chatouille si agréablement l'oreille du chasseur et dénonce le vol du perdreau... M. Laborde, qui est un excellent tireur, fait feu, abat sa pièce, et la retirant de la gueule de son chien qui, en animal bien dressé, la lui présentait selon les bonnes règles cynégétiques : « Tiens, répondit-il à son ami, l'hermine et la chaise curule ne valent pas ce lagopède. »

Au Sénat, où il ne fit que passer, M. Laborde a laissé une impression profonde. J'en trouve la preuve dans ces paroles que j'extrais textuellement du *Moniteur*. M. le président du Sénat, annonçant la mort de M. Anglade, dit :

« De la Chambre des députés, il (M. Anglade) est venu au Sénat lorsque notre collègue, M. Laborde, a malheureusement été obligé, pour des raisons de santé, de donner sa démission. »

. . . .

Dioclétien dut un jour délaisser ses murènes... Et, si les heures d'épreuves devaient revenir, le sénateur démissionnaire, chasseur de lagopèdes, verrait se grouper autour de lui, plus nombreux et plus dévoués, tous les bons républicains de notre pays. La grande voix ariégeoise acclamerait celui qui a été toujours notre ami et qui ne cessera jamais d'être notre chef.

« M. Laborde un « embarras » ? Allons donc ! Le citoyen Laborde... c'est notre *labarum*[1] !

1. Article par un délégué sénatorial de l'Ariège.

La riposte vient bientôt. « Qu'avons-nous dit depuis dix ans? »

« D'abord ceci : M. Laborde, trait d'union entre les républicains de la veille et les républicains du lendemain, reconnu pour chef par ceux-ci et par ceux-là, devrait être notre député. M. Laborde ne voulut jamais poser sa candidature. Un jour, il se fit candidat sénatorial et nous l'envoyâmes au Sénat. » Peu après, renonçant à la vie publique, il donna sa démission de sénateur, et le trait d'union qui reliait le néophyte aux vétérans ayant ainsi disparu, la dislocation s'opéra. Mais par une manifestation dont nous connaissons le secret, M. Laborde a été pris de nouveau dans l'engrenage politique, et en qualité de président du conseil général, a constitué un tiers parti qui fait à sa fantaisie pencher la balance, tantôt du côté des néophytes et tantôt du côté des vétérans.

« Et quand à la fin d'un article de 235 lignes, on vient nous dire que M. Laborde est notre *labarum*, nous répliquons : Si M. Laborde veut être le chef, qu'il marche enseignes déployées. Mais tant qu'il se dira neutre, tant qu'il restera dans l'ombre, pendant que ses fidèles usent et abusent de son nom, nous aurons raison de penser que le pouvoir occulte de M. le président du conseil général n'est qu'un *embarras* ajouté à tous ceux qui rendent si difficiles les élections de l'Ariège[1]. »

« M. Laborde est tellement l'homme du système qui consiste à constituer un groupe par des relations courtoises, en dehors de tout programme politique, qu'il a englobé dans son groupe les vingt membres du conseil général.

« Républicains, pseudo-républicains, réactionnaires, tous unanimement ont élu président M. Laborde. Ainsi lié envers

1. La *République de l'Ariège*.

les conseillers généraux de diverses couleurs, et voyant que ces messieurs, en grande majorité, s'abstiendraient d'assister à l'inauguration de la statue de Lakanal, M. Laborde quitta Foix à la veille de cette fête civique. Lui, jadis chef de l'Ariège[1], il dut disparaître le 24 septembre 1882, quand le gouvernement de la République nous envoyait un ministre accompagné de notabilités. Mieux eût valu la disparition en 1880[2]. »

Mais ce mot *disparaître* éveille de soudaines protestations, et l'on ne tolère pas qu'on traite M. Laborde de personnage absolument fini. De nouveau, l'on jure que, dans les heures d'épreuve le sénateur démissionnaire verrait se masser autour de lui, plus dévoués et plus nombreux que jamais, tous les bons républicains du pays[3].

XV. — Nous terminerons ici les recherches relatives au but de notre chapitre, puisqu'il est notoire que l'Ariège a produit des avocats d'un talent élevé, qui ont tenu le drapeau de l'éloquence judiciaire. Quant aux polémiques ardentes qu'a soulevées M. Laborde dans la sphère des compétitions politiques, nous n'avons ni à nous prononcer sur elles, ni à nous en mêler. Le temps parviendra à éclaircir les malentendus, s'il y en a, à rectifier les points de vue, à tout remettre en place, hommes et choses. Ce qui nous importait ici, c'était de dégager le talent de M. Laborde au moyen de sa renommée. L'omnipotence d'un citoyen

1. Un article de la *République*, envoyé de deux cents lieues, était intitulé : *Le Chef, le Maître* : « M. Laborde, ayant cessé d'être le chef, devint le maître. Mais on est fatigué des oscillations capricieuses du tiers parti constitué par M. Laborde, de telle sorte qu'après avoir été le chef, M. Laborde cesse d'être le maître. Qu'est-il donc? — Un embarras. »

2. La *République* de l'Ariège du 17 janvier 1883.

3. Le *Journal de l'Ariège*.

peut être opportune, démocratique ou antidémocratique, excessive ou enfermée en de justes limites; mais quelle que soit l'influence exercée par M. Laborde, qu'elle réjouisse les amis et pèse aux antagonistes[1], un historien n'a qu'à constater à quel degré, d'après un grand nombre de ses concitoyens, le talent de la parole et la science du droit ont conquis à l'avocat de Foix la confiance publique.

Ce n'est point une médiocre fortune que de parvenir, ne serait-ce qu'un jour, une année, à se trouver investi de la confiance d'un département qui, sans contrat explicite, sans entente préalable, vous livre avec les intérêts généraux, l'omnipotence que nous avons signalée. Les idées, les vues, les prétentions, dans toute une contrée, sont multiples, divergentes, et si l'un des citoyens réunit, quelque temps, une sorte d'unanimité des suffrages, au point de saisir dans ses mains toute influence, s'il devient de fait le grand électeur du pays, et comme une sorte de grand pensionnaire de Hollande, il faut s'étonner que de semblables situations aient pu se produire et se soutenir quelques années.

Ces situations peuvent-elles être éternelles? Le pouvoir doit-il s'immobiliser dans les mêmes mains? Ne verra-t-on pas surgir une regrettable démarcation entre les délaissés de la faveur et les Benjamins de tous les monopoles locaux et de toutes les caresses? Les directions imposées seraient-elles les plus justes, ne prendront-elles pas, à la longue, pour des citoyens aigris ou constamment froissés, l'apparence et les dehors du favoritisme?

L'historien des Ariégeois, devant rester étranger à ces problèmes, ne revendique dans ce chapitre que la sincérité

1. Les uns admirent les ressources d'intelligence de M. Laborde; les autres dénoncent « les écarts de mimique déclamatoire qui lui sont familiers ». (La *Démocratie de l'Ariège* du 10 mai 1885).

à l'égard des gloires et des talents des concitoyens. La théorie qui mesurerait les talents d'après la doctrine politique que l'on professe, d'après le parti auquel on appartient, est absolument fausse et inadmissible. Est-ce la politique qui va vers M. Laborde? est-ce M. Laborde qui va vers la politique? C'est sur ce point que les Ariégeois discutent. Mais nul ne concédera qu'on a ou qu'on n'a pas de talent, selon qu'on est ministériel ou de l'opposition, opportuniste ou radical.

Qu'on préfère la politique de la clarté à la politique des expédients; qu'on discute entre la cause du radicalisme et celle des réformes progressives plus ou moins lentes[1]; que les partisans de M. Laborde exaltent cet homme de valeur et proclament ouvertement leurs sympathies pour un citoyen désintéressé qui, depuis des années, a donné des garanties à tous les points de vue[2]; que l'on trouve la politique soi-disant indécise et sentimentale de l'honorable M. Laborde, dangereuse au point de vue du groupement en un seul faisceau des forces démocratiques du département[3]; qu'on recommande à M. Laborde d'exercer sa tutelle, autrement qu'en roitelet avide de satisfaire ses caprices d'un moment et ses petites rancunes personnelles; qu'on lui veuille enlever l'apparence d'une divinité tutélaire occupée à faire et à défaire, *proprio motu*, dans le secret de son cabinet, nos conseillers généraux et tous nos fonctionnaires à l'élection[4]...ce sont là des points sur lesquels on comprend qu'on peut avoir à s'expliquer.

Puisque l'influence de M. Laborde est telle qu'elle peut décider d'un vote dans lequel se trouvent engagés de

1. L'*Avenir de l'Ariège*.
2. Lettre de M. Jean Baille père, datée de Crampagna, 16 mai 1880, insérée dans l'*Ariégeois*.
3. L'*Avenir de l'Ariège* du 4 octobre 1883.
4. La *République de l'Ariège*.

graves intérêts, accordons qu'on exige de lui de discuter publiquement, en père de famille, la valeur des hommes qui recherchent les suffrages[1] de leurs concitoyens. Qu'on laisse le radicalisme, qui prétend nous préserver de l'anarchie, exposer sa thèse ; qu'on soutienne qu'il n'y a dans une démocratie tout au plus que des hommes utiles ; qu'on prétende que M. Laborde n'est ni un semeur d'idées, ni un homme taillé pour la lutte active, passionnée, ardente[2], et que cependant son influence dans le département est redoutée comme pouvant être désastreuse par le monopole de l'opinion publique, puisque cette opinion dépend d'une cinquantaine de personnages inféodés, dit-on, au cercle dont M. Laborde est l'idole ; qu'on demande enfin à M. Laborde de faire du républicanisme au grand jour[3], et de cesser *l'enrégimentation du suffrage universel* comme contraire à tous les principes démocratiques[4] ; qu'on lui conteste la direction politique du département[5] parce que la fonction de directeur politique de l'Ariège est une fonction inconnue, etc., etc., voilà encore, sans doute, autant de chapitres[6] sur lesquels amis, rivaux et adversaires de M. Laborde peuvent échanger leurs vues, leurs manières de voir, et s'éclairer mutuellement par l'étude impartiale des faits, des choses, des hommes et des situations. Mais du seul fait de poser ces questions multiples dont M. Laborde est le point de mire, il sort la conséquence que la réputation de talent et de capacité administrative de M. Laborde a plus ou moins

1. La *République de l'Ariège*.
2. L'*Avenir de l'Ariège*.
3. La *République*, la *Démocratie de l'Ariège*.
4. La *Démocratie de l'Ariège* du 23 novembre 1884.
5. Le journal *la Dépêche* de Toulouse demandait que M. Laborde continuât à avoir cette direction (1883).
6. *Pamiers républicain* du 7 octobre 1883.

pénétré, à une certaine heure, dans la conviction du département.

Les disciples de Gall et de Lavater ont dit que la tête de Victor Hugo était une mappemonde, celle de Littré une pelote. Notre Casimir Du Gabé n'était-il pas une parole? Louis Laborde ne l'est-il pas encore, tous deux représentant la libre défense?

Nous allons, dans le chapitre suivant, parler de ceux qui ont fait connaître l'Ariège par l'éloquence politique, par celle de la tribune. Nous en avons dit assez pour l'éloquence judiciaire.

CHAPITRE VII

Suite de la section des orateurs. — L'éloquence politique et les Ariégeois. — Éloquence personnifiée dans un enfant du Couserans, Pierre Soulé. — Comme frontispice, nous citerons quelques orateurs des siècles passés. — Les comptes rendus des États de Foix. — Harangueurs populaires. — Éloquence du conseiller au présidial de Pamiers, Vadier. — Il donna sa mesure les 14, 16, 23 juillet et 24 août 1791, à l'Assemblée de Versailles. — Un autre échantillon de son éloquence en 1792, dans la question : *Louis XVI peut-il être jugé ?* — Mot sévère de Louis Blanc sur Vadier. — Vadier ose viser Robespierre. — Rapport sur l'illuminée Catherine Théot. — On ne possède pas beaucoup d'écrits de Lakanal, ni de Bergasse-Laziroules, ni de J.-B. Estaque. — Un orateur ariégeois en Amérique. — Pierre Soulé, de Castillon. — Homme d'État d'une haute éloquence. — Comment Pierre Soulé, conduit en Amérique par les hasards de sa vie, a été l'individualité française la plus remarquable du Nouveau-Monde. — Vie qui intéresse comme un roman et instruit comme une page d'histoire. — Soulé devient le premier avocat et le premier orateur des corps délibérants aux États-Unis. — On le nomme sénateur de la Louisiane. — Caractère de son éloquence. Analyse de ses principaux discours de tribune prononcés en anglais. — Affluence à Washington, quand P. Soulé devait parler. — Il fut le rival parlementaire de Webster, de Calhoun, d'Henri Clay. — Comment il brilla dans les fameuses discussions de 1850. — Questions constitutionnelles suscitées par la Californie, le Mexique, l'île de Cuba, le bill des *compromis*. — Initiation de P. Soulé à la connaissance de la langue anglaise ; singulière aventure. — Passage de P. Soulé à Paris en 1849. — Visite à l'Élysée. — P. Soulé nommé ambassadeur des États-Unis en Espagne. — Son duel, à Madrid, avec le marquis de Turgot, ambassadeur de France. — Sa ressemblance physique avec Napoléon Ier.

I. — De l'éloquence judiciaire il faut passer à l'éloquence politique ; et l'on ne peut contester qu'une place ne soit due à nos conventionnels Vadier, Laziroule et Lakanal, dans la littérature révolutionnaire et républicaine. Celui qui publiait récemment une histoire de la

littérature révolutionnaire en France [1], s'est fermé lui-même une mine de produits littéraires, en omettant le passé du département de l'Ariège. C'est un pays dont les hommes, avec leur souffle ardent, semblent organisés pour briller dans ce genre d'éloquence qui comporte l'enthousiasme de la liberté et l'horreur de la tyrannie, sans exclure l'égarement de la passion. Comme on demandait à un député ariégeois de la Convention s'il n'était pas le frère d'un chef vendéen qui portait le même nom que lui, Robert Gaston répondit que « *s'il avait un frère rebelle, semblable à Brutus, il briguerait l'honneur de le poignarder* ».

Esquissons quelques noms qui, à des titres différents, ont plus ou moins marqué dans les assemblées délibérantes ; mais nous ne les prenons que comme un frontispice, avant d'arriver à un homme que nous tenons pour une des plus brillantes personnifications de l'éloquence ariégeoise, nous voulons dire Pierre Soulé, du Couserans, bien qu'il ait vécu en pays étranger et parlé dans l'idiome anglo-américain.

En commençant par cette date précise de la merveilleuse floraison de la parole française à la fin du dix-huitième siècle, ce n'est pas que nous voulions oublier le rôle de l'éloquence dans le monde gallo-romain, au moyen âge, sous l'ancien régime, dans une société qu'on se représente vouée au silence politique. Dieu sait si la politique et l'éloquence échauffèrent les esprits dans les anciens parlements, au dix-septième siècle. Ne tenaient-ils pas la tradition des anciens États généraux qui, plus d'une fois, avaient discuté avec la couronne ? Mais les

1. Georges Duval, *Histoire de la littérature révolutionnaire*, précédée d'une introduction par H. Marchal ; Paris 1879.

États généraux eux-mêmes n'étaient pas les vrais créateurs de l'éloquence politique en France, puisque, avant les États généraux, la féodalité avait fait sa place à la parole, avec ses *parlements* de barons, ses *conciles* de seigneurs et d'évêques. La Gaule même n'avait pas reçu l'éloquence des Romains, car, lorsque César pénétra en Gaule, il y trouva l'éloquence déjà née. Les Gaulois se servaient de la parole bien avant la conquête; ils adoraient l'Hercule-Ogmios, l'Hercule aux chaînes d'or pendantes de ses lèvres, symbole de l'éloquence persuasive qui attache et qui entraîne [1].

Une raison de rapidité et d'espace restreint nous domine. Rechercher si les siècles antérieurs ont laissé dans les archives de l'Ariège quelques débris de discours, fouiller les comptes rendus des États de Foix pour y surprendre quelques traits incisifs, quelques accents de liberté sur les lèvres des harangueurs populaires, demanderait des ouvrages spéciaux que peut-être nos futurs travailleurs du Midi entreprendront. Il nous suffit, dans l'objet poursuivi par l'*Histoire des Ariégeois*, de faire dater notre éloquence et nos orateurs du département, de l'époque convenue pour la grande éclosion de la parole et de la tribune française, de 1789.

II. — Si les circonstances font et révèlent les hommes, elles font aussi les orateurs et révèlent les polémistes. La Révolution trouva Vadier[2], dans l'Ariège, simple conseiller

1. Voir les récentes études de M. Ch. Aubertin sur *l'Éloquence politique et parlementaire en France avant* 1789, et les réflexions critiques de M. Henry Michel.

2. Marc-Guillaume-Alexis Vadier était âgé de 53 ans lorsque le pays de Foix le nomma député à l'Assemblée nationale. Il avait été élevé à Toulouse au collège de l'Esquille, dirigé par des religieux. Après avoir quitté les bancs de l'école, il acquit une lieutenance dans le régiment de Pié-

au présidial de Pamiers, occupé à l'exploitation de son domaine de Montfort. Comme Robespierre, Vadier avait grandi dans les évêchés [1].

Lorsque Vadier fut nommé à l'assemblée de Versailles, la France ne soupçonnait pas que cet homme obscur influerait d'une manière bien fatale sur de nombreuses destinées; que cet orateur, qui n'était plus de la première jeunesse, aurait néanmoins cette éloquence de résolution et d'action qui est le partage des jeunes et fortes années; la France ne se doutait guère, enfin, que ce polémiste haineux contre l'ancien ordre social, préparait de violents coups de massue contre ce qui existait. Combien de vies de citoyens devaient aussi être immolées par lui !

Violence procédant du tempérament, et néanmoins allure sournoise quand on communique avec ses semblables, un tel composé permet de parcourir la gamme entière des roueries, et ce devait être, croit-on, la nuance de ce polémiste redoutable. Vadier tenait-il son esprit de ruse et de prudence de l'habitude qu'ont les montagnards des Pyrénées de se dérober et de se blottir dans les grottes et les cavernes? Un étranger le pourrait supposer; mais Vadier n'habitait pas la partie montagneuse du département où se rencontrent la plupart des excavations. Toujours est-il que son étoile le destinait à usurper une incroyable prépondérance à Paris dans les comités, aussi bien que dans son département : prépondérance et influence de parole, d'action, d'entraînement et de terreur.

mont, où il servit sous le nom de Montfort qui était celui d'une propriété de famille. Dégoûté du service militaire, il se consacra à la gestion de sa fortune.

1. Robespierre devait son éducation classique à l'évêque d'Arras; Vadier était le fils d'un ancien serviteur de l'évêque de Pamiers.

Singulier recueil que celui où l'on voudrait rassembler, pour le lecteur, les morceaux d'éloquence de ce coryphée de 1793, descendu des montagnes de l'Ariège! — Plusieurs discours, imprimés par ordre de la Convention, dans lesquels l'orateur déversait le fiel amassé dans son cœur par les inégalités de la société, par d'anciennes blessures personnelles d'amour-propre, et se donnait le plaisir d'outrager, de vilipender Louis XVI, et de le signaler à la hache des hordes sanguinaires; — de nombreuses dénonciations contre plusieurs de ses compatriotes de l'Ariège, où le cynisme de la poursuite inique ne prenait presque pas la peine de se dissimuler; — des guet-apens tendus à Danton et à Robespierre, avec cette marche de fauve qui surprend, au tournant du sentier et de la roche, une victime à dévorer et qui sourit d'avance, parce qu'elle a la certitude du butin; — des lettres à Fouquier-Tinville, d'une telle familiarité qu'on doit prendre Vadier pour l'*alter ego* du pourvoyeur de la guillotine[1]...... voilà le bagage littéraire de Vadier.

Vadier donna sa mesure les 14, 16 et 23 juillet 1791, ainsi que le 25 août de la même année. L'Assemblée nationale discuta, le 14 juillet, la question de l'*inviolabilité royale :* c'était après la fuite et l'arrestation de Varennes. Vadier monte à la tribune. « Le décret que vous allez rendre, dit-il, décidera du salut ou de la subversion de l'empire. Un grand crime a été commis; il existe de grands coupables; l'univers vous contemple et la postérité vous attend. Vous pouvez en un instant perdre ou consolider

1. Le conventionnel Lecointre citait diverses lettres de Vadier qui étaient dans les cartons de Fouquier-Tinville et « qui toutes décèlent, dit Lecointre lui-même, ses liaisons avec Fouquier. » (*Les crimes des sept membres des anciens comités de Salut public et de Sûreté générale*, par Laurent Lecointre, député de Seine-et-Oise; imprimé par la Convention, p. 244.)

vos travaux. Il est, selon moi, une question préliminaire à celle de l'inviolabilité : c'est celle de savoir si un roi parjure qui déserte son poste, qui emmène avec lui l'héritier présomptif de la couronne, qui se jette dans les bras d'un général perfide, qui veut assassiner sa patrie, qui répand un manifeste où il déchire la Constitution ; si, dis-je, un tel homme peut être qualifié du titre de roi des Français. L'inviolabilité ne réside plus sur sa tête depuis qu'il a abdiqué sa couronne. (Quelques membres de la partie gauche et des tribunes applaudissent.) Aucun de nous a-t-il pu entendre qu'un *brigand couronné*... (la grande majorité de la partie gauche murmure — quelques applaudissements se font entendre dans la salle et les tribunes. — plusieurs membres de la partie droite se lèvent avec précipitation et menacent l'opinant) aucun de nous a-t-il jamais pu croire qu'un brigand couronné pût impunément massacrer, incendier, appeler dans le royaume des satellites étrangers? Une telle impunité enfanterait bientôt des Nérons, des Caligulas. (Applaudissements.)

« Je fais une question à ceux qui proposent de remettre le roi sur le trône : lorsqu'il s'agira de l'exécution de vos lois contre les traîtres à la patrie, sera-ce au nom d'un transfuge, d'un parjure que vous la réclamerez? sera-ce au nom d'un homme qui les a ouvertement violées? Jamais une nation régénérée, jamais les Français ne s'accoutumeront à un pareil genre d'ignominie. N'est-ce donc pas assez d'avoir acquitté les déprédations de sa faiblesse, d'avoir sauvé son règne d'une infâme banqueroute? Ses valets, dont le faste contraste tant avec le régime de l'égalité, nous accusent de parcimonie. (Les applaudissements recommencent.) La sueur et le sang de plusieurs millions d'hommes ne peuvent suffire à sa subsistance. Je ne veux pas vous rappeler ici les circonstances de son règne, cette

séance royale, ces soldats envoyés pour entourer l'enceinte où vous étiez rassemblés; en un mot la guerre et la faim dont on voulait en même temps affliger le royaume.

« Jetons sur tous ces désastres un voile religieux. (L'agitation se manifeste dans diverses parties de la salle). On m'accuse de parler comme Marat, je fréquente peu la tribune. (Plusieurs voix s'élèvent dans la partie droite : Tant mieux, monsieur ! tant mieux !) Je n'ai d'autre éloquence que celle du cœur; je dois mon opinion à mes commettants; je la déclarerai au péril de ma vie. La nation vous a revêtus de sa confiance, vous connaissez son vœu; ne transigez pas, ou bien empressez-vous de rendre aux corps électoraux l'activité que vous leur avez ôtée. Mais n'allez pas vous charger d'une absolution qui ne peut que flétrir votre gloire. (Nouveaux applaudissements.) Je conclus à ce que les complices, fauteurs ou adhérents de la fuite du roi soient renvoyés à la cour provisoire séant à Orléans; que l'activité soit rendue aux corps électoraux pour choisir vos successeurs, et qu'il soit nommé une Convention nationale pour prononcer sur la déchéance de la couronne que Louis XVI a encourue. » (Les applaudissements de la gauche et des tribunes recommencent.)

Telle était l'éloquence de Vadier, le polémiste qui avait déjà fait un grand chemin, dans l'ordre d'idées dont il s'était montré tout d'abord animé, lorsqu'il commença à faire partie de la députation de Foix; car il avait apporté, au début, une certaine modération dans les revendications du tiers état; ses opinions ne semblaient pas s'éloigner de la politique des constitutionnels, mais déjà son caractère s'était exalté à la commune fermentation des esprits. Comment, à cette époque, fréquenter les sections et les clubs et se mêler aux faubourgs agités, sans que le feu de la révolution embrasât les têtes? D'ailleurs, Vadier

n'avait jamais pu digérer certains dédains aristocratiques, dont en d'autres temps le pays de l'Ariège lui avait fait avaler la coupe amère.

Assurément, ce discours ne vaut pas celui de Barnave dans la même discussion ; et l'on sait que Barnave parla dans un sens opposé à Vadier et qu'il défendit l'inviolabilité royale. Barnave emporta même un décret de modération, il refoula pendant quelques jours les tentatives de république et de déchéance dans les cercles des Cordeliers et des Jacobins.

Du reste, d'après l'ordre de pensées nouvelles dans lesquelles s'engageait Vadier, on peut deviner sa manière de voter ; il parla dans la discussion qui avait pour objet la garde à donner au roi. Il fit valoir les arguments et les scrupules que tout orateur met en avant quand il n'aime pas les royautés : « Cette garde serait l'école du spadassinage, le dépôt des illusions nobiliaires ; les rois n'ont pas besoin de garde, et doivent se confier à l'éternel amour du peuple ; un roi français ne doit pas s'environner de satellites stipendiés... » et autres formules bonnes aux béats qui s'y laissent prendre, et dans lesquelles nous ne voyons que jeu de raquette, où l'on se jette à la tête, ici le despotisme d'en haut, ailleurs le despotisme d'en bas ; despotismes jaloux l'un de l'autre.

Vadier donna, en 1792, un autre échantillon de son savoir verbeux et de sa nature brutale. Il opina sur ces trois questions : Louis XVI peut-il être jugé ? — Qui est-ce qui doit le juger ? — Quel est le mode d'instruction et de jugement ?

Le discours que prononça à cette occasion le député de Pamiers forme huit pages in-8° [1]. Avant de le lire, et

1. Imprimerie nationale, 1792.

même sans le lire, on peut être assuré des réponses. Oui, selon Vadier, Louis XVI pouvait être jugé; la Convention nationale pouvait seule remplir les fonctions de jury d'accusation; le jury de jugement et les juges seraient élus par les assemblées primaires des 84 départements. Mais c'étaient bien des détours pour polir un décret de mort. On était subtil à la Convention et dans l'Ariège. Que Vadier ait saisi toute occasion de déclamer sur les tyrans, de ressasser ces associations de mots : le *monstre royal*, les *manœuvres scélérates* des prêtres, le *grand scélérat*, le *repaire de la scélératesse*, les *crimes et les turpitudes de Louis XVI*... cela le regarde, lui, le vertueux Vadier, de parler ainsi! Dans ce discours, Vadier appela une classe de citoyens « *des loutres qui se plongent dans l'eau quand le danger est sur terre*, et qui savent adroitement se *reporter à terre lorsque la tempête agite les flots* [1] ». Mais l'histoire vient à son tour dire à Vadier : *Et vous, tribun?*

III. — Que si l'on demande, cependant, où gît le mérite de cette éloquence révolutionnaire, nous répondrons qu'il y a, dans le député de Pamiers, cette qualité des animaux carnassiers, le flair. N'est-ce pas un talent de sentir de quel côté est la proie, de quel côté on pourra rassasier son appétit, et puis de diriger dans ce sens toutes ses batteries? L'éloquence du polémiste, aux époques agitées de révolutions, emprunte nécessairement et beaucoup des stratégies d'une chasse [2]. On recule, on fait marches et contre-marches, si, loin d'obtenir des profits, on peut craindre de compromettre ses espérances et de gâter

1. Discours de Vadier, p. 3.
2. Vadier, comme son ami Barrère, se mettait volontiers du côté du plus fort.

la situation que l'on convoite. C'est ainsi qu'en 1791, Vadier, si hardi le 14 juillet, recule le 16 et veut se rétracter, estimant qu'il était allé trop loin en paroles, qu'il s'était trop tôt démasqué. « Vadier, dit un historien, venait de porter à la tribune de l'Assemblée les passions et le langage des Jacobins. Dans ce club célèbre, la question de l'existence de la monarchie avait été agitée. On y avait parlé pour la première fois de république, et on demandait quelle différence existait entre l'homme libre et le républicain. Vadier avait parlé en républicain ; mais son discours, qui pouvait paraître courageux à cette époque, ne fut qu'un accès de violence, car, le décret d'inviolabilité ayant été voté, l'orateur fut effrayé de son audace. Le 16 juillet, il se rétracte : « J'ai développé, dit-il à la tribune, une opinion contraire à l'avis des comités avec toute la liberté qui doit appartenir à un représentant de la nation. Cependant, je déclare que *je déteste le système républicain*, et que, comme bon citoyen, j'exposerais ma vie pour défendre les décrets [1]. »

Chose étrange ! cette rétractation d'un patriote qui tournait au *comediante* fut applaudie. Heureusement qu'un historien moderne a appliqué aux choses leur vrai nom : *Lâcheté!* a dit Louis Blanc [2]. Hier l'inviolabilité royale était une abomination ; aujourd'hui on donnera sa vie pour elle ; demain l'inviolabilité redeviendra une plaisanterie !

Le *Moniteur* enregistre aussi un long rapport dans lequel Vadier, au nom des comités de Sûreté générale et de Salut public, dénonçait une illuminée et ses associés, Catherine Théot, qui se disait prophétesse, mère de Dieu, et annonçait l'apparition d'une religion nouvelle. Vadier y

1. De Casteras, *Histoire de la Révolution dans l'Ariège*, p. 173.
2. Louis Blanc, *Révolution française*. — Paul de Casteras, *Histoire de la Révolution dans l'Ariège*, p. 174.

reconnait un foyer, un centre de conspirateurs ; il demande de ne pas voir avec insouciance « se former, autour de la représentation nationale, un atelier de fanatisme, une manufacture de fous et une pépinière de *Cordays.* »

La Convention, sur le rapport de Vadier, vota que Catherine Théot, dom Gerle et les autres personnes qui se rattachaient à l'association, seraient traduits au tribunal révolutionnaire. Robespierre n'était pas nommé ; mais c'est lui que visait Vadier, car Robespierre était de la secte ou y figurait. Nul besoin d'analyser ce réquisitoire, long factum dans lequel Vadier décrivait avec raillerie les inepties de ces illuminés ; on a appelé ce rapport son *œuvre capitale.* Il est sûr que le président de la sûreté générale ne laissa point échapper cette occasion de parler des « scélérates singeries des prêtres », et de répéter les vieux clichés, les sempiternelles tirades des clubs sur les tyrans.

Nous ne pousserons pas plus loin les citations de l'éloquence de Vadier. Tout aussi bien, les historiens de la Révolution n'ont pas cru devoir faire trop d'honneur aux talents oratoires de cet énergumène du pays de Foix. Thiers, qui signale ses actes et ses ruses sanguinaires, s'est passé de sa prose [1] ; Lamartine se borne au silence, mais Louis Blanc a stigmatisé quelques-uns des triomphes oratoires du président de la Sûreté générale, parce qu'il a trouvé que la foule, à certaines heures, n'avait applaudi, dans les tirades du tribun ariégeois, que des sentiments détestables, et parce qu'elle s'était montrée lâche elle-même, par l'esprit contradictoire de ses blâmes et de ses applaudissements [2].

1. Thiers, *Histoire de la Révolution française*, aux tomes V, VI, VII et VIII.

2. « Un odieux mélange d'orgueil, de barbarie et de lâcheté caractérisait

Néanmoins, il est deux points certains, c'est que : 1° Vadier fut un fort polémiste, puisque non seulement il lutta contre ces deux géants révolutionnaires, Danton et Robespierre, mais encore qu'il vint à bout de ces deux Titans ; 2° cet homme, cet extraordinaire vieillard d'une sombre énergie, parvint trop longtemps à terroriser la province du Midi et la capitale de la France ; il a occupé une place active dans la période la plus tourmentée de la Révolution. Soit férocité, soit fanatisme, Vadier sut s'élever à une certaine hauteur; il fut le polémiste des heures de convulsion de la France, et un des plus ardents démolisseurs de l'ancien régime. Quant à un idéal de justice et de liberté à revendiquer pour toutes les classes de la nation, ne le demandons pas à un homme qui, du fond de Paris, poursuivait de petites vengeances contre un pays de province, semblable à tous ces parleurs de clémence et de liberté, qui donnent éternellement le spectacle de réserver pour eux seuls et comme monopole personnel ce qu'ils semblaient demander pour tous sans exception.

Comment s'y prit Vadier; que trouve-t-on dans ses discours de 1791 et dans son fameux rapport sur Catherine Théot ? A-t-il plus de logique que les autres ? Fascine-t-il par une raison haute et pénétrante ? A-t-il des accents qui passionnent? On ne le voit pas. Cependant cet homme fut une force révolutionnaire avec sa nature contradictoire, faite de ruse et d'emportement. Il n'était pas rompu aux discours comme Danton et Robespierre, il n'avait rien de

Vadier. Il plaidait contre l'admission des moyens justificatifs comme une partie intéressée, avait baptisé la guillotine le *vasistas*, et prenait plaisir à entendre *éternuer dans le sac.* » (Louis Blanc, *Révolution française.*)

Louis Blanc classe Vadier, dans le comité de Sûreté générale, parmi les *gens d'expédition.*

Vergniaud ; mais c'était un de ces esprits qui dominent dans les couloirs et dans les bureaux. Lorsque Danton se débattait à l'état de prévenu devant la Convention, il voyait et sentait la silhouette sombre de Vadier qui parlait et relevait ceux qui auraient fléchi dans la guerre contre le Montagnard. Un jour, le gant fut jeté entre Robespierre et Vadier ; et Vadier, loin de fuir le combat et de craindre la supériorité de l'adversaire, l'attendit en champ clos et le terrassa. Il y avait une force dans Vadier, force de polémiste, non dans les phrases, mais dans un système opiniâtrément poursuivi [1].

IV. — A côté d'un énergumène, le sentimentalisme transporté dans l'éloquence révolutionnaire avait un représentant dans l'Ariège. Lakanal brilla dans ce genre. Pour Bergasse-Laziroules, on peut retrouver en lui les aspirations

1. Il est clair que le talent ne peut faire oublier son détestable emploi. M. Jules Claretie dit que tous les membres des comités (Salut public et Sûreté générale) ne sauraient demander à l'histoire son indulgence. « Il est resté sur leur mémoire comme un rongeant souvenir de leurs excès. Les Vadier, les Voulland, les Amar, ces terroristes par terreur, Amar, l'ex-feuillant, qui finira swedenborgiste, n'ont droit qu'à la pitié de leurs descendants. » (Jules Claretie, *Les derniers Montagnards, d'après les documents originaux*, in-4, p. 20.)

On est navré lorsqu'on lit les révélations de Sénart, secrétaire-rédacteur du comité de Sûreté générale. Vadier, qui nommait Louis XVI un brigand couronné, ne se jette pas des pierres; il se vantait, à la Convention, de *soixante ans de vertus!* Vertus!... Louis Blanc a flétri cette hideuse plaisanterie de Vadier sur les guillotinés qui, disait-il, *éternuaient* dans le sac. Vadier ajoutait : « Cela m'amuse, j'y prends goût. » Ce scélérat ajoutait avec sa vertu : « Ne tergiversons pas; ne souffrons pas d'explication; il faut des exemples; nous avons besoin d'argent : coupons des têtes! » Il disait encore : « Il faut étêter le corps social pour que la République pousse de fortes racines; ce n'est que 300,000 *têtes* environ à faire *sauter*. »

Quand la folie révolutionnaire a gagné les esprits, il est, paraît-il, difficile de s'arrêter. — On criait devant Vadier : « Que le sang des échafauds fasse une mer rouge ; il faut pouvoir y mettre à la voile pour aller à la conquête de la liberté et la propager dans l'univers. » — « Quels révolutionnaires! répliquait Vadier; c'est comme cela qu'il nous en faut! »

du tiers état avant 1789, c'est-à-dire, les idées des vingt-neuf trentièmes de la nation. « Les progrès de la philosophie, l'exemple d'une grande nation libre, l'excès de nos maux, disait-il, promettent aux Français une régénération nécessaire ». « Ce n'est qu'à une assemblée composée de citoyens libres de notre ordre que nous pouvons confier le soin de régler nos intérêts[1] ».

On ne possède pas beaucoup d'écrits de Laziroules ni de Lakanal[2]; ces hommes brillaient plutôt par le but pratique qu'ils poursuivirent dans ce qu'ils appelaient la régénération sociale. Mais rien n'atteste qu'ils eussent, d'une manière saillante, ce don qui immortalise un nom sous une forme littéraire pleine d'individualité. Vadier les éclipsa par son radicalisme actif, et par sa fureur de supprimer appliquée aux êtres vivants.

L'histoire et la physiologie littéraires offrent des études d'une douloureuse curiosité sur certains personnages. Lorsqu'il entendit pour la première fois Vadier parler à l'Assemblée nationale, étonné, frappé de terreur par l'audace de ses attaques aux vieilles institutions, le public ne pouvait trop se rendre compte de la genèse de ce talent agressif et déclamatoire. La foule applaudissait une explosion de hardiesse, sans soupçonner par quels degrés, par quels mobiles secrets, Vadier était arrivé à ce diapason révolutionnaire. On est toujours impressionné lorsqu'un polémiste, parlant en public, se pose en brave. Mais la *bra-*

1. De Casteras, *Hist. de la Révolution dans l'Ariège*, p. 35.

2. Nous avons dit dans un autre chapitre que Lakanal avait terminé en 1840, un ouvrage considérable qui devait se composer de trois forts volumes in-8°, sous ce titre : *Séjour d'un membre de l'Institut de France aux États-Unis pendant vingt-deux ans*; qu'il en avait lu des fragments à l'Académie des sciences morales et politiques, mais que le manuscrit avait disparu mystérieusement à la mort de Lakanal, ainsi que des notes sur la Révolution.

voure parlée de l'homme, n'est-elle pas souvent trompeuse?

On n'a pu presque rien dire de l'éloquence de Bergasse-Laziroules, qui eut cependant sa valeur; la presse n'a rien reproduit, rien ou presque rien, de lui [1]. Georges Bergasse-Laziroules avait un caractère doux, ennemi de la violence; mais la nature des fonctions qu'il remplit pendant la Terreur, l'entraîna, dit son biographe, à des actes de rigueur qui eurent toutes les apparences du terrorisme. Il avait épousé Sophie de Senovern, dont il a été question ailleurs. On a de lui l'allocûtion qu'il prononça à Saurat, le 2 février 1789, devant plusieurs communes réunies pour discuter le plan à suivre dans l'application des réformes que rêvaient tous les esprits. Homme de volonté et de talent, il affirma les espérances et les prétentions du tiers état. Toutefois, son rôle dans l'Assemblée constituante, qui fut celui d'un patriote, ne jeta aucun éclat. Il vota constamment avec la gauche, sauf dans les délibérations concernant l'émission des assignats, qu'il combattit comme mesure antipatriotique. Il prit la parole dans deux autres circonstances, notamment pour attaquer Montesquiou, au sujet du comité des finances [2].

Néanmoins, s'il est permis de conjecturer la nature des discours d'un orateur d'après ses préoccupations philosophiques et politiques, on devine la nuance de l'éloquence de Bergasse-Laziroules. Bergasse-Laziroules, d'après son biographe [3], nous paraît un honnête bourgeois, aux idées libérales, qui, sa vie politique finie. arrondit ses terres dans le pays de Rabat, en achetant les bois et les montagnes de Gourbit ayant appartenu au comte de Valence.

1. C'est ainsi qu'on ne trouve du citoyen Roques que son discours qui inaugura à Foix les cérémonies de la déesse Raison.

2. Paul de Casteras, *Hist. de la Révolution dans l'Ariège*, p. 169.

3. M. de Casteras parle avec sympathie de Bergasse-Laziroules.

C'était un esprit lettré, il aimait l'étude et il se partageait entre la lecture et l'amitié. La famille de cet Ariégeois, originaire de Marseille, s'était implantée dans le pays de Foix par le hasard des transactions commerciales.

Étant donné ces goûts, cette bienveillance constitutive et ces tendances d'idées, on peut deviner l'éloquence de ce député à la Constituante et au conseil des Cinq-Cents. Bergasse-Laziroules devait prendre la parole toutes les fois qu'il fallait revendiquer l'*égalité* entre tous les citoyens, cela se pressent; il devait aussi avoir le penchant à justifier la nation française des défauts qu'on lui reproche en Europe. Jean-Jacques Rousseau, dont Bergasse-Laziroules était imbu, d'après son historien, avait mis à la mode les gémissements sur l'état de la société civile avec ses trop choquantes inégalités. Laziroules avait-il l'impartialité de s'apercevoir qu'en dehors des lacunes qu'offrent tous les régimes, il faut, dans les sociétés les plus perfectionnées, se garder de l'écueil d'une exigence malsaine, de cet égoïsme retourné, qui trop souvent cache l'*envie* sous la revendication fiévreuse de l'égalité? Y a-t-il une société possible, si toute espèce de supériorité devient un objet d'envie et de haine? Celui qui réussit et qui possède devra-t-il donc fatalement être menacé par celui qui ne réussit point et ne possède pas?

Nous voulons croire, d'après les nobles sympathies qu'a laissées Bergasse-Laziroules, qu'il se posa en moraliste consciencieux et opportun devant ses concitoyens, les exhortant à se rendre tous dignes de ce qu'il appelait un régénération. Si la société civile n'est pas toujours ce que nous voudrions qu'elle fût, nous devons avoir le bon sens de reconnaître que souvent c'est parce que nous ne sommes pas chacun ce que nous devrions être, puisqu'enfin cette société, c'est nous tous.

V. — Lakanal, bien qu'exalté par une sorte d'illuminisme, n'était pas un homme de sang ; on ne trouve sa signature sur aucune liste de proscription. Honnête idéologue, il rêvait le perfectionnement des conditions sociales et le bonheur de tous dans un pays libre [1].

Sous le rapport de l'éloquence, il est juste de dire que Lakanal fit preuve d'un esprit lucide et méthodique, dans les différents rapports qu'il présenta à la Convention, sur les questions d'organisation d'enseignement, rapports qu'il a rassemblés lui-même et publiés pendant qu'il était encore en Amérique [2].

Ayant vécu hors de France, depuis 1816, devenu étranger à beaucoup de membres de l'Institut, Lakanal sentit le besoin d'exposer quel fut l'emploi de son activité pendant la Révolution, si difficile à traverser pour un savant [3].

1. M. Pascal Duprat, faisant une tournée dans l'Ariège, donna dans ces derniers temps deux ou trois conférences sur Lakanal ; et une souscription fut provoquée pour élever une statue dans le département à ce docte conventionnel. Cette souscription souleva des contestations, et tout d'abord on discutait l'homme lui-même qui fut l'objet de cette faveur « excessive », disait-on. Un des contradicteurs s'exprimait dans un journal de l'Ariège de la manière suivante : « Pour ce qui est de Lakanal, sa mémoire, que je sache, n'a pas brillé d'un tel éclat dans nos fastes parlementaires, qu'elle puisse lui mériter l'honneur d'une statue. Je sais bien qu'on lui attribue la paternité de l'enseignement primaire. Cet acte méritoire pourrait lui concilier quelque faveur dans le public, mais n'est-il pas compromis par l'horreur d'un vote régicide, par l'apostasie d'une carrière qui, débutant par la prêtrise, se jette ensuite dans toutes les fureurs démagogiques de cette époque troublée? » (Lettre du 29 mai 1879.) — Nous n'entrerons ici dans aucune discussion, après ce que nous avons dit au premier chapitre de ce volume ; et d'ailleurs, notre époque, où la fureur de la statuomanie sévit avec intensité, n'est pas le temps de trop chicaner les élus de la statuomanie française et de s'échauffer en pure perte.

2. *Exposé sommaire des travaux de Joseph Lakanal ;* Paris, Firmin-Didot, 1838.

3. Lakanal s'est borné à réunir ses différents travaux faits dans les commissions de la Convention; il y a joint différentes lettres de personnages illustres du temps, dans la science et dans l'État, une lettre du premier consul. Lakanal justifie sa vie pendant la Révolution. Il est docteur ès sciences et ès lettres en l'Université, membre de l'ancien lycée

Se bornant au rôle de narrateur et parlant à des hommes de poids, il n'a recours à aucun artifice d'imagination. Administrateur et organisateur, il dit les avantages des institutions qu'il propose de créer. Il se montre élégant, correct, judicieux, dans ses rapports à la Convention, lorsque, au nom du comité de l'instruction publique, il demande de conserver aux membres de l'ancienne académie des sciences leurs avantages pécuniaires [1]; lorsqu'il réclame le maintien des droits de propriété des auteurs d'écrits en tout genre, des compositeurs de musique, des peintres, des dessinateurs [2]; lorsqu'il plaide pour la conservation des monuments des arts que le vandalisme détruisait jusque dans jardin des Tuileries.

Une de ses maîtresses pièces sera, nous le croyons, son discours ou exposé des motifs pour l'établissement des écoles normales. On sent ici une touche plus magistrale, l'orateur avait plus d'espace et il semble que ses ailes avaient plus d'essor [3]. Le président ariégeois du comité d'instruction publique s'applaudit tout d'abord de n'être plus gêné par les tyrans : « C'est d'eux qu'il était vrai de dire qu'ils craignaient les hommes éclairés, comme les brigands et les assassins craignent les reverbères. » Enfin il peut parler d'un nouveau système d'enseignement pour répandre sur le peuple des lumières nouvelles.

« Il faut que le gouvernement ne soit plus tourmenté par des orages, que la liberté n'ait plus aucune conquête

des arts de Paris, de la Société de médecine de la Nouvelle-Orléans (1838), et président démissionnaire de l'Université de la Louisiane (États-Unis d'Amérique).

1. *Exposé sommaire* de Joseph Lakanal, p. 3.
2. *Ibid.*, p. 9.
3. *Ibid.*, p. 80.

à faire, et que le peuple entier sente qu'il faut soumettre la démocratie à la raison.

« La régénération du peuple ne sera qu'une chimère, si une Assemblée législative ne donne pas une nouvelle éducation nationale à la France.

« L'Europe se soumet à la puissance de la République, la République se soumet à la puissance de la raison. » Donc, conclut Lakanal, c'est le moment d'utiliser pour l'instruction les lumières accumulées par les siècles, et il proclame, quant à lui, l'*analyse* comme la méthode souveraine qui a répandu un nouveau jour sur les sciences et qui doit apporter une clarté inconnue dans tout ordre d'idées, de recherches, d'investigations et d'initiation intellectuelles.

Bien que ce discours dans lequel, selon les convenances de l'époque, Lakanal paye son tribut d'hommages au génie de la Convention [1], soit remarquable dans l'ensemble de ses seize pages, hâtons-nous cependant de dire que Lakanal a montré une âme plus chaude, lorsqu'il s'est agi d'aborder la question des écoles centrales. Il prend un ton lyrique ; le Méridional se retrouve en cette circonstance. N'adjure-t-il pas son pays de créer de nouveaux foyers lumineux, d'entretenir et d'agrandir l'amour des belles-lettres? Ne revendique-t-il point pour chaque département un centre d'instruction, et ne veut-il point que l'agriculture, le commerce, les arts et métiers aient leurs écoles [2] ? Enfin, son enthousiasme ne connaît plus de bornes dans le rapport qu'il fut chargé de présenter sur les honneurs à rendre à la mémoire de Jean-Jacques Rousseau [3].

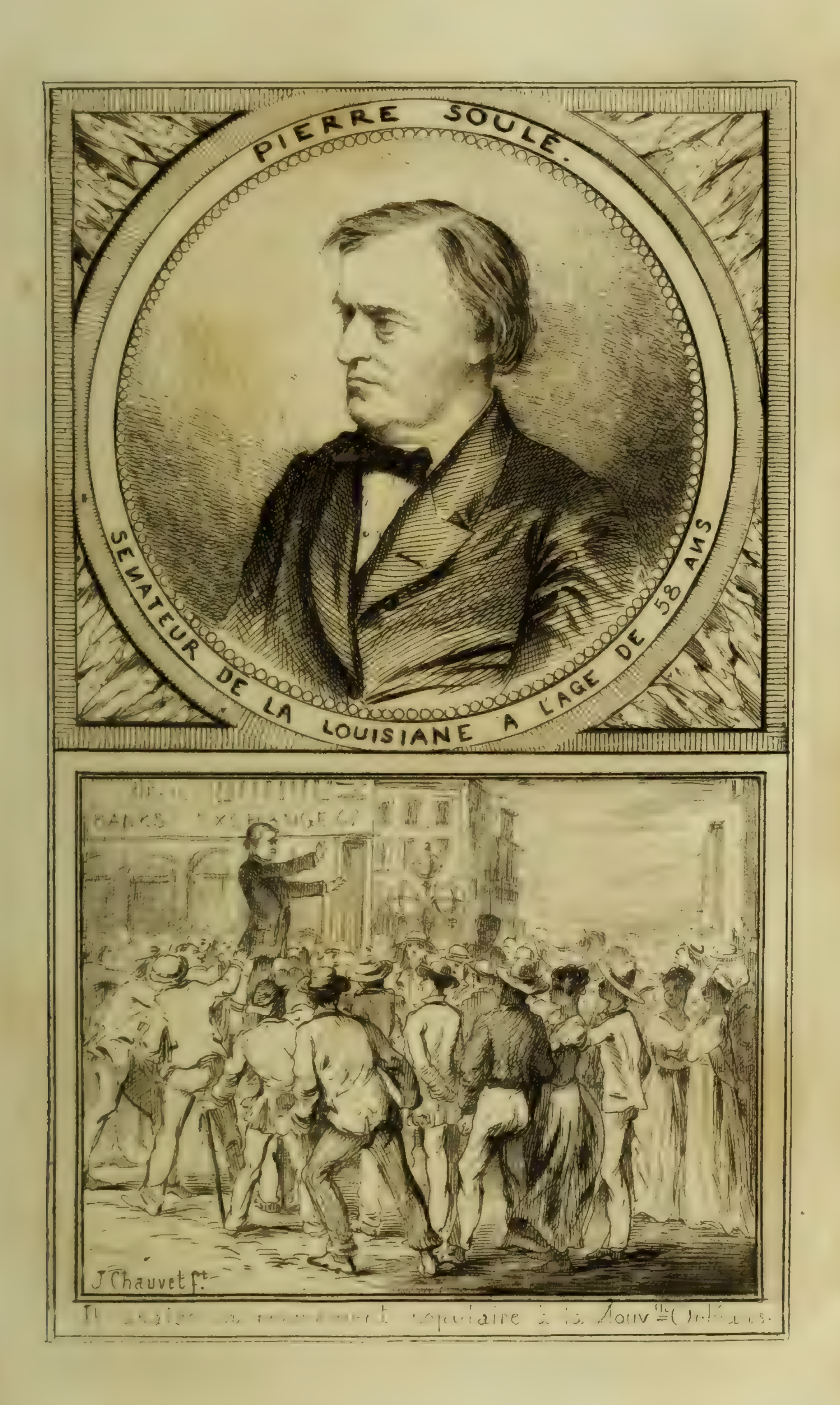
Du reste, quels noms autorisés, quels témoignages considérables n'ont pas sanctionné et consacré les hauts talents,

1. *Exposé sommaire* de Lakanal, p. 92.
2. *Ibid.*, p. 130. Le rapport sur ce sujet occupe 16 pages.
3. *Ibid.*, p. 175.

les grands et éclatants services rendus par Lakanal à la cause de l'esprit humain ! On trouve parmi ces noms Laplace, Napoléon Ier, Geoffroy Saint-Hilaire, Lalande, Lelut, Mignet, Chevreul[1].

Il sera toujours difficile, nous l'avons reconnu, de dire le dernier mot sur un caractère et de démêler les vraies causes qui poussent une individualité dans l'emploi de son talent et le développement de sa carrière historique. Ce qu'on est aujourd'hui, n'indique pas infailliblement ce qu'on sera demain, au jour des tempêtes sociales, des ébranlements politiques qui rompent les vieux freins. Lakanal avait-il une de ces âmes foncièrement républicaines qui aurait dû naître au temps des Grecs? Lorsque Laziroules prit certaines initiatives, au milieu du mouvement naissant de 1789, subissait-il un entraînement produit par la force spontanée des choses? Poussait-il, au contraire, à la roue, contribuant à grossir des complications factices? Pour Vadier, il fut satisfait de fondre ses longs mécontentements dans un grand trouble politique de la nation, mais quel mobile était en lui la première cause d'impulsion? ses pratiques provenaient-elles de ses doctrines? ou ses doctrines ne venaient-elles que pour justifier après coup sa conduite et ses pratiques nouvelles? L'homme glisse si vite sur la pente des instincts malfaisants ! Tel, demi-honnête, engagé par mégarde ou malgré lui dans une émeute, recommence, alléché par l'impunité ou par le gain. Il faudrait donc savoir dans quelle situation d'esprit et de cœur le mouvement de 1789 trouva nos orateurs ariégeois, pour pouvoir déterminer ce que leur éloquence emprunta des influences du dehors et des influences du dedans.

1. Voyez la fin de l'*Exposé sommaire* de Lakanal et la notice biographique de M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire.



Il excite un mouvement populaire à la Nouvlle Orléans.

Est-ce que l'honnête Lakanal pensait, en acceptant la députation, se trouver enveloppé dans un parti qui voterait si aisément les incarcérations arbitraires, la terreur, les arrêts de mort, celle de Louis XVI ? Mais, « le changement violent qui se faisait dans les choses, dit Edgar Quinet, se faisait aussi dans les hommes. Aucun n'avait le pressentiment de l'homme qu'il portait en lui. Tel s'endormait clément et modéré, qui devait se réveiller inexorable et terroriste. Il y avait une température subite, extraordinaire, qui mûrissait les hommes et les choses [1]. »

Maintenant, après la polémique de la fin du dix-huitième siècle, et la part qu'y prirent les orateurs ariégeois envoyés aux assemblées tumultueuses de l'époque révolutionnaire, il est temps d'entrer dans le dix-neuvième siècle, qui ne devait point exclure la verbosité féconde des députés, mais qui n'exigera point non plus de la frénésie. Bien que, pour être patriote, il n'ait plus été nécessaire de se montrer peu ému du meurtre et du brigandage [2], nous allons pour un instant quitter notre Europe. L'orateur politique que nous allons étudier, et auquel nous nous bornerons pour l'éloquence politique, a l'avantage d'avoir fait connaître l'Ariège en Amérique, et de compter, dans ses titres, d'éclatants succès oratoires.

VI. — Celui de nos Ariégeois qui a le plus certainement possédé le génie de la parole, *Pierre Soulé*, qui devint, au milieu du dix-neuvième siècle, sénateur à Washington, eut de bonne heure la passion républicaine qui devait faire le malheur et la gloire de sa vie. Les circonstances n'ayant pas secondé l'élan premier de cet Ariégeois réservé

1. *La Révolution*, t. I, p. 66.
2. Vergniaud répliquait à Robespierre qu'il n'était pas de ces patriotes-là (séance d'avril 1793).

à de grandes destinées, notre compatriote porta aux *États-Unis* d'Amérique la force d'impulsion qu'il tenait de son tempérament et de sa vigoureuse intelligence.

L'Ariège ne peut oublier qu'elle a donné en lui un homme d'État, un orateur politique, un ambassadeur, un grand avocat dont il faut retracer ici le caractère, en marquant les grandes lignes de son éloquence. Tout aussi bien, la presse a reconnu que Pierre Soulé avait été « l'individualité française la plus remarquable du Nouveau-Monde[1] ». « C'est le seul de nos compatriotes qui soit devenu assez populaire aux États-Unis pour être entré au Sénat de Washington, où il lutta d'éloquence avec les orateurs les plus éminents, et pour avoir été admis à l'honneur de représenter sa patrie adoptive comme envoyé extraordinaire et plénipotentiaire près d'une cour étrangère.

« Sa vie est intéressante comme un roman et instructive comme une page d'histoire[2]. »

Cet Ariégeois illustre, qui devait donc être plus tard le grand Soulé de la Louisiane, dont la mort en 1870 fut un deuil public de l'autre côté de l'Atlantique, que l'on ne nommait pas autrement que le « grand citoyen de la Nouvelle-Orléans », né vers 1802 dans une gracieuse vallée de l'Ariège (à Castillon), débarquait en 1826 à la Nouvelle-Orléans et avait tout à créer autour de lui. Nouveau, inconnu, étranger aux Américains, il avait à se faire une situation, à chercher sa voie. Force lui fut de sonder sa propre destinée, de se demander de quel côté il dirige-

1. Voir Frédéric Gaillardet, ancien journaliste en Amérique, dans la *Liberté* du 19 avril 1870.

2. Frédéric Gaillardet, *loc. cit.* — « Pleine de poésie et d'animation, cette vie aventureuse de P. Soulé, disait un journal anglais en 1843, intéresse puissamment une société dont les affections sont déjà si profondes pour cet avocat distingué. » (Traduit par le *Courrier de la Louisiane* du 23 mai 1843.)

rait ses pas. A 23 ans, transplanté en pays étranger, le premier mot d'une carrière n'était pas prononcé pour lui. Et qui eût soupçonné alors que ce fils de l'Ariège monterait si haut[1] ?

La nécessité de parler la langue anglaise, lorsque dans le jeune âge on n'en a pas contracté l'habitude, se présente comme une difficulté préliminaire au seuil de toutes les tentatives pour un Européen, qui veut prendre pied dans la société américaine et y faire son chemin. Cette difficulté fut franchie d'un bond, nous dirons comment. Dès 1826, Pierre Soulé se faisait recevoir au barreau de la Nouvelle-Orléans. Il ne tarda pas à s'y faire remarquer par les éminentes qualités qui devaient le rendre en peu d'années brillant avocat, légiste remarquable, homme d'État considérable, et qui lui donneront enfin l'auréole d'un grand citoyen[2].

La réputation d'orateur éloquent du barreau commença pour P. Soulé dans le fameux procès du *Guerrero*, où c'était un tour de force vraiment prodigieux que d'oser seulement prendre la parole. Après cinq mois seulement d'étude de la langue, Soulé eut la hardiesse de plaider en anglais, et là, dit un biographe américain, « sa brûlante et chaude éloquence éclata dans toute son irradiation ». Soulé poursuivait, au nom de la vindicte publique, un équipage accusé de piraterie, le *Guerrero*, qui avait donné

1. Nous avons dû faire des recherches aux États-Unis, dans les journaux américains (période de 1826 à 1870) : *Daily Wisconsin*, *Daily Delta*, *Messager franco-américain*, *le Courrier de la Louisiane*, *Richmond Examiner*, *New-York Express*, *le Courrier des États-Unis*, *Vanderburgh*, *New-York Herald*, *Abeille de la Nouvelle-Orléans*, *le Globe*, *Daily Crescent*, *Mississipi Freetrader*, etc., etc., ainsi que dans les imprimés spéciaux et dans les notes manuscrites que nous ont confiés d'honorables habitants de la Nouvelle-Orléans. M. Frédéric Gaillardet, qui a vécu en Amérique, étant le mieux en situation pour nous renseigner, nous avons eu aussi avec lui plusieurs entretiens.

2. Le *Propagateur catholique* de la Nouvelle-Orléans, 2 avril 1870.

la chasse, jusqu'à l'embouchure du Mississipi, à la goélette *Elisabeth*, qu'il croyait chargée d'or.

Soulé se révéla. Le procès s'était instruit à grand bruit; un vif intérêt s'attachait à cette cause; un étranger, apparu mystérieusement dans la ville, et qui était opposé à l'avocat ariégeois, avait compliqué et passionné l'affaire. Cet étranger entra dans l'audience avec des projets séditieux. Soulé avait déjà la parole; il laissa habilement s'épuiser la diversion qu'amena la brusque apparition de l'étranger perturbateur, puis, continuant de parler avec sang-froid, il s'éleva peu à peu, ressaisit l'auditoire, lui communiqua son indignation et, se retournant brusquement, il tomba comme la foudre sur l'audacieux fauteur de trouble, qui semblait venir défier la justice des hommes; il l'écrasa. Ce fut une victoire et la première.

A partir de ce procès mémorable, Pierre Soulé entra dans une voie de triomphes qui le portèrent rapidement à la richesse. Bientôt identifié au sol de la Louisiane, et complètement naturalisé par un heureux mariage et par la naissance d'un fils, dévoué aux intérêts de l'État de la Louisiane qu'il sert de sa renommée commençante, de ses lumières et de son zèle, et dont il prévoit l'avenir politique, le jeune avocat se consacre tout entier, avec une grande vigueur, aux travaux du barreau. De 1840 à 1842 viennent se placer plusieurs procès dont la date, disent les Louisianais, restera dans leurs annales judiciaires. Ainsi l'importance de Soulé grandissait et comme avocat et comme citoyen de la Nouvelle-Orléans, et, tout en favorisant la dualité qui existe dans la population par une conséquence de l'histoire, et en aidant à la fusion de la population louisianaise et de la race anglo-américaine, Soulé devait travailler à assurer la combinaison des deux éléments nationaux, sans cependant perdre de vue les moyens

de donner à la population franco-américaine une force propre, un centre de ralliement qui appelât les affaires de son côté. Il s'employa effectivement dans ce sens et réussit à faire créer, pour cet objet, des monuments et des institutions locales [1].

A côté des pensées politiques du citoyen, l'avocat, dans le nouvel essor de son talent, se montra sous des aspects nouveaux. Tout entier à ses clients et à sa profession, on le vit grandir à chaque cause, et sa renommée acquit un retentissement immense. On parlait « de l'évangélisme de sa parole qui sauvait les accusés de l'infamie ou de la mort. » On disait que « d'une main ferme il redressait l'édifice ébranlé des fortunes particulières, que son œil pénétrant poursuivait le droit et l'atteignait à travers un inextricable réseau de lois romaines, espagnoles, françaises et anglaises qui enchevêtrent la justice locale [2] ». On ajoutait que, juste et loyal, opposé aux brigues et à l'escamotage, il avait conquis les sympathies du peuple, parce qu'il était bon en général pour tous ses clients, quels qu'ils fussent [3]. C'est pourquoi un publiciste, qui a suivi la presque totalité de la carrière de Soulé en Amérique, a-t-il écrit que notre compatriote « brillait surtout comme avocat des causes criminelles, où il faut parler plus au cœur qu'à l'esprit. Toujours il recherchait et démontrait plus que le droit même, c'est-à-dire la philosophie du droit. C'était un penseur plus encore qu'un parleur. Il improvisait presque constam-

1. Si occupé que fût Pierre Soulé par sa profession d'avocat, la dévorante activité de son esprit trouva le temps de se livrer à l'étude de l'économie financière. Il fut nommé, vers 1837, président de la *Banque des améliorations*, créée dans l'intérêt du quartier français de la Nouvelle-Orléans, et fit construire par cette banque l'*Hôtel Saint-Louis*, monument de proportions grandioses, qui fut tout à la fois consacré aux voyageurs et aux affaires de bourse.

2. Alfred Mercier, *Biographie de P. Soulé*, 1848, p. 34.

3. Voir Cyprien Dufour, *Esquisses locales*, Louisiane.

ment, la spontanéité étant une condition de sa force [1]. »

VII. — Arrivé à ce degré de notoriété par ses talents originaux et par ses succès oratoires au barreau [2], Soulé vit la presse américaine s'emparer de son nom. De tous côtés parurent des portraits littéraires où l'on essayait la physiologie de ses puissances intellectuelles, et où l'on esquissait même un pastel de sa physionomie physique. On disait les grands airs de son visage et de son front [3].

Mais le renom d'avocat ne fut, pour Pierre Soulé, qu'un marchepied pour s'élever aux plus hautes situations politiques, et pour faire briller son éloquence au Sénat de Washington. C'est en 1847 que Pierre Soulé entra au Sénat américain, après avoir été, en 1845, élu au Sénat de l'État de la Louisiane [4]. Alexandre Barrow, représentant de la Louisiane, étant venu à mourir, Pierre Soulé fut élu pour achever son *terme*, vingt-neuf jours seulement avant la fin

1. Frédéric Gaillardet, *P. Soulé, sa vie, ses doctrines, sa mort*, dans la *Liberté*, du 19 avril 1870.

2. P. Soulé était nommé le prince des avocats criminalistes. — Sur plusieurs centaines de prévenus qu'il défendit, on n'en compte que quatre ou cinq dont il n'ait pas gagné la cause. — Nous avons lu, à la date de 1852, que, sur cinquante causes capitales qu'il avait plaidées, il n'en avait perdu qu'une seule.

3. Le *Courrier de la Louisiane* reproduisait dans ses colonnes, le 23 mai 1843, un long article traduit de l'anglais, extrait d'un *Essai sur les hommes les plus remarquables du barreau de la Nouvelle-Orléans;* Pierre Soulé y était exalté comme un des plus grands avocats; il était le Berryer, le Hennequin, le Chaix d'Est-Ange, le Jules Favre, le J. Le Berquier, le Lachaud de l'autre côté de l'Océan. On ne tarissait pas dans l'éloge.

4. P. Soulé avait été nommé, en 1845, par le parti démocrate, membre de la convention chargée de reviser la constitution de la Louisiane, et cette charte une fois revisée dans un sens plus libéral que la précédente, surtout en ce qui regardait les étrangers naturalisés, il fut élu au Sénat de l'État par la ville de la Nouvelle-Orléans. Pendant qu'il était membre de ce corps (1846), il contribua puissamment au vote de la loi qui a presque virtuellement aboli la peine de mort, en donnant aux jurés le droit de qualifier leur verdict et d'ajouter à la reconnaissance de la culpabilité les mots « Sans peine capitale ».

de la session du Congrès ; il fut ensuite réélu sénateur en 1848.

Un court espace de temps suffit à notre compatriote pour faire un début éclatant à la tribune du Capitole. On agitait la question des trois millions de dollars demandés par l'administration de M. Polk, pour continuer la guerre du Mexique. Une foule immense voulut entendre notre orateur. Les Américains étaient curieux de voir comment s'exprimerait dans leur langue ce Français qui osait parler après les Webster, les Calhoun et les Henri Clay.

Parlons de lui à notre tour, d'après les témoins oculaires et auriculaires. Les Américains furent étonnés et charmés. L'accent étranger se révélait bien dans l'orateur, mais il n'était que juste assez marqué pour donner à sa parole un cachet d'originalité. Les Américains, dont l'élocution affecte la clarté, mais aussi la rigidité des sciences exactes, n'étaient habitués, ni à cet art de l'intonation, ni à cette ampleur de style drapée en de poétiques images. Cette fougue méridionale, avec la richesse de son coloris, éblouissait ces hommes du Nord. Les femmes surtout avaient été prises d'un enthousiasme poussé jusqu'au fanatisme, et le sénateur de la Louisiane devint le lion des salons de Washington [1].

Ainsi, un Français, un Ariégeois venait de conquérir une place de grand orateur politique dans le Congrès de la République des États-Unis. Nous voudrions faire connaître, par quelques analyses des discours que prononça Pierre Soulé, quelle était sa portée intellectuelle, la nature de son éloquence, et où résidait le secret de ce brillant génie, pour persuader et électriser ses difficiles auditoires. Nous vou-

1. Voir le *Messager franco-américain* de New-York du 6 mai 1870, et la *Liberté* du 19 avril même année.

drions ajouter quelques lignes pour rappeler quel rôle et quelle attitude a tenus cet homme d'État dans la vie publique.

Nous avons sous les yeux la plupart des discours anglais prononcés par Pierre Soulé, dans les années 1850, 1851, 1852, et nous comprenons à merveille que sa réputation ait rempli le Nouveau-Monde, et que cet Ariégeois du Couserans ait été qualifié de « Démosthène du Sénat de Washington », de « Berryer du barreau de la Louisiane ». En parcourant son *Speech on the American fisheries*[1], nous avons entrevu quelles fibres savait toucher le sénateur de la Louisiane dans les questions internationales, en même temps que son procédé oratoire dans les questions de politique intérieure se révèle dans son *Speech on the pending measures of compromise*[2], et dans son autre *Speech in reply to hon. Henri Clay, of Kentucky, on the measures of compromise*[3].

Soulé possédait à fond l'histoire des États-Unis, et avait beaucoup étudié le droit américain, le *common-law*, ce qu'on appelle la garantie du *freedom*, et ce qui, dans la Louisiane, est un composé des lois françaises et espagnoles combinées avec le code Napoléon ; mais il ne surchargeait point ses discours de tribune d'une fatigante érudition. Il choisissait quelques points saillants et lumineux dans lesquels il se circonscrivait ; et, armé d'une logique nerveuse, il parvenait à gagner, à émouvoir son auditoire, par un ensemble de développements progres-

1. Prononcé le 12 août 1852, il fut recueilli et imprimé à Washington en 1852, brochure in-8°. — Nous n'avons pu nous procurer *in extenso* le fameux discours de P. Soulé sur la question de *non-intervention*, le plus beau, paraît-il, qu'il ait prononcé au Sénat des États-Unis.

2. Brochure de 16 pages in-8° en caractères un peu fins. Le discours est du 21 mai 1850.

3. Discours du 23 mai 1850.

sifs si persuasifs, que l'on ne pouvait résister aux accents de son âme communicative et passionnée.

Devenu complètement Américain, Soulé n'aimait pas l'Angleterre ; on le sent dans son discours sur les *pêcheries*, qui lui valut une grande popularité dans les États de la *Nouvelle-Angleterre*. On peut, dans ce discours, bien qu'il ne soit pas le plus beau du tribun ariégeois, se faire une idée de cette robuste organisation intellectuelle. Il y est de toute évidence aussi que Pierre Soulé s'était assimilé, avec rapidité, les vieilles susceptibilités américaines contre la nation anglaise. « Nous vivons à une étrange époque, monsieur le président[1], disait-il dans son exorde, puisqu'il nous est donné de voir une nation avec laquelle nous sommes en paix, et en apparence du moins, sur le pied d'une amitié mutuelle ; puisqu'il nous faut voir cette nation essayer de nous montrer combien elle tient peu de compte de la protestation que nous avons si souvent et si solennellement faite contre sa prétention à dominer, seule entre toutes les nations, ces régions de la mer qui sont à tous, et qu'elle ne peut s'approprier passagèrement que dans la mesure et en proportion des bateaux à vapeur, des corvettes et des vaisseaux de guerre, dont il lui sera permis de les couvrir librement... » L'orateur de la Louisiane se montre indigné de voir l'Angleterre parcourir triomphalement les mers dans toute la pompe de la suprématie, et, comme ce Van Tromp hollandais (auquel son honorable ami du Maine avait fait allusion), un balai au mât de ses vaisseaux, chasser loin d'elle tout ce qu'elle trouve en vue du rivage, sous des couleurs autres que les siennes.

P. Soulé passe en revue les stipulations et les traités qui

1. En Angleterre et aux États-Unis, l'orateur, dans les assemblées législatives, parle au président.

ont touché aux droits sur la mer (traité de 1783, traité de Gand, convention de 1818); il discute, par la raison pure et au point de vue des légistes, la souveraineté de la mer, sa neutralité, en vue de fournir une réponse aux deux grandes questions qu'il pose devant le Sénat :

« *L'Angleterre a-t-elle raison dans ses prétentions exclusives pour les pêcheries? Avons-nous tort* (nous Américains)? *Et pourquoi, dès le commencement, avons-nous l'air si abattus, si humbles, si soumis?* »

Pierre Soulé ne trouve aucune raison historique ni philosophique, pour que l'Angleterre s'arroge le monopole de la pêche en mer. La convention de 1818, sur laquelle on voudrait appuyer la prépondérance maritime des Anglais, n'excluait les Américains, d'après M. Soulé, d'aucune partie des mers riveraines de Sa Majesté britannique, au delà de trois milles marins des côtes de ses mers, baies, golfes ou autres passages, à moins que les côtes qui les bordent ne fussent *toutes* sous sa dépendance, et que le détroit formé par les pointes ne dépassât six milles de longueur.

Puisque la mer est à tout le monde, il n'y avait qu'à vérifier à quelle distance se trouvent les promontoires à l'entrée des baies de Fundy, de Chaleurs et autres. La distance est-elle de plus de six milles? Dans ce cas, la baie est aussi ouverte et aussi libre que la haute mer elle-même. Les promontoires sont-ils en dedans de cette distance? Ce sont alors des baies privées, fermées au commerce des autres nations, au gré de la puissance riveraine, pourvu que celle-ci soit maîtresse de toute la côte qui la borde, mais non autrement.

Or, les baies qui, à cette époque, avaient donné occasion aux démonstrations et aux injonctions de l'Angleterre, n'étaient point dans ce cas. Les baies de Chaleurs et de

Fundy avaient une entrée trop large pour être considérées comme des mers particulières ; en outre, la baie de Fundy était bordée, en partie, par l'État du Maine, circonstance qui suffisait pour mettre à néant les prétentions de l'Angleterre.

Tel était d'abord le point technique de la controverse que M. Soulé devait aborder. Il priait M. Webster de relire la convention de 1818, et de ne pas supposer trop légèrement que les négociations américaines de cette époque avaient sacrifié, sans s'en rendre compte, les droits et la liberté des pêcheurs des États-Unis. Et cela fait, l'orateur de la Louisiane reprenait l'offensive ; il demandait pourquoi l'Angleterre venait soutenir une pure et simple question de pêcherie avec 150 canons chargés, montés et armés sur 19 vaisseaux, à l'entrée et dans le voisinage des baies de Chaleurs et de Fundy ; pourquoi la Grande-Bretagne prétendait mettre de côté toutes les restrictions du traité de 1818, qu'elle trouvait contraire à ses intérêts ; pourquoi, faisant une interprétation insoutenable des conditions qui limitaient sa juridiction maritime, elle voulait mesurer arbitrairement ces limites, de pointe à pointe (des promontoires), de sorte que les navires américains seraient ainsi exclus des baies de Chaleurs, de Miramaché, de Fundy, du détroit de Northumberland [1], etc.

Nous citerons, sans la traduire, une page de ce discours pour ceux qui lisent l'anglais ; ils verront avec quelle aisance P. Soulé parlait cette langue. Bien mieux, on sentira quels échos avaient dans son âme la fierté et le patriotisme américain, surtout si l'on considère que, dans la première partie de sa discussion, P. Soulé avait repro-

1. Dans ces parages la pêche du maquereau, etc., était très abondante. On allait infliger d'immenses pertes aux populations de la Nouvelle-Angleterre.

duit devant le Sénat de longs extraits d'un vieux livre sur l'énergie, l'opiniâtreté avec laquelle les Hollandais revendiquèrent, au temps de Jacques Ier, les droits de pêche dont jouissait la Hollande dans les mers *britanniques*, comme on disait alors. P. Soulé avait insisté sur la vaillance, sur la constance invincible avec laquelle les Hollandais, aux premières années du dix-septième siècle, affirmèrent leur droit de parcourir l'océan tout entier, et d'aller pêcher jusque dans les eaux qui entourent immédiatement les îles britanniques elles-mêmes. Pierre Soulé le prend de haut; il dénonce les nations dont la fortune est d'avoir grandi et prospéré à l'ombre de droits injustes, et qui finissent presque toujours, en usant de ces droits, par s'enivrer de leurs faciles succès, par devenir téméraires, entreprenantes, toujours prêtes à se jeter dans des abîmes de difficultés à la poursuite d'un objet favori, avec l'extravagante pensée qu'il est dans leur pouvoir d'atteindre à tous leurs désirs. Il raille ces nations, avec leurs illusions omnipotentes, se figurant que tout ce qui tombe en leur pouvoir leur appartient légitimement. Et, comme il n'entend pas revêtir son idée de voiles timides, il proclame que l'Angleterre en est là.

There is that, with nations whose fortune it is to have thrived and prospered under the assumption and exercise of rights which were not theirs, that they grow infatuated with their too-easily-earned successes, and become rash, and daring, and reckless; ever ready to jump over abysses of difficulty in pursuit of a cherished object, and in the extravagant conceit that whatever they wish to attain it is in their power to grasp, and that whatever they grasp is legitimately theirs. *Such is England.* She knows where lies the secret and the great fontain of your power. She loathes to see those naval nurseries of yours, almost stuck to her shore, those hives of whizzing seamen pitched upon the waters of what she would have you call *her seas*, and *her gulfs*, and *her bays*, as so many advanced posts watching over the deep, that none may dare to claim its mastery and hold it in thraladom. She cannot but look with extreme jealousy and concern on the growing prosperity of this country. She may think that it were well for her, if she could bar its progress, while it has not yet reached its acme. Who

can say that in some of those wild dreams that come, at times, over the mind and darken the intellect of nations, she has not conceived that by timely interposing she might perchance slacken our march, arrest the tide of our fortune, and assign limits to our greatness? I will not say that she has. Still, how are we to conciliate her well-known sagacity with the intention attributed to her of coercing us into a treaty by so insulting a premonition of her purposes and designs? Depend upon it, Mr President, she has been emboldened by *her late triumphs* in the Nicaragua and Mexican questions; and she may expect to deter us from holding on to our rights in the fisheries, as we were deterred, it is said, by ominous warnings, from entertaining the proffer, lately made to persons in high places, of isles impatient to throw themselves in our lap.

Sir, what does England mean? What is she after? But, hush! She is negotiating. So says her admiral; so says Sir John Packington. She is negotiating? No! she has negotiated, if we are to believe the semi-official announcement made in a whig paper of this city, under the caption of *adjustment of the Fishery difficulties*. Here it is:

We are enabled to announce, upon what we regard as entirely satisfactory authority, that the subject of the recent excitement in regard to the New England fisheries has been arranged betwen Mr Webster and Mr Crampton in a manner that will prove wholly satisfactory to the american people[1].

VIII. — Mais nous pouvons, comme objet d'études, nous en tenir particulièrement aux divers discours que prononça P. Soulé en 1850; car il eut à soutenir des joutes oratoires et des discussions de haute politique, sur une des plus grandes questions d'intérêt national, sur une question constitutionnelle et légale, contre un rude rival, le célèbre H. Clay, sénateur du Kentucky. Soulé, qui était devenu un homme du Nouveau-Monde, en aspirait le patriotisme à pleins poumons. N'oublions pas qu'adopté par la Louisiane, il était Louisianais par le fond des entrailles; n'oublions pas l'essence de la constitution fédérative des États-Unis. Souvenons-nous des brûlantes questions que les événements suscitèrent en Amérique, à propos de la Californie, de l'admission de nouveaux États dans l'Union, de la forme de ces admissions, roulant sur l'alternative *avec ou sans l'esclavage*. Souvenons-nous enfin de la situation sociale, industrielle, économique,

1. Pages 12 et 13 du discours imprimé à Washington en 1852.

agricole de la Louisiane, comparativement à d'autres États, et de la nature des rapports du Sud avec le Nord.

P. Soulé ne pouvait s'empêcher de défendre, au Sénat de Washington, la cause de la Louisiane; il parla, pour sauvegarder les intérêts de l'ancienne colonie française, à la façon dont il pensait qu'on devait les entendre. Il devint un point de mire et une haute individualité américaine, par l'attitude qu'il prit résolument dans le monde politique.

Ce fut une grande, une belle discussion où brilla son éloquence, et dont il sortit triomphant. Il avait conquis, à partir de ces débats mémorables, la haute fortune où il s'est élevé; ils mirent en relief les ressources de son organisation. C'est que Soulé se montra, dès cette époque, un *debater* [1] puissant, propre à se mesurer avec les hommes d'État les meilleurs et les plus éprouvés, dans une langue qu'il ne connaissait que la veille, et sur des sujets touchant aux institutions politiques, aux principes, à l'histoire d'un pays dans lequel les rigueurs de sa patrie l'avaient amené, peu d'années auparavant, pauvre, sans crédit et sans amis.

Ayant à se prononcer sur le bill de compromis [2] entre le Nord et le Sud, relatif à la Californie, Soulé se range dans l'opposition à ce bill. Il propose un amendement fixant la limite de la Californie au 36° 30′, à la condition expresse, pour ce territoire, de reconnaître le droit exclusif

1. Plusieurs écrivains français ont adopté ce mot qui n'a pas chez nous d'équivalent. Il veut dire *sachant raisonner*, *argumenter*, *débattre des propositions*.

2. Les compromis sont dans la tradition américaine. C'est à un acte de ce genre que fut due l'adoption de la constitution elle-même et des amendements de 1790. Des compromis sauvèrent encore, en 1820, 1833, 1850, l'Union des périls de la question de l'esclavage et de celle du tarif douanier. Les plus grands hommes d'État de l'Amérique y avaient attaché leurs noms. (Claudio Jannet, *les États-Unis contemporains*, 3e édit., t. II, p. 218.)

des États-Unis à la disposition des terres publiques, et la faculté d'être reçu dans l'Union et de devenir un État, avec ou sans l'esclavage, selon que le peuple en aura décidé. Notre orateur soutint qu'il ne fallait point se fonder sur les lois mexicaines pour interdire l'esclavage dans les *territoires* [1]; et, quant au partage alors projeté du Texas, quant au bill relatif à l'extradition des esclaves fugitifs, et à celui qu'on proposait pour abolir le trafic des noirs dans l'État de Colombie, Pierre Soulé arrivait au Parlement américain avec des opinions arrêtées sur ces questions. Selon lui, c'étaient autant de mesures que le Sud ne pouvait accepter dans la forme proposée. M. Soulé pensait que, du jour de l'annexion, la loi mexicaine avait été remplacée par la loi américaine, qui reconnaissait l'existence de l'esclavage ; et il demandait, avec M. Jefferson Davis (depuis président des États-Unis), que les territoires demeurassent ouverts aux propriétaires d'esclaves.

M. P. Soulé s'avança avec force, talent et stratégie, à travers cette discussion qui fut longue, intéressante, et qui tenait toute l'Amérique attentive. Répondant à l'illustre H. Clay, l'orateur ariégeois établissait, par les termes même du traité avec le Mexique, puis par la correspondance entre les agents des deux gouvernements et les autres autorités, que ni les États-Unis, ni le Mexique, n'avaient voulu poser l'interdiction que supposait le compromis de M. Clay; et il concluait en se déclarant contre cette mesure, du moins contre la teneur dans laquelle le bill était présenté, mais il était prêt à l'accepter, moyennant les modifications indispensables.

1. Les pays nouvellement annexés sont appelés *territoires* et administrés par un gouverneur que nomme le pouvoir central. Ce n'est qu'après avoir traversé cette première période qu'ils sont élevés au rang d'*États*, pourvus d'une législature particulière et de représentants au Congrès.

On n'aura point de peine à se représenter la vogue et l'admiration que cette solennelle discussion devait attirer à P. Soulé. Il s'agissait d'une question vitale pour tous les États-Unis, et d'intérêts majeurs pour les États du Sud. Ce n'était pas un mince intérêt en 1850, à la Louisiane et dans le Sud, que de savoir si les gouvernements des nouveaux territoires auraient ou n'auraient pas le pouvoir de faire des lois pour ou contre l'introduction de l'esclavage, dans les pays placés sous leur autorité. Aussi l'énergique, originale et éloquente intervention de P. Soulé dans ces graves débats, fut un événement immense. Il brilla d'autant plus dans cette discussion, qu'éloigné du Sénat par une maladie longue et dangereuse, il avait dû quelque temps se tenir à l'écart du Parlement; et, lorsqu'enfin il lui était donné de revenir prendre part à ses travaux, voilà qu'il abordait la délicate question, au moment où les principaux orateurs des deux camps y avaient épuisé presque toute la force de leurs arguments.

P. Soulé sut défendre, avec autorité et prestige; son opinion personnelle dans les points en litige entre le Nord et le Sud. S'identifiant au pays dont il était le délégué, il avait à tenir compte : 1° du droit que réclamait le Sud à une part égale dans le territoire acquis du Mexique; 2° du refus du Sud de reconnaître au Congrès aucun droit de s'interposer dans la question de l'esclavage au district de Colombie, d'arrêter ou d'entraver le commerce des esclaves entre les États; 3° de la demande faite par les États du Sud de mettre en vigueur les clauses de la constitution qui commandaient de rendre aux propriétaires leurs esclaves fugitifs; 4° des limites légales à assigner au Texas. En effet, P. Soulé, qui était éminemment l'homme du Sud et de la Louisiane, réclamait ces limites, telles qu'elles

étaient tracées par la constitution et les lois ; il les voulait telles qu'elles avaient été reconnues par le traité d'annexion, et rejetait les prétentions mexicaines créées par le traité de Guadalupe Hidalgo.

C'est sur ce terrain que Soulé et Henri Clay se livrèrent à un combat de parole qui ne fut point sans grandeur, bien que la question de l'esclavage ne fût considérée, par ces grands orateurs qu'à des points de vue purement locaux, trop mesquins, odieux même au libéralisme de l'Europe. Il n'en est pas moins vrai que les discours de Soulé ébranlèrent les sénateurs sudistes encore hésitants [1], et produisirent une profonde impression sur ceux qui inclinaient déjà à la résistance ; et il est incontestable, d'autre part, qu'en faisant abstraction de nos manières de voir de ce côté-ci de l'Atlantique sur la grande cause chrétienne de l'émancipation des esclaves, nous devons reconnaître la clairvoyance dont Pierre Soulé faisait preuve, dans l'intérêt de ses commettants. Il voulait imposer une barrière aux empiètements du sol libre (*free soil*), en prévision des dangers que pourraient courir les institutions du Sud, alors qu'elles seraient entourées d'États libres. C'est pourquoi il proposait de diviser les nouveaux territoires en deux parts : l'une appartenant aux institutions du Nord, l'autre à celles du Sud, et il prolongeait jusqu'au Pacifique la ligne du compromis du Missouri.

Répétons-le, l'attitude prise par M. P. Soulé dans ces débats, et les beaux talents qu'il y déploya, furent un

1. La note des journaux de la Louisiane monta à l'enthousiasme : l'un d'eux écrivait : « Plusieurs fois M. Soulé a été interrompu par les applaudissements partis des tribunes publiques. M. Clay a jugé M. Soulé un adversaire digne de lui. M. Soulé a obtenu un des plus beaux succès de tribune dont l'histoire parlementaire des États-Unis fasse mention, et cela en soutenant une question qui n'avait pas l'assentiment de la majorité... »

grand événement. Les journaux du Sud, adversaires politiques de M. Soulé, constatèrent eux-mêmes l'immense effet de ses discours; un journal rapportait même que cette éloquente discussion de P. Soulé excita si vivement l'admiration de M. Bulwer, le ministre plénipotentiaire anglais, que celui-ci, dérogeant au flegme britannique, fut sur le point, dans l'éblouissement d'une pareille parole, d'embrasser le sénateur [1].

IX. — C'est qu'il y eut dans cette lutte mémorable de ces épisodes, de ces incidents, qui font sentir cruellement le regret qu'on ne puisse fixer et conserver, pour l'admiration de la postérité, l'ensemble des éléments qui font des grandes scènes parlementaires un spectacle incomparable. On a beau tenir sous ses yeux et lire les beaux passages, les harangues des Mirabeau, des Berryer, des Soulé et de tous les athlètes de la tribune, il manquera toujours à ces pages refroidies le regard, le geste de ces Titans oratoires; il manquera toujours leur grande voix, qui portait des idées neuves et des sentiments enflammés à la nation tout entière. Comment reproduire, dans son intégralité, une circonstance émouvante de cette discussion, dans laquelle H. Clay avait cru comprendre que M. Soulé préférait la scission, la rupture de l'union américaine à un compromis où le Sud ne trouverait pas toutes les garanties désirables? Il aurait fallu alors se trouver à Washington, dans l'enceinte parlementaire, voir le sénateur louisianais

1. Senator Soulé seems to have made a national reputation within one day. For grace of manner and soundness of argument, this speech seems to be considered a model. One of the papers says that it so delighted Mr Bulwer, the English minister, that at its close, he almost embraced the senator — a circumstance we trust that will not be construed to mean that Mr Soulé and the South are in the pay of Great Britain..... *Herald and Tribune*, June 4, 1850.)

bondir de sa place et interrompre M. Clay : « Non, vous vous trompez, s'écrait-il, je n'ai jamais dit cela, jamais! Si le Sud venait à être battu sur tous les points et que le Nord triomphât, je ne songerais pas à la séparation. Le peuple n'y songe pas[1] ! »

Ces quelques mots prononcés avec véhémence et avec un regard étincelant, produisirent un effet électrique ; des applaudissements éclatèrent de toutes parts, et la séance dut être suspendue. L'Assemblée, sous le charme, ne voyait que l'orateur, et plus d'une larme vint mouiller les yeux.

Le célèbre John-C. Calhoun, le champion des doctrines du Sud était mort, et le drapeau des *States rights' men*, ou défenseurs de l'autonomie des États, qu'il avait tenu d'une main si ferme, semblait tomber avec lui. Mais Soulé venait de relever ce drapeau, et l'arborait avec une nouvelle ardeur sur la brèche de la constitution assaillie par les abolitionistes du Nord[2]. Aussi, les coups que M. Clay croyait porter à son adversaire, ne furent pour celui-ci

1. « There was, disait un journal américain, an encounter of opinion in the Senate to-day betwen Mr Soulé and Mr Clay, who spoke as if understanding Mr Soulé as speaking of disunion as a consequence of defeat upon these subjects. Mr Soulé sprang to his feet, and in a voice and attitude which startled the Senate, proclaimed « *That he had never uttered such an opinion. Never! No, not if the South were beaten at every point, and the North triumphed completely, in this legislative contest; I would not then begin to think of disunion. The people do not think of it.* »

« The galleries rang with applause at this *electric* outburst. Mr Clay paused and sat down, and the Senate adjourned. »

2. Un article de journal écrit en anglais, sous la signature *Kossuth*, signalait cette séance du Parlement : « To-day we witnessed in the Senate a sublime and noble spectacle. » Kossuth dit que Soulé rappela, par son éloquence et sa forte argumentation, les plus beaux jours de Calhoun. — « You have heard of the bewitching eloquence of the senator from Louisiana, Mr Soulé : you have not been told that he combines with it a power of argument and closeness of reasoning, that might compare with that of Calhoun in his best days. »

qu'une éclatante occasion de se relever et de grandir[1]; l'admiration populaire parvint à son comble. C'était du reste la première fois, depuis la mort de Calhoun, qu'un représentant du Sud abordait le débat de front. Il y eut un moment exceptionnel, dans cette solennelle discussion. Irrité par la position que prenait M. Soulé, surpris des arguments qu'il savait produire avec une vigueur inaccoutumée et qui le désignaient comme le nouveau chef du Sud, l'illustre et vieux Clay dit assez haut à l'un de ses voisins pour être entendu : « Ce damné de Français (*this damned Frenchman*) fait plus de mal à notre compromis que je ne l'aurais cru; mais je vais démolir son triomphe d'un seul mot. » Et se levant avec une indignation apparente, il lança contre le triomphateur ce mot terrible, qui était celui de *désunioniste.*

Mais Clay avait compté sans la loyauté de Soulé, sans sa droiture, sa promptitude de repartie et sans l'élévation de son sens politique. Il fournissait à l'orateur ariégeois l'occasion d'être pathétique et digne à un sublime degré. Relisons cette splendide péroraison de l'un de ses discours : « Si fatales et désastreuses que puissent être les conséquences de la mesure que je combats, tant que les débats sont ouverts, mon opposition s'arrêtera dans cette enceinte. Quand la controverse dépassera ces murs et dégénérera en collision ou rupture, un sentiment profond de ce que je dois à mon pays adoptif, m'ordonnera de m'abstenir et de laisser ses destinées à ses enfants natifs et à la Providence. Tant que l'État qui m'a fait le peu que je suis ne m'imposera pas d'autres ordres et d'autres devoirs, je défendrai

1. « Notre sénateur, disait un journal de la Louisiane, s'est attaqué sans crainte à l'une des plus grandes illustrations de la tribune américaine, à Henri Clay, et il est sorti de cette lutte *grandi* et *resplendissant* dans l'opinion publique. »

l'Union. Je n'oublierai jamais ce que je lui dois, je ne nierai jamais combien sont puissants ses titres à ma gratitude.

« Je ne puis, monsieur le président, ni étouffer, ni exprimer les émotions que ce souvenir éveille dans mon cœur. Rappelez-vous seulement que vous avez devant vous un homme qui, tout jeune encore, a attiré sur lui la vengeance d'un monarque pour quelques humbles efforts tentés en faveur de la liberté dans son pays natal, et qui a été obligé de quitter patrie, famille, amis, tout ce qui est cher et sacré à un cœur humain. Il a dirigé ses pas vers cette terre, la terre des hommes libres, sanctifiée par les vertus et le patriotisme des Washington, des Franklin, des Jefferson.

« Il vint et trouva l'hospitalité de la liberté. Pauvre, il fut aidé ; sans amis, il trouva des amis ; ses efforts furent secondés, ses travaux couronnés de succès ; et aujourd'hui récompensé, honoré bien au delà de ses mérites, l'exilé se trouve au milieu des sages de la république, il est l'associé des patriotes dans un Sénat d'égaux ! Croyez-vous que je puisse jamais arracher de mon cœur de pareilles souvenances, que mon bras puisse prendre jamais part à une lutte fratricide ? Qu'il se dessèche plutôt ! Mais permettez-moi de vous donner un dernier avis, messieurs : Justice au Sud, si vous voulez la perpétuité de l'Union. Ceux qui vous donnent des conseils contraires, ne peuvent être inspirés que par ce roi des esprits dont un poète dit que le trône était dans les abîmes des ténèbres. »

D'ailleurs, P. Soulé, dans le corps de son discours [1], dans ses commentaires sur l'amendement de M. Davis, qui devaient rester, disait-on en 1850, « comme un modèle d'éloquence et comme le plaidoyer le plus habile qui ait

1. Discours du 23 mai 1850.

été entendu en faveur des intérêts de ses commettants », n'avait-il pas pris les devants et répondu au reproche de Henry Clay? « Le Sud, dit-il, ne fait que perdre du terrain depuis la présentation du compromis du sénateur du Kentucky. Qu'est devenu l'espoir de voir donner accès sur l'océan aux territoires situés en arrière de la Sierra-Nevada? Qu'a-t-on fait de la promesse fallacieuse d'accorder à ces territoires des frontières convenables? Me qualifiera-t-on de *désunioniste*, parce que je refuse mon concours à un projet qui enlève au Sud le dernier espoir de redressement? Au lieu d'avancer, le Sud est forcé de reculer chaque fois qu'il veut faire un pas... »

X. — C'est dans ces jours de discussion qu'on aurait voulu voir ce grand orateur ariégeois, à la voix vibrante, sonore, et qui s'éclaircissait à mesure que la passion venait à l'échauffer [1]. Les témoins oculaires et les journaux américains nous disent que le geste de Soulé était sobre, mais large; sa pose, d'une noble simplicité. De moyenne taille, un teint bruni par le soleil, un œil noir et perçant, de longs cheveux tombant sur un cou un peu court, le nez droit, mince, effilé du bout, une bouche expressive et fine d'où l'ironie partait comme un trait acéré, le faisaient ressembler étonnamment à Napoléon Ier [2]. Cette ressemblance était si grande que, au dire d'un docte publiciste franco-américain, lors du début de Pierre Soulé à la tribune du Sénat de Washington, tous les auditeurs en furent

1. « M. Soulé en varie les intonations à sa guise; dans les notes basses, M. Soulé met presque autant d'harmonie et d'habileté que la *prima donna* dont chacun de nous applaudissait, il y a peu de jours, le talent et la puissance. » (*Journal des États-Unis*, 1843.)

2. « M. Soulé porte une tête dont la ressemblance avec celle de Napoléon Ier, dans les tableaux et les bustes que nous possédons du grand homme, est frappante. » (*Ibidem.*)

frappés, et que certains journaux répandirent le bruit qu'il était un fils naturel de l'empereur [1].

Du reste, ses discours de 1850, remarquables par une grande fermeté de principes et par une vigueur d'éloquence peu commune, furent hautement prisés par la plus grande partie de la presse du Sud. « Ils nous ont rappelé, disait un journal de Vermillonville [2], ces temps antiques où les hommes d'État, également propres à l'action et au conseil, passaient sans hésitation du Champ de Mars au Forum, et triomphaient par la parole comme ils avaient triomphé par l'épée. »

Ainsi, Pierre Soulé fut un grand artiste de la parole. Il avait assurément le don de l'improvisation, cette faculté qui joint, à l'incubation continue et permanente des idées, la puissance de les exprimer sur-le-champ, sous une forme facile et riche. Sa voix, « moins tonnante que celle de Berryer, était plus flexible et plus sympathique. Son sourire avait tantôt des dédains suprêmes, tantôt des séductions irrésistibles ». Quant à la manière dont Soulé préparait ses harangues, on raconte que, lorsqu'il avait rassemblé les matériaux d'une question, il priait sa femme, qui était excellente musicienne, d'exécuter quelque composition de grand maître. Il se promenait alors, il méditait. Ainsi les pierres du futur édifice se mouvaient d'elles-mêmes dans l'espace, l'ensemble du temple se posait dans sa

1. Ce qui semblait accréditer ce bruit, c'est qu'on savait que ce démocrate américain, ce révolutionnaire français avait donné une hospitalité presque fraternelle au prince Achille Murat, réfugié comme lui à la Nouvelle-Orléans, et dont il dirigea les premiers pas dans le barreau louisianais, où il aurait réussi comme son jeune patron, s'il avait eu le même respect de lui-même et la même persévérance. Après sa mort que hâtèrent ses excès, sa veuve trouva longtemps un asile sous le toit de madame Soulé, belle créole d'autant de cœur que d'esprit. (Fréd. Gaillardet; la *Liberté* d'avril 1870.)

2. L'*Impartial* du 7 septembre 1850.

majestueuse ordonnance. M. Soulé n'avait pas d'autre manière de se préparer [1]. Là où il improvisait avec le plus de bonheur, c'était lorsqu'il surgissait un incident imprévu. Le public le savait : jamais, répétait-on, son éloquence n'est d'une beauté plus simple, plus frappante, plus profonde, que lorsqu'elle est spontanée, surprise pour ainsi dire à l'improviste, libre des lisières, des pensées et des combinaisons qui précèdent ordinairement les grands discours [2]. En définitive, on doit reconnaître que Soulé, penseur et orateur, avait une de ces manières toutes personnelles, qui font l'homme original et lui donnent la puissance sur les auditoires. « Son argumentation avait quelque chose de fier et de peu vulgaire ; il suivait sa route à lui, inconnue de la foule, et du milieu de laquelle il jetait à l'assemblée de soudaines et habiles pensées qui réveillaient toutes les fibres. Il savait toujours saisir dans une question un côté que seul il avait vu ; cette qualité, il la poussait peut-être jusqu'au défaut, en négligeant des positions, en abandonnant des idées qui, parce qu'elles étaient peu originales, n'avaient pour lui aucun attrait. »

Après la discussion sur la question constitutionnelle du compromis, la haute réputation de Pierre Soulé était faite en Amérique, et définitivement. Il avait déployé une telle persistance, une telle tactique et une si grande pénétration, que les journaux du Nord le proclamèrent « le *head-man* de la délégation du Sud, le remplaçant de M. Calhoun ». Son éloquence était proverbiale dans tous les États de l'Union. Mais il venait de se révéler sous un jour plus nouveau. A l'éloquence qui fait accepter,

1. Alfred Mercier, Essai biographique tracé du vivant de P. Soulé.
2. C. Dufour, *Esquisses locales.*

P. Soulé unissait le génie qui crée, qui prévoit. Désormais sa place était marquée parmi les hautes illustrations politiques des États-Unis.

XI. — Il serait trop long de donner l'analyse de toutes les harangues politiques que Pierre Soulé prononça dans sa carrière parlementaire. Mais il en est une qui fit spécialement du bruit en Amérique, à l'époque où fut discutée la politique étrangère des États-Unis. Le Hongrois Kossuth était venu attaquer, en Amérique même, le système d'abstention gardé par le cabinet de Washington, en 1793, dans le grand conflit engagé entre la France républicaine et l'Europe monarchique. Soulé prit la parole dans cet important débat dont il lui était impossible de se désintéresser, et ce ne fut point d'une manière superficielle ; il y apporta un discours réfléchi, plein d'aperçus diplomatiques. Les publicistes américains reconnurent ce qu'il y avait de *remarquable* soit dans sa manière d'envisager la question, d'interpréter la doctrine de Monroë, soit dans les autres discours qu'il fit à ce sujet au Sénat, pour expliquer ses opinions.

On entendit encore Soulé dans la plupart des discussions soulevées par les affaires étrangères, telles que celle de l'extension que l'Angleterre voulait donner à sa colonie de Honduras, celle de la lutte sourde existant entre l'Espagne et la jeune Amérique qui convoitait l'île de Cuba. Pierre Soulé avait acquis une telle autorité comme homme d'État, que son opinion, une fois exprimée à la tribune américaine, pesait d'un grand poids dans la balance et dans les décisions de l'auguste assemblée des sénateurs. Si bien que la jeune Amérique avait fini par reconnaître dans Soulé son chef véritable, à l'époque où l'orateur louisianais fit subir un échec à l'ambition

anglaise dans l'affaire du Honduras. L'Angleterre, en effet, rêvait d'agrandir sa colonie de Honduras, en y annexant plusieurs îles voisines de la côte, lorsque Pierre Soulé, se mettant à la tête de quelques autres sénateurs, fit entendre de véhémentes protestations à Washington, en invoquant la doctrine de Monroë, contre les successeurs de Canning. Ces protestations arrêtèrent l'Angleterre.

Pierre Soulé devint surtout le chef de la jeune Amérique après le discours qu'il avait prononcé, le 24 janvier 1853, sur les tentatives d'invasion de l'île de Cuba par Lopez.

Ce qui est certain, c'est que l'ascendant oratoire et politique que Pierre Soulé avait acquis dans la période de 1848 à 1855 avait pris de telles proportions, qu'il est vrai de dire de cet éminent orateur, qu'il contribua à pousser la diplomatie américaine en dehors du système d'abstention étroite et égoïste dans lequel Washington l'avait emprisonnée. Pierre Soulé a été le point de départ de cette transformation qui nous a montré les Américains moins enclins à se désintéresser des affaires de l'Europe [1].

Tel était donc cet Ariégeois qui, par son génie, sut non seulement se faire une place, et la première, dans le barreau de la Louisiane, mais qui devint aussi l'émule et l'égal de Henry Clay, le sénateur du Kentucky, réputé le premier orateur du Congrès. Pierre Soulé fut acclamé et fêté. Ses discours en anglais [2], pleins de richesses littéraires et

1. N'a-t-on pas vu les États-Unis donner des encouragements aux diverses insurrections européennes, comme à celle des Crétois ? N'ont-ils pas cherché à acheter un port dans l'Archipel, avec l'encouragement de la Russie ?

2. Les discours de tous nos grands orateurs ont été recueillis et conservés. Nous avons ceux de Mirabeau et de Barnave, du général Foy et de Benjamin Constant, de C. Jordan, de M. de Serres et de Berryer. Madame Thiers a fait pour son mari ce que madame Ledru-Rollin a fait pour le sien, en publiant ses discours politiques et écrits divers. En Amérique, les discours de l'illustre Calhoun étaient publiés en 1812. — N'aurons-

empreints du charme particulier de l'accent français, captivaient l'aréopage américain. Il exerça une telle influence dans la politique de Washington que, sous la présidence de Pierce, il fut nommé ambassadeur de la république en Espagne, en 1853, alors qu'il était question de l'achat de l'île de Cuba. La résolution de son caractère, la renommée de ses hautes lumières, les aptitudes politiques dont il donna cent exemples dans les discussions du Sénat, le désignèrent tout naturellement pour aller soutenir les intérêts de l'Amérique dans les transactions difficiles de la diplomatie auprès des cours étrangères.

XII. — Cependant, il reste à suivre dans leurs derniers replis les sentiers qui conduisirent, pas à pas, Pierre Soulé au sommet de la confiance publique, et à bien signaler les éléments d'anarchie et de scission que l'avocat louisianais eut à soulever, à discerner et à refondre dans le creuset. Un observateur sagace nous a fourni les données nécessaires à cette psychologie profonde, parce qu'il a étudié la difficulté sur place, et qu'il a pu voir Pierre Soulé à l'œuvre. Voici comment il a analysé la situation et mis la main dans le secret de l'élévation de l'orateur castillonnais, devenu un citoyen des plus illustres des États-Unis. Il faut dire que l'étude du problème se faisait en 1852, et que l'écrivain suivait la marche de l'opinion, en la prenant au point où elle se trouvait il y a trente ans.

Ce fut d'abord comme volontaire de la politique que Soulé suivit le drapeau de son parti. Il était entré, en arrivant, dans les rangs de la démocratie jeffersonienne. Devenu, grâce à l'influence de sa parole, le drapeau de la

nous pas les discours politiques et les plaidoiries célèbres de notre Pierre Soulé ?

population d'origine française, ses efforts pour déraciner le whigisme[1] de la Louisiane et y implanter la démocratie, popularisèrent de bonne heure son nom au sein de l'ancienne population. On n'avait pas encore vu de grand orateur français, et celui-ci était aussi éloquent dans la langue de Sheridan que dans celle de Mirabeau. Cette double puissance lui permit d'exercer une double influence sur les masses de diverses origines qui habitent la métropole du Sud. Personne ne s'était jamais élevé, avant lui, à la hauteur d'un rôle aussi difficile et aussi nécessaire, à l'époque où il en fut comme providentiellement investi.

Il y avait plus de trente ans que la Louisiane avait été cédée à l'Union par le premier consul. Le flot des hommes du Nord débordait sur le pays avec une impétuosité dangereuse pour l'existence des premiers occupants. Les nouveaux venus apportaient en Louisiane une remarquable intelligence des affaires et ce système de banques folles qui devaient, par l'exagération du crédit, amener l'expropriation des détenteurs du sol.

P. Soulé vit, un des premiers, le danger de la banknote américaine, de cette monnaie de chiffons (*rag money*), comme l'appelait le général Jackson. Il la repoussa pendant longtemps en lui opposant des banques locales, fondées par les capitaux louisianais. Il devint lui-même,

1. La *Revue des Deux-Mondes* a raison de dire (livraison du 1er août 1879) que les termes *whigs* et *tories* ont souvent changé de sens, et on a pu prétendre qu'ils n'en avaient plus. Le whigisme représenté par M. Gladstone, et le torysme par lord Beaconsfield, ne sont plus les nuances que représentaient lord Abeerden, Palmerston, lord Stanley, sir Robert Peel. — Ainsi en est-il en Amérique; car les whigs, dans les États du Sud, formaient une sorte d'aristocratie. P. Soulé avait deux péchés véniels que les Anglo-Saxons ne pouvaient lui pardonner, disait une feuille de la Louisiane : il était *démocrate* et *naturalisé*. La démocratie ne plaisait pas à ces descendants de nous ne savons plus quels ducs et pairs; et ils n'aimaient pas les *naturalisés* plus ou moins démocrates.

à cette époque, président d'une banque, et signala son passage à la tête de cette institution en faisant construire le plus bel édifice de la Nouvelle-Orléans, la Bourse Saint-Louis.

Nous voudrions dire tout ce que fit sur ce point P. Soulé, pour rendre moins désastreux le choc inévitable des deux races. A la tête de ses concitoyens d'origine française, il disputa le terrain pied à pied aux Anglo-Américains ; et, soit comme orateur dans les meetings, soit comme membre de la Convention chargée de reviser la constitution, il retarda suffisamment l'heure de la suprématie américaine, pour donner aux plus traînards de son parti le temps de ne pas être pris au dépourvu.

Cette mission accomplie, les deux peuples se donnèrent la main, et P. Soulé se trouva naturellement l'homme le plus important du pays. On le lui prouva en lui confiant le mandat le plus honorable dont l'État pût disposer : la Louisiane le nomma son premier sénateur au Congrès des États-Unis.

C'était la première fois qu'un Français allait faire partie de ce corps auguste, composé de toutes les célébrités de la grande république du Nord. Cette circonstance, jointe à sa réputation d'éloquence qui le précédait au Sénat, attira, le jour où il fit son premier discours, un grand concours d'hommes politiques à l'assemblée de Washington. Il parla sur la question de la guerre du Mexique et se plaça, dès ce moment, au niveau des plus grands orateurs de l'Union. L'illustre Calhoun reconnut son successeur dans ce jeune collègue qui ne craignait pas de regarder les négrophiles en face et de démasquer ces spéculateurs de philanthropie, malgré leurs cris et leur nombre. Oh ! si le vieux défenseur des droits des États (Calhoun) avait pu vivre assez longtemps pour assister à la suprême lutte du Nord contre le

Sud sur la question californienne, combien son cœur se serait épanoui à la grandeur du spectacle ! L'admission de cette immense contrée au sein de l'Union, détruisait l'équilibre politique et commercial entre les deux fractions du pays. Le Nord, abritant sa cupidité sous le drapeau de la philanthropie, affectait de s'indigner à la pensée que ces territoires de la mer Pacifique allaient devenir des États à esclaves ; le Sud, au contraire, qui se sentait très faible déjà dans les conseils du gouvernement, comprenait très bien qu'en sacrifiant la Californie aux abolitionistes, il se vouait irrévocablement à la dépendance et à la misère. La discussion de cette importante question occupa le Sénat pendant plusieurs jours ; mais ce qui l'intéressa surtout, ce fut la lutte qui s'engagea sur ce terrain entre P. Soulé et l'honorable Henri Clay. Toute la presse retentit de cette rencontre oratoire entre deux hommes dont l'un était regardé, depuis plus de trente ans, comme le premier homme d'État de son pays, et dont l'autre, devenu son égal dans cette circonstance, se plaça dès ce jour à la tête des hommes du Sud [1].

Le Sénat entendit, plusieurs fois depuis, l'orateur franco-américain ; sa parole vive et colorée alla toujours jusqu'au cœur même de l'Union. Désormais, P. Soulé n'était pas seulement l'orateur populaire de la Louisiane, il devint un des premiers citoyens de la république.

Voilà comment, en 1852, l'évolution et le mouvement ascensionnel de P. Soulé, dans sa renommée d'homme éloquent et d'homme politique, étaient compris et appréciés, en raison des circonstances sociales, commerciales et

1. Ceux qui, comme Prosper Barousse (*Journal de Toulouse* du 17 juillet 1852), étaient sympathiques au Sud, tenaient compte des circonstances de temps et de lieu, n'ignorant pas la prédominance des intérêts divers, dans le Nord manufacturier et dans le Sud agricole.

politiques, et au moment même de la plus riche floraison de cette luxuriante individualité. C'était avant l'explosion des luttes dernières de 1861-1865; avant les modifications profondes qu'a subies la question du Sud; avant l'écrasante victoire du Nord, avant l'intronisation de cette nationalité nouvelle des Yankees, plus âpre, plus industrieuse et plus rusée que les autres.

XIII. — Mais nous ne devons pas négliger ce qui fait ressortir davantage les succès oratoires de notre Ariégeois en Amérique, et qui se déduit justement des caractères de roman qui s'attachent aux débuts de la carrière politique de Pierre Soulé. L'anglais n'était pas sa langue maternelle; il ne l'apprit qu'à l'âge d'homme, et c'est pourquoi il faut admirer comment la célébrité fut conquise par ces lèvres éloquentes, malgré les difficultés naturelles d'un idiome étranger. Le roman, mais le roman grandiose, coule à pleins bords dans cette virile et singulière existence, semée de vicissitudes si étranges, et la plupart si glorieuses. Et pour ce qui est de l'élévation politique de Soulé, nous avons fait remarquer que c'est la première fois qu'en sa personne un Français était nommé sénateur des États-Unis.

Ceux qui ont voulu apprendre les langues étrangères à un âge avancé de la vie, savent devant quelle difficulté spéciale il faut se débattre, par la seule raison d'avoir laissé passer l'enfance ou l'adolescence, seule époque où l'on puisse sans effort s'assimiler les idiomes les plus rudes et les plus compliqués. P. Soulé se mit à l'anglais à vingt-six ans, et il y réussit si promptement et si complètement qu'il parvint à charmer, par ses discours en langue étrangère, l'oreille des Américains[1]. Il nous a été rapporté

1. Un journaliste américain, rendant compte du discours de P. Soulé dans

par des créoles de la Louisiane que, depuis quelques années, on met des fragments des harangues de Pierre Soulé entre les mains des jeunes Américains, à titre de modèles d'éloquence ou de morceaux classiques ; qu'on les étudie, qu'on les apprend, comme dans nos universités d'Europe on apprend les *Oraisons funèbres* de Bossuet ou les *Méditations* de Lamartine.

Quoi qu'il en soit, on sera frappé, comme nous l'avons été, — en lisant ces assauts d'éloquence américaine, soutenus par des lèvres ariégeoises, — du ton courtois et même respectueux de ces débats de Washington, dans un pays qui ne passe pas pour être excessif en urbanité. Quel contraste avec les scènes tumultueuses de nos Chambres françaises, à certaines heures de notre histoire [1] ! Et, même en Amérique, nous trouvons que les hommes du Sud, question d'esclavage à part, obtiennent une sorte de supériorité oratoire et de dignité parlementaire sur le Nord, en ce sens que les orateurs du Nord se ressentent toujours de la rudesse saxonne dans la sphère littéraire et grammaticale ; et qu'à cet égard le Sud l'emporte sur le Nord par une plus grande aménité dans la langue parlementaire. La lecture des discours de Pierre Soulé, empreints en général d'une particulière véhémence, se distinguent spécialement par ce ton contenu, par cette politesse de forme, qui sont un signe de force, et en même temps le plus enviable prestige de la tribune dans les pays civilisés.

la fameuse discussion de 1850 sur le compromis, disait : « Il a abordé son sujet avec hardiesse et a prouvé qu'il était maître des difficultés de la langue étrangère dans laquelle il devait s'exprimer. » (*Vigilant*, rappelant le discours de Soulé, qui occupait huit colonnes du journal *le Globe* du 4 juin.)

1. Qui n'a présentes à la mémoire certaines séances de la Convention ; quelques-unes sous la Restauration, à l'époque de Manuel ; d'autres sous la République de 1848 ; d'autres dans nos derniers temps, jusqu'à ces séances où l'on échangeait le mot de Cambronne ?

On imaginera tout ce qui devait se rencontrer de saisissant et de romanesque dans cette destinée. Pierre Soulé, parti des montagnes de l'Ariège, était appelé à une telle popularité dans la Louisiane, il devait acquérir au Sénat, en résistant seul victorieusement aux plus grands orateurs du Nord, une importance telle, qu'il se trouva, par la force des choses, le champion naturel du Sud, le successeur obligé de M. Calhoun! Chose étrange! cet Ariégeois devait prendre une part considérable aux graves questions qui ont agité les États-Unis de 1830 à 1860, période qui marque une transition entre l'Amérique de Washington et la nouvelle Amérique, fort différente de la première. Il était réservé à un de nos montagnards de génie de s'interposer un jour entre les Yankees envahisseurs et les funestes obstinations des hommes du Sud, dans leurs exigences à l'égard des États libres.

XIV. — Tel était le caractère héroïque et singulier de cette destinée, que plus d'une fois les Américains, en voyant la haute portée de l'homme d'État ariégeois, se posèrent, à son sujet, la question de possibilité, pour sa nomination à la *présidence* des États-Unis. Les journaux faisaient observer, à cet égard, que si la constitution des États-Unis exige que le président soit Américain de naissance, elle se tait sur les qualifications ou conditions requises pour le *vice-président*. Écoutons un journal de New-York, appréciant les hommes les plus remarquables qui avaient figuré à la Convention nationale démocratique de Baltimore (vers 1847) : « Parmi les champions les plus énergiques et les plus remarqués de cette lutte passionnée, nous retrouvons le nom d'un homme qui se fait chaque jour une place plus large dans les fastes oratoires de l'Union, M. Pierre Soulé. Quoique l'animosité de la lutte ne laissât guère de temps

ni d'espace aux effets de tribune, quoiqu'il s'agît d'une bataille et non d'un assaut d'éloquence, M. Soulé a su produire un effet d'autant plus profond que la circonstance s'y prêtait moins.

« Pour beaucoup de ceux qui se trouvaient là, lisons-nous dans une correspondance, il semblait que cette voix puissante et cette argumentation nerveuse, sous une forme pleine de grâce et d'habileté, fût toute une révélation. J'ai entendu, à plusieurs reprises, exprimer autour de moi le regret que M. Soulé ne fût pas éligible aux grandes fonctions constitutionnelles ; l'eût-il été, sa nomination comme vice-président était certaine ; il a même été un moment question, parmi les délégués de l'Illinois, de faire figurer son nom au premier tour de scrutin, quitte à le retirer ensuite, pour rendre hommage à ce magnifique talent. »

Surtout, si l'on considère les développements de la destinée de Pierre Soulé par le côté intime, on est surpris de la trouver remplie de contrastes et de heurts étonnants ; on dirait une de ces créations de Walter Scott, d'Edgar Poë ou de Ch. Dickens, tant cette vie d'homme vous jette dans le fantastique.

Les débuts de jeunesse de P. Soulé ne ressemblèrent pas aux débuts ordinaires ; il y eut du bruit, des heures pénibles et sombres ; mais il y eut aussi des éclairs glorieux. Il fit ses premières études à Toulouse [1] et à Bordeaux ; mais on n'est pas jeune, on n'a pas seize ans pour rien. Lorsque l'intelligence et la sensibilité sont précoces, ne peut-on pas être mordu par les idées politiques, surtout si l'on est méridional et fils des montagnes ? Qui donc, à vingt ans, n'a été républicain, même sous la monarchie, sauf, à quarante ans, à ratifier le premier acte

1. Au collége de l'Esquille.

de foi républicain ou bien à battre en retraite et à changer de peau? A peine jeune étudiant à Bordeaux, P. Soulé eut une affaire politique sur les bras. A seize ans, une boutade en faveur de la liberté, petite conspiration d'adolescent contre les Bourbons, l'obligea à fuir, avec son père, à traverser les Landes, à passer la frontière, à se cacher en Navarre.

Ces premiers incidents de la vie de P. Soulé ne déplaisaient pas à un écrivain anglais. Il aimait dans notre Ariégeois cette fuite, la nuit, de Bordeaux, pour échapper aux poursuites, cette marche à pied de ce jeune homme ardent, seul, sans amis, dirigeant sa route à travers les Landes, ne sachant trop comment trouver le pain pour vivre et le gîte pour passer les nuits, parvenant enfin à gagner la Navarre, où il vécut inconnu plus d'un an, caché sous des habits de campagnard.

« Tout homme, disait l'écrivain anglais dont l'imagination recherchait les individualités romanesques, tout homme qui a lu l'histoire d'Angleterre sera frappé de la singulière ressemblance de ce fait avec celui de la vie d'Alfred, qui, précipité du trône, se vit forcé de dépouiller la pourpre des rois et leurs luxueuses habitudes, pour revêtir les mœurs agrestes et les vêtements grossiers des pâtres. » Aussi cet auteur se complaisait à retrouver, dans le brillant et extraordinaire avocat de la Louisiane, une de ces riches natures qui se sont développées à l'air libre des montagnes : « Quelque chose, dans ses traits et son allure, et surtout dans l'histoire de ses jours passés, révèle puissamment l'origine et l'éducation de la montagne ; son port noble, fier et libre, sa manière franche et tranchée, ses traits beaux, bien dessinés, pleins d'expression, et son corps musculeux disent hautement qu'il passa sa jeunesse avec les montagnards, au milieu de ces scènes imposantes

d'une nature agreste et sauvage, au sein de laquelle tout homme reçoit un sentiment profond qui ne s'efface jamais, un quelque chose qui lui crie le moment d'où il commencera à compter parmi les hommes. »

Rentré en France environ un an après, vers 1818, la fascination de Paris l'attira pour l'achèvement de ses études de droit. Et comment, à cette date, saisir un rapport entre une vie d'études à Paris, la préparation aux carrières libérales d'une part, et d'autre part, la migration de P. Soulé aux terres des États-Unis, pour leur consacrer l'énergie de sa vive nature et la beauté de son talent? C'est qu'il devait survenir à notre jeune et brillant montagnard une deuxième bourrasque dans laquelle, à travers les exaltations de tête et les effervescences de l'esprit d'opposition, naturel à l'âge de vingt-trois ans, on pouvait deviner sa future grandeur américaine[1]. Notre jeune républicain sortait d'une famille honorable qui a toujours fourni des membres à la magistrature et au corps des officiers de l'armée ; il y avait puisé le germe des idées et des sentiments nobles ; mais nos montagnes de l'Ariège, qui jadis avaient des fleuves chargés d'or, n'avaient plus que du fer. On ne pourrait dire que, de 1795 à 1810, la vitalité industrielle, commerciale se fût bien ranimée ; les familles laissaient donc à leurs enfants le soin de se faire, chacun selon son étoile, sa petite fortune.

XV. — N'est-ce pas un coup de tête qui poussera notre jeune Ariégeois, tout pétillant d'esprit et de verve, vers les

1. On a dit de Soulé qu'il était démocrate, parce qu'il avait un cœur chaud, une sensibilité exquise, une organisation passionnée. La destinée l'a-t-elle servi en l'emmenant en Amérique? Se serait-il étiolé dans les pays monarchiques? Plus tard, en effet, ses discours politiques pleins de feu, d'éloquence et d'esprit, revêtus d'un style qui séduisait, impressionnait, entraînait, ne demandaient-ils point les masses pour auditoire?

rives du Mississipi, vers cette colonie encore française en 1802? Aurait-il trouvé en France l'élasticité nécessaire? S'il s'embarque pour l'Amérique, vers 1825, nous le retrouvons, à quelques années de là, le premier des avocats de la Nouvelle-Orléans, à côté des Mazureau, des Grymes et des Benjamin[1], gagnant plus de 150,000 francs chaque année. La France lui aurait-elle offert l'équivalent?

Mais l'échauffourée de Paris qui donna à Pierre Soulé l'occasion de tourner ses idées vers l'Amérique, put lui révéler ses facultés et son avenir. Reçu avocat, et en attendant les clients, Pierre Soulé fonda un petit journal d'opposition, le *Nouveau Nain Jaune*, avec Léon Halévy, Alphonse Rabb, Lucasson, les deux Marseillais Méry et Barthélemy, et l'Italien Santo-Domingo, qui arrivait de Rome, la tête remplie d'articles contre les ultramontains. Le *Nain Jaune* ne tarda pas à avoir un procès, et ce fut Pierre Soulé qui eut à répondre, comme gérant, d'un article qui était de son collaborateur Santo-Domingo. Il n'en déclina pas la responsabilité et fut condamné à trois ans de prison, plus quelques milliers de francs d'amende.

Le jeune rédacteur, traduit en police correctionnelle, fut défendu par Charles Ledru, qui se borna à des supplications éloquentes pour émouvoir le tribunal en faveur de la jeunesse de l'écrivain. P. Soulé se montra plus difficile que son défenseur, et refusa de transiger avec la commisération de ses juges. « Il se leva, dit un biographe, pâle de cette indignation superbe qui est déjà de l'éloquence; une rapide improvisation tomba de ses lèvres,

1. Ce dernier vivait encore dans ces derniers temps et habitait l'Angleterre, où il s'était réfugié après la chute du gouvernement insurrectionnel du Sud, dont il était membre.

comme ces torrents inattendus qui, dans un jour d'orage, descendent impétueusement des cimes élevées où s'était condensée la tempête. L'orateur se révéla aux auditeurs et à lui-même ; il se développa, il grandit au milieu d'un profond silence et de la stupéfaction de ses accusateurs. Sa harangue passionnée se termina par une apostrophe, par une personnalité virulente à l'adresse de l'un de ceux qui siégeaient pour le condamner… Et il reprit son siège au milieu d'un grand tumulte.

« Le lendemain, les journaux reproduisaient cette séance orageuse dans des termes qui dûrent consoler un peu M. Soulé de l'amende et de la prison que lui avaient attirées sa plume et sa parole[1]. »

Mais Pierre Soulé n'était qu'au commencement de son odyssée. Les événements de sa première jeunesse s'étaient si bien compliqués que, d'incident en incident, il se décida à aller demander à l'Amérique un théâtre à son activité. Beaucoup d'Européens, par suite des vicissitudes politiques, comme à la révocation de l'édit de Nantes, comme en 1792, comme après les derniers désastres de Napoléon, s'étaient tournés vers l'Atlantique et l'hospitalité américaine[2].

Pour Soulé, la cause occasionnelle qui devait donner à sa destinée une impulsion extraordinaire et bien inattendue, fut donc ce procès et ses conséquences. Ses amis ménagèrent une évasion à notre impatient prisonnier, et, ayant

1. Alfred Mercier, secrétaire du Cercle louisianais à la Nouvelle-Orléans dans sa *Biographie de P. Soulé*.

2. Soulé préféra l'exil à un emprisonnement de trois ans. L'occasion de s'échapper de Sainte-Pélagie s'étant offerte, il se rendit à Londres avec un passeport pris par Barthélemy. Il devait rejoindre, en Angleterre, un vaisseau en partance pour une des républiques de l'Amérique du Sud et s'y embarquer en qualité de secrétaire intime d'un ministre de cette république; mais il apprit sur la terre anglaise le départ du navire à bord duquel il devait retrouver le ministre. Après cette déception, l'exilé français revint au Havre.

pris son vol vers le Havre, ce fut une proposition du capitaine Baudin (plus tard amiral) qui devait faire de Soulé un grand citoyen américain. Le marin conseillait au jeune Français d'aller mûrir ses idées en Amérique, car il lui trouvait « une tête trop volcanisée pour la température de la politique française en 1824 et 1825 » ; il lui offrit une place sur son navire qui partait ce jour-là même pour Saint-Domingue, d'où il pourrait passer facilement aux États-Unis.

« Il y a des moments décisifs dans la vie, dit un biographe ; ils sont courts, et, plus inattendue est la circonstance qui force à prendre un parti extrême, plus l'homme, frappé de l'intervention subite de ce que nous appelons hasard ou destinée, se sent disposé à obéir au souffle divin qui le pousse vers l'inconnu.

« L'aventureux jeune homme promena un long regard sur l'horizon occidental, comme s'il y eût vu briller sa bonne étoile, et dit avec assurance : — J'accepte [1] ! »

XVI. — Cette acceptation fut la porte ouverte sur un monde nouveau. Mais transplanté dans le Nouveau Monde, il fallait en parler la langue ; et la manière rapide dont Soulé s'assimila la langue anglaise est, à elle seule, un curieux roman.

Il était impossible de se passer de l'anglais. Dès cette époque, cette langue commençait à envahir les chambres judiciaires de la Louisiane, et elle devenait une nécessité pour l'avocat qui avait, non seulement l'ambition du présent, mais aussi celle de l'avenir. C'est pourquoi, pour accélérer son apprentissage, P. Soulé pensa qu'il fallait prendre

1. Alfred Mercier, *Biographie de P. Soulé*. P. Soulé partit pour Saint-Domingue. Mais la République noire n'était pas son but, et il en repartit bientôt pour la Nouvelle-Orléans, où il espérait pouvoir utiliser ses études du droit français.

les moyens les plus efficaces, et il résolut de se réfugier dans les États de l'Ouest, au milieu de populations exclusivement américaines.

Il partit avec quelques dollars qu'une maison française de la Nouvelle-Orléans le força d'accepter, et s'emprisonna dans le village de Bard'stown [1], au Kentucky. Ses épreuves ne commençaient-elles pas, et la première éducation des grands hommes n'est-elle point dans la peine, la contradiction sous toutes les formes? P. Soulé tomba malade, épuisa vite ses faibles ressources et alla frapper à la porte d'un couvent catholique, qui était aux environs de Bard'stown même. Lorsque P. Soulé se présenta aux religieux comme jardinier, les Pères dominicains devinèrent, à la blancheur et à la finesse de ses mains en même temps qu'au charme de sa conversation, que celui qui s'adressait à eux était un *scholar* et non un homme de peine. Néanmoins, ils l'admirent comme tel, après l'avoir recommandé d'une façon toute particulière au frère surveillant, car l'*incognito* que Soulé s'était réservé en entrant au couvent leur faisait craindre quelque mystification.

Il y avait peu de jours que M. Soulé avait été admis dans l'enceinte du monastère américain ; le lendemain même,

1. Le président Boyer, d'après une biographie, accueillit le jeune émigrant muni de lettres du célèbre abbé Grégoire. Nous avons dit que Soulé n'avait que faire dans cette république. Il se rendit à Baltimore, où il rencontra des négociants de la Nouvelle-Orléans qui lui firent comprendre que son avenir se ferait dans cette ville. Il fallait apprendre l'anglais. Voulant se séquestrer dans une région où il n'entendît que l'anglais, il passa dans le Tennessee, et trouva sous le toit de l'illustre Jackson cette cordiale hospitalité qui ne connaît point d'arrière-pensée. Ce fut là, dit un biographe, dans la demeure de l'immortel champion de la démocratie, que le plus éloquent orateur de ce parti à la Louisiane essaya ses premiers mots d'anglais. Il quitta ensuite l'*Hermitage*, emportant les bénédictions encourageantes du vieux général, et se rendit au couvent de Bard'stown, dans le Kentucky.

d'après certains documents, M. Soulé s'étant levé de bonne heure pour aller respirer la fraîcheur du matin, découvrit dans le parc du couvent un bosquet de peupliers dont la vue l'émut profondément, car ces arbres lui parlaient de toute son enfance. Son état de faiblesse (il relevait d'une maladie qui l'avait tenu plusieurs semaines), l'émotion profonde dont il était rempli, cette nature pleine de beauté, tout contribua à le bercer, pour ainsi dire, à le convier au sommeil ; il s'endormit en lisant Virgile et oublia l'heure.

Le frère surveillant, fidèle à sa consigne, ne l'avait pas perdu de vue, il s'empara du livre, qu'il porta au révérend supérieur en lui disant : « Mon Père, cet étranger est un espion. » Mais M. Soulé avait, à première vue, gagné les sympathies du supérieur qui, pour toute réponse, congédia le surveillant et se rendit lui-même à l'endroit où dormait M. Soulé, et, son livre à la main, il attendit son réveil. M. Soulé lui fit alors l'aveu de toute sa vie, lui confia ses infortunes et lui dit que son but, en se réfugiant dans leur couvent, avait été de chercher le repos du cœur et de l'âme, et d'étudier la langue du pays, qu'il lui importait de savoir au plus tôt. Après une heure de conversation intime, il fut résolu que M. Soulé passerait au couvent le temps qui lui serait nécessaire pour connaître la langue anglaise à fond, et qu'en échange des leçons qu'il y recevrait, il ferait le cours classique au collège.

Du reste, nous ne croyons pas être indiscret, en faisant raconter par M. Soulé lui-même sa romanesque apparition au couvent de Bard'stown au Kentucky, en 1825, c'est-à-dire en nous servant du petit journal manuscrit tracé par M. Soulé de sa propre main, pendant son rapide séjour en ce monastère. « J'avais entendu parler, écrit-il, d'un couvent de dominicains à une douzaine de lieues de Bard's-

town; je m'y rendis et m'y offris comme jardinier. Ici commence un des épisodes les plus singuliers de ma vie.

« Le monastère occupe le centre d'un vallon solitaire qui s'échappe en biaisant à travers deux montagnes, dernier point où l'œil va chercher le dernier rayon du soleil couchant. Du haut de ces montagnes descendent, sur des lits de pierres marbrées, des filets d'eau qui, venant se réunir au pied d'une colline en dos de dromadaire, forment une espèce de torrent dont les ondes, froissées par les obstacles qu'elles ont vaincus pour se faire un libre cours, tombent en gerbes murmurantes et font résonner les échos du vallon d'un bruit lugubre et solennel, qui se mêle admirablement au calme de cette solitude. Le soir, quand la nuit n'a jeté sur les cieux que les premiers flots de sa robe étoilée, un nouveau bruit vient tout à coup frapper l'oreille étonnée, c'est le tintement mystique de l'airain religieux, qui annonce la fin des travaux et l'heure de la prière.

« Bientôt des chants se font entendre ; ce sont les moines qui adressent des actions de grâces à l'Éternel, pour un jour de douleur écoulé, qui leur a permis d'expier encore quelque faute [1].

« J'arrivai comme ils récitaient leurs dernières oraisons. Je m'arrêtai un instant à la porte, de peur de les interrompre, et comme je me tenais adossé contre une croisée de la chapelle, j'aperçus devant moi, tout au milieu de l'avenue qui conduit au monastère, une perche en croix portant une bande de hêtre avec ces mots : « *If you want anything, ring the bell, the porter will come* (si vous avez besoin de quelque chose, sonnez la cloche, le portier viendra). » Il y

1. M. Soulé parlait des ordres religieux d'après les idées généralement reçues, sans entrer dans les nuances qui distinguent un ordre d'un autre ordre.

avait tout plein de charité dans cette inscription ; elle me rendit un peu de courage.

« La cloche annonça la fin des cantiques, et douze dominicains, en habits blancs, la tête à demi-rasée, sortirent de la chapelle. L'un d'eux m'aperçut et vint à moi ; c'était le supérieur. Je pus à peine lui dire deux mots, il me prit par la main et me conduisit dans une salle où était dressée une table modestement fournie, et il m'offrit à manger. Je pris un verre de lait, quelques fruits et un morceau de pain. Je fis ensuite comprendre que j'attendais qu'ils voulussent me donner un asile et de l'occupation. Ils me répondirent que je trouverais l'un et l'autre parmi eux. « Nous vous « donnerons l'un, dit le supérieur, parce que c'est pour « nous un devoir et un plaisir de vous le donner, et nous « vous procurerons l'autre, parce que le travail vous aidera « à passer les longues heures de la solitude, à vous distraire « de vos malheurs. »

« Je fus aussitôt introduit [1] aux autres moines qui me présentèrent tous la main et semblèrent s'intéresser vivement à ma situation. Le lendemain, j'étais plus fatigué que la veille, ils me conseillèrent du repos, et je passai toute la journée à battre les environs que je ne connaissais pas encore. Je suivis le cours du torrent. (Soulé arrive à un lac entouré d'arbres, et il se demande dans sa rêverie si le calme de ces forêts isolées n'est pas préférable à l'agitation des villes). Je me hâtai de retourner au monastère, et tous les frères s'applaudirent de me trouver plus gai, plus parlant que je ne l'avais été le jour précédent. Je me faisais donc doucement aux austérités de la vie monastique, jetant parfois un regard vers ces jours d'agitation et de trouble,

1. M. Soulé, quand il écrivait ces lignes, commençait à se ressentir du milieu anglais. *Introduire* quelqu'un à quelqu'un (le présenter) est une locution usuelle chez les Anglais.

où, bien jeune, je me vis, au sein d'un immense empire, l'objet des craintes du pouvoir. Je me rappelai quelquefois le moment où, placé entre la conscience et la cupidité, entre l'infortune et toutes les prospérités d'une situation brillante, j'ai mieux aimé dire adieu au bonheur pour me vouer aux revers, que de faire au crime heureux l'hommage de la vertu persécutée. Cette pensée relevait mon courage, donnant à mon âme une sorte de sublimité qui vaut certes plus que des couronnes.

« Le bosquet des peupliers devait être pour moi un séduisant asile, où j'irais souvent reposer mon cœur des agitations pénibles qui l'auraient agité pendant le jour, et mon corps des fatigues auxquelles il se serait condamné. C'est surtout quand la conscience est tranquille, quand nul regret, nul remords ne l'agite, que la solitude a des charmes, qu'on trouve du bonheur à contempler cette voûte céleste qui, dans ces magnifiques climats, semble être constamment voilée d'un sourire de l'Éternel. Un jour, après m'être fatigué à recueillir quelques fleurs sauvages, je m'assis sur le banc qui borde le lac Génézareth. Là, l'œil fixé sur l'onde immobile, la tête languissamment penchée sur mes mains, je me livrai aux méditations les plus douces, aux pensées les plus consolantes. D'abord, je rêvai tout éveillé, puis m'endormis profondément [1], etc. »

Pendant le temps que Pierre Soulé passa dans cette solitude des forêts du Kentucky, les dominicains de Bard's town ne soupçonnaient guère qu'ils abritaient sous leur tente hospitalière, celui qui devait tenir tête au sénateur de leur État, à Henri Clay, et qui serait, après 1850, l'héritier de la gloire, de la popularité et du prestige,

1. Notes que nous avons pu extraire d'une communication bienveillante faite par la famille de M. Soulé, résidant à la Nouvelle-Orléans.

en même temps que des talents oratoires de John Cadwel Calhoun, à cette époque (1825) vice-président des États-Unis; mais, de son côté, l'exilé de l'Ariège aiguisait et préparait les armes par lesquelles il devait percer dans la publicité. Il avait pu, dans cette oasis, refaire son âme et son cœur meurtris, et en même temps il avait si bien appris l'anglais que, quelques mois seulement après son départ de la Nouvelle-Orléans, il y rentrait, se faisait admettre au barreau et se trouvait en mesure, dix-huit mois après son arrivée en Amérique, de plaider sa première cause dans la langue anglaise, de gagner un procès très important et de se faire admirer de tous et de chacun, cour, jury, auditeurs, par la force de sa logique et par sa parole éloquente; en sorte que les journaux américains vantèrent, outre sa connaissance du droit, « sa voix lucide, sonore et mélodieuse, et son accent étranger qui, loin de lui nuire dans l'idiome anglais, ajoutait à l'intérêt et à la force de sa belle parole [1] ».

XVII. — Après les phases aventureuses du début, le roman devait accompagner Pierre Soulé jusque dans les positions officielles qu'il fut appelé à occuper en Europe, au nom de l'Amérique; un épisode commença pour lui sous forme comique à Paris, pour se terminer à Madrid sous forme tragique et sanglante.

P. Soulé, à son retour de Madrid en 1849, passa quelques semaines en France, pour y revoir ses anciens amis et y étudier les hommes et les choses de la République de 1848. Cette étude lui parut peu satisfaisante. Les idées de nos hommes politiques s'accordaient mal avec les données de l'Union américaine, et Soulé s'apprêtait à retourner

1. Voir notamment le *Daily Wisconsin*.

à Washington avec de singulières impressions. Quelques jours avant son départ, il exprimait son désappointement devant M. Frédéric Gaillardet, l'auteur de la *Tour de Nesle* avec Alexandre Dumas père, bien connu dans le monde des lettres et dans le journalisme américain, auquel il collabora pendant plus de vingt ans, mais qui, depuis quelque temps, était revenu en France. Le sénateur regrettait de n'avoir pu juger par lui-même de ce que la France démocratique avait à attendre de son prince-président. Il savait, et il répétait comme tout le monde les idées, les sentiments contradictoires qui avaient cours sur la valeur ou la nullité du prince Napoléon Bonaparte.

M. Frédéric Gaillardet chercha à faire revenir P. Soulé de ses préventions et des erreurs qui n'avaient plus cours que dans les estaminets ; écoutons son propre récit. Il dit au sénateur américain : « Eh bien ! voulez-vous en juger par vous-même et connaître le président ? Je suis dans d'assez bons termes avec lui et avec son chef de cabinet, M. Mocquart, pour me permettre de présenter un homme aussi marquant que vous à sa réception hebdomadaire de l'Élysée, qui a lieu demain jeudi. Venez sans façon. Ces réceptions ressemblent un peu à celles du président des États-Unis à la Maison-Blanche de Washington. — Eh bien, j'accepte, dit Soulé. Je ne suis pas fâché de voir de près *votre* président. »

Le publiciste de New-York s'empressa d'écrire à « l'excellent et spirituel Mocquart », pour que le prince l'excusât de la liberté qu'il allait prendre, et pour qu'il fût prévenu de la valeur politique et sociale de celui qui allait le saluer. M. Gaillardet avait pensé qu'étant averti, *son* président, comme disait Soulé, exercerait sur celui-ci le prestige que subissaient presque tous ceux qui l'approchaient. Le journaliste du Nouveau-Monde y mettait, en quelque sorte,

un amour-propre d'avocat voulant gagner sa cause. Il voulait rectifier les idées de M. Soulé sur le compte du président de la République de 1848 ; mais la mise en scène qu'il avait conçue échoua complètement.

Il raconte qu'à peine avait-il présenté son voyageur au maître de l'Élysée, qu'il sentit aussitôt que la lettre d'avis n'était pas parvenue au prince ; car la première question que Napoléon fit à Soulé, fut celle-ci : « Vous êtes Américain, monsieur ? »

« Je m'empressai, continue M. Gaillardet, de décliner les titres et qualités de celui qui, Français de naissance, était devenu une des gloires du barreau et du Sénat américain. Louis-Napoléon, qui est essentiellement affable et bon envers tout le monde, craignit sans doute d'avoir blessé l'amour-propre du visiteur éminent qu'il devait connaître de nom, car il garda, pendant quelques secondes, un silence embarrassé, qu'il ne rompit que pour demander au sénateur de la Louisiane des nouvelles... de la crevasse du Mississipi débordé.

« — Elle est bouchée, monsieur le président », lui répondit Soulé avec un sourire d'une terrible éloquence.

« Le prince lui exprima gracieusement le désir de le revoir et l'entretien en resta là. Ma cause était perdue, dit M. Gaillardet, Soulé voulut s'éloigner à l'instant même. Je sentis qu'il était profondément atteint, et je cherchai en vain à panser sa blessure en invoquant en faveur du prince l'excuse de ses préoccupations si nombreuses. Mais rien n'y fit : Soulé resta avec ses convictions sur le peu de portée intellectuelle du président. »

Combien l'impressionnabilité méridionale rend ombrageux, et donne de réalité à de chimériques suppositions ! Sans doute le président comprit bien vite qu'il était mesuré par son visiteur ; son embarras ne pouvait, selon

M. Soulé, venir que de cette cause. « Je suis sûr, ajoutait Soulé, que le prince *m'a détesté aussi vite que je l'ai jugé.* Il ne me pardonnera pas sa *crevasse* et mon *bouchon.* »

N'oublions pas cette impression de 1849, ni cette visite à l'Elysée, qui s'ancrèrent dans l'esprit de Soulé et dont nous allons retrouver la réminiscence toute vivante, quelques années après, et à l'état d'idée fixe, comme au premier jour.

C'était vers 1854. Soulé, qui avait été, nous le disons en un autre endroit, l'âme de la conférence d'Ostende, venait de rentrer à Madrid, où il représentait les États-Unis, lorsqu'il fut invité, comme tous les membres du corps diplomatique, à un bal donné par le marquis de Turgot, ministre de France, à l'occasion de quelque anniversaire national. Il s'y rendit avec sa femme et son fils, qui était son premier secrétaire. Madame Soulé passait au bras de celui-ci devant un groupe de cavaliers, lorsqu'elle entendit le duc d'Albe dire à ses amis : « Voici Marguerite de Bourgogne qui passe ».

Ce mot fut-il réellement dit à l'intention de madame Soulé ? C'est ce que l'on se demande. Toujours est-il que ce ne pouvait être qu'une allusion à son apparence physique; car si elle était aussi belle et forte que certain personnage de la *Tour de Nesle*, c'était, dit M. Gaillardet, qui a longtemps vécu dans la société américaine, une honnête femme que jamais la médisance n'avait encore effleurée. Mais elle ne le comprit pas ainsi, et son fils alla aussitôt demander raison au duc d'Albe de l'insulte qu'il avait adressée à sa mère. Une rencontre fut décidée.

En apprenant ce qui s'était passé, Soulé demanda, de son côté, réparation au marquis de Turgot, qu'il prétendit rendre responsable de l'outrage fait à une femme dans son salon, par le beau-frère de son maître. Le marquis eut beau

protester de son innocence, rien ne put dissuader Soulé que cette scène était un coup monté contre lui, par ou pour les Tuileries. On avait voulu, en l'insultant, plaire à l'empereur et à l'impératrice qui le regardaient comme un ennemi, depuis la malheureuse issue de sa présentation à l'Élysée. Bizarre et curieux effet des idées préconçues! s'écrie M. Gaillardet, dont nous suivons le récit.

Le double duel eut lieu, sans résultat fâcheux, entre le duc d'Albe et le fils de M. Soulé, mais avec une balle dans le genou pour le marquis de Turgot, qui en demeura boiteux le reste de ses jours.

XVIII. — Le roman devait entrer si avant dans cette destinée si glorieuse et si éprouvée, que P. Soulé vit fondre sur sa patrie adoptive les catastrophes qu'il s'était efforcé, pendant vingt ans de luttes, d'éloigner et de conjurer. P. Soulé voulait éviter toute guerre entre le Nord et le Sud, et il dut assister à cette formidable guerre de la sécession, après laquelle la victoire du Nord écrasa momentanément le Sud, en abolissant l'esclavage, cause réelle ou apparente du conflit. Cette victoire souleva aussi, avec la prépondérance exclusive du Nord, de nouveaux problèmes qui, loin d'être résolus, ont exaspéré les anciens antagonismes de races, et en ont créé de nouveaux peut-être plus redoutables pour l'avenir; car la répulsion des hommes du Sud pour les Yankees semble plus vive que jamais, à la suite du régime inauguré depuis vingt ans.

Tandis que Soulé aimait à s'appuyer sur la constitution de Washington, fondée sur le respect d'un traité et sur l'équilibre entre le pouvoir de l'Union et l'autonomie des États ; tandis que son patriotisme plaçait, avant tout, sa chère Louisiane un peu à la façon dont un des premiers hommes d'État du Massachussetts, Josiah Quincy, entendait

le patriotisme en 1811 [1], le sénateur de la Louisiane était destiné à voir, de son vivant, la constitution de Washington, inaugurée en 1790, s'effondrer en 1861. Il put constater, dès l'année 1851, un courant qui s'établit en Amérique, et que plusieurs ont attribué à un travail de sociétés radicales occultes, dont le mot d'ordre partait d'Europe [2], et dont la tendance marchait à la destruction des autonomies locales, pour y substituer l'unité de tous les peuples dans une république universelle. Quelle déception cruelle pour Soulé d'assister à l'abandon continu, par les Américains, de leurs traditions nationales, et de la plupart des idées que les puritains semblaient avoir gravées dans l'âme de leurs descendants! Quel spectacle navrant surtout pour l'homme d'État ariégeois lorsque, la guerre civile étant engagée depuis 1863, avec la prise de Richmond, capitale des États confédérés, il vit s'évanouir sa dernière espérance, et la chute du Sud et de la Louisiane entraîner leur subordination politique à l'égard du Nord! Soulé dut verser des larmes, en présence de l'écrasement du Sud et de l'anéantissement des planteurs. Qu'était cet état de choses, qui déjà commencé sous les yeux de notre sénateur, devait arracher plus tard à une feuille publique les cris suivants : « Nous avons traité le Sud, non pas avec sagesse et prévoyance, mais comme Attila et Gengis-Khan traitaient leurs ennemis vaincus. Nous avons détruit le génie, la valeur, l'esprit d'entreprise des États du Sud; nous leur avons donné une paix qui est synonyme de banqueroute et

1. « Le premier amour patriotique de mon cœur est pour la communauté du Massachussetts. Si je chéris l'Union, c'est que j'attends d'elle la paix, la prospérité et l'indépendance de mon pays. » (*Life of Josiah Quincy*, p. 212.)

2. Plusieurs Américains attribuèrent au voyage de Kossuth aux États-Unis, en 1851, le résultat d'avoir donné une nouvelle impulsion à la franc-maçonnerie; et l'on a prêté à une société, créée en 1867 sous le nom d'*Order of American Union*, le but de détruire le catholicisme.

de désolation [1]. » Pierre Soulé, qui avait voulu, envers et contre tous, même dans le Sud, la perpétuité du lien entre tous les États, ne put se dissimuler, avant de descendre dans la tombe, que la persistance des idées séparatistes s'accentuerait d'année en année, et que le sentiment de la revanche s'exalterait après la réparation des ruines matérielles.

Du moins, aux yeux de la postérité, le prestige qu'obtint l'orateur ariégeois au milieu des Américains, par les hautes qualités de sa personne toute d'exception, résistera à tant de secousses. « Né au milieu des montagnes, sur une terre lointaine, il avait été jeté par la persécution des opinions politiques, comme on disait en Amérique, sur des plages éloignées », après avoir subi les redoutables épreuves du malheur. Nos arrière-neveux répéteront qu'un étranger, venu au milieu d'hommes qui ne parlaient pas sa langue, ne possédant pas le sou qui fait vivre, le vêtement qui couvre et protège, put cependant étonner et ravir les citoyens des États-Unis, dans la période de 1840 à 1860; car on vit ce même étranger, après seize ans de séjour parmi eux, prendre la place du plus grand orateur d'un grand État. « On allait applaudir à son éloquence, on respectait son caractère et ses vertus; on admirait la courtoisie et l'élégance de ses manières, et on l'aimait pour la bonté de son cœur et sa générosité [2]. »

Mais il est besoin de nouveaux détails pour compléter cette étude sur cette grande figure ariégeoise. On les trouvera dans le chapitre suivant.

1. Le *New-York Herald* du 9 septembre 1874.
2. *Essai sur les hommes les plus remarquables du barreau de la Nouvelle-Orléans.*

CHAPITRE VIII

Suite de la SECTION DES ORATEURS POLITIQUES qui ont révélé l'Ariège. — Suite de l'étude sur Pierre Soulé. — Appréciation de son caractère civique et politique. — Sénateur du Sud, eut-il quelque clairvoyance pour son pays d'adoption ? — Un trait sublime, quand on lui reprocha la simplicité de son bagage en arrivant en Louisiane. — Sa chemise. — Popularité de Soulé, malgré le parti des whigs. — Bien qu'il ait défendu les pays à esclaves, était-il un véritable esclavagiste ? — Les whigs de la Louisiane le traitaient d'abolitioniste. — Son caractère de gentleman. — Comment il usa de sa popularité dans la crise financière de 1838. — Moralité de l'homme d'État et du diplomate. — Sa façon d'envisager la question de l'île de Cuba. — Son attitude à Madrid. — S'il défendait le *flibustérisme*. — Influence exercée par Soulé, pour modifier la doctrine de Monroë sur la non-intervention. — Conférence d'Ostende. — La guerre de la sécession, 1861-1864. — Lettres de P. Soulé à l'amiral Farragut, lors de la prise de la Nouvelle-Orléans. — Son emprisonnement au fort Lafayette, dans la baie de New-York. — Si Lincoln contribua à son élargissement. — Dernières années de P. Soulé. — Mort de celui que les Américains appelèrent le *chevalier Bayard* de la démocratie.

I. — On se demande quelle figure, en définitive, a faite Pierre Soulé, s'il eut un beau caractère civique, si l'histoire le classera parmi ces nobles individualités qui sont l'honneur d'un pays. Pierre Soulé a vécu avant et après la fameuse guerre de la sécession des États-Unis. Homme de la Louisiane, sénateur du Sud, comment P. Soulé a-t-il soutenu son mandat? Eut-il quelque clairvoyance pour son pays adoptif ? Et, dans la grande question qui agita l'Amérique, fut-il par raison et par conviction un véritable esclavagiste ? Appartenant au Sud et à ses intérêts, peut-on dire, d'après ses discours, que notre vieux démocrate des Pyrénées ariégeoises fut partisan de l'esclavage, de cette

doctrine abusive, antihumaine, que condamnent à la fois le droit naturel, la religion et la justice?

Il est facile de répondre, sans contestation aucune, que P. Soulé fut un démocrate et un patriote honoré pour la naïveté et la sincérité ardente de ses convictions. Le caractère de Soulé s'affirmait dans les luttes de toute sorte qu'il eut à soutenir pendant sa vie, luttes qui renaissent sans cesse dans l'arène civique, surtout lorsqu'on a une supériorité qui doit nécessairement porter ombrage[1].

Celui qui fut son rival se trouva être, dit-on, un avocat de talent, en compétition avec P. Soulé comme collègue au barreau. Ce fut pendant la vive agitation électorale de 1840, lors de la nomination du président de l'Amérique, que P. Soulé et Étienne Mazureau se trouvèrent l'un contre l'autre à la tête de deux partis opposés. Mazureau était Français de naissance, intelligent et instruit, mais, au dire de plusieurs feuilles américaines, peu pourvu de discrétion judicieuse, dur et souvent imprudent dans ses paroles.

On nous permettra de citer ici un trait emprunté aux discussions de ces deux hommes de palais, parce qu'on y prendra l'idée du noble et beau caractère démocratique de P. Soulé. Avant 1840, avant d'être porté au Sénat, Soulé

1. Dans la politique, M. Soulé trouva des ennemis ou des adversaires acharnés, même dans le Sud. — Les whigs le poursuivirent à outrance pendant sa campagne contre le compromis de Henri Clay, d'autant plus que l'autre sénateur de la Louisiane, M. Downs, entendait autrement que M. Soulé les intérêts du Sud, et qu'il se rattacha au système de H. Clay. Aussi, après cette lutte contre une loi sortie du cerveau de H. Clay, P. Soulé semblait devoir succomber; mais si plus tard on demeurait convaincu que cette loi, inapplicable au Sud, compromettait ses intérêts et sa destinée, Soulé devait paraître un des grands hommes du siècle.

Ce sont les whigs qui faisaient à Soulé l'opposition *nativiste*, lui reprochant d'être né hors de l'Amérique, d'être étranger; leur préférence pour le *nativisme* leur fit trouver étrange qu'on eût élevé au poste de sénateur un *foreigner*. Ils allèrent jusqu'à accuser Soulé d'être un *abolitioniste*.

était déjà un orateur populaire consommé. Ayant créé lui-même sa fortune par son énergie, tout en appartenant à une honorable famille où l'on comptait, d'âge en âge, des officiers de l'armée et des magistrats, il connaissait les mobiles secrets qui ont prise sur le peuple et sur les classes bourgeoises, et savait les mettre en œuvre. Mazureau, qu'on disait plein de l'orgueil des classes supérieures, quelque peu pédant et sentant l'école, méprisait profondément quiconque aspirait à se mesurer contre un adversaire muni de toutes les armes universitaires, sans apporter dans la lutte les mêmes avantages. Mais il dut bientôt changer de manière de voir et reconnaître, dans le montagnard de l'Ariège, un émule de talent, d'instruction et d'éloquence. De fait, Soulé remporta de telles victoires que son adversaire se résolut à la retraite, et se confina sur le terrain de la jurisprudence où il demeurait sans rival.

Mais voici l'escarmouche que nous voulions rapporter, et où l'on voit à découvert l'âme fière de P. Soulé. Un jour, Mazureau, dans une de ses harangues, avait fait allusion à la présomption de l'homme qui, débarqué dans le pays peu d'années auparavant, *avec sa seule chemise sur le dos*, prétendait lui enseigner la démocratie. P. Soulé, le grand avocat de la Louisiane, accepta le reproche : Il conservait, dit-il, en répliquant, cette chemise comme une relique ; elle lui était plus chère que les plus somptueux vêtements. Commune et grossière, elle convenait à un républicain exilé et pauvre. C'était dans cette chemise que son fils unique venait d'être baptisé à la foi démocratique ; c'était dans cet humble vêtement qu'il désirait être enseveli à son dernier jour.

On dit, en effet, que lorsque, pour la première fois, Soulé mit le pied sur le territoire de la Nouvelle-Orléans, il ne possédait qu'une seule chemise ; ce qui n'était

que trop explicable après ses voyages, ses infortunes, sa vie errante de rivage en rivage, ses maladies diverses qui avaient épuisé ses ressources. Mais il faut remercier l'avocat Mazureau d'avoir fait allusion, non par motif de tendresse, à cette unique et glorieuse chemise restée sur le dos de l'illustre Soulé, au temps de sa détresse et de son obscurité, alors qu'il cherchait sa voie et créait sa vie. L'adversaire fut bien inspiré de créer un incident avec ce *dernier vêtement* de son rival, évoqué dans ses discussions; car il fournissait à celui-ci un des mouvements oratoires « les plus nobles et les plus éloquents qu'il ait eus peut-être[1] », au dire des assistants.

Un journaliste du Midi de la France, qui semble avoir habité l'Amérique au temps de Soulé, parle avec attendrissement de la scène grande et simple de ce vêtement primitif, dont l'orateur ariégeois se fit un triomphe oratoire. On dirait qu'il la raconte en témoin oculaire. Après avoir rappelé que le navire rencontré par Soulé au Havre, en 1825, était en partance pour la Nouvelle-Orléans, le journaliste méridional fait observer que ce vaisseau emporta l'écrivain condamné et sa fortune. « Sa fortune, c'étaient quatre chemises dans un mouchoir, ainsi que cela lui fut reproché un jour en plein meeting. » Et, à ce sujet, le publiciste entre dans les détails, pour montrer comment Soulé répondit au reproche dont on avait eu la prétention de lui faire une injure. Au lieu de rougir d'avoir été pauvre, le grand avocat s'en glorifia publiquement et donna, au peuple assemblé, un de ces spectacles qui frappent tout autant les

1. Un journal américain disait, en 1843, que M. Soulé conservait ce précieux débris de sa situation d'autrefois; et qu'au baptême de son fils, il l'en couvrit avec sa bénédiction, tandis que sa voix éloquente demandait pour lui le cœur et le courage au milieu de l'infortune. Il pouvait parler de ces triomphes qui donnent un nom sans tache, et une dignité qu'il ne faut pas compromettre.

multitudes que celui des orateurs romains déchirant leurs tuniques dans le Forum, pour montrer aux citoyens les blessures qui décoraient leurs poitrines. Soulé monta sur les *hustings*[1] accompagné d'un enfant de dix ans, qui portait sur son épaule le bâton de l'émigrant, et au bout de ce bâton le mince bagage dont on a parlé. Cet enfant était son fils unique. Il le présenta à la multitude en quelques mots ; puis, adressant directement la parole à celui-ci, il lui dit de ne pas oublier son origine : « Je te lègue ma garde-robe d'émigrant, ajouta-t-il, comme le meilleur encouragement à la modestie pour le présent et au travail pour l'avenir. Garde ces témoignages de notre pauvreté avec autant de fierté que les grands du vieux monde conservent les portraits de leurs aïeux. Ils t'empêcheront d'oublier, même dans la prospérité, qui nous sommes, en te rappelant continuellement d'où nous sortons[2]. »

II. — Aussi, par ses qualités et par ses talents, Soulé mérita-t-il d'arriver à une grande popularité. Dans les premiers temps, alors qu'il fut élu au Sénat en remplacement du sénateur Barrow, il fut l'objet, à New-York, à son retour du Congrès, d'une ovation populaire, qui offrit ces deux circonstances remarquables que les whigs et les démocrates s'unirent, pour la première fois, dans un commun hommage au même homme politique, et que le parti des *natifs* abdiqua ses prétentions exclusives dans un toast porté « à l'homme qui venait de prouver qu'un citoyen naturalisé pouvait autant servir et honorer l'État qu'un citoyen natif[3] ». De nobles paroles du reste furent échangées dans le banquet. Répondant au toast du président et aux trois salves

1. Place des élections.
2. Prosper Barousse, *Journal de Toulouse* du 17 juillet 1852.
3. Voir les biographies de Soulé par Fréd. Gaillardet et Alfred Mercier.

d'applaudissements qui l'accompagnaient, M. Soulé dit combien il était ému de l'accueil qu'on lui faisait; puis, transportant les esprits dans cette auguste assemblée du Sénat d'où il venait, et où il s'était efforcé de bien remplir la place que ses concitoyens lui avaient ouverte parmi les plus beaux noms du pays, il résumait en quelques mots les titres et les qualités qui faisaient la gloire de chacun de ces noms. Nous citerons un passage de la réponse de P. Soulé, pour donner l'idée de la façon chaude et colorée dont l'orateur ariégeois improvisait.

Voici un seul de ces jets d'improvisation, dans lesquels se jouait la parole de Soulé :

« Tandis que le vent du nord, qui vous apportait naguère, avec mon nom, quelques parcelles d'une gloire fugitive, n'a laissé derrière lui qu'un imperceptible murmure dont j'ai entendu le dernier soupir, l'histoire écrit déjà pour la postérité ces magnifiques triomphes dont il ne me fut donné, à moi, que d'être le témoin.

« Cependant, quand Webster, dressant son front tout radieux de génie, traduisait dans de sublimes axiomes les questions les plus ardues du droit public;

« Quand Badger promenait l'inexorable scalpel de sa logique à travers les combinaisons les plus compliquées de la politique fédérale;

« Quand Berrien entourait de tous les prestiges des formes académiques et couvrait d'un magnifique manteau de perles et de rubis les misères d'une cause perdue;

« Quand Corwin secouait sa phrase échevelée sur les sombres images évoquées par son imagination dramatique;

« Quand Benton lâchait les tempêtes de son âme et laissait mugir les orages de son grand cœur, au milieu du Sénat ébahi d'admiration et de stupeur;

« Quand Allen jetait dans la discussion les effroyables anathèmes de sa parole prophétique ;

« Quand, parcourant de ses lèvres brûlantes les pages où s'était inscrite son âme dans le silence et le recueillement, Cass lançait sa parole bondissante au milieu des agitations de la controverse, et tenait ses adversaires captifs sous les serres de son impitoyable dialectique ;

« Quand la pensée gigantesque de Calhoun, se révélant dans de splendides et décevantes synthèses, courbait les intelligences les plus robustes et s'emparait des convictions les plus rebelles,

« Oh ! alors, alors la fièvre me prenait aussi, et, dans mon délire, je rêvais de génie, de gloire, de triomphe ; j'eusse voulu grandir de cent coudées, faire entendre par ma voix le nom de la Louisiane aux arrière-confins du monde, et, en la glorifiant devant l'univers assemblé, payer en un seul jour la dette de vingt ans de bienfaits. »

Mais il faut venir au rôle que la fatalité géographique de la situation imposait à P. Soulé dans la question brûlante de l'esclavage.

III. — Et tout d'abord, il ne serait point si mal à propos qu'on pourrait le croire, d'invoquer les circonstances atténuantes en faveur d'un esclavagiste mitigé, en montrant l'*universalité de l'inconséquence* qui atteint, sans qu'ils s'en rendent compte, ceux de nos philanthropes américains et européens les plus ardents à réclamer toute rédemption, toute libération d'esclave, toute émancipation d'opprimé. Que de personnages de toute classe, que de républicains larmoyants, que de commerçants, d'industriels, de simples fonctionnaires, etc., sont, en toute sûreté de conscience, d'*affreux despotes* chez eux ! Tendres

au plus haut point, en paroles ou sur le papier, pour les esclaves lointains de l'Afrique et de l'Amérique, ils exercent, d'un air serein, le plus dur esclavage dans leurs foyers ; s'inquiètent-ils beaucoup si leurs employés, leurs domestiques, leurs serviteurs, ceux qui dépendent d'eux, ont une situation qui veut des soins délicats, s'ils ont une famille ? Fut-il jamais un tyran qui exigeât d'être servi avec le méthodisme, la ponctualité absorbante, exclusive, qu'ils réclament ? Daignent-ils songer qu'en exigeant pour leur service chacune des vingt-quatre heures du jour, il ne peut rester *un seul moment* pour que leurs serviteurs à leur tour vivent de leur vie personnelle, de ce qui fait la vie de l'homme ? Quel crédit méritent donc ces loquaces abolitionistes qui, ici ou au delà de l'Atlantique, déclament avec éloquence contre les chaînes des esclaves d'Afrique, et qui, dans leur propre demeure, dans leurs magasins, dans leurs ateliers, dans leurs boutiques, dans leurs comptoirs, traitent leurs subordonnés littéralement en véritables nègres, marchandant à un pauvre homme, à une pauvre femme, le temps de s'appartenir comme créatures faites à l'image de Dieu ?

Il vaudrait mieux confesser que l'égoïsme inhérent à chacun explique l'existence de tous les esclavages ; qu'il y a chez tous, aristocrates ou démocrates, la tendance à faire faire par les autres les choses pénibles que nous devrions faire nous-mêmes ; qu'enfin, si l'on n'y prend garde, il est facile de laisser s'immobiliser un état de choses où, prenant la part du lion, on jouit le plus et l'on peine le moins.

Sans doute, Dieu nous garde de faire le procès à ces cœurs généreux qui, dans ce siècle, se sont faits les apôtres de l'émancipation ! Nous disons seulement qu'on ne doit pas considérer d'un regard dédaigneux les hommes qui,

par le hasard de la naissance ou les caprices de la destinée, ont dû vivre dans le Sud, au milieu d'institutions qui admettaient les esclaves et qu'ils n'avaient pas créées eux-mêmes. Nous disons qu'avant de jeter la pierre aux hommes politiques du Sud, il faudrait faire son examen de conscience et se demander si, dans la vie quotidienne, nous ne sommes pas peut-être nous-mêmes les tyrans les plus intolérants, les plus despotiques, les plus inhumains, les plus durs, les plus injustes envers ceux qui nous approchent.

Pierre Soulé n'ignorait pas les hautes raisons qui, pour un civilisé, militent contre l'existence de l'esclavage en général ; et si cependant il vécut, pendant sa carrière politique, sous un drapeau qui n'admettait pas l'affranchissement immédiat des noirs, il faut croire qu'il y a des époques où l'opportunisme est de saison en Amérique comme en France. Inutile de rappeler les raisons puissantes tant de fois rebattues qu'invoquèrent, à l'appui de la thèse abolitioniste, les Wilberforce, les Buxton, les Stanley, les Channing, les Montalembert, les A. Cochin, les Jefferson, les Beecher-Stowe, etc. Assurément, on voudrait que la destinée eût conduit P. Soulé dans les rangs des hommes du Nord. Mais prenons-le pour ce que les circonstances le firent : il fut chargé de soutenir les institutions et la politique du Sud. Il se trouva en face de cette question du *coton*, dont l'Amérique exportait en 1851 pour 112 millions de dollars (598 millions de francs), en face de la question du *sucre* et du *riz*, toutes choses dont le marché est immense dans le Sud, dont la production et la culture ne peuvent se concevoir sans un travail forcé. Soulé enfin n'avait-il point à tenir compte de l'organisation politique d'un peuple où chacun des États agglomérés jouissait de son autonomie, de son indépendance et de sa souveraineté,

l'Union ne s'occupant, d'après les constitutions, que des intérêts communs, et n'ayant rien à voir dans l'esclavage, qui était une question intérieure?

M. Soulé n'était donc pas un esclavagiste de principe, dans le sens complet du mot; il ne pouvait pas l'être; autant qu'un autre, il sentait la fragilité de l'échafaudage provisoire sur lequel on étageait la doctrine théorique de l'esclavage. Il riait de la prétention du célèbre Benton, un démocrate de 1829, qui avait voulu s'autoriser de l'Évangile pour s'opposer à l'affranchissement des noirs. Tandis que la loi donnait pleins pouvoirs sur la personne des nègres, Soulé n'accordait à cette mesure législative qu'une valeur transitoire et relative, la valeur d'un expédient purement politique, nullement philanthropique, et qui devait perdre sa raison d'être dans un temps limité [1]. A cet égard, P. Soulé était pour Channing contre Henry Clay. Mais, quant

1. C'est dans ce sens que les journaux américains, à l'époque des fameuses discussions de 1850, interprétaient l'attitude de M. Soulé. En combattant le compromis de M. Clay, en faisant adopter un autre amendement qui portait que, le jour où l'Utah et le Nouveau-Mexique seraient prêts à entrer dans l'Union comme États, ils seraient admis avec ou sans l'esclavage, selon la décision des habitants, l'homme d'État ariégeois n'avait point d'autre but que de sauvegarder les intérêts des États à esclaves, trop peu protégés par le bill du compromis. Si M. Soulé soutenait le bill de division de la Californie, il n'avait pas la pensée d'y établir l'esclavage; son idée était de maintenir l'équilibre du pouvoir entre les Etats du Pacifique et ceux de l'Atlantique.

M. Soulé, à l'appui de son opinion, exposa que dix-sept sur les dix-huit États entrés dans l'Union depuis la constitution originaire des treize premiers, et vingt-quatre sur les trente et un composant aujourd'hui l'Union, avaient établi, dans leurs constitutions, une distinction formelle entre les droits des blancs et ceux des hommes libres de couleur. Il démontra que la Louisiane et la Caroline du Sud pouvaient empècher les marins de couleur et les autres nègres libres d'entrer dans leur territoire : pouvoir dont la source légitime était le droit qu'ont les États souverains de faire des lois de police pour leur sécurité.

M. Soulé fut attaqué par une fraction du parti whig. Un des principaux griefs de l'opposition fut sa qualité d'étranger, son caractère de citoyen naturalisé; il devint le but des traits lancés par cette opposition *nativiste* qui avait survécu au sein du parti whig.

à sa politique militante, à sa politique de sénateur, ayant trouvé l'esclavage de la race africaine établi dans le pays qui était devenu sa seconde patrie, il le considérait, comme les esprits pratiques, au point de vue politique, plutôt que sous le rapport philosophique et religieux. Ce qui retenait donc Pierre Soulé, c'étaient des raisons purement politiques, c'étaient de hautes convenances personnelles. « Ce n'était pas, disait le *Messager franco-américain*, qu'il fût partisan de l'esclavage, il était trop libéral et trop éclairé pour cela. Mais la reconnaissance lui faisait un devoir de défendre les intérêts du Sud, auquel il devait sa fortune ; et ce qu'il reprochait aux hommes du Nord, c'était de dissimuler un intérêt mercantile et des jalousies politiques sous l'apparence de scrupules philosophiques et religieux.

« Lors des discussions violentes auxquelles donnèrent lieu l'augmentation du territoire du Nouveau-Mexique et l'admission de la Californie, à titre d'État, dans l'Union, Soulé lutta corps à corps avec Henry Clay et Webster, les deux géants de la tribune, et porta de rudes coups au compromis proposé par le premier. « Si l'esclavage est un « malheur, s'écria-t-il, quel droit ont les hommes du Nord « de le jeter à la face du Sud comme un reproche ? Qui « l'a implanté là où il existe ? Qui a perpétré le fléau de « la traite depuis 1787 jusqu'en 1808 ? Qui a jeté les vic- « times de ce trafic sur nos rivages et en a gagné les pro- « fits ? Qui, sinon les pères mêmes et les grands-pères « des hommes du Nord ? Ce sont eux qui nous ont fourni « au moins les trois quarts des matériaux qui ont servi « de fondation à l'état de choses actuel.

« Et parmi ceux qui se sont enrôlés dans la croisade qui « se poursuit depuis quinze ans contre le Sud, combien n'y « en a-t-il pas dont les pieds foulent encore les tapis

« moelleux, et dont les coudes s'appuient sur les balus-
« trades dorées qui ont été payés avec les profits de ce
« trafic maudit? Ils jouissent sans remords de cet héritage
« impie et ne pensent jamais à son origine infernale, au-
« trement que pour se livrer à des attaques sans logique
« et sans fin, contre ceux dont le seul tort est d'avoir été
« involontairement les instruments et les victimes de leur
« fortune ! »

Et après cette citation d'un discours du sénateur de la Louisiane, le journal américain concluait qu'un homme qui parlait avec cette haine passionnée de la traite et de ses tristes conséquences, n'était point un esclavagiste[1]. Ne fallait-il point qu'un journal de la Louisiane prît la défense de M. Soulé contre les whigs esclavagistes qui, sans doute, le tenaient, à cause de sa modération, pour un abolitionniste? « Est-il abolitioniste, écrivait ce journal, parce qu'il a refusé de laisser démembrer le Texas, État à esclaves, au bénéfice du Nouveau-Mexique, qui vient de proclamer la liberté du sol ? M. Soulé abolitioniste ! Est-ce donc parce qu'il s'est opposé à ce qu'on jetât en pâture au Nord, pour calmer sa rage contre l'esclavage, 300 lieues de côtes sur l'océan Pacifique, et plus de 50,000 lieues carrées de territoire en Californie, à l'exclusion des institutions du Sud[2] ?

« La conduite de M. Soulé est d'accord avec l'opinion qui avait prévalu dans l'État de la Louisiane deux années auparavant. M. Soulé est même resté fort au-dessous du langage employé par la législature qui l'a élu, dans les

1. *Messager franco-américain* du 6 mai 1870.

2. Le *Courrier de la Louisiane* du 5 septembre 1850. En vérité, la haine et la prévention ôtaient la raison aux whigs, à ces Anglo-Saxons qui, dans le meeting de l'Ascension, s'oubliaient jusqu'à dire : « Peter Soulé who, by his votes and incendiary speeches, has proved false to his State, and false to the Union... »

résolutions adoptées par elle sur les questions de l'esclavage et des territoires. Les journaux whigs qui attaquent aujourd'hui M. Soulé ont cependant appuyé ces résolutions. D'où vient donc aujourd'hui leur opposition à l'honorable sénateur ? Nous l'avons déjà dit : c'est encore la suite de cet esprit de *nativisme* dont ils n'ont pas pu se dépouiller. »

Un autre journal des États-Unis ajoutait : « Nous ne pensons pas que M. Soulé soit opposé à l'abolition de l'esclavage ; mais si jamais cette abolition doit avoir lieu, il veut qu'elle se fasse par le Sud et surtout sans compromettre les droits et l'avenir, non seulement des propriétaires d'esclaves, mais encore de la race blanche elle-même. Il ne veut pas que les États à esclaves du Sud deviennent autant d'îles de Saint-Domingue. Aussi, comme tous les esprits logiques qui savent parfaitement ce qu'ils veulent, comme tous les hommes consciencieux qui ne croient pas qu'il y ait deux manières d'atteindre le but, et qui repoussent les demi-mesures, il a refusé de composer et de s'entendre, non pas seulement avec les abolitionistes du Nord, mais avec deux des plus illustres citoyens de l'Union, Henri Clay et Daniel Webster. Il l'a fait parce qu'il était convaincu que de telles mesures ne pouvaient que déterminer une crise dans les États du Sud et envenimer la plaie, au lieu de la guérir [1]. »

Nous avons essayé d'expliquer comment, sans être esclavagiste, la question territoriale entraîna M. Soulé à soutenir une plaidoirie sur une matière peu de son goût. La Louisiane et les États du Sud la lui imposèrent. Racontons maintenant les divers incidents où se sont manifestées les qualités civiques et privées de cet illustre Ariégeois.

1. Le *Messager franco-américain*.

IV. — D'abord Pierre Soulé se conduisit toujours en véritable gentleman. Son salon, à la Nouvelle-Orléans, était ouvert à toutes les notabilités politiques et littéraires, et surtout aux voyageurs et aux artistes français, qui y trouvaient l'accueil le plus empressé. Quoique naturalisé Américain pour les affaires de sa profession, il était resté Français de cœur, et le montra dans un conflit qui éclata en 1838, à la Nouvelle-Orléans. Une flotte française, commandée par l'amiral Baudin, bloquait alors les côtes du Mexique, avec lequel nous étions en guerre. Ce blocus gênait fort le commerce américain, qui le violait avec audace. Cependant un de ses navires, ayant été saisi en flagrant délit, fut déclaré de bonne prise par l'amiral Baudin, qui fit diriger navire et équipage sur l'un des ports des Antilles françaises.

L'officier français chargé de commander cette prise, eut l'imprudente générosité de s'en rapporter à l'honneur de ses prisonniers, et les laissa en liberté sur parole. Ils en profitèrent pour assaillir leurs gardiens pendant leur sommeil, et les amenèrent à leur tour prisonniers à la Nouvelle-Orléans. Le consul français de cette ville, M. Charles David, réclama aussitôt, avec une énergique indignation, la mise en liberté de ses nationaux et la restitution de leur prise légitime.

Les populations française et américaine de la ville se divisèrent en deux camps fort animés l'un contre l'autre, et elles en seraient peut-être venues aux mains sans l'intervention de Pierre Soulé, qui fit comprendre aux Américains et aux Français qu'un pareil incident ne devait relever que de la justice. Et justice fut en effet rendue, au moins moralement par le cabinet de Washington, aux protestations de notre gouvernement.

Mais il n'est peut-être point un critérium qui permette de

mesurer le mérite et la valeur d'un homme, autant que celui de la *popularité morale* et de l'usage que l'on en fait. Revenons à la crise de 1838, qui emporta la fortune de Soulé tant de fois faite et défaite [1]. En même temps qu'une scène des mœurs publiques de l'Amérique, on y voit la haute considération dont P. Soulé était entouré.

Les banques venaient de suspendre leurs payements en espèces. Leur papier était tombé dès le premier jour à 50 pour 100 au-dessous du pair et menaçait d'aller plus bas. Pauvres et riches, dit le personnage auquel nous empruntons cet épisode et qui se trouva enveloppé dans le sinistre, tous étaient atteints par cette défaillance des institutions financières dont les billets formaient la seule circulation monétaire de l'État. Aussi cette sorte de banqueroute occasionna-t-elle une formidable insurrection. On ne parlait rien moins que de se porter sur les banques pour les brûler. Mais, comme dans cette république, le peuple, même en révolte, n'agit jamais qu'après avoir délibéré, la ville entière se réunit à la Bourse et dans les rues adjacentes, et forma spontanément le meeting le plus menaçant que l'on eut jamais vu à la Louisiane. Le bureau fut formé avec assez de calme. Puis l'assemblée, tout d'une voix, appela Soulé à la tribune.

M. Soulé était malade en ce moment. Son médecin lui avait appliqué, une heure avant, des sangsues à la nuque. Une députation, envoyée à son domicile, vint en confirmer la nouvelle.

Le peuple n'en tint aucun compte et exigea que son orateur vînt à son secours dans cette occasion suprême. De

1. M. Soulé gagna des sommes immenses par sa profession et son talent : « Je ne me souviens pas combien de fois il a été riche, disait un Français habitant l'Amérique; je sais seulement qu'il sera millionnaire toutes les fois qu'il le voudra. »

nouveaux envoyés eurent l'ordre de l'amener devant l'assemblée et de l'y *apporter*, s'il le fallait; force fut à M. Soulé de s'exécuter.

Il paraît devant le peuple dans l'état où on le trouva chez lui, pâle, à moitié vêtu, le cou enveloppé d'une serviette à travers laquelle s'échappaient des gouttes de sang. Les applaudissements, entremêlés de cris de joie à l'indienne, l'empêchèrent pendant assez longtemps de se faire entendre. La multitude irritée saluait en lui son vengeur. Elle savait que les banques l'avaient ruiné lui-même, et elle comptait autant sur les griefs personnels de l'orateur que sur son éloquence. Les banquiers tremblaient; leur sort allait dépendre du discours que la foule attendait. Ce fut ce discours qui les sauva.

Soulé avait une conscience. Au lieu de mêler sa colère à l'irritation générale, l'orateur du Castillonnais, au risque de sa popularité, se jeta résolument à l'encontre de tous les projets violents. Il tint un langage sévère à l'émeute; il lui dit que les grands peuples se faisaient connaître à leur patience à supporter les grands malheurs.

Lorsque la parole véhémente et pleine de reproches de Soulé eut arrêté l'ébullition populaire prête à déborder, il demanda à l'assemblée le droit d'être son représentant auprès des banques. « Justice vous sera faite par les banques, ajouta-t-il d'un ton menaçant, ou nous en ferons justice. »

La population entière accepta cette solution et la crise se dénoua pacifiquement le lendemain. Mais pouvait-on faire un plus loyal et plus patriotique usage de la popularité [1] ? Et cependant cet orateur était celui-là même que les triomphes eussent pu enivrer, qui aurait pu se jouer,

1. Consulter Prosper Barousse, *Journal de Toulouse*, 1852.

comme tant d'autres, de ceux qui l'avaient élevé. Ne devait-on pas dire de lui dans les salons américains : « M. Soulé, a conquis, selon le mot de Shakespeare, l'opinion dorée de tous ceux qui l'ont entendu ? » On admirait son habileté et son éloquence. Néanmoins il ne faisait pas de sacrifice ni de soumission aux exigences capricieuses et insensées de la rue.

V. — Mais il n'est pas d'un mince intérêt d'insister et de relever, dans Soulé, la portée et la moralité de l'homme d'État.

Sa carrière diplomatique mérite d'être signalée avec impartialité ; car dans le jeu des institutions politiques modernes, les gouvernements ne confient la direction des négociations avec les puissances étrangères, qu'à des hommes dont les doctrines politiques connues correspondent aux aspirations et aux exigences nationales.

D'abord P. Soulé avait révélé sa politique étrangère dans les discussions soulevées par l'ingérence de Kossuth. Kossuth avait entrepris de démontrer aux républicains d'Amérique que la politique de neutralité, préconisée dans le message d'adieu de Washington, était aujourd'hui une faute en ce qui regardait leurs propres intérêts, et un crime en ce qui regardait l'humanité. Soulé se fit connaître dans ces débats si importants. Nous en trouvons la preuve dans les pages d'un publiciste de New-York très apprécié, et qui résuma sur place les phases diverses de cette haute controverse. Pour arrêter le courant dangereux que les prédications de Kossuth avaient imprimé aux idées de la jeune Amérique, un sénateur de l'État du Rhode-Island, M. Clarke, proposa des résolutions tendant à consacrer le principe de non-intervention.

A ces résolutions, le général Cass en opposa de toutes

contraires sous forme d'amendements, et Soulé lui prêta le secours de sa parole. Le publiciste de New-York approuve fort Soulé d'avoir soutenu que l'intervention ou la non-intervention n'avaient pu être posées comme des principes par Washington, parce qu'il n'y a guère en politique qu'une question d'intérêts qui puisse changer suivant les temps et les lieux. Pour prouver que la politique des alliances libérales et même de propagande républicaine avait été pratiquée, dans certains cas, non seulement par Washington, mais encore par John Adams et Monroë, ses successeurs, le sénateur de la Louisiane lut diverses pièces diplomatiques, dont l'une jeta un jour tout nouveau sur l'origine et la portée réelle de la fameuse doctrine de Monroë, invoquée si souvent par les Américains contre les puissances européennes.

Soulé remonta au fameux congrès de Vérone de 1823, et tâcha de bien définir les rôles qu'y avaient joués les ministres anglais et les ministres américains, dans l'affaire où l'Espagne demandait le concours des puissances européennes, pour le rétablissement de son autorité dans ses colonies américaines. Rappelant les notes échangées entre M. Rush, le représentant de l'Amérique à Londres, et M. Canning, devant la demande de quelques possessions américaines que la France, supposait-on, voulait se faire céder par l'Espagne, Soulé signalait l'occasion qui amena le président Monroë à produire sa doctrine, d'après laquelle la république des États-Unis ne devait plus permettre aux gouvernements européens d'acquérir ou de conquérir une autre colonie *nouvelle* sur le continent américain.

Là-dessus porta la perspicacité diplomatique de Soulé; il faisait observer que le principe exclusif de Monroë ne pouvait rien avoir d'absolu et de définitif; que cette doc-

trine, favorable à l'Amérique, à une époque déterminée, ne pouvait s'imposer d'une manière éternelle, parce que le cours changeant des événements pourrait finir par la retourner contre l'Amérique; ce qui devenait une affaire d'appréciation et d'opportunité.

Ce qui indique, d'ailleurs, la haute idée que l'on conçut en Amérique des capacités politiques de P. Soulé, dans les régions gouvernementales, ce furent les missions délicates que lui confia la république des États-Unis, ce fut la part qu'on lui demanda à des négociations difficiles. Au commencement de 1849, P. Soulé, on l'a dit déjà, fit à Madrid un voyage motivé par des affaires privées. Mais était-ce la vraie raison, la raison principale de ce lointain et long voyage? Notre compatriote n'avait-il point reçu de son gouvernement quelques-unes de ces missions, qui ne se donnent qu'aux personnages investis de la confiance de la république? On a dit qu'il avait le désir personnel d'étudier un terrain sur lequel il sentait qu'une lutte décisive aurait lieu, quelque jour, entre l'Espagne et la jeune Amérique. Pourquoi les deux choses à la fois ne seraient-elles pas vraies? Car on peut bien concéder, d'ailleurs, que P. Soulé n'était pas fâché de savoir jusqu'à quel point la cour de Madrid tenait à sa colonie de Cuba, et quels alliés pourraient y trouver les Cubains aspirant à leur indépendance. En toute hypothèse, Soulé fit un voyage essentiellement diplomatique, qu'il eût un caractère officiel ou non, officieux ou non.

Mais suivons P. Soulé, lorsqu'il fut nommé à l'ambassade de Madrid, justement lors du différend avec l'Espagne, à propos de l'île de Cuba, en 1853 : c'était évidemment la mission diplomatique la plus importante du moment, celle à laquelle se rattachaient les rêves les plus passionnés de la jeune Amérique. Si on la confia à Soulé,

c'est que le sénateur de la Louisiane était sans doute le plus au courant de la question espagnole ; on le jugeait sur des précédents, et l'on pensait que, par ses capacités diplomatiques, par son caractère, aussi bien que par ses doctrines, il était un des hommes d'État les plus à la hauteur de la situation.

Ceci ne veut pas dire que, sur une question aussi brûlante, la mission de M. P. Soulé n'ait point soulevé un moment, dans les salons et dans la presse européenne, des commentaires, des interprétations fort diverses; les unes malveillantes, les autres téméraires, ignorantes ou passionnées. Quel est l'homme d'État qui soit jugé avec calme et équité par les contemporains, et surtout par les puissances rivales dont il a combattu les préjugés ou les intérêts?

Le poste que Soulé allait occuper à Madrid, était délicat. Ne pouvait-on pas l'accuser de se faire l'avocat, le défenseur des *flibustiers* américains, et d'aller en Espagne dans le but de contraindre, par la menace, le cabinet de Madrid à vendre l'île de Cuba aux États-Unis ? On le pouvait faire, et on le fit effectivement.

Mais il est plus aisé de travestir et de dénaturer le rôle d'un homme d'État, en lui prêtant des intentions imaginaires, qu'il n'est facile de justifier par des preuves les téméraires soupçons qu'on hasarde sur son compte. Pour P. Soulé, l'ignorance ou la mauvaise foi de ceux qui se montrèrent hostiles à sa légation en Espagne, ne peuvent rien contre la façon juste dont il envisageait la question cubaine, et la notoire lucidité avec laquelle il s'était expliqué solennellement devant le Sénat de Washington. Où voit-on que P. Soulé ait entrepris de défendre les *flibustiers* ou la *flibusterie* ? Écoutons-le à Washington. Il se borna à rappeler que les gouvernements qui se

faisaient les accusateurs du peuple américain, feraient bien de regarder dans leur propre histoire, avant de jeter la pierre aux autres. A ce sujet, il lut un plan trouvé dans les archives de l'Angleterre, sous la date du 14 mai 1739, et dans lequel étaient exposés les moyens d'enlever l'île de Cuba à l'Espagne par des forces levées dans les colonies anglo-américaines, « à très peu de frais pour l'Angleterre ». Que ce plan ait été accueilli par le cabinet de Saint-James, cela semble prouvé par une lettre de sir William Putney, portant la date du 27 août 1740, et dans laquelle, en parlant de Cuba, il dit à l'amiral Vernon : « Prendre et garder, que ce soit là notre devise ; quand nous en serons en possession, le monde entier ne pourra pas nous la reprendre. » — Si donc, ajouta M. Soulé, nous avons réellement les tendances à la rapine que nous prête particulièrement l'Angleterre, nous savons de qui nous en avons hérité.

Quant à l'île de Cuba, il nous paraît bien averé que M. Buchanan, secrétaire d'Etat de M. Polk, offrit à l'Espagne de lui acheter sa colonie moyennant cent millions de dollars ; mais ce trafic ne fut jamais du goût de Soulé. Il croyait trop que les peuples seuls ont le droit de disposer librement d'eux-mêmes, pour approuver qu'on leur fît vendre ce droit, comme il s'en exprimait au Sénat et comme le rapporte le publiciste judicieux de New-York, dont nous nous contentons de suivre pas à pas le compte-rendu, et qui assistait aux séances de Washington.

Dans le discours qu'il prononça au Sénat, Soulé fit deux déclarations également précises et honorables. La première, c'est « qu'il était opposé à ce que le gouvernement américain favorisât aucun complot ayant pour but d'enlever l'île de Cuba à l'Espagne, en violation des préceptes les

plus stricts des droits des nations » ; et la seconde « qu'il était opposé à tout projet d'achat de cette île, et que cette idée devait être abandonnée ». Elle lui paraissait inadmissible en fait et en droit : en fait, parce qu'elle blesserait également la susceptibilité nationale des Espagnols, qui n'étaient pas hommes à se laisser acheter, et celle des Cubains qui n'étaient pas hommes à se laisser vendre ; en droit, parce que l'achat serait contraire aux principes fondamentaux de l'Union américaine qui a été établie, par ses auteurs, comme une association volontaire d'États indépendants. Soulé était donc d'avis qu'on laissât la colonie cubaine se séparer elle-même de la métropole par la force des choses et du temps, comme un fruit mûr se détache de l'arbre, et qu'ensuite on la reçût dans l'Union américaine, si elle demandait à y entrer. « Mais, ajouta-t-il, l'indépendance de l'île serait tout aussi désirable pour nous que son annexion à notre confédération. Je suis de ceux qui ne déguisent rien ; la vérité n'est pas seulement une vertu, elle est la sagesse. »

VI. — Pourquoi donc, en Europe, une certaine portion de la presse se tourna-t-elle contre l'ambassadeur américain à Madrid ? Car, on vient de le voir, il avait déclaré ses vues sur la question cubaine, vues qui étaient éloignées de toute perfide annexion, et un homme qui parlait avec cette netteté avait « droit d'être cru », disait le *Messager franco-américain* du 6 mai. Il est vrai qu'il y a en Europe des nations jalouses de l'Amérique, et, en diplomatie, des gens ombrageux qui veulent toujours voir *des dessous de cartes*, même où il n'y en a pas [1].

1. Ne voit-on pas les recueils spéciaux, les dictionnaires biographiques eux-mêmes, présenter les faits, faute de renseignements suffisants, sous des couleurs et avec des nuances, souvent peu conformes à la réalité ? —

Quoi qu'il en soit, Soulé n'avait donc accepté d'autre mission que celle de chercher à hâter l'heure de l'émancipation de l'île de Cuba, par l'entente des Cubains et des Espagnols. On peut estimer que c'était là une tentative chimérique sans doute; Soulé lui-même s'en aperçut bientôt. Aussi, devant l'inébranlable résistance du ministre Calderon de la Barca, il dut se borner à exiger impérieusement des Espagnols le redressement de certains griefs maritimes, dont les États-Unis croyaient avoir à se plaindre.

Nous placerons ici une rectification pour l'époque où M. Chester Arthur, président des États-Unis, comptait dans M. Blaine, l'ancien ministre des affaires étrangères sous le général Grant, un adversaire déclaré. Au nombre des moyens d'opposition employés par M. Blaine, figurait la divulgation des plans politiques du parti Grant, et c'est dans cette divulgation qu'était impliqué notre Ariégeois. Nous laissons parler un journal de Paris : « Il s'agissait, disait il y a quelques années le journal *la Patrie*, il s'agissait, dans l'esprit de celui des ministres des affaires étrangères américains qui, dans l'époque contemporaine, est resté le plus longtemps au pouvoir, de préparer des voies à l'accomplissement de la *destinée manifeste* de la république des États-Unis. Or, cette « destinée manifeste », toujours d'après M. Blaine, c'est d'abord de conquérir et

Le *Dictionnaire Vapereau*, par exemple, n'était pas dans la vérité, lorsqu'il donnait sur Pierre Soulé (édition de 1858) la note suivante : « Nommé ambassadeur à Madrid, Soulé y débuta par un duel avec l'ambassadeur de France, M. Turgot, qu'il blessa grièvement. Puis il se mêla activement à la révolution espagnole, et favorisa par tous les moyens l'émeute démocratique du 28 août 1854. Il outrepassa les instructions de son gouvernement qui, au lieu d'un *ultimatum* à l'adresse de l'Espagne, lui envoya à lui-même un formel désaveu. Le gouvernement français lui refusa un passeport, pour se rendre à la conférence qui eut lieu à Ostende entre les ambassadeurs américains en Europe. Amené par les résultats de cette conférence à donner sa démission, il fut remplacé par M. Dodge (juin 1855). »

d'annexer le Canada ; ensuite de détruire la monarchie du Brésil ; puis de grouper, par un lien fédéral, toutes les républiques de l'Amérique du Sud et de l'Amérique du Centre, sur lesquelles les États-Unis actuels exerceraient un protectorat qui serait une véritable suzeraineté ; enfin, après une période de transition relativement fort courte, d'unifier les lois et surtout de centraliser le gouvernement de l'hémisphère américain tout entier. M. Blaine a avoué, d'ailleurs, sans difficulté, mais non sans orgueil que, durant son ministère, il avait activement travaillé à la réalisation de ces projets et notamment préparé la conquête et l'annexion du Canada. »

Voici comment Soulé était pris à partie. Après avoir rappelé que le parti qui nourrit ces visées ambitieuses est puissant aux États-Unis, la même feuille évoque une anecdote rétrospective, pour montrer que les projets de conquête vont même au delà de la terre américaine, et indique M. Soulé comme un témoin et un interprète autorisé de cette portée excessive de la politique transatlantique. « Un jour, à la cour de Madrid, l'ambassadeur des États-Unis, M. Soulé, avocat français proscrit par le 2 décembre, celui-là même avec qui M. Barrot se battit en duel, parce qu'il avait parlé sans respect de l'impératrice Eugénie, disait en exposant la politique future de son pays d'adoption : « Dans « vingt ans — et nous y sommes fermement résolus, — « nous ferons, de plus en plus, de la politique d'intervention en Europe ; il suffira à certain moment d'une expédition de flibustiers américains, pour ne faire qu'une « bouchée de votre vieille civilisation. »

Nous ne disconvenons pas que cette bravade serait moins aisée à réaliser que la conquête de l'Angleterre par les Normands, bien que, enfin, tout arrive, comme l'ont dit Talleyrand et M. Adolphe Racot. Toutefois, qu'on aille

contre la réalité et les faits en attribuant cette bravade à l'homme d'État castillonnais, au sénateur de la Louisiane, à l'ambassadeur des États-Unis à Madrid, on l'a vu par tout ce qui précède. Relevons seulement ici quelques petites erreurs matérielles échappées au journal français. M. Soulé, qui partit pour l'Amérique vers le milieu de la Restauration, n'était pas un proscrit du 2 décembre. Il se battit en duel, non avec M. Barrot, mais avec M. de Turgot. Enfin, la cause du duel n'était point un outrage fait à l'impératrice Eugénie, mais un outrage reçu dans la personne de madame Soulé.

Soulé était-il ou n'était-il pas pour cette interprétation de la doctrine de Monroë, qui mettrait toute l'Amérique, sud et nord, sous la direction des Yankees, et leur permettrait même, l'œuvre terminée, de peser sur les affaires européennes? Nous n'examinerons pas ici cette question. Constatons qu'il y a fort à faire pour rectifier toutes les erreurs qui se glissent dans le nombre incalculable des faits et des appréciations, à mesure que les sociétés et les individus fournissent leur carrière. M. de Turgot fils était obligé, à son tour, d'intervenir pour rectifier, au sujet du duel du marquis de Turgot, son père, des assertions insérées dans les journaux, mais qui n'émanaient pas des personnages directement mis en cause. C'est bien à Madrid, à l'ambassade, dans un bal donné par M. de Turgot, que le duel prit naissance. Dans ce bal se trouvaient toutes les autorités, le corps diplomatique, toute la haute société. C'est bien aussi à cause d'une expression blessante pour madame Soulé, femme du ministre des États-Unis, que, comme nous l'avons déjà dit, on rendit l'ambassadeur de France responsable et solidaire, le propos ayant été tenu chez lui.

VII. — Mais il y eut, pendant l'ambassade de Soulé à

Madrid, un intermède pour ainsi dire latéral, qui put fournir de l'aliment aux nouvellistes, et qui piqua les imaginations en prêtant à beaucoup de conjectures : ce fut la conférence des ambassadeurs américains à Ostende, conférence dont P. Soulé fut l'âme et le principal agent. Toutefois, pourquoi oublier qu'après tout Soulé représentait son gouvernement, et qu'au lieu de s'en prendre à lui, il faut s'en prendre à la politique américaine? Est-ce Kossuth, est-ce P. Soulé qui fit naître la tendance de plus en plus manifeste des États-Unis à prendre une position dans les affaires européennes, à se montrer de plus en plus sympathiques aux révolutionnaires du vieux monde ? Est-ce par suite d'une impulsion donnée à la presse et à l'opinion en Amérique par Soulé, que nous avons vu, depuis, le gouvernement de Washington favoriser plus ou moins ouvertement les insurgés de Cuba, les tentatives des Fenians contre le Canada ? Est-ce que les États-Unis ne penchent pas d'eux-mêmes de ce côté ? Qui ignore donc que l'annexion de Cuba, de Saint-Domingue, du Canada et de l'Amérique anglaise soient les sujets de l'éternelle convoitise des Américains ? Ne les voit-on pas, après certaines décisions du Congrès, exercer leur protectorat sur quelques régions nouvelles, voter l'établissement de relations diplomatiques directes avec l'Égypte et la Roumanie?

P. Soulé avait la confiance de son gouvernement, il devait ne pas la tromper. Le président Franklin Pierce s'était empressé de désigner le sénateur de la Louisiane à ce poste difficile de Madrid [1]. A la mission dont on l'avait

1. « P. Soulé joua un rôle actif, lorsque la Confédération américaine fut appelée à procéder à l'élection quatriennale de son président. Soulé fut un des délégués de la Louisiane à la Convention démocratique qui se réunit à Baltimore, et dont le choix se fixa sur M. Franklin Pierce, candidat improvisé, comme l'avait été M. Polk, par l'impossibilité detrouver un nom plus éclatant qui pût mettre d'accord la jeune et la vieille démocratie

chargé en Espagne, le président Pierce et le général Marcy, son secrétaire d'État, en avaient ajouté une autre, celle, dit une feuille, d'étudier, de concert avec divers diplomates américains, l'état politique et social de l'Europe, et l'opportunité du concours que les révolutionnaires européens avaient sollicité de la république américaine par la bouche de Kossuth. On peut demander compte à Kossuth de ses pérégrinations, et de qui il tenait son mandat pour mêler l'Amérique aux affaires de l'Europe. Mais en ce qui regarde P. Soulé, restons au point de vue de la diplomatie américaine qu'il était chargé de représenter.

On a dit que le cabinet de Washington désirait avoir un simple renseignement sur les dispositions et l'état des esprits en Europe, sans aucune intention sérieuse de s'en servir, et comme qui dirait par simple amour de l'art. Il était naturel peut-être d'être intrigué par la conférence qui se tint à Ostende, ou plutôt par cette consultation des ministres des États-Unis près les diverses cours de l'Europe [1]. Mais comment formuler des critiques, des blâmes et des observations sur des délibérations qui n'arrivèrent pas jusqu'au public, délibérations purement platoniques, dans lesquelles les diplomates américains firent une sorte de cours de philosophie sur les tendances générales de l'Europe? A-t-on discouru, à Ostende, sur la nécessité d'élar-

Suivant un usage consacré par les grands orateurs de la république américaine, Soulé se mit en campagne pour aller soutenir la candidature et les principes proclamés par la Convention démocratique, dans les États du Nord, où le sénateur du Sud devait trouver le plus de préventions. Partout il fut écouté avec intérêt, honoré pour sa franchise et applaudi pour son rare talent. » (Frédéric Gaillardet, note sur P. Soulé.)

1. Les ministres de Paris et de Londres ne s'y rendirent pas. On fit courir sur ces délibérations secrètes beaucoup de versions excentriques, entre autres celle que Pierre Soulé y avait émis le vœu que le génie yankee inventât une guillotine à vapeur pour couper d'un seul coup les têtes de tous les rois. Mais comment la prévention malveillante peut-elle s'oublier jusqu'à ces imputations folles et ridicules?

gir la doctrine de Monroë? P. Soulé accusa-t-il d'étroitesse l'adage : l'*Amérique doit appartenir aux Américains?* Plaida-t-il pour la compénétration politique de plus en plus intime de l'Europe et de l'Amérique ? — On peut également l'affirmer et le nier ; et le fait est « que ce petit concile, tenu au beau milieu de l'ancien monde par les apôtres de la démocratie américaine, n'aboutit, s'il eut des ambitions, à rien d'ostensible et d'immédiat[1] ».

VIII. — Nous avons parlé de l'homme d'État qui, pendant la prospérité de la chose publique, atteignit à la plus haute fortune dans la plus grande des républiques. Mais l'on peut demander qui accepta, supporta avec une patience plus soutenue, avec un visage plus uni, les singulières *inégalités* de la fortune et les coups de théâtre, que tour à tour le succès et les revers se plurent à semer dans cette existence si accidentée.

Pierre Soulé n'avait pas quitté la France sans esprit de retour. Il songeait au contraire, en 1839, à y rentrer avec sa famille, et il avait fait acheter le château de Coumes, dans son pays natal, où ses compatriotes l'appelaient pour l'envoyer à la Chambre des députés. Il avait vendu ses propriétés de la Nouvelle-Orléans et retenu son passage sur un navire en partance pour le Havre, lorsqu'il apprit tout à coup qu'il était entraîné dans la ruine de la maison de commerce qui l'avait assisté au temps de son indigence, et à laquelle il avait prêté, depuis, sa signature avec une

1. La masse du peuple se flattait de réunir bientôt sous son empire toute l'Amérique du Nord et les Antilles. Les présidents qui se sont succédé à la Maison-Blanche, depuis Buchanan jusqu'à Grant, ne cachaient pas leurs vœux. L'acquisition de l'Alaska, achetée à la Russie en 1867, se rattache à ce plan. Pourquoi Lincoln soutenait-il Juarez? Qu'est-ce que les proclamations de Grant? Les juifs de New-York ne travaillent-ils pas en Europe pour le drapeau étoilé?

confiance sans bornes. Le coup était rude ; mais Pierre Soulé le supporta sans broncher. Son hôtel était vendu ; il entra dans une auberge avec sa femme et son enfant, et reprit l'exercice de sa profession d'avocat avec un nouveau courage [1].

Pierre Soulé eut une mâle et sage conduite quand il vit approcher la sécession. Il ne se préoccupait aucunement de faire les affaires du cosmopolitisme, ni celles de l'Angleterre ; il connaissait les visées ou les paroles attribuées à des hommes d'État anglais et à l'aristocratie anglaise [2]. Pour rien au monde il n'eût voulu la rupture du Nord et du Sud. Aussi, bien qu'il semblât avoir quitté l'arène politique depuis 1858, on le vit reparaître, à l'approche des orages de la sécession. Prévoyant les périls de la guerre et les amertumes de la défaite, il lutta courageusement contre la précipitation du mouvement, sauf à y perdre de sa popularité. Il fut l'orateur éloquent de l'idée de la *coopération*, système qui avait pour but de retarder la rupture, et de rassembler en un faisceau puissant toutes les forces du Sud avant d'engager le combat. Mais la raison et la sagesse ne peuvent rien contre les passions et le parti pris.

Vint la guerre de 1861 ; Soulé ne l'avait pas voulue ; il avait tout fait pour l'empêcher ; quand elle fut inévitable, il se comporta en véritable patriote. Il déplora tous les désastres publics ; il vit aussi sombrer sa maison, son établissement, sa fortune, fruit des labeurs de toute sa vie.

1. Frédéric Gaillardet, article biographique.

2. Sir Robert Peel avait dit au Parlement, à l'occasion de l'esclavage à la Jamaïque : « Votez les vingt millions de livres sterling et vous détruirez les institutions américaines. »

Un M. Newman, rendant compte à New-York, en 1861, de sa visite en Angleterre, prêtait à lord Shaftesbury les paroles suivantes : « Nous ne voulions que diviser l'Union américaine par notre agitation, parce que nous ne voulons pas que soixante millions d'Américains puissent nous dicter des lois. » (Stephen Remak, la *Paix en Amérique*, in-8°, p. 43, 47, 1865.)

Il resta cependant à son poste, pour servir jusqu'à la dernière heure sa patrie adoptive. Tout autre aurait-il agi de la sorte? Les conseils du sage et vrai patriote n'avaient pas prévalu; sa puissante voix avait été étouffée par les clameurs de ceux qui avaient intérêt à brusquer la séparation, ou de ceux qu'aveuglait la colère. Qu'aurait fait un autre citoyen, à la place du tribun dont les prophéties ne se réalisèrent que trop vite? La défaite avec la guerre ne donnait-elle pas raison, mais trop tard, aux coopérationnistes? Bientôt l'ennemi s'emparait de la Nouvelle-Orléans, la métropole du Sud, et du grand fleuve laissé sans défense par ceux-là même qui s'étaient montrés les plus acharnés à précipiter la lutte. Mais Soulé, comme la plupart des citoyens honnêtes qui avaient voulu conjurer le danger, resta fidèle à la cause du Sud. Il ne pactisa pas avec l'ennemi envahisseur, guidé « par des Butler qui, sans nul doute, eussent été heureux de voir parmi les transfuges le célèbre et influent démocrate[1] ». Le digne citoyen partagea le sort des confédérés, soit dans les périlleuses difficultés des capitulations, soit dans les représailles sauvages exercées contre des belligérants et des prisonniers de guerre, par les conditions particulièrement âpres des luttes civiles.

Lorsqu'en effet, malgré ses avis, la Louisiane se sépara de l'Union, Soulé résolut de périr avec elle plutôt que de l'abandonner. Il fut alors nommé maréchal-prévôt et réussit, par une administration sage et prévoyante, à soustraire la ville de la Nouvelle-Orléans à une famine désastreuse. Cet état de choses dura plusieurs mois, jusqu'au moment où la flotte du commodore Farragut jeta l'ancre devant la ville sans défense, et en exigea la reddition. Ce fut alors que le maire lui-même de la Nouvelle-Orléans, Monroë, recon-

1. Ainsi s'expriment des journaux américains.

naissant la supériorité de Soulé, s'adressa à lui pour sauver au moins l'honneur de la grande cité du Mississipi, et pour traiter de la capitulation avec l'ennemi. Nous devons consigner ici les deux fameuses lettres qui furent écrites par Soulé et adressées à Farragut, au nom du maire Monroë, lors de la prise de la Nouvelle-Orléans. Nous les transcrivons telles que nous les trouvons dans un journal transatlantique (la *Renaissance louisianaise*, 1870), parce qu'elles sont deux monuments d'honneur pour la Nouvelle-Orléans. Voici la première :

Monsieur, à la suite d'une détermination prise pour sauvegarder la vie des femmes et des enfants qui peuplent encore cette grande métropole, le général Lowell l'a évacuée à la tête de ses troupes et m'a rendu son administration et son gouvernement, et la garde de son honneur.

De concert avec les pères de la cité, j'ai pris en considération la demande que vous me fîtes hier de la reddition sans condition de la ville, et de l'ordre qui l'accompagnait de hisser le pavillon des États-Unis sur tous les édifices publics, et d'amener celui qui flotte encore au vent au sommet de l'hôtel de ville. Il est de mon devoir de vous transmettre la réponse que le sentiment universel de mes constituants, aussi bien que les impulsions de mon propre cœur, m'ont dictée dans cette si triste et si solennelle conjoncture.

La ville est sans défense; la force et le matériel qui pourraient lui permettre de tenir tête à l'armement redoutable que vous déployez devant elle, lui font défaut.

Je ne suis point militaire, et mes pouvoirs ne s'étendent pas plus loin que le maintien des lois municipales de la ville.

Ce serait présomption de ma part de vouloir conduire en champ de bataille une armée, si j'en avais une, et je sais moins encore comment rendre une ville sans défense comme celle-ci, à la merci de vos artilleurs et sous la gueule de vos canons.

Rendre une place dans de pareilles conditions serait une vaine et futile cérémonie. La ville est à vous de par la force brutale, nullement par le vœu ou l'assentiment de ceux qui l'habitent, et c'est à vous seul de déterminer le sort qui l'attend.

Quant à hisser un pavillon qui ne serait pas celui de notre amour et de notre allégeance, laissez-moi vous dire qu'il n'est pas encore né l'homme, dont le cœur et les mains ne se glaceraient pas à la pensée d'un tel acte; et au nombre de mes administrés, je ne compte pas le misérable renégat qui oserait, de sa main sacrilège, profaner ainsi l'emblème saint de nos aspirations à être un peuple libre et non un troupeau d'esclaves.

Vous avez, monsieur, manifesté des sentiments qui honoreraient un homme dévoué à une cause meilleure que celle que défend votre épée. Une noble nature, quoique égarée, les inspira, je n'en doute point, et je sais apprécier comme il convient les motifs qui les inspirèrent.

C'est un brave et généreux peuple, que celui que vous aurez à admi-

nistrer durant votre occupation de la ville, et surtout sensible à tout ce qui pourrait atteindre du plus loin son honneur et sa dignité. Pour Dieu ! ne le laissez pas insulter par la présence de ces odieux misérables, lâches déserteurs de la grande lutte que nous soutenons, ni par celle d'hommes qui pourraient lui rappeler d'une façon trop poignante que vous êtes les vainqueurs et que nous sommes les vaincus.

L'ordre et la tranquillité peuvent être maintenus, sans recourir à des mesures qui ne pourraient que blesser ses susceptibilités, et mettraient en feu ses passions.

Les engagements que je prendrai en son nom, seront religieusement exécutés.

Vous pouvez vous fier à son honneur, mais non compter sur sa soumission à un traitement indigne de lui [1].

Seconde lettre écrite par Soulé :

Monsieur, c'est à votre message de ce matin que je dois la première intimation, que c'est sous l'empire d'ordres péremptoires donnés par vous que quelques officiers envoyés à terre, pour parlementer avec les autorités de la ville, ont essayé de hisser au sommet de quelques édifices publics le pavillon des États-Unis. Ceux qui sont venus auprès de moi en votre nom, n'ont ni révélé l'existence de pareils ordres, ni laissé soupçonner que tel pût être votre dessein ; et je n'eusse jamais conçu le soupçon le plus éloigné qu'ils avaient pu être commis à une pareille mission, lorsque les négociations entre vous et les autorités municipales étaient encore pendantes. Aussi longtemps que ces négociations n'étaient point closes, la présence de toute force sous vos ordres ne pouvait être qu'une violation inqualifiable des égards, sinon des droits imprescriptibles, qui appartiennent aux belligérants dans de pareilles conditions. Je n'ai rien à modifier dans mon appréciation d'une pareille conduite. Vous renouvelez maintenant la demande contenue dans votre premier message, et vous insistez sur son exécution péremptoire, avec menace de bombarder la cité dans quarante-huit heures. Vous me notifiez d'avoir à éloigner de la ville les femmes et les enfants, pour les mettre à l'abri de vos boulets.

Vous ne pouvez point ignorer, monsieur, qu'il n'y a point ici d'issue possible, pour une population dont le nombre dépasse encore cent quarante mille âmes, et vous n'avez pu vous méprendre sur l'inanité d'une pareille sommation.

Nos femmes et nos enfants ne peuvent échapper à vos bombes, s'il vous plaît de les égorger pour une question d'étiquette. Mais s'ils le pouvaient, il en est peu qui voulussent consentir à déserter leurs familles, leurs foyers et les tombes des leurs dans le moment suprême. Ils verraient sans fléchir vos bombes broyer les cercueils de ceux qui leur furent chers autrefois, et ne croiraient pas mourir sans quelque gloire, sur les tombes élevées par leur piété à la mémoire de ceux qui ne sont plus.

Il ne vous suffit point de prendre possession d'une ville dénuée de tout, incapable d'opposer la moindre résistance à vos canons, parce qu'elle conserve dans sa détresse une digne fierté, vous voulez nous humilier et nous

1. Extrait de la *Renaissance louisianaise*, qui publiait, en 1870, cette lettre sous la rubrique *Pierre Soulé et l'histoire*.

salir, en nous imposant l'accomplissement d'un acte que répudie notre nature. Cette satisfaction, vous ne l'aurez jamais. Bien que sans armes et sans défense, nous subirons vos bombes et vos boulets, et le monde civilisé vouera à un éternel pilori de honte le cœur qui osera concevoir et la main qui accomplira un pareil acte[1].

IX. — Nous touchons enfin au dénouement de cette grande destinée, à la mélancolie de ce soleil couchant.

Nous laisserons parler un historien qui a bien résumé les dernières, douloureuses et belles années de P. Soulé, et nous n'aurons dans son récit qu'une assertion à rectifier. « Ce regrettable conflit (le duel à Madrid, avec le duc d'Albe et avec le marquis de Turgot) rendit difficile à la cour de Madrid la présence de Pierre Soulé, qui, d'autre part, ne trouvant pas chez le général Marcy le vigoureux appui qui lui avait été promis, demanda son rappel, et, pour attester sa constante fermeté aux yeux de la jeune Amérique, publia sa correspondance diplomatique avec le cabinet de Washington. Elle lui fit honneur ; mais il n'avait pas réussi, et pour les partis politiques le succès est tout.

« N'ayant plus son siège au Sénat, où il avait dû être remplacé, Pierre Soulé rentra dans une obscurité relative jusqu'au jour où éclata la guerre de la sécession. Fidèle à la ligne de conduite qu'il s'était tracée, en repoussant l'épithète de *désunioniste* que lui avait jetée Henri Clay, descendu depuis lors dans la tombe, il chercha tant qu'il le put à maintenir la Louisiane sur le terrain de l'union. Sa popularité en fut compromise ; mais, s'il avait cru devoir retenir ses compatriotes tant que deux ou trois États seulement avaient proclamé leur séparation, il ne crut plus avoir le

1. La *Renaissance louisianaise*. — La menace ne fut pas mise à exécution. Le 1er mai, Farragut envoya ses propres forces abattre le drapeau d'Etat de la Louisiane qui flottait sur l'hôtel de ville. La multitude frémissante vit, en silence, le drapeau étoilé des États-Unis hissé à sa place.

droit de lutter contre l'entraînement général, quand neuf États formèrent une confédération nouvelle. La révolte se transformait en révolution.

« Lorsque les péripéties de cette lutte gigantesque, mais inégale, entre quatre millions d'hommes d'un côté et trente de l'autre, amenèrent les flottes et les armées du Nord devant la Nouvelle-Orléans, et que la soumission fut devenue inévitable, Soulé reçut des autorités le mandat d'aller traiter de la capitulation. Il accepta cette pénible mission et la remplit avec autant de dignité que de patriotisme. Mais l'amertume dont son âme était remplie déborda dans la proclamation qu'il fut pareillement chargé de rédiger pour recommander aux Orléanais la résignation aux décrets du destin. Le vaincu s'y redressait une dernière fois pour jeter à la face des vainqueurs les reproches les plus sanglants sur l'impitoyable rigueur de la répression. »

L'historien passe ensuite à l'emprisonnement de P. Soulé au fort Lafayette ; laissons-le raconter cet épisode, sauf à rectifier les causes qu'il assigne à cet emprisonnement, qui ne seraient point tout à fait véritables, d'après des informations sûres qui nous sont parvenues.

« Le général Butler, dit notre éloquent biographe, était particulièrement atteint par cette malédiction des mourants, il ne le pardonna pas à Soulé, et voulut humilier son orgueil en l'astreignant à je ne sais quel serment que celui-ci refusa. Alors le général Butler le fit arrêter et conduire au fort Lafayette, dans la baie de New-York. Mais le président Lincoln, plus équitable et tenant compte à l'ancien sénateur de l'esprit de modération dont il avait fait preuve dans le mouvement insurrectionnel de la Louisiane, lui rendit la liberté, à la condition de s'éloigner des États-Unis jusqu'à nouvel ordre. »

Telles ne paraissent pas avoir été les causes historiques

de l'emprisonnement de Soulé au fort Lafayette ; il n'a jamais rien refusé, paraît-il, au général Butler, par l'excellente raison que ce dernier n'aurait jamais osé lui rien demander, si l'on s'en rapporte aux assertions des habitants de la Nouvelle-Orléans, qui semblent très bien informés. Mais Butler, malgré sa flotte et ses canons, sentant qu'il ne serait pas en sûreté au milieu d'une population que M. Soulé commandait du regard, et, de concert avec Stanton, ministre de la guerre à Washington, se décida à envoyer le sénateur de la Louisiane prisonnier au fort déjà indiqué, où il subit pendant huit mois la captivité la plus pénible. Ajoutons que le président Lincoln n'eut non plus rien à faire dans l'élargissement de P. Soulé. La vérité serait que la grande influence exercée par les nombreux amis de l'illustre captif sur les officiers du fort, amena ces derniers à consentir à l'échanger régulièrement. Et, lorsque la liste des prisonniers échangés arriva à Washington, Stanton envoya des ordres rigoureux pour que M. Soulé fût retenu. Mais il était trop tard ; ses amis l'avaient déjà fait partir pour Nassau, et le steamer envoyé à sa poursuite ne put l'atteindre.

Soulé se réfugia à la Havane ; et comme ce n'était point un homme qui pût rester inactif, il forma, avec une société de capitalistes et d'armateurs, le projet d'affermer toutes les douanes maritimes du Nouveau-Mexique. Ce fut dans ce but qu'il fit divers voyages à Mexico, et non dans celui d'y organiser, comme cela fut dit, une vaste émigration de planteurs des États du Sud [1]. On ne sait pourquoi on le crut chargé d'une mission au Mexique, qui devait être utile à la jeune confédération en lutte. Ce qui empêche de donner

1. Ce dernier projet était l'œuvre d'un M. Gwin ; mais ni l'un ni l'autre de ces plans ne put aboutir avec les indécisions de l'infortuné empereur Maximilien.

de la consistance à ce bruit, c'est que le président Davis était hostile à Soulé, et ses adversaires occupaient toutes les positions officielles à Richmond. On ne pouvait pardonner au trop prévoyant chef de la coopération d'avoir eu raison.

Dès que la paix fut proclamée, Soulé rentra ruiné et souffrant dans ses foyers désolés. Il reprit ses travaux d'avocat à la Nouvelle-Orléans ; les affaires lui revinrent avec un reste de prestige, et le barreau retentit encore plus d'une fois des rugissements de ce lion vieilli par le malheur, mais toujours fort et majestueux.

X. — Soulé luttait encore sur la brèche dans les années 1866, 1867, 1868 ; mais c'était le déclin. Une série de malheurs domestiques[1] vint s'ajouter aux malheurs publics avec une rapidité vraiment inouïe. Comment cette vaillante nature n'aurait-elle pas fini par succomber ? Après les incessantes fatigues d'une vie laborieuse, après les chagrins causés par les derniers événements, cette énergie et cette santé étaient minées. Pierre Soulé mourut à la Nouvelle-Orléans, en 1870, à l'âge de soixante-huit ans.

Quels que fussent encore le trouble et la confusion de toutes choses en Amérique [2], au moment où P. Soulé livra

1. P. Soulé perdit tout à coup sa femme, encore jeune, qu'il aimait comme la plus digne et la plus dévouée des compagnes.

2. On peut se demander si, par surcroît de tristesse, Soulé vit clairement ce qui suivit : la manière expéditive dont le Nord a fait sa besogne dans le Sud ; ce règne absolu du noir dans le Sud ; cet envahissement des *Carpet-baggers*, des Yankees radicaux, de tous les aventuriers du Nord, qui se sont précipités dans le Sud à la suite des armées fédérales ; ces noirs, travaillés, dit-on, par d'indignes ministres méthodistes s'affiliant en masse aux sociétés secrètes les plus avancées ; cette expropriation systématique des propriétaires ; cette absorption du fédéralisme par la centralisation ; cette âpre intervention des banquiers israélites d'origine allemande, favorisant la dépossession du Sud ; cette impudeur de certains représentants de la législature *kellogiste* (radicale), osant dire que si l'expropriation des terres par le procédé des saisies pour taxes n'allait pas assez vite, ils em-

à l'éternité les derniers débris, la dernière fibre d'une vie éclatante et agitée, il n'en a pas moins laissé les traces d'une individualité des plus marquantes en Louisiane. Des voix graves et autorisées ne manquèrent point à son oraison funèbre et à son apothéose, et célébrèrent le sublime effort par lequel Soulé sut conquérir une belle place parmi des hommes du plus grand mérite et des compétiteurs illustres.

Les journaux répétèrent d'un commun accord « que Soulé avait honoré et servi son pays d'adoption ; qu'il contribua à l'éclairer, à l'instruire, à le moraliser par une grande dépense d'intelligence autant que par une constante pratique du bien ». Tous proclamèrent que Soulé était un grand cœur et un beau caractère. Rien de mesquin, rien de vénal chez lui. Il appartenait à la noble race des hommes de l'idée, et non à la race vulgaire des hommes de l'intérêt. Jamais il ne lui serait venu à la pensée de faire de la politique un vil métier ou un moyen de parvenir aux emplois lucratifs, mais sans honneur. Sa belle physionomie se classe parmi celles des grands patriotes, Clay, Webster, Calhoun, et non parmi les plates et repoussantes figures qui formaient la galerie politique de ces dernières années. »

A son tour, l'archevêque de la Nouvelle-Orléans [1] insérait

ploieraient des moyens plus expéditifs pour que les noirs devinssent les maîtres du sol (*Abeille de la Nouvelle-Orléans* du 4 juillet 1874); cette pauvre Louisiane prise comme point de mire pour l'exploitation et la désorganisation ; cette série de législatures composées de noirs, qui ont frappé la propriété possédée par les blancs de taxes telles, que les propriétaires, ne pouvant plus payer les impôts, sont expropriés en masse? Soulé pressentait-il les affinités du général Grant avec la révolution cosmopolite? l'avait-il entendu féliciter le nouvel empire allemand de ses victoires contre la France?

1. L'archevêque de la Nouvelle-Orléans avait toujours été dévoué à la famille de M. Soulé. C'est par son ministère que M. Soulé remplit ses derniers devoirs de chrétien.

un article sobre et laudatif dans le *Propagateur catholique* de la Nouvelle-Orléans du 2 avril 1870 : « La presse, disait-il, a été unanime pour rendre un dernier hommage à la mémoire du grand citoyen que la Louisiane vient de perdre. Nous n'avons rien à ajouter au récit de ses services publics, ils sont acquis à l'histoire; mais nous pouvons, nous qui l'avons connu plus particulièrement, parler de l'honnête homme, de l'excellent père de famille et du bon chrétien... Sa fin est la conséquence fatale de son ardent dévouement, car il y a lieu de croire qu'il prit, au fort Lafayette, le germe de la maladie dont il fut frappé, et qui s'aggrava rapidement par la perte de ses plus chères espérances.

« Nous avons le bonheur d'ajouter que, lorsqu'il se sentit atteint, ayant encore toute son intelligence, il en profita pour revenir d'une manière efficace aux principes religieux dans lesquels il avait été élevé. »

Mais si l'illustre Pierre Soulé a été un géant de la tribune, il n'est pas cependant le seul homme que, dans le milieu de ce dix-neuvième siècle et dans ces dernières années, l'Ariège ait vu briller au barreau et dans les assemblées délibérantes. L'Ariège eut sans doute, dans Pierre Soulé, un homme d'un immense talent que les Américains surnommèrent, aux beaux jours de ses triomphes, « le *chevalier Bayard* du Sud [1] ». Toutefois le pays de Foix et le Couserans n'ont-ils point, eux aussi, quelque du Guesclin? N'en montrerons-nous pas quelqu'un dans les chapitres suivants?

Du reste, nous allons passer de l'éloquence parlée à l'éloquence écrite.

1. On lisait dans *le Courrier de New-York* du 30 juin 1850 : «... The South has a great leader in senator Soulé, — a real chevalier Bayard. He stands up for southern rights with the eloquence and power of a statesman... »

CHAPITRE IX

Section des publicistes. — De ceux qui, dans l'Ariège, ont contribué à la revendication des droits par le journalisme. — Le journalisme ariégeois depuis l'époque de Pierre Bayle jusqu'à la République de 1848. — Un Ariégeois inaugura, à la fin du dix-septième siècle, pour les œuvres intellectuelles, l'esprit de critique modérée. — Pierre Bayle, rapporteur universel de l'Europe. — Ses *Nouvelles de la République des lettres.* — L'éloge de la tolérance plus aisé que sa pratique. — Les Darmaing de Pamiers se distinguent dans la presse. — Un Darmaing dans les *Annales politiques.* — Un Darmaing crée la *Gazette des tribunaux.* — Jean-Pierre Pagès, de l'Ariège.— Ce Couseranais entre dans la vie politique en 1817. — Élevé près d'un oncle janséniste. — Devient un roi de la presse. — Fait partie de la *Minerve.* — Son livre *Principes généraux du droit politique dans leur rapport avec l'esprit de l'Europe et avec la monarchie constitutionnelle.* — Sensation produite par son autre livre *Histoire de l'Assemblée constituante.* — Nommé député après 1830. — Adversaire de Guizot, ami de Benjamin Constant. — Il fonde le journal *la Patrie.* — Son éloquence. — Son inflexibilité. — Surnommé l'*Ours de l'Ariège.* — Opinion de Cormenin et de Ch. de Rémusat sur le publiciste de Seix. — Auguste Bascans. — Satellite de Germain Sarrut. — Xavier Durrieu, de Castillon, *constituant* de 1848. — Rédacteur en chef du *Courrier français.* — Ses débuts. — Ses écrits dans la *Revue de Paris* et la *Revue des Deux-Mondes.* — Son influence et sa notoriété grandissante. — Il devient une vraie puissance, lors de la Révolution de 1848. — Sa mission entre Lamartine et Ledru-Rollin. — Analogie de Xavier Durrieu avec Charles Lamb, l'humoriste anglais. — Singularités. — Roman. — Valeur du journaliste et de l'homme politique. — Souffrances de Xavier Durrieu, au coup d'État de 1851. — L'*Histoire d'un crime* de Victor Hugo, et l'*Histoire du coup d'État* de Xavier Durrieu. — Mazas, l'exil et l'Angleterre. — Vie à Londres. — Louis Blanc. — Les tables tournantes et parlantes à Jersey. — Deuxième phase de la vie de Xavier Durrieu. — Son séjour en Espagne. — Sa fortune. — Il contribue à la fondation du *Crédit mobilier espagnol.* — Son mariage. — Correspondance de Xavier Durrieu avec Victor Hugo fils. — Dernières années. — Sa mort. — Décédé à Barcelone, en 1868. — Tient le milieu entre Émile de Girardin et Louis Veuillot.

I. — On ne peut qu'avoir une haute idée d'un pays fécond en hommes se rapprochant plus ou moins de l'idéal

du polémiste et du journaliste. En soi, c'est accomplir une œuvre humanitaire, que d'informer l'homme de ce qui se passe, de créer un courant de bonne science pour les esprits paresseux ou pour les hommes que la vie matérielle absorbe.

Nous voulons parler dans quelques chapitres de ceux qui ont popularisé l'Ariège en montrant, dans leur personne, ce que ce pays a contenu, ce qu'il contient encore de vigueur pour revendiquer et faire rétablir les droits de l'individu et du citoyen, quand ces droits sont troublés d'aventure par la lutte des intérêts, par les mauvais vouloirs d'où qu'ils partent, de haut ou de bas, ou enfin par les simples malentendus humains. Il s'agit donc des Ariégeois qui ont fait preuve d'un certain *art personnel*, appliqué au service public, qui ont embrassé le journalisme comme une profession, une fonction sociale, en acceptant les rudes polémiques auxquelles le journalisme les soumet et les voue.

Pas d'autre marche à suivre que celle-ci : 1° ceux qui ont tracé la voie dans le journalisme ; 2° leur postérité, considérée dans les temps présents. A cause de l'abondance des choses, nous renverrons aux chapitres suivants ce qui concerne les publicistes des temps nouveaux, particulièrement ceux qui sont vivants. Ainsi, dans ce chapitre, nous étudions le journalisme ariégeois depuis Pierre Bayle jusqu'à la république de 1848. Nous continuerons en des chapitres nouveaux le journalisme ariégeois, depuis 1848 jusqu'à nos jours.

II. — Si ce n'est point l'Ariège, si ce n'est point un Ariégeois qui a créé le journalisme en France, c'est du moins un Ariégeois qui, le premier, inaugura cet esprit de *critique modérée* des productions de l'esprit introduit par le

journal, et imprima de la sorte au journalisme son plus puissant développement. On avait vu tout d'abord la *Gazette* de Renaudot dès 1631, puis, les pamphlets nommés *Mazarinades* et la *Gazette rimée* de Loret, spécimen de la petite presse ; enfin et surtout le *Journal des Savants*, par M. de Sallo, journal littéraire. Mais, en mars 1684, *Pierre Bayle* commença, en Hollande, la publication des *Nouvelles de la République des lettres* [1], création hospitalière, théâtre ouvert à tous les produits de l'intelligence, où un homme, profondément versé dans la connaissance des lettres, tenait le public au courant des nouveautés scientifiques et littéraires, aréopage où tout le monde recevait accueil, où l'on ne rencontrait nul esprit taquin ni morose, mais bien plutôt le soin de mettre en lumière tout ce qui pouvait instruire ou délecter l'esprit, quelle que fût sa provenance.

Nous nous sommes expliqué ailleurs (tome Ier des *Militaires*) sur les mérites et les défaillances, sur les qualités et les défauts de P. Bayle, considéré dans ses facultés intellectuelles et dans l'emploi qu'il en fit. Son influence fut grande dans le monde des idées, et assurément son talent de journaliste, sa manière personnelle, tout en créant à l'écrivain du Carla une grande popularité en Europe, le mirent en mesure d'exercer plus efficacement cette influence sur les intelligences de son temps et sur tout le dix-huitième siècle. Il n'en est pas moins vrai que l'Ariège peut présenter Bayle comme un des premiers journalistes de France, un des premiers en date, un des pre-

1. La collection de ces *Nouvelles* forme six tomes in-18, dont le nombre de pages est variable ; le tome VI a plus de 600 pages. A partir du mois de mars 1685, le titre portait : « par le sieur B...., professeur en histoire et en philosophie, à Rotterdam. » Jusque-là, il y avait seulement : *Nouvelles de la République des lettres*.

miers aussi par l'habileté; car on doit à Bayle le contrôle qui s'est établi pour les ouvrages de l'esprit : c'est qu'il y a désormais une « critique alerte, quotidienne, publique, toujours présente, à laquelle les plus puissants en littérature ne peuvent se soustraire », et devant laquelle comparaissent toutes les œuvres qui voient le jour, et sont tant soit peu nées viables. On imprimait à Amsterdam le travail de Bayle, qui parut chaque mois depuis 1684. Pendant trois ans, Bayle fut comme « le rapporteur universel de l'Europe », entretenant chaque mois le public, dans ses *Nouvelles de la République des lettres* [1], de la plupart des ouvrages qui voyaient le jour [2].

On ne peut disconvenir que Bayle ait excellé dans ces analyses sobres, claires, rapides et bienveillantes qu'il donnait de tout ce qui se faisait et s'écrivait. Ne rend pas compte des idées d'autrui qui veut, avec ce charme et ce talent que sut y mettre Bayle, et, disons aussi d'une manière générale, avec cette conscience qui accompagnait son habileté. La critique présuppose la science qui rend compétent, et ensuite l'art, le jugement qui dissèque, résume et se prononce sur la justesse, la vérité et la beauté des productions humaines. Bayle apporta dans cette mission délicate « son empressement discursif, sa curiosité affamée, sa sagacité pénétrante, sa versatilité perpétuelle et son appropriation à chaque chose ». C'est ainsi que Bayle,

1. Ces *Nouvelles* paraissaient donc chaque mois, formant 250 à 270 pages in-18. De la sorte, la collection donnait, tous les deux mois, un volume de 540 pages environ. Au titre on avait placé cette devise : *Non fumum ex fulgore, sed ex fumo dare lucem.* (Amsterdam, dans le Kalver-straat, près le Dam.)

2. Il n'est guère question, dans la feuille de Bayle, que de livres latins et français, et d'un petit nombre d'anglais; il n'y est rendu compte d'aucun ouvrage allemand ou espagnol, et seulement de deux italiens, et encore n'en dit-il autre chose que ce qu'on lui en avait mandé. (Note de M. Eug. Hatin.)

en entrant dans le journalisme, s'est placé tout d'abord au premier rang « par sa critique savante, nourrie, modérée, pénétrante ; par ses analyses exactes, ingénieuses, et même par ses petites notes, où chaque mot était pesé dans la balance de l'ancienne et scrupuleuse critique, comme dans celle d'un honnête joaillier d'Amsterdam[1] ».

Comme journaliste, on doit reconnaître dans Bayle un modèle de modération relative ; il sut se tenir, en général, dans une réelle tolérance à l'égard des livres et des auteurs. Rendre compte des publications du grand siècle, où l'on discutait sans cesse dans le domaine de la littérature, de la philosophie et de la religion ; conserver assez souvent une imperturbable neutralité entre les écoles, au milieu des cabales, c'est un mérite original. Bayle est un esprit qui se possède ; lui qui, dans les autres années de sa vie et dans ses autres travaux, se montra le contradicteur éternel, le questionneur interminable, n'aimant à indiquer que les endroits faibles, il n'était plus le même homme dans le journalisme ; nous trouvons en lui une réserve, une discrétion qui étonne. « Je ne voyais dans ces livres, dit-il lui-même, que ce qui pouvait les faire valoir ; leurs défauts m'échappaient. »

Toutefois, présenterons-nous Bayle comme l'idéal des journalistes ? Sa modération ne l'empêchait pas d'avoir des préférences marquées ; et avec ses intentions d'impartialité, il ne se défendait pourtant pas des préventions de parti. Il annonçait bien qu'il se contenterait d'être historien sur les bonnes œuvres de religion ; en réalité, il faisait le contraire : il faisait valoir les livres des hérétiques ; il avait une adresse maligne pour ôter, autant qu'il le pouvait, toute la force à ceux des catholiques[2]. Qu'est-ce à dire, sinon que le par-

1. Eugène Hatin, *Histoire de la presse*, t. II, p. 229.
2. Arnault, t. VI de ses *Lettres*.

fait journaliste est chose rare, et qu'en somme, livres ou hommes ayant tant de difficultés à se supporter mutuellement, c'est une gloire pour Bayle d'en avoir su, comme critique, « tant concilier et tant goûter »; c'est son mérite d'avoir pu, momentanément, suspendre, à un certain degré, ses habitudes d'esprit, son besoin d'ébranler, de rendre tout incertain, de dépister des choses suspectes ou d'assembler des nuages. Aussi Bayle a noblement tracé la voie ; il a planté le drapeau du journalisme que d'autres Ariégeois, ses successeurs, illustrèrent plus tard par d'autres moyens, à d'autres titres et par d'autres genres de talent.

III. — De Bayle il faut venir aux temps modernes, nous voulons dire au dix-neuvième siècle, pour signaler des noms importants dans le journalisme de l'Ariège. Ce n'est pas que si l'on cherchait bien dans le dix-huitième siècle, on ne découvrît quelque Ariégeois donnant par hasard des articles dans quelque recueil du temps. Il n'y a pas en France, dans le dix-huitième siècle, un écrivain de quelque célébrité qui n'ait collaboré à un journal. Mais nous voulons parler du journalisme tel qu'on l'entend dans les temps modernes, c'est-à-dire cet usage de la publicité pour défendre le droit, la justice, les individus, la liberté, l'homme, les bonnes mœurs, les idées saines, la dignité nationale, toutes les grandes et bonnes choses. Nous prenons le journalisme dans ce qu'il a de plus honorable. Sans nous abuser sur les côtés redoutables et dangereux de la presse périodique ; sans nous prononcer sur l'étendue de la liberté de la presse, qui comporte de sérieuses discussions, nous devons nous occuper des Ariégeois qui ont pris le journalisme au point où le mirent Desfontaines et Fréron au milieu du dix-huitième siècle, c'est-à-dire le journalisme

qui, cessant d'être exclusivement un bulletin littéraire, se permet des réflexions et des études sur l'ensemble des branches qui font la vie publique.

Il paraît qu'il est plus facile de conseiller la tolérance que de la pratiquer [1]. Ainsi l'Ariège, aux approches de la Révolution de 1789, s'était donné un petit semblant de Fronde, une petite Fronde, avec des rancunes et des aspirations populaires. Les placards, les pamphlets, les chansons satiriques qu'on publia à Foix et à Pamiers, rappellent, en petit, la muse de Loret et les *Mazarinades*. On ne se faisait pas faute de descendre aux récriminations personnelles les plus violentes, et l'on était loin de cette dignité, de cette attitude libérale, de cette indépendance respectueuse que doit revêtir la presse périodique, quand elle est bien pénétrée de la magistrature qu'elle remplit. Oh! si l'on comprenait que le journal doit pacifier, unir, excuser, tempérer, au lieu de souffler la tempête; fermer les blessures au lieu de les ouvrir; défendre celui-ci, mais sans vilipender celui-là! Mais que c'est difficile! Bayle ne réussissait pas à cette neutralité conciliante, bien que Voltaire, vantant l'esprit de Bayle « si étendu, si sage, si pénétrant », ait ajouté, à propos de son désintéressement et de son amour de la paix, que « c'était une âme divine ».

IV. — Après P. Bayle, les *Darmaing*, de Pamiers, ont compté des représentants dans la presse, et leur nom a été mis en lumière à la fin du siècle dernier pour briller

1. Bayle avait bien dit qu'il ne faut point établir « un bureau d'adresse de médisance »; il voulait se donner le métier de rapporteur plutôt que celui de juge. Cependant, tout hospitalier qu'il fût, il céda à l'esprit de parti, il eut ses intolérances. Que de gens, aujourd'hui, qui ont de grands mots aux lèvres, et qui ne supportent pas qu'on pense autrement qu'eux! Il n'y a pas que le catholicisme qui soit exclusif; il se développe à nos côtés d'atroces exclusivismes.

jusqu'au milieu de ce dix-neuvième siècle. On voit aux Archives nationales quel bruit se fit autour du nom des Darmaing, vers 1780, 1782, au sujet des syndics aux États de Foix, quel rôle ils prirent entre le marquis d'Usson et l'évêque de Pamiers. Ils étaient trois : Joseph-François Darmaing, conseiller doyen au siège présidial de Pamiers, en 1790 ; François Darmaing, avocat du roi au même siège, et Jérôme Darmaing, avocat.

Ce fut un Darmaing qui lutta, non sans courage, contre le grand terroriste de l'Ariège, le trop célèbre Vadier[1]. Ce Darmaing ne craignit pas de signaler, dans un écrit véhément, les faits et gestes de Vadier, alors tout puissant au comité de Sûreté générale ; il racontait ses procédés et ses insinuations atroces contre les Ariégeois, ses compatriotes, ainsi que la facilité avec laquelle il désignait à Fouquier-

1. On trouve encore l'écrit suivant : *Dénonciation contre un des anciens membres du comité de Sûreté générale*, par J.-B. Darmaing, natif de Pamiers, département de l'Ariège. Paris, le 27 frimaire de l'an III (27 décembre 1794), (imprimerie Pain, passage Honoré).

On y trouve des accusations intrépides et accablantes contre Vadier. Vadier poursuit les deux Darmaing, père et fils. « Le même acte d'accusation dont on s'était servi pour faire monter mon père à l'échafaud, rapporte Darmaing, devait pareillement servir pour opérer la condamnation de cet autre Darmaing, aujourd'hui heureusement délivré : ils ne pouvaient périr tous les deux à la fois, parce que, tous deux périssant comme *maires* de leur pays, et un seul l'étant dans le fait, l'imposture devenait trop visible ; mais à peine mon père a-t-il succombé, qu'on voit le représentant Vadier presser le jugement de cet autre Darmaing. »

De sorte que Vadier (qui fut, paraît-il, le grand ami de la famille Darmaing) raisonnait ainsi : J'ai fait périr un Darmaing sous la fausse dénonciation de maire de Pamiers, parce que ce n'est qu'en lui attribuant cette dénonciation que je pouvais parvenir à le traduire en jugement. Un autre Darmaing reste (J.-B.), que je hais presque autant que le premier, et celui-là était véritablement maire de Pamiers. Eh bien, ce que j'imputais à l'un, je l'imputerai à plus forte raison à l'autre ; l'accusation servira pour tous les deux ; le peuple, qui ne conserve guère le souvenir des jugements, n'y regarde pas de si près, et ma vengeance sera complète. (Voir *Dénonciation*... p. 38.)

Vadier, dans sa réponse, parle de l'habitude dévergondée de Darmaing de *mentir*. Il traite de *muscadin de la bande noire* Darmaing fils... etc.

Tinville ceux du pays de Foix qu'il le sommait de livrer à la guillotine. Darmaing, dans son manifeste, ne s'entoure d'aucun voile; sa parole est ouverte et nue comme la colère; elle déborde d'indignation comme devant un objet qui fait horreur, devant un homme-tigre qui se fait dénonciateur et accusateur, alors qu'il y va de la tête de ses compatriotes.

On ne trouve pas, dans le fameux mémoire ou discours que Laurent Lecointre, député de Seine-et-Oise, prononça contre Vadier à la séance du 15 frimaire, à la Convention nationale, plus de griefs accablants, ni plus de hardiesse civique de langage que Darmaing n'en concentra dans son intrépide manifeste.

La conduite des Darmaing, dans la suite de la Révolution, nous échappe; aucun détail biographique n'est arrivé jusqu'à nous. Ils pourraient tenir le même langage que ce grand personnage à qui l'on demandait ce qu'il avait fait pendant la Révolution française, et qui donnait cette réponse si connue : « J'ai vécu. » C'était beaucoup à cette époque, que de ne pas cesser d'être. Toutefois, on ne pourrait user envers eux, dont la conduite fut si courageuse, de l'excuse employée en faveur d'un autre nom qui traversa plus aisément la période révolutionnaire :

> En nous formant, nature a ses caprices;
> Les uns à s'exposer trouvent mille délices,
> Moi, j'en trouve à me conserver.

Dans quels journaux collaborèrent les Darmaing, sous la République et sous le Directoire? Nous n'avons pu le découvrir. Attachés aux traditions monarchiques, la place des Darmaing eût été peut-être dans les *Actes des apôtres*, espèce de *Satire Ménippée* du temps; mais ces parodies quotidiennes de la Révolution, loin de corriger, faisaient

plutôt bouillonner jusqu'au débordement les vengeances de l'anarchie, comme parle Lamartine. Un autre journal aurait pu recevoir leurs articles, le *Journal général de la cour et de la ville*. Mais nous regrettons de trouver, dans cette feuille des ultra-royalistes et des émigrés, trop d'attaques personnelles et injurieuses, et trop de signes de haines implacables. Hélas! comment les journaux, même les meilleurs, auraient-ils échappé au ton furibond qui était la caractéristique du temps? Qu'on lise l'*Ami du roi* de l'abbé Royon, la *Gazette de Paris* de Durosoy, le journal de Suleau, etc., c'est partout une note outrée, — tant le pays était à la violence!

V. — Nous retrouvons les Darmaing à la fin de l'Empire et sous la Restauration, où leur courage et leur talent seront mieux employés, s'il faut entendre par talent ce que Rivarol, journaliste de la Révolution, définissait « un art mêlé d'enthousiasme ». Un Darmaing, de 1817 à 1821, est chargé du compte rendu des séances des Chambres législatives dans les journaux monarchiques, soit dans les *Annales politiques*[1], soit dans la *Quotidienne* de Villenave. Une lettre de Darmaing[2] à M. Villemain, datée du 4 février 1817, démontre de quelle manière consciencieuse il s'acquitte du compte rendu des Chambres, autant dans l'exposé des détails, que dans la peinture de la physionomie des assemblées parlementaires. M. de Villèle venait de parler

1. Dirigées par Villenave. Nous avons une partie de la correspondance de Darmaing avec Villenave, écrivain laborieux et très versé dans l'histoire littéraire de notre nation. Villenave était le fondateur et le principal soutien des *Annales politiques et littéraires*, qui tenaient le milieu entre la *Quotidienne* et le *Constitutionnel*, et avaient pour épigraphe : *Le roi et la charte*. Il y créa les *lundis*, comme ceux de Sainte-Beuve; il y rendait compte ou plutôt effleurait, en se jouant, les divers événements politiques et littéraires, dans un article intitulé : *La semaine*.

2. Dans notre collection d'autographes.

plus de deux heures à la Chambre, sur le budget des divers ministères, à propos d'un crédit de 5 millions. Comme M. de Villèle avait parlé d'une voix très affaiblie, Darmaing craint d'avoir entendu imparfaitement, il n'oublie pas ce qui était arrivé pour M. du Fougerais; il n'ose plus se fier à ce qu'il a personnellement entendu, et il prie M. Villemain de vérifier la manière dont il a rendu la dernière partie des conclusions de M. de Villèle [1].

Le journaliste qui est en renom se trouve en relations nécessaires avec les personnages importants; et, pour les correspondances qui sont en nos mains, nous voyons que M. de Marchangy, renommé déjà par sa *Gaule poétique*, avocat du roi à la cour de Paris, recevait les confidences intimes de notre journaliste, ancien magistrat lui-même, fils et neveu de magistrats et militaires distingués, victimes, sous le régime de 1793, de leur attachement aux Bourbons[2]. Le publiciste ariégeois s'entretenait avec M. de Marchangy des malheurs de sa famille, de ses principes, du zèle avec lequel il avait rempli les devoirs de la piété filiale en poursuivant les révolutionnaires de 1793, de ses services honorables dans la magistrature, de ceux de ses parents, de la catastrophe qui lui avait fait perdre la place

1. Nous avons sous les yeux les notes manuscrites que Darmaing emportait toutes chaudes chez lui, de la Chambre des députés, et où l'on sent encore, à 67 années de distance, les émotions que venaient de ressentir l'assemblée ainsi que les tribunes des journalistes. Ici, c'est M. de Villèle qui est saisi au passage, là M. Beugnot, etc. Où sont aujourd'hui les choses et les hommes, les acteurs dans ces démêlés de la vie politique? Mélancolie des choses qui s'écoulent!...

2. Nous ne comprenons pas trop comment M. Darmaing réclamait, le 27 juin 1821, au greffier en chef près la cour des Comptes, un certificat constatant ses services en qualité de chef de bureau au comité de législation de la Convention nationale, depuis le mois de ventôse an II, jusqu'à la suppression de ce comité, qui eut lieu à l'époque de l'organisation du ministère de la justice, sous le Directoire. Cette demande fait partie des manuscrits possédés par nous.

qu'il occupait comme premier conseiller d'une cour supérieure[1].

Une lettre d'un ministre laisse entrevoir comment la simple erreur d'un commis avait empêché notre Ariégeois d'être compris dans l'organisation des cours royales. Est-ce sur cette fâcheuse aventure, ou sur des infortunes plus considérables que Darmaing voulait appeler la sympathie? Nous ne savons ; mais le 26 février 1821, il s'adressait à une Altesse royale, en lui faisant parvenir une lettre dans laquelle il lui révélait ses secrets de famille. Sans avoir le texte de cette lettre, nous croyons en connaître le fond et l'esprit. Les parents de M. Darmaing n'avaient jamais aspiré aux faveurs de la cour, mais ils avaient été honorés de la confiance des princes, dans un moment où il n'y avait que des périls à courir. Si d'autres recueillent les fruits de leurs sacrifices, ne doivent-ils pas, ceux-ci, dans leur propre intérêt, se faire les défenseurs des héritiers de ceux qui périrent pour le fils de saint Louis ?

Dès 1818, Darmaing (J.-Ach.) partageait avec son père le travail dans les *Annales*, et envoyait, outre le compte rendu des Chambres, des articles divers[2]. Le 27 janvier 1820, il donnait sa démission au directeur des *Annales*, sur le bruit que ce journal allait cesser de paraître, et des propositions avantageuses l'ayant, sur ces entrefaites, décidé à entrer au *Constitutionnel*. Il ne devait pas rester longtemps dans ce dernier journal. Le contact d'hommes d'un talent vif et alerte, qui écrivaient dans cette feuille (les Thiers, Étienne, Jay, E. Dumoulin, Cauchois-Lemaire,

1. D'après un papier du 9 juillet 1818.

2. Il fait insérer une romance composée par le fils du général Dupont (28 décembre 1818). — Il donne une notice sur un événement qui s'était passé à Montpellier, et qui faisait du bruit (25 février 1819). — Il envoie quelques pages ayant de l'intérêt, sur le lycée Louis-le-Grand qui occupait en ce moment l'opinion.

Senancourt, l'abbé de Pradt, Lemontey), réveilla en lui l'étincelle. Darmaing fils avait de l'initiative, il lui venait des idées, comme à Émile de Girardin. Cet Ariégeois s'imagina un jour de fonder la *Gazette des tribunaux*[1], feuille périodique, dont la conception répondait à un véritable besoin ; car un éclatant et long succès a justifié sa création[2]. Entre les articles solennels relatifs aux graves affaires de la justice, Darmaing et ses successeurs ont laissé se faufiler de petits articles joyeux, sautillants, parisiens du titre à la dernière ligne, parfois peut-être trop rabelaisiens [3].

VI. — Après Darmaing, la tradition du journalisme ne fut pas interrompue : J.-P. Pagès[4], de l'Ariège, la reprit pour la continuer avec un brillant talent.

J.-P. Pagès de l'Ariège fut un véritable journaliste dans le sens des modernes, un publiciste éminent dont le pays de Foix est fier, parce que c'est une gloire de la France. Pagès de l'Ariège apporta en effet avec lui cette somme de préparation qui fait les grands journalistes. Il avait passé par la magistrature, par l'étude du droit, par les sociétés savantes ; il ne lui manquait que la vie politique militante, il fut député de son pays, il aborda la tribune. Or, de toutes ces activités, déployées en des directions diverses, il est

1. V. Quérard.

2. A ce titre, il revendiqua, comme tous les rédacteurs en chef de journaux, l'entrée aux théâtres de Paris.

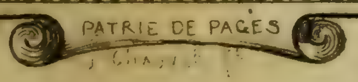
3. Plus d'un vaudevilliste, dit-on, plus d'un parolier d'opérette, donne un coup de ciseaux à la vieille *Gazette des tribunaux*, et trouve de suite une situation gaie, un mot piquant pour la pièce prochaine.

4. J.-P. Pagès naquit à Seix, près Saint-Girons, le 9 septembre 1781. Raymond Pagès, capitoul en 1489, quitta Toulouse pour Seix, d'où les siens pouvaient être sortis, et s'y établit en 1497. Un autre, Antoine Pagès, était capitoul en 1695. Cette famille, qui appartenait à la bourgeoisie campagnarde, a eu des membres dans l'armée, dans le clergé, dans la noblesse, dans la magistrature, dans les professions libérales, dans le négoce et chez les artisans.

J. P. PAGÈS de l'ariege



LA ROCHE PERCÉE ET LE PONT DE KERCABANAC PRES SEIX



résulté un journaliste consommé, un publiciste que l'Ariège peut opposer aux plus grands. Il y a des journalistes qui deviennent tout : conseillers du gouvernement, portés au pouvoir, au timon des affaires, ambassadeurs, ministres dirigeants, tels que Girardin, Guizot, Thiers, Chateaubriand, La Guéronnière, Louis Blanc. Il n'en fut pas tout à fait ainsi de J.-P. Pagès. Entrant dans la vie politique, en 1817, par une sorte de vocation, il prit au sérieux la fonction qu'exerce le journal [1], ce puissant levier, et ne voulut jamais être ministre, afin d'être tout entier à la presse ; car il se déroba, dit-on, un jour à une combinaison qui devait lui conférer un portefeuille. L'histoire doit faire connaître cette figure d'honnête homme, cet homme de cœur, de talent, de parole et de plume, qui a servi son pays, en donnant « de bons et salutaires conseils à la France, et à ceux qui de son temps la dirigèrent [2] ».

On doit donc marquer, dès les premières années de J.-P. Pagès de l'Ariège, les impressions et les signes qui peuvent expliquer cette nature et prédire cette destinée. Lorsqu'il était encore enfant, adolescent, étudiant, on pouvait distinguer déjà ce qu'il y aurait dans ce tempérament, dans ce caractère, nous voulons dire les exigences d'un *janséniste* mêlées à une forte ténacité, à une volonté de fer. On a aussi la clef de cette carrière de journaliste, et de ses éternelles revendications dans les académies, au parquet, au journal, à la tribune, ou dans les infinies conversations de la vie intime et journalière. Tout cela explique, soit la teneur des articles de presse de Pagès de l'Ariège, pendant la Restauration, soit ses discours de tribune et ses san-

1. Type des caractères désintéressés et indépendants, on a unanimement dit de lui « qu'il sortit toujours du journalisme ou de la Chambre le cœur pur et les mains nettes », « qu'il préférait l'honneur aux honneurs, et sa dignité à la fortune ».

2. Jugement de Ch. de Remusat.

glantes tirades de journal, sous le règne de Louis-Philippe, période de dix-huit années d'un long duel à mort entre Pagès de l'Ariège et l'illustre Guizot.

Placé jeune près d'un oncle qui était chef de paroisse, à Portet, près de Toulouse [1], ses oreilles entendirent, de 1791 à 1800, cet ecclésiastique qui remplissait correctement ses devoirs de pasteur, mais dont le langage censurait volontiers les abus qui se peuvent mêler en toutes choses, même dans la manière d'entendre et de pratiquer le culte [2]. On sait en quoi consistait l'esprit janséniste : il portait l'homme à toujours gronder du fond d'une solitude austère contre ce qui se fait ou se dit, et, par lui, l'on préférait l'abstention envers les choses saintes à leur usage familier, qui peut conduire à l'inutilité et peut-être à la profanation. A dix-sept ou dix-huit ans, Pagès de l'Ariège avait l'ambition des lettres [3], faisait des vers [4], commençait sa vie de lutte dans les *Satires toulousaines* [5]; et déjà l'on

1. M. Gatien Arnoult raconte que J.-P. Pagès fut envoyé, en 1791, auprès d'un oncle paternel, qui était curé constitutionnel à Portet, près Toulouse; que ce prêtre, tout à la fois, tenait du janséniste, blâmant certaines pratiques de l'Église, et du voltairien, par sa facilité à critiquer ce qui, dans le catholicisme, ne rentrait pas dans son goût personnel; en un mot que la révolution bouillonnait au fond de son âme.

J.-P. Pagès rentra à Foix avec son oncle, pendant la Terreur. Devenu jeune homme, il fit ses études à l'école centrale, à Toulouse, puis étudia le droit et fut reçu avocat en 1804, au barreau de cette ville.

2. On devine quelle influence un parent, un ecclésiastique peut exercer sur les idées; l'on ne réagit pas toujours contre les impressions d'enfance.

3. Tout jeune, les triomphes littéraires lui faisaient battre le cœur. Combats de poésie, d'éloquence, étaient son élément, il rêvait de gloire littéraire.

4. J.-P. Pagès fit dès la première époque de sa vie, des vers, des poésies fugitives, rondeaux, ballades, odes, madrigaux, tragédies, quatrains. On assure que, malgré cela, sa vocation n'était pas pour les muses. Pagès fit même un roman, *Pierre et Jeannette*, qu'il a laissé inédit et inachevé, roman à la façon de la *Nouvelle Héloïse*. De longues années après, en 1847, Pagès fut nommé mainteneur des Jeux Floraux.

5. En 1803, 1801, etc., il y eut une espèce de *guerre des satires toulousaines*. On luttait sous le voile de l'anonyme en prose et envers. Quelque-

remarquait dans ses appréciations naissantes des hommes et des institutions, l'esprit austère, inquiet et *janséniste* qui le rendra plus tard mécontent de tout. Il sera ainsi, « par l'esprit non moins que par le sang, le neveu de son oncle [1]. » Ainsi, dans les relations multiples de la vie, Pagès se mettra en communion courtoise, amicale même, d'idées, de vues avec ses interlocuteurs; toutefois, quand on croira le tenir, il aura toujours un *mais* pour s'échapper; nulle doctrine, nulle situation n'aura le don de lui plaire entièrement. Cette intelligence rappellera un peu les caractères moroses qui ont besoin d'improuver pour improuver : esprit jamais satisfait, l'enfant de Seix, dès le jeune âge, avait pris le pli de tout comparer à un type, à un idéal peut-être trop élevé. On ne dira pas de Pagès qu'il avait de la duplicité; mais on s'apercevra que, comme les avocats au barreau, il faisait toujours « ses réserves. » Néanmoins peut-être, sur ce chapitre, n'admettrions-nous pas totalement la physiologie émanée du philosophe méridional qui, dans une étude équitable, fouillée et bienveillante, a voulu serrer de près la nature de Pagès. Il y a des êtres qui ne se livrent jamais tout entiers aux idées et aux doctrines débattues, parce que rien, selon eux, n'en vaut la peine; et d'autre part, par sociabilité et conciliation, ils vont jusqu'où ils peuvent, dans l'entente relative et provisoire avec leurs semblables. Ce n'est point duplicité ou hypocrisie, mais plutôt mystérieuse mélancolie, qui empêche d'être jamais satisfait, quoi qu'on fasse.

VII. — Après des hésitations, des traverses et une sorte

fois on combattait le visage découvert ou la visière levée. Les lutteurs étaient J.-P. Pagès, Baour-Lormian, Labouïsse-Rochefort, du Mège, etc.

1. C'est ce que dit M. Gatien Arnoult, dans sa notice.

de petite odyssée préparatoire [1], Pagès de l'Ariège devient, presque officiellement, un écrivain politique, une sorte de roi du journalisme, un roi sérieux, aux allures brusques, à l'humeur difficile, avec lequel il fallait compter. Il était enfin dans sa vocation. Nous le trouvons à Paris de 1816 à 1828.

Combien ce talent, qui cherchait sa voie, a grandi dans la période de douze années passées à Paris! Benjamin Constant fut d'abord son introducteur dans la polémique des journaux ; puis Pagès se fraya lui-même son chemin. La France, au commencement de la Restauration, avait deux courants d'esprits : les uns voulaient peut-être trop effacer de notre histoire toute trace des vingt-cinq dernières années; les autres voulaient conserver, à bon droit, mais avec une jalousie qui allait trop de l'avant, les libertés conquises, les libertés qu'ils croyaient menacées. Chez tous, l'imagination n'allait-elle pas plus loin que la réalité? Comment obtenir la modération et le calme, dans la mêlée d'opinions qui se heurtaient, de dissertations qui se choquaient? La passion qui régnait dans les conversations politiques, dans les cercles, à la tribune, reparaissait dans

1. L'Académie de Toulouse avait reçu le jeune J.-P. Pagès comme membre résident ou titulaire, dans la classe des inscriptions et belles-lettres, en mars 1809. Il fut assidu aux séances, donnant lui-même des mémoires. L'archéologie pyrénéenne lui dut l'explication de quelques monuments du Couserans. Il fit quelques observations intéressant la botanique et la géologie. Mais, comme il se faisait remarquer en même temps au barreau, le gouvernement impérial le mit à la tête du parquet de Saint-Girons comme procureur impérial (30 avril 1811).

En 1814, sous la première Restauration, et en 1815 aux Cent-Jours, il conserva sa place. On suppose que Pagès aimait la magistrature, qui lui laissait des loisirs pour l'étude, et qu'il gardait une fonction à laquelle le rattachaient l'estime et l'affection de ses concitoyens.

Bientôt on le nomma président de la fédération pyrénéenne. En cette qualité, après la bataille de Waterloo, il fit célébrer un service pour les guerriers qui avaient péri dans cette guerre.

Il donna sa démission, à la seconde Restauration, mais il fut mis sur une liste de proscription, emprisonné à Foix, relâché, puis interné à Angoulême.

les journaux qui l'avivaient sans cesse et la rendaient plus acharnée. » J.-P. Pagès fit partie de la *Minerve*, à côté de Benaben, de Saulnier, du chansonnier Béranger, de Harel, etc. ; il livra de continuels assauts au ministère ; il ne cessa de revendiquer, jusqu'à extinction de souffle, les libertés publiques. Quelque temps s'était à peine écoulé, que l'homme de l'Ariège et de Toulouse avait rang parmi les publicistes distingués et influents de la capitale ; et son rôle ne cessa pas d'y grandir pendant toutes les années de la Restauration [1].

P. Pagès de l'Ariège, avec la conscience du beau mandat confié à un publiciste, ne portait dans le journal que le fruit de ses sérieuses études, de ses heures méditatives ; aussi se faisait-il remarquer par ces graves discussions dont il avait le secret, par cette argumentation serrée et triomphante qui s'appuyait sur la science acquise. Bien que Pagès n'eût encore que trente à trente-deux ans, ses polémiques représentaient dix-sept années de travail profond et sans relâche. Il alternait les articles de journaux avec la production de brochures ou d'ouvrages considérables ; de là une autorité qui, de bonne heure, fit de lui une véritable force en face du gouvernement. En 1817, parurent ses *Principes généraux du droit politique dans leur rapport avec l'esprit de l'Europe et avec la monarchie constitutionnelle* (1 vol. in-8°). Ainsi, la valeur du journaliste se trouvait augmentée de celle du philosophe, de l'écrivain, sur les matières d'histoire ou de politique. Le public vit de suite à quel point le journaliste de Seix aimait à remonter aux principes. Un penseur qui faisait preuve d'une telle maturité de raison ; un polémiste que de longues études sur les constitutions et les gouverne-

1. Gatien Arnoult, *Notice sur J.-P. Pagès*, lue en 1867.

ments, sur l'histoire des idées et des faits, avaient armé de pied en cap, avait dès lors donné la mesure de ce qu'il était capable de faire. La France, après avoir appris son nom, le garda, le répéta, l'honora. Il avait les qualités, la langue et le style que Montesquieu aimait dans les écrivains politiques, qui doivent songer moins à se faire lire qu'à faire penser.

Aussi l'ascendant et le prestige de J.-P. Pagès grandissaient d'année en année. Tandis que d'une part, infatigable athlète, il insérait d'innombrables articles dans la *Minerve*, dans le *Constitutionnel*, dans le *Commerce*, dans la *Renommée*, dans le *Courrier français*, le *Temps*, les *Lettres normandes*, le *Diplomate*, la *France chrétienne* (comme plus tard dans la *Patrie*, dans l'*Afrique française*), il avait d'autre part la coutume, — pour ne pas laisser s'éparpiller ses idées au courant de la plume et du jour, — de les résumer et de les condenser de temps en temps, soit dans la discussion de quelque question capitale, soit dans l'élaboration de quelque œuvre importante et de longue haleine. Il publia, avec MM. Benjamin Constant et Saint-Aubin, un volume in-8° intitulé *Annales de la session de* 1817 *à* 1818. En 1818, il lança une brochure sur la *Responsabilité ministérielle et la nécessité d'organiser le mode d'accusation et de jugement des ministres*. Dans la même année, on avait de lui un *Nouveau manuel des notaires*. Trois années après, en 1821, paraissait une brochure sur les *Élections*, puis une seconde sur une *Association prétendue constitutionnelle contre les acquéreurs de domaines nationaux*. C'est surtout en 1822 qu'une de ses publications fit grande sensation : c'était son *Histoire de l'Assemblée constituante*[1], précédée d'un

1. Le duc d'Orléans, qui fut plus tard Louis-Philippe, s'intéressa particulièrement à ce livre, à cause de son père Philippe-Égalité.

Coup d'œil sur l'histoire des Etats généraux, histoire qui forme le tome II des *Fastes civils de la France depuis l'Assemblée des notables.*

Cet ouvrage, qui avait occupé le public même avant qu'il eût paru, était une sorte de philosophie de la Révolution démontrée par l'histoire. Pagès y parle son langage franc, à l'emporte-pièce; c'est un de Maistre démocratique, attaché au système de la monarchie constitutionnelle. Ce n'était pas assez : Pagès se multipliait et suffisait à une foule de publications; il fournissait de nombreux articles à l'*Encyclopédie moderne* de Courtin, au *Code des codes* de MM. Crémieux et Balson, au *Dictionnaire de la conversation ;* il mettait une introduction au *Cours de politique constitutionnelle* de Benjamin Constant.

VIII. — Après les événements de 1830, J. Pagès fut appelé, par ses concitoyens, dans les assemblées législatives. Nommé député [1] de 1831 à 1849, sa qualité de représentant du pays ne changea rien à ses allures, à son désintéressement, à son amour de la liberté générale. Nous croyons pouvoir dire que le député n'était que le journaliste continué à la Chambre et à la tribune [2]. L'action sur ses collègues de la représentation nationale ne fut qu'un moyen de donner un retentissement officiel à ses articles de plume, à ses affirmations de publiciste philosophe. Mais rien ne troubla l'unité de cette vie, de ce caractère. Jusque dans

1. Pagès fut nommé député de Saint-Girons en 1831, 1834, 1837, 1839 et, en 1848, représentant à l'Assemblée constituante.

2. Notre député lisait ses discours, comme Royer-Collard et Cormenin. Bien que la lecture fasse moins d'effet que la parole, Pagès n'eut rien à envier à ceux qui ont le don de l'éloquence parlée. Il se faisait écouter par sa hauteur d'intelligence, par sa puissante logique, ses expressions nettes, précises et incisives. Qu'on revoie son discours si remarqué du 16 novembre 1831, à propos du décret de bannissement du sol français des membres des familles des Bourbons et des Napoléons.

sa mort, on retrouva le jeune écolier de Seix et de Portet, tel qu'il pouvait s'annoncer à neuf ans, à quatorze ans [1]. Il mourut comme un chrétien qui a des réminiscences jansénistes.

Toutefois, qu'on ne perde pas de vue que le point important à considérer dans Pagès de l'Ariège, ce n'est ni son talent ni son éloquence pris isolément, c'est l'emploi de son talent, c'est son influence morale due à ses intègres exemples, c'est l'éclatante moralité de ses discours [2]. Pour bien comprendre et apprécier cette nature de polémiste et d'orateur, on doit aller jusqu'à la racine de cette individualité et à l'intime de son caractère. A des goûts modestes, à un véritable désintéressement, à des instincts de liberté très prononcés, Pagès unissait une véritable rudesse de mœurs et de tempérament. Y avait-il dans son organisation physique un état spécial qui le rendît bilieux et frondeur? Nous l'ignorons. Quelques contemporains

1. Pagès mourut le 3 mai 1866, à Bannière, dans sa propriété, près Lavaur. Dans ses dernières années, il travaillait à un grand ouvrage sur la religion, qu'il n'a pas achevé. Pagès avait une foi soumise et une raison indépendante. Il prêta à des malentendus; il poursuivait quelquefois le clergé d'une critique « qui sentait son Voltaire » et, en même temps, il harcelait à outrance les adversaires de l'Évangile et du Christ.

Très malade en 1863, il accueillit volontiers un prêtre, fit sa confession et reçut les derniers sacrements. Rétabli, il fut fidèle à remplir son devoir pascal. En 1866, la maladie revint et cette fois irrévocablement. On lui demanda, comme précédemment, s'il voulait être assisté du curé de la paroisse, il répondit que non. Ici le janséniste, l'ancien élève du curé de Portet, reparaissait. « J'ai fait mes Pâques il n'y a pas longtemps, dit-il; l'Église n'en demande pas davantage. J'ai foi en Dieu, j'espère en lui, je l'aime; que sa volonté soit faite. » Il jeta ses regards avec ses pensées vers le ciel, les reporta sur son fils et il mourut.

2. Pour la biographie de J.-P. Pagès, on peut consulter celle qui a été insérée au tome XV, p. 308, de *la Biographie nouvelle des contemporains*, par MM. Arnault, Jay, Jouy, Norvins (Paris, 1824; librairie historique, hôtel d'Aligre). — On peut consulter aussi la *Notice sur la vie et les ouvrages de J.-P. Pagès*, par M. Gatien Arnoult, dans la collection de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-lettres de Toulouse, année 1867. — On lira également avec intérêt un article du 26 mai 1866, dans l'un des journaux de l'Ariège, par M. Émile Darnaud.

racontent qu'il était difficile que les choses et les hommes pussent le satisfaire entièrement ; que son esprit, craignant l'illusion, le portait en général à l'opposition ; qu'il était plus fait pour observer les affaires humaines que pour les diriger ; qu'il préférait à tout une situation indépendante où il pût dire sa pensée, sans compter avec le pouvoir et même avec les partis ; qu'enfin, pour la vie politique, il lui manquait une chose importante, l'ambition. En deux mots, ne devoir qu'à lui-même ce qu'il était, tracer lui-même son sillon, donner l'exemple d'un rude travail intellectuel ; pouvoir dire à tous, aux hommes d'État et aux représentants, ce qu'il pensait, voilà où cet homme énergique mettait sa fierté. Dans la presse, à la tribune, dans la vie publique, Pagès était une conscience ; et c'est ce qui explique la forme de son éloquence et pourquoi, enveloppé dans son manteau, il lançait ses foudres.

Et quel travailleur ! Les pages du *Moniteur officiel*, qui renferment ses divers discours prononcés à la Chambre de 1831 à 1848, attestent cette prodigieuse application d'esprit, ces vingt années d'efforts, de travaux parlementaires pour faire sortir du régime de la France tout ce qu'il paraissait contenir de juste et de libéral. En 1831, il fait un rapport sur les élections de l'Oise ; il exprime son opinion dans la discussion générale de l'adresse ; il discute quelques modifications d'articles relatifs à la pairie ; il développe un article additionnel au projet de loi relatif aux 500,000 francs alloués pour les étrangers réfugiés ; il combat la proposition dite de Bricqueville, et s'exprime sur les événements de Lyon. Ainsi en fut-il les années suivantes. Toujours sur la brèche, Pagès se croyait obligé d'ajouter chaque jour un feuillet au livre de l'éducation politique de la France[1].

1. Voyez le *Moniteur* des années 1835, 1836, 1837, 1839, 1840, 1841,

« Sitôt qu'il ne parlait pas, il écrivait, et à peine cessait-il d'écrire qu'il parlait. Ses articles et ses discours formeraient des masses de volumes[1]. »

Comment rassembler ses innombrables articles de journaux, à les prendre depuis la *Minerve* jusqu'à la *Patrie* dont il fut un des fondateurs ? Les grands sujets de la liberté religieuse, de la liberté de la presse, de la liberté individuelle, de la liberté des élections furent son thème favori. Mais pour une cause ou pour une autre, dès l'année 1834, grâce en particulier à son prestige de publiciste, Pagès de l'Ariège avait acquis cette haute autorité parlementaire qu'il exerça à la Chambre et qui faisait, de chacun de ses discours nouveaux, comme de ses articles, un *événement*. On ne peut oublier les grands accents de cet apôtre politique dans la discussion de la loi *contre les associations*, et dans celle de la *loi des barricades*. Qui ne se souvient de sa fameuse harangue contre les lois de septembre et de disjonction ? Quelle dialectique vive et serrée l'infatigable Pagès n'avait-il point à sa disposition[2] ! quelle impression lumineuse ne laissait-il pas dans chaque question ! C'était une vraie puissance de presse et de tribune. Ce grand travailleur, point ambitieux, simple dans ses mœurs, honnête homme, libéral, inflexible[3], était vraiment imposant.

1. Nous croyons pouvoir recommander la lecture du journal *le Temps*, années 1835-1836 ; les réflexions de Pagès de l'Ariège sont infiniment utiles aux politiciens de toutes les époques.

2. Lorsque Pagès publia son *Histoire de l'Assemblée constituante*, le duc d'Orléans, qui s'était procuré des feuilles en épreuves, présenta des observations et demanda des corrections à Pagès, sur le passage relatif à Philippe-Égalité. Pagès ne fit droit qu'en partie à ces observations, et il écrivit de sa main ces mots : « Je devais ces égards au fils et cette déférence au prince de modifier tout ce qui pouvait le blesser dans les expressions. Je devais ce respect à la vérité de maintenir les faits dans leur exactitude historique. Ce n'est qu'au prix de ce courage et aux périls de cette vertu qu'il est permis d'écrire l'histoire. »

3. Redoutable et redouté, Pagès de l'Ariège était un point de mire pour les hommes du pouvoir, qui épiaient l'occasion de trouver en lui des côtés

La force de J.-P. Pagès fut donc dans son unité intellectuelle et morale ; il se borna à la fonction de journaliste et ne voulut que cela. Être député n'était pour lui qu'une extention du journalisme ; loin de cesser d'être journaliste, Pagès, en acceptant le mandat législatif, ne faisait qu'agrandir son action de journaliste. C'est pourquoi, tout le temps qu'il fut à la Chambre, il se tint loin des zones ministérielles. Le portefeuille de ministre n'avait pour lui aucune séduction. Il en fut cependant question sous la présidence de M. Molé, à qui Pagès avait voué des sentiments d'estime et d'amitié ; mais il trouva moyen d'échapper au portefeuille, en déclarant qu'il ne pouvait adhérer complètement au programme du ministère tel qu'on voulait le faire. Quelqu'un a dit dans ces derniers temps : « C'est une force de ne vouloir être ni ministre, ni sous-secrétaire d'État[1]. » N'est-ce pas le secret de Pagès de l'Ariège ? N'est-ce pas lui qui avait qualité pour dire : « Je n'ai pas le goût du panache ; j'aime passionnément le métier de journaliste. Cette force, qui me permet de servir de la manière que je juge le plus utile mes idées et mon parti, j'entends la conserver. Je n'envie aucun portefeuille, je resterai ce que je suis, journaliste. » Ainsi, de 1817 à

faibles. On le chicana un jour sur la manière dont on écrivait son nom, *Pagès de l'Ariège* ou *Pagès* (*de l'Ariège*). 58 pages furent imprimées à Paris, rue du Bouloi, 7 (Avranches, chez Tostain, 1836), par M. le comte L. de Girardin (lisez Guizot); elles commencent ainsi : « La précision que vous exigez, monsieur, dans les mots, les idées et les titres, autorise à vous demander, lorsque vous vous montrez si sévère sur la qualification de comte et de pair prise par M. Rœderer, si vous, qui signez *Pagès de l'Ariège*, vous êtes le fils de ce fleuve, ou si M. votre père porte ou portait ce nom ; ou, lorsqu'à votre signature vous joignez la qualité de député de l'Ariège, vous avez obtenu le suffrage de la majorité de tous les électeurs du département, réunis tout exprès en un même collège, à l'effet de vous donner leurs voix... »

1. Mot de M. Ranc, rédacteur en chef de la *Petite République française*, lorsque quelques journaux firent courir le bruit, à cette époque, de sa prochaine entrée au ministère.

1848, il put défendre la monarchie constitutionnelle et la liberté, le constant objet de ses rêves[1].

IX. — Toutefois avec un homme de la valeur du célèbre Pagès de l'Ariège on ne peut se contenter d'une première vue ; il mérite que nous insistions pour expliquer de nouveau ce qui fit sa force, ce qui grandit sa stature, comment tour à tour sa hardiesse, sa misanthropie politique, son honnêteté, son talent et son influence se secondaient, s'entr'aidaient[2]. La physiologie historique demande quelques autres citations des discours et de l'attitude de Pagès de l'Ariège, dans des conjonctures délicates, pour que ce talent soit mis d'une manière complète dans son vrai jour.

1. Voici ce qu'on lit dans la *Biographie indiscrète des publicistes, journalistes, furets de coulisses*, etc., de 1826 : « Voulez-vous faire connaissance avec un homme savant, modeste, judicieux et obligeant ? tâchez de vous lier avec le rédacteur du *Courrier français*. Le nom de M. Pagès se rattache à la création de la *Minerve* et de la *Renommée*, qui ont laissé dans le monde littéraire un souvenir glorieux. *Tout l'or du ministère ne serait pas capable de corrompre ce savant véritablement estimable*, qui n'est pas moins cher à Thémis qu'aux doctes sœurs d'Apollon » (p. 92).

2. Nous pouvons, plus que personne peut-être, apprécier cette activité, cette conscience, cette puissance de travail qui distinguaient Pagès, et lui faisaient tout ramener à la thèse du journal. Nous avons dans nos mains sa correspondance avec Alexandre Lenoir ; avec Flocon, du *Courrier français ;* avec Kératry, député du Finistère et homme de lettres ; avec M. de Lamothe-Langon ; avec le rédacteur en chef du *Temps* et E. de Monglave, Bargenet, de Grenoble, et le chancelier de France, et le général Lafayette, etc., etc. Quel homme infatigable !

Nous voyons aussi par ses lettres à quelle laborieuse sollicitude il se livra pour fonder le journal *la Patrie ;* quelles furent ses négociations avec Lamartine, avec E. de Girardin. Il fallait déterminer les personnes qui devaient être les financiers de l'affaire. « En pareille occasion, disait-il, un homme d'esprit ne peut rien sans un homme d'argent. » — « Au milieu de journaux vendus au pouvoir, je crois qu'il y a place pour un journal qui ne se vendrait à personne. »

Nous possédons, à l'état manuscrit, un long article de P. Pagès, relatif à un ouvrage qui traitait *de l'esprit des lois françaises*. Ce travail démontre avec quelle conscience et quelle rigoureuse méthode Pagès rédigeait ses articles. Que de justes considérations sur la nécessité d'avoir la vraie tradition des lois françaises, pour en prévenir la fausse interprétation !

Un contemporain regarde comme indubitable l'existence d'un certain fond d'inquiétude de caractère ou d'exigence, qui empêchait Pagès d'être entièrement satisfait d'aucune des combinaisons politiques. On n'approchait jamais assez de l'idéal personnel qu'il caressait.

Aussi, remarque M. Ch. de Rémusat, prit-il dans les assemblées le rôle d'un censeur qui dit la vérité comme il l'entend, sans s'inquiéter de plaire ni même de persuader. Doux et conciliant avec ses collègues, il réservait sa sévérité pour la tribune. Il y portait de franches opinions, écrites d'un style ferme et mordant, toujours écoutées avec une sérieuse attention et qui peuvent se relire avec autant d'intérêt que de fruit. Son esprit naturellement élevé dédaignait les petites questions, car il donnait difficilement sa confiance et trouvait plus sûr de la refuser au pouvoir, de peur qu'il n'en abusât. Il avait horreur d'être dupe, et fuyait l'association pour éviter la connivence. Un honnête homme dans l'opposition a quelque peine à se défendre d'un peu de misanthropie politique. Peut-être M. Pagès n'y échappa-t-il pas toujours. Il n'en est que plus louable d'avoir poursuivi avec plus de fidélité que d'espérance un but qui risquait de rester à jamais l'idéal de sa pensée.

C'est pourquoi, durant toute sa carrière politique, le député ariégeois ne cessa-t-il de harceler le gouvernement de Juillet, et d'en dévoiler les misères, réelles ou agrandies par l'esprit d'opposition. Rapportons les paroles de Pagès lui-même.

Les 221 qui ont poussé les Bourbons dans l'abîme ne voulaient que déplacer les portefeuilles, lorsqu'ils ont brisé la couronne, disait-il un jour. Les peuples, ajoutait-il, secondent avec joie les gouvernements qui les protègent. Le plus grand malaise que la France éprouve depuis Juillet, c'est l'absence de tout gouvernement. Rien ne paraît sur les sommités de ferme et de fort autour de quoi on puisse se grouper. Il est impossible de se rallier à une volonté une et puissante qui, partant du centre, embrasse la circonférence tout entière, parce que cette volonté n'existe pas. Où tout est épars, rien ne peut se lier en faisceau.

Des volontés de chaque jour, de chaque lieu, montrent que dans le pouvoir tout est versatile, sans règle, sans point de départ, sans but réel et fixe. Ici, les croix sont abattues comme carlistes; là, on les tolère comme chrétiennes; ici, l'arbre de la liberté s'élève comme libéral; là, il tombe comme anarchiste; ici, la cocarde aux trois couleurs est protectrice du citoyen qui la porte; là, des bandes d'assassins se ruent sur le téméraire qui ose l'arborer. Ici, la *Marseillaise* est proscrite comme révolutionnaire; là, l'autorité la commande comme provoquant au patriotisme; ici je vois de la faiblesse, là de la violence, du pouvoir nulle part! Et cette Chambre, avec laquelle les ministres prétendent nous avoir gouvernés, tombe en lambeaux devant tous les partis, et ne paraît ferme que dans les départements où personne ne tente de l'ébranler. (*Bravos à gauche et à droite, murmures au centre.*)

Qu'on suive encore Pagès dans un autre de ses beaux discours, celui du 5 avril 1841, il a toujours les mêmes allures ; sévère, fougueux, accablant pour les ministres et pour la direction de la politique. Ce lundi 5 avril 1841, Pagès parla à la Chambre sur les *députés fonctionnaires salariés ;* il venait défendre une proposition faite par lui et Mauguin. Ce fut encore un jour où il fut beau de voir et d'entendre ce soldat de la presse et de la tribune. Il disait dans son exorde : « Je veux pour le pouvoir des soutiens loyaux, indépendants, désintéressés ; je veux l'élever, l'anoblir, le placer à la même hauteur morale que la liberté. Depuis cinquante ans, cette liberté trouva des voix éloquentes dont la tribune française gardera longtemps la mémoire. Quel fut leur salaire ? Allez à leur tombeau interroger les gloires éteintes ! »

Pagès, entrant de suite dans le fond de la question, réfute les difficultés qu'on opposait à la proposition d'améliorer la loi d'élection, et de priver le député fonctionnaire d'un salaire qui dénaturait le mandat. L'orateur saint-gironnais cherche et expose tout ce qui, dans l'intérêt de la France et dans l'intérêt du pouvoir, comme de la dignité du député, militait en faveur de sa thèse ; il voulait donner plus d'extension aux incompatibilités entre le salaire et l'honneur d'un représentant du peuple. C'est pourquoi, faisant le tableau des places que les cabinets distribuent pour conserver leurs majorités parlementaires, à des fonctionnaires qui sollicitent des emplois, le publiciste de Seix montrait où conduisait ce besoin de conserver des majorités électorales, coûte que coûte ; il ne cachait pas qu'un gouvernement de fonctionnaires législatifs n'est plus qu'une réunion d'actionnaires dans une assurance mutuelle. C'est-à-dire que Pagès frappait comme un sourd, en indépendant qu'il était, non avec parti pris, mais avec la haute raison de

l'observateur : « Quel déplorable spectacle depuis huit ans ! s'écriait-il ; l'ambition des hommes qui veulent gouverner rend le gouvernement impossible... Voilà le mal qui nous tue. Un cabinet, quel qu'il soit, ne peut rien faire ; un cabinet n'est plus le pouvoir, c'est une intrigue triomphante, et aussitôt s'élève en face de lui une intrigue rivale attaquant ce qu'il fait, quoi qu'il fasse, et le tuant à la peine [1]. » Ainsi parla le député de Seix, sans déclamation, avec clarté, sobriété, avec une logique serrée, avec une raison chaude. Pagès adjure la Chambre de considérer l'Angleterre et les États-Unis, qui ont séparé l'intérêt privé de l'intérêt politique, le fonctionnaire de l'homme d'État. Il dit qu'il y a de nombreux et puissants motifs d'en venir à une réforme parlementaire, il faut que les hommes élus par le pays soient tout entiers au pays.

Voila les sujets auxquels Pagès prêtait d'habitude sa parole et sa plume. Il se maintient toujours dans des questions larges, généreuses, patriotiques. C'était le polémiste et le politique honnête par excellence. Il s'opposait à ce que l'influence des fonctions vînt remplacer les titres politiques, et voulait contraindre les fonctionnaires à honorer leurs fonctions en s'honorant eux-mêmes. Tel on voit Pagès de l'Ariège dans cette question de réforme parlementaire qu'il soulevait avec Mauguin, tel il se montrait partout. Il était attristé de « ce *perpétuel panorama* de ministres » que les coalitions, les intrigues de parti et la mobilité française font sans cesse passer devant nous. Mais qui guérira cette plaie, et sous quelle forme politique n'a-t-elle pas existé ? Toujours est-il que l'éloquence de Pagès était dans la force de raison, dans la longue pratique des

1. *Moniteur*, année 1841, p. 897.

affaires, dans les consciencieuses études des questions, dans une aptitude à creuser profondément un objet débattu. Ses discours, si remarquables au point de vue politique, étaient lus de toute la France et produisaient un immense effet.

X. — Enfin, l'on ne saurait passer sous silence un trait de l'année 1827, qui montre tout ce qu'il y avait d'âpre, de fougueux et de militant dans cette âme de publiciste.

La brochure intitulée *De la Censure*, composée de 35 pages in-8°, et qui n'est qu'une lettre adressée à M. de Lourdoueix, chargé de la censure de la presse au ministère de l'intérieur [1], témoigne avec quelle libre hardiesse Pagès se mesurait contre ses adversaires politiques.

Il fallait que le publiciste ariégeois se sentît bien violenté dans ses instincts d'indépendance et de liberté, pour avoir tracé une philippique d'une telle violence; il a dépassé tout ce qu'écrivait de plus amer Paul-Louis Courier. Sans doute, la censure était dans la loi; les ministres pouvaient la rétablir dans des circonstances graves. Mais Pagès niait qu'on fût dans ces cas d'urgence; et, s'abandonnant à sa verve satirique, il poursuivait, dans cette lettre, les ministres d'alors des boutades les plus virulentes qu'on puisse lancer contre des ministres; ce qui faisait tourner dans un cercle bizarre. Les ministres imposèrent silence par la censure; et tandis qu'on mutilait la publicité, l'âpre journaliste de l'Ariège se donnait contre le gouvernement une si ample carrière, qu'on se serait cru au temps de toutes les licences de 1792, 1793. Pagès reprochait à M. de Corbière, à M. de Peyronnet et

1. Cette lettre, concernant M. Lourdoueix, à qui elle était adressée, parut d'abord dans la *France chrétienne* et fut publiée en brochure en juillet 1827.

autres ministres de vouloir « des crimes impunis et une clémence privilégiée : » « Tandis que le clergé de France accepte la publicité souvent avec plaisir, toujours sans peine, Tartufe a besoin de la censure. »

Pagès faisait un tableau comparé de l'état des pratiques religieuses en France, pendant la Restauration, d'une part, et d'autre part, sous le premier Empire ; et il montrait qu'il y avait plus de religion à l'époque impériale, avant qu'on établît la censure. Ensuite Pagès ne craint pas de déclarer avec indignation que les ministres rétablissent la censure parce qu'ils veulent cacher l'état de la France, les souffrances de l'agriculture et leurs noires intrigues pour la nomination des députés de la majorité. Demandant ce que devenaient les ministres, détestés de la France et privés de la majorité, « quatre élections nous ont appris, dit-il, ce qu'ils devaient attendre des élections nouvelles. On le voit, la censure était imminente : nous la subissons. »

Mais écoutons encore cette parole, ou plutôt lisons les lignes que trace le journaliste du Couserans : « Du centre aux extrémités du royaume, un cri s'est élevé contre le ministère. Ce cri, répété par l'opposition de la Chambre des députés, par la majorité de la Chambre des pairs, par l'intégrité de la magistrature, par les votes des collèges électoraux, par les délibérations des académies, par les acclamations de la garde nationale, ce cri n'a trouvé partout que des échos fidèles. Il fallait l'étouffer ; il fallait que les craintes, les besoins, la conscience de la nation ne pussent trouver d'interprètes ! La censure ! »

Continuons et lisons ce que le pamphlétaire en courroux ne craint pas de dire à M. Lourdoueix : « Bientôt les Lourdoueix de la censure ne pourront plus annoncer à leurs maîtres la douleur paternelle de leur insolente tyrannie ; et les ministres ne pourront plus tromper le prince, et

les conseillers de la couronne ne pourront plus tromper les Chambres ; et les Chambres, abusées par d'insignes mensonges, ne pourront pas, à leur tour, tromper la France. La censure paraîtra dans sa hideuse nudité. Ainsi tombera ce ricochet de tromperies méditées par nos grands hommes. Ainsi, monsieur Lourdoueix, servile instrument de cette misérable jonglerie, vous en recueillerez le lucre financier ; mais l'honneur qui vous en revient va s'imprimer à votre nom, et le feu rouge de la place de Grève trace des caractères moins indélébiles. »

Est-ce assez ? Pagès s'acharne : « Ces stigmates de la police, que n'ont pu cacher l'astucieuse adresse de M. Franchet et l'insigne jésuitisme de M. Delavau, vous n'étiez pas de force à les déguiser ; on les voit en plein sous votre masque ; M. de Chateaubriand vous couvrirait de son talent, M. de Quélen de sa piété, M. de Séguier de ses vertus, que, sous tous ces voiles, on ne verrait encore qu'un Lourdoueix. En vérité, monsieur, le métier que vous faites peut vous convenir ; vous pouvez en avoir le goût, en aimer les profits, mais vous n'y serez jamais qu'un malhabile écolier ; demandez à M. Franchet. »

XI. — En définitive, le département doit réserver une place à part, dans son Panthéon et dans ses souvenirs, à un homme qui, non seulement a honoré l'Ariège, mais qui a contribué à la *révéler*. C'est un fils qui, par l'éclat de ses talents et par la beauté morale de sa vie, n'a cessé de réclamer pour sa mère, pour sa chère Ariège, une juste part de notoriété brillante. Un ensemble spécial de circonstances, trente ans de guerre par la plume, par la parole, par les entretiens, avaient perfectionné et couronné cette individualité politique et littéraire. Pagès était quelqu'un par lui-même.

Il paraît que son prédécesseur, P. Bayle, ne s'était point piqué beaucoup de purisme littéraire, bien qu'il eût vécu à l'époque la plus châtiée de la littérature de Louis XIV. Cela tenait surtout à ce qu'il avait presque toujours vécu loin de Paris, malgré le désir qu'il avait de venir s'*y ravictuailler en esprit et en connaissances.* On ne peut en dire autant de notre J.-P. Pagès. Bayle avait une façon de parler et d'écrire, sinon provinciale, du moins gauloise, plus d'une phrase longue, à la latine, à la manière du seizième siècle. Il écrivait *à toute bride.* Pagès de l'Ariège a pu donner à son style le fini, le poli de Paris, mais il garda toujours son tour dégagé comme expression et sa véhémence méridionale.

Deux juges, MM. de Cormenin et de Rémusat, ont proclamé Pagès de l'Ariège une illustration de la presse et de la tribune ; ils ont dit qu'il était le seul député dont les discours *écrits* pussent captiver l'attention de la Chambre. L'hommage rendu par ces hommes compétents à une gloire ariégeoise est volontiers enregistré par l'histoire. Timon faisait ressortir, dans Pagès de l'Ariège, le haut degré artistique et la forme pure, ciselée, de l'écrivain et de l'orateur ariégeois :

Quel est celui-ci? disait-il ; je crois le reconnaître ; n'est-ce pas l'élève et le brillant héritier de Benjamin Constant? Moins souple peut-être, moins rompu à la langue des affaires, ne sachant pas aussi bien que son maître se tordre comme un serpent autour d'une thèse et l'enlacer dans les mille plis de l'argumentation ; moins dialecticien, moins fécond, moins naturel et moins ingénieux, mais peut-être plus habile et plus exercé dans l'art de réduire avec précision les idées en axiomes ; plus étincelant dans la variété de ses antithèses, plus religieux dans ses moralités politiques, plus châtié, plus pur dans les formes de son langage, et le seul député dont les discours écrits puissent captiver, par l'éclat soutenu du style et des pensées, l'attention d'une Chambre distraite, nonchalante et fort peu sensible à toutes les peines qu'on se donne de lui faire de l'éloquence [1].

1. Timon (de Cormenin), *Livre des orateurs*, t. II, p. 194 (in-12).

Écoutons maintenant Ch. de Rémusat :

Pagès de l'Ariège vint sur l'appel de Benjamin Constant, et put ainsi assister et prendre part au grand mouvement d'opinion qui commençait à se manifester. A peine à Paris, M. Pagès prit rang dans cette phalange d'écrivains dont la France ne devait pas oublier les noms, il entra dans l'arène de la presse politique et se signala bientôt parmi les meilleurs combattants. Il est plus facile de louer son talent que d'en citer les preuves. On aurait peine à citer les feuilles où il déposa sa pensée et qui propagèrent son nom. L'habileté du journaliste, qui n'est certes pas le moindre des dons littéraires, exige l'improvisation et dépend de l'à-propos. Aussi lui est-il rarement accordé de laisser des monuments durables... L'esprit laborieux et fécond de M. Pagès se disperse dans une foule d'opuscules toujours travaillés avec art et dont le dénombrement deviendrait difficile. Ainsi la politique, l'histoire, les finances, la littérature, tout fut abordé par lui avec un succès égal. Des journaux en crédit, des recueils importants, parmi lesquels il faut citer l'*Encyclopédie moderne* et le *Dictionnaire de la conversation*, reçurent les tributs d'un talent facile et soigné, qui se prodiguait sans s'épuiser [1].

Après de Cormenin et de Rémusat, celui qui tient ici la plume voyait le publiciste de Seix chez la veuve de Benjamin Constant, en 1840 ; il peut parler savamment du genre de crédit que le talent de Pagès de l'Ariège avait conquis à la Chambre. Bien que notre polémiste n'improvisât pas, ses discours faisaient sensation, et depuis longtemps, lorsqu'on annonçait son intervention dans les débats, l'auditoire se complétait de députés et de spectateurs accourus, ce que la Chambre n'accorde qu'à un petit nombre d'orateurs.

Sans doute, la nature humaine se plaît à l'attaque, et l'assistance aux combats, aux joutes oratoires, allèche les hommes. L'éloquence de Pagès était-elle précisément effervescente? Non. Toutefois, « la logique de ses déductions, l'audace de ses attaques, l'empire qu'exerce sur ce qui l'entoure un caractère indépendant », doivent compter parmi les causes — on les a indiquées avant nous — qui lui valurent cette attention, cet empressement à l'entendre.

1. *Éloge de J.-P. Pagès* prononcé à l'Académie des Jeux floraux, en mai 1867, par Ch. de Rémusat.

Mais il faut ajouter que Pagès avait le secret du grand style et du beau langage. Sa phrase forte et ferme pénétrait comme une lame d'acier. J'ai toujours vu les ministres à leur banc, lorsque Pagès montait à la tribune. On rentrait de la salle des Pas-Perdus pour ne rien perdre de cette parole qui mordait et de ces discours pleins de raison. Adversaire de M. Guizot, il forçait l'illustre historien de la civilisation en France et en Europe à compter avec sa rude éloquence. Pagès était nommé, à cause de cela, « l'*ours* de l'Ariège ».

Que Pagès de l'Ariège fût éloquent, qu'il en ait donné des preuves innombrables et décisives dans ses discours et dans ses écrits, cela est de toute notoriété ; d'ailleurs ses œuvres sont là ; nous en extrayons un passage qui a été cité, dit-on, parmi les morceaux choisis de l'éloquence française [1]. Pagès de l'Ariège prit la parole deux fois, le 12 et le 25 mars 1834, quand on discuta à la Chambre la loi sur les associations. La seconde fois, le député de l'Ariège termina par cette péroraison :

Si je me trompe, députés magistrats, députés fonctionnaires, je vous ajourne ! (*Mouvement.*) Nous nous retrouverons hors de cette enceinte. Vous me verrez sur la sellette des accusés, seul devant Dieu et devant le pays, seul avec ma conscience, la raison et la liberté, et vous sur la pourpre, vous avec vos honneurs, vos places, vos traitements. La France dira si vous pouvez briser une indépendance de caractère que les Marchangy et les Bellard ont respectée.

Aussi, si un Français, homme de bien, veut se réunir, s'associer à d'autres pour propager, affermir, garantir le christianisme, je suis son homme, malgré les ministres et votre loi. (*Voix au centre :* Le premier devoir est d'obéir à la loi !) Si un Français, homme de bien, veut se réunir à d'autres pour étendre les secours de la bienfaisance à la classe pauvre et laborieuse, aux malades, aux infirmes, aux ouvriers sans travail, je suis son homme, malgré vos ministres et votre loi. (*Mouvement.*) Si un Français, homme de bien, veut donner au pays la sauvegarde de l'indépendance électorale et s'opposer à ces choix honteux qui livrent la vénalité publique à la corruption ministérielle, je suis son homme, malgré vos ministres et votre loi.

1. « Qui dira — c'est un journaliste méridional qui parle — que ce morceau, si largement oratoire, se trouve déplacé dans un recueil de chefs-d'œuvre de l'éloquence française? »

Esclave de toutes les lois justes, ennemi de toutes les lois iniques, entre les persécuteurs et les victimes je ne balancerai jamais. Je ne connais pas de pouvoir humain qui puisse me faire apostasier Dieu, l'humanité, la France. Je désobéirai à votre loi pour obéir à ma conscience. (*Voix aux extrémités :* Très bien ! très bien ! — *Voix au centre :* Il faut d'abord obéir à la loi !) Cette loi est funeste ; elle a plus de portée qu'on ne pense. Croyez-moi, hâtez-vous d'en abréger la durée. (*Agitation prolongée.*)

XII. — Mais il nous reste un autre Ariégeois qu'il faut ranger au nombre de ceux qui ont tracé, par leur talent et leur exemple, la voie du journalisme. S'il fallait en croire M. Émile Zola, le rôle des écrivains et des publicistes serait supérieur à celui des hommes d'action. Voici, pour confirmer Zola, un homme chez qui les facultés d'action ne semblent pas au-dessous de ses facultés de conception : Xavier Durrieu, de Castillon, dont le nom a retenti à Paris, à Madrid et à Barcelone, qui fut peut-être, avec Pagès de l'Ariège, un des plus brillants journalistes sortis des Pyrénées centrales, un véritable polémiste, qui avait sa place entre É. de Girardin et Ch. de Mazade, entre L. Veuillot et Challemel-Lacour.

Toutefois, entre Pagès de l'Ariège et Xavier Durrieu, nous voudrions placer *Auguste-Jules Bascans*[1], qui eut de son vivant quelque renom, et que l'infirmité de la mémoire des hommes laisserait tomber dans l'oubli, si l'histoire ne venait suppléer à la fragilité du souvenir. Bascans, né en 1800, se sentit appelé dès sa jeunesse à la vie du jour-

1. A.-J. Bascans est né aux environs de Prat (Ariège), sur un domaine qui appartenait à sa famille et qu'elle exploitait. Il fit ses premières études à Saint-Girons, puis à Foix, et les compléta enfin au collège de Pamiers, qui jouissait alors (1816) d'une certaine réputation pour la variété de son enseignement.

A seize ans, son père l'envoya à Toulouse, auprès d'un de ses oncles, négociant, sous la tutelle duquel il suivit les cours de la faculté des sciences et fit son droit. C'est à Toulouse qu'il fit la connaissance de Germain Sarrut, Ariégeois comme lui, et devint un de ses plus intimes amis. Aussi ne manqua-t-il pas d'aller rejoindre à Paris ce dernier, qui occupait déjà la position de prosecteur à l'hospice du Val-de-Grâce en 1822, et

nalisme, vocation peut-être inspirée et préparée par son éducation classique ; aussi, dès 1822, nous le trouvons en confraternité littéraire avec Germain Sarrut, sorte de soleil dans sa vie, dont il fut le satellite.

On a dit que l'ouvrier littéraire ne s'est pas fait lui-même, qu'il est le produit de son éducation. Si nous prenons une voie qu'il n'aurait pas fallu prendre, à qui la faute, sinon à la direction, à la culture première que nous avons reçue ? On nous apprend, dans les classes, à aimer le beau, l'agréable, à « avoir de la gentillesse en vers latins, en composition française, à priser avant tout le style, le talent, l'esprit frappé en médailles, en beaux mots, la passion s'échappant du cœur en accents brûlants... » et comment, au sortir de ce régime excitant, après des succès flatteurs, se confiner en des carrières où l'on tourne le dos à ce qui est intellectuel, littéraire ? De là la tentation juvénile de confier à une librairie ou à un journal ses premières élucubrations ; de là les premiers essais dans le journalisme et les témérités de plume. On écrit et, enfin, on fait son état d'écrire. « On est en dehors des gouvernements ; même, si on les sert, on sent qu'on n'en est pas. Gens de lettres, journalistes ne font pas très bon ménage avec les hommes politiques, même avec ceux qu'ils ont servis [1]. » Notre Bascans eut de semblables origines et passa sous les fourches caudines de cette nécessité de la vie précaire et littéraire. Ce fut un journaliste, plus un militant dans la politique, à partir de 1827.

puis celle de censeur au collège de Pont-Levoy, aux environs de Blois. La direction de ce collège ayant été offerte à Sarrut deux ans après, Bascans fut appelé auprès de son ami, qui lui donna un emploi de professeur. Mais l'indépendance de caractère de ces deux amis ne leur permettant pas de rester dans une position qui leur offrait néanmoins des avantages matériels, ils donnèrent leur démission en 1827 et rentrèrent dans Paris.

1. Voyez les réflexions assez justes de Sainte-Beuve, dans ses *Nouveaux Lundis*, t. IX, p. 176.

Depuis ce moment, Bascans s'attacha si bien à Germain Sarrut qu'il l'accompagna partout et participa à ses travaux. Lorsque, après la révolution de 1830, Sarrut fut nommé président de la commission du département de l'Ariège, son ami l'accompagna et reçut même la mission d'organiser l'administration de l'arrondissement de Saint-Girons. De retour à Paris, il se mêla, de 1831 à 1834, à tous les conciliabules que les partis républicain et impérialiste tenaient, à cette époque, pour renverser le gouvernement. Ce fut dans une de ces réunions politiques qu'il se lia avec Armand Marrast, né à Montsaunès, village situé sur les limites de la Haute-Garonne et de l'Ariège, peu éloigné de Prat. Aussi le rédacteur en chef du *National* n'appelait Bascans que son « cher compatriote ».

A partir de 1832, Bascans suivit toutes les évolutions de Germain Sarrut, soit politiques, soit littéraires. Ainsi, il écrit dans la *Tribune*, dont son ami est propriétaire et rédacteur en chef. Il fournit des notes ou des articles à la *Biographie des hommes du jour*, que Saint-Elme publiait en collaboration avec Germain Sarrut. Il soutint d'abord, en 1848, la cause napoléonienne avec son ami, nommé alors représentant du Loir-et-Cher. Comme Germain Sarrut avait tergiversé dans cette circonstance, et qu'il avait dirigé sa marche politique du côté du parti démocratique pour combattre la politique de l'Élysée, Bascans l'abandonna.

Au coup d'État, Sarrut étant rentré dans la vie privée, Bascans resta encore quelque temps à Paris, où il donna des articles littéraires aux journaux et aux revues, notamment à la *Revue de Paris*, au *Journal universel*, etc. ; puis il rentra à Toulouse et vint mourir dans la maison paternelle, le 15 novembre 1863.

Tel fut notre journaliste du Couserans, qui rappelle la capricieuse distribution de la renommée en ce monde.

Bascans avait de la valeur; il travailla toute sa vie. Mais comme il n'a pas laissé d'ouvrage qui porte son nom, comme il s'est prodigué dans d'innombrables articles de journaux (presque tous cependant signés), il a passé à peu près ignoré, et il pourrait demeurer inconnu à ceux qui viennent après lui. Et avec cela, comment savoir ce que peut-être Bascans, comme la plupart des publicistes et des ouvriers littéraires, éprouva de rebuts, d'ennuis, de piqûres à découvert ou d'affronts secrets? Le journaliste « le sait plus qu'il ne le dit, car c'est un gueux fier[1] ».

Mais venons à *Xavier Durrieu*[2]. Cet Ariégeois avait reçu une intelligence hors ligne, qui eût fait encore plus d'honneur à l'Ariège, si les nécessités et les exigences de la vie politique n'avaient émietté cette existence, cette organisation douée d'une façon exceptionnelle. Durrieu est un

1. Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, t. IX, p. 177.

2. Joseph-Emmanuel-Xavier Durrieu était né le 22 décembre 1814, à Castillon (Ariège), de Joseph Durrieu, receveur des douanes, et de Catherine Pessailhan, sa femme.

Son enfance fut très chétive; mais on remarqua son intelligence quand il était encore en bas âge. A dix ou onze ans il composait des poésies, se livrait continuellement à l'étude, n'avait d'autre passion que les livres. Pour se les procurer, il cherchait dans toutes les bibliothèques de la ville, se rendait à Saint-Girons pour en acheter et se procurer les auteurs en renom. On le rencontrait sur le bord des routes, assis, lisant et oubliant les heures de la rentrée au logis. Il s'attirait les reproches de ses parents, uniquement à cause de sa trop grande assiduité à l'étude. Des bougies étaient cachées dans son lit, afin de lire la nuit tout entière.

Placé successivement au collège de Saint-Girons et à Pamiers, il ne pouvait, à cause de sa santé, passer aux études qu'une petite portion de l'année scolaire. Il rentrait les trois quarts de l'année chez ses parents à cause de son état de faiblesse, ce qui ne l'empêchait pas d'avoir, au concours, les premiers prix de sa classe.

Le frère aîné de Xavier Durrieu, étant secrétaire intime de l'évêque d'Aire, Mgr Savy, son oncle, Xavier alla achever ses études au collège d'Aire. L'évêque discerna de suite tout ce qu'il y avait en ce neveu de fortes dispositions intellectuelles.

Reçu bachelier à dix-sept ans, Xavier Durrieu vint étudier le droit à Paris, et fut recommandé à Pagès de l'Ariège. Bientôt quelques articles admis dans les journaux le déterminèrent à se mêler à la vie politique,

exemple entre mille de ces personnages que leur talent eût pu faire aboutir à de hautes destinées, mais qui ont eu à se débattre incessamment avec les circonstances, les nécessités de la vie positive, avec des facultés sans cesse contrariées dans leur emploi. Mais disons de suite que l'héritage mutilé, l'œuvre d'esprit laissée par lui comprend : 1° quelques articles saillants de haute critique publiés dans diverses revues, la *Revue de Paris*, la *Revue des Deux-Mondes* et autres, tels que des études sur Talleyrand; — sur le livre de l'*Humanité* de Pierre Leroux; — sur *Socin et le socinianisme*; — sur le Maroc, l'Espagne, etc.; — 2° d'innombrables articles de journaux sur diverses actualités, sur les questions politiques du moment, dans le *Courrier français*, le *Temps*, la *Révolution*, la *Réforme*, le *Siècle*, le *Times*, le *Daily News;* — 3° ses discours politiques à la Constituante de 1848, notamment ceux de septembre ou octobre, quand Durrieu, dit-on, contribua à faire lever l'état de siège; — 4° un livre paru à Londres, en 1852, intitulé *Le coup d'État de Louis Bonaparte ; histoire de la persécution de décembre ;* volume de 150 pages in-8° (Joseph Thomas, 2, Catherine Street, Strand); — 5° une publication sur *les Mormons* parue également en Angleterre, en langue anglaise; — 6° un livre curieux et très remarquable, dit-on, sur *les Juifs;* — 7° un livre rédigé dans ses dernières années, et qui devait concentrer et résumer ses pensées philosophiques, politiques, financières.

On ne saurait perdre de vue deux aspects, lorsque l'on veut fixer cette figure ariégeoise et la classer, soit dans l'ordre de l'intelligence, soit dans l'ordre de l'influence qu'il a pu exercer sur ses contemporains. Il faut se rendre compte de ce talent, et mesurer quelle dépense d'énergie et de lutte nécessita son déploiement. Tout est aven-

ture, combat, souffrance, danger, vicissitude, dans la carrière de cet original esprit. Il serait assez juste d'appeler Xavier Durrieu le *Retz* de l'Ariège. Il avait quelque chose du célèbre cardinal, beaucoup de son rôle d'agitateur, de son caractère de frondeur et presque de factieux ; il en avait l'esprit aiguisé avec une pointe de scepticisme rieur. Mais il faut soigneusement distinguer en Xavier Durrieu deux hommes, l'écrivain et le financier, de même que sa vie a deux périodes très différentes, l'une de politique, l'autre d'industrie.

XIII.— Vers 1839 ou 1840, plusieurs journalistes, assemblés dans les bureaux d'un journal parisien, travaillaient chacun à leur besogne distincte, lorsqu'un inconnu demanda M. Chambolle. Durrieu, corrigeant en ce moment un de ses articles, reçut l'inconnu, le petit vieillard qui venait d'ouvrir la porte, et lui répondit avec impatience que le directeur du journal était absent. Ce vieillard, qui n'était autre que Chateaubriand, s'excusant avec politesse, pria qu'on voulût bien remettre sa carte à M. Chambolle. Naturellement, Durrieu revint sur ses pas et se confondit en excuses à son tour devant le roi de la littérature moderne. Mais il n'oublia jamais cette origine de ses rapports avec l'auteur du *Génie du Christianisme* et de *René*, inauguration première de ses relations avec tous les hommes d'idées et d'intelligence, indication prophétique de la voie qu'il était appelé à suivre lui-même.

Comme Xavier Durrieu, catholique d'instinct et d'éducation, avait un esprit très investigateur, il passa par bien des orages intellectuels. Certaines convictions de ses premières années, croit-on, sombrèrent pendant certaines périodes de sa vie ; mais jamais les naufrages de son

esprit et de son âme ne furent irréparables et irrévocables. Il eut la passion de la liberté en tout ; et, d'après une certaine logique, cependant contestée dans le monde politique, il nagea, dès le début, à pleines eaux, dans la démocratie, persuadé que ce terme était le couronnement rigoureux de ses tendances libérales. Il voulait arriver à la liberté par la démocratie, et n'aurait jamais pactisé avec des autoritaires républicains ; mais ici se dresse le problème de l'accord de l'ordre et de la liberté. Quoi qu'il en soit, démocrate en politique, Xavier Durrieu compléta sa formule, en se posant en penseur libre dans le domaine des idées qui touchent au problème humanitaire.

XIV. — Un de ses articles les plus curieux à étudier est celui qu'il publia dans la *Revue des Deux-Mondes*, le 15 juin 1843, intitulé *Les Socin et le socinianisme*. Ce travail doit être remarqué, parce qu'il donne la mesure de ce groupe d'esprits rationalistes et sceptiques, qui ont marqué le milieu de notre dix-neuvième siècle, et préparé, sans en avoir conscience, le désarroi intellectuel et social dans lequel s'agite la société française. Quel était l'idéal de Xavier Durrieu ? Où était pour lui le but suprême, le dernier mot des individus et des sociétés ?... On verra qu'il était impossible de rien extraire de net, de précis, de l'exposition de X. Durrieu. Lui et tout son groupe ont formé cette masse d'esprits tous bornés à la critique, vigoureux et impitoyables pour signaler les lacunes que peuvent laisser subsister les plus grandes doctrines, mais impuissants à formuler eux-mêmes un *credo*, une idée, un symbole qui puisse abriter l'esprit humain : esprits ondoyants et mobiles, rieurs et négatifs, pleins d'entrain pour indiquer quelques *desiderata* dans le domaine des traditions, mais courts d'haleine, quand il faudrait recom-

poser et fournir un abri convenable pour les intelligences et les âmes, qu'on a imprudemment dépouillées de leur antique héritage.

Il faut lire surtout l'étude que Xavier Durrieu publia dans le journal *le Temps*, en 1841 ; c'est la réfutation du système de Pierre Leroux, prêchant la métempsycose, avec la variante de notre renaissance indéfinie au sein de l'humanité. On sait que la bizarre théorie de Pierre Leroux sur la destinée de l'homme, consiste à nous faire renaître tous après notre mort, indéfiniment, sous le nom d'autres personnages. George Sand, avec tout son esprit, avait adhéré à cette doctrine, si bien qu'à certaines heures elle se demandait sérieusement si, autrefois, ce n'était pas elle qui avait été Lucrèce, Virginie, Jeanne d'Arc. Xavier Durrieu, chargé de rendre compte du livre de l'*Humanité*, rencontra, dans huit pages qu'il consacra à discuter les théories étranges de P. Leroux, de sublimes explosions de triomphante dialectique, de bon sens et de sensibilité. « Renaître toujours dans l'humanité, disait-il, pour y recommencer, avec la même organisation, les mêmes rêves, les mêmes impuissances, les mêmes déceptions... c'est là votre immortalité!... Quoi! renaître uniquement pour recommencer, avec les mêmes atrocités, les mêmes douleurs, des milliards de vies infimes... arrière! c'est *assez d'une fois!* » Nous nous souvenons de la grande sensation que produisit cette vive et forte étude, et comment de tous côtés on s'enquit de Xavier Durrieu, alors tout nouveau encore dans la publicité et qui s'exprimait avec tant d'éloquence [1].

Et lorsqu'on parle de l'artiste dans Xavier Durrieu,

1. De tous côtés le bruit se faisait autour des écrits de X. Durrieu sur cette race d'hommes, proscrite et persécutée, qu'on trouve dans les montagnes des départements méridionaux (Hautes et Basses-Pyrénées, Ariège,

comment ne pas mettre en relief, sinon ses doctrines, quelquefois contestables et paradoxales, du moins sa manière d'écrire? Il appartenait, par la pureté, l'éloquence, la trempe vigoureuse de son style, à la haute école des Veuillot, des Girardin, des John Lemoinne, comme on s'en assure par les lignes suivantes, bien que Durrieu s'y égare à justifier les hommes d'opposition, n'importe leurs faux pas.

On néglige trop peut-être, écrivait-il quelque part, à l'époque où nous sommes, l'étude des plus vieilles dissidences chrétiennes; les philosophies actuelles gagneraient infailliblement à fouiller dans la foi et la conscience des premiers jours de notre ère, à réveiller ces querelles lointaines où, suivant les temps et suivant les fortunes, se sont accusées de si nobles et de si énergiques passions. Voyez comme à travers la confusion des polémiques et en dépit des séditions de la basilique ou de l'hippodrome, se relèvent les fières et mélancoliques figures des penseurs profonds désignés, pendant des siècles, sous le nom d'hérésiarques, à la haine des masses et au mépris des savants vulgaires. On a ri souvent de leur insaisissable métaphysique et de leur théologie vétilleuse; mais pourrait-on citer un seul réformateur qui ait agité de plus hautes questions que les Arius, les Eutychès, les Théodore de Mopsueste? Dites-nous si, à des époques diverses, une foule d'esprits supérieurs, de Scot Erigène à Faust Socin ou à Bayle, n'ont pas repris leurs doctrines sous différentes formules? On a prétendu que la passion de la gloire les jetait dans la manie des systèmes : qu'avaient-ils à faire de gloire, ces pauvres moines si convaincus, si désintéressés, si austères? Qu'avaient-ils à faire de l'auréole autour de leurs fronts pâlis par la méditation et le jeûne? Il leur importait bien vraiment d'attacher quelques lambeaux de pourpre à la bure de leurs manteaux [1]!

XV. — Après 1844, Xavier Durrieu parvint, par le cachet de supériorité qu'on remarquait dans les travaux émanés de sa plume, à être bien connu dans le monde lettré et dans le monde politique. Devenu l'un des journalistes en vogue, placé à la tête d'un journal, les Français et les étrangers reconnurent qu'il fallait compter avec lui. Le publiciste ariégeois arrivait, par la force des choses, à une de ces situations qui font tour à tour qu'on

Haute-Garonne, Pyrénées-Orientales), race célèbre depuis des siècles sous le nom de *Bohèmes*, *Gypsies*, *Zingaris*, *Gitanos*, et dont il demandait l'amélioration. Ces articles eurent du retentissement.

1. *Les Socin*, etc., p. 13.

vous recherche, qu'on vous invoque ou qu'on vous craint. Son intimité avec le célèbre Donoso Cortès, ambassadeur d'Espagne, arriva à un tel degré, que nous voyons l'intervention de Xavier Durrieu faire aisément obtenir des décorations espagnoles[1]. Plus d'un gouvernant d'alors, plus d'un ministre du gouvernement de Louis-Philippe, se trouva quelquefois mal à l'aise devant le contrôle que le journal *le Courrier français* et les articles de la *Revue de Paris*, par X. Durrieu, exerçaient sur les actes ministériels[2]. Tandis que les hommes les plus haut placés entraient en affaires avec lui, que Lamartine l'engageait en diverses négociations[3], beaucoup d'écrivains en renom, des hommes d'un talent considérable venaient auprès de Xavier Durrieu, sinon en solliciteurs, du moins pour lui présenter des requêtes et se réclamer de son omnipotence[4].

C'est en 1848 qu'arriva un changement considérable dans la situation de Xavier Durrieu. Après avoir passé par des états relativement précaires, il arrivait à la solidité rela-

1. C'est ce qui arriva pour un consul de la Sublime-Porte à Paris.

2. Les ministres, Duchâtel et Cunin-Gridaine, furent très attaqués pour une affaire de cette époque, affaire de contrebande sur les cachemires de l'Inde.

3. Que de projets ne formèrent pas ensemble Lamartine et X. Durrieu, soit 82, rue de l'Université, soit dans le bois de Boulogne, quartier de Madrid ! Quelques lettres que j'ai trouvées à Barcelone en témoignent encore.

4. Les Charles Romey, les Émile Marco de Saint-Hilaire, les Philarète Chasles, s'adressaient à Xavier Durrieu pour faire admettre des articles dans la *Revue de Paris*, dans le *Courrier français*. M. de Germiny et le baron de Nivières négociaient pour la propriété du dernier journal. Philarète Chasles, au nom d'une confraternité cordiale, priait Durrieu d'agréer, pour sa collaboration, des hommes de talent qu'il lui recommandait, tels que Sébastien Rhéal (11 juillet 1846). Il introduisit Pascal Duprat, alors professeur d'histoire au collège d'Alger, auprès de MM. Furne, pour faire imprimer une *Histoire générale de l'Afrique du Nord*. Louis Desnoyers, rédacteur en chef du *Siècle*, Aristide Guilbert et mille autres, faisaient échange avec lui de procédés et de déférences qui témoignaient de l'influence exercée par Durrieu.

tive. Sa *Roche tarpéienne* devait venir sans doute ; mais les années 1848, 1849, 1850, formèrent sa période du Capitole. Il devint un personnage politique au premier plan ; il eut à sa disposition plusieurs forces, plusieurs influences. D'une part, il fut nommé représentant de l'Ariège à l'Assemblée constituante ; d'autre part, il tenait toujours la plume de journaliste, cette grande force, et restait rédacteur en chef du *Courrier français*.

Xavier Durrieu était passé à l'état de puissance. Les préfets de 1848 et de 1849 ne pensaient pouvoir mieux appuyer leurs réclamations, éloigner des menaces de révocation, raffermir des sympathies chancelantes qu'en frappant à la porte du député de l'Ariège [1]. Combien de fois venait-on demander, comme une faveur des plus efficaces, la seule apparition de Xavier Durrieu, soit au ministère de l'intérieur, soit au ministère des affaires étrangères [2] ? Que d'individus dont la position, l'emploi ou l'avancement dans leur carrière étaient compromis,

1. Un préfet d'un département du Midi lui écrivait, le 21 mai 1848 : « Je suis préfet ici depuis trois semaines, par arrêté de M. X., commissaire général. Il paraît que je ne suis pas du goût de la députation, qui pourtant ne m'a jamais vu, mais qui fait tous ses efforts pour me faire révoquer par M. Recurt. Un tribun gascon s'est chargé de me faire destituer. Il l'écrit tous les jours à ses commettants. Il leur annonce l'arrivée prochaine de leur nouveau préfet.

« Ces bruits sont nuisibles à mon influence... » (Le préfet explique ensuite pourquoi une autre nomination à sa place serait funeste, et comment ce pays serait perdu pour la république.)

« Dites tout cela, ajoute-t-il, à M. Recurt. Soyez assez bon pour ajouter un mot en ma faveur. Votre attitude à l'Assemblée, les services que vous avez rendus au parti dans diverses discussions, et notamment en ouvrant le feu contre l'adresse Bérard, doivent vous faire aimer du gouvernement. Tout ce qui s'est dit après vous était dans votre improvisation... »

2. Plusieurs actes et pièces qui sont sous nos yeux, en montrant les relations étroites de Xavier Durrieu avec Lamartine, puis avec Bastide, ministre des affaires étrangères, expliquent pourquoi il obtenait de hautes situations administratives à ses clients. Il faisait défaire des positions qu'un ministre avait données, comme celle de chef de bureau des chancelleries aux affaires étrangères, pour y substituer de nouveaux titulaires.

et qu'un seul mot de Durrieu dans les ministères remettait à flot ! Aussi, sa résidence, ses bureaux, son journal, étaient devenus comme un centre, une cour et une sorte de ministère d'État, très assiégé de visiteurs, où se coudoyaient un nombre toujours considérable de personnes venant exprimer les doléances les plus diverses. Xavier Durrieu pouvait donc beaucoup. Les grandes misères publiques, les grandes souscriptions, certaines réclamations internationales, prenaient pour leur organe la feuille où il écrivait[1]. Tandis que la comtesse Poninska[2] demandait à mettre à profit la notoriété du *Courrier français* et le crédit de Xavier Durrieu en faveur d'une œuvre dont on attendait de grands résultats, un membre des assemblées législatives[3] réclamait les colonnes de son journal, pour répondre à une boutade peu réfléchie du citoyen Proudhon.

XVI. — J'ai connu Xavier Durrieu longtemps avant son élévation, à ces heures intermédiaires, à ces heures douteuses qui précèdent la conquête difficile d'une situation. Il n'était pas né, plus que moi, au milieu des millions, et dut pendant plusieurs années tirer, selon la formule vulgaire, le diable par la queue. Arnaud de l'Ariège et moi, qui prenions pension dans un petit restaurant, rue du Four-Saint-Germain, nous invitions de temps en temps X. Durrieu à être de notre dîner de célibataires, alors qu'il n'était encore qu'un forçat du journalisme. Il se montrait actif autant que jeune et ambitieux. Je le vois encore costumé de la redingote de nos grands-pères, le visage pâle, clignant des yeux,

1. X. Durrieu admettait quelquefois des souscriptions pour des infortunes individuelles, produites par le dévouement à de grandes causes.
2. Née baronne de la Osten...
3. Fr. Bouvet, par exemple.

je ne dirai point avec le nez d'aigle secondaire de l'humoriste anglais Charles Lamb, il frappait plutôt par la petitesse de son nez. Mais quels yeux pétillants, petits et bons ! Je le vois dans son cabinet de travail garni de paperasses, avec sa volonté fièrement énergique.

Il y avait à la fois de la douceur, de la mélancolie et de la gaieté sur cette physionomie extraordinairement fine ; ce qui nous le fait rapprocher du facétieux anglais. Durrieu peu opulent en narines, ne peut nous rappeler l'excessive finesse des narines si bien sculptées de l'original Charles Lamb. Toutefois dans les premières époques, la constitution physique de X. Durrieu comportait un état de rhume perpétuel de cerveau, que protégeait mal son nez si diminué. Dans le journaliste français de Castillon il n'y avait, comme dans le personnage d'outre-Manche, ni santé, ni apparence de force physique ; et, sans qu'il fût petit ni mince, à peine offrait-il cette réalité anatomique, cette ossature de squelette, comme on a dit d'Offenbach, flottant dans des habits trop larges. Néanmoins, un feu animait cette âme perdue dans ce corps ; il ne manquait que cet apparat, cette structure qui impose au dehors et contribue à la dignité extérieure.

Mais il faut dire par quelles transes et angoisses il avait passé avant sa situation heureuse. Un dictionnaire des contemporains nous semble construire la genèse de Xavier Durrieu d'une manière un peu fantaisiste : « Venu à Paris en 1836, dit ce recueil, X. Durrieu commença sa carrière littéraire dans le *Siècle* et passa, en 1841, au *Temps* dont il eut toute l'année la rédaction en chef. A la même époque, il insérait quelques travaux de philosophie et de politique étrangère dans les diverses revues de Paris, dans la *Revue des Deux-Mondes*. Assidu aux soirées du duc Decazes et lié avec les chefs de la coalition de 1837, il se sépara peu à

peu des uns et des autres et se retrouva, après avoir donné des gages à MM. Guizot, Thiers, Odilon Barrot, dans le camp de l'opposition démocratique. Le *Courrier français* ayant été acheté en 1845 par M. de Nivière, il en prit la direction et s'associa, au nom d'une opinion plus avancée, à la lutte de la *Réforme* contre le *National*[1]. »

Xavier Durrieu, que cette notice biographique présente comme un homme politique de très peu de consistance, n'était pas tout à fait tel. Impressionnable et nerveux comme un Méridional, il est certain qu'il s'abandonnait à un courant de logique qui l'entraîna de rivage en rivage. Toutefois, son objectif fut du premier au dernier jour pour la démocratie. Ce qui est intéressant à signaler, c'est la gradation des faits dans la situation de Xavier Durrieu. Lorsque, en 1848, on le vit mêlé à la république, avec une position grandie — car alors, connu par ses écrits, rédacteur en chef d'un journal, il devint important et joua un rôle ; il fut appelé à exercer une mission de pondération entre les deux éléments du gouvernement provisoire, entre Ledru-Rollin et Lamartine — lorsqu'on le vit écouté des uns et des autres, travaillant à modérer les excessives ardeurs de ceux-ci, et stimulant la lenteur timide de ceux-là, qui eût pu soupçonner par quelles heures poignantes de détresse avait passé ce régulateur de la machine gouvernementale ? Ne craignons pas de rappeler les péripéties qui se mêlèrent aux origines singulières et ignorées de la première renommée littéraire du publiciste de Castillon.

Il était venu un moment où X. Durrieu se trouvait tellement aux abois, las de lutter avec les difficultés et avec la faim, qu'il résolut un jour d'en finir. Il était dans sa chambre, en proie aux sombres idées, malgré les principes

1. *Dictionnaire* de Vapereau, année 1858.

religieux de son éducation, se demandant par quel moyen il quitterait la vie. Toutefois, il voulut tenter un dernier effort et écrivit à Buloz, directeur de la *Revue des Deux-Mondes*, les deux mots qui suivent : « Monsieur, vous ne me connaissez pas ; je puis écrire, mais je suis à bout de ressources, parce que je ne trouve pas l'emploi de mes facultés. Je suis décidé à en finir avec l'existence, si vous ne me tendez pas la main pour sortir de mon affreuse impasse. »

La réponse de Buloz (cet homme qu'on disait dur eut du cœur) fut immédiate et affirmative. « Venez, venez me trouver, écrivait-il à Durrieu, j'ai été dans la même position que vous. » X. Durrieu s'étant rendu chez le directeur, celui-ci lui dit : « Jeune homme, vous devez vivre en travaillant. Voici des notes sur Socin, sur Talleyrand et sur le Maroc ; prenez-les et faites-moi un article pour la *Revue*. » Ces notes, fécondées par les recherches et par les réflexions de l'écrivain castillonnais, fournirent une étude très remarquable, qui émerveilla les lecteurs de la *Revue des Deux-Mondes*. De ce jour une place était acquise à Xavier parmi les écrivains officiels de la revue célèbre.

Pour ne pas quitter la période des anxiétés premières, nous devons ajouter que les débuts de Xavier Durrieu furent mêlés de contrastes et de romans. Les choses en vinrent à une telle extrémité, qu'il sembla un moment que notre jeune Ariégeois allait rendre le dernier soupir dans l'isolement et le dénuement le plus complet[1]. Il faut le suivre, tandis qu'il était encore inconnu, et qu'il habitait

1. Xavier Durrieu recevait bien de sa famille un subside (100 francs par mois, si nous ne nous trompons), mais ce qui semble suffisant en soi, ne l'est pas réellement lorsqu'un certain ordre manque dans le détail de la vie. Nous avons raconté ailleurs que lui faisant visite à son logement, rue d'Enfer, vers 1841, par une froide matinée d'hiver, nous le trouvâmes sans feu, au lit, à onze heures du matin et sans chemise.

M. Jules Simon nous a raconté son intervention auprès de M. Cousin,

dans un quartier de Paris une pauvre mansarde, au haut d'une maison. Presque vis-à-vis, il avait remarqué une autre mansarde où entraient et d'où sortaient une dame et une demoiselle, dont la bonne tenue semblait indiquer des personnes de distinction que les malheurs de la vie auraient fait déchoir d'un rang de fortune tout différent. Or, ces dames, un jour, furent frappées de ne plus entendre s'ouvrir et se fermer la porte de Durrieu. Après deux jours, trois jours, de silence absolu, elles ne purent résister à leurs tristes pressentiments et au vague intérêt qu'elles portaient à leur jeune voisin sans le connaître.

Les sentiments de l'humanité ou de la charité inspirent de la hardiesse. Ces dames frappent et ouvrent la porte du journaliste. Durrieu, organiquement d'une santé chétive, avait dû s'arrêter, épuisé de fatigue et de privations. Il était cloué sur son lit, et, sans cette intervention providentielle, il eût pu certainement, ignoré de tous, passer misérablement de vie à trépas. Mais de ce moment, ces dames, n'écoutant que le dévouement à la misère d'un jeune homme plein de talent et subissant les rigueurs de l'infortune, s'installèrent à son chevet, cherchèrent un médecin à leurs frais; c'étaient la mère et la fille, une honorable famille réduite, de la splendeur, à un état modeste de fortune. Soigné par ces femmes charitables, X. Durrieu se rétablit; et lorsque, échappé au naufrage et parvenu en 1848 à un état brillant, à une situation financière tout autre, il put prouver qu'il gardait la mémoire du passé, il sut trouver un moyen délicat d'exprimer sa

en faveur de Xavier Durrieu, malade et à bout de ressources pécuniaires. « Qu'est-ce que Durrieu? demanda Cousin. — Celui, dit Jules Simon, qui vous attaque dans les journaux.—Donnez-lui 400 francs », répliqua Cousin.

Nous voyons par les lettres de X. Durrieu à M. Gustave Alphen, notamment celle du 11 mai 1848, que, même à cette époque, des effets échus n'étaient pas payés.

reconnaissance à ses deux généreuses infirmières. Du reste, ces dames, qui avaient vu Durrieu au temps de l'adversité, qui le voyaient maintenant en mesure de voler de ses propres ailes, nous les retrouverons plus tard dans les autres péripéties de cette existence si remplie de commotions.

Bien que les années 1848, 1849, 1850 aient été le beau temps de la carrière politique de Xavier Durrieu, on se tromperait si l'on se figurait ce brave Ariégeois désormais à l'abri des grands ennuis. On sait qu'après la révolution de Février, notre journaliste se jeta dans le parti extrême de la république et fonda, avec Auguste Blanqui, le club fameux connu sous le nom de *Société républicaine centrale;* mais il déclina toute solidarité avec lui, aussitôt qu'eut paru le document de la *Revue rétrospective* publié par Taschereau. On sait qu'élu représentant du peuple à l'Assemblée constituante par le département de l'Ariège, Durrieu conforma sa ligne de conduite et ses votes à la politique de la Montagne. On sait également que, sous l'Assemblée législative, dont il fut écarté, il continua de défendre les institutions républicaines; qu'il collabora à divers journaux avancés, qu'il fonda, au début de 1851, la *Révolution*, qui fut supprimée lors du coup d'État. Mais on a ignoré les épisodes étranges et sombres qui, pendant ces années, venaient se mêler à son éclatante prospérité, et la traverser comme une lueur sinistre d'orage.

Nous n'en citerons qu'un, qui date des premiers mois de 1848. Un inconnu frappait à sa porte, à une heure avancée de la nuit, et demandait une audience pour une communication urgente. L'inconnu parut, comme aux temps féodaux, tout masqué, et s'enferma dans un strict *incognito.* Il déclara à notre publiciste avoir à lui dire un secret

important, concernant la chose publique; mais il voulait qu'il *jurât le silence* sur ce qui allait lui être révélé. Cédant aux instances, notre journaliste promit le silence, après certaines réserves établies; et l'inconnu lui annonça que, dans la nuit suivante, on devait *assassiner* les membres du gouvernement provisoire. L'on venait requérir le concours de son journal pour le lendemain matin, afin de seconder une manifestation.

Durrieu, en entendant de quel projet il était question, témoigna son horreur, déclarant qu'il reprenait son serment et que, devant ces abominables desseins, il verrait ce que sa conscience lui dicterait de faire. L'inconnu de son côté se retira, mais osa avertir Durrieu que, si au jour prochain il quittait les bureaux de son journal, il serait *assassiné* lui-même.

Notre compatriote, que de telles visites devaient naturellement troubler, avait un frère à Paris, Édouard Durrieu. Il lui fit part de cet incident étrange et des massacres qui se méditaient. Il voulait avertir ses amis du gouvernement provisoire, et il chargea ce frère, d'abord d'examiner les alentours du domicile qu'il occupait, ensuite de porter une lettre d'avertissement à l'Hôtel de Ville. L'exécution n'était pas facile. Au dehors, quelques hommes à mine suspecte allaient et venaient, de sorte qu'on ne pouvait douter que Xavier Durrieu ne fût gardé à vue par les hommes du complot contre le gouvernement. Cependant, à tout prix, il fallait avertir ses amis,recourir à un stratagème. Il fit habiller son frère en femme. Grâce à ce déguisement, Édouard Durrieu sortit, passa et put transmettre la lettre de son frère aux membres du gouvernement. Ainsi, aucun des sinistres projets annoncés ne fut mis à exécution [1].

1. Quelques années après, paraissait une brochure étrange. Un homme

XVII. — Xavier Durrieu, durant son passage dans la politique active, fit preuve d'une activité et d'une énergie infatigable, soit à l'Assemblée constituante, soit à la tête de son journal, et il est exact de dire que la révolution de Février vint faire briller une des qualités éminentes du journaliste ariégeois, l'*activité*, l'*action*.

En juillet 1848, Xavier Durrieu, aussi bien qu'Arnaud de l'Ariège, se montre susceptible à l'endroit des libertés individuelles. Il prend la parole dans l'Assemblée nationale, pour trouver suspecte la *place spéciale* que devait avoir le magistrat dans les *clubs*, d'après le projet du ministre. X. Durrieu parle un autre jour et dialogue avec M. Sénard, ministre de l'intérieur, à propos des réglementations et formalités nouvelles, prescrites pour l'ouverture des clubs et la tenue de leur séance (séance du 28 juillet 1848). Il intervient dans la discussion du projet de décret relatif au *cautionnement des journaux* (séance du 8 août 1848); il prend à partie le ministre de la justice, M. Marie, mais sans faire de discours proprement dits. C'étaient de petits intermèdes, une pensée saillante, un argument simplement indiqué, des amendements qu'il motivait avec brièveté. Ce jour-là, il mettait le ministre en opposition avec une déclaration qu'avait faite le gouvernement provisoire à l'Hôtel de Ville ; il rappelait que le gouvernement avait promis « de faciliter, par tous les moyens, la circulation des idées » ; « que les appuis de la révolution glorieuse étaient « la justice, la morale et la vérité ». — Xavier Durrieu combattait le cautionnement.

Il saisissait toutes les occasions pour dégager la presse de toute entrave ; ainsi, dans la séance du 11 août 1848, il

grave, qui l'avait lue, prétend y avoir remarqué ce passage à l'adresse de Xavier Durrieu : « Vous souvenez-vous de l'homme masqué qui parut un soir chez vous, à deux heures de la nuit ? »

demandait la suppression des articles législatifs punissant les offenses commises par la presse, envers les souverains, les chefs des gouvernements étrangers ; il voulait qu'on fît disparaître les pénalités édictées pour diffamation envers les ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, envoyés, chargés d'affaires, agents diplomatiques ; il demandait qu'on fît rentrer cette classe de personnes dans le droit commun, que les représentants des puissances étrangères s'adressassent simplement aux tribunaux français. Il se préoccupait avant tout, disait-il, du droit des peuples. Enfin, tandis qu'Arnaud, dans la séance du 13 septembre 1848, soutient, contre Lamartine, une nuance dans la thèse du *droit au travail*, en prétendant rapprocher le principe du droit au travail, du principe de la propriété et du principe de la liberté, — Arnaud faisait de vrais et beaux discours — tandis qu'Arnaud (séance du 21 septembre) se prononce pour l'*absolue liberté de l'enseignement*, X. Durrieu propose, avec Anglade, l'établissement de médecins dans les cantons ruraux pour le traitement gratuit des travailleurs indigents (séance du 25 septembre).

Mais, si le représentant du peuple se distingua par l'activité, par l'énergie de ses convictions et revendications dans le journalisme et à la tribune, il est juste d'insister aussi sur ce qu'il y avait de plus saillant dans cette nature exceptionnelle, et que le journalisme mettait surtout en œuvre. Ainsi, sous le rapport artistique, il faut avoir la justice de reconnaître, dans le journaliste ariégeois, une véritable supériorité, une valeur réelle, à savoir : son incomparable facilité à rédiger un article de journal bien pensé, bien déduit, bien écrit. Xavier Durrieu pouvait simultanément tenir tête à une conversation et composer, séance tenante, des pages entières de hautes considérations pour la presse quotidienne, pour le journal qu'il dirigeait,

pages qu'il livrait sur-le-champ, sans les revoir, à l'impression, et qu'on trouvait assez généralement d'une correction étonnante. A quoi tenait cette facilité prodigieuse qui lui permettait de fournir de sérieux articles, tout en se jouant? Durrieu ne manquait pas de science; il avait beaucoup de lecture; sa tête étant incroyablement meublée, il pouvait vivre de sa surabondance.

Et qu'on ne s'imagine pas que cette rapidité de conception et ce talent d'exécution fussent un don frivole et superficiel. Ne croyons pas que Xavier Durrieu fût « dans cette impossibilité de mûrir, qui est l'infirmité de quelques organisations vives ». C'était un esprit très progressif avec les années, à l'encontre de La Harpe, dont Voltaire avait dit : « C'est un four qui toujours chauffe et où rien ne cuit. »

XVIII. — Mais l'heure sombre, l'heure des changements et des transitions lugubres, l'heure dont parle Dante, où l'on sent froid dans la moelle de ses os, sonna pour Xavier Durrieu en décembre 1851; et cette grande crise historique du coup d'État, où l'on prétendit ne sortir de la légalité que pour rentrer dans le droit, il est sûr qu'elle fut pour Xavier Durrieu une de ces phases terribles, une de ces périodes transitoires et douloureuses où, tout le passé vous échappant, l'avenir s'enveloppe de mystères et de voiles. C'était l'heure où les âmes bien trempées sont mises à l'épreuve. Écoutons un témoin de sa vie, qui l'a suivi en Espagne : « Durrieu, dans un grand nombre de publications, montra un rare talent de style et de polémique, une conscience honnête, une érudition sûre et variée. Sous la République, le département de l'Ariège l'envoya à la Constituante, il siégea dans les rangs de la Montagne, il revendiqua plusieurs fois à la tribune les droits de la liberté.

En 1851, il fonda un nouveau journal pour défendre la révolution menacée. Sa clairvoyance lui fit prévoir les événements qui se préparaient dans l'ombre. Il fut cruellement puni de ses prévisions. Il tomba sur la brèche au coup d'État. »

Le branle-bas de décembre 1851, qui bouleversa tant de combinaisons et d'espérances, se fit ressentir d'une manière radicale dans la situation de Xavier Durrieu. Tout était à recommencer pour ce vaillant athlète de la plume, ou plutôt tout semblait finir. La notice qui lui est consacrée dans le *Dictionnaire* de Vapereau de 1858, se borne à dire : « Quant à X. Durrieu, envoyé sur les pontons, puis expulsé de France, il se réfugia en Angleterre et passa vers 1854 en Espagne, où il devint le secrétaire d'un des chefs du parti progressiste. Il a publié un ouvrage relatif aux événements de décembre. »

Cette notice, d'une brièveté par trop cruelle, nous commande d'y suppléer. Victor Hugo a raconté dans l'*Histoire d'un Crime* [1] la part active, intrépide, que Xavier Durrieu prit à la résistance des représentants du peuple devant le coup de force du 2 décembre 1851 ; il a dit les dangers auxquels Durrieu ne craignit pas de s'exposer, son ardent courage, sa stoïque assiduité aux réunions que les députés de la gauche tinrent en divers quartiers de Paris, pour aviser aux nécessités de cette heure suprême. Peut-être V. Hugo n'a-t-il pas assez insisté sur cette *prodigalité* facile de lui-même, avec laquelle le journaliste ariégeois faisait si bon marché de sa personne, de son temps, de son repos. Il dit bien avec quelle opiniâtreté indomptable le rédacteur de la *Révolution* se transportait dans les endroits où la gauche, traquée par le pouvoir du moment, cherchait

1. Victor Hugo, *Histoire d'un crime*, in-12, Paris, 1877-1878, t. I, p. 22, 147, 148, 151, 153, 154, 172; t. II, p. 93, 99, 253.

successivement à rassembler ses tronçons épars. Xavier Durrieu ne manqua pas la réunion de la rue Blanche, n° 70, où il rivalisa de zèle avec Baudin et Millière pour faire imprimer une proclamation au peuple. De la rue Blanche, on se donna rendez-vous, pour tromper la surveillance, dans le quartier du Marais, chez Beslay, rue de la Cerisaie, 33 ; Xavier Durrieu s'y trouva avec Montanelli, le célèbre Italien. Plus tard, on crut devoir changer de place et se transporter quai Jemmapes, n° 2, chez un autre représentant. Xavier Durrieu y arriva avec Jules Favre, Carnot, Millière, etc. Victor Hugo proclame en termes formels « l'ardent courage de Xavier Durrieu, qui ne se démentit pas un seul instant[1] ». Durrieu s'occupait à faire tirer à 40,000 exemplaires la proclamation qu'on voulait faire parvenir au peuple contre le coup d'État. Il jouait le tout pour le tout. Là où Émile de Girardin avait réclamé des précautions, là où Proudhon se décourageait, là où Pierre Leroux disait : « Prenez garde, il est encore temps de s'arrêter, vous entrez dans les catacombes. Les catacombes, c'est la mort », X. Durrieu disait : « En avant ! »

Victor Hugo aurait pu faire ressortir cette bravoure et ce sang-froid de notre publiciste se multipliant, allant des imprimeries aux réunions de la gauche, se vouant au rôle périlleux d'afficheur, alors que le nouveau pouvoir rendait ce décret : « Quiconque sera surpris construisant une barricade, placardant une affiche des ex-représentants ou la lisant... sera fusillé[2]. » Xavier Durrieu suivit partout les représentants qui résistèrent sur les barricades, au milieu de la mousqueterie[3]. On dit que sur les boulevards Mont-

1. *Histoire d'un crime*, t. Ier, p. 154.
2. Ibid., in-12, t. II, p. 21.
3. « Xavier Durrieu entre sur le boulevard. Il me rencontre. — J'ai fait soixante pas, j'ai vu soixante cadavres. Et il recule. » (*Histoire d'un crime*, t. II, p. 93.)

martre et Bonne-Nouvelle, c'était une indescriptible tuerie ; les massacrés tombaient en foule, éperdus ; et Hugo rapporte qu'au milieu de cet assourdissement inexprimable, Xavier Durrieu le croisa comme il traversait le boulevard mitraillé. Durrieu lui dit : « Ah ! vous voilà ! Je viens de rencontrer *** qui vous cherche[1]. »

Chacun eut son dénouement personnel, comme il eut sa variété d'incidents et d'aventures, comme il eut son drame. Victor Hugo n'a pas achevé celui de Durrieu, quoique cependant il lui rende justice. Lorsque l'historien du 2 décembre expose l'attitude des représentants pendant les jours de lutte, il rappelle que chacun, dans les réunions, gardait son maintien d'habitude ; c'était le calme de tous les jours, mêlé à la fermeté des crises suprêmes. Il raconte que « l'on se prodiguait pour la résistance au coup d'État, tantôt dans les délibérations, tantôt parmi le peuple, prouvant que, pour être orateur, il faut avoir toutes les qualités de combat. De Flotte, infatigable, était toujours prêt à parcourir tout Paris. Xavier Durrieu était *brave*, Dulac intrépide[2]. » Mais Xavier Durrieu a écrit lui-même l'histoire des événements du coup d'État du 2 décembre, et ses pages complètent celles de Victor Hugo. Victor Hugo est plus pittoresque, Xavier Durrieu plus sobre et plus incisif; on sent une véritable lame de Tolède dès les premières lignes. Nous ne croyons pas qu'Émile de Girardin, ni Louis Veuillot aient sous leur plume plus de mordant,plus de vitriol que n'en a employé le publiciste ariégeois, dans les portraits qui remplissent les pages 8 et 9. Sus au général Magnan ! sus au général Saint-Arnaud ! sus à Fialin de Persigny ! sus à de Morny ! ont-ils dû crier sous les brûlures de ce fer rouge !

1. *Histoire d'un crime*, t. II, p. 99.
2. *Ibid.*, t. II, p. 253.

V. Hugo, qui n'a pu tout raconter, n'a pas dit les transes des deux frères Durrieu qui se battaient séparément sur des barricades différentes, et qui demandaient des nouvelles l'un de l'autre. A celui-ci on disait : Xavier est tué ; à celui-là on racontait qu'on avait trouvé Édouard parmi les morts. Par une coïncidence singulière, le commandant du 35e régiment de ligne venait d'emporter avec ses soldats une barricade déterminée ; il s'élançait sur les citoyens qui la défendaient, lorsque ce commandant reconnut parmi les défenseurs son cousin, Xavier Durrieu : « Malheureux ! lui dit-il, sauve-toi, vous êtes perdus ! Voilà la clef de mon logement ! » Vaine protection. Xavier Durrieu fut suivi dans la maison du commandant, pris et conduit à Mazas.

L'*Histoire du coup d'État* par Xavier Durrieu raconte (livre Ier) les journées de décembre, la lutte, la résistance, la bataille avec ses épisodes sanglants. Elle expose (livre II) ce qui se passa dans les prisons, dans les casemates, où furent enfermés les représentants, à Bicêtre et à Ivry. Il y a, dans ces trente pages, l'éloquence indignée non seulement d'un témoin oculaire, mais d'une victime. Xavier Durrieu devait être transporté à Cayenne. Son ouvrage explique (livre III) comment on les abandonna pendant plusieurs mois en rade, sur les vaisseaux le *Canada* et le *Duguesclin* ; il dit les tortures et les souffrances de près de quatre cents individus, entassés pêle-mêle dans la malpropreté. Un ordre venu de Paris changea les dispositions ; X. Durrieu n'était plus destiné à Cayenne, il était *exilé* de France.

Tel est ce livre vengeur, qui atteste, avec la colère du lendemain, les épouvantes de la veille. Cet ouvrage, véritable *livre des prisons* de Xavier Durrieu, n'a pas d'analogie avec les *Prisons* de Silvio Pellico. Pour l'écrivain ita-

lien, la captivité avait été une de ces heures providentielles où l'homme qui a été, selon l'expression anglaise, hors de ses idées, rentre en lui-même. L'écrivain ariégeois s'étant, au contraire, proposé un but militant, sortait de lui-même et voulait châtier ses persécuteurs.

XIX. — Vicissitudes étranges! trois années auparavant, en 1848 il était arrivé au prince Napoléon (futur président et empereur) de faire antichambre dans les bureaux du *Courrier français*, au temps de l'omnipotence politique de X. Durrieu. On raconte, que sans gêne et de mauvaise humeur, le député démocrate ne s'inquiétait aucunement de faire attendre le mystérieux personnage, héritier du grand nom de Napoléon et prédestiné à vingt ans de règne. Les rôles venaient de changer. C'était X. Durrieu qui était mis hors de France par Napoléon.

Envoyé à Brest pour être transporté à Cayenne, Durrieu vit ensuite, sans explication, la transportation changée en exil; il gagna l'Angleterre. Retiré à Londres, le publiciste ariégeois se hâta de faire face à sa situation nouvelle, et de demander au labeur intellectuel les moyens de triompher des cruautés du sort. Il avait, avec du savoir, une intelligence active, une plume, de l'énergie, de la renommée et de la jeunesse; que fallait-il de plus? Le séjour de Xavier Durrieu en Angleterre ne dura que deux années; il s'y tira d'affaire, moyennant des écrits dans les journaux anglais, des correspondances envoyées à l'étranger et quelques autres publications. Cependant des amitiés fidèles adoucissaient son exil : Louis Blanc, Victor Hugo et d'autres mirent quelque miel dans sa coupe [1]. Mais son étoile l'appelait en Espagne.

1. Louis Blanc ayant manqué une visite que lui faisait Durrieu à Londres, en 1853, lui écrivit le mardi 21 juin : « Mon cher Durrieu, vous

Il n'est point indiscret d'extraire des papiers laissés par Xavier Durrieu quarante pages manuscrites, qui semblent être les procès-verbaux des passe-temps des exilés de Jersey ou d'Espagne, auxquels Xavier se trouva mêlé, et qui consistaient, si nous interprétons bien ces manuscrits, à interroger les tables tournantes et parlantes, à évoquer les esprits [1]. N'aurait-on pas trompé les tristesses de l'exil, dissipé les sombres idées qu'épaississaient les brouillards de la mer, près de *Marine-Terrace*, si l'on eût obtenu réellement des communications avec les morts illustres, avec les défunts bien-aimés ?

Nous ne savons pas au juste si, celui qui tenait la plume dans ces séances [2] ne faisait qu'un avec X. Durrieu, qui en a écrit pour son portefeuille un rapide compte rendu, remis dans nos mains. Ces procès-verbaux consistent en quatre ou cinq petits paragraphes par page, correspondant à un nombre égal de séances ; mais dans la majorité des cas, les phrases sont inachevées, quelquefois les mots aussi, en sorte que dans cette langue mystérieuse des séances magnétiques et avec cette écriture par abréviations sténographiques, il faut à peu près *deviner* ce qu'on a voulu dire [3].

m'aviez écrit que vous viendriez me voir avec M. Lally-Tollendal samedi soir... Voulez-vous me donner un autre rendez-vous, et, cette fois d'une manière plus précise?... Quant à un article dans le *Courrier de l'Europe* (*Écho du continent*, journal fondé à Londres en 1840), il me serait très agréable qu'on y parlât de mon livre, mais il me répugne de le demander à titre de faveur. — Tout à vous : *Louis Blanc.* » (Papiers de Xavier Durrieu.)

1. Madame de Girardin fit le voyage de France à Jersey pour voir Victor Hugo. Elle descendit à Marine-Terrace et elle importa dans l'île la maladie alors très commune des tables tournantes. Elle s'était engouée des esprits frappeurs et passait une grande partie de son temps à faire tourner, avec Victor Hugo et ses fils, des tables ou des chapeaux. (Jules Claretie, *la Vie à Paris*, dans le *Temps*.)

2. Les papiers que nous avons sous les yeux sont évidemment de l'écriture de Xavier Durrieu.

3. Comme dates des séances, les feuilles ayant été mêlées, on y remar-

Si les proscrits de Jersey ont eu recours, comme ces notes l'indiquent, aux passe-temps intellectuels qu'on leur attribue, c'est une preuve nouvelle que les malheureux ont

que le 11 décembre,les 3, 5, 9, 13, 31 mars; 12, 14, 15, 17 avril; 6, 18, 20, 23, 31 mai ; 16, 26 juin; 22, 28, 29 octobre 1854. — A une autre page les indications portent : *Jersey, diverses séances en décembre* 1853. — Puis suivent d'autres pages avec les dates 19 octobre..., etc.

On voit à l'une des pages qui rapportent les séances des 2, 3 et 9 décembre 1853, la phrase qui suit entre deux guillemets : « Durrieu n'a eu que plus tard connaissance de ce qui précède. » Mais il eut son tour, et on s'explique qu'avec leurs loisirs nos proscrits aimassent à passer en revue tout un peuple de morts, en consacrant à ces évocations presque toutes les soirées de 1853 et 1854. Ils sont innombrables les noms évoqués que ces procès-verbaux renferment : André Chénier, Néron, Jocrisse, Vatel, Kléber, Ivan, Moïse, Pie VII, Zoroastre, Rousseau, Henri IV, Descartes, Chaumette, Pigault-Lebrun, Pope, Santerre, Bernardin de Saint-Pierre, etc., etc. Nous donnerons un exemple du procès-verbal d'une des séances où Xavier Durrieu paraît avoir été l'un des agents.

Charles Hugo (s'adressant sans doute à l'esprit évoqué). — « Veux-tu nous dire ce que tu... » — *Réponse.* Oui.

« Parle : Celui qui est le plus facile intermédiaire... et vous... toi, dont je sens la main... »

Xavier Durrieu. — « Est-ce Charles Hugo ? » — *Rép.* Oui.

Charles Hugo. — « Veux-tu dire simplement que je suis celui qui a le plus de fluide ? » — *Rép.* Oui.

« Mais tous ceux qui sont aujourd'hui témoins, croyants, de cette révélation ne peuvent-ils pas tous, au même titre, faire des initiés ? » — *Rép.* Oui.

« Il me semble que tu as voulu dire que tous les résultats obtenus par les tables devront être envoyés à la même personne, qui sera moi, pour être réunis, et attendre le jour où tu m'avertiras de les publier. » — *Rép.* Oui.

« Pour un travail d'utilité publique, peut-on distraire dans les termes où elles sont conçues, quelques-unes des vérités contenues dans ces procès-verbaux, pour les mêler à une œuvre individuelle, mais sans citer l'origine ? » — *Rép.* Non.

Xavier Durrieu. — « Il est donc bien entendu que tu nous permets seulement de parler à ceux qui croiront, mais que tu nous interdis de citer quoi que ce soit textuellement dans nos écrits ? » — *Rép.* Oui.

Charles Hugo. — « Veux-tu nommer ceux d'entre nous qui peuvent un jour réussir comme j'ai réussi ? » — *Rép.* Oui.

« Nomme ? » — *Rép.* Tous.

Madame Le G... — « Même moi ? » — *Rép.* Oui.

Charles Hugo. — « Mais ne faudra-t-il pas qu'ils acquièrent une longue habitude entre eux et sans témoins ? » — *Rép.* Oui.

Xavier Durrieu. — « Mais si l'un de nous se trouve isolé, pourra-t-il

un invincible besoin de causer avec les esprits transmondains. Il n'y a pas à discuter la réalité et la portée de ces phénomènes qui animèrent quelques-unes des veillées des exilés français ; il fallait uniquement les constater et les consigner[1].

XX. — Le coup d'État de décembre, en frappant Xavier Durrieu, en l'obligeant de se cacher, en l'emprisonnant, en l'exilant, allait-il le rendre pour quelque temps au calme, au repos, à une meilleure santé du corps et de l'esprit? Le verra-t-on, sur la terre d'Espagne, rendu à une liberté

initier des personnes en qui il aura confiance à la pratique des mystères des tables ? » — *Rép.* Oui.

Charles Hugo. — « As-tu encore quelque chose à nous dire ? » — *Rép.* Oui. — « Parle ? » — *Rép.* Aimez.

Puis la page se termine par des signatures, avec cette formule : « ' nt signé pour les séances qui... Quennec, — Charles Hugo, — Xavier Durrieu, — Ed. Le Guevel, —Victor Hugo fils, — Théophile Guénin, — Rose Le Guevel, née de Sernets, — Adèle Victor Hugo, — Auguste Vacquerie, — Victor Hugo, — A. Victor Hugo. »

On trouve dans ces procès-verbaux des pièces de vers, des élégies improvisées, dit-on, par les esprits. L'ombre du sépulcre dit quelque part : « Parlez, mais ne me révélez pas. » Moïse enseigne que révéler n'est pas retirer à l'homme le libre arbitre. Le poète anglais Pope y tient ce langage :

Hier le peuple encensait l'idole ;
Demain l'idole roulera
Fangeuse dans la rigole ;
C'est la fange qui la tuera.

Talleyrand s'y exprime en prophète : « L'Europe va refaire sa carte, les rats de la diplomatie ont rogné ses frontières. » Il arrive aux esprits d'employer l'idiome espagnol. Dans une séance curieuse on interpelle Kant. L'esprit, à qui on demande son nom, s'appelle *rêve, erreur, illusion, rien.*

Une quantité de procès-verbaux sont datés d'Espagne, janvier 1851, etc. D'autres portent « Séances personnelles ». Est-ce que X. Durrieu croyait sincèrement aux tables ?

1. Nous avons extrait ces procès-verbaux de séances des tables parlantes des manuscrits de Xavier Durrieu, que nous avons recueillis nous-même à Barcelone, des mains d'un ancien député de la Constituante, ami de X. Durrieu et témoin de sa mort.

relative, s'exalter de nouveau dans la politique des journaux ?

L'Espagne ne fut point, pour Xavier Durrieu, un monde nouveau, il y comptait de nombreux amis, les Martinez de la Rosa, les Donozo Cortez, Olozaga, Emilio Castelar et la plupart des grands politiques espagnols qu'il avait connus à Paris ; mais en mettant le pied sur la terre ibérique, il entendit, tout en gardant inviolablement le culte démocratique, commencer une ère nouvelle et se livrer aux affaires industrielles. A peine est-il débarqué à Madrid, qu'on le voit employer les ressources de son esprit fertile en démarches d'une activité que rien ne lasse ; il se met en quête d'hommes intelligents et de capitalistes espagnols et français, et bientôt il travaille à l'installation et au développement d'un vaste établissement de crédit. Le *Crédit mobilier espagnol*[1] se fonde, et Xavier Durrieu, grâce au concours d'autres amis français pleins d'expérience et de savoir, et qui avaient fait leurs preuves dans les difficiles et délicates entreprises auxquelles se rattachent les grands intérêts nationaux, Xavier Durrieu, disons-nous, se trouve occuper un rang important dans ces admi-

1. Nous avons retrouvé des pièces qui indiquent les peines qu'il fallut se donner pour fonder ce Crédit mobilier espagnol ; notamment des lettres datées de Valladolid, 9 août 1858, avec l'en-tête *Sociedad general de credito moviliario español.* Nous y trouvons un des représentants à Paris, hôtel du Louvre, qui se plaint, et gémit, là des lenteurs avec Emile ***, ici des *Vituperio Pereire ;* plus loin il répète que, pour la race d'Israël, toutes les questions sont des questions *de cantidad.* Il fallut soulever tout un monde, réveiller l'engourdissement des Espagnols à l'égard des établissements financiers. Un Français, mêlé à la ligne de Cordoue, va engager des capitalistes espagnols dans les opérations (lettre de Cadix, 6 septembre 1859). Les collaborateurs de Paris écrivent qu'il faut en finir pour les préliminaires, s'entendre avec M. Moyano, sur l'*Escorial.* La correspondance s'enflammait sur vingt points à la fois. Il fallait, disait un des principaux fondateurs du Crédit mobilier, avoir des capitalistes français, espagnols, hollandais. — Des lettres de 1859, 1860, contiennent les pourparlers avec MM. Girona, l'Espinosa, etc.

nistrations d'où sortent les princes de la finance. Mais rien n'aboutit sans une volonté opiniâtre, sans travail et sans un certain génie.

Les papiers que nous avons recueillis de l'héritage de Xavier Durrieu renferment la preuve des efforts et des combats de la deuxième période de sa vie, combats pacifiques, mais qui impliquèrent, sous une forme différente, une incroyable dose de force morale et de puissance d'application mentale. Il se multipliait pour agir à la fois à Paris, à Londres, à Madrid, et créer une concentration en vue de son idéal financier. Sa correspondance de 1854 avec le directeur de l'*Office du Courrier de l'Europe*, à Londres, atteste la conflagration de sa tête à cette heure. Le mouvement politique qui venait de surgir en Espagne en 1854, et auquel Espartero fut mêlé, ne le déconcerte pas ; il fait proposer une affaire de *mines* et de *minerais* à des Anglais opulents, par l'intermédiaire de M. Joseph Thomas[1], le libraire de Catherine street, Strand, à Londres ; et, d'après les lettres de ce correspondant anglais, la *canalisation de l'Èbre* préoccupe déjà notre émigré.

Xavier Durrieu conquit, dans le monde financier espagnol, une haute situation[2], qui non seulement fit beaucoup de bruit en France, mais qui devint un point de mire pour les proscrits français refugiés à Londres, à Genève, à Jersey et ailleurs, si bien que, devant son influence, cette formule, « Vous êtes maintenant financier, tant mieux », lui

1. Le libraire anglais qui édita l'*Histoire du coup d'État*, et qui paraissait admirateur d'Espartero, regardait le duc de *la Victoire*, comme un honnête homme, an *honest man*, « the noblest work of God » comme dit Pope.

2. « Il n'est bruit ici, cher Durrieu, lui écrit de Paris M. V. Couailhac, que de vos succès financiers. » (Paris, 28 novembre, rue des Batignolles).

était appliqué par un de ses dévoués de Paris[1]. Un refugié de Genève, qui s'était trouvé à Jersey, mande à Durrieu, dès le 4 septembre 1857 : « Je suis heureux de vous voir sur la route de la fortune ; vous m'avez offert votre appui et votre influence, si je voulais une place dans la société du Crédit mobilier[2], je vous en remercie. » Aussi quand le temps eut consolidé et consacré ces établissements financiers de la péninsule ibérique, dus à l'initiative française, nous rencontrons, dans la correspondance de Xavier Durrieu, les lettres des rois de la finance européenne, qui s'abouchent avec notre administrateur ariégeois, tels qu'Émile Pereire[3] et beaucoup d'autres.

Lorsque survinrent les agitations politiques de 1848 et de 1851, il faut reconnaître que Durrieu se jeta résolument dans la mêlée en enfant terrible, à la fois doux, téméraire et imperturbable. En temps régulier, quel remarquable journaliste ! Il rédigeait des articles avec le sérieux d'un philosophe, la facilité d'un artiste. A la fin, quand les hasards de la vie l'eurent relégué en Espagne, il acquérait une réputation de lettré et d'administrateur, tout en perdant la qualification de chef de parti et de meneur populaire. Le Xavier Durrieu de l'Espagne, qui parlait élégam-

1. Lettre de M. G. Jo..., du 22 avril 1860.
2. Lettre de M. E. Le...
3. Nous voyons dans plusieurs lettres combien Xavier Durrieu et les autres attachaient de l'importance au voyage de M. Émile Pereire en Espagne, au point de vue du succès des affaires.

L'aristocratie espagnole cultive des relations amicales avec l'ex-constituant ariégeois. Nous trouvons dans les papiers de Durrieu des lettres du marquis de M***. Un jour, celui-ci « souffrait du ventre », il s'excuse de manquer une entrevue : certes, il est permis à un marquis espagnol de souffrir ainsi. — Les notabilités diverses de Madrid, les diplomates, les financiers, les hommes importants de la politique, comme Emilio Castelar, échangent avec lui des causeries et des correspondances. — Il est lié, hors d'Espagne, avec Victor Hugo, avec la famille du duc Decazes, avec le futur ministre Duclerc, le marquis d'Aunou, etc., etc.

ment l'espagnol, paraissait un homme complètement différent de celui d'autrefois ; il y avait eu évolution, c'était un homme nouveau.

On a quelquefois deux manières dans sa vie. La première manière de Xavier Durrieu fut la période d'opposition et d'attaque ; c'est sa vie avant l'exil. Après l'exil vint la seconde ; ceux qui l'ont fréquenté en Espagne ont rendu témoignage de la maturité et de la pondération acquises par cette riche et infatigable organisation. L'activité ne désempara jamais en lui ; mais la modification consista à passer de l'attaque à la reconstruction. Tout se ressentit, en Xavier Durrieu, des allures de la seconde manière. Toute son activité se condensa en affirmation, et l'affirmation est la mère des sérénités, de celles du cœur comme de celles de l'intelligence. Xavier Durrieu produisait, sur ceux qui avaient des rapports avec lui en Espagne, un véritable effet d'éblouissement. Il était séduisant d'esprit, de lucidité, de savoir ; il avait une manière d'exposer les affaires qui était entraînante.

XXI. — Nous ne voulons pas dire que Xavier Durrieu eût changé envers ses anciens amis, une fois arrivé à la période de prospérité et d'éclat. Car c'est peut-être le plus beau côté de cette nature, essentiellement bonne et dévouée ; jamais, au plus fort des faveurs de la fortune, il n'eût une tiédeur envers ses vieilles amitiés, ni une infidélité à ses anciennes promesses. Quiconque a mis le pied dans l'engrenage des hautes affaires financières, sait combien l'individu est débordé, jusqu'à ne plus s'appartenir. Toutefois, Xavier Durrieu, grand personnage de Madrid, n'eut garde de jamais interrompre ses relations affectueuses et sa correspondance avec la famille de Victor Hugo. On peut en juger par trois lettres pleines de camaraderie, adres-

sées de Marine-Terrace par Victor Hugo fils (François) à Xavier Durrieu.

Xavier Durrieu s'occupa activement de faire entrer Victor Hugo en Espagne ; il était, avec Édouard ***, le seul proscrit français chargé par le grand poète de demander pour lui l'autorisation de passer dans la péninsule ibérique. François Hugo lui écrit qu'ils ne reçoivent, contre leur attente, ni lettre, ni passeport.

Nous ne savons ici comment expliquer le retard à une chose que vous nous disiez faite. Des difficultés nouvelles sont-elles survenues? Mon père a supposé que les annonces que vous aviez fait insérer dans les journaux, avaient éveillé les inquiétudes de l'ambassadeur français à Madrid et l'effroi des bonapartistes, à la pensée de notre présence en Espagne. Il a supposé que quelque Turgot était intervenu pour faire refuser l'autorisation que vous aviez demandée pour nous, et avait peut-être fait revenir M. Sartorius sur sa décision. Y a-t-il du vrai là dedans?

Les notes laissées par Durrieu expliquent le temps d'arrêt dont se plaint le fils de l'illustre poète. Durrieu pensait que le plus naturel effet du mouvement qui venait de s'accomplir à Madrid par le peuple lui-même, était « d'ouvrir les portes de l'Espagne à tous les proscrits ». François Hugo continuait sa lettre en déplorant la misère et la détresse des proscrits français à Jersey et à Londres. D'autre part, racontant la mort d'un des proscrits qui n'avait pas fait de testament, et que Durrieu comptait parmi ses amis, François Hugo disait que le proscrit laissait plus d'un million, sans avoir rien donné à la femme avec qui il avait vécu maritalement :

Que va-t-elle devenir, madame C... ? poursuit le jeune Hugo ; son mariage n'était légalisé que par la communauté du malheur et de l'exil...

Nous continuons à travailler, n'ayant que cela à faire. Oh ! où y a-t-il un pays où on s'amuse? Mon père va faire paraître les *Consolations*, poésies en deux volumes purement littéraires... Vacquerie fait des pièces pour le public de la censure et pour le théâtre de la République. Charles fait un roman... pour le public bonapartiste, mais qui n'est que vrai pour nous. Quant à moi, j'ai entrepris, ô mon maître, une traduction de Shakes-

peare. Quelle audace! quelle patience! quelle fatuité! Je fais une traduction littérale; elle aura du moins ce mérite. Et vous, que faites-vous [1]?

Dans une autre lettre, François Hugo écrit à Durrieu pour lui transmettre l'impression que les événements d'Espagne des 17, 18 et 19 juillet avaient produite à l'extérieur, et en particulier sur le groupe de Marine-Terrace. Tant que le mouvement avait été purement militaire, on ne s'était pas prononcé; mais du moment qu'on annonce des barricades à Madrid, et que les pavés remuent, on se dit à Jersey: La révolution est là; des blouses aux manches retroussées et des bourgeois font le coup de fusil; cela suffit et, malgré tous les Espartero, c'est un coup d'État commencé qui a été anéanti; c'est la monarchie qui a été privilégiée!...

Hugo fils continue sur ce ton en deux autres pages, et juge révolutionnairement le dernier mouvement espagnol; puis il ajoute:

Ne vous méprenez pas, mon cher ami, sur ce que je vous dis là. Vous avez complètement raison quand vous dites que, jusqu'ici, le mouvement a été enrayé et que la popularité du Lafayette espagnol est, à l'heure qu'il est, une des grandes inquiétudes de la situation. Mais tout me porte à croire jusqu'ici, ou qu'il cédera au mouvement, ou que le mouvement l'emportera. Des hommes comme vous, qui savez l'espagnol, peuvent rendre de grands services en éclairant ce pauvre pays héroïque qu'on va tromper encore... — A vous. — Pourquoi donc Soulé a-t-il empêché l'abdication de la reine [2]?

Nous trouvons, à la date du samedi 2 décembre, une autre lettre où François Hugo envoie à Durrieu des nouvelles politiques.

Je ne vous écrirai que deux mots, mon cher Durrieu; d'abord pour vous gronder de ne pas m'avoir répondu (six semaines sans m'écrire!), puis pour vous communiquer le discours que mon père a prononcé ici à l'occasion de l'anniversaire polonais. Il y a un an, vous étiez à ce banquet et vous y faisiez un beau discours. Maintenant vous voilà bien loin de vos convives! Votre absence a été sentie à tous les points de vue, et celle de Le Guevel aussi. A

1. Lettre du 19 juin.
2. Lettre du jeudi 10 août.

Londres, l'anniversaire a été beaucoup moins pacifique qu'ici. Le drapeau tricolore ayant été mis dans la salle du meeting, Ledru et Louis Blanc ont refusé très justement de parler. Kossuth seul a passé par-dessus ce crime de lèse majesté démocratique et a fait un discours très immédiatement utile, mais où la question Bonaparte, c'est-à-dire la question de justice, est complètement mise de côté. Le comité du meeting avait décidé d'avance qu'aucun discours ne serait prononcé avec une attaque quelconque contre l'alliance Palmerston-Bonaparte. De là une protestation de Jones, le chef chartiste, qui, à la fin du meeting, s'est élevé très violemment contre les dispositions aristocratiques et antilibérales prises par le comité. Il a annoncé la réunion d'un nouveau meeting où cette fois les citoyens auraient le droit d'exprimer leur pensée. Un tapage formidable a suivi cette philippique. On a cassé des chaises et brisé des banquettes. Harmonie qui a dû être peu agréable aux mânes de Kosciusko. — J'oubliais de vous dire que le citoyen Pujol a envoyé à Ribeyrolles une diatribe contre vous en réponse au factum que vous avez signé, vous et vos camarades de là-bas. Ribeyrolles a refusé l'insertion. Et l'on nous annonce l'arrivée de Pujol qui viendrait sous peu demander des comptes à notre ami de l'*Homme*, pour son refus de publicité. Je vous tiendrai au courant de cette affaire qui ne peut pas vous ennuyer. Je suis avec tristesse la péripétie espagnole. Voilà les Cortès qui escamotent la question dynastique et qui prononcent l'abdication nationale. Quand on connaît la vérité et que, républicain, on voit le droit face à face, on s'étonne de l'aveuglement des autres et l'on s'impatiente de voir tout un peuple tâtonner ainsi. Comme le progrès est lent et que nous avons de besogne et de propagande à faire! Est-ce que madame L... est fâchée contre nous qu'elle ne nous écrit plus? Je demande à connaître notre crime. Mes amitiés à L... Mes tendresses à la petite R..., à vous, ingrat!

VICTOR HUGO fils.

XXII. — Mais, lorsqu'on veut mettre en pleine lumière les fidélités de Xavier Durrieu, son attachement aux promesses, il est impossible de ne pas toucher respectueusement à son mariage et à celle qui devint, en Espagne, la compagne légitime et honorée de son foyer. C'est ici que s'était ouvert le roman de Xavier Durrieu; c'est ici qu'il se fermera. Il a été dit, dans les pages précédentes, que Xavier Durrieu, pauvre, solitaire, relégué dans une chambre modeste, pendant les premières années de son séjour à Paris, vers 1841, 1842, se débattait depuis quelques jours, sur son lit de malade et sans secours d'aucun être vivant. Deux dames, voisines d'habitation, s'étant inquiétées du jeune journaliste inconnu, s'improvisèrent *sœurs de bon secours* en faveur du Méridional, dont le sort les intéressait,

Ce roman se poursuivit par l'apparition de ces dames, et par leur empressement délicat à disparaître aussitôt que le jeune écrivain avait été remis sur sa barque. Or, cette sollicitude mystérieuse et fine n'eut que trop souvent à s'exercer, dans la première période de la vie du publiciste ariégeois, si ballottée par les tempêtes et le malheur.

Xavier Durrieu, au moment du coup d'État, fut un instant enfermé à Mazas, et ces dames s'installèrent aussitôt près de la prison, pour faire parvenir de l'argent et des secours de toute nature à cet homme d'une santé si chétive. Plus tard, lorsque Xavier Durrieu fut envoyé sur les pontons à Brest, ces dames firent arriver au proscrit des lettres, des informations sur les diverses démarches qu'elles tentaient en sa faveur. Ainsi, sur quelque plage que les rigueurs de la destinée vinssent à jeter l'ancien rédacteur du *Courrier français*, on était sûr que ses anges invisibles viendraient à bout de tous les obstacles, franchiraient toutes les distances, et apporteraient à Xavier Durrieu un secours, un appui, un sourire, une affection et quelques sommes d'argent gagnées à la sueur de leur front.

Comment une promesse d'union et de mariage ne seraitelle pas éclose, à travers ces bourrasques du sort et cette fidélité au malheur ? N'y a-t-il pas des fleurs qui se développent sous le souffle des orages ? Xavier Durrieu ne devait se laisser vaincre ni en générosité, ni en fidélité. Sa correspondance pour les années 1852, 1853, 1854, renferme la convention expresse qu'on devait se marier ; mais il fallait attendre que, libre des agitations, Xavier Durrieu eût enfin conquis une situation stable, et qu'il pût offrir à sa compagne une existence douce et aisée. Le 29 janvier 1852, il écrivait à bord du *Du Guesclin*, devant Brest, un billet au crayon à sa chère fiancée, mademoiselle Alp. de M. G. Il lui recommandait de soigner sa

santé. « De près, comme de loin, je veillerai sur toi. Si je suis à l'étranger, je m'arrangerai pour que tu viennes avec moi... Bien des choses à ta mère ».

Ce billet arriva à son adresse par un camarade de proscription mis en liberté.

Xavier Durrieu, réfugié à Londres, écrivait à ces dames, le 1er janvier 1853. Il refuse un envoi d'argent que ces personnes dévouées voulaient lui faire. Il suffit, Dieu merci, à ses besoins :

Non, mon enfant, écrit-il, je ne suis pas compris dans les grâces de Bonaparte, et j'espère n'y être compris jamais. On m'offrirait aujourd'hui, sans condition, le retour en France, que je repousserais cette offre avec indignation. Grâce au ciel, je puis me créer un avenir dans l'exil, et je suis à peu près sûr, par mon travail, d'arriver à une certaine aisance. Que ferais-je maintenant en France, dans un pays où l'on n'est plus libre, et où l'homme n'a plus aucune dignité ?.. J'ai confiance dans l'avenir, nous avons été si malheureux ! Dieu voudra sans doute que nous ayons un peu plus de chance dans les années qui arrivent.

Cette chance arriva. Xavier Durrieu, parvenu à la fortune, ne fut pas oublieux de ses premiers serments. Aussitôt qu'il vit se dessiner sa situation en Espagne, et qu'il put compter pouvoir offrir autour de lui quelques facilités d'existence, il donna de suite à ces dames le signal du départ ; il leur demanda de venir le rejoindre pour cimenter, par des liens absolus, la sympathie qui unissait leurs âmes. Ce désir et cette demande étaient exprimés dans une lettre datée de Madrid, le 28 juillet 1854. L'ancien journaliste leur parle de l'émotion qui régnait à Saragosse, à Saint-Sébastien et dans le reste du Nord de l'Espagne.

Je comprends, écrit-il à sa fiancée, que tu veuilles un peu retarder ton voyage ; mais cette émotion va cesser ; ce retard ne peut donc être très long... En ce moment tout est calme à Madrid, et le nom d'Espartero suffira, pendant quelque temps du moins, pour maintenir la tranquillité... Fais donc tes préparatifs de départ... Adieu, je t'embrasse...

Le mariage eut lieu et Xavier Durrieu fut doublement fidèle : fidèle au sentiment politique qui le fit demeurer

hors de France, et fidèle à un sentiment d'amour, né d'une de ces circonstances, d'une de ces heures de générosité qui honorent le plus la nature humaine. Ne tient-on pas de Durrieu lui-même que, la première année qu'il fut à Madrid, il reçut une proposition de Paris ? Le prince Jérôme Bonaparte aurait, dit-on, chargé M. Piétri, alors préfet de Foix, de faire savoir aux membres de la famille de Xavier Durrieu que, si le proscrit voulait rentrer en France, il serait reçu avec les honneurs de la guerre. On faisait briller la perspective du Conseil d'État. Le prince Jérôme Bonaparte avait remarqué Durrieu, parce qu'ils s'étaient rencontrés à la Chambre dans les mêmes commissions. M. Durrieu père transmit à son fils cette communication. Xavier répondit que, malgré son désir de revoir son père et son pays, il ne pouvait ni ne voulait accepter la proposition qu'on lui faisait de Paris.

XXIII. — Telle fut la deuxième période de la vie de Xavier Durrieu, qui comprend l'espace de quinze années, de 1854 à 1868. Sa vie fut-elle désormais sans soucis et sans nuage?.. La chronique dit que, par trop d'amour, par une jalousie déraisonnable, madame X. Durrieu mêla bien des épines aux roses du mariage, comme s'il était défendu aux choses humaines d'être jamais complètes; car Xavier Durrieu devint, après tant d'infortunes, de revers pécuniaires, un opulent citoyen. Il avait acheté, aux environs d'Urgel, la propriété de la Réoula; il possédait des maisons à Barcelone, où il alla fixer sa résidence vers 1862.

1. Vers 1861, Xavier Durrieu apprit à Barcelone qu'on l'accusait en France de conspirer contre la vie de l'empereur. Il alla trouver le consul général de France, M. le baron de Vallas, de qui nous tenons ces détails, et demanda qu'on fît une enquête. Il ne pouvait tolérer qu'on lui fît une semblable réputation. L'enquête une fois terminée, le consul écrivit à Paris qu'il se portait garant de M. Durrieu.

Il était de diverses administrations financières. Néanmoins, après avoir beaucoup souffert, et lorsque lui vinrent les éléments du bonheur, son ciel ne fut pas toujours sans nuages.

Malheureusement, à Barcelone, une désastreuse entreprise de chemin de fer devint pour lui une source de contrariétés, de mécomptes et de dégoûts, qui, avec d'autres causes [1], le précipitèrent dans la tombe. Les maladies dont il avait pris le germe sur les pontons de Brest, prirent, à partir de 1867, des développements inquiétants, en sorte que, toute l'année 1868, Xavier Durrieu se vit en proie à des souffrances incessantes, qui minèrent ce corps délicat uni à une âme si forte. Tout conspira pour compliquer et aggraver son mal ; le physique et le moral s'en mêlèrent ; il voyait s'évaporer en fumée une fortune qu'il avait acquise par son industrie, son activité et ses talents. Il se sentait exploité par des hommes qui le trompaient. Ici, plus qu'ailleurs, il était exact de dire que la lame avait usé le fourreau.

Comment se passèrent les dernières semaines, les dernières heures de Xavier Durrieu, à Barcelone, dans sa résidence de Gracia? On n'a là-dessus que des renseignements incomplets, purement négatifs. Un de ses compagnons d'exil, qui fut témoin des trésors de bonté et d'amour que renfermait cette âme, et de sa fermeté dans ses croyances, a raconté qu'au milieu de ses soucis, X. Durrieu avait la force de s'enfermer dans l'étude qu'il aimait avec passion ; que sa mémoire était prodigieuse, et qu'il puisait dans son commerce avec les grands écrivains les seules distractions, les seuls plaisirs qu'il lui fût donné de goûter ; qu'enfin il conservait

1. La propriété qu'il avait achetée dans le quartier *Gracia*, et où il fit bâtir, lui procura, dit-on, quelques déceptions.

toujours cette égalité de caractère, cette bienveillance inépuisable pour les hommes et ce calme stoïque qu'on admirait au milieu de ses tourments [1].

On perdit Xavier Durrieu en 1868 ; il s'éteignit à l'âge de cinquante-quatre ans, à Barcelone. Sans la présence de madame Durrieu et de quelques amis [2], il eût été bien dur pour le publiciste de Castillon de mourir loin de son pays, loin des siens, « loin de ces attaches, de ces liens moraux, pour lesquels on a dépensé toutes les forces de sa jeunesse et de son âge viril ». Quel que soit le charme de la gracieuse cité de Barcelone, si bien assise sur les flots bleus de la Méditerranée, « l'escalier de l'étranger, comme dit Dante, est dur à monter ». Toutefois, les Espagnols eux-mêmes apprécièrent cette perte. Xavier Durrieu fit décider pour sa part plusieurs des chemins de fer de l'Espagne. C'est lui qui, dans les conseils, grâce à son ascendant, à son talent de persuasion, avait fait tomber bien des difficultés et assuré aux capitaux espagnols d'utiles débouchés.

Comment mourut Xavier Durrieu ? comment envisagea-t-il la transition de cette première existence aux choses inconnues qui se déroulent après le trépas ? Nul ne le sait. Il y a bien du silence dans ce fauteuil funèbre qui vit les souffrances dernières d'un publiciste français. Pour nous, il nous suffit d'avoir rencontré dans les notes de X. Durrieu des pages admirables, consacrées à réfuter Strauss et sa lourde *Vie de Jésus ;* il nous suffit d'avoir lu comment il partageait la doctrine de Lamartine sur le progrès appliqué à l'espèce humaine, pour entrevoir que Durrieu ne fit pas du scepticisme la dernière station de son âme. Je compte sur un homme qui, après avoir d'abord soutenu que l'indifférence

1. Note du sympathique M. Théodore Raynal, son collègue à l'Assemblée constituante de 1848.

2. M. Th. Raynal, en particulier.

religieuse s'allie accidentellement à la probité, à l'honneur, au patriotisme, aux vertus privées et publiques, ajoute : « Il n'est pas moins évident qu'une pareille situation (celle de la masse indifférente) est pleine de périls qu'il faut conjurer ; il n'est pas moins évident que la notion du juste et de l'honnête, quelque intelligible qu'elle soit, à l'heure présente, manquant de sanction et de preuves irréfragables, peut s'altérer à la longue dans tous les rangs, dans toutes les classes ; il est évident, en un mot, qu'il faut réinstaller dans la foi publique cette sanction et ces preuves, dût-on restaurer les anciennes, dans le cas où les philosophies modernes ne pourraient en établir de nouvelles. Il n'y a pas en Europe un seul penseur quelque peu illustre qui n'ait énergiquement signalé déjà les terribles symptômes du malaise qu'enfante le scepticisme, et par lequel a péri le monde romain tout entier [1]. »

XXIV. — En somme, comme penseur, Xavier Durrieu dissémina dans les revues et dans les journaux les élucubrations d'un esprit simple, prompt et brillant, éminemment français, mais trop facile peut-être. Il avait composé pendant son exil un ouvrage philosophique encore inédit. Nous ne savons ni ce qu'était cet ouvrage, ni ce qu'est devenu ce manuscrit. Mais en définitive, Xavier Durrieu fut un être doux et tranquille dans une âme inquiète, dans un esprit agité. Il était foncièrement bon, dévoué à l'amitié ; il accueillitPierre Soulé à Madrid, au point que le gouvernement espagnol, pressé par celui de Paris, menaçait de l'expulser [2]. Toutefois, il est important d'ajouter ici même que Xavier Durrieu, âme ardente liée à une organisation

1. *Revue des Deux-Mondes* du 15 juin 1843.
2. « I trust Louis Bonaparte will not stop me from going through France, as he did that foul M. Soulé. » (Lettre de Joseph Thomas à Durrieu).

malingre et souffreteuse, ne brillait pas précisément par une grande dignité extérieure ; son physique ne s'y prêtait pas beaucoup.

Nous n'ajouterons rien pour vanter l'industriel ingénieux, l'homme d'affaires courageux. Quant à l'homme politique, il avait pris à l'Assemblée constituante un rôle d'opposition, de tirailleur pour pousser le gouvernement en avant, avec cette fièvre que donne la jeunesse, avec cette impatience, partage ordinaire de ceux qui n'ont pas encore vécu. Sa nature débordait d'énergie. Il était capable de tous les sacrifices pour sauvegarder les institutions et les libertés du pays. Il n'avait pas le physique ni les forces nécessaires pour être un grand orateur politique, un orateur à grand souffle, à grands discours [1], mais il pouvait jeter une idée dans un club, ouvrir des avis à l'assemblée, rafraîchir les souvenirs des ministres par des citations que lui dictait sa mémoire implacable. C'était une de ces intelligences qui subsistent par elles-mêmes et qui font vivre beaucoup d'autres esprits par leurs idées, par leurs écrits [2].

Répétons enfin que, sous le rapport intellectuel, moral et physique, la comparaison et l'identité sont bien justifiées entre Durrieu et Charles Lamb : chez l'un comme chez l'autre, une sorte d'être profond et flottant comme la mer, de penseur élégant et négligé, un tempérament faible et

1. Les recueils satiriques du temps prenaient Durrieu à partie, pour ses fréquents rhumes de cerveau. « Un orateur qui parle du nez ne peut servir d'organe aux opinions avancées. Votre éloquence a besoin d'être éternuée... Orateur enchiffrené, l'éternuement chasse l'éloquence. » (Auguste Lireux, dans l'*Assemblée nationale comique* (1848-1849, p. 46.)

2. Les livres, les articles de revue, de Xavier Durrieu, servirent de thème à beaucoup d'écrivains; ils y puisèrent et exploitèrent des mines, des indications précieuses, pour exposer et développer des aperçus utiles. Un journaliste parisien écrivait à Durrieu, le 16 novembre 1859 : « C'est moi qui, sous le pseudonyme de B. Henry, ai publié dans le *Siècle* les articles d'après votre *Maroc;* car ils ne sont guère qu'un aperçu de votre excellent ouvrage. »

une âme passionnée, le goût des arts et de la politique avec la chaîne des occupations urgentes et fastidieuses ; des amitiés de haut parage et une vie obscure ; tous les désirs et beaucoup d'impuissance ; toutes les capacités et peu de résultats ; une tête active sur un fantôme de corps. N'oublions pas que notre Ariégeois coudoyait les plus grandes renommées contemporaines dont il était le collaborateur. Il fut, dans la *Revue des Deux-Mondes*, presque l'égal de Sainte-Beuve, de Jules Simon, Léonce de Lavergne, Alfred de Vigny, Charles de Bernard. Il faisait autorité dans la critique philosophique, au même moment où Frédéric Soulié publiait : *le Château des Pyrénées*, œuvre de littérature populaire ; *le Bananier*, étude des mœurs américaines ; *les Prétendus*, œuvre qui, selon l'auteur, devait être une peinture du monde.

Remettons au chapitre suivant pour dire un mot sur les contemporains encore sur la brèche.

CHAPITRE X

Suite de la SECTION DES JOURNALISTES. — Les journalistes depuis le deuxième Empire jusqu'à nos jours. — Fondation dans le département de plus de vingt-huit journaux, en ces quinze dernières années, de 1872 à 1886. — Napoléon Gallois, né à Foix, collabore au *Réformateur* en 1834, puis au *Journal du Peuple* et à la *Réforme*, au *Démocrate vendéen*. — Au *Dictionnaire de la conversation*. — Il publie, en 1842, le *Petit Dictionnaire de nos grandes girouettes*, etc, etc. — Ce dernier ouvrage est la satire (très spirituelle) de tous les hommes de son temps. — Il publie, en 1867, la biographie contemporaine des artistes du théâtre français. — M. Camille de Martres de l'Isle. — La banqueroute continuelle des convictions politiques. — Il écrivait dans le *Conservateur* des articles (deux fois par semaine) sous le pseudonyme d'*Un rural*. — Son bel article *Boutades ; les nouveaux impôts, le nouvel emprunt* (1842). — Son article sur les *Sauveurs*. — Un groupe de publicistes dont il ne sera pas question. — Ils sont signalés en d'autres endroits, de cette histoire. — MM. Jules Bariol et Auriol Abel. — Leur vive nuance démocratique. — Qualités déployées par ces deux publicistes. — Collaboration à la presse départementale. — M. Aristide Pescaire. — Tient le drapeau de l'intransigeance. — Ses revendications politiques, philosophiques. — L'œuvre la plus étendue de M. A. Pescaire. — Polémique à propos de l'Église et de l'État (1876). — M. Pescaire demande la séparation. — Ses arguments. — Nous ne discutons pas la conception de l'État de M. Pescaire. — Ses qualités de verve franche et courageuse. — Sa critique de *Pics et Vallées* de M. R. Lafagette. — Avenir de ce talent. — Quelques disparus. — Firmin Bonnans aborde à peine le journalisme. — Ses *Causeries du dimanche* dans l'*Avenir de l'Ariège*. — Jules Bayle, érudit attaché depuis longues années à la correction du *Journal officiel*. — Hippolyte Joffrès. — Collabora au *Journal de Toulouse*. — Commença une histoire de la ville de Foix. — Son frère Esnest Joffrès. — Victor Pilhes, ami de Blanqui, Ledru-Rollin, etc. — Politique militant. — Son rôle dans l'échauffourée du 13 juin 1849 et du 3 septembre 1870. — Sa lettre du 22 mai 1880 sur les candidatures politiques en vue des élections. — Cyrille Laffite. — Rédacteur de l'*Ariégeois*. — 1860 à 1863. — M. Jules Peuvergne. — Comment il comprend la presse départementale. — Sa collaboration au *Pamiers républicain* et à la *Démocratie de l'Ariège*. — Vigueur de ce polémiste. — M. Ernest Escande-Voltan. — Libéralisme sans outrance. — Il fonde les *Annales de l'Ariège*, semaine démocratique. — Esprit ouvert aux revendications généreuses. — *L'Avenir de l'Union ariégeoise*. — M. Baille. — Les articles du publiciste de Crampagna

dans l'*Ariégeois.* — Ses articles sous le titre de *Galerie espagnole.* — Il a fait l'histoire du château féodal dont il est possesseur. — Créateur d'un centre industriel. — Un groupe formant une autre phalange de journalistes : les Ferbeyre, Silvio Paoli, Victor Théron, Albert Vauthier, Marcaillou-Lépine, Cambus, Léon Dumarc, de Malroux, Paul Duché, Jules Grégoire, Eychenne Tiburce, Cypriani, Pellissier, S. Alquier. — M. Paul Bordes. — Rédacteur en chef de l'*Ariégeois.* — Ses publications historiques et archéologiques. — Synthèse de cet esprit pondéré. — M. Philippe Bedel, de Rabat. — Ses articles dans l'*Avenir de l'Ariège.* — Il se plait aux luttes théologiques. — M. Maisse, sous-intendant militaire. — Zèle pour les idées républicaines.

I. — Nous voici au journalisme ariégeois, tel qu'il s'est révélé depuis la fin de l'Empire jusqu'à ces derniers jours, c'est-à-dire dans l'espace de vingt années environ. Il s'agit de ses représentants à Paris, à Foix, à Pamiers, à Toulouse, à Saint-Girons, en Amérique, au Chili et ailleurs.

Après avoir nommé ceux des Ariégeois qui ont *tracé la voie* dans le journalisme, nous arrivons à leur *postérité* qui est nombreuse. Nous comptons plus de cinquante journalistes de l'Ariège, dont plus de trente vivants (1886) et une dizaine encore militants, nous voulons dire attachés à ces polémiques quotidiennes dont la presse s'alimente. Voici en bloc et sans classification d'opinions (car on trouvera ici le feu et l'eau) les noms de ceux qui, par intermittence ou périodiquement, ont traité ou traitent encore, dans les journaux [1] de la métropole ou de la province, les affaires publiques, et dont la majorité est dans

1. Nous pouvons énumérer la plupart des journaux qui ont paru ou paraissent encore dans le pays de Foix : le *Réveil du Saint-Gironnais*, le *Conservateur*, le *Réveil de l'Ariège*, le *Progrès de l'Ariège*, le *Petit Fuxéen*, l'*Ariège républicaine*, le *Petit Ariégeois*, *Pamiers républicain*, l'*Ariégeois*, l'*Avenir de l'Ariège*, le *Journal de l'Ariège*, l'*Étoile de Pamiers*, la *Semaine catholique*, l'*Ariège hebdomadaire* devenue l'*Écho pyrénéen*, le *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de l'Ariège*, les *Annales de l'Ariège*, la *République*, la *Démocratie*, le *Journal de Saint-Girons*, le *Bulletin de Foix*, le *Midi métallurgique*, le *Journal de Foix*, l'*Indépendant de l'Ariège*, la *Montagne*, la *Démocratie de l'Ariège* devenue la *Démocratie illustrée*, l'*Avenir de l'Union ariégeoise*, etc.

les partis avancés : MM. Napoléon Gallois, Camille de Martres, Cyrille Lafitte, Armand Silvestre, Jules Bariol, Élie Montagné, Jules de Lahondès, Émile Darnaud, Abel Blazy, Édouard Descola, Aristide Pescaire, Escande-Voltan, Victor Pilhes, Philippe Bedel, Louis Laffont de Sentenac, Raoul Lafagette, Baille, Hippolyte Joffrès, Firmin Bonnans, l'abbé Firmin Rauzy, Jules Bayle, Théophile Silvestre, Georges Pellissier, Gaston Massip, Victorin Vidal, Julien Dumas, Théophile Delcassé, S. Alquié, Jules Grégoire, Marcaillou-Lépine, Paul Duché, E. Lingua de Saint-Blanquat, Silvio Paoli, Abel Auriol, Victor Théron, R. Cambus, Jules Peuvergne, Maisse, Gilette, T. Saint-Félix, Paul Bordes, Albert Vauthier, Eychenne Tiburce, J.-B. Amiel de l'Ariège, Étienne Galy, Léon Ferbeyre, Léon Dumarc, l'abbé Périssé, Toussaint Nigoul [1].

Tout nous commande de marcher rapidement, dans ces nouveaux chapitres, à travers les noms des personnages, parce que ceux que nous aurons à étudier sont encore sur la brèche, ou en sortent à peine, ou ne sont journalistes que provisoirement. Comment nous hasarder à parler, avec de longs développements critiques, sur les divers Ariégeois qui, à l'heure présente, prêtent leur plume au journalisme? Ne voit-on pas, hélas! ce cruel antagonisme des idées et des opinions qui (sans parler d'injures, de diffamation et de calomnie) s'abandonne quelquefois, envers les contradicteurs, aux violences de langage que l'on sait? Nous passerons donc vite, rapportant, d'après les écrits parus dans la presse périodique, la part notable, distinguée, que tel ou tel écrivain, originaire du pays de Foix, apporte dans l'œuvre générale de la revendication des droits divers et

1. De tous les Ariégeois qui sont désignés dans ce chapitre, terminé en 1886, quelques-uns sont morts; la plupart sont jeunes et commencent leur carrière de publicistes; enfin plusieurs la finissent.

complexes des individus et des groupes, du passé et du présent, entre les principes et les possibilités pratiques, les doctrines transcendantes et les réalités concrètes. Le dix-neuvième siècle se croit tolérant, il l'est peut-être ; mais on a beau dire, il nous reste des progrès à faire sous ce rapport. Il vaut mieux avouer que nous sommes peu tolérants en France, malgré les enseignements qu'un Ariégeois célèbre, Bayle, s'efforça de nous inculquer à la fin du dix-septième siècle. Pour l'intolérance en France, a dit M. Naquet avec une malice israélite, nous sommes tous catholiques. Et comment, alors, nous exprimer sur les uns et sur les autres, au milieu des querelles de clocher? Lorsque l'individu se passionne pour les questions personnelles, on est porté à penser que sa préoccupation des grands intérêts du pays est près de s'attiédir, si elle n'est éteinte.

II. — Commençons par quelqu'un qui n'est plus. *Napoléon Gallois*[1], journaliste dès l'âge de 19 ans, fils de Léonard Gallois (publiciste et historien français, né à Monaco, de parents français), fut un écrivain varié et fécond comme son père. Il travailla au *Réformateur* en 1834, puis au *Journal du Peuple* et à la *Réforme*, fut rédacteur du *Courrier de la Sarthe*, puis du *Bonhomme Manceau* de 1845 à 1849. Il fit ensuite une correspondance politique, et rédigeait le *Démocrate vendéen* depuis 1850 lorsque ce journal fut supprimé après le 2 décembre 1851. Collaborateur du *Dictionnaire de la Conversation*, auteur de quelques pièces de théâtre, il a publié : un *Petit Dictionnaire de nos*

1. Né à Foix, le 29 avril 1815. — Sa fille, Caroline Gallois, malheureuse, devenue presque aveugle, exprima en 1882 ses regrets de la mort de Garibaldi, ami et presque compatriote de son grand-père, Léonard Gallois, colonel des armées (civiles?) de l'Ariège et de la France sous Napoléon Ier.

grandes girouettes (sans nom d'auteur) ; Paris, 1842 ; in-18. — *Les Corsaires français sous la République;* Paris, 1847, 2 vol. in-8°. — *Almanach du Bonhomme Manceau ;* le Mans ; 1849. — *Vie politique de Ledru-Rollin;* Paris, 1849 ; in-18. — *Théâtres et artistes dramatiques de Paris*, donnant l'histoire de chaque théâtre et la biographie de son personnel artistique. Paris 1854-1856, in-4°, avec portraits (*Dictionnaire bibliographique Didot*, t. XIX.)

Disons que M. Gallois se jeta dans la guerre de plume, où l'on se dépense jour par jour en sacrifiant les heures que demanderaient des études approfondies. Son *Petit Dictionnaire de nos grandes girouettes* peint tout l'homme. De la malice, des recherches minutieuses sur les biographies contemporaines, du talent pour trouver partout des informations, des observations spirituelles, des remarques quelquefois gênantes à l'endroit de personnages dont il trace le profil, voilà Napoléon Gallois. Il appartient à cette classe d'esprits qui habite la région de la mitoyenneté intellectuelle : petite phosphorescence qui s'évapore et disparaît totalement, après un moment très court de lueur.

Sa thèse, qui consistait à prouver que presque tous les hommes politiques en France, tous les fonctionnaires, tous les ministres, magistrats, etc., ne sont que des girouettes, était entachée de cette généralité qui s'appelle *parler pour ne rien dire.* Il a pu faire du bien à quelques hypocondriaques dont l'estomac et la rate avaient besoin d'être vivifiés et restaurés par quelque discours de médisance politique ; mais s'il a déridé quelques esprits moroses, durant les dix premières années du règne de Louis-Philippe, à quoi sert aujourd'hui son volume de 420 pages?

Contre qui n'aiguisa-t-il pas des épigrammes? Adam, maire de Boulogne ; Agier, président de chambre ; le général Ambrugeac ; Amilhau, président de cour royale ;

Anisson Duperron ; le comte d'Argout, gouverneur de la Banque ; Aubernon, pair de France ; l'abbé Auzou, de l'église de l'abbé Chatel ; de Montalivet ; le romancier Balzac ; le baron de Barante ; le saint-simonien Barrault ; Barthe, pair de France ; le poète Barthélemy ; de Bastard ; Baude ; Adolphe Blanqui ; Boissy-d'Anglas ; le comte de Bourmont ; Capefigue ; Cousin ; Casimir Delavigne ; Ch. de Remusat ; Granier de Cassagnac... que sais-je ! tout le monde est girouette ou traité comme tel. Guizot est girouette ; Victor Hugo est girouette ; car le Juvénal ariégeois le malmène singulièrement : « Nous aimons mieux, dit-il en 1842, voir M. Victor Hugo faire des vers que des lois. » Napoléon Gallois fit preuve d'un esprit vif et d'une véritable verve ; on regrette seulement ces travaux dépensés à critiquer des épisodes du jour et à ne jamais affirmer quelque idée secourable à la pauvre humanité. Néanmoins nous le tenons pour le Paul-Louis Courier du pays de Foix. Il a glorifié, à sa manière, l'Ariège qui fut son berceau.

Au sujet de Napoléon Gallois, insistons sur notre avertissement préliminaire. On comprendra qu'à travers les haines que développent aujourd'hui la division des partis, les préjugés de secte [1], la remise en question des intérêts et des situations, la vivacité du caractère propre aux régions méridionales, nous ne voulions accepter aucune solidarité dans les violences et les écarts, dans les altercations, auxquels la presse départementale échappe difficilement, lorsqu'elle traite les questions locales. S'il nous arrive de donner quelque attention à des destinées

1. Nous ne citerons qu'un seul point, pour montrer combien il est difficile de s'entendre. — Tandis que les catholiques se plaignent que de toutes parts on attaque ce qui tient à la religion et au clergé, un écrivain politique trouve, au contraire, que le *cléricalisme est encouragé*. (Article de M. A. Laisant, 1884.)

et des carrières d'Ariégeois qui n'en sont encore qu'au premier acte, nous n'avons point à prophétiser, nous l'avons déjà dit, sur ce que seront les derniers actes; ce sera plus tard aux historiens du moment à exposer et à juger les choses et les contemporains. Pourquoi compliquerait-on notre fonction, déjà assez difficile, puisqu'il faut être l'homme de tout le monde, de tout le département? D'autre part, il n'est pas dans notre tâche d'expliquer pourquoi et comment l'on se fait journaliste, par quelles circonstances on trouve dans la presse tour à tour des avocats, des normaliens, des magistrats, des militaires, des médecins, quelquefois des ecclésiastiques; des journalistes d'occasion et des journalistes par goût.

Il est de toute équité, lorsque la critique traite d'un publiciste, d'un journaliste, de faire la part d'une influence *sui generis* que le journalisme exerce fatalement sur les écrivains. La Némésis antique, en s'emparant de quiconque tient une plume dans le journalisme, ne le jette-t-elle pas momentanément hors de sa nature? Il en fut ainsi pour Napoléon Gallois. Qu'on ouvre la *Biographie contemporaine des artistes du Théâtre-Français*[1], que publia en 1867 notre auteur du *Dictionnaire des girouettes*, Napoléon Gallois y apparaît transformé et plein de bienveillance. Tout son esprit satirique a disparu. Ceux qui apprécient l'érudition appliquée à l'origine et l'histoire des théâtres, ceux qui s'intéressent à mesdames Mars, Rachel, Favart, Plessy, Arnoult, Brohan, etc., aux Régnier, Beauvallet, Bressant, Coquelin, Delaunay, Samson, Provost, Got, Monrose, etc., trouveront, dans l'histoire du Théâtre-Français de Gallois, des pages à la fois instructives, spirituelles et pleines d'une douce amabilité. Lorsqu'il s'agit de la grande

1. Notice de 106 pages, parue chez R. Tresse, Palais-Royal.

tragédienne Rachel, Gallois n'est pas seulement équitable et sympathique, il est enthousiaste. On le lit avec charme, même après les *Mémoires* du docteur Véron.

III. — *M. Camille de Martres de l'Isle.* — Certes, Napoléon Gallois n'aurait pas pu comprendre celui-ci dans son *Dictionnaire des girouettes*, comme il y a mis Jules Janin, Alphonse Karr, le général Pelet, etc. L'unité dans l'idée monarchique sera la gloire de la virile carrière de M. de Martres, qui depuis 1840, où il commence à combiner des idées, jusqu'à cette année 1886, n'a pas varié d'une ligne ; toujours semblable à lui-même, au milieu d'un sauve-qui-peut général des opinions, et dans cette continuelle banqueroute des convictions politiques à laquelle nous assistons depuis 1814.

Il semble que M. de Martres, à la tête d'une raisonnable fortune, aurait pu céder à cette fièvre du gain à outrance qui a envahi tant d'esprits en ce siècle. Peut-être aussi aurait-il eu la tentation de se laisser flotter, comme un liège, sur les eaux dormantes de certaines indolences provinciales. Eh bien, non ! Notre gentilhomme saint-gironnais a voulu, pendant quelques années, servir les intérêts publics, quand ces intérêts ont pu être menacés. Il a voulu tenir la plume du journaliste dans les rangs des conservateurs, au nom du royalisme le plus pur, et il a été sur la brèche en 1871, en 1872, 1873 et 1874. Après avoir donné des articles à l'*Ariégeois*, il écrivit dans le *Conservateur*[1], où il envoyait, si nous sommes bien informé,

1. En 1871, après les élections, le parti royaliste put prendre la direction du journal *l'Ariégeois*, ce qui dura jusqu'au 20 décembre 1871. — En mars 1872, le parti ayant rompu avec le propriétaire de l'*Ariégeois*, créa le *Conservateur*, qui vécut deux ans. Ce journal disparut le 19 avril 1874, parce que les fonds manquaient.

On nous apprend que M. de Martres envoya aux deux journaux plus de 200 articles.

deux articles par semaine, sous le pseudonyme d'*Un rural*. Nous n'avons pu nous procurer la plupart de ces articles ; mais ceux que nous avons lus, nous ont fait retrouver le loyal admirateur de Berryer, le jeune étudiant en droit, l'ancien hôte de la rue La Harpe, à Paris, (en partie démolie) qui déjà, il y a quarante ans, professait un vrai culte pour les convictions et le talent de Berryer. Je ne sais s'il se souvient de son enthousiasme devant une explication du droit divin par le grand orateur de la droite, lorsqu'on voulait river l'absolutisme au droit divin : « L'absolutisme et le droit divin ! étrange et criminel rapprochement des principes les plus opposés ! Le droit divin ! mais c'est la liberté, c'est l'égalité entre les hommes, c'est l'éternelle loi qui les appelle à vivre en société, mais qui n'a point réglé les formes variables des sociétés politiques, dicté leurs constitutions, leurs lois intérieures ; qui n'a attribué à aucun homme une autorité propre et personnelle sur ses semblables. Républiques ou monarchies, s'écriait le jeune étudiant après Berryer, tous ces états, tant qu'a existé au fond des consciences une autorité plus grande que celle des lois même, plus puissante que le pouvoir humain, ont pu mettre sous la sauvegarde de la religion les lois fondamentales, les lois sanctionnées par une longue expérience, par les suffrages des siècles. »

M. Camille de Martres donne à ses concitoyens un exemple qui a une grande utilité dans la sphère provinciale. Le journaliste, le *rural* de 1871 à 1874, ne dit-il pas à tout bourgeois qui a des loisirs : « Vivez par l'intelligence ; occupez-vous à améliorer, par les principes, les esprits et les cœurs autour de vous ; ne vous en tenez pas au mot trop résigné de madame de Lafayette : C'est assez que d'être ? »

Son bel article intitulé *Boutades ; les nouveaux Impôts*,

le nouvel Emprunt (*Conservateur* du 11 juillet 1872), outre qu'il trahit un esprit lucide, ouvert, rompu aux difficultés arides des questions financières, laisse voir, au moment de l'emprunt pour la libération du territoire, la fibre très vibrante, très généreuse d'un chaud patriotisme. Le résultat ne se fit pas attendre; dès le lendemain, le journaliste de 1871 eut à donner une consultation financière. Il avait à formuler son opinion motivée sur les diverses valeurs comparées, sur les divers placements et les plus solides, quand on ne veut pas risquer ou laisser languir ses capitaux. Après avoir donné à son correspondant inconnu une réponse, prudente à tous égards, M. de Martres, avec son vif esprit, ne put résister au besoin de terminer par les tirades charmantes dont il a le secret : « Il se peut qu'après ces explications, disait notre rural, mon correspondant soit plus embarrassé qu'auparavant. La gestion d'une fortune mobilière est chose difficile et délicate. Que voulez-vous? Il y a un moyen radical de ne pas être embarrassé, c'est de n'avoir pas de capitaux. Aussi Béranger a-t-il pu dire :

Les gueux, les gueux
Sont des gens heureux,
Ils s'aiment entre eux.
Vivent les gueux[1]! »

L'article du 28 juillet 1872 sur les *Sauveurs* ne manquait pas de malice. Enfin le quatrième article que j'ai lu de M. de Martres, et qui est du 29 mai 1873, roule sur l'avènement du maréchal de Mac-Mahon à la présidence de la République. On y trouve des réflexions ironiques et fines sur les *silencieux*, les *idéologues*, les *phraseurs* : « Il

1. Le *Conservateur de l'Ariège* du 17 juillet 1872.

n'y a pas en France que les phraseurs, il y a les silencieux, qui se signalent par des actes héroïques, et cela sans phrases. Un fait digne de remarque, c'est que les hommes supérieurs sont simples et font simplement les choses. »

Après cela, regrettons que notre rural ait déposé sa plume de journaliste, qui lui aurait valu, sur le théâtre de Paris — si cette carrière eût été dans sa destinée — un des premiers rangs dans la presse, dans cette presse qui prend une forme légère, badine avec le bon sens joyeux joint à la solidité des vues. Qui sait si, continuant Jules Noriac, il ne nous aurait pas dotés d'une étude complète sur la *bêtise humaine* sous toutes ses faces? Qui sait s'il aurait suivi la trace de l'ancêtre de la chronique parisienne, Auguste Villemot? Mais il semble ne vouloir plus que juger, goûter et s'abstenir. On pourrait l'induire d'une de ses lettres à un ami : « Aujourd'hui, comme toujours, je me suis réfugié dans l'étude. Je fais de la philosophie, de la paresse, de la rêverie. J'ai été à la peine et je n'ai pas voulu être à l'honneur. Je suis la conviction et j'ai voulu être aussi le désintéressement. Je n'ai pas un grand mérite, car, comme parle Béranger, en me créant, Dieu m'a dit : Ne sois rien. »

IV. — En continuant de dérouler la liste de nos écrivains de la presse, il est un groupe de publicistes dont nous nous abstenons de parler ici, par la raison que *l'Histoire des Ariégeois* présente ailleurs leurs études et leurs œuvres. Il ne sera point question, à cause de cela, de MM. E. Lingua de Saint-Blanquat [1], Émile Darnaud, Toussaint Nigoul,

1. On remarquait, dans le *Conservateur* de 1872, les articles de M. de Saint-Blanquat sur les questions militaires.

T. Saint-Félix, Jules de Lahondès [1], Raoul Lafagette [2], Théophile Silvestre [3], Édouard Descola [4], Gilette [5], Victorin Vidal [6], le député Massip [7], qui ne sont pas des inconnus.

1. M. Jules de Lahondès écrivait des pages pleines de bon sens sur les conséquences désastreuses de certains engouements actuels en matière d'éducation. (Voir le *Conservateur* du 21 juillet 1872, après un discours de Gambetta.)

2. M. Lafagette, qui a collaboré dans les journaux de Paris, serait aisément un journaliste de combat pour les grandes guerres, car il déteste « les polémiques de personnalités, de potins et de ragots ». Il cite lui-même les journaux dans lesquels il a écrit, sans parler de ses articles donnés à la presse républicaine ariégeoise. Voici ces journaux : la *Voix du peuple* de Marseille, les *Droits de l'homme* de Montpellier, l'*Émancipation* de Toulouse. A Paris, ce sont la *Marseillaise*, la *Patrie en danger*, le *Rappel*, la *Jeune France*, l'*Homme libre* dont il était rédacteur-fondateur, avec son ami Louis Blanc. — Du reste il n'était pas tendre pour Gambetta, qui dépassa, selon lui, l'Empire en cynisme autoritaire ». (L'*Avenir de l'Ariège* du 29 avril 1883).

3. On s'est souvenu, au *Nain jaune*, journal de Paris, de l'humeur, de l'esprit de Théophile Silvestre, de ses boutades à l'emporte-pièce. Il rencontrait Duchêne, Barbey d'Aurevilly. — Dans une de ses lettres datée de Valmondois, près l'Isle-Adam, 27 janvier 1874, on le voit intrigué de savoir quelle était une soi-disant lady *** qui avait signé un certain article de la *Revue de Paris*, et il voulait réfuter cet article de l'année 1863 ou 1865. Il dit à son correspondant, qui avait eu un accès de goutte : « Vous avez la maladie des gens heureux ; *moi, je n'ai rien*. Ce n'est pas toujours ce qui me charme ».

4. Nous sommes persuadé que M. E. Descola doit faire ses réserves en matière de journalisme. Il trouve sans doute épineuse une profession où l'on se brouille par métier avec des hommes faits pour vivre en harmonie avec nous.

5. M. Gilette, de Canté, fut longtemps attaché à la *Gazette de France* du temps de M. de Genoude.

6. M. V. Vidal a écrit dans divers journaux de l'Ariège, dans les journaux de Toulouse, dans les revues de Paris (le *Correspondant*, etc.).

7. Nous rangeons M. Gaston Massip parmi les journalistes, à cause du discours manuscrit qu'il lut à la Chambre, concernant la construction de *l'église du Sacré-Cœur*, à Montmartre. Quelques-uns disent qu'il a manqué là une belle occasion de se taire. Sa thèse, appelée par quelques-uns la *théorie du vol* par *voie législative*, est loin d'avoir eu l'approbation de tous les anticléricaux. S'appuyant sur des pages de M. Morin (l'ancien conseiller municipal), M. Massip concluait à prendre cet immeuble ainsi que les millions versés par les souscripteurs, sans accorder aucune indemnité. Lorsqu'il dit s'autoriser de M. Morin, un interrupteur s'écria : « Ce pourrait être Robert Macaire ! » Cependant M. Massip, expliquant et motivant son dire comme rapporteur de la commission, fit preuve, au dire d'aucuns, d'ingéniosité. Ne voulant pas tolérer le *Sacré-Cœur*, il demandait

Sans nul doute, ils ont accepté plus d'une fois, et dans une mesure diverse, l'office de propager la vérité et d'extirper l'erreur, en prêtant leur plume à la presse quotidienne. Toutefois la nécessité de conserver la place, et la pensée de leur avoir payé autre part le tribut qui leur est dû nous autorisent à les passer sous silence en cet endroit. Ils n'ont fait que leur devoir, lorsqu'ils avaient l'honneur de tenir la plume du journaliste ou combattaient les écarts de l'opinion, les tendances dangereuses des masses, les fausses doctrines sur l'industrie et l'économie politique, les inconvénients de la tutelle et du protectorat mal compris, ceux aussi de la concurrence et du laisser-faire effréné, en un mot tout ce qui est *nuisance* sociale, comme parlent les économistes. Si nous avions eu à relever les traits de leur physionomie de publicistes, nous les aurions félicités d'avoir, généralement, empêché le journal de propager la fausseté, la calomnie, la diffamation et le mauvais ton.

Lorsque nous nous tournons vers la presse départementale, il faut nous attendre à voir souvent les colonnes de journaux nourries de mesquines querelles et de rivalités locales. Néanmoins, les journalistes dont nous passons les noms en revue semblent avoir rarement touché à cet écueil. En faisant ressortir ce point qui est matière à éloge, nous aurions rappelé, comme historien, les qualités et les aptitudes requises dans le journaliste moderne ; nous aurions mesuré jusqu'à quel degré nos Ariégeois possèdent le don d'univer-

qu'on tolérât à sa place un *temple à la libre pensée*, croyant d'ailleurs qu'avec des textes de légiste l'honneur et la bourse étaient sauvegardés. Nous nous abstiendrons de réflexions.

On cite des lettres curieuses de M. Massip insérées dans les journaux. On a trouvé très piquants les tableaux que ce radical a faits des *intransigeants de province* (lettre du 20 novembre 1881). Il a des mots heureux : « Ce que j'écris s'adresse à tous les hommes raisonnables qui, comme moi, n'ont que des pieds et pas des ailes ».

salité, cette faculté rapide de l'assimilation qui leur est si nécessaire, et qui doit leur permettre de s'initier du soir au lendemain à toute sorte de questions, de façon à pouvoir en discourir avec quelque connaissance de cause. Il eût fallu ensuite entrer dans la classification des tempéraments, qui font que l'influence exercée sur l'opinion varie suivant chaque journaliste. Se sont-ils montrés passionnés ou froids? Ont-ils sacrifié à la déclamation, ou la raison est-elle incarnée dans chacune de leurs lignes? A côté des lents, y a-t-il les fougueux ? Tel journaliste abondait d'idées et apportait chaque matin au journal un système nouveau ; tel autre brillait par l'imagination, tandis que tel autre se faisait remarquer par l'introduction du sentiment dans la politique. En tel milieu, en tel journal, on avait grande dévotion aux traditions historiques, au droit historique ; ailleurs on avait d'autres dieux, on ne connaissait que le procédé rationnel et que l'absolu appliqué aux rapports politiques et sociaux.

V. — Nommons maintenant deux vaillants, MM. *Jules Bariol*[1] et *Auriol Abel*, qui, comme tant d'autres journalistes ariégeois, pleins de vivacité, éloquents, spirituels, remplis d'ardeur pour la lutte des idées[2], gravitent autour des deux fameuses thèses contradictoires : « le cléricalisme en fait trop » et « le laïcisme en fait plus. »

Ne sont-ils pas deux valeureux logiciens de la presse, l'un plus abondant, l'autre plus concis ; l'un plus pressant,

1. M. Jules Bariol, correspondant, à Paris, de l'*Avenir de l'Ariège*, représenta ce journal aux obsèques de Victor Hugo.

2. « Pour les publicistes, pour les hommes politiques, pour les hommes d'État, pour ceux qui tiennent une plume, l'*opportunité des choses* est le grand secret et la pierre de touche. On est fléau ou grand homme, grand publiciste ou médiocre écrivain, selon les dates que l'on sait saisir. Mais qui possède la juste mesure de l'opportunité? » (Lamartine, *Histoire de la Turquie*, t. VI, p. 259.)

l'autre plus serré? Que si l'on va au fond de leurs polémiques hebdomadaires, si l'on trouve qu'ils renouvellent, sous une forme jeune et vive, des arguments, des attaques ressassées, il y a 30, 40, 50 ans, contre telle institution, telle prépondérance sociale, telle influence politique, et qu'on désire en même temps découvrir quelle est chez eux l'idée inspiratrice, on ne rencontrera qu'une seule explication : ils veulent qu'à droite, à gauche, peu importe, on favorise de toute manière et sur toute l'étendue de l'échelle sociale, le déploiement de *l'essor démocratique* [1].

M. Jules Bariol ne veut que cela, même quand il écrit des articles véhéments et durs [2], pour ne pas dire autre chose, à l'endroit de certains de ses concitoyens ; de même qu'il ne veut que cela, lorsqu'il convoque des réunions fraternelles de républicains [3]. M. Auriol Abel a les mêmes visées dans des articles plus ou moins longs, que ses coréligionnaires trouvent fort sensés. Il accepte les notions d'État, de législation, de gouvernement ; il peut ne pas ressembler à tous les partis politiques pour la conception des lois ; mais, s'il ne se borne pas, dans son activité, au terrain économique et social, s'il met un pied et même deux dans

1. Leur style est ardent et passionné comme tout ce qui relève de la politique. Ils disent volontiers : « ... patauger dans les marais infects des châteaux d'Eu et de Chantilly ». (La *République de l'Ariège*, novembre 1884, article *Une faute*, par Auriol Abel.) Ils pensent qu'en république l'indépendance d'un représentant doit être considérablement limitée. (*Ibidem.*) Mais nous espérons bien qu'ils n'oublieront jamais, ni l'un ni l'autre, leur libéralisme, et qu'ils ne voudront pas mettre en vogue « les injonctions de la force ».

2. Il parle de *vaudevillistes de l'Église chrétienne*, du Dieu infiniment puissant, qui, le septième jour, se... ; du prêtre catholique qui redoute la conférence contradictoire (l'*Avenir de l'Ariège*, lettre de Paris, 23 mars 1884) ; d'évêques et rois oppresseurs des peuples.

3. M. Jules Bariol convoquait l'*Association fraternelle des républicains des Basses-Alpes, de Vaucluse et du Var*, café Chams, rue des Martyrs, pour célébrer l'anniversaire de la première république. (*Avenir de l'Ariège*).

la région des questions confessionnelles [1], c'est toujours qu'il n'admet qu'un critérium, à savoir l'essor démocratique [2].

Nous remarquions également, en novembre et décembre 1884, cet entrain, cette verve d'exclusion politique, cette ardeur de polémique, dans les articles de M. Jules Bariol : *Enterrement du général Fleury ; — les Soldats du Désespoir* et *la Guerre coloniale* (le soldat breton, le soldat marseillais, le soldat picard, le soldat béarnais, le soldat franc-comtois, le soldat bas-alpin) ; — *l'Homme à la tête de cire* (le canonnier Moreau, qui reçut un éclat d'obus en pleine figure, à Bapaume). « Allons, fossoyeurs du Père-Lachaise, pas tant de respect pour les disparus de l'Empire, dit-il. Ne nous découvrez pas davantage ces morts... Mais ce pauvre Alsacien qu'on enterre au bout de l'allée, dans la fosse commune, que l'invasion et le patriotisme ont chassé de son village... devant ce malheureux, chapeau bas ! »

On a été également frappé des articles de M. Auriol Abel, tels que ses *Adieux à Osmin Rousse ; — les Reptiles*, à propos des quelques échecs de M. de Bismarck au Reichstag ; — *les Sauvages*, à propos des anarchistes sortant de la salle

1. Lorsqu'il gouaille les séminaristes et les dispenses du service militaire ; lorsqu'il combat l'inamovibilité du Sénat (*République* de l'Ariège, 13 juin 1884); lorsqu'il rend compte de la prédication des Carmes à Paris, et des prédicateurs comme celui de Saint-Ambroise (M. Frémont), qui réussit jusqu'ici dans la classe ouvrière, on sent qu'au fond, ce publiciste est dominé par l'idée de déblayer toute obstruction devant l'établissement républicain; de même lorsqu'il parle de *fange cléricale*, à propos des évolutions électorales de la Belgique, en 1884.

Nous ne répondrions pas que les lignes écrites par lui, un jour, à propos d'une première communion, ne fussent de nature à choquer des hommes sérieux et libéraux.

2. On a remarqué son article vibrant et chaleureux, intitulé *la Liberté*, lors de l'inauguration de la statue de la République, place du Château-d'Eau. Dans le récit de son voyage en Suisse, qui témoigne d'une imagination fleurie, il vante presque trop les Suisses. Dans son *Excursion printanière au Havre*, il a une périphrase regrettable sur le nom de Dieu.

Lévis pour tomber sur les agents de la paix. Là il promettait mélancoliquement à Osmin Rousse que, si ses yeux ne devaient plus voir la lumière du soleil, la neige des montagnes, la colline de Montgauzy, ni les vieilles tours de Gaston-Phœbus, il ne serait pas oublié. Ailleurs, il demandait à qui il faut aller : aux collectivistes, aux possibilistes, plus libéraux ; aux marxistes, plus autoritaires ; aux nihilistes, aux blanquistes, et, déclarant qu'on n'en sait rien au juste, il concluait que la révolte dans la rue se comprend dans la monarchie, mais qu'elle ne s'explique point en république.

Mais, quelles que soient les nuances d'opinion auxquelles MM. Jules Bariol et Auriol Abel sont liés par leurs écrits, on doit reconnaître les qualités déployées par ces deux publicistes, qualités de raisonnement et qualités d'imagination poétique. L'un a mis dans ses récits les parfums qu'on respire dans les Basses-Alpes, sur les bords de la Durance, et y a mêlé, ce nous semble, un *bouquet du Tyrol*, bouquet d'ironie amère ; l'autre a joint, dans des articles de voyage, les émanations aromatiques de la Suisse aux brises de la Normandie. Nul doute que, sur les conseils d'un Suisse libéral, professeur à l'Université de Genève [1], il ne prenne garde

1. « La pratique politique a des exigences contraires à celles de la théorie. L'homme politique et l'avocat demeurent des hommes de parti auxquels leur position même interdit l'impartialité. Leur manière de discuter diffère forcément du tout au tout de celle de la science qui a le caractère d'un juge. Au lieu de la critique qui cherche la vérité *où qu'elle soit*, et qui se fait un point d'honneur de la reconnaître même chez ceux qu'elle combat à d'autres égards, ils doivent employer la polémique dont le but est de découvrir les fautes des adversaires et de dissimuler les siennes propres. On peut le regretter ; il ne faut pas s'en indigner. Les praticiens du droit et de la politique sont appelés à lutter tous les jours avec des adversaires prêts à employer tous les moyens, respectables ou non. Leurs fonctions consistent à défendre *les intérêts* qui leur sont confiés ; dans une telle position, la générosité serait de la perfidie ». (H. Brocher de la Flechère, prof. à l'Université de Genève, directeur de la Revue générale du droit, dans *les Révolutions du droit*, t. I, p. 145.)

aux inconvénients, aux passions que mettent en jeu les discussions ardentes des journaux, et à ces partis pris inconscients, dans lesquels les opinions politiques jettent leurs disciples sans qu'ils s'en doutent[1].

Nous avons lu successivement les articles de M. Auriol Abel sur la mort de *Gaston Massip*, sur la *Sortie du général Thibaudin du ministère*, sur le *lieutenant-colonel Itturalde faisant ses adieux aux territoriaux de Foix*, sur le *Danger de la séparation immédiate de l'Église et de l'État*, sur la *Laïcisation*, à propos de MM. Jules Simon et Goblet; sur *l'Ignorance de nos campagnes* concernant certaines expériences nouvelles acquises à l'agriculture; sur *Victor Hugo* devenu pour lui plus qu'un dieu[2]; sur *la Grève des curés*, à propos de M. Goblet et la *Lanterne*, sur l'*Amnistie* qu'il veut faire[3]. Nous avons suivi également les articles de M. Jules Bariol, intitulés *le Spectre noir*, ou la question de la misère ; *l'Histoire d'un bouquet* ou M. de Moltke arrêté devant une sentinelle du Vorarlberg ; *le Défilé des Poitrinaires*, réquisitoire en faveur de l'ouvrier malheureux et souffrant; *le Géant*, ou nouvelle apothéose du poète Victor Hugo, auquel M. Bariol attribue la mission de combattre le prêtre et de renverser César[4]; *les petits Enfants*, note qui n'est pas sans charme[5]. On trouve dans ces divers morceaux, avec un souffle socialiste, avec des idées originales et des

1. M. Auriol Abel prend dans l'histoire, — cet arsenal qui en fournit à toutes les causes, — des arguments contre les ultramontains, les cléricaux et les catholiques; il se plaint de l'intolérance d'autrefois. Nous supposons qu'il a aussi l'impartialité de déplorer l'intolérance des âges nouveaux, quand même cette intolérance se rencontrerait parmi ceux, qui, des lèvres ou de la plume, publient les droits de l'homme.

2. Voir la *République de l'Ariège*, surtout en mai et septembre 1885.

3. La *République*, de Foix; article : *Soyons fermes*.

4. L'*Avenir de l'Ariège*, septembre, octobre 1884, mars et avril 1885.

5. L'écrivain vante la campagne et les occupations agricoles. (Lettre de Paris, du 2 février 1886, à l'*Avenir de l'Ariège*).

saillies piquantes, des assertions plus que contestables et pleines de sans-gêne, « de la poudre d'or embarquée sur des coquilles de noix », et aussi un peu de cet humour qui est un don des races du Nord, qui les porte au rêve, à l'exagération fantastique, mêlé à cet esprit qui tient du bon sens propre à notre race, et duquel provient ce ton tranchant, à l'emporte-pièce, qui nous distingue[1].

MM. Jules Bariol et Auriol Abel rendront service à notre société s'ils parviennent à obtenir que les mots *liberté de conscience*, *oppression des consciences*, soient bien éclaircis, afin que, sous prétexte de libération des consciences, on ne prête point la main et l'on n'offre pas des facilités à des plans de tyrannie et de destruction. Le mot de Tacite *Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant*, ne trouve que trop souvent son application dans le domaine des partis politiques. Sans parler de ceux qui, en réclamant leur propre émancipation personnelle, s'inquiètent peu de suspendre et d'empêcher la libre expansion des autres, la société contemporaine ne compte-t-elle pas dans son sein bien des amputés, des souffrants, des endoloris ? Ambulanciers humanitaires, MM. Jules Bariol et Auriol Abel voudront soigner les blessés sur tous les territoires, partout où ils se trouvent. Récemment encore, l'un d'eux[2] s'en prenait à la mauvaise application de la loi des 5 et 7 août 1879 sur les bureaux de bienfaisance, et réclamait en faveur d'une malheureuse femme de Rabat, veuve, ayant quatre enfants sur les bras, et pour laquelle on prétendait que les secours de la charité publique se faisaient trop attendre.

1. Il faut croire Paul Bourde sur les caricaturistes allemands.

2. Communication de M. Auriol Abel dans les journaux du département, à la fin de mai 1880.

VI. — M. *Aristide Pescaire*[1], autre publiciste, est aussi une épée vaillante, qui semble avoir arboré le drapeau du radicalisme ou de l'intransigeance, non seulement dans les questions politiques, mais encore dans la sphère des opinions philosophiques, religieuses, sociales, artistiques, etc. Nous voulons dire qu'il y a, en ce fils de l'Ariège, un esprit qui recherche l'absolu.

Divers indices annoncent que M. Pescaire n'est qu'au début de sa carrière. Son accent, l'ardeur de ses convictions, l'impétuosité de ses allures sont les symptômes de la jeunesse, la marque de la foi d'un débutant, que n'ont point encore conduit à la circonspection les doutes qu'amène l'expérience. Mais, bien que jeune encore, M. Pescaire a donné des gages de son talent. L'Ariège attend de lui une œuvre importante qui distinguera son nom et honorera la science.

Il y a, de M. Pescaire, des articles de journaux, des discussions sur la politique courante et sur les crises électorales, des articles de critique esthétique, enfin une série d'études sur la question qui passionne la génération présente, celle de la séparation de l'Église et de l'État ; séparation que l'on a demandée quelquefois dans l'intérêt de l'Église, mais qu'à l'heure actuelle généralement on demande contre elle[2].

Si l'on peut distinguer dans les convictions intellectuelles, ou plutôt dans leur manière de se manifester, deux

1. Il remplit d'importantes fonctions à l'école Monge, à Paris. Le père de M. Pescaire, ancien adjoint au maire de Tarascon, fut un des proscrits de décembre.

2. Quand on prononcera officiellement cette séparation, si on doit la prononcer, un publiciste du *Voltaire* et du *Matin*, M. R***, assure qu'on aura pris les mesures nécessaires, établies par des lois, c'est-à-dire *une police des cultes ;* et un commentateur ajoute : « Nous savons ce que cette police des cultes, avec l'esprit du temps actuel, veut dire, par rapport à la légitime et nécessaire liberté des catholiques et de l'Église ».

classes, les placides et les aigries, les convictions de M. Pescaire appartiennent alternativement aux deux. La nuance de nos convictions tient-elle à notre tempérament, à des causes historiques, aux vicissitudes de nos familles, à quelque mystère qui fait entrer en vainqueurs dans nos cervelles tels systèmes plutôt que telles doctrines? Nous ne savons; mais l'on doit reconnaître une remarquable organisation de publiciste en M. Pescaire : sa plume est facile, féconde et pittoresque. Lutteur infatigable, il est prompt à la riposte dans la polémique. Il a une force, sa netteté; il sait ce qu'il veut et dit carrément sa manière de voir. Très sympathique aux nécessités populaires, il joint à ces dons ce qui n'est pas inutile, une véritable érudition classique; il connaît beaucoup les Grecs et les Latins, sans parler des littératures modernes.

Une controverse un peu prolongée sur la question des rapports des Églises et de l'État, a donné naissance à l'œuvre la plus étendue de M. Pescaire et révélé en même temps ce qu'il sait mettre dans les polémiques de grains de sel attique, quelquefois de ton véhément et de séduction persuasive, quand les matériaux et les points d'appui manquent par la force des choses. Voici, sur la séparation de l'Église et de l'État, la thèse construite par notre ardent journaliste, et qui a le mérite, sinon de la nouveauté des arguments, du moins de la franchise mêlée à la discussion. On sera frappé de la dialectique de M. Pescaire; car on sait que la dialectique est l'art de tirer des conséquences spécieuses même de principes faux, incertains ou contestables, tandis que le lot de la logique consiste à déduire les conséquences qui sortent nécessairement de principes généralement admis et consentis. Nous avons distingué cinq étapes ou échelons successifs dans

cette thèse, qui émut un peu le département de l'Ariège par le porte-voix des journaux[1].

Premier échelon ou étape : *Séparons l'Église d'avec l'État.* Comment M. Pescaire expliquait-il ce désir très explicite qui distingue les non-chrétiens de notre époque? Notre ingénieux argumentateur en appelait aux destinées de notre jeune gouvernement républicain, qui se devait à lui-même *a priori*, disait-il, d'accomplir cette séparation. Raisons de psychologie historique. Si les pouvoirs prennent couleur de religion, s'unissent aux religions, ils deviennent intolérants. Comment conserverons-nous l'autonomie française avec l'alliance de l'Église et de l'État, la papauté aspirant à la domination temporelle du monde? — Deuxième échelon : *Alternative fatale.* Il faut choisir entre la théocratie et la démocratie ; la première n'est plus de notre âge, la seconde devient le seul air respirable. Si on ne l'adoptait pas, il faudrait subir ou le césarisme (la violence) ou l'opportunisme (la ruse)[2]. — Troisième échelon : *Se rassurer pour la reconstruction du monde.* Nul besoin de l'ancien et féodal ressort de la morale appuyée sur la Divinité. N'avons-nous pas l'immanence? La vertu et la justice ne sont-elles pas liées à notre organisation? Constituons l'édifice démocratique avec des éléments purement terrestres ; laïcisons tout, même l'héroïsme, le dévouement aux autres. (Même le sacrifice! même le renoncement à soi-même pendant trente, quarante années!) Le radicalisme a des secrets ; il fera sortir du fumier terrestre de chevaleresques instincts[3]. — Quatrième échelon : *Voies et*

1. Articles insérés dans le *Progrès de l'Ariège*, en 1876, publiés ensuite en brochure par la colonie ariégeoise et républicaine de Paris, d'après un vote du 16 avril 1876.

2. *Avenir de l'Ariège* du 18 mars 1883.

3. *Ibidem.*

moyens dans l'ordre moral. Si le catholicisme est un concurrent naturel qui veut prendre une part dans la direction générale des âmes et de la moralité humaine, le catholicisme ne sera ni un concurrent, ni un obstacle durable : l'école se substituera à l'Église[1]. — Cinquième échelon : *Voies et moyens dans la sphère pratique, gouvernementale.* Guerre à l'opportunisme, héritier du trop attardé Gambetta, continué par ses successeurs[2]. On se débarrassera de l'opportunisme, et ce sera alors l'entrée dans la terre promise, la pleine application des principes de 1789.

Il y a dix ans que M. A. Pescaire traitait ces questions, alors à l'ordre du jour déjà. Jules de Strada, Arnaud de l'Ariège, le baron Ricasoli, de Cavour avaient chacun mesuré le problème de l'*Église libre dans l'État libre.* M. Pescaire, en philosophe qui se laisse prendre à cette grande chose : l'accord de toutes les classes d'une nation dans une pensée commune, s'est attaché à son tour à cette question. Les points de vue et le but qu'on veut atteindre peuvent différer totalement; on peut souhaiter l'épanouissement des idées chrétiennes ou le refoulement et l'écrasement de l'Église. Toujours est-il que les penseurs ont à se demander quel est le sort nouveau de l'Église devant l'État et le droit moderne; et chacun apporte dans l'étude de ce délicat problème sa tournure d'esprit, ses antécédents philosophiques, sa passion politique, sans oublier ce mouvement qui s'est fait dans le monde des politiques et dans le monde des hommes qui s'occupent des questions sociales, comme dans le monde littéraire, mouvement bruyant, mais superficiel; nous voulons dire l'*outrance* en tout, selon un mot nouveau, l'ou-

1. *Avenir de l'Ariège* du 18 mars 1883.
2. *Ibidem*, 22 mars et 27 septembre 1883.

trance ou la violence dans les questions, dans les paradoxes, dans les doctrines, dans les opinions qui visent à l'audace. Il y a dix ans déjà, M. Pescaire se prononçait pour une séparation radicale entre le pouvoir temporel et la société spirituelle fondée par le christianisme. Le voilà donc de bonne heure dans la mêlée et dans le journalisme militant.

Hâtons-nous de le dire, il est constant que M. Pescaire, bien jeune en 1876, honorait le journalisme par une somme d'idées et un talent de discussion qui ne demandait qu'à grandir. Sous le républicain perçait le philosophe. Toutefois, s'il rame de temps à autre sur la galère de la politique, si cette âme vibrante et chaude, que n'a point stérilisée l'indifférence, porte fidèlement ses feux et ses parfums sur l'autel de la patrie, on devine que le publiciste de Tarascon rêve surtout de servir les grands intérêts nationaux par la littérature. Ainsi, la controverse sur la séparation de l'Église et de l'État s'étant trouvée sur son chemin, il a mis tout son zèle à la traiter par des articles de journal avec l'entrain de la vingtième, de la trentième année, et depuis, il a semblé toujours prendre la politique là où la laissent la plupart des politiciens, c'est-à-dire au point où l'on touche à l'idéal.

Sa manière de pousser à la séparation de l'Église et de l'État se ressentirait-elle de quelques terreurs qu'on trouve persistantes dans certains camps, telles que l'étrange prétention que l'on prête à la papauté de dominer, au dix-neuvième siècle, sur les puissances temporelles de ce monde, comme si c'était là autre chose qu'une hypothèse impossible ? M. Pescaire nous paraît aussi un adepte de Proudhon dans la question de la morale séparée des idées religieuses. Je pense qu'il y a ici un grand malentendu. On ne peut manquer d'être d'accord sur l'existence d'une con-

science dans l'homme ; mais où commence le désaccord, c'est de savoir si la conscience humaine, qui n'est ni laïque, ni cléricale, ne reste pas à l'état rudimentaire lorsque l'idée religieuse n'est pas son excitateur, son stimulant et son complément obligé. Il y aurait ici, à bien mûrir cette question, dans laquelle MM. A. Renouvier, Charles Secretan, Fouillée, Schopenhauer, Hartmann, de Pressensé, Charles Lévêque, Vacherot, Herbert Spencer, etc., ont péniblement discuté en tous les sens. Il est probable que M. Pescaire n'a pas épuisé tous les détours de cet immense et ténébreux labyrinthe, et il est plus difficile qu'il ne croit de refaire un monde, de donner à la société humaine une autre base morale que l'ancienne morale.

L'historien des Ariégeois, du reste, n'a pas à discuter ces doctrines, sa fonction étant de relever les noms de ceux qui ont pris place, par leur talent, par l'intrépidité savante de leur plume, dans les rangs du journalisme. M. A. Pescaire est de ce nombre [1]. Sans doute, devant quiconque veut détruire un vieux monde et en faire un nouveau, il restera chez les spectateurs une invincible inquiétude. Vous refaites un monde avec des éléments *purement terrestres*, borné aux perspectives civiles ou laïques, mais où sera l'école des *consolateurs?* Qui consentira à passer sa vie à côté des affligés et des malheureux? Pour la plupart d'entre nous, il y a en ce monde plus de peines que de joies, plus de déceptions que de réalités. Les démocraties fermées, les démocraties cantonnées dans le seul terrestre, dans le seul visible, pourront-elles créer des consolateurs efficaces? On

1. Ami de la culture scientifique, M. Pescaire avait été très avant dans l'étude de la médecine. — Dans un article sur Frédéric Soulié, le critique de Tarascon faisait remarquer que, comme son compatriote, il disait du mal de Paris et y restait; et comme lui, il était triste en voyant la situation du pauvre travailleur jamais améliorée.

parle d'hystérie[1], d'hypnotisme, de changement des volontés, des sentiments que l'hypnotisme peut opérer chez les autres par la suggestion. La consolation, dans l'avenir, viendra-t-elle des écoles de la moderne suggestion? Quels *hélas !* l'humanité devrait pousser, s'il n'y avait que cela !

Les critiques qui analysent la conception de l'État, telle que M. Pescaire se la formule à lui-même avec ceux qui, à tort, craignent l'incompatibilité entre la démocratie et les idées chrétiennes, n'estimeront pas qu'il soit de trop d'exiger, dans une pareille controverse, qu'on médite attentivement les auteurs qui ont traité de droit politique et de philosophie des constitutions, les auteurs affirmatifs autant que les négatifs. Sans cela, comment la discussion pourrait-elle ne pas s'égarer dans les obscurités des genèses intellectuelles ? Grossir les attributions de l'État pour opérer plus facilement sa séparation d'avec l'Église, ne serait-ce pas donner la main aux légistes germaniques d'origine protestante, les Dove, Bluntschli, Hinschius, etc., qui ont créé la notion de l'*État-Dieu*, pour absorber et confisquer non seulement l'influence ecclésiastique, mais aussi la souveraineté individuelle? Ne voit-on pas aussi les pays latins, sous prétexte de sauvegarder les droits de la suprématie de l'État, faire bon marché des deux autonomies et, loin de dégager et de protéger la dignité des personnes, se borner à déplacer la dépendance? A un point de vue compréhensif, en quoi la servitude est-elle moindre quand on est régenté par un monopole qui

1. La *République de l'Ariège* publiait un curieux article de M. Pescaire, intitulé *Causerie médicale sur l'hystérie.* On y lit une conclusion sous forme plaisante : « Nous marchons à la folie universelle ». Notre publiciste se rencontre avec le docteur Després, de Paris, qui a parlé, à propos de nos énergumènes, de la *folie en commun.*

s'appelle l'*Etat*, par un groupe d'hommes s'appelant laïques[1]? On fait apparaître le spectre de la théocratie. En quoi change-t-on notre situation, servitude sous le joug de l'État, c'est-à-dire subordination au mécanisme de la bureaucratie centralisatrice, ou bien assujétissement sous la direction de l'Église dans le domaine religieux?

M. Pescaire, qui croit que beaucoup de choses du vieux monde périssent ou se modifient — ce que nous croyons avec lui, — n'a pas la naïveté de penser qu'on vienne à bout de la question sociale, avec la seule aide des évolutions du matérialisme transformiste. Notre compatriote est trop éclairé pour espérer de faire disparaître, par des moyens artificiels ou administratifs, la plupart des mensonges conventionnels, inhérents à la civilisation[2]. Comment chasser, par exemple, l'hypocrisie, qui naît au fond du cœur de l'homme, et qui s'infiltre dans les usages sociaux; hypocrisie des mots *égalité*, *liberté*, dont on n'a presque jamais la chose[3]? Quel mo-

1. Nous trouvons chez un radical, ami de M. A. Pescaire, ces réflexions: « J'ai horreur du gouvernement des curés, parce qu'il viole ce grand principe de 1789 qu'on nomme la liberté de conscience. Mais si l'Église ne doit pas dominer l'État, ce serait aussi violer la liberté de conscience que de *faire dominer l'Église par l'État*. La césaropapie des opportunistes ne vaut pas mieux que la théocratie des cléricaux. » (Émile Darnaud dans la *Démocratie de l'Ariège* du 13 février 1886).

2. L'éducation qui apprend à contenir les excès du caractère, à polir nos aspérités, etc, à voiler notre nature défectueuse, ne participe-t-elle pas, en un certain sens, à l'hypocrisie ou l'art de mentir?

3. Demandez au conseil municipal de Paris, s'il permet que la pensée soit libre; demandez-le au libéral M. H***, etc. Lisez la séance du conseil municipal de Paris, du 31 mai 1886, à propos du *Premier livre de lecture et d'instruction pour l'enfant, morale et connaissances usuelles*, par M. Fouillée. M. Fouillée ne s'est-il pas permis de parler de Dieu, de la *bonté* de Dieu! « Nous ne voulons dans nos écoles, dit notre libéral qui fustige M. Fouillée, ni du Dieu des juifs et des chrétiens, ni du Dieu universel. »

— Écoutons plutôt les réflexions d'un protestant du *Temps* :

« Hier soir, en séance solennelle, le conseil municipal de Paris a excom-

raliste croira nous délivrer aisément de cette dissimulation fatale provenant de la difficulté de vivre avec les autres, de

munié M. Fouillée, l'éminent philosophe, comme clérical, spiritualiste et mystique, et décrété que ses livres de morale élémentaire seraient à jamais exclus des écoles de la ville de Paris, par la raison qu'ils ne peuvent que rétrécir, abêtir et gâter l'esprit de nos enfants. Il n'a pas ajouté, nous devons le reconnaître, qu'ils seraient brûlés par la main du bourreau devant la grande porte de l'Hôtel de Ville. Ne désespérons pas, cela viendra peut-être.

« Qu'y avait-il donc, demanderez-vous, dans ces petits livres de M. Fouillée, de si abominable et de si scandaleux ? Si vous avez jamais parcouru quelques-unes de ses études philosophiques, vous savez qu'il ne pèche guère par la timidité d'esprit et par un attachement trop aveugle aux vieux préjugés. Il a brisé déjà assez d'idoles pour avoir mérité une assez belle réputation d'iconoclaste. Mais est-ce que les travaux de M. Pasteur désarment MM. Cat... et Nav...? M. Fouillée devait éprouver plus encore l'intrépide sévérité des pontifes nouveaux. Pour exciter leur colère et soulever leurs clameurs, un d'entre eux n'a eu qu'à ouvrir un de ces livres élémentaires et à lire les propositions suivantes : « Enfants, il y a quelqu'un qui est meilleur que votre mère, c'est celui qui vous a donné cette bonne mère ; c'est celui qui vous a donné toutes choses ; c'est celui qui a fait la terre où nous vivons et le monde entier, c'est Dieu. » Et encore : « Je ne sais rien, mais je voudrais m'instruire, devenir bon, aimer Dieu de tout cœur. En travaillant, j'apprendrai vite à lire. En priant Dieu, je deviendrai meilleur. » Là-dessus, le même libéral a tonné contre le Dieu de l'Université, qui ne vaut pas mieux que celui de l'Église ; M. V*** a fait le procès du spiritualisme, plus détestable que toutes les autres superstitions, car il les engendre nécessairement. Un autre a jugé, ou que M. Fouillée n'était pas un vrai philosophe, s'il avait écrit sincèrement de telles idées, ou qu'il était un hypocrite, s'il les avait rédigées n'y croyant pas. Bref, le procès a été instruit, plaidé et jugé séance tenante. M. Fouillée a été condamné à faire pénitence pour ses hérésies idéalistes et mystiques, et ses livres sont proscrits des écoles de la bonne ville de Paris, qui a le privilège incomparable de posséder, pour veiller sur ses croyances et ses mœurs, un clergé si vigilant et si ferme.

« Nous devons ajouter que M. Fouillée n'a pas été condamné seul ; l'administration préfectorale et la direction de l'instruction publique l'ont été encore plus que lui. Celle-ci a été convaincue d'avoir favorisé le développement de l'hérésie spiritualiste en ne mettant pas uniquement dans les écoles des livres matérialistes et athées. Elle a bien essayé de se défendre et elle a donné quelques arguments qui ne manquent pas de valeur. Elle a essayé de faire comprendre au terrible conseil comment se faisait le choix des livres scolaires. L'administration n'y est pour rien. Ce sont les instituteurs eux-mêmes, réunis en conférence, qui dressent la liste, laquelle est revue par une commission composée de l'inspecteur d'académie, des directeurs et directrices d'écoles normales, etc., et qui est seulement chargée de veiller à ce que la loi ne soit pas violée. Quoi de plus sage, de

cette hypocrisie, *modus videndi* de tout groupe restreint ou général ? L'engouement moderne pour la laïcisation, sécularisation à outrance, annexe naturelle de la séparation de l'Église et de l'État, n'est peut-être pas aussi rationnel qu'on le pense, puisqu'à propos du besoin universel d'émancipation on ôte à la force humaine, impuissante à elle seule, le concours de la force céleste, pour purger la terre, autant qu'il se peut, des scories de l'inévitable hypocrisie de l'homme social.

VII. — En dehors de la sphère brûlante des discussions politiques, n'y a-t-il point bien des routes dans lesquelles M. Pescaire parait vouloir s'engager ? Nous croyons qu'il fuira l'ornière boueuse où s'agitent les vaines turbulences de l'esprit de parti, et qu'on le verra employer ses heures laborieuses, à laisser une œuvre consistante et utile. Attendons-nous à de nobles suprises, s'il s'attache à l'histoire naturelle, à la philosophie, s'il consacre des recherches à

plus démocratique et de plus libéral ? En ce qui touche les livres de M. Fouillée, le directeur de l'instruction primaire a montré qu'ils étaient de tout point conformes au programme arrêté par le conseil supérieur de l'instruction publique et sanctionné par le gouvernement. Ces arguments auraient dû sauver, nous semble-t-il, et l'administration et M. Fouillée ; ce sont eux qui les ont perdus. Quoi ! s'est-on récrié de toutes parts, l'administration prétend qu'elle doit obéir au gouvernement, aux instructions ministérielles, à la loi du pays, au lieu d'obéir uniquement aux ordres du conseil mnnicipal ! On lui fera savoir qui est le maître souverain, ou du gouvernement ou du conseil. Quoi ! M. Fouillée se permet d'avoir une autre philosophie, d'enseigner une autre morale, d'avoir des idées autres que celles de la majorité du conseil municipal ! On lui montrera comment une juste autorité sait punir une telle indépendance d'esprit et de tels exemples de licence. Il faut nous résigner, mes frères, ou envoyer nos enfants ailleurs. Encore n'est-ce que pour un temps. Notre conseil municipal, comme l'Église, tolère ce qu'il ne peut empêcher ; mais, pas plus que l'Église il n'admet qu'on ait le droit de pervertir ou de dessécher le cerveau ou le cœur des jeunes générations. Il attend le jour où il sera le maître souverain, et où il pourra décréter avec sanctions efficaces la seule foi et le seul catéchisme hors desquels il n'y aura de salut pour personne. Quelle chose admirable, pourtant, que la liberté de penser que nous laisse ou nous prépare ce qu'on appelle à l'Hôtel de Ville la libre pensée ! »

l'histoire, à l'archéologie, à la physiologie ; s'il fait de la science, de l'art, s'il trouve un progrès, s'il donne un remède, « une vérité démontrée, un bon conseil, une loi découverte, un livre, une statue, un tableau ». Le publiciste de Tarascon ne voudrait pas avoir traversé la vie sans utilité. D'après la sagesse indienne, celui qui a planté un arbre avant de mourir, n'a pas vécu inutile. Lorsque le penseur tarasconnais plantera son arbre, ce sera dans l'un des problèmes qu'agite notre époque : problème de la connaissance, problème cosmologique, problème anthropologique, problème de l'origine de la morale et de la religion. Puisque les études médicales ne lui sont point étrangères, il nous viendra de lui une physiologie de l'opportunisme ou bien celle des révolutionnaires au point de vue scientifique, dans le genre du docteur Lambroso.

M. Pescaire est doué d'une de ces imaginations puissantes, qui nous annoncent, dans le polémiste de Tarascon, un écrivain d'art d'une originalité saillante. Qu'on en juge par un extrait de ses articles de simple critique littéraire ; nous le citons, bien qu'il fasse l'éloge de la présente *Histoire des Ariégeois*, dont il a dit :

La pensée, l'idée maîtresse, — idée patriotique d'exaltation à outrance, — est restée pieusement fidèle à elle-même. Seules les formes ont changé ; elles nous ont paru encore plus littéraires, plus éclatantes, notamment dans les pages descriptives, telles que la *Vallée de la Barguillère* et le *Panorama de Saint-Lizier*, deux purs chefs-d'œuvre, deux burins merveilleux qui peuvent rivaliser avec les plus célèbres eaux-fortes de notre littérature Dans cette représentation en relief du sol, l'art est tout au moins égal à la matière, et celle-ci, on le sait, est, en l'espèce, incomparablement belle. Ici, nous approuvons et nous admirons sans réserve. Nous sommes en présence de montagnes qui n'ont rien d'empaillé, de paysages qui n'ont aucune analogie, même lointaine, avec les bariolages en découpure d'un décor d'opéra, et d'une faune qui, elle non plus, ne rappelle en rien le *nuremberg* ankylosé des arches de Noé. Tout est vivant, tout se meut ; l'air circule ; le feuillage frissonne ; le torrent gronde ; et de la page qu'on lit semble, par moments, se dégager le parfum aimé des prairies natales. C'est comme une évocation magique du pays ariégeois, avec les blancheurs chatoyantes de ses névés inviolés et les cascades de soleil qui ruissellent de ses pics éblouissants.

Mais à côté de ces beautés de premier ordre, il y a des landes désolées, des passages ternes, mis là, pourrait-on croire, par coquetterie, dans un but artistique de relief, comme les ombres à un tableau. Après des oasis d'une brosse délicatement nuancée, on rencontre tout à coup, sans transition, les sables arides de nomenclatures fatigantes, empruntées soit à un nobiliaire sans prestige, soit à une hagiographie sans rayonnement. On se heurte à des analyses sèches, pénibles, disproportionnées avec la valeur des œuvres examinées, *matière* presque toujours *infertile et petite*. Notez que dans ces espaces sahariens, hérissés de termes rébarbatifs, grecs, latins, hébreux, teutons, voire même *volapukois*, l'auteur, qui est un richissime, fait une dépense prodigieuse de notes, de savoir et de talent. Ses connaissances encyclopédiques, qu'aucun sujet, pour si ardu et si technique qu'il soit, ne trouve jamais en défaut, provoquent des étonnements qui vont jusqu'au vertige, quand, par exemple, on le suit dans ses randonnées audacieuses vers les infinis stellaires et les troublant au delà de l'*incognoscible*. Enfin, sa virtuosité n'a, nulle part, de plus surprenants effets que lorsqu'elle s'exerce sur les plus misérables productions, sur celles qui sont dignes, à tous égards, de disparaître dans ce que M. Duclos appelle lui-même, à un certain endroit, le *gouffre du Léthé*. Il excelle à entourer et à parer des sertissures d'or de ses métaphores de fort mauvais gravats que dans l'élan charitable d'une sollicitude très inopportune, il a voulu obstinément disputer aux atteintes justicières du temps. Que ne les laissait-il s'effriter et se dissoudre lentement sous l'action vengeresse d'une dédaigneuse indifférence! Pourquoi encombrer de tout ce plâtras les vitrines de son *musée d'honneur* [1] ?

Nous demandons à notre tour pourquoi « jeter sa verve, disséminer son talent, brûler sa poudre dans les labeurs journalisme », si l'on ne doit point s'y ménager des haltes et des temps de repos? Est-ce que l'on peut tenir longtemps à « ce dur métier qui harasse le cerveau [2] » ? Notre dilettante littéraire, notre pur lettré n'a-t-il pas les horizons plus paisibles vantés par M. Pasteur, ceux de la science, où il pourra mieux contribuer peut-être à la fortune publique [3]? Que de forces la politique fait perdre aux sciences et aux lettres! N'est-elle pas un *détournement stérile de la vie*, comme s'exprimaient MM. Pasteur et le grand chimiste-physicien Dumas?

Il nous semble que M. Pescaire pourra mieux utiliser les qualités de verve, de rude franchise et de courage intel-

1. Dans la *Démocratie* et le *Réveil du Saint-Gironnais*.
2. Jules Claretie.
3. Éloge de J.-B. Dumas à l'Académie française.

lectuel qui brillent en lui, et que M. Zola trouve si rare[1]. Les traits qu'il lance contre un membre influent du conseil général de l'Ariège[2], ses prophéties sur le scrutin de liste et ses flèches contre le parti opportuniste[3], dont il reconnaît ironiquement la *ventosa et enormis loquacitas ;* ses pressantes instances, à la chute d'un ministère, pour réclamer l'immédiat et complet anéantissement de ce qu'il nomme les influences *administratives*[4] en Ariège, ainsi que l'éloignement des préfets qui soutiennent le pouvoir tombé ; ses chants d'espérance lorsque les combinaisons ministérielles semblent devoir assurer la *neutralité* des fonctionnaires, seule demande que formulent ses *exigences radicales*[5], tout cela atteste, avec la franchise, la patiente et véhémente énergie de ses opinions politiques.

Telles sont les données présentes sur M. Pescaire ; ce présent est gros d'avenir. De l'école saint-simonienne dans l'ordre des idées religieuses, il le semble du moins, radical en politique, notre journaliste d'aujourd'hui se transformera peut-être un jour en philosophe modéré, en sociologue pratique. En tout cas, notre publiciste est un homme de valeur, bien plus, un caractère.

Un dernier écrit de M. Pescaire, paru dans les premiers mois de 1886, dans les journaux de province, vient nous confirmer dans le jugement qu'il fallait porter, croyons-nous, sur les destinées de cet esprit, qui rappelle quelques traits de la physionomie de John Lemoinne et de Scherer, dans la fonction de critique. Le temps a guéri ces derniers de cer-

1. Voir ses réflexions à propos de la mort de Louis Desprez, un des écrivains de l'école naturaliste.

2. *Avenir de l'Ariège* du 19 avril 1885, article *Expliquons-nous.*

3. *Ibid.*, 5 avril 1885.

4. *Ibid.*, 11 avril 1885.

5. *Ibid.*, 3 mai 1885.

tains caprices d'une mode à laquelle chacun paye son tribut, mode qui fait subir l'empire des mots, tels que les mots *progrès*, *humanité;* le temps les a guéris de la logique des principes abstraits, logique si inexorable. L'absolu ou le principe abstrait, — principe démocratique ou autre, — n'a-t-il point quelque chose de trompeur, de perfide et de faux en ce qu'il est abstrait, et qu'il donne sous prétexte d'évidence la tentation de réclamer des droits prématurés, de s'appliquer indifféremment à des époques, à des milieux, à des conditions de société et de gouvernement fort diverses ? Nous croyons que le temps désenchantera M. Pescaire de la logique des théories absolues, et par conséquent de leurs exagérations. Nous croyons, s'il continue à chercher sa voie dans le journalisme, qu'avec l'intelligence et le goût de la liberté, cet Ariégeois pourra tenir le sceptre de la critique dans la presse parisienne.

Toutefois, avec les facultés de haut vol que semble annoncer l'intelligence de M. Pescaire, il vaudrait peut-être mieux, nous l'avons dit, qu'au lieu de s'émietter dans le journalisme, il se consacrât à une œuvre de longue haleine. Dejà cet esprit tourne autour du célèbre principe des *nationalités* qui joue un rôle si important dans notre Europe. Le critique ariégeois va peut-être faire passer la politique de l'état empirique à l'état scientifique, pour arriver à la détermination des principes sur lesquels doit reposer le gouvernement des sociétés. La démocratie rêvant, à certaines heures, de faire de l'Europe une seule nation parlant la même langue, ne nous étonnons pas que ce noble sujet d'étude tente les méditations de M. Pescaire. L'Europe, une seule nation ! cela se pourrait-il ? Est-ce une chimère ? Serait-ce un progrès ? N'est-ce pas la question des nationalités, mal connue, mal étudiée, qui cause aujour-

d'hui, s'il faut en croire M. G. Novicow[1], le malaise dont souffre toute l'Europe? M. Pescaire nous le dira un jour, comme il nous dira ce qu'il pense d'une production des radicaux allemands, portant ce titre : les *Mensonges conventionnels de notre civilisation*[2].

On saura gré au radical ariégeois d'apporter des œuvres marquées au coin de la clarté et du bon sens français. Avec des vérités, que d'affirmations déclamatoires, sans autorité, chez l'humoriste allemand qui maudit la civilisation! M. Pescaire semble préparé à ces travaux d'élucidation et de réfutation. Trois dons le distinguent : le don d'observation des chercheurs; la précision de l'analyse française; enfin, une verve intrépide pour aborder les sujets.

On a pu voir dans le *Réveil du Saint-Gironnais* divers articles écrits par lui; et malgré le sujet traité qui nous tenait de près et dans lequel nous avons trouvé, à propos de nos livres, la loyauté de l'éloge, à côté de la critique consciencieuse et convaincue[3], nous croyons être en droit de nous prononcer sur cette intelligence et sur sa haute virtualité. Nous ne disons point qu'il n'y ait à tempérer quelques impétuosités de forme, des exagérations et des audaces d'idées, que toutes les écoles et toutes les doctrines ne sauraient approuver, que quelques-unes devront

1. Voir sa *Politique internationale*.
2. Ouvrage de Max Nordau, traduit de l'allemand par Auguste Dietrich; in-8° de 400 pages; Paris, chez Hinrichsen, 1886.
3. M. A. Pescaire, dans l'un de ses articles sur l'*Histoire des Ariégeois*, fait remarquer l'influence de ma double personnalité de prêtre et de gentilhomme sur quelques-unes de mes appréciations; je tiens à ajouter, pour être tout à fait dans le vrai, que s'il y a un peu d'aristocratie dans mon origine, du côté maternel, j'appartiens au peuple par mon père, qui m'a laissé son prénom *Henri*, prénom ayant fini, avec le temps, par s'identifier ou se fondre dans mon nom patronymique, bien qu'il ne soit pas dans mon acte de naissance.

même taxer d'erreur ; mais il s'agit ici de l'essor probable de cette individualité ariégeoise et des stations nouvelles de sa maturité, calculées d'après ses brillantes prémisses. Montez, montez encore dans la sphère de la pensée, ingénieux travailleur ; redescendez des hauteurs de l'absolu où ne règne que l'inflexible, laissez-vous reprendre par le contact de la vie et par les lois de l'histoire ! Livrez-nous vos méditations sur l'économie politique, sur les rapports de l'économie politique et de la morale, sur la méthode dans la science sociale, sur les lois historiques du développement social. Votre érudition ne nous refusera pas le tableau raisonné de la succession et de la filiation des systèmes économiques. Alors se fera cet heureux mariage de l'absolu et du relatif, de l'éternel et du contingent ! Des flots de sympathie couleront de votre âme tout ouverte à la charité, à l'effusion affectueuse et fraternelle ! Fierté et pitié se donneront le baiser, et vous pourrez beaucoup de choses pour vos concitoyens ! « A quoi reconnaîtra-t-on que la fin du monde est venue ? demande le prophète dans le Coran. — Ce sera le jour où une âme ne pourra plus rien pour une autre âme. » — Donc elle n'est pas encore venue, cette fin.

En nous séparant de M. Aristide Pescaire, il nous sera permis de constater l'âme indépendante et fière de l'enfant de Tarascon. Mais hélas ! toute âme fière doit s'attendre à être souvent froissée dans ce bas monde par les anomalies choquantes, par les iniquités et les intrigues qui règnent partout, quelle que soit la forme politique de la société. On nous assure qu'à l'avenir le monde sera plus juste. Mais que disent nos théoriciens pour dédommager les générations passées qui ont été sacrifiées et qui n'ont que faire de cet avenir ? Et nous autres aussi, qui souffrons, qui avons souffert, qui ne verrons pas, la plupart, la terre

promise, quelle est donc cette ironie atroce qui réduirait notre héritage à entendre sur la terre trois mots, trois promesses discutables : démocratie, progrès, séparation de l'Église et de l'État ?

VIII. — Mais passons à un groupe de cinq disparus dans ces derniers temps, Firmin Bonnans, Jules Bayle, Hippolyte Joffrès, Victor Pilhes et Cyrille Laffite.

Nous avions échangé quelques mots par lettres avec *Firmin Bonnans*, depuis qu'il avait vu son nom dans le tome des *Poètes* de l'Ariège. La cruelle mort s'est jetée entre nous, et il ne pourra lire ce que l'*Histoire des Ariégeois* voulait dire de ses qualités de publiciste. Sa vie aura passé dans le travail, dans la poésie, dans de fidèles convictions démocratiques, en Russie, en France, dans le Midi, aux alentours de Paris, au delà de Vincennes. Il aura à peine abordé le journalisme. Nous lui trouvions la note mélancolique et désenchantée. « Si peu qu'on parle de ce qui est beau, disait-il, c'est déjà quelque chose. Il y a tant de vilenies à toute heure autour de nous ! Il y a tant de bassesses que nous voyons à tout instant honteusement ramper[1] ! » F. Bonnans écrivait ces lignes au moment même où il arborait dans un journal le drapeau de la fantaisie, abandonnant à d'autres les questions politiques, mais se réservant la tâche de chroniqueur. Est-ce que Bonnans voyait revenir le temps du cardinal de la Roche-Aymon, qui expliquait son avancement rapide, en disant qu'il n'avait pas *rampé* pour obtenir ces faveurs et à qui il fut répondu : « Non, monseigneur, vous avez *été ventre à terre.* »

Un autre disparu d'hier est *Jules Bayle*, de Pamiers,

1. *Causerie du Dimanche*, dans l'*Avenir de l'Ariège*.

mort en 1884. On a dit qu'il eût pu être pour son pays « un de ces hommes qui, par la plume, la parole ou la lutte active, font faire à la société un pas vers le vrai, le le juste, le bien[1] ». A peine collégien, il étonnait, on distinguait sa facilité de parole, surprenante chez un adolescent de seize ans, et sa fermeté d'âme que rien ne déconcertait. Il se rendit tout d'un coup célèbre à la tribune du club tenu chaque soir dans la vieille église du collège de Pamiers (1848-1849).

Amateur de la science, érudit, philosophe profond, — il était devenu tout cela avec les années et les études, — il fut attaché une partie de sa vie, jusqu'en ces derniers temps, à la correction du *Journal officiel*.

Ayant essayé pendant deux ou trois années du grand séminaire de Pamiers, il ne s'était pas trouvé la vocation ecclésiastique. « Il avait conservé, dit un pittoresque écrivain méridional, de son passage au séminaire, quelque chose de rêveur, et de la soutane comme une empreinte de la tunique de Nessus. » Enlevé à l'âge de 52 ans environ, il n'en reste pas moins, ajoute-t-on, par son grand sentiment de l'humanité, comme par ses écrits, qui doivent voir le jour, un intéressant caractère[2]. A cet esprit si réfléchi, à cet écrivain directement mêlé aux journaux, considéré pour sa science et plein de sincérité, il eût été piquant de soumettre l'assertion de Flaubert disant que la presse était une école d'abrutissement, parce qu'elle dispensait de penser.

Hippolyte Joffrès, mort en 1862, était, dès 1850, un publiciste jouissant à Foix d'une précoce popularité[3]. Il

1. M. Toussaint Nigoul, dans la *République de l'Ariège*.
2. *Idem, ibid.*
3. Hippolyte-Joseph-Zénobie Joffrès, né à Foix en 1827, fit de brillantes études au lycée de Toulouse. Bachelier ès lettres en 1844, licencié en droi

avait trouvé le terrain tout préparé par les traditions de sa famille, où la connaissance du droit, les belles-lettres sont en honneur. Hippolyte Joffrès, qui avait du goût pour les études philosophiques, publia de 1850 à 1860, dans le *Journal de Toulouse*, dont il était le correspondant[1], et dans l'*Ariégeois*, dont il fut, pendant plusieurs années, le rédacteur en chef, des articles philosophiques et économiques qui furent remarqués. Ses opinions étaient modérées, et sa nature libérale, sympathique, le faisait vivre et respirer pour son pays. Il avait pour sa ville de Foix, — qui le lui rendait en popularité, — un amour extraordinaire.

Sa mort prématurée, à 35 ans, fut regrettée à tous les points de vue. Nul doute que sans cette mort, notre publiciste de Foix, « jurisconsulte et écrivain, n'eût attaché son nom à quelque œuvre littéraire importante ». Il avait voulu retracer l'*Histoire de la ville de Foix* en deux volumes, ouvrage que la maladie l'empêcha de terminer. Il fit représenter sur le théâtre de sa petite ville un drame historique intitulé *Les Tours de Foix.* En dehors de ses travaux d'écrivain, on retrouvait le citoyen bienveillant, plein de patience, travaillant au support mutuel des hommes entre eux. Ce n'est point Hippolyte Joffrès qui aurait dit avec un misanthrope du Nord, ami de George Sand : « Vous avez beau engraisser le bétail humain, lui donner de la litière jusqu'au ventre et même dorer son écurie, il restera brute, quoi qu'on dise. » Cette âme croyante et chaude pensait qu'il y a toujours de la marge pour faire du bien, et que les jeunes vaudront mieux si les aînés savent croire, espérer, aimer.

de la Faculté de Paris, reçu avocat en 1849, il prit au barreau de sa ville natale la place que son père (Fulgence-Grégoire) y occupait avec distinction depuis 1819, et qu'il quitta lorsqu'il fut nommé en 1848 procureur de la République.

1. Sous le pseudonyme de Jules Delair.

Un autre mort, plein de vie quand nous commencions à écrire ce paragraphe, allait se joindre aux précédents (juin 1886) ; nous voulons dire *Ernest Joffrès*[1], frère d'Hippolyte Joffrès, avocat et journaliste comme lui. Ernest Joffrès qui fonda, le premier, un journal républicain en Ariège, à la chute de l'Empire, avait lancé, en 1868, dans le *Journal de Toulouse*, un manifeste sur la liberté et la sincérité des élections, dont l'accent de probité éloquente était écrasant pour l'agiotage électoral[2].

Toutefois, après avoir été mêlé aux travaux de la presse, Ernest Joffrès, depuis plus de dix ans, s'était exclusivement adonné à sa profession d'avocat[3]. Les hommes ont rendu un peu justice à ses mérites. Mais que peuvent les hommes? Leur justice est bien boiteuse !

IX. — Comme les journalistes ont toujours joué un rôle dans les événements politiques en France dans notre dix-neuvième siècle, en 1830, en 1848, en 1870[4], on ne s'étonnera pas de voir *Victor Pilhes* classé parmi les hommes de presse, bien que cet Ariégeois, nommé représentant de l'Ariège après 1848, ait plus agi, dans sa vie, qu'il n'a écrit. Il disparaissait en 1882, en laissant une grande place aux regrets des démocrates, car on ne peut mécon-

1. M. Ernest Joffrès, avocat au barreau de Foix.

2. C'était une philippique d'une logique accablante pour certains procédés de l'Empire, malheureusement renouvelés, peut-être aggravés, sous d'autres régimes.

3. Toute la presse de l'Ariège et le *Petit Républicain* de Toulouse ont exprimé des regrets sur la mort de ce compatriote aimé, enlevé à 56 ans, qui avait courageusement rempli ses devoirs civiques, et qui, après avoir quitté la politique militante, se consacrait à ses devoirs de famille et de citoyen.

4. Nous avons vu nous-même quelle influence eurent, à Paris, *la Quotidienne* de 1815 à 1830, *le National* en 1848 et *la Lanterne* en 1870.

naître en Victor Pilhes, suivant les uns, le fanatisme et l'exaltation de l'idée politique, suivant les autres « l'énergie révolutionnaire, le courage indomptable du lutteur le plus rude et le plus ferme que la démocratie ariégeoise ait produit ».

Victor Pilhes, ami de Martin Bernard, de Blanqui, de Ledru-Rollin et de Proudhon, a joué un rôle principal à deux époques, à l'échauffourée du 13 juin 1848, et au 3 septembre 1870, quand Paris substitua la République à l'Empire.

Ledru-Rollin avait protesté à la Chambre contre l'expédition de Rome, et, tendant la main à la république italienne que la France défaisait à Rome, il s'écria : « Nous défendrons la constitution violée, même par les armes. » Ce mot fut le signal de la lutte dans la rue, signal qui ne fut pas suivi. Beaucoup s'abstinrent par prudence, Pilhes n'hésita pas, il vint dans la rue, son écharpe de représentant en sautoir. Il appela aux armes, puis il suivit Ledru-Rollin au Conservatoire des arts et métiers.

Résistance inutile. On n'était pas en force [1]. Le Conservatoire fut cerné par les troupes. Victor Pilhes poussa malgré lui Ledru-Rollin par une fenêtre, — il fallait sauver le chef, — cela fait, Pilhes attendit courageusement avec les autres montagnards qu'on vînt les fusiller. Ils furent conduits à la Conciergerie par des sous-officiers qui les suivaient avec le fusil, prêts à faire feu au moindre signe d'évasion.

Venons au 3 septembre 1870, quand la triste nouvelle du désastre de Sedan était pour ainsi dire dans l'air. Une manifestation imposante se dirigeait de la Madeleine vers la Bastille, avec le cri répété de *déchéance*. Pilhes, réuni à Granger, — celui qui, le lendemain, envahit le Corps législatif et en chassa le président Schneider, — ne put

1. A. Pescaire, dans *la République de l'Ariège* du 5 novembre 1882.

s'empêcher de se mettre au premier rang. Il était sorti armé, ayant sans doute le pressentiment des événements.

La manifestation fut tout à coup arrêtée par la brigade du poste Bonne-Nouvelle, qui chargea au pas de course, l'épée nue à la main ; Pilhes, sortant son revolver, ajusta rapidement et fit feu.

Un agent tomba, blessé à la cuisse ; on laissa alors passer la tête de la manifestation[1].

Nous ne résisterons pas au besoin de citer une lettre de Victor Pilhes du 22 mai 1880. On lui demandait sa manière de voir sur la question des candidatures politiques dans l'Ariège, en vue de la prochaine période électorale. Il n'eut qu'à répondre, conformément à ce qu'il avait toujours pratiqué lui-même, d'accord avec ses principes, dans sa longue carrière politique. Voici ce qu'il écrivit à l'écrivain démocratique, au compatriote, qui le consultait.

Toute candidature devant le suffrage universel, quelle qu'elle soit, doit être l'expression de la pensée générale, qui reflète les aspirations et la volonté des électeurs.

Un candidat n'a, selon mes idées, le droit de se présenter au corps électoral, que lorsque celui-ci l'a suffisamment indiqué et désigné même. Agir autrement, comme je vais le dire tout à l'heure, c'est tomber non seulement dans le ridicule, mais en quelque sorte insulter à l'opinion publique. Dans une pratique contraire, condamnée d'avance par le bon sens et la pudeur, le candidat qui s'impose à l'opinion publique par des procédés que l'honnêteté et la justice réprouvent, qui, par la ruse, le mensonge et la mauvaise foi, par l'intrigue et la calomnie parvient à fausser l'esprit public, celui-là n'est à mes yeux que le candidat indigne, que tout patriote sincère a pour devoir de flétrir et repousser. Combien d'exemples n'aurions-nous pas à signaler, acquis par une expérience déjà bien longue, à la honte pour ainsi dire du suffrage lui-même !

Vous le voyez, mon cher compatriote, tout mon passé témoigne de mon aversion pour ceux qui, dans une basse ambition, ne reculent devant aucun moyen pour atteindre leur but.

Que l'opinion, préalablement préparée et mieux éclairée, se manifeste et s'affirme en faveur d'un candidat quelconque, jugé digne d'avance de la représenter, alors seulement ce candidat en harmonie avec les vrais principes de la démocratie, peut avec droit manifester au corps électoral ses

1. Récit de Granger et Cournet dans *l'Avenir de l'Ariège* du 14 septembre 1884.

aspirations et ses sentiments, ses espérances et ses résolutions fondées, légitimes.

A ce double point de vue, j'ai eu toujours en horreur et je hais aujourd'hui plus que jamais toutes manœuvres qui procèdent d'une basse ambition appuyée sur la ruse, la duplicité, le mensonge et la calomnie.

Tels sont mes sentiments, que je vous expose en toute franchise.

Agréez, etc. V. PILHES.

Cela est simple, droit, honnête.

M. *Cyrille Laffite*[1] est aussi un combattant de la presse qui mérite une page. Il donna des articles aux journaux, étant fort jeune, et pendant qu'il débutait dans la carrière de l'enseignement[2]. Toutefois, après s'être partagé entre le journalisme et le professorat, M. Laffite se voua entièrement à la presse, vers 1860[3]. Nous comprenons que des hommes de talent consacrent toute une partie de leur vie à écrire pour la publicité. Si les crises diverses qui ont ballotté successivement nos destinées entre les licences de l'anarchie et celles de l'arbitraire, proviennent en partie de l'impulsion donnée aux passions par cette nouvelle venue, par ce quatrième pouvoir de l'État, la presse, ne faut-il point que des hommes instruits, des hommes de mesure et de sens pratique se dévouent pour

1. Né à Saurat vers 1824; mort en 1884. — J'ai suivi, en 1838, le cours de théologie morale de M. *Laffite* (*Michel*), oncle du journaliste, archiprêtre de la cathédrale de Pamiers et professeur au grand séminaire. Cet oncle avait la réputation d'un théologien distingué. Son érudition était considérable. Sans être doué d'une grande profondeur d'analyse, il savait trouver les décisions du bon sens dans les questions obscures sujettes à des solutions contradictoires.

Parmi tant d'hommes studieux ou versés dans quelque spécialité que Saurat a produits, nous pouvons citer aussi, dans la même maison, M. *Laffite* (*Numa*), actuellement directeur de l'asile d'aliénés à Pau, chevalier de la Légion d'honneur.

2. Il était professeur au collège de Foix à l'âge de 22 ans, et il écrivait déjà, dans ses moments de loisir, des articles fort appréciés dans *l'Ariégeois*. M. Laffite devint ensuite professeur au lycée Henri IV, à Toulouse.

3. Il vint se fixer à Foix en 1860, pour rédiger le journal *l'Ariégeois*, qu'il quitta en 1863 pour entrer à la préfecture en qualité de chef de division.

travailler à contenir une puissance si terrible quand elle est désordonnée, et pour corriger cette institution sociale du journal, en l'enfermant dans les bornes de la modération ? M. Cyrille Laffite était un des mieux organisés pour exercer dans le journal une puissance modératrice ; il a été un homme de travail[1], avide de savoir; nul ne s'est occupé plus que lui d'histoire locale. Il a voulu connaître le département de l'Ariège, considéré dans ses origines, dans son passé comme dans son présent. Avec cela, grand ami du progrès social, de l'ordre, de la liberté ; n'apportait-il point, par conséquent, un précieux concours pour faire de la presse ariégeoise une presse marquante et respectée? Si l'on ne peut vouloir que la presse devienne un privilège, un monopole, encore moins une esclave, une muette, une servante bâillonnée ou vendue, on doit désirer qu'il se forme une sorte de société de tempérance, appliquée à des visées nobles et élevées, donnant au journalisme le ton de la correction, du goût, de la politesse et de l'esprit de modération et de justice. Le passage de l'auteur du livre *l'Ariège*[2] dans la presse départementale, n'aura pas peu servi à rendre le journal à sa moralité, à le faire rentrer dans la glorieuse carrière de haut enseignement qu'il est destiné à parcourir dans sa mission civilisatrice. Mais pour rendre de tels services, M. Laffite a employé les moyens efficaces. La nature l'avait doué d'un esprit

1. Nous ne voulons pas dire qu'il n'y ait eu dans cet homme des tempêtes intellectuelles. Séduit par les nouveautés de 1848, le jeune et ardent professeur vit pour un temps tomber peu à peu les fruits de son éducation première, qui avait été chrétienne. « L'esprit universitaire, qui devint forcément le sien, était non seulement libéral, mais radicalement naturaliste, même voltairien et franc-maçon. » *Le Réveil de l'Ariège* du 14 septembre 1884.)

2. Ce livre n'est qu'un aperçu des nombreuses notes recueillies par M. Laffite. Nous en avons parlé au tome I[er] des *Archéologues*, aux chapitres sur les historiens.

pénétrant, il s'est adonné à l'étude; il a cultivé la science.

Outre l'optimisme en politique, optimisme de politiciens légers qui ne peuvent que préparer le malheur des peuples, M. Laffite a combattu la disposition contraire, celle du pessimisme qui paralyse les âmes et neutralise l'activité du pays. Qu'on parcoure les 274 pages si nourries de son *Ariège*. En même temps qu'il résume, canton par canton, l'historique du département, il nous fait respirer dans un milieu de sérénité. M. Laffite affirme la vitalité ariégeoise. Toutefois, en considérant dans son ensemble l'individualité du publiciste de Saurat, on se sent en compagnie d'un esprit qui ne se renferme pas purement dans l'horizon provincial, qui ne se désintéresse point des questions générales, par exemple, de la question des races latines, ni des deux grandes unités du germanisme et du slavisme, dont se préoccupait Montesquieu. Positiviste dans le vrai sens du mot, M. Laffite n'oublie pas que, sans trop se laisser aveugler par le mirage des *alliances de courtoisie*, il faut qu'un journaliste s'inquiète de connaître à fond la situation actuelle des peuples européens, et suive d'un œil attentif la marche des nations qui nous avoisinent, race allemande, race slave aussi bien que race latine.

Voici ce que disent ceux qui l'ont vu de près, et qui ne dissimulent pas l'attachement de Cyrille Laffite à l'Empire, après les effervescences républicaines de jeune homme en 1848:

« Cyrille Laffite rédigea l'*Ariégeois* et contribua à faire aimer l'Empire dans son département. On y vit son talent, qui n'est pas encore oublié. Il avait de l'instruction, des vues larges que servaient une élocution facile, une phrase riche, ondoyante et serrée. Les notions de théologie qu'il avait un peu puisées dans son éducation, et des études plus étendues de droit civil s'ajoutant à ces qualités natives, il

peut être signalé comme un des bons écrivains de cette époque dans le journalisme de notre Midi[1]. »

M. Cyrille Laffite, chef de division, se montra administrateur et fit face aux difficultés nombreuses de son ressort ; si bien que, dans sa sphère, il est demeuré, avec M. Videt, un des fonctionnaires les plus considérables de ce temps-là. On n'oubliera pas « cette parole imposante et féconde, cette aptitude à toutes les questions, cette grande faculté d'assimilation, son air majestueux et sévère et cette honnêteté, enfin, qui lui a permis de mourir sans richesse et constamment honoré[2] ».

Nous avons connu (puisque nous avons été son élève) l'un des oncles de Cyrille Laffite, qui professa la théologie à Toulouse et à Pamiers, non sans distinction. Un peu appesanti par une infirmité, et aussi par l'âge — c'était en 1837 — il nous offrait un contraste piquant en sa personne, celui de la lourdeur du corps et de la dextérité de l'esprit. Lent à s'exprimer, à faire évoluer ses idées, ayant beaucoup d'analogie, pour la stature physique et la physionomie, avec l'illustre cardinal Guibert, hier encore archevêque de Paris, le théologien de Saurat étonnait ses auditeurs par la finesse et la joyeuse pénétration de son bon sens. Nous surprendrions beaucoup l'auteur de *Germinal*, si nous racontions que le professeur de théologie, M. *Michel Laffite* ressassait, il y a près de 50 ans, devant de jeunes élèves, mais dans un autre langage, les révoltes auxquelles aurait droit de se livrer tout travailleur, dans la cruelle et noire hypothèse du matérialisme actuel. Il n'y a pas en ce monde que la section des peintres, dans la personne du peintre Claude de M. Zola[3], qui pousserait ce juste cri : « S'il n'y a point d'immortalité,

1. *Le Réveil de l'Ariège*, septembre 1884.
2. *Le Réveil* de la même époque.
3. *L'Œuvre*, par Émile Zola.

le génie, le travail, la souffrance, la vertu, ne sont que duperie! » M. l'archiprêtre Laffite était superbe sur la question du bien, du mal, et de la morale, il étendait ses généralisations sur cette masse d'individus méritants de tous les siècles, « toujours *refusés*, comme certains peintres, et bafoués par des confrères envieux et par les imbéciles. »

X. — Mais voici encore dix-huit à vingt autres publicistes ariégeois qui frappent à notre porte, presque tous journalistes militants. Faisons défiler leurs noms, tous poudreux encore de la poussière de la bataille, redisons-les avec le laconisme des bulletins de la grande armée.

M. Jules Peuvergne. — Homme jeune, actuellement rédacteur en chef de la *Démocratie de l'Ariège.* Il a fondé le *Midi métallurgique*, qui se publie à Foix; il a rédigé aussi le *Pamiers républicain*, qu'on imprimait à Pamiers[1]. Il en est qui, commençant par le mépris pour le journalisme militant, finissent au contraire par s'attacher avec une vraie passion à cet emploi du talent et de l'activité intellectuelle. Nous ne savons comment a commencé M. Jules Peuvergne, mais il est certain qu'il possède, — nous l'avons entrevu par de rares aperçus, — l'étoffe d'un vrai journaliste et ne fera que grandir. Il n'a pas dit comme l'auteur mordant des *Quatre Coins de Paris,* Léon Chapron : « Moi écrire! à quoi bon? un gazetier de plus! il y en a déjà trop! » La vie du journal n'exclut pas les travaux sévères, il les réclame au contraire, si l'on fait carrière du journalisme. Que M. Jules Peuvergne s'at-

1. Le *Pamiers républicain* devait devenir la *Démocratie de l'Ariège*, en 1884, *la Démocratie illustrée*, en 1886. M. Jules Peuvergne est aussi le secrétaire de la rédaction au *Midi industriel*, organe spécial des intérêts matériels du Midi et du Sud-Ouest; il y donne des articles scientifiques et techniques sur les questions qui intéressent l'industrie, le commerce et l'agriculture de la région.

tache à préserver notre presse départementale de la dégénérescence qu'amènent l'avilissement des polémiques et l'échange des grossièretés et des injures personnelles. Il semble l'avoir promis dans le *Pamiers républicain* du 30 septembre 1883 : « Notre journal sera un journal de lutte courtoise et digne. Il respectera ses adversaires, ne s'engagera pas dans des querelles de personnes. »

Toutefois, lorsqu'on ouvre la collection du journal *la Démocratie de l'Ariège* (*Pamiers républicain* transformé), période de l'année 1884 *tout entière*, on s'aperçoit des luttes incessantes auxquelles s'est trouvé acculé M. Jules Peuvergne par les circonstances, questions électorales, élections municipales ou communales de Pamiers, élections des délégués sénatoriaux. Croyant d'abord qu'il ne serait tenu qu'à un rôle placide d'exposition de doctrines et de principes, notre intransigeant s'est vu engagé dans des discussions locales quotidiennes, et il a dû poser son programme qui est celui d'une politique absolument radicale. « Il y a une lutte implacable de partis, dit-il : d'un côté l'opportunisme officiel, de l'autre la république vraie. » « Si la personnalité du rédacteur en chef de la *Démocratie* a été quelquefois en vue, elle ne s'est produite que dans les moments les plus difficiles, aux postes les plus périlleux, sans souci d'intérêt, et pour faire face aux ennemis de la république[1] ». Il déclare que « les républicains de l'Ariège ne tremblent pas, qu'ils vont droit à l'ennemi, et que si on mange du républicain, on en meurt[2] ».

M. Jules Peuvergne, qui a l'œil et l'oreille à tout, nous rappelle un peu, par son activité, le temps de ces vaillants journalistes, les Armand Carrel, de Girardin, P. Pagès de

1. Voir la *Démocratie de l'Ariège*, chronique ariégeoise, *Explications nécessaires* (fin de décembre 1884).

2. *Ibid.* 30 novembre 1884.

l'Ariège, Armand Marrast. Aucune coalition ne lui échappe, aucune question ne le trouve indifférent : la guerre de la Chine et du Tonkin, le congrès de Versailles, les idées de conquête, la susceptibilité la plus jalouse autour du suffrage universel, la loyauté, la probité et l'honneur politiques, les rapports du clergé et de l'État, la question du budget des cultes, remplissent successivement les colonnes de son journal. M. Peuvergne est un lutteur qui semble toujours prêt à la polémique, et son style est franc, énergique, d'une lucidité précise et forte. Il en appelle « à la pacifique mitraille des bulletins de vote ». Il s'écrie : « Il faudrait être triplement cuirassé de cynisme ou bien follement téméraire pour oser affronter le mépris, l'indignation et peut-être la colère du peuple » ; et quand il parle du budget des cultes, il ne montre aucune envie de sauver la subvention que l'État accorde, dit-il, au « parti de la *contre-révolution* ». Il comprend le Concordat parmi « les destructions nécessaires », et cette destruction est pour lui « une idée républicaine[1] ».

La profession de foi de M. Jules Peuvergne, au 6 janvier 1884, révélait l'homme. Il avait voulu prendre place dans la presse radicale. Son *Pamiers républicain* avait été son journal d'avant-garde et de lutte énergique. Il ne voulait point ménager ses critiques aux actes politiques ou administratifs qui ne lui sembleraient pas républicains et démocratiques.

Du reste, quoique plus jeune et moins expérimenté, il n'hésitait pas à s'asseoir à côté du vieux et solide vétéran des luttes politiques, M. Amiel. C'est dire que MM. Laisant et Clémenceau sont peut-être pour lui des dieux, s'il ne va point jusqu'à identifier les mots *république*, *anticlérica-*

1. *La Démocratie* du 14 septembre 1884.

lisme, avec *guerre au christianisme*. Bien que les libres penseurs ne reconnaissent que la raison comme principe dirigeant, il est probable que M. J. Peuvergne ne prétend pas en avoir le monopole, d'autant plus qu'un journaliste parisien, — ce qu'il y a de plus attaché aux doctrines libérales et à la raison pure, — confesse que, même chez les positivistes, chez les libres penseurs absolus, l'imagination joue un grand rôle en prenant la place de la raison [1]. Devient-on infaillible en devenant démocrate ?

Nous devons apprécier la manière dont M. Jules Peuvergne s'acquitte de ses fonctions de journaliste. Il donne des coups et il en reçoit, en frappant à droite et à gauche. Il ne flotte pas au hasard ; il sait, quand il y a lieu, n'être pas gouvernemental ; mais il soutiendrait au besoin toute administration contre laquelle s'élèveraient d'absurdes ou d'injustes inimitiés. Nous pensons que M. Peuvergne ne voudrait pas s'aigrir, mais le peut-on dans le domaine de la politique ? Le temps modifiera-t-il la rude crudité de quelques-unes de ses opinions, lui donnera-t-il le sentiment de certaines nuances, raillées par M. Laisant, vantées par M. Renan ? C'est l'affaire de l'avenir. Mais il est sûr que

1. « Il n'est pas dans la nature de l'esprit humain, même quand il s'applique à l'étude des faits ou aux spéculations mathématiques les plus sévères, de rester enfermé dans les limites de l'utile et du nécessaire. Il y a beaucoup d'imagination dans les mathématiques....... Les études de la nature vivante sont plus forcément liées à des observations et à des faits ; mais là encore, l'imagination joue son rôle ; car elle s'acharne à relier tous les faits connus à des synthèses hasardeuses ; elle reconstruit des mondes oubliés avec des matériaux insuffisants ; elle prétend arracher à la création ses secrets les plus intimes. Quand on lit des ouvrages dits de vulgarisation où l'on expose les doctrines les plus récentes, les découvertes de la paléontologie, de la géologie, celles même de l'astronomie, on est sans cesse frappé de voir combien le goût du merveilleux a d'empire sur les esprits, et avec quelle facilité ceux qui ont sans cesse à la bouche le mot de science positive, se laissent aller à des conclusions et à des théories générales qui sont tout ce qu'il y a au monde de moins positif. » (A. Vernier, *le Temps* du 6 janvier 1885.)

M. Peuvergne ne veut ni des importations anglaises, ni des importations américaines. Il veut qu'en France nous restions Français. Comment, en cela, le blâmer ?

Nous n'avons à suivre M. J Peuvergne ni dans la position qu'il a prise entre les chrétiens et les non-chrétiens [1], ni dans la crise économique, ni dans la question ouvrière. Qu'un publiciste se décide entre les autoritaires et les libéraux, on ne voit pas trop clairement pour cela si son attitude est absolument logique, et s'il ne s'est pas égaré, comme des milliers d'autres, dans de funestes malentendus. Les droits de la science pure ! Soit. — Les droits de la science libre, de la libre recherche, de la science qui ne reçoit le mot d'ordre de personne ! Soit. — Mais qui donc ne reçoit aucun mot d'ordre ? N'y a-t-il aucun mot d'ordre dans la famille, dans la tribu, dans la cité, dans l'État, dans les républiques, dans les monarchies, sous les drapeaux du libre examen, comme sous les tentes des autoritaires ? Qu'est-ce qu'un programme révolutionnaire ? Qu'est-ce qui fait la base de toute association, de tout groupe politique, de tout journal ? Pourquoi celui-ci jure-t-il par Michelet, celui-là par Edgar Quinet, cet autre par Gambetta, par Blanqui, etc. ? La fantasmagorie, indépendamment de toute civilisation, ne plane-t-elle pas, pour les trois quarts, sur toute la fourmilière humaine ? — Mais Jules

1. On sait le sens que les penseurs non chrétiens attachent aux enterrements civils, ce qu'ils veulent quand ils isolent de la sorte le défunt des cérémonies chrétiennes. Le cimetière devient une école, un amphithéâtre, un forum, et le cadavre une tribune de guerre. Il est bien pénible, pour les croyants, d'y entendre donner pour le grand *idéal* de la vie, quant à son meilleur usage, l'application *à mériter un bel enterrement.* Sans doute, le publiciste ariégeois qui a employé cette formule, et dont M. J. Peuvergne vénère l'expérience, a voulu dire que la beauté des enterrements civils répondra à la beauté des vies pures et honnêtes. Mais quoi de plus étrange déjà que ce rapprochement de mots et de formules : *le meilleur usage de la vie... mériter un bel enterrement ?* (Voir le discours de M. Amiel sur la tombe de M. Osmin Rousse, décembre 1884.)

Peuvergne a été jugé par ses pairs : « Il a la perception prompte, le coup d'œil juste, une facilité prodigieuse de plume et une habileté audacieuse de tactique qui étonne et confond les plus expérimentés[1]. »

XI. — *Ernest Escande-Voltan*[2]. — Nous avions tracé sur ce publiciste ariégeois, avant 1886, les lignes suivantes :

M. Escande-Voltan a eu, comme journaliste, son heure de fortune ; ses articles de presse étaient de ceux qui se font lire dans tous les camps, parce qu'ils portent le cachet authentique d'un beau talent. Pourquoi le publiciste ariégeois a-t-il disparu comme un météore? D'ailleurs, avec le goût littéraire, avec une saveur de personnalité méridionale, il avait le savoir-vivre. M. Escande-Voltan semblait dire, comme M. de Cormenin autrefois : « Je n'ai jamais haï personne, et ne puis comprendre comment l'on ne pourrait pas parfaitement s'estimer et même s'aimer, à cause que l'on ne partage pas les mêmes opinions religieuses ou politiques. » C'est indiquer que le publiciste de Rieux n'est ni pour l'outrance des idées, ni, dans les rapports habituels de la vie, pour un trop grand américanisme de manières. Il est de cette période du journalisme français où les polémiques pouvaient aller jusqu'aux coups d'épée, mais non jusqu'aux injures ignobles. Il n'admettait pas davantage que, lorsqu'on a l'honneur d'écrire dans un journal, la politique puisse couvrir de son pavillon banal une marchandise littéraire, médiocre et pauvre.

On a pu dire qu'en politique la meilleure des lignes pour un écrivain de gazettes était de n'en pas avoir. M. Es-

1. Edouard Descola, dans l'*Écho pyrénéen* d'août 1885.

2. Maire de Rieux (Ariège), membre de la Société de géographie de Toulouse. Il écrit dans les journaux de Paris, de Toulouse et dans ceux de l'Ariège.

cande-Voltan ne pouvait souscrire à un programme qui conduit au *protéisme*. C'est pourquoi, lorsqu'il a fondé lui-même les *Annales de l'Ariège, semaine démocratique*[1], il ne dit pas seulement — avec tout l'esprit du monde — ce que c'est que fonder un journal, à quelle lourde et périlleuse besogne on se résigne, il fait aussi sa profession de foi dans une langue abondante dont il faut reconnaître l'élégance. Il est de l'école humanitaire philanthropique, attachée à détruire les barrières qui empêchent les peuples de s'unir dans un commun amour ; il est, nous dit-il, « du grand parti qui fait se rencontrer dans une même communion Anacharsis Clootz et le doux gallo-romain Bernardin de Saint-Pierre ».

A la manière dont M. Escande-Voltan aborde toute question, à l'instinct qui le dirige vers les idées généreuses, chevaleresques et justes[2], ou vers les entreprises vastes et dignes de la grandeur nationale[3], on devine quel publi-

1. Les *Annales de l'Ariège* ont vécu du 29 avril 1884 au 27 mai de la même année. Elles ont cessé après le quatrième numéro, probablement parce que les fonds sur lesquels on comptait ne sont pas arrivés, ou pour une autre cause. On avait adopté la forme d'une revue in-4°. On eût pu aisément relire plus tard la collection du recueil, réunie en volume.

2. Dans une pétition à la Chambre des députés, M. Escande-Voltan demandait : 1° l'abrogation de la loi du 6 frimaire an VII ; 2° l'entretien aux frais de l'État des bacs desservant les routes nationales, départementales et les chemins vicinaux, et l'entretien par les communes des bacs établis sur les chemins ruraux. M. Escande avait déjà rompu plus d'une lance sur cette question historique du privilège seigneurial d'établir autrefois un bac, et de percevoir la rétribution du passage.

La commission de la Chambre ordonna le renvoi au ministre des travaux publics.

3. M. Escande-Voltan a envoyé (21 août 1884) une adresse au conseil général de l'Ariège, sollicitant l'adhésion officielle de nos représentants en faveur de l'avant-projet du *canal des Deux-Mers*, suivant parallèlement les Pyrénées, dressé par la Société d'études des travaux pyrénéens. Il s'agit de l'union maritime de l'Océan avec la Méditerranée. Une voie de navigation internationale ferait passer par l'Ariège et les pays voisins tout le transit de l'Orient, en annihilant Gibraltar. M. Escande-Voltan n'oublie pas le côté

ciste il aurait fait, s'il avait continué de donner son temps, son activité d'intelligence et sa plume au journalisme. Nous aurions eu peut-être en lui un de ces journalistes à grande allure, tempéré dans ses thèses, coloré et chaud d'imagination dans la forme. Nous croyons qu'il aurait donné à la presse départementale un sérieux concours.

M. Escande-Voltan montre de ces ténacités fidèles qui semblent l'accompagnement nécessaire du journalisme moderne, devant protéger et défendre tout l'entourage d'un journal, hommes et choses, ligne politique adoptée et rédacteurs chargés chaque jour de la soutenir par leurs articles de presse. Lorsque M. Paul Bert fut chargé d'une mission au Tonkin, en qualité de résident général, cette mission, diversement appréciée, ne semblait pas répondre à des nécessités coloniales. Aussitôt M. Escande-Voltan de prendre la plume, et de féliciter « cet homme de science et de politique, de libre pensée et d'administration », d'avoir accepté ce qu'il appelle l'apostolat de l'organisation de l'Indo-Chine [1].

Telles sont les réflexions qui nous furent inspirées par la rapide apparition de M. Escande-Voltan dans le journalisme, et par sa retraite. Mais notre valeureux écrivain était destiné à reparaître sur la brèche ; et, dès la fin de

stratégique de ce projet grandiose. Riquet pensa au commerce et à l'industrie ; le canal maritime resserré entre les Pyrénées serait un abri inexpugnable pour notre marine. Elle pourrait dans les vingt-quatre heures s'élancer, soit dans l'Océan, soit dans la Méditerranée, selon les besoins de la stratégie.

Le conseil général de l'Ariège, à l'unanimité, émit le vœu que cet avant-projet fût soumis aux enquêtes.

M. Escande-Voltan a adressé aussi aux Chambres, sous forme de pétition, un projet de loi sur les *préfets militaires*, représentants de la nation, qui seraient délégués, en temps de guerre, auprès de chaque général commandant une division. (Communication adressée au *Petit Républicain* de Toulouse.)

1. Voir le *Petit Républicain* de Toulouse du 18 ou 19 janvier 1886.

février 1886, il passait à la tête du journal *l'Avenir de l'Ariège*, dont il a transformé le titre en l'*Avenir de l'Union ariégeoise*. Il a voulu que cette feuille fût, pour le parti républicain, un organe représentant la concentration de toutes les forces démocratiques, et il y a répété la formule de sa foi philosophique et de son mysticisme humanitaire. Le publiciste de Rieux appartient à ce parti éclectique « qui entoure de sa vénération tous ceux dont le cœur chérit les enfants des hommes, depuis le divin Nazaréen mort sur le Golgotha, en nous léguant sa lumineuse maxime : « Aimez-vous les uns les autres », jusqu'à l'héroïque Millière, qui tomba innocent sous les balles idiotes, les yeux pleins de pitié, en lançant à l'univers étonné, du haut des marches du Panthéon, le cri de l'avenir : « Vive l'humanité ! »

On peut repousser, et à bon droit, plus d'une des opinions du publiciste de Rieux, on ne lui contestera pas une imagination ingénieuse et inventive, un esprit fertile et flexible, enfin une grande puissance d'assimilation intellectuelle, car il est bientôt prêt pour les questions si variées que le journalisme quotidien fait éclore. De même qu'il n'entend recevoir de personne des opinions toutes faites, de même aussi il n'a garde de vouloir imposer aux autres ses propres opinions. Sitôt sa profession de foi faite, le rédacteur de l'*Avenir de l'Union ariégeoise* saisit par les cheveux, pour ainsi dire, la question de l'*enseignement national*, le 3 mars 1886. Son article est sensé : « Le salut et l'avenir de la France dépendent de l'instruction et de la moralisation de ses enfants. » Cela est facile à concéder. On concédera moins aisément qu'il y ait sécurité entière dans quelques-unes des nouveautés des modernes expérimentateurs, qui font leurs essais sur les jeunes écoliers. En rappelant que MM. de Lamennais[1]

1. *Avenir de l'Union ariégeoise* du 3 mars 1886.

de Montalembert, Lacordaire, demandaient, en 1830, la liberté absolue pour tous les cultes et la séparation de l'Église et de l'État, M. Escande-Voltan, à qui cette réminiscence semble piquante, n'a pas réfléchi qu'aujourd'hui les libéraux de 1830 ne demanderaient plus cette séparation ; car, dans leur pensée, les catholiques auraient eu, après la séparation, une réelle, loyale et entière *liberté* d'action; ce qu'on est loin, il semble, de pouvoir espérer aujourd'hui.

Il n'en est pas moins vrai qu'en alimentant chaque semaine son journal par des articles importants, M. Escande-Voltan fait revivre dans le pays de Foix le temps des Fonfrède, des La Guéronnière. Il touche à beaucoup de questions sans que son savoir et sa compétence soient en défaut. Il a des idées sur beaucoup de choses, et ses arguments défilent devant les thèses qu'il soutient comme des troupes à la voix du commandant. Il a plusieurs articles sur la question militaire [1], qu'il mène tambour battant. Il se révolte, en pensant que le régime des casernes « a plutôt l'air d'avoir été combiné pour réprimer les dangereuses explosions des scélérats de la chiourme, que pour réglementer cette noble, vaillante, intelligente et généreuse jeunesse française ». Il veut que l'armée prétorienne disparaisse pour faire place « à la nation armée, impropre à la conquête et aux boucheries de guerres civiles [2] ». Il a une dent de lait contre l'usage du salut militaire, qu'il trouve bon aux heures de service ; hors de là, il ne veut point que le citoyen soldat soit aux aguets pour savoir s'il passe dans la rue un sous-officier, un rengagé, un officier qu'il faudrait saluer [3]. Sa phraséologie sait prendre ces

1. L'*Avenir de l'Union ariégeoise* des 2 et 30 mars 1886.
2. *Ibid*, 30 mars.
3. *Ibid*, 2 mars.

allures ondoyantes et indécises, qui permettent à un journaliste de toucher aux questions de théologie, sans trop s'attirer des querelles d'orthodoxie; il parle de « l'idéal *indéfini* que l'on nomme *Divinité*[1]. » (Oh !!) — Il rappelle les paroles arrachées par les vendeurs du temple au Christ, qu'il nomme « le fondateur de la *philosophie* chrétienne[2]. »

On remarque avec quelle aisance cet esprit passe des questions intérieures aux questions de politique étrangère et de diplomatie française[3]; comment il considère avec la hardiesse moderne les destinées du christianisme modifiées, selon lui, du jour qu'il recevait la puissance temporelle et politique[4]; comment il descend ensuite de ces hauteurs de la philosophie historique pour soulever de simples questions de réforme postale[5]. Mais, que ce soient questions intérieures ou extérieures, c'est partout l'homme ardent qui n'embrasse pas une cause à demi. Il dit, à propos de la Turquie et de la question grecque soulevée en 1886 : « Constatons que le Turc est immuable dans ses déprédations et sa férocité. Prenez-le au lendemain de l'hégire, prenez-le cejourd'hui 12 mai 1886, c'est toujours le même fauve lubrique et carnassier. A la bataille de Nicopolis, Bajazet fait scier entre deux planches les prisonniers et les blessés. Après l'assaut de Plewna, Osman-Pacha fait massacrer tous les Russes qui n'ont pu se traîner dans la déroute. Durant toute la nuit, racontait un survivant, on n'entendait dans la plaine que les hurlements de douleur des malheureux que les bachi-bousouks coupaient par morceaux.

1. Article *les Vendeurs du temple*, dans l'*Avenir de l'Union ariégeoise* du 11 mars 1886.

2. *Ibid.*

3. Voir la *République de l'Ariège* du 15 mai 1886; -- l'*Avenir de l'Union ariégeoise* du 9 mai, article *la Soupape;* et du 13 mai 1886, article *le Cimeterre.*

4. L'*Avenir de l'Union ariégeoise* du 11 mars 1886.

5. *Ibid.*, 27 mai 1886.

« Comment peut-il y avoir, surtout en France, d'honnêtes gens qui sympathisent avec cette vermine dangereuse que l'on appelle le monde musulman ? Comment peut-on oublier que ce ramassis de voleurs et d'équarrisseurs de chair humaine est, par tempérament et par fanatisme, réfractaire à toute civilisation ; que jamais on ne vit un Turc, — même élevé dans nos lycées avec des condisciples européens, — se dépouiller, dans le fond de son cœur, du mépris absolu et de la haine de tout ce qui n'est point sectaire de Mahomet, et qu'en dehors de leurs coréligionnaires tout n'est, pour ces brigands asiatiques, que chiens et giaours, dont le meurtre est chose agréable au Seigneur? »

XII. — M. *Baille* est un ancien publiciste qui donnait jadis des études aux journaux, mais dont les soucis d'une grande entreprise industrielle absorbent aujourd'hui les légitimes sollicitudes [1]. Néanmoins, il redevient journaliste à son heure, à certaines époques de sa carrière. On raconte que Marivaux, critique et moraliste, s'était fait journaliste à deux époques de sa vie, par exemple après la banqueroute de Law. Il écrivit pour gagner quelque argent. Si M. Baille a inséré dans l'*Ariégeois* divers articles qui avaient de la portée, c'est que l'art est son mobile unique. Les lecteurs ne dédaignent pas la bonne fortune d'avoir affaire à un ingénieux et charmant esprit.

M. Baille a la sagesse d'éviter la politique et les discussions dans le journal. Écrire quelques pages où il y ait de la grâce, de la science historique, des descriptions de paysages, des narrations, des études critiques, voilà son ambition. Mais s'emporter contre l'un ou l'autre, « batailler contre Dieu et le diable, se faire des ennemis dans tous

1. M. Baille est le propriétaire actuel d'une grande minoterie à Crampagna, entre Pamiers et Foix.

les camps et se brouiller, par métier, avec des hommes avec qui l'on serait fait pour vivre en harmonie », le publiciste de Crampagna n'estime guère cette besogne.

M. Baille est l'auteur des articles qui parurent dans l'*Ariégeois*, en 1879 et 1880, sous le titre de *Galerie espagnole*. Il mettait sous les yeux du lecteur quelques types et quelques épisodes pris dans tous les rangs, et assez accentués pour qu'on pût se faire une idée des caractères et des mœurs espagnols à une période déterminée de l'histoire. Rien d'étrange et d'original comme l'enlèvement, sur une grande route de l'Estramadure, d'une danseuse, la célèbre Mata Florida, de Madrid, qu'on entraîne au couvent de Saint-Just. On voulait la voir danser ; elle dansa dans le réfectoire des moines : « Je danserai pour vous, dit-elle, et vous prierez pour moi. »

L'auteur dit qu'il a puisé les éléments de ses nouvelles et de sa galerie dans des documents authentiques. Nous ne discuterons pas ces documents. Il est certain qu'on goûta ces articles remplis d'intérêt et de talent. On reproche souvent aux Espagnols ce regrettable mélange de religion et de licence plus que mondaine. N'épluchons pas la tendance française à charger les mœurs espagnoles. Il est indubitable que le publiciste de Crampagna connaît le secret de plaire à son public, qu'il a l'étoffe d'un romancier et d'un auteur dramatique par la manière d'arranger les situations et les épisodes. Nous connaissons, en dehors du journalisme militant proprement dit, plus d'un publiciste de Paris dont M. Baille serait l'émule. Il excellerait « dans la besogne calme d'un courriériste parisien des journaux illustrés, causeur familier, enjoué, habile à conter une nouvelle à la main ou à condenser un petit roman en cinquante lignes ». Mais son talent semblait né pour de meilleures destinées. M. Baille, qui est, d'un côté, l'homme de la rêverie, est aussi l'homme

de l'archéologie, de l'histoire et de l'art. Possesseur d'un antique château féodal, il ne pouvait résister au besoin des recherches. M. Baille a refait l'histoire du château de Crampagna qui semble dater du temps des croisades, avant le douzième siècle, et que les légendes du pays font remonter au règne de Roger-Bernard, en lui donnant pour fondateur un des neveux de ce comte, le célèbre chevalier Pierre, fils de la belle Adélaïs. Après avoir donné la description de ce château, situé sur un mamelon, au bord de l'Ariège, à la jonction de deux vallées, et qui était à la fois une forteresse et la demeure d'un puissant baron, notre publiciste rappelle les passages des vieilles chroniques du treizième siècle et des siècles suivants, où Crampagna est mentionné. Il insiste surtout sur le quatorzième siècle, parce que le château de Crampagna joua un rôle vraiment historique dans les guerres de religion. Depuis cette époque, le château était entré dans la maison du sire d'Audou, marquis de Léran, pour passer plus tard, par des alliances, dans la famille de Gallard-Terraube, qui en a été le dernier possesseur.

Il faudrait pouvoir suivre M. Baille, après quelques pages d'architecture et d'histoire, s'engageant, à propos de son vieux château féodal et de son passé historique, dans un vif parallèle entre l'époque seigneuriale et l'époque industrielle moderne. Le contraste est, en effet, saisissant. Nous ne pourrons que résumer les impressions elles-mêmes du fondateur du Crampagna actuel. Ce qu'était autrefois ce château gothique, lorsque la féodalité exerçait de la compression, ce qu'il est aujourd'hui avec l'expansion qu'il a donnée aux intérêts généraux, devait faire penser un publiciste comme M. Baille.

On ne devait pas demander aux anciens châteaux des barons féodaux l'impulsion qui se nomme aujourd'hui le mouvement civilisateur et fécondant; ils ne pouvaient

guère attirer autour d'eux des éléments d'industrie ; cette époque n'était pas mûre pour les derniers progrès de l'activité humaine. Si c'est l'agglomération des habitants qui amène les échanges et l'exercice des arts indispensables, la féodalité, obligée de s'appuyer sur la force brutale, ajournait inévitablement les conquêtes de la sociabilité par la vie commune. D'ailleurs avait-elle ces tranquillités et ces instincts qui lui eussent fait deviner les richesses que cachait la nature de ce point privilégié des montagnes, dans ce bassin de Crampagna, entre Varilhes et Foix, orné d'une végétation luxuriante et offrant, dans les limites de sa perspective, des montagnes, des vallées et des villages semés çà et là « comme des perles sur des tapis orientaux » ?

Nous voudrions faire ressortir le rôle de celui qui a fait de Crampagna un centre industriel. Lui-même n'était qu'une sorte d'agent de ce génie moderne qui a donné aux choses, aux personnes et aux lieux une véritable transformation. On a vu un homme, seul, réduit à ses ressources personnelles, n'hésitant point devant les sacrifices d'intérêt, et par la seule énergie de sa propre volonté, posant les bases d'un grand centre d'industrie au pied du château seigneurial, et à quelques mètres de la grande route. L'Ariège roulait ses eaux à travers un sol riche et fécond; des voies de communication s'ouvraient en perspective de toutes parts ; une position incontestablement avantageuse s'offrait à la spéculation.

Les nouvellistes et les écrivains économistes ont trouvé ici matière à panégyrique, dans le courage du nouveau fondateur de Crampagna ; car ce citoyen intrépide, simple particulier, n'a reculé ni devant la grosse affaire de la construction d'un pont[1], entreprise par lui seul, sans sub-

1. Pont de trois arches en pierre de taille, qui a été cédé *gratis* au département de l'Ariège par le propriétaire des usines et du château.

sides et sans allocations, ni devant celle d'une route, d'une grande voie de communication que le pont entraînait avec lui[1]; ni devant les opérations difficiles et dispendieuses que commande l'aménagement ou l'emploi d'un moteur des plus puissants et des plus économiques, l'eau d'un fleuve, d'une rivière[2].

Ainsi, grâce à l'initiative individuelle, des usines, des fabriques, des manufactures qui occupent des milliers de bras, qui font naître l'aisance, s'élèvent comme par enchantement sur un terrain naguère désert et dépourvu de communications. Une population ouvrière trouve des aliments d'activité là où, depuis des siècles, il n'y avait que l'éparpillement des populations rurales et la misère. Dans un court espace de temps, le château de Crampagna, après avoir été, pendant des siècles, un symbole de défiance jalouse et d'isolement pour les populations, est devenu un centre d'industrie, de travail et de vie[3].

XIII. — Nous n'avons pas épuisé notre énumération, car nous devons inscrire encore M. *Ferbeyre*, publiciste emprunté à la presse toulousaine, rédacteur en chef du *Petit*

1. Il fallait mettre en communication les nombreux habitants des deux rives. Sous l'impulsion de la même idée généreuse, s'est effectuée une route qui traverse en quelque sorte en diagonale la carte de l'Ariège.

2. On a élevé une chaussée au milieu du torrent; on a creusé un puissant canal d'une abondance considérable qui alimente en ce moment une minoterie servie par 11 moteurs, une scierie, une fabrique à plâtre.

3. De grandes routes se croisent dans tous les sens à Crampagna. La ligne du chemin de fer vient stationner aux portes de cette colonie naissante; la prospérité grandira avec le concours du capital et du travail.

A l'heure actuelle, le propriétaire-fondateur de la belle minoterie de Crampagna vient d'établir, sur sa propriété, une usine hydraulique pour la fabrication des céruses et couleurs broyées, délayées et en poudre, bases essentielles de la peinture en bâtiment, cette branche éminemment artistique du constructeur, du maçon. On parle de la perfection chimique des produits de cette usine, grâce à des procédés améliorés de fabrication.

Ariégeois[1]; M. *Cambus*, directeur politique du *Réveil de l'Ariège*, journal conservateur[2]; M. *Silvio Paoli*[3], libre penseur que l'*Avenir de l'Ariège* exaltait, auteur d'une étude sur Mirabeau, qui a étéremarquée; jeune compatriote distingué d'intelligence, passionné pour l'étude, et dont nous ignorons le vrai nom; M. *Victor Théron*[4], qui a écrit d'une manière intermittente dans les journaux de l'Ariège et faisait paraître, en décembre 1872, quelques pages sur la situation sortie de la crise qui faillit emporter une première fois le gouvernement de M. Thiers; M. *Albert Vauthier*, qui dirige à Paris un journal satirique appelé *la Vadrouille*[5]; M. *Marcaillou-Lépine*, vétéran de la presse parisienne, directeur du journal l'*Observateur*[6]; M. *Léon Dumarc*, directeur du *Petit Fuxéen*, auquel s'est jointe l'*Ariège républicaine*, qui veut réaliser en fait l'union des républicains du département de l'Ariège, en laissant à chaque groupe l'indépendance la plus absolue[7]; M. *Jules Gré-*

1. Journal qui paraît à Pamiers, et dans lequel M. Ferbeyre a soutenu, non sans contradiction, la nuance opportuniste.

2. Nous avons lu dans cette feuille un article assez sage sur la *Danse des écus* et la *Question de nos dépenses*.

3. « C'est dans le sang de Coligny que la *libre pensée* prit naissance », dit ce jeune homme... il rappelle la date du 24 août 1572. Réalisme, vivacité d'imagination, amour du pittoresque, c'est bien un jeune Ariégeois dont le sang bouillonne.

4. Notaire à Lavelanet. Il écrivit à MM. les députés de l'Ariège, le 1er août 1873; il les priait, en son nom et en celui d'un groupe d'électeurs, de déposer à la Chambre une proposition pour la formation d'une vraie Constituante.

5. Il préparait une nouvelle ariégeoise qui devait avoir pour titre : *Les deux cents faux-cols de Théophile* (le journal *la République*).

6. Cet Ariégeois s'est fait remarquer à un banquet en juin 1882; c'était le troisième banquet de la Société amicale des Ariégeois à Paris. Il parla chaleureusement sur la nécessité de resserrer les liens fraternels entre compatriotes.

7. « Nous ne voulons pas être habile, a dit M. Dumarc; à force d'être adroit, on devient maladroit. » « Je suis né français, je ne me résignerai pas à jouer le rôle d'un sujet russe. » — Il demande que tous les républicains se mettent d'accord pour un minimum de programme.

goire, qui, après avoir été un polémiste brillant, s'adonne au culte des sciences naturelles, sans perdre son talent réel d'écrivain[1]; M. *Eychenne Tiburce*, qui fut rédacteur du *National*[2], se distingua pendant la campagne de 1870, et qui est ou a été chancelier du consulat de France à Port-Saïd, puis consul au Caire; M. *Cypriani*[3], jeune homme qui envoya des articles d'érudition littéraire et de critique esthétique dans la *République de l'Ariège*, mais qui n'est pas du département; M. *Pellissier*, Ariégeois qui n'habite pas le département, attaché à l'Université, et qui communique à la presse départementale des extraits de ses livres concernant des questions spéciales[4]; M. *S. Alquié*[5], de

1. « Il eut, dit l'*Ariège hebdomadaire* du 9 décembre 1883, lorsqu'il était dans la politique militante, des amis dévoués et des ennemis implacables. »

2. On se souvient de l'incident du Neubourg. M. Gambetta, président de la Chambre, venait de prononcer une harangue. On allait rentrer à Paris. M. Eychenne et M. Joseph Arnaud de l'Ariège, secrétaire particulier de M. Gambetta, eurent une querelle à Pont-l'Évêque, à propos de rien, de ce que l'un voulait passer avant l'autre pour déposer une dépêche au télégraphe. Il fut question de duel; M. Gambetta apaisa l'altercation; néanmoins des témoins furent constitués. Tiburce Eychenne, disait le *Républicain du Sud-Ouest*, a une plume doublée d'une épée qu'il eût vaillamment croisée avec M. Arnaud.

3. M. Guy, fils de l'inspecteur d'académie; il écrit sous le pseudonyme de Cypriani.

4. Peut-être cet auteur érudit nous donnera-t-il un jour une histoire de la presse dans l'Ariège, comme M. Laber donna, en 1831, une histoire de la presse et des pamphlets depuis François Ier jusqu'à Louis XIV, comme M. Eugène Hatin a publié en 1859 une histoire politique et littéraire de la presse en France.

5. Tout jeune encore, S. Alquié perdait les avantages de sa bourse de lycéen à cause de ses tendances républicaines. Étudiant à Montpellier, il fut compromis différentes fois, toujours pour cause de républicanisme, tantôt à côté de Chabaud, de Mirepoix, de Jules Troubat, une autre fois à côté d'Achille Wores. Plus tard, en Afrique, secrétaire d'une colonie pénitentiaire de transportés, il perdit son avenir à l'armée pour avoir essayé de leur rendre la proscription moins amère. Sous Napoléon III, ses relations politiques, ses écrits et ses actes lui valurent la prison. Attaqué en 1868 par les journaux opposés à ses idées, il obtenait par là — il le dit lui-même — un certificat de républicanisme. Sous le seize mai, il était attaché à un journal dont la vente était interdite sur la voie publique. (Voir l'*Ariège républicaine* du 18 septembre 1881.)

Lavelanet, rédacteur en chef de *la République* et de *l'Ariège républicaine*, qui avait antérieurement fondé le journal *la Montagne*, dont la publication fut suspendue au bout de trois mois, après une condamnation de son directeur, radical en politique, qui pense que, pour « abolir le despotisme gouvernemental, il faut commencer par rendre impossible le despotisme local des maires [1] ».

Que de talent dépensé par M. Alquié et par les autres journalistes que nous venons d'énumérer! Que de fatigues bravement acceptées! Sans doute, nos Ariégeois n'ignorent point l'importante place que le journaliste tient dans la société contemporaine; un Chinois lettré, un ex-attaché militaire à l'ambassade de Chine à Paris, le colonel Tcheng-Ki-Tong, nous l'apprendrait, si nous l'avions oublié [2]. Est-ce là ce qui anime leur courage, alimente leur verve et soutient leur patience? Pour attaquer ceci, défendre cela, justifier celui-ci, gourmander cet autre, et recommencer chaque lendemain, pour se croire obligé de traiter les uns de « spécimens des produits hybrides de l'hermaphroditisme moral », les autres de « ventrus, rapaces de la secte orléaniste, corrompus voraces de la faction badingueusarde, décavés du carnaval des monarchies bâtardes », et ceux-là encore d' « Auvergnats politiques sans sexe, ignoble queue de la juiverie ploutocrate et du monopolisme industriel [3] », suffit-il d'un tempérament ordinaire? Ne faut-il pas un aiguillon, un feu sacré, une obsession, le démon de la vengeance, la prétention, comme parle le colonel Tcheng-Ki-Tong, de créer une opinion dans le public, le besoin de détruire une idole ou la passion

1. L'*Ariège républicaine* du 7 septembre 1884, article auquel le journaliste de Lavelanet avait donné ce titre : *Républicanisons les communes.*
2. Voir la *Revue des Deux-Mondes* du 1er juin 1884.
3. Article de S. Alquié.

de se dévouer aux intérêts généraux menacés ? Serait-on dominé par la préoccupation qui poursuivait l'auteur de l'*Assommoir* sur le compte des « plumitifs, » qu'il regarde comme plus puissants que les hommes d'action, ou du moins comme exerçant une influence plus profonde et plus durable sur l'opinion ?

Il nous reste encore des noms à consigner dans ce chapitre, car notre liste n'est pas close encore. Les Maisse, sous-intendant militaire en retraite, Paul Bordes, Paul Duché, Théophile Delcassé, l'abbé Rauzy, Philippe Bedel, J.-B. Amiel, R. Cambus, l'abbé Périssé, Étienne Galy, Abel Blazy, Julien Dumas, Élie Montagné, de Malroux, ont mis la main au journalisme avec conscience, mais non sans talent. Par eux l'Ariège montre, en ce qui la concerne, que, si l'opinion mène le gouvernement, le journaliste, jusqu'à un certain point, mène l'opinion, principalement quand le lecteur se livre d'une manière continue et exclusive à un seul et même journal.

Nous commencerons par ceux qui ne sont que journalistes d'occasion, par intermittence, à une époque de leur vie, et aborderons ensuite ceux qui appartiennent au journalisme d'une manière permanente et par profession.

XIV. — M. *Paul Bordes*[1], de Foix, a été quelques années rédacteur en chef de *l'Ariégeois*, et il se faisait remarquer par la gravité de ses articles, par le ton courtois et modéré de sa polémique.

1. M. Bordes, qui avait d'abord été dans l'enseignement, a occupé, plusieurs années, le poste de vérificateur des poids et mesures. Après cela, nous le trouvons publiciste à Foix, donnant dans l'*Ariégeois* des articles nourris de science, écrits dans un style soigné, rempli de charme. M. Bordes est membre correspondant des Sociétés archéologiques de Béziers et du Midi de la France, de la Société d'agriculture, arts et sciences de Montauban, et de l'Académie des poètes de Paris.

On a demandé quelquefois si les écrivains du journalisme pouvaient toujours répondre de s'être préparés à leur mission par des études et un noviciat sérieux, s'ils avaient pâli sur les problèmes sociaux, sur l'histoire de la politique et des États, avant de s'attribuer le rôle de conseillers du peuple. On doit admettre que souvent l'on entre dans le journalisme, non par vocation, mais par circonstance. Qui donc n'est pas un peu journaliste aujourd'hui? disait un député. Lorsque M. Paul Bordes fut appelé à diriger l'*Ariégeois*, il n'y apporta point une plume novice, il n'y vint pas sans bagage scientifique, et l'on peut affirmer que, s'il n'a été journaliste que par occasion, il avait l'étoffe et les talents d'un journaliste de métier. Il est auteur de plusieurs travaux dont voici la nomenclature :

1° *De l'influence du chant choral dans les campagnes*, travail qui est imprimé. — 2° *Du rôle de la femme en agriculture*, sujet donné au concours par la Société d'agriculture, sciences et arts de Montauban. Le manuscrit de M. Bordes lui valut le 1er prix, une médaille d'or. — 3° *Étude historique sur les premiers habitants du pays de Foix*, travail qui mérita un premier prix avec couronne de laurier en argent, accordé par la Société archéologique de Béziers. — 4° *Notice archéologique sur le pays de Foix ;* une mention honorable fut accordée par la Société archéologique du Midi de la France. — 5° *Étude historique sur la période romaine dans les Pyrénées centrales*, manuscrit adressé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris, pour le concours de 1867, sur les antiquités de la France.

D'après les bons et judicieux articles que nous avons lus de M. Bordes, nous pensons que cet Ariégeois doit être rangé parmi les écrivains du département le plus en

mesure peut-être d'élever la presse départementale à la hauteur de la presse parisienne. Il écrivait, sur la politique, sur la littérature, l'histoire et l'art, des pages nourries, approfondies, dans cette forme noble et modérée qui est de tous les temps. S'acharnait-il après les mots heureux, les traits brillants, les aperçus ingénieux? A quoi bon? Il a montré une allure calme, majestueuse, le ton bienveillant d'un Arthur de La Guéronnière ; et ses articles, — quoique Tchen-Ki-Tong assure qu'on ne lit jamais en France les articles sérieux, même bien faits, — ses articles avaient le secret d'intéresser. Ils instruisaient en même temps qu'ils plaisaient. Son action n'était pas celle que le chef des naturalistes attribue à la pensée écrite, qui serait, croit-il, de bouleverser le monde, de hâter les siècles. Contribuer à éclairer ses lecteurs, voilà quelle influence exerçait l'écrivain de Foix. On est bien plus apte à servir l'humanité, quand on a derrière soi de bonnes années d'études, de recherches et d'acquisitions scientifiques.

Nous ne répondons pas que sous le rapport philosophico-religieux, il n'y ait quelque analogie de tempérament intellectuel entre M. Paul Bordes et Henri-Frédéric Amiel, dont on publiait en ces derniers temps l'œuvre posthume, *Fragments d'un journal intime.* Ils nous paraissent deux contemplatifs en philosophie, indépendamment de cette nuance capitale, que M. Paul Bordes a conclu ses explorations méditatives par l'affirmation de ses ancêtres, par l'affirmation chrétienne, tandis que Frédéric Amiel n'a pas conclu dans son culte pour l'absolu et l'infini... « Mon âme balance, disait-il, entre deux, quatre, six conceptions générales et antinomiques. » Nous croyons que M. Bordes n'en est pas à sentir « se heurter dans sa conscience toutes les doctrines opposées : stoïcisme, quiétisme, bouddhisme, christianisme ». Tout en admettant qu'il est de l'essence de

l'homme de participer à l'être universel, à l'universalité des choses, de communiquer avec l'absolu, tout en voyant que l'esprit peut faire en soi l'expérience de l'infini ; que « dans l'individu humain se dégage parfois l'étincelle divine qui lui fait entrevoir l'existence de l'être source, de l'être principe dans lequel tout repose comme une série dans sa formule génératrice », le publiciste de Foix n'a pas donné au développement de son idée religieuse un caractère vague, purement idéaliste ; il ne s'est pas borné au spectacle de l'univers, il a trouvé, dans l'histoire du christianisme, le complément de sa synthèse pour sa foi.

Mais passons à un autre journaliste qui est loin d'apporter dans le domaine théologique, les tendances purement contemplatives. Heureux si, avec ses qualités, il ne tombe pas dans le pessimisme ni dans la négation du dogmatisme religieux !

XV. — M. *Philippe Bedel* est né à Rabat[1]. Il envoie des articles à l'*Avenir de l'Ariège* sur la question religieuse, sur la politique, sur la démocratie, sur la manière de voter dans les élections. Profondément attaché aux institutions républicaines, il se complaît dans un certain parallélisme : « L'amour de la science orne l'esprit, et l'amour de la république ennoblit le cœur ». La libre pensée n'a pas de serviteur plus dévoué. Il triomphe de voir que depuis quelques années on a laïcisé beaucoup d'écoles, qu'on a mis entre les mains des enfants « des ouvrages [soi-disant] propres à allumer dans leurs jeunes intelligences les flambeaux de la science », « qu'on a enfin prohibé dans l'enseignement l'histoire sainte et le catéchisme, enseignement, selon lui,

1. Caporal à la 20e section, secrétaire de l'état-major, porte de la Chapelle, à Paris. (*Annuaire de la Société amicale des Ariégeois*, page 16.)

à la fois inutile et dérisoire, qui obscurcissait l'esprit et engendrait la superstition ». Cela ne suffit pas à son rôle anticlérical, et il trouve presque froides les ardeurs du *Kulturkampf.*

Il nous est impossible de deviner l'ampleur d'érudition de M. Philippe Bedel, ni le nombre d'années qu'il a employées à approfondir les vastes et complexes questions religieuses. D'après ses articles, il n'est pas tendre pour le christianisme ; le catéchisme, sur lequel le grand philosophe libre penseur Jouffroy a écrit des pages si remarquables, si approbatives, déplaît souverainement à M. Bedel, et il le dit dans ses articles avec une franchise ariégeoise. Du reste, le journalisme n'exige pas, dans ses lignes éphémères et transitoires, trop de bagage scientifique. Les jeunes gens y peuvent écrire, même avant d'avoir eu matériellement le temps que réclameraient les lectures, les études sérieuses et patientes. Peut-être M. Bedel est-il d'un âge, lui permettant d'avoir beaucoup pensé, interrogé, comparé ; peut-être non ; ce qui est sûr, c'est que la fibre de l'enthousiasme démocratique vibre puissamment en lui. Il a de ces formes de langage, de ces élans méridionaux qui tournent facilement à la prosopopée, aux réminiscences cicéroniennes, et confinent au genre déclamatoire. Ainsi, craignant que les jeunes gens et les demoiselles n'échappent pas assez tôt à la domination des instituteurs et des institutrices catholiques, il s'écrie : « O Rabat, ma patrie ! quand donc ouvriras-tu tes portes au progrès ? quand reconnaîtras-tu les beautés de la république ? quand briseras-tu ce joug réactionnaire-clérical qui te tient enchaîné depuis si longtemps ? Paysans, mes chers compatriotes, il faut que vous soyez bien endurcis, il faut que vous soyez complètement aveugles, pour ne pas apercevoir du haut de vos montagnes les rayons éblouis-

sants de la liberté qui éclaire la France entière. Souvenez-vous de Lakanal, cet apôtre de la libre pensée [1]... »

Si la question religieuse ne se trouvait pas au fond de toutes les controverses de la période que nous traversons, si le mot : *Le cléricalisme, voilà l'ennemi* n'avait pas été un signal pour attaquer *Le christianisme, le Christ et Dieu*, on se demanderait par quelles sollicitations M. Bedel a voulu raviver les discussions théologiques dans l'Ariège [2]. Un ministre suédois disait : « Le temps présent ressemble à un mathématicien qui réduit peu à peu les deux termes d'une équation », c'est-à-dire que les partis intermédiaires s'effacent ou se scindent ; M. Bedel ne montre-t-il pas qu'il n'y a plus place que pour les situations accentuées ? Ou être chrétien ou ne plus croire à rien. Tout rejeter, tout recommencer ou proclamer la vérité tout entière. De la sorte, le monde moderne ne contiendrait que des francs chrétiens ou des libres penseurs.

On ne voit pas trop, de prime abord, pourquoi M. Philippe Bedel, prenant la plume dans un journal, va précisément s'attacher, dans l'ensemble de l'apologétique chrétienne, au fait de la résurrection de Jésus-Christ. Que M. Renan, après avoir écrit la *Vie de Jésus* au point de vue rationaliste, traite ensuite, dans son volume *des Apôtres*, le fait de la résurrection, cela se conçoit ; ce sujet se trouve naturellement, chronologiquement dans la série logique et historique des nombreuses questions qu'il a suivies une à une et avec ordre. Mais, si nous ne nous trompons, l'article *Résurrection*, paru dans l'*Avenir de l'Ariège* (août

1. L'*Avenir de l'Ariège* du 23 octobre 1884.

2. On trouve, dans l'*Avenir de l'Ariège* du 26 mars 1885, un autre article de M. Ph. Bedel, à propos du temps de carême. Nous ne savons pour quels lecteurs écrit M. Bedel, et nous ne voulons pas être désagréable à un compatriote en lui disant ce qui manque à son érudition, dans son article : *Autre temps, autres mœurs*.

ou septembre 1884), n'avait pas été précédé par d'autres morceaux de critique religieuse de cet ordre. Nous connaissons des lecteurs étonnés qui ont demandé si le journaliste théologien de Rabat ne faisait que suivre la tactique du duelliste qui frappe de préférence aux endroits qu'il croit faibles. D'autres ont demandé si l'idée de cet article n'était pas née subitement dans le cerveau de notre publiciste, après la lecture immédiate, chaude encore, du livre de M. Renan. Ce serait, dans cette hypothèse, de la promptitude d'écrire, une impatience malheureuse.

Lorsque M. Philippe Bedel aura publié tout l'ensemble de ses études philosophico-religieuses, peut-être, si elles ont une réelle portée, l'idée viendra-t-elle à quelque théologien catholique de confronter les articles de journal de M. Bedel sur la résurrection du Christ, avec les grands travaux que nous devons à des savants éminents sur cette matière. M. Philippe Bedel a-t-il découvert du nouveau? Nous ne sommes pas porté à le penser; car que dire de nouveau? Celse avait déjà avancé, il y a 1,500 ans, ce qu'on lit dans le premier article de M. Bedel, et parlait de fable et de légende comme lui et M. Renan. Cela ne parut démonstratif ni à saint Augustin, ni à nos deux modernes Montaigne[1] et d'Aguesseau[2]. Celse ne convainquit pas davantage cet autre grand homme de son temps, le pénétrant et profond Origène, comme on le voit dans le *Traité d'Origène contre Celse*, livre IIe, au cours de ses trente pages in-folio, où il discute les objections contre la résurrection. Duguet (1649-1733) a écrit, dans ses *Principes de la foi chrétienne*, 50 pages in-folio qui forment

1. Traduction de la *Théologie naturelle* de Sebonde, chap. 262.
2. *Réflexions sur Jésus-Christ*, paragraphe CCXCI : « La résurrection de Jésus-Christ a été crue jusqu'au point de souffrir le martyre pour la publier. »

un traité magistral où sont épluchées scrupuleusement et mises en relief les preuves de la résurrection de Jésus-Christ [1]. Le Génevois Jean Le Clerc [2], dont on a vanté l'érudition et le jugement solide, a consacré une lettre de six pages in-folio à prouver la *sincérité des apôtres dans le témoignage qu'ils ont rendu à la résurrection de Jésus-Christ.* On a surtout un travail monumental intitulé *Les témoins de la résurrection de Jésus-Christ examinés et jugés selon les règles du barreau*, par l'évêque de Londres, Sherlock [3]. Ce livre est de la même époque que ceux de Jacques Duguet et Le Clerc. Enfin, comme pour épuiser la démonstration du fait de la résurrection du Christ, il semblerait que Humphrey Ditton, dans *la Vérité de la religion chrétienne démontrée par la résurrection de Jésus-Christ* [4], et Gilbert West dans ses *Observations sur l'histoire et les preuves de la résurrection de Jésus-Christ* [5], se soient donné la main en accumulant l'évidence.

Du reste, M. Philippe Bedel est la preuve nouvelle que l'intelligence ariégeoise est apte à s'appliquer à tout, moins heureusement peut-être aux controverses théologiques, qu'aux débats de la politique. Sous le sol des Pyrénées, un grand feu s'agite, et l'esprit des habitants pétille. M. Bedel a une plume qui ne peut rester inerte. Elle blesse des convictions séculaires, mais elle est vivante et franche. Les libres penseurs l'applaudissent d'attaquer, les croyants le plaignent de vouloir démolir, les rieurs le raillent d'oser nier ce que de très grands hommes ont cru et approfondi.

Avouons cependant qu'il semble oiseux de transporter

1. Troisième partie du traité.
2. Écrivain de la fin du dix-septième siècle et du commencement du dix-huitième.
3. 80 pages in-folio ou un in-12; Paris, 1753.
4. Cette étude a 160 pages in-folio ou 2 volumes in-8; Amsterdam, 1728.
5. Un vol. in-12; Paris, 1757.

de semblables discussions dans les feuilles volantes du journalisme. Lorsque, adoptant le point de départ des panthéistes (à plus forte raison des athées directs), on rejette *a priori* comme un non-sens l'intervention de Dieu dans les phénomènes de l'univers, lorsqu'on n'admet pas la personnalité en Dieu, il faut s'arrêter court. A quoi bon discourir sur la résurrection, du moment que l'on conteste même l'être à cette individualité divine, et qu'on regarde les phases de la vie et de la mort comme lui étant inapplicables? Un jour M. Bedel, qui brûle en ce temps d'être agréable à la libre pensée, sentira-t-il le mot de Portalis : « La foi ne fait que tenir la place que la raison laisse vide, et que l'imagination remplirait incontestablement plus mal [1] »? Se rangera-t-il au conseil de M. Renan lui-même : « Prenons garde, a dit ce philosophe ondoyant, d'être complices de la diminution de vertu qui menacerait nos sociétés, si le christianisme venait à s'affaiblir. Que serions-nous sans lui? Notre dissidence avec les personnes qui croient aux religions positives est, après tout, uniquement scientifique ; par le cœur, nous sommes avec elles [2] »? Peut-être eût-il été mieux de dire que nos dissidences proviennent de la manière différente d'entendre ce qui constitue l'assiette scientifique de l'esprit. Quoi qu'il en soit, M. Ph. Bedel paraît s'associer momentanément avec les intelligences dociles au vent régnant. Si l'Église chrétienne est regardée par l'impatience des libres penseurs comme une sorte de *vaincue* de l'heure actuelle, les vainqueurs doivent prendre garde à la distance qui sépare les rôles beaux et intrépides des rôles peu généreux de fier-à-bras et de fantoche. Il semble bien simple, pour malmener le passé,

1. Portalis, *Discours sur le Concordat.*
2. Renan, *les Apôtres*, introduction, page LXIII.

d'écrire d'une manière sommaire que « le fanatisme triomphant écrasait autrefois la raison humaine [1] », et de faire deux parts, le christianisme ou la superstition, la libre pensée ou l'exemption de superstition et de préjugés. Toutefois, de considérables parties de l'humanité ne pourront goûter ces classifications entre la superstition et la non-superstition ; elles ne seraient pas aussi faciles à justifier que le suppose l'admirateur ariégeois de Giordano Bruno.

XVI. — M. *Maisse*, sous-intendant militaire en retraite, est un ferme et vaillant démocrate, dont les lecteurs de *la Démocratie* ont pu lire quelques articles trop rares, au dire de plus d'un journal, mais tous dictés par une foi politique inflexible et une incorruptibilité de principes remarquable. C'est un radical sincère, qui médite l'absolu dans les loisirs de sa retraite, et ne songe guère à devenir consul de la République [2].

Si M. Maisse écrit rarement, il se dédommage par la portée significative de ses communications aux journaux. Il ne ménage point l'expression de ses mécontentements et de ses mécomptes aux sénateurs et aux députés, quand il trouve un écart entre leurs votes dans les Chambres législatives et leurs promesses devant leurs électeurs. « Il me semble, leur dit-il, que vous faites une confusion regrettable, oubliant que le suffrage universel n'est pas le suffrage restreint. » Esclave idolâtre du nombre, il rappelle

1. Article de M. Philippe Bedel dans l'*Avenir de l'Ariège* du 4 janvier 1885.

2. Mot plaisant que l'on attribue à Joly, nommé député de l'Ariège, après 1830. « Pourquoi vous êtes-vous fait destituer des fonctions de procureur général? lui demandait-on. Que désirez-vous de plus que ces hautes fonctions? — Je veux être consul. — Consul de quoi? — De la République. »

Il le devint, en quelque sorte, plus tard, à Toulouse, en 1848. (Émile Darnaud, dans la *Démocratie de l'Ariège*.)

à tous que tous « nous vivons sous la loi du nombre [1] ».

On peut deviner que M. Maisse est porté par son caractère et par ses vives convictions à veiller autour de l'arche sainte, avec un pieux ombrage. Lié avec Raoul Lafagette par l'identité de foi républicaine, il nous apprend, par sa correspondance, les étapes de Lafagette dans le journalisme[2],

1. Lettre à MM. Frézoul et Vigarosy, datée de Foix, 3 mai 1885.

2. Voici quelques détails que nous tirons d'une confidence faite en 1883 par M. R. Lafagette à M. Maisse.

« Mon père, ami de Fourrier et de Considérant, et leur collaborateur dans la *Démocratie pacifique*, m'avait, dès l'enfance, inspiré l'amour du peuple, — c'est M. Raoul Lafagette qui parle, — et avait ouvert mon âme aux notions de justice et de liberté.

« Venu de très bonne heure à Paris, j'y entrai vite en relation avec les plus vaillants apôtres du droit révolutionnaire. — En 1868, grâce à la recommandation de George Sand et à l'appui d'Eugène Pelletan, je publiai un premier volume, *Chants d'un Montagnard*, qui me valut les applaudissements de Victor Hugo, Michelet, Louis Blanc, etc., et un très chaleureux article de Gustave Flourens qui, à partir de ce moment, devint mon meilleur ami. Je me ruai à ses côtés dans la politique militante et fis partie de la phalange qui, du haut des tribunes populaires, attaqua le bas-empire et hâta sa chute. Quand éclata la guerre allemande, j'écrivis à Garibaldi pour lui offrir mes services. Le général était captif à Caprera. Il me répondit ces simples mots :

« Mon cher Lafagette,

« Si je puis m'échapper de ma prison, je serai avec vous.

« Votre dévoué,

« G. GARIBALDI. »

« Cette lettre ne parvint à sa destination qu'avec un long retard, de sorte que je dus me décider à venir m'enfermer dans Paris, la veille même de l'investissement. Je m'y fis incorporer dans la garde nationale et m'acquittai du service militaire jusqu'au jour où, tombé malade, et mes forces épuisées, j'en fus réduit à demander un petit emploi au citoyen Clémenceau, alors maire du dix-huitième arrondissement. J'ai pu ainsi gagner ma vie pendant les deux derniers mois du siège, car les lettres dans lesquelles ma mère m'avait envoyé de l'argent à plusieurs reprises, ne m'étaient pas parvenues, et je restai plusieurs mois sans nouvelles de ma famille.

« J'ai, pendant le siège de Paris, collaboré au journal de Blanqui, *La Patrie en danger*. Dans les divers articles que j'y ai publiés, je demande la levée en masse et la guerre à outrance.

« Après la guerre, quand Louis Blanc fonda *l'Homme libre*, il m'appela à lui, et j'ai collaboré à cette feuille jusqu'au jour où elle cessa de paraître.

et comment l'auteur des *Chants d'un Montagnard* a été mis en rapport avec les chefs du parti radical, avec Victor Hugo, George Sand, Eugène Pelletan, Michelet, Louis Blanc, Clémenceau, Flourens, Garibaldi.

M. Maisse, qui aime la clarté et la logique dans les situations, doit probablement se montrer antipathique aux subtilités de certains idéologues, habiles à détourner l'odieux qui s'attache à quelques catégories de révolutionnaires, et prompts à le reporter sur des citoyens que cela ne saurait regarder. Au lieu de laisser les jacobins dans la possession de leur autonomie, n'a-t-on pas des théories paradoxales de filiation et de génération, en vertu desquelles le jacobinisme est présenté comme un produit direct du catholicisme romain et de l'éducation ultra-classique et ultra-païenne donnée à notre race par les jésuites? Sans doute nous ne devons pas dire que le jacobinisme soit une maladie du tempérament français en général, on dit qu'il provient de certains tempéraments spéciaux de révolutionnaires[1] ayant fait table rase de toute idée religieuse, étant parvenus, dans les rangs de la liberté, à saisir le pouvoir, et se refaisant une féodalité à eux, une féodalité farouche, sanguinaire. Inaugurer la formule du jacobi-

« En dehors des articles fournis par moi dans la presse parisienne, j'ai toujours combattu en tirailleur dans les journaux de province, sous Duportal, Royannez ou Eugène Garcin, dans *la Voix du Peuple* de Marseille, *l'Émancipation* de Toulouse, etc., etc. »

1. La plupart des membres de la Constituante et de la Convention étaient les héritiers directs de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau; ils s'étaient nourris des idées de ces deux patriarches de la libre pensée; ils s'étaient assimilé la moelle de ces deux grands anticatholiques; et tandis qu'ils pratiquent la plus violente des intolérances, du moment que le hasard de la révolution les a portés au pouvoir, comment les avocats du sophisme pourraient-ils, sous prétexte d'exégèse historique, faire dériver le jacobinisme du catholicisme? On ne justifiera pas cette anomalie étrange que les procédés tant reprochés à l'Inquisition soient reproduits par des révolutionnaires, des libres penseurs au pouvoir.

nisme *la fraternité ou la mort*, *la libre pensée ou la mort*, *la république ou la mort*, n'est-ce pas considérer la multitude comme un assemblage de gens taillables et corvéables à merci ? Le bon sens et l'équitable impartialité de M. Maisse lui feront reconnaître les similitudes et rétablir les responsabilités.

A peine ces lignes qui précèdent étaient-elles tracées, que M. Maisse publiait une brochure de 70 pages, sous le titre de *Théodore de Tarascon-sur-Ariège*, *démocrate à tous crins et franc-maçon*[1]. Cette pochade spirituelle est très réjouissante de forme sur un fond mécontent. M. Maisse, ne trouvant point son idéal de démocratie réalisé dans l'Ariège, s'en prend à l'opportunisme. Il a vu défiler devant lui une douzaine d'opportunistes remarquables, et il a créé un Théodore qui ressemble à tous ces messieurs, sans être précisément, nous assure un journal des Pyrénées[2], le portrait d'aucun d'eux.

Nous aimons à retrouver dans cet opuscule brillant une preuve à la fois de talent et de bonne foi politiques, s'il est vrai qu'il y ait là, d'ailleurs, un paysan du Danube disant des vérités dures, mais utiles.

M. Maisse n'a pas voulu esquisser des personnalités, mais bien des types généraux. On reconnaît bien sous le nom de *gros Manitou* la silhouette de Gambetta. Mais qui n'approuvera M. Maisse de blamer Gambetta d'avoir fait de l'anticléricalisme une réclame et une diversion, un moyen malhonnête et malsain de popularité.

Théodore est un type des hommes créés ou improvisés députés, sans qu'on sache comment ils ont pu apprendre la

1. Brochure in-8, parue en juillet 1886, à la librairie Gadrat de Foix. Elle est signée : Un citoyen de l'Ariège, paysan de la Meurthe, peut-être bien du Danube.

2. Le *Réveil méridional* de Toulouse.

science si difficile de la politique, autrement qu'en buvant des bocks et des bitters. Les autres personnages secondaires sont aussi des types, construits d'après quelques actes publics et quelques écrits parus dans le département. L'auteur de *Théodore de Tarascon* ne peut avoir en vue de peindre aucun des personnages qui ont joué un rôle dans la politique de l'Ariège. Toutefois, s'emparant d'un ensemble de tendances et de coutumes, M. Maisse a été conduit à tracer une esquisse des mœurs politiques du pays. Il dit comment celui qui était impérialiste sous l'Empire est devenu républicain, parce que les amis et les amis des amis le sont devenus. Il remonte aux premières heures de personnages revêtus d'un mandat politique, et qui ne savaient trop d'abord ce que c'est qu'une démocratie. Lorsqu'il montre celui qui veut réussir en démocratie prenant la route de Paris pour se faire sacrer démocrate et franc-maçon, et qui deviendra, après ce baptême, capable du jour au lendemain d'occuper les plus hautes situations d'État, le lecteur est jeté en plein comique.

Nous signalons le récit des scènes et des manœuvres qui précèdent les élections, le portrait des démocrates braillards, l'inauguration d'un millier de mendicités, qui « mettraient le feu aux quatre coins de la France pour avoir des places ou des honneurs », la fine ironie qu'arrachent à M. Maisse « ces mille tyranneaux de province qui se substituent à l'unique tyran d'autrefois », enfin cet état de choses qu'il appelle une vaste fumisterie, du moment que les démocrates tarasconnais (ariégeois) copient l'Empire en le dénigrant. Tous ces passages, qui témoignent d'une plume exercée et d'un esprit observateur, attestent en même temps une honnêteté profonde et naïve. Je ne sais si M. Maisse prend les hommes pour ce qu'ils sont et la politique comme elle est. N'a-t-on pas dit que la politique est

un art[1] aussi bien qu'une science, et qu'il faut aux hommes de gouvernement non seulement des qualités positives et l'aptitude aux questions particulières, mais encore une *nature d'artiste*, artiste en affaires, etc., qualification spécieuse et complexe?

Cependant si M. Maisse se faisait quelque généreuse illusion sur les conditions de la vie politique et sur ses difficultés, on peut voir qu'il n'en a pas sur les défauts et les qualités de la race méridionale, dans laquelle les Ariégeois sont compris. Nous regretterions de ne pas citer deux pages, qu'on a dites « aussi brillantes que le monologue du *Barbier de Séville* ».

« Qui connaîtra jamais cet étonnant, cet énigmatique, ce fantastique, ce prestigieux Midi, pays des extrêmes, des contrastes, des surprises, des effets de théâtre, des coups de tête et des coups de trique, des mystères, des miracles, du monde renversé, des potins, des esbrouffes, des *e*scandales et *e*statues, des trucs et des tracs, des pifs et des puffs, des cliques et des claques, des tempêtes dans un verre d'eau et des énormités inaperçues ou tolérées, ou applaudies; des vendettes éternelles, sans coups de fusil, mais à coups de langue mortels comme des coups de fusil; des beaux hommes, des belles barbes noires et des moustaches truculentes; de la double conscience et des pensées de derrière la tête; de la ligne courbe ou oblique et de leurs variétés en nombre infini, à l'exclusion absolue de la ligne droite; des surfaces sans corps et des apparences sans réalité; des ruses profondes et des vanités féroces; de l'éclatante lumière et des ténèbres épaisses; des beautés splendides ou piquantes et des monstres de laideur; de la bonne

1. Commentaire du discours de M. Goblet à l'inauguration de la statue de Lamartine à Passy, par Anatole France.

foi... dans la mauvaise foi et de l'indépendance... du cœur; des nullités prétentieuses et fanfaronnes, des palinodies cyniques et triomphantes; des dévouements incompris et des vérités honnies et conspuées; de la loquacité chronique et des palabres sans fin, etc., etc.; où l'esprit court les rues; où fleurit et s'affine encore la finesse; où s'étiole et languit la délicatesse; où meurt la sincérité; où rien n'est plus commun ni plus rare que l'amitié; où la bonté est aussi rare que la politesse est commune; où l'habileté a le pas sur l'honnêteté; où les questions de personnes priment les questions de principes; où la passion est une vertu et la tendresse de cœur un ridicule, sinon un mythe; où tout arrive; où tout étonne et où rien n'étonne; où les mots grisent; où, la forme étant tout, le fond n'est plus rien; où une impolitesse est pire qu'un crime; où les hommes du Nord, les Normands exceptés, débutent toujours, etc., etc.; ce Midi à la fois léger, mobile, frivole et d'une ténacité souvent effrayante dans ses passions, ses sentiments et ses idées; prodigue comme un grand seigneur de la Régence et rapace comme Gobseck; rusé comme le chat et étourdi comme la linotte, bruyant comme un carnaval et silencieux comme une tombe; organisateur et brouillon, actif et indolent, débrouillard et rossard, violent et veule, vaniteux et humble, haut et bas, courtois et grossier, chevaleresque et pignoufle, sceptique et fanatique, menteur et crédule, démocrate et despote, avancé et arriéré, etc., etc.; ce Midi autrefois si brillant et si fier avec ses libertés municipales et sa féodalité populaire, aujourd'hui si mendiant et si plat avec le centralisme moderne; ce Midi qui, à l'époque où Paris, encore à demi-barbare, baragouinait un aigre et grossier patois picard, avait, lui, une langue douce, déjà perfectionnée, et une civilisation relativement avancée, et qui, à l'heure qu'il est, conserve encore d'af-

freux reliquats de mœurs sociales et politiques du temps de Romulus (le patronat), comme pour prouver aux savants, par certains côtés immuables de sa nature, qu'il a dans les veines du sang des races stationnaires de l'Orient ; ce Midi, bouillabaisse des nations les plus diverses, beaucoup moins fusionnées et francisées qu'on ne le croit ; cette Italie de France enfin, si charmante et si laide, qui attire et repousse, qu'on aime et qu'on déteste ?.... On a tort ; on ne doit pas le détester. Car, si tout doit se payer en ce monde, si les enfants doivent réparer les fautes et les crimes de leurs pères, les Français du Nord qui deviennent d'ailleurs de plus en plus méridionaux, ne sauraient trop l'aimer, ce Midi, que leurs pères ont ravagé, brûlé, pillé, spolié et volé pendant cinquante ans ; et, non loin de Tarascon-sur-Ariège, se dressera toujours, comme un remords vivant, le pic de Montségur ! Ouf ! ouf ! ouf ! *n'en podi pos pus !* »

XVII. — Nous terminerons par M. *de Malroux*, attaché depuis peu à un journal de Foix. Nous ne savons si ce publiciste est de l'Ariège. Il écrit en intransigeant, dans un journal qui ne l'était pas d'abord. Nous entendons par intransigeance certaines rudesses envers une classe de citoyens qui ne lui plaisent point. Le rédacteur en chef actuel de la *République de l'Ariège* procède avec autorité et avec savoir. Toutefois, il fait des guerres, de ces guerres dont vit le journalisme, et, d'après quelques-uns de ses articles, comme le *Système clérical* (22 avril 1886), on s'aperçoit de son goût pour les récapitulations historiques, ne réfléchissant pas qu'il ouvre ainsi une large porte à d'autres récapitulations qui ne serviraient pas les causes et les thèses qu'il soutient. Néanmoins, d'après ce que nous avons lu, M. de Malroux semble se ranger à cette croyance patriotique que la France ne veut plus s'occuper que de deux sortes de

gens : Ceux qui travaillent, et en travaillant pour eux travaillent pour elle, et ceux qui assurent sa sécurité et font sa gloire.

On a dit des hommes intelligents, purs diamants d'esprit, que les uns étaient des diamants perdus dans le lait, incrustés dans le beurre ; et que les autres étaient noyés dans le vinaigre. Souhaitons à M. de Malroux d'être des premiers, c'est-à-dire plutôt dans les doux que dans les violents. Ses controverses avec un autre publiciste lui ont fait appliquer l'épithète d'*opiniâtre :* qualité ariégeoise fort précieuse, à condition de ne s'adresser qu'au droit, à la vérité, à la pacification de l'humanité. M. de Malroux n'a pas seulement du talent, il a aussi ses idées, et n'aspire qu'au triomphe de la démocratie départementale. Qu'il s'efforce d'expliquer aux Ariégeois resserrés dans leurs montagnes, aux portes de la France, quelle mission historique ils doivent se donner.

Mais la liste des publicistes ariégeois est loin d'être épuisée.

CHAPITRE XI

Suite et fin de la SECTION DES JOURNALISTES. — Suite des journalistes depuis le second Empire jusqu'à nos jours. — M. Étienne Galy, originaire de Seix. — Directeur du journal du Chili, *la Colonie française*. — A suivi Pascal Duprat sur le territoire américain. — Il appartient à la phalange républicaine. — Il n'oublie pas la France à Valparaiso. — Les rédacteurs du *Réveil de l'Ariège* et du *Conservateur de l'Ariège*. — MM. Cambus et Paul Duché. — Caractère de leur polémique. — Dans quelle mesure ils montrent les qualités des publicistes de race. — Verve et fécondité. — M. Théophile Delcassé. — Sa collaboration à la *République française*. — A été mêlé un moment aux luttes électorales de l'Ariège. — M. Julien Dumas. — Son succès d'avocat, à Bruxelles, dans la célèbre affaire de Boland. — Il a écrit dans les feuilles du département des articles sur la situation des conservateurs devant le suffrage universel. — Allure de ces articles. — Ses succès dans les conférences. — M. Élie Montagné, de Foix. — Rédacteur en chef du *Petit Républicain de Toulouse* et du *Sud-Ouest de la France*. — Véritable tempérament de journaliste. — Plume brillante. — Le plus spirituel des publicistes de la région. — Analyse de ses articles. — Sa conception du journalisme. — M. Abel Blazy. — Rédacteur en chef de l'*Avenir de l'Ariège*. — Soutenait le radicalisme. —Brillant soldat de l'idée qu'il défend. — Sa logique absolue. — M. J.-B. Amiel. — Doyen de la presse ariégeoise. — Combattait sur les barricades en 1851. — Incarcéré en 1852, il peut s'échapper et gagner Jersey. — Il en est expulsé en compagnie de Victor Hugo. — Hors de France jusqu'en 1870. — Le proscrit de décembre rédige d'abord la *République*, feuille créée à Pamiers, puis l'*Avenir de l'Ariège*. — Il a la foi de l'apôtre. — A-t-il les moyens d'action suffisants pour remuer les masses? — Ce qui l'a fait publiciste. — Il sert l'intransigeance de l'idée. — Absolu, exclusif, sa force est la franchise. — Sa pétition au président de la commission relative aux victimes du 2 décembre. — M. l'abbé Firmin Rauzy, polémiste et poète. — Journaliste par occasion. — Ses chroniques et causeries politiques dans l'*Ariégeois*. — La séparation de l'Église et de l'État. — Part de M. Rauzy dans cette controverse délicate. — Besoin de science et d'intrépidité dans les polémiques modernes. — Les discussions par voie de journalisme sont-elles efficaces et fécondes? — Le publiciste de Montoulieu et d'Albiès à la veille de publier un recueil de poésies. — Ce que l'on en connaît. — Les sympathies qu'elles provoquent, d'après quelques communications. — Elles s'inspireront des épisodes de l'histoire départementale. — M. l'abbé Périssé, archiprêtre de Saint-Girons, autre journaliste d'occasion.

— Ses articles dans la *Revue des Sciences ecclésiastiques.* — Dans le *Conservateur* de l'Ariège. — Portée et solidité de cette intelligence. — Homme judicieux, fermement attaché à l'orthodoxie. — Sa mort en 1886. — Grande perte pour le diocèse de Pamiers et pour la ville de Saint-Girons. — Travailleur évangélique des plus vénérés. — Deux noms vont fermer noblement la liste de nos publicistes ariégeois. — D'abord Armand Silvestre. — Poète et prosateur. — Admiré par George Sand.— Ses œuvres en prose.— Sa gaieté et sa mélancolie. — Le Rabelais de l'Ariège. — En second lieu, un homme qui n'a pas écrit. — Anouilh, l'orgueil du barreau de Saint-Girons. — Magnifique alliance du talent et de la modestie. — Ses triomphes éclatants au début de ses études classiques. — Il a concilié dans sa carrière l'obscurité avec la supériorité intellectuelle et morale. — Sa mort a été un deuil public, une perte immense. — Sa vie aura été une protestation contre le débordement des ambitions universelles. — Sa vigueur de raison et sa science juridique l'ont fait appeler le *Dufaure de l'Ariège.* — Fin du tome II des *Archéologues.*

I. — Nous devons achever l'énumération des hommes de l'Ariège qui ont accepté, à diverses époques, les graves attributions touchant de si près à la liberté de la pensée. Dès 1839, un éminent critique [1] exprimait le vœu qu'on fît une histoire des journaux; il demandait qu'on se hâtât. « On est déjà, disait-il, à la décadence et au bas-empire des journaux. Bayle nous en marque l'âge d'or si court, le vrai siècle de Louis XIV ; il réclamait déjà lui-même une histoire des gazettes. » En 1859, ce vœu obtenait sa réalisation ; mais l'auteur de l'*Histoire politique et littéraire de la presse en France* [2] s'arrêta aux journalistes du premier Empire. Combien, s'il fût venu jusqu'à ces derniers temps, ses colonnes et ses volumes eussent été grossis par le seul département de l'Ariège, par la quantité de soldats qu'il a fournis à la presse, combattants de toute nuance et de toute allure, forts athlètes et faibles lutteurs, libéraux et petits despotes littéraires, politiques et philosophiques !

M. *Étienne Galy*, originaire de Seix, est un journaliste

1. Sainte-Beuve, *Revue des Deux-Mondes* du 15 décembre 1839.
2. M. Eugène Hatin.

ariégeois dont les talents se déploient au Chili, dans « cette jeune et brillante république dont la vitalité et le génie se sont développés ces temps derniers avec tant d'éclat ». Il nous semble que, par ce compatriote, l'Ariège est dignement représentée dans les pays transatlantiques, car M. Galy est devenu à Valparaiso le directeur d'un journal considérable, *la Colonie française*, journal qui comprend six feuilles, et qui est l'organe de deux mille Français environ établis dans cette république.

Nous aimons, pour bien des raisons, à voir cet Ariégeois donner l'exemple de ce mouvement de nos compatriotes aux pays étrangers, pour y faire rayonner et y rappeler le prestige du nom français. On a beaucoup parlé d'un trait de notre caractère national, la timidité en affaires, la répugnance à s'établir au loin. N'est-il pas nécessaire qu'à côté de ces émigrants allemands, anglais, belges qui portent aux extrémités de la terre la prépondérance de leur pays, il y ait dans nos départements des hommes qui sachent s'arracher à la superstition du *chez-soi*, à la routine de la vie casanière? Négociants, industriels, géologues, journalistes, voilà que plusieurs Ariégeois vont porter le génie européen, soit dans l'extrême Orient, comme M. Brau de Saint-Pol Lias, soit sur le territoire américain, comme M. Étienne Galy. Ils prouvent qu'il y a, chez nos compatriotes, des hommes qui n'ont pas moins de courage que les Anglais pour tenter fortune en des parages lointains; et que non seulement nous pouvons viser à de grandes situations commerciales, mais que nous avons aussi l'ambition de conquérir du crédit chez l'étranger, par les ressources du talent et de l'intelligence. Voici les renseignements que nous trouvons sur M. E. Galy, d'abord administrateur, puis directeur du journal chilien *la Colonie française :*

« M. Étienne Galy est un de nos compatriotes, originaire de Seix. Au mois de mars 1883, M. Pascal Duprat, qui avait eu l'occasion d'apprécier sa nature généreuse, son caractère solide et la parfaite culture de son esprit, l'attacha à sa personne, à titre de secrétaire particulier, dans sa haute fonction de ministre plénipotentiaire de France auprès du gouvernement de la république du Chili.

« Nous avons connu à Paris M. Étienne Galy. C'est un beau jeune homme brun, fort distingué de sa personne, loyal, franc, le cœur ouvert à tous les nobles sentiments, orné de tous les dons supérieurs voilés par une modestie et une réserve du meilleur ton. Nous avons eu avec lui des relations qui nous permettent de le compter au nombre de ces jeunes gens laborieux, braves, ardents, convaincus, formant l'avant-garde de la phalange républicaine de l'Ariège qui lutte pour la défense de la politique de principes, que nous nous efforçons de faire prévaloir dans notre journal. [1] »

II. — Il nous faut, sur tous les points du globe, des hommes d'étude, des observateurs, qui sachent maintenir au besoin, comme nos Ariégeois, le prestige européen vis-à-vis des nations étrangères.

J'ai vu les grands chefs chinois de Batavia, plusieurs fois millionnaires, dit un géographe couseranais, s'arrêter dans les antichambres du palais, aux réceptions du gouverneur général, sans oser jamais franchir le seuil des salons ouverts aux plus modestes fonctionnaires et officiers européens.

J'ai vu de petits commerçants sans fortune, de nationalités diverses, Hollandais, Anglais, Allemands, refuser d'énormes capitaux chinois pour ne pas compromettre leur dignité d'hommes blancs dans une association avec les jaunes, qui les eût mis, d'ailleurs, au ban de la colonie européenne.

Est-ce que le sentiment que j'appellerai *le patriotisme de race* n'est pas plus justifié et ne doit pas être plus profond que le sentiment de nationalité ? Et n'est-il pas du plus grand intérêt de notre race de maintenir vis-à-vis de la Chine ce prestige européen, auquel les Anglais ont plus d'intérêt que tous autres?

1. Notice de M. Amiel dans l'*Avenir de l'Ariège* du 11 octobre 1883.

Si l'on avait le sentiment de solidarité dont je viens de parler, aucun gouvernement, aucun homme d'État européen ne recevrait les ambassadeurs des jaunes, tant qu'ils se donnent une attitude hostile ou menaçante à l'égard d'une grande nation européenne[1].

Du reste, le journal *la Colonie française*, dirigé à Valparaiso par notre jeune et vaillant compatriote, secrétaire particulier, nous l'avons dit, du ministre de France au Chili, nous apportait une bonne nouvelle, au compte de l'esprit philanthropique et charitable des Ariégeois. Notre publiciste, ne s'inspirant que de ses sentiments d'humanité, de patriotisme et de solidarité confraternelle, ouvrit au Chili, par la voie de son journal, une souscription en faveur des familles des victimes du choléra en France (1884). Son chaleureux appel, nous dit M. Amiel dans l'*Avenir*, a été entendu et le montant des sommes recueillies s'élève à plus de 10,000 francs, sur lesquels, au moment où il écrivait, on avait déjà prélevé et envoyé 3,270 francs ; de nouveaux envois étaient annoncés.

Les divers documents insérés dans les numéros de la *Colonie française* des 27 septembre, 4, 11, et 18 octobre, que nous avons sous les yeux, témoignent de l'enthousiasme avec lequel nos nationaux du Chili accueillirent l'appel qui leur était fait en vue de venir en aide aux familles atteintes par le fléau dans la mère patrie. Voici en quels accents M. Galy célèbre, dans son numéro du 27 septembre, le succès de son œuvre :

La générosité traditionnelle des Français du Chili vient de se manifester sous ses formes les plus grandioses et les plus touchantes. Aussitôt que nous avons su que la mère patrie avait des ruines à relever, des larmes à sécher, des blessures à panser, un appel a été fait à nos compatriotes pour leur rappeler le cortège de deuil que le choléra laissait sur son passage ; aussitôt un comité a été formé et des adhésions éloquentes dans leur laconisme nous sont arrivées de toutes parts. Admirable et consolante chose que le spectacle de cette charité militante, inépuisable, et qu'aucun contretemps, aucun mécompte ne saurait lasser ni décourager !

1. M. de Saint-Pol Lias, dans l'*Écho pyrénéen* du 14 septembre 1881.

A peine l'alarme sonnée, 992 piastres tombaient dans la caisse du trésorier du comité, et Santiago était en branle pour organiser une fête en faveur des mêmes victimes. Preuve de générosité plus particulièrement éloquente que bien d'autres, si l'on tient compte de ce fait qu'en ce temps, la colonie française ne sait plus à quelle sollicitation répondre.

Français de Valparaiso et de Santiago, l'enthousiasme avec lequel vous avez accueilli notre appel comptera dans vos annales comme une manifestation spontanée et éclatante de votre sympathie pour la mère patrie, de votre pitié toujours prête à s'émouvoir lorsqu'il y a une bonne œuvre à faire, une injustice du sort à réparer.

Français du nord et du sud, n'oubliez pas que, de toutes les calamités publiques, le choléra est certainement la plus terrible, parce que c'est la plus imprévue, celle qui frappe le plus aveuglément, celle dont la durée et la marche sont les plus incertaines, celle qui courbe le plus impitoyablement sous son niveau égalitaire tous les hommes, sans distinction d'âge ni de rang ; c'est aussi celle dont les ruines sont les plus longues à relever et dont les plaies sont les plus longues à fermer.

Encore une fois :

Pour les victimes du choléra,

S. V. P. Et. Galy.

Ce n'est pas tout : le promoteur de la souscription chilienne écrivait, en octobre 1884, à M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, pour lui annoncer l'envoi d'une seconde liste de souscription, d'une somme plus importante. « Il y a ici, disait-il au ministre, une petite France qui marchera toujours avec la grande. » En effet, nos frères du Chili adressèrent au ministère de l'intérieur un nouveau secours de 3,487 francs, destiné au soulagement des victimes du choléra.

III. — Consacrons quelques pages aux rédacteurs en chef des deux journaux *le Réveil de l'Ariège* et *le Conservateur de l'Ariège*, auxquels on doit tenir compte des obstacles naturels qui se dressent devant eux, leurs feuilles ayant un rôle d'opposition et n'étant point, en général, soutenues par les bonnes grâces de certains courants d'opinion.

M. *R. Cambus*[1] a montré son talent à soutenir une créa-

1. Né à Vèbre (Ariège).

tion hardie, courageuse, dans l'Ariège; il a fait marcher vaillamment un nouveau journal, le *Réveil de l'Ariège*, qui trouvait devant lui bien des difficultés, et qui s'intitulait l'organe des conservateurs. Les difficultés sont visiblement nombreuses pour un publiciste qui ne veut point s'incliner devant les formules politiques en faveur, et qui proteste contre la fameuse maxime de Gambetta, d'une forme ambiguë, sa déclaration de guerre au cléricalisme. Le véritable ennemi d'une nation changeant selon les lunettes du spectateur, pour les uns c'est le jaune, pour les autres c'est le vert. Et lorsque quelqu'un affirme que le pays veut ceci ou cela, on prétend qu'il n'est pas toujours clair que le pays le veuille, et que plus d'une fois, sans attendre qu'il le demande, on lui *fait vouloir* ceci ou cela.

Avec la liberté des opinions, nous avons inévitablement la diversité des programmes politiques, en sorte que les revendications du parti républicain se heurteront aux revendications en sens contraire du parti monarchique. D'autre part, puisque ce sont les révolutions qui créent, dans l'antique unité nationale, la pluralité des partis politiques, il est au moins difficile de se représenter comment, une fois l'ère des révolutions ouverte, on remplacera la pluralité contradictoire des sentiments par l'uniformité et l'unité des convictions [1].

1. Il en est même qui contestent l'existence des convictions. « Le plus curieux, c'est que bien peu de gens en France font de la politique par conviction. Pour les uns, c'est une tradition, pour les autres, un intérêt. Une moitié de la société française a trouvé en naissant son opinion toute faite. On a été élevé d'une façon particulière; on vit dans un certain milieu; il est naturel qu'on ait ses opinions formées par l'éducation et continuées par les personnes qui vous entourent. » (Albert Delpit, dans un article sur l'*invasion de tout le monde dans la politique*.) La théorie de M. A. Delpit, vraie en partie, est exagérée dans sa généralisation. Qu'est-ce qui empêche de poursuivre loyalement une idée, du moment qu'on la croit salutaire? Il peut arriver que dans l'intérêt collectif on trouve son intérêt personnel; mais en quoi cela empêche-t-il la conviction?

Question de doctrine mise à part, on ne peut disconvenir que les journaux appelés conservateurs n'aient vivement mené la campagne engagée depuis 1882 dans l'Ariège, en s'appelant d'abord le *Réveil de l'Ariège*, et en 1885, le *Conservateur de l'Ariège*, le premier sous la direction de M. Cambus, le second sous celle de M. Paul Duché [1].

IV. — M. R. Cambus faisait preuve de plus d'une des qualités qui font le tempérament du journaliste proprement dit, et offrent le cachet d'une réelle vocation. Quelle facilité pour rédiger, du jour au lendemain, des articles improvisés sur la première question venue ! quelle plume alerte ! Il faut qu'un journaliste de profession soit toujours prêt à la réponse, qu'il soit armé de science politique, de connaissances historiques [2]. Il lui faut, avec la solidité du jugement [3], avec l'érudition qui fournit les matériaux, la dialectique qui en use méthodiquement, il lui faut ce style incisif et cette phrase chaude, véhémente, qui captivent et tiennent chaque jour le lecteur en haleine. Il faut surtout cette expérience des hommes et des choses qui, avec le sentiment de la mesure, donne de l'autorité. Le rédac-

1. M. Paul Duché a fondé, à Paris, le *Tirailleur*, journal qui prospéra sous sa direction. Il quitta cette feuille pour rédiger, à Foix, le *Conservateur*.

2. On ne peut qu'approuver le reproche de gens trop *hâtifs* adressé à l'ensemble des Français de nos jours, où chacun de nous dispute ou légifère, alors que l'éducation politique n'est pas faite. « Chez nous, dit un critique, on aborde les plus graves questions sans les connaître ; on les discute avec ses nerfs plutôt qu'avec son raisonnement. On les discute surtout avec son parti pris. Le jeune homme se trouve électeur avant d'avoir réfléchi à ce que c'est qu'une élection. Il nomme un mandataire avant d'avoir pesé la lourde responsabilité d'un mandat. »

3. Qu'est-ce que ces monarchistes qui refusaient sous l'Empire d'aller à la messe anniversaire de la naissance du comte de Chambord, en disant : « Bah ! Dieu n'est plus royaliste » ? Qu'est-ce que ces républicains qui se figurent que Dieu n'est pas républicain ?

teur en chef du *Réveil de l'Ariège*, participait à quelques-uns de ces dons, comme publiciste ariégeois contemporain.

Le public remarqua les articles de fond que renfermaient la plupart des numéros du *Réveil*. Voici le sujet de quelques-uns : *La loi militaire et la réclame électorale ; — Vingt siècles en arrière et aujourd'hui : affaire Saint-Elme en Corse : — Le budget de la République ; — Le bout du fossé, question financière ; — Le jury électoral ; — La France au mont-de-piété ; — Affaires bonapartistes ; — Le conflit du Sénat et de la Chambre ; — L'objet et les tendances de la franc-maçonnerie ; si elle s'occupe uniquement de philanthropie ; — Sauvons la France : — Comment on vote les budgets sous la République ; — Revisons la République*, etc., etc. — Autant que le comportent les bornes des articles de journal, M. Cambus donnait des études assez approfondies sur les problèmes qui occupent les publicistes de race, sur le principe de la révolution et sur la révolution prise en elle-même, sur les principes fondamentaux des sociétés, sur la grande question scolaire, sur la centralisation, sur le socialisme d'État, sur des points spéciaux de nos administrations. Quelque chose, dans sa manière, rappelait, à un certain degré et toutes proportions gardées, les grands journalistes de Paris, les Laurentie, de Genoude et les auteurs qui ont traité des lois de la société chrétienne, de l'économie politique, des institutions politiques, des évolutions de l'ancienne société française, du droit moderne, etc., tels que Blanc-Saint-Bonnet, Charles Périn, de l'université de Louvain, Taine, etc. Il avait de ces hautes maximes : « L'utilité sociale ne prescrit pas contre le droit d'un seul ; » — avec madame de Staël : « On dit : Le le salut du peuple est la suprême loi. Non, la suprême loi, c'est la justice ». — avec l'abbé Crozat : « L'intégrité du droit

importe bien plus au véritable intérêt du peuple que la sauvegarde de tous ses intérêts matériels ».

V. — M. *Paul Duché*, comme M. Cambus, a un vrai tempérament de journaliste. L'un et l'autre ont écrit de ces articles qui remuent l'opinion et qui charment la curiosité. Soulèverons-nous, à leur sujet, la question de savoir où se révèle un plus grand mérite de talent, dans le journal, dans les gros livres? A quoi bon? Le journaliste et le savant diffèrent de procédé, et cette différence, qui ne touche en rien au talent, laisse à chacun sa valeur relative, indépendante. Il ne serait pas juste d'affirmer qu'un publiciste est plus capable, moins capable que d'autres de conceptions fortes.

M. Cambus, investi d'un rôle provisoire, avait accepté un programme de tirailleur et d'avant-garde. Le *Réveil* dut céder la place au *Conservateur*, dans lequel M. Paul Duché a été appelé à exercer une certaine initiative sur les questions de politique, de morale ou de belles-lettres.

Si dans le journal tout est fugitif comme l'actualité, on ne peut cependant oublier divers articles de M. Paul Duché, qui ont fait sensation à leur moment. Citons ceux intitulés *Chez nous* (21 février 1885) ; — *En campagne* (11 février) ; le publiciste y classe les adversaires en trois catégories : les indifférents, les soumis, les ennemis ; — *La date fatale* (28 février), charge à fond contre le règne de dix années des opportunistes ; — *Nos projets pervers* (11 mars), où une ironie spirituelle se mêle à un ton véhément ; — *Enterrements civils* (25 mars) ; le publiciste flagelle cette façon de faire de la politique et de la propagande sur des cadavres, en oubliant les morts, « ne songeant qu'aux *vivants* qu'on *embête* » (expression, dit-il, employée par les habitués disciplinés, assistant, toujours

les mêmes, aux enterrements civils) ; — *Décadence ; Impudence* (24 janvier 1885) ; — *Intermède* (7 mai 1885), réplique à M. Amiel, du journal *l'Avenir de l'Ariège*. — On sort de la lecture de ces articles avec l'impression qu'avaient autrefois les lecteurs du vaillant publiciste bordelais, M. Fonfrède, tant vanté par M. de Cormenin. M. P. Duché est un brave lutteur dont la plume est puissante. Sa verve, sa fécondité, son instruction, ses ressources dialectiques ouvrent devant sa carrière de belles perspectives.

VI. — M. *Théophile Delcassé* [1] est une des nouvelles recrues de la presse entrées dans la rédaction de la *République française*. Du reste, MM. Julien Dumas et Élie Montagné sont aussi de ceux qui, dans ces derniers temps, ont donné des gages sinon à la presse parisienne, du moins au journalisme de province. Il faut que M. Delcassé ait fait preuve de talent, pour avoir été amené, par la force des choses, à poser deux fois sa candidature à la représentation nationale, en 1881 et en 1885.

Nous trouvons dans les feuilles du département une appréciation sur le jeune publiciste de Pamiers. On y exalte son mérite en disant que, « par son travail, il a su acquérir une réputation littéraire », et l'on ajoute que d'une façon ou d'une autre — articles de journal, emploi courageux de sa plume — il conseilla, embrassa tout ce qui pouvait accélérer la sortie des Prussiens de France en 1871 [2]. Mais, comme il est jeune, qu'il s'est présenté deux fois à la députation et n'a pas été nommé, bien qu'il ait approché du succès, on ne lui a pas épargné le reproche d'ambition.

1. Originaire de Pamiers.

2. Compte rendu d'une réunion opportuniste à Vic-Dessos, pendant la période électorale (septembre-octobre 1885) ; paroles attribuées à M. Sans-Leroy (*Conservateur de l'Ariège*, fin de septembre).

Nul ne se jette impunément dans les échauffourées électorales ; on y donne des coups et l'on en reçoit. Vienne le triomphe, on ne se souviendra plus des attaques injurieuses, violentes, dont on a été l'objet. Sans doute, la vivacité, l'ardeur politique n'ont pas permis au rédacteur de la *République française* de rester sans agir parmi ses compatriotes ; il a voulu prendre rang dans la bataille de son époque. De spectateur il a voulu devenir lutteur dans la question politique d'organisation sociale, nationale, qui trouble notre temps. Il semble chez plusieurs écrivains que mettre le pied dans la politique, soit seulement vouloir être homme ou ne pas se résigner à contempler les tempêtes contemporaines du haut d'une sérénité platonique.

Le scrutin, avec ses combinaisons et artifices de listes, ne fut pas favorable à notre candidat; et, comme il avait frappé à l'extrême droite [1] et à l'extrême gauche [2], de ces deux côtés aussi sont venues des représailles.

Pendant que les conservateurs répliquaient, en s'emparant des formules de M. Delcassé, et surtout de la désignation d'*Olibrius* appliquée aux vainqueurs du 18 octobre, pendant qu'ils écrivaient dans leur journal des chapitres

1. Il écrivait dans la *République de l'Ariège*, le 19 septembre, un article intitulé *Naïfs*, où il disait des conservateurs: « Ils n'ont pas conscience des progrès réalisés, depuis quinze ans, dans l'éducation politique du suffrage universel... Nous nous indignerions?... plaignons-les plutôt (les réactionnaires)... On les prend pour *des cyniques;* ils ne sont que *des naïfs!* »

2. M. Delcassé, qui avait été candidat au 4 octobre, avait cessé de l'être au 18 du même mois. Il expliqua lui-même comment et pourquoi : « Ce n'est pas moi qui déserte la candidature que dix-sept mille suffrages m'ont imposée. Je ne suis plus candidat, parce que des républicains m'ont exclu de la liste où mes concitoyens m'avaient placé... Républicains, ne voyez plus que l'ennemi (la réaction)... la lutte terminée, il sera temps de démasquer les *lâchetés* et les *trahisons*. Il sera temps de faire justice des *Olibrius* qui considèrent l'Ariège comme leur partage ». (Document électoral, Foix, le 11 octobre 1885 ; — le *Petit Ariégeois* du 14 octobre ; — le *Petit Républicain* de Toulouse. — Protestation adressée par M. Delcassé à ses électeurs de l'Ariège.)

sur les Olibrius ariégeois, et poussaient ce gémissement : « Ah ! comme les voilà bien burinés par eux-mêmes, ces grotesques fauteurs de révolutions et de guerres civiles[1] ! » Les radicaux, de leur côté, s'abandonnaient à leur verve ironique. Ainsi la *Démocratie de l'Ariège* enregistrait des articles intitulés : *La fin d'un ambitieux et sa pétarade finale*[2] ; — *Cassou l'est*, sorte de jeu de mots édifié sur le patois languedocien, faisant allusion à l'échec électoral du jeune Delcassé (cassé il l'est)[3], et agrémenté de ces coups de pinceau : « Bout d'homme, candidat de Lilliput, candidat d'autant plus fini qu'il n'avait jamais eu de commencement sérieux[4] ».

M. Théophile Delcassé trouvera dans sa philosophie de quoi attendre de meilleures circonstances. La rédaction de la feuille de Gambetta, qui n'est pas livrée au premier venu, doit, pour le moment, alimenter ses heures laborieuses. Qu'il laisse les épreuves mûrir ses talents, comme elles mûrissent le caractère, et fondent l'expérience personnelle. Pour le prendre de haut, les génies eux-mêmes n'ont pas été exempts de ces douleurs de l'initiation. Nous nous souvenons de Milton[5], de Schiller[6], Gœthe[7], Chateaubriand[8], Johnson[9],

1. Le *Conservateur de l'Ariège*, semaine avant le 18 octobre 1885.
2. La *Démocratie de l'Ariège* du 15 octobre 1885.
3. *Ibid.*, 4 septembre 1885.
4. *Ibid.*, 15 octobre. On ajoutait ce mauvais quatrain :

Et voilà comme
Le bout d'homme
Qui voulait être député
N'est aujourd'hui que dépité.

5. Milton, tout d'abord, avec son *Paradis perdu*, ne se vit-il pas rebuté ?
6. Il fallait voir le cabinet de travail de Schiller, rempli de pommes pourries... détail matériel, signe du désarroi chez l'écrivain.
7. N'a-t-il pas fallu que Gœthe vécût dans je ne sais quelle atmosphère ignoble ?
8. Personne ne voulait, en 1800, consentir à accepter son manuscrit du *Génie du christianisme*, dont on ne faisait nul cas.
9. Regardez Johnson sous les solives enfumées d'une taverne du Strand.

Lesage[1], David d'Angers[2]. Du reste, ce sont les épreuves qui consacrent les nobles caractères politiques ; car c'est notre faiblesse à tous d'avoir en politique plus d'élan que de philosophie, et plus d'abnégation que de prudence, au dire de Cormenin[3]. « Tant qu'un Français, ajoute ce moraliste sagace, n'a pas été éprouvé dans telle grande et unique circonstance, ses plus belles protestations ne signifient souvent rien, et il serait téméraire de répondre pour lui. » Peu d'hommes parmi nous ont su, quoique très forts sur l'écriture ou le discours, résister aux séductions d'une situation ou aux enivrements du pouvoir. Mais puisque la plume de M. Théophile Delcassé est déjà une force, il saura attendre.

VII. — M. *Julien Dumas* suit une ligne politique différente de celle de M. Théophile Delcassé, mais se trouve, comme ce dernier, à l'âge de la jeunesse et des expériences. Des critiques parlaient plaisamment de « son joli défaut » : Il est jeune, il a trente ans à peine. Mais qu'importe, s'il joint l'éclat du talent à l'ardeur et à l'entrain de la jeunesse !

M. Julien Dumas est un des avocats les plus distingués du barreau d'Orléans[4]. Mais sans parler de la position qu'il a prise à ce barreau, position dont il fera le sacrifice pour se consacrer tout entier à son pays d'origine, nous ne devons pas oublier le succès retentissant qu'il obtint naguère à Bruxelles, dans la défense de Boland.

Il y a deux tribunes dans lesquelles cet enfant de l'Ariège

1. Lesage végétait dans une maison du Marais.
2. David d'Angers, à l'atelier de Roland, en était réduit à ramasser les croûtes de pain des camarades, quand ceux-ci étaient partis.
3. Cormenin, *le Livre des Orateurs*, t. I, p. 121.
4. M. Sévérien Dumas, né à Lavelanet (Ariège), était devenu premier président de la cour d'appel d'Orléans. C'est ainsi que son fils Julien a été amené à s'attacher au barreau d'Orléans.

a fait pressentir les gloires qui attendent sa maturité : le journal et ensuite les conférences dans les réunions électorales de 1885, en Ariège.

M. Julien Dumas a écrit, dans les feuilles du département, huit articles ayant pour titre : *Les conservateurs devant le suffrage universel*, dans lesquels il est difficile de ne pas remarquer une haute clairvoyance politique et un réel talent d'écrivain. M. Julien Dumas, annonçant tout d'abord qu'il écrivait pour une lutte sociale, pour la préservation commune, veut s'attacher à dégager les devoirs de la presse conservatrice, à l'heure où il écrit :

Libéraux avant tout, dit-il, nous nous proposons de rechercher, dans les discussions et les actes de la triste assemblée qui s'achemine vers l'oubli, les atteintes portées aux plus précieux de nos privilèges. Nous verrons ce que les hommes du gouvernement, oublieux de leurs promesses hypocrites, ont fait de nos garanties les plus chères, comment ils ont compris les libertés publiques, la liberté de l'enseignement, la liberté religieuse, le droit d'association, l'égalité des citoyens devant l'impôt. Nous aurons cette fortune d'invoquer contre des républicains les principes mêmes sur lesquels ils prétendent appuyer leur droit et, les retournant contre eux, nous montrerons aux esprits impartiaux le radicalisme qui nous prépare à bref délai la plus détestable des tyrannies — la tyrannie jacobine.

Entrant dans le cœur de sa thèse, il demande aux conservateurs de s'affirmer par des comités, par des groupes réunis sous un drapeau commun. Le mouvement d'opinion doit se propager par la création de nouveaux organes de publicité. Il étudie le projet et l'idée d'un comité électoral départemental faisant intervenir les représentants autorisés de chaque canton, de chaque commune. Il examine ensuite les difficultés qu'une telle organisation loyalement essayée peut rencontrer dans la pratique, et l'on est frappé de ce qu'il y a de sage et d'acceptable dans ses conceptions. La variété des nuances et des idées dans ceux qui doivent concourir à ces comités, n'était pas une des difficultés les moins embarrassantes, et c'est pourquoi M. Julien Dumas demandait le désintéressement des partis politiques.

Sans abdiquer leurs espérances, ni désavouer des regrets honorables, ils devront oublier, dans une trêve loyale et réserver pour un avenir plus heureux, leurs légitimes revendications. Il n'y aura plus dans cette assemblée ni orléanistes, ni bonapartistes, ni serviteurs du droit divin, mais des conservateurs étroitement unis pour résister à l'ennemi commun, le radicalisme. Ils ne fermeront pas leurs rangs à ces esprits modérés pour lesquels la forme républicaine présente encore d'irrésistibles séductions, mais que les fautes continuelles, les intentions antilibérales, vexatoires, du gouvernement, ont rejetés dans une opposition catégorique. Ils ne désespéreront pas de les ramener à une appréciation moins théorique des événements, et de tourner au profit de la bonne cause toute l'amertume de leurs désillusions. Ils se garderont enfin de toute alliance avec les partis extrêmes, transactions passagères et stériles qui ne serviront jamais qu'à déconsidérer les factions assez oublieuses de leurs principes pour les appeler à leur secours.

Enfin, M. Dumas adjure les conservateurs de sortir du système d'effacement qui consiste à laisser tout dire impunément.

Les conservateurs ne devront pas négliger de répondre par la parole publique aux déclamations de leurs adversaires; les conférences politiques ont pris depuis plusieurs années un essor absolument anormal, au grand préjudice de l'art oratoire et de la grammaire qui n'en peuvent mais. Les facilités d'évolution que nos représentants se sont libéralement accordées sur nos deniers, et qui permettent, par exemple, au député de Dunkerque d'aller se promener à Perpignan sans bourse délier, n'ont pas peu contribué à développer chez les républicains le goût de ces voyages au cours desquels ils laissent négligemment tomber la manne de leur éloquence. Tel député, invariablement taciturne à la Chambre, fait preuve, dans sa circonscription d'un bavardage qui atteste la longue contrainte qu'il s'est imposée.

Sans tomber en de tels excès, nous croyons indispensable que les conservateurs se mettent directement en rapport avec les électeurs, et retracent dans des conférences publiques les griefs qu'ils invoquent contre le gouvernement. Ils s'attacheront, suivant les régions, aux intérêts en souffrance. L'industrie, l'agriculture, l'impôt, la politique générale deviendront, suivant les circonstances, le sujet d'entretiens simples et familiers qui emprunteront leur force persuasive aux souffrances endurées, aux injustices commises [1].

VIII. — Ceux qui conçoivent de hautes espérances sur M. Julien Dumas pour l'avenir de l'Ariège se fondent sur les qualités visibles de l'avocat d'Orléans, qui semblent promettre un politique, un homme d'État. Ces qualités seraient-elles la souplesse, la fermeté d'intelligence? Il a dit lui-même que « le pays saura refouler les politiques

1. Nous n'avons pas eu l'occasion d'entendre parler M. Julien Dumas. On affirme qu'il parle mieux encore qu'il n'écrit.

improvisés et les parleurs de pacotille dans le néant, qui est l'élément naturel de leurs agitations ». M. Dumas se prépare-t-il donc, en ce qui le concerne, par de longues et fortes études sur les graves questions dans lesquelles il faut être versé avant de penser aux intérêts publics? Elles sont innombrables, ces questions... L'intervention de l'État dans les questions d'assistance, d'art, d'instruction, dans la fixation des heures de travail, intervention écrasante par sa violence; la liberté laissée à la coalition des capitaux; la division du travail, qui présente des inconvénients en même temps que le système opposé; la question de savoir si le travail est une marchandise, si en le vendant l'ouvrier vend sa personne, se vend lui-même, si l'homme d'affaires, l'artiste, le journaliste, l'homme de lettres, le savant se vendent aussi en livrant leurs productions; ce vieux régime de la *coutume*, par lequel toute agglomération de familles n'en formait qu'une seule et assurait l'existence des classes ouvrières; la disparition des traditions locales et de l'esprit local auquel s'est substituée une existence précaire ou nomade; la question de la natalité et des mariages; la diminution de la natalité constatée par les statistiques à un degré frappant; le besoin général d'augmenter la consommation personnelle et celle de sa famille, ce qui entraîne la nécessité de l'épargne; le besoin de conquérir la sécurité par l'accumulation d'un capital ainsi que par le système des faibles natalités, la France capitalisant aux dépens de sa descendance; l'effort de nos populations agricoles et de notre bourgeoisie se portant à créer et à amasser des capitaux plutôt qu'à créer des hommes; l'action et réaction des idées, des doctrines régnantes sur les peuples; la transmission des états particuliers de l'âme qu'une génération nouvelle recevrait avec et dans les théories et les rêves de la génération précédente; la nécessité de

prendre garde à cette influence éducatrice des esprits et des cœurs ; les aberrations, les excentricités sociales, le développement de certains fléaux, de l'alcoolisme, par exemple, qui n'épargne pas des démocraties instruites et morales, comme la Suisse, et qui faisait dire à un personnage de Murger : « Personne ne vous offre jamais à manger, tout le monde vous offre à boire », etc., etc... quelles immensités ! Et cependant on nous assure que M. Julien Dumas a déjà abordé plusieurs de ces graves sujets d'étude, et sait parfaitement à quoi s'en tenir. Et n'est-ce point dans ce domaine que notre jeune publiciste porte de préférence ses méditations ? On a dit de certains critiques d'une époque qu'ils avaient tout du critique, excepté le judicieux. Nous dirons de M. Julien Dumas que, quoique jeune, il a tout de la jeunesse : entrain, générosité, excepté cette faiblesse d'un jugement qui n'est pas encore formé. Si d'autres s'ingénient et se mettent en quatre pour n'avoir pas un avis franc, M. Julien Dumas s'est révélé tout autre dans ses conférences d'Ariège. Il ne cherche pas à étonner son auditoire par des choses étranges, il préfère le saisir par des choses justes. Lorsqu'il parle, il veut avoir longuement préparé son sujet.

IX. — Mais peut-être parmi les journalistes vivants n'en est-il aucun qui, en Ariège, à l'heure présente, réalise le type et la profession de publiciste aussi complètement que M. *Élie Montagné*[1], de Foix, rédacteur en chef du *Petit Républicain de Toulouse et du Sud-Ouest de la France*. Il s'est consacré au journal, il vit pour le journal, il s'y livre toute l'année et il recommence l'année suivante. Il donne

1. M. Montagné, qui écrit dans les journaux de Toulouse, a conquis une certaine renommée dans le Midi ; il débuta dans le *Vélocipède*, où « il fit pétiller, dit M. Émile Darnaud, les premières étincelles de son esprit ».

son temps, ses labeurs, son ardeur, son esprit de prosélytisme. Quant au genre et à la manière qui distinguent le rédacteur du *Petit Républicain*, Paul-Louis Courier doit être considéré comme son parrain plutôt qu'Armand Carrel. Ainsi, on le voit toujours traiter la politique, les affaires publiques, avec un grain de satire, ou tout au moins avec gaieté et avec une verve inimitable. Le personnel politique, les lois que votent les Chambres, lois civiles ou militaires, les événements qui se produisent et où se mêlent les intérêts de la France, M. Élie Montagné discute tout, est appelé à se prononcer sur tout; mais il a tant d'esprit qu'il ne peut écrire sans en mettre partout. Il lui faut des effets anecdotiques, même quand il déroule l'iliade des batailles parlementaires, ou les petites querelles des conseils municipaux de province.

On ne peut nier que, dans son genre, M. Élie Montagné ne soit un des journalistes brillants et remarquables de notre époque. Plein de liberté et d'indépendance, il n'échappe pas plus que d'autres aux préjugés et aux utopies. Toutefois, il a un tour d'esprit original; dans tout ce qu'il a écrit, on retrouve sa main, son empreinte individuelle, et, malgré ses préjugés, un inévitable bon sens allié à la gaieté.

Sa note de journaliste, c'est la forme légère, svelte, déliée, sarcastique. Il n'aligne pas de longues et pesantes dissertations, il n'écrit pas beaucoup d'articles de fond; mais combien ses courts paragraphes ont du sens et du sel! combien son style est coulant! Notre enfant terrible a de la grâce, et il est très parisien. Nous avons étudié cet écrivain ariégeois, en suivant attentivement son évolution pendant deux années, et il nous est invariablement apparu comme nous venons de le dire. Son programme est de suivre les aspirations de la fraction modérée des

républicains. Adorateur de Gambetta, il se tient entre deux intransigeances, et nous croyons trouver des analogies entre ses doctrines politiques et celles de M. Ribot, ce haut esprit.

En ce qui concerne la question de métier, M. Élie Montagné avait vraiment la vocation de journaliste, et on devait la pressentir dans ses années d'adolescence passées à Foix. Quelle facilité de plume! quelle fertilité d'imagination! Nous ne voyons pas, à Paris, qui le surpasse. Jamais pris au dépourvu, il est toujours prêt à dire son mot sur les affaires publiques, sur les choses et les hommes politiques, pendant les trois cent soixante-cinq jours de l'année, mais un mot à sa façon. Donnez-lui la moindre circonstance, moins que rien, le néant, si vous voulez [1], vous ne le trouverez point en défaut, il apportera immédiatement un article semé d'esprit. Paris agit et envoie chaque jour, aux quatre coins du monde, le récit de ses actes quotidiens, M. Montagné s'explique chaque jour sur les affaires de Paris. M. Montagné a sa résidence à Toulouse; pas d'événements à Toulouse, en Haute-Garonne, sur lesquels il ne dise son impression. M. Montagné a un pied dans l'Ariège, son pays natal, il y a son cœur aussi; rien ne se passe en Ariège qui le trouve muet et silencieux. Il prend intérêt aux questions politiques, électorales, industrielles, commerciales, etc., du département.

X. — A côté de la facilité brillante dont la plume de M. Montagné est douée, il faut mentionner le don d'*universalité*. Il n'est pas aisé pour tout le monde de parler,

1. Priez-le, par exemple, d'écrire un article, à propos de l'*arrivée d'un préfet* (M. Montagné a eu l'occasion de faire un paragraphe sur ce mince sujet); il vous étonnera par ce qu'il trouvera de charmant ou de piquant à dire.

avec sens et compétence, sur des matières opposées les unes aux autres, de s'expliquer tour à tour sur la politique, les lettres, la philosophie, les discussions des intérêts municipaux, la morale sociale, la critique musicale, l'économie politique, les chemins vicinaux, l'achèvement du Capitole, la critique des théâtres. Qu'on parcoure la collection du *Petit Républicain* de Toulouse et du Midi, on aura cette surprise. J'ai lu l'article intitulé *Dans le monde officiel; le 1er de l'an* 1886, on ne peut retenir son rire dans les trois stations qu'il nous fait faire chez le recteur d'académie, chez le préfet et chez le cardinal. Dans l'article *Victor Hugo et Léon Gambetta*, on s'aperçoit que le journaliste, par système, tient à être bref, sachant que le lecteur moderne ne peut lire longtemps. Peut-être encore, par nature, n'aime-t-il point à trop creuser les sujets. Ses articles très nombreux, intitulés *Petite Chronique locale*, sont pétillants d'esprit, d'humour, infiniment amusants. On s'égaye au seul énoncé de ses courts paragraphes : *Sus à la routine;* — *Comptes fantastiques;* — *Tous austères;* — *Basilics majeurs et Serpents de paroisse;* — *Une enquête, s'il vous plaît;* — *La Concentration pour de bon;* — *Le Pont de Sisyphe* (où les actes de la municipalité sont critiqués avec malice); — *Arcades ambo*, épilogue à deux personnages, écrit en vers, où probablement le publiciste a en vue quelques points de l'administration toulousaine; — *Hier, aujourd'hui, demain*, qui est une manière charmante d'annoncer qu'il suivra dans le *Petit Républicain* la ligne précédemment inaugurée; — *Castelbou porte*, petite satire amusante, mêlée de vers badins; — L'*alchimiste du XIXe siècle*, où l'écrivain rappelle que, tous les hommes étant égaux devant la loi, toutes les femmes seront égales devant le diamant; — *Théâtre du Capitole, théâtre des Variétés, représentation d'adieu de madame Viguier*, où l'esprit ariégeois

se plie allègrement à la critique musicale, dramatique ; — *Une prophétie de Nostradamus*, malice sur les d'Orléans ; — *Dernière incarnation de M. Baile, préfet : attention au mouvement!* article plein de verve et de malice ; — *La part trop... Baile* (changement du préfet) ; — *Les politiciens de haute volée*, une satire.

Les comptes rendus des séances du conseil municipal de Toulouse et de celles du conseil général, forment une sorte de spécialité de M. Élie Montagné, comme Albert Millaud a celle des comptes rendus de la Chambre dans le *Figaro*. Après avoir parcouru, par exemple, le récit des séances du conseil municipal de Toulouse des 21 avril et 27 mai 1885, où il s'agissait de l'*aliénation de la caisse alimentaire*, on remarque combien le journaliste ariégeois sait rendre d'une manière vivante la physionomie mobile des réunions. Lorsqu'il résume une de ces séances, il lui arrive de traduire ces mots solennels : *Et nunc erudimini*, commentés jadis par Bossuet, et de dire en patois : *Al sanctus t'attendi* (je t'attends au *Sanctus*). Pour nous, en lisant le rédacteur en chef du *Petit Républicain*, nous nous surprenons à rêver quelquefois de ce bel esprit de Londres, de ce vaudevilliste faiseur de chansons et de calembours, qui a tant égayé la nation anglaise, nous voulons dire le boute-en-train Théodore Hook, le rédacteur en chef du *John Bull*.

Nous avons fait allusion à un article sur M. ***, nous en citerons quelques extraits, persuadés que M. *** est au-dessus de ces traits, mais non sans regretter que le journaliste dépense quelquefois à rendre les autres ridicules un talent qui serait plus charitablement employé.

On disait hier, devant la Porte du Divan, que M. Louis Féral avait déjà préparé pour demain lundi une deuxième « improvisachion », lorsque le citoyen L*** lui a notifié qu'en sa qualité de président de la commission départementale et d'ex-major de la Commune, il se réservait le privilège de souhaiter *coram populo* la bienvenue à M. Glaize.

Complétons nos informations, en ajoutant qu'un banquet de *six couverts* aura lieu lundi soir chez le père Lacoste, le Vatellius justement populaire du quartier Saint-Etienne.

Les convives sont : le nouveau préfet, MM. *** (L.), Féral (aîné), Féral (cadet), Leygue (Raymond) et Dispan (de Floran)... *ça dits!*

Le menu a été composé par M. ***. L. jouit d'une légendaire réputation de fin gourmet, depuis le jour mémorable où, assis devant une castelbouriche d'huîtres mise à sac et à sec, il lança au plafond d'un cabinet particulier du restaurant Sacaron cette apostrophe à la Mirabeau : « Apportez ces écailles au peuple souverain ! »

Nous allions céder à la tentation de reproduire par le menu la carte du souper, mais nous avons pensé que le brave père Lacoste ne nous pardonnerait pas cette tentante indiscrétion.

Qu'il nous suffise de rappeler que nous avons eu sous les yeux un précieux autographe de M. ***. Le collectionneur qui le possède dans son portefeuille ne s'en dessaisirait pas pour un billet de la Banque de France, car il se propose de le déposer aux archives de l'Académie des Jeux Floraux ! Oui, des Jeux Floraux !

M. ***, qui a été par intermittences membre-né du cénacle d'Isaure, en sa qualité de maire de Toulouse, serait-il devenu poète, après être né orateur ? Nous posons la question à l'*Intermédiaire des Chercheurs*. Nous comptons sur le flair et la sagacité de notre ami Jean-Bernard pour avoir la solution de ce problème désormais historique. On sait que Jean-Bernard a fureté dans les archives poudreuses du passé et qu'il a exhumé les péchés de jeunesse de bon nombre de nos graves hommes d'Etat. Dans une brillante conférence qu'il fit à la salle des Capucines, Jean-Bernard révéla *urbi et orbi* que MM. Humbert, Hébrard et autres austères pères conscrits avaient été atteints de métromanie. Qui oserait affirmer que le sénateur sous-scellés n'a pas, lui aussi, chatouillé la Muse?

Jean-Bernard peut désormais inscrire le nom de L. *** sur le livre d'or du Parnasse politico-poétique contemporain !

Le bagage poétique de M. *** (le seul que nous connaissions jusqu'à présent), ne se compose que d'un distique ! Mais ce distique, pas plus long que deux asticots, vaut à lui seul un poème !

Le *Petit Républicain* aura eu l'honneur d'éditer le premier les essais poétiques de L. ***. Je les ai copiés sur le *verso* du menu d'un banquet mensuel de la commission départementale, Martial Baile étant préfet. M. *** qui faisait les fonctions de caporal d'ordinaire, rédigea un jour comme suit le *bon à cuisiner* qu'il adressa à l'amphitryon :

Monsieur le fricoteur,
Nous sommes six mangeurs !

Le distique est signé et parafé ***.

Si, contre toute attente, M. ***, pris d'un accès de modestie peu en harmonie avec son caractère de franc et jovial Gascon, s'avisait de désavouer la paternité de ses deux vers, nous le prévenons que nous sommes en mesure de lui tirer ces deux vers du nez ou, mieux encore, de lui mettre son auguste nez dans ses vers.

Poeta is est quem scriptura demonstrat.

Le *** poète ne saurait se retrancher derrière le *** avocat et nous opposer par analogie l'exception tirée du Code civil qui interdit la recherche de la paternité.

Ergo, qu'il le veuille ou non, M. *** est et restera poète malgré lui! Il a peut-être pondu ces deux vers solitaires sans efforts et sans préméditation, il a fait de la poésie comme M. Jourdain faisait de la prose, sans le savoir! Mais il n'en est que plus poète de naissance!

Nascuntur poetæ!

Nos compatriotes grands prix de Rome, qui commençaient à désespérer de l'exécution du monument de Goudouli, peuvent d'ores et déjà préparer leurs maquettes pour le projet du monument que les mainteneurs d'Isaure élèveront un jour ou l'autre à M. ***, membre-né de l'Académie des Jeux Floraux, orateur à ses heures et poète... avant ses repas.

En face du gros pâté donjonnesque, nous verrons se dresser la statue équestre de L. ***.

En le voyant à califourchon sur le cheval ailé du Parnasse, les érudits des siècles futurs se découvriront respectueusement devant l'effigie du poète-gastronome.

Pour faciliter les recherches de la postérité, je propose que l'inscription suivante soit gravée sur le piédestal :

HOMMAGE A L. ***

Dans ce bronze on coula L. *** en immortel!
Passant, sais-tu pourquoi? Pour aller chez Vatel,
Un jour que sa fringale était inassouvie,
Il enfourcha Pégase une fois en sa vie!
Sans le savoir L. *** avait pondu deux vers,
Isaure a couronné son front de lauriers verts!
Que ne peut-il jouir de sa gloire posthume!
Atropos a tranché ses jours pleins d'amertume.
Vivant, il eût pu mettre en sauce le laurier!
Le tournebroche fut son attribut guerrier.
Un jour ce grand martyr des discordes civiles,
Enchaîné dans les fers, traversa plusieurs villes.
Quand on l'eut écroué dans la geôle de Pau,
Savez-vous les tourments que l'homme au grand chapeau
Dut endurer avant d'aller sur les sellettes?
Tandis qu'il savourait des salmis d'alouettes,
Près de lui son copain, frère et ami Jacob,
N'avait pour tout régal que le brouet de Job!
Or le bourgeois traité comme un vrai coq en pâte
Onc à frère Jacob n'offrit la moindre patte.
Ceci soit consigné pour les gens ombrageux
Qui verraient en L. *** un démoc *partageux!*
Comme un jambon fumé le laurier le couronne,
Sa gloire rejaillit sur la Haute-Garonne!

XI. — Partout c'est l'homme de l'esprit et du trait mordant. Comme la France a été gratifiée en janvier (1886) d'un nouveau ministère, et que le ministre de la marine, homme fort distingué, l'apôtre de la torpille et des torpilleurs, se nomme l'amiral *Aube*, notre rédacteur n'y tient pas et, dans un article où il se plaint de l'attitude qu'aurait eue à la préfecture, au premier jour de l'an, M. de Montpezat, rece-

veur des finances, il ne peut résister à jouer sur l'idée d'aurore, il s'exprime de la sorte : « Nous souhaitons que le nouveau ministère dont l'*Aube* commence à poindre, se signale par un acte d'énergie à l'égard des fonctionnaires qui traitent comme de vulgaires pékins les représentants du pouvoir central. » Jusque dans ses attaques, dans ses malices contre le clergé, M. Montagné montre qu'il a — non pas la mesure, la réserve — mais la note gaie, la note comique. Si le rédacteur du *Petit Républicain*, loin de chercher à plaire aux catholiques, saisit toute occasion de les ennuyer, c'est son affaire [1], sauf à laisser regretter qu'il dépasse plus d'une fois les limites. Sans doute M. Montagné tient à prouver par son exemple que la belle humeur française n'a pas disparu, mais le respect ne s'imposait-il pas au moment de raconter comment avaient eu lieu les réceptions du premier de l'an chez son Éminence le cardinal de Toulouse? Après un mot des réceptions du recteur et du préfet, sur lesquelles il glisse rapidement, M. Montagné, abordant la réception de l'archevêque, em-

1. Il serait regrettable que M. Montagné, qui a de l'esprit jusqu'au bout des ongles, tournât à la monomanie sur les choses religieuses. Des tirades trop souvent réitérées finissent par laisser supposer qu'on a l'imagination hantée par des spectres (gouvernement des curés), ou qu'on suit en mouton un courant établi d'une manière factice. Lorsque *le Petit Républicain* adresse aux vaincus d'aujourd'hui, aux habits noirs, le mot de « sinistres croassements », nous ne l'approuvons pas plus que nous n'approuvons dans le camp contraire, qu'on réplique aux vainqueurs d'hier par le mot de « plats et serviles perroquets de l'opportunisme ». Pourquoi s'empresser de publier un prétendu télégramme de Léon XIII au comte de Paris, après les élections du 4 octobre 1885, sans se donner le temps de remarquer l'invraisemblance qui sautait à tous les yeux? N'était-ce pas mettre les lecteurs sérieux dans la pénible alternative de contester ou la clairvoyance ou la bonne foi du *Petit Républicain?* Pourquoi cet article *Les Candidats du pape* et celui *à Jacques Bonhomme; le Bulletin de vote ou la Fourche*, etc.? Et cet autre *L'Agence céleste, l'Immaculée-Conception?* Pourquoi les articles empruntés aux journaux de Paris par le *Petit Républicain*, avec un choix intentionnel, portent-ils souvent la nuance d'attaque aux idées religieuses, comme dans les questions de *la crémation*, de l'origine de la femme selon Camille Flammarion, etc., etc.?..

ploie, pour faire de l'esprit, des formes qu'on devra trouver peu respectueuses envers les personnages. Que le lecteur juge et décide.

Son Éminence Florian Desprez (*Florianus Pratensis*), cardinal-archevêque de Toulouse et primat des Gaules narbonnaise, cisalpine et transalpine, est assis sur son trône pontifical.

M. le vicaire général Andrieu, grand caudataire cardinalice et premier moutardier du Saint-Office, se tient debout sur les marches du trône et annonce les visiteurs.

L'état-major général et tous les officiers de la garnison viennent de défiler en bon ordre.

C'est le tour des assimilés et des officiers de la territoriale.

Le sympathique capitaine Marty brille au premier rang. La poitrine du grand hospitalier-sauveteur est constellée d'une brochette de médailles d'or et d'argent qui proclament éloquemment les services signalés rendus à l'humanité par ce dévoué philanthrope, surnommé l'ange tutélaire de la cité goudeline.

— Par Sabaoth, Dieu des armées ! s'écrie le cardinal,

Quel est ce brave fils de Mars et de Bellone ?

Le général Andrieu (à l'oreille de Florian) :

Par les Sémiramis de notre Babylone,
Ce guerrier pacifique est, dit-on, très vanté !
Il possède à Toulouse un palais enchanté :
La brebis égarée y fut la bienvenue,
La reine de Saba pour le voir fût venue !

Le cardinal (à son vicaire). — Vous m'intriguez !

Le général Andrieu. — C'est le directeur des bals...

Florian. — Le directeur des *balles !* J'y suis ! (S'adressant au capitaine Marty). Ah ! monsieur est attaché à l'arsenal ! Avancez donc que je vous complimente ! C'est donc vous qui êtes préposé à la garde de nos *munitions.* (*sic ?*)

M. Marty (ahuri). — Pour vous servir, mon cardinal ! Votre Éminence me comble.

Vient le dénouement, au dîner du soir.

— Son Éminence, dit respectueusement le vicaire général Andrieu, a fait aujourd'hui un joli *quiproquo*. Les Pères de l'Eglise commettent parfois des *impairs*... Votre Eminence a, sans le savoir, complimenté le directeur des *bals* du Skating-Palais !

Vous avez confondu le *bal* avec la *balle!*
Demain, Philbert dira que Florian s'emballe !
L'aventure sera dans le *Républicain*,
Moniteur de Baal et d'Aaron-Caïn !

Nous tenons ici, semble-t-il, la conception même du journalisme, telle que M. Montagné la formule. C'est qu'il

faut, avant tout, intéresser, amuser, en égayant, en égratignant, en brûlant ceux-ci, en adorant ceux-là. Il l'a dit lui-même, dans ses vœux de nouvelle année à ses lecteurs :

> Quant aux personnages grincheux, hypocondriaques et collets-montés qui nous reprocheraient de manquer quelquefois du sérieux qui convient dans l'exercice de notre profession qu'on a bien voulu assimiler à un sacerdoce, nous leur répondrons que sous une forme plaisante et humoristique il se cache souvent de bonnes vérités. Nous ne saurions donc adresser de meilleurs souhaits de bonne année à nos lecteurs que de leur désirer une humeur toujours gaie. C'était la philosophie des Gaulois, nos ancêtres, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune [1].

La vieille gaieté gauloise, voilà sa devise. Ce n'est point l'intelligence de M. Montagné qui se laissera dévorer par les microbes d'une psychologie morose. A l'égard de la politique austère, sérieuse, rébarbative, il dirait presque le mot d'un désœuvré des boulevards : « Quand la politique est tranquille, elle m'ennuie ; quand elle ne l'est plus, elle m'embête. »

Toutefois, il ne faudrait point que, sous prétexte d'ombrage, et avec la gaieté gauloise, M. Montagné sacrifiât les idées de libéralisme et la liberté. Il serait loyal de lui faire modifier quelques phrases obscures [2] pour ne pas laisser soupçonner, sans le vouloir, qu'on pourrait aimer la république sans la liberté, cette liberté privée, de l'individu et de la famille, plus sacrée encore que la liberté publique, pour laquelle on a dépensé tant d'encre et de sang.

Tel est le journaliste de vive allure que l'Ariège a produit, tenant un peu du cardinal de Retz et de Saint-Évremond, et sur lequel ses propres compatriotes sont d'accord : « Plume brillante, le plus spirituel des publicistes de la région, opportuniste féroce, mais patriote pur sang [3] ».

1. *Petit Républicain* du 1er janvier 1886 : *Hier, aujourd'hui, demain*.
2. Voir l'article nécrologique sur M. Chapelan-Grasset du 11 février 1885.
3. L'*Écho pyrénéen* du 16 août 1885.

« M. Montagné sait traiter les sujets patriotiques avec une grandeur de style qui le place à la hauteur des meilleurs écrivains, aussi bien que faire siffler les lanières de la satire, ou bien encore agiter, avec une verve inouïe, les joyeux grelots de la danse municipale [1]. »

Après avoir étudié M. Élie Montagné dans ses manifestations et sa forme de journaliste, nous ne nous arrêterons pas à ce qui fait son fond doctrinal. Tout ce que nous pouvons remarquer, c'est la souplesse de cet esprit méridional. Il est ironique quand il parle des « lettres » de quelque président qu'il n'aime pas [2], dur lorsqu'il touche aux affaires du clergé, bon enfant lorsqu'il rend hommage aux radicaux du journalisme [3], peu endurant quand on parle de grèves et de séditions de grévistes [4], plein d'enthousiasme, presque sans raillerie, du moins d'une ironie douce, quand on rend justice aux hommes littéraires, peu importe la politique [5].

Mais venons à des journalistes radicaux ou d'extrême gauche.

XII. — Le radicalisme politique avait naguère pour représentants, dans le journalisme ariégeois, outre la *Démocratie de l'Ariège*, l'*Avenir de l'Ariège*, que M. Amiel dirigeait et dont M. *Abel Blazy* [6] a été le rédacteur en chef. M. Blazy suit avec fermeté, nous dirions avec flegme, son programme ; il a la logique de son journal. Il faut des réformes ; il les faut *aujourd'hui*, il faut aboutir ; on ne harcèle pas assez les réactionnaires. Ainsi les articles que

1. Un journal de Foix, à propos de la maladie de Gambetta.
2. Comme pour le président Ozenne.
3. Comme pour M. Armand Duportal.
4. Voir le *Petit Républicain* de mai 1886.
5. Voir l'admission, comme mainteneur des Jeux floraux, de M. Firmin Boissin, rédacteur du *Messager de Toulouse*.
6. M. Blazy est un jeune docteur en droit.

M. Blazy a publiés dans l'*Avenir* indiquent un polémiste que les luttes ardentes ne troublent pas. Au lieu de marcher les mains attachées derrière le dos et les pieds emboîtés dans les ornières, il demande la réalisation immédiate des thèses novatrices de la démocratie.

Lorsqu'on a lu ou parcouru quelques-uns de ses articles d'octobre et de décembre 1885, pendant et après la période électorale, on voit que M. Blazy est profondément convaincu de l'idée politique dont il est le brillant soldat. Élections législatives, succès relatif des conservateurs, discussion sur le Tonkin, ses opinions sont faites sur ces chapitres, et elles sont inébranlables. Le 11 octobre, lorsque les conservateurs se réjouissent des élections du 4, M. Blazy écrit son article *Joie puérile*, et appelle l'allégresse des conservateurs « véritable accès d'aliénation mentale ». Ce qui ne l'empêche pas, à son tour, lorsque le scrutin du 18 octobre redevient favorable à sa cause, de s'abandonner, pour son compte, à une joie tapageuse, pour ne pas dire puérile, dans ses articles *La Victoire républicaine*, — *La Chute d'un parti* (22 octobre 1885). Avant le scrutin, sa proclamation électorale comportait l'emphase et les généralités de toutes les professions de foi, sans oublier la fastidieuse redite « des quatorze siècles d'humiliation monarchique ». Toutefois, M. Blazy possède, il nous semble, les qualités maîtresses d'un journaliste sérieux : il a l'opiniâtreté logique. Il groupe dans sa polémique toutes les preuves directes favorables à sa thèse, toutes les inductions d'analogie, toutes les probabilités du bon sens, et il ne perd pas de vue son adversaire un seul instant ; il l'enserre, l'enveloppe, le pousse, l'étouffe dans les nœuds de son argumentation.

Tel il nous apparaît au milieu des péripéties politiques qui se sont déroulées d'octobre à décembre 1885. Dans son

article *Le Discours de Lockroy* (fin d'octobre), il félicite le député parisien de dégager nettement ce qu'il appelle la morale des scrutins du 4 et du 18 octobre. Le 4, le peuple vote contre la direction imprimée au parti républicain ; le 18, il vote contre la monarchie qui se démasque et le menace. Pour la fameuse et interminable discussion sur le Tonkin, M. Blazy n'a fait grâce d'aucune séance, il a écouté, épluché chacune des dépositions faites dans la commission des crédits ; il a tout épié, discuté, demeurant absolument froid à l'opinion exposée par le général Brière de l'Isle sur les affaires de l'extrême Orient. Rien n'ébranle ses convictions, rien ne le fait démarrer de sa virile attitude. Ses deux articles *La Commission des crédits* (2 décembre), — *Deux dépositions* (5 décembre 1885), font ressortir ce trait de physionomie du rédacteur de l'*Avenir*.

Que M. Blazy se garde des contradictions où nous pouvons tomber, malgré notre logique. Personnage scientifique ou non, on n'en est pas moins accessible aux extravagances sectaires. Ne voit-on pas le même personnage, dégagé de tout lien conventionnel et étonnant par son libéralisme, subir quelquefois l'ascendant des idées régnant dans son entourage, se passionner pour la chimère, se montrer en proie aux préjugés les plus fantastiques ? Mais qui n'approuvera M. Blazy, quand il veut la « république modifiée, améliorée », et déclare que « la république doit être un gouvernement de protection pour les petits et les malheureux », comme un gouvernement de justice pour tous ? Ainsi, M. Blazy a conquis, non sans mérite, sa place dans la presse militante de l'Ariège. S'il doit continuer sa fonction de journaliste, il emploiera de plus en plus pour armes de combat la modération du langage, la hauteur des vues, le nerf de la raison et l'esprit pratique.

Mais M. Blazy, attaché depuis plus d'un an à l'*Avenir*,

l'a quitté pour suivre M. Amiel dans sa retraite. Il avait travaillé avec lui à faire pénétrer dans les campagnes les plus reculées de l'Ariège les idées saines du radicalisme, pour combattre des préjugés ridicules, initier les gens, qui ne voulaient pas l'être, à des conceptions libérales et humanitaires.

Modeste défenseur de la cause républicaine dans l'Ariège, il a secondé, croît-il, la vaste entreprise d'opérer toute une révolution dans un département qui ne s'appartenait pas. Et, l'on nous apprend qu'il se retire, bien disposé, avec les moyens en son pouvoir, à continuer la lutte. Il a donné, avec M. Amiel, l'impulsion première, secoué la torpeur qui s'était appesantie sur les esprits. Enfin, en quittant la rédaction de l'*Avenir*, il salue l'avènement, qu'il espère prochain, des idées radicales [1].

XIII. — Ces chapitres, que nous avons commencés par Napoléon Gallois, seront fermés, avec quelques autres publicistes, par M. *J.-B. Amiel* [2], doyen de la presse ariégeoise, qui, depuis plusieurs années, tient sa place dans les luttes de la politique, et dans lequel nous considérerons : 1° l'homme, 2° l'écrivain.

Imbu dès son enfance des principes démocratiques les plus avancés, la vie de M. Amiel n'a été qu'un combat continuel pour la cause républicaine. Publiciste distingué, ingénieur de talent, travailleur infatigable, son existence s'est constamment partagée entre les travaux utiles et les luttes de l'apostolat politique.

1. Voir l'*Avenir* de l'Ariège du 18 février 1886. — Il était annoncé dans ce même journal qu'au mois d'avril (1886) M. Blazy devait commencer une série de conférences politiques dans les principales localités de l'Ariège.

2. Du pays de Tarascon et de Saurat.

Employé des ponts et chaussées, on le trouve, en 1851, dans la Nièvre, collaborant à un journal républicain de Nevers. Notre compatriote allait être arrêté lorsque, prévenu à temps par un employé de la préfecture, il put se réfugier à Paris. Le 4 décembre le vit sur une barricade, les armes à la main.

« Chargé par MM. Michel de Bourges et Ruiz de soulever le département de la Nièvre et de se mettre à la tête du mouvement qui avait éclaté à Nevers et à Clamecy, il ne put arriver à temps et fut incarcéré dans la prison de Nevers. Le 12 mars 1852, il fut jeté et verrouillé, en compagnie de trois cents camarades, dans les casemates du fort d'Ivry. De là on les mena au Havre où on les plongea dans la cale du *Berthollet*, qui les transborda, à Brest, dans la batterie basse du *Duguesclin* d'horrible mémoire. Enfin, après un séjour de quatorze mois dans les camps de Birkadeur et de Douéra, il parvint à s'échapper et gagna Jersey, d'où il fut expulsé en compagnie de Victor Hugo, avec vingt-sept autres compagnons d'exil. Jusqu'en 1870, sa vie s'écoula loin de la patrie, en Angleterre et en Espagne, où il occupa des positions importantes comme ingénieur. Entre autres travaux, M. Amiel a dirigé et mené à bonne fin la construction du chemin de fer de Puerto-Réal à Cadix.

« Il accourut à Paris, en 1870, au moment de l'invasion, pour défendre le sol de la patrie, et fut nommé membre du comité d'armement du premier arrondissement.

« Profondément attristé par la lutte fratricide de la Commune, il adressa un chaleureux appel à la conciliation dans une brochure intitulée la *Bourgeoisie contemporaine*, et cette *Bourgeoisie contemporaine*, dit son biographe, l'envoya réfléchir trois mois en prison sur les dangers qu'il y a à

faire appel à la fraternité républicaine... 500 francs d'amende complétèrent l'avertissement[1]. »

Des jours meilleurs vinrent pour J.-B. Amiel. Il fut porté, comme proscrit de décembre, sur les listes du département de la Nièvre, dans les indemnités de la première catégorie (soit 1,200 francs).

Mais ce vaillant défenseur de la foi républicaine ne restait pas les bras croisés. Il rêvait de doter le pays qui fut son berceau d'une ligne ferrée d'intérêt local, entre Tarascon et Saurat. Il y a dans ces vallées des richesses minérales de toute sortes, inexploitées faute de voies de communications faciles.

Il entra en campagne et, seul, au milieu d'obstacles et de difficultés renaissantes, il finit, grâce à sa science et à sa ténacité, par obtenir que ce petit tronçon de chemin ariégeois dans les gorges tarasconnaises fût déclaré d'utilité publique par les Chambres[2].

Toutefois, les travaux de l'ingénieur n'imposaient point silence aux aspirations de l'apôtre. M. J.-B. Amiel fut choisi comme rédacteur du journal *la République*, quand cette feuille fut créée à Pamiers. On nous dit que cette feuille devint lui, rien que lui. Il signait *Amiel de l'Ariège*. Il a rédigé ensuite l'*Avenir de l'Ariège*, journal intransigeant.

XIV. — Telle est la physionomie de ce publiciste arié-

1. M. Ernest Escande-Voltau, dans le *Journal de l'Ariège* du 29 octobre 1882.

2. La Chambre des députés, dans la séance du 25 juin 1881, déclara d'utilité publique l'établissement du chemin de fer d'intérêt local à voie étroite partant de Tarascon-sur-Ariège, sur la ligne du Midi, passant par ou près Arignac et Bédeilhac et aboutissant à Saurat. M. Lebaudy était rapporteur du projet de loi.

N'a-t-on pas accompli les expropriations nécessaires dans le délai de dix-huit mois, et par suite, la déclaration d'utilité publique a-t-elle été considérée comme non avenue ?

geois, telle cette vie pleine d'unité. M. Amiel a voulu, dans ces derniers temps, fonder la Ligue revisionniste de l'Ariège. Il a certainement la foi, l'enthousiasme. A-t-il les moyens suffisants d'action pour remuer les masses populaires? Nous l'ignorons. Au demeurant, M. Amiel est une honnête figure politique et un homme estimé.

Nous tenons à mettre en relief une des qualités de ce compatriote qui a donné un viril exemple. Tout le monde sait que J.-B. Amiel a consacré sa vie au triomphe de la démocratie ; que c'est l'indignation devant les événements de son temps qui le fit publiciste. Plusieurs savent aussi que le vieux lutteur politique cache un ingénieur de mérite. Ce n'est point assez ; ce rude et dévoué citoyen est un tenace travailleur. Écoutons un confident de sa vie privée :

« Je l'ai surpris levé avant l'aube et, le soir, après toute une journée passée dans les chiffres et les logarithmes, je le retrouvais encore absorbé par ses plans, profils et devis, à une heure où tout le monde reposait depuis longtemps déjà, dans la maison où un heureux hasard nous réunit quelques jours... et comme je lui manifestais mon étonnement mêlé de respectueux reproches, par intérêt pour sa santé, il me répondit en riant que, depuis son adolescence, il avait pour règle de travailler quatorze heures par jour.

« Ainsi s'expliquent ces rides glorieuses et précoces dont l'habitude des fortes pensées et du travail assidu ont quadrillé son visage, sans en altérer, toutefois, l'expression gracieuse et bienveillante, reflet de la sérénité de son âme.

« Cette sérénité, il sut la conserver dans la bonne comme dans la mauvaise fortune ; ballotté par des destins contraires, il opposa aux coups du sort l'impassibilité que donne la conscience du devoir accompli. Confiant dans la mysté-

rieuse et éternelle sanction qui se fait quelquefois attendre, mais qui, tôt ou tard, vient inévitablement pondérer les actions humaines, il ne désespéra jamais... et c'est avec le stoïcisme du sage qu'il supporta les écœurements de l'apostolat politique, aussi bien que les désappointements de la vie industrielle. »

XV.— Quant à l'écrivain, il sert l'intransigeance de l'idée avec une franchise simple et je ne sais quelle naïveté de langage. C'est dire que M. Amiel est radical, absolu, en politique. Son programme est connu. Il trouve antirépublicaine la politique de nos ministres ; il veut la réforme de notre centralisation administrative, la revision de la constitution, la suppression du Sénat, de la présidence de la république, du budget des cultes, la séparation de l'Église et de l'État, la suppression de l'inamovibilité des juges, des sous-préfectures, des fonctions inutiles dans les ministères, dans les administrations ; il réclame l'autonomie communale, le divorce, le service militaire obligatoire pour tous ; il repousse le cumul chez les sénateurs, députés, fonctionnaires ; il demande qu'on touche aux gros traitements, aux grosses pensions, et se montre partisan de la laïcisation à outrance.

En d'autres termes, c'est un esprit dominé par l'absolu ; et c'est pourquoi, plein d'une naïve franchise, il marche, dans sa conviction droit à son but. L'illustre de Serre disait de son temps à l'Opposition : « Je vous ai vus, je vous ai pénétrés, je vous ai démasqués ». Ainsi procède J.-B. Amiel avec ses adversaires, sans détours et sans artifice de rhétorique. Opportunisme, cléricalisme, moyennes mesures, il enveloppe tout dans un égal anathème.

On ne saurait discuter ici une à une les opinions du publiciste tarasconnais, surtout quand il n'est demandé à

l'historien que d'en faire mention. Mais quelque élevée que soit la température des idées de M. Amiel, quelque audace qu'on remarque dans quelques-unes de ses solutions, qui ne s'imposent à personne, — car il est rare qu'on convertisse quelqu'un par le journalisme, — nul ne manquera d'être frappé par l'accent sincère du rédacteur de l'*Avenir*, nul ne disconviendra que notre publiciste ne soit un homme à convictions chaudes. Il a le ton et les airs fiers que donne la sincérité. Il dit par exemple : « Je vois que le peuple sera toujours trompé, s'il persiste à nommer, pour le représenter au parlement, aux assemblées départementales et dans les conseils des communes, des hommes qui n'ont ni la foi républicaine, ni le culte de la justice, et dont les principes finissent là où commencent leurs intérêts. » Il dit encore : « Nous ne voulons accorder nos suffrages qu'aux hommes chevronnés par un passé consacré tout entier au service des idées républicaines les plus radicales. C'est le seul moyen qui nous reste de sauver la république. »

En philosophie, en religion, en économie politique, en industrie, ce brillant esprit est partout comme en politique, ne tenant aucun compte du passé, mais sincère, droit, exclusif, absolu, demandant une *refonte intégrale* des choses et des institutions. Aussi, lorsque pour le Sénat qu'il veut supprimer à toute force, on lui dit : « En attendant que nous ayons une Chambre unique, nommons de bons sénateurs », il réplique aussitôt : « C'est une plaisanterie ! On n'aura une Chambre unique que lorsqu'on se refusera à nommer des sénateurs. »

On assure que nous transportons chacun dans notre vie sociale, intellectuelle, dans notre procédé logique, dialectique, notre manière d'être physiologiquement. Le général Foy étant malade du cœur, son éloquence en por-

tait l'indice ; Casimir Périer était malade du foie ; aussi l'on sentait dans ce grand parlementaire les brusqueries aigres, incisives de la mauvaise humeur. M. Amiel serait-il, par constitution cérébrale, un mélange d'exaltation philosophique et de ténacité ? Il est vrai que, dans l'ardeur des polémiques et pour préserver par son ombrageux amour sa république égalitaire, M. Amiel voudrait se donner un petit air de Danton. On sent néanmoins qu'il restera toujours agneau, parce qu'il est honnête homme et qu'il a soif de la justice. Mais ce n'est pas à nous à l'arracher à son antipathie fixe contre « l'opportunisme, qui ravage les consciences et éteint dans les esprits le foyer des idées[1]. » Ce n'est pas à nous à entreprendre une réfutation complète et directe de ses opinions exaltées, de ses exclusivismes farouches, pas plus que nous ne le détournerons de *la franchise*, qui est — il l'a dit lui-même — plus qu'une force.

XVI. — Deux circonstances sont à signaler, au point de vue artistique. On pourrait trouver J.-B. Amiel pathétique, digne et grand, en deux moments, à force de simplicité, d'ingénuité sincère et forte. C'est d'abord quand il raconte[2] son expulsion de Jersey avec d'autres proscrits, en 1855. La police de Palmerston ayant chassé de l'île Ribeyrolles le rédacteur en chef de *l'Homme,* le romancier Pianciani, et Thomas, le prisonnier du Mont-Saint-Michel, Victor Hugo rédigea une protestation ou déclaration au sujet de ce renvoi, « coup d'État qui venait, disait-il, de faire son entrée dans les libertés anglaises, que l'avenir qualifiera » ; expulsion, ajouta-t-il, « simple parure de plus à l'exil, un

1. M. Amiel, article *Le Turf électoral*, dans l'*Avenir* du 27 juin 1883.
2. Voir *Une page de l'exil*, dans *l'Avenir de* l'*Ariège* du 12 août 1883.

trou de plus au drapeau »... Suivait le réquisitoire de nos proscrits de France auprès du gouvernement anglais contre Bonaparte.

Ce document, dû à la plume de Victor Hugo, fut couvert de 36 signatures, dont celles de Victor Hugo, Bonnet-Duverdier, Roumillac, avocat, le docteur Deville, J.-B. Amiel, François-Victor Hugo, Barbier, docteur-médecin, etc., etc. Mais il fallait l'afficher dans toutes les rues de Saint-Hélier, « férocement soulevée contre les proscrits. »

Charles Hugo et Amiel s'en chargèrent; en voici les conséquences, racontées par Amiel lui-même :

Huit jours après, l'ordre de notre expulsion arrivait à Jersey et nous était notifié individuellement par le connétable de Saint-Hélier.

Nous devions quitter l'île dans huit jours; un vapeur de l'État — le *Dasher*, je crois — protégé par une forte escouade de soldats, devait venir nous prendre et nous conduire sur le continent anglais.

L'avant-veille de notre départ, nous allâmes en corps, sur deux rangs, chapeau bas, saluer nos morts au champ de repos situé à quatre kilomètres de Saint-Hélier, dans la commune de Saint-Jean.

Cette démonstration produisit un effet immense sur la foule attendrie, échelonnée le long de la route et autour de la clôture du champ inculte où se dressait sur la tombe commune de nos morts — semblable à un menhir transporté là par l'ouragan — un informe bloc de granit respecté par le marteau et le ciseau.

Tout le monde s'attendait à un grand discours de Victor Hugo. Or, voici ce que l'on vit : *Trente-six hommes graves, recueillis, debout autour d'une tombe et muets comme elle, offrant aux morts, eux que la vague allait emporter le surlendemain, la fleur du souvenir!*

Enfin, le *Dasher* est dans le port. Toute la ville émue et frissonnante se masse sur les quais. Les soldats, au port d'arme, nous attendent sur le pont du navire. En un clin d'œil nous y voilà tous réunis; l'ancre est levée, le navire s'ébranle et chapeau bas, debout, tournés vers la foule palpitante, un même cri sort à la fois de toutes nos poitrines :

Vive la république!

Arrivés à Guernesey, nous déposâmes toute la famille Hugo et une dizaine d'autres bannis.

Continuant sa route, le navire débarqua à Southampton le reste de sa cargaison.

Et le lendemain, le peuple de Londres organisait en notre honneur une fête imposante à Saint-Martin's Hall.

Il y a des brutalités qui ressemblent fort à des apothéoses.

AMIEL.

La seconde circonstance où l'on entendit les nobles scrupules d'âme de M. Amiel, c'est dans la pétition qu'il adressa au président de la commission relative aux victimes du 2 décembre. Il voulut préalablement s'expliquer sur la nature et le caractère de l'indemnité que l'on projetait pour les anciens proscrits. Il n'accepterait de compensation qu'à titre de réparation nationale.

J'ai soixante ans, je vis dans l'Ariège, mon pays natal, jetant chaque jour quelque lumière dans l'esprit de nos rudes montagnards; relevant les consciences inertes ou incultes en éveillant et exaltant le sentiment de la dignité humaine et de la solidarité universelle; passionnant les hommes pour la République qui doit compléter l'œuvre de notre émancipation et replacer la France au rang que son génie lui assigne dans l'ordre du progrès et de la civilisation.

Je suis pauvre et seul; le labeur quotidien, appliqué à des travaux utiles à mon pays, me sauve de la détresse. En me volant ma liberté et ma position acquise, l'homme sinistre de décembre m'a fait disperser dans la transportation et l'exil le peu de biens que je tenais de ma famille.

Je n'ai demandé ni emploi, ni faveur à la république. Je n'ai pas fait de mon dévouement à sa cause une spéculation. Je me suis tout simplement contenté de faire en toutes circonstances mon devoir de citoyen. Le rôle de solliciteur répugne profondément à mon caractère. Quand on descend des sommets lumineux de l'exil, on ne s'incline que devant la justice, jamais devant les hommes, surtout quand ils occupent le pouvoir.

La pauvreté a ses pudeurs et ses fiertés, et si l'on donnait à l'acte de réparation et de justice que la conscience de la Chambre est en voie d'accomplir le caractère ou simplement l'apparence d'une aumône, j'en répudierais le bénéfice dans l'intérêt de ma propre dignité, indissolublement liée au prestige et à l'honneur du drapeau républicain.

Voilà un homme qui tranche dans nos chapitres sur les publicistes, c'est-à-dire un homme de caractère, à peu près comme tranchait dans son genre un homme de beaucoup d'esprit, Napoléon Gallois. Nous n'avons qu'à fermer les yeux, comme historien et philosophe, sur quelques points excessifs des doctrines[1] de M. Amiel, sur quelques-unes

1. Nul n'a le droit d'interpeller M. Amiel sur ses amitiés. Mais, les procédés dialectiques et les partis pris de M. le baron de Ponat dans ses recherches d'érudition, menées d'une manière si hostile aux institutions religieuses, sont remarquables à côté de notre ariégeois, ami de M. de

de ses tirades antireligieuses contre toute orthodoxie[1], l'impression amère de l'exil et de la transportation étant bien de nature à aigrir une âme dont l'éducation théologique sur le dogme de la Providence ne fut pas poussée très loin. Faisons semblant d'ignorer l'opposition de ce patriarche de la démocratie aux tendances spiritualistes qu'il ne pardonne chez les savants et les penseurs, que s'ils disent tout ce qu'ils pensent.

Il est vrai que M. Amiel a souffert; mais on dirait que les souffrances glorieuses exhalent un baume qu'on aime; car M. Amiel semble se complaire dans ces réminiscences de l'exil, dans ces détails rétrospectifs sur le séjour à l'étranger, et particulièrement sur ses rapports avec Victor Hugo. Il savoure l'arôme des souvenirs[2] et semble dire avec la Bible aux satisfaits : « Celui qui n'a pas souffert que sait-il ? »

Après être resté directeur politique de l'*Avenir de l'Ariège* depuis janvier 1883 jusqu'en février 1886, M. Amiel s'est retiré sur ces derniers mots : « Tout le monde va devenir maintenant radical à Foix, à Pamiers et même à Saint-Girons. Et voilà que nos idées vont triompher sur toute la ligne. Eh bien, je préfère, tout compte fait, assister de loin que de près à ce réjouissant spectacle. La joie me fait peur.

Ponat. Les écrits de M. de Ponat et l'adhésion à ces écrits ne rappellent-ils point à certains critiques l'existence du fameux verre colorant, ou l'étrange modification du sens de la vue, que produisent sur quelques cerveaux les questions d'un ordre spécial ?

1. On lit avec peine quelques-uns de ses articles, comme celui sur *le Monde des atomes* de Wilfrid de Fonvielle.

2. Ainsi le mariage de la fille de Victor Hugo avec un lieutenant de l'armée anglaise à Jersey... le riche emploi que trouva M. Amiel (par l'entremise de V. Hugo), à Rapho, au nord de l'Irlande, dans le comté de Donégal... la place qu'il eut, en juillet 1856, à Londres, dans la maison de M. Moses Lévy, indiquée par un autre proscrit, M. Duché, etc., etc.

« Je renonce donc, dès aujourd'hui, à la direction de l'*Avenir*, le calme me tuerait ici. Je vais faire une courte halte dans le repos pour aller ensuite jeter ailleurs l'outre à la tempête[1]. »

XVII. — Il reste encore six ou sept noms de publicistes, mais nous n'avons pas d'informations positives sur tous. Nous ignorons, nous l'avons dit, si MM. de Malroux et Henri Girard, qui écrivent dans un journal de Foix, sont de l'Ariège. Les articles du *Réveil du Saint-Gironnais* ne portent généralement pas de signature. Voici, toutefois, trois publicistes, dont nous possédons quelques morceaux.

M. *Firmin Rauzy*[2] est tout à la fois un polémiste et un poète, il tient d'une main l'épée, de l'autre la lyre. Dans les poésies, il marque sa prédilection pour la langue de l'harmonie, et il s'en sert pour chanter des richesses ignorées, des beautés qui ont leur siège dans le monde de la nature, ou dans celui de l'histoire. Pour ses polémiques et ses divers morceaux confiés à la presse quotidienne, il attend l'heure de les réunir en faisceaux, de les coordonner comme œuvre philosophique et théologique. Toujours est-il que l'abbé Firmin Rauzy a été journaliste à son heure.

Ainsi, à côté des radicaux et des modérés séculiers, nous devons nommer deux ecclésiastiques devenus journalistes par occasion, comme pour démontrer qu'en Ariège le talent d'écrire court les rues ; après l'abbé Rauzy il sera question de l'abbé Périssé. Il en est du journalisme comme de certaines professions, où l'on peut faire du mal ou du bien, où l'on peut avoir une bonne tenue, comme aussi faire triste figure. Toutefois, il faut le reconnaître, la place

1. L'*Avenir* du 18 février 1886.

2. M. Firmin Rauzy, originaire de Lassur, canton des Cabannes, d'abord curé de Montoulieu, près Foix, est aujourd'hui curé d'Albiès.

en général n'y est pas aisée pour ceux qui appartiennent aux rangs du clergé; le prêtre n'aura-t-il pas quelque peine à garder la modération et le sang-froid dans les luttes passionnées des journaux quotidiens, à une époque où les esprits sont si divisés, et quand le terrain politique est si brûlant? Passe pour les revues scientifiques ou littéraires, dont le ton est grave et sérieux. En sera-t-il de même des journaux quotidiens aux polémiques si aigres, si passionnantes [1] ?

Les sujets que M. Rauzy a traités dans les journaux sont assez nombreux. Sans rappeler qu'il est le seul publiciste qui ait parlé en son temps des fêtes d'inauguration de la statue monumentale de Notre-Dame d'Ax, il aborda diverses questions ariégeoises, en particulier celle sur l'espèce chevaline. On trouve dans l'*Ariégeois* où il écrivait, quelques articles de chronique et des causeries politiques. On trouve surtout une polémique sur la séparation de l'Église et de l'État, question toute d'actualité, dans laquelle M. Firmin Rauzy rencontra pour adversaire un lutteur bien armé, avec lequel il y avait du mérite à se mesurer. M. Rauzy soutenait et défendait le *statu quo*, les vieilles organisations, la possession, la vieille entente entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux. Son adversaire demandait une séparation radicale; il motivait sa thèse, en disant que l'Église n'était « qu'une branche administrative de l'État, et que celui-ci avait le droit de la supprimer, si son maintien lui paraissait contraire à ses intérêts. M. Rauzy étayait son argumentation et ses ardentes répliques sur ce point de fait et de doctrine, que « l'indépendance réciproque de

1. L'abbé de Genoude dirigea, longues années, la *Gazette de France*. Dans le journal *l'Avenir*, créé par l'abbé de Lamennais vers 1830, on vit de brillants rédacteurs, l'abbé Lacordaire, l'abbé Gerbet, plus tard évêque de Perpignan.

l'Église et de l'État ne devait nullement entraîner leur séparation, encore moins leur hostilité réciproque, la séparation n'étant pas du tout une condition essentielle de la liberté religieuse ou politique. » Le publiciste d'Albiès ajoutait, avec grande raison, que tout au contraire la séparation absolue de l'Église et de l'État pouvait « se concilier avec une effroyable oppression », et que, par conséquent, on n'était pas sûr de la liberté en se séparant.

Un débat sur cette grande question des rapports de l'Église et de l'État offre toujours de l'intérêt, quand on voit entrer en lice des hommes instruits, exercés aux controverses comme M. Rauzy et son honorable contradicteur, l'un se faisant l'écho des objections de la pensée moderne contre l'alliance des deux pouvoirs politique et religieux, et plaidant leur séparation, l'autre prêchant la conciliation, des deux pouvoirs, et résumant les travaux et les réponses des apologistes catholiques et des laïques qui ont écrit, sur la matière, avec une modération relative, au seul point de vue opportuniste des intérêts d'État, tels que MM. de Ricasoli, de Cavour, Minghetti, Émile Ollivier, Gambetta [1], Claudio Jannet, etc.

Il est certain que, de nos jours, le débat est toujours dominé dans les deux camps par une double préoccupation, — celle de la *sincérité* chez tous ceux qui, en réclamant la séparation, se déclarent exempts de toute hostilité à l'Église et à la religion ; pourquoi veulent-ils une rup-

1. Gambetta se préoccupait des dispositions des membres du clergé qu'on frapperait sans merci par la séparation. Ils seraient plus fanatiques, disait-il dans un programme électoral. En France, en Italie et presque partout, en échange du budget des cultes, l'État a une part d'intervention dans la nomination des évêques, et par eux peut exercer une certaine influence sur le clergé national. La séparation soulève la grave question de la propriété ecclésiastique qui mérite d'être traitée à part.

ture, au lieu d'une amélioration? — et celle de la *perspicacité* chez les amis du christianisme, qui se persuadent qu'avec l'avènement de la libre pensée, et dans nos sociétés si exclusivement passionnées pour les intérêts matériels, l'Église *séparée* mais *libre* dans l'État libre, ne fera que prospérer et refleurir, sans voir se lever devant elle aucune mesure restrictive, aucun obstacle arbitraire et despotique, aucune disposition violente. Ces derniers peuvent-ils répondre des bonnes dispositions de l'avenir? ont-ils la certitude de n'être pas dupes [1]? Quel degré de perspicacité y a-t-il dans ce qui fut la thèse de M. de Cavour, de Lacordaire (en 1831), de M. de Strada, d'Arnaud de l'Ariège, etc.?

Toutefois on devra reconnaître que M. Rauzy a fait preuve, non seulement de science et de talent, mais encore d'intrépidité, car il se heurtait à un lutteur énergique, à une discussion portant sur des questions graves, présentant des embarras pour ceux qui ne seraient point de force suffisante à l'égard d'aussi hautes controverses. M. Rauzy écrivit plus de quatorze articles dans l'*Ariégeois*, en 1876 [2], et en 1877 [3], et fut entraîné à traiter de la nature des biens ecclésiastiques, de l'essence de la propriété et de l'usufruit, à propos des spoliations de 1789, 1791. Il dut revenir sur

1. Pour quelques-uns, la séparation de l'Église et de l'État étant le couronnement de ce qu'ils appellent *sécularisation*, *laïcisation* de la société, on s'est demandé s'ils ne cherchent pas dans la séparation le moyen d'expulser la croyance religieuse, d'autant plus que des membres de certaines sectes écrivent paisiblement ces mots : *Dieu-peste*, *Religion-morbus*. Quel peut bien être le but de ces derniers sectaires lorsqu'ils réclament, eux aussi, la séparation? Les catholiques qui demandent, comme eux, la séparation, voient-ils bien clair? Ont-ils oublié la marche et la logique de ceux qui semblaient ne demander, il y a quelques années, que la suppression du pouvoir temporel du pape, mais qui se sont hâtés de demander ensuite la destruction de la puissance *spirituelle* du chef de l'Église?

2. Les 14, 21, 27 mai; 16, 24, 27 décembre.

3. Les 3, 7, 11, 20, 31 janvier; 5, 11, 18 février.

la question de savoir si le christianisme a fait quelque chose pour la femme (question étrange); mais ce fut l'occasion de déployer de l'érudition historique, avec une verve éloquente. Comme le contradicteur alléguait que le christianisme et le clergé se firent persécuteurs à partir de Constantin, le publiciste d'Albiès dut rappeler, d'un ton ému, que le catholicisme avait pris à sa charge toutes les protections, celles de l'esclave, de la femme, du vieillard, du pauvre, de l'enfant, de l'ouvrier. L'adversaire ayant fait l'étalage des misères et des défaillances historiques de la noblesse et du clergé, M. Rauzy demandait pourquoi l'on gardait le silence sur leurs vertus, leur loyauté, leurs munificences, leurs hauts faits.

XVIII. — Ce n'est pas tout. Non seulement l'adversaire de M. Rauzy rouvrait l'arsenal des vieilles plaidoiries contre l'ancien régime, mais il prenait à partie le christianisme lui-même, en s'appropriant les thèses latérales de l'opposition moderne, savoir : que le christianisme serait un écoulement des religions païennes, et Jésus-Christ un philosophe plagiaire; que la morale chrétienne viendrait des morales antérieures, le clergé serait l'ennemi du peuple; les papes de l'histoire justifieraient l'opposition faite par la libre pensée. Or la logique imposait à M. Rauzy de s'engager dans ce défilé de grosses questions, malaisées à traiter dans le petit espace des journaux quotidiens; il fallait bien qu'il suivît son contradicteur, d'autant plus que le nœud de la question des rapports de l'Église et de l'État ne laisse pas indifférent sur le problème des destinées humaines. L'Église catholique n'affirme-t-elle pas la solution de ces énigmes, et un polémiste sérieux pouvait-il ne pas s'en préoccuper? Comment ne pas agiter le droit du christianisme à se faire entendre dans les questions de la

fin dernière de l'homme, du but de la création et du plan de Dieu?

M. Rauzy ouvrit une parenthèse, jetant du jour sur une des plus déplorables anomalies qui puissent affliger les hommes civilisés. Il s'agit de la triste inutilité des discussions par la voie des journaux. On semble discuter afin de faire naître la lumière. Mais comment M. Rauzy et son contradicteur auraient-il pu éclaircir leurs difficultés mutuelles, et fournir aux adversaires et aux partisans de la séparation de l'Église et de l'État un moyen de sortir de leurs vieux malentendus? Comment l'un convaincra-t-il l'autre que les intérêts démocratiques se peuvent concilier dans l'alliance entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux? Comment celui-ci fera-t-il comprendre à celui-là que si des cas d'intolérance et de domination intempestive de la part du prêtre expliquent les rancunes contre les personnes, ils expliquent moins les animosités implacables contre les institutions? M. Le Play parle quelque part de mettre en relief l'intérêt qu'ont les laïques et les clercs à cesser leurs discordes, à s'unir pour la réforme sociale et la restauration des croyances [1]; mais M. Rauzy, faisant observer que les abonnés du *Journal de l'Ariège* ne lisaient pas l'*Ariégeois*, ni ceux de l'*Ariégeois*, le *Journal de l'Ariège*, proposait justement de réserver ou de créer dans un coin du *Journal de l'Ariège* une petite tribune où son contradicteur et lui auraient alternativement la parole, et soumettraient aux lecteurs les objections et les réponses. Qui doute, en effet, de l'éternelle stérilité des polémiques de journaux? On n'entend qu'une cloche et qu'un son. Lord John Russell, cet homme d'État anglais si original, demandait : « Pourquoi ne pas permettre à la vérité et

1. *La Réforme sociale*, l. I, chap. XV.

à l'erreur de circuler librement? Pourquoi ne pas opposer raisonnement à raisonnement, lumière à lumière? Quand même la cause du vrai souffrirait pour un jour de cette crédulité humaine qui embrasse l'erreur avec ardeur, et reste froide comme la glace devant la vérité, ne doutons pas cependant, ajoute lord John Russell, que le grand jour de la discussion ne finisse par dissiper les ténèbres des fausses opinions, et que, si lente qu'elle puisse être, l'épreuve de l'examen ne sépare en son temps le bon grain de l'ivraie. » — Accordons-le, réplique M. Rauzy; mais tout cela suppose qu'on entend le pour et le contre. Or, que de gens qui ne veulent lire et penser que par leur journal! que de gens qui demandent à sommeiller dans une vieille opinion, dans un vieux préjugé, Orientaux de l'idée! combien qui, mollement étendus sur leur asiatique natte de flânerie intellectuelle, ne veulent absolument pas qu'on les change de position!

Disons enfin que M. Rauzy avait eu la pensée de réunir ses articles en brochure. Il aurait dû, pour cela, les compléter, en y mêlant des expositions doctrinales plus développées; il aurait dû rechercher à quel degré la séparation de l'Église et de l'État peut nuire à la société, à la liberté, à l'égalité, au travail, au pouvoir [1]. Nous savons que, dans ces conditions, il eût châtié la forme en bannissant les personnalités et les termes trop vifs qui échappent dans le feu de la lutte [2]; et il est probable qu'avec cette question

1. Voir la brochure de M. Laffineur, curé-doyen de Mouy. Paris, Beauvais, 1871.

2. On peut regretter que, dans cette controverse, la fougue méridionale l'ait emporté, si les griefs eussent pu être dits avec des périphrases qui ne blessent personne, « avec de l'esprit gaulois, des traits finement décochés ». Mais les Ariégeois ne procèdent guère par euphémismes. Acrimonie, ironie, lazzis, injures, persiflage, expressions dures, les deux lutteurs les ont-ils évitées?

L'un des deux publicistes dit à son contradicteur et à sa brochure :

ainsi traitée, il eût donné à la littérature politico-religieuse de l'Ariège une œuvre consistante, digne d'être appréciée à sa juste valeur.

XIX. — Quant aux poésies, bien que leur recueil ait déjà été encouragé par de hautes sympathies[1], elles sont encore la plupart inédites, et il est trop tôt, par conséquent, pour en parler. A quoi bon se livrer à des jugements prématurés ? D'après quelques communications, nous entrevoyons que ces poésies s'inspireront des épisodes de l'histoire départementale, sans s'interdire la gamme des tons

« Beau grimoire..., « patois », flûte sacro-politique, aperçus borgnes, arguments boîteux... carabin, honoré cacographe. » « On voit que le vocabulaire de la voyoucratie vous est familier, vous m'obligez de vous rappeler aux convenances... M *** nous lance de fastidieuses rengaines, d'affreux rabâchages, il traite des choses respectables avec un cynisme de gavroche... Don Quichotte du rationalisme, ses ruades ne font tort qu'à sa dignité. »

Le contradicteur, répondant à celui qu'il combattait, le nommait à son tour « disciple de Torquemada, aigle de Mérens... ; il disait : « Le christianisme a créé les sorcières; le cléricalisme infecte le pays... union sacrilège des deux pouvoirs politique et religieux... tout gouvernement qui a couleur de religion devient nécessairement intolérant... l'aménité dévote... Si ceux qui combattent sous la bannière de l'*Univers* sont attirés par l'égout, c'est leur affaire... les *Loriquet* du trône et de l'autel altèrent les textes ; mais jamais un adversaire du christianisme n'a falsifié une ligne... (et l'histoire? ne la dénature-t-il jamais?) tas d'ordures... grossières injures d'hommes mal élevés... vos prêtres deviennent des agents électoraux... »

Ainsi, que ce soit le disciple du libre examen et de la conscience affranchie qui parle, que ce soit le défenseur de l'alliance de l'Église et de l'État, ni l'un ni l'autre ne pèchent par trop de modération dans la forme et dans les procédés de discussion. Toutefois, reprocherons-nous son impatience à M. Rauzy, dans sa VI[e] lettre au théologien du *Journal de l'Ariège*, quand il se plaint de la suffisance habituelle à quelques adversaires du catholicisme ? « La logique, c'est eux, la littérature, la science historique, c'est eux ! Il n'y a d'esprit et de savoir que dans leur clan politique. La république des lettres, comme celle des peuples, c'est leur domaine exclusif. Sans eux, le monde retomberait dans les ténèbres. »

Enfin, le contradicteur de M. Rauzy s'est-il bien rendu compte de cette grosse phrase pas trop humble : « Notre étude a toute la force voulue pour saper par la base cette vieille Église... »

1. Celles de Mgr Rougerie, évêque de Pamiers, et de Mgr Mermillod, évêque de Fribourg.

divers, joyeux ou tristes, que comportent les perspectives de l'univers matériel et du monde spirituel. Il est toujours agréable de penser que la race des Ariégeois cultivant la poésie, cette fille du ciel, « âme de l'humanité, cette voix de ses courtes joies et de ses longues souffrances », ne s'éteint pas au milieu de nous. La poésie ne doit-elle pas se mêler aux espérances religieuses de l'homme privé, comme elle se mêle aux destinées passagères et à la liberté des peuples ?

Poésies et polémique, tel doit être le titre sous lequel paraîtront les écrits réunis de M. Firmin Rauzy, et qui formeront un volume dont présentement il nous est difficile de saisir l'unité. Sans doute le recueil sera moitié en prose, moitié en vers ; et il faut croire qu'à travers la variété de la forme on sentira régner une unité d'idée, de but, de perspective. Tandis que la polémique propose aux esprits prévenus ou mal informés les affirmations et les vérités qu'ils ont ignorées, ou mal comprises, le poème empruntera à la harpe de David et à la lyre d'Orphée quelques-uns de leurs enchantements, un peu de leur puissance conciliante et initiatrice.

Le projet et sa réalisation paraissent bien avancés, puisque nous avons pu connaître le prologue du prochain volume sous cette invocation : *A mes amis*.

Vous dont le souvenir est si cher et si doux,
Reconnaîtrez-vous bien, dans ces modestes pages,
Celui qu'ont tant flatté vos gracieux suffrages
Pour ses premiers écrits, que vous connaissez tous?

Dès leur timide essor, elles s'en vont à vous,
Comme les alcyons, visitant d'autres plages,
Volent vers le navire, s'attachent aux cordages,
Craignant des flots amers le facile courroux.

Votre accueil amical, c'est tout ce que j'envie
Et pour ma *Polémique* et pour ma *Poésie;*
C'est mon unique augure en faveur de leur sort.

Quel sera leur destin?... Voyageuses novices,
Sous votre auguste égide et vos puissants auspices
Elles vivront, du moins, sans sombrer loin du port.

On trouvera, dans l'épisode intitulé *la Folle des Pyrénées*, de beaux vers sur l'énigmatique femme qu'on rencontra vers 1809, perdue et devenue sauvage dans les gorges des plus hautes montagnes. Ce sujet, dont nous avons rappelé les principaux traits au tome *des Poètes*, a inspiré deux Ariégeois[1] qui l'ont compris et exposé à deux points de vue différents, et y ont laissé chacun leur empreinte personnelle.

La Folle des Pyrénées est le seul morceau que nous connaissions du recueil promis, et les beautés de ce récit font déjà dire que le poète de Lassur et d'Albiès nous réserve de ces trésors de mélodie, de pensées et de sentiments qui, en lui méritant le titre de barde de l'Ariège, vaudront au lecteur des heures harmonieuses, des chants dignes de la terre et du ciel, prêtant une langue à la religion, à la philosophie, à l'amour des hommes, et soulevant les nobles enthousiasmes[2]. Pour nous, il nous est impossible, à l'heure présente, de porter le scalpel dans une œuvre qui n'est pas encore soumise au public; mais d'autres affirment, dès ce moment, que notre polémiste, ce brillant esprit, est un véritable poète, rompu aux difficultés de la versification, comprenant tour à tour la contemplation et la controverse, sachant passer des procédés froids, mathématiques du raisonnement, aux extases et aux hymnes dans lesquels se complaît l'âme humaine qu'échauffent et illuminent le beau et le vrai entrevus.

1. M. Raoul Lafagette, dans *Pics et Vallées*, et M. Rauzy.
2. Si nous sommes bien informé, deux des pièces poétiques de M. Rauzy devaient être lues au congrès eucharistique de Toulouse.

XX.— Pour M. *Périssé*[1], il n'a fait que traverser le journalisme comme une étoile filante[2]. Dans ses articles insérés au *Conservateur* après 1871, on retrouverait la haute raison et le style nerveux et classique qui distinguent le savant archiprêtre de Saint-Girons[3]. M. Périssé ne pouvait pas être un journaliste de métier, il fut un journaliste d'occasion, et prêta sa plume pour donner quelques conseils, au milieu des agitations et des orages qui suivirent les événements de 1870 et de 1871. Investi du saint ministère dans un chef-lieu d'arrondissement, on comprend que l'enfant d'Oust fût absorbé par sa sollicitude de pasteur. Sa coopération dans la presse ne pouvait être que temporaire.

Franc et carré de caractère, M. Périssé ne dissimulait pas sa méfiance et ses mélancolies à l'endroit de la presse étudiée dans son rôle et dans ses résultats. Entendez les journalistes des capitales s'exalter sur la portée de leurs fonctions et affirmer qu'ils mènent le monde et le parlement, les politiciens, comme ceux qui ne font pas de politique. M. Périssé était choqué d'entendre les journalistes prétendre que « les hommes soi-disant politiques (députés, sénateurs, ministres) reçoivent d'eux, écrivains de la presse, l'opinion toute faite, et qu'ils sont tenus de s'y conformer ». Être obligé de convenir que lorsqu'on parle de *l'opinion, reine du monde*, on veut parler de la presse, cela rendait très rêveur ce penseur et publiciste saint-gironnais, qui fut

1. L'abbé Périssé, né à Oust en 1819, archiprêtre de Saint-Girons, a été professeur au séminaire de Pamiers. Dès sa jeunesse, il fut, sur les bancs du petit séminaire de l'Esquille, à Toulouse, l'émule souvent heureux de l'illustre P. Caussette, et du P. Chassaing, etc.

2. M. Périssé publia, dans la *Revue des sciences ecclésiastiques* de M. Bouix, un article très remarqué sur la question de l'infaillibilité, longtemps avant le concile du Vatican.

3. La *Semaine catholique* de Pamiers rappelle les articles de doctrine qu'il fit après 1870, dans le *Conservateur*, « où la puissance de la logique était servie par la vigueur et la netteté du style ».

journaliste un jour. Comment tant de puissance n'agacerait-elle pas ? Car les journalistes sincères reconnaissent que ce n'est « ni toujours juste, ni toujours bon », et qu'ils ont un peu trop de pouvoir, eu égard à leur responsabilité.

Toutefois, si M. Périssé céda à la tentation d'écrire dans un journal, cela tint à la gravité des circonstances. Il pensa qu'à certaine heure, tout le monde doit être soldat pour la cause du bien ; et comme le journal entre des mains vaillantes est « l'arme la plus puissante et de l'effet le plus immédiat[1] », il crut se devoir à lui-même d'écrire quelques articles dans le sens conservateur. C'est surtout pour lui, véritable théologien, que « la littérature perdait tout son prix, si elle n'était un moyen de régénération morale et de relèvement politique ». De là, quelques articles inspirés par le fait du jour. Du reste, M. Périssé se serait montré compétent dans les divers ordres de connaissances philosophiques, politiques, théologiques et artistiques. A l'occasion il aurait alimenté la presse ariégeoise d'articles de critique musicale, étant lui-même musicien et compositeur de musique.

Nous avons entrevu les hautes facultés et l'instruction du pasteur de Saint-Girons, aussi variée que solide, et, si nous eussions désiré le voir collaborer plus longtemps aux journaux sérieux, c'eût été dans l'intérêt des lecteurs de tout le département. On savait que cet ecclésiastique aux modestes allures avait un jugement vif, perspicace autant que ferme, et il eût été utile de le voir traiter des points de l'histoire nationale, ou quelques-unes de ces questions qui touchent à la fois à la politique, à la philosophie et à la théologie. M. Périssé écrirait avec autorité, par exemple, sur la Renaissance en Italie et en France, ou sur

1. M. Challemel-Lacour aux obsèques d'Eugène Pelletan.

l'un des grands épisodes de la Révolution française. Il pourrait indiquer le programme d'une politique chrétienne. Il pourrait tenter une critique large et compréhensive des nombreuses histoires de la Révolution ; les unes fatalistes, les autres jacobines, celles-ci d'un royalisme étroit, celles-là burlesques, présentant les jacobins comme les successeurs des douze apôtres chargés de la réalisation politique de l'Évangile.

Quelqu'un disait : « S'il est naturel que tout le monde se passionne pour la politique, je ne comprends pas que tout le monde veuille en faire. » Pour nous, nous aurions compris que M. Périssé eût laissé plus souvent aller sa plume au journal, pour bien rétablir certaines thèses, pareilles à celles d'un professeur de Sorbonne, demandant qu'on fasse la juste part des époques, des préoccupations de chaque siècle et des mérites relatifs, inhérents à des travaux divers. Or, nous nous occupions à comparer M. Périssé avec ce professeur, à prendre quelques passages des lettres de M. Périssé et à les placer à côté d'une étude sur la philosophie de l'histoire écrite avec élégance par l'éloquent professeur en question, quand la terrifiante nouvelle de la mort de l'archiprêtre de Saint-Girons est venue[1] arrêter notre plume, notre paragraphe n'étant pas terminé. Si cette mort a été le signal d'unanimes regrets, ces regrets ne réparent point notre grande perte. Quel ensemble de qualités Dieu avait groupées dans ce serviteur des saintes causes! « Quelle force de conviction! quelle initiative résolue qui savait triompher au besoin de la réserve presque timide de son extérieur, formant ainsi un contraste, double cachet de son caractère[2] ! »

1. Le 7 janvier 1886.
2. *Semaine catholique* de Pamiers.

L'on vante quelquefois dans certains hommes leur esprit de suite, une unité puissante qui fait de tous les âges de leur vie, de leurs convictions et de leur conduite, un merveilleux tissu de conséquence et de logique ; tel a été M. Périssé.

La solidité de la vie et la solidité des doctrines ont distingué cette existence sacerdotale. On a dit qu'il ne se sépara jamais de ses chers livres, que même au « milieu du ministère actif des fonctions pastorales, les préoccupations doctrinales ne l'abandonnaient pas, qu'il fut toujours l'apôtre des idées saines, l'homme des principes. Il possédait la science ecclésiastique puisée aux meilleures sources et la mettait cordialement au service de ses confrères, comme un de ces bassins creusés dans le roc de ses chères montagnes, offrant toujours au passant une eau pure et vivifiante. Dans un temps où l'on n'étudiait pas le droit canon, il en avait compulsé les auteurs, sans se laisser effrayer par les gros volumes que nous ont légués de savantes générations [1]. »

Nous n'insisterons pas davantage sur cette vie si bien employée par un travailleur évangélique, dont les années furent d'un sérieux uni, d'une tranquillité forte, d'une foi robuste, éclairée, invincible, années ardentes sous « une enveloppe froide en apparence et impassible », et qui connurent les bonnes amitiés [2]. Au moment où nous apprenions sa mort, nous comparions, — nous l'avons dit, — quelques fragments de lettres élégantes, théologiques et éloquentes de l'abbé Périssé avec des pages de M. Méric,

1. La *Semaine catholique de Pamiers*.

2. La ville de Saint-Girons fit de magnifiques funérailles à son pasteur, et M. l'abbé Em. Larue, vicaire général de Pamiers prononça son éloge funèbre, le 18 janvier 1886, dans l'église de Saint-Girons. Cet éloge fut d'une noble et sobre éloquence. L'orateur fut pathétique et émouvant, quand il fit ressortir la profonde modestie de M. Périssé, et qu'il cita une des lettres du bon archiprêtre à Mgr Belaval.

de la Sorbonne. Tous deux s'étaient demandé pourquoi, aux âges de foi, l'esprit humain s'était tourné vers les grands problèmes de la théologie ; pourquoi, aux âges de philosophie, la raison explore les problèmes délicats de l'âme, de la pensée, du libre arbitre, de l'origine et de la finalité des choses créées ; pourquoi enfin, aux âges où l'on se tourne vers la nature, tout le monde rêve de découvrir, de pénétrer, de connaître les forces cachées dans son sein, d'en surpendre les lois, afin de les diriger et d'en faire des auxiliaires. Tous deux faisaient remarquer que partout, en tout temps, l'esprit humain donnait des preuves de sa grandeur, soit en défendant scientifiquement les dogmes religieux, soit en creusant les questions fondamentales de la philosophie, soit en approfondissant les phénomènes dont se préoccupe le physicien : vapeur, électricité, lumière, chaleur, magnétisme, immensité des mondes qui peuplent l'espace. Certes, si M. Périssé avait pu donner tout son temps au journalisme, il aurait voulu nourrir ses articles de substance doctrinale, il aurait voulu, avant tout, être exact; il n'aurait pu, qu'à ces conditions, se résigner à des articles au jour le jour.

Nous terminerons ces chapitres sur les journalistes et publicistes ariégeois en nous arrêtant à deux noms de lettrés : l'un, qui a écrit pour le grand public , l'autre, qui a travaillé pour un public très restreint ; l'un, qui est monté aux honneurs des illustrations agitées, l'autre, qui a conquis la gloire des mérites délicats enveloppés de réserve ; l'un, honoré dans la presse parisienne, l'autre dans la renommée de province.

Et d'abord l'homme du grand public.

Nous avons commencé par Bayle, dont la gazette se lisait dans toute l'Europe ; nous finissons par un écrivain dont une grande partie du public de Paris fait sa lecture :

plume féconde, étincelante, qui se fait remarquer dans les grands journaux de la capitale. Penseur et artiste, en même temps qu'il insère dans plusieurs feuilles parisiennes une prose alerte et joviale, il est doublé d'un poète. Son nom est Armand Silvestre [1].

XXI. — M. *Armand Silvestre* [2], qui est déjà une célébrité du journalisme, une étoile de la littérature parisienne, nous impose tour à tour la hardiesse et la réserve. Ce n'est plus un journaliste se jetant dans la mêlée des questions politiques, épousant les haines des partis, c'est un poète qui porte dans le public, par des chroniques quotidiennes, les impressions d'une âme chercheuse, et qui parle au nom

1. *Paul Forestier* est un de ses noms de guerre. M. Silvestre, ayant deux prénoms, *Paul* et *Armand*, n'a fait que les dédoubler, et prendre le synonyme de Silvestre, qui est *forestier* (silvestre vient du mot latin *silva*, forêt).

2. Paul-Armand Silvestre est fils de Casimir Silvestre, de Tarascon. Son père naquit à Tarascon (Ariège), vers 1800, comme en témoignent quelques Tarasconnais, ses contemporains, très rares aujourd'hui, M. Ad. Garrigou, par exemple. La mère d'Armand Silvestre était de Paris, mademoiselle Houssaye, nous a-t-on dit. Casimir Silvestre, qui suivit la carrière de la magistrature, devint président du tribunal civil de Coulommiers (Seine-et-Marne). Quel siège occupait-il, lorsque naquit son fils Paul-Armand, qui est du 18 avril 1837? Nous l'ignorons. Le magistrat revenait de temps en temps à Tarascon avec son fils, né à Paris, mais, comme on voit, d'un père ariégeois. Armand Silvestre, entré à l'école polytechnique en 1857, en sortit en 1859 (matricule de l'école polytechnique). Après sa sortie de l'École, il revint à Tarascon avec son père, qui passa en Ariège les vacances des tribunaux. Bientôt après, on le voit suivre la carrière des finances. A quelques années de là, un Tarasconnais, M. Félix Garrigou, rendit compte d'un opéra ou roman fait, est-il dit, par cet autre tarasconnais, Armand Silvestre.

M. Armand Silvestre est plus ariégeois que M. de Freycinet, né à Foix; les parents de M. de Freycinet n'étaient pas de l'Ariège. M. Armand Silvestre est absolument dans la même situation que M. Julien Dumas (si ariégeois) né à Paris ou à Orléans, d'un père qui était de Lavelanet et, dans ses dernières années, devenu premier président de la cour d'appel d'Orléans.

Du reste, l'Ariégeois se trahirait dans ce cri méridional, qu'il met sur les lèvres d'un personnage de ses volumes : « *Cap de dourno!* » (tête de cruche); apostrophe de Gabarrou à Peyralade (dans *Madame Dandin et Mademoiselle Phryné*, p. 240).

de toutes les âmes. C'est, comme dit un éminent critique, l'artiste enfoncé dans l'éternel problème de l'homme travaillant à se comprendre et à se connaître lui-même, dans l'éternel pourquoi des générations avides d'un idéal mal cherché et qui semble insoluble à la plupart des hommes.

On pourrait avoir la tentation de prendre notre publiciste-poète pour un vrai païen, puisqu'il fait des sonnets païens. Cependant, là commence l'énigme, car on est à tout instant, avec Armand Silvestre, au milieu des antithèses, des contrastes. Ses poésies ne sont qu'un long culte de la beauté, et sa prose une raillerie sur la beauté. Néanmoins, son enivrement de la matière n'empêche pas de le qualifier « de spiritualiste quand même », « de spiritualiste malgré lui [1] »; en donnant l'encens, on remarque que le poète, livré aux pleurs, l'injurie presque, cette beauté physique qu'il idolâtre, et l'accuse de le tuer ; si bien que « ce rêve de poète, — on l'a dit aussi, — qui embrasse ardemment le règne de la chair, ne pénètre pas dans la vie réelle de l'homme qui vit dans le poète ». Nous sommes donc en présence d'une physionomie des plus originales, des plus problématiques, en présence d'un écrivain à la fois poète et journaliste. Comme poète, il faut chercher sa place un peu au-dessous d'Alfred de Musset, un peu au-dessus de François Coppée. Comme journaliste, il se montre chroniqueur de haut lignage, dans les colonnes du *Matin*, du *Moniteur illustré* et surtout du *Gil Blas*.

Nous avons déclaré d'abord la réserve qui s'impose à nous, et qui ne saurait venir de la difficulté de déterminer le pays natal d'Armand Silvestre et son lieu d'origine, aucun doute ne pouvant exister à cet égard, puisque le poète-journaliste a déclaré lui-même que le nid pri-

1. Sentiment et langage de George Sand sur Armand Silvestre.

mitif de sa famille était bien l'Ariège[1]. Nous ne savons si M. Silvestre fait allusion à la petite cité de Tarascon, dans sa pièce *à Albert Delpit*, intitulée PÈLERINAGE[2], et qui tourne dans le même ordre d'idées et d'impressions que la *Tristesse d'Olympio* de Victor Hugo. Notre perplexité n'est point là, elle provient uniquement de la nature des articles fournis par M. Silvestre aux journaux de Paris. La matière en est scabreuse. Non seulement l'ancienne morale, la vieille et bonne morale de nos pères aurait jeté les hauts cris, mais la morale indépendante elle-même, la morale qui admet qu'il y a une question de mœurs, la morale évolutionniste, excepté la fraction de ceux qui nient la distinction

1. « Nous nous dirigions tous deux, Armand Silvestre et moi... (ces deux ne sont qu'un seul et même personnage, c'est-à-dire, Armand Silvestre; car Paul Forestier, comme nous l'avons dit, est un nom de guerre, le dédoublement se faisant par fiction de rhétorique) vers Toulouse, où *nous avons coutume* d'aller toujours ensemble, étant l'un et l'autre de ce même pays gascon où la Garonne roule du mensonge parmi ses cailloux sonores, et justement du *même village, caché dans les hautes montagnes de l'*ARIÈGE... *Paul Forestier.* » (Voir, dans le *Matin* du 27 décembre 1885, la chronique *Paris-Noël*, signée *Paul Forestier.*)

Ailleurs, Armand Silvestre raconte des impressions de voyage; et, comme, à propos de statues élevées aux hommes célèbres dans nos villes, il parle de Toulouse, où l'on n'a pas encore abusé du bronze ni du marbre, il écrit ceci : « Je suis *presque de Toulouse*, n'ayant omis, pour en être réellement, que l'imbécile formalité d'y naître. Avec cela, que c'est malin de naître ici ou là? » (*Gil Blas* du 1er mai 1886, *Impressions de voyage.*) Lorsqu'on est de l'Ariège, on est effectivement presque de Toulouse, l'Ariège et la Haute-Garonne étant contiguës.

2. Après vingt ans d'exil. . .
J'ai revu la maison lointaine et bien-aimée
Où je rêvais, enfant, de soleils sans déclin,
Où je sentais mon âme à tous les maux fermée
Et dont, un jour de deuil, je sortis orphelin.

(*Les Ailes d'or*, p. 171.)

Armand Silvestre parle-t-il de Coulommiers ou de Tarascon-sur-Ariège? — Il rappelle ailleurs les *chaudes et vieilles amitiés* qui, dans le voisinage de l'Ariège, à Toulouse, lui ont signé ses lettres de naturalisation. (*Gil Blas* du 1er mai 1886.)

Dans ses chroniques du dimanche, au *Matin*, il parle sans cesse de Toulouse la Romaine (Le *Matin* du 10 janvier 1886).

du bien et du mal, froncerait les sourcils devant plus d'une des pages du *Gil Blas*, dues à la plume intarissable, mais singulièrement libre, du chroniqueur. Nous pensons, d'après les morceaux qu'on a fait passer sous nos yeux, que notre A. Silvestre peut être appelé le Rabelais de l'Ariège. Nous ne sommes pas le premier à lui appliquer cette qualification, pour son talent d'abord, ensuite pour les détails et les récits qui, sous sa plume sans gêne, peuvent effaroucher. Or c'est là que naît pour nous une cause de réserve ; nous nous souvenons des scrupules qui se faisaient jour, en mars 1858, entre Édouard Orliac, Louis Veuillot et Barbey d'Aurevilly, quand ils agitaient la question des responsabilités à propos des romans, de la littérature immorale et des romanciers qui font de la passion et de ses jouissances un droit et la religion de l'avenir. Si l'on feuillette les contes, récits, joyeux devis de M. Armand Silvestre sur les maris malheureux et les femmes trompées, n'y trouve-t-on pas, comme dans les auteurs du seizième siècle, dans Noël du Faill, Béroalde de Verville, Guillaume Boucher, « les choses les plus graves et les rencontres les plus gaillardes » ? Avec le scepticisme et la verve moqueuse, l'irrévérence licencieuse n'entre-t-elle pas tête levée dans les historiettes du chroniqueur ?

Quant à la hardiesse, nous voulons dire la hardiesse laudative que la critique historique peut se permettre en abordant le nom de M. Armand Silvestre, il est aisé d'en indiquer le fondement. C'est que l'auteur du *Pays des roses*, des *Ailes d'or* et du *Chemin des étoiles* a pris rang parmi les bons poètes français. Oui, nous l'appelons hardiment plus qu'un des premiers poètes de second ordre, non seulement de province, mais de la France entière, un poète de la force de Casimir Delavigne, de François Coppée, de Théophile Gautier, d'André Chénier ; et l'on ne doit pas

hésiter à affirmer qu'il y a de la gloire à avoir atteint de pareilles hauteurs, c'est-à-dire que notre Armand Silvestre tient une lyre glorieuse.

XXII. — Pour reprendre notre proposition, nous allons indiquer en quoi les poésies de M. Armand Silvestre donnent aux comptes rendus et à la critique un libre essor pour l'éloge; pourquoi aussi sa prose doit nous rendre plus discret. — Un mot des œuvres poétiques et puis des œuvres de prose.

Voici, par date, l'énumération des poésies de M. A. Silvestre dont l'Ariège doit être fière; car ces poésies sont pleines d'un vrai lyrisme et dignes d'accroître les productions du génie national.

Poésies d'Armand Silvestre, avec préface de George Sand (un volume grand in-18; Paris, 1879, chez Alphonse Lemerre). — *Les Ailes d'or* (un volume in-12; Paris, 1880, chez Charpentier). — *La Chanson des Heures* (un volume in-12; Paris, 1880-1881, Charpentier). — *Le Pays des Roses* (un volume in-12; Paris, 1882, Charpentier). — *Le Chemin des Étoiles* (un volume in-12; Paris, 1885, Charpentier), etc.

Quant aux œuvres en prose, qui sont d'une abondance particulière [1], nous remarquons une première section composée des volumes suivants : 1° *Le Livre des Joyeusetés* (1 volume in-12; Paris, 1884, chez Frinzine, Klein et Cie); 2° *Le Dessus du Panier* (in-12; Paris, 1885, *ibid.*); 3° *Les Cas difficiles*; (*id.;* Paris, 1886, *ibid.*). — La nouvelle section, composée, jusqu'ici, de huit volumes, a pour titre général : *la Vie pour rire.* — 1re série, *les Farces de*

1. Nous possédons les œuvres poétiques de M. Armand Silvestre. Quant à ses travaux en prose, nous avons pu en prendre rapidement connaissance dans une bibliothèque privée, mise à notre disposition.

mon ami Jacques (1 vol. in-12 ; Paris, chez Paul Ollendorff). — 2e série, *les Malheurs du commandant Laripète* (chez le même éditeur ainsi que les suivants). — 3e série, *le Filleul du docteur Trousse-Cadet.* — 4e série, *les Mémoires d'un Galopin.* — 5e série, *Madame Dandin et Mademoiselle Phryné.* — 6e série, *les Bêtises de mon Oncle.* — 7e série, *les Merveilleux Récits de l'amiral Lekelpudubec.* — 8e série, *les Veillées de Saint-Pantaléon* [1].

Outre les travaux réunis en volumes, M. Armand Silvestre écrit dans les journaux et les revues. J'ai pu distinguer sa collaboration au journal *le Matin* pendant cinq ou six mois ; tous les quinze jours, le dimanche, il donnait des chroniques, nouvelles, etc. [2], telles que *Fantaisies. — Les Morts. — Première neige. — Paris-Noël. — Plaisirs d'hiver. — Milledìou. — Le Temps. — Les Templiers. — En voyage*, etc.

Il a fourni en 1885, au *Moniteur illustré*, des contes, de petites histoires, par exemple *Miss Edith. — Ci-gît Jacquot. — Guillelmine. — La Poursuite*, etc.

On nous a montré ses articles donnés en 1886 au *Gil Blas* sous les titres : *Impressions de voyage. — Monsieur Nounou ou le secret de nurse Lemair'es. — Très cruelle énigme. — Conte féodal. — Aristide. — Le faux Plaisant. — L'Envieux puni. — L'Alliance. — Marcasson-Pacha. — L'Hydrophobe*, etc., etc., tous articles et contes plus que hardis, très osés, où nous ne savons dire si, selon la distinction de Diderot, on se borne au *nu* qui n'est pas pas indécent, ou si l'on va jusqu'au *troussé* qui l'est, mais articles et contes qui, assurément, provoquent ce rire irrésistible, à pleine gorge, dont parle Alexandre Dumas fils.

1. Les gazettes qui ne demandent que plaies et bosses s'écrient : Que de soirées agréables passent ceux qui lisent ces désopilants volumes !

2. Sous le nom de Paul Forestier.

Sitôt qu'on rapproche les poésies et les volumes de prose de M. Armand Slvestre, on est frappé d'un contraste. Le poète moitié parisien, moitié tarasconnais est mélancolique dans ses poésies ; il est gai, gaulois, rabelaisien dans sa prose. Dans ses vers, il parle à tous du problème de l'infini, de l'éternel mystère du cœur, de la femme et de l'amour ; quand on vient à ses feuilles en prose, sémillantes de verve joyeuse, on comprend bien vite qu'il s'adresse à un public spécial, réservé, qu'il veut inonder de gaieté.

Cette mélancolie et cette gaieté, cette révolte contre la fragilité de l'amour, contre les impuissances de la beauté et la fin inévitable de toute affection humaine, d'une part ; et de l'autre, ces transports de joie qui naissent de l'explosion des émotions terrestres, ne constituent-ils pas l'auteur en un état de contradiction avec lui-même ? Le manque d'unité logique, personnelle, n'est-il pas flagrant ? Tout ne trahit-il point une nature absolument illogique dans Armand Silvestre, en plein désaccord avec elle-même, d'après ses propres aveux ? Ne parle-t-il pas souvent d'âmes de poètes « très éprises du beau, très amoureuses d'infini, *croyantes et sceptiques à la fois*, aimant la vie et songeant déjà à la mort [1] » ? Le néant, après cette vie, apparaît dans ses vers, et tout à coup on l'entend dire que les poètes « ne vivent que d'au delà ; que le rythme est comme une aile qui les emporte plus haut que la vie, ou mieux, vers la vie meilleure *qui nous attend* [2] ».

M. A. Silvestre s'est chargé de lever la difficulté, en affirmant, en sa personne, la coexistence des deux sentiments de mélancolie et de gaieté, répondant à deux faces de

1. Voir l'article nécrologique sur *Jeanne Thilda*, dans le *Gil Blas* du 18 mai 1886.
2. *Ibid.*

l'âme humaine, dont elles ne détruisent pas l'unité.

Cette unité d'ailleurs, ne pourrions-nous pas la sauvegarder, au nom des lois physiologiques du système nerveux? Ne voyons-nous pas tous les jours les gens d'un tempérament nerveux, impressionnable, se livrer à la joie jusqu'à l'exaltation quand elle vient, puis, après la surexcitation, retomber dans la tristesse et le marasme pendant des heures, des journées entières? Simple question de réaction du système nerveux sur lui-même, qui ne pourrait sans danger supporter d'une manière continue les mêmes émotions vives. Aussi M. Armand Silvestre proclame-t-il l'unité de l'âme humaine, à propos de l'œuvre d'un confrère (*Tragaldabas*, par Auguste Vacquerie), il écrit : « Quelle merveille de vrai lyrisme, j'entends celui qui descend aussi volontiers au plus profond de la bouffonnerie qu'il monte au plus sublime de l'amour! Voilà bien enfin l'âme humaine flottant entre les deux abîmes, l'un céleste, l'autre infernal, mais aussi lointains l'un que l'autre de l'ignoble réalité. Lisez, lisez, pauvres gens à qui des fumistes de plume, des hommes masqués ont appris qu'en art tel était fait pour rire et l'autre pour pleurer, celui-là pour être impitoyablement sérieux, et celui-ci pour se chatouiller publiquement les côtes... Morbleu! nous avons tous deux faces, l'une plus noble, je le veux bien (*os homini sublime dedit*), mais l'autre plus large et, chez beaucoup, plus joyeuse [1]. »

L'écrivain humoristique revendique aussi la compatibilité de la gaieté et de la mélancolie dans le même personnage et, dans la question d'art, il signale entre Ronsard et Rabelais une vraie moisson de fleurs sur le fumier d'Ennius; mais notre publiciste maintient la persistance

1. *Gil Blas*, article intitulé : *En pleine fantaisie.*

de l'unité sous la duplicité des phénomènes. D'admirables vers d'amour peuvent, selon lui, croiser les pensées les plus fantasques, les saugrenuités les mieux éperdues. Justement, dit-il, cela fait une chanson qui est la chanson même de la vie, où tel couplet sanglote, tandis que le suivant s'esclaffe.

D'ailleurs, notre demi-compatriote reprend sa thèse, et, voulant définir directement la gaieté elle-même, il va jusqu'à prétendre que la gaieté n'est qu'un voile de la tristesse, seule véritable physionomie de toute âme en cette vie. Sont-ils heureux ceux qui rient? Et M. Armand Silvestre de répondre : « Allez donc demander le secret de ce bonheur à ceux qui ont été les maîtres de la gaieté dans nos lettres françaises! Quelle figure plus mélancolique, pour qui l'approfondit, que celle de Molière? Dans Rabelais même, qui était cependant de tout autre tempérament, je me fais fort de trouver des pages où l'indignation déchire le masque du joyeux Pantagruel, et met comme une larme sombre dans le scintillement des pourpoints chatoyants, une plainte dans le chœur des propos avinés et des paillardises triomphantes. *Tous tristes au fond, les joyeux de profession* [1]. »

Nous tenons donc ici la clef de notre publiciste et de son œuvre; il sera triste dans ses poésies, parce que l'idéal ou l'infini stable lui échappe au sein des réalités et de la vie ; et il sera gai, dans sa prose, par mesure de politesse, parce qu'il faut tenir ses chagrins cachés. Il s'en explique :

> Du rythme à la voix d'or uniquement épris,
> Des lèvres seulement je lui fus infidèle!
> Et la Muse a bien su que, même éloigné d'elle,
> A ses seules faveurs j'attachai quelque prix.

1. Préface sur la gaieté dans *le Dessus du panier*, p. 9.

J'en sais qui cependant me tiennent en mépris,
Pour avoir, du grand ciel descendant d'un coup d'aile,
Des vieux conteurs gaulois poursuivi le modèle :
J'en sais, mais n'en suis pas affligé ni surpris.

A ma *feinte* gaieté je trouve plus de charmes,
Puisqu'aux indifférents elle a caché mes larmes :
Je porte leur dédain sur un front triomphant.

Car c'est pour ceux-là seuls que j'ai tenté d'écrire,
Qui savent bien trouver, même au fond de mon rire,
L'idéal éperdu qui pleure et me défend [1].

En plusieurs endroits de ses livres et préfaces, M. Armand Silvestre, qui a senti le besoin de se justifier, reprend le même système d'explications : « Au lecteur qui serait tenté de me reprocher la gauloiserie de quelques-uns de mes chapitres, je répondrai :

« La vie étant faite de joies et de tristesses, il n'y a aucune raison pour ne confier à ses contemporains que ses ennuis.

« Je ne rougis pas plus de mon rire que de mes larmes. La sincérité me semble précisément dans l'expansion de ces alternatives de douleur et de gaieté qui sont le fond de l'âme humaine [2]. »

XXIII. — Il n'entre pas dans notre plan d'analyser l'œuvre poétique de M. Armand Silvestre. Mais il est incontestable que les quatre volumes de vers qu'il a donnés au public attestent un véritable génie poétique. Sans doute notre poète ne ramène pas directement l'art à ces sources d'inspirations morales et religieuses, qui rafraîchiraient l'incroyable sécheresse de plusieurs de nos générations,

1. *Le Dessus du panier*, préface, p. 8.
2. *Les Farces de mon ami Jacques*, préface. — *Les Bêtises de mon oncle*, préface.

pour lesquelles le ciel n'a plus de rosée[1]. Mais si la note du doute et du scepticisme se trahit dans les vers du poète, si en cela il reflète un côté de notre époque, indirectement il ramène aux idées de l'infini[2]. Qu'est-ce donc que ce néant, cette impuissance qu'il constate dans l'affection et l'amour de la terre? Qu'est-ce que ce mélancolique sentiment de la fragilité et de la brièveté des amours, qui revient presque à chaque page et à chaque morceau de son monument lyrique? Qu'est-ce que ce cri si triste : « Tout s'oublie[3]? »

S'il dit à la femme qui revient :

> Puisque vous êtes revenue,
> Le soleil peut bien s'en aller,
> Sa douceur m'était moins connue
> Que la douceur de vous parler[4],

il est bientôt repris par la tristesse des adieux :

1. Devant le doux soleil où rayonnait l'hostie,
J'ai prié tout enfant et j'ai baisé la croix.
Dans mon cœur, d'où la foi chrétienne est partie,
J'ai gardé la fierté de servir qui je crois.
(*Les Ailes d'or*, p. 250.)

Voir aussi, dans sa *Légende des lilas*, sa manière plus que légère de s'exprimer sur la doctrine du Nazaréen. Il change, par une hypothèse *humaine*, les actes d'Hérode et de Pilate; il ôte la mort sanglante du Christ, pour y substituer une mort banale, et, arrangeant ainsi l'histoire au gré de ses rêves, il demande où en seraient aujourd'hui les croyances chrétiennes. Étourderie de l'esprit de l'homme qui combine le monde historique en supprimant l'hypothèse *divine*. (*Le Dessus du panier*), p. 288.)

2. Au rebours de beaucoup d'esprits, il paraîtrait que le problème de la *douleur* en ce monde aurait fait sombrer la foi religieuse du poète. Il dit cependant à l'Église, dont les seuils ont oublié ses pas :

> Si je ne crois pas à ton Dieu tutélaire,
> D'avoir rêvé du ciel je ne me repens pas.

Il ajoute, écrivant à une femme poète :

> Ah! vous avez raison d'aimer la poésie!
> Car une part des cieux par elle est ressaisie,
> Et le néant humain reprend quelque fierté.
> (*Les Ailes d'or*, p. 216.)

3. *Le Pays des roses*, p. 127.
4. *Les Ailes d'or*, p. 209.

Chaque adieu nous emporte un lambeau de notre âme :
Les plus durs ne sont pas ceux que mouillent des pleurs.
Chaque adieu fait tomber un fil d'or de la trame
Que l'amour va brodant de fugitives fleurs [1].

Qu'est-ce enfin que cet accent de mélancolie sensuelle que le chroniqueur mêle à ses rêves sur les *Morts*, dans un morceau de prose poétique ?

« Non ! non ! tous les morts ne sont pas dans les cimetières !

« Beaucoup restent dans nos cœurs, amours trépassés dont l'objet nous a fuis, cherchant le ciel de nouvelles tendresses. Qui de nous ne porte en soi, comme dans un reliquaire, des affections à la fois vivaces et mortes, des espérances trahies, le poids des serments violés, le parfum des fleurs autrefois effeuillées, tout ce que le souvenir fait revivre, tout ce qui nous reste cher, parce que nous y avions mis beaucoup de nous-mêmes ? Car nous sommes comme les cercueils vivants de tout ce que nous fûmes autrefois, de tout ce qui s'appela notre orgueil viril, de notre jeunesse. Images fugitives des maîtresses jadis aimées et que la mémoire reflète, comme une source limpide et chantante cachée au plus profond de notre être, vous qui mettiez jadis sur nos lèvres comme un avant-goût du miel des baisers, illusions de gloire qu'un souffle emporta comme une fumée vers des horizons sans cesse reculant devant nous, beaux rêves dont nous avons vécu dans la lumière dorée de l'aurore, autant de morts dont nous sommes la sépulture obstinée.

« C'est vous, chers morts de l'âme, que je salue les derniers et que je pleurerai toujours [2] ! »

1. *Les Ailes d'or*, p. 207.

2. Le *Matin* du 1er décembre 1885, article *les Morts*, signé Paul Forestier.

Dans tous les cas, nous tenons un vrai poète ; George Sand nous en donne l'assurance avec un véritable désintéressement. Elle dit que ses chants « sont remarquables, harmonieux et saisissants. Ils ont l'accent ému des impressions fortes, et le chantre qui les dit est un artiste éminent, on le voit et on le sent du reste ». George Sand ajoute : « Nous avons lu ses vers en épreuves, nous ne savions pas encore son nom (de M. A. Silvestre) ; notre admiration n'est donc pas un acte de complaisance [1]. »

XXIV. — Par ses poésies, M. Armand Silvestre appartient, bien qu'il n'y soit pas nommé, à notre premier volume consacré aux poètes ariégeois (où figure déjà un poète presque son homonyme, *Théophile* Silvestre) au milieu desquels il siégerait avec éclat, à côté de Gaston-Phœbus, Latour de Saint-Ybars, Raoul Lafagette, Frédéric Soulié. Par sa prose, il compte parmi nos publicistes.

Quant à la prose de M. Armand Silvestre, répandue dans des volumes et de nombreux articles de journaux et revues, on ne peut que s'étonner de la fécondité de plume de notre publiciste. Mais il n'est pas aisé de marcher à travers quelques-uns de ses récits et de ses scènes [2]. Où est la limite où l'on doit s'arrêter ? M. Silvestre la dépasse-t-il ? la respecte-t-il? — je ne vois pas la nécessité d'entamer ce procès. Ce qui est sûr, c'est que lorsque M. Charles Louandre poussera jusqu'à notre dix-neuvième siècle sa collection des chefs-d'œuvre des *Conteurs français* avant

1. Lignes écrites par George Sand en mars 1866, et qui servent de préface aux poésies de M. A. Silvestre.

2. Un personnage de l'un de ses volumes n'appelle-t-il pas Armand Silvestre, « un chroniqueur du *Gil Blas*, un gros qui aime beaucoup à raconter des cochonneries ?... » (*Les Veillées de Saint-Pantaléon*, p. 116.)

La Fontaine et depuis La Fontaine, il devra une place à M. Armand Silvestre, ce peintre de mœurs, cet historien de la femme civilisée ; et M. Alexandre Dumas fils ne sera pas exclusif de notre Ariégeois, bien qu'il ait le droit d'appeler l'auteur des *Tribunaux comiques* (M. Moineaux) un des conteurs les plus originaux et les plus désopilants qui aient jamais existé dans notre pays de France [1]. M. Armand Silvestre n'a-t-il pas, lui aussi, la tradition de la gaieté, « des grands et immortels apologues de Rabelais » ? N'a-t-il pas dit franchement son ambition ?

De cet âge bégueule affrontant les courants,
Soldat du large rire, ouvrier sans vergogne,
Des vieux conteurs gaulois j'ai repris la besogne :
De ceux que la Gaîté souveraine a faits grands [2] !

Notre Rabelais de l'Ariège est au moins l'égal de la plupart des écrivains de talent qui collaborent avec lui et soutiennent les grands journaux de Paris. Il écrit dans *le Gil Blas* avec Guy de Maupassant, Catulle Mendès, Santillane, Henry Fouquier, Nestor, etc. Il se trouve au *Moniteur illustré* avec Émile Zola, Alphonse Daudet, Xavier Marmier ; il alterne dans le *Matin* avec Jules Simon, Lafosse, Ranc, Aurélien Scholl, Paul de Cassagnac, etc. Certes, notre Ariégeois-Parisien est bien de la forte race des journalistes. Nous regrettons seulement qu'un homme qui a le droit de tenir une plume, puisqu'il a quelque chose dans la tête et dans le cœur, ait trop gardé jusqu'ici le silence à l'égard des Pyrénées ariégeoises, berceau de sa famille. Jamais un des frais vallons du Castillonnais, jamais

1. Préface écrite par Alexandre Dumas au nouveau volume de M. Jules Moineaux, *le Bureau du commissaire*.
2. Sonnet préliminaire dans le *Dessus du panier*.

un des poétiques recoins des vallées de Nescus, de Saurat ou de Tarascon n'ont été le sujet de l'un de ses récits en prose ou de ses poèmes.

Sans doute, M. Silvestre, en suivant son père que la carrière de magistrat a dû déplacer plus d'une fois, n'a guère vécu dans le pays de Foix. Le temps de ses études le fixa lui-même à Paris. Attaché ensuite plus tard, pour son propre compte, à l'inspection générale des finances [1], ses obligations professionnelles le contraignaient de courir le pays sept mois de l'année [2]; et lorsqu'il parle de ses tournées dans les diverses parties de la France (le Morvan, le Limousin, le Centre, le Midi, la Gironde), il mentionne bien les cieux dont « l'azur sombre est celui du lapis ébréché à l'horizon par le panorama des maisons toulousaines aux toits rouges » ; mais là s'arrêtent ses souvenirs. Il lui faut des aventures personnelles pour stimuler sa plume. Ainsi, une petite ville des Landes (Tartas) a éveillé sa verve, elle est restée, pour lui, l'image du paradis terrestre ; pourquoi ? C'est que l'Adour coulait sous les fenêtres de son appartement, et qu'il assista, le premier soir de son arrivée, de son balcon, à une scène de natation dans la rivière « où la lune plaquait de larges nappes d'argent azuré [3] ». Il n'y a que son volume *le Dessus du panier* qui renferme cinq maigres pages de croquis pyrénéens. Armand Silvestre décrit l'intérieur d'une usine, une fabrique de carton grossier au bord d'un torrent. Ensuite il réserve deux petites pages au bandit Campilla, qui était en train, il y a un ou deux ans, de se

1. *Gil Blas* du 21 avril 1886. — M. Silvestre, chevalier de la Légion d'honneur depuis le 14 juillet 1886, est aujourd'hui au ministère des finances.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

faire une histoire en Ariège : « Je l'ai connu (ce bandit), dit notre chroniqueur, je l'ai connu à Ax, quand il était garde chez M. le marquis d'O[1]... C'était le premier chasseur d'isards du pays, en ce temps-là un fort honnête homme[2]. » — Puis Armand Silvestre redevient silencieux, sauf sur la ville de Toulouse, son barreau, ses peintres, ses artistes, ses places[3], etc.

A des qualités d'esprit, de verve, d'imagination, il faut ajouter un autre don remarquable, l'étonnante fécondité de M. Armand Silvestre, qui permet de le mettre en balance avec Alexandre Dumas père. Sans doute, ces volumes écrits à la hate, où la plume glisse et qui répondent peu aux exigences lorsqu'on veut en résumer les idées, sont loin d'un livre écrit par un penseur, dans un style précis, condensé, où seraient renfermés plus de pensées que de mots. Cela ne doit pas empêcher de reconnaître les sources intarissables d'où les conceptions et les récits découlent avec une abondance magique, bien capable de surprendre et de stupéfier les intelligences paresseuses ou improductives. Outre la quantité, M. Armand Silvestre se distingue dans plus d'un de ses livres par la qualité.

XXV. — Après Armand Silvestre, connu du grand public et qui a encore l'arme au poing, nous passons au lettré qui s'adressait à un public restreint, et que la mort vient de ravir cruellement à l'Ariège, dans la maturité de son âge, et alors que ses talents étaient si utiles à ses concitoyens.

M. *Anouilh*[4], qui était sans conteste la gloire du barreau

1. Sans doute le marquis d'Orgeix.
2. *Le Dessus du panier*, p. 147-150.
3. *Les Veillées de Saint-Pantaléon*, p. 157.
4. Originaire de Prat.

actuel de Saint-Girons par sa science de jurisconsulte et par la manière lumineuse dont il présentait les questions soumises à son arbitrage intellectuel, dépassait de toute la hauteur d'une raison sans pareille la plupart de nos publicistes aux destinées retentissantes.

M. Anouilh avait mis au service du public, tout à la fois, sa plume, sa parole, et quelle parole ! son honnêteté, et quelle honnêteté ! Il est vrai que ce jurisconsulte éloquent et sérieux n'était pas connu en dehors de son arrondissement; mais son talent n'eût été déplacé cependant dans aucun département de la France. Si M. Anouilh mérite le nom de publiciste, pris dans le sens étendu du mot, ce n'est pas qu'il ait défendu les intérêts des individus au moyen d'articles de presse, élaborés au jour le jour; il a servi ces intérêts par des consultations approfondies des causes considérées dans leurs rapports avec le droit français, à l'aide d'un jugement d'une rare sagacité.

On dira : Mais comment parler de Jean-Marie Anouilh, s'il ne vous est venu aucun document sur lui? Nous ne possédons effectivement, sur ce juriste, que des informations purement orales, recueillies dans des entretiens fugitifs avec des habitants de l'Ariège. Avons-nous jamais lu de lui aucun article de journal? Aucun. Avons-nous parcouru dans la *Gazette des tribunaux* ou dans les feuilles de Toulouse quelqu'une de ses plaidoiries? Aucune. Avons-nous rencontré J.-M. Anouilh soit en Ariège, soit sur un autre point de la France? Avons-nous pu saisir, soit sur son visage soit dans sa conversation, un reflet de son esprit, une révélation de sa science? Jamais nous ne nous sommes vus, jamais nous ne l'avons entendu. Mais le sentiment public, le cri irrésistible de ceux qui ont été les témoins de sa vie, est venu jusqu'à nous. Nous étions initié depuis quelques années à cette vie, qui était la modes-

tie même; et il y a cinq ou six mois à peine, les feuilles publiques nous transmettaient quelques lambeaux de phrases prononcées par lui sur la tombe d'un confrère[1]. Ainsi, si nous avons manqué, à Paris, de détails sur cette carrière, nous connaissons cependant le principe qui a gouverné sa vie, en tant que citoyen; il ne voulait pas de la vie publique, tant il avait été rebuté par la vue de cette lèpre contemporaine qui fausse et ronge tout, *la préoccupation électorale.*

On est unanime à reconnaître les hautes qualités d'intelligence dont Jean-Marie Anouilh était doué. En l'entendant plaider, exposer les affaires, les discuter, on était frappé d'un pareil talent. Adversaires d'idées ou amis, conservateurs ou radicaux, chrétiens et libres penseurs, tous ont proclamé l'élévation de ce noble esprit[2], qui abordait et traitait les questions avec tant de compétence, d'une manière si forte, si magistrale.

Un des rivaux de M. Anouilh — rivaux dans un bon sens — assurait que lorsqu'on avait confié une affaire à cet avocat, on pouvait dormir sur ses deux oreilles; l'affaire était étudiée avec science et conscience; et généralement soutenue avec succès, du moment qu'il l'avait jugée conforme au droit. Que dire de plus expressif sur le mérite d'un homme? On ne parle ainsi que d'un maître en talent comme en honnêteté. Ce que cet homme, ce défenseur des intérêts de chacun, venait lire ou dire à la barre, était si lucide, si fondé sur les monuments législatifs,

1. Aux funérailles de M. Morère.

2. Qu'on lise le *Conservateur de l'Ariège*, l'*Écho pyrénéen*, le *Réveil du Saint-Gironnais*, la *Dépêche* de Toulouse, le discours d'adieu de M. Pujol, bâtonnier des avocats de Saint-Girons, les articles de MM. de Saint-Blanquat et Victorin Vidal, ainsi que le speech du président du tribunal, M. Tourraton, tous sont d'accord et déplorent, pour le pays, la perte de ce grand talent d'avocat.

si probant, que la conviction des juges et de l'assistance se formait solidement. Heureux les juges et les époques où vivent de tels hommes !

Du reste, la pensée publique, la pensée de tout le Couserans se fit jour dans la matinée des obsèques, le mardi 15 juin. Nous la trouvons exprimée par la presse locale :

Il est mort avant l'heure, il est mort à la peine, ce noble et vaillant ouvrier, cet homme plein de cœur et de bonne volonté. Il a succombé sous la multitude des services qu'il a rendus. Ses admirateurs et ses nombreux amis ne perdront jamais le souvenir du sentiment si fier et si doux qu'ils ont éprouvé en présence du dernier et magnifique hommage qu'on a offert à sa mémoire ; nous ne voulons parler ici ni des honneurs que lui a rendus la foule émue, ni du concours qui a accompagné ses funérailles, ni des couronnes qui ont orné son cercueil, mais d'une chose très grande et très consolante qui lui fait le plus grand honneur, d'une chose bien rare, au milieu des violents orages qui secouent et bouleversent notre société, de cette admirable et touchante émotion, de cette paix subite et universelle, qui a incliné tous les fronts, qui a rapproché un moment tous les cœurs et uni dans un même sentiment une ville entière, devant l'imposant spectacle de la vie et de la mort d'un homme de bien, généreuse victime de sa profession et martyr de son devoir[1].

Les journaux opposés aux opinions de M. Anouilh[2] ont tous signalé, en s'y associant, la tristesse des membres du barreau, du tribunal et de la foule, accompagnant à sa dernière demeure « cet homme de bien, cet avocat de grand talent ». Le bâtonnier de l'ordre des avocats, fort éloigné des opinions de M. Anouilh, n'en retraça pas moins la noble vie de son confrère avec respect, en termes dignes et émouvants. Il arracha des larmes abondantes à l'assistance accourue de tous les points de l'arrondissement[3], en faisant un tableau saisissant des qualités brillantes qui avaient fait de M. Anouilh « le plus distingué des maîtres[4] ». A son tour, la feuille radicale de l'endroit ajoutait avec

1. M. de Saint-Blanquat, dans le *Conservateur*.
2. La *Dépêche* de Toulouse, le *Réveil du Saint-Gironnais*.
3. La *Dépêche* de Toulouse.
4. Rapporté par le *Réveil du Saint-Gironnais* du 20 juin.

impartialité : « Les opinions politiques et philosophiques de M. Anouilh étaient loin d'être les nôtres. Il n'empêche pas qu'il n'eût notre estime et que la nouvelle de sa mort ne nous ait causé une douleur profonde [1] ». Enfin, le tribunal, lui aussi, s'associa hautement au deuil public, par la bouche de son estimé président, M. Tourraton :

Le tribunal monte sur son siège avec un sentiment de profonde tristesse en face de cette place vide à la barre, qu'animait, il y a quelques jours à peine, la parole si écoutée du vénéré M. Anouilh. Avocat éminent, juriste consommé, aimé et honoré de tous, cet homme de bien laissera parmi nous un long, un impérissable souvenir.

Sa mort est un grand deuil pour le palais.

Aussi, pour rendre un dernier et solennel hommage à sa mémoire, comme pour resserrer les liens d'étroite sympathie et de mutuelle estime qui unissent les magistrats du siège aux membres du barreau, le tribunal va, en signe de deuil, lever dans un instant, après n'avoir appelé que les affaires absolument urgentes, son audience de ce jour.

Traiter les plus petites causes, les plus minces procès par les motifs les plus élevés, déployer dans les plus simples affaires la plus grande rigidité de conscience, voilà pour la conscience de l'avocat. Du côté du talent, M. Anouilh faisait généralement triompher les causes dont il avait reconnu le bien fondé ; et telles étaient ses connaissances de jurisconsulte, sa pénétration, son intelligence, sa sagacité, qu'il rassurait tous ceux qui s'adressaient à sa tutelle et appréciaient ses hautes facultés. Esprit puissant et mesuré, logicien vigoureux quand il exposait une affaire, il déroulait la trame de son argumentation d'une façon si serrée, qu'elle semblait irrésistible. C'est cet ensemble de dons et de méthode qui l'a fait désigner par ses confrères du barreau du nom de *Dufaure* de l'Ariège. On saluait en lui une force qui se composait d'une rare modestie alliée à une grande valeur d'intelligence.

1. Le *Réveil du Saint-Gironnais* du 20 juin.

XXVI. — Modestie et supériorité, voilà deux qualités réunies qui surprennent aujourd'hui.

Il était le conseil de tous, et l'on pourrait presque dire sans hyperbole qu'il eût été l'avocat de tout le monde, si les nécessités mêmes de sa profession ne l'eussent obligé de faire son choix parmi les parties qui se disputaient l'avantage de l'avoir pour défenseur.

Mais aussi quel ensemble de qualités ! Quelle est celle qui lui manquait ? Il les avait toutes. Aussi profondément versé dans la connaissance du droit que dans la pratique des affaires, il était vraiment de taille à aborder toutes les difficultés et à tenir tête à tous les adversaires. Puis c'était, dans le vrai sens du mot, le *vir probus dicendi peritus*. Tout chez lui, dans sa parole, dans son port et dans sa personne tout entière, tout respirait l'honnêteté et la probité professionnelle. Et comme il avait autant de simplicité et de bonhomie qu'il avait de science et de talent, il avait su trouver le moyen de conquérir à la fois, en même temps que l'estime et la confiance des magistrats devant lesquels il plaidait, les sympathies et l'amitié des adversaires qu'il combattait à la barre. Sa supériorité était si incontestée et se faisait si peu sentir, qu'elle n'inspira jamais d'ombrage à personne et qu'elle ne suscitait aucune jalousie autour de lui. Qu'on le demande à ses confrères d'autrefois et à ses confrères d'aujourd'hui, tous également consternés par la perte si imprévue de ce maître si regretté !

Avec tous les dons de la nature, Me Anouilh possédait tout ce qu'il fallait pour jouer un rôle politique dans son pays, s'il l'eût voulu. Mais il ne voulut jamais. Il avait tant de modestie dans le caractère, tant de simplicité dans ses goûts et un amour si exclusif de sa profession, qu'il se tint toujours obstinément à l'écart de la vie publique. Et cependant, toutes les fois qu'une place devenait vacante dans les conseils électifs de son arrondissement, c'est toujours vers lui que se tournaient les regards des conservateurs ; mais il fut toujours inébranlable dans ses résolutions [1].

Un autre témoin, un autre écrivain confirme cette renonciation systématique, ce désenchantement de ce qui enchante généralement les hommes de notre temps, le mandat représentatif, législatif, etc.

Obéissant à des sentiments de désintéressement et de patriotisme, il a consumé sa trop courte vie au service de son pays ; et malgré les offres les plus flatteuses pour son amour-propre, les plus séduisantes pour sa fortune, il n'a jamais voulu le quitter. Son unique ambition était d'être utile à ses compatriotes et de défendre au milieu d'eux le droit qu'il respectait, et la justice qu'il aimait. Sa modeste et laborieuse vie a été employée tout entière à faire le bien et à faire du bien. Oubliant la part du plaisir et du repos, il l'a généreusement divisée entre les devoirs de la famille et les devoirs de sa profession, le soin de ses enfants, dont il s'occupait avec la

1. Article nécrologique par M. Victorin Vidal, dans le *Conservateur de l'Ariège*.

plus charmante, la plus touchante bonté et le soin des intérêts qui lui étaient confiés et auxquels il se consacrait avec un dévouement sans borne. Il a traversé sa carrière de labeur et de sacrifice comme un voyageur courageux, qui s'avance d'un pas ferme, et sait que c'est en tournant ses regards vers les cieux que l'homme trouve son chemin sur la terre, et qu'il ne rencontrera son asile et son repos que dans les nécessaires et mystérieux *au delà* d'une vie où rien ne s'arrête, où rien ne s'achève. Sa haute intelligence, son cœur aimant, avaient accepté, avec une foi profonde, avec une invariable fidélité les devoirs et les espérances de la vie chrétienne[1].

M. Anouilh était-il un mystique, un ascète? Où puisait-il ce don d'opposition aux appétits si communs dans la société humaine? Pourquoi repoussait-il ce qui attire au contraire tous ses semblables? Désirer la gloire, n'est-ce pas vouloir s'étendre comme le veut toute créature? Bossuet a quelque part une page qui nous donnera peut-être l'explication de ce refus mystérieux de notre Saint-Gironnais d'aspirer à reculer les limites de son être, à remplir un plus grand espace dans le monde. « L'esprit de Dieu, dit Bossuet, que nous avons reçu par le saint baptême, remplit nos âmes de l'idée du souverain bien, pour nous faire regarder avec mépris les mouvements éternels qui agitent la vie humaine[2]. » Puisque, d'après divers témoignages indubitables, M. Anouilh était un chrétien solide, un chrétien convaincu[3], il est de toute vraisemblance que la vivacité de ses sentiments religieux et ses croyances expliquent pourquoi il pensait si peu à la conquête d'une gloire bien acquise. Il ne tenait pas tant que cela à voir, de son vivant, l'élargissement de son existence par le bruit et les fanfares de la renommée. Ainsi, croyons-nous, cet homme modeste traitait plusieurs de nos triomphes de *journées des dupes*.

1. M. de Saint-Blanquat, dans le *Conservateur* du 22 juin.
2. *Panégyrique de saint Gorgon*.
3. Voir, dans ce volume même, au chapitre des *Avocats*, le discours de M. Anouilh aux funérailles de M. Morère. — Lire aussi, dans le *Conservateur de l'Ariège* du 17 juin 1886, l'article nécrologique sur M. Anouilh, et plus tard celui de M. de Saint-Blanquat.

Coïncidence infiniment triste ! le Couserans a fait, en même temps que les Vosges, une perte à jamais regrettable, dans ce funeste mois de juin ! Presque au même jour, s'éteignaient un grand industriel, Victor-Fourier Aubry, à Mirecourt, et Anouilh, à l'autre extrémité de la France, à Saint-Girons. Dans la cité vosgienne, comme dans la moderne capitale du Couserans, même deuil, mêmes regrets, mêmes manifestations de la foule attristée. Si nous écoutons les discours d'adieu prononcés à Mirecourt sur la tombe de M. Aubry, on croirait qu'il s'agit du lettré si sympathique, de l'homme du devoir que pleure la cité de Saint-Girons. Ni l'un ni l'autre n'ont fatigué la presse de travaux écrits ; mais leur vie, l'emploi de leur activité contient des leçons éloquentes. Il est un ensemble d'actions que ne suppléeront jamais les articles de la plume, fussent-ils du premier publiciste du monde. Dans les Vosges, on a dit, dans les discours du dernier adieu, pour célébrer l'homme disparu, qu'essentiellement « homme sans ambition, il se contenta d'être utile à ses compatriotes et de mettre à leur service les nombreuses qualités dont Dieu l'avait doué[1] ». Sur les bords du Salat, le panégyrique roule sur le même objet. On a dit dans les Vosges : « Nous la connaissions, mais pas entière, cette vie de travail, d'intégrité, de dévouement. Ce qu'elle a eu de meilleur peut-être, de plus élevé, de plus méritoire, a été caché avec un soin jaloux aux regards des hommes. Non seulement cette vie se résume dans cette admirable devise *labor et fides* (travail et croyance), on lui en doit aussi appliquer une autre, dont se glorifie une ancienne famille française : *Plus d'honneur que d'honneurs*[2]. C'est ce qu'on répète en Cou-

1. Discours de M. J. Evrard, juge au tribunal de commerce à Mirecourt. Voir la *Presse vosgienne* du 20 juin 1886.
2. Discours de M. Buffet, sénateur, dans le même journal.

serans de ce mort regretté, avec cette différence, hélas ! que les Vosges ont possédé pendant soixante-dix ans leur président de la chambre de commerce, tandis que M. Anouilh vient de quitter la vie et nos Pyrénées, dans toute la force de l'âge et la pleine maturité du talent.

M. Anouilh est de cette classe d'honnêtes gens qui ont tort de mourir, non seulement parce qu'ils n'étaient point d'un âge avancé, mais parce qu'ils pouvaient être longtemps encore utiles à leurs concitoyens, par leur caractère élevé, par leur science, surtout par leur esprit juste et bien équilibré. M. Anouilh triomphait par son caractère, — autant qu'on en peut triompher, — de l'égoïsme constitutif de tout être vivant. Ainsi, s'il est contre nature d'agir contre notre *moi*, on doit trouver une manière de rendre l'égoïsme moins disgracieux, en rétrécissant sa sphère d'action, et en diminuant ses ailes. Notre jurisconsulte l'avait trouvée. O cher mort, s'il ne m'a jamais été donné de vous voir de votre vivant, ne puis-je pas nourrir l'espoir de vous retrouver dans ce monde invisible que vous avez atteint ? Notre Couserans, notre comté de Foix, n'auront-ils pas, sous une forme épurée, ce qu'ont les Chinois que nos armes ont visités en ces derniers temps, nous voulons dire *le culte des ancêtres?* Oui, cher mort, les nouvelles générations de l'Ariège voudront prendre exemple sur votre vie studieuse, sur votre dévouement civique, vos convictions énergiques qui ont fait votre caractère et votre modestie si vaillante. Ainsi dans nos montagnes, mieux qu'au Céleste-Empire, on verra se réaliser ces paroles de nos livres saints : *Disparu, il nous parle encore* [1].

1. Defunctus adhuc loquitur.

Nous sommes maintenant parvenu à la fin du tome II des *Archéologues*. Nous nous sommes volontiers attardé avec les journalistes ariégeois, heureux de terminer ces pages par l'esquisse biographique d'un homme comme M. Anouilh.

Mais trop de choses resteraient évidemment en arrière, si notre travail historique s'arrêtait définitivement ici. Nous ne pourrons compléter notre *Histoire des Ariégeois* que dans un troisième volume des *Archéologues*, et achever ainsi de faire mesurer la valeur des populations par l'exposé d'œuvres nouvelles dont il n'a point encore été parlé.

Le mot *archéologues* ayant continué d'être employé dans le tome VI, nous donnerons au tome VII et dernier le titre du tome III des *Archéologues*, bien que les tomes VI et VII renferment des moralistes, des pédagogues, des romanciers, etc. Nous laissons subsister le mot général d'*archéologues*, au seul titre que ce qui reste à dire, hommes et choses, appartient presque exclusivement au passé et relève ainsi de l'archéologie ou de l'histoire. En définitive, contre toute attente, un septième et dernier volume est nécessaire à l'*Histoire des Ariégeois*.

Et pour ce qui concerne la fin du présent volume, nous avons tenu à rechercher ce qu'il y avait eu en Ariège de journalistes de profession et de journalistes de rencontre, parce qu'il y a là nécessairement des moyens de

mesurer la force intellectuelle et morale des Ariégeois. Journalistes de vocation, ou journalistes d'occasion, ne se sont-ils pas montrés la plupart, capables, comme dit Montaigne, de bien manier et employer les sujets, des journalistes de conscience et de foi, fidèles à leur journal comme le soldat au drapeau. Sans doute, une anomalie existe à l'endroit de la presse, cette énorme puissance qui pèse sur toute la machine politique et sociale, sur les mœurs et sur les lois, qui fait et défait les succès, les réputations, les gloires, les légendes. « Il faut, a dit un publiciste considérable, des examens pour être avocat, un diplôme pour être médecin ; mais pour exercer cette médecine morale du journalisme, pas n'est besoin de diplôme. Le premier ou le dernier venu peut de ce sacerdoce faire un charlatanisme et pis encore[1]. » Bien que cet état de choses soit étrange, l'historien des Ariégeois n'a pas à s'en mêler ; il souhaite seulement que dans ce régime d'individualisme excessif peut-être en matière de journalisme, cette carrière soit pratiquée par tous avec conscience et dignité. Ce sixième volume s'achève avec les Ariégeois engagés dans la presse ; souhaitons que la presse n'use pas sciemment de ces moyens d'inique mystification sur l'imagination populaire, en déplaçant les responsabilités, et qu'elle n'exploite pas systématiquement certains mots, certaines imputations qui ont crédit auprès des crédules[2], et n'obtiennent succès que parce qu'ils font appel à l'ignorance, à la cupidité et à la sottise.

Nous ne pensons pas qu'après ces six volumes d'histoire on puisse dire de la démocratie ariégeoise que, plus on

1. Jules Claretie, *la Vie à Paris*, dans le *Temps* du 13 février 1885.

2. Tels les mots de *monopole*, d'*aristocratie* en Amérique, du temps du général Jackson, et en France ceux de *jésuite*, de *clérical*, de *suffrage universel*, de *sincérité des élections*, d'*égalité*.

avance dans l'égalité, plus on éprouve le besoin d'en sortir. Nous ne croyons pas davantage que les choses dans le pays de Foix se passent plus en paroles qu'en actions. Toutefois, il n'était pas inutile de clore la liste des publicistes par un homme qui n'a pas écrit, mais qui a agi.

Cette vie à l'écart du jurisconsulte J.-M. Anouilh, c'était de la force morale. Il y a dans chaque siècle, même dans les siècles les plus éclairés, ce qu'on peut appeler l'esprit du temps, sorte d'atmosphère qui passera, mais qui, pendant sa durée, trompe tout le monde sur l'importance et sur la vérité même de la plupart des goûts et des opinions dominantes. Notre Fabricius du Couserans a su résister à ce courant qui entraîne aujourd'hui tous les Français dans l'arène politique. Il ne voulut rien être, repoussant le piédestal de la vie moderne, l'enivrement des faveurs populaires et l'entrée aux assemblées politiques.

Mais ses compatriotes, ne pouvant empêcher qu'il restât inconnu pour quiconque n'était ni de son département, ni de son arrondissement, ne se trompaient pas sur sa valeur au palais, et l'allaient trouver en foule dans sa demeure pour lui confier leurs intérêts. Nous ne voudrions pas rappeler l'idéal trop plaisamment lourd d'un boucher qui, ayant besoin d'un avocat, se rendit au palais, en la grand'salle, et, avec sa grossière échelle du mérite, fit choix du plus gras. Les habitants du Couserans, avec un goût autrement fin, et une mesure autrement élevée, faisaient volontiers choix du plus modeste, qui était un des plus forts. Le public ne pouvait qu'être frappé de ce désintéressement naïf et superbe à l'endroit de la gloriole politique, de cette indépendance rétive, de l'inflexibilité de ce caractère qui donnaient à l'avocat une véritable dignité. D'instinct, le pays de Saint-Girons appréciait un jurisconsulte qui était

plus ambitieux d'utilité que de gloire. Anouilh n'en a pas moins de prestige pour la vieille terre du Couserans.

Mais d'importants compléments nous obligeant de ne pas clore encore *l'Histoire des Ariégeois*, nous allons passer à un septième et dernier volume.

FIN DU TOME DEUXIÈME DES ARCHÉOLOGUES.

TABLE DES MATIÈRES

LES ARCHÉOLOGUES, CEUX QUI FONT VALOIR LE PASSÉ ET LE PRÉSENT DE L'ARIÈGE

TOME II

SUITE DES HOMMES SCIENTIFIQUES, MORALISTES, LETTRÉS

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Paris. — Imp. E. CAPIOMONT et V. RENAULT, rue des Poitevins, 6.

